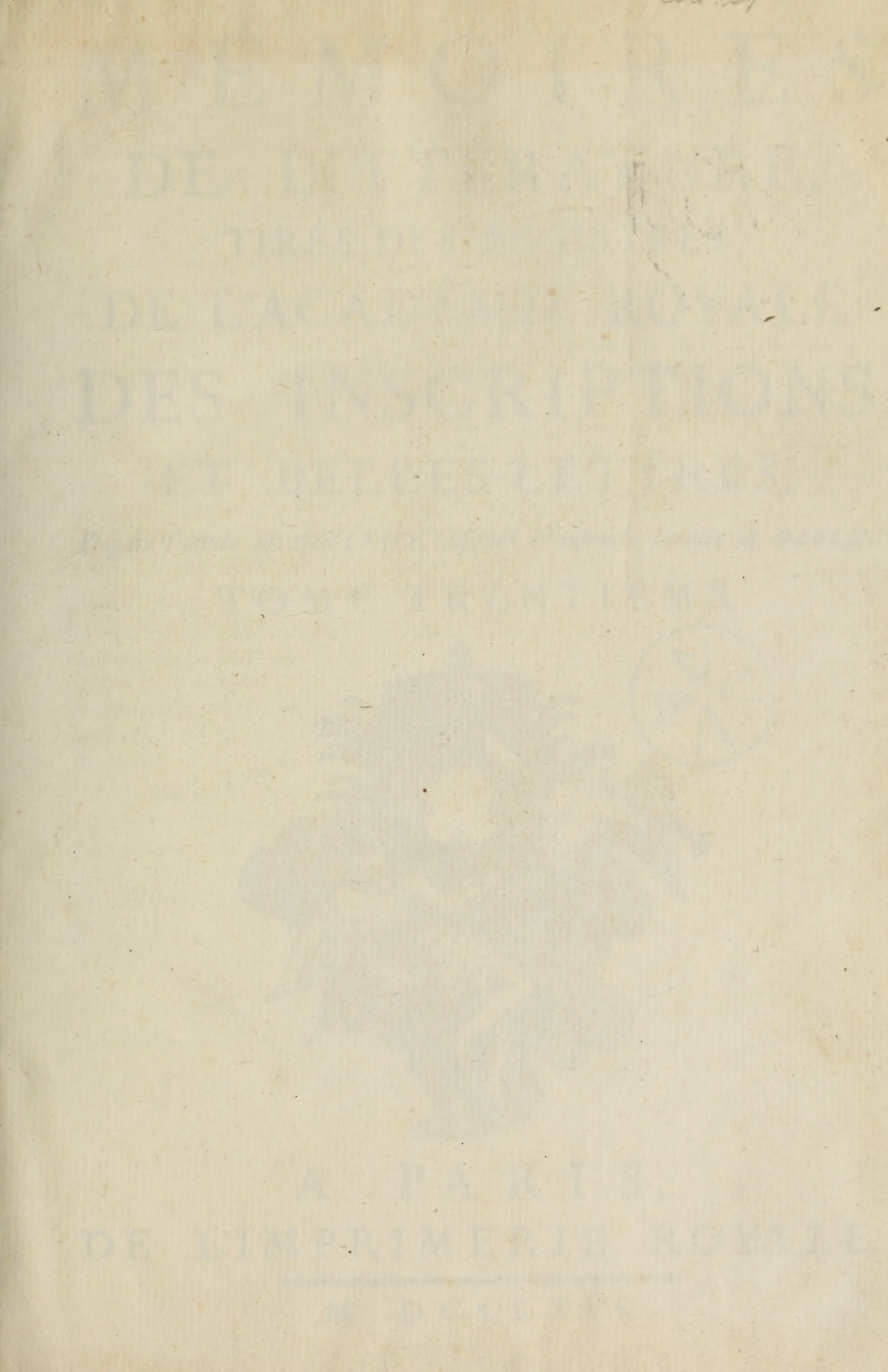






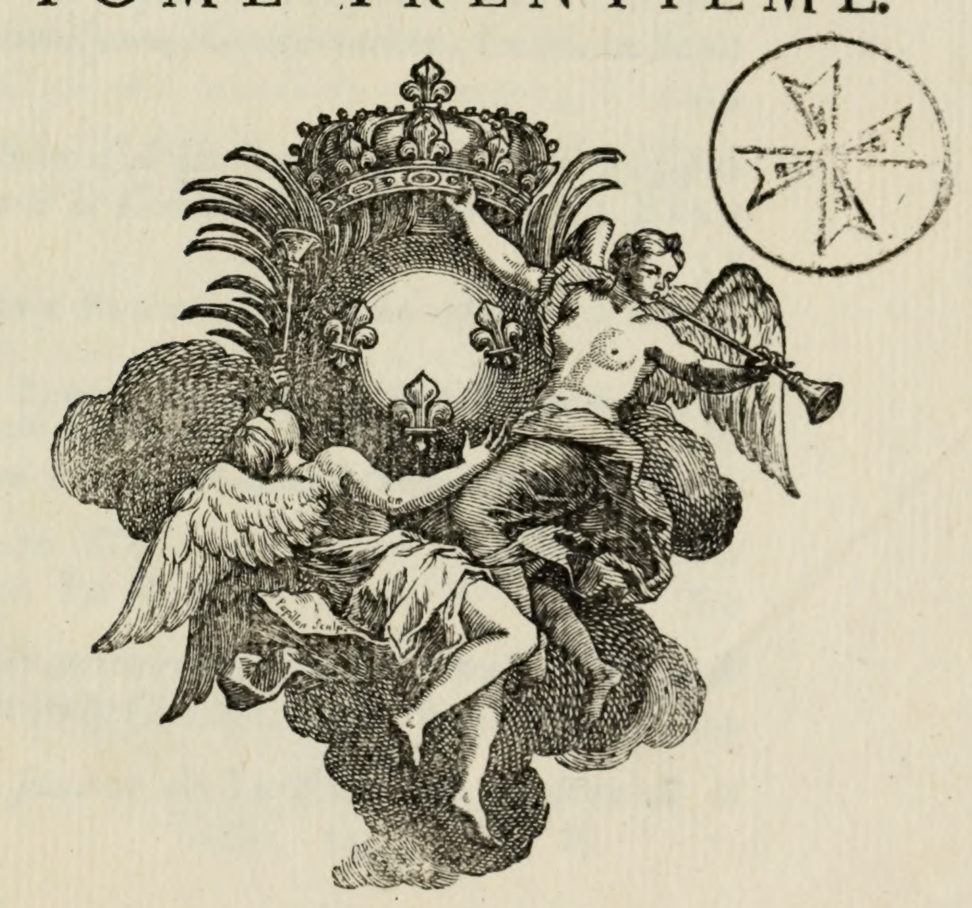

130-2
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLVIII, jusques & compris l'année M. DCCLX.

TOME TRENTIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXIV.



TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME TRENTIÉME.





MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

MÉMOIRE SUR LA VIE D'HÉRODE ATTICUS.

Par M. DE BURIGNY.



QUOIQU'HÉRODE ATTICUS ait eu, dans ſon ſiècle, la plus grande célébrité, & qu'il ait été décoré des titres les plus brillans, cependant les écrivains modernes n'en ont parlé que très-ſuperficiellement: c'eſt ce qui m'a déterminé à faire mieux connoître un des hommes de Lettres qui a joué le plus grand rôle dans le ſecond ſiècle de l'ère Chrétienne.

Tiberius Claudius Atticus Hérode étoit de la plus noble extraction; Philostrate & Suidas le font descendre d'Æacus, que la fable suppose avoir été fils de Jupiter, & père de Pelée, mari de Thétis: Philostrate ajoûte qu'il reconnoissoit parmi ses ancêtres Miltiade & Cimon, & qu'il avoit des Consuls pour aïeux. L'inscription en l'honneur de Regille donne à Hérode une autre généalogie non moins illustre; elle le fait descendre de Céryx fils de Mercure, & de Hersé fille de Cécrops; & en conséquence il est nommé Théséide, parce que Thésée avoit pour bisaïeul Cécrops. Comme il n'y avoit aucune relation entre la famille des Æacides & celle des Théséides, on a prétendu que Philostrate étoit en contradiction avec l'auteur de l'inscription; mais Olearius a cru que l'on pouvoit concilier ces divers rapports, en supposant qu'Hérode Atticus descendoit d'Æacus par son père, & de Cécrops par sa mère.

[illegible] in Att. [illegible] p. 697.

Philostr. n.° 2.

Le grand-père d'Hérode Atticus se nommoit Hipparque, suivant Philostrate, & non pas Plutarque, comme l'a écrit Suidas. On sait qu'il avoit de très-grands biens; qu'ayant été accusé d'aspirer à la tyrannie, il fut proscrit, & que ses biens furent confisqués. Cette révolution dans sa fortune arriva dans la ville d'Athènes; on en ignore les circonstances.

Jule Atticus son fils, se trouva, par cette disgrace, dans une fâcheuse situation; mais un bonheur imprévû lui rendit plus qu'il n'avoit perdu: il découvrit un riche trésor dans une maison qui lui restoit. Craignant les recherches des Officiers du fisc, il crut en devoir donner avis à l'empereur Nerva: ce Prince lui répondit *qu'il pouvoit faire de ce trésor l'usage qu'il voudroit.* Cette lettre ne rassura point entièrement Atticus; il écrivit une seconde fois à l'Empereur, *que ce trésor étoit trop considérable pour un particulier:* Nerva lui fit réponse *que Mercure lui ayant fait ce présent, il devoit lui appartenir; qu'il étoit le maître d'en user, & même d'en abuser.*

Devenu riche par cet heureux hasard, il épousa une femme dont la dot augmenta sa fortune au point de le rendre le plus opulent de toute la Grèce. Il fut père de Tiberius Claudius Atticus Hérode, que Suidas appelle mal-à-propos Julius Hérode:

cet auteur, accoûtumé à confondre les objets, dit que ce fut Hérode qui rétablit sa fortune par la découverte d'un trésor, quoique ce soit à son père que Philostrate attribue cette aventure. Il est difficile de savoir pourquoi il fut appelé Hérode; ce nom n'est ni grec, ni latin, & il y a sujet de croire que c'est le même nom qu'Orode, si célèbre chez les Parthes. On apprend, par les harangues d'Antiphon, qu'il y avoit de son temps un homme appelé Hérode : Cicéron parle quelquefois d'un Philosophe de ce nom : on en trouve un qui étoit attaché à César; peut-être est-ce le même. Quelques Savans ont conjecturé que le nom d'Hérode avoit pû trouver faveur chez les Athéniens, en considération des bienfaits d'Hérode le grand, roi des Juifs, qui, selon l'historien Josèphe, donna des preuves de sa générosité à la ville d'Athènes.

XIV & XV.

Epist. ad Attic. l. II, epist. 2, p. 1008; lib. XIV, epist. 16, p. 1585.

Bell. Jud. l. I, c. 16.

Jule Atticus rassuré par les lettres de l'empereur Nerva, qui lui avoit laissé la libre disposition de son trésor, vécut dans la plus grande magnificence; il la fit paroître sur-tout dans les sacrifices & dans ses libéralités à l'égard des Athéniens. Il offrit à Minerve une hécatombe : il régaloit toutes les tribus & toutes les familles de la ville; & à la fête de Bacchus, il faisoit dresser des lits de lierre près du temple de ce Dieu, qui étoit dans l'Académie; là il faisoit distribuer du vin aux Athéniens, & même aux étrangers, qui venoient prendre part à la fête. Il ne bornoit point ses attentions à la seule ville d'Athènes : Troas, connue aussi sous le nom d'Alexandrie, ville très-célèbre, n'avoit point de bains; l'eau de ses puits étoit bourbeuse : Atticus en écrivit à l'empereur Adrien; il lui représenta combien il seroit honorable, & en même temps nécessaire, de venir au secours d'une ville ancienne, qui périssoit faute d'eau; il s'étendit sur la situation avantageuse de cette place; & il supplia le Prince de vouloir bien accorder trois cents myriades de dragmes, pour mettre ses habitans en état de boire des eaux saines : il fit souvenir l'Empereur qu'il avoit encore porté plus loin sa générosité en faveur de quelques villes beaucoup moins considérables que Troas. Adrien reçut très-gracieusement cette lettre; il accorda la demande d'Atticus; il lui donna même la commission de

Philost. n.° 3.

V. Cellarius, t. II, p. 54.

présider aux travaux nécessaires pour amener des eaux dans la ville. La dépense monta à plus du double de ce qu'avoit cru Atticus, ou du moins de ce qu'il en avoit écrit à l'Empereur. Les Procurateurs de ce Prince en Asie, c'est-à-dire les Intendans que la Cour envoyoit pour faire l'emploi des deniers publics, & pour les lever dans les provinces de l'Empereur, représentèrent à Adrien qu'il étoit odieux que toutes les villes d'Asie fussent obligées à s'épuiser en frais pour l'usage d'une seule. L'Empereur en écrivit à Atticus; il témoignoit, dans sa lettre, qu'il étoit mécontent de ce que la dépense avoit été beaucoup au-delà de ce qu'on lui avoit fait entendre: Atticus répondit qu'il le supplioit de ne pas s'inquiéter pour si peu de chose, & qu'il chargeroit son fils de rendre ce qui excéderoit la dépense que l'Empereur avoit compté faire.

Elle monta à sept cents myriades.

V. Tillem. hist. des Emper. t. I, art. Aug. 3.

Pour achever ce qui regarde Jule Atticus, nous n'oublierons pas de rapporter qu'il voulut donner, même après sa mort, des preuves publiques de sa générosité & de sa magnificence: il fit un testament par lequel il léguoit à chaque Athénien une mine d'argent par chaque année. C'étoient ses affranchis qui lui avoient donné le conseil d'immortaliser ainsi sa mémoire aux dépens de son fils; ils haïssoient Hérode Atticus, & d'ailleurs ils vouloient se faire, auprès du peuple d'Athènes, un mérite de ce bienfait de leur maître.

Philost. n.° 4.

Le testament ayant été lû, Hérode Atticus, son fils, en parut très-peu content: enfin il y eut un accommodement entre lui & les Athéniens; il convint de donner à chaque Athénien cinq mines une fois payées, à condition que la rente d'une mine, assignée par le testament à chaque citoyen d'Athènes, seroit éteinte. Mais Hérode trouva le moyen de réduire presque à rien cette gratification: son père & ses ancêtres avoient aidé un très-grand nombre d'Athéniens dans leurs besoins; leurs billets se trouvèrent parmi les papiers de la succession d'Atticus; Hérode les donna en payement, & il se trouva que plusieurs Athéniens furent obligés de convenir qu'ils lui restoient redevables: ils furent très-mécontens qu'il eût fait revivre ces dettes; & pour se vanger ils donnèrent, par dérision, au magnifique stade

qu'il fit faire, le nom de *Panathénaïque*, comme ayant été construit de l'argent qu'il auroit dû donner à tous les Athéniens.

C'est de ce Julius Atticus que naquit le célèbre Hérode Atticus: il vint au monde à Marathon, ce lieu si connu par la victoire de Miltiade. C'étoit un bourg éloigné d'Athènes à peu près de dix mille pas: ce n'est plus présentement, selon M.rs Spon & Vheler, qu'un petit hameau de quinze ou vingt métairies, dans lequel habitent environ cent cinquante Albanois, & l'on n'y trouve plus aucun vestige d'antiquité. Hérode Atticus étoit né avec les plus heureuses dispositions: elles furent cultivées par les plus grands maîtres de son siècle, que bien-tôt il surpassa. Il tourna sa principale attention vers le talent de la parole, qui étoit l'objet de l'ambition des Savans de son temps. Il prit des leçons de tous ceux qui avoient une réputation supérieure. Ces hommes, si célèbres pour lors, sont à peine connus aujourd'hui: comme ils contribuèrent à former le jeune Hérode, il n'est pas hors de propos de faire connoître leurs talens & leurs caractères. Scopélien paroît avoir été celui qu'Hérode s'étoit principalement proposé d'imiter; c'étoit, si l'on en croit Philostrate, l'homme de la Grèce qui parloit avec le plus de facilité, de hardiesse & d'élévation: il résidoit à Smyrne, & il y enseignoit avec une si brillante réputation que les Asiatiques, les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs mêmes & la jeunesse d'Athènes accouroient pour l'entendre.

Cornel. Nepos. in Miltiade.
T. II, p. 155.
Philost. p. 515.
Id. p. 518.

L'empereur Domitien avoit ordonné d'arracher les vignes dans les provinces. Cet édit causa un extrême mécontentement en Asie, & toutes les villes de cette grande province crurent devoir lui faire des remontrances. Scopélien fut chargé de cette dangereuse commission: il y réussit si bien, qu'il obtint non seulement, si l'on en croit Philostrate, que l'on continueroit à cultiver les vignes, mais même que ceux qui ne le feroient pas, seroient mis à l'amende. Il revint en Asie comblé d'honneurs & des présens de Domitien.

Id. p. 520.
Tillem. t. II, vie de Domitien, art. 15.

Jule, père d'Hérode, persuadé que la connoissance de Scopélien seroit très-utile à son fils, le pria de venir à Athènes, où il le reçut chez lui avec les honneurs qui étoient dûs au

Philost. p. 520.

plus éloquent de tous les Asiatiques. Hérode étoit pour lors fort jeune; sa grande passion étoit de se mettre en état de faire des discours d'éloquence sur le champ, & sans préparation; il faisoit une si grande estime de cette facilité, qu'il l'auroit préférée à l'honneur du Consulat, s'il avoit été le maître de choisir. Il vit avec d'autant plus de plaisir Scopélien, que cet Orateur excelloit dans ce genre; il en fut témoin, & il résolut d'imiter ce nouveau maître. Les louanges de Jule son père furent le sujet qu'il prit; & sans s'être préparé, il en fit un éloge qui plut tellement à Jule, qu'il donna à son fils cinquante talens, & quinze à Scopélien. Hérode ne voulant point céder en générosité à son père, prit sur la somme qu'il avoit reçûe quinze talens dont il gratifia son maître. Jule, pour faire voir jusqu'où il portoit l'estime pour Scopélien, fit abattre toutes les statues des Rhéteurs, qui étoient dans ses jardins: comme si Scopélien méritoit d'enseigner seul l'éloquence, & que les autres ne fussent capables que d'en gâter le goût.

Philostr. p. 521.

C'étoit Gorgias qui le premier s'étoit vanté de pouvoir, avec succès, traiter sur le champ quelque sujet qu'on lui proposât. Socrate entreprit de le tourner en ridicule, comme on peut le voir dans le dialogue de Platon qui a pour titre *Gorgias.* Les Grecs eurent cependant une si grande idée de ce Rhéteur, qu'ils lui firent l'honneur de lui ériger non pas une statue dorée, mais une statue d'or, ce qui n'avoit encore été accordé à personne: *cui tantus honos habitus est a Græcia,* dit Cicéron, *soli ut ex omnibus delphis non inaurata statua sed aurea statueretur:* ce qui est aussi confirmé par Valère Maxime. Pline convient de la statue d'or, mais il prétend, ce qui est moins vrai-semblable, que ce fut Gorgias lui-même qui fit les frais de cette statue. Les Philosophes eurent ensuite la vanité de vouloir imiter cette confiance de Gorgias, à parler de tout sans préparation: *audax negotium, dicerem impudens, nisi hoc institutum postea translatum ad Philosophos nostros esset:* c'est la remarque de Cicéron.

De Oratore, l. III, n.° 32.

Val. Maxim. l. VIII, c. 15, n.° 2.

Pl. l. XXXIII, sect. 24.

De finib. bonor. & malorum, l. I, n.° 1.

Polémon, successeur de Scopélien dans la chaire de Smyrne, fut un de ceux dont Hérode admiroit le plus les talens. Il n'eut pas moins de réputation que son prédécesseur. Tandis qu'il

enseignoit à Smyrne, la ville étoit remplie de toute la jeunesse du continent & des isles qui venoit prendre ses leçons: il avoit une si grande considération à Smyrne, que par son autorité il calma des séditions qui désoloient cette ville. Il fut estimé & honoré des empereurs Trajan & Adrien. Tite Antonin n'étant encore que proconsul d'Asie, vint à Smyrne & prit son logement dans la maison de Polémon, qu'on regardoit comme la plus belle de la ville. Il étoit pour lors en campagne: ayant appris, à son retour, que le Proconsul logeoit chez lui, il se mit à crier devant sa porte, *que c'étoit une chose indigne, qu'on le chassât ainsi de sa maison:* Antonin, plus sage & plus modéré que ce Sophiste, prit le parti d'aller chercher une autre demeure, quoique ce fût en pleine nuit. On prétend que l'empereur Adrien ayant été informé de ce peu d'égard de Polémon pour un Magistrat du peuple Romain, n'en fit aucune plainte; & que pour faire oublier cet odieux procédé à Antonin, il eut l'attention de déclarer, dans son testament, que c'étoit Polémon qui lui avoit donné le conseil de l'adopter. Mais cette précaution étoit inutile: Antonin, le plus vertueux de tous les Princes, ne connoissoit pas la vengeance: il le fit bien voir par l'accueil qu'il fit à Polémon, lorsque ce Rhéteur vint à Rome le complimenter sur son avènement à l'Empire: il ordonna qu'on lui préparât un appartement, en ajoûtant qu'il ne vouloit pas que personne l'en délogeât. Un comédien se plaignant à ce Prince que Polémon l'eût chassé du théatre en plein jour, l'Empereur lui répondit, *il m'a bien chassé de sa maison en pleine nuit, & je n'en ai pas porté de plainte.*

Philostr. p. 531. Id. p. 532. Id. p. 534.

Ce fut pour faire connoissance avec ce célèbre Rhéteur qu'Hérode vint à Smyrne. Hérode étoit déjà élevé en dignité, & l'Empereur lui avoit accordé la Présidence des villes d'Asie: il alla rendre visite à Polémon, & après l'avoir embrassé & traité de père, il lui demanda quand il auroit le plaisir de l'entendre. Ce Sophiste étoit si capricieux & si vain, qu'Hérode ne doutoit pas qu'il ne se fît beaucoup prier; mais il fut agréablement surpris quand Polémon lui répondit, *dès aujourd'hui si vous voulez.* En effet il parla sur le champ d'une façon si

Id. p. 536.

brillante, & en même temps ſi ſolide, qu'Hérode en fut extraordinairement ſurpris. Le ſujet du diſcours, qui n'étoit pas préparé, dut faire grand plaiſir à ſon auditeur; c'étoit un panégyrique d'Hérode, & une louange magnifique de tout ce qu'il avoit fait de grand. Hérode, dans une de ſes lettres, parle de la manière de déclamer de Polémon, & il rapporte qu'il s'agitoit avec violence, qu'il frappoit du pied & ſortoit quelquefois de ſa chaire. Il l'avoit entendu trois fois: il ne ſe propoſa que de le juger la première fois; la ſeconde il conçut pour lui une très-grande amitié, & la troiſième fois il ſe déclara ſon admirateur. Il fut ſi content de ces trois diſcours, qu'il crut devoir lui envoyer un préſent, qui eſt évalué à vingt-cinq talens. Polémon ne voulut pas l'accepter: Hérode ne ſavoit pas trop à quoi attribuer ce refus; mais ayant appris que Polémon avoit dédaigné cette ſomme, comme n'étant pas digne de lui, il y ajoûta cent mille dragmes, que Polémon pour lors ne refuſa point.

Philoſt. p. 537.

Id. p. 538.

15 myriades de dragmes. *V. Olearius.*

Hérode avoit déjà une très-grande réputation d'éloquence: on auroit ſouhaité, à Smyrne, qu'il eût voulu entrer en lice avec Polémon; mais il ne jugea point à propos de ſe commettre: pour n'y être pas obligé en quelque ſorte, il ſortit promptement de Smyrne, plein d'admiration pour Polémon, dont il fit publiquement les plus grands éloges. Un jour qu'après avoir prononcé un diſcours à Athènes ſur les trophées de la guerre du Péloponnèſe, il recevoit des complimens, il dit à ceux qui le félicitoient ſur ſon éloquence, *liſez ce que Polemon a écrit ſur ce ſujet, & vous verrez quel homme c'eſt que Polémon.* Une autre fois tous ceux qui aſſiſtoient aux jeux Olympiques s'écriant *qu'Hérode étoit un autre Démoſthène,* il répondit, *vous voulez dire ſans doute que je ſuis un autre Polémon.* On lui demandoit un jour quels avoient été ſes maîtres; il répondit *c'eſt Polémon, depuis que j'ai commencé d'avoir quelque connoiſſance.* N'oublions pas un trait de la vanité de Polémon: le roi du Boſphore étant venu à Smyrne, & ayant demandé ſouvent à voir Polémon, ne put l'obtenir qu'en l'allant trouver chez lui & en lui apportant dix talens.

Tillem. t. II, Adrien, art. 2.

Il n'eſt pas étonnant qu'un homme auſſi vain que Polémon conçût

conçût de la jalouſie contre ceux qui lui diſputoient le premier rang dans l'art de parler. Le célèbre Favorin avoit ſes partiſans, qui le préféroient à tous les autres Rhéteurs: les Éphéſiens vantoient Favorin, Smyrne étoit pour Polémon. Cette rivalité, qui avoit commencé en Ionie, s'accrut à Rome par les louanges [*Philoſt. p. 490.*] que les Grands donnèrent à Favorin: les deux concurrens s'animèrent [*Id. p. 491.*] l'un contre l'autre avec une chaleur qui les fit blâmer tous deux.

Hérode, malgré l'admiration qu'il avoit pour Polémon, eut l'adreſſe de plaire à Favorin, qu'il regardoit auſſi comme ſon maître; & ce Sophiſte l'aima tellement qu'il lui légua, par ſon teſtament, ſa bibliothèque & une maiſon qu'il avoit à Rome.

C'eſt ce Favorin qui ayant un jour été mal-à-propos cenſuré [*Tillem. art. 19, Adrien.*] par l'empereur Adrien, comme employant une expreſſion qui n'étoit pas aſſez latine, lui céda ſans diſputer, quoiqu'il pût ſe défendre; & il répondit en riant à ceux qui s'en étonnoient, [*Spart. in Adriano.*] *eſt-ce que vous ne voulez pas que je croie qu'un homme qui a trente légions eſt le plus habile homme du monde!* L'empereur Adrien, qui l'avoit fort aimé, ſe dégoûta de lui, & lui procura bien des deſagrémens; ce qui ayant été ſû à Athènes, le peuple, & ſur-tout les Magiſtrats, coururent abattre une ſtatue qu'ils lui avoient dreſſée. Favorin, ſans en être ému, ſe contenta de dire, *Socrate eût bien voulu en être quitte à ſi bon marché.* Il ſe vantoit de trois [*Philoſt. pag. 489, n.° 8.*] choſes ſingulières, de parler bien grec quoiqu'il fût d'Arles, dans les Gaules; d'avoir été accuſé d'adultère quoiqu'il fût eunuque; & enfin d'avoir eu des diſputes avec l'Empereur & d'en être ſorti ſans aucun danger. Aulugelle nous a conſervé quelques diſſertations de Favorin: il y en a une pour prouver que les femmes devroient allaiter leurs enfans; une autre ſur [*L. XII, c. 1.*] le devoir des Juges; une contre l'aſtrologie judiciaire; une [*L. XIV, c. 1 & 2.*] comparaiſon d'un endroit de Pindare & de Virgile, au ſujet d'une deſcription du mont Etna, toute à l'avantage du poëte [*Lib. XVII, c. 10.*] Grec. Il aimoit à s'exercer ſur des ſujets bizarres, pour faire briller ſon éloquence: il avoit fait l'éloge de Therſite & celui [*C. 12.*] de la fièvre-quarte, dans leſquelles il y avoit, dit-on, des choſes fort agréables; *Lepida ſanè multa & non facilia inventu*

in utramque causam dixit: ce sont les termes d'Aulugelle, dans
L. XVIII, c. 1. lequel on peut voir un entretien de Favorin avec un Stoïcien & un Péripatéticien, sur le bonheur & la vertu. Quoiqu'il fût très-exercé dans la langue grecque, il avoit fait une étude par-
C. 7. ticulière de la langue latine, jusqu'à en donner des leçons aux plus fameux Grammairiens de Rome. Il avoit aussi étudié les
L. XX, c. 1. loix Romaines, & on peut lire, dans Aulugelle, des remarques critiques qu'il avoit faites sur les loix des douze tables.

Philost. p. 544. Secundus, sophiste d'Athènes, fut aussi un des maîtres d'Hérode: leur amitié fut interrompue par quelques mouvemens de jalousie: la mort de Secundus rendit à Hérode ses premiers sentimens; il oublia les disputes qu'ils avoient eues, il le pleura & fit son oraison funèbre. Calvisius Taurus, très-célèbre philosophe, enseigna la philosophie Platonicienne à Hérode. Il est beaucoup parlé de ce Philosophe dans Aulugelle, qui avoit été
L. I, c. 26. lié avec lui: il rapporte une conversation qu'ils eurent ensemble sur la colère: ce Philosophe expliqua comment le Sage devoit se conduire dans les sujets de mécontentement qui pouvoient lui survenir. C'étoit à Athènes que Taurus faisoit sa résidence,
L. II, c. 2. & il s'étoit acquis une si grande réputation, que les gens les plus illustres, qui passoient par la Grèce, ne manquoient pas de lui aller rendre visite. Il donnoit à manger, & les jeunes gens qu'il
L. VI, c. 13. invitoit préparoient des questions subtiles, sur lesquelles on disputoit dès que le repas étoit fini: *eratque initium loquendi*
L. XVII, c. 8. *edundi finis,* dit Aulugelle: jusque-là on gardoit le silence. Il pratiquoit la plus grande sobriété; le repas consistoit en un plat de lentilles & de citrouilles.

Philost. n.° 14. Outre ces maîtres d'éloquence & de philosophie, Hérode en eut encore d'autres: Théagène de Cnide & Munatius de Tralles, peu connus d'ailleurs, furent ses maîtres de critique; c'est ainsi que Philostrate les appelle.

Élevé par ces maîtres, Hérode, qui se livroit tout entier au travail, acquit bien-tôt une très-grande célébrité. Étant encore fort jeune, il fut député à l'empereur Adrien, qui étoit pour lors en Pannonie; il le harangua: on ignore quel étoit le sujet de sa députation; mais on sait que le jeune orateur, étonné sans

doute par la préſence de l'Empereur, reſta court; ce qui lui cauſa tant de chagrin, qu'il fut ſur le point de s'aller jeter dans le Danube.

Étant revenu dans ſa patrie, il fit des leçons publiques d'éloquence: il paſſoit une partie de l'année à Marathon: toute la jeuneſſe ſe rendoit chez lui. On rapporte qu'Alexandre, fameux ſophiſte, qui fut ſurnommé le *Platon croté*, étant venu à Athènes pour y donner des preuves de ſa ſupériorité en fait d'éloquence, & n'y trouvant pas les jeunes gens, parce qu'ils étoient à Marathon chez Hérode, lui écrivit pour le prier de les renvoyer à Athènes. Hérode lui répondit qu'il viendroit lui-même à leur tête le trouver un jour marqué, & qu'il pouvoit l'attendre dans le Céramique. Cette eſpèce de défi ſe répandit dans Athènes; il y eut un grand concours: il étoit déjà tard & il ne paroiſſoit pas qu'Hérode dût venir; on s'imagina qu'il avoit voulu tromper Alexandre. Celui-ci voyant le peuple ennuyé d'attendre, fit un diſcours qui fut très-applaudi: il en avoit commencé un ſecond, où il prouvoit que les Scythes faiſoient beaucoup mieux de mener une vie errante que d'habiter dans des villes, lorſqu'Hérode arriva avec ſa compagnie. Alexandre interrompit ſon diſcours pour offrir à Hérode ou de le continuer, ou de parler ſur tel ſujet qu'il jugeroit à propos. Hérode s'apercevant que la queſtion ſur les Scythes plaiſoit beaucoup à l'aſſemblée, fit ſigne à Alexandre de continuer: celui-ci ne demandoit pas mieux; il fut applaudi. Hérode entreprit auſſi de parler devant ce Rhéteur; il prit un ſujet tiré de l'hiſtoire Grecque, ſelon l'uſage des Sophiſtes de ce temps-là, comme on peut le juger par les ouvrages d'Ariſtide, & par ce qui nous eſt reſté de Polémon & d'Himerius. La matière du diſcours d'Hérode étoit ſur le deſeſpoir des Athéniens, vaincus en Sicile, qui demandoient la mort comme une grace. Alexandre fut ſurpris de l'éloquence d'Hérode; il avoua qu'il n'y avoit point de Rhéteur qui pût lui être comparé; & Hérode fut ſi content des louanges d'un orateur qui avoit lui-même beaucoup de réputation, qu'il lui fit de riches préſens: c'étoient, ſelon Philoſtrate, dix bêtes de charge, dix chevaux, dix échanſons, dix

Philoſt. pages 570 & 771.

Id. p. 571.

ſecrétaires, vingt talens d'or, beaucoup d'argent & deux eſclaves étrangers, dont le jargon, demi-grec & demi-barbare, avoit beaucoup amuſé Alexandre.

Il ſe forma de très-habiles Rhéteurs à l'école d'Hérode; leur nom, peu connu aujourd'hui, fut très-célèbre dans leur ſiècle: les principaux furent Adrien de Tyr, Chreſtus de Byzance, Pauſanias de Céſarée, Ptolémée de Naucratis, Rufus de Périnthe, Sceptus & Amphiclès.

Philoſt. p. 585. Adrien de Tyr s'attacha dès ſa plus tendre jeuneſſe à Hérode, auquel il ſuccéda dans la chaire d'Athènes: il étoit auſſi dans l'uſage de parler ſans préparation; mais quoiqu'il crût *Id. p. 586.* égaler les autres Rhéteurs, il convenoit qu'Hérode étoit fort ſupérieur à lui. Il fit le panégyrique de ſon maître, après qu'il fut mort, & il tira des larmes de ſes auditeurs. On a encore quelques extraits des ouvrages de ce Rhéteur, qu'Allatius nous a conſervés. Raphaël de Volterre, Sylburge, Gérard Voſſius *Fabricii, bib. Græca, lib. IV, cap. 30, t. IV, p. 409, t. III, p. 467.* & M. Fabricius, ſoûtiennent que le Pauſanias, diſciple d'Hérode, eſt le même que celui qui a fait la deſcription de la Grèce.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, qui n'eſt pas ſans *Voyez Tillem. art. 33, vie de M. Aurèle.* difficulté, & ſur laquelle les Savans ſont partagés, Pauſanias & Adrien furent admis par leur maître à l'auditoire de la clepſydre: voici ce que c'étoit. Il choiſiſſoit parmi ſes auditeurs dix de ceux dont il étoit le plus content, & après la leçon ordinaire, il les emmenoit avec lui, & il leur en donnoit une particulière qui duroit le temps d'une clepſydre. On ſait que c'étoit un vaſe percé, rempli d'eau, dont l'écoulement ſervoit à marquer la durée du temps. La clepſydre dont Hérode ſe ſervoit, lui en laiſſoit aſſez pour pouvoir réciter juſqu'à cent vers; après cette ſeconde leçon, Hérode donnoit à manger à ſes diſciples, & il pratiquoit le conſeil qu'il leur donnoit, de s'occuper même à table de diſcours ſérieux.

Aulugelle fut auſſi un des diſciples d'Hérode, & il nous apprend divers traits de ſa vie dans ſes *nuits Attiques.* Il rap- *L. II, c. 2.* porte qu'étant à Athènes avec pluſieurs Romains, qui étoient allés dans cette ville pour y cultiver leur eſprit, Hérode les

envoyoit prier de venir à ses maisons de campagne, près de la ville. Il en avoit une entr'autres à Céphise qui devoit être un lieu délicieux ; c'étoit un endroit éloigné de cinq ou six milles d'Athènes, dont Strabon & Pline font mention, & qui, suivant M. Spon, retient encore son ancien nom. Il y avoit de grands bois où l'on étoit à l'abri des rayons du Soleil, de longues galleries, beaucoup d'eaux & des bains très-propres. Un jour qu'Aulugelle y alla, il y avoit un jeune homme qui se disoit Stoïcien, & qui, à force de parler, fatiguoit toute la compagnie. Il commença dès le repas; & après s'être étendu sur ce qui regardoit la Philosophie, il insinuoit que personne ne pouvoit lui être comparé, que tous les Romains n'étoient que des ignorans, que lui seul pouvoit résoudre les syllogismes captieux; que personne ne possédoit aussi-bien que lui la morale, la connoissance de l'esprit humain, l'origine des vertus & des maladies de l'ame. Il prétendoit que les douleurs & les dangers qui menaçoient de la mort, ne pouvoient pas troubler son bonheur ; & que, quelque accident qui arrivât à un vrai Stoïcien, la tranquillité de son ame étoit inaltérable, qu'on ne devoit pas même s'apercevoir d'aucun changement sur son visage. Après qu'il eut long-temps ennuyé la compagnie par ces exagérations & par sa vanité, Hérode prit la parole, & dit en grec à ce jeune homme : *Permettez-nous, ô le plus grand des Philosophes, de vous répondre par Épictète même, puisque vous ne nous en croyez pas capables.* Alors il fit apporter le second livre des dissertations d'Arrien sur Épictète; il en lut le chapitre 19, dans lequel Épictète attaque vivement ces jeunes Stoïciens, qui ne s'amusant que de questions inutiles, étoient peu occupés d'être gens de bien. Il n'en fallut pas davantage pour confondre ce jeune étourdi, parce qu'il sembloit que cette leçon d'Épictète avoit été faite précisément pour lui.

Cellar. t. I, p. 1153. Spon. t. II, p. 349.

Aulugelle nous a conservé un autre trait d'Hérode, dont il fut témoin. Il rapporte qu'un homme, vêtu d'un manteau, se présenta devant eux avec une barbe qui lui descendoit jusqu'à la moitié du corps; cet inconnu leur demanda de quoi avoir du pain, Hérode voulut savoir qui il étoit : le mendiant

L. IX, c. 2.

répondit d'un ton grondeur qu'*il étoit Philosophe, & qu'il s'étonnoit de la question, puisque cela sautoit aux yeux. Je vois bien*, repliqua Hérode, *la barbe & le manteau, mais je ne vois pas encore le Philosophe ; prouvez-nous que vous l'êtes.* Quelqu'un de la compagnie dit que c'étoit un homme qui étoit dans l'habitude de mendier & d'insulter ceux qui lui refusoient. Alors Hérode dit : *Donnons-lui parce que nous sommes des hommes, quoique peut-être il ne le soit pas : tanquam homines non tanquam homini*, & il lui fit donner assez d'argent pour avoir du pain pendant un mois, en se plaignant de ce qu'on osoit ainsi profaner le beau nom de Philosophe.

L. XIX, c. 12. Nous voyons encore dans Aulugelle l'extrait d'une harangue qu'Hérode fit sur la nécessité des passions, sans lesquelles la vie languiroit; il croyoit qu'elles étoient utiles, lorsqu'on les contenoit dans des bornes raisonnables: il vouloit réfuter le dogme de l'apathie des Stoïciens, & répondre à un Philosophe de cette secte, qui lui avoit fait des reproches d'avoir témoigné trop de douleur de la mort d'un enfant qu'il aimoit.

Hérode étoit non seulement célèbre dans la Grèce, mais il *Philost. p. 567.* avoit aussi une grande réputation à Rome, où il avoit exercé avec beaucoup de succès le talent de faire des harangues sur le champ. L'empereur Tite-Antonin, le regardant comme l'homme le plus éloquent de son siècle, le nomma maître *Capitol. p. 23 & p. 35.* d'éloquence de Marc-Aurèle & de Lucius Verus, ses deux fils adoptifs, qui dans la suite furent tous deux Empereurs en même temps.

L'honneur qu'il eut de contribuer à l'éducation de ces deux Princes, le conduisit à la plus haute fortune; il fut Consul *Pagi an. 143. Tillemont, vie de Tite Antonin, art. 9.* l'an de J. C. 143, avec C. Bellicius Torquatus. Ce fut apparemment après son Consulat qu'il fut nommé Préfet, pour régler l'état des villes libres de l'Asie, & président des Panellènes & des Panathénées, où il fut couronné. Il en voulut témoigner sa reconnoissance aux Athéniens, par la construction d'un magnifique stade de marbre blanc, qui fut achevé en *Philost. n.° 5.* quatre ans. Philostrate assure qu'il n'y en avoit point de com- *Pausan. l. 1, c. 20.* parable; Pausanias en parle en ces termes: *Je finirai cet article*

par un monument qui cause de la surprise & de l'admiration, je veux dire ce stade de marbre blanc, dont je ne puis mieux faire comprendre la grandeur, qu'en disant qu'il commence à la colline qui est au dessus de l'Ilissus, & qu'il vient aboutir droit à la rivière, en forme de demi-lune, par un double mur d'un & d'autre côté; Hérode Atticus, qui a fait construire ce magnifique stade, épuisa presque toute une carrière du mont Pentelique. Il donna dans ce même stade aux Athéniens un spectacle nouveau: on y vit *Philost. n.° 5.* un vaisseau très-agréablement équipé, qui couroit sans être tiré par des chevaux; c'étoient des machines soûterraines qui le faisoient agir. On voit encore les restes de ce fameux stade. M. Leroi, dans le bel ouvrage qu'il vient de nous donner, *P. 36 & 37.* en a décrit la longueur, qui est de cinq cents quatre-vingt-onze pieds depuis l'entrée jusqu'au bas des gradins du fond.

Hérode fit faire aussi à Athènes un théatre magnifique, auquel il donna le nom de *Régille*, en l'honneur de sa femme. On prétend que, dans tout l'empire Romain, rien n'égaloit la beauté de ce stade & de ce théatre.

Il répara aussi l'*Odeum (a)*, & y ajoûta de nouveaux ornemens: non content de donner des preuves de sa magnificence *Pausan. l. VII, c. 40.* dans Athènes, il fit construire à Corinthe un très-beau théatre; mais cependant beaucoup au dessous de celui d'Athènes. Pausanias entre dans le détail des ornemens dont Hérode embellit *L. II, c. 1.* le temple de Neptune à Corinthe: *Il est*, dit-il, *enrichi de diverses offrandes qu'Hérode Atticus y a consacrées de nos jours, vous voyez entre autres choses quatre chevaux qui sont dorés, à la réserve de la corne qui est d'ivoire; & auprès de ces chevaux, deux tritons qui sont aussi dorés jusqu'à la moitié du corps, le reste est d'ivoire. Amphitrite & Neptune sont debout sur un char; le jeune Polémon est aussi debout sur un dauphin; l'enfant & le dauphin sont d'or & d'ivoire: la base qui soûtient le char d'Amphitrite est ornée de quatre bas-reliefs; sur le premier, l'ouvrier a*

(a) Voy. sur l'*Odeum*, le XXIII.e tome des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *Hist. p. 195*, M. l'abbé Belley y fait l'histoire de ce monument. On en trouve aussi une description dans l'ouvrage de M. Leroi, qui a fait graver ce qui en reste encore.

représenté la mer & la jeune Vénus qui s'élève au dessus des flots, accompagnée d'une troupe de Néréides; sur le second bas relief, on voit les enfans de Tyndare, qui tiennent là leur rang comme des divinités favorables aux vaisseaux & aux gens de mer; le troisième est une image de la mer quand elle est calme: un monstre marin, moitié cheval, moitié baleine, fend superbement les flots; enfin le quatrième représente Ino & Bellerophon avec le cheval Pégase.

N.° 5.

V. auss. Pausan. l. VI, c. 21, & l. X, c. 32.

Philostrate a détaillé les autres ouvrages publics qu'Hérode a fait faire. Il parle des statues de l'isthme, du colosse de l'isthme & d'Amphitrite, du dauphin de Mélicerte: il nous apprend qu'il consacra en l'honneur d'Apollon un stade à Delphes; qu'il fit faire des bains très-salutaires pour les Thessaliens & pour les Grecs qui habitoient près le golfe de Mélie; qu'il adoucit les eaux de Canuse; enfin qu'il fit des établissemens très-avantageux pour l'Eubée, pour le Péloponnèse, pour la Béotie & pour d'autres pays.

Philost. n.° 6.

Plin. l. IV, c. 4, t. I, pag. 191.

Tillem. art. 26, Néron.

Sa grande ambition auroit été de couper l'isthme de Corinthe pour joindre la mer Ionienne à la mer Égée, afin qu'on pût passer de l'une à l'autre sans faire le tour du Péloponnèse, & sans être exposé aux tempêtes fréquentes dans cette mer. Plusieurs Princes très-puissans avoient eu ce projet, le roi Demetrius, Jules César & Néron. Ce dernier avoit commencé ce travail; & pour encourager les travailleurs, il avoit porté lui-même la terre. En deux mois & demi, grand nombre d'ouvriers n'avoient avancé l'ouvrage que de quatre stades; on le discontinua, par la crainte que l'on eut que la mer Ionienne ne submergeât le pays. Toutes les tentatives qu'on avoit faites à ce sujet, n'ayant eu aucun succès, Hérode ne perdit cependant pas l'espérance de pouvoir mieux réussir dans ce projet; mais il falloit une permission de l'Empereur, & il n'osa la demander, de peur d'être accusé de folie, en voulant exécuter une entreprise où les plus grands Princes avoient échoué. C'est de Ctésidème que Philostrate apprit cette anecdote, & Hérode lui-même en avoit fait part à Ctésidème.

Les Grecs témoignèrent plusieurs fois leur reconnoissance pour

pour Hérode par des monumens publics. Spon nous a donné deux inſcriptions en ſon honneur, l'une de la tribu Antiochide, & l'autre du Sénat & du peuple de Mégare: il eſt nommé dans la première, *grand-prêtre des Empereurs,* ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ; on y célèbre ſa bienveillance & ſes bienfaits envers la patrie: il eſt parlé dans la ſeconde, de ſon Conſulat & des ſervices qu'il avoit rendus au Sénat & au peuple de Mégare. Une autre inſcription, qui ſe trouve encore dans Spon, nous apprend que les Thaſiens érigèrent une ſtatue à l'empereur Adrien, ſous le pontificat d'Atticus; d'où l'on peut conclurre que, dans ſa jeuneſſe, il avoit eu le pontificat de l'iſle de Thaſos.

Voyage, t. II, p. 400.

T. II, p. 285.

Il eſt ordinaire qu'un homme, qui fait une grande fortune, ait de puiſſans ennemis. Les plus conſidérables qu'eut Hérode, furent Quintilius Condianus & Quintilius Maximus: c'étoient deux frères connus ſous le nom des *Quintiles,* illuſtres par leur érudition, par leur expérience dans la guerre, & encore plus par leur union & leur amitié; ils étoient unis en tout, même dans le gouvernement des provinces; l'un en étoit Lieutenant, lorſque l'autre en étoit Gouverneur: ils faiſoient des livres enſemble; on a encore quelques fragmens d'ouvrages qu'ils avoient compoſés ſur l'Agriculture. L'empereur Commode, ſous prétexte d'une rébellion à laquelle ils n'avoient jamais penſé, les fit tuer enſemble. Ils avoient été Conſuls l'an de J. C. 151, ſous l'empire de Tite-Antonin; ils gouvernèrent la Grèce vingt ans après, lorſque Marc-Aurèle étoit Empereur, & ce fut-là l'occaſion qui les brouilla avec Hérode. Quelques-uns ont dit que l'origine de cette diviſion venoit de ce que, dans les jeux Pythiques, ils n'avoient pas été d'accord ſur les honneurs que l'on devoit rendre aux habitans de la Troade, que les Quintiles favoriſoient peut-être trop, parce qu'ils étoient de ce pays; mais Philoſtrate donne une raiſon de leur haine, qui paroît plus vrai-ſemblable; il rapporte que lorſque les Quintiles commandoient dans la Grèce, les Athéniens les prièrent de vouloir bien ſe rendre à une de leurs aſſemblées publiques; lorſqu'ils y furent, les Athéniens portèrent leurs plaintes contre

Till. art. 10, Tite-Antonin.

Id. M. Aurèle, art. 14.

Philoſt. n.° 11.

l'adminiſtration d'Hérode, & ils les ſupplièrent d'en informer l'Empereur. Les Quintiles écoutèrent favorablement les Athéniens, & ils inſtruiſirent le Prince de ce qui ſe paſſoit; Hérode s'imagina que c'étoient eux qui animoient le peuple contre lui, & il s'en plaignit hautement.

Il y avoit pour lors à Athènes un Préſident des écoles, que *Theoſt. p. 566.* l'on nommoit *Théodote.* Hérode auroit pû ſe flatter de l'avoir dans ſes intérêts: Théodote avoit été ſon diſciple, & c'étoit ſans doute à ſon maître qu'il étoit redevable de la dignité dont il jouiſſoit à Athènes; car l'empereur Marc-Aurèle avoit donné à Hérode la commiſſion de nommer les chefs des écoles philoſophiques *(b).* Cependant Théodote, ſans être ennemi déclaré d'Hérode, lui rendit ſourdement tous les mauvais offices qu'il put, juſqu'à ſe lier avec ceux qui lui étoient les plus contraires, & à travailler avec eux aux mémoires qu'on envoyoit contre lui. Ceux qui n'aimoient pas Hérode, ſoit qu'il eût abuſé de ſon autorité, ſoit que la jalouſie & la haine aient toûjours perſécuté le mérite, ſe déclarèrent publiquement contre lui, dès qu'ils ſe virent appuyés par les Quintiles. Les chefs de ſes ennemis chez les Athéniens, étoient Démoſtrate, Praxagore & Mamertin. Hérode voulut leur intenter un procès criminel, comme à des ſéditieux qui ſoûlevoient le peuple; ils s'enfuirent ſecrètement d'Athènes, & ils allèrent à la cour de Marc-Aurèle, qui étoit pour lors à Sirmium dans la Pannonie. On croyoit ce Prince mal intentionné pour Hérode, qu'il avoit ſoupçonné d'avoir été confident de Lucius Verus *Till. art. 11, Marc-Aurèle, & art. 6.* ſon collègue, dont Marc-Aurèle n'avoit pas eu ſujet d'être content. Il étoit vrai que Lucius Verus étant parti de Rome pour chaſſer le roi Vologèſe, qui faiſoit de grands ravages dans la Syrie, avoit paſſé par Athènes, & qu'il avoit logé chez Hérode, à qui Marc-Aurèle l'avoit recommandé; mais il eſt ſans-apparence qu'il lui eût donné de mauvais conſeils. Démoſtrate fut très-bien reçû de Marc-Aurèle. C'étoit un homme adroit, qui trouva le moyen d'engager la fille de l'Empereur,

(b) Voyez, ſur les émolumens de ces Profeſſeurs, Tillemont, *art. 23* de la vie de Marc-Aurèle.

qui n'étoit qu'un enfant, à se jeter aux pieds de Marc Aurèle, pour le supplier de protéger les Athéniens.

Cependant Hérode crut devoir venir en Pannonie, pour répondre aux accusations de ses ennemis. Il avoit amené avec lui deux jeunes personnes très-belles, qu'il aimoit comme ses propres filles; elles avoient pour père Alcimédon, un de ses affranchis, à qui il avoit donné toute sa confiance; il logeoit avec elles dans une des tours du fauxbourg de Sirmium: une nuit, qu'elles dormoient, le tonnerre tomba sur la chambre de la tour où étoient couchées ces jeunes filles, & les tua toutes deux. Hérode en fut affligé à un point qu'on crut qu'il en perdroit l'esprit. Lorsque le jour où son affaire se devoit traiter devant l'Empereur fut arrivé, il ne dit rien de ce qu'on pouvoit attendre de l'homme le plus éloquent de la Grèce: il s'emporta avec fureur contre l'Empereur, à qui il reprocha de vouloir le perdre pour faire plaisir à un enfant de trois ans & à une femme; c'est ainsi qu'il désignoit l'imperatrice Faustine & sa fille.

Il y avoit pour lors un préfet du Prétoire, appelé *Rufus Bassæus*, qui de simple paysan s'étoit élevé à la plus haute dignité, après avoir vécu long-temps dans la misère; indigné du procédé d'Hérode, il lui dit que son insolence pourroit bien le faire condamner à la mort: à quoi Hérode répondit, qu'*un homme à son âge ne craignoit pas la mort;* après avoir parlé brusquement, il se retira. *Tillemont: Marc-Aurèle, art. 14.*

Marc-Aurèle écouta ses plaintes sans paroître émû; & quand Hérode fut hors de sa présence, il dit à Démostrate: *Vous pouvez exposer vos raisons, sans vous mettre en peine si Hérode ne le veut pas.* Il l'écouta avec grande attention, & il ne put s'empêcher de verser des larmes, lorsque Démostrate rapporta les moyens par lesquels il prétendoit qu'Hérode & ses affranchis opprimoient le peuple.

Soit que Marc-Aurèle crut les affranchis d'Hérode plus coupables que leur maître, soit qu'il voulut lui faire grace, il se contenta de punir les affranchis; encore les traita-t-il avec beaucoup de clémence: il épargna même Alcimédon, qu'il crut suffisamment puni par la mort de ses deux filles.

N.° 13. On n'a plus le discours que Démostrate fit contre Hérode: Philostrate avoue qu'il passa pour un chef-d'œuvre.

N.° 12. Quelques-uns ont écrit qu'Hérode avoit été exilé à Orique, ville de l'Épire. Il est bien vrai qu'il a demeuré dans cette ville; mais il y alla, sans y être obligé par des ordres supérieurs. Après le jugement de l'Empereur, il se retira dans l'Attique, vivant quelquefois à Marathon & quelquefois à Céphise, où tous les étrangers illustres & toute la brillante jeunesse d'Athènes se rendoient pour s'instruire. Là, faisant réflexion sur sa disgrace, il voulut éprouver si l'Empereur avoit encore des bontés pour lui: il lui écrivit pour se plaindre de ce qu'il ne recevoit plus de ses lettres, lui qui en avoit quelquefois reçû jusqu'à trois par jour. Marc-Aurèle lui fit une réponse très-honnête: il le traitoit d'ami; il l'assuroit qu'il étoit bien disposé pour lui, & qu'il ne devoit pas imaginer qu'il fût injuste à son égard, si après avoir découvert les prévarications de quelques-uns de ses gens, il les avoit punis; ce qu'il avoit même fait à regret. Il finissoit par lui déclarer qu'il avoit eu dessein d'être initié dans les mystères d'Éleusis, que la guerre l'en avoit empêché; qu'il souhaiteroit de l'être lorsqu'Hérode en seroit Président.

Cette lettre si gracieuse & si consolante, ne fut écrite qu'après la mort de Faustine, vers l'an 175; car l'Empereur y faisoit part à Hérode de la douleur que lui avoit causé la mort de cette Princesse.

Hérode eut un autre sujet de chagrin, qui ne lui fut pas moins sensible que la persécution des Athéniens. Il avoit épousé une femme de la plus grande naissance: il est dit dans l'inscription faite en son honneur, qu'elle descendoit des riches Ænéades, que c'étoit le sang d'Anchise & de Vénus. Elle

V. Pagi an. 160. s'appeloit *Regille;* elle avoit un frère, appelé *Annius Bradua,* qui avoit été Consul l'an de J. C. 160. Il y en a eu un autre

Pagi an. 185. du nom de Bradua, qui fut Consul l'an de J. C. 185, avec Maternus, & qui est nommé *M. Atilius Metilius Bradua.* Saumaise *(c)* est persuadé que c'est ce dernier qui étoit frère

(c) Salmasius, explicatio duarum Inscriptionum, p. 88. Voyez aussi Olearius, sur Philostrate, *n.°* 8.

de Régille; mais cette opinion ne ſe concilie pas aiſément avec l'ordre des temps. Sur cette ſuppoſition, Saumaiſe ne craint pas d'aſſurer que Régille deſcendoit de Regulus, ce célèbre Conſul, qui ſe dévoua pour la patrie: il ſe fonde ſur ce qu'il s'appeloit Attilius, ainſi que Bradua, frère de Régille; & il croit qu'on aura fait Regilla de Regulus, de même que de Druſus Druſilla, d'Oreſte Oreſtilla. Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, il eſt conſtant que Régille étoit de la plus illuſtre extraction. Hérode eut le malheur de la perdre à la fleur de ſon âge, & ſa mort donna occaſion à une étrange calomnie. Les ennemis d'Hérode répandirent le bruit, que s'étant fâché contre Régille pour un ſujet aſſez léger, lorſqu'elle étoit groſſe de huit mois, il avoit ordonné à ſon affranchi Alcimédon de la battre; & que l'ayant frappée ſur le ventre, elle étoit accouchée & morte ſur le champ. Bradua, frère de Régille, le même qui avoit été Conſul, entreprit de venger juridiquement ſa ſœur, qu'il crut, ſur la foi des ennemis d'Hérode, avoir été effectivement aſſaſſinée par les ordres de ſon mari; il lui intenta une action criminelle, qui fut portée en plein Sénat. Bradua parla lui-même contre ſon beau-frère: il parut plus occupé de faire valoir la grandeur de ſa maiſon, que de prouver ſon accuſation; auſſi fut-il décidé qu'elle étoit téméraire, & Hérode fut renvoyé abſous. *Philoſt. n.° 8.*

Ceux qui ſavent juſqu'où peut aller la malignité des envieux & des méchans contre les hommes célèbres, ne ſeront pas ſurpris qu'Hérode ait été ainſi calomnié. Sa vie nous offre encore d'autres traits de l'iniquité de ſes ennemis: ils ont prétendu que, lorſque Tite-Antonin, qui depuis fut Empereur, commandoit en Aſie, Hérode avoit voulu l'aſſaſſiner ſur le mont Ida; ce que Philoſtrate n'a pas dédaigné de réfuter par un argument négatif, tiré de la déclamation de Démoſtrate contre Hérode, dans laquelle ce ſophiſte invective violemment contre Hérode, l'accuſe de pluſieurs choſes que l'on peut aiſément juſtifier, & omet ce crime capital.

Hérode témoigna la plus grande douleur à la mort de ſa femme; il donna des marques de la plus profonde triſteſſe,

Lucien. dont le philoſophe Demonax ne put s'empêcher de plaiſanter. *V. Saumaiſe, p. 89, de dic. ſtatuæ Regillæ.* Ce fut auſſi à cette occaſion ſans doute, que le philoſophe Peregrinus invectiva contre Hérode, pour lequel ce Cynique *Philoſt. n.° 13.* avoit la plus grande averſion.

Saumaiſe, p. 100. Il auroit pû être Conſul une ſeconde fois; mais le chagrin de la perte de ſa femme lui ôta le deſir des honneurs. Il voulut immortaliſer ſa douleur & la mémoire de Régille par une eſpèce d'apothéoſe: il lui érigea une ſtatue avec une inſcription qui ſubſiſte encore, & dont nous parlerons plus bas. Ils avoient *Philoſt. n.° 9.* été mariés à Marathon; ils eurent, ſelon Philoſtrate, deux filles & un fils. L'inſcription faite en l'honneur de Régille, ſuppoſe *Saumaiſe, p. 97.* que leurs enfans furent au nombre de quatre; ce que Saumaiſe concilie, en prétendant que l'auteur de l'inſcription a mis au nombre de leurs enfans celui qui périt dans la fauſſe couche qui fit mourir ſa mère.

Hérode eut le chagrin de voir mourir ſes deux filles, dont l'une s'appeloit *Panathénaïs,* & l'autre *Elpinice.* Les Athéniens qui s'étoient réconciliés ſincèrement avec lui, lui donnèrent des preuves d'une eſtime particulière; à la mort de Panathénaïs, ils permirent qu'elle fût enterrée dans Athènes; ce qui étoit une grace très-ſingulière: car nous apprenons par une lettre *Epiſt. 12, lib. IV.* de Servius Sulpicius à Cicéron, qu'en vain il demanda aux Athéniens que l'on rendît dans Athènes les derniers devoirs au corps du conſulaire Marcellus, qui avoit été tué ſi indignement par Magius: *Ab Athenienſibus locum ſepulturæ intra urbem ut darent impetrare non potui, quòd religione ſe impediri dicerent.* Les Athéniens firent encore plus pour Hérode; ils retranchèrent de l'année le jour où Panathénaïs étoit morte.

Le fils d'Hérode & de Régille s'appeloit *Atticus,* ainſi que ſon père. Philoſtrate en fait un étrange portrait; il aſſure qu'il étoit né preſque ſtupide, & qu'il avoit ſi peu de mémoire, qu'il ne pouvoit pas retenir les lettres de l'alphabet; ce qui fit naître à Hérode l'idée de faire élever avec ſon fils vingt-quatre jeunes gens de ſon âge, à chacun deſquels il donna pour nom une des lettres de l'alphabet; moyennant quoi il apprit ſes lettres. Il ajoûte que le jeune Atticus étant devenu grand,

s'adonna au vin & à la débauche, de sorte qu'il fut si odieux à son père, qu'il le deshérita, ne lui laissant que les biens de Régille sa mère.

Mais l'inscription en l'honneur de Régille juge bien différemment d'Atticus: on y lit que l'Empereur l'honora du titre de Sénateur; que personne n'étoit plus éloquent que lui; qu'il étoit nommé à Athènes *la langue d'Hérode*. Il est difficile de concevoir qu'un homme qui auroit approché de la stupidité, & dont les mœurs auroient été très-débordées, eût été ainsi loué: aussi Saumaise, en faisant réflexion sur cette contrariété de récits, déclare que l'auteur de l'inscription mérite plus de foi que cent Philostrates. *Page 118.*

Hérode passa la fin de sa vie à Marathon, où il mourut de consomption, à l'âge de soixante-seize ans. Il avoit ordonné à ses affranchis de l'enterrer dans le lieu où il étoit mort; mais la nouvelle de son trépas étant venue à Athènes, les Athéniens envoyèrent chercher son corps; le lit mortuaire étoit précédé de toute la jeunesse de la ville, qui chantoit ses louanges en pleurant & en témoignant les plus grands regrets d'avoir perdu un si bon père: on lui rendit les derniers devoirs dans le Panathénaïque, & on lui fit cette épitaphe: *Ici gît Hérode, fils d'Atticus, né à Marathon, dont la réputation s'étend par tout le monde.* *Philost. n.° 15.*

Adrien de Tyr fit son oraison funèbre, comme on l'a déjà observé, & elle fit couler les larmes de tous les auditeurs.

Il n'est pas surprenant qu'un homme si célèbre & si bienfaisant fût sincèrement regreté: les Athéniens trouvoient en lui un protecteur, qui se faisoit un plaisir de cultiver dans leurs enfans les talens qu'il y découvroit. Non seulement il n'épargnoit aucun soin pour les perfectionner, mais aussi ses richesses étoient à leur usage: jamais personne ne fut plus généreux; il disoit qu'un riche devoit donner aux pauvres pour les tirer de l'indigence, & aux autres pour les empêcher d'y tomber. *Id. n.° 11.*

Jamais il n'y eut de meilleur maître; peut-être même peut-on lui reprocher d'avoir poussé trop loin la bonté pour ses affranchis, qui le gouvernoient quelquefois. Outre Alcimédon, de *Id. n.° 11.*

qui nous avons déjà parlé, il en eut plusieurs autres, & trois sur-tout, qu'il aima autant que Cicéron avoit aimé Tiron; on les nommoit Achille, Pollux & Memnon. Il eut le chagrin de les voir mourir; il les pleura comme s'ils eussent été ses meilleurs amis: il est vrai qu'ils méritoient de l'être par leur probité & par l'amour qu'ils avoient pour les sciences. Il leur donna des preuves publiques de son attachement après leur mort; il leur érigea des statues, & y fit graver des imprécations contre ceux qui oseroient y toucher. Les Quintiles, qui étoient ses ennemis déclarés, lui firent un crime de ces honneurs rendus à de jeunes gens.

Il jouit toute sa vie de la réputation du plus éloquent homme de son siècle. Rufus de Périnthe, célèbre Rhéteur, l'appeloit la langue des Grecs & le roi de la parole. On le comparoit aux plus fameux Orateurs de l'ancienne Grèce. Aulugelle en parle toûjours avec la plus grande estime: *Herodes Atticus, vir & Græcâ facundiâ & consulari honore præditus . . . . Herodem Atticum Consularem virum Athenis disserentem audivi Græcâ oratione, in qua ferè omnis memoriæ nostræ universos gravitate atque copiâ & elegantiâ vocum longe præstitit.*

Philost. p. 598.

L. 1, c. 2.

Son style étoit plus doux que fort; il étoit très-figuré, clair, varié & rempli de maximes qui prouvoient qu'il étoit aussi Philosophe qu'Orateur. On prétend que des anciens Orateurs, celui qu'il prit pour modèle fut Critias. On ne peut pas se livrer à l'étude avec plus d'ardeur; il étudioit dès qu'il ne dormoit point, & même pendant ses repas.

Philost. n.° 13.

Il avoit laissé des dissertations διαλέξεις, des éphémérides, qui prouvoient, dit Suidas, la grandeur de son esprit & la sublimité de son ame.

Suidas.

Il nous reste encore une déclamation sous son nom, qui a pour titre, Περὶ Πολιτείας. L'auteur conseille aux Thébains de s'allier avec les Péloponnésiens & les Macédoniens contre Archelaüs, roi de Macédoine. Cette harangue a été donnée en grec par Alde Manuce, & traduite par Canterus. On la trouve en grec & en latin à la fin des harangues politiques Grecques, que Gruter a fait imprimer à Hanau en 1609. M. de Tillemont ne

Fabricius, bibl. Græc. lib. IV, c. 30, t. IV, p. 373.

ne la connoiſſoit pas, puiſqu'il dit : *je ne crois pas qu'il nous reſte rien aujourd'hui d'Hérode.* Peut-être la croyoit-il ſuppoſée; ce que le ſilence de Philoſtrate & de Suidas pourroit autoriſer: ce qui eſt conſtant, c'eſt que cette déclamation eſt très-peu de choſe, & ne répond pas à l'idée que les Anciens nous donnent de l'éloquence d'Hérode.

Hiſt. des Emp. t. II, p. 317.

Il nous reſte préſentement à parler des deux fameuſes inſcriptions d'Hérode & de Régille, découvertes il y a cent cinquante ans. On trouva, au commencement du ſiecle paſſé, dans la voie Appienne, à trois mille à peu près de Rome, une inſcription qui portoit le nom d'Hérode. Caſaubon ſoupçonna que c'étoit ou Hérode le Grand ou Hérode le Tétrarque, qui étoit auteur de ce monument. Saumaiſe regarda cette conjecture comme très-frivole, & il ſoûtint qu'elle étoit pluſtôt d'Hérode Atticus. En effet, il n'étoit guère vrai-ſemblable que des rois Juifs vinſſent ériger à la porte de Rome une inſcription peu convenable à des Princes qui faiſoient profeſſion d'une religion incompatible avec les divinités Payennes, qui y ſont invoquées.

Salmaſ. not. in Jul. Capitol. Anton. p. 77.

Hérode y conſacre une étendue de terre, qu'il appelle *Triope*, à Minerve & à la déeſſe Upis, qui étoit un des noms de Néméſis; il les prie de venir honorer de leur préſence cet endroit qui eſt ſous leur protection; il fait des imprécations contre ceux qui oſeront y toucher. Dix ans après, on trouva dans le même endroit une autre inſcription en l'honneur de Regilla: pour lors l'opinion de Saumaiſe devint une certitude. Cette inſcription fut apportée à Paris par le célèbre P. Sirmond, qui eut depuis de ſi vives conteſtations avec Saumaiſe; elle eſt encore plus curieuſe que la première, que Saumaiſe regardoit comme le plus beau monument qui ſoit dans la riche collection de Gruter.

Salmaſ. p. 85 & 86.

P. 6.

Cette ſeconde inſcription n'a pas été dreſſée par Hérode ſeul; du moins on lit à la tête le nom de Marcellus: elle nous apprend qu'on avoit bâti un temple en l'honneur de Régille; on aſſure qu'elle habite parmi les héroïnes, & dans ces iſles bienheureuſes où règne Saturne; que c'eſt la récompenſe de ſes vertus; que par cet apotheoſe Jupiter a voulu conſoler

ſon mari abîmé dans la plus grande affliction : on exhorte enſuite à lui faire des ſacrifices, comme à une héroïne; on lui promet un monument ſemblable dans un bourg d'Athènes, où on l'honorera, tandis que ſon ame ſe promènera dans le royaume de Rhadamanthe.

L'auteur de cette inſcription la finit par faire ſa cour à l'Empereur, en donnant de grands éloges à l'imperatrice Fauſtine, qui étoit morte: Régille y eſt déclarée Miniſtre des autels de cette Divinité, dont elle ſera auſſi-bien accueillie qu'Iphigénie l'a été de Diane, & Herſé de Minerve; cette auguſte femme, ſupérieure aux anciennes héroïnes, recevra gracieuſement Régille, lorſqu'avec Alcmène & Semélé, elle viendra préſider aux fêtes des héroïnes.

Saumaiſe expliqua ces deux inſcriptions par un ſavant Commentaire, qu'il dédia à Nicolas Rigaut, Garde de la bibliothèque du Roi *(d)*. On voit à Rome, au palais Farnèſe, deux colonnes qu'Hérode avoit fait dreſſer, en même temps qu'il avoit fait placer la première de ces deux inſcriptions. On y lit d'un côté une défenſe de faire le moindre dérangement dans ce champ, qui avoit été conſacré par Hérode; & de l'autre côté on lit que ces colonnes ſont dédiées à Cérès, à Proſerpine & aux Dieux infernaux.

L. II, c. 4, 135. Le P. de Montfaucon a donné dans ſa paléographie Grecque la figure de ces colonnes; mais M. l'abbé Barthélemi, qui les a examinées avec la plus grande attention, a eu la bonté de me communiquer quelques remarques ſur ce monument, & je les rapporterai avec d'autant plus de plaiſir, que tout le monde ſait que perſonne n'eſt plus en état que lui de bien juger de ces matières.

Les deux colonnes d'Hérode Atticus ſont au palais Farnèſe, dans une pièce qui eſt à raiz de chauſſée, ſous le portique qui environne la cour; elles ſont d'un marbre que les Italiens appellent *cippolino ;* chaque colonne a été briſée & coupée en

(d) Cl. Salmaſii duarum inſcriptionum veterum Herodis Attici Rhetoris, & Regillæ conjugis honori expoſitarum explicatio. Lutetiæ Pariſiorum, apud Hieronimum Drouart, 1619.

deux parties; leur hauteur étoit de dix-sept pieds trois ou quatre pouces, leur diamètre d'environ deux pieds & demi.

On ne sait pas précisément les raisons qui ont engagé Hérode Atticus à employer, dans cette inscription, les anciennes lettres grecques; le P. de Montfaucon insinue que c'étoit par amour pour l'antiquité; M. l'abbé Barthélemy croiroit plustôt qu'Hérode s'étant aperçû que ces lettres étoient peu différentes des lettres latines qui étoient pour lors en usage, & encore moins de celles qu'on voyoit sur les anciens monumens de Rome, & sur cette quantité innombrable de patères & de statues que les Étrusques apportoient dans cette capitale du monde, il les avoit choisies par préférence, pour attirer l'attention des passans, & leur inspirer le desir de connoître l'objet de ces inscriptions.

Celles d'Hérode & de Régille sont contenues dans deux tables de marbre enclavées dans un mur, qui termine une allée auprès du palais de la *villa Pinciana:* la première a de haut trois pieds & demi, & de large un pied & un pouce; la seconde trois pieds sept pouces de haut, sur un pied huit pouces de large.

Sur la fin du dernier siècle on découvrit, dans le jardin des Célestins de S.t Eusèbe, sur le mont Esquilin, une colonne où il y avoit une inscription de Régille: nous y apprenons que son nom étoit *Annia Regilla:* il y est dit qu'elle étoit la femme d'Hérode, & la lumière de sa maison. Fabretti & le P. de Montfaucon l'ont donnée: elle est aujourd'hui au Capitole: elle avoit servi, du temps de Maxence, de colonne milliaire; elle étoit au septième mille de Rome: sa hauteur est de près de six pieds. *Diar. Italic. p. 124 & 126.*

Quelques Savans ont soupçonné que *Regilla* étoit parente de l'impératrice Faustine; ils se sont fondés sur ce que toutes deux s'appeloient *Annia,* & de ce que dans l'inscription en l'honneur de Régille, il est fait une mention particulière de Faustine: mais ce ne sont que des conjectures, qui ne s'accordent pas facilement avec cette même inscription, où l'auteur parlant de la généalogie de Régille, la fait descendre à la vérité *Fabret. p. 413.*

des Ænéades, mais garde un profond silence sur son alliance avec Faustine.

Harduin de numm. Herod.

Nous finirons tout ce qui regarde Hérode Atticus, en observant qu'un homme célèbre par la témérité de ses paradoxes, a avancé qu'Hérode le Grand, roi des Juifs, étoit de la même famille qu'Hérode Atticus; & que c'étoit Hérode d'Athènes, celui dont parle Cicéron, qui avoit donné le nom à la secte des Hérodiens. Il n'est pas de notre sujet de réfuter ces étranges assertions, qui ont été déjà suffisamment détruites par M. Basnage.

Hist. des Juifs, l. 1, c. 2.



MÉMOIRE
SUR
LE VRAI DESSEIN D'ARISTOPHANE
Dans la Comédie intitulée ΕʹΚΚΛΗΣΙΑʹΖΟΥΣΑΙ, Concionatrices.

Par M. LE BEAU le cadet.

ON reproche aux amateurs de l'antiquité de porter ſouvent trop de prévention dans la lecture des ouvrages anciens, & d'y entendre plus de fineſſe que les auteurs n'y en ont eux-mêmes entendu. J'avoue que l'admiration peut excéder & dégénérer en une ſorte d'idolatrie; mais pour quelques beautés étrangères, que nous prêtons à ces illuſtres écrivains, il doit nous en échapper quantité d'autres qui ont diſparu avec les circonſtances dont elles dépendoient; & ſi ces auteurs revenoient au monde, je doute fort qu'ils conſentiſſent à perdre ce qu'on leur ôte, pour garder ce qu'on leur prête, & qu'ils fuſſent contens de la compenſation. La Comédie doit perdre en ce genre plus que tout autre ouvrage d'eſprit; c'eſt le tableau des ridicules qu'elle a ſous les yeux. Les vices des hommes ſont toûjours les mêmes; mais pour les ridicules, qui ne ſont que l'écorce, &, pour ainſi parler, les attitudes des vices, ils varient ſans ceſſe; & dès qu'ils ont changé les traits qui les caractériſent, ils ceſſent d'être ſentis. Combien d'alluſions fines & délicates nous ont peut-être déjà échappé dans les pièces de Molière? combien s'en effacera-t-il encore aux yeux de la poſtérité? Ariſtophane eſt pour nous aujourd'hui ce que Molière ſera dans deux mille ans. Il a fait le portrait des Athéniens de ſon temps; comme nous ne les connoiſſons pas en détail, il y a ſans doute entre les originaux & ſes ingénieuſes copies une infinité de rapports que nous n'apercevons pas. Les Scholiaſtes déjà fort éloignés du ſiècle d'Ariſtophane, nous

Lû le 8 Janv. 1760.

ont conſervé quelques traits de cette reſſemblance; c'eſt ſervir la Littérature, que de travailler à les recueillir & à retrouver ceux que le temps a effacés: & c'eſt dans cette vûe que je préſente ici quelques réflexions ſur la Comédie intitulée Ἐκκλησιάζουσαι. Un mot comme perdu dans un des anciens argumens de cette pièce, m'a donné une idée, qu'un examen plus attentif a confirmée. Le deſſein de cette Comédie eſt bizarre & hardi, comme celui de preſque toutes les pièces de cet auteur; la conduite eſt naturelle, l'exécution pleine de ſel & d'agrément: l'auteur n'a manqué aucune des ſituations heureuſes & des contraſtes plaiſans que ſon ſujet pouvoit lui fournir; & l'on y retrouve, comme dans ſes autres Comédies, cette éloquence mâle & nerveuſe, qui a ſervi de modèle aux Orateurs les plus ſérieux.

On croit ordinairement que toute cette Comédie ne tend qu'à tourner en ridicule le gouvernement d'Athènes. Samuel *In Miſcell. l. 1, c. 15.* Petit, ſavant Critique, qui paroît avoir fait une étude particulière de ce Poëte, y a été trompé. Après avoir établi que la Comédie que j'examine, doit avoir été jouée la quatrième année de la XCVI.[e] Olympiade, ſous l'archonte Démoſtrate, il ajoûte que ce fut probablement dans les Panathénées, qui ſe célébroient au mois *hécatombéon (a),* dans lequel les Archontes & les Prytanes entroient en charge. *Auſſi,* continue-t-il, *toute cette pièce roule ſur l'adminiſtration de la République pendant cette année.* Je conviens qu'il s'y trouve pluſieurs alluſions au gouvernement général d'Athènes: mais ces alluſions n'en ſont pas la principale partie; elles ne paroiſſent venir qu'indirectement, & comme en paſſant. Le Poëte ſemble tout occupé d'imaginer une nouvelle République, dont le principe fondamental ſera la communauté des biens, & par deux conſéquences néceſſaires, la communauté des femmes & celle des enfans. C'eſt cette idée qu'il attaque; tout le jeu de la pièce ne va qu'à en faire ſentir le ridicule. Or ces principes étoient tout-à-fait étrangers au gouvernement d'Athènes; mais ils ſont établis

(a) Ce mois répondoit partie à notre mois de juin, partie à notre mois de juillet.

dans la république de Platon: & je me propose de prouver dans ce Mémoire, que cette Comédie n'a d'autre objet que de critiquer, au moins sur cet article, la République dont Platon avoit tracé le plan. C'est la pensée d'un ancien Grammairien; un des argumens de cette pièce finit par ces mots: Ὁ δὲ Ἀριστοφάνης διὰ τούτων τοὺς φιλοσόφους, οἷς ἐχθρὸς ἦν, μάλιστα δὲ τὰ τοῦ Πλάτωνος περὶ πολιτείας βιβλία ψέγειν, σκώπτειν, καὶ κωμῳδεῖν δοκεῖ. *Il semble qu'Aristophane s'est proposé ici de critiquer les Philosophes, à qui il en vouloit, & en particulier de tourner en ridicule la république de Platon.* Cette réflexion jette un jour merveilleux sur toute la pièce. Il y a plus, le Poëte s'exprime sur la communauté de biens, de femmes & d'enfans, à peu près dans les mêmes termes que le Philosophe, comme il sera aisé de le voir par l'exposé que je ferai des principes de Platon, après que j'aurai rappelé le sujet & la conduite de cette pièce.

Sujet de la pièce.

Les femmes d'Athènes, ennuyées de se voir gouvernées par les hommes, forment le dessein de se soustraire à cette domination, & veulent commander à leur tour. Une d'entre elles, nommée *Praxagora*, femme avisée & entreprenante, comme son nom le fait entendre, les autorise dans cette idée, & leur représente éloquemment que les choses en iront beaucoup mieux. En conséquence elle donne le projet d'une nouvelle République, elle en dresse les statuts, & établit pour principe fondamental, que tous les citoyens apporteront dans la place publique leurs biens en commun, en sorte que personne ne pourra plus posséder rien en particulier: elle veut même que les femmes & les enfans soient en commun, à condition cependant que, quant aux femmes, on ne pourra songer à celles qui ont la jeunesse & la beauté en partage, qu'après les vieilles & les laides. Cette condition donne lieu à plusieurs scènes tout-à-fait plaisantes, qui terminent la pièce: voilà le sujet de cette Comédie; en voici la conduite.

Conduite de la pièce.

Le théatre représente le lieu que Praxagora avoit indiqué aux autres femmes pour s'y rendre; c'étoit la place qui se trouvoit devant sa maison. La scène commence avant le lever

du ſoleil; car les femmes diſent: *Que ferons-nous, tandis que les aſtres brillent encore au ciel.*

Verſ. 82. Λέγουσ' ὅπως καὶ τἀπὶ τούτοις δράσομεν,
Ἕως ἔτ' ἐστὶν ἄστρα κατὰ τὸν οὐρανόν.

Praxagora s'avance avec une lampe, qu'elle ſuſpend pour ſervir de ſignal à ſes compagnes; c'eſt ce que fait entendre la correction de Palmerius, qui dans le ſecond vers lit ἐξηρτημένον, au lieu du texte ordinaire ἐξηπτημένον, qui n'a point de ſens. Après cette cérémonie, elle adreſſe à cette lampe un diſcours emphatique, que je n'ai garde d'entreprendre de rendre en françois, parce que ſa principale beauté conſiſte en un choix d'expreſſions qui flattent plus pour le ſon que pour le ſens, & qui par-là ſont une eſpèce de parodie de ces monologues des Poëtes tragiques, où les perſonnages apoſtrophent d'un ſtyle pompeux les êtres inanimés. Tout le monde ſait qu'Ariſtophane ne manque jamais l'occaſion de jouer les Tragiques, & ſur-tout Euripide. Il eſt aiſé de remarquer que c'eſt principalement ſon ſtyle qu'il copie ici, tant pour le tourner en ridicule, que pour faire ſentir plaiſamment qu'il prépare de grandes choſes, & que le début d'une pièce ſi intéreſſante, ne peut être trop magnifique. Enſuite Praxagora s'étonne de ne trouver aucune de ſes compagnes: *Je ne vois ici aucune de celles qui devoient s'y rendre; cependant l'aſſemblée eſt indiquée pour le point du jour:*

V. 19. Ἀλλ' οὐδεμία πάρεστιν, ἃς ἥκειν ἐχρῆν.
Καίτοι πρὸς ὄρθρον γ' ἐστὶν ἡ δ' ἐκκλησία.

Dans l'inſtant elle aperçoit quelqu'un qui s'avance avec une lampe: ce ſont deux Athéniennes, à qui le Poëte ne donne pas de noms particuliers. Après quelques reproches ſur leur lenteur, elle va avec elles à la porte d'une troiſième, qui ſort auſſi-tôt. Bien-tôt il en vient une foule qui profitent du ſommeil de leurs maris pour s'échapper de la maiſon avec des habits d'hommes & des barbes poſtiches, ſelon que Praxagora le leur avoit recommandé. Cette dernière précaution n'étoit pas

précisément

précisément pour ressembler mieux à leurs maris; car les Athéniens étoient dans l'usage de se raser; mais ceux qui étoient à la tête du gouvernement, affectoient de porter de longues barbes, pour donner un air de gravité à la Magistrature. Ainsi, comme les femmes prennent ici la place des Sénateurs, elles n'en oublient pas le principal ornement.

Elles forment une assemblée régulière, & commencent par rire aux dépens d'une d'entr'elles, qui avoit apporté de la laine à carder pour travailler pendant l'assemblée, *parce que*, disoit-elle, *ses enfans étoient tout nuds.*

Ταυτί γέ τοι νὴ τὸν Δί' ἐφερόμεν, ἵνα V. 86.
Πληρουμένης ξαίνοιμι τῆς ἐκκλησίας· ....
...... Γυμνὰ δ' ἐστὶ μου τὰ παιδία.

C'est, je pense, une plaisanterie sur le goût singulier des Athéniens, qui aimoient passionnément les assemblées, & qui, pour le plaisir de rester dans la place publique, négligeoient souvent leurs affaires domestiques. Praxagora prononce la formule: Τίς ἀγορεύειν βούλεται; *qui veut parler!* formule prescrite par Solon, & à laquelle on ne manquoit jamais, parce qu'elle conservoit la liberté, en avertissant que tout le monde avoit droit de parler. Une Athénienne se lève; Praxagora lui met une couronne sur la tête, en disant: *Ceignez cette couronne pour votre bonheur & pour le nôtre:*

Περίθου δὴ τὸν στέφανον τύχῃ 'γαθῇ. V. 131.

Cette cérémonie mérite attention; elle indique un usage qu'il est bon de remarquer. Chez les Athéniens, les Orateurs ne parloient qu'après s'être ceint la tête d'une couronne. C'est d'une pareille couronne qu'il faut entendre le vers de la comédie du même Poëte, intitulée Θεσμοφοριάζουσαι, où il est dit:

Περίθου νῦν τόνδε, πρότερον πρὶν λέγειν: V. 387.

Mettez celle-ci sur votre tête avant que de parler. Ce dernier passage est plus équivoque, parce qu'il est dit seulement, περίθου τόνδε, sans ajoûter στέφανον: mais comme, dans le premier,

on lit tout de ſuite τὸν στέφανον, il me paroît que c'eſt le mot qu'il faut ſous-entendre dans le ſecond, comme remarque Bizet, pluſtôt que d'entendre, comme d'autres, un habillement complet.

V. 135. Pluſieurs femmes ſe lèvent l'une après l'autre pour haran-
V. 170. guer; mais elles n'y peuvent réuſſir. Praxagora prend enfin la parole, & s'énonce d'un ton plus éloquent & d'un air plus entendu: elle repréſente que l'État eſt malheureux; que ce malheur vient de la mauvaiſe adminiſtration des hommes; qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que de remettre aux femmes la conduite des affaires, par la raiſon qu'elles valent mieux que les hommes pour le gouvernement. La preuve qu'elle en apporte, c'eſt que les hommes ne cherchent qu'à innover, au lieu que les femmes s'en tiennent aux anciens uſages. *Elles portent*, dit-elle, *les fardeaux ſur leurs têtes comme autrefois, elles célèbrent les fêtes de Cérès comme autrefois, elles ont des galans comme autrefois, elles boivent du meilleur vin comme autrefois :*

V. 222. Ἐπὶ τῆς κεφαλῆς φέρουσιν, ὥσπερ καὶ πρὸ τοῦ·
Τὰ Θεσμοφόρι' ἄγουσιν, ὥσπερ καὶ πρὸ τοῦ·
Μοιχοὺς ἔχουσιν ἔνδον, ὥσπερ καὶ πρὸ τοῦ·
Τὸν οἶνον εὔζωρον φιλοῦσ', ὥσπερ καὶ πρὸ τοῦ.

Toutes applaudiſſent au diſcours de Praxagora, & lui font compliment ſur ſon éloquence. Ariſtophane rend cette éloquence vrai-ſemblable, en lui faiſant dire *que dans le temps de la fuite, elle s'étoit retirée dans la place publique* (ἐν τῇ πνυκὶ) *où elle entendoit les orateurs tous les jours.*

V. 243. Ἐν ταῖς φυγαῖς μετ' ἀνδρὸς ᾤκησ' ἐν πνυκί·
Ἔπειτ' ἀκούουσ' ἐξέμαθον τῶν ῥητόρων.

Πνὺξ étoit la place où ſe tenoient les aſſemblées, & où les orateurs haranguoient; & ce temps de la fuite fait alluſion à la première année de la guerre du Péloponnèſe, où tout le monde quitta la campagne pour ſe ſauver à la ville. Au rapport
Lib. II. de Thucydide la foule fut ſi grande *qu'on fut obligé de loger*

dans les places publiques, & même dans les lieux ſacrés: τά τε ἔρημα τῆς πόλεως ᾤκησαν, ϗ τὰ ἱερὰ, ϗ τὰ ἡρῷα πάντα. En conſéquence des bonnes raiſons de Praxagora, les femmes ſe rangent ſous ſes ordres; elle leur ordonne de ſe déguiſer, la choſe eſt bien-tôt faite, & elles ſe rendent toutes à la place publique.

Cependant Blépyrus, mari de Praxagora, ſe réveille & ne peut deviner pour quelle raiſon ſa femme eſt déjà ſortie; il eſt bien plus ſurpris quand il ne trouve plus ſon habit ni ſa chauſſure: dans l'impatience il s'ajuſte la robe & les pantoufles de ſa femme, & vient ſur la ſcène en cet équipage. Il y eſt rencontré par un voiſin, qui n'étoit pas moins ſurpris de l'évaſion de ſa femme: comme celui-ci venoit d'apprendre que l'aſſemblée du peuple étoit convoquée, il avoit pris à la hâte l'habit qui lui reſtoit: V. 311.

Λάζω θοἰμάτιον, dit-il, ὅπερ ἦν μοι μόνον, V. 353.

& il gagne au plus vîte la place publique. On peut obſerver ici comment le Poëte, malgré l'envie qu'il a de faire rire, ſait cependant garder les bienſéances: il ſuppoſe bien que Blépyrus ſort en habit de femme, parce qu'il ne le fait pas aller plus loin que la place qui étoit devant ſa maiſon; mais il n'a garde de faire aller l'autre citoyen, en habit de femme, juſqu'à la place publique; ç'auroit été manquer à toute décence. Dans l'inſtant ſurvient Chrémès, autre citoyen, qui eſt de retour de l'aſſemblée, & qui rend compte à Blépyrus de ce qui s'y étoit paſſé. Il avoit été la dupe du déguiſement des femmes, & les avoit priſes pour les Prytanes; c'eſt pour cela qu'Ariſtophane lui fait dire: *Les Prytanes ont jugé à propos de prononcer ſur le ſalut de la République:* V. 372.

Ἔδοξε τοῖς Πρυτάνεσι περὶ σωτηρίας V. 396.
Γνώμας καθεῖναι τῆς πόλεως.

Enſuite il fait l'énumération des avis, en continuant de donner des noms d'hommes aux perſonnes qui ont parlé, & en leur attribuant des épithètes & des traits originaux qui caractériſoient

probablement les vrais Prytanes; car on ſait que le Poëte n'épargnoit perſonne. Entre autres il ſe trouve un jeune homme dont Chrémès fait une peinture particulière: *Un jeune homme,*
V. 427. dit-il, *d'une belle taille & d'un teint éclatant, tel que Nicias, s'eſt avancé bruſquement pour prendre la parole, & a fait entendre qu'il falloit donner aux femmes l'adminiſtration de la République.* On voit bien que c'eſt Praxagora que le Poëte déſigne ici; comme elle joue le rôle le plus important, elle mérite d'être peinte avec des couleurs ſingulières. Il ajoûte, *auſſi-tôt il s'eſt élevé un grand murmure, la populace de la ville s'eſt écriée qu'il parloit à merveille, mais le peuple de la campagne a réclamé.* Le Poëte d'un ſeul trait caractériſe les gens de la ville & ceux de la campagne: les premiers aiment la nouveauté; les autres gardent plus volontiers les anciennes coûtumes. Auſſi Blépyrus approuve-t-il le
V. 439. ſentiment des gens de la campagne: *Ils avoient bien raiſon,* dit-il. *Mais,* reprend Chrémès, *ils étoient en plus petit nombre.* Enſuite il déduit les raiſons de Praxagora, en faiſant l'énumération des bonnes qualités qu'elle a données aux femmes, & des travers qu'elle a reprochés aux hommes. Cette énumération eſt ménagée de manière que Blépyrus prend pour lui ſeul ce qui eſt dit pour tous les hommes en général, & cette erreur donne lieu à un jeu de théatre vraiment divertiſſant.

V. 476. A peine cette converſation eſt-elle finie que les femmes reviennent de l'aſſemblée, ayant à leur tête Praxagora, qui leur ordonne de quitter leur déguiſement & de rentrer au plus tôt chez elles, afin que leurs maris ne s'aperçoivent de rien. Blé-
V. 516. pyrus lui demande d'où elle vient, & pourquoi elle a pris ſon habit? mais comme elle n'eſt pas femme à rendre compte à ſon mari, elle n'a garde de le ſatisfaire. Le bon homme le ſouffre patiemment, & ſe contente de lui dire la nouvelle qu'il tient de Chrémès; c'eſt alors que Praxagora reprend ſon air impérieux,
V. 554. elle lui jure, par Vénus, qu'il n'y aura pas d'état plus heureux que celui qu'on a imaginé; elle le prouve, parce qu'il ne ſera plus permis aux hommes de commettre aucun excès: *Je vous déclarerai bien-tôt ce nouveau règlement,* dit-elle, *vous conviendrez vous-même qu'il eſt très-ſage, & vous ne pourrez le contredire.*

Ἀλλ' ἀποφανῶ τοῦθ', ὥστε μείγε μαρτυρεῖν, V. 565.
Καὶ τοῦτον αὐτὸν μηδὲν ἀντειπεῖν ἐμοί.

Le chœur profite de la disposition où elle paroît être de s'expliquer, & l'y anime en ces termes: *C'est maintenant qu'il* V. 566.
faut réveiller votre prudence & votre raison, puisque vous savez le moyen de secourir vos compagnes: c'est à vous, dans ce bonheur commun, à faire briller votre éloquence, pour éclairer le peuple & lui montrer tous les avantages que va lui procurer ce nouveau genre de vie. Certes, notre République a besoin d'adresse & d'invention: essayez d'exécuter ce qui n'a jamais été fait, ce qui n'a jamais été dit. Il ne faut qu'une légère attention à ces paroles du chœur, pour concevoir que le Poëte en veut à toute autre chose qu'à un État ordinaire ou à la République d'Athènes. Praxagora animée par une exhortation si vive, répond qu'elle sait V. 579.
bien l'utilité du système qu'elle va développer, mais qu'elle craint que le peuple ne rejette les nouveautés, pour s'en tenir aux anciens usages. Blepyrus achève de la déterminer: *Ne craignez pas*, dit-il, *que nous rejettions ces nouveautés; nous* V. 582.
nous faisons un principe de courir après, & de laisser tomber les vieilles coûtumes:

Περὶ μὲν τοίνυν τοῦ καινοτομεῖν μὴ δείσῃς· τοῦτο γὰρ ἡμῖν
Δρᾶν ἀντ' ἄλλης ἀρχῆς ἐστι, τῶν δ' ἀρχαίων ἀμελῆσαι.

C'étoit-là en effet l'humeur des Athéniens, comme je l'ai déjà remarqué, & comme tous les Orateurs, & Démosthène en particulier, ne cessent de le leur reprocher.

Il faudroit en quelque façon traduire toute cette scène, parce que c'est la principale, & qu'elle renferme le système de la nouvelle République; mais je me contenterai d'en exposer les principes. Praxagora, après avoir pris la sage précaution de dire V. 584.
que personne ne me contredise ni ne m'interrompe, avant qu'on ait saisi ma pensée & qu'on m'ait bien entendue, pose pour principe, *que tous les citoyens doivent vivre en commun, en sorte que l'un ne soit pas riche & l'autre misérable: que celui-ci ne possède pas des terres immenses, tandis que celui-là n'a pas même où se faire*

enterrer: je veux, ajoûte-t-elle, *que la vie soit commune & la même pour tous :*

V. 590. Ἀλλ' ἕνα ποιῶ κοινὸν πᾶσι βίοτον καὶ τοῦτον ὅμοιον.

De ce principe elle tire pour première conséquence, *que les femmes seront communes:*

V. 610. Καὶ ταύτας γὰρ (γυναῖκας) κοινὰς ποιῶ τοῖς ἀνδράσιν
ξυγκατακεῖσθαι·

V. 613. à condition cependant *que celles qui sont laides & difformes, seront assises près des belles, en sorte que quiconque voudra quelqu'une de celles-ci, commencera par s'adresser à une de celles-là.* De la communauté des femmes s'ensuit nécessairement celle des enfans: aussi dit-elle *que les enfans regarderont comme leurs pères tous ceux qui seront plus avancés en âge :*

V. 632. . . . . Πατέρας γὰρ ἅπαντας
Τοὺς πρεσβυτέρους αὐτῶν εἶναι τοῖσι χρόνοισιν νομιοῦσιν.

C'est à ces trois points que se réduit tout le système de la nouvelle République: il ne s'y trouve aucune autre innovation; c'est à quoi il faut bien prendre garde. Le principe & les conséquences commencent à être ébranlés par les questions simples & ingénues de Blepyrus; car le Poëte lui donne exprès un caractère de naïveté, pour faire un contraste plus frappant avec le caractère de Praxagora; & comme le Poëme dramatique ne doit pas seulement se passer en entretiens, mais être en
V. 723. action, dans la scène suivante Aristophane introduit deux citoyens, dont l'un, en vertu des nouvelles loix, vient déposer son bien en commun, & l'autre refuse d'obéir: le premier est représenté chargé de tous ses effets. Rien n'est plus comique que la manière dont il les apostrophe l'un après l'autre, chacun suivant l'usage dont il lui étoit; le sel de la satyre n'est pas
V. 741. épargné en cet endroit. Le second commence par faire entendre qu'il n'est pas homme à prodiguer ainsi son bien; il réfléchit sur ce qu'il doit faire; & le résultat de sa réflexion, c'est qu'il ne veut pas abandonner sa fortune. Le Poëte lance

en paſſant un trait ironique contre les Athéniens, qui adoptoient avec empreſſement les nouvelles loix, mais qui s'y conformoient rarement. *Je connois*, dit ce bon ménager, *mes citoyens pour être prompts à donner leurs ſuffrages; s'agit-il d'exécuter, ils refuſent.*

Ἐγ᾽ ᾦδα τούτους χειροτονοῦντας μὲν ταχεῖς· V. 792.
Ἄττ᾽ ἂν δὲ δόξῃ, ταῦτα πάλιν ἀρνουμένους.

Il y a en ce même endroit un trait agréable ſur les ſtatues des Dieux: *Croyez-vous qu'aucun Citoyen, pour peu qu'il ait du bon* V. 772.
ſens, apporte ainſi ſes biens en commun: ce n'eſt pas là l'uſage de nos pères. Non, par Jupiter! il vaut mieux recevoir; & en cela nous imitons les Dieux, comme on peut le reconnoître à l'attitude de leurs ſtatues; car quand nous leur demandons les biens, elles tiennent les mains ouvertes, non pour donner, mais pour recevoir.

Ἕστηκεν ἐκτείνοντα τὴν χεῖρ᾽ ὑπτίαν,
Οὐχ ὥς τι δώσοντ᾽, ἀλλ᾽ ὅπως τι λήψεται.

Ce paſſage donne une idée de l'antique. Les ſtatues des Dieux avoient la paume de la main tournée vers le ciel (τὰς χεῖρας ὑπτίας, *manus ſupinas*) de manière qu'on pouvoit leur mettre dans la main des pièces d'argent & d'autres offrandes, ſans qu'elles fuſſent en riſque de tomber.

Le reſte de la pièce eſt une farce des plus comiques, pour faire ſentir tout le ridicule de la communauté des femmes; les Athéniennes qui compoſent le chœur, en vertu du nouveau décret, ſe poſtent dans le lieu même de la ſcène, & attendent les paſſans. Un jeune homme tombe dans leurs filets: auſſi-tôt les jeunes & les vieilles ſe diſputent à qui l'aura: les vieilles veulent qu'on s'en tienne aux termes de la loi; les jeunes prétendent être préférées: heureuſement pour l'Athénien, une ſervante qui le cherchoit, le reconnoît & l'emmène; ainſi finit la pièce. Dans ces dernières ſcènes, il n'y a rien de particulier ſur la communauté des enfans, parce qu'elle tombe d'elle-même, dès que celle des femmes ne peut ſubſiſter. Telle

eſt la conduite de toute cette Comédie. Le Poëte y eſt uniquement occupé à faire ſentir le ridicule des principes que j'ai expoſés ; & comme ils ne ſe trouvent que dans la République de Platon, il me ſemble que c'eſt uniquement cette République qu'il attaque, au moins dans ces points : c'eſt ce que j'eſpère prouver, en expoſant le ſyſtème de Platon ſur ces principes, & en comparant ſa manière avec celle du Poëte.

Syſtème de Platon ſur la communauté de biens, de femmes & d'enfans.

Une des choſes que Platon cherche à établir le plus ſolidement, dans ſa République, c'eſt la communauté des biens, & par une conſéquence qu'il regarde comme néceſſaire, celle des enfans & des femmes. C'eſt un ſyſtème auquel il revient ſouvent ; & après l'avoir fait entrevoir à la fin du troiſième livre & au commencement du quatrième, il le reprend dans le cinquième : c'eſt-là qu'il l'embellit de toutes les couleurs de ſon éloquence. Comme il ſent combien un pareil principe pourroit révolter, il y prépare par une eſpèce d'apologue, *qu'il tient*, dit-il, *des Phéniciens :* μηδὲν καινόν, ἀλλὰ Φοινικικόν τι. Cet apologue tend à faire entendre que les hommes ſont tous nés de la terre, & qu'ainſi ayant tous une mère commune, ils doivent regarder les biens comme un héritage commun. *Il y eut un temps,* dit-il, *où les hommes exiſtèrent réellement ſous la terre, où ils furent formés & nourris dans ſon ſein. Puiſque cette origine eſt certaine, & que c'eſt la terre qui, comme leur mère, les a mis au jour, il faut qu'ils s'intéreſſent tous pour leur patrie, comme pour leur mère & leur nourrice ; qu'ils la défendent contre toute invaſion, & que chacun ait pour les autres citoyens, la même attention que pour des frères nés de la même mère.* Il ne parle encore, comme il le dit lui-même, que des Magiſtrats & des guerriers ; il ſe réſerve à parler des autres dans la ſuite : Ἐπιχειρήσω πρῶτον μὲν αὐτοὺς τοὺς ἄρχοντας πείθειν καὶ τοὺς στρατιώτας, ἔπειτα δὲ καὶ τὴν ἄλλην πόλιν. Il exige donc des Magiſtrats, qu'il nomme φύλακες, & qu'il repréſente par-tout, non pas comme des maîtres abſolus, mais comme des bergers vigilans & qui aiment leur troupeau ; il exige *qu'aucun d'eux ne poſſède rien en propre :* οὐσίαν κεκτημένον μηδεμίαν μηδένα ἰδίαν. Praxagora dit de même, dans la Comédie :

Lib. III. de Republic. edit. Marsil. Ficin. p. 443. F.

Ibid. G.

Ibid.

P. 444. E.

Κοινωνεῖν

Κοινωνεῖν πάντας, πάντων μετέχοντας. V. 586.

Platon continue: *qu'ils n'aient ni maiſon, ni ſalle de réſerve où tout homme ne puiſſe entrer librement:* οἴκησιν καὶ ταμιεῖον μηδενὶ εἶναι μηδὲν τοιοῦτον, εἰς ὃ οὐ πᾶς ὁ βουλόμενος εἴσεισι. Praxagora dit auſſi: *Je ſerai de la ville une ſeule maiſon, où il ſera libre d'entrer les uns chez les autres:* P. 444. E.

Τὸ γὰρ ἄστυ V. 669.

Μίαν οἴκησιν φημὶ ποιήσειν,

Ὥστε βαδίζειν ὡς ἀλλήλους.

Platon ordonne enſuite *qu'ils mangent en commun, comme on fait à la guerre;* φοιτῶντας εἰς ξυσσίτια, ὥσπερ ἐστρατοπεδευμένους, κοινῇ ζῆν; & Praxagora veut *que les tribunaux & les portiques deviennent autant de ſalles à manger:* P. 444. F.

Τὰ δικαστήρια, καὶ τὰς στοὰς, Ἀνδρῶνας πάντα ποιήσω. V. 672.

Platon termine ainſi ces principes: *Ce ſera le moyen de ſe conſerver, eux & la République:* Καὶ οὕτω μὲν σώζοιντ' ἄν καὶ σώζοιεν τὴν πόλιν. Puis il s'étend ſur les deſavantages de la propriété: *Mais s'ils poſsèdent en propre des terres, des maiſons, de l'argent, ils ne ſeront plus Magiſtrats, mais économes & laboureurs, & au lieu de protéger les autres citoyens, ils en deviendront les tyrans; ils haïront les autres & s'en feront haïr; ils paſſeront leur vie ſoit à dreſſer des embûches, ſoit à ſe garantir de celles qu'on leur dreſſera; ils craindront bien plus les ennemis du dedans que ceux du dehors; & ils courront, eux & l'État, à une perte inévitable.* P. 444. G. Ibid.

Il faut bien obſerver que par-tout ici Platon paroît ne parler que pour les Magiſtrats; mais c'eſt une adreſſe: il ſonde ainſi les eſprits, & on aperçoit bien qu'il a deſſein d'étendre ce ſyſtème à tous ceux qui méritent de compoſer ſa République: il ne va pas plus loin pour le préſent. Au commencement du quatrième livre Socrate jette, comme au haſard, la même propoſition de rendre les biens communs, il y ajoûte de plus la communauté de femmes & d'enfans; & comme ſi les eſprits n'étoient pas encore aſſez préparés pour ſaiſir ſon

ſyſtème, & qu'il voulût leur laiſſer le temps de ſe familiariſer avec des idées ſi nouvelles, tout ce livre eſt employé à prouver que les vrais ſondemens d'un État ſont la tempérance, la prudence, la force & la juſtice. Mais, dans le cinquième livre, Platon reprend ſon ſyſtème de communauté, & en explique les avantages de la manière la plus ſpécieuſe: à la vérité Socrate ſe défie un peu du ſuccès de ce qu'il va dire, & avant que de
P. 456. F. commencer il s'adreſſe à Adraſtée, par un vers ïambe tiré de quelque Poëte:

Προσκυνῶ Ἀδράστειαν χάριν οὗ μέλλω λέγειν.

J'invoque Adraſtée, avant que d'entrer en matière. Adraſtée, ſuivant Platon dans ſon *Phedrus,* étoit la loi divine, ou pluſtôt la Providence de Dieu qui rend les loix irrévocables. Ainſi Socrate, en s'adreſſant à cette Déeſſe, fait entendre qu'il remet à la Providence divine le ſoin de maintenir les loix qu'il va établir. Enſuite il héſite encore, & exprime ainſi ſon embarras:
P. 458. A. *Je tremble de toucher à la loi qui regarde les femmes & les enfans ..... c'eſt une mer, dont on ne peut ſe ſauver ſans l'aide d'un dauphin, ou ſans quelque ſecours ſoudain & ineſpéré.* C'eſt ainſi que dans la Comédie le chœur dit à Praxagora: *Notre République a beſoin, pour ſon établiſſement, de fineſſe & d'invention; executez ce qui n'a jamais été fait, ce qui n'a jamais été dit:*

V. 573. Δεῖται γάρ τοι γε σοφοῦ τινος ἐξευρήματος ἡ Πόλις ἡμῶν,
Ἀλλὰ πέραινε μόνον μήτε δεδραμένα, μήτ᾽ εἰρημένα πω πρότερον.

Socrate continue, ſuivant ſa coûtume, de faire des demandes qu'on lui accorde toûjours, & il en vient inſenſiblement aux deux conſéquences qu'il veut tirer du principe qui autoriſe la
P. 459. E. communauté des biens. *Premièrement,* dit-il, *que leurs femmes* (il entend toûjours les Magiſtrats, φύλακας,) *ſoient toutes communes, & qu'aucune n'ait un mari en particulier:* ſeconde-
Ibid. ment, *que les enfans ſoient auſſi communs, en ſorte que le père ne puiſſe connoître ſon fils, ni le fils ſon père.* On verra bien-tôt que Praxagora s'exprime de même ſur ces deux articles. Platon
Ibid. veut cependant un certain choix dans les femmes & dans les

enfans; & comme il étoit persuadé que les enfans tiennent ordinairement des pères, il ajoûte, *qu'on élève les enfans des uns, mais non ceux des autres.* Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que malgré cette confusion monstrueuse, que Platon introduit dans son État imaginaire, il veut cependant conserver une certaine dignité à l'union de l'homme & de la femme, comme s'il ne pouvoit se refuser à la sainteté d'une alliance qui donne naissance aux êtres raisonnables: *Il faudra,* dit-il, instituer des *fêtes & des sacrifices pour l'union des époux & des épouses: nos Poëtes seront chargés de faire des vers pour la solennité de ces nôces; & les Magistrats auront soin de fixer le nombre des mariages, eu égard aux guerres, aux maladies & aux autres fléaux semblables, en sorte qu'autant qu'il sera possible, la République ne soit ni plus forte, ni plus foible.* Enfin il accrédite cette communauté par des conséquences spécieuses: *Comme ils auront,* dit-il, *les maisons & les repas en commun, que personne ne possédera plus rien en particulier, & que les citoyens se trouveront toûjours ensemble, soit dans les exercices, soit dans les autres instans de la vie. ils seront forcés, à ce que je pense, à ne faire qu'un seul & même corps.* Plus bas, il ajoûte: *on ne les verra plus déchirer l'État par ce mot,* le mien, *que les uns donneroient à une chose, les autres à une autre: ils ne se disputeront plus à qui emportera dans sa maison ce que l'un possédera indépendamment de l'autre: les femmes & les enfans des uns ne seront pas dans la joie, & ceux des autres dans la tristesse, comme ayant des intérêts particuliers; mais étant réunis par une même loi domestique, & forcés de tendre tous à un même but, ils auront tous les mêmes peines & les mêmes plaisirs. Les procès ne tomberont-ils pas d'eux-mêmes, puisqu'on ne possédera plus en propre que son corps, & que tout le reste sera commun!*

P. 459. E.

P. 460. E.

Ibid. A.

P. 462. D.

Il faudroit en quelque façon traduire tout le cinquième livre, pour faire voir avec quel art Platon fait valoir son systême; mais il ne peut se dissimuler à lui-même que ce systême n'est pas recevable dans l'état actuel des choses: aussi dit-il *qu'une telle République ne peut subsister, à moins que les Philosophes ne deviennent Rois, ou que les Rois ne deviennent philosophes, en sorte*

P. 466. B.

que la politique & la philosophie se trouvent réunies pour se prêter un secours mutuel. C'est-là le secret de la politique de Platon: Socrate se fait prier long-temps pour le dire, & avant que de l'énoncer, il donne à entendre qu'il va révéler un secret bien important; mais qui ne manquera pas de faire rire, tant il est opposé à la façon ordinaire de penser. La manière dont

P. 466. A.

il s'exprime est remarquable: Ἐπ' αὐτὸ δὴ εἶμι, ὃ τῷ μεγίστῳ παρεικάζομεν κύματι· εἰρήσεται δ' οὖν, εἰ καὶ μέλλει γέλωτί τε ἀτεχνῶς, ὥσπερ κῦμα ἐκγελῶν, καὶ ἀδοξίᾳ κατακλύσειν. Il n'est pas possible de rendre ce passage littéralement dans notre langue, parce qu'il renferme des expressions figurées qui ne seroient pas supportables, mais qui reviennent à la métaphore qu'a employée Socrate dès le commencement de cette conversation, quand il a dit qu'il s'y jetoit comme dans une mer, où il desiroit de trouver un dauphin qui le ramenât au port. Ce que Platon appelle ici τὸ μέγιστον κῦμα, est le flot que les Latins appeloient *decumanus,* & qu'ils regardoient comme le plus fort dans une

Festus, ad vocem decumana.

tempête, suivant l'idée où ils étoient, selon Festus, que le dixième flot étoit toûjours le plus fort. C'est dans ce sens

Metam. l. 11, vers. 530.

qu'Ovide a dit:

Vastiùs insurgens decimæ ruit impetus undæ.

Socrate, dans ce livre, à mesure que la matière qu'il traite devient plus délicate, fait plusieurs fois allusion au risque qu'on court sur les flots: enfin, comme c'est ici le point le plus critique, il l'appelle μέγιστον κῦμα, *fluctum decumanum.*

Quelqu'art qu'ait employé Platon pour bâtir le système de sa nouvelle administration, il n'a pû faire illusion à Aristote, qui, toûjours curieux de le contredire, n'a pas manqué une si belle occasion. Ce Philosophe, dont la sagacité étoit une des qualités principales, prend à tâche, dans les trois premiers chapitres du second livre de ses *Politiques,* de faire sentir l'abus de la communauté des biens, & de celle des femmes & des

Arist. in Polit. l. 11, c. 1, 2, 3.

enfans. Sa critique se réduit à trois points principaux: premièrement, si tous les biens étoient communs, on ne seroit plus

excité au travail par l'espérance de la récompense, & par conséquent les entreprises utiles pour la République seroient nécessairement négligées. En second lieu, il n'y auroit plus ni amitié, ni reconnoissance, ni générosité, parce qu'en effet l'amitié, & les vertus de société, ne viennent guère que du besoin qu'on a les uns des autres; or dès qu'on supposeroit les biens communs, tous seroient également riches, & ainsi il n'y auroit plus de besoins mutuels. Enfin la communauté des femmes & celle des enfans feroient naître les plus grands attentats, par l'ignorance où on seroit de son père & de sa mère. En falloit-il davantage pour sapper par les fondemens le système de Platon?

Aristophane s'appuie à peu près sur les mêmes raisonnemens, mais il ne prend pas un ton si sérieux; & par son badinage il fait encore mieux sentir le ridicule des idées Platoniciennes. C'est ici qu'on peut appliquer, avec raison, le mot d'Horace:

Ridiculum acri L. 1, sat. 10, vers. 14.
Fortiùs ac meliùs magnas plerumque secat res.

Qu'il me soit permis d'amener sur la scène les personnages; ils s'exprimeront mieux que je ne pourrois le faire, & les raisonnemens captieux de Socrate ne tiendront pas contre les naïvetés de Blepyrus. Voici d'abord de quelle manière le Poëte tourne en ridicule la communauté des biens.

PRAXAGORA.

Je prétends que tous possèdent tout en commun. V. 586.

BLÉPYRUS.

Comment cela se fera-t-il! V. 591.

PRAXAGORA.

Premièrement, je rendrai commun l'argent, les terres & tout ce que chacun possède aujourd'hui en propre : ensuite nous vous ferons subsister de ces biens en commun, par notre économie, par notre ménage & par notre intelligence. V. 593.

BLÉPYRUS.

Et si on ne possède ni terres, ni biens au soleil; mais de l'argent!

PRAXAGORA.

On ſera obligé de le dépoſer, ſous peine de parjure.

BLÉPYRUS.

Eſt-ce pour cela qu'on l'a gagné! (Ceci revient au raiſonnement d'Ariſtote, qui prétend que cette communauté détruiroit l'émulation pour le travail).

PRAXAGORA.

Ne voyez-vous pas que ce bien ne ſervira plus de rien à l'unique poſſeſſeur!

BLÉPYRUS.

Pourquoi!

PRAXAGORA.

C'eſt que perſonne ne ſera pauvre, puiſque tous poſſéderont tout.

BLÉPYRUS.

V. 604. *Mais aujourd'hui il n'y a pas de plus grands voleurs que ceux qui poſsèdent le plus.* (Trait ſatyrique, qui fait ſentir qu'il y auroit toûjours des uſurpateurs, même dans la République de Platon).

De ce principe Praxagora, à l'imitation de Platon, tire, pour première conſéquence, la communauté des femmes. Je n'ai garde d'effleurer cet article, qui ſe reſſent un peu trop de la licence de la vieille Comédie: je me contenterai d'obſerver que le Poëte emploie exactement toutes les raiſons du Philoſophe, & qu'il les combat par le ridicule. On peut, avec moins de ſcrupule, s'égayer avec lui ſur la communauté des enfans, qui eſt ici, comme dans Platon, la ſeconde conſéquence de la communauté des biens.

BLÉPYRUS.

V. 631. *Dans ce nouveau genre de vie, comment chacun s'y prendra-t-il pour reconnoître ſes enfans!*

PRAXAGORA.

Les enfans reconnoîtront pour leurs pères tous ceux qui seront plus avancés en âge.

BLÉPYRUS.

Nous allons donc voir bien des pères égorgés faute d'être connus, puisqu'à présent, que chacun connoît son père, il y a tant de parricides. (En falloit-il davantage pour jeter de l'horreur sur un pareil abus? Aristote prend la chose à peu près de même).

Aristophane ne se contente pas de rire sur le principe & sur les deux conséquences immédiates; il plaisante aussi sur des conséquences plus éloignées. Platon, entre autres avantages de sa République, fait entendre qu'il n'y aura plus de procès. Praxagora dit aussi:

Premièrement il n'y aura plus de procès. V. 653.

BLÉPYRUS.

Tant pis pour bien des gens. (Les Athéniens aimoient à plaider, & c'est cette humeur que le même Poëte joue dans sa comédie *des Guêpes).*

PRAXAGORA.

C'est pourtant une de mes loix: & en effet, pourquoi y auroit-il encore des procès!

BLÉPYRUS.

Par Apollon! pour bien des raisons: premièrement si on nie une dette.

PRAXAGORA.

Qui est-ce qui prêtera, puisque tout sera commun!

BLÉPYRUS.

J'entends: le voleur seroit bien-tôt connu.

PRAXAGORA.

Oui, par Cérès! (C'est ici, si je ne me trompe, un de ces traits de satyre familiers à Aristophane: il veut faire entendre

que les usuriers & les prêteurs sur gages sont de vrais filoux, qui dans l'état actuel des choses, se cachent à l'abri des loix).

BLÉPYRUS.

Dites-moi, quelle amende payera un homme qui en aura frappé un autre : car enfin cela peut arriver à la suite d'un repas! vous me paroissez embarrassée.

En effet, Praxagora n'avoit pas probablement prévû cette difficulté, car elle répond:

Quelle amende! son morceau de pain: quand on aura été ainsi puni par la bouche, on ne s'avisera plus d'être violent.

BLÉPYRUS.

Il n'y aura pas non plus de voleurs!

PRAXAGORA.

Voudrois-je me voler!

BLÉPYRUS.

V. 668. *Il n'y aura pas non plus de jeux de hasard!*

PRAXAGORA.

A quoi serviroient-ils!

BLÉPYRUS.

Quel genre de vie introduirez-vous!

PRAXAGORA.

La vie commune: la ville ne sera plus qu'une seule maison, où tout sera commun, en sorte que les citoyens entreront librement les uns chez les autres. (J'ai montré que c'est aussi une des choses que Platon exige de ses Magistrats).

BLÉPYRUS.

Où ferez-vous préparer le repas!

PRAXAGORA.

Les lieux où sont les tribunaux de la justice, les portiques & les lieux semblables seront autant de salles à manger.

BLÉPYRUS.

BLÉPYRUS.

Et le tribunal même, à quoi servira-t-il!

PRAXAGORA.

On rangera dessus les vases & les éguierres, & on sera asseoir sur les degrés de jeunes musiciens, qui chanteront les héros qui se seront distingués à la guerre, afin que s'il se trouve des lâches dans l'assemblée, ils ne puissent manger de dépit. Ce dernier trait pourroit bien faire allusion à cette musique guerrière à laquelle Platon veut qu'on forme les jeunes gens, & qui lui fait exclurre de sa République les Poëtes, qui ne s'occupent qu'à chanter les plaisirs ou de pures fables.

Au reste tout ce qui se dit ici sur les repas publics, tombe tout à la fois & sur Platon & sur les Athéniens. Premièrement le Poëte badine sur ce que Platon exige que les chefs d'État mangent en public, comme s'ils étoient à la guerre; & il se mocque indirectement des Athéniens, qui se plaisoient si fort aux assemblées, qu'ils auroient volontiers fait de la place publique leur salle à manger, & des tribunaux leurs buffets. C'est un goût qui leur est reproché par tous les Orateurs, & en particulier par Démosthène, en plusieurs endroits des Philippiques; & c'est à ce même goût qu'Aristophane fait allusion, quand il dit plaisamment, dans sa comédie *des Oiseaux: les cigales chantent un ou deux mois sur les branches des arbres; mais les Athéniens ne cessent de chanter toute la vie dans la place publique:* V. 39.

Οἱ μὲν γὰρ οὖν τέττιγες ἕνα μῆν' ἢ δύο
Ἐπὶ τῶν κραδῶν ᾄδουσι· Ἀθηναῖοι δ' ἀεὶ
Ἐπὶ τῶν δικῶν ᾄδουσι πάντα τὸν βίον.

Il y a dans le texte une grace que je n'ai pû conserver dans la traduction, c'est le rapport entre 'ἐπὶ τῶν κραδῶν & 'ἐπὶ τῶν δικῶν: les Athéniens ne quittent pas plus la place publique que les cigales ne quittent les branches d'arbres. Mais la différence qu'il y a, c'est que les cigales ne sont qu'un ou deux mois

ſur les branches, ἐπὶ τῶν κραδῶν; au lieu que les Athéniens paſſent toute leur vie dans les procès, ἐπὶ τῶν δικῶν.

Il me ſemble que le parallèle que je viens de faire, entre le jeu d'Ariſtophane & le ſyſtème de Platon, prouve, comme je l'ai avancé, que ſi cette pièce renferme quelques critiques générales des mœurs d'Athènes, elle eſt en particulier la vraie critique de la République de Platon, au moins quant aux principes de la communauté de biens, de femmes & d'enfans; puiſqu'elle tend uniquement à réfuter ces nouveaux principes, ſoit par les raiſonnemens, ſoit par les jeux de théatre.



MÉMOIRE
SUR
LE PLUTUS *D'ARISTOPHANE,*
Et ſur les caractères aſſignés par les Grecs à la Comédie moyenne.

Par M. LE BEAU le cadet.

DEPUIS le renouvellement des Lettres, il eſt peu de matières qui aient donné lieu à autant de diſcuſſions que le genre dramatique. Le théatre a des attraits, le peuple y court, les Savans l'étudient; les hommes, dont la vûe eſt trop foible & trop délicate pour ſe conſidérer fixement eux-mêmes, ſe regardent volontiers dans des perſonnages empruntés; ils n'y voient d'eux-mêmes que ce qu'ils veulent en voir, ils n'y choiſiſſent que les traits qui les flattent, ils appliquent les autres à leurs contemporains: c'eſt une lumière de réflexion qui n'a rien de trop vif, & qu'on peut encore affoiblir à ſon gré. Mais ſans entrer ici dans les raiſons métaphyſiques qui nous attachent au théatre, je citerai ſeulement, comme une preuve de cette inclination naturelle, la multitude des Savans, qui, d'après Ariſtote & Horace, ont travaillé ſur l'hiſtoire & ſur les règles du théatre Athénien. Jules Scaliger, Caſaubon, Voſſius, Heinſius ont pouſſé fort loin leurs recherches en ce genre; cependant ils ont omis un point eſſentiel, c'eſt de faire connoître la Comédie moyenne. Ils diſtinguent bien trois âges dans la Comédie: le premier, diſent-ils, dont le commencement eſt fort incertain, ſe termine à la fin de la guerre du Péloponnèſe, c'eſt-à-dire au temps où Lyſandre établit les trente Tyrans, pour gouverner la République d'Athènes: c'eſt dans le cours de la guerre du Péloponnèſe que parurent la pluſpart des pièces d'Ariſtophane. Le ſecond âge s'étend juſqu'au temps d'Alexandre, & vit naître & finir la Comédie moyenne. Enfin le

troisième commença avec la gloire de ce conquérant, & donna cours à la Comédie nouvelle, la seule qui ait été imitée par les Romains & par les modernes. Ces notions peuvent suffire pour fixer l'époque des différens changemens arrivés dans le genre dramatique. Mais quel est le caractère de la Comédie moyenne? en quoi diffère-t-elle des deux autres? en a-t-on quelque modèle dans l'antiquité? c'est sur quoi ces Savans ne s'expliquent que fort superficiellement. Ils se contentent de rapporter ce qu'a écrit là-dessus le grammairien Platônius, dont les observations, fort courtes & assez mal digérées, se lisent ordinairement à la tête des comédies d'Aristophane: ceux qui après eux ont traité la même matière, n'en disent pas davantage. Ne seroit-il pas possible d'acquérir sur ce sujet de nouvelles lumières? ne trouveroit-on, dans l'ancien théatre, aucun exemple de cette Comédie moyenne, dont on parle sans la définir? En lisant avec attention *le Plutus*, on y aperçoit un caractère tout différent de celui des autres pièces du même Poëte, qui sont dans le goût de l'ancienne Comédie: il n'est pas moins évident que *le Plutus* est très-différent de la Comédie nouvelle, inventée par Ménandre chez les Grecs, & imitée par Plaute & par Térence chez les Latins. C'est, ce me semble, une juste raison de soupçonner que *le Plutus* pourroit bien être une pièce de cette Comédie moyenne, qui a fait comme la nuance entre l'ancienne & la nouvelle.

J'avoue que je ne suis pas le premier qui aie conçu cette idée, mais je ne sais personne qui l'ait développée; Mme Dacier, dans sa traduction de quelques comédies de Plaute, après avoir dit qu'Aristophane est un des meilleurs Poëtes de la vieille Comédie, ajoûte *qu'on voit dans ses dernières pièces des exemples de la moyenne, & que tous les Savans prétendent que le Plutus est de ce nombre.* M. Dacier, dans une de ses notes sur Horace, après avoir rappelé, sur la différence de la vieille Comédie & de la moyenne, ce qui se lit déjà dans Platônius, finit par dire *qu'il y a des pièces de ces deux sortes dans Aristophane,* sans nommer celles qu'il croit être de cette nature. Le P. Brumoi, dans son théatre des Grecs, rend compte *du Plutus,* comme

De art. Poët. v. 282.

des autres comédies, il n'y fait remarquer aucune différence pour le goût & la conduite. Enfin M. l'abbé Vatry, dans le Mémoire qu'il a donné à la Compagnie, sous ce titre : *Recherches sur l'origine & les progrès de la comédie Grecque*, dit, sur la moyenne, *les Poëtes se retranchèrent alors à médire des morts, & sur-tout des anciens Poëtes ; ce fut ce qu'on appela la moyenne Comédie :* il n'ajoûte rien de plus, il passe aussi-tôt à la Comédie nouvelle ; s'il se fût plus étendu, je n'aurois eu garde de traiter le même sujet après lui. Ainsi, comme personne n'a encore approfondi cette matière, j'ai pensé qu'il seroit à propos d'examiner de près *le Plutus*. Il n'est pas besoin de montrer qu'il n'est pas conforme au genre de la Comédie nouvelle ; il ne faut que le lire, les différences sont sensibles : cherchons-y seulement ce qui le distingue de l'ancienne Comédie ; voyons s'il ne porte pas les caractères que Platônius assigne à la Comédie moyenne. En ce cas ce sera un modèle unique en ce genre ; car c'est, à mon avis, la seule pièce de cette espèce qui ait passé jusqu'à nous.

Je diviserai ce Mémoire en trois parties : dans la première, j'examinerai les changemens que Platônius assigne à la Comédie moyenne : dans la seconde, je comparerai *le Plutus*, pour la conduite, avec une pièce de la vieille Comédie : & comme *le Timon* de Lucien paroît tenir beaucoup *du Plutus* d'Aristophane, j'exposerai, dans la troisième, les rapports que ces deux ouvrages paroissent avoir ensemble.

PREMIÈRE PARTIE.

Changemens assignés à la Comédie moyenne.

J'AI déjà observé que la Comédie moyenne fut en vogue pendant plus de soixante ans, depuis l'établissement des trente Tyrans jusqu'au règne d'Alexandre : elle fut moins hardie que l'ancienne, & moins réservée que la nouvelle ; le chœur devint plus retenu, mais il parut encore ; les personnalités furent plus rares & plus ménagées ; les sujets inventés avec plus de vraisemblance, & conduits avec plus de méthode. Cependant elle

n'eut pas encore cette correction, cette belle peinture des mœurs qui font le vrai caractère de la Comédie nouvelle: c'eſt, pour ainſi dire, la Comédie dans l'inſtant de la métamorphoſe; elle éprouve déjà quelques changemens, mais elle conſerve encore beaucoup de ſa première forme. C'eſt préciſément ſous ce point de vûe que je vais conſidérer *le Plutus.*

Je commencerai par remarquer qu'Ariſtophane a donné deux pièces ſous le nom de *Plutus;* c'eſt ce qui eſt prouvé par les Scholiaſtes: la première, qui n'exiſte plus, avoit été repré-
409 ans avant J. C. ſentée ſous l'archontat de Dioclès, la quatrième année de la XCII.[e] Olympiade: la ſeconde, qui eſt celle que je me propoſe d'examiner ici, parut vingt ans après, ſous l'archontat d'Anti-
389 ans avant J. C. pater, la quatrième année de la XCVII.[e] Olympiade. Or Platônius dit que *dès qu'on eût établi à Athènes le gouvernement oligarchique, les Poëtes devinrent plus timides (a).* Ce gouvernement oligarchique n'eſt autre choſe que l'établiſſement des trente Tyrans, qui commencèrent à gouverner la première année de la XCII.[e] Olympiade. *Le premier Plutus* avoit donc été donné avant la réforme du théatre; mais *le ſecond* ne parut que depuis la réforme; ainſi le Poëte fut obligé de modérer la licence dont il avoit uſé dans *le premier.* Il y a plus, on lit dans la Didaſcalie, qu'Ariſtophane compoſa ce ſecond Plutus *pour faire connoître les talens de ſon fils (b).* Il y ſuivit donc le nouveau genre; car quel beſoin y avoit-il d'exercer ſon fils dans la vieille Comédie, puiſqu'elle n'étoit plus de mode? Voici probablement ce qui arriva: Ariſtophane fut curieux de faire connoître les talens de ſon fils pour la Comédie moyenne; mais pour ne pas riſquer la gloire qu'il s'étoit acquiſe lui-même dans la vieille Comédie, il ne voulut point donner d'abord une pièce toute nouvelle; il ſe contenta d'ajuſter au nouveau genre une Comédie qui avoit déjà paru, en obſervant ſeulement quelques-uns des changemens ordonnés par les loix. Auſſi ne retrouve-t-on qu'en partie, dans *le ſecond Plutus,* les changemens que Platônius aſſigne à la Comédie moyenne. Ces

(a) Καταστάσης ὀλιγαρχίας, ἐνέπιπτε τοῖς ποιηταῖς φόβος.

(b) Τὸν υἱὸν αὐτοῦ συστῆσαι Ἀραρότα δι' αὐτῆς τοῖς θεαταῖς βουλόμενος.

changemens peuvent ſe réduire à quatre: 1.° la défenſe des perſonnalités; 2.° le retranchement des chœurs de muſique; 3.° le choix du ſujet; 4.° les maſques. Je vais expoſer chacun de ces changemens en particulier, & faire obſerver en quoi le Poëte les a ſuivis, en quoi il s'en eſt écarté: car en fait de mœurs, les changemens ne s'opèrent pas en un inſtant; la loi ne détruit pas tout-à-coup d'anciennes habitudes; & *le Plutus,* malgré la contrainte de la nouvelle loi, conſerve encore quelques traces de l'ancienne Comédie.

I.er Changement. Les perſonnalités.

Selon Platônius, on commença la réforme de la Comédie par défendre *de cenſurer nommément, & on donna action en juſtice à quiconque ſeroit inſulté par les Poëtes (c).* Cette défenſe venoit à propos: les Athéniens, rebutés de la hardieſſe des Poëtes comiques, commencèrent à ne plus entendre raillerie; & Eupolis fut noyé dans la mer, par ceux contre qui il avoit fait une pièce ſous le titre de Βάπλαι, *les Plongeurs.* On fit donc la loi *de ne nommer perſonne dans les Comédies:* μὴ κωμῳδεῖν ἐξ ὀνόματος. Juſqu'alors la licence avoit été ſi grande ſur ce point, qu'on donnoit à l'acteur le nom du particulier qu'on vouloit jouer, & le maſque reſſembloit ſi parfaitement à l'original, qu'on reconnoiſſoit au premier coup d'œil celui à qui le Poëte en vouloit: cette façon s'appeloit αὐτοπροσώπως κωμῳδεῖν. L'un & l'autre excès furent réprimés, & dans la ſuite, quand les Macédoniens firent trembler la Grèce, le ſcrupule alla ſi loin, que dans la crainte de reſſembler à quelqu'un des vainqueurs, on donna à tous les acteurs ces maſques bizarres, dont on voit les deſſeins ſur les monumens & dans les anciens manuſcrits de Térence. Ce n'eſt pas à dire qu'avant la Comédie moyenne il n'y ait eu des maſques difformes & bizarrement inventés; ſans doute que la vieille Comédie en donna de tels aux valets & à des perſonnages de pure fantaiſie, qu'on ne s'étudioit pas à rendre ſemblables à quelque citoyen. Je crois ſeulement que dans la moyenne Comédie & dans la nouvelle aucun des maſques ne fut reſſemblant, mais qu'ils furent tous bizarres & ridicules.

Sam. Petit, de leg. Att. p. 80.

(c) Οὐ γὰρ ἦν τινὰ προφανῶς σκώπτειν, δίκας ἀπαιτούντων τῶν ὑβριζομένων παρὰ τῶν ποιητῶν.

Arist. Scol. in vers. 1149, ex Acharn.

La loi contre les perſonnalités fut portée par Antimachus, Poëte contemporain d'Ariſtophane; il paroît même qu'il la propoſa par reſſentiment contre ce Poëte comique. Antimachus étoit un homme riche, qui ſe mêloit de poëſie; dans une fête où ce citoyen faiſoit les frais du chœur, il paya fort mal les acteurs: le Poëte s'en vangea; & nous avons, dans la comédie intitulée *les Acharniens*, un chœur où Antimachus n'eſt pas épargné. Ce riche citoyen ne put avoir raiſon de l'inſulte d'Ariſtophane tant que la République fut libre, parce que les Athéniens chériſſant la ſatyre, n'avoient garde de pourſuivre les Poëtes, dans la crainte de les décourager: mais dès que les Tyrans eurent formé un tribunal, comme ils avoient lieu de craindre pour eux-mêmes, ils autorisèrent volontiers la loi d'Antimachus, & les perſonnalités furent entièrement défendues. Auſſi ſont-elles & plus rares & moins piquantes dans *le ſecond Plutus* que dans les autres Comédies. C'eſt la coûtume d'Ariſtophane de prendre pour perſonnages des citoyens connus, dont il conſerve le nom; tels que Socrate, Euripide, Démoſthène, Nicias, Cléon, Lyſimachus & tant d'autres, à qui il fait jouer les rôles les plus ridicules: outre cela, dans le cours de chaque pièce, il fait mille alluſions malignes, & lance les traits les plus ſanglans contre ceux qui ont le malheur de lui déplaire. Dans *le Plutus* tous les noms ſont feints; Chrémylus, qui eſt le principal perſonnage, déſigne un débiteur habile à fruſtrer ſes créanciers; le valet ſe nomme *Carion*, parce que la Carie fourniſſoit beaucoup d'eſclaves; d'où vient le proverbe qui ſe lit dans Homère:

Loc. citat.

Ἀπὸ τοῦ χρέος καὶ τοῦ αἱμύλλω, τὸ ἀπατῶ. Ex Argum.

Iliad. IX, verſ. 378.

Τίω δέ μιν ἐν Καρὸς αἴσῃ.

Je ne l'eſtime pas plus qu'un Carien, dit Achille en parlant d'Agamemnon. Enfin Blepſidémus, ſuivant l'étymologie du mot, eſt un homme pauvre, qui regarde ſes citoyens d'un œil jaloux. Les autres ont des noms génériques, *le Juſte, le Sycophante, la Vieille.* S'il y a quelques traits de ſatyre, ils ſont tellement enveloppés qu'il n'étoit pas aiſé d'en faire l'application, & que le Poëte auroit bien trouvé le moyen de ſe diſculper: il eſt vrai que Chrémylus & Carion citent nommément pluſieurs citoyens

Ὁ βλέπων εἰς τὸν δῆμον. Ex Argum.

In Pluto, verſ. 174.

citoyens à qui l'amour de l'or fait faire des baſſeſſes; c'eſt un reſte de la licence que le Poëte s'étoit permiſe dans *le premier Plutus,* & ces traits tomboient peut-être ſur des gens déjà morts. Ainſi Ariſtophane s'eſt conformé à la loi nouvelle, en gardant cependant toûjours quelques traits de l'ancienne Comédie: c'eſt la manière dont il s'eſt auſſi conduit à l'égard d'une ſeconde réforme, dont je vais parler.

II.e Changement. Les chœurs.

Platônius dit, en ſecond lieu, *qu'on ceſſa de donner des chœurs, parce que les Athéniens ne jugèrent plus à propos de choiſir des particuliers pour fournir à la dépenſe (d).* Il ne faut pas ſéparer ces premières paroles de celles qui ſuivent: *ainſi,* ajoûte-t-il, *Ariſtophane donna l'Éoloſicon, qui n'a point de chœurs de muſique (e).* Il s'enſuit de ce paſſage, d'abord que ce ne fut pas la licence qui fit retrancher les chœurs, mais la crainte de faire trop de dépenſe; ſecondement, qu'on ne retrancha que la muſique affectée aux chœurs: car il ne dit pas que l'Éoloſicon n'eut pas de chœurs, mais qu'il n'eut pas de chœurs de muſique; τὰ χορικὰ μέλη. Le chœur continua donc dans la Comédie moyenne; il ne fut plus composé de Muſiciens, mais de gens qui avoient dû ou qui avoient pû ſe trouver à l'action: il ne chanta plus de morceaux ſatyriques, tels que la parabaſe & les épirrhêmes, dont j'aurai lieu de parler dans la ſuite; mais il s'entretint avec les acteurs, comme dans la Tragédie, & continua de rire avec eux des perſonnes ou des ouvrages qui donnoient matière à la critique. En effet, le chœur étoit une partie eſſentielle dans la conſtitution de la Comédie, telle qu'elle étoit alors: l'action du poëme dramatique étant preſque toûjours publique, elle intéreſſoit un très-grand nombre de gens, & quelquefois l'État entier. Il étoit donc indiſpenſable de compoſer un chœur, qui repréſentât les perſonnes intéreſſées; c'eſt ce qui l'a fait conſerver ſi long-temps, quoiqu'il ne fût plus la partie eſſentielle de la pièce, comme dans l'origine. L'action

(d) Ἐπέλιπον οἱ χορηγοὶ... οὐ γὰρ ἔτι προθυμίαν εἶχον οἱ Ἀθηναῖοι τοὺς χορηγοὺς τοὺς τὰς δαπάνας τοῖς χορευταῖς παρέχοντας χειροτονεῖν.

(e) Τὸν γοῦν Αἰολοσίκωνα Ἀριστοφάνης ἐδίδαξεν, ὃς οὐκ ἔχει τὰ χορικὰ μέλη.

du Plutus eſt en quelque façon une action publique, parce que, grace au bon cœur de Chrémylus, il n'eſt pas queſtion de l'enrichir ſeul, il veut que Plutus étende ſes généroſités à tous les honnêtes gens: c'eſt juſtement un certain nombre de ces honnêtes gens qui forment le chœur.

Ce chœur eſt bien différent de celui de la vieille Comédie: dans l'ancien théatre c'étoit le chœur qui lançoit les traits les plus ſatyriques; il étoit même quelquefois imaginé contre la vrai-ſemblance; plus il étoit abſurde, plus il faiſoit rire les ſpectateurs: on prenoit plaiſir à entendre parler & chanter des chœurs de nuées, de grenouilles, d'oiſeaux. On pardonnoit au Poëte de perſonnifier les nuées, pour voir tourner en ridicule Anaximène, dont Socrate étoit ſoupçonné de ſuivre la doctrine, & qui regardoit l'air, qui eſt la région des nuées, comme principe de toutes choſes. Une métamorphoſe de grenouilles en êtres raiſonnables, pour accompagner Bacchus qui va chercher un Poëte aux enfers, devenoit la critique ſenſible des mauvais Poëtes, qui croaſſent au pied du Parnaſſe: & une troupe d'oiſeaux à moitié plumés, qui prennent le parti de bâtir une nouvelle ville dans les airs, paroiſſoit être une vive peinture des malheureux Athéniens, qui *plumés,* pour ainſi dire, par leurs Magiſtrats, & en particulier par Alcibiade, ſe verroient enfin forcés de chercher une nouvelle demeure, où ils ſeroient plus heureux que dans leur patrie. Il y avoit toûjours quelque choſe de fin ſous ces allégories, & les allégories mêmes ſe juſtifioient par la ſingularité du goût qui dominoit alors.

Diog. Laërt. in Anaximene.

La conduite de cette eſpèce de chœur eſt remarquable; il étoit ordinairement compoſé de ſix parties; *κομμάτιον*, *παράβασις*, *ςρόφη*, *ἐπίῤῥημα*, *ἀντίςροφος*, *ἀντεπίῤῥημα*: elles étoient entremêlées dans l'ordre où je les nomme. De ces ſix parties trois étoient en vers lyriques, le commation, la ſtrophe & l'antiſtrophe; les trois autres étoient en vers anapeſtiques. Le commation étoit une ſtrophe de huit vers, qui renfermoient ou une apoſtrophe à quelque perſonnage, ou une réflexion ſoit ſur ce qui venoit de ſe paſſer, ſoit ſur ce qui ſe préparoit. La ſtrophe & l'antiſtrophe étoient chacune de douze vers, & ſe

répondoient mutuellement; c'étoient tantôt des louanges en l'honneur des Dieux, des héros, des bons citoyens; tantôt des traits satyriques, qui étant, comme nos vaudevilles, d'une mesure légère & familière, se retenoient facilement: ainsi quiconque avoit le malheur d'être une fois chanté sur le théatre, devoit l'être long-temps dans toute la ville. La parabase suivoit immédiatement le commation, & comme c'étoit la partie principale, on nommoit quelquefois parabase le chœur entier: cette partie s'appeloit ainsi du terme παραβαίνειν τὸν τόπον, *changer de place*: ordinairement le chœur étoit partagé en deux troupes, l'une à la droite, l'autre à la gauche des acteurs; dans la parabase ces deux troupes se réunissoient & se tournoient du côté des spectateurs; c'est ce qui arrivoit quand les acteurs se retiroient du théatre pour la première fois; aussi la parabase ne se trouve guère qu'en cette première occasion: comme le chœur ne pouvoit plus s'entretenir avec les acteurs, il adressoit la parole au peuple, de peur que la scène ne restât vuide ou que le spectateur ne fût oisif. Les Poëtes saisissoient cette occasion soit pour s'expliquer sur ce qui les regardoit en particulier, soit pour raisonner sur les affaires publiques: les parabases d'Aristophane roulent sur toutes sortes de sujets; tantôt il y parle de lui-même, comme dans la comédie *des Chevaliers,* où il expose que la raison pour laquelle il joue le rôle de Cléon, c'est parce que personne n'a osé s'en charger. C'est de cette première espèce de parabase que les Poëtes de la Comédie nouvelle ont emprunté leurs prologues: on sait que ceux des comédies de Térence ne sont pas faits pour rendre compte de la pièce, comme quelques-uns de Plaute, mais uniquement pour expliquer certaines particularités qui regardent le Poëte. Tantôt Aristophane traite des sujets de politique & de morale; tantôt enfin sa parabase est savante, comme celle de la comédie *des Oiseaux*, où il développe le systême d'Orphée. L'épirrhême & l'antépirrhême ne différent de la parabase que par le nom, & parce qu'ils ont un nombre de vers limités, qui alloient ordinairement à seize; Aristophane l'a porté jusqu'à vingt: ces deux parties se répondent comme la strophe & l'antistrophe. Ces morceaux sont

In Equit. vers. 504.

In Avib. vers. 686.

Scal. in Poët. lib. 1, c. 9.

les mieux travaillés pour le ſtyle: Ariſtophane y emploie une eſpèce de vers anapeſtiques qu'on appelle de ſon nom, Ἀριστοφάνειοι; ce n'eſt pas qu'il en fût l'inventeur: Scaliger remarque qu'Eupolis s'en étoit ſervi avant lui; mais apparemment parce qu'il le perfectionna, ou qu'il en uſa avec tant d'avantage, qu'il devint en ce point le modèle des autres Poëtes. Cet anapeſtique eſt un vers de huit pieds, dont les cinq premiers ſont à volonté, mais le plus ſouvent mêlés d'anapeſtes: les trois derniers ſont toûjours deux dactyles & un ſpondée: ce ſont ſur-tout ces trois dernières meſures qui donnent un ton grave à la parabaſe, & qui la rendent propre à traiter les plus grands ſujets.

Il ne faut pas croire que le chœur fût toûjours compoſé de ces ſix parties, ni qu'il tînt une place fixe, comme dans la Tragédie, où il revient à des diſtances à peu près égales: il n'en eſt pas ainſi du choeur comique; rien n'eſt plus bizarre en apparence, & dans une même pièce il n'y en a pas deux qui ſe reſſemblent: tantôt c'eſt une ſtrophe entre deux ſcènes; tantôt une parabaſe & un épirrhême, ſans antépirrhême & ſans vers lyriques; tantôt une ſeule ſtrophe à la fin d'une partie qu'on pourroit regarder comme un acte. Enfin il y a des pièces qui ont la partie lyrique du chœur, & qui n'ont ni parabaſe, ni épirrhême, comme la comédie d'Ariſtophane intitulée *Lyſiſtrata.* Je crois que la cauſe de cette bizarrerie apparente, c'eſt que les pièces de la vieille Comédie n'étoient point faites pour être partagées par actes, comme celles de Térence; & les Grammairiens qui ont introduit cette diviſion, ont rendu un fort mauvaïs ſervice à Ariſtophane. Grace à cette invention, il y a des pièces dont la diviſion paroît monſtrueuſe; le premier acte ſeul en tient plus de la moitié, les trois ſuivans n'ont nulle proportion, & le dernier eſt preſque toûjours d'une briéveté ridicule: c'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer, en jetant ſeulement les yeux ſur l'édition de Kuſter. Ce partage n'a jamais été connu, ni des tragiques Grecs, ni d'Ariſtophane: tant que le chœur a ſubſiſté, c'eſt-à-dire juſqu'à la Comédie nouvelle, l'action n'étoit point interrompue, & la déclamation duroit autant que

la matière l'exigeoit. Le chœur ne chantoit guère que pour témoigner la part qu'il prenoit à l'action: cet intervalle donnoit le temps à la préparation d'un nouvel évènement, & réveilloit l'attention des ſpectateurs, qui auroit été fatiguée d'une déclamation continuelle: c'eſt même pour cela qu'après le retranchement des chœurs, les intermèdes furent remplis par la muſique inſtrumentale.

Si on demande pourquoi le chœur n'eſt pas auſſi régulier dans le comique que dans le tragique, c'eſt que les évènemens dans le comique demandent rarement une préparation, & que l'attention ne ſe fatigue guère, puiſque tout eſt tourné à la gaieté & à la plaiſanterie. Ainſi le chœur ne vient que pour faire naître un plaiſir de plus, & pour mêler agréablement le chant à la déclamation.

Appliquons ces obſervations au chœur *du Plutus:* il eſt vraiſemblable & tiré du fond même du ſujet: c'eſt une troupe d'honnêtes gens de la campagne, car la campagne a toûjours été regardée comme le ſéjour favori de la probité; ces honnêtes gens viennent à la ſollicitation de Chrémylus, qui veut partager avec eux les richeſſes dont Plutus va le combler. Ce chœur fait partie de l'action, &, ſuivant l'uſage, il paroît toûjours depuis l'inſtant où il eſt introduit juſqu'à la fin; mais il ne ſe *V. 255.*
trouve nulle part ni ſtrophe, ni antiſtrophe, ni aucune des parties qui compoſoient les chœurs de la vieille Comédie. S'il y a quelques vers qui paroiſſent ſuſceptibles de muſique, ils ſont en très-petit nombre, & principalement à la fin de la ſcène, *V. 290.*
où le chœur entre pour la première fois: ils ne ſont pas même purement lyriques; cependant comme ils approchent de ce goût, on peut croire qu'ils ne furent pas ſimplement déclamés, mais accompagnés de la flûte, comme il arrivoit quand le chœur ne chantoit pas à pleine voix. Car la flute étoit d'un grand uſage dans les comédies Grecques, &, ſans ſortir des pièces d'Ariſtophane, j'en trouve un nombre infini d'exemples: dans *les Acharniens* le Béotien s'écrie; *vous tous qui êtes ici, flûteurs Thébains:*

V. 563. Ὑμὲς δ' ὅσοι θείβαθεν, αὐληταὶ πάρα.

V. 222. Dans *les Oiseaux*, Epops dit, *quelqu'un joue de la flûte*, αὐλεῖ τίς, & aussi-tôt Evelpis se met à chanter; *grand Jupiter, quel doux concert forme le chant des oiseaux:*

V. 223. Ὦ Ζεῦ βασιλεῦ, τοῦ φθέγματος τοὐρνιθίου·

Dans la pièce *des Grenouilles*, à mesure que Bacchus approche du lieu où les Prêtres formoient un chœur, il dit à Xanthias: *n'entends-tu pas le son des flûtes!*

V. 315. Οὐ κατήκουσας αὐλῶν πνοῆς;

Un plus long détail deviendroit ennuyeux. Après cela je ne
Ad Horat. lib. II, ep. I, v. 98. vois pas comment M. Dacier a pû avancer *qu'il n'avoit jamais lû nulle part que les comédies Grecques eussent eu des flûtes.* Cette musique n'exigeoit pas les frais de l'ancien chœur, & on peut croire que c'est l'unique qui règne dans le chœur *du Plutus.* Ce chœur sert donc uniquement à fonder la vrai-semblance de l'action, & à mettre plus d'intérêt dans la pièce; il ne reste jamais seul sur le théatre, comme dans la vieille Comédie; il s'entretient toûjours avec quelque personnage de la pièce: on n'a qu'à parcourir toutes les scènes, on y verra le chœur avec Carion, Chrémylus, Blepsidémus ou quelques autres.

Tels ont été d'abord les chœurs de la moyenne Comédie; mais comme l'esprit abuse des meilleures choses, & qu'il reprend volontiers son ancien pli, le chœur retomba dans sa première licence, ce qui força les Magistrats à lui imposer absolument silence: on fit donc la loi dont parle Horace, quand il dit:

In Art. poët. vers. 282. . . . . . *In vitium libertas excidit & vim*
Dignam lege regi: lex est accepta, chorusque
Turpiter obticuit, sublato jure nocendi.

Cette réforme donna lieu à un nouveau genre de poësie dramatique, connu sous le nom de Comédie nouvelle, dont un des caractères distinctifs est le retranchement des chœurs. La

Comédie moyenne les conserva, mais elle leur ôta ce qu'ils avoient eu de trop satyrique: or il me semble que c'est précisément le ton du chœur dans *le Plutus;* il est fort réservé, & les satyres ne tombent guère que sur l'abus des richesses; il n'y est question ni du gouvernement, ni des vices des particuliers, & au lieu de chanter des morceaux détachés, comme dans la vieille Comédie, le chœur s'entretient par-tout avec les acteurs. Ainsi cette partie, bien loin d'empêcher de mettre *le Plutus* au nombre des pièces de la Comédie moyenne, doit au contraire y déterminer, puisque le chœur, qui étoit la partie essentielle du poëme dramatique, est d'un genre tout nouveau.

IIIe Changement. Le choix du sujet.

Dans l'intention où étoient les Magistrats de prescrire aux Poëtes de justes bornes, ils ne se contentèrent pas de réprimer la licence du chœur, ils fixèrent encore les sujets sur lesquels seuls ils pourroient travailler. Ces sujets se bornoient à la critique des ouvrages des autres Poëtes; c'est ce qu'on apprend encore de Platônius: *Les Poëtes de la Comédie moyenne,* dit-il, *changèrent de sujets . . . . . & ne s'occupèrent qu'à parodier les ouvrages des Poëtes, car cette sorte de critique est innocente; par exemple, ils tournoient en ridicule Homère ou quelque auteur tragique. Les Ulysses de Cratinus,* ajoûte-t-il, *ne tendent pas à satyriser quelque particulier, c'est la parodie de l'Odyssée d'Homère; & la pièce d'Aristophane intitulée* Αἰολοσίκων, *étoit la critique d'une méchante tragédie sous le nom d'*Αἴολος *(f).* Dans la vieille Comédie les sujets étoient réels, comme j'ai déjà dit; les Poëtes ne s'attaquoient pas uniquement aux ridicules, quoique ce soit le vrai but de la sage Comédie; ils dévoiloient les vices mêmes sans ménagement, & souvent ils donnoient à la vertu les couleurs du vice.

C'est l'idée que donnent de ce genre toutes les comédies d'Aristophane, excepté *le Plutus.* Avec quelle méchanceté

(f) Οἱ τῆς μέσης κωμῳδίας ποιηταὶ τὰς ὑποθέσεις ἠμείψαν . . . ἐπὶ δὲ τὸ σκώπτειν ἱστορίας ῥηθείσας ποιηταῖς ἦλθον . . . ἀνεύθυνον γὰρ τὸ τοιοῦτον· οἷον, διασύρειν Ὅμηρον εἰπόντα τι, ἢ τὸν δεῖνα τῆς τραγῳδίας ποιητήν . . . Οἱ Ὀδυσσεῖς τοῦ Κρατίνου, οὐδένος ἐπιτίμησιν ἔχουσιν· διασυρμὸν δὲ τῆς Ὀδυσσείας τοῦ Ὁμήρου . . . Τὸν Αἰολοσίκωνα Ἀριστοφάνης ἐδίδαξεν. Αἴολον τὸ δρᾶμα τὸ γραφὲν τοῖς τραγῳδοῖς, ὡς κακῶς ἔχον, διασύρων.

expose-t-il Socrate à la risée des citoyens & des étrangers, dans la comédie *des Nuées!* comment invective-t-il contre Cléon, dans *les Chevaliers!* comment joue-t-il Euripide, dans *les Grenouilles!* Cette hardiesse lui fut quelquefois funeste: on lit dans sa pièce *des Acharniens,* la plus ancienne de celles qui restent, que Cléon le poursuivit en justice pour une certaine Comédie: *Je sais*, dit-il, *le mauvais tour que m'a joué Cléon, pour ma Comédie de l'année dernière:*

V. 376. Αὐτὸς τ' ἐμαυτὸν ὑπὸ Κλέωνος ἅπαθον,
Ἐπίσταμαι διὰ τὴν πέρυσι κωμῳδίαν.

Schol. ad loc. cit. Il s'agit d'une pièce intitulée *les Babyloniens,* qui précéda d'une année la représentation *des Acharniens.* Aristophane s'avisa de déclamer contre les Magistrats qu'on tiroit au sort, & comme la critique tomboit précisément sur Cléon, qui de l'extraction la plus basse s'étoit élevé aux premières charges, Cléon cita en justice Aristophane, & lui contesta même le titre de citoyen. C'est en cette occasion que le Poëte rappela ces deux vers d'Homère, qu'il a rendu fameux:

Odyss. lib. 1, v. 216. Μήτηρ μέν τ' ἐμέ φησι τοῦ ἔμμεναι· αὐτὰρ ἔγωγε
Οὐκ οἶδ'· οὐ γάρ πώ τις ἑὸν γόνον αὐτὸς ἀνέγνω.

Ma mère dit que je suis fils d'un tel: pour moi je n'en sais rien; personne n'est jamais sûr de son père. Il y a toute apparence que Cléon perdit sa cause, & qu'il fut même condamné à une amende de cinq talens; car le Poëte, dans la même pièce, se félicite de lui avoir fait débourser cinq talens:

Vers 5. Ἐγ' ᾧδ', ἐφ' ᾧγε τὸ κέαρ εὐφράνθην ἰδών,
Τοῖς πέντε ταλάντοις, οἷς Κλέων ἐξήμεσε.

La comédie *des Chevaliers,* qui parut deux ans après celle *des Babyloniens*, prouve quelle étoit la licence d'Aristophane, puisque la première affaire ne servit qu'à l'animer encore plus contre Cléon. Ce fut sur-tout cette liberté à ne pas épargner les Magistrats, que les trente Tyrans eurent intérêt de réprimer; car les Athéniens, naturellement satyriques & jaloux de leur liberté,

liberté, n'auroient pas manqué de se venger sur le théatre de ce que les Tyrans leur faisoient souffrir dans le gouvernement: en conséquence, on ne permit plus aux Comiques que de parodier les pièces des autres Poëtes.

On ne manquera pas de me dire, sur ce point de réforme, que *le Plutus* ne peut donc pas être mis au nombre des pièces de la Comédie moyenne, puisqu'il en diffère par le choix du sujet, qui est assurément l'essentiel. A cela je réponds qu'on peut bien supposer que la matière sur laquelle les Poëtes pouvoient exercer leur critique ne fut pas tout d'un coup prescrite: il n'est pas de la prudence humaine de prévoir tous les abus & d'y remédier sur le champ. Ces changemens se firent par degrés: on commença par autoriser la loi qui défendit les personnalités; on fit bien-tôt après, celle qui réforma les masques & les habits; & quand on s'aperçut que ces deux réformes ne produisoient pas encore tout l'effet qu'on en attendoit, & que les Poëtes, toûjours ingénieux quand il s'agit de médire, n'épargnoient guère plus les citoyens, on restreignit les sujets. Il n'est pas contre la vrai-semblance de supposer que *le Plutus* parut dans cet intervalle. Quoique le sujet ne soit point tel que ceux des pièces qui le suivirent, il diffère cependant beaucoup de celles qui le précèdent: ce n'est plus une satyre, c'est une pure fiction, ou plustôt une espèce d'apologue, dont la morale tend à montrer que si Plutus, qu'on représente ordinairement aveugle, avoit l'usage de la vûe, les richesses deviendroient l'apanage de la vertu. D'ailleurs il est conduit méthodiquement; de plus, les noms des personnages sont feints, & les traits de satyre tiennent plus de la délicatesse de la Comédie nouvelle, que de l'aigreur de l'ancienne: d'où je conclus que si le sujet *du Plutus* n'est pas conforme à ceux qui furent prescrits aux Poëtes de la Comédie moyenne, il n'en est pas moins pour cela dans le nouveau genre, puisqu'il est si éloigné du goût de l'ancienne Comédie.

Le quatrième changement concerne les masques. Si les manuscrits d'Aristophane, comme quelques-uns de Térence, IVe Changement. Les masques.

euſſent conſervé la figure des maſques, il ſeroit aiſé de voir juſqu'où alla ce changement : faute de ce monument, qu'il me ſoit permis de donner des conjectures. Platônius obſerve que *dans la moyenne & dans la nouvelle Comédie, on fit les maſques exprès pour rendre les perſonnages plus riſibles (g).* Or puiſque la Comédie moyenne tient le milieu entre la vieille & la nouvelle, il y a toute apparence que les maſques ne furent réformés que juſqu'à un certain point : ils ne furent pas reconnoiſſables, comme dans la vieille Comédie, puiſqu'il fut défendu de prendre la reſſemblance des perſonnes ; mais ils ne furent pas non plus auſſi bizarres que dans la nouvelle, puiſque la raiſon qui occaſionna cette bizarrerie n'exiſtoit point encore : car *ce fut la crainte de reſſembler à quelque Macédonien, qui fit imaginer des figures ſi extraordinaires (h).* En conſéquence de ces principes, je penſe que les maſques qui ſervirent à la repréſentation *du Plutus* ne furent que ridicules, & ſeulement propres à aider le comique & à contribuer au divertiſſement, comme tout le reſte du ſpectacle.

Quelques commentateurs Latins, & quelques-uns de ceux qui ont écrit ſur les trois âges de la Comédie, donnent dans une erreur ſur ce point : ils aſſignent pour caractère de la Comédie moyenne l'interruption des perſonnalités ; mais ils prétendent que les maſques & les habits devinrent alors ſi reſſemblans à la perſonne qu'on vouloit jouer, qu'on reconnoiſſoit l'original avant que l'acteur eût ouvert la bouche : je ne ſais ce qui a pû les tromper. Platônius dit formellement que *ces reſſemblances furent en uſage dans la vieille Comédie (i) :* Les maſques ne furent que riſibles dans la moyenne & dans la nouvelle.

C'eſt à ces quatre points que ſe réduiſent toutes les obſervations de Platônius. Un autre Grammairien ajoûte que la Comédie moyenne reconnoît cinquante-ſept Poëtes, dont les plus

Kuſter, in Proleg.

(g) Ἐν τῇ μέσῃ καὶ νέᾳ κωμῳδίᾳ ἐπίτηδες τὰ προσωπεῖα πρὸς τὸ γελοιότερον ἐδημιούργησαν.

(h) Δεδοικότες τοὺς μακεδόνας καὶ τοὺς ἐπηρτημένους ἐξ ἐκείνων φόβους.

(i) Ἐν τῇ παλαιᾷ εἴκαζον τὰ προσωπεῖα τοῖς κωμῳδουμένοις, ἵνα, πρίν τι καὶ τοὺς ὑποκριτὰς εἰπεῖν, ὁ κωμῳδούμενος ἐκ τῆς ὁμοιότητος τῆς ὄψεως κατάδηλος ᾖ.

fameux furent Antiphanès & Stephanus. S'il ne nomme pas Ariſtophane, il ne l'exclut pas pour cela; probablement il ne fait attention qu'à ceux qui ſe ſont fait connoître uniquement par ce genre.

Il s'enſuit de tout ce que je viens de dire, que *le Plutus* peut être regardé comme une Comédie moyenne, ſoit qu'on faſſe attention au temps où il a été donné pour la ſeconde fois, ſoit qu'on s'arrête aux changemens arrivés dans le genre dramatique. Pour achever de prouver cette propoſition, je vais comparer la manière, dont il eſt conduit, avec la méthode que le Poëte ſuit dans ſes autres pièces.

SECONDE PARTIE.

Comparaiſon de la Comédie des Grenouilles *& de celle* du Plutus *pour la conduite.*

IL ne faut qu'une légère attention pour voir que *le Plutus* a une marche plus réglée & un plan plus exactement ſuivi que les autres Comédies du même Poëte. L'évènement ſe prépare dès le commencement, & la vûe rendue à Plutus opère tout ce qui arrive dans la ſuite, le bonheur des gens de bien & le deſeſpoir des méchans; toutes les parties ſe réuniſſent à ce ſeul point, pour lequel tout le reſte paroît fait. Ariſtophane n'en uſe pas toûjours ainſi; on voit, à la vérité, dans toutes ſes pièces un ſujet principal; mais il eſt ordinairement accompagné de ſujets acceſſoires qui le cachent, pour ainſi dire, & le Poëte ne paroît curieux que de ſatyriſer & de faire rire. C'eſt ainſi que dans les comédies de Plaute l'intrigue n'eſt pas toûjours ce qui occupe le Poëte, il ne cherche qu'à peindre les mœurs & à faire ſentir les ridicules. Je vais rappeler à la Compagnie la conduite d'une pièce de la vieille Comédie, que je mettrai en parallèle avec celle *du Plutus:* les exemples prouvent ſouvent mieux que les raiſonnemens. Je choiſis la pièce *des Grenouilles,* qui fut donnée la troiſième année de la XCIII.[e] Olympiade, ſix ans après l'établiſſement des trente Tyrans; c'eſt la dernière de celles qui reſtent d'Ariſtophane en ce genre; le Poëte l'avoit

406 ans avant J. C.

travaillée avec un ſoin particulier: elle lui fit remporter le Prix ſur deux concurrens, Phrynicus & Platon le Comique, & elle fut redemandée: honneur ſignalé pour lors; car comme il y avoit grand nombre de Poëtes jaloux de ſe faire connoître, la rivalité qui régnoit parmi eux les engageoit à donner toûjours du nouveau pour mériter la préférence; & le peuple, paſſionné pour la nouveauté, ne conſentoit pas volontiers à voir deux fois la même pièce, à moins qu'elle ne fût d'un mérite ſingulier.

In Argum.

Le vrai deſſein de cette pièce eſt de tourner Euripide en ridicule. Ariſtophane l'avoit choiſi pour en faire l'objet de ſes plaiſanteries, & il ne l'épargne nulle part; peut-être parce qu'Euripide étoit trop attaché à Socrate, & qu'il débite, dans toutes ſes pièces, une morale ſévère, qui pouvoit bien n'être pas du goût d'Ariſtophane. Ici, pour remplir ſon idée, le Comique ſuppoſe que Bacchus ne trouvant plus ſur la terre de Poëtes dignes de lui, deſcend aux enfers, & qu'il en ramène Eſchyle préférablement à Euripide, qui étoit mort l'année qui précéda la repréſentation de la comédie *des Grenouilles.* Rien ne paroît plus ſimple que ce ſujet; on eſt agréablement ſurpris de voir combien l'imagination du Poëte multiplie les objets, & quelles richeſſes il tire d'une matière qui paroiſſoit promettre ſi peu: il amène ſur la ſcène les Dieux, les Héros; il n'y a pas juſqu'aux grenouilles qui forment un chœur agréable. On croiroit d'abord que l'action eſt double, car dans la première moitié de la pièce il n'eſt queſtion que de Bacchus; Euripide y eſt tout-à-fait oublié, comme ſi Ariſtophane ne penſoit plus qu'au Dieu. Ce n'eſt pas par haſard qu'il en uſe ainſi; cette pièce devoit paroître dans une des fêtes de Bacchus; il ne pouvoit mieux faire que de donner le rôle principal à un Dieu dont le peuple étoit pour lors uniquement occupé. Il eſt vrai qu'il ne le traite pas honorablement, & que Bacchus eſt encore plus mal mené que Xanthias ſon valet. C'eſt une ſuite de la licence de la vieille Comédie, c'eſt même un de ſes caractères; tout ce que les Dieux gagnoient, c'étoit d'être plus ridicules que les mortels, comme on verra par le détail.

Ἐπὶ Ληναίῳ. *In Argum.*

La ſcène s'ouvre par un entretien entre Bacchus & Xanthias. Bacchus eſt armé d'une maſſue & revêtu d'une peau de lion : Xanthias eſt un de ces valets inſolens, qui traitent avec leurs maîtres d'égal à égal. Ils ſe propoſent tous deux de deſcendre aux enfers, & pour ſavoir au juſte le chemin ils s'adreſſent à Hercule. Le héros leur répond d'abord qu'il y a deux moyens pour y arriver, ſoit de ſe pendre, ſoit de boire de la ciguë. Le premier étoit la reſſource ordinaire des malheureux citoyens; le ſecond étoit, comme on ſait, un ſupplice ſouvent ordonné par les Magiſtrats. Il ne s'agit pas encore de Socrate, qui ne fut condamné que ſix ans après. Hercule termine la converſation par leur conſeiller de paſſer le Styx. En conſéquence ils gagnent la barque de Charon. Chemin faiſant, Xanthias ſe trouve fatigué du fardeau qu'il porte; c'étoit le bagage de ſon maître. Bacchus, par bonté, prie un mort qui faiſoit la même route, de vouloir bien relayer ſon valet : le mort fait le difficile; Bacchus s'obſtine; le marché ne peut ſe conclurre : les Dieux ſont avares chez Ariſtophane. On arrive vers Charon, qui ne veut pas recevoir Xanthias dans ſa barque, parce qu'il ne s'étoit pas trouvé à la bataille des Arginuſes. Ce trait, en fixant la date de la pièce, qui fut repréſentée l'année même de cette victoire, eſt en même temps une critique des citoyens, qui s'étoient exemptés de ſe trouver au combat dans une conjoncture ſi preſſante, que la République fut obligée de faire enrôler les eſclaves. A peine Bacchus eſt-il embarqué que Charon le force à partager la peine & à ramer avec lui; mais pour diſſiper l'ennui du trajet, Charon ordonne aux grenouilles de former un chœur, & auſſi-tôt elles ſe mettent à croaſſer les louanges du Dieu. C'eſt une de ces inventions bizarres qui paroiſſent peu vrai-ſemblables, mais qui le deviennent en quelque façon par la hardieſſe de la vieille Comédie. Bacchus n'eſt pas moins ridicule par les efforts qu'il fait pour leur impoſer ſilence. Le chœur de grenouilles ceſſe dès que le Dieu eſt arrivé à l'autre bord, & il s'en forme un nouveau, compoſé des prêtres de Bacchus. C'eſt encore une choſe particulière à la vieille Comédie. Le chœur étoit

quelquefois double. Dans la pièce intitulée *Lysistrata* il y en a un de vieillards & un autre de femmes. Le chœur donnoit souvent le nom à la pièce, comme on voit par celles *des Chevaliers, des Guêpes, des Oiseaux,* & par celle-ci, qui est intitulée *les Grenouilles* à cause de ce premier chœur. Les tragédies prenoient aussi quelquefois leur nom du chœur, telles que *les Euménides* d'Eschyle, *les Suppliantes* d'Euripide, *les Trachiniennes* de Sophocle.

Bacchus retrouve Xanthias au-delà du Styx; il s'avance de compagnie avec lui; il est d'abord effrayé des différens spectres qu'il rencontre; mais il est bien-tôt rassuré par un concert de musique formé par les Prêtres de Bacchus. Ce nouveau chœur est conduit suivant la méthode que j'ai déjà observée; tantôt il chante les louanges du Dieu, tantôt il déchire cruellement ceux qui déplaisoient au Poëte: ce qui donne le plus d'amertume à la satyre, c'est qu'on ne s'y attend pas; & d'ailleurs elle fait un contraste frappant avec les éloges qui précèdent & ceux qui suivent. Dès que le chœur a fini de chanter, Bacchus frappe doucement à la porte de Pluton. Eacus, que le paganisme respectoit comme juge des enfers, n'en est ici que le portier; il se montre même, dans la suite, valet aussi effronté que Xanthias: il ouvre la porte, & à la vûe de la massue & de la peau de lion il croit que c'est encore Hercule, & appelle aussi-tôt les Gorgones & les Harpyes pour se jeter sur l'étranger & l'enchaîner. Bacchus tremble au ton menaçant d'Eacus, & change d'habit avec son valet; mais il reprend son premier déguisement quand il sait qu'on vient l'inviter à un repas de la part de Proserpine. N'est-ce pas taxer le Dieu tout-à-la-fois de lâcheté & de gourmandise? en effet, dès que l'invitation est faite il reparoît sous l'habit de Xanthias. Eacus amène main-forte: il se passe ici une scène fort divertissante, où Xanthias, qu'on prenoit pour Hercule, après avoir protesté que c'est la première fois qu'il descend aux enfers, trouve moyen de faire retomber sur Bacchus les coups dont il étoit menacé. Le Dieu, dans la crainte d'être maltraité,
V. 645. déclare qu'il est fils de Jupiter: *Sur ce pied-là,* dit Xanthias, *vous pouvez le battre si fort que vous voudrez, en qualité de Dieu*

il n'aura garde de ſentir les coups. Eacus s'acquitte aſſez bien de la commiſſion: enfin il prend le parti de les mener tous deux à Pluton & à Proſerpine. Le chœur recommence & Verſ. 698 & débite tantôt des louanges, tantôt des ſatyres. C'eſt ici que ſe 730. trouve la parabaſe qui fit redemander la pièce: elle eſt compoſée d'un épirrhême & d'un antépirrhême, dans leſquels le Poëte fait entendre qu'il faut regarder tous les citoyens d'un œil égal, & que ſi les gens de bien ont fait une faute, il eſt plus avantageux à la République de leur faire grace & de profiter de leurs ſervices, que d'avoir recours à des gens connus pour ſcélérats ou à des eſclaves. Ce qui fit le ſuccès de cette parabaſe, c'eſt qu'outre le bon ſens & l'éloquence qui y règnent, elle tendoit à procurer le pardon aux citoyens qui avoient refuſé de combattre près des Arginuſes. Le Poëte, par ſes bons avis, gagna le ſuffrage de ceux qui ſe trouvoient en faute & de ceux qui pouvoient leur appartenir, & par conſéquent de la meilleure partie de l'aſſemblée.

Eacus & Xanthias reviennent ſur la ſcène, & s'entretiennent conformément au caractère des valets, qui ſe plaiſent à médire de leurs maîtres. Cet entretien eſt interrompu par un grand bruit qui ſe fait entendre dans le palais de Pluton: c'eſt Euripide qui veut uſurper la préſéance ſur Eſchyle; il eſt ſecondé de fripons & de gens ſans aveu. Ariſtophane donne malignement ce renfort au Poëte tragique, pour lui reprocher que ſes pièces ne tendent qu'à faire des ſcélérats, comme Eſchyle prétend le prouver dans les ſcènes ſuivantes. Avant que de paſſer outre il eſt bon d'obſerver que c'eſt à peu près ici la moitié de la V. 750. pièce, & cependant il n'a pas encore été queſtion d'Euripide; Ariſtophane a donné un libre cours à ſon imagination, qui eſt toûjours très-féconde ſur le compte des Dieux, en ſorte que tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'à préſent n'eſt que l'acceſſoire: mais dans la vieille Comédie, qui ne connoiſſoit d'autre règle que de divertir, l'acceſſoire tenoit ſouvent la place du principal. Enfin le Poëte en vient à ſon ſujet, & pour entrer en matière il ſuppoſe une diſpute très-vive entre Euripide & Eſchyle: la

décision en est remise à Bacchus: ce Dieu écoute les deux parties. L'un & l'autre commence par des reproches généraux, mais tournés de façon qu'Euripide a toûjours le dessous; & quoiqu'Aristophane n'en veuille qu'à lui, il ne laisse pas de faire rire aux dépens d'Eschyle, en lui mettant dans la bouche des mots composés & des épithètes gigantesques, qui ne signifioient pas plus & quelquefois moins que les mots simples: pour peu qu'on connoisse le style de ce Poëte, on sait qu'il donne volontiers dans l'enflure. Du général Eschyle passe au détail: il tombe, en particulier, sur les prologues d'Euripide. Jusqu'à ce Poëte les tragiques n'avoient pas connu cette partie; & en effet, il paroît assez singulier que le principal personnage *vienne*, comme dit Boileau, *décliner son nom, & dire, je suis Oreste, ou-bien Agamemnon.* Aristophane choqué de cette nouveauté, parodie plaisamment les prologues d'Euripide, & fait sentir que quelque pompeux qu'ils paroissent, ils sont dans le fond froids & insipides. Euripide, piqué jusqu'au vif, attaque à son tour les chœurs d'Eschyle, dont il blâme l'obscurité & l'enflûre: Eschyle tombe, à bras raccourci, sur ceux d'Euripide. Pour sentir le mérite de ces scènes, il faudroit qu'elles fussent accompagnées de leur musique; le chant répondoit au comique, il en faisoit l'ame & le principal ornement: elles n'ont pas la même grace à la simple lecture; on y voit seulement une imitation affectée du style des deux Poëtes, faite exprès pour les rendre ridicules, en sorte cependant qu'Euripide est toûjours le plus blâmable. Enfin, comme ils ne peuvent s'accorder, Bacchus, à la requête d'Eschyle, fait mettre leurs vers dans une balance; ceux d'Euripide se trouvent les plus légers. Pluton, pour terminer la dispute, laisse à Bacchus le choix, & lui permet d'emmener celui des deux qu'il lui plaira. Bacchus se décide pour Eschyle: Pluton y consent, & dans le temps qu'Eschyle prend congé de lui, le Dieu lui donne, pour les Athéniens, des ordres qui sont autant de satyres. Il y a cependant une fine louange de Sophocle; Eschyle prie le Dieu des enfers de faire remplir sa place par ce Poëte en son

Art. poët. c. 3, vers. 33.

ſon abſence, comme ſi perſonne n'en étoit plus digne. La pièce finit par les vœux du chœur, qui ſouhaite à Eſchyle un heureux retour ſur la terre.

On voit, par cet expoſé, le vrai goût de la vieille Comédie; un titre ſimple, d'où naiſſent des merveilles bizarres; des caractères un peu trop naturels, quelquefois même groſſiers; des chœurs hardis & pour l'invention & pour l'exécution; une ſatyre continuelle des Dieux, des hommes & du gouvernement; un plan auſſi étendu qu'il peut l'être pour remplir ce but; une imagination vive & féconde, qui outre la vrai-ſemblance: voilà l'idée générale que donne la conduite de cette pièce. Si on a le plaiſir de la lire dans l'original, on trouve de plus une expreſſion pure & élégante, mais quelquefois auſſi licencieuſe que la conduite; des mots forgés exprès ou pour faire rire, ou pour rendre ridicules ceux qui les prononcent; des vers variés ſuivant le ton des différens ſujets: ajoûtez à tout cela des maſques & des habits qui reſſembloient parfaitement aux originaux. Il n'en eſt pas de même *du Plutus,* tout y eſt ſage & bien réglé; le titre donne l'idée de la pièce; il fait entendre que le Poëte prépare un ſujet dont le Dieu des richeſſes doit faire le principal perſonnage: les autres acteurs, ſous des noms inventés, portent des caractères vrai-ſemblables; leurs entretiens ſont, pour la pluſpart, modérés, & en même temps aſſez libres pour faire naître la gaieté: le chœur eſt tiré du fond même du ſujet, & vient naturellement. La ſatyre eſt plus ménagée; il eſt vrai qu'elle reprend ſa force contre Mercure & le Prêtre de Jupiter; mais ne peut-on pas dire que ce n'eſt pas tout-à-fait la faute du Poëte? ces ſcènes, ſuivant le goût des Athéniens, avoient plu ſans doute lorſque cette pièce fut donnée pour la première fois dans le genre de la vieille Comédie; il les a laiſſées telles qu'elles étoient d'abord, par complaiſance pour les ſpectateurs, dont les plus puiſſans craignoient moins la ſatyre contre les Dieux que contre les hommes. D'ailleurs ce mélange met en balance la retenue de cette pièce avec la licence des autres, & ſert à établir ce milieu que je crois voir entre la vieille Comédie & la nouvelle: le détail en fera encore mieux ſentir la différence.

La pièce commence par une scène de Carion & de Chrémylus. Carion, en valet insolent, glose volontiers sur la conduite de son maître, & s'indigne de voir Chrémylus s'obstiner à suivre un vieillard aveugle; il aborde Plutus & le force d'avouer qui il est. Le Dieu se fait connoître, il expose gravement les causes de son aveuglement; ensuite prenant un ton plus gai, il fait entendre que les pauvres auront lieu de se féliciter, s'il a jamais l'usage de la vûe. Là-dessus Chrémylus le sollicite à se faire guérir; Plutus répond qu'il craint Jupiter; Chrémylus combat cette crainte: l'impiété n'est pas trop épargnée ici; elle est cependant plus ménagée que dans les autres pièces: enfin le Dieu consent à l'opération. En attendant, Carion va trouver à la campagne de la part de son maître, des vieillards pour les engager à venir partager les richesses dont Plutus va le combler. Chrémylus emmène Plutus chez lui, & donne ordre de préparer tout ce qui est nécessaire pour conduire le Dieu au temple d'Esculape. Les vieillards arrivent & le chœur commence: ce chœur forme un simple entretien, & n'a aucune des parties ordinaires. Les vieillards se croient d'abord trompés, & s'emportent en invectives contre Carion; mieux instruits, ils se félicitent par avance du bonheur dont ils vont jouir. Au bruit de cette fortune subite survient Blepsidémus, qui d'abord soupçonne Chrémylus de friponnerie; bien-tôt il lui fait réparation & lui offre son ministère. Cependant arrive la Pauvreté; elle fait aux vieillards de vifs reproches sur ce qu'ils veulent donner la vûe à Plutus, & en conséquence la chasser de la Grèce: elle déploie son éloquence pour prouver qu'elle procure plus d'avantages que Plutus. Chrémylus, de son côté, relève le prix des richesses, ce qui donne lieu à une fort belle scène, qui se termine par des imprécations si vives contre la Pauvreté, qu'elle est obligée de s'enfuir.

On voit que les personnages allégoriques se conservèrent dans la Comédie moyenne; ils avoient été souvent employés dans l'ancienne: la comédie *des Nuées* renferme un entretien entre
Λόγος ἄδικος. *la vraie* & *la fausse éloquence; la guerre* & *le tumulte* jouent leur
Λόγος δίκαιος. Κυδοιμός. role dans celle *de la Paix*. Plaute a quelquefois imité cette

licence: *Auxilium* fait le prologue de *Cistellaria;* & celui du *Trinummus* est prononcé par *le luxe* & *l'indigence,* que le Poëte suppose ingénieusement fille du luxe. *Plaut. in Trin. prolog.*

Revenons à Plutus. Le projet s'exécute; Plutus est conduit dans le temple d'Esculape, où il passe la nuit. C'étoit une précaution nécessaire pour opérer le miracle; mais cette supposition du Poëte rompt l'unité de temps; par ce moyen il se passe une nuit entière entre les deux parties, que les Grammairiens modernes appellent le second & le troisième acte. Apparemment que dans la vieille Comédie les Poëtes n'étoient pas fort scrupuleux sur l'unité de temps, comme les premiers tragiques ne l'étoient pas toûjours sur l'unité de lieu: l'action *des Euménides* d'Eschyle, commence dans le temple de Delphes & s'achève dans l'aréopage d'Athènes. Ce défaut s'est glissé dans la Comédie moyenne; mais il fut absolument rectifié dans la nouvelle, où l'on se piqua d'observer l'une & l'autre unité comme dans la tragédie.

A la pointe du jour Carion sort du temple, & vient apprendre au chœur que Plutus a les yeux ouverts; les vieillards s'en félicitent avec des éclats de rire, qui attirent sur la scène la femme de Chrémylus, à qui Carion fait le détail de tout ce qui s'est passé dans le temple. C'est un tour adroit pour instruire les spectateurs; Carion auroit pû parler seulement au chœur, mais l'arrivée d'un nouveau personnage, & d'un personnage naturellement curieux, réveille l'attention & rend le récit plus intéressant. Sur la fin de cet entretien Plutus paroît avec Chrémylus; il proteste de ne plus faire de bien qu'aux gens vertueux; il exécute sa parole & enrichit Chrémylus. Sa générosité s'étend plus loin; un honnête homme, que le Poëte appelle δίκαιος, *le juste,* se trouve riche contre toute attente, & vient, par reconnoissance, consacrer au Dieu ses pantoufles & son vieux manteau. Pour faire contraste, arrive un de ces fourbes de profession, de ces délateurs publics si décriés sous le nom de *Sycophantes,* qui dit qu'il meurt de faim, depuis que Plutus voit clair; la manière dont Carion & l'honnête homme se moquent de lui, est tout-à-fait divertissante. Jusqu'ici le

Comique a ſû modérer ſa licence, & à la réſerve de quelques mots épars çà & là, la pièce porte tous les caractères d'une ſage réforme; mais il s'ennuie d'être circonſpect, & les dernières ſcènes ſont à peu près dans le goût de la vieille Comédie, excepté que le chœur même n'eſt pas ſi inſolent. Une vieille décrépite eſt fort mécontente de Plutus, parce qu'avant cette révolution elle étoit aimée d'un jeune homme, qui l'a abandonnée depuis qu'il a fait fortune: les plaintes de la vieille & les railleries du jeune homme ſentent un peu trop le bas comique. A la vérité il ſe fait un jeu aſſez plaiſant; le jeune homme prend une lumière pour compter les rides de la vieille, & la vieille le repouſſe en s'écriant: *Ah! n'approchez pas de ſi près :*

Ἆ, ἆ, τὴν δᾷδα μή μοι πρόσφερε.

Carion reprend auſſi-tôt: *Elle a raiſon, car s'il tomboit ſur elle une ſeule étincelle, elle brûleroit comme un olivier deſſéché.*

Εὖ μέν τοι λέγει
Ἐὰν γὰρ αὐτὴν εἷς μόνος σπινθὴρ λάβῃ,
Ὥσπερ παλαιὰν εἰρεσιώνην καύσεται.

Le reſte de la pièce va juſqu'à l'impiété: Mercure vient ſe plaindre à Carion de ce qu'il eſt hors de condition depuis que les gens d'honneur, qui étoient les ſeuls qui fiſſent des ſacrifices, ſont devenus riches; il le prie de le recevoir au nombre des valets de ſon maître, & expoſe les différens poſtes qu'il peut remplir. Carion l'arrête pour avoir ſoin des exercices de muſique, parce qu'ils ſont du goût de Plutus; en attendant il lui ordonne d'aller au puits laver les entrailles des victimes, afin qu'on puiſſe connoître ſes talens. Un prêtre de Jupiter jette auſſi les hauts cris, ſur ce que perſonne ne vient au temple & ſur ce qu'on ne fait plus d'offrande: Carion l'invite à reſter avec eux, & à ſubſtituer le culte de Plutus à celui de Jupiter: le Prêtre accepte le parti; tous deux, accompagnés du chœur, vont mettre Plutus à la place de Jupiter Olympien: c'eſt par-là que finit la pièce.

Il résulte de ce parallèle que le plan *du Plutus* est beaucoup mieux entendu & mieux conduit que celui des pièces de la vieille Comédie: les évènemens naissent les uns des autres; le style est plus châtié; le Poëte ne se permet aucune liberté en ce genre: en général s'il s'émancipe quelquefois, il est au fond plus réglé. Comme les scènes se suivent plus naturellement, & qu'elles font partie d'un tout plus régulier, elles sont presque toutes en vers de même mesure: il s'y trouve beaucoup plus de traits pour les gens d'esprit & pour ceux qui entendent la fine raillerie: en un mot l'imagination du Poëte est plus sage & dans l'invention & dans l'exécution. En joignant toutes ces particularités à ce que j'ai dit & sur le temps où *le Plutus* fut joué pour la seconde fois, & sur l'observation de la réforme indiquée par Platônius, je crois être autorisé à conclurre que cette pièce peut être regardée comme le modèle de la Comédie moyenne.

TROISIÈME PARTIE.

Rapports du Timon *&* du Plutus.

JE ne puis quitter cette pièce sans considérer avec plaisir les rapports qu'elle a avec le plus beau dialogue de Lucien: *le Timon* tient beaucoup *du Plutus*. Au reste ce n'est pas ici seulement que Lucien est vraiment dramatique; ses dialogues les mieux travaillés sont autant de pièces de théatre, qui ont une action, une unité de temps & de lieu, & où les mœurs sont peintes au naturel, & les caractères soûtenus depuis le commencement jusqu'à la fin. Ils renferment tous un point de morale auquel les différentes parties se rapportent comme à leur tout, & chaque personnage devient intéressant. Ici le plan du dialogue & de la comédie est également bien dressé, les caractères bien imaginés & bien soûtenus, les scènes agréablement variées, l'expression pure & élégante.

Lucien a fait, pour ce dialogue, à peu près comme Térence pour ses comédies. Ce Poëte avoue, dans ses prologues, qu'il prenoit quelquefois deux pièces de Ménandre, dont il n'en

composoit qu'une, apparemment pour y jeter plus de chaleur & d'intérêt : de même Lucien, frappé sans doute de la beauté *du Plutus*, & de la critique qui y règne sur le partage mal-entendu des richesses, a jugé qu'il pourroit heureusement imiter cette pièce, & en appliquer la satyre à son siècle, où les richesses n'étoient pas dispensées plus équitablement. Mais ayant remarqué, en homme de bon sens, que le caractère de Chrémylus est trop uni pour intéresser dans un dialogue, dont le jeu est toûjours plus froid que celui d'une Comédie, il a emprunté d'une autre pièce le rôle de Timon. Ce misanthrope avoit fourni matière à plusieurs Comédies, & il existoit encore, du temps de Plutarque, des pièces d'Aristophane & de Platon le comique, où il faisoit le rôle principal. Plutarque dit que *Timon, qui vivoit du temps de la guerre du Péloponnèse, est joué, dans les pièces d'Aristophane & de Platon, comme un homme dur & misanthrope (k).* Par cet heureux changement Lucien a trouvé l'art de donner à son dialogue un air de nouveauté qui le rend original, sans faire oublier la source d'où il est tiré. Il est même conduit à peu près comme *le Plutus.* L'auteur commence par fixer le lieu de la scène; c'étoit au pied du mont Hymette: Jupiter demande à Mercure, *quel est cet homme qui crie si haut au pied du mont Hymette (l).* Ensuite il choisit des personnages convenables, dont les uns sont empruntés de la Comédie, comme *Plutus, la Pauvreté* & *Mercure:* les autres sont tirés de son imagination; un *parasite,* qu'il nomme *Gnatonidès,* (on sait que le nom *gnathon* est en quelque sorte consacré pour désigner les parasites) *un flatteur,* appelé *Philiadès; Demée,* orateur public du genre de ceux dont parle Eschine, qui pour de l'argent proposoient des décrets en faveur des gens riches; & enfin le philosophe *Thrasiclès,* qu'il réserve exprès pour le dernier, comme le personnage le plus comique, & à qui il donne, en effet, le rôle le mieux frappé au coin de la satyre. Car quoique Lucien,

In Anton. vitâ, p. 948, D. ed. Paris.

Lucian. in Tim. c. 7, ed. Westen. 1743, 4.

Ἀπὸ τῆς γνάθου, la mâchoire. Ἀπὸ τοῦ φιλεῖν. *In orat. de Cor.*

(k) Ὁ δὲ Τίμων, ὃς καὶ γέγονεν ἡλικίᾳ μάλιστα κατὰ τὸν Πελοποννησιακὸν πόλεμον, κωμῳδεῖται ἐν τοῖς Ἀριστοφάνους καὶ Πλάτωνος δράμασι, ὡς δυσμενὴς καὶ μισάνθρωπος.

(l) Τίς οὗτός ἐστιν, ὦ Ἑρμῆ, ὁ κεκραγὼς ἐκ τῆς Ἀττικῆς παρὰ τὸν Ὑμηττὸν ἐν τῇ ὑπωρείᾳ.

à l'exemple d'Ariſtophane, prenne la liberté de tourner indiſtinctement en ridicule & les Dieux & les hommes, il s'acharne principalement ſur les Philoſophes, qui de ſon temps n'avoient de la philoſophie que la barbe & le manteau.

Le plan ainſi dreſſé, il entre en matière. Ce dialogue a auſſi ſes ſcènes différentes: il commence par un monologue de Timon, où ce miſanthrope forcé de travailler pour les autres, parce qu'il a perdu ſon patrimoine par ſes libéralités mal-entendues, apoſtrophe Jupiter par tous les titres que les Poëtes donnent à ce Dieu, *quand ils ſont,* dit-il, *embarraſſés de remplir la meſure de leurs vers (m).* Cap. 11 Il finit ſes invectives par menacer le Dieu que s'il retarde plus long-temps à punir les ſcélérats, on pourra bien croire ce que les Crétois débitent ſur ſon tombeau. Le Dieu étourdi de ces cris redoublés, demande à Mercure de qui viennent ces plaintes, & dès qu'il ſait que c'eſt de la part de Timon, qui dans ſa fortune lui offroit des hécatombes entières, *dont il ſent encore la fumée (n),* il ordonne à Mercure de mener Cap. 9. au plus tôt chez Timon Plutus & le Tréſor. Car Lucien, par une hardieſſe toute poëtique, fait du tréſor un perſonnage, mais un perſonnage muet; ç'auroit été choquer trop les idées reçûes, que de le faire parler. Plutus refuſe d'abord de lui obéir; il s'y détermine enfin, après que Jupiter l'a aſſuré que ſi Timon a l'imprudence de ſe ruiner encore, il n'aura plus la complaiſance de l'enrichir. En chemin, Plutus & Mercure s'entretiennent ſur l'aveuglement du Dieu des richeſſes: cette converſation eſt plus gaye que la ſcène d'Ariſtophane où Plutus raiſonne ſur la *In Pluto, v. 82 & ſeq.* même matière. Arrivés chez Timon ils y trouvent *la Pauvreté,* dont le rôle eſt le même que dans la Comédie, & la ſcène finit auſſi par ſa retraite. Timon, ſuivant ſon caractère, veut d'abord chaſſer Mercure & Plutus; il ſe fait long-temps prier, il cède enfin aux inſtances de Mercure, qui le laiſſe avec Plutus & remonte au Ciel. C'eſt alors que Timon ſe met à bêcher la terre, d'où ſort *le tréſor* évoqué par Plutus. A peine le miſanthrope s'en voit-il maître qu'il fait, en forme de décret,

(m) Ὅταν ἀπορῶσι πρὸς τὰ μέτρα.
(n) Ἔτι γοῦν ἐν ταῖς ῥισὶ τὴν κνῖσαν αὐτῶν ἔχει.

une protestation dont je vais citer les traits principaux, parce qu'elle fixe le caractère de Timon, & qu'elle répond admirablement à l'idée que Plutarque nous a conservée de ce singulier
Cap. 42 & seq. personnage : *Ce sera pour moi*, dit-il, *une loi inviolable de n'avoir nul commerce avec les hommes, de ne les point connoître, de les mépriser. Je regarderai comme une pure chimère les titres d'amitié, d'hospitalité, d'humanité.... Ma vie sera aussi solitaire que celle des loups ; & Timon n'aura pour ami que Timon.... Mon nom favori sera celui de misanthrope, & mes qualités les plus chères la mauvaise humeur, la brutalité, la dureté, l'inhumanité. Si un homme prêt à périr dans le feu me prie de l'éteindre, j'y jetterai de l'huile & de la poix : si un autre, entraîné par un torrent, me tend les mains pour le retirer, je l'y plongerai la tête la première.*
Étoit-il possible de remplir mieux l'idée que donnent de Timon
Plut. loc. cit. les traits uniques qu'on en rapporte ? Ce misanthrope évitoit avec soin la rencontre des autres citoyens, mais il faisoit accueil à Alcibiade ; il le combloit de caresses, parce qu'il prévoyoit que le caractère ambitieux dont le jeune Athénien donnoit déjà des marques, causeroit un jour bien du mal à sa patrie. Il répondit à Apémante, autre misanthrope, qui se félicitoit d'être à table avec lui, *je me trouverois encore mieux si tu n'y étois pas.* Étant sur le point de faire abattre un figuier, où plusieurs Athéniens s'étoient pendus, il eut la précaution de venir demander au peuple, en pleine assemblée, si personne n'avoit à se pendre. Enfin il voulut qu'on gravât sur son tombeau, pour épitaphe : *cy gît Timon le misanthrope ; passe outre, après m'avoir chargé d'imprécations (o).* Aussi Lucien, pour achever son caractère, suppose-t-il qu'il ne se contente pas d'être riche, il veut que
Cap. 45. les autres soient instruits de sa fortune, *afin qu'ils en meurent de dépit (p).* Au reste il n'a pas besoin de les faire avertir ; la renommée lui amène déjà Gnatonidès, Philiadès, Demée, Thrasiclès, qui donnent lieu à quatre scènes où chacun est caractérisé. Le jeu en est vraiment comique, mais la brutalité de Timon les rend

(o) Τίμων Μισάνθρωπος ἐσοικέω· ἀλλὰ πάρελθε,
Οἰμώζειν εἴπας πολλὰ, πάρελθε μόνον.

(p) Ἀγχόνη γὰρ ἂν τὸ πρᾶγμα γένοιτο αὐτοῖς.

fort

ſort courtes: enfin il ſurvient une foule de gens qu'il chaſſe à coups de pierres.

Il eſt aiſé maintenant de ſaiſir les reſſemblances du dialogue avec la comédie. Le but eſt le même, puiſqu'ils tendent l'un & l'autre à nous montrer que les richeſſes devroient être l'apanage des gens de bien. Il y a auſſi dans le détail pluſieurs reſſemblances. La Pauvreté fait valoir les mêmes raiſons dans l'une & dans l'autre pièce: Timon conſacre au Dieu Pan ſa bêche & ſa peau, de même que l'honnête homme d'Ariſtophane offre à Plutus ſon manteau & ſes pantoufles; & les menaces de Demée ſont à peu près du même ton, que les reproches que Blepſidémus fait d'abord à Chrémylus; ſeulement elles ſont plus vives, parce que Démée eſt irrité & que Blepſidémus n'eſt que jaloux. Il y a dans le Poëte un contraſte qui fait un bel effet, & que Lucien cependant n'a eu garde d'imiter. Chrémylus, naturellement bon, fait aux honnêtes gens un accueil favorable, il les prévient même; mais en même temps, ami de la juſtice, il rejette les ſcélérats, tels que le Sycophante: Timon rejette tout le monde indiſtinctement; il ne reçoit les Dieux mêmes qu'à peine, parce qu'il eſt dans ſon caractère de haïr généralement & les Dieux & les hommes.

Cap. 32. *Cap. 42.* *Cap. 43.*

Pour les plaiſanteries & les railleries fines, je n'en trouve pas dans *le Timon* qui ſoient préciſément les mêmes que dans *le Plutus;* mais en général celles de Lucien ſont dans le goût d'Ariſtophane. Pour peu qu'on ſoit verſé dans la lecture de ce Poëte, ne croit-on pas l'entendre, lorſque Timon déclame contre Jupiter? Ne le reconnoît-on pas encore mieux quand Lucien fait dire à ce Dieu, *Les deux plus forts rayons de ma foudre furent dernièrement briſés, quand je la lançai avec trop de colère ſur le ſophiſte Anaxagoras, qui vouloit perſuader à ſes diſciples que les Dieux ſont de pures chimères. Je le manquai, parce que Périclès le couvrit de ſa main: mais ma foudre alla donner contre le temple des Dioſcures; elle y mit le feu, & peu s'en fallut qu'elle ne ſe briſât en morceaux contre une pierre.* De plus, ces deux ſatyriques montrent la même légèreté, lorſqu'il s'agit de faire rire aux dépens de quelque particulier. Dans le dialogue, quand

Cap. 10.

Cap. 24. Mercure dit qu'il n'eſt pas ſurprenant que Plutus, en conſéquence de ſon aveuglement, néglige Ariſtide pour s'attacher *Cap. 30.* à Hipponicus & à Callias; & quand Plutus le remercie de ce qu'il veut bien le conduire, parce que ſans cela il ſeroit en riſque de tomber entre les mains d'Hyperbolus ou de Cléon: ces noms ne paroiſſent-ils pas venir ſe placer d'eux-mêmes auſſi *Verſ. 174.* naturellement, que lorſque dans la comédie Carion & Chrémylus citent à l'envi Pamphilus, Belonopolès, Argyrius, Philéſius & Timothée, pour exemples de gens à qui l'or fait tout entreprendre?

Si ces traits réunis montrent quelques rapports entre les deux pièces, ils ſont bien mieux connoître la reſſemblance du génie des deux auteurs. Le ridicule qu'ils emploient tous deux eſt à peu près dans la même manière; ils cenſurent tantôt ouvertement & ſans rien ménager, tantôt finement &, pour ainſi dire, ſans y toucher; leurs alluſions ſont juſtes & ingénieuſes; leur critique légère & délicate, leur ſtyle plein d'énergie & d'élégance; en un mot ce ſont deux auteurs qui ont un même génie & qui en font un même uſage. Nous ne connoiſſons pas aſſez les écrivains qui ont précédé Ariſtophane, pour voir juſqu'à quel point il eſt imitateur. Pour Lucien, il met à contribution tous ceux qui ont écrit avant lui; il eſt vrai que l'art avec lequel il ſait s'approprier leurs richeſſes, les rend pour lui un bien qu'on ne peut plus réclamer: mais on découvre toûjours qu'il leur doit infiniment. Je ne voudrois donc pas prononcer auſſi affirmativement qu'un de ſes commentateurs, *Moſes Duſoul, not. 1, ad Lucian. Timon.* qui dit poſitivement *qu'à comparer le Timon avec le Plutus, le dialogue l'emporte infiniment ſur la comédie.* Je conviens que *le Timon* eſt plein d'eſprit & du meilleur goût; mais ne doit-il pas au moins ſon invention à Ariſtophane? Ne s'y trouve-t-il pas mille traits de reſſemblance? ainſi tout ce que je puis dire à l'honneur de Lucien, c'eſt qu'on ne doit pas moins eſtimer l'heureuſe imitation du dialogue, que la belle invention de la comédie.

MÉMOIRE SUR LE PAYS D'OPHIR,

Où les flottes de Salomon alloient chercher de l'Or.

Par M. D'ANVILLE.

LES Savans sont fort partagés dans leurs opinions sur le pays d'Ophir. Le Pérou n'a point paru trop éloigné de l'ancien Monde à Arias Montanus, à Guillaume Postel, à Goropius Becanus, pour être l'Ophir des livres Saints. Si de leur temps on avoit été aussi-bien informé qu'on l'est aujourd'hui, que le Bresil est pour le moins aussi riche en or que le Pérou, ces Savans auroient pû épargner aux flottes de Salomon une grande partie de la navigation qui les transportoit jusque dans la mer du Sud. L'histoire de la Toison d'or ayant fait estimer la Colchide pour une contrée très-riche, D. Calmet y place l'Ophir de Salomon. Dans cette supposition, loin d'aller chercher un port sur la mer Rouge, si l'on prend la mer sur le rivage même de la Palestine, une navigation d'environ deux cents cinquante lieues dans la Méditerranée & dans l'Archipel, met la flotte de Salomon vers l'entrée de l'Hellespont, sur la voie des Argonautes; & environ trois cents lieues au-delà conduisent cette flotte jusqu'à l'entrée du Phase. On a peine à se persuader qu'il fût nécessaire d'employer plus de deux années à ce voyage, comme l'Écriture le dit en général des flottes de Salomon. D'ailleurs la domination de ce Prince, qui ne fut pas moins puissant que David son père, sortant des limites de la Palestine, & s'étendant jusqu'à l'Euphrate, comme la fondation de Palmyre dans une position intermédiaire le témoigne; ce qu'il y a d'intervalle de terre entre les rives de l'Euphrate vis-à-vis de Palmyre, & le Phase vers son embouchûre, n'est que d'environ cent cinquante lieues françoises, autant qu'il y a d'espace entre Paris & le sommet des Pyrénées. Des richesses immenses,

Lû le 12 Juin 1759.

Reg. III, cap. 10, v. 22; & Paralip. II, cap. 9, v. 21.

dont la ſource n'étoit pas dans un plus grand éloignement,
pouvoient prendre, pour ſe répandre dans le voiſinage de l'Eu-
phrate, une route fort abrégée, & exempte des riſques de la mer,
Reg. III, c. 22, v. 49. dont Joſaphat, roi de Juda, reſſentit le dommage par la perte
de ſes vaiſſeaux, qui furent briſés dans le port avant que de
mettre à la voile.

L'opinion qui peut avoir pris plus de faveur par l'autorité
de ſes partiſans, eſt celle qui place Ophir dans quelque contrée
Antiq. l. VIII, cap. 2. des Indes orientales. Josèphe, chez qui le nom d'Ophir eſt
Sophira, comme dans la verſion des Septantes, dit que c'eſt
une contrée de l'Inde qui porte le nom de Terre d'or: S.t Jé-
Hieron. de loc. rôme veut que ce ſoit une iſle de l'Inde; &, ſelon Tzetzès,
cité par Ortelius, *Ophath* eſt une iſle ou une preſqu'iſle d'or
dans l'Inde. On connoît aſſez la Cherſonèſe d'or dans Pto-
lémée, comme étant la preſqu'iſle de Malaca, quoique l'iſle de
Sumatra, qui en eſt ſéparée par un détroit, paroiſſe plus riche
Phaleg. lib. II, cap. 27. en or que la preſqu'iſle Malaïenne. Bochart ſe fondant ſur
quelque analogie entre l'or de Parvaïm, comme on lit dans le
texte hébreu des Paralipomènes, & le nom de Taprobane, ſe
Annot. in Ortel. p. 137. perſuade qu'Ophir eſt Ceilan. Lucas Holſtenius a cru voir
Ophir ou Sophira dans la poſition que Ptolémée donne à
Supara, ſur la côte de l'Inde, entre les bouches de l'Indus &
le promontoire *Comaria,* ou le cap Comorin. Dans les éclair-
ciſſemens dont j'ai accompagné une grande carte de l'Inde, je
découvre cette poſition dans celle que l'on connoît actuellement
ſous le nom de Siferdam, qui ſe lit Sefareh dans les auteurs
Arabes, avec le ſurnom d'él-Hind, pour la diſtinction de ce lieu
d'avec Sefareh-el-Zindge, ſur la côte de l'Éthiopie orientale.
C'eſt avec grande confiance que le docte Holſtenius s'explique
ſur ce ſentiment qui lui eſt particulier: *poſt omnium divinationes,
id certò tenendum.*

Mais, en s'écartant de l'Inde, une autre opinion place Ophir
en Afrique, & ſur cette côte de l'Éthiopie que je viens de
citer. Dans la paraphraſe Chaldaïque, la flotte de Salomon eſt
appelée en plus d'un endroit la flotte Afriquaine: &, ſelon le
In Job, c. 22, v. 24. témoignage d'Origène, pluſieurs interprètes ont voulu que

Sophir fût l'Afrique. C'eſt en Afrique que quelques Savans entre les modernes, & particulièrement M. Huet, ont cherché Ophir. Des indices qui ont échappé à leurs recherches, & qui me paroiſſent néanmoins d'un genre de preuve plus poſitif que ce qu'on a allégué ſur ce ſujet, conduiſent en Afrique, & déterminent une contrée particulière dans la vaſte étendue de cette partie du Monde.

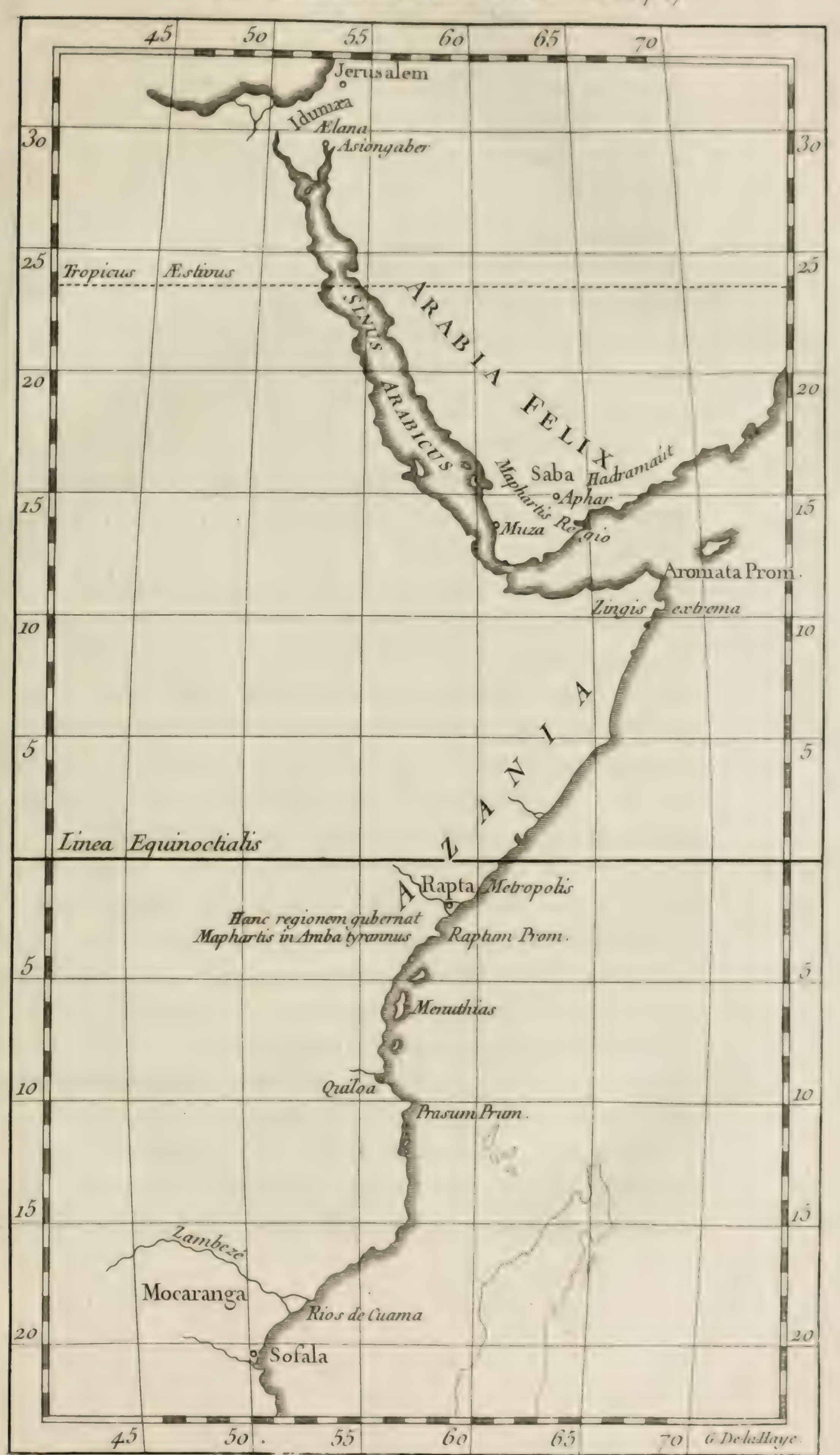
On trouve le nom d'Ophir employé doublement dans l'Écriture. Il tient en premier lieu une place entre les fils de Jectan, & on ne peut ſe diſpenſer de reconnoître Jectan, ou Khatan, pour le père des Arabes de l'Arabie heureuſe ou méridionale, à la différence de ceux qui, plus répandus dans le déſert, veulent tirer leur origine d'Iſmaël. Les Arabes ſont perſuadés qu'ils ſont en partie Jectanites, & en partie Iſmaëlites. On regarde les premiers comme Arabes purs, les autres comme moſta-Arabes, ou Arabes mêlés. Rien n'eſt moins douteux que la demeure de la poſtérité de Jectan dans l'Arabie heureuſe, par le nom qui s'y eſt perpétué de Saba, par celui d'Hadſarmoth ou Hadramouth, & par d'autres encore, quoique moins apparens, & dans le détail deſquels je crois pouvoir me diſpenſer d'entrer. Il eſt naturel de penſer, qu'Ophir ayant part au domaine de ſon père, habita les pays où l'on connoît l'habitation de ſes frères par les noms ſous leſquels ils ſont connus. Un canton de l'Iémen, limitrophe de Saba & d'Hadramouth, & que les Arabes déſignent par le nom d'Iahſeb, qu'ils donnent au petit-fils de Jectan, renferme en qualité de ville capitale, comme on voit dans le géographe Édriſi, celle dont le nom eſt Dafar. On reconnoît la même ville ſervant de réſidence à un prince du pays, & nommée Aphar, dans le Périple grec de la mer Érythrée: & on ne peut diſtinguer cette ville d'avec Saphar, dont Pline & Ptolémée font mention comme de la métropole du même canton, puiſqu'on a pû dire Saphar pour Aphar, en conformité de ce que Sophir & Ophir ſont la même dénomination. Il ſuffit d'ailleurs que les Arabes aient pû écrire Saphar par un *zal* au lieu d'un *ſin*, pour que la permutation uſitée du *zal* en *daled*, dont la différence ne conſiſte qu'en un

Geneſ. c. 10, v. 29.

point que le *zal* porte en tête, ait facilement produit le changement de Zafar en Dafar. Ainsi, dans le cas où l'on exigeroit qu'il subsistât quelque trace du nom d'Ophir dans la contrée de l'Arabie où un des fils de Jectan avoit son établissement, je pense que le nom d'Aphar ou de Safar, composé des consonnes qui sont le capital de l'écriture chez les Orientaux, peut représenter Ophir ou Sophir. Dans de pareilles recherches on a souvent trouvé de l'appui dans des analogies bien moins évidentes, dont je conviens qu'il est d'une saine critique de ne point abuser.

Il n'est donc nullement équivoque, qu'étant fait une double mention d'Ophir dans l'Écriture, la première ne tombe sur un canton particulier de l'Arabie heureuse, & ne se renferme dans ce qu'on connoît actuellement sous le nom d'Iémen, qui vers le couchant tient à l'extrémité du golfe Arabique, & vers le midi à la partie de l'ancienne mer Érythrée, la plus voisine du détroit par lequel le golfe communique avec cette mer. Mais, il seroit avantageux de découvrir quelque liaison entre ce premier Ophir, & celui dont l'Écriture parle postérieurement, & comme du pays où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or. Cette liaison, si importante pour notre objet, nous est donnée dans le Périple que j'ai cité. En suivant le rivage Arabique du golfe, & immédiatement avant que de déboucher par le détroit qui resserre ce golfe, le Périple indique un district sous le nom de *Maphar*, possédé par un prince particulier, & situé dans les terres à quelques journées d'un *emporium*, ou entrepôt très-fréquenté, dont la position se trouve également dans Ptolémée avec la même dénomination, qui est *Muza*. Selon une description fort circonstanciée que j'ai faite du golfe Arabique, & qui est encore manuscrite dans le porte-feuille, avec la carte qui l'accompagne, ce lieu de *Muza* conserve le nom de *Mosch* à quelque distance de Moka, qui est un établissement de plus fraîche date. On peut ajoûter, relativement à la mention de Maphar dans le Périple, qu'il y a des Maphorites dans Ptolémée, entre diverses nations de cette partie reculée de l'Arabie, où il est constant que les fils de

Pour le Mémoire sur OPHIR, par M.r D'ANVILLE.
Mém. de l'Acad. R.le des Belles-Lettres. Tome XXX. p. 87



Jectan, Ophir comme les autres, ont fixé leur habitation.

Après ce que je viens d'expoſer, il n'eſt queſtion que de s'attacher au Périple, & de le ſuivre dans la deſcription du rivage Africain de la mer Érythrée, vers le terme de ce qui eſt connu ſur ce rivage par cette deſcription. A la ſuite d'un aſſez grand nombre de lieux particuliers, ſur la côte connue des Anciens ſous le nom d'*Azania,* aujourd'hui Ajan, il eſt mention d'un *emporium* qui porte le nom de *Rapta,* tiré, ſelon l'auteur du Périple, des barques ou petits bâtimens dont les pièces ne ſont unies que par des coûtures, comme je remarque que Thévenot décrit une pareille barque qu'il a montée dans le golfe Perſique. Cette dénomination ſe rapporteroit également au verbe grec ῥάπτω, & à un verbe arabe, qui eſt *rabat,* dont la ſignification eſt celle de lier ou d'aſſembler. Le nom de *Rapta* paroît ailleurs que dans le Périple, ſans l'aſpiration, qui le rend analogue au terme grec dans l'interprétation qui lui eſt attribuée; & *Rapta* eſt la métropole de tout le pays, ſelon Ptolémée & Étienne de Byzance, ſituée à quelque diſtance du rivage, ſur un fleuve qui eſt appelé *Raptus.* J'ai cru autrefois, avec Nicolas & Guillaume Sanſon, que cette ville pouvoit être Quiloa, ſituée dans une iſle que forme une groſſe rivière un peu au deſſus de ſon embouchûre, & que le *Raptum promontorium,* que Ptolémée indique au-delà de *Rapta,* étoit le cap appelé Delgado, ou Delié, au dixième degré de latitude ſud. Mais je reconnois actuellement, que cette opinion ſouffre trop de difficulté: & comme il paroît évident que le cap le plus oriental de l'Afrique, ſous le nom d'*Aromata promontorium* dans Ptolémée, ne peut répondre qu'au cap Guardafui, & que Ptolémée, qui dans un chapitre de ſes Prolégomènes diſcute ſpécialement ce qu'il y a d'intervalle du promontoire à *Rapta,* ne fait la différence de hauteur, dans ſes tables, que de treize degrés; la latitude conſtante du cap Guardafui entre onze & douze degrés au nord de la ligne, détermine *Rapta* à environ un degré & demi de latitude ſud. Si la latitude de *Rapta,* dans Ptolémée, eſt reculée juſqu'à ſept degrés dans le ſud, c'eſt par une ſuite de ce que celle où il range le promontoire des

Aromates n'eſt que de ſix degrés dans le nord, au lieu d'environ onze & demi. La diſcuſſion de cette poſition eſt un point important à fixer dans l'ancienne Géographie, parce que c'eſt-là, ou peu s'en faut, que ſe termine le détail de ce qui étoit connu. Ptolémée & Marcien d'Héraclée font mention, en s'avançant plus loin, d'un *Praſum promontorium*, ou cap verd, que le cap Delgado pourroit repréſenter.

En conſéquence d'un examen ſcrupuleux des fondemens ſur leſquels la poſition de *Rapta* peut être plus ſolidement établie, c'eſt vers les embouchûres d'une rivière, dont la diviſion en pluſieurs bras forme des iſles, où pluſieurs villes, Pateh, Ampaza, Sio, & Lamo, ſont renfermées. Et pour en venir à ce qui concerne Ophir ſpécialement, l'auteur du Périple de la mer Érythrée, qui baigne toute cette côte, nous apprend, que par un droit primitif & ancien, tout le pays eſt dans la dépendance de l'Arabie: νέμεται δὲ αὐτὴν κατά τι δίκαιον ἀρχαῖον, ὑποπίπτουσαν τῇ βασιλείᾳ τῆς πρώτης γινομένης Ἀραβίας. Il ajoûte, que c'eſt le prince de Mophar ou Maphar, dont il a été parlé ci-deſſus, ὁ Μοφαρείτης τύραννος, qui gouverne ce pays; & que les habitans de *Muza*, qu'on a vû être l'échelle de Maphar, perçoivent des droits dans le pays dont il eſt actuellement queſtion, & y tiennent des facteurs pour leur commerce. Si l'on a été juſqu'à préſent dans l'opinion, que c'eſt l'extenſion du Mahométiſme qui a donné lieu aux Arabes de former des établiſſemens ſur la côte de l'Éthiopie orientale, on voit ici que ces établiſſemens remontent bien plus haut, & vrai-ſemblablement juſque dans une antiquité très-reculée. Il étoit naturel de ſuppoſer, qu'un ſecond Ophir tiendroit au premier par quelque endroit; & cette chaîne conduiſoit au ſecond Ophir, en partant du premier, ſuffiſamment connu & déterminé. Je n'ai point lû le Périple ſans être étonné, que mettant ainſi ſur la voie qui conduit à l'Ophir d'où Salomon tiroit ſes richeſſes, ceux qui ont cherché ce pays en Afrique, & dans l'Éthiopie orientale préciſément, n'aient eu aucune notion d'un pareil indice, ſi propre à fixer les regards ſur la région vers laquelle il convenoit de les porter.

On

On voit dans les Géographes orientaux, que les Arabes ont connu & fréquenté la côte Afriquaine, jusqu'à Sefareh-el-Zindge, qui est Sofala. Le surnom d'*el-Zindge* est un témoignage que le nom actuel de Zanguebar ne doit pas être limité à ce que l'on a connu de la côte aux environs des villes de Melinde & de Mombaça, dont il est mention dans la géographie de l'Édrisi, qui est du XII.[e] siècle. D'ailleurs, cette dénomination ne sera point regardée comme récente, en remarquant que dans Ptolémée le nom de *Zengis* est celui d'un promontoire, dont l'indication à quelques degrés au-delà de celui des Aromates sert à déterminer le commencement de la terre de Zendge, comme d'un autre côté Sefareh en paroît le terme & l'extrémité. Le Mahométisme s'étant communiqué aux Arabes de cette contrée, la nation purement Afriquaine qui l'habite, différente par la religion comme par le sang, a été distinguée par le terme de *Kiafer*, qui est propre aux Musulmans pour désigner un peuple infidèle & hors de l'Islamisme. C'est de-là que dérive le nom de Cafres & de Cafrerie, dont on peut dire qu'on fait abus en Géographie, lorsqu'on l'étend au-delà des limites entre lesquelles la distinction des Afriquains naturels d'avec les Arabes doit resserrer cette dénomination *(a)*.

Après avoir reconnu la partie de l'Afrique à laquelle le nom d'Ophir a pu se communiquer par une espèce de migration, de la même manière que les noms de plusieurs États de l'Europe ont passé jusque dans le nouveau Monde, on peut tirer des connoissances qu'on a actuellement, une indication des cantons qui se distinguent le plus par leur richesse en or. En suivant la trace des Portugais, qui seuls entre les Européens se sont

(a) M. de Guignes m'a fait part d'une autre opinion sur le nom de Cafres, comme étant sorti de *Cofri*, écrit par un *cof*, & non par un *kiaf*, & qui désigne les habitans du désert. Mais cette dénomination paroîtroit peu convenable à l'égard d'un pays où le peuple est nombreux, & moins errant que sédentaire. Si l'on trouve qu'il soit fait quelque emploi de ce terme pour la contrée de l'Afrique où nous sommes transportés (ce que j'avoue m'être inconnu) il seroit particulièrement appliquable à quelques races d'Arabes Bédouins ou vagabonds, sur une côte déserte en deçà du passage de la ligne, & qui sont nommés *Ommo-Zaïdi*, ou descendans de Zaïde.

établis ſur cette côte de l'Afrique, on pénétrera juſque dans l'intérieur des terres par les bouches du fleuve Zambezé, que l'on nomme les rivières de Cuama. Ces entrées d'un grand fleuve, dont la ſource trop reculée eſt encore inconnue, étant par dix-huit & dix-neuf degrés de latitude auſtrale, ſont au-delà des limites géographiques de l'antiquité Grecque & Romaine. Mais il y a bien lieu de préſumer, que les Arabes de ce rivage Africain devoient voir au-delà de ce qui étoit à portée des nations auxquelles ces climats étoient fort étrangers. Les écrits des Arabes faiſoient mention de Sofala pluſieurs ſiècles avant que Vaſco de Gama abordât à Mélinde. La terre de Sofala, plus reculée de quelques degrés que les bouches du Zambezé, a été long-temps réputée abondante en or: l'Édriſi parle de l'or de Sofala comme du plus pur, & auquel nul autre ne peut ſe comparer. Je n'inſiſterai point ſur une analogie entre le nom de *Sefareh*, comme il ſe lit dans les Arabes, & celui de *Sophira*, le même qu'Ophir. Je m'appuierai encore moins ſur ce que rapportent des auteurs Portugais, Thomas Lopez & Joaõ dos Santos, que chez le peuple de Sofala il exiſte des livres dans la langue du pays, qui témoignent que Salomon tiroit tous les trois ans de l'or de cette terre: il ſuffit que cette terre ſoit connue pour avoir fourni beaucoup d'or. Les Portugais ayant rèmonté le fleuve Zambezé juſqu'à cent lieues au deſſus de ſes embouchûres, tirent de l'or de pluſieurs endroits où il ſe débite, & qu'ils appellent *Feiras d'Ouro*. Et ſi leurs établiſſemens étoient plus conſidérables, & que le peuple de la Mocaranga (c'eſt le nom du pays ſur lequel domine le prince appelé Mano-motapa) connût autant de beſoins que les nations civiliſées, & qui vivent dans l'abondance de toutes choſes, il eſt certain que ce commerce d'or en feroit ſortir une grande quantité. Le canton que l'on dit être le plus abondant en mines de ce métal, eſt une montagne dont le nom d'Afura ou Fura préſenteroit peut-être à quelque critique un rapport avec celui d'Ophir. On prétend avoir découvert dans cette montagne des reſtes d'une ancienne bâtiſſe, en maçonnerie fort ſolide, que l'on a jugé ne pouvoir être que l'ouvrage de quelques étrangers, puiſque le peuple du

Clim. 1, part. 8.

pays ne connoît d'autre conſtruction que celle des cabanes qu'il habite, ſans en excepter le Souverain, quoiqu'il plaiſe à Dapper, dans ſa deſcription de l'Afrique, de lui donner un palais avec des lambris dorés.

Il me reſte à parler de l'éloignement de ces contrées, parce qu'il faut pouvoir juger s'il étoit néceſſaire d'employer plus de deux années, & d'entamer la troiſième, pour y arriver & en être de retour. Un port du golfe Arabique, que l'uſage actuel eſt d'appeler la mer Rouge, en lui tranſportant le nom d'Érythrée, qui dans l'antiquité déſigne la mer des Indes, étoit le lieu de l'embarquement. Ce port, nommé *Aſiongaber* dans les livres Saints, eſt voiſin d'*Aïla* ou d'*Ælana,* ſelon le témoignage de Josèphe & de S.t Jérôme. Eumolpe, cité par Euſèbe, *Præp. Evang. l. X, c. 4.* confond même ces lieux, en diſant que les navires deſtinés pour Ophir ſe raſſembloient à *Ælana.* L'Idumée, qui ſéparoit les terres de Juda d'avec le golfe Arabique, obéiſſoit à David & à Salomon. Et quoique leur royaume ait été enſuite diviſé, ce pays paroît ſoûmis à Juda ſous Joſaphat, comme on peut l'inférer de ces paroles, *nec erat tunc rex conſtitutus in Edom;* *Reg. III, cap. 22, v. 48 & 49.* leſquelles ſont ſuivies immédiatement de celles-ci : *rex verò Joſaphat fecerat claſſes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum; & ire non potuerunt, quia confractæ ſunt in Aſiongaber.* Le parage de ce port d'Aſiongaber nous eſt indiqué par ſa proximité avec Aïla, dont la poſition eſt connue à l'endroit le plus reculé de l'un des deux enfoncemens qui terminent le golfe Arabique, dont l'un eſt le *ſinus Heroopolites,* aujourd'hui Bahr-Aſſuez, l'autre le *ſinus Ælanites,* appelé maintenant Bahr-el-Akabeh. Dans ce parage on diſtingue actuellement une plage ſous la dénomination que lui donnent les Arabes de *Minet-Iddahab,* qui ſignifie port de l'or. Selon les circonſtances géographiques les mieux combinées, le fond du golfe Élanite approche de vingt-neuf degrés & demi en latitude, n'étant guère moins enfoncé dans les terres que le golfe du Suez, dont la poſition eſt par vingt-neuf degrés environ quarante-cinq minutes.

De cette hauteur boréale, ſi en traverſant la ligne, & en

paſſant dans l'hémiſphère auſtral, nous courons juſqu'à Sofala, qui eſt par vingt degrés & demi de latitude ſud, ſelon l'indication du coſmographe Portugais Pimentel; le terme de cette courſe ſe trouvera écarté du point de partance de cinquante degrés de latitude. Il eſt vrai que l'étendue de cet intervalle, priſe en droite ligne, n'eſt point alongée ſenſiblement par une grande déviation dans le ſens de la longitude. Car, autant qu'il m'eſt permis d'en juger par les moyens qui m'ont ſervi à dreſſer une carte de l'Afrique, Aïla & Sofala ſe rencontrent, à environ deux degrés & demi près, dans la même longitude. Mais en revanche, quel détour dans la navigation, puiſqu'en doublant le promontoire des Aromates, ou le cap Guardaſui, on ſe trouve écarté d'environ quatorze degrés de la longitude d'Aïla dans l'eſt, & que de la longitude de ce cap pour trouver celle de Sofala, il faut reprendre ſeize à dix-ſept degrés de longitude dans l'oueſt? Ces deux écarts forment plus de trente degrés de longitude de déviation, dans des climats traverſés par la ligne, où la graduation de longitude prend ſa plus grande étendue. Ajoûtons à cela les détours infinis d'un cabotage le long des côtes, ſelon la manière la plus ordinaire de naviguer dans les temps les plus reculés; & l'uſage même actuel des navigateurs de la mer Rouge, de mouiller tous les ſoirs & de paſſer la nuit à l'ancre, comme on le voit dans le journal d'un comite Vénitien ſur une flotte Turque, dans la collection de Ramuſio. De-là il paroîtra réſulter, qu'un intervalle en droite ligne, & tel que celui-ci, de mille de nos lieues marines ſur le pied de vingt au degré, a pu doubler, ou peu s'en faut, dans le détail de la route. Si l'on a égard aux préparatifs d'un armement, & au chargement des navires pour le retour, aux relâches indiſpenſables dans une ſi longue traite, pour ſe rafraîchir de vivres & faire aiguade, le ſéjour en divers lieux, ſouvent forcé par une ſaiſon contraire; on ne trouvera point extraordinaire qu'une pareille navigation ne pût s'achever qu'en pluſieurs années, dans un ſiècle antérieur au nôtre de près de deux mille huit cents ans, & que cette navigation ne ſe répétât que tous les trois ans.

Il n'y a donc point d'objection à faire ſur l'emplacement d'Ophir vers l'extrémité du pays de Zendge ou du Zanguebar, en prétendant qu'Ophir devoit être dans un plus grand éloignement. La ſituation d'Ophir ne paroîtra plus problématique, puiſqu'elle eſt établie d'une manière poſitive par une communication réelle entre l'Ophir de l'Arabie & celui de la côte Afriquaine, par la dépendance étroite & de temps immémorial de l'Ophir Afriquain à l'égard du premier. C'eſt une preuve déciſive & hors de toute équivoque, dont l'opinion qui cherchoit Ophir en Afrique étoit deſtituée juſqu'à préſent ; & ce qu'Holſtenius croyoit pouvoir dire d'une autre opinion, *poſt omnium divinationes id certò tenendum,* paroîtroit ici plus convenable.



POSITION
DE
QUELQUES ANCIENNES VILLES ROMAINES
Vers le détroit appelé aujourd'hui détroit de Gibraltar.

Par M. DE LA NAUZE.

Lû le 1.er Juin 1756.

L'ITINÉRAIRE d'Antonin, en décrivant une voie romaine depuis Malaca, présentement Malaga, ville d'Espagne sur la mer Méditerranée, jusqu'à la ville de Gades, aujourd'hui Cadiz sur l'Océan, fait passer une partie de la route à la côte du détroit: il y nomme successivement sept stations, cinq sur le détroit même, Carteia, portus Albus, Mellaria, Bælon, Bæsippo, & deux hors du détroit, Mergablum & le Temple d'Hercule assez voisin de Cadiz; voici comment il marque les distances en milles romains.

Anton. Itiner. p. 406, seqq. edit. Wessel.

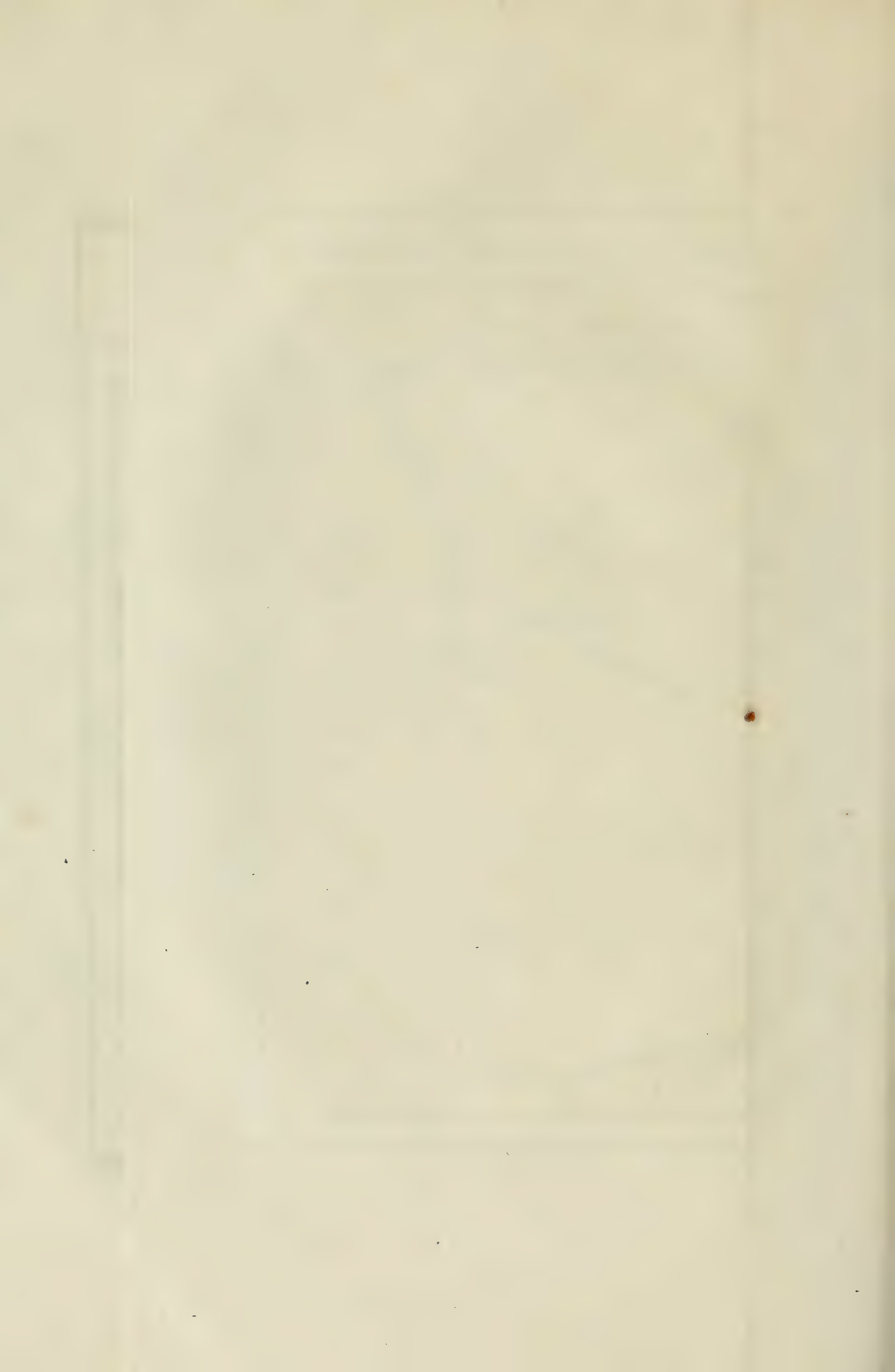
CALPE CARTEIAM.	
PORTV ALBO................	M. P. VI.
MELLARIA..................	M. P. XII.
BELONE CLAVDIA............	M. P. VI.
BESIPPONE.................	M. P. XII.
MERGABLO..................	M. P. VI.
AD HERCVLEM...............	M. P. XII.
GADIS.....................	M. P. XII.

Afin de tracer le rapport de ces différens endroits à la Géographie moderne, il est d'abord nécessaire de la consulter: or elle n'offre point ici d'autres observations astronomiques que celle de la latitude du cap Trafalgar à trente-six degrés dix minutes; pour des mesures géodésiques, c'est-à-dire des mesures prises sur le terrein avec des triangles, ou avec la chaîne ou la perche, on ne voit pas qu'il y en ait aucune; & pour les cartes géographiques du détroit, auxquelles il faudroit recourir, elles

M. Belin, Carte réduite des côtes d'Esp. 1751.



Gravé par E. Dussy.



ſont trop contraires les unes aux autres. J'ai cru cependant devoir me déterminer en faveur de celle qu'on trouve dans les Tranſactions philoſophiques de l'an 1719, à la tête d'une diſſertation d'un ſavant Anglois, ſur la ſituation de l'ancienne Carteia & de quelques autres villes romaines du détroit; c'eſt celle-là qu'on redonne ici fidèlement copiée, pour le giſement des côtes & pour les diſtances reſpectives des lieux modernes, & nous pouvons la regarder comme la meilleure & la plus exacte. Je n'ai garde de prétendre en être cru ſur ma parole; la critique épurée qui règne aujourd'hui parmi les Savans, exige par-tout des preuves, & ne fait nul cas des aſſertions; on voit en conſéquence nos meilleurs Géographes joindre à leurs cartes des explications qui en ſoient comme les pièces juſtificatives. Comme l'Écrivain anglois, M. Conduitt, a négligé cette précaution, qu'il ne ſe déclare même ni l'auteur ni le garant de la carte, & que je ſerois fâché moi-même qu'on me ſoupçonnât de m'en rapporter ſans connoiſſance de cauſe à aucune carte géographique, j'ai fait d'abord le dépouillement de ce que diſent les auteurs & les portulans ſur la poſition des lieux modernes voiſins du détroit, travail qui n'eſt ni long ni difficile, à cauſe du petit nombre des objets, & j'ai comparé enſuite la carte avec ces divers témoignages. Dire ſimplement que j'ai trouvé que tout s'accordoit, & partir enſuite de-là, cet air de confiance ne pourroit qu'inſpirer de la défiance à des lecteurs judicieux. Un préliminaire donc indiſpenſable, pour ſervir de fondement aux anciennes diſtances à évaluer dans ce Mémoire, c'eſt de commencer par tracer brièvement le parallèle des diſtances modernes de la carte en milles romains, avec les diſtances des mêmes lieux données par les écrivains & par les portulans, ſoit en lieues eſpagnoles de quatre milles romains chacune, ſoit en milles de la mer Méditerranée, qu'un de ces portulans évalue à ſoixante-quinze au degré, & qu'il ſuppoſe par conſéquent égaux aux milles romains : voici en deux mots le réſultat de ce parallèle, dont tout lecteur pourra faire aiſément la vérification.

Conduitt, Philoſ. Tranſ. n.° 359.

Michelot. Portulan de la mer Méditerranée.

De la pointe de Ceuta au cap Spartel, trente-ſept milles

Idem, p. 145.

ſur la carte, & trente-ſix milles de ceux de la Méditerranée dans le portulan; du cap Spartel au cap Trafalgar vingt-cinq milles & demi, & vingt-cinq milles de ceux de la Méditerranée; du cap Trafalgar à l'iſle S.t Pierre, ſeize milles, & quinze milles de ceux de la Méditerranée; de Beger de la Miel à la côte du détroit la plus voiſine, ſix milles, *at leaſt two leagues;* du cap Trafalgar à Balonia, dix-huit milles, *about five leagues;* de Tariffa à Algézire, onze milles, *tres leguas;* de Tariffa à Gibraltar, dix-huit milles, *cinco leguas o quatro grandes;* d'Algezire à Gibraltar, pour la largeur de la baie, huit milles, *dos leguas;* du cap Cabrito à la pointe de Gibraltar, huit milles, & huit milles auſſi de ceux de la Méditerranée; du cap Cabrito à la petite iſle près d'Algézire, cinq milles, & quatre à cinq milles de ceux de la Méditerranée; de Gibraltar à Rocadillo, quatre milles, *about four English miles;* enfin la Torre-Cartagena, ſituée ſelon M. Conduitt, auprès de Rocadillo, eſt auſſi ſelon les auteurs Eſpagnols, à quatre milles de Gibraltar, *una legua.*

Conduitt, pag. 921.
P. 922.
Ambroſio de Morales. Antigued. de las Ciud. de Eſpaña, p. 82, verſo.
Michelot. p. 9.
Conduitt, pag. 903.
P. 904.
Caro. Antigued. de Sevilla, III, 74.

Tous ces rapports de diſtance, formant par leur réunion le préjugé le plus avantageux en faveur de la carte jointe à ce Mémoire, elle ſervira donc de plan à l'arrangement des ſept ſtations de l'itinéraire, dont quelques-unes, comme Carteia & le temple d'Hercule, ont été déjà nettement fixées par d'habiles écrivains; quelques autres, comme Bæſippo, demandent une explication différente de la leur; & il y en a d'autres, comme *portus Albus* & *Mergablum,* dont l'application au local actuel n'a été, ce me ſemble, encore propoſée par perſonne.

Première Station, Carteia. Il y a des ruines conſidérables d'une ancienne ville romaine auprès de Rocadillo & de la Torre-Cartagena; c'eſt-là que Rodrigo Caro, après quelques autres Savans eſpagnols, a jugé qu'étoit l'ancienne Carteia; & ce qui n'étoit qu'un ſentiment fort vrai-ſemblable, M. Conduitt l'a démontré, après de nouvelles recherches & de nouvelles découvertes : car des étrangers qui voyagent, l'emportent ſouvent ſur les naturels d'un pays, pour le talent d'en découvrir les ſingularités. Entr'autres monumens trouvés dans les ruines voiſines de Rocadillo, ſont pluſieurs médailles avec le *caput turrium,*

Idem, III, 24 & 74.
Conduitt, pag. 904, ſeqq.

turritum, & la légende *CARTEIA*, & avec des revers qui présentent un poisson, un Neptune, un gouvernail; ce qui joint au voisinage du mont Calpé, & aux autres preuves du local de Carteia, fournies par les auteurs de l'antiquité, ne laisse plus aucun doute sur la véritable position de cette ancienne ville. Ajoûtons, & toûjours d'après le savant Anglois, que Tite-Live en plaçant Carteia sur l'Océan, dans l'endroit où la mer commence pour la première fois à s'élargir, a borné, comme d'autres auteurs anciens & modernes, la dénomination du détroit à l'intervalle précis des deux colonnes d'Hercule, Calpé & Abyla, & qu'il a vû un premier élargissement de la mer dans l'étendue de la baie suivante, la baie aujourd'hui de Gibraltar. Mais nous ne pouvons mieux faire, pour la déduction des preuves qui fixent la position de Carteia, & pour la réponse aux difficultés, que de renvoyer au Mémoire même de l'auteur. Au reste, comme le *Fretum* de Tite-Live, le détroit du côté de la Méditerranée, étoit l'intervalle le moins large à l'orient de l'entrée de la baie, de même le détroit du côté de l'océan, étoit l'intervalle le moins large à l'occident de la même baie. C'est ce dernier détroit que Pline met entre Mellaria & Carteia, lorsqu'il dit: *Mellaria, fretum ex Atlantico mari, Carteia.* Ainsi la ville de Carteia, placée au fond de la baie, étoit située entre le *fretum* de Tite-Live & le *fretum ex Atlantico mari* de Pline.

Liv. XXVIII, 30.

Hist. Nat. III, 1.

Il y auroit plusieurs autres points à remarquer sur l'ancienne Carteia, qui ont été déjà solidement établis par d'illustres Savans du dernier siècle; on peut donc consulter Henri de Valois sur l'identité de cette ville avec celle de Calpé, Bochart & Newton sur l'antiquité de son origine Phénicienne, & quelques autres écrivains, sur divers articles moins importans, qui regardent la même Carteia. Mais un point de Géographie qui mérite ici d'être éclairci à cause des nuages qu'on y a répandus faute de déférence à l'autorité de Pline, c'est l'identité de cette ville avec l'ancienne Tartesse, contre l'opinion de ceux qui placent la ville de Tartesse loin du détroit vers les embouchûres du Tartessus, présentement Guadalquivir, comme

Valef. excerpt. not. ad p. 452.
Chanaan. I, 34.
Chronolog. des anc. Rois, page 116 & suiv.

ſi le Tarteſſus avoit donné ſon nom à cette ville, qui n'a jamais exiſté dans cet endroit là. Pline avoit décidé la queſtion en deux mots, diſant que les Grecs donnoient le nom de Tarteſſe à la ville de Carteia, & les Latins à l'iſle de Gades: *Carteia Tarteſſos à Græcis dicta* ..... Gades *noſtri Tarteſſon appellant.* Ce n'eſt pas que les Grecs n'aient été dans l'uſage d'employer le plus ſouvent le propre nom de Carteia, & les Latins le propre nom de Gades, le fait eſt trop notoire; mais comme les uns & les autres ont quelquefois déſigné par antonomaſe, ſous le nom de Tarteſſe, un lieu célèbre du pays des Tarteſſiens, peuples méridionaux de l'Eſpagne, qui tiroient leur nom du fleuve Tarteſſus, Pline déclare que les Grecs ont entendu pour lors la ville de Carteia, les Latins l'iſle de Gades; & la juſteſſe de la remarque eſt aiſée à prouver par les témoignages de l'antiquité.

Hiſt. Nat. III, 1, IV, 22.

A commencer par les Grecs & par leur mythologie, premier fondement de toute leur Littérature, ils repréſentent Hercule arrivant à la ville de Tarteſſe, & y élevant la colonne Européenne, ce qui convient à la poſition de Carteia, & nullement au voiſinage du Tarteſſus. Enſuite, ſi des mythologues nous paſſons aux Géographes grecs, Scymnus de Chio compte depuis Gades deux journées de navigation juſqu'à la ville de Tarteſſe, diſtance convenable entre Gades & Carteia, au lieu que le trajet de Gades aux embouchûres du Tarteſſus demandoit ſeulement quelques heures. Denys Periégète eſt encore plus poſitif, il place la ville de Tarteſſe ſous le mont Alybé, l'une, dit-il, des colonnes d'Hercule; Alybé, ſelon l'interprétation de Priſcien, & ſelon le commentaire d'Euſtathe, eſt le mont Calpé; ainſi Tarteſſe eſt viſiblement Carteia. Enfin Ératoſthène, plus ancien que les deux Géographes, donnoit le nom de Tarteſſide au territoire attenant le mont Calpé, nouvelle preuve pour Carteia: il eſt vrai qu'Artémidore, qui fut depuis ſur les lieux, s'inſcrivit en faux contre la Tarteſſide d'Ératoſthène; & il eſt encore vrai que le territoire de Carteia ne portoit point réellement le nom de Tarteſſide, puiſque la ville même de Carteia ne s'appela Tarteſſe que dans le langage

Apollodor. II, 10.
Tzetz. Chil. II, 338.
Scymn. Perieg.
Dionyſ. Perieg. 337.
Priſcian. Perieg. 334.
Euſtath. ad Dionyſ. 64.
Strab. III, p. 148.

figuré de quelques Grecs; mais cette chicane, qui n'est pas la seule qu'Artémidore ait faite à Ératosthène, n'ôte rien, comme on le voit, à la force de la preuve qui résulte de la Tartesside d'Ératosthène en faveur de l'identité de Carteia & de Tartesse.

Strabon, contemporain de Denys Périégète, & plus récent que Scymnus de Chio, qu'Ératosthènes, & à plus forte raison que les anciens Mythologistes, parle moins affirmativement sur l'identité des deux villes: quelques-uns, dit-il, appellent Tartesse la Carteia d'aujourd'hui, & il avoit dit plus haut qu'on plaçoit la ville de Tartesse entre les deux embouchûres du Tartessus. Les auteurs de cette dernière opinion ne sont, après tout, que des anonymes, qui nous sont inconnus, & dont Pline n'a pas seulement daigné faire la moindre mention, parce qu'un sentiment hasardé n'empêche pas d'ériger en thèse générale l'opinion contraire quand elle est authentique. Méla, qui écrivit peu après Strabon & peu avant Pline, remarque aussi que Carteia étoit Tartesse au jugement de quelques-uns, c'est-à-dire dans le langage ordinaire des Grecs par opposition à celui des Latins.

Strab. III, p. 151. Ibid. p. 148.

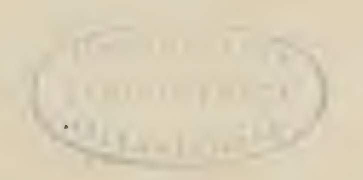
Mela, II, 6.

Si les ruines de la ville de Tartesse étoient aujourd'hui visibles dans la mer vers l'embouchûre du Guadalquivir, comme quelques écrivains le prétendent, elles auroient été plus considérables encore & plus sensibles dans le siècle de Strabon, de Méla & de Pline, qui n'auroient pas manqué de les alléguer en preuve de la position de l'ancienne ville. Il y avoit de leur temps, à l'embouchûre du fleuve, un superbe phare appelé la *tour de Cæpion*, & sur la côte voisine un temple nommé l'*oracle de Ménesthée :* ce sont manifestement les débris de ces édifices qu'on voudroit prendre pour les ruines de Tartesse.

Strab. III, p. 140.

Pline ajoûte que l'isle de Gades est la Tartesse des auteurs Latins: nous en avons des preuves continuelles dans tout le poëme de Silius Italicus, contemporain de Pline; je n'en citerai qu'un seul exemple, parce qu'il confirme en même temps ce que nous disions de Carteia. Ce Poëte, dans le détail d'un armement qui se faisoit en Espagne pendant les guerres Puniques, venoit de dire, en parlant de Carteia:

Sil. III, 396.



Arganthoniacos armat Carteia nepotes:

paroles qui supposent que l'ancien séjour d'Arganthonius, fameux roi des Tartessiens, autrement la Tartesse des Grecs, avoit été Carteia; & il ajoûte, en parlant de Gades:

Sil. III, 399.

Armat Tartessos stabulanti conscia Phœbo.

Voilà bien clairement la Tartesse des Latins différente de la Tartesse des Grecs. Ce seroit perdre de vûe Carteia, objet de cet article, que d'insister sur les autres preuves que fournissent de l'identité de Tartesse & de Gades le même Silius Italicus, Sénèque le tragique, Cicéron & Suétone. Finissons par une réflexion sur ce qui a fait naître une diversité d'acception du mot Tartesse entre les Grecs & les Latins.

Herc. fur. II. Attic. VII, 3. Donat. ad Terent. Eunuch.

Quand les Grecs commencèrent à naviger en Espagne, la ville la plus considérable du pays étoit Carteia: la ville de Calpé, dit Strabon, à quarante stades de la montagne du même nom, est une ville mémorable & ancienne, autrefois le centre de la marine Espagnole. Le mot *autrefois* insinue la décadence de la ville; en effet, le même Strabon assure que de son temps c'étoit Gades qui couvroit de ses vaisseaux l'une & l'autre mer, & l'histoire Romaine ne cesse de vanter la célébrité de Gades, sans parler ni aussi fréquemment, ni aussi avantageusement de Carteia. Comme donc les Grecs avoient donné, par antonomase, le nom de Tartesse à Carteia florissante, de même les Romains trouvant ensuite le commerce transporté à Gades, y transportèrent aussi la dénomination de Tartesse. Il n'y a, par conséquent, rien que de fort naturel dans le récit de Pline & si les écrivains postérieurs à lui, au lieu de suivre un si bon guide, ont pris des routes détournées, si l'on a formé sur la question présente mille & mille difficultés, ce n'est pas qu'il n'eût fait tout ce qui auroit dû suffire pour les prévenir.

Strab. III, p. 140.

Ibid. p. 168.

La dernière occasion, ce me semble, où l'histoire fasse mention de Carteia comme encore subsistante, c'est au commencement de l'invasion des Arabes en Espagne, l'an 712 de l'ère Chrétienne: ils débarquèrent au pied du mont Calpé,

& après s'être emparés d'Algézire, de l'autre côté de la baie, ils allèrent assiéger Carteia, qu'ils prirent de force. Il est à croire qu'alors elle fut détruite, comme tant d'autres villes d'Espagne dont on n'entend plus parler depuis l'invasion : mais la tour située auprès des ruines de Carteia, du côté de l'Orient, a long-temps conservé dans sa dénomination, *Torre Cartagena,* les vestiges de la ville ruinée. Pendant le siége d'Algézire, qui dura depuis l'an 1342 jusqu'à l'an 1344, la Torre Cartagena fut un poste avancé, que se disputèrent l'armée Chrétienne assiégeante & l'armée Mahométane, qui s'avança inutilement de Gibraltar pour faire lever le siége. Il paroît qu'après la prise d'Algézire la Torre Cartagena demeura au pouvoir des Chrétiens, puisqu'en l'an 1452, le roi Henri IV.[e] de Castille étant allé un jour se promener à la vûe de Gibraltar occupé encore par les Mahométans, vint coucher à la Torre Cartagena. Caro & les autres écrivains du dernier siècle parlent encore de la même tour sous le même nom : elle a pris le nom de Castillon depuis quelques années, comme pour effacer le dernier trait que le langage du pays conservoit encore de la mémoire de Carteia. Ces réflexions, quoique historiques, ne sont point étrangères à l'état de la question, elles confirment la véritable position de l'ancienne Carteia sur la baie à l'embouchûre du *rio Guadarranque,* où est aujourd'hui Rocadillo.

Ferreras, hist. de España, ann. 712.

Corduis, pag. 904.

Ferreras, ann. 1342, seqq.

Idem, ann. 1452.

Caro, III, 74. Corduis, loc. cit.

Seconde station, *portus Albus,* à six mille de Carteia. Puisque de Rocadillo, où étoit Carteia, il y a pareillement, & du même côté, six milles jusqu'au vieux Gibraltar, nommé plus ordinairement & plus exactement Algézire, il s'ensuit que *portus Albus* est le port même d'Algézire, fameux dans toute l'histoire de la domination des Arabes en Espagne. Il est fait mention du port d'Algézire au commencement de l'invasion & encore ailleurs, mais sur-tout dans le détail des opérations du siége dont nous venons de parler, où les Chrétiens se rendirent enfin maîtres de la place, malgré l'étonnement que leur causa l'artillerie des assiégés, connue alors pour la première fois en Europe. Le port d'Algézire subsiste même encore aujourd'hui entre l'embouchûre du rio de la Miel & une isle voisine : un peu

Mulsdor, p. 9. en dedans de cette isle, dit un Portulan, il veut dire dans le continent auprès de l'isle, est le village du vieux Gibraltar, situé sur le bord de la mer, devant lequel on peut mouiller avec toutes sortes de bâtimens. Il ne paroît pas nécessaire d'en dire davantage pour établir solidement l'identité du *portus Albus* de l'Itinéraire avec Algézire: mais au lieu du *portus Albus,* que l'Itinéraire met entre Carteia & Mellaria, Ptolémée & d'autres anciens écrivains y placent *Julia Traducta*, & Pomponius Méla y substitue *Tingentera:* or il me semble que ni Traducta, ni Tingentera ne doivent pas non plus être distinguées du *portus Albus* & d'Algézire. C'est ce qu'il faut expliquer un peu au long, pour faire sentir de plus en plus combien *portus Albus,* regardé jusqu'ici comme un lieu obscur sur lequel il n'y avoit rien à dire, méritoit peu d'être ainsi négligé.

Pour commencer par Traducta, c'étoit la première ville Romaine qu'on rencontroit après Carteia le long du détroit; car si Ptolémée, & Marcien d'Héraclée après lui, y ont inséré une autre ville intermédiaire, *Carteia, Barbesula, Traducta,* c'est qu'ils ont transporté par erreur, comme tout le monde en convient, entre Carteia & Traducta la ville de Barbesula, qui étoit de l'autre côté de Carteia sur la Méditerranée, comme l'assurent Méla & Pline. Traducta donc, venant d'abord après Carteia, doit être la ville dont Algézire conserve les ruines, à six milles seulement des ruines de Carteia: celles d'Algézire sont si considérables qu'elles ont été prises, par la pluspart des Savans, pour les ruines mêmes de Carteia, avant la découverte pleinement constatée de ces dernières. Non seulement ces ruines d'Algézire sont considérables, mais elles annoncent manifestement une ancienne ville Romaine, n'y eût-il qu'une inscription qu'on y a trouvée, & qu'on voit ou qu'on voyoit du moins à la fin du dernier siècle, dans le couvent des pères de la Merci à Gibraltar. *De las ruinas de Algezira se sacó otra piedra para el convento de la Merced, cuya inscripcion dize: P. T. Illio T. F. Quintioni.* La nécessité d'admettre une ancienne ville Romaine dans les ruines d'Algézire, devient donc une nécessité d'y reconnoître Julia Traducta; d'ailleurs comme

Ptolem. Geogr. II, 4. Marcian. Heracl. t. I, Geogr. vet. script. Gr. min. p. 39.

Méla, II, 6. Plin. Hist. Nat. III, 1.

Emporio de el Orbe, VII, 6, 27.

Algézire & *portus Albus* étoient sur la côte maritime, Traducta y étoit pareillement, suivant Ptolémée, & comme ils avoient un port, un lieu d'embarquement, Traducta en avoit aussi un, selon Grégoire de Tours: *Prosequentibus Alamannis usque ad Traductam, transito mari Vandali per totam Africam ac Mauritaniam sunt dispersi.* Il n'est donc pas possible de distinguer Traducta de *portus Albus* & d'Algézire.

Hist. Francor. II, 2.

Tingentera ne doit pas non plus en être distinguée, non seulement parce qu'elle est substituée par Méla au lieu de Traducta, entre Carteia & Mellaria, mais encore pour deux autres raisons, qui prouvent l'identité de Tingentera, l'une avec Algezire & l'autre avec Traducta.

Mela, II, 6.

L'identité de Tingentera & d'Algézire est fondée sur la connoissance que nous avons de leur position à la côte occidentale de la baie. Tingentera y étoit certainement située: *sinus ultra est, in eoque Carteia... & ... Tingentera.* Or, Algézire est vers le milieu de cette côte occidentale, qui n'a qu'environ neuf milles de longueur, sans aucun vestige d'anciennes ruines que celles d'Algézire. Pour séparer donc Tingentera d'avec Algézire, il faudroit supposer qu'il y avoit-là deux villes Romaines extrêmement voisines, qu'il ne reste des vestiges que d'une seule, & que Méla auroit parlé seulement de celle qui a disparu, pendant que les autres écrivains de l'antiquité auroient parlé seulement de celle dont les ruines subsistent. On sent assez que de pareilles suppositions ne peuvent point être admises sans nécessité & sans preuve, & qu'il faut reconnoître conséquemment l'emplacement de Tingentera dans l'emplacement d'Algézire.

D'un autre côté, l'identité de Tingentera & de Traducta est fondée sur la singularité d'un rapport bien remarquable. Méla représente Tingentera comme une ville Romaine quand il y étoit né, & comme une ville étrangère quand il écrivoit: *& quam transvecti ex Africâ Phœnices habitant, atque unde nos sumus Tingentera.* Ces paroles ont fourni une ample matière à la critique, le nombre des explications peu naturelles & des corrections hasardées, se compte par le nombre des Savans qui ont travaillé sur Méla; leur exemple avertit assez de prendre

une autre route, & d'expliquer le passage dans le sens qui se présente naturellement à l'esprit. Méla, né citoyen Romain, étoit né dans une ville qui étoit par conséquent alors ville Romaine; il ajoûte que lorsqu'il écrit, elle est habitée par des Phéniciens transportés d'Afrique, & qu'ainsi elle n'est plus ville Romaine. Or j'ose dire que ce changement d'une ville Romaine en une ville étrangère convient parfaitement à Traducta suivant l'histoire & la chronologie de ces temps-là, & qu'ainsi il ne faudra point mettre de différence entre la Tingentera de Méla & la Traducta des autres écrivains.

Strab. III, p. 340. Au rapport de Strabon, Julia Traducta, dès sa fondation, fut composée des habitans de Zilis aujourd'hui Arzile, qu'on transféra d'Afrique en Espagne; on leur joignit, & quelques habitans de Tingi présentement Tanger aussi en Afrique, & quelques habitans d'Italie qu'on fit venir exprès: ils formèrent tous ensemble la nouvelle ville, qui fut d'abord un municipe, *Harduin. numm. Ant. voce Julia Traducta.* tout au plus, de citoyens Romains; car ni Strabon, ni aucun autre auteur, ni ce qui reste de médailles de Traducta, ne qua- *Hist. Nat. V, 1.* lifient la ville du titre de colonie: Pline dit simplement, que l'empereur Claude, voulant ériger Tingi en colonie, lui donna *Hard. loc. cit.* le titre de Julia Traducta, d'où le P. Hardouin a conclu, que ce Prince transporta d'Espagne en Afrique le nom & les citoyens de Traducta: il n'est pas possible de douter de ce fait après le témoignage d'un homme de poids tel que Pline, qui non seulement étoit auteur contemporain, mais avoit résidé en Espagne avec la qualité de procurateur: ce sont là des réflexions que d'autres ont déjà faites il y a long-temps. Observons ensuite, que Méla écrivoit aussi-tôt après cette dernière transmigration de Traducta: car l'empereur Claude, dès la première année de *Dio. LX, p. 671.* son règne, divise la Mauritanie, forme la Mauritanie Tingitane, lui donne pour capitale Tingi qu'il érige en colonie en y trans- *P. 679.* portant Traducta; à la seconde année, il fait des conquêtes dans *P. 680.* l'isle de Bretagne, & à la troisième, il triomphe dans Rome: *Méla, III, 6.* alors écrivoit Méla, qui parle de la conquête comme déjà faite, & du triomphe qui se préparoit, il écrivoit donc aussi-tôt après la transmigration. Présentement, si l'on suppose l'écrivain natif de

de Traducta, on verra sans peine pourquoi il dit que la ville où il a pris naissance, est habitée par des Phéniciens, venus d'Afrique.

D'abord Traducta dépouillée de son nom, privée de ses citoyens par l'empereur Claude, offroit une retraite commode aux habitans de la côte du détroit, gens sans aveu, qui n'étant ni citoyens ni esclaves, mais réduits à l'état de pérégrinité, suivant l'usage alors pratiqué dans l'empire Romain, vivoient où ils pouvoient. Ces habitans de la côte étoient les Bastules, Carthaginois d'origine, & par conséquent Phéniciens, venus d'Afrique, non de la Phénicie même : Βαστούλων τῶν καλουμένων Ποινῶν, dit Ptolémée, qui les place, ainsi que Strabon & les autres, sur la côte méridionale de l'Espagne, & nommément sur la côte où étoient situées Carteia, Traducta & Mellaria ; Aviénus déclare aussi que vers ces contrées, est une nation féroce de Phéniciens, venus d'Afrique : *& sunt feroces hoc loci Libyphœnices.* Il paroît donc que Méla par ces paroles, *& quam transvecti ex Africâ Phœnices habitant, atque unde nos sumus, Tingentera,* a voulu insinuer que la ville, qui étoit ville Romaine quand il y étoit né, ne l'étoit plus quand il écrivoit, habitée alors par les Bastules, peuple étranger & même féroce. Le langage de Méla, quelquefois énigmatique pour notre siècle, ne l'étoit pas pour le sien, sur-tout quand la mémoire récente d'un événement interprétoit le laconisme, dont cet auteur, plus que tout autre, fait profession. Heureusement il en a dit assez sur Tingentera, & les autres Anciens en ont dit assez sur Traducta, pour nous découvrir entre les deux villes un rapport singulier, qui en prouve l'identité.

Geogr. II, 4. Strab. III, p. 139.

Il reste pourtant toûjours une difficulté sur le terme extraordinaire *Tingentera ;* faut-il le retenir dans le texte de Méla ou le changer par une correction ? On peut, relativement à Traducta transportée à Tingi, lire *Tingi altera* pour *Tingentera :* Saumaise avoit proposé cette correction, relativement à la fondation & à la première population de Traducta, dans un sens qui ne peut jamais s'accorder ni avec Strabon, qui forme Traducta du corps

In Solin, pag. 204, seq. edit. Ultraj.

des habitans de Zilis, non de Tingi; ni avec Méla, dans le texte duquel Saumaiſe voudroit rayer le mot *Phœnices;* ni avec Pline, dont il rejette l'autorité ſur la dénomination de *Julia Traducta,* donnée à Tingi: mais le témoignage de ces anciens écrivains autoriſe la correction, *Tingi altera,* dans le ſens que nous propoſons, à moins qu'on n'aime mieux conſerver le texte ſans altération, & reconnoître dans le terme *Tingentera* une dénomination factice donnée par un écrivain élégant & concis, à une ville qui depuis peu étoit devenue anonyme. Comme *matertera,* ſelon Feſtus, eſt pour *mater altera,* de même *Tingentera* ſera, dans Méla, pour *Tingi altera.*

Indépendamment de cette dernière remarque, dès-lors que l'empereur Claude avoit abrogé le nom de la Traducta d'Eſpagne, Méla eſt excuſé de lui avoir cherché un terme équivalent, Pline d'avoir paſſé le lieu ſous ſilence, & l'itinéraire d'Antonin de n'avoir nommé que le port de la ville, *portus Albus.* La ſévérité Romaine exigeoit de leur part ces attentions, qui n'avoient pas lieu pour un écrivain d'Égypte ou d'Aſie, comme Ptolémée ou Marcien d'Héraclée, encore moins pour un écrivain de France, comme Grégoire de Tours, ou pour un auteur Lombard, tel que l'anonyme de Ravenne. Ceux-ci ont nommé Traducta ſans aucune difficulté, parce que la conſervation des mêmes murs ménagea peu à peu le retour du même nom; car avancer, avec le P. Hardouin, que la ville ne ſubſiſtoit plus, en aucune façon, dans le temps que tous ces auteurs en ont parlé comme exiſtante, c'eſt franchir toutes les bornes d'une ſaine critique.

La concluſion qu'on doit tirer de ce qui vient d'être dit, c'eſt que Julia Traducta, Tingentera, *portus Albus,* Algézire, vieux Gibraltar, ne ſont, malgré la multiplicité des noms, qu'un ſeul & même lieu, ſitué anciennement entre Carteia & Mellaria.

Un article à réformer, ſur ce que les traditions Eſpagnoles rapportent des antiquités de cette ville, regarde le ſiége épiſcopal: on eſt fâché de voir, dans l'hiſtoire d'Eſpagne de Ferreras,

qu'un aussi savant homme que lui, en établissant par-tout les plus excellentes règles de critique, & en les suivant le plus souvent, reconnoisse pourtant, dès le temps de Néron, de prétendus disciples de l'apôtre S.[t] Jacques pour premiers Évêques de telle & telle ville du pays, & qu'il dise de l'un, en l'an 57 de J. C. *San Hesichio a Carteia oy dia llamada Algezira.* D'abord Algézire certainement n'est point Carteia: ensuite aucun ancien auteur n'a connu d'Évêque particulier ni à Carteia, ni à Algézire. Il est vrai qu'en l'an 1344 Algézire ayant été prise sur les Mahométans par les Chrétiens, l'église fut érigée en cathédrale; mais on ne lui assigna point de diocèse, & l'évêque de Cadiz, ayant dès-lors deux cathédrales, se mit lui-même & mit ses successeurs en possession du titre d'évêque de Cadiz & d'Algézire. Les Mahométans reprirent Algézire vingt-cinq ans après & la détruisirent totalement; c'est encore aujourd'hui un endroit fortifié, & mal désigné sous le nom de vieux Gibraltar, dans quelques portulans & dans quelques cartes géographiques. J'ai cru pouvoir glisser ces remarques historiques à l'occasion de la Géographie; car à quoi l'étude de l'ancienne Géographie seroit-elle bonne aujourd'hui, si ce n'étoit pour l'agrément & pour l'utilité de l'histoire? Aussi l'homme de Lettres, à qui seul il appartient de comparer ce que les Auteurs de l'antiquité ont dit des anciennes positions avec ce que nos Astronomes, nos Géodésistes, nos Voyageurs diront des positions modernes, sera-t-il toûjours en état, quand il voudra s'en donner la peine, de juger du rapport des unes aux autres, & de décider ce que ce rapport doit avoir de vrai ou de faux, d'incertain ou de probable.

Ferreras, ann. 57.

Idem, ann. 1344. Emporio de el orbe, VII, 5, 4.

Troisième station, Mellaria à douze milles du *portus Albus.* Méla, d'abord après avoir placé sur la baie Carteia & Tingentera, place de suite sur la côte du détroit, hors de la baie, Mellaria, Bælon & Bæsippo, comme fait aussi l'itinéraire d'Antonin. Les douze milles qu'il compte du *portus Albus* à Mellaria, pris depuis Algézire jusqu'à la côte du détroit, tombent sur la carte entre Tariffa & le val de Vaca: l'endroit où ils aboutissent

Méla, II, 6.

désigne donc à peu près la position de l'ancienne Mellaria, & il ne faut point exiger ici des ruines & des monumens pareils à ceux de Carteia & de Traducta, parce que Mellaria étoit un village plustôt qu'une ville proprement dite, *in vico Mellariâ*, dit Pline. Ce n'étoit pas non plus un port fameux, ni un lieu de passage destiné à traverser le détroit, comme un Savant moderne l'a cru sur ces paroles de Plutarque : ἐν τῷ περὶ τὴν Μελλαρίαν πορθμῷ. L'auteur Grec y parle d'un combat naval, où Sertorius battit Cotta dans la partie du détroit qui étoit vers Mellaria, & il ne dit rien de plus.

Histor. Nat. III. Præfat.
Wessel. not. ad Anton. Itinerar. p. 407.
In Sertor. t. I, p. 575, in fin.

On ne sauroit renvoyer la position de Mellaria, ni guère plus à l'Orient, ni guère plus à l'Occident de l'endroit marqué. Plus à l'Orient, la distance depuis Mellaria jusque vers le cap Trafalgar se prolongeroit trop, & le nombre des milles de l'itinéraire deviendroit trop petit pour pouvoir la vérifier ; c'est l'inconvénient de l'opinion du P. Hardouin, qui prend pour l'ancienne Mellaria le lieu nommé *Milareze*, entre le cap Cabrito & Tariffa. Plus à l'Occident, les douze milles du *portus Albus* à Mellaria deviennent insuffisans, & c'est l'inconvénient de l'idée de M. Conduitt, qui soupçonne les ruines de Mellaria, fort avant dans la mer vis-à-vis l'embouchûre de l'*Arroyo de Juan-Francisco*, sur la foi de quelque opinion vague & populaire, qui règne dans le pays : mais l'expérience des navigateurs est plus croyable, ils ne reconnoissent point de ruines de ville dans cet endroit de la mer. « Il y a, disent-ils, un petit banc » de roches sous l'eau, fort dangereux, qui gît nord & sud de » l'étendue d'environ un mille ; les gens du pays, ajoûtent-ils, » le nomment *Las lahas de l'Arroyo*, il n'y reste que cinq pieds d'eau de basse mer, sur le bout du banc côté de sud ».

Conduitt, pag. 920.

Michelot, p. 7.

Turrianus Gracilis, cité par Pline, & natif de ces cantons, ne donnoit que cinq milles de largeur au détroit, entre Mellaria & le cap Blanc *promontorium album*, situé vis-à-vis en Afrique : mais il paroît qu'aujourd'hui l'intervalle est d'environ trois fois plus grand, & que du temps des Romains, il doit avoir été sans contredit à peu près le même. Quant au *promontorium album*

de Pline, comme il y a trois principaux caps en Afrique ſur la côte du détroit, l'un à l'extrémité orientale, la pointe de Ceuta; l'autre à l'extrémité occidentale, le cap Spartel; le troiſième vers le milieu de la côte, nommé dans un Portulan le cap de la *Malabotta*, il eſt viſible que *promontorium album* répond à ce dernier, contre l'idée du P. Hardouin, qui y fait répondre le cap Spartel.

Corregliane Portul. del mare medit. p. 71.

Il faut prendre les environs de l'ancienne Mellaria pour le champ de bataille, où les Chrétiens défirent les Mahometans à la fameuſe journée du *Rio Salado* en l'an 1340, & prendre l'Arroyo de Juan-Franciſco d'aujourd'hui pour le Rio Salado de ces temps-là, au lieu de tranſporter l'action, comme fait un Dictionnaire géographique, au Rio Salado de la baie de Cadiz. Les Mahométans, au nombre d'environ quatre cents mille hommes aſſiégeoient Tariffa, & les Chrétiens avoient marché pour faire lever le ſiége : or l'action étoit déjà engagée par une partie de l'armée Chrétienne, qui avoit commencé à paſſer le Rio Salado, & par une ſortie des aſſiégés, qui prenoient l'ennemi en queue, lorſque le reſte de l'armée, témoin de l'attaque, paſſa auſſi le Rio Salado & décida la victoire : il s'agit donc d'une rivière fort voiſine de Tariffa, ce qui ne peut convenir qu'à l'Arroyo de Juan-Franciſco. Au reſte, quoique je relève ainſi un endroit défectueux du recueil de M. de la Martinière, que ce que j'ai dit juſqu'ici dans ce Mémoire, & ce que je dirai dans la ſuite, ne s'accorde preſque jamais avec les explications des auteurs qu'il cite, & qu'il y ait certainement un fort grand nombre d'articles à réformer dans le Dictionnaire, je ne prétends nullement décrier un travail ſupérieur à tout ce que nous avons dans ce genre. L'attention de l'auteur à citer ordinairement ſes garants comme pour ne répondre de rien, ſa modeſtie à déclarer qu'il ne donne qu'un canevas & à convenir d'avance de pluſieurs imperfections inévitables, ſes exhortations pour engager les Savans à faire, chacun de leur côté, les corrections néceſſaires; enfin la grandeur de l'entrepriſe, l'immenſité de la collection, nous convaincroient d'injuſtice &

La Martinière, au mot Salado. Ferreras, an. 1340.

d'ingratitude, si nous n'avions pas pour l'auteur & pour son ouvrage l'estime & la reconnoissance qu'ils méritent.

Quatrième station, Bélon ou plustôt Bælon, selon l'ortographe de Ptolémée, & ce qui est plus décisif, selon la légende d'une ancienne médaille. L'itinéraire d'Antonin compte de Mellaria six milles jusqu'à Bælon, qui porte dans les anciens auteurs le titre d'*Oppidum*, & dans Marcianus Capella, le nom de *civitas Velonensis.* Aussi le lieu, quoiqu'aujourd'hui inhabité à cause des pirateries des Maures, conserve-t-il les vestiges de son antiquité, soit dans sa dénomination actuelle *Balonia*, soit dans ses débris considérables d'édifices. Il étoit réservé à M. Conduitt de bien constater ce point de rapport de l'ancienne Géographie à la Géographie moderne : on peut voir ce qu'il en a dit.

Geogr. II, 4. Conduitt, pag. 912.

Plin. Histor. Nat. III, 1. Marcian. Capell. VI, p. 215, edit. Grot.

Conduitt, pag. 921 seq.

Cinquième station, Bæsippo à douze milles de Bælon. Les douze milles tombent à l'embouchûre du Rio Barbate, entre Bælon & le cap Trafalgar, un peu plus près du cap. C'est aussi dans cet intervalle que Méla place Bæsippo : *tum Mellaria & Belon & Besippo usque ad Iunonis promontorium oram freti occupat.* Pline dit pareillement dans la description de la côte, *promontorium Iunonis, portus Bæsippo, oppida Belon*, &c. Après quoi, il est assez surprenant, que tous nos Savans, avant M. Conduitt, aient mis le port Bæsippo sur l'Océan, & que celui-ci l'ait fixé à la pointe même du cap Trafalgar, sous prétexte de quelques ruines qui s'y trouvent sur le rivage & dans la mer : mais ce sont probablement les débris du Temple de Junon, situé selon Ptolémée au promontoire même ; & si l'on n'aperçoit pas vers l'embouchûre du Barbate des ruines de Bæsippo, il faut considérer, que suivant les paroles citées de Pline, Bæsippo étoit un port, non une grande ville, & que l'endroit appelé *la Barca* près de cette embouchûre, semble conserver encore quelque analogie avec la dénomination d'un port. Le savant Anglois paroît exiger trop sévèrement des restes visibles d'antiquités, & déférer trop peu à l'autorité des anciens itinéraires. Il compte ici cinq lieues ou environ vingt

Méla, I, 6.

Hist. Nat. III, 1.

Conduitt, pag. 922.

Geogr. II, 4.

milles de l'ancienne Bælon, *Balonia*, juſqu'à l'ancienne Bæſippo, ſelon lui *Trafalgar*, ſans faire ſeulement mention des douze milles, auxquels l'itinéraire d'Antonin a réduit la route entre les deux anciennes villes.

Sixième ſtation, Mergablum à ſix milles de Bæſippo. Comme de Bæſippo, ou de l'embouchûre du Barbate, il y avoit juſqu'à Mergablum ſur la route de Gades ſix milles romains, de même il y a deux petites lieues d'Eſpagne, autrement ſix milles ſur la route auſſi de Cadiz, depuis la côte la plus voiſine du détroit, qui eſt celle de l'embouchûre du Barbate, juſqu'à Beger de la Miel : Mergablum & Beger de la Miel ne ſont donc que la même ville : & il eſt prouvé d'ailleurs que Beger eſt une ancienne ville Romaine, tant par une inſcription que Rodrigo Caro y avoit trouvée, & qu'il rapporte, que par une autre inſcription qu'on a depuis découverte dans le Rio Barbate au voiſinage de la ville; comme on avoit ignoré juſqu'ici la véritable poſition de Bæſippo, on avoit négligé celle de Mergablum.

Conduitt, pag. 921.

Caro, III, 13.

Emporio de el orbe, VII, 6, 32.

Septième & dernière ſtation, le temple d'Hercule à douze milles de Mergablum. C'étoit le fameux temple de Cadiz, à douze milles de la ville de Gades, ſuivant Strabon & ſuivant l'itinéraire d'Antonin, & il étoit auſſi à douze milles de Mergablum ſelon le même itinéraire, qui place ainſi le temple à moitié chemin de l'une à l'autre ville. Telle eſt préciſément la poſition de l'iſle Saint-Pierre, iſle fort petite, entre Beger de la Miel & la ville de Cadiz, à pareille diſtance de l'une & de l'autre. Mais ce qui ne laiſſe plus aucun doute ſur l'identité de l'iſle & du temple, c'eſt que Philoſtrate aſſure, que le temple d'Hercule de Gades étoit ſitué dans une iſle, dont il rempliſſoit en entier l'étendue ἡ δὲ νῆσος, ἐν ᾗ τὸ ἱερὸν, ἔστι μὲν ὁπόσον ὁ νεώς. Sur la foi de ce témoignage & ſur l'examen ſoigneux du local, Suarez de Salazar avoit conclu, il y a long-temps l'identité du temple de Cadiz & de l'iſle Saint-Pierre, à quoi M. Weſſeling a ſouſcrit ſans difficulté dans ſes notes ſur l'itinéraire d'Antonin. Ainſi la dernière de nos ſept ſtations, le temple d'Hercule, eſt auſſi clairement fixée que la première, celle de Carteia. C'eſt à

Strab. III; p. 921.

Vit. Apollon. V, 5.

Antiguedades de Cadiz, I, 16.

de ſavans lecteurs à juger des ſtations intermédiaires propoſées dans ce Mémoire, ou à d'habiles voyageurs à les rectifier; car en matière de Géographie on ne peut garantir rien de précis & d'exact ſur les diſtances des lieux, à moins de les avoir priſes ſoi-même, ou de les donner d'après le témoignage non ſuſpect de ceux qui les ont ſoigneuſement meſurées.



MÉMOIRE



...ur l'intelligence
du Mémoire
TARTESSUS et sur
...RETUM GADITANUM
Mémoires de l'Acad. R.le des Belles-lettres. Tome XXX p. 113.
SEVILLE
Alcala de Guadaira
Gandul
Gelbes
Coria
la Puebla
Dos Hermanos
Torre de Cerberos
Villa Manrique
los Palacios
Utrera
Molares
Moron
Isla Menor
Alcantarilla
Isla Mayor
Coronil
Salado de Moron
GUAD AL QUIBIR
las Cabezas
Monte llano
Lebrija
Torre de Orcas
Puerto Serra
Orbera
Torre Alhaquime
Setenil
Albodonalés
Tribujena
Gibal bin
Espera
Villa Martin
Comares
Zaham
Arriate
Ronda
Mesa de Asta
Bornos
el Bosque
Grazalema
Montejaq
Xerez
Arcos
Villa-luenga
Gunera
Cartagima
Puebla de S.ta Maria
Benaocas
Igualeca
Ubrique
Cortes
Faraxa
Juscar
Rota
Puerto de S.ta Maria
Guadalete
Majazeite
Benadalid
S.ta Catalina
Canal
R. de S. Pedro
Sierra de Xerez
Algoacin
Genal
Jubriq
CADIZ
Paterna
Benarraba
S. Sebastian
Puerto Real
Gaucin
Alcala de los Ganzules
Medina Sidonia
Puente de Suaço
Isla de Leon
Gimena
Cazares
Estepona
Chiclana
Guadalmedina
Manilba
Castillo de San Pedro
Sogarganta
Chillera
el Castellar
Guadiaro
Benalia
M. Almoraimas
C. de la Roca
Conil
Vejar de la Frontera
Guadarranque
S. Roque
Laguna de la Janda
los Barrios
Sant Iago
Rocadillo
del Marqués
Algeziras
GIBRALTAR
Ceitera de Trafalgar
Trafalgar
Castillo de Sara
Balonia
Punta de Europa
...es légales d'Espagne, évaluées à 2147 Toises.
C. del Carnero
C. Marinal
el Tolmo
...es communes d'Espagne, plus longues d'un tiers en sus.
Val de Baquero
Guadalmés
las Lajas
Tarifa
...es Françoises de 3000 Pas Géométriq. ou de 2500 Toises.
DETROIT DE GIBRALTAR
Ceuta
Punta de Africa
li Cani
el Acho
...es Romains, évalués à 756 Toises.
Gebel Mousa
Morro de la Viña
C. Malabata
C. Spartel
al Casr Ezzaghir
Tinja ou Tanger
Vieux Tanger
G. De-la-Haye

MÉMOIRE
SUR
LA SITUATION DE TARTESSUS, *VILLE MARITIME DE LA BÉTIQUE,*
Et ſur la largeur du FRETUM GADITANUM.

Par M. D'ANVILLE.

EN jetant les yeux ſur la partie méridionale de l'Eſpagne, les deux objets que préſente le titre de ce Mémoire, m'ont paru mériter quelque diſcuſſion. La Bétique, que ces objets intéreſſent particulièrement, a été par ſes richeſſes la plus renommée des contrées de l'Eſpagne dans la haute antiquité. Le fleuve *Bætis*, qui la traverſant dans toute ſa longueur lui avoit communiqué ſon nom, a pris des Arabes, dans la conquête du pays, le nom de *Wadi-al-Kibir*, ou de *grand fleuve.* Les Vandales ayant occupé l'Eſpagne avant que les Viſigoths vinſſent s'y établir, la Bétique, où ils ſe maintinrent quelque temps avant leur paſſage en Afrique, prit le nom de *Vandalitia;* & c'eſt de l'altération de ce nom que s'eſt formé le nom d'*Andalouſie*, que les Arabes ont même étendu à toute l'Eſpagne, en l'appelant *Gezirat Andalos*, l'iſle ou la preſqu'iſle d'Andalos. Ce qui ſe renferme plus étroitement ſous le nom actuel d'Andalouſie, entre les monts *Mariani* ou la *ſierra Morena* & la mer, repréſente la Bétique dans ſes anciennes limites. Lû le 15 Juin 1756.

Le nom de *Tarteſſus* eſt célèbre en cette contrée dans les écrits des Anciens. Les Phéniciens, qui ſe rendirent aſſez puiſſans dans la Bétique pour y poſſéder un grand nombre de villes, abordèrent à Tarteſſe : Τοὺς πρώτους τῶν Φοινίκων ἐπὶ Ταρτησσὸν πλεύσαντας, dit Ariſtote, dans le Traité intitulé *les Merveilles;* ce qui ſignifie littéralement, que les premiers d'entre les Phéniciens naviguèrent vers Tarteſſe. Il eſt vraiſemblable, & on peut l'inférer de ces paroles, qu'ils prirent

connoiſſance de Tarteſſe, & des avantages qu'ils pouvoient tirer de la richeſſe du pays, avant que les Tyriens formaſſent un établiſſement fixe à *Gadir,* ou Cadiz. La fondation de *Gadir* remonte juſqu'au temps de la guerre de Troie, ſelon Lib. III, c. 6. Pomponius Méla: *principia ab Iliacâ tempeſtate ſunt.* Elle eſt du moins auſſi ancienne, ſelon Velleïus Paterculus, que le règne de Codrus à Athènes, ce qui n'eſt poſtérieur que d'environ un ſiècle, & devance l'ère Chrétienne de mille à onze cents ans. Des navigateurs, que l'objet du commerce conduiſit les premiers à Tarteſſe, firent un gain ſi conſidérable, que, ſi l'on Ariſt. ubi ſuprà. Diodor. Sic. lib. V. en croit quelques écrivains, ils furent obligés de ſubſtituer à tous les uſtenſiles, & même aux ancres de leurs navires, d'autres uſtenſiles dont la matière étoit de l'argent, parce qu'autrement les navires ne pouvoient ſuffire au chargement. Selon Héro- In Clio, 163. dote, les Phocéens furent les premiers d'entre les Grecs qui abordèrent à Tarteſſe, dont le Roi nommé *Arganthonius,* qui vécut plus d'un ſiècle, les accueillit & leur fit de grands préſens. Arrien attribue la fondation de Tarteſſe aux Phéniciens, & Euſtathe s'appuie de cette autorité pour le croire.

La ville de Tarteſſe étoit ſituée entre les deux bras par Geogr. l. III, p. 148. leſquels le fleuve Bætis ſe rendoit autrefois à la mer. Strabon, & Pauſanias dans le ſecond livre des Éliaques, s'expliquent ainſi formellement ſur la ſituation de Tarteſſe. Pomponius Méla, ſans parler de cette ville, fait mention expreſſe de deux canaux différens, *alveos,* par leſquels le Bætis verſe ſes eaux dans la mer. Il donne même lieu de penſer, que ces canaux étoient également conſidérables, en diſant, *quantuſque ſimplici alveo venerat, tantus ſingulis effluit:* & l'autorité de Méla eſt d'autant plus grave ſur une pareille circonſtance, qu'il étoit né dans la Bétique, comme il nous l'apprend en parlant d'un lieu ſitué ſur le *Fretum Gaditanum.* Ptolémée veut auſſi que l'on diſtingue deux embouchûres du Bætis, puiſqu'il fait mention ſpécialement d'une bouche orientale, Βαίτιος τὸ ἀνατολικὸν στόμα, quoiqu'on n'y trouve point en particulier le δυτικὸν στόμα, ou la bouche occidentale, & qu'il puiſſe même s'être mépris ſur la diſtinction de ces bouches. Ce qui n'eſt dit ici

qu'en passant sur cette méprise de Ptolémée, se trouvera développé dans la suite de ce Mémoire, lorsqu'il sera question de connoître par l'inspection du local, l'endroit convenable à la bouche orientale. Il est remarquable que l'emplacement de la ville de Tartesse aux environs du fleuve Bætis, a rendu commun le nom de Tartesse au fleuve même. Car le fleuve est appelé Ταρτησσὸς dans Aristote, dans Strabon, qui cite Stésichore, un des anciens poëtes Grecs, dans Pausanias, dans Avienus, dans Étienne de Byzance; & la contrée a porté le nom de *Tartessis,* selon Strabon. L'établissement des Tyriens à Gadès ayant fait déchoir Tartesse, la situation de cette ville n'étoit plus connue, & il n'en restoit du temps de Strabon, que la mémoire que l'on conservoit de son ancienne existence. C'est à cet anéantissement de Tartesse qu'il faut attribuer l'opinion de quelques auteurs, qui ont transporté un nom qu'on ne pouvoit mettre en oubli, celui de Tartesse, à Gadès, & même à Carteia, située sur le détroit, & près de Calpé, qui est la montagne au pied de laquelle Gibraltar est aujourd'hui situé. Mais il faut convenir que la dénomination de Tartesse appliquée au fleuve Bætis, ne permet point de révoquer en doute la vraie situation de la ville de Tartesse, pour vouloir la transférer autre part que dans le voisinage du fleuve qui a porté le même nom. C'est une méprise dans Rutilius Numatianus de transporter au Tage le nom de Tartesse, selon ces vers:

Plus confert populis ferri fœcunda creatrix; *Itiner. lib. 1.*

(en parlant de l'isle d'Elbe),

Quam Tartessiaci glarea fulva Tagi.

Il y a une autre circonstance à ajoûter aux deux branches entre lesquelles le Bætis se partageoit pour se rendre à la mer: c'est que l'une & l'autre de ces branches sortoient d'un lac formé par le fleuve. Méla, qui pouvoit être instruit de son pays natal par ses propres yeux, dit en parlant du fleuve Bætis: *ubi non longè à mari grandem lacum facit, quasi ex uno fonte geminus exoritur, quantusque simplici alveo venerat, tantus singulis*

effluit. Avienus fait mention de ce lac ſous le nom de *Libyſtinus:*

> . . . . *Inſulam,*
> *Tarteſſus amnis ex Libyſtino lacu*
> *Per aperta fuſus, undique adlapſu ligat.*

Dans Étienne de Byzance, une ville de l'Ibérie occidentale ou de l'Eſpagne, & voiſine de Tarteſſe, eſt nommée Λιγυςίνη, ce qu'on peut prendre pour une différente leçon de la dénomination que donne Aviénus. Il y a même des éditions du poëme d'Aviénus, dans leſquelles on lit *Liguſtino lacu,* au lieu de *Libyſtino.* Le ſcholiaſte d'Ariſtophane, ſur la pièce intitulée les Grenouilles, donne le nom d'Ἄορνος, ou d'Averne, au lac voiſin de la ville de Tarteſſe. Cette dénomination, en déſignant un lac voiſin des Enfers, ſelon les idées poëtiques de l'antiquité, ne doit pas ſembler étrange ou déplacée par rapport à la région dont il s'agit. Cette région faiſant l'extrémité du Monde connu des Anciens vers le couchant, où le Soleil étant dans la poſition la plus baſſe ſur l'horizon, les ténèbres ſuccèdent bien-tôt à la lumière, ſelon ce vers d'Ovide,

Metamorph. l. XIV, v. 416.

> *Preſſerat occiduus Tarteſſia littora Phœbus;*

Et cet autre de Silius Italicus,

Lib. IV, ineunte.

> *Jam Tarteſſiaco quos ſolverat æquore Titan*
> *In noctem diffuſus equos;*

Il étoit naturel qu'on imaginât ce canton du Monde plus convenable aux enfers que tout autre. Auſſi voit-on dans Strabon, qu'exaltant la douceur de l'air qu'on reſpire dans ce climat, & les autres avantages du pays, comme propres à faire la récompenſe des ames vertueuſes, il veut qu'Homère déſigne ce lieu reculé de la terre, πείρατα Γαίης, pour les champs Élyſiens, Ἠλύσιον πεδίον. Et ce qui vient à l'appui de cette opinion chez les Anciens, ou prouve du moins qu'elle a eu lieu, c'eſt qu'une rivière du même canton conſerve le nom d'un fleuve infernal qui eſt *Lethé.* On l'appelle communément *Guadaleté,* parce que les Arabes long-temps maîtres de l'Eſpagne, & ayant particulièrement habité cette contrée, ont fait

L. III, p. 150.

Iliad. B. verſ. 200.

précéder le nom de *Léthé* d'un terme de leur langue, qui désigne une rivière. C'est ainsi que le fleuve *Anas* conserve son nom dans celui de *Guadi-Ana.* Il ne faut point à la vérité rapporter au Guadaleté de l'Andalousie la mention qui est faite d'un *fluvius Lethes, vel oblivionis,* dans Strabon, dans Méla & dans Pline, dans l'épitome de Tite-Live & dans Appien. Car ce fleuve, nommé autrement *Limius,* aujourd'hui Lima, entre Douro & Minho, est de la Gallécie, vers le nord de l'Espagne. Mais les Arabes, en appelant *Guadi alleté,* & par abbréviation *Guadaleté,* une rivière de l'ancienne Bétique, n'ont point imaginé le nom propre de *Lethé,* qui existoit lorsque Roderic, dernier roi des Visigoths, fut défait dans la bataille qu'ils lui livrèrent sur les bords de cette rivière. Le Guadaleté a son issue dans la mer, au dessous du lieu appelé *Puerto de santa Maria,* & directement vis-à-vis de Cadiz, à environ cinq lieues françoises de San-Lucar de Barrameda, situé à la gauche de l'embouchûre actuelle du Guadalquibir, ou Bætis, & rien ne convient mieux au voisinage de Tartesse.

L'antiquité nous indique donc deux canaux ou écoulemens du Bætis pour se rendre dans la mer; & Strabon dit que l'intervalle entre les deux embouchûres, & dans lequel Tartesse étoit située, s'étendoit à cent stades, ou à un plus grand nombre de stades, ainsi qu'il s'en explique. La division se faisoit à l'issue d'un lac, dans lequel le fleuve s'étoit épanché avant que de se diviser ainsi. Le témoignage des Anciens est si formel sur ces circonstances, qu'on n'est point libre de les rejeter. Cependant il n'est plus question de lac, & on ne connoît qu'une embouchûre au Guadalquibir, qui est le Bætis. Un savant Espagnol, Juan Ginès de Sepulveda, n'ayant égard qu'à l'état actuel des lieux, a voulu y ramener le récit des Anciens, prétendant qu'à tort quelques auteurs modernes s'étoient persuadés qu'une des embouchures du Bætis étoit desséchée. Le Guadalquibir au-dessous de Séville se divisant en plusieurs bras, forme deux isles; l'une qui embrassant plus de terrein est appelée par cette raison *Isla mayor,* l'autre *Isla menor.* Or, Ginès de Sepulveda, dans une lettre adressée à Juan de Quinonès, veut que les canaux

dont ces isles sont formées, répondent aux deux embouchûres dont parlent les Anciens: & quoique l'union de ces canaux se fasse à quelques lieues au dessus de l'entrée du Guadalquibir dans la mer, il croit réfuter l'objection que cette circonstance autorise, en disant que la mer remonte dans la partie inférieure du fleuve; & parce que le canal y est plus spacieux entre ses bords, & qu'il a de l'eau salée, Sepulveda prend ce canal pour la mer même. D'ailleurs, ce que Strabon dit être l'intervalle de rivage maritime, παραλίαν qui sépare les deux embouchûres, il faut l'entendre, selon Sepulveda, de ce qu'il y a de distance depuis les isles jusqu'à la mer. Le P. Henriquez Florez, de l'ordre de Saint Augustin, qui vient de publier à Madrid un savant ouvrage sur les médailles des anciennes villes d'Espagne, paroît avoir adopté l'opinion de Sepulveda, si l'on en juge par la carte insérée au premier volume de cet ouvrage, la partie inférieure du Bætis y étant tracée en conformité de cette opinion.

Il semble que le sentiment de plusieurs personnes d'un grand savoir dans le pays même, devroit prévaloir sur les difficultés qu'il nous paroît souffrir. Mais, c'est en vain que Sepulveda s'est élevé contre ceux qui ont cru que le Guadalquibir avoit perdu une de ses embouchûres. On naviguoit autrefois depuis Séville jusqu'à Xerez de la Frontera, petite ville peu distante du Guadaleté, à environ trois lieues en deçà du port de Sainte Marie. Et dans un livre imprimé à Madrid en 1740, D. Bernardo de Ulloa traitant des moyens de rétablir le commerce en Espagne, cite une scédule d'Alponse XI, roi de Castille, du 6 décembre 1291, par laquelle ce prince confirmant des priviléges accordés aux habitans de Séville par son père Ferdinand IV, en 1288, les exempte d'un droit que payoient les barques qui descendoient de Séville à Xerez. Quand on connoît la situation de Xerez à l'égard du cours actuel du Guadalquibir, on ne peut se dispenser, sur l'autorité d'un pareil monument, de convenir qu'alors il devoit exister un canal particulier, & autre que celui qui existe actuellement. Or, ce canal nous représente la branche orientale du Bætis, qui

Ch. 12, num. 95.

renfermoit l'isle de Tartesse. Car, en reconnoissant que ce canal a existé, il ne s'ensuit pas que l'autre ne pût exister en même temps, puisque l'antiquité reconnoît deux embouchûres au fleuve Bætis ou de Tartesse.

Quant au lac formé par l'épanchement du Bætis, & duquel sortoient les deux bras de rivière qui communiquoient également à la mer, Sepulveda ne s'en explique en aucune manière. Cependant, il y a tout lieu de croire, que c'est par rapport à ce lac que ce canton de pays a porté chez les Arabes la dénomination de contrée du lac, *Iklim-al-Buhairat (clima Bahairæ)* auquel le géographe arabe Édrisi attribue Cadiz, Arcos, Lebrija, & autres lieux voisins. Il distingue ce canton de celui qui comprend Séville & Carmona, sous le nom de Saduna, & d'un autre canton qu'il nomme Sciorf, & qui est l'Axarafe d'aujourd'hui, situé vers le couchant par rapport au Guadalquibir, & qui comprend Labla ou Niebla, & Guelva. D'ailleurs, ce qui répond à ce lac, & le représente en quelque façon, c'est ce qu'on nomme actuellement *la Marisma.* Le montant de la marée refoulant les eaux du fleuve, le terrein à la hauteur de Lebrija, & dans la partie la plus basse de l'*isla Mayor,* en est inondé. On sait que Lebrija est l'ancienne *Nebrissa,* & Pline indique la situation de cette ville *inter æstuaria Bætis.* Par le terme d'*æstuaria* il faut entendre les canaux du Bætis, qui donnoient entrée au flot, ou à la mer montante; & c'est du latin *æstuarium,* pris en ce sens là, que les Espagnols ont formé le mot *estero,* pour désigner l'ouverture d'un canal sur un rivage de mer. Strabon décrivant la partie maritime de la Bétique dont il est ici question, & arrivant aux embouchûres du fleuve Bætis, se sert du terme grec ἀναχύσεις, qui prend la place d'*æstuarium;* & il le définit précisément en disant, que les lieux bas & creux, κοίλαδες, étant remplis par la marée dans son plein, on remonte par ce moyen dans les terres, pour aborder aux villes qui sont à quelque distance du rivage. C'est ainsi, ajoûte-t-il, que la mer arrive jusqu'à la ville d'*Asta.* Cette ville, décorée dans Pline du surnom de *Regia,* est marquée à seize milles du *portus*

Climatis IV, parte I.

Lib. III, c. I.

Gaditanus dans l'itinéraire d'Antonin : & cette diſtance, en partant du Puerto-real dans le fond préciſément de la baie de Cadiz, conduit à quelques milles au-delà de Xerez. Selon Rodrigo Caro, dans ſes antiquités de Séville, un champ peu éloigné de Xerez conſerve le nom d'*Aſta ;* & je remarque qu'en pouſſant à quelques milles plus loin que l'indication de l'Itineraire, une colline qui s'élève dans la plaine eſt appelée *la meſa de Aſta,* la table d'Aſta; & ſi l'on en croit Ambroſio Moralez, le flot remonte juſque-là, *la marea ſube haſta alli.*

L. III, c. 23.

Antiguedad. de Esp. 1. fol. 95, verso.

Mais, puiſqu'il eſt indubitable que la branche orientale du Bætis a exiſté dans l'antiquité, que même elle exiſtoit encore, & étoit navigable à la fin du XIII.[e] ſiècle; la trace de ſon cours eſt un détail dont notre curioſité voudroit être inſtruite. Quoique la découverte ſur cet article en particulier ſemble réſervée à quelque perſonne intelligente à portée de viſiter les lieux, & d'en examiner les circonſtances relativement à cet objet; cependant la grande carte *del Reynado de Sevilla*, qui a paru en Eſpagne en 1748, peut faire juger à peu près du cours que prenoit cette branche orientale. Si l'on entend d'une manière ſtricte & rigoureuſe l'expreſſion de Pline ſur la ſituation de *Nebriſſa,* ſavoir, *inter æſtuaria Bætis,* il s'enſuit que la branche orientale du fleuve, & ſon écoulement d'un lac duquel ſortoient également les deux canaux communiquant à la mer, devoient commencer au deſſus de Lebrija, à environ huit milles, qui font deux lieues d'Eſpagne. C'eſt la diſtance qu'Antoine de Lebrija, & ſurnommé *Nebriſſenſis* par cette raiſon, indique entre le Guadalquibir & Lebrija, & le témoignage de Mariana y eſt conforme. Mais, ſi l'expreſſion *inter* dans Pline, pouvoit n'être pas priſe à la lettre, un ravin *(arroyo)* que la carte dont je viens de parler, marque ſous Lebrija préciſément, & diſtingué de pluſieurs autres par le nom de *Romanina,* qui ſemble remarquable, pourroit être un veſtige de l'ancien canal que nous cherchons. De-là en raſant le pied de la colline d'Aſta, on rencontre un pareil ravin, qui paſſant à côté de Xerez, joint le Guadaleté ſous cette ville, près de laquelle les termes du privilége accordé aux habitans de Séville par deux rois de

de Castille, veulent que le canal du Bætis soit conduit.

Il resteroit à savoir, quel étoit le lieu du débouchement de ce canal dans la mer. Or, il est évident par l'inspection du local, figuré dans la carte qui accompagne ce Mémoire, qu'en descendant de Xerez, on ne peut déboucher à la mer que par la route que prend le cours actuel du Guadaleté vers le *Puerto de Santa-Maria.* Quelques auteurs Espagnols, que Sepulveda à voulu combattre sur l'ancien cours du Bætis, ont cru retrouver un vestige de la bouche dont il s'agit, dans l'ouverture d'un *Estero* auprès de Rota, appelé *Rio Salado,* & plus particulièrement *Rotoncro.* Mais, le cours de ce ravin étant écarté de Xerez de huit à dix milles, & séparé par des hauteurs, ne sauroit être l'ancien canal passant auprès de Xerez. On trouve dans Ptolémée, à la suite de l'embouchûre qu'il appelle orientale, en procédant d'occident en orient, un *Æstuarium,* du nom d'*Asta;* & quand on a vû distinctement sur la représentation du local, que le canal descendant de Xerez est celui qui conduit en remontant à la position d'*Asta,* on est assuré que Ptolémée, dans la mention qu'il fait de l'*Astan Æstuarium,* désigne précisément l'entrée de la branche du Bætis dont nous avons suivi le cours. Ainsi, c'est sans témérité, que dans une Géographie aussi éloignée de la perfection que celle de Ptolémée, nous regarderons comme une faute, que la bouche du Bætis qu'il cite nommément, soit appelée *bouche orientale.* Le local, auquel il est indispensable d'assujétir sa croyance, décidant d'une manière positive & absolue, que ce qui représente l'*Astan Æstuarium* de Ptolémée est la bouche orientale, celle qui précède cette bouche dans l'ordre que suit Ptolémée d'occident en orient, est indubitablement l'occidentale, nonobstant la dénomination contraire dans Ptolémée. Ce que dit Strabon, que l'intervalle des deux embouchûres du Bætis est de plus de cent stades, au rapport de quelques auteurs, me donne lieu de remarquer, qu'en effet ce qu'il y a de côte depuis le *Castillo de Santa Catalina,* près de l'entrée qui conduit au *Puerto de Santa Maria,* jusqu'à la pointe de Chipiona à l'entrée actuelle du Guadalquibir, s'étend à environ cent trente stades.

Mais, quel lieu aſſignerons-nous à l'emplacement de Tarteſſe, dont la ſituation fait l'objet de nos recherches? C'eſt ce qu'on ne ſauroit ſe permettre en rigueur, & ce qu'on ne peut même exiger, ſi l'on a égard à ce que dès le temps que Strabon écrivoit, depuis lequel il s'eſt écoulé plus de dix-ſept cents ans, Tarteſſe n'exiſtoit plus que dans le ſouvenir qu'on avoit d'une ville très-ancienne. En ſuppoſant que Tarteſſe étoit aſſiſe au bord de la mer, l'emplacement actuel de *Rota*, ſur une pointe de terre vis-à-vis de Cadiz pourroit lui convenir; & ceux d'entre les anciens qui ont pris Tarteſſe & Gadés pour une même ville, ne s'écartoient ainſi que d'un trajet de mer d'environ huit milles, ou de deux lieues eſpagnoles. Tarteſſe pouvant néanmoins être abordée des navigateurs, quoique reculée de la côte à quelque diſtance, puiſque la marée conduiſoit par l'entrée des rivières à des villes en pareille ſituation; en ce cas deux bras différens du fleuve Bætis mettroient plus d'incertitude dans le choix d'une poſition. Au reſte, il doit nous ſuffire ici, en rappellant affirmativement l'exiſtence antérieure de l'une des bouches du Bætis, qui ne paroît plus aujourd'hui, de fixer en quelque manière Tarteſſe, en la renfermant dans l'intervalle de ces bouches. Et cette poſition ne ſera pas cenſée vague, ſi l'on conſidère juſqu'à quel point elle paroît indéterminée dans l'antiquité même, lorſqu'on voit le lieu de Tarteſſe confondu avec celui de Cadiz, & tranſporté même à Carteia.

Je paſſe au ſecond objet que je me ſuis propoſé d'examiner dans ce Mémoire, & qui concerne la largeur que peut avoir le *Fretum Gaditanum*, auquel la ville de Gibraltar, qui y tient de plus près que celle de Cadiz, communique aujourd'hui ſon nom. Jetons d'abord un coup d'œil ſur différentes cartes, pour voir ce qu'elles attribuent de largeur à ce détroit. Selon une des cartes particulières du *Specchio del Mare*, & la copie de Van-Keulen, dans un des volumes de ſon grand Flambeau de la mer, cette largeur à l'endroit le plus reſſerré, eſt de douze à treize milles de ſoixante au degré, ce qui eſt égal pour le moins à quinze milles romains. Une carte plus récente, & publiée par Michelot

& Brémond de Marseille, donne la même mesure de largeur. Elle est un peu plus resserrée dans une autre carte d'un capitaine Hollandois, publiée en 1726, & qu'on peut estimer en général mieux dressée qu'aucune autre. De la côte de Tarifa à une pointe de l'Afrique couverte de deux écueils appelés *li Cani*, cette carte ne fait l'intervalle que de dix milles de soixante au degré, ou de douze à treize milles romains. Si l'on consulte les cartes générales d'Espagne, celle de Guillaume de l'Isle donne à l'ouverture du détroit dix-sept à dix-huit milles de soixante au degré, dont il résulte environ vingt-deux milles romains.

Entre ces différentes mesures de largeur, la plus étroite est encore plus que le double d'une indication que l'on trouve dans Pline. On lit dans le préambule de son troisième livre : *quindecim M. pass. in longitudinem.... fauces Oceani patent, quinque M. in latitudinem, à vico Mellariâ Hispaniæ ad promontorium Africæ Album, auctore Turranio Gracili, juxtà genito.* On ne sauroit disconvenir, que Pline s'appuyant ici du témoignage d'un homme né sur les lieux, *juxtà genito*, cette autorité ne mérite considération. Le même Turranius est cité ailleurs dans Pline, sur des faits concernant les mêmes contrées, savoir, la Bétique, le continent de l'Afrique qui en est voisin, enfin le même rivage de mer que celui qui borde le détroit du côté d'Espagne. Mais, Pline ajoûte à ce qui précède: *T. Livius, ac Nepos Cornelius, latitudinem tradiderunt ubi minus VII M. pass. ubi verò plurimùm X M.* Voilà donc trois différentes largeurs, cinq, sept & dix. Marcianus Capella en donne l'interprétation: *latitudo, ubi angustior, quinque; ubi diffusa, septem; ubi prolixior, decem millibus explicatur.*

Lib. IX & XVIII.

On peut être étonné que la plus spacieuse de ces largeurs, en voulant y déférer plustôt qu'à celles qui en sont distinguées comme plus étroites, n'égale pas la mesure que donnent les cartes qui ont été faites jusqu'à présent. Et quoiqu'il semble, en général, que les notions actuelles soient & plus amples & plus précises que ce qu'on peut recueillir de l'antiquité, toutefois les moyens qui paroissent propres à faire connoître la disposition du local, sont plus favorables au témoignage de l'antiquité sur le point

dont il s'agit, qu'aux différentes cartes mentionnées ci-dessus.

J'exposerai le plus succinctement qu'il sera possible, par quelles positions & circonstances locales on peut être conduit à conclurre conformément à ce que je viens d'avancer. Pour y parvenir, il est indispensable de se livrer à une discussion purement géographique, dont on excusera la sécheresse. Je prends pour point d'appui, en entamant cette discussion, la latitude de Cadiz, déterminée par des observations récentes & très-précises à trente-six degrés trente-une minutes & quelques secondes, moins élevée de près de six minutes qu'elle n'étoit indiquée auparavant dans la Connoissance des Temps. Un grand plan de la baie de Cadiz & des environs, levé par le chevalier Renau, Ingénieur & Mathématicien très-habile, envoyé en Espagne par le feu Roi pour le service du roi d'Espagne Philippe V, fixe l'intervalle d'un point pris dans l'espace qu'occupe la ville de Cadiz, jusqu'à l'isle de *san Pedro,* à vingt-un mille quatre cents *varas* de Castille. La vare est composée de trois pieds; & le pied Castillan, selon la mesure scrupuleuse qu'en a donnée D. Jorje Juan, qui a concouru aux opérations faites au Pérou par les Académiciens François, se réduit à douze cents trente-six $\frac{2}{3}$ des parties dont le pied de Paris contient quatorze cents quarante. Conséquemment, la vare de Castille est de trois mille sept cents neuf de ces parties, & revient à deux pieds de Paris & six pouces dix lignes & neuf dixièmes de ligne: & les vingt-un mille quatre cents vares font cinquante-cinq mille cent trente-quatre pieds, ou neuf mille cent quatre-vingt-huit toises. L'isle de S.t Pierre, qui fait le terme de cette distance, & qui n'est vraiment isle que dans les hautes marées, servoit d'emplacement au temple d'Hercule, construit par les Tyriens, fondateurs de *Gadir* ou *Gades.* Les Anciens comptoient douze milles entre cette ville & le temple d'Hercule. L'indication de cette distance dans l'itinéraire d'Antonin, est conforme au témoignage de Strabon; & la superstition voyoit dans ce nombre de milles un rapport à celui des travaux attribués à Hercule. Il se trouve en effet aussi convenable qu'un calcul de comparaison peut l'être sans exiger

la plus grande rigueur, celui de douze milles romains étant de neuf mille soixante-douze toises.

Comme à la suite du plan de Cadiz, je dois faire usage de la carte Espagnole & récente du royaume de Séville, que j'ai eu occasion de citer en recherchant le cours du bras oriental du Bætis, je me trouve dans la nécessité de relever un défaut considérable de précision dans la définition de l'échelle de cette carte. Selon la verge qu'elle porte de *leguas legales de España, de a 5000 varas Castellanas cada una,* l'intervalle du point de Cadiz à l'isle de S.t Pierre ne comprend que trois de ces lieues & trois quarts de lieue avec une fraction de quart, & il n'en résulte, aux termes de cette définition, qu'environ dix-neuf mille deux cents vares, lorsque le plan du chevalier Renau en fournit vingt-un mille quatre cents, comme je l'ai remarqué dans ce qui précède, & la différence est au moins aussi grande qu'il y en a entre neuf & dix. Deux plans particuliers de la baie de Gibraltar, l'un qui est encore dû au chevalier Renau, l'autre dressé par les Anglois depuis qu'ils sont en possession de Gibraltar, me font trouver le même défaut dans l'échelle de la carte Espagnole. L'ouverture de la baie entre la pointe *del Carnero,* ou du Mouton, & la pointe du mont *Calpe,* appelée *punta de Europa,* est d'environ trois mille huit cents cinquante toises par l'échelle du plan levé par l'ingénieur François. Dans le plan Anglois, son échelle en pieds anglois en fait mesurer dans le même espace vingt-cinq mille, qui par la réduction du pied anglois à treize cents cinquante-un $\frac{2}{3}$ des parties du pied de Paris divisé en quatorze cents quarante, fournissent un calcul d'environ trois mille neuf cents toises: & la convenance est assez grande entre ces mesures, qui se tirent de travaux différens, pour leur servir mutuellement de vérification. Or, ce que l'ouverture du compas sur la carte Espagnole prend sur la division de son échelle en lieues, se réduit à une lieue & demie & demi-quart, par conséquent ne tiendroit lieu que d'environ huit mille cent vingt-cinq vares, qui ne répondent qu'à trois mille quatre cents quatre-vingts toises, & ce compte de toises est à l'égard de celui de trois mille huit cents cinquante, en même

proportion, ou à peu près, que les dix-neuf mille deux cents vares sont à vingt-un mille quatre cents dans l'espace antérieur de Cadiz à l'isle de S.t Pierre.

En examinant de plus grands espaces, sans en connoître aussi précisément la juste étendue, je n'ai pû douter que l'échelle de la carte Espagnole ne portât une définition fautive. Elle ne donne guère que dix-huit lieues entre le parallèle de Cadiz & la hauteur de Séville, & les dix-huit lieues ne répondroient qu'à quatre-vingt-dix mille vares, à raison de cinq mille vares par lieue, dont le produit en calculant n'iroit pas à trente-neuf mille toises complètement. Or, ce qui ne vaudroit en latitude qu'environ quarante-une minutes, étant ajoûté à la hauteur déterminée de Cadiz, savoir trente-six degrés trente-une minutes & quelques secondes, n'éleveroit Séville qu'à trente-sept degrés douze à treize minutes. Quoique la latitude de Séville ne me soit point connue avec précision, & que l'indication en soit trop forte à trente-sept degrés trente minutes dans une carte de Hieronymo Chiaves, & plus encore à trente-sept degrés trente-six minutes dans le Dictionnaire technique de Harris ; toutefois, je crois pouvoir l'estimer d'environ trente-sept degrés vingt minutes ; & je soupçonne que la manière dont la carte Espagnole est orientée par la rose de compas qu'elle porte, & qui me paroît le nord de l'aimant plustôt que le nord du monde, en déclinant vers l'ouest de neuf ou dix degrés, peut contribuer à soustraire quelques minutes de la différence réelle de hauteur entre Cadiz & Séville. Au reste, il n'existoit rien en Géographie avant la carte Espagnole, qui lui fut comparable sur la représentation du local par rapport à ce qui intéresse notre objet actuel. Une évaluation sévère du point d'échelle qui lui convient, & quelque modification sur l'orientement de cette carte, nous mettent en état d'en faire usage avec confiance.

Je transporte donc sur la carte jointe à ce Mémoire, la configuration de la côte du continent de l'Espagne, depuis Cadiz jusqu'au détroit qui sépare ce continent d'avec la terre d'Afrique la plus voisine. Je remarque en passant, que dans cet intervalle

la distance particulière qui éloigne une pointe nommée Trafalgar de l'isle de S.t Pierre, paroît être à la distance qui a été analysée de Cadiz à cette isle, comme seize est à dix, & gisante à l'égard du point de Cadiz vers sud-sud-est & environ neuf degrés vers sud-est. Par ces circonstances, la pointe de Trafalgar se trouve au dessous du parallèle de Cadiz de vingt-une minutes au moins, & la latitude qu'elle prend de trente-six degrés dix minutes, est celle dont on a précisément une observation. En poussant jusqu'à la pointe de Tarifa, la plus méridionale du continent de l'Espagne, une petite isle qui est au devant de cette pointe, se rencontre au parallèle de trente-six degrés. Qu'on n'imagine pas qu'en reculant à cette hauteur, on ait travaillé à resserrer le détroit: sans la modification apportée à l'orientement de la carte Espagnole, en redressant le nord de cette carte, la pointe de Tarifa devenoit plus méridionale de trois à quatre minutes.

Après nous être assurés de la position du rivage Espagnol sur le détroit, passons à la côte Africquaine. Une carte manuscrite de la côte de Fez & de Maroc, levée sous les yeux de M. le marquis d'Antin, vice-amiral de France, dans plusieurs croisières faites pour réprimer les Saletins, fixe le cap Spartel à trente-cinq degrés cinquante minutes. Je le trouve rangé en même hauteur dans une carte du détroit dont j'ai parlé, & qui est l'ouvrage d'un Capitaine Hollandois. Tinja ou Tanger, vers le fond d'une anse qui succède au cap Spartel, peut être plus sud de quelques minutes; & la Table du cosmographe Portugais Pimentel, dans un traité d'hydrographie, intitulé *Arte de navegar*, marque Tanger à trente-cinq degrés quarante-huit minutes. Or, la côte d'Afrique en s'éloignant du cap Spartel pour former le détroit, s'élève d'environ quinze degrés de l'est vers nord-est; ce qui fait que l'endroit de cette côte qui se rencontre le plus en opposition avec l'isle de Tarifa, paroît élevé au dessus du cap Spartel d'environ cinq minutes, & peut-être quelque chose de plus: car, sur cet article, la précision peut n'être pas la même que sur d'autres points. Mais, quand la côte Africquaine à trente-cinq degrés cinquante-cinq ou cinquante-six minutes, s'éloigneroit de la côte Espagnole,

rafée par le parallèle de trente-six degrés, d'un eſpace égal à cinq minutes, l'intervalle ne fourniroit guère que ſix milles. Et cette meſure d'intervalle, qui par quelque défaut d'une exacte préciſion peut bien n'être pas rigoureuſe, ſe fait néanmoins aſſez voiſine de l'indication de la largeur du détroit ſur le pied de cinq milles, tirée d'un auteur né près du détroit même, *juxtà genito*, ſelon le témoignage de Pline, pour qu'il parût plus convenable de s'y aſſujetir, que d'en différer de quelque choſe. Quand l'incertitude ne roulera que ſur un mille ou environ de plus ou de moins, il reſtera toûjours pour conſtant, que la largeur donnée au détroit dans les cartes que j'ai citées, eſt manifeſtement exceſſive. J'ajoûterai par rapport à la diverſité de largeur en différens endroits du détroit, que cette largeur où elle eſt plus ſpatieuſe, étant indiquée de dix milles par pluſieurs auteurs de l'antiquité, qui ſont d'accord ſur ce point ; cette meſure de largeur devient convenable entre le rivage Eſpagnol près du cap *del Carnero,* & la péninſule de Ceuta, dont l'extrémité eſt la *Punta de Africa.* En liſant dans Pline que la longueur du détroit eſt de quinze milles, *quindecim M. paſſ. in longitudinem fauces Oceani patent;* il faut non ſeulement ſuppoſer que ce qui s'étend en longueur ſurpaſſe l'étendue de la largeur, mais que les anciens bornoient ſtrictement le *Fretum* à ce qu'il a de plus ſerré entre les deux continens.

L'auteur cité par Pline, Turranius Gracilis, fixe le trajet le plus étroit dans l'intervalle du *vicus Mellaria* de la Bétique, & du *promontorium Album* de l'Afrique. On trouve *Mellaria* dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *portus Albus* & *Bælon.* Le *portus Albus* eſt marqué à ſix milles de *Carteia,* & *Carteia,* ſelon Strabon, étoit à quarante ſtades du mont *Calpe.* Ces quarante ſtades faiſant l'équivalent de cinq milles romains, qui donnent un calcul de trois mille ſept cents quatre-vingts toiſes, conviennent préciſément, ſelon l'échelle du plan levé par le chevalier Renau, à ce qu'il y a de diſtance en circulant ſur le rivage de la baie, depuis le pied du mont *Calpe,* à l'entrée de la ville de Gibraltar, juſqu'à l'emplacement d'une tour appelée *Rocadillo,* où l'on a trouvé d'anciens veſtiges, & des

médailles

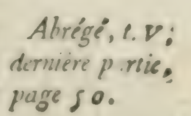
médailles qui portent le nom de *Carteia.* Marcien d'Héraclée en marquant cinquante stades dans la même distance, ne diffère qu'en y employant un stade plus court que le stade Olympique ou ordinaire, & dont le mille romain renferme dix au lieu de huit, comme un grand nombre d'espaces connus en donnent la preuve. Moralez & Mariana déplacent *Carteia*, le premier en la transportant au lieu actuel d'Algeziras, opposé sur la baie à la position de Gibraltar, & l'autre en courant jusqu'à Tarifa. Les six milles de l'Itinéraire entre *Carteia* & *portus Albus*, conduisent par une mesure positive de la route sur le plan, à une anse que forme la mer près d'Algeziras vers le midi, & que couvre la petite isle, qui a fait donner à ce lieu par les Arabes le nom d'*Algezira.* De ce point d'*Albus portus*, si l'on prend à l'ouverture du compas, sur la carte, un espace de douze milles, selon l'indication que donne l'Itinéraire entre *Albus portus* & *Mellaria*, on tombe sur la position de Tarifa, & la côte voisine conserve un rapport à l'ancien lieu de *Mellaria*, dans le nom de *Playa de Orimel*, qui semble dérivé littéralement du langage Romain *ora Mellariæ.* Aucune position n'étoit plus convenable au trajet le plus court du détroit, que Turranius Gracilis a voulu désigner. Et pour ce qui est du lieu de l'Afrique opposé à *Mellaria*, savoir, *promontorium Album*, il est évident par le local, que c'est la pointe couverte par les écueils appelés *li Cani.* Le P. Hardouin en prenant le cap Spartel pour ce *promontorium Album*, s'écarte manifestement de ce qui convient. *Plin. in-fol. t. I, pag. 135, note 6.*

On trouve dans l'ancien Itinéraire maritime une mesure bien différente d'un trajet d'Espagne en Afrique : *à Belone trajectus in Tingim Mauritaniæ, stadia CCXX.* Quoique ce trajet ne fut pas le plus court, Strabon témoigne que c'étoit le plus fréquenté; & on n'en sera point étonné si l'on remarque, que *Tingis* étoit la ville capitale de cette partie de l'ancienne Mauritanie, qui en prenoit le nom de Tingitane. Mais, il est à propos d'examiner, s'il y a de la convenance dans l'indication de deux cents vingt stades, par rapport à l'espace qui sépare *Tingis* d'un lieu pris à la côte d'Espagne. *Bælon,*

ou *Belo* comme on lit dans Méla, conformément à l'Itinéraire, vient à la ſuite de *Mellaria* dans l'Itinéraire d'Antonin, & la diſtance eſt marquée VI. Or, celle qui peut correſpondre ſur le local, en paroiſſant de ſix à ſept milles, conduit à une plage, qui creuſe le rivage, & qui eſt appelée *Val de Baquero,* commandée par un lieu, dont le nom actuel de *Balonia* retrace évidemment l'ancienne dénomination de *Bælon.* On reconnoît la poſition de *Balonia* dans la carte Eſpagnole du royaume de Séville, quoique le nom y ait été oublié. Or, ce que l'ouverture du compas ſur la carte qui accompagne ce Mémoire, & où la côte Africaine eſt liée à la côte Eſpagnole, donne entre la plage de Balonia, & l'ancien emplacement de *Tingis*, qui n'eſt pas le même que celui d'aujourd'hui, revient à ce que valent dix-ſept minutes & demie ſur la graduation de latitude. Cet eſpace ne paroîtroit répondre qu'à cent ſoixante-quatorze ſtades, ſi l'on ne connoiſſoit point d'autre meſure de ſtade que celle du ſtade Olympique. Mais, dans la certitude où l'on eſt que l'antiquité a fait uſage d'un ſtade plus court d'un cinquième, comme on vient d'en voir un exemple dans la diſtance de *Calpe* à *Carteia,* indiquée ſur le pied de cinquante ſtades comme de quarante; les deux cents vingt ſtades de l'Itinéraire maritime entre *Bælon* & *Tingis*, ne répondent ſtrictement qu'à cent ſoixante-ſeize ſtades d'une plus grande meſure, & dont la carte fournit environ cent ſoixante-quarorze en ligne directe. Ayant même remarqué dans l'étude que j'ai faite des monumens de l'antiquité, qu'il étoit aſſez général de voir le ſtade plus court employé préférablement à l'autre dans les eſpaces pris ſur la mer, ce ſeroit une raiſon de vouloir aſſujétir la meſure du trajet dont il eſt queſtion, à ce ſtade inférieur au plus grand, ſi l'eſpace qui convient à ce trajet n'étoit pas déterminé d'ailleurs. Pline, que nous trouvons bien inſtruit par Turranius Gracilis de la largeur qui convient au *Fretum* dans ſon endroit le plus reſſerré, eſt bien moins ſuffiſant que l'Itinéraire maritime à nous indiquer la traverſée de *Belon* à *Tingis,* quand il la marque de *XXX M. paſſ.* Il y a tout lieu de tenir ce nombre pour ſuſpect, n'étant pas le même dans

deux auteurs, qui sont les copistes de Pline, Solin & Marcianus Capella. Les nombres qu'on lit dans leurs textes étant encore plus forts, l'erreur n'en est que plus palpable.

Mais, en rappelant l'objet principal de cette discussion, qui consistoit à examiner ce qu'on devoit croire du rapport d'un ancien auteur sur la largeur du détroit, on ne verra pas sans quelque étonnement, que ce qui étoit indiqué par cet auteur ait l'avantage d'être plus convenable que les cartes ne l'ont été jusqu'à présent. Une petite carte insérée dans les Transactions philosophiques de la Société royale, ne nuira point par une grande différence dans la configuration du détroit, à celle qui étoit nécessaire à l'intelligence du Mémoire qu'elle accompagne.


Abrégé, t. V; dernière partie, page 50.



RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES SUR LE GOLFE PERSIQUE, ET SUR LES BOUCHES DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Par M. d'Anville.

Lû le 17 Nov. 1758.

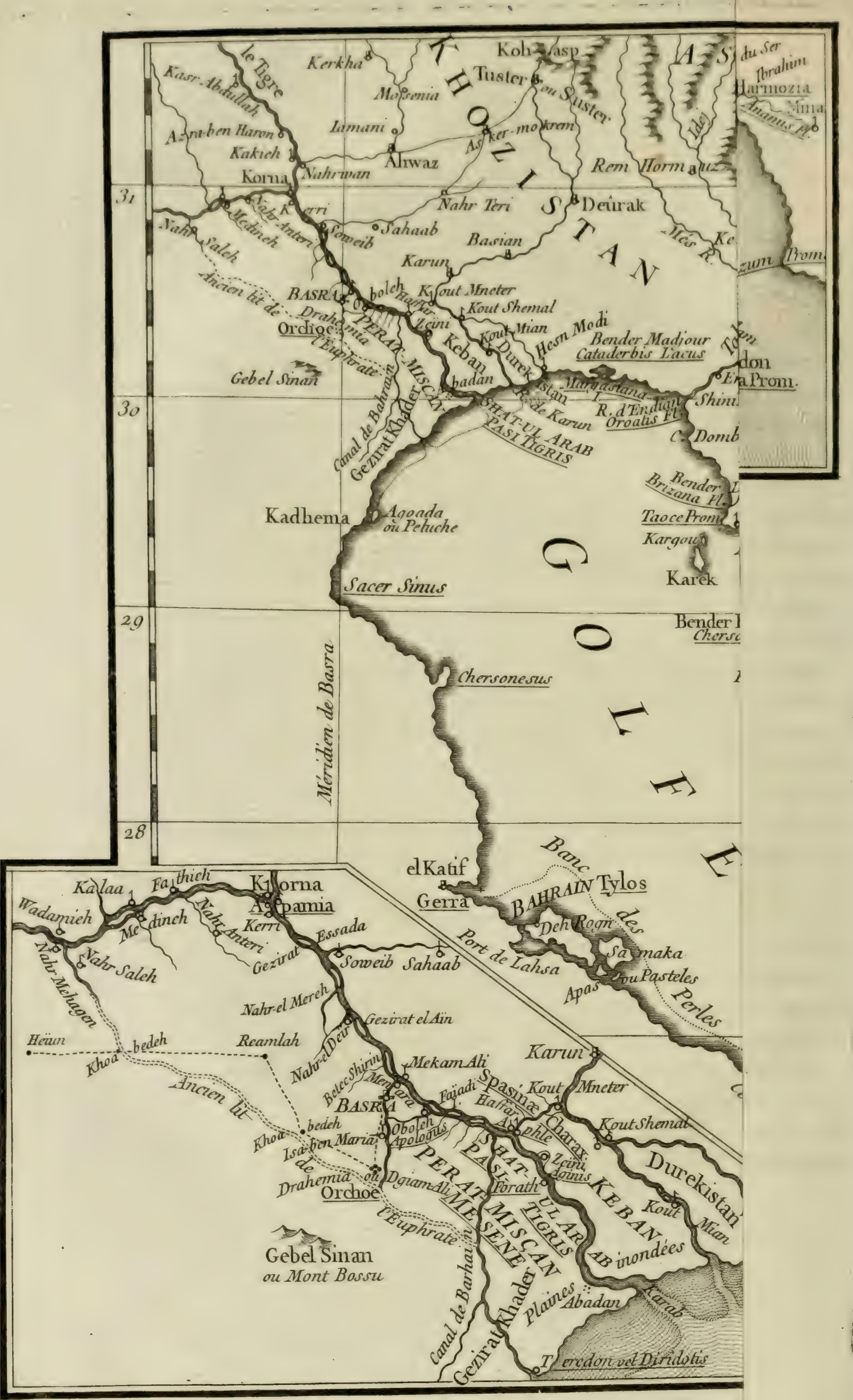
UN des motifs qui m'ont engagé dans des recherches particulières ſur ce qui concerne le golfe Perſique, a été d'appliquer aux connoiſſances actuelles le détail de la navigation de Néarque & d'Onéſicrite, qui des bouches de l'*Indus,* conduiſirent la flotte qu'Alexandre avoit conſtruite ſur ce fleuve, juſqu'à l'embouchûre de l'Euphrate, en ſuivant le rivage du continent. Arrien, qui eſt ſans contredit le plus judicieux des hiſtoriens que nous ayons ſur l'expédition d'Alexandre, & le plus digne de foi, nous a conſervé dans le livre intitulé Ἰνδικὰ, un journal de la navigation de la flotte de ce Prince, d'après les Mémoires de Néarque, Amiral de cette flotte. C'eſt apparemment pour n'avoir pas conſulté ces Mémoires en original, ſur leſquels Arrien a travaillé, & pour ne faire attention ſur ce ſujet qu'à ce que Juba en avoit inſéré dans ſes écrits, que Pline, en citant ce roi de Mauritanie, haſarde de dire, qu'on ne trouve point de diſtances marquées, ni de noms de lieu, dans la route de Néarque & d'Onéſicrite: *Oneſicriti & Nearchi navigatio, nec nomina habet manſionum, nec ſpatia.* Le P. Hardouin gardant beaucoup moins de ménagement à l'égard d'Arrien, que nous n'en gardons à l'égard de Pline, n'héſite point d'accuſer d'un tiſſu de menſonges un hiſtorien très-grave: *hominis mirare in confingendis mendaciis audaciam.* Mais, outre que l'on reconnoît ici le caractère qui diſtingue le P. Hardouin dans ſes opinions, une étude du détail de la Géographie, plus profonde qu'on ne doit l'exiger des perſonnes d'ailleurs très-ſavantes, & réſervée, ce ſemble, à ceux qui conſacrent particulièrement leurs veilles à cette ſcience, fait juger tout autrement

Lib. VI, c. 23.

Plin. in-fol. t. I, p. 226, not. 2.



Pour le Mémoire de M. D'ANVILLE
sur le GOLFE PERSIQ.
Tome XXX de l'Acad.
des Belles-Lettres, p.133.
GOLFE PERSIQUE
KHOZISTAN
FARS
KOBAD
SABUR
ARDSHIR
DARAB
KERMAN
LARISTAN
GHERMS ou
MOGOSTAN
PERSIS
Méridien de Basra
Méridien d'Ormus
Yezd-kast
Tuster ou Shuster
Ahwaz
Deurak
Ragian
Naubendjan
Estakar
PERSEPOLIS
SHIRAZ
Kazeron
Niris
Lac Bakteghian qui est salé
Servistan
Pasa ou Fasa
Pasargadæ
Darab-gherd
Rostac-Arrostac
Firuz-abad ou Giauer
Jarom
Karsheh
Purg ou Foreg
Tarom
Velaz-gherd
Gireft
Lar
Bender Abbassi
Harmozia
Mina
Ormus
Ogyris
KISMIS ou VROCT
OARACTA
Bender Congo
Bacido
Rochers de Bab-Asselam
Cap Mocandon
Maceta Prom.
Julfar
Ras-ol Lima
Kalba
Cap de Jask
Carpella Prom.
Badis
Kurfekian
BASRA
Orchoe
Gebel Sinan
Kadhema
Sacer Sinus
Karek
Bender Rishehr
Chersonesus
Cap Bardistan
BAHRAIN Tylos
el Katif
Gerra
Kenou le Coq
Keish
Catæa
Andaroun
Siraf ruinée
Baye Estornaü
Cette Côte est peu connue
Korna
Gebel Sinan ou Mont Bossu
G. De la Haye
Lieues de 2000 Toises
Parasanges de 20 au Degré
Parasanges de 22 au Degré
Parasanges de 19 au Degré
Parasanges de 17 au Degré
Stades d'environ 51 Toises.



KHOZISTAN
le Tigre
Kerkha
Tuster ou Suster
Ahwaz
Korna
Nahrwan
Kakieh
Lamani
Deûrak
Basian
Karun
Sahaab
Soweib
BASRA
Kout Mneter
Kout Shemal
Kout Mian
Hesn Modi
Bender Madjour
Caraderbis L'acus
Orchoe
Gebel Sinan
Canal de Bahrain
Gezirat Khader
SHAT-UL ARAB
PASI TIGRIS
R. de Karun
Oroatis Fl.
Ibrahim
Harmozia
Anamis Fl.
Rem Horm
Nahr Teri
Nahr Saleh
Ancien lit de l'Euphrate
Kadhema
Agoada ou Peluche
Sacer Sinus
Chersonesus
Méridien de Basra
Taoce Prom.
Kargou
Karek
Bender
Brizana Fl.
GOLFE
el Katif
Gerra
BAHRAIN
Tylos
Banc des Perles
Port de Lahsa
Samaka ou Pasteles
Apas
31
30
29
28
Korna
Apamia
Kalaa
Wadamieh
Medineh
Nahr Anteri
Kerri
Gezirat Essada
Soweib
Sahaab
Nahr Saleh
Nahr Mehagen
Nahr-el Mereh
Gezirat el Aïn
Heüun
Khoa bedeh
Reamlah
Ancien lit de l'Euphrate
Nahr-el Deir
Mekam Ali
BASRA
Oboleh Apologus
Spasini Charax
Kout Mneter
Kout Shemal
Durekistan
Kout Mian
Isa ben Maria
Drahemia ou Dgiam Ali
Orchoe
PERAT MISCAN
MESENE
Forath
SHAT-UL ARAB
PASI TIGRIS
KEBAN
Zeini Aginis
inondées
Gebel Sinan
ou Mont Bossu
Canal de Bahrain
Gezirat Khader
Plaines
Abadan
Teredon vel Diridotis
Lieues de 2500 Toises.
Parasanges de 25 au Degré

du journal de Néarque. L'application des circonstances qu'il renferme, au local présent & actuel, le rapport que des dénominations de lieu, qui ne se rencontrent point ailleurs, ont avec celles qui subsistent, ne souffrent aucun soupçon de supposition; & il y a peu d'autres Mémoires géographiques de l'antiquité, qui soûtiennent mieux la comparaison avec une connoissance positive du local. C'est une épreuve à laquelle ce monument de l'antiquité n'a point encore été soûmis, supposé qu'il eût besoin de l'être pour en constater le mérite. On peut dire d'avance, que Pline semble contredire la critique qu'il fait ici de Néarque & d'Onésicrite, en citant lui-même dans plusieurs autres endroits des évaluations d'espace tirées de la relation de ces deux navigateurs. D'ailleurs, le savant commentateur de Pline appuyant son auteur favori en plusieurs notes, du témoignage d'Arrien *in Indicis*, désavoue en quelque manière le jugement qu'il en avoit porté. L'étendue que je ne puis me dispenser de donner à ce Mémoire, par la discussion que demandent les circonstances du sujet, m'engage à le diviser en plusieurs sections. Dans la première, un préalable nécessaire sera de fixer la longueur du golfe Persique, & ce qui paroît convenable à l'obliquité de sa position en latitude sera en même temps déterminé. La navigation de Néarque sur le rivage du golfe, en rangeant la Carmanie, la Perse proprement dite, & la Susiane, remplira la section suivante. Ce qui concerne les bouches du Tigre & de l'Euphrate, & la côte Arabique du golfe, fera la matière d'une dernière section.

Longueur du golfe Persique, & sa position en latitude.

La curiosité sur l'objet de ce Mémoire m'a porté autant qu'aucun autre motif d'intérêt concernant la Géographie, à rechercher plusieurs cartes particulières, tant manuscrites que gravées, Hollandoises, Angloises, Françoises, du golfe Persique. En rassemblant ces cartes, j'y ai joint ce que j'ai trouvé d'instructions dans des routes de navigateurs, dont les observations m'ont paru rectifier les cartes. De l'usage & de la combinaison de tous ces moyens, il en a résulté une carte spéciale, que j'ose croire

moins imparfaite que ce qui m'eſt connu juſqu'à préſent ſur ce ſujet. Celle dont il étoit indiſpenſable d'accompagner ce Mémoire, en eſt une réduction; & je conſens volontiers à voir corriger ce qui n'y paroîtra pas conforme dans ce que j'ai publié de cartes antérieurement.

Ma plus grande attention, en compoſant une carte particulière du golfe Perſique, a été d'évaluer le plus préciſément qu'il a été poſſible l'étendue de pluſieurs eſpaces, qui déterminent la longueur de ce golfe. Le plus étendu de ces eſpaces eſt celui qui ſépare deux iſles aſſez connues dans le golfe, Karek & Keish. Pietro della Valle, qui entre les voyageurs eſt un de ceux dont on peut tirer des connoiſſances plus poſitives, nous

T. IV, p. 366. apprend que les pratiques du golfe, Arabes & Perſans, définiſſent la courſe de Keish à Karek ſur le pied de vingt-quatre giam, & que le giam eſt une meſure propre à ces navigateurs, & compoſée de trois lieues: *Arrivamo à dar fondo ſotto l'iſola di Charg, que ſtà lontano da Cais, que laſciamo à dietro, veniquatro giàm. Giàm è una miſura uſata da' piloti Arabi & Perſiani nel ſeno Perſico, & ogni giàm è tre leghe; di modo que de Cais à Charg venivamo ad haver fatto ſettanta due leghe.*

L'uſage du giam ne ſe borne pas au golfe Perſique. Barros & Manoel de Carvajal font mention du jiom en parlant du golfe Arabique. L'étendue de trois paraſanges fait la longueur du giam. On ſait que la paraſange eſt la meſure itinéraire propre aux Perſans de tous les temps, & qu'on dit communément aujourd'hui *farſang* au lieu de paraſange, par le même changement de conſonne, qui remplace le nom de Perſe par celui de Fars ou de Farſiſtan. Dans la langue Syriaque, *paras* ſignifie étendre, & *parſeh* étendue. Les Juifs après le retour de leur captivité dans les pays dépendans de Babylone, ont connu la *parſeh*, qu'ils ſuppoſoient compoſée de quatre *milin;* & la meſure propre à ce mille Judaïque revient à cinq cents ſoixante-neuf toiſes & quelques pieds, ſelon l'analyſe que j'en ai donnée dans une diſſertation ſur l'ancienne Jéruſalem. Ainſi, la parſeh ou paraſange, que les Juifs avoient apportée de la Babylonie, s'évalue à environ deux mille deux cents ſoixante-dix-huit toiſes. On tire

ſe même calcul, à bien peu de choſe près, de la marche des dix mille dans Xénophon. La paraſange y paroît l'équivalent de trente des ſtades, dont dix ſe comparent au mille romain. Ainſi, trois milles romains font compenſation avec la paraſange; & ſelon l'évaluation du mille à ſept cents cinquante-ſix toiſes, la ſomme de deux mille deux cents ſoixante-huit toiſes que donnent les trois milles, ne diffère que de dix toiſes du calcul précédent.

Mais, cette meſure de la paraſange, qui en fait entrer vingt-cinq dans l'eſpace d'un degré, eſt plus propre aux temps reculés de l'antiquité, qu'au temps actuel. La paraſange ſe compare en général à trois milles, & ſi l'on prend la meſure du mille ſur celle qui ſe conclut du degré terreſtre meſuré ſous le khaliſe Al-Mamoun, & évalué à environ cinquante-ſept milles, la longueur de la paraſange acquiert aſſez d'étendue pour que dix-neuf rempliſſent l'eſpace du degré. Il y a même de quoi porter plus loin l'eſtime de la paraſange. Je crois avoir reconnu dans la Paleſtine, du temps des Croiſades, l'uſage d'un mille tellement étendu, qu'il n'en faut guère qu'environ cinquante pour remplir le degré, ce qui donneroit lieu à une paraſange d'environ dix-ſept au degré. Olearius, voyageur habile, compare la paraſange en traverſant les provinces ſeptentrionales de la Perſe à cinq werſts de Ruſſie. Or, le werſt commun de Ruſſie eſt eſſentiellement le mille grec moderne, compoſé de ſept ſtades, dont huit répondent au mille romain, ce qui définit ce mille grec à ſix cents ſoixante-une toiſes, & il en entre quatre-vingt-ſix au moins dans un degré. J'ai remarqué que dans une carte de Ruſſie, dédiée en 1614 au Czar Michel Fœderowitz, l'échelle des werſts de Ruſſie eſt déterminée ſur le pied de quatre-vingt-ſept au degré: & il réſulte de comparer la paraſange aux cinq werſts, que les dix-ſept paraſanges ſont preſque égales à la valeur du degré.

Au reſte, il convient de dire, qu'en employant ces moyens à la détermination de la paraſange, c'eſt en exagérer la longueur, bien loin de chercher à l'affoiblir. Ali-koſgi, aſtronome célèbre chez les Orientaux, & qui étant contemporain d'Ouloug-beg, a vécu ſous un règne favorable aux ſciences qu'il profeſſoit,

définit l'eſpace du degré ſur le pied de ſoixante-ſix milles & deux tiers, & il en conclut vingt-deux paraſanges. Kœmpfer, dans un ouvrage où la Perſe a la plus grande part, ſous le titre d'*Amœnitates exoticæ,* compte vingt-deux paraſanges & demie dans un degré : & l'évaluation de pluſieurs diſtances exige en effet du rabais ſur une trop forte eſtime de la paraſange ou lieue Perſanne. La géographie Turque de Kiatib-tchelebi, en indique ſoixante-neuf entre Siraf ſur le golfe Perſique & Shiraz. Or, l'intervalle qui eſt preſque nord & ſud, n'étant que de deux degrés & environ cinquante minutes par la hauteur qui convient à ces poſitions, ne fournit que quarante-huit paraſanges ſur le pied de dix-ſept au degré; & on voit bien que la définition d'Ali-koſgi, qui admet ſoixante-trois paraſanges dans le même eſpace, eſt plus convenable, en ce qu'elle modère l'étendue de la paraſange. Je pourrois conclurre de même d'après d'autres eſpaces, s'il en étoit beſoin.

Pour être en droit de préſumer qu'on ſoit pluſtôt en riſque d'avoir alongé l'étendue du golfe Perſique, que de l'avoir raccourcie, il ſuffit que la route de navigation la plus directe dans l'eſpace dont il eſt queſtion de Karek à Keish, puiſſe valoir ſoixante-douze paraſanges ſur le plus grand pied poſſible, ou d'environ dix-ſept au degré; & on remarquera, que cette ſeule diſtance fait plus de la moitié de la longueur du golfe. La carte inſérée dans l'*English Pilot,* eſt plus courte en eſpace, étant au deſſous de ce que valent quatre degrés de la graduation de latitude. Une grande carte Hollandoiſe manuſcrite fournit la meſure des quatre degrés, mais rien au de-là; & il faudroit être autoriſé à paſſer cette meſure, pour entreprendre de le faire.

Dans l'Édriſi, ſixième partie du ſecond climat, la longueur de Keſem ou de Kiſmis, ſous le nom d'iſle de Ben-Caûan, eſt marquée de cinquante-deux milles. Hagenaar, navigateur Hollandois (dans le volume V des Mémoires de la Compagnie des Indes) indique la longueur de Kiſmis ſur le pied de ſeize lieues. On n'en concluroit à la vérité que quarante-huit milles, ſelon la plus étendue des paraſanges: mais, ces quarante-huit milles en valent cinquante-cinq du mille Arabique, &

ſoixante-deux du mille déterminé par Ali Khoſgi. L'Édriſi ajoûte le même eſpace de cinquante-deux milles entre l'iſle de Ben-Caûan, ou Kiſmis, & Keish: & en ouvrant le compas entre la pointe orientale de Kiſmis & un point pris dans Keish, la carte Angloiſe ne donne qu'environ trente-ſept lieues marines de vingt au degré. La carte Hollandoiſe fournit une fraction de lieue par de-là, & la nôtre y eſt conforme.

Pour ne point laiſſer de vuide dans la longueur du golfe Perſique, il reſte un intervalle de Karek à l'embouchûre du Shat-ul-Arab, c'eſt-à-dire du Tigre & de l'Euphrate réunis. Quoique ſelon Pietro della Valle, les gens de mer ne comptent que huit giam entre Karg & Baſra, cependant la meſure de ces huit giam ſe trouve preſque complette entre Karg ou Karek, & l'entrée du Shat-ul-Arab, indépendamment de l'eſpace d'environ quarante milles entre cette embouchûre & Baſra. Dans la géographie Turque, la diſtance de Karek à Baſra étant marquée de trente-cinq lieues ou paraſanges, c'eſt ſur la meſure de paraſange la plus forte, ou de dix-ſept au degré, que je fais uſage de cette diſtance. L'eſtime de Thévenot, dans ſa navigation du golfe Perſique, qui eſt de cinquante lieues entre Baſra & Karek, fournit des lieues de vingt-quatre à vingt-cinq au degrés, par proportion de ce que valent les trente-cinq paraſanges. La difficulté de cette navigation, dans une mer qu'on ſait être vaſeuſe & peu profonde en ce parage, où il faut que la ſonde indique continuellement une route qu'on puiſſe tenir ſans danger, eſt très-propre à faire eſtimer la diſtance du Shat-ul-Arab à Karek plus forte que les huit giam ne le permettent.

Je vois un dernier moyen de mettre en évidence, que la meſure d'eſpace eſt ainſi plus que ſuffiſante dans l'étendue du golfe. L'hydrographie Portugaiſe de Pimentel (& certainement le témoignage des Portugais touchant cette mer, ſur laquelle ils ont dominé, mérite conſidération) indique la diſtance du cap Moçandon, qui reſſerre l'entrée du golfe au ſud d'Ormus, juſqu'à Bahrain, de quatre-vingt-ſeize lieues. Il eſt d'uſage chez les navigateurs Portugais de compter dix-huit lieues

Arte de Navegar & Roteiro, &c. p. 456.

Page 4. pour un degré, comme le reconnoît Pimentel. Mais, nonobstant cet usage, la distance du cap Moçandon à Bahrain, mesurée à l'ouverture du compas & sans détour, sur la carte que je produis, vaut quatre-vingt-seize des grandes parasanges sur le pied de dix-sept au degré, ce qui doit être soupçonné d'excès dans son étendue, plustôt que de raccourcissement. J'ajoûte, que l'entrée du Shat-ul-Arab, qui est le fond du golfe Persique, décline du méridien de Bahrain vers l'ouest plus que dans aucune carte, & que la différence des méridiens de Bahrain & du Shat-ul-Arab fournit un plus grand écart de longitude. Donc, entre l'entrée du golfe par le travers du cap Moçandon, & le fond du golfe à l'entrée du Shat-ul-Arab, on ne sauroit douter que l'espace ne soit suffisant dans notre carte, supposé même qu'on ne l'estime pas plus fort qu'il ne convient.

Cette discussion sur l'étendue que peut avoir le golfe Persique, qu'on verra être de grande conséquence dans la suite de ce Mémoire, doit être accompagnée de la détermination de deux points en latitude, le Bender-Abbassi & Basra, qui placés vers les deux extrémités de cette étendue, décident du gisement que prend le golfe en général.

Selon Mandelslo, qui s'est embarqué au Bender-Abbassi pour passer aux Indes, la latitude que les Hollandois qui y résident ont déterminée par observation, est de vingt-sept degrés. Pimentel indique la même latitude pour Ormus, qui quoique distant d'environ trois lieues du Bender, mais en position fort oblique & vers l'est-sud-est, n'en diffère en hauteur que d'environ quatre minutes. Pietro della Valle, dit avoir observé au Bender vingt-sept degrés, ou vingt-six degrés cinquante-huit à cinquante-neuf minutes. Entre plusieurs lieux observés par le P. Dius, jésuite, selon le Mémoire que je tiens du P. Souciet, je trouve la latitude de Bender-Abbassi de vingt-sept degrés sept minutes. Mais, ayant reconnu qu'il y a environ quatre minutes à déduire sur d'autres déterminations de latitude du même observateur, notamment sur celle d'Ispahan; l'observation au Bender ne paroit tenir lieu que d'environ trois minutes au dessus de vingt-sept degrés.

Et on peut croire en effet, que si le Bender n'est pas précisément sous le parallèle de vingt-sept degrés, c'est plustôt pour être un peu plus que moins élevé. Dans la carte du pilote Anglois, Gomron ou le Bender se rencontre à vingt-sept degrés quatre ou cinq minutes de la graduation de cette carte. Il y a certainement de l'excès dans la carte du Neptune oriental, à donner la latitude du Bender à vingt minutes au dessus de vingt-sept degrés.

Je passe à la latitude de Basra, sur laquelle les Tables de Nasir-Uddin & d'Oulough-Beg, quoiqu'en général les plus correctes de celles qu'on doit aux Orientaux, sont défectueuses, en marquant simplement trente degrés. Et ce qui manque à cette élévation est d'autant plus évident, qu'Oboleh, qui est au dessous de Basra plustôt qu'au dessus, est marqué dans les mêmes Tables à trente degrés quinze minutes. Pietro della Valle a trouvé la hauteur de Basra de trente degrés vingt-six à vingt-sept minutes: & j'ai appris d'une personne qui avoit géré les affaires de la Compagnie des Indes à Basra, que la hauteur y étoit déterminée par observation à trente degrés vingt-huit ou vingt-neuf minutes. Ainsi, cette position est portée trop au nord, savoir à plus de quarante minutes au dessus de trente degrés dans la carte du Neptune oriental. Celle du pilote Anglois est encore moins juste en sens contraire, sur cette latitude, que la graduation appliquée à cette carte rabaisse d'environ vingt minutes au dessous de trente degrés. C'est donc sur ces deux points, de Bender-Abbassi & de Basra, qu'est appuyée la carte que je produis du golfe Persique.

Navigation du golfe le long de la Carmanie, de la Perse, & de la Susiane.

Il est maintenant question de suivre Néarque dans le récit de sa navigation, que je prendrai à l'endroit où quittant le rivage des Ichthyophages, qui habitent le long de la côte au midi de la Gédrosie, il touche au rivage de la Carmanie. Néarque nous indique précisément ce parage, en disant, que de-là en

avant la route étoit dirigée entre le ſeptentrion & le couchant, au lieu que juſque-là en partant de l'Indus, cette route ne tendoit qu'au couchant. On reconnoît ici, ſans qu'on puiſſe s'y méprendre, le parage du cap de Jask. La côte, qui depuis le Sindi, ou les bouches de l'Indus, s'étend en général de l'eſt à l'oueſt juſqu'à ce promontoire, y prend une direction très-différente, tenant plus du nord que de l'oueſt. La latitude de Jask eſt vingt-cinq degrés trente-ſept minutes dans la table de Pimentel, vingt-cinq degrés trente-huit minutes dans les inſtructions que donne le pilote Anglois. De Jask à Ormus la route paroît être nord-nord-oueſt, demi-quart de vent environ vers oueſt. Le pilote Anglois indique cette route comme moins oblique, & déclinant moins du nord vers l'oueſt. Le lieu où aborda Néarque étoit cultivé, & produiſoit des arbres fruitiers. Il le nomme *Badis.* Il parle d'un rocher eſcarpé ſur cette côte. Or, la terre du cap de Jask eſt aſſez baſſe: mais, l'anſe qui lui ſuccède eſt terminée par un rocher blanc, fort près de terre, eſcarpé, plat ſur le ſommet, & qu'on prendroit de loin pour une fortereſſe. Son nom eſt Bombareca.

J'ajoûterai une autre circonſtance qui mérite d'être remarquée dans ce canton: c'eſt qu'à la diſtance qui s'eſtime d'environ huit lieues de la rade de Jask, ou de *Badis,* & à un quart de vent de déclinaiſon vers l'eſt, on découvre ſur le continent une montagne qui ſe diſtingue par ſa forme ronde, & dont le nom d'Elbourz me fait connoître que c'eſt un ancien *Atesh-gah,* ou pyrée des Ghèbres, adorateurs du feu, qui ſont reſtés en plus grand nombre dans le Kerman qu'en d'autres provinces de la Perſe. Ptolémée marque en Carmanie, dans une poſition peu éloignée dans les terres, & qui ſe trouve intermédiaire du promontoire *Carpella,* & de la ville qu'il nomme *Armuza,* une montagne qu'il appelle Στρογγύλος, à cauſe de ſa figure ronde, autrement montagne de *Semiramis.* Il n'eſt pas poſſible en jetant les yeux ſur la carte de Ptolémée, de méconnoître le cap de Jask dans le promontoire *Carpella;* & nous allons reconnoître *Armuza* dans l'ancienne ville d'Ormus. Nous retrouvons donc par la figure comme par l'emplacement du mont

Elbourz, dont je viens de parler, le *Strongylus mons, vel Semiramidis,* que nous donne Ptolémée. L'auteur du Périple de la mer Érythrée fait mention de la même montagne ronde & élevée, comme étant à la droite du golfe Persique, & opposée à d'autres grandes montagnes qui sont sur la gauche.

Le premier lieu qu'il soit convenable de fixer à la suite de *Badis,* dans la navigation de Néarque, est *Harmozia.* Ptolémée décrivant la côte de Carmanie, y place la ville d'*Armuza,* & le promontoire *Armuzon,* suivi du promontoire *Carpella.* On trouve dans Pline le pays nommé *Armuzia,* & le peuple appelé *Armozæi.* Strabon fait mention, d'après Ératosthène, du promontoire *Harmozon* de Carmanie, comme étant au lieu le plus étroit de l'entrée du golfe Persique, & opposé au promontoire d'Arabie qu'occupe la nation des *Macæ.* On sait qu'il a existé une ville de Harmuz ou Hormuz, sur le rivage du continent, avant que ce nom fut transporté à l'isle connue aujourd'hui sous le nom d'Ormus. Selon l'histoire que Turon-shah a écrite du royaume d'Hormus, dont il a occupé le thrône, le pays étant ravagé par les Turcs, le roi nommé Bahuddin, ou Ayaz-seifin, fit passer les Hormuziens dans une isle, qui se nommoit Gerun. On rapporte cette transmigration aux premières années du XIII.e siècle; & dans ce temps-là des Atabeks Turcomans régnoient dans les provinces de Fars & de Kerman. Selon une autre opinion, ce ne fut qu'en 1273 que l'isle de Gerun fut ainsi peuplée; & alors les Mogols, sous Abaka-il-kan, fils d'Holakou, petit-fils de Zinghiz-kan, occupoient toute la Perse.

La géographie Turque indique la situation de l'ancien Hormuz, en disant que l'isle de Dgerun en est éloignée de douze milles vers le couchant. La position d'*Harmozia* dans celle de Gomron, ou Bender-Abassi, comme elle se trouve dans plusieurs cartes que je pourrois citer, ne convient point. Car, indépendamment de ce que l'isle d'Ormus est plus orientale que Gomron, au lieu d'être plus occidentale, Néarque trouve à *Harmozia* une rivière, sous le nom d'*Anamis,* & on sait qu'il n'y a point de rivière à Gomron, ni à quelque

diſtance aux environs : Ὁρμίζονται κατὰ τὸν ποταμὸν Ἄναμιν· ὁ δὲ χῶρος Ἁρμόζεια ἐκαλέετο. Cette rivière d'*Anamis* ne ſauroit être que celle de Mina, qui ſe nomme auſſi rivière de Brahemi ou d'Ibrahim. Mina eſt un château, qui n'eſt éloigné que de deux journées communes, ou de trois petites journées, d'Iſſin, qui eſt un lieu de retraite pour les habitans de Bender dans la ſaiſon des grandes chaleurs, & vers le nord en déclinant vers l'oueſt. Comme à juger de cette diſtance par les routes que donne Pietro della Valle, elle ne paroît pas devoir s'eſtimer davantage, j'en infère que la latitude de Mina, que ce voyageur dit avoir obſervée de vingt-ſix degrés & plus de trente-cinq minutes, doit approcher de vingt-ſept degrés. Cette élévation ſemble éloigner d'autant plus du cap de Jask l'embouchûre de la rivière qui paſſe à Mina, & fournir par conſéquent plus d'eſpace à la navigation de Néarque, qui compte ſeize cents ſtades entre *Badis* & *Harmozia*. La rivière que Ptolémée, & avant lui Méla & Pline, nomment *Andanis* dans la Carmanie, eſt vrai-ſemblablement la même que Néarque a connue ſous le nom d'*Anamis*. Le pays qu'elle traverſe eſt appelé Mogoſtan; & ce nom n'eſt point tiré de celui des Mages, ſelon l'opinion du géographe Turc, mais de ce que le pays produit quantité de palmiers. On peut en croire Pietro della Valle, qui n'a point négligé de s'inſtruire dans les langues des pays de l'Orient où il a fait quelque ſéjour.

Néarque parti de *Badis*, s'arrête près d'un rivage ſans habitation, après avoir navigué huit cents ſtades, σταδίους ὀκτακοσίους en toutes lettres. De-là une route de ſept cents ſtades, σταδίους ἑπτακοσίους, le conduit à un autre rivage nommé *Neoptana ;* & cent autres ſtades, σταδίους ἑκατὸν, le font arriver au fleuve *Anamis* & à *Harmozia*. On a vû ci-deſſus, qu'à une minute près, la table de Pimentel & le pilote Anglois ſont d'accord ſur la latitude du cap de Jask; & la différence de hauteur entre la rade de Jask, qui eſt *Badis*, d'où part Néarque, & l'embouchûre du fleuve *Anamis* & *Harmozia*, au parallèle d'Ormus, & pluſtôt au-delà de ce parallèle qu'en deçà, ne ſe trouve que d'un degré & dix-neuf ou vingt minutes. Mais, vû l'obliquité

de poſition, & la ſaillie d'une pointe dont j'ai connoiſſance dans cet intervalle, & qui repréſente le promontoire qui a porté le nom d'*Harmozum;* le ſillage de la flotte commandée par Néarque peut s'eſtimer avoir valu ſix ou ſept minutes de plus. Or, en prenant le degré pour cinquante-ſept mille toiſes de compte rond, ſans affecter de la délicateſſe ſur l'inégalité des degrés de latitude, qui ſeroit de les vouloir plus courts dans ce climat que dans le nôtre, un degré & environ vingt-ſix minutes donnent au calcul quatre-vingt-un mille ſept cents toiſes. Il réſulte de ce calcul, en ce qu'il renferme un compte de ſeize cents ſtades, que le ſtade n'y entre que pour cinquante & une toiſes. Mais, pourquoi cette meſure de ſtade, qui nous eſt donnée, comme on le voit, par le local, paroîtroit-elle extraordinaire, puiſque dans le traité περὶ Οὐρανοῦ, attribué à Ariſtote, le degré terreſtre renferme onze cents onze ſtades, ce qui fait évaluer le ſtade à cinquante & une toiſes & un ou deux pieds?

Selon le journal de Néarque, la route de huit cents ſtades en partant de *Badis,* & avant que d'arriver à *Harmozia,* le mit par le travers d'un promontoire de l'Arabie fort avancé en mer, & nommé *Maceta,* au de-là duquel le golfe pénétroit dans les terres. On ne ſauroit ſe méprendre ſur ce promontoire, dont le nom actuel eſt Moçandon. Le front qu'il préſente obliquement au rivage du golfe qui lui eſt oppoſé, eſt en hauteur moyenne à vingt-ſix degrés vingt minutes, comme le marque la Table de Pimentel. Ce que cette terre occupe d'eſpace par ſa poſition oblique, peut faire ſouſtraire de cette hauteur moyenne, ou ajoûter quelques minutes dans ſes extrémités. Or, ſelon la meſure de ſtade convenable entre *Badis* & *Harmozia,* & ayant égard à ce qu'il y a de déclinaiſon dans la route, les huit cents ſtades fourniſſent environ quarante-deux minutes de différence en latitude : de ſorte qu'en pointant la carte, ſelon la pratique des navigateurs, & partant de la hauteur du mouillage de *Jask,* ou de *Badis,* ſavoir vingt-cinq degrés environ trente-huit minutes, on rencontre la hauteur de vingt-ſix degrés vingt minutes, ou celle du cap Moçandon,

dans le lieu où Néarque témoigne s'être trouvé vis-à-vis du promontoire *Maceta*.

Eratosthène qui avoit rassemblé des Mémoires sur les connoissances que l'expédition d'Alexandre avoit procurées, nous apprend dans Strabon, que l'intervalle du promontoire *Harmozum*, & de celui de l'Arabie où habitent les *Macæ*, est l'ouverture ou la bouche, στόμα, du golfe Persique. Il faut bien se garder de prendre le cap de Jask pour le promontoire *Harmozum*, que Ptolémée distingue formellement de *Carpella*, & qu'il place entre celui-ci, le plus avancé dans le sud, & *Harmuza*. Une carte particulière de l'entrée du golfe, jusques & compris la pointe orientale de Kesem, & dressée par des Hollandois, que l'on sait être fort curieux d'avoir des cartes très-circonstanciées des mers qu'ils fréquentent, m'a fait connoître une pointe de terre, qui répond de nord-est à sud-ouest au cap Moçandon. La distance de cette pointe de Kerman, au rivage de l'Arabie qui resserre l'entrée du golfe, se trouve par l'échelle de cette carte, & en proportion avec d'autres espaces, spécialement avec la différence de hauteur entre Moçandon & Bender-Abbassi, valoir six lieues, ou peu de chose de plus, qu'on ne peut évaluer au de-là de l'estime des parasanges sur le pied de dix-sept au degré. La longueur de cette parasange étant ainsi d'environ trois mille trois cents cinquante toises, le calcul des six parasanges est de vingt mille cent toises, à quoi on est libre d'ajoûter quelques centaines de toises, pour admettre un excédent sur la mesure de six parasanges.

Lib. XVI, p. 765.

On lit dans Pline, & dans Solin en mêmes termes : *promontorium Carmaniæ est, ex quo in adversâ orâ, ad gentem Arabiæ Macas, trajectus distat L millia passuum.* Pline se répète sur ce sujet dans un autre endroit, en parlant du même promontoire de l'Arabie : *contra Carmaniam est. Distat quinquaginta mill. passuum.* Ce seroit mal-à-propos qu'on voudroit prendre le cap de Jask pour le promontoire de Carmanie dont parle Pline. Car, la distance de ce cap à celui auquel la nation des *Macæ* communique son nom, est d'environ soixante & dix milles, au lieu de cinquante, en supposant même qu'il soit

Lib. VI, c. 23. Cap. 26.

convenable

convenable d'employer des milles dans cette distance. Ainsi, il faut reconnoître que c'est du promontoire *Harmozum* qu'il est question dans Pline, comme l'ouverture du golfe s'entend précisément de l'intervalle de ce promontoire à celui des *Macæ*, dans ce que Strabon rapporte d'Ératosthène. J'ai fait remarquer dans d'autres écrits, que des distances qui paroissent sous le terme de milles dans Pline, consistent dans la réduction qu'il a faite d'un nombre de stades en milles, à raison d'un mille pour huit stades, suivant la compensation dont on étoit communément prévenu, & qui convenoit entre le stade Olympique & plus ordinaire, & le mille Romain. Dans cette réduction, Pline n'ayant point égard à la distinction des différentes mesures de stade, donne pour des milles ce qui en diffère essentiellement dans l'application des distances aux espaces qui y répondent sur le local. C'est particulièrement dans ces contrées de l'Orient que cette observation a lieu avec plus d'évidence, par une plus grande disproportion avec ce qui convient à des mesures de mille. Pline a donc tiré l'indication de cinquante milles, pour le trajet de l'ouverture du golfe Persique, d'un nombre de quatre cents stades. Or, un pareil nombre de stades ne peut convenir à ce que détermine le local, que conformément à la mesure du stade que nous donne la navigation de Néarque, ou d'environ cinquante-une toises. L'ouverture du golfe entre les deux promontoires ne comprenant guère plus de vingt mille cent toises, les quatre cents stades en font compter vingt mille quatre cents.

Remarquons donc, que plusieurs espaces concourent ici à nous indiquer également le même stade. Ce qu'en premier lieu la route du cap de Jask à l'ancien Hormuz, renfermée entre des hauteurs ou latitudes déterminées, donne de mesure à ce stade, se trouve confirmé dans une partie de l'étendue de cette route, par la distance particulière du cap de Jask au parallèle du cap Moçandon. Enfin, ce que l'ouverture du golfe, entre les terres qui bornent cette ouverture, occupe d'espace, se montre analogue à l'un & à l'autre des précédens. Quand on étend la connoissance du local à la partie antérieure

au golfe Persique dans la navigation de Néarque, & qu'à partir de l'*Indus* pour arriver au premier mouillage sur la côte de Carmanie, on voit que le compte des stades est de douze mille cinq cents; on est bien persuadé qu'il n'est pas possible d'y employer une plus forte mesure de stade. Car, ce qu'il y a d'espace absolu entre la bouche du Sind, ou de l'*Indus*, jusqu'au cap de Jask, n'étant par la plus forte estime, d'après ce qu'on a de notions plus constantes, que d'environ cent quatre-vingt-dix lieues marines ou de vingt au degré, & cette côte, si l'on excepte quelques enfoncemens du côté de l'*Indus*, courant d'ailleurs assez directement; cependant, il résulte du nombre des stades, que chaque espace équivalent à un degré de grand cercle, comprend l'un dans l'autre, & en mesure commune, plus de treize cents stades. Comme je n'ai point négligé l'étude sur cette partie, y étant invité par des circonstances auxquelles la Géographie actuelle sert de vérification; j'ai eu tout lieu de connoître ce qu'il y avoit à rabattre de la mesure de tout autre stade, pour se renfermer dans les limites prescrites par le local.

Reprenons la suite de la navigation de Néarque, qui ayant pris terre à *Harmozia*, s'étoit éloigné de la flotte, pour s'avancer dans le pays où se trouvoit Alexandre à cinq journées de distance. Mais, étant de retour, & se remettant en mer, il laisse de côté une isle déserte & escarpée, νῆσον ἐρημαίην τε καὶ τραχεῖην, avant que d'arriver à une autre isle, grande & habitée, nommée *Oaracta*. Le nom qu'il donne à cette isle déserte est *Organa:* & si l'on trouve dans Ptolémée une isle de même nom, c'est dans une position qui ne convient point ici, parce qu'il la fait adjacente à la côte orientale de l'Arabie, en pleine mer Érythrée, & non dans le golfe Persique. C'est de la même manière que le nom d'*Ogyris*, que l'isle d'Ormus peut revendiquer, est attribué par Pline à quelque autre isle située *in alto*, & qui selon l'étendue qu'il lui donne, en disant que son circuit est de CXII milles, ne sauroit être l'isle qui a porté le nom de *Gerun*, & que l'on connoît aujourd'hui sous celui d'*Ormus*. Le savant commentateur de Pline croit, que l'*Ogyris* de son

Lib. VI, c. 28.

Plin. in-fol. t. I, p. 357.

auteur ſe rapporte à l'iſle Mazira: ſur quoi on peut obſerver, que cette iſle n'étant ſéparée du rivage de l'Arabie que par un canal de peu de largeur, la diſtance du continent marquée de CXXV milles par Pline, ne ſauroit avoir lieu.

Au reſte, il faut convenir que Pline n'eſt pas ſeul à nous écarter d'Ormus ou de Gerun, en parlant de l'iſle du nom d'*Ogyris*. Denys Périégète place *Ogyris* au dehors du promontoire de Carmanie, Καρμανίδος ἔκτοθεν ἄκρης. Strabon nous apprend qu'Orthagoras, dont Pline & Philoſtrate font mention pour avoir compoſé un ouvrage ſur l'Inde, & que Néarque même, plaçoient une iſle nommée *Tyrine* en haute mer vers le midi, à deux milles ſtades de la Carmanie. Or, pluſieurs Savans paroiſſent perſuadés, que *Tyrine* & *Ogyris* ſont la même iſle. Voſſius, dans ſon commentaire ſur Méla, propoſe de lire dans Strabon νῆσον Ὠγυρίνην, ou ſimplement Γυρίνην, au lieu de Τυρίνην. Réland, dans une diſſertation *de Mari Rubro*, eſt même d'avis de ne rien changer, parce que le *dgim* Perſan ζ ſe prononce quelquefois en T. Mais, je vois une raiſon de ne point confondre le nom d'*Ogyris* avec celui de *Tyrine*, quoique l'un & l'autre conviennent à l'iſle de Gerun. Si le nom de *Gerun* paroît analogue à *Ogyris*, celui de *Turun* eſt pour le moins auſſi conforme à *Turine* ou *Tyrine*. Le quartier de l'iſle d'Ormus, qui tourné vers le ſud-oueſt ſe préſente le premier aux navigateurs du golfe Perſique, ſe nomme *Turun* ou *Turunbaque*. C'eſt le canton le plus conſidérable de l'iſle, quoique le plus étroit entre le rivage & la montagne qui partage cette iſle. D'ailleurs, cette terre qui eſt ſi ſtérile, produit en cet endroit quelques palmiers: on y trouve pluſieurs puits, dont l'eau eſt la moins ſalée de toute l'iſle; & ces avantages avoient déterminé les rois d'Ormus à y placer leur maiſon de plaiſance.

Lib. XVI, p. 766.

Je ne ſache pas que juſqu'ici les Savans nous aient fait connoître ce qui peut répondre à ce qu'on lit dans Strabon, qu'à dix journées de navigation dans le golfe, à partir de *Teredon*, (c'eſt-à-dire de l'embouchûre de l'Euphrate), il y a deux iſles du nom de *Tyr* & d'*Arad*, Τύρος καὶ Ἄραδος. Euſtathe, & Étienne de Byzance, font auſſi mention de ces iſles dans le

Ubi ſuprà.

In Dionyſ. p. 66.

golfe Persique, ou dans la mer Érythrée. Entre les isles du golfe on trouve Ἀραθός dans Ptolémée, ou Ἀραδός, comme Saumaise dit avoir lû dans les manuscrits. Nous pouvons nous dispenser de juger des prétentions qu'on avoit dans ces isles, selon Strabon, que les villes Phéniciennes du même nom en étoient des colonies. Remarquons seulement, que Gerun ou Turun, aujourd'hui Ormus, est accompagnée d'une autre isle, dont le nom est Arak ou Arek. Elle est appelée *Areca* dans la relation de l'ambassade de Garcia de Silva & Figueroa auprès du grand Shah-Abbas; & c'est par l'alliance de l'article avec le nom propre, de même qu'en beaucoup d'autres dénominations, qu'on dit communément Larek. Les dix jours de navigation, pour arriver aux isles dont il s'agit, peuvent se renfermer dans un espace d'environ cent cinquante lieues marines: & sur ce qu'ajoûte Strabon, qu'entre ces isles & le promontoire des *Macæ,* la navigation est encore d'un jour, on ne trouve guère moins de la valeur commune d'une journée dans le passage des isles d'Ormus & d'Arek jusqu'à la sortie du golfe par le travers du cap Moçandon. Ainsi, il n'est pas possible de méconnoître les isles dont il est mention dans Strabon & ailleurs, sous le nom de Tyr & d'Arad.

Lib. III, c. 8. Il faut remarquer qu'il est parlé d'*Ogyris* dans Méla, selon ce qui peut convenir à la position de ces isles, vers l'endroit où le golfe Persique est resserré entre une pointe de l'Arabie & la côte de Carmanie: *Majorem Sabæi (Arabiæ felicis) tenent partem: ostio (sinûs Persici) proximam, & Carmanis contrariam, Macæ...... Aliquot sunt in medio insulæ. Ogyris, quòd in eâ Erythræ regis monumentum, magis clara quàm cæteræ.* Il est évident que Néarque en rangeant la côte, a dû voir Ormus sur la gauche, escarpée comme elle l'est, & déserte, comme elle l'étoit de son temps. Pourquoi est-elle appelée *Organa* dans son Journal, c'est ce dont on n'est point en état de rendre compte, comme on retrouve les noms d'*Ogyris* & de *Tyrine* dans ceux de Gerun & de Turun? Il y a néanmoins cette conformité entre *Organa* & *Ogyris,* qu'*Ogyris* paroissant transportée en haute mer dans Pline, il en est de même d'*Organa* dans Ptolémée.

J'ai trouvé les cartes du golfe Persique peu exactes sur les isles d'Ormus & d'Arek. Elles font la première plus grande que la seconde, au contraire de ce qui est. Ormus s'étend en longueur de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, & sa forteresse termine une pointe fort avancée en mer vers nord-nord-ouest. La figure de l'isle est assez bien rendue dans un petit plan, que donne le troisième volume de la compagnie Hollandoise, si ce n'est qu'il faut prendre ce plan en contrépreuve, en le retournant de l'est à l'ouest. Teixeira, Portugais, qui connoissoit Ormus pour y avoir été, réduit sa circonférence à sept milles, & sa distance à l'égard de Bender-du-Ser (ce qui signifie le port des deux pointes) à cinq milles; & en effet elle en est plus voisine que de Gomron ou de Bender-Abassi. La distance de neuf lieues de la côte d'Arabie, comme l'indique Teixeira, est conforme en parasanges. Une montagne, qui a été volcan, partage l'isle dans toute sa longueur. Son sol couvert de sel, & le défaut d'eau douce, n'avoient point empêché que cette isle ne devint riche & puissante par l'avantage de sa situation, pour être l'entrepôt du commerce de l'Inde. Les Portugais s'en rendirent les maîtres, sous la conduite d'Alfonse d'Albuquerque, en 1507. Shah-Abbas, aidé des Anglois, fit la conquête d'Ormus en 1622. Le commerce est passé à Gomron, que ce roi de Perse avoit enlevé aux Portugais quelques années auparavant, & qui a pris son nom en s'appelant Bender-Abbassi. Quant à l'isle d'Arek, elle couvre Ormus en partie vers le sud, & gît nord-ouest & sud-est. Sa longueur est d'environ deux lieues sur une de largeur, ce qui donne le double de la circonférence d'Ormus. Mais on peut dire que d'ailleurs, la Nature n'a pas favorisé l'une de ces isles plus que l'autre.

Il n'en est pas de même d'*Oaracta*, que Néarque a connue comme étant habitée & fertile. Dans Ptolémée son nom est Οὐορόχθα, & ce nom subsiste dans celui de *Vroct*. On lit *Oracla* dans Pline. Car, après avoir parlé de la largeur du golfe à son entrée, il ajoûte : *insulæ tres, quarum Oracla tantùm habitatur aquosa*. Par ce qui distingue *Oracla* entre ces trois isles, les deux autres sont évidemment Gerun & Arek. L'isle de

L. VI, c. 23.

Vroct se nomme aussi *Kesem*, autrement *Kismis*, & *Queixomo* selon l'usage que les Portugais ont fait de cette dénomination. C'est la plus grande des isles du golfe Persique. Quoique le canal qui la sépare du continent soit étroit, il a néanmoins assez de fond pour que les navires puissent y passer. Elle ne manque point d'eau douce, & la terre n'y est point stérile : elle produit des fruits & des grains, selon Néarque. Il y aborda après trois cents stades de navigation, ayant vrai-semblablement levé l'ancre, au retour du voyage qu'il avoit fait dans les terres, d'un mouillage plus voisin que celui qu'il avoit pris en arrivant à l'entrée du fleuve *Anamis*, ce qui paroît convenir au Bender-du-Ser. Car, cette rade est précisément à la distance des trois cents stades de la pointe de l'isle de Vroct, qui est par le sud de Bender-Abbassi, & distante d'Ormus de trois lieues ou parasanges.

Néarque donne huit cents stades à la longueur d'*Oaracta*, ce qui doit s'entendre de ce qu'il a côtoyé de son étendue : & quatre cents stades de navigation ultérieure le conduisirent à une isle écartée de trois cents stades du continent. La connoissance du local fait voir, que cette isle que Néarque ne nomme point, doit être celle qui se nomme *Tombo*. Elle se présente au passage de la route, & sa distance de Bender-Congo & du rivage de Terre-ferme étant de quatre parasanges, il en résulte rigoureusement environ deux cents soixante-dix des stades qui sont propres à la navigation de Néarque. Son éloignement de la pointe orientale de Kesem se trouve en droite ligne d'environ dix-sept parasanges, qui contiennent onze cents des mêmes stades, & les détours de la navigation peuvent avoir donné lieu de compter cent stades par de-là. Une isle consacrée à Neptune, que Néarque dit avoir vûe comme étant écartée d'*Oaracta* d'environ quarante stades, se retrouve dans l'isle d'Angan, qui s'étend de l'est-sud-est à ouest-nord-ouest, dans une anse de Vroct ou Kesem, dont elle est séparée par un canal assez spatieux & profond pour donner passage aux navires, qui vont faire aiguade dans cette anse.

La pointe occidentale de Kesem, dont Bender-Congo est distant d'environ une lieue & demie, se nomme *Ser-Mion*,

ou *Ras-el-Mion*. Les termes employés dans cette dénomination, & dont l'un est Persan, l'autre Arabe, désignent une pointe, ou une tête. Plusieurs cartes dressées pour représenter les marches d'Alexandre, donnent cette position par celle d'un lieu nommé *Salmunte* dans Diodore de Sicile, qui raconte *Lib. XVII.*
qu'Alexandre étant présent à la représentation d'une pièce de théatre en ce lieu, la flotte y aborda, & que ceux qui en descendirent se montrèrent subitement au Prince, & lui firent le récit de leur navigation. Mais, ce fait est très-suspect, & on ne trouve rien de semblable dans Quint-curce, non plus que dans Arrien. Les Mémoires de Ptolémée-Soter & d'Aristobule, sur lesquels Arrien a composé son histoire, ne faisoient vrai-semblablement aucune mention de cette aventure; & Néarque nous apprend lui-même dans Arrien, & avec beaucoup de circonstances, comment ayant débarqué à *Harmozia*, il entreprit un voyage dans les terres, pour avoir des nouvelles d'Alexandre. Plutarque dit formellement que Néarque rencontra Alexandre à *Pura*, capitale de la Gédrosie, écartée de la mer, & qui peut avoir conservé son nom dans celui de *Foreg*, ville voisine du Kerman, parce que la mutation du *P* en *F* est connue par d'autres exemples *. Mais, quoique la navigation de Néarque soit intimément liée à l'expédition d'Alexandre, & qu'elle en soit une dépendance, je vois qu'elle n'entre pour rien dans des cartes qui ont été dressées sur un si beau sujet; & il ne paroît pas même qu'Arrien soit l'auteur qu'on ait le plus consulté en composant ces cartes.

J'ai appris en 1729, d'un gentilhomme Espagnol au service du Portugal, D. Alvaro de Navia y Cienfuegos, qui revenoit alors de Mombaça sur la côte d'Afrique, & qui connoissoit le golfe Persique pour y avoir navigué, que vers la pointe de *Kesem* ou *Kismis*, & un peu en dedans du canal qui se termine à Ser-Mion, il s'étoit formé à l'occasion de la révolution arrivée en Perse, une nouvelle ville, peuplée de fugitifs Persans & Arméniens, mêlés avec les Arabes : qu'un

* Cette ville de l'ancienne Gédrosie n'est pas celle qui porte le même nom dans la carte qui accompagne ce Mémoire.

ſeigneur Arabe, appelé *Sheik-el-Raſſet,* s'étoit formé dans ce canton une principauté indépendante, mettant à contribution tous les bords du golfe. Teixeira étant à Baſra en 1604, parle d'un ſeigneur ou Shek du même nom de Ben-Raſſet, établi aux environs de cette ville; & dans Pietro-della-Valle, qui étoit en Perſe peu d'années après, il eſt mention d'un Arabe des environs de Maſcate, également diſtingué par le nom de *Raſſet.* La ville dont je viens de parler ſe nomme *Bacido:* & ce n'eſt pas une peuplade qui ſoit toute nouvelle; car j'ai remarqué que Duarte-Barboſa, Portugais, en fait mention dans le dénombrement des lieux poſſédés par les rois d'Ormus ſur la côte de Perſe, comme on peut voir dans la collection de Ramuſio.

Tom. I, fol. 325.

Néarque pourſuivant ſa route, laiſſe ſur la gauche une iſle déſerte, dont le nom de *Pylorus* qu'il a connu, n'eſt point changé, puiſqu'actuellement elle eſt appelée *Pélur* ou *Péloro:* & il s'enſuit, que c'eſt avec raiſon que nous avons pris antérieurement l'iſle qui ſe nomme *Tombo,* pour celle que Néarque avoit abordée avant que d'avoir connoiſſance de Péloro. Sa relâche eſt à un lieu nommé *Sidodona,* ſur un rivage ſtérile, & dont les habitans étoient réduits à la manière de vivre des ichthyophages. La longueur de cette traite n'eſt point indiquée. Mais, les deux ſuivantes, qui conduiſent à l'iſle *Catæa,* qui eſt celle de *Keish,* ſont marquées de trois cents ſtades chacune. Or, les ſix cents ſtades en rétrogradant d'un point pris dans l'étendue de Keish, fixent *Sidodona* à une pointe de terre, ſur laquelle il exiſte un lieu habité ſous le nom de *Buſtion,* ayant dans ſon voiſinage une montagne, que Thévenot a bien diſtinguée dans ſa navigation du golfe Perſique, & dont le nom de *Sannas* pourroit avoir quelque analogie à celui de *Sidodona.*

Le lieu intermédiaire de *Sidodona* & de *Catæa,* & qui en eſt également diſtant de trois cents ſtades, eſt un promontoire fort avancé en mer, & nommé *Tarſia.* Or, cette pointe de terre, qui ne paroît point figurée dans les cartes, Thévenot nous l'indique entre Keish & le mont Sannas. Ce Voyageur diligent

diligent & curieux remarque, qu'après avoir dépaſſé Keish en navigant vers Bender-Congo, le rivage ſe retire formant un golfe en demi-cercle, & que la terre où finit ce demi-cercle eſt appelée *Gherd.* Il eſt naturel de reconnoître un pareil rapport entre les circonſtances locales, lorſqu'on eſt ſur la voie de faire une juſte application de ce qui eſt rapporté de différens endroits; & ce qu'on connoît d'eſpace abſolu entre Keſem & Keish, n'admet point de meſure de ſtade dans l'intervalle de *Sidodona* à *Catæa,* qui ſoit plus forte que celle que nous avons définie comme propre à la navigation de Néarque.

Nous ne connoîtrions point *Catæa* dans l'antiquité, ſi Néarque n'en avoit pas fait mention, & cependant il eſt aiſé de voir qu'elle exiſte dans l'iſle de Keish ou Caïs, comme les Portugais ont uſé de ce nom ſelon Teixeira, & comme il eſt écrit dans Pietro della Valle. Thévenot, qui l'a rangée, dit qu'elle s'étend de l'oueſt-ſud-oueſt à l'eſt-nord-eſt, qu'elle a environ cinq lieues de circuit, qu'elle eſt baſſe & plate, & diſtante du continent de deux à trois lieues. Elle étoit inhabitée du temps de Néarque, & conſacrée à des divinités qu'il déſigne par les noms de *Mercure* & de *Vénus.* Mais, cette iſle a été peuplée depuis, & même fort puiſſante, ſervant de réſidence à des Princes qui dominoient ſur une partie du golfe Perſique: & on apprend dans l'hiſtoire du royaume d'Ormus, que l'iſle qui portoit le nom de Gerun avant celui d'Ormus, appartenoit au roi de Keish, dont il fallut en obtenir la ceſſion, pour qu'il fût libre aux Hormuſiens du continent de s'y tranſporter. Alors, Keish étoit l'entrepôt du commerce, qui depuis s'eſt fait à Ormus. On trouve l'iſle de Kis en deux endroits de la Géographie de l'Édriſi; & lorſqu'en parlant de Keſem ſous le nom de *Ben-Caûan,* il marque préciſément cinquante-deux milles d'intervalle juſqu'à Kis, il déſigne ſans équivoque *Page 56.*
notre iſle de Keish. Mais, quand ailleurs il cite une iſle de *Page 53.*
Kis à la hauteur de Maſcatt, à deux jours de navigation de Sohar, & qui n'exiſte point en réalité; on voit une tranſpoſition pareille à celle que nous avons remarquée à l'égard d'*Ogyris* & d'*Organa*, dans Pline & dans Ptolémée. Une iſle

que donne Ptolémée ſous le nom de *Sagdana*, adjacente à la côte de Carmanie, ainſi que *Vorochtha*, & plus voiſine du rivage qui appartient à la Perſe proprement dite, nous eſt inconnue, à moins que de la prendre pour *Catæa.* Je ſerois à la vérité tenté de croire, que c'eſt la *Sidodona* de Néarque, & la pointe du mont *Samas*, que Ptolémée nous préſente comme une iſle avec le nom de *Sagdana.*

C'eſt par le travers de *Catæa* que Néarque fixe les limites reſpectifs de la Carmanie & de la Perſe; & on trouve dans ſon journal un total de diſtances le long de la côte de Carmanie ſur le pied de trois mille ſept cents ſtades. Ce total peut être compoſé du détail que voici. De *Badis*, où commence la Carmanie, juſqu'à *Harmozia*, ſeize cents ſtades de bon compte en pluſieurs diſtances, comme on a vû précédemment. Du lieu du départ qui ſuccède à *Harmozia*, pour arriver à la pointe d'*Oaracta*, trois cents. En rangeant *Oaracta* huit cents: plus quatre cents pour trouver une iſle, que nous avons reconnue être celle qui ſe nomme *Tombo.* Juſque-là trois mille cent; de cette iſle à *Sidodona* la diſtance eſt omiſe, & ce qu'il y a de *Sidodona* à *Catæa* répondant à l'indication qui eſt donnée de ſix cents, donc en effet trois mille ſept cents. Or, il eſt évident, que l'omiſſion d'une diſtance particulière n'eſt point ſuppléée dans ce total, lequel par conſéquent ne remplit pas complètement ce qui convient au local, qui dans la meſure continue de l'eſpace qu'il occupe ne ſouffre point de lacune.

Nous avons remarqué que le pays aux environs de l'ancien Hormus ſe nomme Mogoſtan. On peut prendre pour terme de ſon étendue ſur le golfe la frontière du Lâriſtan, ou des dépendances de Lâr, qui ſe portent preſque juſqu'aux portes de Gomron ou de Bender-Abbaſſi. Ce pays de Lâr eſt autrement appelé *Ghermſ*, d'un terme de la langue Perſane qui déſigne l'exceſſive chaleur du climat. La poſition de Lâr preſque auſſi reculée vers le couchant que l'iſle de Keish, doit faire préſumer, que ſes limites ſe ſont étendues au de-là de celles qui nous ſont indiquées entre la Carmanie & la Perſe,

& jusque vers le cap appelé *Naban.* Dans la Géographie Turque, une isle dont il sera question ci-dessous, nommée Andarvia, & une autre dont le nom est Lara, sont adjugées au Lâristan. Des Princes qui se disoient issus de Siroês, fils de Kozreû-Parviz, roi de Perse de la dynastie des Sasanides, & qui avoient conservé le culte du Feu, ont régné à Lâr, jusqu'à ce que des Arabes aient pris leur place. A ceux-ci ont succédé des Kurdes vers l'an 500 de l'Hégire, ou dans les premières années du XIIe siècle de l'ère Chrétienne. Ce petit état a subsisté ainsi jusqu'à la conquête qu'en fit Shah-Abbas, peu de temps avant que d'entreprendre celle d'Ormus.

Néarque étant parti de *Cataea*, arrive après quatre cents stades de navigation à un lieu nommé *Ilan*, couvert d'une petite isle déserte nommée *Caicandros.* On connoît deux isles sur cette côte, & fort près de terre, quoique les canaux qui les séparent du continent aient assez de fond pour permettre aux navires d'y passer. La plus voisine de Keish, nommée *Andarvia*, est éloignée de la pointe orientale de Keish d'environ six lieues. On comptera une lieue de moins, si l'on prend la distance du milieu de Keish. En estimant les six lieues sur le pied de parasanges, il en résulte au moins vingt mille toises, & l'évaluation des quatre cents stades sans en rien rabattre, est de vingt mille quatre cents toises. Ainsi, il est évident que *Caicandros* doit être Andarvia. De cette isle, Néarque passe à une seconde, qu'il ne nomme point, quoiqu'il remarque qu'on pêche des perles aux environs. Elle est connue sous le nom de *Lara;* & la distance à l'égard de la précédente étant omise dans la relation de Néarque, on sait d'ailleurs qu'elle est plus forte que celle de Keish à Andarvia; & sur ce que celle-ci a donné lieu de compter quatre cents stades, l'autre en auroit pû fournir environ cinq cents. Entre les isles que Ptolémée range le long du rivage de Perse, celle qui approche le plus près de la Carmanie, sous le nom d'*Aracia*, pourroit être Lara, d'autant qu'il en sera de même du nom de Lara que de celui de Larek, dans lequel nous avons observé qu'on a joint un article à la dénomination propre. J'ai lû en effet sur

d'anciennes cartes Portugaises, *Ilha del Ara.* Selon Ptolémée, Lib. VI, c. 25. cette isle auroit aussi porté le nom d'Alexandre. Pline nomme plusieurs isles *contra Persidem; Casandra,* qui ressemble fort à *Caicandros,* & *Aracia.* Mais, quand il ajoûte au sujet de celle-ci, *cum monte prævalto, Neptuno sacra;* cette circonstance d'une montagne élevée ne convient point à Lara, que Thévenot a remarquée être très-plate. Elle gît, ainsi qu'Andarvia, de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est. On a peine à reconnoître ces isles dans les cartes du golfe: ces cartes sont chargées de quatre isles de différentes grandeurs, & plus écartées de la côte que ne sont réellement Lara & Andarvia.

La route vers ces deux isles, nous a fait laisser en arrière & sur le rivage du continent la position de Siraf, dont les géographes Orientaux parlent comme d'une ville que le commerce avoit rendue très-florissante. En l'adjugeant à la province de Fars, sans avoir égard au Lâristan, Siraf appartient au koureh d'Ardshir. Le terme de *Koureh* désigne un district, & le Fars en renferme cinq: Ardshir & Sabour, qui sont maritimes, l'un à la suite de l'autre; Darab & Kobad, qui sont dans les terres; & on voit que ces noms sont tirés de ceux d'Artaxerxe, de Sapor, de Darius, de Cabades. Le cinquième de ces districts, & le plus reculé, a pris le nom d'Estakar de l'ancienne capitale de la Perse. La ville de Siraf, située sur une plage aride & stérile, au pied d'une montagne escarpée, dont le nom est Djem, avoit, ainsi qu'Ormus, surmonté ce desavantage de sa situation par les commodités que ses richesses lui procuroient. Mais, le commerce qui s'y faisoit étant passé à Keish, on a abandonné Siraf, & cette ville est tombée en ruines. Le canton de pays qui est vis-à-vis d'Andarvia & de Lara, est appelé *terra di Nachilu* par Pietro della Valle, dans sa navigation du golfe Persique. Il y a deux races d'Arabes sur cette côte; *Nihhelus,* comme écrit Teixeira, & *Noutaques,* & elle est infestée de leurs brigandages.

On lit dans le journal de Néarque, qu'ayant doublé la pointe de l'isle qui est Lara, il termine sa route depuis *Caicandros* à quarante stades au-delà de cette pointe. Il aborde ensuite au

pied d'une haute montagne nommée *Ochus*, où il trouve un port à l'abri des vents. La diſtance entre la relâche précédente & ce port n'eſt point marquée, & la montagne qu'il déſigne m'eſt inconnue. On ſait que cette côte en général eſt fort élevée; & Pietro della Valle remarque, qu'elle ne s'abaiſſe & ne devient plate, qu'en approchant de Riſcel, ou de Bender-Risher. Je ne dirai point non plus, quel eſt aujourd'hui un lieu que Néarque nomme *Apoſtanos:* mais, il en indique la diſtance du port ſous le mont *Ochus* de quatre cents cinquante ſtades. Il y trouve beaucoup de bâtimens en relâche, & une habitation à ſoixante ſtades dans les terres. De-là, quatre cents ſtades le ſont arriver dans une anſe, dont le rivage étoit rempli d'habitations, & il mouille au pied d'une montagne. La terre y produiſoit des palmiers & d'autres arbres fruitiers. Ici on reconnoît le cap Naban, couvert de montagnes de roche qui paroiſſent fort eſcarpées, au pied deſquelles il y a quantité de palmiers, ſelon la deſcription qu'en fait Thévenot. Un village nommé Naban, ſitué dans un endroit où le rivage eſt fort uni, parce que la falaiſe recule dans les terres, donne le nom à ce cap.

A environ ſix cents ſtades au-delà, Néarque arrive ſur la plage d'un canton habité, qu'il nomme *Gogana,* ce qui convient à la poſition d'un lieu exiſtant ſous le nom de Congan ou Congon, & dont la perſonne que j'ai citée au ſujet de Bacido, m'a parlé comme d'une ville. Teixeira fait mention d'un lieu nommé Chilao dans le même parage, vers le cap Bardiſtan. Néarque mouilla ſous *Gogana,* à l'entrée d'un torrent, dont le nom eſt *Areon,* & qui n'eſt point connu d'ailleurs. De-là, huit cents ſtades de navigation le conduiſent à l'embouchûre d'une rivière nommée *Sitacos.* Il faut que dans cet intervalle la flotte d'Alexandre ait doublé le cap dont je viens de parler, qui eſt couvert de baſſes, au milieu deſquelles eſt un écueil, que les Portugais ont nommé Palmeira. Il y a de plus au large des briſans, que l'on nomme Ken ou Kane. Néarque remarque ici, que le rivage de Perſe eſt, en beaucoup d'endroits, peu profond, & couvert de roches.

La rivière de *Sitacos*, que la navigation de Néarque nous fait connoître, pourroit être celle dont Pline fait mention sous le nom de *Sitiogagus*, en parlant du golfe Persique. Mais, ce qu'il dit de cette rivière, qu'en sept jours de navigation elle conduit à *Pasargadæ*, souffre difficulté. Ce qui me paroît certain, c'est de retrouver *Sitacos* dans le géographe Turc, Kiatib-Tchelebi, sous le nom de Sita ou de Sita-reghian. Le canton maritime qu'il appelle Kaneh-Sitan, ou habitation de Sitan, est aux environs de cette rivière. Elle en reçoit une autre, nommée Berareh, qui passe à Firuz-abad, la principale ville du koureh d'Ardshir, & citée sous un autre nom, qui lui est également propre, savoir Giaûer, sur la route de Shiras à Siraf, dans l'Édrisi. Cette ville que la tradition du pays veut qu'Alexandre ait assiégée, & qu'il n'ait réduite qu'en la submergeant, seroit-elle désignée dans Pline sous le nom de *Pasargadæ*, quoique ce nom puisse y être déplacé? Je suis dans l'obligation de remarquer, que la rivière dont il s'agit n'est point celle qui passe à Shiraz, selon le cours que lui donne une carte de la Perse. La rivière de Shiraz, dont le nom est Korem-deré, se perd dans un lac salé, nommé Deriashé-nemet, à quelques lieues de Shiraz entre l'orient & le midi. Il faut considérer que la Perse est traversée obliquement du nord-ouest au sud-est, par une chaîne de montagnes. La crête de cette longue chaîne s'étend ainsi depuis le canton de Loûristan, nommé Asciac, qui est celui des *Uxii*, qu'Alexandre fut obligé de soûmettre pour s'ouvrir un passage dans la Perse: de-là elle partage les terres entre Shiraz & Firuz-abad, elle continue vers la frontière du Lâristan, & pénètre dans le Kerman. Les rivières qui sont au-delà, ne franchissent point cette espèce de barrière. Celles qui représentent l'*Araxes* & le *Medus* de l'antiquité, dont l'une prend le nom de Bend-Emir d'une digue qui la contient, & l'autre le nom de Kur, embrassent les environs d'Estakar, ou de l'ancienne *Persepolis*; & s'étant unies, elles vont terminer leur cours dans un grand lac, appelé Bakteghian, dont les eaux sont salées. La carte de Perse que je viens de citer, donneroit lieu de confondre l'une de ces rivières avec celle que

L. VI, c. 23.

Clim. III, part. VI.

plusieurs voyageurs ont côtoyée sur la route de Shiraz à Lâr, & qui finit par former un lac beaucoup moins grand que le précédent, au dessous d'un lieu nommé Dadivan. Chardin s'écarte bien davantage, en prenant pour Bend-Emir une rivière salée, ou Rud-Shiur, qui traverse la route de Lâr à Gomron, & qui se rend dans le canal de mer par lequel l'isle de Kesem est séparée du continent. Cette rivière, bien-loin d'avoir rien de commun avec Bend-Emir, sort du Kerman, & des environs d'une ville de la partie méridionale de cette province, & qui se nomme Gireft. Le nom de la rivière dont il s'agit est proprement Div-rud, ou rivière du Démon. La qualité de ses eaux, qu'on prétend qu'elle n'acquiert que dans la partie inférieure de son cours, peut nous indiquer une rivière, dont il est mention dans Pline, entre plusieurs autres de ce canton de la Carmanie, sous le nom de *Salsos*.

Ptolémée conduit dans le golfe Persique, aux confins de la Perse & de la Carmanie, une rivière sous le nom de *Bagradas*, qui n'est point connue de cette manière par tout autre endroit. Comme on pourroit nous accuser de l'avoir oubliée dans la description de ce qui se présente d'objets en suivant les bords du golfe, il convient d'entrer en explication sur cette rivière. J'ai un violent soupçon, que ce *Bagradas* de Ptolémée pourroit être l'*Agradat* dont parle Strabon, comme ayant son cours dans la Perse creuse, τῆς κοίλης καλουμένης Περσίδος, aux environs de *Pasargadæ*. Il y a identité presque entière dans la dénomination : & Ptolémée ne paroissant point informé qu'il y a des rivières en Perse qui n'arrivent point à la mer, a cru devoir y conduire celle-ci sans distinction d'avec plusieurs autres. Cependant l'*Agradat* de Strabon est une de celles qui finissent dans les terres. On connoît *Pasargadæ* tout autre part que dans la Carmanie, où Ptolémée place un peuple de ce nom ; & il existe encore dans le Fars une ville sous le nom de Pasa ou Fasa, comprise dans le koureh de Darab, & autrefois la plus considérable de ce district. Strabon ne dit point que l'Agradat passe dans cette ville, mais aux environs, περὶ Πασαργάδας; & en effet, Pietro della Valle, qui a vû

L. XV, p. 729.

Pasa, n'y a point trouvé de rivière. Le géographe Turc dit même, que faute de rivière, l'eau y est conduite par des kéris ou canaux soûterrains. Or, la rivière dont j'ai parlé ci-dessus, que l'on rencontre sur le chemin de Shiraz à Lâr, & qui finit par former un lac près de Dadivan, coulant dans un lit profond, comme l'a remarqué Thevenot, & servant à arroser tout un canton par des dérivations, doit être cette rivière qui coule dans la Perse creuse. Strabon prétend que le nom d'*Agradat* a été changé en celui de *Cyrus*. Mais, à l'égard de cette circonstance, on sait d'autre part que la rivière appelée actuellement par les Persans *Abi-Kuren*, l'eau de Cyrus, & qui se joint au Bend-Emir dans le voisinage de *Persepolis*, n'est point celle des environs de Pasa, ou de Pasargades. Casaubon n'avoit point connoissance du Kur de la Perse, quand il reprenoit Strabon, dans une note, de citer quelqu'autre rivière du nom de *Cyrus*, que celle qui se rend dans la mer Caspienne.

Je reviens à la navigation de Néarque, qui partant de l'embouchûre de *Sitacos*, arrive à l'entrée d'une autre rivière, estimant sa route de sept cents cinquante stades. Là se trouve une ville nommée *Hieratin*, & le nom de la rivière paroît le même, quoiqu'il soit écrit *Heratemis*. Or, cet emplacement est aussi celui d'une ville, dont le géographe Turc fait mention sous le nom de Kierazin, située près de la mer, & d'une rivière, qui prend le nom de Dékian, d'un lieu situé plus haut en remontant vers la ville de Kazeron. La source de cette rivière est dans cette chaîne de montagnes dont j'ai parlé, & au couchant de Shiraz. Les cartes du golfe ne donnent point connoissance d'une ville de Kierazin : mais, une basse dangereuse qui en porte le nom, à quelques lieues au large, n'y est point oubliée, quoique le nom y soit altéré dans la carte du pilote Anglois, étant écrit Zezarine pour Kierazin. Je pense qu'on ne disconviendra pas, qu'il y a grande analogie entre le nom d'*Hiératin*, comme il se lit dans le journal de Néarque, & celui de Kierazin ainsi qu'il subsiste. La côte est couverte en ce parage d'une isle, que Thévenot a remarquée, quoiqu'elle ne paroisse point dans les cartes : son nom est Cousher.

Le

Le jour ſuivant, la flotte aborde à un torrent, ἐς χείμαῤῥουν, qui eſt appelé *Padargus*. La terre forme en cet endroit une preſqu'iſle, ὁ δὲ χῶρος χεῤῥόνησος ἅπας: & ce canton où il y avoit des jardins, ſe nommoit *Meſembria*. Ptolémée a connu cette Cherſonèſe. La diſtance de la relâche précédente eſt omiſe dans le journal de Néarque : mais, à cette mention de cherſonèſe ou de preſqu'iſle, on reconnoît la pointe de Risher preſque iſolée, & qui eſt même qualifiée d'iſle par Thévenot. L'anſe formée par cette pointe ſe nomme Bender-Risher. Les Portugais y ont eu une fortereſſe. Albuquerque navigant d'Ormus à Bahrain, fut jeté par la tempête ſur la côte de Perſe, & prit terre à Reixel : c'eſt ainſi que ce nom s'écrit chez la nation que ſervoit Albuquerque. Je remarquerai, qu'en conſtruiſant la carte qui accompagne ce Mémoire, le Bender-Risher s'eſt élevé juſqu'à la hauteur de vingt-neuf degrés, quoique dans la carte Angloiſe la pointe de Rushear *(liſez Risher)* ne paſſe vingt-huit degrés que de quelques minutes. Mais, en conſultant d'après coup d'anciennes cartes Portugaiſes, j'y vois Reixel également par vingt-neuf de latitude. D'ailleurs, ſi on ſe rappelle le défaut que j'ai fait connoître dans la carte Angloiſe ſur la latitude de Baſra, où cette poſition eſt trop ſud d'environ cinquante minutes; on jugera que c'eſt le même défaut qui ſe communique dans cette carte à la latitude de Bender-Risher.

De-là, deux cents ſtades conduiſent Néarque ſur la plage de *Taoce*, à l'embouchûre du fleuve *Granis ;* & il ajoûte qu'à deux cents ſtades de cette embouchûre en montant dans les terres, les rois de Perſe avoient un palais. Il eſt auſſi mention du fleuve *Granis* dans Pline, comme pouvant recevoir de petits bâtimens : mais on peut l'accuſer d'erreur dans ce qu'il ajoûte, *per Suſianen fluit.* Cette rivière ne peut être que celle qui ſe nomme aujourd'hui Boshavir. Elle tire ce nom, ſelon le géographe Turc, d'une ville ſituée vers le haut de ſon cours, ſortant de la même chaîne de montagnes d'où ſort la rivière de Kierazin. Son entrée étant regardée comme un port, ſe nomme Bender-Boshavir. Quant à *Taoce,* on en retrouve le nom dans celui de Taûg, ou Taûag ſelon qu'il ſe lit dans la verſion de

Lib. VI, c. 23.

l'Edrisi par les Maronites. Le géographe Turc témoigne qu'il y passe une rivière: & marquant sa distance d'un lieu maritime & plus éloigné, nommé Gennaba, de douze parasanges, l'Édrisi y compte trente-six milles, ce qui est correspondant. Par la route que décrit l'Édrisi de Shiraz à Taûag, faisant compter quatre-vingt-seize milles, il indique le même total de distance dans un autre endroit. Je ne fais point difficulté de supposer, qu'on peut employer ces milles sur un grand pied, sans nuire à la correspondance des positions de l'intérieur du Fars avec celles qui tiennent au golfe Persique, vû que l'étendue qui est donnée à ce golfe peut y suffire. On trouve *Taoce* dans Ptolémée, & *Taocène*, entre les contrées particulières dont il fait mention dans la Perse. Strabon parlant des différentes maisons
L. XV. p. 725. royales de la Perse, désigne celle-ci comme étant voisine de la mer, quoiqu'on lise dans son texte τὴν Ὄκην, au lieu de Ταόκην. Ptolémée étend le même nom de *Taoce* à un promontoire, qu'il fait plus occidental que la position de *Taoce,* ce qui peut s'appliquer à une pointe de terre près de ce lieu de Gennaba, que sa distance de Taûag m'a donné occasion de citer.

Néarque répète ensuite un compte de deux cents stades, pour arriver à une rivière, qu'il nomme *Rogonis,* où il trouve un port assuré. Ce port est celui de Bender-Regh, que Thévenot qui s'y est embarqué, décrit comme une manche longue & étroite, qui va en tournant, ayant son issue vers le sud-ouest. Selon Néarque, *Rogonis* n'est qu'une petite rivière, & cependant Ptolémée paroît en avoir connoissance entre les rivières qui tombent dans le golfe Persique, marquant pour la première depuis le terme de la Susiane, celle qu'il nomme *Rogomanes.* Le géographe Turc fait mention dans ce canton d'une rivière, qu'il dit être grande & peu guéable, & dont le nom est Shirin. On trouve le passage de la même rivière dans la marche de Timur, du Khozistan dans le Fars, selon l'historien Persan qui a écrit la vie de ce conquérant Tartare. L'embouchûre d'Ab-Shirin, ou de cette rivière de Shirin, est à Gennaba, selon le Géographe que je viens de citer. J'ai une carte manuscrite du golfe, qui marque une forteresse en cet endroit, & où le

nom du lieu eſt écrit Bender-Guenara, en tenant la place de Gennaba, & ce n'eſt pas le ſeul nom propre qui ſoit ainſi altéré dans les cartes du golfe en général. On pourroit ſuppoſer, que la manche du Bender-Regh, qui tend vers Gennaba, reçoit quelque bras détaché de la rivière déſignée ci-deſſus. Le nom de Bender-Regh ſignifie proprement port de ſable, & le canal de rivière qui s'y rend ne prend le nom de *Rogomis* que parce qu'il communique avec ce port, laiſſant à la rivière dont dérive ce canal, le nom qui peut lui être propre.

Il ne faut point paſſer outre ſans parler de Karek ou Karg, iſle que vont reconnoître les navigateurs du golfe, & où ils prennent communément des pilotes pratiques de cette mer, pour les conduire à Baſra. Sa diſtance de Bender-Regh eſt de deux giam, ſelon que Pietro della Valle en a été informé dans ſa navigation. Teixeira, qui y a été en relâche pluſieurs jours, n'écarte cette iſle en mer que de trois lieues, *tres leguas à la mar*, ce qui peut convenir à l'égard de la terre la plus voiſine, qui forme une pointe près de Gennaba. L'iſle de Karek eſt étroite, & ſa longueur d'environ une lieue & demie s'étend de nord-nord-oueſt à ſud-ſud-eſt. Son terrein eſt partagé entre des plaines & des montagnes. On y trouve de l'eau douce, la terre n'y eſt point ſtérile, & cette iſle a des habitans. On pêche des perles aux environs. Elle eſt accompagnée à peu de diſtance en tirant au nord, avec quelque déclinaiſon vers l'eſt, d'une petite iſle toute de ſable & inhabitée, que l'on nomme Kargou. Je crois pouvoir juger, que le rhumb de Karek à l'entrée du Shat-ul-Arab eſt le nord-oueſt, & ſept ou huit degrés vers l'oueſt. Les cartes du golfe prennent davantage de l'oueſt, ce qui procède principalement, ſur-tout dans la carte Angloiſe, de ce que le golfe en général n'y eſt pas en poſition aſſez oblique, étant contenu entre deux degrés quarante & quelques minutes du parallèle d'Ormus à celui de Baſra ; quoiqu'il convienne de ranger ce golfe de manière, que la différence de latitude entre ces poſitions ſoit d'environ trois degrés & demi, en conſéquence des hauteurs déterminées par obſervation.

Entre les isles du golfe, Ptolémée en marque deux, que par leur position justement vis-à-vis du promontoire qu'il appelle *Taoce*, on prendra volontiers pour celles de Karek & de Kargou. Il les nomme *Tabiana* & *Sophtha*. On croiroit néanmoins reconnoître dans le nom de Karek celui d'*Ichara* ou *Icarus*, que l'on trouve dans l'antiquité avoir été propre à une isle du golfe Persique; & je ne dissimulerai pas, que quelques cartes qui sont sorties de mes mains, témoignent que j'ai hasardé d'appliquer à Karek une ancienne dénomination qui a beaucoup de rapport à celle que cette isle conserve. Cependant il faut avouer, que les circonstances avec lesquelles il est mention d'*Icarium* dans Strabon, ou d'*Icarus* dans Arrien, ne conviennent point à Karek, non plus que la position d'*Ichara*, selon Pline & Ptolémée. Strabon parlant sur le rapport d'Androsthène de Thase, qui avoit accompagné Néarque dans sa navigation, & qu'Alexandre avoit fait partir de l'embouchûre de l'Euphrate, pour prendre connoissance de la côte Arabique du golfe, dit qu'en rangeant la terre, & l'ayant à sa droite, on trouve l'isle *Icarium*. Selon la distance de cent vingt stades de l'entrée de l'Euphrate dans la mer, comme cette distance d'*Icarus* paroît marquée dans Arrien, quelque attérissement formé vers l'ancienne embouchûre de l'Euphrate pourroit être un obstacle à bien reconnoître *Icarus* sur un pareil indice. Cette distance au reste paroîtra défectueuse & fort insuffisante, si l'on juge de l'emplacement d'*Icarium* ou d'*Icarus*, par la description que fait Pline du pays maritime au devant duquel est *Ichara*; & par un intervalle de cinq à six degrés de latitude que donne Ptolémée entre les embouchûres du Tigre & le point d'*Ichara*. Nous serions peut-être moins incertains, si la côte Arabique du golfe nous étoit aussi connue dans le détail que le rivage de la Perse. Car, c'est par les connoissances du local qu'on voit clair dans l'ancienne Géographie.

Lib. XVI, p. 766.

Néarque partant de *Rogonis*, ou de Bender-Regh, va mouiller après quatre cents stades de navigation, à l'entrée d'une petite rivière qu'il nomme *Brizana*. On trouve une rivière du nom de *Brisoana* dans Ptolémée, entre celles que

reçoit le golfe Perſique. Mais, nous aurions dû la rencontrer avant que d'arriver au *Rogonis* ou *Rogomanes*, ſelon l'ordre que ſuit Ptolémée dans l'indication de ces rivières, de ſorte que celle d'*Hieratin* qui précède, conviendroit mieux que *Briſoana*. Car, il n'y a pas d'apparence qu'une poſition dans Ptolémée ſoit préférable au rapport que fait un navigateur de ce qu'il a reconnu par lui-même ſur les lieux. Le mouillage qui paroît répondre à celui qu'indique ici Néarque, ſe nomme Bender-Delem : il devance immédiatement l'embouchûre de la rivière dont le nom eſt *Aroſis* dans Arrien, & où la flotte ſe rend au de-là de *Brizana*. Mais ce qu'il y a d'intervalle de *Brizana* à l'entrée de l'*Aroſis*, eſt une de ces lacunes que l'on trouve dans le journal de Néarque ſur le compte des diſtances. Nous en avons remarqué pluſieurs ſur la même côte de Perſe : premièrement entre l'iſle *Caicandros* & celle qui répond à Lara, où l'on pourroit eſtimer la route avoir valu environ cinq cents ſtades, comme je l'ai obſervé en ſon lieu. Il y a une ſeconde omiſſion à l'égard d'une traite qui ſe termine au mont *Ochus :* une troiſième entre *Hieratis* & la Cherſonèſe qui repréſente la pointe de Bender-Risher. Ainſi, cette dernière entre *Brizana* & *Aroſis* en fait une quatrième.

En arrivant précédemment au terme de la Carmanie, il a paru avec évidence, que la ſomme des diſtances pour l'étendue de la côte qui appartient à cette province, ne remplit pas un vuide qui exiſte dans le détail des diſtances particulières. Or, une ſomme pareillement donnée pour la côte de Perſe, qui ſe termine au fleuve *Aroſis*, où nous ſommes parvenus, ſe trouve encore moins ſuffiſante, parce qu'au lieu d'un ſeul vuide il y en a pluſieurs. Cette ſomme eſt marquée de quatre mille quatre cents ſtades, σάδιοι τετρακόσιοι καὶ τετρακισχίλιοι. Il eſt vrai qu'en raſſemblant les diſtances particulières qui ſont indiquées, leur total n'eſt que de quatre mille deux cents quarante : mais, un ſupplément de cent ſoixante qui manque à cette ſupputation pour aller à quatre mille quatre cents, n'eſt pas ce qui peut remplir tous les vuides expoſés ci-deſſus, puiſqu'un de ces vuides peut lui ſeul tenir lieu de cinq cents ſtades, par

proportion aux autres distances connues. Je ne dissimulerai pas de voir un témoignage, que cette somme de quatre mille quatre cents stades peut avoir existé dans la relation de Néarque, selon qu'Arrien nous l'a transmise. Ce témoignage se tire de Pline: il dit en parlant de la Perse, *obtinet littore CCCCCL mill. passuum.* Si l'on croyoit devoir appliquer la mesure des milles à la côte de Perse, le grand excès qu'on trouveroit à ce nombre, feroit croire qu'il y a erreur. Je tiens néanmoins qu'il est tel que Pline l'a mis sur le papier; & j'ai donné antérieurement, & en faisant une juste analyse de la largeur du golfe Persique à son entrée, la solution de cette difficulté. Je repète ici, que ce que Pline appelle mille représente huit stades: ainsi, ce qu'il donne pour cinq cents cinquante milles montre positivement quatre mille quatre cents stades. On ne sauroit donc disconvenir que pareille somme de stades ne pût être marquée dans les Mémoires de la navigation de Néarque; à quoi on peut
L. XV, p. 727. ajoûter, que Strabon donne au rivage de la Perse quatre mille quatre cents ou quatre mille trois cents stades d'étendue. Mais, que conclurre de-là, si ce n'est, qu'on n'y a pas fait autant d'attention que la sévérité de cette discussion nous oblige d'en faire, & qu'on n'avoit pas le local du golfe sous les yeux, comme nous l'avons actuellement?

Le fleuve *Arosis*, ou *Arois* selon la leçon de quelques manuscrits d'Arrien, sépare la Perse d'avec la Susiane; & Néarque a connu cette rivière pour la plus considérable de celles
Ubi suprà. que reçût la mer qu'il a naviguée. Dans Strabon, le nom d'une grosse rivière qui termine la côte de Perse, est *Oroates.* On lit
L. VI, c. 24. dans Pline: *Persidis initium ad flumen Oroatin, quo dividitur ab Elymaide.* Ce pays d'*Élymais* est la partie maritime de la Susiane, selon Pline, quoique Strabon en fasse la partie supérieure. Ptolémée établit également les limites entre la Susiane &
Lib. V, c. 3. la Perse, à l'embouchûre du fleuve *Oroatis.* Quint-curce décrit ce fleuve sous le nom de *Pasitigris,* en disant que sorti des montagnes qu'occupent les *Uxii,* & ayant traversé d'un cours précipité entre des rochers un espace de cinq cents stades, il coule plus doucement pendant six cents stades dans un pays

plus uni, & jusqu'à la mer, étant devenu navigable. Quoique Strabon fasse mention de cette rivière sous le nom d'*Oroates*, il lui applique toutefois le nom de *Pasitigris* quand il dit, qu'au *Choaspes*, qui est la rivière de Suse, & en tendant au-delà vers l'orient, succèdent *Copratas* & *Pasitigris*. Dans Diodore de Sicile, ce *Pasitigris* est même désigné sous le nom de *Tigris*, *Lib.* XIX, *cap* 18. en disant que le *Copratas* sorti des montagnes se jette dans le Tigre. Il emploie pareillement le nom de Tigre dans la marche d'Alexandre vers le pays des *Uxii* & la Perse, en partant de Suse, pour désigner la même rivière, qui sur le même sujet est nommée *Pasitigris* dans l'histoire d'Arrien, & dans Quint-curce, & que Plutarque, dans la vie d'Euménès, ne nomme point autrement. Ainsi, l'*Arosis* de Néarque n'étant qu'une même rivière avec *Oroatis*, est encore la même sous le nom de *Pasitigris*. Il semble que les rivières de la Perse soient exposées à plus de méprises sur ce qui les concerne, que d'autres. Cellarius ajoûte à celles que j'ai remarquées précédemment, en confondant *T. II, p.* 793. l'*Arosis* avec l'*Araxes*, dont le cours bien loin d'être commun entre la Susiane & la Perse, étant reculé dans l'intérieur de la Perse, & presque sous *Persepolis*, n'arrive point à la mer. Il a peine à croire ce que rapporte Diodore de cette rivière, qu'il *Lib.* XIX, *c.* 17, *p.* 792. appelle *Tigris*, qu'elle a trois stades de largeur, & jusqu'à quatre en quelques endroits: *fidem videtur superare*. Mais, la connoissance particulière du stade, dont les Macédoniens ont fait usage dans les contrées de la haute Asie, plus court presque de moitié que le stade dont la connoissance est plus familière, rend au témoignage de Diodore la vrai-semblance, que l'on conviendra bien qu'il n'a pas sur un autre pied.

Dans les géographes Orientaux, la rivière dont nous parlons est appelée Tab. Plusieurs rivières qui sortent des montagnes d'Asciac, ou des *Uxii*, & de l'intérieur du Loûristan, concourent à la former, & ne se rendent point dans la rivière d'Abzal, ou de Tuster, comme il est dit dans quelques notes de l'histoire de Timur, traduite du Persan de Sheref-uddin *T. II, p.* 185. Yezdi. La plus considérable de ces rivières, sous le nom d'Abi-argoun, est aussi la plus voisine de la frontière de Fars ou de

la Perſe. Ces rivières étant réunies, paſſent à une portée de flèche d'Arragian, ou Ragian, ville de Fars. Les navigateurs du golſe Perſique ne connoiſſent cette rivière vers ſon embouchûre que ſous le nom d'Endian, qui eſt celui d'une habitation dont les maiſons ſont diſperſées, à cinq ou ſix heures de chemin du bord de la mer, & vis-à-vis de laquelle ce que cette rivière a de largeur eſt d'environ la moitié de celle du Tigre devant Baſra, ſelon le rapport qui a été fait à Thévenot. Cette circonſtance peut fixer l'idée qu'on doit avoir de cette largeur, en conſidération de celle de trois ou de quatre ſtades que marque Diodore de Sicile. Thévenot remontant le Shat-ul-Arab, ou le Tigre, pour ſe rendre à Baſra, eſtime ſa largeur en approchant de cette ville, de plus de deux fois & demie la largeur de la Seine au bout du mail. Or, cette largeur de la Seine eſt de cent toiſes; d'où il ſuit que l'eſtime du Shat-ul Arab paſſe deux cents cinquante: & ſi l'on veut, en cavant au plus fort, aller juſqu'à trois cents, la moitié de cette largeur, ou cent cinquante toiſes, dont on ne peut conclurre qu'un ſtade & demi Olympique, ou peu de choſe au-delà en rigueur, convient fort à la meſure de trois ſtades, ſelon qu'on connoît les ſtades dans la navigation de Néarque. Ces convenances ſe préſentent d'elles-mêmes, & on les rechercheroit en vain ſi elles ne devoient point avoir lieu.
Page 117. La latitude de trente degrés, indiquée par Golius dans ſes notes ſur l'aſtronomie d'Alfergane, pour une ville maritime nommée Siniz ou Shiniz, frontière du Fars & du Khoziſtan, c'eſt-à-dire de la Suſiane comme de la Perſe, & qui fut détruite l'an de l'hégire 321, de l'ère Chrétienne 932, ſe rencontre avec celle que l'embouchûre de la rivière d'Endian prend ſur la carte.

Néarque témoigne, que de-là en avant il lui eſt plus difficile de s'expliquer ſur les circonſtances de ſa navigation, à cauſe du peu de fond le long de cette plage, & parce qu'on ne peut
T. IV, p. 368. aborder la terre ſans danger. Pietro della Valle dit avoir navigué ſur un fond de quatre braſſes, ce qui s'étendant ainſi à un aſſez grand eſpace, les navigateurs Perſans appellent cet endroit du golſe le *Meidan*, ou la place. La terre eſt tellement baſſe, qu'on a peine à la diſtinguer d'aſſez près. Elle eſt fort marécageuſe: *madente,*

madente, dit Pline, *Elymaide in tantum, ut nullus ſit, niſi circuitu ejus, in Perſidem aditus.* Deux rivières, qu'il nomme *Brixia* & *Oratea*, que l'on peut prendre pour des émanations du fleuve qui traverſe la Suſiane, & que l'on ne connoît point d'ailleurs, apportent du limon ſur la côte, & la rendent inabordable, *inacceſſam cœno*, ſelon les termes de Pline. Dans Ptolémée, cet enfoncement du golfe eſt appelé Πηλώδης, *Cænoſus ſinus.* Néarque fut averti par les pratiques de cette mer, de ſe pourvoir d'eau pour pluſieurs jours, parce qu'il n'eût pû faire aiguade ſur ce rivage. Lib. VI, c. 27.

Après cinq cents ſtades de navigation, la flotte donna fond à l'entrée d'un lac poiſſonneux, nommé *Cataderbis*, dont l'entrée étoit couverte d'une petite iſle, nommée *Margaſtana.* Je trouve dans la géographie Turque un port ſur cette plage, appelé Bender Madjour, diſtant de deux journées d'une ville de l'intérieur du pays, qui eſt Deûrak. De-là, au rapport de Néarque, le paſſage entre les bas-fonds avoit à peine la largeur ſuffiſante à un ſeul navire, & des pieux enfoncés dans la vaſe indiquoient de côté & d'autre les bancs qu'il falloit éviter. C'eſt de ce parage que parle Pline en ces termes: *Vadoſa navigatio, paluſtri ſimilis, per euripos tamen quoſdam peragitur.* Deux traites de cette navigation difficultueuſe, & dont l'une fut de ſix cents ſtades, l'autre de neuf cents, conduiſirent la flotte à l'embouchûre de l'Euphrate, & la firent aborder à un lieu de la Babylonie, qui eſt nommé *Diridotis.* Néarque nous fait ainſi compter deux mille ſtades entre l'*Aroſis*, ou *Oroatis*, & l'entrée de l'Euphrate. Mais, quelque forte que puiſſe paroître cette ſomme, elle ſe ſoûtient par le compte que Pline donne de deux cents quarante milles le long de l'Élymaïde, depuis l'*Oroatis* juſqu'à *Charax*, dont la ſituation près du Tigre eſt même antérieure à l'Euphrate, en partant de l'*Oroatis.* Or, de ce nombre de milles il en réſulte dix-neuf cents vingt ſtades. Quoiqu'il ſoit à préſumer, que les difficultés de la navigation ont fait la route plus longue que l'eſpace intermédiaire en droite ligne; cependant il demeurera pour conſtant, qu'une meſure de ſtade que l'on voudroit plus forte que celle qui paroît d'ailleurs ſi propre à la navigation de

Cap. 23.

Cap. 27.

Néarque, ne conviendroit aucunement. En arrivant ainsi à l'entrée de l'Euphrate, c'est toucher au terme auquel je dois m'arrêter dans cette section particulière.

Bouches de l'Euphrate & du Tigre. Côte Arabique du golfe.

Il s'agit donc actuellement du second objet que je me suis proposé d'examiner dans ce Mémoire, & qui concerne les bouches de l'Euphrate & du Tigre. Plusieurs circonstances dont il est mention dans l'antiquité, font connoître qu'il est arrivé des changemens dans les embouchûres de ces fleuves. L'Euphrate, qui n'a point aujourd'hui d'issue particulière dans la mer, s'y rendoit autrefois séparément du Tigre. Quoique la géographie de Strabon soit fort postérieure au siècle d'Ale-
P. 79, 527, 529. xandre, il paroît s'expliquer en plusieurs endroits de manière à faire entendre, que l'Euphrate se rend à la mer comme le Tigre: il ne parle point d'autre communication de ce fleuve avec le Tigre, que celle qui se fait près de Séleucie, & qu'il faut rapporter au canal, dont le nom est *Nahar-Malcha*, ou
Lib. VI, c. 26. le Fleuve royal, *Armalchar* dans Pline, qui ajoûte, *quod significat regium flumen.* Méla paroît le plus ancien auteur qu'on puisse citer, sur ce qui est arrivé à l'Euphrate (quoique vrai-
Lib. III, c. 8. semblablement assez long-temps avant lui) de terminer son cours autrement que par se rendre dans la mer: *ingens modò & navigabilis, inde tenuis rivus, despectus emoritur* (selon l'édition de Vossius) *& nusquam manifesto exitu effluit, ut alii amnes, sed*
Lib. VI, c. 27. *deficit.* Pline nous apprend ce qui avoit causé le dépérissement de l'Euphrate: *longo tempore Euphratem præclusere Orcheni, & accolæ, agros rigantes.* Nous rechercherons dans la suite, quelle pouvoit être la position de la ville d'*Orchoë,* qui donnoit le nom aux *Orcheni.* Indépendamment des saignées faites à l'Euphrate dans la plus basse partie de son cours, qu'occupoient les *Orcheni,* il souffroit déjà plusieurs grandes dérivations antérieures, & au dessus de Babylone, pour empêcher qu'il ne submergeât le pays dans ses débordemens: *ne præcipiti cursu Babyloniam*

infestaret, comme le dit Pline du motif qui détermina un gouverneur nommé Gobar, à ouvrir le canal, dont le nom selon lui est *Armalchar*. Cap. 26.

Je crois devoir commencer par une description sommaire, mais positive, du local actuel. La jonction principale de l'Euphrate avec le Tigre, se fait à dix ou douze lieues, plus ou moins grandes, ou deux petites journées au dessus de Basra: & à l'angle formé par la jonction des deux rivières, est située une forteresse, dont le nom de Kern ou Korna, exprime en langue Arabe cette situation sur une pointe de terre en forme de corne. Le fleuve qui se forme ainsi par l'union de l'Euphrate & du Tigre, prend le nom de Shat-ul-Arab, ou de fleuve des Arabes. Il en sort plusieurs canaux sur sa rive droite, dont le plus considérable est celui qui conduit à Basra, cette ville étant éloignée du fleuve d'environ deux milles. A environ cinq lieues plus bas, le fleuve détache du même côté un autre grand canal, que l'on prétend être prolongé jusqu'au port d'el Katif, près de l'isle de Bahrain. Teixeira le dit formellement: *entra por la Arabia, y va à salir al mismo estrecho o sino Persico, en Katifa, junto à Barhen.* Peut-être ce canal ne parcourt-il pas tant d'espace: mais sa navigation procurant la facilité de franchir une partie de l'intervalle de Basra à Katif, cela peut avoir suffi pour le faire appeler le canal de Katif ou de Bahrain. Un peu plus bas que la séparation de ce canal, & en passant à la rive gauche du fleuve des Arabes, on trouve l'entrée d'un canal, entre deux châteaux nommés Haffar. Quatre ou cinq heures de navigation dans ce canal, comme on en juge par le rapport de Thévenot, qui y a passé pour se rendre à Basra, en venant du golfe, conduisent à la rivière de Karun, laquelle descend de l'ancienne Suse, ou comme on dit aujourd'hui, Tuster ou Suster. Ce que le voyageur très-exact que je viens de citer a remarqué, savoir, que depuis le canal de Haffar en descendant jusqu'à la mer, la terre est stérile, qu'elle est tout-à-fait basse, inondée en haute marée, est une circonstance qui paroîtra dans la suite avoir mérité qu'on la rapporte ici. Thévenot compte dix-huit lieues de Basra à la mer, Teixeira seize, parce que

Viage, p. 73.

celui-ci fait usage des lieues sur un plus grand pied que notre voyageur François. L'Édrisi fait compter quarante-deux milles, savoir trente-six jusqu'à Abadan, ville qui n'existe plus, & six au-delà jusqu'à des pieux enfoncés dans la mer, à l'endroit où elle reçoit le fleuve. Ces quarante-deux milles composent quatorze parasanges, qui en leur supposant toute l'étendue des parasanges de dix-sept au degré, réduisent les lieues de Thévenot sur le pied de vingt-deux. Teixeira nous instruit, qu'à l'entrée du fleuve en le remontant, il fait un grand circuit, avant que de courir selon sa direction principale: *da este rio luego à la entrada una grande buelta; pero passada, buelve à su curso.* L'entrée se nomme Karab, & l'on prétend qu'il y existoit autrefois une ville, qui a été submergée. La sonde trouve le fond à trois brasses, & l'eau du fleuve dans son courant conserve sa douceur à trois lieues en mer. La largeur de l'embouchûre entre des terres très-basses, s'estime d'environ deux milles; ce qui apporte une grande réduction à ce qu'on lit dans Pline de l'entrée du Tigre dans le golfe: *infertur mari Persico X mill. passuum ore,* selon l'édition du P. Hardouin d'après la leçon des manuscrits.

Clim. III, part. VI.

Viage, p. 72.

Lib. VI, c. 27.

J'ai parlé ci-dessus d'un canal de communication entre le Shat-ul-Arab & la rivière de Karun, ou de Suster. Ce canal donne entrée dans cette rivière près d'un château nommé Kout-Mneter; & de-là, si l'on descend vers la mer, en suivant le cours de la rivière, on rencontre à quelques heures de navigation l'ouverture d'un canal, qui s'en détache sur la gauche, ce qui forme deux branches à la rivière de Karun pour se rendre dans la mer. C'est en remontant la branche principale, que Thévenot a eu connoissance de cette séparation d'une autre branche; & je conjecture que l'entrée de ce canal ultérieur de Karun est Bender-Deûrak, qui m'a été indiqué par D. Alvaro de Navia y Cienfuegos, & qui doit tirer ce nom de la ville de Deûrak, située à deux grandes journées dans les terres. Le terrein renfermé entre le Shat-ul Arab & la branche principale du fleuve Karun, se nomme Keban, & celui qui est compris entre les deux branches du même fleuve, est appelé Dorghestan,

ſelon Thévenot, & Durec, comme ce nom eſt écrit dans quelques cartes, ce qui lui donne beaucoup de rapport à celui de Deûrak. Toutes ces circonſtances paroîtront repréſentées dans la carte qui accompagne ce Mémoire, avec plus de détail même qu'il n'eſt néceſſaire de les expoſer ici.

Ce qu'aujourd'hui on nomme Shat-ul-Arab eſt pareillement diſtingué dans l'antiquité par un nom particulier, qui eſt *Paſi-Tigris;* & ce nom ſemble lui appartenir plus proprement qu'à une autre rivière, aux confins de la Perſe & de la Suſiane, comme on a vû précédemment. Il y a un endroit dans Arrien, où faiſant remonter la flotte dans la Suſiane, pour s'y joindre à Alexandre, il nomme *Paſitigris* le fleuve qu'à quelques lignes de-là il n'appelle pas autrement que *Tigris:* & c'eſt en conformité, & ſur le même ſujet, qu'on lit dans Pline: *quâ ſubiit ad eam (nempè Suſorum urbem) claſſis Alexandri Paſitigri.* C'étoit une opinion, ſelon Strabon, que le Tigre raſſemblant les eaux de la Suſiane, & recevant divers canaux de l'Euphrate, il étoit par cette raiſon appelé *Paſi-Tigris;* ce qui ſuppoſeroit que le terme grec, πᾶς, παντὸς, ſeroit entré dans cette dénomination. On tireroit la même concluſion de la manière dont Pline s'explique ſur ce qu'il appelle *Meſene,* que forme le Tigre partagé en deux bras, *diviſus in duos alveos,* dont la réunion donne lieu au nom de *Paſitigris: ubi remeavere aquæ, Paſitigris appellatur.* La ſituation de cette *Meſene,* fort différente de celle dont il ſera parlé dans la ſuite, étant au-deſſus de Séleucie, *citra Seleuciam,* ſelon les termes de Pline, qui parle ainſi en partant de la ſource du Tigre, donneroit une grande extenſion au nom de *Paſitigris,* & le feroit remonter fort au deſſus de la jonction de l'Euphrate à Korna, & juſqu'à Séleucie. Mais, je ne ſache pas qu'une pareille extenſion du nom de *Paſitigris* ait aucun lieu d'ailleurs: & ce qui diſtingue cette dénomination compoſée, d'avec celle du Tigre ſimplement dit, pouvant avoir été propre aux peuples de la contrée, c'eſt dans leur langue pluſtôt que dans la Grecque, qu'il conviendroit d'en chercher l'uſage & la ſignification.

Ubi ſuprà.

L. XV, p. 729.

Ubi ſuprà.

Selon Ptolémée, la jonction de l'Euphrate avec le Tigre

ſe fait ſous une ville qu'il nomme *Apamia*, en pouſſant juſque-là la Méſopotamie, dont la dénomination peut en effet convenir en général à tout le terrein renfermé entre les deux fleuves. Pline indique bien une ville également appelée *Apamia;* mais dans une poſition qu'on ne peut confondre avec celle de Ptolémée. Car, il l'établit à la ſéparation des deux bras du Tigre qui forment la *Meſene* dont il parle, *circa Apamiam Meſenes... diviſus in alveos duos;* fixant même ce lieu par une diſtance de cent vingt-cinq milles au deſſus de Séleucie, *citra Seleuciam Babyloniam CXXV mill. paſſuum:* & vû que c'eſt en deſcendant le Tigre que Pline emploie l'expreſſion de *citrà*, il eſt clair que cela ſignifie au deſſus de Séleucie, & non pas au deſſous, où Ptolémée place une autre Apamée.

Ubi ſuprà.

On peut dire que Pline indique la même ville que Ptolémée, ſous un autre nom, qui eſt *Digba*, en ces termes: *eſt etiamnum oppidum Meſopotamiæ, in ripâ Tigris, circa confluentes, quod vocant Digbam.* L'identité eſt marquée par deux circonſtances, *oppidum Meſopotamiæ,* conformément à l'extenſion de la Méſopotamie dans Ptolémée, & plus préciſément encore par la poſition au confluent des fleuves. Car, quoiqu'il ſemble qu'on trouve auſſi *Digba*, écrit *Digua*, ou *Didigua*, dans une poſition diſtincte d'*Apamia*, mais très-voiſine, dans Ptolémée; deux noms qui auront été propres à une ſeule & même ville, ont pû donner lieu à l'erreur de Ptolémée, en les ſéparant pour en faire deux villes. Le cas n'eſt pas unique: & entre les cartes qui ont été dreſſées ſur Ptolémée, celle où l'on voit *Didigua* & *Apamia* ſéparément, ſans aller plus loin, & qui eſt la quatrième du détail de l'Aſie, fournit une preuve indubitable de ce que je remarque ici. On voit la ville de *Berœa* ou *Chalybon* partagée en deux poſitions, quoique la ſeule diſtinction qu'il y ait à faire ſoit de reconnoître *Chalybon* pour le nom Syrien & national, & *Berœa* pour avoir été emprunté d'une ville de la Macédoine, ſous la domination des Princes Macédoniens. Le premier ſubſiſte dans celui de *Hhaleb*, que l'uſage eſt de prononcer Alep; & le ſecond n'eſt pas tout-à-fait oublié, parce qu'on trouve *Beria* dans quelques écrits des Orientaux.

Ubi ſuprà.

Il en eſt vrai-ſemblablement du nom de *Digba* comme de celui de *Chalybon ;* & on ſait que le nom d'*Apamia* ou *Apamea,* qui a été donné à pluſieurs villes, vient d'Apama, femme de Seleucus Nicator, fondateur de la grande Seleucie ſur le Tigre, qui ſe trouve ainſi en poſition intermédiaire de deux Apamées, ſituées également aux rives du même fleuve, l'une au deſſus, ſelon l'indication de Pline, l'autre au deſſous. Or, la ſeconde de ces Apamées étant fixée au confluent de l'Euphrate & du Tigre, la ſituation actuelle de Korna nous la repréſente.

En décrivant, comme j'ai fait ci-deſſus, l'état actuel des lieux, la première des circonſtances les plus remarquables qui ſe ſoit offerte au deſſous de la jonction des fleuves, eſt l'ouverture du canal de Baſra. Les auteurs Mahométans prétendent, qu'il a été creuſé ſous le khalifat d'Omar, & le diſtinguent par le nom de Nahr Moakeli, tiré de celui de Moakel, qui fit travailler à ce canal. Baſra, dont le nom ſignifie proprement un lieu rude & pierreux, n'exiſtoit pas avant les premiers temps de l'Iſlamiſme, & cette ville fut fondée du temps d'Omar, l'an 14 de l'hégire, de l'ère Chrétienne 635, dans un emplacement nommé el Kharibeh, qu'avoit occupé un camp que les rois de Perſe tenoient ſur leur frontière. Ce qu'on a inſéré dans l'*Oriens Chriſtianus,* ouvrage poſthume du P. le Quien, au ſujet de Baſra, ſavoir, *Euphratenſis regionis Chuziſtan civitas, ad eum locum poſita ubi Tigris & Euphrates junguntur,* eſt doublement fautif, en ce que Baſra n'eſt pas du Khoziſtan, non plus qu'au confluent du Tigre & de l'Euphrate. A l'angle de terre que forme l'entrée du canal, & ſur la gauche en allant à Baſra, eſt ſitué un château, que les gens du pays appellent Menara, les Turcs Kelid-ul-Bahr, ou ſerrure de la mer : & ce canal traverſe la ville de manière, que la principale & plus conſidérable partie de cette ville eſt également ſur la gauche. Au-delà de Baſra, le canal tourne vers le midi ; & on en rencontre un autre, qui ſortant du Shat-ul-Arab à cinq ou ſix milles plus bas que le Nahr-Moakeli, près d'un lieu nommé Oboleh, dont il prend le nom, joint ce canal antérieur ; & l'endroit où ſe

fait la jonction s'appelle el Minieh, ou le port. Les bords de Nahr-Oboleh sont célèbres par leurs agrémens chez les Orientaux, qui les mettent au nombre des quatre Ferdous, ou Paradis terrestres; dont les trois autres sont le goutha Demesk, ou le verger de Damas, le sheib Bewan, ou le ruisseau de Bewan, en Perse près de Naubendjan, & le Sogd de Samarcande, qui a donné le nom à la Sogdiane. Dans le nom d'Oboleh nous retrouvons distinctement celui d'Ἀπολόγος, que l'auteur du Périple de la mer Érythrée indique comme un entrepôt considérable au fond du golfe Persique, & qu'Ortelius, dans son Trésor géographique, voudroit confondre avec *Teredon*, dont il sera question par la suite. Il faut pourtant trouver à redire, que dans ce Périple l'Euphrate soit nommé plustôt que le Tigre, en parlant d'*Apologus*. Selon la mention qui est faite de ce lieu, c'étoit, avant l'existence de Basra, ce que le terme d'*échelle* désigne par rapport au commerce dans les contrées du Levant.

Quand on lit dans les auteurs Orientaux depuis le Mahométisme, que le fleuve Moakeli fut ouvert du temps d'Omar, le second dans la succession des Khalifes, cela doit plustôt s'entendre du renouvellement d'un ancien canal, qui avoit besoin d'être nettoyé & réparé, que d'une fouille toute nouvelle. L'établissement de Basra, que l'on dit avoir commencé par une colonie de huit cents hommes, ne suppose pas qu'on ait entrepris en sa faveur un travail aussi considérable qu'il le falloit, pour y amener un bras de rivière qui porte des bâtimens. Ptolémée divise le Tigre en deux bras, pour se rendre dans le golfe Persique, dont l'un a son embouchûre au couchant de l'autre, & qui paroît en même temps plus prolongé vers le midi. Or, le canal de Basra est propre à représenter cette émanation du Tigre, & d'autant plus complètement, que selon
Viage, p. 78. le rapport fait à Texeira, qui étoit à Basra au commencement du siècle précédent, par les anciens du pays, ce canal avoit été navigable jusqu'à trente lieues: *y me affirmaron personas antiguas, que fuera ya en otro tiempo navegable, hasta un lugar distante de alli treinta leguas.* Car, quoique cette longueur de canal

canal puisse être exagérée, elle étoit au moins suffisante pour se faire une embouchure particulière dans la mer, puisqu'elle pouvoit rencontrer la mer à une moindre distance: & nonobstant le dépérissement de ce canal, Teixeira témoigne y avoir navigué plus de trois lieues au-delà de Basra, pour se rendre chez un Shek du nom de Ben-Rasset.

Le terrein renfermé entre la division du Tigre, pour former deux embouchûres, selon que le marque Ptolémée, est appelé dans les écrits des Chrétiens orientaux, qui parlent des églises soûmises au Catholicos de Séleucie, *Perat-Maisan*, ou *Misçan*. Abraham Ecchellensis cite entre les auteurs Syriens, un métropolitain *Euphratis Misçanis, hoc est Bassoræ*. Abulféda fait mention de *Maisan*, comme d'un canton du district de Basra. Voilà donc une *Mesene*, qui ne veut point être confondue avec la *Mesene* dont parle Pline, fort éloignée des lieux où nous sommes, & au dessus de Séleucie, n'ayant rien de commun que d'être formée par une division du Tigre en deux bras, avec cette différence néanmoins dans celle dont il s'agit actuellement, qu'elle est renfermée d'un côté par la mer. Quoique nous ayons peu de détail sur l'expédition dans laquelle Trajan pénétra jusqu'au golfe Persique, néanmoins il est mention dans Dion-Cassius d'une isle du Tigre, dont le nom de *Messana*, comme il se lit dans le texte de Xiphilin, répond évidemment à celui de *Misçan* rapporté ci-dessus. Trajan après s'être emparé sans peine de cette isle, eut beaucoup à souffrir des marées, circonstance très-convenable à un terrein qui borde la mer, & qui étant presque au niveau des flots, est fort exposé à en être couvert. Philostorge décrit précisément la même isle comme fluviale & marine, νῆσον αὐτὴν ποιῶν ποταμίαν τε ἅμα καὶ θαλαττίαν, formée par le Tigre divisé en deux grands bras avant que de se rendre dans le golfe Persique, & dont le nom est désigné par celui de τῶν Μεσηνῶν, que l'on donne au peuple dont elle est habitée.

De origine nominis Papæ.

Lib. LXVIII.

Lib. III, c. 8.

Je ne vois rien dans l'antiquité qui puisse s'appliquer spécialement au canal, qui se détachant du Shat-ul-Arab, à environ cinq parasanges au dessous de l'ouverture du canal de Basra, &

du même côté, dirige son cours vers Katif & Bahrain. C'est une coupure qui partage *Mesene*, & le terrein qu'elle renferme en particulier se nomme Gezirat-Khader. Mais, à peu de distance au dessous de la séparation de ce canal, nous avons vû dans la description suivie & positive du local, qu'aux environs de Kout-Haffar, comme on dit dans le pays, ou du château d'Haffar, le Shat-ul-Arab communique par un canal ouvert sur la rive opposée, ou la gauche de son cours, avec le fleuve Karun. Ce fleuve venant de Tuster, la capitale du Khozistan ou de la Susiane, est celui que l'antiquité connoît sous le nom d'*Eulæus*, & auquel convient également un autre nom, qui est *Choaspes*. La distinction qu'on voudroit faire d'*Eulæus* & de *Choaspes*, comme de deux rivières différentes, sur ce que Pline en fait mention séparément, & que cette distinction

L. XV, p. 728. paroît même dans la manière dont Strabon cite un auteur du temps de la domination des Macédoniens en Asie, nommé Polyclète, ne peut se soûtenir contre divers témoignages que c'est la même rivière sous des noms différens. Pline dit du

Cap. 8, v. 2. fleuve *Eulæus, circuit arcem Susorum.* Il est mention dans Daniel d'une porte de Suse sous le nom d'*Ulaï*, qui paroît bien le même qu'*Eulæus*. C'est néanmoins le *Choaspes* qui passe à Suse, selon

In Clio, 188. In Terps. 49, 52. Hérodote, qui le répète en trois endroits. Ce que Pline dit d'*Eulæus, reges non ex alio bibunt,* Hérodote le dit du *Choaspes*.

Second voyage, l. III, c. 9. Ajoûtons ce qu'on a de connoissance actuelle. Thévenot étant entré dans le fleuve Karun, pour remonter par son canal dans le Shat-ul-Arab, a été informé que près de Suster est une montagne qu'on appelle Koasp, & que là commence cette rivière. Ce nom de *Koh-asp* est Persan, & signifie montagne du cheval : *koh* ou *kouh*, montagne, *asp*, cheval, d'où dérive le terme de *Spahi* pour signifier un cavalier. Ainsi, quoique le nom de la rivière fût proprement *Ulaï*, comme il est écrit dans Daniel, cependant on a pu la désigner en même temps par celui de la montagne dont on la voyoit sortir. Ce n'est pas

Ubi suprà. que le fleuve en tirât sa première origine. Pline la fait remonter jusque dans la Médie, *Eulæus ortus in Medis* : mais, c'est pour se dérober ensuite dans un soûterrain, avant que de reparoître,

& d'envelopper la fortereſſe de Suſe : *modico ſpatio cuniculo conditus, hàc rurſus exorſus .... circuit arcem Suſorum.* La ſource de la rivière de Tuſter ou Suſter, & une partie de ſon cours ſont renfermées dans le Loûriſtan : une montagne nommée Koh-Zerdeh, ou montagne jaune, donne la naiſſance par des côtés différens à Zeindeh-rud, qui paſſe à Iſpahan, & à cette rivière, qui à la ſortie du Loûriſtan rencontre la montagne nommée Koh-aſp, du pied de laquelle elle ſe rend à Tuſter. Ainſi, l'identité d'*Eulæus* & de *Choaſpes,* & ce qu'il faut croire de la ſource de ce fleuve, en ce qu'elle ne paroît point unique, ne ſouffrent point de difficulté. Quant au nom de Karun, ſous lequel il eſt connu aujourd'hui, ce nom paroît emprunté d'un lieu, que la carte qu'on a du pays habité par les Chrétiens de S.t Jean, indique à quelque diſtance au deſſus du canal de communication avec le Shat-ul-Arab.

Nous ſommes inſtruits que cette communication exiſtoit dans l'antiquité. Arrien rapporte, qu'Alexandre s'étant embarqué ſur le fleuve *Eulæus,* pour deſcendre à la mer, & ſe rendre par la mer aux embouchûres du Tigre, une partie de ſes bâtimens qu'il laiſſa derrière, ſe rendit dans le Tigre par un canal dérivé du Tigre dans *Eulæus :* τὴν διώρυχα ἣ τέτμηται ἐκ τοῦ Τίγρητος ἐς τὸν Εὐλαῖον. Ce n'eſt que par cette jonction, que Pline, en parlant de la ſituation d'un lieu appelé *Charax,* L. VI, c. 27. entre le Tigre & *Eulæus,* a pu dire *inter confluentes,* puiſqu'indépendamment de ce canal de communication, le fleuve *Eulæus* porte ſes eaux juſque dans la mer, par une embouchûre ſéparée de celle du Tigre. Pline s'explique fort en détail ſur ce qui concerne *Charax,* dont le nom ſignifie proprement un rempart terraſſé. Il dit en effet, que c'eſt un tertre, que le travail des hommes a élevé : *habitatur in colle manu facto.* Il ajoûte hiſtoriquement, qu'Alexandre y tranſporta les habitans d'une ville royale, qu'il nomme *Durine,* inconnue d'ailleurs, donnant à cet établiſſement le nom d'Alexandrie : que les fleuves l'ayant fort endommagé, un Antiochus, qu'il ne diſtingue des autres Séleucides qu'en l'appelant *quintus regum,* répara le dommage que ce lieu avoit ſouffert, & lui donna ſon nom : qu'enfin, un

prince des Arabes du voisinage, & nommé Pasines, le mit à couvert par de nouvelles levées, qui comprenoient un espace d'environ trois milles en longueur, & un peu moins en largeur; & que son nom y prit la place de ceux qui avoient précédé. Ce nom, qui est ainsi *Pasines* dans Pline, & de même dans Ptolémée, dans Josèphe, dans le Périple de la mer Érythrée, est *Spasines* selon Étienne de Byzance, selon Dion-Cassius comme il convient de lire dans son texte, & selon la table Théodosienne, qui donne une route suivie depuis Séleucie jusqu'à *Spasinu* (ou *Spasinæ*) *Charax*. Cette diversité peut procéder d'une différence de dialectes, comme Cellarius l'a remarqué; ou d'une préposition, alliée d'un côté avec le mot propre, qui est simple de l'autre. Lucien fait mention d'Hyspasines, roi des *Characeni*, ce lieu de *Charax* ayant donné le nom à une contrée, que Ptolémée renferme dans la Susiane, Pline dans l'Élymaïde.

T. II, p. 800, in Macrobiis.

Étienne de Byzance se trompe sur la position de *Charax*, en la plaçant au milieu de la *Mesene* du Tigre. C'est dans l'intervalle des deux fleuves qu'il faut prendre cette position: *inter confluentes, dextrâ Tigrim, lævâ Eulæum, III mill. pass. laxitate*, dit Pline. Il est vrai qu'on a peine à croire, que cet intervalle soit assez resserré, pour que l'emplacement de *Charax* l'ait rempli tout entier. On voit dans Thévenot, qu'il a mis environ cinq heures à naviguer le canal (tortueux à la vérité) qui de la rivière de Karun l'a conduit dans le Shat-ul-Arab. Du côté de Karun est un château nommé Kout-Mneter, & l'autre extrémité est gardée par deux châteaux, l'un & l'autre sous le nom de Kout-Haffar. Je remarquerai ici en passant, que ce terme de *kout*, que l'on voit ici comme propre à désigner un lieu fortifié, est également employé dans l'Inde, *kot* ou *kut*, dans la même signification. On peut être incertain sur lequel des deux fleuves la position de *Charax* étoit appuyée: mais au moins, ce qu'il y a d'incertitude se renferme dans un court espace.

Ubi suprà.

Le bord du *Pasitigris* me paroît convenir à l'emplacement d'un lieu, que Pline cite sous le nom d'*Aphle*, où il dit que

Ubi suprà.

monta la flotte d'Alexandre par ce fleuve, & qui étoit voisin du lac Chaldaïque, *ad lacum Chaldaicum.* Le *Pasitigris* traversoit un lac avant que d'arriver dans la mer. On voit dans Arrien, que la flotte quittant l'embouchûre de l'Euphrate, pour se rendre vers l'endroit où étoit Alexandre dans la Susiane, elle remonte par ce lac dans le *Pasitigris.* Onésicrite rapportoit, selon Strabon, que l'Euphrate se répandoit de même dans un lac, n'ayant son embouchûre dans la mer qu'après être sorti de ce lac. Polyclète, dans Strabon, en dit autant du *Choaspes* comme du Tigre. Ainsi, tout ce voisinage de la mer étoit autrefois couvert d'une grande lagune, à laquelle la Chaldée contigue donnoit le nom de Chaldaïque. La traversée de ce lac pour la flotte d'Alexandre fut de six cents stades, comme le rapporte Arrien, & Strabon compte le même nombre de stades dans l'étendue de ce lac jusqu'à l'embouchûre du Tigre. Cette lagune n'existe plus depuis long-temps, par les atterrissemens que les rivières ont formé, ce qui a fait dire à Pline: *nec ullâ in parte plus profecere terræ fluminibus invectæ.* Une circonstance qui n'étoit point indifférente à remarquer, quand j'ai commencé par donner une description du local actuel, doit s'appliquer ici. Tout ce qui est au dessous de l'entrée du canal que défendent les châteaux d'Haffar, étant une terre basse, stérile, & même inondée en haute marée, nous montre la place qu'occupoit ce lac Chaldaïque, que des alluvions ont rempli. L'estime d'environ douze lieues depuis Haffar jusqu'à la mer, selon Thévenot, à l'attention duquel nous devons la circonstance que je viens de rapporter, convient à l'espace de six cents stades, que les Mémoires de Néarque indiquoient. Car, ayant précédemment comparé ce que Thévenot compte de lieues depuis Basra jusqu'à la mer, avec ce que l'Édrisi compte de milles, la plus forte évaluation des lieues employées par Thévenot a paru renfermer vingt-deux lieues dans un degré. Or, le calcul de douze lieues pareilles est de trente & une mille toises. La division de cette somme en six cents stades donnant une mesure de stade de cinquante-une toises quatre pieds, par conséquent fort analogue à celle que l'on sait d'ailleurs être

In Indicis.

L. XV, p. 729.

P. 728.

P. 729.

Ubi suprà.

propre à la navigation de Néarque; il en résulte que l'on connoît le terme du lac Chaldaïque, près duquel étoit *Aphle*, de même que la position d'Haffâr s'en trouve peu éloignée. Je ne fais point difficulté d'ajoûter à cette détermination locale, qu'on voit plus de rapport entre le nom d'*Aphle* & celui d'Affâr ou Haffâr, qu'il n'en reste dans beaucoup d'autres dénominations dont l'identité est avérée. Qui ne sait que les lettres *l* & *r* ont été souvent changées l'une pour l'autre, comme dans les noms d'*Aphle* & d'*Affar!*

Ce qu'on lit dans Pline, à la suite de la mention qu'il fait d'*Aphle*, que de-là jusqu'à Suse la navigation est de *LXV M. D P.* est manifestement fautif, & ne convient point à ce qu'il dit lui-même immédiatement auparavant, que Suse est à deux cents cinquante milles du golfe Persique. Les tables astronomiques des Orientaux s'accordent à marquer Tuster, qui est Suse, par trente-un degrés trente minutes de latitude. La navigation du fleuve *Eulæus* ou *Choaspes*, depuis la mer jusqu'à Suse, sera bien estimée valoir au moins deux mille stades de ceux qui conviennent à la navigation de Néarque; & c'est de-là sans difficulté qu'est tiré le compte que Pline donne en milles, selon le principe que nous avons remarqué lui être constamment propre, deux cents cinquante qu'il compte de milles tenant lieu de deux mille stades. Que l'intervalle en droite ligne depuis la mer jusqu'à Suse paroisse plus court, & ne fournir que quinze ou seize cents des mêmes stades sur une carte; les grands circuits du fleuve qui conduit à Suse en remontant, doivent donner lieu à cette diversité de mesure; & tout autre stade que celui dont Néarque a fait usage, ne conviendroit en aucune manière, soit directement, soit en circulant. Dans la supposition que du lieu d'*Aphle*, situé, selon le témoignage formel de Pline, *ad lacum Chaldaïcum*, il n'y eût jusqu'à Suse que soixante-cinq de ce que Pline appelle milles, ou plustôt cinq cents vingt stades; il faudroit donc admettre en même temps près de quinze cents stades entre la mer & *Aphle*. Or, nous sommes instruits, par Strabon comme par Arrien, que la traversée du lac Chaldaïque, qui remplit

cet intervalle, n'est que de six cents stades; & on vient de voir que cet espace se vérifie par le local. Si l'on veut prolonger jusqu'à près de quinze cents stades l'étendue de ce lac, ou le rapprocher de Suse au point qu'il n'en soit distant que d'environ cinq cents; la Susiane est submergée jusqu'au parallèle de trente-un degrés, & au-delà; & cette proximité d'*Eulæus* & de *Choaspes* avec le *Pasitigris*, qu'exige la position de *Charax*, est perdue.

Il y a pareillement de la difficulté à convenir de ce qu'on trouve dans Pline sur la distance de *Charax* à CXX milles de la mer, en alléguant le rapport des marchands de son temps, après avoir dit que ce lieu n'étoit qu'à dix stades du rivage, & que Juba postérieurement n'y marquoit que cinquante milles. On conviendra bien, que le canal qui communique d'*Eulæus* au *Pasitigris*, sous Hassar ou *Aphle*, étant près du lac Chaldaïque, & *Charax* ayant sa position entre les deux fleuves, dans l'endroit où ils s'approchent de plus près, qui est celui que traverse le canal; cette position devoit conséquemment être peu éloignée de ce lac. Ainsi, Pline pouvoit être fondé à dire, en parlant de *Charax*, *priùs fuit à litore stadiis X, & maritimum etiam ipsa inde portum habuit*, parce que le terme de *litus* étoit applicable au rivage du lac, puisque ce lac a été navigué par la flotte d'Alexandre, au temps de laquelle le premier état des lieux dont on ait connoissance, se rapporte. Ce même lac se trouvant comblé depuis, comme il l'étoit du temps de Pline, on ne sauroit disconvenir que le rivage ne fut plus le même pour la position de *Charax*. Mais aussi, faudroit-il reculer celui du golfe au point d'arriver presque à l'isle de Karek, pour admettre les cent vingt milles, sur lesquels il paroîtroit convenable de se conformer au mille d'usage dans le temps où vivoit Pline, puisque sur cette distance il cite des contemporains, *nostri negotiatores, qui inde venere*. Ptolémée est bien contraire à un pareil éloignement entre *Charax* & la mer, puisqu'il range *Charax* entre les positions maritimes, ce qui n'est pas exempt de blâme en sens contraire.

Il est mention, dans la navigation de Néarque, d'un lieu

situé du côté de la Susiane, sous le nom d'*Aginis*, & qui, selon la narration, semble placé vers le terme de cette navigation à l'égard du lac que traversa la flotte, en montant de la mer dans le *Pasitigris*. La distance de ce lieu à l'égard de Suse est ensuite marquée de cinq cents stades; & s'il faut la prendre pour juste, la circonstance précédente ne peut avoir lieu. Mais, en supposant au contraire, ce qui paroît plus vrai-semblable, qu'il y a un vuide dans l'indication de cette distance, & que le nombre de χίλιυς manque dans le texte devant ςαδίυς πεντακοσίυς; *Aginis* reprendra sa place où il convient. Voici même ce qui prouve invinciblement, qu'*Aginis* ne peut demeurer à cinq cents stades seulement de Suse. Pour n'en être éloigné qu'à cette distance, quelque mesure de stade qu'on veuille y employer, quoiqu'il ne convienne pas de s'écarter ici du stade dont Néarque a fait usage, on se trouvera hors de portée du *Pasitigris*. Cependant, *Aginis* ne fut pas le terme de cette navigation sur le fleuve. Il est dit positivement dans Arrien, que la flotte s'avança au-delà en remontant le *Pasitigris*, & s'arrêta à cent cinquante stades plus haut, en attendant que Néarque fût informé du lieu où étoit Alexandre. La géographie Turque me fait connoître un lieu nommé Zeïni ou Zini, situé à la rive du Shat-ul-Arab du côté opposé à Abadan, quoique renfermé dans une isle en forme ronde. Cette rive est bien celle de l'ancienne Susiane; & je ne peux m'abstenir de remarquer de l'analogie entre ce nom de *Zeïni* & celui d'*Aginis*.

Pour ne rien omettre de ce que fournit l'antiquité, il faut parler d'une ville dont Pline fait mention sous le nom de *Forath, in Pasitigris ripâ*, & de la dépendance du Prince de *Charax*. On s'y rend, dit-il, en partant de *Petra*, & la marée porte ensuite à *Charax* au bout de douze milles: *Characemque indè XII M. passuum, secundo æstu, navigant.* S'il falloit ainsi remonter, comme l'expression *secundo æstu* le fait entendre, & dans un espace de quelque étendue, & évalué à douze milles du temps de Pline, pour arriver à l'entrée du canal de Haffar, & près de *Charax*; l'emplacement de *Forath* étoit pris sur l'espace

Lib. VI, c. 28.

l'espace qu'avoit antérieurement occupé la lagune Chaldaïque. La diminution de cette lagune a dû arriver successivement, puisqu'Abadan, dont il n'est question que dans les auteurs Orientaux depuis le Mahométisme, a pris une position encore plus voisine de la mer, l'Édrisi comptant trente-six milles de Basra à Abadan, & six milles seulement au dessous d'Abadan jusqu'à la mer. Que la ville dont parle Pline ait été appelée *Forath*, qui est un nom emprunté de l'Euphrate, quoiqu'elle fût sur le *Pasitigris*, on ne doit point en être surpris, puisque la *Mesene* entière du Tigre est nommée également par rapport à l'Euphrate, *Perat-Misçan*. Car, il faut être prévenu que le *P* & l'*F* sont employés l'un pour l'autre dans cette dénomination, comme en plusieurs autres. Duarte Barbosa prétend même, que le grand fleuve qui coule de Basra à la mer, est appelé *Frataha* par les gens du pays.

En jetant les yeux sur la carte qui accompagne les positions que Ptolémée donne dans ses Tables, on croiroit qu'il nous échappe un cours de rivière, qu'il conduit à la mer dans l'intervalle des embouchûres du Tigre à l'embouchûre d'*Eulæus*. Plusieurs Savans ont dû s'apercevoir, que cette rivière ne pouvoit exister de cette manière, n'ayant point le passage libre entre *Pasitigris* & *Eulæus*, puisqu'outre la grande proximité de ces fleuves près de *Charax*, ce passage est traversé par un canal de communication d'un fleuve à l'autre. Mais, je ne sache point qu'on ait indiqué quel peut être le *Mosæus* ainsi nommé dans Ptolémée, en admettant que cette rivière ne sauroit être entièrement supposée, & sans existence de quelque manière que ce soit. Cependant, je crois voir ce nom de *Mosæus* dans celui de *Mosenia*, que porte un lieu situé à la jonction de deux rivières, qui venant de plus haut, forment celle qui passe à Ahwaz, ville célèbre du Khozistan, quoique presque ruinée aujourd'hui, & au dessous de laquelle cette rivière va se rendre dans le Tigre un peu avant qu'il arrive à Korna. Ainsi, l'erreur de Ptolémée sur *Mosæus*, ne consiste pas dans un défaut total d'existence entre le Tigre & *Eulæus*, mais seulement dans le cours qu'il lui donne, comme se rendant immédiatement à

la mer: & ſur cet article de même que ſur beaucoup d'autres, c'eſt à la Géographie actuelle qu'on eſt redevable d'être éclairé ſur l'ancienne.

Après avoir diſcuté fort en détail tout ce que le cours du Shat-ul-Arab entraînoit à ſa ſuite, il doit être queſtion maintenant de faire la recherche de l'ancien canal de l'Euphrate, par lequel il ſe rendoit à la mer ſéparément du Tigre; & je penſe qu'on peut ſe flatter de reconnoître le lit de ce canal. C'eſt en s'écartant de Baſra vers le couchant qu'il convient de le chercher, & je ſuis perſuadé que Teixeira nous l'indique, & qu'il l'a traverſé, ſans s'apercevoir que c'étoit franchir l'Euphrate à pied ſec. Ce voyageur Portugais, qui a néanmoins publié ſa relation en Caſtillan, dans un temps où le Portugal étoit uni à la monarchie d'Eſpagne, & dont on a une traduction

Viage, p. 82. françoiſe très-imparfaite, dit avoir fait route vers le midi, *la cara al mediodia,* en partant de Baſra, le long d'une levée l'eſpace de quatre lieues, juſqu'à un lieu nommé Drahemia, où ſont les veſtiges d'une ville, & dont les environs ſont cultivés. De-là vers oueſt-nord-oueſt, par des plaines déſertes & parfaitement unies, *por campos deſiertos y llanos à maravilla,* ayant fait environ quatre lieues de chemin, il marque une poſe dans ces plaines, qu'il dit être appelées en général *Choabedeh.* On croit diſtinguer dans cette dénomination le terme Arabe de *Bedeh,* qui déſigne une campagne, & qui fait donner le nom de *Bedeouis* aux Arabes ſans demeure fixe, comme qui diroit *campeſtres.* La marche ſuivante de cinq à ſix lieues vers nord & nord-oueſt, ſe termine à une plaine nommée *Reamlah,* c'eſt-à-dire ſablonneuſe. Tournant enſuite à l'oueſt, après environ ſept lieues de chemin, il retrouve le nom de Choabedeh; & au bout de trois autres lieues, il deſcend dans un vallon, ou dans une grande

P. 85. ravine ſans eau, *en un modo de valle ſin agua,* où croiſſent quelques herbages, & le nom de Choabedeh s'étend juſque-là, comme aux endroits précédens: *comprehende tambien eſte lugar debaxo del nombre de Choabedeh.* La ſuite du voyage de Teixeira n'intéreſſe point notre curioſité ſur le ſujet dont il s'agit.

Quand on eſt prévenu que l'Euphrate coupoit autrefois ces

plaines que Teixeira a traversées, on voit clairement que ce vallon aujourd'hui à sec, est le lit desséché de ce fleuve. C'est ainsi qu'on trouve le Bahr-belama, ou Fleuve-sans-eau, dans l'Égypte inférieure vers la Lybie. La continuité d'une même dénomination dans un long espace, comme la répétition du nom de Choabedeh le témoigne ci-dessus, convient au cours d'une rivière. Entre plusieurs canaux que l'Euphrate, dans son état présent, détache sur sa rive droite ou méridionale en tendant vers Korna, il y en a un distingué par le nom de Nahr-saleh, ou rivière de paix, dont l'ouverture, par la combinaison des circonstances du local actuel, me paroît fort à portée d'avoir autrefois, & avant que l'Euphrate portât ses eaux dans le Tigre à Korna, conduit le fleuve dans le vallon de Choabedeh. Par la réduction de la route de Teixeira en ligne droite, le passage de ce vallon se trouve distant de Basra de seize à dix-sept lieues, vers ouest & près d'un quart de vent vers nord-ouest: & en rapportant la continuation de cette route, selon que Teixeira la décrit jusqu'à Bagdad, aux points de latitude de Basra, de Kufa, de Bagdad, il m'a paru qu'il n'entroit guère moins de vingt-huit lieues dans l'espace d'un degré. Le premier lieu où il soit mention de Choabedeh, ne s'éloigne de Basra que de cinq à six lieues, vers ouest-sud-ouest quelques degrés sud; ce qui répond à l'idée qu'on a de la direction du cours de l'Euphrate en général vers l'est-sud-est, en tendant au golfe Persique. Cette direction paroît d'autant plus convenable, qu'elle est propre à conduire vers le point que donne la distance de vingt-cinq milles, marquée dans Pline, *Lib. VI, c. 27.*
entre la bouche de l'Euphrate & celle du Tigre: *inter duorum amnium ostia XXV mill. passuum fuere.* Quant à ce qu'on lit immédiatement ensuite, *aut (ut alii tradunt) VII mill. utroque navigabili:* je crois que comme la première distance paroît plus vrai-semblable, le moyen d'en rapprocher la seconde, est d'estimer qu'il devoit être question de parasanges en la donnant, plustôt que de milles.

C'est après s'être expliqué sur ce sujet, que Pline attribue le dépérissement de l'Euphrate à la dérivation de ses eaux,

pour l'arrosement des terres, par les *Orcheni.* Il fait ailleurs mention des *Orcheni* comme étant reculés vers le midi, *ad meridiem versi.* Parmi les Chaldéens, considérés comme Philosophes, faisant profession de cultiver les sciences, & particulièrement l'Astronomie; une des sectes entre lesquelles ils étoient partagés, est distinguée par le nom des *Orcheni.* C'est dans cette signification que Strabon en fait mention; & Pline les connoît de même en disant, *Orcheni, tertia Chaldæorum doctrina.* Ptolémée, pour qui la Chaldée n'est qu'une partie de la Babylonie, sur les confins de l'Arabie déserte, place dans ce canton une ville principale sous le nom d'*Orchoë,* qu'on n'a point de peine à reconnoître pour celle des *Orcheni.* L'Euphrate devoit couler dans leur voisinage, puisqu'il baignoit leurs terres, & que pour en retenir les eaux, ils avoient obstrué son cours: *Euphratem præclusere Orcheni.* Pour trouver *Orchoë,* s'il est possible, il faut chercher une position qui ait été celle d'une ville, vers l'ancien passage de l'Euphrate. Or, la route de Teixeira paroît l'indiquer, en parlant du lieu appelé aujourd'hui Drahemia, entre lequel & Basra il subsiste une levée dans un espace d'environ quatre lieues. Il est vrai que Teixeira, qui est dans l'opinion que la ville de Basra a eu deux emplacemens différens, avant celui où il l'a trouvée, y étant en 1604, regarde ce lieu de Drahemia comme le second de ces emplacemens, disant que la position de son temps ne subsistoit que depuis deux cents ans: *laqual havra docientos años, que està situada en este lugar.* Mais, c'est une erreur dans la relation de Teixeira. Abulféda, dont la Géographie est datée de l'an de l'hégire 721, qui est 1321 de l'ère Chrétienne, ce qui devance l'époque que donne Teixeira de près de cent ans, ne parle point de Basra comme d'une ville qui ait changé de place: & par la description qu'il fait des canaux appelés Nahr-Moakeli & Nahr-Oboleh, renfermant cette ville dans leur intervalle, il désigne indubitablement la situation actuelle.

Lib. XVI, p. 739.

Viagg, p. 77.

Le premier emplacement de Basra, *la primera Basora,* comme s'exprime Teixeira, étoit à six ou sept lieues à l'écart sur la gauche de la route qu'il a tenue, c'est-à-dire vers le

midi, au pied d'une montagne, que les Arabes appellent Gebel-Sinam ou Sinan. Cette montagne n'occupe qu'environ deux lieues d'étendue; & s'élevant ſeule au milieu des plaines vaſtes & très-unies de cette frontière des déſerts d'Arabie, elle paroît comme une iſle au milieu de la mer: *parecia eſte monte una iſla en medio de la mar.* Ainſi, il faut trouver à redire, qu'on en faſſe une chaîne de montagnes, qui remonte juſqu'à la rive de l'Euphrate en même hauteur que Bagdad, dans une carte de la Perſe. Je remarque que Thévenot donnant un itinéraire de la route des Haggis ou Pélerins depuis Baſra juſqu'à la Mekke, ne compte que huit agash entre Baſra & Gebel-Sinan: & parce que Teixeira compte dix à onze lieues, on ne ſera point ſurpris que ce qu'il appelle des lieues dans ſa marche de Baſra à Bagdad, en ſe proportionnant à la lenteur des marches de caravane, ſe réduiſe comme on a vû ci-deſſus à environ vingt-huit au degré. Par la comparaiſon de huit agash (en ſe ſervant du terme qui dans la langue Turque répond à celui de paraſange) avec ce que Teixeira donne pour dix à onze lieues réduites ſur le pied de vingt-huit au degré, il ne faut que vingt-un agash pour remplir le même eſpace d'un degré, ce qui devient juſtement une meſure moyenne & plus commune, entre la plus forte & la plus foible des évaluations qui ſoient faites de la paraſange.

Page 83.

Second voyage, l. III, c. 11.

Nous trouvons donc ici deux emplacemens de villes anciennes: & quoique Thévenot ait été imbu dans le pays de la même opinion que Teixeira, ſur l'emplacement de Baſra dans le lieu qu'il nomme Dgiam-Ali, qui paroît le même que Drahemia dans Teixeira: nous devons toutefois regarder l'application du nom de Baſra à ces poſitions, comme une erreur populaire, ſemblable à celle qui a fait donner en France, & même depuis long-temps, le nom de vieux Rouen, & celui de vieux Poitiers, à des lieux qui n'ont jamais eu rien de commun avec *Rotomagus*, & avec *Limonum* ou *Pictavi.* Mais, des deux emplacemens qui nous ſont donnés, & que l'ignorance du vulgaire a pû confondre avec Baſra, lequel croirons-nous avoir été plus convenable à l'ancienne ville d'*Orchoë* des

Orcheni! Celui de Drahemia, ou de Dgiam-Ali, étant à portée du cours qu'a tenu l'Euphrate, paroît demander la préférence ſur un autre plus écarté au pied de Gibel-Sinan.

L'unique poſition que l'antiquité nous laiſſe enſuite à rechercher ſur l'Euphrate eſt celle de *Teredon.* Denys Périégète, dont *Charax* étoit la patrie, & qui devoit être inſtruit de ce qui ſe renferme dans les environs, parle de *Teredon* comme d'un lieu ſitué vers l'endroit où l'Euphrate ſe rend dans le golfe Perſique, & à l'extrémité de ſon cours: Ὑστατίης προχοῇσι
Lib. II, p. 80. Τερηδόνος ἐγγὺς ὁδεύων. Strabon, d'après Ératoſthène, prend éga-
Lib. XVI, p. 765. lement *Teredon* & l'embouchûre de l'Euphrate pour le terme d'une même diſtance, & pour celui de la longueur du golfe Perſique, depuis ſon entrée du côté de la Carmanie. Pline
Lib. VI, c. 28. paroît s'expliquer plus vaguement: *è Parthico regno navigantibus, vicus Teredon, infra confluentem Euphratis & Tigris.* Sur quoi il eſt à remarquer, qu'il peut parler ſelon l'état des lieux de ſon temps, en diſant *infra confluentem;* & que Denys Périégète au contraire s'explique comme il convient à l'Euphrate ayant ſon embouchûre particulière dans la mer. Dans Ptolémée la poſition de *Teredon* occupe le milieu de la *Meſene,* n'étant pas préciſément attachée à l'une ou à l'autre des deux embouchûres qu'il donne au Tigre. Mais, il faut ſe rappeler, que Néarque, en entrant dans l'Euphrate, aborde un lieu qu'il nomme *Diridotis,* duquel il n'y a point d'apparence qu'on puiſſe diſtinguer *Teredon,* ſelon qu'Ératoſthène dans Strabon, & Denys Périégète en font mention. Et parce que *Teredon* dans Ptolémée eſt renfermé dans la *Meſene,* on peut en inférer, que ſa poſition ſur l'Euphrate convient mieux au rivage de la *Meſene,* qu'à celle qui lui eſt oppoſée du coté de l'Arabie. L'Euphrate ayant autrefois traverſé, de même que le Tigre, cette lagune Chaldaïque dont nous avons parlé, & n'ayant ſon entrée dans le golfe Perſique qu'après être ſorti de ce lac,
L. XV, p. 729. comme Strabon le rapporte ſur le témoignage d'Onéſicrite; *Diridotis* ou *Teredon,* dont la poſition eſt indiquée à cette entrée, ne doit avoir ſa place qu'au deſſous de cette lagune, & près du golfe, non pas au deſſus. Je crois pouvoir ajoûter, par

une suite de la disposition du local, & de la distance qui paroît convenable entre les bouches de l'Euphrate & du Tigre, que cette partie inférieure du cours de l'Euphrate se confond avec le prolongement du canal passant à Basra, & c'est-là ce qui peut avoir donné lieu à Teixeira de rapporter, que ce canal se naviguoit autrefois jusqu'à trente lieues. Nous avons vû combien il est vrai-semblable, que le même canal soit celui qui formoit la *Mesene;* & de-là on peut conclurre, que ce qui est la bouche occidentale du Tigre dans Ptolémée, représente l'ancienne embouchûre de l'Euphrate.

Il faut convenir, quoiqu'à regret, que les bouches du Tigre & de l'Euphrate sont en quelque manière le terme de nos connoissances sur le golfe Persique, parce que nous n'avons que de très-foibles lumières sur la côte Arabique de ce golfe. Ptolémée paroît plein de détail, sur-tout en rangeant le rivage occidental, depuis les bouches du Tigre jusqu'à une ville assez célèbre dans l'antiquité sous le nom de *Gerra:* mais l'état actuel, qui pourroit nous éclairer sur ce détail, nous est presque inconnu: & il en est de même au sujet de Pline, sur ce qu'il rapporte d'après des découvertes faites sous Antiochus Épiphanès. *Lib. VI, c. 28.* En partant de l'endroit *ubi Euphratis ostium fuit,* il cite l'entrée d'une rivière sous le nom de *flumen Salsum,* qui doit nécessairement communiquer au canal formant Gezirat-Khader, & qui coule vers Bahrain. Il fait ensuite mention d'un promontoire, & d'une plage plus semblable à un gouffre qu'à une mer, dans un espace de cinquante milles, puis d'une seconde rivière, nommée *Achana.* Le savant commentateur de Pline en rapportant ce gouffre à ceux dont parle l'Édrisi, n'a pas remarqué que dans ce géographe Arabe, ainsi que dans Abulféda, le *Clim. II, Part. VI.* gouffre appelé Dordour, est désigné vers l'entrée du golfe, c'est-à-dire près du cap Moçandon, & fort loin d'une plage à l'autre extrémité de ce golfe. Le *flumen Salsum* & *Achana* sont pour le P. Hardouin le *Gehon* & le *Phison* du Paradis *In Disquis. de situ Par. terr.* terrestre: *magno,* dit-il, *divinæ providentiæ consilio ac munere factum est, ut ad nostram ætatem Plinii opus, quamvis hominis à veri numinis cognitione alienissimi, pervenerit; cùm unus omnium*

antiquorum ſcriptorum ipſe ſit, qui flumina Paradiſi, in opere ſuo geographico commemoraverit, atque eodem ipſo ſitu collocaverit, quo ea deſcribuntur à Moſe. Pline ajoûte un eſpace de cent milles juſqu'à l'iſle *Ichara*, & nomme des golfes, *Capeum & Gerraicum*.

Les géographes Orientaux font mention ſur ce rivage d'un lieu nommé *Kadhema*, ſur lequel l'Edriſi ſe répète en deux endroits, pour dire que ſa diſtance de Baſra eſt de deux journées. Le golfe y forme un enfoncement de mer, qu'Abulféda nomme *Kadhema-al-Bohour*, le golfe des mers. Le *Sacer ſinus* qu'on trouve dans Ptolémée, pourroit repréſenter ce golfe, de même que la *Cherſonèſe* qu'il marque au-delà, déſigneroit la pointe de terre qui termine le même golfe. On a vû précédemment dans ce Mémoire, qu'on ne peut rien dire de poſitif, & qui réponde à quelque connoiſſance locale, ſur l'iſle *Ichara*, en la ſuppoſant voiſine du rivage Arabique. Les cartes que nous avons du golfe, marquent une petite iſle, ſous le nom de Peluche, autrement Agoada ſelon les Portugais; mais aſſez peu loin des bouches de l'Euphrate & du Tigre, pour ne pouvoir convenir à l'éloignement d'*Ichara* dans Pline & dans Ptolémée.

Le lieu qui mérite le plus d'attention ſur cette côte eſt *Gerra*. Strabon citant les Mémoires d'Androſthène, qui après avoir accompagné Néarque dans ſa navigation, avoit été plus loin à la découverte, indique deux mille quatre cents ſtades de diſtance entre la bouche de l'Euphrate, & l'aterrage de *Gerra*. Il rapporte que cette ville eſt dans le fond d'un golfe, à deux cents ſtades de la haute mer. Dans Ptolémée, la poſition de *Gerra* ſe trouve rangée entre les maritimes. Ce que Strabon dit des maiſons de cette ville, qu'elles ſont de ſel, Pline le dit des tours qui la défendent: *turres habet ex ſalis quadratis molibus*. Il lui donne cinq milles d'étendue. Ses habitans s'enrichiſſoient par le commerce. Ils remontoient par l'embouchûre de l'Euphrate juſqu'à *Thapſacus*, ſelon Ariſtobule, cité par Strabon, & qui ayant ſuivi Alexandre dans ſon expédition, eſt un des deux principaux hiſtoriens ſur leſquels Arrien témoigne avoir compoſé l'hiſtoire de ce Prince, ne donnant la préférence ſur lui qu'à Ptolémée, roi d'Égypte, & ſurnommé Soter. L'encens que

Lib. XVI, p. 766.

L. VI, c. 28.

que produit l'Arabie Heureuſe étoit tranſporté à *Gerra*, & les *Gerræi* en faiſoient le commerce juſqu'à *Petra*, dans l'Arabie Pétrée, ſelon Diodore de Sicile. *L. III, c. 42.*

La ville qui répond aujourd'hui à *Gerra*, ſe nomme Katif, au fond d'une manche, dans laquelle les navires n'entrent qu'en haute marée. La diſtance de Baſra à Katif eſt fixée à ſix menzils, ou gîtes, par les géographes Orientaux, en traverſant un pays déſert. Or, je remarque, que ſans rien rabattre des deux mille quatre cents ſtades, qui nous ſont indiqués ci-deſſus entre l'embouchûre de l'Euphrate & *Gerra*, cette diſtance de Baſra à Katif prend aſſez d'eſpace, pour pouvoir ſe comparer à environ quatre-vingt-dix heures de caravane, qu'une étude particulière à les eſtimer par des applications faites à des eſpaces déterminés, donne lieu d'évaluer à dix-neuf cents ou deux mille toiſes au plus. Il eſt évident, que des ſtades de plus grande étendue que ceux qui ſont propres aux navigations du temps d'Alexandre, demanderoient par correſpondance plus de ſix journées de Baſra à Katif, puiſque l'eſpace de ces ſix journées en vaut déjà bien neuf ou dix de la marche ordinaire des caravanes.

On trouve dans le corps de l'hiſtoire écrite par Arrien, qu'un des compagnons de Néarque dans ſa navigation, & que Néarque cite plus d'une fois ſous le nom d'Archias, montant un bâtiment à trente rames, pour parcourir la côte Arabique du golfe, s'avança juſqu'à une iſle nommée *Tylos*, qui étoit grande, & qui n'étoit pas tellement ſauvage, qu'elle ne produiſit des fruits juſqu'à maturité: & ſelon la relation d'Archias, un vent favorable pouvoit y conduire en un jour & une nuit, en partant de l'embouchûre de l'Euphrate. On reconnoît ici l'iſle de Bahrain, avec d'autant plus de certitude, que ce qui diſtingue particulièrement cette iſle, Pline le ſpécifie en parlant de *Tylos*, *plurimis margaritis celeberrima.* Il la fait accompagner d'une ſeconde iſle: & en effet la principale iſle de Bahrain eſt ſuivie de celle qu'on trouve nommée Samaka dans les cartes. Ces iſles ne ſont ſéparées du continent que par un canal qui a peu de largeur, & dans lequel D. Alvaro m'a appris qu'il y avoit deux petites iſles, que les cartes ne font point connoître, & nommées *Lib. VII.* *Lib. VI, c. 28.*

Passeles par les Portugais, *Apas* par les Arabes. La distance de cinquante milles *à litore*, que marque Pline en parlant de *Tylos*, ne pouvant s'appliquer au canal qui est entre Bahrain & le rivage d'Arabie, je crois que pour ne point rejeter cette indication de distance comme absolument fausse, il faut l'entendre de la distance de Katif ou de *Gerra*, d'autant que *Gerra* est le lieu dont on a eu connoissance immédiatement avant que d'acquérir celle de *Tylos*. Thévenot a été informé à Basra que cette distance est de sept lieues, & les gens du pays en l'indiquant ne pouvoient désigner que des parasanges. Les sept parasanges, selon la plus longue mesure de parasange, & à dix-sept au degré, font vingt-trois mille quatre cents cinquante toises. La parasange de l'astronome Ali-Khosgi, sur le pied de vingt-deux au degré, ne fait compter dans sept parasanges que dix-huit mille cent trente toises ou environ. Une mesure moyenne ou plus commune, & qui prend une conformité presque rigoureuse à ce que vaut la parasange selon la mesure du degré terrestre sous Almamoun, donne le calcul de sept parasanges à environ vingt mille huit cents toises. De ce terme moyen entre les différentes mesures de parasange, il résulte que Pline comptant cinquante milles, ce qu'il appelle mille se réduit à quatre cents seize toises. Et parce qu'il est évident, qu'il a tiré ce compte de cinquante milles d'un nombre de quatre cents stades, & que chaque mille représente huit stades, l'évaluation du mille à quatre cents seize toises ne donne que cinquante-deux toises par stade. Il n'y a que ce moyen de trouver convenable ce que Pline rapporte de la position de *Tylos*, & la saine critique cherche à concilier les différens témoignages, avant que de s'y refuser. L'éloignement de *Tylos* à l'égard de *Gerra* ajoûte ainsi quatre cents stades aux deux mille quatre cents de l'estime antérieure entre l'embouchûre de l'Euphrate & *Gerra*. Et parce qu'en examinant le détail de la navigation de Néarque, si on la prend depuis l'*Indus*, les plus longues traites dont il soit mention sont d'environ mille stades; il faut convenir que deux mille huit cents doivent remplir la plus forte idée qu'on puisse se faire de la navigation

d'un jour & une nuit entre l'embouchûre de l'Euphrate & *Tylos*, ſelon l'eſtime d'Archias. *Tylos* eſt une des iſles du golſe dans Ptolémée, mais en poſition peu convenable, comme trop reculée vers l'entrée de ce golfe. Nous ne ſaurions dire ſi ce nom de *Tylos* eſt grec, & s'il porte une ſignification relative à celle du terme de Τῦλος, dans la langue grecque. Quant au nom actuel de *Bahrain*, on ſait qu'en Arabe il ſignifie deux mers, & qu'il ſe communique à la partie du continent qui eſt voiſine, déſignée auſſi par un autre nom, qui eſt Heger.

Τύλος, *callus*. Τυλωσις, *aſperitas*.

A la poſition des iſles de Bahrain ſuccède une côte inconnue, & qui n'eſt point fréquentée. Ce qu'on lit dans Pline à la ſuite de *Tylos, ultra magnas aſpici inſulas tradunt: ad quas non ſit perventum*, marque encore moins de connoiſſance qu'actuellement. Duarte Barboſa décrivant les places que poſſédoient les rois d'Ormus ſur la côte Arabique, depuis le cap Ras-al-had (ou Roſalgate, comme on dit communément) en nomme quelques-unes qui ſe trouvent engagées dans le golfe Perſique, & dont les Géographes ne paroiſſent point informés dans leurs cartes. Ce qu'on ignore le moins ſur cette côte, c'eſt le port de Julfar ou Giolfar. L'Édriſi parle d'une rivière ſous le nom de Falg, que l'on préſume être celle qui ſe rend dans la mer à Julfar; & on n'en connoît point d'autre qui puiſſe répondre à un fleuve que Ptolémée fait deſcendre à cette côte, & qu'il nomme *Lar*. La grande pointe de terre qui ſe termine entre deux mers au cap Moçandon, en reſſerrant l'entrée du golfe, paroît appelée l'iſle d'Awal par Abulféda, parce que la langue Arabe, toute riche qu'elle eſt, n'a point de terme particulier pour diſtinguer une preſqu'iſle d'avec une terre entièrement iſolée. Celle-ci eſt couverte d'une chaîne de hautes montagnes, dont la côte qui s'étend vers le ſud au dehors du golfe, eſt dominée de fort près; & les navigateurs les appellent communément montagnes de Lima, du nom d'un port qui s'ouvre aſſez profondément entre ces montagnes. Ptolémée les nomme Μέλανα ὄρη, ou montagnes noires. Méla parlant de cette pointe de l'Arabie, *quæ inter oſtia (ſinûs Perſici) oſtenditur*, dit qu'elle

Lib. III, c. 8.

eſt hériſſée de rochers, & couverte de forêts, *ſilvæ cauteſque exaſperant.* Un autre nom des mêmes montagnes dans Ptolémée eſt Ἀσαβω. L'auteur du Périple de la mer Érythrée s'explique exactement en diſant, qu'à l'entrée du golfe ſur la gauche s'élèvent de grandes montagnes, que l'on nomme Σαβώ, vis-à-vis deſquelles ſur la droite eſt une montagne ronde, portant le nom de Sémiramis. Nous avons en effet reconnu celle-ci ſur le continent de la Carmanie, oppoſé à celui de l'Arabie, en partant du lieu nommé *Badis,* ou de Jask, pour ſuivre Néarque dans ſa navigation. Quant à la diverſité qu'on peut mettre à écrire *Aſſabo,* en doublant le ſigma, bien qu'il paroiſſe ſimple dans Ptolémée, au lieu de *Sabo* qu'on lit dans le Périple; c'eſt en vertu de l'uſage qu'ont les Arabes en mettant l'article préfixe, de convertir la conſonne de cet article en celle qui ſe trouve la lettre initiale du mot, uſage qui a lieu à l'égard de quelques conſonnes en particulier, & à l'une deſquelles le ſigma répond dans le nom de *Sabo.*

Au reſte, quoique le nom de *Maceta* ſoit pluſtôt connu par la navigation de Néarque, en remontant dans la haute antiquité, que par Ptolémée, pour être celui du promontoire où ſe termine la chaîne des montagnes de *Sabo;* cependant on doit le reconnoître comme ſubſiſtant dans la dénomination actuelle de Maçandan, & peu différemment dans l'uſage qui a prévalu de dire Moçandon. Ce promontoire eſt couvert de pluſieurs rochers, que les navigateurs Arabes nomment *Bab-Aſſelam,* ce qui ſignifie porte de paix, ou ſimplement *Selameh,* & relativement à cette manière de les appeler, ils font ſalut en paſſant. C'eſt en cet endroit que l'Edriſi veut qu'il y ait un gouffre, qu'il nomme Dordour, & dont il eſt pareillement fait mention dans Abulféda. Je vois dans une carte particulière de l'entrée du golfe, dreſſée par les Hollandois, que leurs navigateurs ont donné des noms qui leur ſont propres & familiers à chacun de ces rochers, mais que l'uſage des autres Nations n'a point conſacrés.

En doublant le promontoire *Maceta,* nous nous trouvons vis-à-vis des lieux d'où nous ſommes partis pour parcourir les

bords du golfe Persique. L'étendue de ce Mémoire, quoique renfermé dans cet objet, peut servir de preuve, que le détail de l'ancienne Géographie demande une discussion qu'on ne connoît point, quand on ne fait qu'effleurer la matière, en se bornant à parcourir ce qu'on trouve écrit dans l'antiquité, sans en faire d'application au local. On a dû remarquer, que la pluspart des circonstances que contient ce Mémoire, ne tirent de lumière que de la connoissance actuelle des lieux correspondans. Ce qu'on acquiert de positif par cette connoissance, sur les points qui sans ce secours demeurent équivoques & incertains, fait voir qu'elle doit être inséparable de l'étude de l'ancienne Géographie. L'érudition toute seule, en rassemblant des témoignages de différens auteurs, qui ne paroissent pas toûjours d'accord entre eux, ne peut faire ce qui est réservé à la Géographie positive.

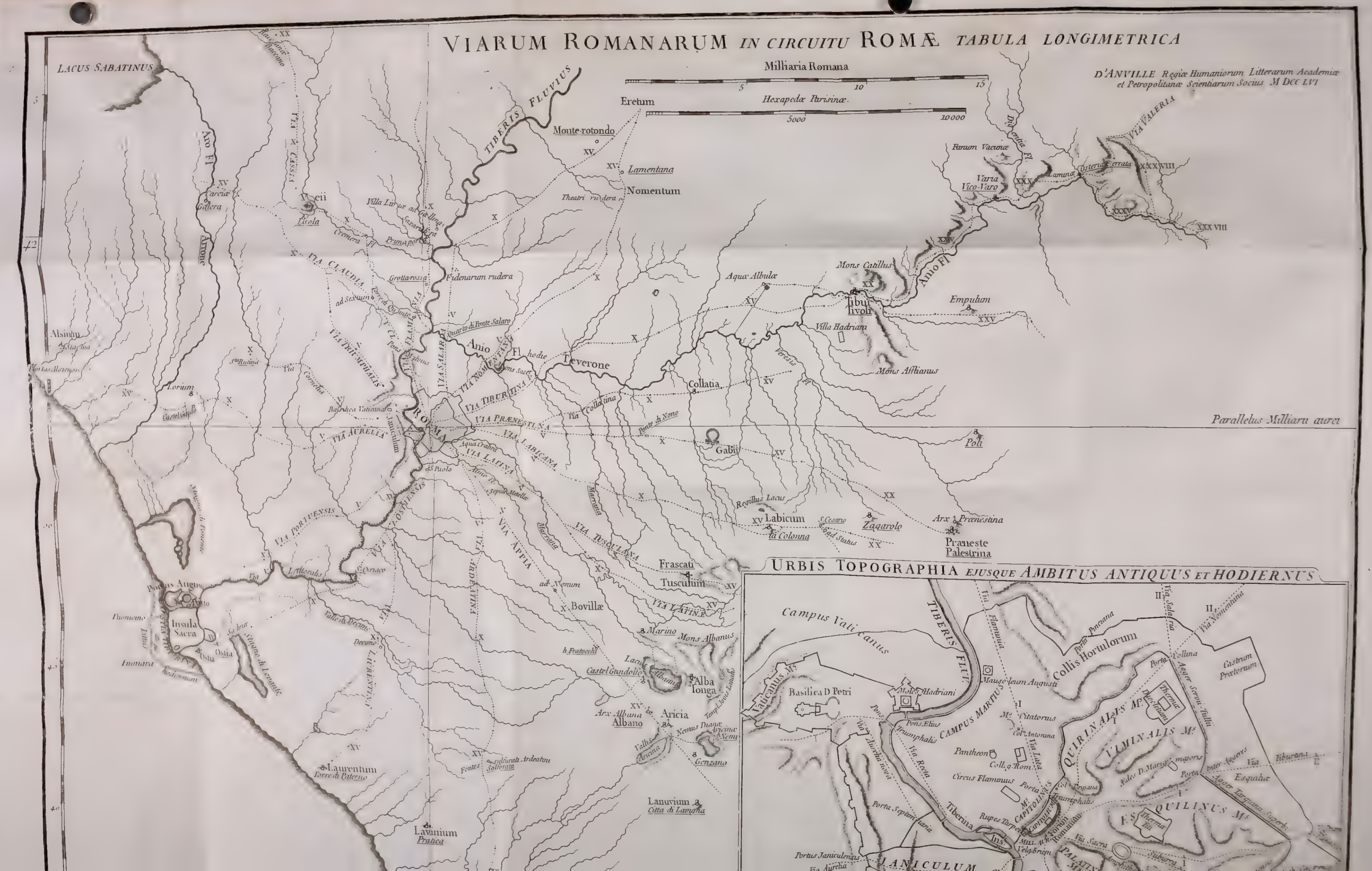


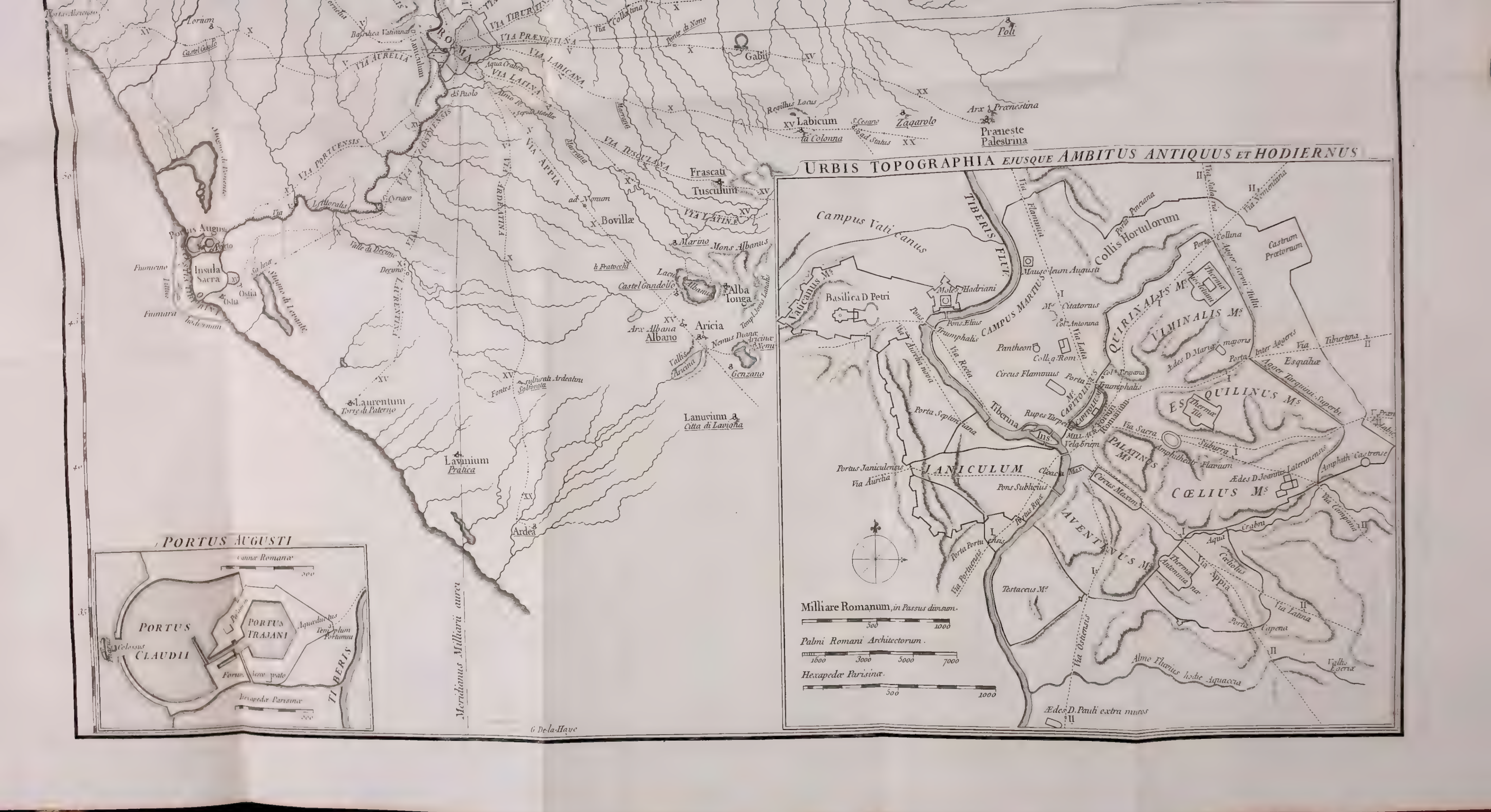
MÉMOIRE
SUR
L'ÉTENDUE DE L'ANCIENNE ROME,
Et ſur les grandes VOIES *qui ſortoient de cette ville.*

Par M. d'Anville.

Lû le 13 Août 1756.

La connoiſſance des voies Romaines fait une partie eſſentielle de l'ancienne Géographie. Le détail dont on peut l'enrichir, ſe tire principalement de ce que les anciens Itinéraires indiquent de poſitions ſur ces voies. La direction de ces voies, en tendant d'un lieu connu à un autre, fixe des lieux intermédiaires avec plus de certitude & de préciſion que beaucoup d'autres lieux, dont les divers monumens de l'antiquité font mention. En conſidérant donc combien il eſt important de connoître les voies Romaines, on veut les voir ſortir de la ville dominante, d'où partoient comme du tronc tous les rameaux qui s'étendoient dans les diverſes parties du Monde Romain, & juſqu'à ſes extrémités les plus reculées. Comme on eſt prévenu, que ſur les grandes voies Romaines, les eſpaces étoient marqués de mille en mille par des colonnes; l'examen des diſtances, & l'emplacement convenable à des poſitions autour de Rome, quand on conſulte les anciens Itinéraires, & qu'on en fait l'application au local actuel, exigent que l'on ſache à quel point préciſément ces diſtances doivent ſe rapporter, & le lieu d'où elles étoient comptées. Pluſieurs ſavans hommes de l'Italie, qui ont été très à portée de prendre l'opinion la plus convenable, Fabretti, Lucas Holſtenius, le cardinal Corradini, & en dernier lieu l'abbé Revillas, profeſſeur de Mathématiques à Rome & Antiquaire, & M. Pratilli, auteur d'un grand ouvrage ſur la voie Appienne, ſe ſont perſuadés que les diſtances ſe comptoient des portes de Rome, & non du centre de cette ville, où le *milliarium aureum* étoit élevé. L'évaluation des


VIARUM ROMANARUM IN CIRCUITU ROMÆ TABULA LONGIMETRICA
Milliaria Romana
5 10 15
Hexapedæ Parisinæ.
5000 10000
D'ANVILLE Regiæ Humaniorum Litterarum Academiæ et Petropolitanæ Scientiarum Socius M DCC LVI
LACUS SABATINUS
TIBERIS FLUVIUS
Eretum
Monte-rotondo
Lamentana
Nomentum
Theatri rudera
VIA VALERIA
Forum Vacunæ
Varia
Vico-Varo
Osteria Ferrata
VIA CASSIA
VIA CLAUDIA
VIA FLAMINIA
VIA SALARIA
VIA NOMENTANA
VIA TIBURTINA
VIA PRÆNESTINA
VIA LABICANA
VIA LATINA
VIA AURELIA
VIA TRIUMPHALIS
VIA PORTUENSIS
VIA OSTIENSIS
VIA APPIA
VIA ARDEATINA
VIA TUSCULANA
VIA LAURENTINA
Aro Fl
Arone
Careiæ
Galera
Veii
Isola
Cremera Fl
Prima porta
Grotta-rossa
Fidenarum rudera
Quarto di Ponte Salaro
Anio Fl hodie Teverone
Mons Sacer
Aquæ Albulæ
Mons Catillus
Tibur Tivoli
Anio Fl
Empulum
Villa Hadriani
Mons Afflianus
Collatia
Ponte di Nono
Gabii
Poli
Parallelus Milliarii aurei
Alsium
Lorium
Castel Guido
Basilica Vaticana
Janiculum
ROMA
S. Paolo
Regillus Lacus
Labicum
La Colonna
Zagarolo
Arx Prænestina
Præneste
Palestrina
Frascati
Tusculum
Bovillæ
ad Nonum
Marino
Mons Albanus
Castel Gandolfo
Alba longa
Arx Albana
Albano
Aricia
Nemus Dianæ
Genzano
Portus Augusti
Porto
Insula Sacra
Fiumicino
Ostia
Laurentum
Torre di Paterno
Lavinium
Pratica
Lanuvium
Citta di Lavigna
URBIS TOPOGRAPHIA EJUSQUE AMBITUS ANTIQUUS ET HODIERNUS
Campus Vaticanus
TIBERIS FLUV.
Basilica D. Petri
Moles Hadriani
Pons Ælius
Mausoleum Augusti
Collis Hortulorum
Porta Pinciana
Porta Collina
Castrum Prætorium
CAMPUS MARTIUS
QUIRINALIS Ms
VIMINALIS Ms
ESQUILINUS Ms
Pantheon
Circus Flaminius
Porta Septimiana
Janiculum
Portus Janiculensis
Velabrum
Via Sacra
Subura



Lorium
Castel Guido
Basilica Vaticana
ROMA
VIA TIBURTINA
VIA PRÆNESTINA
VIA AURELIA
VIA LABICANA
VIA LATINA
Aqua Crabra
Via Collatina
Ponte di Nono
Gabii
Poli
S. Paolo
Regillus Lacus
Labicum
la Colonna
S. Cesareo
Zagarolo
Arx Prænestina
Præneste
Palestrina
VIA PORTUENSIS
VIA OSTIENSIS
VIA APPIA
VIA ARDEATINA
VIA TUSCULANA
VIA LATINA
Frascati
Tusculum
ad Nonum
Bovillæ
Marino
Mons Albanus
Portus Augusti
Insula Sacra
Ostia
Fiumicino
Fiumara
Valle di Decimo
Decimo
VIA LAURENTINA
la Fratocchi
Castel Gandolfo
Lacus Albanus
Alba longa
Arx Albana
Albano
Aricia
Nemus Dianæ
Genzano
Vallis Aricina
Laurentum
Torre di Paterno
Fontes
Solforata
Lanuvium
Citta di Lavigna
Lavinium
Pratica
Ardea
Meridianus Milliarii aurei
PORTUS AUGUSTI
PORTUS CLAUDII
PORTUS TRAJANI
TIBERIS
Hexapedæ Parisinæ
G. De-la-Haye
URBIS TOPOGRAPHIA EJUSQUE AMBITUS ANTIQUUS ET HODIERNUS
Campus Vaticanus
TIBERIS FLUV.
Collis Hortulorum
Mausoleum Augusti
Moles Hadriani
Basilica D. Petri
Vaticanus Ms
Pons Ælius
CAMPUS MARTIUS
Via Flaminia
Via Lata
Porta Pinciana
Porta Collina
Castrum Prætorium
Thermæ Diocletiani
QUIRINALIS Ms
VIMINALIS Ms
Via Tiburtina
Esquiliæ
Pantheon
Circus Flaminius
Porta Triumphalis
CAPITOLINUS
ESQUILINUS Ms
Thermæ Titi
Via Aurelia nova
Via Recta
Porta Septimiana
Tiberina
Rupes Tarpeia
Forum Romanum
Via Sacra
Suburra
PALATINUS Ms
Amphitheatr. Flavium
Amphith. Castrense
Ædes D. Joannis Lateranensis
CŒLIUS Ms
JANICULUM
Portus Janiculensis
Via Aurelia
Pons Sublicius
Circus Maximus
AVENTINUS Ms
Thermæ Antoninianæ
Via Appia
Via Latina
Porta Capena
Porta Portuensis
Via Portuensis
Testaceus Ms
Via Ostiensis
Almo Flavius hodie Aquaccia
Vallis Egeriæ
Ædes D. Pauli extra muros
Milliare Romanum, in Passus divisum.
Palmi Romani Architectorum.
Hexapedæ Parisinæ.

eſpaces & la diſtance des lieux aux environs de Rome, ne m'ayant point permis d'entrer dans la même opinion, je me ſuis cru obligé de la combattre dans l'analyſe, que j'ai publiée en 1744, d'une carte de l'Italie. Mais, l'autorité des Savans que je viens de nommer ſemble requérir, que la queſtion ſoit miſe dans le plus grand jour. Croyant même pouvoir diſcuter cette matière avec plus de préciſion que je n'ai fait précédemment, j'en fais le ſujet d'un Mémoire particulier, que je ſoûmets au jugement de la Compagnie.

C'eſt la meſure actuelle & poſitive de quelques eſpaces qui doit nous décider. Ainſi, un plan exact du local, & dans la rigueur géométrique, étant eſſentiellement néceſſaire, il accompagne ici la deſcription que j'ai à faire des voies Romaines qui ſortoient de Rome. Ces voies ſont tracées ſur ce plan; & ce qu'elles parcourent de terrein dans un eſpace ſuffiſant à notre objet, eſt diviſé en milles, la longueur de chaque mille étant terminée par un point, & le nombre des milles numéroté de cinq en cinq. Le point d'échelle en ce plan donne trois lignes & un tiers pour un mille, un tiers de ligne pour cent pas, ce qui peut ſuffire pour rendre ſenſibles des fractions de milles plus ou moins conſidérables.

Mais, vû qu'il eſt queſtion de ſavoir, d'où il convient de partir, & ſi c'eſt pluſtôt du centre de Rome que de ſes portes; il a paru indiſpenſable d'ajoûter au plan général du terrein autour de Rome, un plan particulier & plus ample de Rome même. Car, pour ſentir plus ou moins la néceſſité de comprendre l'eſpace qu'occupoit la ville de Rome, dans la meſure itinéraire ſur les voies qui en partoient, il faut avoir une idée fixe & déterminée de l'étendue de cette ville. Suppoſé même que le centre de la ville ſoit plus convenable que les portes aux nombres des diſtances, le lieu du centre, & ſon rapport à divers points de la circonférence, ſont des circonſtances qu'on ne peut laiſſer indéciſes. Par cette raiſon, ce qui concerne la ville de Rome eſt un préliminaire, qui dans ce Mémoire, que je diviſe en deux parties, compoſera la premiere, réſervant pour la ſeconde la deſcription des voies qui s'étendoient au dehors.

PREMIÈRE PARTIE,

Dans laquelle on traite de l'étendue de l'ancienne Rome.

ON ne doit point ſe prévenir ſur la difficulté de diſtinguer Rome ſelon ſon état ancien, d'avec Rome dans ſon état actuel. Il en eſt de Rome comme de pluſieurs autres villes, à l'égard deſquelles la diſpoſition & les circonſtances du local, que le temps n'a pu détruire, décident de l'emplacement. Rome, par des agrandiſſemens ſucceſſifs ſous le gouvernement de ſes Rois, occupoit ſept collines, dont les unes avoient paru propres à la rendre forte par ſon aſſiette, & les autres ne pouvoient être laiſſées au dehors, parce qu'elles auroient ſervi de poſte avantageux à l'ennemi, comme Strabon le dit du mont Cælius & de l'Aventin. Trois de ces collines, qui s'uniſſoient avec la campagne, en s'éloignant du Tibre, avoient été couvertes, au défaut de l'eſcarpement qu'elles n'avoient point de ce côté-là, d'un rempart épais & terraſſé, dominant ſur un foſſé large & profond. Ce rempart, déſigné par le terme d'*Agger,* & commencé par Servius-Tullius, qui termina l'accroiſſement de la ville, en y comprenant le Viminal & l'Eſquilin, fut achevé par Tarquin le ſuperbe : il défendoit la partie extérieure du Quirinal, du Viminal, & de l'Eſquilin. La crête du Quirinal, & du mont Capitolin, qui règne le long d'un terrein plat & vaſte, étendu juſqu'au Tibre, & comprenant le champ de Mars; d'un autre côté, la pente du mont Aventin & du Cælius, en renfermant le mont Palatin, juſqu'à rejoindre l'extrémité de l'Eſquilin, déſignent poſitivement l'ancien emplacement de Rome, & donnent la circonférence de ſon enceinte.

Il eſt à remarquer, que le Janicule ne fait pas nombre dans les ſept collines, dont il eſt ſéparé par le Tibre. C'eſt moins une colline qu'un long côteau, qui depuis l'éminence du Vatican, dont un terrein moins élevé, qu'occupe la baſilique de S.t Pierre, le ſépare, s'étend du nord au ſud, & parallèlement au Tibre, juſqu'à pluſieurs milles au-delà de ce qui répond à l'emplacement de Rome. L'accroiſſement du côté du Janicule par

par le roi Ancus-Marcius, se bornoit à porter l'enceinte jusqu'à l'endroit du côteau le plus voisin de la ville, pour qu'elle ne fût point resserrée de ce côté-là par un établissement, que les Toscans profitans de l'avantage du lieu, pouvoient y faire: *non inopiâ loci,* dit Tite-Live, *sed ne quando ea arx hostium esset.* Lib. I.
Un seul pont, *pons Sublicius,* suffisoit pour la communication de ce quartier avec la ville, au lieu que par une plus grande extension de la région Trans-Tibérine, ou du *Trastevere,* il a fallu plusieurs ponts, pour communiquer plus immédiatement des différentes parties de la ville à ce quartier.

Ce que l'enceinte du quartier, prolongé jusqu'au Janicule, pouvoit embrasser de terrein le long du Tibre, au dessus & au dessous du pont *Sublicius,* n'avoit qu'autant d'étendue qu'il y en a depuis l'endroit du rivage qui répond à la pointe de l'isle Tibérine, jusqu'à l'endroit opposé à l'enceinte qui renfermoit le mont Aventin. Car, l'isle Tibérine n'étoit pas comprise dans ce que l'ancienne enceinte de la ville embrassoit d'étendue, & elle n'existoit même que depuis l'expulsion des Tarquins, & par les suites d'un accident, selon le récit de Tite-Live & de Lib. II.
Denys d'Halicarnasse. Celui de ces historiens que je cite en Lib. V.
dernier lieu, nous instruisant que Rome n'avoit aucune partie de murailles sur les rives du Tibre; il en résulte, que les murs qui faisoient la clôture de la ville, devoient se répondre, & être en opposition sur l'un & l'autre des bords du fleuve. Ce n'est que dans des temps postérieurs que cette base du quartier au-delà du Tibre a été agrandie, en commençant d'un côté un peu au dessus du *ponte Sisto,* & étant prolongée de l'autre à environ dix-huit cents palmes Romains, ou un peu plus de deux cents toises, au dessous de la *porta Portese* d'aujourd'hui, que le pape Urbain VIII a fait rentrer plus en dedans qu'elle n'étoit auparavant. Les murs d'enceinte qui partoient des différens termes de cette base, formoient un angle plus ou moins ouvert du côté de la base, en se réunissant sur la croupe du Janicule, à l'endroit de la porte nommée autrefois *Janiculensis,* aujourd'hui de S.t Pancrace. La trace de ces murs nous est indiquée d'une manière positive par des vestiges subsistans.

Selon ce que j'ai avancé ci-deſſus, la ſituation des collines ſur leſquelles Rome étoit aſſiſe, donne lieu de reconnoître ce qui faiſoit ſon emplacement, de circonſcrire même ſon enceinte. On eſt libre de ſuppoſer, que ces collines ont perdu de leur eſcarpement, & qu'en même temps les fonds ou vallons qui les ſéparent, ont moins de profondeur que dans les premiers temps. On ſait aſſez, qu'il y a dans Rome moderne des édifices qui couvrent des édifices de Rome ancienne. Mais, cela n'empêche pas que la diſpoſition des différentes collines ne ſe diſtingue, ainſi que l'étendue qui appartient à chacune de ces collines. Pour avoir une connoiſſance auſſi préciſe que poſitive des circonſtances locales du ſol de Rome, je me ſers d'un nouveau plan beaucoup plus exact que les précédens, publié en 1748 par *Gio-Battiſta Nolli.* En voulant ſuivre fort en détail la trace de l'ancienne enceinte, je la prends à la pente extérieure du mont Aventin, & ſur le bord du Tibre, que cette colline ſerre de fort près, vis-à-vis de *Ripa-grande* & de la *porta Porteſe.* De-là cette pente conduit en tournant juſqu'à la *porta di ſan Paolo,* où elle s'unit à l'enceinte actuelle, juſque vis-à-vis des bains conſtruits par Caracalla, appelés vulgairement *Therme Amoniane.* Le mont Aventin, qui s'étend juſque-là, eſt coupé avant que d'y arriver, & vis-à-vis de la porte que je viens de nommer, par un grand ſillon, qui le diviſe en deux parties; & indépendamment de ce que le plan de Rome figure cette diviſion, Famiano Nardini, dans ſon ouvrage intitulé *Roma antica,* en fait la remarque: *ſi ſende (l'Aventino) per traverſo da un gran ſolco, & che dalla porta di ſan Paolo cominciando, &c.* Si l'on tend enſuite directement pour joindre le *monte Celio,* vers une ſeconde partie de l'enceinte actuelle, qui embraſſe cette colline, on ne renferme pas dans l'ancienne enceinte l'emplacement qui eſt aſſez vaſte des thermes ci-deſſus mentionnés. En ſuivant cette direction, j'obſerve que la porte Capène, par laquelle la voie Appienne ſortoit de l'enceinte de Rome, ſe rencontre préciſément à l'entrée de l'*Aqua Crabra,* aujourd'hui *Marrana,* dans la ville. Et cette circonſtance peut nous apprendre pourquoi cette porte eſt appelée par Juvénal *madida Capena,*

Lib. II, c. 2, p. 57.

Sat. IV,

& pourquoi Martial s'exprime ainsi, *Capena grandi porta quà pluit guttâ;* ce qui a rapport à la dénomination d'*Arcus stillans*, que le commentateur de Juvénal donne à l'aquéduc qui entroit dans Rome par la porte Capène. *Lib. 1, epigr. 47.*

Je ne dois pourtant pas dissimuler, que ce n'est pas sans quelque difficulté qu'on peut exclurre les bains de Caracalla de l'ancienne enceinte, en les plaçant extérieurement à l'égard de la porte Capène. Le lieu qui convient à cette porte est un point de conséquence par rapport à notre objet, vû qu'il sera question de savoir ce que l'écart de position entre le point du centre de Rome & cette porte peut avoir d'influence sur la mesure de la voie Appienne. Or, voici ce qui fait la difficulté. Selon la description de Rome par Publius-Victor & Sextus-Rufus, les *thermæ Antoninianæ* étoient comprises dans la région ou le quartier de cette ville qu'on appeloit *Piscina publica.* Ce quartier borné d'un côté par ceux qui étoient appelés *Aventinus*, & *Circus-maximus*, confinoit à l'autre extrémité au quartier qui prenoit le nom de *porta Capena.* Les thermes dont il est question n'étant pas dans le quartier de *porta Capena*, pourquoi seroient-ils au dehors de la porte Capène, puisqu'il est naturel de penser, que ce quartier n'étoit ainsi dénommé que parce qu'il étoit contigu & adhérent à cette porte? Je trouve néanmoins qu'en renfermant les thermes, la porte Capène sera plus éloignée du centre de Rome d'environ seize cents palmes Romains, ou de cent quatre-vingt toises, ce qui vaut à peu près un quart de mille Romain; & ce plus ou moins d'éloignement du point pris au centre de Rome, est ici de quelque considération, comme on verra par la suite.

L'enceinte actuelle, qui suit comme autrefois la crête du mont *Cælius*, nous conduit à la porte de S.t Jean de Latran. Mais, au lieu de continuer directement comme aujourd'hui vers l'*amphitheatrum Castrense*, on distingue une trace de l'ancienne enceinte sur l'extrémité du *Cælius.* Les hauteurs prenant ensuite le niveau de la campagne, c'est-là précisément que l'*Agger* de Tarquin le superbe devenoit un boulevard nécessaire à la ville, au défaut de l'assiette naturelle des lieux, en couvrant toute

l'étendue extérieure de l'Esquilin, & aboutissant à un pareil rempart, dont Servius-Tullius avoit renfermé le Quirinal & le Viminal. On a reconnu des vestiges de ce rempart derrière les thermes de Dioclétien, ou la Chartreuse de S.te Marie-des-
Lib. 1, c. 7, p. 26. Anges, selon le témoignage de Nardini : *del qual argine (di Servio) si riconosce il vestigio da gli Antiquarii, dietro alle therme Diocletiane.* Une cavité longue & étroite, semblable à un sillon, & qui après avoir renfermé S.te Marie-des-Anges, renferme S.te Marie-majeure, courant ainsi du nord au sud, nous trace la direction que suivoit l'*Agger*, défendu par un fossé de grande profondeur, dont le prolongement ramène vers l'endroit où j'ai dit que le mont *Cælius* se termine, & où sa division d'avec l'Esquilin est bien marquée par l'extrémité du vallon qui fait la distinction de ces collines. Ainsi, cette partie de l'enceinte de Rome n'est pas moins bien déterminée que les autres parties, dont la crête extérieure des collines décide indubitablement.

La crête du Quirinal, faisant face au *monte Pincio*, nommé autrefois *collis Hortulorum*, & dont un vallon la sépare bien distinctement, s'étend depuis la *villa Barberini* jusqu'à l'angle des jardins du palais de *Monte-cavallo.* De cet angle la colline prend une autre direction, pour s'approcher du mont Capitolin aux environs de la colonne Trajane : & en tirant une ligne de peu d'étendue, depuis le pied du mont Capitolin & la roche Tarpéïenne jusqu'au Tibre, par un endroit bas & serré, où dans les premiers temps les inondations du fleuve formoient un marécage, appelé *Velabrum*, on achève la circonscription de l'enceinte de Rome ancienne. Quant à la partie qui s'étendoit au-delà du Tibre, je n'ai rien à ajoûter à la description que j'en ai faite en parlant du Janicule.

Après avoir reconnu la trace de l'enceinte de Rome, on desire de connoître la mesure de son circuit. En suivant cette trace sur le plan de Nolli, & en circulant par les lieux ci-dessus spécifiés, je trouve environ cinquante-quatre mille *palmi Romani d'architettura*, selon l'échelle de ce plan. La longueur du palme des architectes Romains, selon la mesure qu'en a donné M. Cassini, est de huit pouces trois lignes. M. Auzout en

Suites de Mém. de l'Ac. des Sc. Ann. 1718.

ſouſtrait un dixième de ligne. Mais, ſans affecter cette délicateſſe, les cinquante-quatre mille palmes ſont quatre cents quarante-cinq mille cinq cents pouces, ou trente-ſept mille cent vingt-cinq pieds, ou ſix mille cent quatre-vingt-ſept toiſes trois pieds. Pour connoître juſqu'à quel point on pouvoit prendre confiance dans la meſure qui produit ce calcul, j'ai cherché à vérifier l'échelle du plan, par la meſure d'un eſpace déterminé géométriquement. Les PP. Maire & Boſcovich, Jéſuites, dans l'ouvrage par lequel ils viennent d'expoſer leurs opérations pour la meſure d'un arc du méridien dans l'étendue de l'État du S.t Siége, indiquent la diſtance d'une ſtation au collége Romain juſqu'au dôme de S.t Pierre, de quinze cents trente-cinq pas. Et à raiſon de la longueur actuelle du mille Romain d'aujourd'hui, par les élémens qui ſervent à le compoſer, & de ce que ces Pères rempliſſent l'eſpace du degré par ſoixante-quatorze milles & demi, en fixant la meſure du degré à cinquante-ſix milles neuf cents ſoixante-quatorze toiſes, ce qui donne le mille à ſept cents ſoixante-quatre toiſes quatre pieds & demi; les quinze cents trente-cinq pas font onze cents ſoixante-quatre toiſes. Or, je trouve que la même diſtance ſelon l'échelle du plan, eſt d'environ dix mille deux cents palmes, ce qui par la meſure du palme revient à onze cents ſoixante-huit toiſes, ou moins de onze cents ſoixante-ſept en ſuivant la meſure du palme de M. Auzout; & il n'eſt guère poſſible de rencontrer plus juſte & de trouver un accord plus parfait, par des moyens très-différens. En évaluant l'ancien mille Romain à ſept cents cinquante-ſix toiſes, ſelon ce qui m'a paru juſqu'à préſent plus convenable, le circuit de Rome de ſix mille cent quatre-vingt-ſept toiſes, ſelon le calcul ci-deſſus, contient huit milles & cent quatre-vingt-ſix pas ou environ.

Cette meſure d'enceinte, qui s'étend à près de trois de nos lieues communes, paroît très-conſidérable, quand on ſe repréſente que c'eſt Rome dans les premiers temps, & avant que le gouvernement monarchique eut fait place au républicain, ſous lequel cette ville parvint à l'empire du Monde. On ne conçoit que Rome fut ſi grande dans les bornes d'une domination

qui a long-temps été très-étroite, que parce que sa puissance, & presque tous les sujets de l'État étoient renfermés dans ses murs.

Mais, si l'on estime Rome très-spacieuse lorsque ses dépendances étoient très resserrées, on l'estimera au contraire très-resserrée dans la même enceinte, si l'on pense que la grandeur de cette enceinte a dû prendre un agrandissement proportionné au progrès de la puissance Romaine. Cependant, nous sommes *Lib. IV.* instruits par Denys d'Halicarnasse, de ce qu'un séjour de plus de vingt ans à Rome ne pouvoit lui laisser ignorer, que jusqu'à son temps, qui est celui d'Auguste, l'enceinte de la ville n'avoit point été reculée au-delà des limites que lui avoit donné Servius-Tullius. On apprend même par quelle raison cette enceinte subsistoit dans le même état: un sentiment religieux la faisant respecter, on s'étoit abstenu d'y apporter du changement: οὐκ ἐῶντος, ὥς φασι, τοῦ δαιμονίου.

Ce témoignage d'un historien, qui avoit habité Rome, pour prendre dans le sein de la capitale les connoissances nécessaires à son objet d'écrire l'histoire Romaine, ne souffre point de ce qu'on lit ailleurs, que Sylla, César, & Auguste, ont reculé *Pomœrium urbis.* Car, il ne faut pas que *Pomœrium, & murus* ou *mœnia,* soient pris indifféremment pour une seule & même chose. Les bornes du *Pomœrium* ont pû être portées plus loin, sans que le rempart ou la muraille ait changé de place; & il est même arrivé que l'enceinte du mur a été reculée, sans que *Lib. I.* le *Pomœrium* l'ait suivie. Tite-Live nous apprend, que *Pomœrium* étoit un espace vuide de maisons aux environs des murs, tant en dedans qu'au dehors, & dont le terme étoit consacré par une cérémonie religieuse, empruntée des Étrusques. Selon *Lib. XIII, cap. 14.* Aulu-gelle, il étoit écrit dans les livres des Augures, en parlant du *Pomœrium; facit finem urbani auspicii.* Quoiqu'il paroisse naturel de croire, que l'agrandissement du *Pomœrium* se fit en conséquence d'un reculement dans le rempart, & qu'il semble même que Tite-Live ait eu cette opinion, quand il dit, *in urbis incremento semper quantùm mœnia processura erant, tantùm termini hi consecrati proferebantur:* cependant on sait par Aulu-gelle,

que le mont Aventin renfermé dans les murs de Rome dès le règne d'Ancus-Marcius, au commencement du second siecle de Rome, demeura hors des limites du *Pomœrium* jusqu'à l'empire de Claude, c'est-à-dire six à sept cents ans. Vopisque parlant de l'agrandissement de l'enceinte de Rome par l'empereur Aurélien, qui construisit en effet de nouveaux murs plus reculés que les anciens, ajoûte; *nec tamen addidit Pomœrio eo tempore.* Les Généraux Romains, qui pour avoir porté plus loin les frontières de l'Empire par quelque conquête, se sont arrogés le droit d'étendre le *Pomœrium* de la ville dominante, n'ont vrai-semblablement exercé ce droit qu'en dégageant quelque partie de mur ou de rempart, que des édifices, par succession de temps & par la multiplication des habitans, avoient couvert, & serroient de trop près; non pas en renversant des remparts, qu'un motif superstitieux, & la vénération des Romains pour le berceau de leur Empire, laissoit subsister, comme Denys d'Halicarnasse nous l'apprend. Et cette manière d'entendre l'élargissement du *Pomœrium* est d'autant plus convenable, que le même auteur remarque, qu'à peine l'enceinte se pouvoit-elle distinguer entre les édifices dont elle étoit enveloppée.

Aussi ne convient-il pas, de ne faire consister la ville de Rome que dans ce que ces murs renfermoient. Entre les quatorze régions ou quartiers qui partageoient la ville, selon l'établissement qu'en fit Auguste, plusieurs de ces quartiers étoient dans leur entier hors de l'enceinte. Le quartier que les descriptions de l'ancienne Rome placent précisément en premier lieu, sous le nom de *porta Capena,* étoit en dehors de la porte Capène. Un autre quartier, appelé *circus Flaminius,* & qui de même que celui d'au-delà du Tibre, avoit plus que le double de la circonférence que ces descriptions donnent aux différens quartiers; qui contenoit le Panthéon, le mausolée d'Auguste, le champ de Mars, étoit entièrement dégagé de l'enceinte. Il en étoit de même du quartier appelé *Via lata.* Pline fait bien remarquer dans l'étendue de Rome, une distinction de ce qui étoit renfermé dans les portes, d'avec ce qui s'étendoit au-delà. *Lib. III, c. 5.*

En donnant un calcul des eſpaces que parcouroient les grandes voies dans ce que la ville contenoit, à compter ces eſpaces ſur chacune de ces voies depuis le milliaire doré, *menſurâ currente à milliario aureo, in capite Romani fori ſtatuto;* il diſtingue formellement les eſpaces bornés aux portes, *ad ſingulas portas*, d'avec ceux qui s'étendoient au-delà, *ad extrema tectorum.* Selon la deſcription des quartiers de Rome, celui qui étoit appelé *forum Romanum*, contenoit avec le milliaire doré, où toutes les voies principales ſe réuniſſoient comme à leur centre, un lieu particulier appelé *Umbilicus.* Or, dans cette région où ce quartier, qui renfermant le Capitole étoit préciſément au pied de l'ancienne enceinte, comment reconnoître le juſte milieu de Rome, à ne conſidérer Rome que dans l'étendue de cette enceinte?

Il y a des indices que Rome du temps de Pline n'avoit point changé d'enceinte. Le projet de Néron, d'agrandir la ville au point qu'elle s'étendit juſqu'à Oſtie, & pluſieurs autres, n'ont été que des chimères. Pline qui écrivoit ſous Veſpaſien & Tite, parle au temps préſent du rempart de Tarquin bornant la ville; *clauditur ab oriente aggere Tarquinii ſuperbi, inter prima opere mirabili.* Et quoique le centre de la ville ne fût nulle part plus reſſerré par l'ancienne enceinte que vers le Capitole, & qu'en reculant cette enceinte, c'étoit préciſément de ce côté-là qu'il convenoit davantage de s'étendre, ſelon ce que pratiqua Aurélien en conſtruiſant de nouveaux murs; cependant, un fait rapporté par Josèphe, dans l'hiſtoire de la guerre des Juifs, prouve que l'enceinte n'avoit point été reculée au temps dont il eſt queſtion. Le fait eſt que Veſpaſien & Tite, avant que d'entrer triomphans dans Rome, furent reçûs par le Sénat au portique d'Octavius. Or, ce portique étoit ſitué, comme on l'apprend de Pline, *ad circum Flaminium;* & les veſtiges de ce cirque ont été reconnus de pluſieurs ſavans Antiquaires, dans un emplacement peu éloigné au dehors du Capitole, comme on peut voir dans Nardini, qui en tire judicieuſement cette conſéquence, *onde perciò le mura nel tempo di Veſpaſiano non erano moſſe.*

Lib. VIII, circa finem.

Lib. XXXIV, cap. 3.

Lib. VI, c. 2.
Lib. I, c. 4.

Mais, quoique les faits ſe joignent aux circonſtances locales, qui

qui ſont encore moins irrévocables, pour ne connoître juſqu'alors dans Rome que la même enceinte; on peut objecter, que Pline donne à cette enceinte, *mœnia collegere,* (ce ſont les termes qu'il emploie, en datant d'une année pendant laquelle Veſpaſien & Tite exerçoient conjointement la Cenſure) XIII milles CC pas, non VIII milles CC, ou environ, comme on les trouve ſur le lieu même. Des Savans, & entr'autres Juſte-Lipſe, préoccupés & éblouis de la grandeur Romaine, ont vû Rome très-reſſerrée dans cette meſure de Pline. C'étoit faute de connoître le ſol de Rome, de prendre la chaîne pour le meſurer, comme on vient de le faire; & faute auſſi de conſidérer, que malgré l'éloignement des temps, la meſure doit encore être rapportée à l'enceinte de Servius-Tullius, laquelle ſous ce point de vûe ſera regardée comme très-vaſte, eu égard à la foibleſſe de Rome ſous les Rois qui l'ont gouvernée. Mais, bien loin que la meſure de Pline ſoit défectueuſe pour n'être pas aſſez étendue, puiſqu'au lieu de XIII milles & CC pas, la meſure préciſe & poſitive du ſol ne donne que VIII & environ CC; que jugera-t-on de plus praticable en cette diverſité, ou de réformer un ſeul chiffre dans la leçon, ou de bouleverſer l'aſſiette de Rome, pour faire ſes collines plus grandes que dans la nature, & porter en même temps ſur ces collines des lieux dont la place ne s'y rencontre pas? Il faudroit, pour prendre le dernier parti pluſtôt que l'autre, ſe rendre garant qu'il n'y a jamais eu de nombres fautifs dans les écrits de l'antiquité, de la part tant des auteurs mêmes que de leurs copiſtes. En croiſant les jambages du V, chiffre romain, il a été facile à un copiſte en cet endroit comme en d'autres, d'en faire un X. Quant à la différence réelle entre XIII & VIII, c'eſt un avantage pour notre curioſité qu'elle ne ſoit pas légère, qu'elle ſoit même aſſez conſidérable pour ſe faire beaucoup ſentir ſur le terrein auquel cette meſure ſe rapporte; & il n'eſt pas indifférent de remarquer que la fraction de mille, qui déborde le nombre des milles d'environ un cinquième, ou de deux cents pas, ſe trouve en effet convenable au même terrein.

Lib. III, c. 5.

De magnitudine Romanâ, lib. III, c. 2.

Que l'enceinte de Rome ait été reculée par Aurélien, c'eſt

ce qui ne souffre aucune difficulté. Eutrope dit simplement d'Aurélien, *urbem muris firmioribus cinxit.* Aurelius-Victor ajoûte, *laxiore ambitu.* Je me crois dispensé d'entrer dans le détail de tout ce qui serviroit à réfuter Vopisque sur l'étendue d'environ cinquante milles qu'il attribue vaguement à l'enceinte d'Aurélien. Des lieux, qui sont indubitablement demeurés dans les dehors de Rome, le *pons Milvius* d'un côté, le fleuve *Almo* de l'autre, *moles Adriani,* l'emplacement de la basilique de S.t Pierre, celui de l'église de S.t Paul *extra muros,* auroient été plus voisins du centre de Rome que des extrémités de cette ville, si cette enceinte étant d'environ cinquante milles, le diamètre de cette circonférence eût occupé l'espace d'environ seize milles, ou de cinq lieues françoises. Deux savans Antiquaires, après avoir étudié l'ancienne Rome dans Rome même, Alessandro Donati, & Famiano Nardini, pensent que l'enceinte actuelle représente celle d'Aurélien. Je ne grossirai point ce Mémoire des preuves dont ils s'autorisent dans cette opinion, & que je crois plus solides que ce qu'on imagineroit pouvoir leur opposer. Ce qu'il convient de distinguer dans l'enceinte actuelle d'avec celle d'Aurélien, en ce qui concerne la partie appelée *Tras-Tevere,* n'est point équivoque. Du temps que les Goths dominoient en Italie, on voit par le détail que donne Procope, du siége que Bélisaire soûtint dans Rome contre Vitigès, que l'enceinte de ce quartier étoit agrandie en approchant du tombeau d'Adrien, enveloppé aujourd'hui par les bastions du château S.t Ange. Mais, le même historien nous fait aussi connoître, que la basilique de S.t Pierre, de même que celle de S.t Paul située vers l'autre extrémité de la ville, n'étoit pas dès-lors renfermée avec le Vatican dans l'enceinte, puisqu'il rapporte que les assiégeans maîtres des dehors, respectèrent ces deux églises, & ne commirent à leur égard aucun acte d'hostilité.

Gotthicor. l. I.

Ibid. lib. II.

Le plus grand reculement de l'enceinte d'Aurélien à l'égard de l'ancienne, a été, comme il étoit naturel que cela fût, au nord du Capitole, pour renfermer dans les murs la plus grande partie de la ville qui ne l'avoit point été auparavant. L'agrandissement

s'eſt communiqué à la partie orientale. Enfin, du côté qui regarde le midi, la porte Capène a été reculée, & les environs du monticule appelé *monte Teſtaccio,* ont été renfermés. Il faut croire que la rive du Tibre fut couverte de remparts dans les endroits où l'enceinte du côté du Janicule n'embraſſant pas autant d'eſpace, ne répondoit point à l'enceinte plus ſpacieuſe. En circulant ainſi autour de Rome, je trouve quatre-vingt-un mille cinq cents palmes de l'échelle du plan de Nolli, qui par le calcul ſont neuf mille trois cents trente-huit toiſes & demie. Cette meſure de circonférence étant réduite en milles Romains, il en ſort douze milles & environ trois cents quarante-cinq pas; ce qui prouve bien que dans la meſure d'une enceinte qui avoit moins d'étendue, les treize milles & deux cents pas qu'on lit dans Pline ne ſauroient avoir lieu. Quand on voudroit même que l'enceinte d'Aurélien n'eut rien de commun avec l'enceinte actuelle, en combattant par-là l'opinion des Savans qui ont été plus à portée d'en juger ſur les lieux; pourra-t-on diſconvenir, que l'enceinte qui précédoit celle d'Aurélien ne renfermoit pas tout ce que nous embraſſons d'après l'enceinte d'aujourd'hui; & en faut-il davantage pour être convaincu que la meſure de Pline ne peut être admiſe, ſans une correction dans les nombres?

On croira être bien fondé d'alléguer, pour contrarier ces meſures, que Photius dans l'extrait d'Olympiodore, cite une meſure de la circonférence de Rome, par un arpenteur du temps de l'invaſion des Goths, ſur le pied de vingt & un milles. Mais on répond à cette objection, que c'eſt préciſément contre les Goths que Béliſaire a ſoûtenu un ſiége dans Rome. Les murs de cette ville n'étoient pas alors de fraîche conſtruction, puiſqu'ils menaçoient ruine en quelques endroits, & que ce fut une néceſſité à Béliſaire d'y faire des réparations. Il eſt indubitable par le récit très-circonſtancié de ce ſiége dans Procope, qu'alors la ſépulture d'Adrien, & l'égliſe de S.t Pierre, à l'une des extrémités de la ville, n'étoient pas embraſſées dans ſon enceinte; & le même hiſtorien parle dans la même hiſtoire, de l'égliſe de S.t Paul, comme étant encore plus écartée des limites de la ville, vers l'extrémité oppoſée. Ces lieux néanmoins auroient

Gotthicor. l. I.

Lib. II.

été contenus fort aisément dans Rome, si son diamètre avoit été presque le double de ce qu'il est en réalité; & il sera sans doute plus difficile de déplacer *molem Adriani*, & plusieurs autres lieux connus, pour les reculer au-delà d'une trop vaste enceinte de Rome, que d'avoir pour suspect un nombre de milles, que l'accord des faits & du local ne sauroit admettre. On peut bien par le motif de tout concilier, étendre le circuit d'un grand nombre de milles à des habitations extérieures, à des fauxbourgs que l'on peut croire avoir été très-étendus, sur-tout dans l'état de Rome le plus florissant : *exspatiantia tecta,* dit Pline, *multas addidere urbes.* Je dois même faire observer, que relativement à l'objet que je me suis proposé dans ce Mémoire, il seroit plus avantageux d'agrandir Rome que de la resserrer. Car, il est évident, que si la distance actuelle des lieux sur les voies Romaines autour de Rome étant plus convenable au centre de la ville qu'à ses portes, se trouve trop courte à l'égard des portes pour pouvoir suffire aux nombres de milles en cette distance; l'inconvénient sera d'autant plus sensible & plus grand, que Rome occupera plus de place, & que ses portes seront plus reculées de son centre.

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle les VOIES *qui sortoient de Rome sont décrites.*

UN point particulier, qu'il nous est essentiel avant toutes choses de fixer dans l'étendue de Rome, puisque les voies Romaines se rapportoient toutes également à ce point, je veux dire le milliaire doré, auquel, selon Plutarque, toutes les voies construites par les Romains vont aboutir; c'est le lieu qui convient à ce milliaire. Il étoit élevé près d'un temple de Saturne, *sub æde Saturni,* au rapport de Tacite & de Suétone; & ce temple étoit au pied du Capitole, *ante clivum Capitolinum,* dit Servius. C'étoit-là que commençoit le *forum Romanum,* Pline établissant le milliaire doré *in capite Romani fori.* Et entre les deux extrémités qu'avoit l'étendue du *Forum* le long du

Tacit. Histor. I.
Sueton. in Othone.
Æneidos, I.

mont Capitolin, & dont le *campo Vaccino* eſt aujourd'hui une partie, il convient de prendre l'entrée du côté du *Velabrum*, dont j'ai parlé: car, Tacite conduit Othon *in Velabrum, & inde ad milliarium aureum ſub æde Saturni.* C'eſt en combinant ces faits & ces poſitions, que le lieu du milliaire doré peut être déſigné avec quelque juſteſſe ſur le plan qui repréſente le ſol de l'ancienne Rome. *Ubi ſuprà.*

Un autre préalable conſiſte à prendre une détermination ſur la longueur du mille Romain. Il m'étoit moins permis qu'à un autre, de négliger les recherches qui peuvent conduire à la connoiſſance de ce mille. La meſure au cordeau ou à la chaîne, de pluſieurs intervalles de colonnes milliaires ſur pied & dans leur place, l'étendue actuelle & poſitive de pluſieurs grands eſpaces répondans à des nombres de mille indiqués, les recherches & l'opinion de pluſieurs Savans ſur la longueur du pied Romain ſervant d'élément au mille, m'ont fait connoître que la longueur du mille rouloit entre ſept cents cinquante-quatre toiſes & ſept cents cinquante-ſept, un peu plus ou un peu moins. Je ſuis entré dans un grand détail ſur ce ſujet dans un Mémoire particulier donné à la Compagnie; & je penſe qu'il y auroit de la témérité à prendre l'affirmative ſur une toiſe de plus ou de moins. Indépendamment de quelque incertitude ſur une pareille délicateſſe, de quelle conſéquence ce défaut de préciſion ſera-t-il ſur quinze ou vingt milles meſurés autour de Rome, lorſqu'en cet eſpace il peut être queſtion d'un mille entier, & davantage, de différence entre le centre de Rome & ſes portes? Un nombre moyen pour la longueur du mille, entre les diverſes meſures qui ſont plus voiſines les unes des autres, eſt ſept cents cinquante-ſix toiſes; & je m'en tiens à cette meſure, ſans vouloir décider de quelque légère différence en augmentation comme en diminution. Il ſeroit plus favorable, en combattant l'opinion des Savans de l'Italie ſur ce dont il eſt queſtion, de prendre le mille dans une plus grande longueur, & d'adopter celle que lui donne le P. Riccioli, dont il réſulte ſept cents ſoixante-douze toiſes & demie. Car, ſur un eſpace de vingt milles, ſeize toiſes & demie ſur chaque mille fourniroient trois

cents trente toiſes, qui vaudroient trois ſeptièmes de mille, ou quatre cents vingt huit pas; & ce ſeroit un objet de quelque conſéquence, & qui contribueroit ſenſiblement ſur le terrein correſpondant au nombre des milles, à faire remonter les diſtances juſqu'au centre de Rome, pluſtôt que de s'arrêter à ſes portes. Il en ſera donc de même à cet égard, qu'en ce qui concerne la grandeur ou l'étendue de Rome, quoiqu'il ne fût pas moins avantageux d'alonger ici le mille Romain, qu'il l'eût été dans la ſection précédente d'agrandir la ville de Rome. Ainſi, c'eſt écarter tout ce dont on pourroit tirer plus d'avantage, bien loin de s'en prévaloir, comme cela n'eſt que trop ordinaire dans les matières controverſées. Entrons maintenant dans le détail des voies.

VIA APPIA.

Il eſt naturel que cette voie, la plus célèbre des voies Romaines, *longarum regina viarum,* dit le poëte Stace, marche ici la première. Il me ſuffira de la ſuivre juſqu'à ſeize milles de Rome: c'eſt la diſtance indiquée par l'itinéraire d'Antonin,
Lib. VI, 74. & par celui de Jéruſalem, entre Rome & *Aricia.* Lucain confirme cette indication de diſtance, en diſant qu'elle eſt égale à celle de Rome juſqu'à l'embouchûre du Tibre. Car, la diſtance de Rome à Oſtie eſt également comptée de ſeize milles, comme
Ibid. on verra par la ſuite. On lit dans le ſcholiaſte de Lucain, publié par Oudendorp: *tantum loci occupavit, ut ſedecim millia paſſuum teneret. Tantum enim Aricia diſtat à Roma.* Strabon fournit la même diſtance en comptant cent ſoixante ſtades, parce qu'il y emploie, comme il le fait auſſi en d'autres endroits des environs de Rome, des ſtades de dix pour un mille. Et rien ne paroît moins équivoque que cette eſpèce de ſtade, lorſqu'on eſt inſtruit aſſez en détail dans la Géographie, pour faire la comparaiſon de ces ſtades aux eſpaces réels qui y correſpondent. Car, quoique Cluvier & Holſtenius, parce qu'ils n'ont pas connu d'autre compenſation entre des nombres de ſtade & des nombres de mille que celle de huit ſtades pour un mille, aient eu opinion qu'il falloit ſubſtituer cent vingt ſtades à cent ſoixante dans

Strabon, les autres endroits de Strabon où cette meſure de ſtade eſt ſeule convenable, s'oppoſent à une interpolation dans l'endroit dont il s'agit en particulier.

La carte dont j'accompagne ce Mémoire, & qui repréſente le local avec autant de préciſion qu'il m'a été poſſible d'en mettre, donne la diſtance entre le point de Rome fixé au milliaire doré, & la poſition d'*Aricia*, ou, comme on dit aujourd'hui, *la Riccia*, de douze mille cent cinquante toiſes ou environ. Cette diſtance eſt appuyée ſur la poſition d'*Albano*, ſelon la détermination préciſe qui réſulte des opérations des PP. Maire & Boſcovich, en concluant par le calcul, la différence de latitude & de longitude entre le point du collége Romain & la poſition d'Albano. La Riccia eſt peu au-delà d'Albano, ce qui a pû faire indiquer ces lieux comme adhérens & contigus dans l'itinéraire de Jéruſalem, qui en fait mention conjointement, *civitas Aricia & Albona*, & qui rend commune entre *Aricia* & *Albanum* la diſtance qui précède ces lieux, & celle qui la ſuit.

L'eſpace déterminé à douze mille cent cinquante toiſes ou environ, entre le point du centre de Rome & *Aricia*, contient ſeize milles romains & environ ſoixante & dix pas, en ne donnant au mille que ſept cents cinquante-ſix toiſes. Si on étend la meſure du mille à ſept cents ſoixante & douze toiſes & demie, le même eſpace ne répond qu'à quinze mille & environ ſept cents vingt pas. Quant à la différence qu'on peut vouloir entre une meſure directe & celle d'une route, la voie Appienne eſt bien du nombre des routes qui permettent le moins de quantité en cette différence. Elle eſt très-directe dans ſon alignement, ne rencontrant en ſon paſſage aucune inégalité de terrein aſſez conſidérable pour l'écarter de cet alignement. Dans l'intérieur de Rome, où elle portoit le nom de *via Appia*, ainſi qu'au dehors, on voit que par un coude forcé pour tourner le mont Palatin, & avant que d'arriver à la porte qui a pris le nom de S.t Sébaſtien, elle perd plus ſur la ligne directe en l'eſpace d'environ deux milles, ſavoir, environ cent pas, qu'elle ne perd dans ſa continuation juſqu'à

Albano. Il s'enſuit qu'en eſtimant la meſure itinéraire juſqu'à *Aricia*, cette eſtime ne paſſera ſeize milles que d'une fraction de mille d'environ un quart, encore que le mille ſoit borné à ſept cents cinquante-ſix toiſes : car en le portant à ſept cents ſoixante-douze & demie, la même eſtime n'ira qu'à ſeize milles.

Mais, c'eſt bien du centre, & non de la porte de Rome, que cette meſure de diſtance ſe prend ainſi. On ne ſauroit moins écarter du centre de Rome la porte Capène, qui donne l'iſſue à la voie Appienne, que juſqu'à l'endroit où j'ai dit que cette porte pouvoit ſe rencontrer avec l'*Aqua Crabra* ou *la Marrana*, ce qui toutefois conſume un mille & plus, comme le plan de Rome le fait connoître, & ſeroit à déduire ſur le compte des ſeize milles. Et ſi on recule davantage la porte Capène pour embraſſer les thermes de Caracalla, & juſqu'à la ſéparation qui ſe fait de la voie Latine d'avec l'Appienne, & que l'on juge avoir dû ſe faire au débouchement de la porte pluſtôt que dans un autre endroit, il faudra ajoûter un grand quart de mille à la déduction d'un mille. De ſorte, que ſelon l'eſtime qui recule *Aricia* à ſeize milles & environ un quart du centre de Rome, il n'y aura que quinze milles à compter, & non pas ſeize, entre la porte de Rome & *Aricia*. Les quinze milles ne ſeront pas même complets, ſi l'on attribue au mille plus de ſept cents cinquante-ſix toiſes. Concluons donc que le compte de ſeize milles ne peut convenir à la porte, comme il convient au centre de Rome.

Quand on a reconnu que la diſtance d'*Aricia*, à la prendre de la ſortie de Rome, eſt de quinze milles préciſément, on voit ce qui a donné lieu à Denys d'Halicarnaſſe de compter cent vingt ſtades d'éloignement entre Rome & *Aricia*, en remplaçant le mille par huit ſtades, ſelon l'uſage le plus ordinaire. La mépriſe des Savans ſur le point duquel il faut partir, pour ſe trouver d'accord avec l'indication de la diſtance ſur le pied de ſeize milles, a mis de la contrariété dans leurs opinions. Cluvier ne comptant que quatorze milles entre Rome & *Aricia*, eſt repris par le cardinal Corradini, qui réclame l'autorité des Itinéraires : *Perperam tamen*, en parlant de l'opinion de

Latium, t. I, p. 192.

de Cluvier, *cùm Itinerarium Antonini, & Hierosolymitanum, ad decimum sextum id statuant.* Mais, vû que la distance entre Albano & *Aricia* est à peine d'un mille, cette critique de M. Corradini ne peut convenir à l'emplacement qu'il donne à Albano entre la douze & la treizième colonne, c'est-à-dire trois à quatre milles d'*Aricia.* Strabon fait voir qu'*Aricia* n'a pas changé de place : il en représente la situation en lieu bas & enfoncé, κοῖλος δ' ἐστὶν ὁ τόπος, ayant néanmoins un château sur une éminence. La ressemblance que dans un ouvrage qui concerne l'Italie, j'ai fait remarquer entre cette description topographique d'*Aricia* & le lieu actuel de *la Riccia,* a été confirmée par M. Pratilli. Voici comment il s'en explique dans son ouvrage sur la voie Appienne : *Quivi* (savoir, *il moderno castello della Riccia*) *vedendosi la valle Aricina, molte rovine di edifizi e sepolcri, il sito concavo, che in una collinetta va à terminare, ed altri chiarissimi contrasegni dell'antico descritto sito di Aricia.*

Annal. de l'Ital. p. 194.

Via Appia, p. 79.

Il n'entre point dans mon objet de faire des recherches particulières sur d'anciens lieux & monumens qui se rencontrent en suivant la voie Appienne. Je me borne à une simple longimétrie ou mesure actuelle du terrein, en parcourant les voies Romaines autour de Rome. Je remarquerai seulement, que l'intervalle de Rome à *Aricia* étant coupé en deux espaces dans l'itinéraire de Jérusalem, le nombre de milles en l'un de ces espaces, savoir IX, est assuré par la dénomination du lieu intermédiaire, *ad nonum.* La table Théodosienne indique *Bovillæ* à X de Rome, c'est-à-dire un mille plus loin. Cet ancien municipe, où se célébroient des jeux en l'honneur de la famille des Jules, est placé par Holstenius dans l'endroit où existe une *osteria,* appelée *li Fratocchi.* Fabretti s'écarte de la voie sur la gauche, en désignant un lieu appelé *Torre di re Paolo.* Mais, la mesure de la voie jusque-là ne se borne pas à dix milles ; elle en fait compter douze. Et ce qui reste d'espace pour arriver à *Aricia,* qui devroit être de six milles, n'en vaut que quatre. Il est aisé de voir, que ces défauts de convenance procèdent du faux principe sur le lieu d'où l'on fait partir les distances.

Annot. in Cluver. ad p. 918.

Le nombre III qui paroît dans la Table entre *Bovillæ* & *Aricia*, doit être réformé, en réunissant les deux premières unités pour en faire un V. Car, il est indubitable que la distance de Rome à *Aricia* renferme XVI milles, & qu'elle n'est point limitée à XIII.

VIA ARDEATINA.

Il sort de la voie Appienne, au-delà du passage du petit fleuve *Almo*, nommé aujourd'hui *Aquaccia*, une branche de voie qui conduit à *Ardea*, & qui est tracée dans les cartes des environs de Rome, & notamment dans l'arpentage de l'*agro Romano* par Cingolani, sous le nom de *via Ardeatina*. Je ne parlerai de cette voie que pour n'être pas accusé de l'omettre: car, je ne la trouve point décisive sur ce qui fait notre objet, & d'autant moins que l'emplacement de l'ancienne *Ardea* peut paroître incertain, & différent du lieu qui porte aujourd'hui le même nom. La trace de la voie qui y conduit, y compris ce qu'elle a de commun avec l'Appienne depuis le centre de Rome, con-
L. V, p. 229. sume environ vingt-deux milles. Strabon marque cent soixante stades dans cette distance; & on en conclut vingt milles, si l'on prend ces stades sur le pied ordinaire, & à huit stades pour un mille. Mais, vû que Strabon ajoûte plus bas, qu'*Ardea* est dans la même distance de Rome que le *mons Albanus*, où Ascanius construisit la ville d'Albe; les cent soixante stades ne peuvent valoir que seize milles, & doivent être pris pour stades de dix au mille. Car, la situation d'*Alba-longa* sur le bord oriental du lac de Castel-Gandolfe, qui du nom d'*Alba* étoit autrefois appelé *Albanus*, est avouée de tous les Savans pour avoir occupé le lieu que l'on nomme *Palazzolo*, sur la pente de la montagne. Or, la distance de ce lieu ne diffère de celle qui est entre Rome & *Aricia*, & que Strabon fixe également à cent soixante stades, que comme étant plustôt un peu moindre que plus forte. Et puisque cent soixante stades entre Rome & *Aricia* répondent à seize milles, & que l'éloignement entre Rome & *Ardea* se compare à une distance qui s'y rapporte, les cent soixante stades de Rome à *Ardea* répondent à seize

milles, & n'en valent pas vingt. Voici même une autre circonstance, qui exige que l'on convienne de cette évaluation de cent soixante stades entre Rome & *Ardea*. On trouve en même temps dans Strabon, que la distance d'*Ardea* à la mer est de soixante-dix stades. Ce nombre de stades étant pris pour sept milles par analogie avec la distance qui précède, il devient sur le local le juste complément de l'espace pour arriver jusqu'au bord de la mer; ce qui n'est pas également convenable à l'emplacement actuel d'*Ardea*, qui n'est qu'à trois milles de la mer, non pas à sept. Ainsi, ce n'est pas sans fondement que l'on peut douter, que l'*Ardea* d'aujourd'hui soit au même lieu que l'ancienne, & que sa distance de Rome ait été d'environ vingt-deux milles. Eutrope parlant du siége d'*Ardea* par Tarquin le superbe, ne marque l'éloignement de cette ville que de dix-huit milles, *in octavo-decimo milliario ab urbe;* & si cette distance n'est pas précisément la même que celle qui se conclut de l'indication de Strabon, elle en approche davantage que d'une plus grande. Vitruve faisant mention des eaux sulfurées du territoire d'*Ardea*, *in Ardeatino fontes frigidi.... qui sulfurati dicuntur;* je trouve sur la voie Ardéatine, au quinzième milliaire de Rome, un lieu nommé *Solforata*, où sont en effet des sources de la qualité dont parle Vitruve. J'ai d'autant moins évité d'entrer dans cette discussion sur la position de l'ancienne *Ardea*, que personne, que je sache, entre les Savans, n'a senti la difficulté qui s'y rencontre; & il me suffit de l'avoir exposée, sans entreprendre de la résoudre parfaitement.

P. 232.

Lib. I.

L. VIII, c. 3.

VIA OSTIENSIS.

Je passe à la voie qui doit nous conduire à Ostie. Le témoignage d'Eutrope, & de plusieurs autres historiens, & celui de Cassiodore, sont d'accord avec l'itinéraire d'Antonin, & avec la Table, sur le nombre de XVI milles entre Rome & Ostie. C'est pour cela qu'on lit dans Pline, & dans son abréviateur Marcien, que Rome est à seize milles de la mer. Pour arriver jusqu'à Ostie, en mesurant la voie Romaine, je ne m'arrête point à la position actuelle d'Ostie; j'étends la mesure,

Eutrop lib. I.
Cassiod. in Chron.

Lib. III, c. 5.

comme il convient de le faire, jusqu'aux vestiges de l'ancien emplacement, qui sont à un bon mille plus loin. Mais, au-delà du dixième milliaire, je distingue l'ancienne voie, dont on reconnoît sur les lieux l'alignement très-direct vers Ostie, d'avec un autre chemin qui circule en approchant du Tibre, de manière à donner lieu de compter cinq milles, dans un espace où la voie ancienne & directe n'en donne que quatre. En partant du centre de Rome, la distance qui n'est en droiture que de quatorze milles & environ huit cents pas, fait compter précisément les seize milles, par assujétissement à des détours, auxquels le cours du Tibre dans ses replis oblige en quelques endroits de la route. Au lieu de cette convenance qui se rencontre à partir du centre de Rome, si l'on part de la porte qui sert d'issue à cette voie, on ne comptera pas quinze milles complets, vû qu'entre le lieu du centre & la porte, & avant que la voie soit au dehors de Rome, elle consume environ onze cents soixante pas. Il faut donc, pour pouvoir compter seize milliaires, les prendre du centre, ou du milliaire doré, non pas de la porte.

Hist. Eccles. lib. II. Cette porte a pris le nom de S.t Paul, qu'on lui donne aujourd'hui, d'une basilique ou église, dont Eusèbe fait mention d'après un auteur qui écrivoit du temps de Sévère. Car, en disant que des monumens ont été érigés aux Apôtres, l'un près du Vatican, l'autre sur la voie d'Ostie; il est évident que comme le premier de ces monumens désigne la basilique de S.t Pierre, l'autre désigne celle de S.t Paul: « Je montrerai, » dit-il, des trophées élevés en l'honneur des Apôtres: car, sur » le grand chemin royal qui conduit au Vatican, & sur la voie » qui conduit à Ostie, vous trouverez ces trophées solidement établis, & servant de remparts à l'Église Romaine. » La basilique de S.t Paul est située à huit ou neuf cents pas plus loin que la porte de Rome; en sorte qu'à compter du centre de la ville, cette église s'en trouve distante de deux milles précisément. *Gothic. l. II.* Procope dit que l'église de S.t Paul est à quatorze stades de Rome, & il le dit parce qu'elle étoit, comme on le voit, près du second milliaire. Car, quoiqu'au premier coup d'œil,

quatorze ſtades ne paroiſſent répondre qu'à un mille & trois quarts, j'ai eu lieu de reconnoître que dans Prócope ils répondent à deux milles. Cet hiſtorien marque la diſtance de Rome à *Tibur,* ou Tivoli, de cent quarante ſtades; & comme on y comptoit vingt milles, c'eſt remplacer le mille par ſept ſtades. Pour la diſtance de Rome à *Centum-cellæ,* ou Civita-vecchia, dans laquelle l'examen des anciens Itinéraires fait compter quarante ou quarante & un milles, Procope marque deux cents quatre-vingt ſtades; & on voit que dans ce nombre de ſtades, le mille eſt également compenſé par ſept ſtades. Je découvre même le principe d'une pareille compenſation. Procope, ſujet de l'Empire Grec, étoit préoccupé de l'uſage établi chez les Grecs des temps poſtérieurs ou du ſien, de comparer le mille à ſept ſtades: & quoique cette compenſation procédât pluſtôt de la réduction du mille, que d'un agrandiſſement dans le ſtade; cet hiſtorien n'apportant pas une préciſion rigoureuſe & géométrique à diſtinguer le mille Romain dans ſa vraie longueur, d'avec le mille altéré des Grecs, il a multiplié le nombre des milles Romains par celui des ſtades qui convenoit à ce qui lui étoit familier comme uſité chez ſa nation. Il n'y a rien de ſi naturel que de penſer ainſi; & c'eſt même le ſeul moyen de concilier Procope avec la réalité. Or, de ce qu'un lieu qui n'eſt éloigné de la porte de Rome que d'environ neuf cents pas, eſt déſigné dans la diſtance qui indique le ſecond milliaire; il en réſulte indubitablement, que le compte des milliaires ne pouvant convenir au lieu qu'occupe la porte, il faut prendre la diſtance de plus haut, & d'un lieu plus reculé, & ce lieu ne peut être que le milliaire doré. On lit dans le martyrologe d'Adon, *ſexto idus Auguſti; Romæ, viâ Oſtienſi, milliario VII; natale S.ti Cyriaci martyris.* Or, je trouve dans l'arpentage de Cingolani, le champ qui porte le nom de *ſan Cyriaco*, & ce champ eſt à quelques cent pas du point qui convient au ſeptième milliaire. Il ſeroit près du ſixième, ſi le compte des milliaires ſe prenoit de la porte de Rome par laquelle on ſortoit pour ſe rendre à Oſtie. Le rapport du local avec différentes poſitions indiquées de cette manière ne ſouffre point de contradiction.

Il y aura encore plus de néceſſité de remonter juſqu'au centre de Rome, pour retrouver la diſtance indiquée entre Rome & Oſtie, ſi au lieu de ſept cents cinquante-ſix toiſes pour la longueur du mille, on la veut de ſept cents ſoixante-douze & demie. Car, la meſure de la voie que l'on trouve de ſeize milles complets, n'iroit autrement qu'à quinze milles deux tiers au plus. Mais, je ne quitterai point le même eſpace entre Rome & Oſtie, ſans parler du compte de cent quatre-vingt-dix ſtades que l'on trouve dans Strabon. Cluvier, qui ſelon l'évaluation ordinaire des milles pour les ſtades, & toûjours à raiſon de huit ſtades pour un mille, voit dans ce compte vingt-trois milles & ſept cents cinquante pas, veut corriger les nombres de Strabon, quoiqu'il convienne que les manuſcrits, de même que les différentes éditions, s'accordent à donner les mêmes nombres. Ce Savant n'a pas pris garde en rapportant le paſſage de Strabon, qu'il eſt queſtion de la navigation du Tibre lorſque Strabon dit, que les bâtimens de mer verſent leur charge à Oſtie, pour être tranſportée ſur des bâtimens de rivière juſqu'à Rome. Et dans l'article qui doit terminer ce Mémoire ſous le titre de *via Portuenſis,* on verra qu'il y avoit en effet une voie particulière bordant la rive du Tibre, pour qu'il fût praticable de haller des bâtimens qui remontoient. Or, les circuits du Tibre doivent mettre une notable différence entre cette voie & une voie directe dans les terres. Il doit donc être queſtion de meſurer les circuits du Tibre. Je les vois décrits dans l'arpentage de Cingolani: & partant de l'ancienne Oſtie, & circulant autant que la repréſentation figurée du cours du fleuve le preſcrit, je trouve en arrivant préciſément au lieu déſigné pour le débarquement, & qu'on appelle encore aujourd'hui *porto di Ripa grande,* je trouve, dis-je, dix-neuf milles & environ un quart. Je penſe qu'il eſt aiſé après cela de reconnoître la juſteſſe que renferme le compte de Srabon. Car, étant prévenus d'ailleurs, qu'il donne des comptes de ſtades pour des eſpaces, où l'on eſt aſſuré que ce qui eſt un mille répond à dix ſtades, il s'enſuit que les cent quatre-vingt-dix ſtades dont il s'agit répondent pareillement aux dix-neuf milles de la

L. V, p. 232. Ital. ant. l. III, p. 872.

mesure actuelle & positive. Au reste, ce qui a fait difficulté aux yeux de Cluvier, a pu tromper le scholiaste de Lucain : *à Româ,* dit-il, *si per flexus (Tiberis) torquetur,* XXIV M. *sunt;* ajoûtant à cela, selon ce qui convient, *recto itinere* XVI. Comme il est vrai que les circuits du Tibre consument dix-neuf milles & environ un quart, ainsi que je viens d'en rendre compte, & que ces dix-neuf milles & un quart en stades de dix pour un mille font cent quatre-vingt-douze stades; si l'on n'est point prévenu de ce rapport de stades avec les milles, & qu'on sous-entende par un principe trop général qu'un mille répond à huit stades, les cent quatre-vingt-douze stades font compter vingt-quatre milles. Il faut pour être détrompé, que la connoissance du local prête ici à l'ancienne Géographie le secours & la lumière qui lui sont souvent très-nécessaires, & sur quoi elle se fonde particulièrement en tout ce que la matière de ce Mémoire renferme de discussion.

VIA LAURENTINA.

Au-delà du cinquième milliaire, sur la voie d'Ostie, il en sort une branche de voie qui conduisoit à *Laurentum.* On croit retrouver des vestiges de cette ville aux environs d'une vieille tour, située peu loin de la mer, & appelée *Paterno.* On y distingue les restes d'un aquéduc. C'est déplacer étrangement *Laurentum,* & le transporter au-delà d'*Ardea* du côté d'*Antium,* que de prendre, selon l'opinion de quelques-uns, le lieu qu'on appelle aujourd'hui *larghi di san Lorenzo,* pour *Laurentum.* La distance de cette ville à l'égard de Rome n'est point indiquée dans les monumens de l'antiquité. Car, le nombre XII que l'on voit dans la Table, n'y convient point, & celui de XVI placé entre Ostie & *Laurentum,* comme on le trouve aussi dans l'itinéraire d'Antonin, conviendroit davantage entre Rome & *Laurentum.* Les vestiges dont je viens de parler, & la *torre di Paterno,* sont par la mesure actuelle de la voie, peu au-delà du seizième milliaire à compter de Rome. Mais, si nous ne pouvons comparer cette mesure à une indication de distance qui soit positive, nous trouvons sur cette voie un lieu nommé

Decimo, & un vallon qui eſt contigu appelé *valle di Decimo.* Voilà donc l'indication préciſe du *Decimum milliare* ſur la voie qui tendoit à *Laurentum.* Or, la meſure des milles en partant du centre de Rome, fait tomber le point du dixième milliaire entre un courant d'eau qui traverſe le vallon, & l'habitation qui ſe nomme *Decimo,* à quelques centaines de pas plus ou moins de l'un ou de l'autre endroit. Si l'on part de la porte de Rome, on arrive au *Decimus lapis* avant que de compter neuf milles complets, ſans néanmoins qu'on ſoit libre de changer la dénomination ſubſiſtante de *Decimo* en celle de *Nono.* Pline

L. II, epiſt. 17. le jeune, qui avoit une maiſon de campagne dans le voiſinage de *Laurentum,* fait mention du *decimus-quartus lapis* ſur cette même voie, diſant qu'il la quittoit en cet endroit pour ſe rendre à ſa maiſon.

VIA LATINA.

Il faut reprendre la voie Appienne, pour faire mention de la voie Latine, qui s'en détache à près de treize cents pas du Milliaire doré. Je ne connois pourtant point de poſition actuelle ſur cette voie, dont on puiſſe tirer une conſéquence qui ſoit affirmative par rapport à notre objet. L'itinéraire d'Antonin marque un *Decimum:* mais, la dénomination n'en ſubſiſte plus, que je ſache, comme ſur la voie de *Laurentum.* Une branche détachée de la voie Latine conduiſoit à *Tuſculum;*

Lib. X. & cette ville, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, n'étoit pas moins éloignée de Rome que de cent ſtades. Outre que cette indication, de la manière dont elle eſt exprimée, peut paroître un peu vague; il ſemble que la poſition de *Tuſculum* ne ſoit pas décidée, les opinions étant partagées entre Fraſcati & un autre lieu plus reculé dans la montagne, qu'une vallée ſépare du *mons Albanus.* Les veſtiges qui ſont en ce lieu ont néanmoins pluſtôt paru les reſtes d'un palais que d'une ville; à quoi on peut ajoûter que la diſtance, telle que Denys d'Halicarnaſſe la donne, convient préférablement à Fraſcati. Mais, pour ne rien haſarder de ce côté-là, paſſons à quelqu'autre voie, qui ne nous laiſſe pas dans la même indéciſion.

VIA

VIA LABICANA.

Elle ſuccède immédiatement dans l'ordre que nous ſuivons à la voie précédente ; & conduiſant vers *Labicum*, elle étoit appelée *Labicana*. Une même porte dans l'enceinte de Rome étoit commune à cette voie & à la Prèneſtine. C'eſt la *porta Maggiore* de l'enceinte actuelle, qui repréſente celle d'Aurélien ; & à l'égard d'une enceinte précédente & moins reculée, la ſéparation de la voie Labicane d'avec la Préneſtine pouvoit devancer de quelques centaines de pas celle qui ſe fait à cette porte, ſans mettre de différence qui puiſſe être de quelque conſéquence dans la meſure de la voie priſe du centre de Rome. On compte XVIII milles dans la Table en deux diſtances, XV & III, juſqu'au lieu nommé *ad ſtatuas*, qui déſigne vrai-ſemblablement un *diverſorium ;* & ce qui ſert à nous indiquer ſa poſition, c'eſt qu'en cet endroit la voie Labicane ſe diviſoit pour communiquer par un *divertigium* à la voie Latine, qu'elle rencontroit au lieu nommé *ad Pictas*, ſelon le témoignage de Strabon. Or, cette circonſtance locale du *divertigium* ſe retrouve préciſément près d'une *oſteria*, qui porte le nom de *ſan-Ceſario*. Fabretti & Lucas Holſtenius l'ont également remarqué ; & en effet, la fourche ou diviſion de la voie en cet endroit détermine cette ſituation. Il eſt conſtant que les dix-huit milles, marqués par la Table, ſe retrouveront, ſi l'on part du centre de Rome, au milliaire doré: mais il y manquera près de deux milles en partant de la porte Eſquiline, que Strabon nomme comme ſervant d'iſſue à cette voie. Différentes opinions ſur l'emplacement de l'ancien *Labicum*, ne peuvent donner atteinte à ce qui ſe conclut d'une meſure relative au lieu *ad Statuas* en particulier. Fabretti, & Holſtenius avant lui, ont cru reconnoître la poſition de *Labicum* dans celle que l'on nomme aujourd'hui *la Colonna*, ſur un terrein élevé, comme Strabon le dit de *Labicum*, & ſur la droite de la voie qui conduit au *diverſorium ad Statuas*. Ce lieu actuel de la Colonna ſe rencontre par la meſure de la voie dans l'intervalle du milliaire XV au milliaire XVI ; & il eſt à remarquer, que

L. V, p. 237.

la diſtance au milliaire XV eſt celle que la Table indique pour un lieu nommé *ad Quintanas,* avant que d'arriver *ad Statuas,* à III milles plus loin, & on trouve la confirmation de cette diſtance dans l'Itinéraire d'Antonin, en ces termes; *Lavicanâ, ab urbe ad Quintanas XV.* Une inſcription trouvée à la Colonna, & rapportée par Fabretti, nous apprend, que les *Lavicani,* ou *Labicani,* étoient ſurnommés *Quintanenſes;* & cette circonſtance ſemble bien propre à vouloir que la poſition de *Labicum* ait une grande liaiſon avec celle que les anciens Itinéraires déterminent uniformément pour *Quintanæ.* Cependant, un ſavant Italien, Franceſco di Ficoroni, dans un ouvrage imprimé à Rome en 1745, veut tranſporter ailleurs *Labicum,* le fixant dans l'intervalle de Paleſtrine à Veletri; *il ſuo ſito,* dit-il, *poſto fra Paleſtrina e Velletri, giuſtamente in proſpetto à retta linea.* Mais, ce ſavant, quoiqu'il allègue la diſtance de cent vingt ſtades que Strabon indique en parlant de *Labicum,* ou quelque choſe de plus, n'a pas pris garde qu'il reculoit *Labicum* à plus de vingt milles de Rome, ou plus de cent ſoixante ſtades, & même à plus de deux cents des ſtades dont Strabon fait uſage en pluſieurs endroits des environs de Rome. *Labicum,* que Strabon diſoit être détruit lorſqu'il écrivoit, étoit rétabli du temps de Maxence, qui en aimoit le ſéjour; & on a trouvé ſur la route pluſieurs colonnes milliaires inſcrites en ſon nom.

Diſſert. III, de Aquæduct. num. 367.

Page 11.

VIA PRÆNESTINA.

J'ai remarqué en parlant de la Labicane, que la Préneſtine ſortoit de Rome par la même porte, qui eſt aujourd'hui la *Maggiore.* Quoique quelques-uns prétendent, que la ville de Paleſtrine ſoit deſcendue un peu plus bas que l'ancienne ville de *Præneſte,* on ne ſauroit ſuppoſer que la ſituation ſoit fort différente, parce que dans la deſcription qu'en fait Strabon, l'emplacement de la ville eſt diſtingué, comme il l'eſt à préſent, de la montagne ſur laquelle la fortereſſe, *arx Præneſtina,* aujourd'hui *monte ſan Pietro,* étoit ſituée. On peut en juger par le plan de Paleſtrine, inſéré dans le *Latium* du P. Kircher.

L. V, p. 238.

La poſition de cette ville eſt un point que les opérations des PP. Maire & Boſcovich ont fixé géométriquement. La voie qui y conduit, en paſſant par le lieu qu'occupoit l'ancienne ville de *Gabii,* mentionnée ſur cette voie dans les Itinéraires, eſt tracée dans diverſes cartes des environs de Rome. L'Itinéraire d'Antonin & la Table ſont d'accord à compter vingt-trois milles entre Rome & *Præneſte.* Par la meſure de la voie, en partant du milliaire doré, on ſe trouve préciſément dans Paleſtrine en comptant vingt-trois milles. Mais, parce que l'iſſue de Rome eſt la même pour cette voie que pour la Labicane, ſi l'on part de-là, pluſtôt que du centre, la voie Préneſtine ne donnera guère que vingt-un milles, au lieu de vingt-trois. Une branche de voie qui menoit à *Collatia,* ſort de la Préneſtine ſur la gauche vers le cinquième milliaire; & on en diſtingue la continuation au-delà de l'emplacement qui convient à *Collatia,* juſqu'au bord d'un courant d'eau, appelé *rio Maggiore,* dont Strabon paroît faire mention ſous le nom de *Vereſis.* Je ne parle de cette branche de voie que pour la faire connoître, n'ayant point d'application à y faire de quelque diſtance qui ſoit indiquée. Mais, en reprenant la voie Préneſtine, je dois parler d'un pont de ſtructure remarquable, *ſtupendi operis,* dit Fabretti, quoiqu'en le conſtruiſant on n'ait eu d'autre objet que d'élever le chemin au niveau de la campagne en traverſant un vallon. Ce pont eſt appelé *ponte di Nono;* & en effet nous le voyons ſur la carte fort à portée du neuvième milliaire; au lieu qu'en ne commençant à compter les milliaires que de la porte commune entre les voies Préneſtine & Labicane, ce même pont ſe trouvera en deçà du huitième milliaire, quoique la dénomination qu'il conſerve indique le neuvième. Il faut donc, pour que le compte de neuf milles ſe retrouve ſur les lieux, partir de plus loin, ou, en rétrogradant, pénétrer dans l'intérieur de Rome. Selon la mention que les Itinéraires font de *Gabii* ſur la voie Préneſtine, ils marquent XII entre Rome & *Gabii,* & XI entre *Gabii* & *Præneſte.* Sur ce partage de diſtance dans l'intervalle de Rome & de *Præneſte,* je ne veux point diſſimuler, que ſuivant la repréſentation du local, l'emplacement

L. V, p. 239.

De Aquis & Aquæd. Romæ. Diſſert. I.

que l'on croit être celui de *Gabii*, tombe au treizième milliaire plustôt qu'au douzième. Mais en même temps, la continuation de la voie jusqu'à *Prænefte* ne consumant que dix milles, le total de distance entre Rome & *Prænefte* conserve la convenance qui lui est propre, & qu'un peu plus ou moins de précision dans la place d'un lieu intermédiaire, tombé en décadence & dans l'obscurité, & qui n'est pas en évidence comme *Prænefte*, ne détruit point.

VIA TIBURTINA.

Passons à la voie qui mène à Tivoli, dont la position n'est pas moins bien déterminée que celle de Palestrine. La distance de XX milles, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, est confirmée par ce vers de Martial, en parlant de *Tibur*,

Lib. IV, epigr. 57.

Quò te bis-decimus ducit ab urbe lapis.

J'ajoûte à ces indications, qu'ayant trouvé sur une carte vraiment topographique *diœcesis & agri Tiburtini*, levée sur les lieux par l'abbé Revillas, la place de deux colonnes milliaires sur pied, & numérotées l'une & l'autre XXXVIII, sur deux branches de voie différentes au-delà de Tivoli; la mesure de la trace de ces voies avec tous leurs détours, dans la gorge où serpente le Teverone, fait trouver Tivoli par une marche qui rétrograde, dans l'intervalle du dix-neuvième milliaire au vingtième, & plus près, autant qu'on en peut juger, du premier que du second. Il n'y a même rien de plus convenable. Car, en mesurant la voie entre le point de Rome & Tivoli, cette mesure particulière ne produit que dix-neuf à vingt milles. Mais, ce point de Rome, c'est le Milliaire doré: autrement, & en comptant de la porte qui ouvroit le passage à cette voie, on ne trouvera que dix-huit milles, & au surplus la valeur de trois à quatre cents pas, par la raison qu'entre le centre de Rome & la porte, la mesure consume un mille & au-delà. Artémidore, cité par Étienne de Byzance, donnoit cent quarante-sept stades à la distance de Rome à Tivoli; & vû que ce nombre de stades, en prenant huit stades pour un

mille, répond à dix-huit milles & trois cents soixante & quinze pas, il s'accorde à ce que nous reconnoissons d'espace dans la même distance, à la prendre de la sortie de Rome. Mais, comme on n'est pas moins dans l'obligation de trouver l'espace de dix-neuf à vingt colonnes milliaires, *bis decimum lapidem*, entre Rome & Tivoli, il est indispensable de reculer la mesure jusqu'au Milliaire doré.

VIA NOMENTANA.

Deux voies qui se présentent après la Tiburtine, savoir, *Nomentana* & *Salaria*, sortoient d'une tige qui leur étoit commune dans l'étendue de Rome, & avoient leur issue par la même porte, qui se nommoit *Collina*, comme on l'apprend de Strabon. Aujourd'hui que l'enceinte de Rome est plus reculée, il faut à deux voies qui sont déjà séparées l'une de l'autre, deux issues différentes, *porta Pia*, & *porta Salara*. La distance de Rome à *Nomentum*, qui donnoit le nom à l'une de ces voies, est indiquée XIIII dans la Table. Le lieu qui se nomme actuellement *Lamentana* est pris pour *Nomentum*, & il y a suffisamment d'analogie dans la dénomination. Mais, Holstenius distingue *Lamentana vecchia* d'avec la moderne; & on voit en effet, avant que d'arriver à l'emplacement présent, quelques vestiges d'antiquité, & entre autres les restes d'un théatre. Comme les quatorze milles indiqués par la Table, ne conduisent pas tout-à-fait jusqu'à Lamentana, une position moins reculée paroîtra plus convenable. Mais, sur cette mesure, il faut défalquer plus de quinze cents pas, si l'on part de la porte Colline plustôt que du Milliaire doré.

L. V, p. 228.

Annot. in Cluver. ad p. 667.

VIA SALARIA.

Cette voie va passer le fleuve *Anio*, aujourd'hui *Teverone* ou le petit Tibre, sur un pont nommé *ponte Salaro*. Et je trouve dans l'arpentage de Cingolani, que le champ qui suit immédiatement le passage de ce pont, est appelé *Quarto di ponte Salaro*. Je remarque en même temps, que cette dénomination de lieu convient précisément à la distance mesurée

depuis le Milliaire doré, & que de la porte Colline, on ne peut évaluer la distance qu'à deux milles & quatre à cinq cents pas. C'est donc que le compte des milles se rapporte au centre, non pas à la porte de Rome, & il peut paroître superflu de s'étendre au-delà sur cette voie. Je dirai seulement à l'égard d'*Eretum*, où elle conduit, que la distance de dix-huit milles, selon l'Itinéraire, ou de dix-sept & demi par le compte de
Lib. XI. stades que donne Denys d'Halicarnasse, veut que cette position soit plus reculée de quelques milles que celle de *Monte-rotondo*, que l'on prend pour *Eretum*. En déférant même à ce qu'on
L. V, p. 228. lit dans Strabon, que la voie Nomentane tombe dans la Salarienne à *Eretum*, il me paroît que la trace de ces voies jusqu'à leur jonction, porte au-delà de *Monte-rotondo*.

VIA FLAMINIA.

Elle est connue pour une des plus célèbres entre les voies Romaines. Mais, comme on observera en considérant le plan de Rome, que selon l'ancienne enceinte, qui ne débordoit point la pente extérieure du mont Capitolin, l'issue de la voie qui conduisoit dans la Flaminienne, étoit peu distante du *forum Romanum*, & qu'à partir du Milliaire doré, cette issue ne s'estimera qu'à environ trois cents pas; l'écart entre ce Milliaire & la sortie de Rome, ne se fera pas également sentir comme sur les autres voies, qui prennent un bien plus grand espace dans l'étendue de la ville. Quoi qu'il en soit, je remarque qu'il existe une tour appelée *Torre di Quinto*, sur la voie Flaminienne, à un mille & environ trois quarts du *Ponte Molle* ou *Pons Milvius*, sans négliger de suivre un coude que l'ancienne trace de la voie décrit au-delà du pont, comme Holste-
Annot. in Cluver. ad p. 527. nius l'a observé, & que l'arpentage de Cingolani le représente; & cette tour se rencontre précisément à la mesure du cinquième milliaire. On verra par la carte que ce *Quintum milliare* s'éloignant de Rome vers le nord, est en position diamétralement contraire au *Decimum* de la voie qui conduit à *Laurentum*, vers le midi; & cela me donne lieu d'observer, que pour que l'intervalle fournisse la mesure de quinze milles,

v & x, il faut que l'étendue intermédiaire de la ville de Rome, ou ce qu'elle occupe de terrein, y contribue & en fasse partie; sans quoi, quelque lieu des portes qu'on veuille choisir, plus près comme plus loin du centre de la ville, ce que le *Quinto* d'un côté, & le *Decimo* de l'autre, exigent d'espace absolu & en totalité, ne se retrouve pas. Pour placer sur la voie Flaminienne au-delà du *Quintum milliare,* un lieu appelé *Saxa rubra,* ou simplement *ad Rubras,* que l'itinéraire de Jérusalem & la Table indiquent à neuf milles, il ne faut point s'arrêter à ce qu'on nomme aujourd'hui *Grotta-rossa,* dont la distance de *Torre di Quinto* n'est que d'un mille & demi. L'espace de quatre milles qu'il convient de prendre au-delà de cette tour, pour compter neuf, conduit jusqu'à l'endroit appelé *Prima-porta.* On retrouve près de-là, sur la droite du chemin, & en tirant vers le Tibre, des vestiges d'un ancien édifice, que l'on croit, avec vrai-semblance, être la maison appelée *ad Gallinas,* dans laquelle l'impératrice Livie, pour perpétuer la mémoire d'un accident tenant du merveilleux, & raconté par plusieurs historiens, faisoit élever la race d'une poule, & avoit planté un verger de lauriers. Dans Pline cette maison est appelée *villa Cæsarum,* & sa situation déterminée par ces mots: *fluvio Tiberi imposita, juxtà nonum lapidem, Flaminiâ viâ.* Or, cette indication de distance est la même qu'Aurelius-Victor, d'accord avec les Itinéraires, indique pour *Saxa-rubra.* *Lib. XV, c. 30.*

VIA CLAUDIA.

Le *Ponte Molle* ouvre le passage à deux voies différentes; la Flaminienne sur la droite, la Claudienne sur la gauche. Celle-ci ne doit point être confondue en cette partie-là, qui suit le pont *Milvius,* avec la Cassienne. Elle est précisément appelée *Clodia* dans la Table, & un vers d'Ovide,

Flaminiæ Claudia juncta viæ,

le confirme. La Table est exacte, en ce qu'elle marque à l'endroit du *Sextum,* qu'elle indique, la séparation d'une voie sur la droite, qui tend à *Veii,* & dont la continuation est la voie

Caſſienne. Au-delà du *Sextum*, la répétition d'une pareille diſtance dans la Table ſe trouve également juſte & conforme au local, pour conduire aux veſtiges qui ſubſiſtent de l'ancienne ville de Veies, ſur un terrein eſcarpé, entre deux courans d'eau, & vis-à-vis d'un lieu nommé *Iſola*, comme Holſtenius l'a obſervé ſur les lieux, & ſelon la carte de Cingolani, où ces veſtiges ſont appelés *Veiorum rudera.* Le nom d'un lieu qui ſuit Veies, à VIIII milles de diſtance, ainſi que marque la Table, y eſt omis. Mais l'Itinéraire d'Antonin le fait connoître, en marquant *Baccanæ* à XXI de Rome en une ſeule diſtance, ſur la même route. Car, douze de Rome à Veies, & neuf au-delà ſont le compte de l'Itinéraire; & la dénomination de *Baccanæ* exiſte dans celle de *Baccano,* quoique la diſtance de neuf milles à l'égard de Veies paroiſſe un peu forte ſur la trace de la voie.

Annot. in Cluver, ad p. 529.

Je reprends la voie Claudienne. A environ deux milles & demi de la ſéparation de celle qui conduit à Veies, la voie Triumphale vient joindre la Claudienne. Il ſubſiſte des veſtiges du pont ſur lequel cette voie, en ſortant de Rome, traverſoit le Tibre, un peu au deſſous du monument d'Adrien: & la direction de cette voie la conduiſoit ſur le penchant du Vatican, ce qui eſt confirmé par St Jérôme, qui dit que la ſépulture de St Pierre fut ſur le Vatican, *juxta viam Triumphalem.* Dans la Table, on voit une trace de cette voie dirigée vers la repréſentation d'un édifice déſignant la baſilique de St Pierre, *ad Sc̄m Petrum.* Nous n'avons au reſte aucune diſtance marquée ſur cette branche de voie en particulier. En continuant la voie Claudienne la Table indique *Careiæ,* à VIIII du *Sextum* de cette voie, & l'Itinéraire s'y accorde par l'indication de *Careiæ* à XV de Rome, ſans lieu intermédiaire. La diſtance porte à *Galera,* dont le nom pourroit être une dépravation de *Careiæ,* ou comme on lit dans Frontin, *Careæ.* Ce lieu eſt ſitué ſur la gauche du paſſage de la voie, avant que de traverſer le fleuve Arrone, qui ſort du lac de Bracciano, appelé autrefois *lacus Sabatinus.* L'objet de ce Mémoire nous diſpenſe d'aller plus loin ſur la même voie.

Libro de Viris illuſtribus.

Lib. de Aquæd.

VIA

VIA AURELIA.

Il ne nous reſte que deux voies, *Aurelia* & *Portuenſis,* pour n'omettre aucune de celles qui ſortoient de Rome. Je me ſuis étendu ſur la voie Aurélienne, dans la Carte qui accompagne ce Mémoire, juſqu'à *Alſium*, parce que je penſe qu'on a l'indication de ſa diſtance ſur le pied de dix-huit milles. Outre l'Itinéraire & la Table, le témoignage de pluſieurs hiſtoriens (Eutrope, S.t Jérôme, Caſſiodore, Paul-Diacre) s'accorde à marquer XII milles de Rome à *Lorium.* De grands veſtiges de ce lieu, que le ſéjour & la mort d'Antonin-Pie ont illuſtré, ſubſiſtent ſur la droite de la voie, près d'un endroit nommé *Caſtel-Guido,* en approchant du point où ſe termine le douzième milliaire, à compter du centre de Rome. Et en partant de ce milliaire, on trouve ſix à ſept milles de plus juſqu'aux veſtiges d'*Alſium*, dans le lieu qu'aujourd'hui on appelle *Statua.* Cette diſtance paroît correſpondre au nombre VI marqué dans la Table entre *Lorium* & *Alſium,* ſans que le nom d'un lieu inconnu d'ailleurs, *Bebiana,* écrit intermédiairement dans la Table, & ne portant aucune indication particulière de diſtance, ſoit capable de détruire cette convenance. Dans cette meſure de la voie, qui excède un peu les dix-huit milles, on remarquera que l'eſpace entre le Milliaire doré & la porte du Janicule, prend plus d'un mille ſur la meſure. C'eſt par cette porte, qui a pris le nom de S.t Pancrace, que la voie Aurélienne ſortoit de Rome. Les actes de pluſieurs Martyrs, inhumés dans le lieu qu'occupe l'égliſe de S.t Pancrace, marquent leur ſépulture *in viâ Aureliâ.* Telle eſt la première direction de cette voie, & la plus convenable aux circonſtances locales, quoique par la ſuite on y ait ajoûté une ſeconde iſſue, par un détour entre le Janicule & le Vatican. Une inſcription publiée par Onuphre Panvinius, fait mention *viarum Aureliæ veteris & novæ.* Et c'eſt par une ſuite de cette trace de voie poſtérieure, que dans Procope la porte appelée *Aurelia* eſt déſignée peu loin du monument d'Adrien. L'inſcription que je viens de citer, ajoûte à la voie Aurélienne une autre voie, ſous le nom

Nardini, l. 1, cap. 10.

Gothic. l. 1.

de *Cornelia*, & dont il eſt fait mention dans les actes du martyre de S.[te] Ruſine. Le martyrologe d'Adon parle de S.[te] Ruſine, *ſexto idus Julii, Romæ, milliario decimo;* & je retrouve le champ qui conſerve le nom de *ſancta Rufina:* il s'étend ſur la gauche d'une voie qui ſort de la nouvelle Aurélienne, dans un éloignement du centre de Rome, que l'on peut eſtimer ſe rencontrer dans l'étendue du dixième milliaire. La continuation de cette voie n'eſt point connue au-delà.

VIA PORTUENSIS.

Quant à cette dernière voie, qui conduit à *Porto,* nous ſerons obligés d'en reconnoître deux pour une; l'une plus directe & qui coupe dans les terres, l'autre qui ſuit le rivage du Tibre, ſans le quitter en aucun endroit. La meſure de la première de ces voies n'eſt guère que de quatorze milles, ce qui ne convient point à l'indication de l'itinéraire d'Antonin, qui marque XVIIII, que l'on doit pluſtôt rapporter à une autre voie que les détours du Tibre alongent ſenſiblement. Qu'il y eût une voie adhérente au rivage du Tibre, c'eſt ce que Procope nous apprend poſitivement, quand il dit; que les Romains ont pratiqué un chemin le long du fleuve, au moyen duquel les bâtimens ou barques, qui ne remontent de la mer juſqu'à Rome, ni à la voile, ni à la rame, ſont hallés par des bœufs deſtinés, dans le port, à ce ſervice. Il indique la longueur de cette route de cent vingt-ſix ſtades; & ſelon l'uſage qu'il convient de faire des nombres de ſtades dans Procope, en prenant ſept ſtades pour un mille, comme je l'ai fait connoître précédemment, les cent vingt-ſix ſtades indiquent dix-huit milles. Cette évaluation eſt d'autant moins arbitraire, que dans Rufus-Feſtus, la diſtance de Rome à Porto eſt définie *intra decimum octavum milliarium.* Elle ſe concilie, à un mille près, avec l'indication de l'Itinéraire: elle ſe trouve analogue à ce que la même route paroît valoir, en conſéquence de la meſure que donne Strabon entre Rome & Oſtie, qui par l'analyſe que j'en ai faite, revient à dix-neuf milles. Cette analogie eſt même d'autant plus parfaite, que ſi au lieu de dix-neuf à partir d'Oſtie

Gothic. l. I.

Breviar. rerum Romanar.

précisément, on n'en compte que dix-huit à partir de Porto; c'est qu'en effet le détour que forme le principal bras du Tibre, après sa division, pour se rendre à Ostie, met un mille au moins de différence entre le départ d'Ostie & celui de Porto, comme l'inspection de la Carte le met en évidence. Et pour que la mesure des dix-huit milles en remontant de Porto jusqu'à l'entrée de Rome, fût plus sensible, j'ai pris le parti de les mesurer & compter sur cette Carte, en partant précisément de Porto, changeant sur cet article l'ordre de la mesure & des nombres, établi à l'égard des autres voies Romaines.

On sait que *Porto* n'est plus un port, & que les attérissemens que forme le Tibre à ses embouchûres, & qui ont reculé les rivages, & agrandi l'isle Sacrée entre les embouchûres, ont en même temps comblé ce port, qui n'étoit que l'ouvrage de l'art, par lequel on avoit voulu vaincre la Nature, ou y suppléer. Claude creusa ce port, & le rendit en même temps plus spacieux par deux môles avancés dans la mer. Trajan y fit un agrandissement, en creusant un bassin intérieur, comme on peut l'inférer de ce passage du scholiaste de Juvénal: *Trajanus portum restauravit in melius, & interiùs tutiorem sui nominis fecit.* Il y a deux cents ans, que sur l'examen & la fouille des vestiges, qui pouvoient être alors plus entiers qu'aujourd'hui, on a dressé un plan très-circonstancié de ce port, & de ses accompagnemens; & on ne me saura point mauvais gré d'en avoir orné la Carte dans un angle qui restoit vuide, en y apportant une exacte dimension, & sur le même point d'échelle que la représentation de Rome. *Sat. 12.*

NOUS avons donc parcouru toutes les voies Romaines aux environs de Rome. Les notions les plus précises qu'on puisse recueillir sur ces voies, relativement à l'objet qu'on s'est proposé dans ce Mémoire, sont celles dont il résulte d'une manière plus positive, que pour retrouver les distances complètes selon les nombres de mille indiqués, il faut que ces distances soient prises du centre, & non des portes de Rome. L'erreur de plusieurs savans hommes sur cette question semble y mettre de

l'intérêt, indépendamment de ce que le plus ou le moins d'exactitude en ce point comme en d'autres, ne doit pas être indifférent. La discussion de cette matière procure d'ailleurs l'avantage de fixer des positions, que l'étude de l'antiquité fait desirer de bien connoître; & celui de concilier les Anciens sur des indications de distances, que jusqu'à présent on n'avoit pas assez distinguées par des analyses particulières pour les mettre d'accord entre elles. Tout ce qui contribue à l'éclaircissement des monumens de l'antiquité, sur quelque sujet que ce puisse être, convient aux recherches de l'Académie, dont l'attention se portera volontiers sur ce qui intéresse l'ancienne Rome, & divers lieux, que leur voisinage de cette capitale du Monde fait rencontrer fréquemment dans l'Histoire.



MÉMOIRE

Sur les PEUPLES qui habitent aujourd'hui la DACE de TRAJAN.

Par M. D'ANVILLE.

CE Mémoire peut être regardé comme une ſuite de deux autres, que j'ai eu l'honneur de donner à l'Académie. Le premier de ces Mémoires traite de la nation des Gètes, & du Pontiſe adoré chez cette nation, qui occupoit la Dace dont Trajan fit la conquête: le ſecond eſt une deſcription poſitive de cette même Dace occupée par les Romains. Je ne vois point de pays, où les invaſions ſucceſſives de diverſes nations ſe ſoient autant multipliées depuis la domination Romaine. Les migrations & le mélange des peuples me paroiſſent une partie eſſentielle des connoiſſances géographiques, & l'Hiſtoire en tire de grandes lumières ſur les révolutions arrivées dans les États & les Empires.

Lû le 2 Mars 1759.

En décrivant la Dace de Trajan par le détail des poſitions qu'elle embraſſe, j'ai fait voir que cette province Romaine ne ſe bornoit pas à ce qu'on nomme aujourd'hui Tranſilvanie, quoique la réſidence de Décébale, qui régnoit ſur les Daces, & la pluſpart des monumens Romains qui nous ſont connus, y paroiſſent renfermés: & il ne reſte aucun lieu de douter, que la Valakie entière, & qui comprend ce qui eſt diſtingué par le nom de Moldavie, ne fit également partie de la conquête de Trajan. La guerre ayant épuiſé d'hommes cette contrée, Trajan la repeupla de nouveaux habitans: & quoique ſelon les termes d'Eutrope, tout l'Empire ſemble y avoir contribué, *totus orbis Romanus;* on verra par la ſuite de ce Mémoire, que le plus grand nombre dût être tiré de l'Italie, ou des pays auxquels la langue Romaine ou Latine étoit naturelle, pluſtôt que de ceux où la langue Grecque étoit en uſage.

Lib. VIII.

On ſait qu'Adrien, accuſé d'être jaloux de la gloire de ſon prédéceſſeur, abandonna les provinces conquiſes au-delà de l'Euphrate; & ſi nous en croyons le même hiſtorien, il eût pareillement renoncé à la Dace, ſans de vives repréſentations, que c'eût été laiſſer à la merci des barbares un grand nombre de familles Romaines, tranſportées & établies dans le pays. Dion-Caſſius dit poſitivement, qu'Adrien détruiſit le pont conſtruit ſur le Danube, n'en laiſſant ſubſiſter que les piles, ſous le prétexte que ce pont pouvoit ſervir de paſſage aux irruptions des nations étrangères.

Le peuple de cette province paroiſſant preſque abandonné à lui-même, étoit peu ſoûmis: & Lampride le dit ainſi, en parlant du règne de Commode; *in Daciâ imperium ejus recuſantibus provincialibus.* On ſait par Vopiſque, qu'Aurélien déſeſpérant de conſerver la Dace de Trajan, dans des conjonctures où pluſieurs provinces moins reculées, l'Illyrie & la Mœſie, étoient déſolées, fit paſſer en deçà du Danube les troupes & les habitans, *ſublato exercitu & provincialibus*, & les plaça dans la Mœſie, formant une nouvelle province de Dace, qu'il diſtingua par ſon nom, *appellavitque ſuam Daciam.*

La première invaſion de la Dace eſt celle des Goths, nation Tudeſque ou Germanique, que Jornandès, ſuivi par pluſieurs autres écrivains, fait ſortir de la Scandinavie, *ex Scanziâ inſulâ.* Les Goths s'étant mis en poſſeſſion d'un pays qu'avoient occupé les Gètes, & ces dénominations ayant quelque affinité, de-là vient que le nom de Gètes eſt appliqué aux Goths par bien des auteurs, depuis Spartien, qui dans la vie de Caracalla, dit que ce prince paſſant par la Dace dans ſa marche vers l'Orient, remporta quelques avantages ſur les Goths ou ſur les Gètes. Mais, je me flatte d'avoir prouvé, dans le Mémoire qui concerne les Gètes, que c'eſt une race de Scythes, ſortie d'une contrée de la Scythie, & qui ne doit point être confondue avec les Nations qui tirent leur origine du nord de l'Europe. Selon Aurelius-Victor, les Goths s'étoient répandus juſque dans la Thrace dès le règne de Dèce, qui précède celui d'Aurélien d'environ vingt ans. On diſtingue entre eux des *Auſtrogothi*,

cités par Trebellius Pollio, dans la vie de Claude II; ce qui doit faire préſumer, qu'ils étoient partagés, dès leur établiſſement dans la Dace, en Oſtro-goths, & en Viſi-goths, comme ils l'ont été depuis dans les royaumes qu'ils ont fondé en Italie, dans une partie de la Gaule & en Eſpagne, & comme la Gothie l'eſt encore dans l'étendue de la Suède. Pluſieurs autres peuples leur ont été aſſociés dans la Dace; les *Thervingi* & *Grutungi;* auxquels Eutrope joint les *Thaiphali* & *Victophali,* qui étoient Scythes. Les Vandales ayant pris poſte, au rapport de Jornandès, ſur les rivières *Mariſia* & *Criſſia,* Maros & Kerés, qui tombent dans la Teiſſe, furent ſubjugués par les Goths. Enfin les Goths, ſous leur roi Hermanaric, étendirent leur domination dans la Sarmatie, & ſur pluſieurs nations de Vénèdes ou de Slaves, juſqu'au rivage de la mer Baltique.

Lib. VIII.
Cap. 24.

Mais, avant la fin du règne d'Hermanaric, un déluge de Barbares vint inonder l'empire que les Goths s'étoient formé au nord du Danube, & le détruiſit. Ces barbares étoient les Huns, qui ſortis de la Tartarie avoient paſſé les Palus Mæotides. La manière dont Ammien-Marcellin & Jornandès les dépeignent, une taille courte, de larges épaules, une groſſe tête, un teint baſané, de petits yeux, une face difforme, preſque point de barbe, déſigne infailliblement des Kalmoucs. Le portrait que Jornandès fait d'Attila en particulier, retrace celui de la Nation en général: *formâ brevis, lato pectore, capite grandiori, minutis oculis, rarus barbâ, canis aſperſus, ſimo naſo, teter colore;* & c'eſt avec raiſon que le même hiſtorien ajoûte, *originis ſuæ ſigna reſtituens.* La diſtinction des Nations par une différence de figure, eſt moins équivoque que tout autre indice. Il eſt parlé des Goths dans les écrivains Romains, comme étant de haute taille, & blancs de peau, ayant les yeux bleus, la chevelure blonde; ce qui, en ſe ſervant des termes de Tacite, *Germanicam originem aſſeverat.* Quoique les Alains fuſſent comme les Huns répandus dans la Scythie, où Ammien-Marcellin les étend fort au loin, il nous les repréſente différens, non ſeulement *victu mitiores & cultu,* mais plus particulièrement en diſant, *proceri Alani penè ſunt omnes, & pulchri, crinibus mediocriter flavis.* Il

Am. l. XXXI.
Jor. cap. 24.
Cap. 35

y a entre les nations Sarmatiques & les Tartares des dissemblances, qui ne permettent pas de les confondre.

Les alliés des Goths, *Thervingi* & *Grutungi*, n'ayant pû défendre le passage du Danaster, derrière lequel ils s'étoient repliés, & pressés par une multitude d'ennemis; ce fut alors que les Goths demandèrent à l'empereur Valens la liberté de passer le Danube, & de s'établir dans la Thrace, ce qui arriva l'an 376. Il n'est point de mon sujet de suivre les Goths dans les établissemens qu'ils formèrent depuis. Mais, je crois L. IV, cap. 4. devoir remarquer, que leur nation n'est point entièrement éteinte vers cette partie de l'Europe où elle a dominé. Selon Procope, il en existoit de son temps près du Bosphore, par lequel les Palus Mæotides communiquent avec le Pont-Euxin. Rubruquis, qui fut envoyé vers Mangou-Khan par S.t Louis, dit précisément que dans la Gazarie, qui est la Crimée, il y a des Goths qui conservent la langue Alemande. Josaphat Barbaro, Vénitien, témoigne dans son voyage, que le nom qu'ils se donnent, & au pays qu'ils occupent, est celui de Goths & de Gothie: & ce district est appelé *Capitaneatus Gotthiæ*, dans les archives des Génois, qui ont possédé Caffa dans la Crimée, jusqu'à ce que Mahomet II leur ait enlevé cette place. Et parce que les Goths dont il s'agit ont conservé le Christianisme, que Procope a remarqué qu'ils professoient, l'*Oriens Christianus* indique la souscription d'un Évêque, en date de 1721, sous le titre de *Metropolita Gotthiæ* & *Caphæ*.

On sait que c'est par les expéditions d'Attila, que le nom des Huns a fait le plus de bruit dans le monde. Ses armes étoient accompagnées de celles de diverses nations qu'il avoit réduites à l'obéissance. Les Ostro-Goths, qui avoient conservé leurs établissemens au nord du Danube, & les Gépides, nation Germanique, comme celle des Goths, eurent part à la fameuse bataille donnée dans les champs Catalauniques. Mais, la chûte des Huns fut presque aussi subite que la mort d'Attila, arivée l'an 454. La nation s'étant divisée en plusieurs factions, les Gépides en tirèrent avantage pour se rendre maîtres de l'an- Cap. 50, & cap. 12. cienne Dace, que Jornandès dit être appelée *Gepidia* dans le temps

temps qu'il écrivoit, c'eſt-à-dire dans le VI.e ſiècle, bornée, comme il le dit, par le Danube du côté du midi, & couverte du côté du nord par une chaîne de montagnes, ce qui répond exactement à la ſituation de la Valakie. En ſortant même de ces limites, les Gépides s'emparèrent de Sirmium. Mais, les Lombards s'étant établis dans la Pannonie vers l'an 526, les Gépides ſuccombèrent ſous les armes d'Alboin, avant que ce roi Lombard entrât en Italie l'an 568; & la défaite des Gépides fut ſi entière, qu'ils ne ſont plus aucune figure dans l'Hiſtoire.

Les Huns en ceſſant de dominer, comme ils avoient fait ſous Attila, n'avoient point été détruits; on les voit paſſer le Danube, pour infeſter les provinces de l'Empire d'orient, ſous les règnes de Léon de Thrace & de Zénon, & attaquer le Boſphore ou la Crimée, ſous Juſtinien. Mais, une autre nation de Scythes, les Avares ou Abares, qui portent auſſi le nom d'Ogors dans quelques hiſtoriens Byzantins, prennent la place des Huns. Le Prince qui commandoit à cette nation, eſt appelé *Cagan* par les écrivains du bas empire. Ce titre de ſouveraineté venoit de la Scythie; & je ſuis inſtruit par des Mémoires particuliers ſur l'hiſtoire de Tartarie, que Toulun ou Tourun, chef d'une nation qui a été puiſſante en Tartarie ſous le nom de Geougen, eſt le premier des monarques Tartares qui ait affecté ce titre, dans les premières années du V.e ſiècle, celui de Tcheñ-yu ayant été en uſage juſqu'alors chez les Princes qui avoient dominé dans la vaſte étendue du même pays. Ce qu'on écrit & qu'on prononce communément Khan, eſt originairement Khahhan, par une prononciation tirée du fond de la gorge, & d'autant plus difficile à rendre, qu'en prononçant comme les Tartares, qui abſorbent la voyelle du milieu, il faudroit pouvoir prononcer Kh-hhan. On doit voir, que c'eſt d'après le terme primitif & propre de Khahan, que les hiſtoriens Grecs ont formé Cagan.

Les Avares ſecondèrent les Lombards dans la guerre qui cauſa la deſtruction des Gépides. Ils ſe mirent en poſſeſſion du pays que les vaincus avoient occupé, & remplacèrent les

Lombards dans la Pannonie, lorſque ceux-ci l'évacuèrent pour envahir l'Italie. Leurs armes s'étendirent au loin, ayant été en guerre avec Sigébert, roi d'Auſtraſie, fils de Clotaire I. Après que l'Empire Grec eut autant ſouffert des Avares que d'aucune autre des nations qui l'avoient infeſté, des guerres inteſtines les affoiblirent; & Charlemagne les ayant attaqués, fit dans les dernières années du VIIIe ſiècle la conquête de la Pannonie, que les Avares avoient poſſédée environ deux cents trente ans. Il eſt remarquable dans l'hiſtoire, que les richeſſes immenſes accumulées par cette nation, en répandirent chez les François au-delà de ce qu'ils en connoiſſoient auparavant. On voit, dans Conſtantin Porphyrogénète, que de ſon temps un reſte des Avares ſubſiſtoit au milieu des Chrobates dans la Dalmatie. Il exiſte encore actuellement une nation, qui conſerve le nom d'*Avari*, ſur le penchant du Caucaſe, vers la mer Caſpienne, comme on peut voir dans la première partie de ma carte d'Aſie.

De admin. Imp. cap. 30.

Par la deſtruction des Avares, on eſt communément prévenu que Charlemagne recula les limites de ſon Empire juſqu'à la Teiſſe. Éginhard ſous l'an 824, la dix ou onzième du règne de Louis le Débonnaire, parle d'une députation vers cet Empereur de la part des Abotrites, appelés Prédénécens, qui, limitrophes des Bulgares, habitoient la Dace voiſine du Danube: *qui vulgò Prædenecenti vocantur, & contermini Bulgaris, Daciam Danubio adjacentem incolunt.* Voilà un peuple du même nom que la nation Slavone d'Obotrites, que l'on ſait avoir été établie ſur le bord de la mer Baltique, dans l'étendue du pays de Meklbourg; & la diſtance de poſition ne fait point douter de l'affinité de race, quand on connoît quelle a été la diſperſion d'une infinité de nations des parties ſeptentrionales de l'Europe & de l'Aſie. Je ne haſarderai point par conjecture, que le nom de Bodrog, que porte un diſtrict de la baſſe Hongrie entre le Danube & la Teiſſe, pourroit venir des Abotrites dont parle Éginhard. Mais, je crois retrouver la dénomination particulière de Praeden dans celle de Pardan, qui ſe conſerve dans un canton du Banat de Temeſwar, à

l'orient de la Teiſſe, défendu par une ſuite preſque continue de marais depuis cette rivière juſqu'au Danube. J'ai fait voir, dans un Mémoire donné à l'Académie, que des Bulgares nommés *Timozani* & *Guduſcani,* dont il eſt auſſi mention dans Éginhard comme ayant été ſoûmis à Louis le Débonnaire, devoient être placés aux environs de la rivière de Timok, & d'un lieu nommé Kutskain, au midi du Danube.

Les Bulgares, qui entrent ainſi dans la ſuite des divers peuples que je dois faire paroître ſur la ſcène, étoient ſortis des environs du Volga, & du pays que Théophane nomme la grande Bulgarie. Selon Nicéphore, patriarche de Conſtantinople, ils ont habité les bords du fleuve Cophin, près des Palus Mæotides; & ce fleuve, qu'on appelle communément Kuban, eſt connu dans l'antiquité ſous le nom d'Hypanis. Il deſcend du Caucaſe, & ſe rend dans le Boſphore comme dans le Palus, ayant pluſieurs embouchûres. Les Bulgares, ſelon Conſtantin Porphyrogénète, avoient porté le nom d'Onogondures. Ils ont fait parler d'eux dès le règne d'Anaſtaſe, par des incurſions dans la Thrace vers l'an 500. Une entrepriſe ſur la Pannonie vers l'an 640 ne leur réuſſit pas, & ils furent défaits par les Avares. Mais, ſous le règne de Conſtantin Pogonat, c'eſt-à-dire entre les années 668 & 685, un prince Bulgare ayant traverſé le Dniéper & le Dnieſter, vint s'établir ſur le bord du Danube. Ce fleuve n'arrêtant point les Bulgares, ils entrèrent dès-lors dans la Mœſie; & parce qu'ils s'y ſont établis & maintenus long-temps, le pays ſitué entre le Danube & le mont Hæmus a pris le nom de Bulgarie. On ſait même, que par de plus grands progrès, les rois Bulgares avoient étendu leur domination dans la Macédoine, dans la Theſſalie, dans l'Épire, juſqu'à ce que l'empereur Baſile, ſurnommé Bulgaroctone, détruiſit cette puiſſance en 1018 & 1019. Cependant, les Bulgares cantonnés dans le mont Hæmus, ſecouèrent le joug ſous le règne d'Iſaac l'Ange, vers la fin du XIIe ſiècle, ayant à leur tête deux Princes, Pierre & Aſan, iſſus de leurs anciens rois; & dans cette révolte ils furent ſecourus par des Tartares de la nation des Comans, dont le nom s'eſt répandu dans

l'étendue de l'ancienne Sarmatie, tant Européenne qu'Asiatique. On connoît encore dans la Hongrie le nom de Cumanie, sur la gauche du cours de la Teisse, & les Cumans appelés *minores,* entre la Teisse & le Danube. Le second royaume formé par des Bulgares, a subsisté environ deux siècles; & la conquête qu'en ont fait les Turcs, est attribuée à Morad ou Amurat I.

Ce qui concerne ainsi les Bulgares descend assez bas vers le temps présent; & il faut remonter plus haut, pour parler d'une autre nation qui occupe aujourd'hui la Hongrie. C'est une question, de savoir quel est le pays originaire de cette nation. Le baron d'Herberstein fait sortir les Hongrois de la Yugarie, contrée dans le nord de la Russie. Henri Bronner, Suédois, dans une lettre écrite en 1723, dit avoir appris en Russie d'un Hongrois qui étoit savant, que la langue de la Yuhorie avoit beaucoup de rapport à la langue Hongroise; ce qui lui faisoit juger que ce pays étoit l'ancienne demeure des Hongrois. Dans la carte de Russie dressée par Castaldo en 1560, le pays nommé Yuhra (ou Yugra, selon la manière de prononcer) est placé au-delà des montagnes, qui sont appelées dans cette carte *cingoli de la Terra,* avec ces mots, *origine de Hongari;* ce que le Géographe que je cite a tiré d'une plus ancienne Carte du baron d'Herberstein, datée de l'an 1549. Les cartes de Mrs Sanson marquent des *Ugritzchi* à la gauche de l'Obi, au dessous du confluent de l'Irtis; & cette dénomination se rapporte à celle d'*Ugri,* employée par quelques historiens en parlant des Hongrois. Thwrocz, dans les annales de Hongrie, décrivant la route que tint la nation Hongroise pour arriver en Transilvanie, & nommant le pays de Susdal en Russie, & Kiovie, donneroit lieu de croire que cette nation partoit d'une contrée reculée vers le nord-est.

Mais, il est à remarquer que le nom de Hongrois n'est pas celui qui est propre & particulier à la nation. C'est une dénomination générale, tirée du nom des Huns, & qui, dans plusieurs endroits de l'Histoire, se trouve appliquée aux Avares, avant qu'elle se soit communiquée aux Hongrois. Ceux-ci connoissent pour nom propre de leur nation celui de *Majar*

ou *Magiar.* J'obſerve que dans Conſtantin Porphyrogénète, il eſt mention des *Mazari;* & qu'on peut juger de leur poſition ſur ce qu'il dit, qu'une nation qui habitoit aux environs des fleuves Atel & Geech (le Volga & le Jaïk) étoit voiſine de celle des Mazars. C'eſt de la nation des Patzinaces, dont il ſera queſtion dans la ſuite de ce Mémoire, que parle le Porphyrogénète. Dans l'hiſtoire généalogique des Tatars, compoſée par Abulgaſi-Bahadur, khan de Karas'm, les Madſars ſont nommés conjointement, & comme contigus, avec les Uruſſes, les Bashkirs & les Ulaques, nations établies, ſelon cet hiſtorien, ſur les rivières de Tin, d'Atell & de Jaigik, dont les deux dernières ont été citées à l'occaſion des Patzinaces, & la première eſt le Don ou Tanaïs. Rubruquis, dans ſon voyage vers Mangou-khan, ayant paſſé l'Étilia ou le Volga, parle du pays d'une des nations dont le nom vient de paroître, ſavoir, des Baskirs ou Baskirski, ſous le nom de Paſcatir. On trouve les mêmes Baskirsk appelés Baſtarques, dans la relation d'un pareil voyage, & antérieur de quelques années à celui de Rubruquis, par Jean du Plan-Carpin. En étudiant la géographie Arabe de l'Edriſi, qui eſt beaucoup plus circonſtanciée ſur les contrées ſeptentrionales de l'Aſie que celle d'Abulfeda, on diſtingue le pays de Baskirsk dans ce qu'il appelle Beſeghert. Or, ſelon le témoignage de deux voyageurs qui ont traverſé la contrée, Rubruquis & Carpin, ce pays des Baskirsk eſt la *grande Hongrie:* & Rubruquis, dit formellement que *le langage de ceux de Paſcatir & des Hongrois eſt le même.* Par les notions actuelles & poſitives qu'on a du pays des Baskirsk, il s'étend à l'orient du Volga juſque vers les ſources des rivières de Jaïk & de Tobol, dont la première ſe rend dans la mer Caſpienne, & l'autre dans le fleuve Irtis; & on peut fixer la ſituation de ce pays, en diſant qu'il eſt coupé par le parallèle du cinquante-cinquième degré de latitude.

De admin. imp. cap. 37.

Les Magiars, qui ſe ſont établis dans la Hongrie, ſont appelés *Turcs* dans le récit que fait Conſtantin Porphyrogénète de leur migration; & pluſieurs écrivains Byzantins ont employé la même dénomination, quoiqu'elle fût pluſtôt générale, que

Edit. reg. p. 5. propre à désigner une nation particulière. Chalcondyle dit précisément, que le nom de Turc se donne à tout homme qui mène une vie grossière, à la manière des nomades; & au rapport d'Olearius, les Persans l'appliquent indistinctement à diverses nations nomades & sans demeure fixe. Je trouve dans le Porphyrogénète une indication précise du lieu d'où ceux qu'il appelle Turcs étoient partis, immédiatement avant que d'entrer dans les terres que comprenoit l'ancienne Dace. Leur Boébod, (c'étoit le titre de dignité de leur chef) mais dont le nom étoit Lebedias, habitoit dans un lieu auquel il avoit communiqué son nom de Lebedias. Or, les nouvelles cartes de Russie, publiées par l'Académie de Péterſbourg, m'indiquent à la droite du Don, & à environ quatre-vingts werſts de ses sources dans les étangs d'Iwan, une ville sous le nom de Lebedian. Le Porphyrogénète ajoûtant, qu'une rivière nommée Khidmas passe en ce lieu, je remarque que Lebedian est au confluent d'une rivière, dont le nom de Macz ou Mecz, selon qu'il subsiste, conserve évidemment un reste de la dénomination rapportée par le Porphyrogénète. Ce Lebedias obéissoit au Cagan de la nation Scythique des Khazars, qui étoit très-puissante. Elle dominoit aux environs des Palus Mæotides, & c'est du nom de cette nation qu'on a vû ci-dessus la Crimée être nommée Gazarie par Rubruquis. Les Khasars s'étendoient jusqu'au rivage de la mer Caspienne, que l'Édrisi appelle mer de Khozar. Leur Cagan avoit fait construire par un officier que l'empereur Théophile lui avoit envoyé, une ville qui fut appelée Sar-selo, ou l'habitation blanche. On la retrouve actuellement sous le nom de Bielo-gorod, qui en langue Slavonne signifie également ville blanche; elle est située dans l'Ukraine de Russie, près de la source du Donec ou petit Don, entre cinquante & cinquante-un degrés de latitude, à environ deux cents quatre-vingt werſts, ou quatre-vingts & quelques lieues, entre le midi & le couchant, à l'égard de la position dont on vient de faire la découverte, comme ayant été la demeure de Lebedias, qui commandoit aux Turcs dont il est ici question.

De admin. imp. cap. 38.

Je m'étends ainsi sur la nation des Magiars ou des Hongrois,

en développant des circonſtances qui ne l'ont point été juſqu'à préſent. L'époque de leur établiſſement eſt encore un ſujet de diſcuſſion. La date de l'arrivée des *Magiari* eſt de 744, ſelon les annales de Hongrie, écrites par Thwrocz. Rhéginon, abbé de Prum, qui écrivoit au commencement du xe ſiècle, donne une date fort différente dans ſa chronique, ſavoir, l'an 889. Conſtantin Porphyrogénète, dans ſon livre de l'adminiſtration de l'Empire, adreſſé à Romain ſon fils, dit qu'il s'eſt écoulé cinquante-cinq ans depuis que les Turcs chaſſés par la nation des Patzinaces, ont été obligés d'aller s'établir ailleurs. Il eſt plus que probable, que le Porphyrogénète n'a compoſé cet ouvrage, pour rendre ſon fils habile au gouvernement, qu'après la dépoſition de Romain le Vieux ſon collègue, qui lui avoit enlevé toute l'autorité, ce qui arriva vers la fin de l'an 944. Il y a même un endroit où le Porphyrogénète qualifie ſon fils d'Empereur; ainſi la date de cet ouvrage ne peut guère être antérieure à l'an 948, qui eſt celle de l'aſſociation du fils à la dignité du père. En défalquant les cinquante-cinq ans ſur les neuf cents quarante-quatre, on trouve préciſément l'année 889 de la chronique de Rhéginon, ou 893 en rétrogradant de l'an 948.

Mais, comment concilier ces dates avec celle des annales Hongroiſes? Pour y parvenir il convient de remarquer, que ces annales rapportent la date qui leur eſt particulière à l'arrivée *Parte I, c. 1.* des Magiars dans le pays d'Erdel ou Erdelen. Ce pays eſt la Tranſilvanie, & Chalcondyle emploie pareillement le nom *Lib. II, edit. reg. p. 40.* d'Ardélion, pour déſigner cette partie de l'ancienne Dace. Si l'on en croit Thwrocz, les Hongrois lui ont donné ce nom, *Cap. 29.* *quod irrigatur plurimis fluviis, in quorum arenis aurum colligitur.* En conſultant le dictionnaire de la langue Magiarique, par Albert Molnar, je ne vois point que les termes qui déſignent de l'or, *Arani* & *Kerès,* aient aucun rapport au nom d'Erdelen. Mais, comme le mot *Erdo* (qui ſe prononce Erdeu) chez les Hongrois, répond préciſément au terme de *ſilva,* il y a toute apparence que le nom d'Erdel appliqué à la Tranſilvanie en eſt dérivé.

Or, il eſt conſtant par les faits, qu'il s'eſt écoulé un temps

aſſez conſidérable entre l'entrée des Turcs, ou Magiars, dans le pays d'Erdel, & leur établiſſement dans celui qui a pris le nom de Hongrie. Ils étoient commandés par un Prince nommé Arpad, dans la première invaſion ; & Conſtantin Porphyrogénète, ſelon le témoignage duquel cet Arpad étoit jeune lorſque le commandement lui ſut déféré, dit préciſément que les petits-fils des enfans d'Arpad étoient ſes contemporains. Ce que ne diſent point les annales Hongroiſes, que les Magiars ayant été vaincus par les Patzinaces, furent contraints de leur abandonner le pays où ils s'étoient établis, & d'en chercher un autre, le Porphyrogénète nous l'apprend. Ils entrèrent alors ſur les terres d'un Prince nommé Zwatopolug, dont le nom eſt Zuentibolde dans nos hiſtoriens. On ſait que l'Empereur Arnoul eut guerre avec ce Prince; & les années de cette guerre tombent dans celles que Conſtantin Porphyrogénète donne lieu de conclurre ci-deſſus, pour déterminer le temps de l'entrée des Magiars ou Hongrois dans la Hongrie. Ce qui ôte ainſi toute équivoque ſur l'établiſſement d'une nation conſidérable en Europe, ne m'a point paru indifférent à éclaircir.

In adm. Imp. cap. 40.

La nation qui obéiſſoit à Zwatopolug, étoit Slavone; & le pays, juſque dans la baſſe Hongrie, s'appeloit alors grande Moravie. Des Sarmates, nommés *Jazyges*, étoient depuis long-temps établis entre le Danube & la Teiſſe, ayant même fait reculer les Daces, au rapport de Pline. On les diſtingue encore dans le pays ſous le nom d'*Iaz;* & une ville, qui eſt à la hauteur de Bude, conſerve ce nom dans celui d'*Iazberin,* où le terme de *berin* ou *brunn* déſigne une ſource ou fontaine dans la langue Sarmatique, comme dans la langue Tudeſque. Les Magiars pouſſés par les Patzinaces leur abandonnèrent le pays traverſé par pluſieurs rivières que nomme le Porphyrogénète, entre leſquelles on reconnoît diſtinctement le Prut & le Siret, Βρȣτος & Σερετος, qui coulent dans la Moldavie. Ils ſe retirèrent en remontant le long du Danube, vers l'endroit où Trajan avoit conſtruit un pont ſur ce fleuve; & entrant dans le Banat de Temeſwar, ils prirent poſte ſur les rivières de Temés & de Kerés, & ſur la Teiſſe, ſelon le détail

détail que donne le Porphyrogénète. Leurs progrès ultérieurs ne sont point de mon sujet.

Il doit être maintenant question des Patzinaces ou Patzinacites. Ils habitoient sur le Volga & sur le Jaïk, lorsqu'ayant été attaqués par une nation liguée avec les Khazars, savoir, celle des Uzes, & cette guerre leur ayant été desavantageuse, le pays qu'ils occupoient fut envahi par les Uzes. Obligés ainsi de reculer, le pays dont les Turcs ou Magiars s'étoient mis en possession, fut celui où ils se portèrent. Constantin Porphyrogénète cite pour le premier des cantons où les Turcs avoient été établis, celui qui étoit distingué par le nom d'une rivière, savoir, *Etel-cusu*, que l'on voudroit connoître. Quoique le nom d'Étel ou Atel soit propre au Volga, il est répété ici avec une épithète distinctive, *Etel-cusu*, que je croirois pouvoir être analogue au terme de *Kuzuk* ou *Kitzik*, qui dans le langage Turc porte la même signification que celle de *minor*. Les Magiars, dans le voisinage des Khazars, ont habité vers la partie supérieure du Don, comme la résidence de leur chef Lebedias dans un lieu où il existe une ville nommée Lebedian, ne permet pas d'en douter. Or, que le nom d'Etel ait été appliqué au Don, c'est ce que Thwrocz rapporte, *Cap. 5.* dans la description qu'il fait de la Scythie, d'après les plus anciens monumens historiques des Hongrois, *secundùm priores historias Hungarorum.* Il a paru d'autant plus naturel de confondre le Don avec le Volga par le nom d'Etel, que l'on a pris le Don pour une branche du Volga, parce que ces fleuves dans un endroit de leur cours, qui est à la hauteur de quarante-neuf degrés, s'approchent de si près, que fort écartés l'un de l'autre par-tout ailleurs, il n'y a qu'un espace de sept ou huit lieues qui les sépare. L'Édrisi parle formellement du *Ubi suprà.* Don comme de la branche occidentale du fleuve Atel, laquelle se rend dans la mer qu'il nomme Nités, & qui est le Pont-Euxin, au lieu que la branche orientale va se perdre dans la mer de Khozar. Entre les historiens Byzantins, on peut citer Théophane, comme ayant opinion que le cours du Don tient à celui du Volga.

Les Patzinaces ayant d'abord remplacé les Turcs ou Magiars ſur l'Etel-cuſu, s'étendirent enſuite ſur le Dniéper & le Dnieſter, juſqu'au Danube, qui les ſéparoit des Bulgares. Ils confinoient aux Ruſſes du côté du nord. Suidas dit, que de ſon temps les Daces ſe nommoient Patzinacites; ce qui veut dire, exactement parlant, que les Patzinacites occupoient le pays des Daces. Leur nom eſt *Pyeczinigi* dans Luitprand de Pavie, & dans d'autres hiſtoriens qui parlent des guerres qu'ils ont eues avec les Ruſſes leurs voiſins: & Vapovius, auteur Polonois, veut que ce nom ſoit celui des *Peucini,* ce que je ne crois pas hors de vrai-ſemblance. Quoique Tacite paroiſſe prendre les *Peucini* pour des Germains ſur quelques indices, cependant la manière dont il s'exprime à leur égard, comme
De mor. German. ſect. 46. des *Venedi* & des *Fenni,* en diſant, *Germanis, an Sarmatis adſcribam, dubito,* laiſſe de l'incertitude de ſa part; & il eſt conſtant d'ailleurs, que les nations Vénédiques & Finoiſes n'étoient point Germaniques. Les Vénèdes, & autres peuples Slavons, étoient Sarmates; & il y a des raiſons de préſumer que les Finois tirent leur origine des Scythes. Les *Peucini,*
Lib. VII, p. 305. ſelon Strabon, avoient pris leur nom de l'iſle *Peuce,* renfermée entre les bouches de l'Iſter ou du Danube. On ſait que la contrée étoit nommée *Scythia :* & le nom de *Piczina,* que conſerve la même iſle, comme la carte manuſcrite de Moldavie, dreſſée par le prince Demetrius Cantémir, me l'apprend, eſt autant conforme qu'on peut le deſirer au nom de *Piczinigi,* en ſorte que ce nom paroiſſe dérivé de *Piczina.* Les déplacemens habituels & ſucceſſifs des nations Scythiques, ne permettent point de trouver fort extraordinaire, que celle qui habitoit aux bouches du Danube dans le ſiècle d'Auguſte, fût ſur les bouches du Volga dans celui de Conſtantin Porphyrogénète.

Sous le règne de Conſtantin Monomaque, vers le milieu du onzième ſiècle, les Patzinaces paſsèrent le Danube, & pénétrèrent dans la Bulgarie & dans la Thrace. Alexis Comnène
In Alex. Comn. ayant remporté ſur eux une grande victoire, on lit dans Zonaras, que ce Prince tranſporta l'élite des priſonniers qu'il fit ſur cette nation, avec leurs femmes & leurs enfans, dans une province

appelée *Moglena,* où ces nouveaux habitans étoient diſtingués par le nom de Patzinaces Moglénites. Nicétas parle d'une multitude de Patzinaces, ſous le nom de Scythes, & ſous celui d'*Hamaxobii* parce qu'ils vivoient dans des chariots; & il dit qu'ayant traverſé le Danube, ces Patzinaces furent entièrement défaits par Jean Comnène, fils d'Alexis, l'an 1123, & qu'on en fit paſſer un grand nombre dans une province occidentale de l'Empire. Cette province, du nom de *Moglena,* conſiſtoit dans ce que la Macédoine, la Theſſalie, & l'Épire, ont de limitrophe : & la princeſſe Anne Comnène, dans ſon Alexiade, *Lib. v.* dit que la partie montueuſe de ce pays aux environs de Caſtorie, fut dévaſtée par le duc de Calabre, Robert Guiſcard. Dans une table ou nomenclature, que Sophianus, au rapport d'Or- *Theſ. Geogr.* telius, avoit jointe à ſa carte de l'ancienne Grèce, Édeſſe, *verbo Edeſſa.* ville de Macédoine, étoit nommée Μόγλαινα.

Or, il eſt à remarquer, que les Patzinaces vaincus par Alexis & Jean Comnène, étoient dans le langage ordinaire, comme s'exprime Anne Comnène, appelés Vlakes : & ce pays de Macédoine & de Theſſalie où ils ont été établis, porte le nom de grande Blachie, Μεγαλοβλαχία, dans Pachymer, & dans *Lib. I, c. 30.* pluſieurs autres auteurs Byzantins. George Acropolite y comprend Lariſſe, Pharſale, & Demetrias, ce qui déſigne le plat-pays de la Theſſalie. Lucius, auteur d'un très-bon ouvrage ſur la Dalmatie, nous apprend que ces Vlakes, qui habitent actuellement le mont Pindus, comme Chalcondyle les y place en *De reg. Dalm.* effet, ſont appelés en Grec vulgaire *Cuzzo Vlachi,* ou Vlakes *p. 282.* eſtropiés, parce que dans le nombre de ceux qui y furent tranſportés, il y en avoit que la guerre & leur défaite avoient mis dans cet état. Wheler, dans la ſeconde partie de ſon voyage, *Lib. I.* dit avoir rencontré ſur le chemin de Thèbes à Athènes, & vers le mont Parnès qui ſépare la Béotie de l'Attique, l'habitation d'un peuple qui ſe donne le nom de *Vlaki.*

Mais, on ne préſumeroit pas, qu'en trouvant les Vlakes compris ou cachés en quelques endroits ſous le nom de Patzinaces, ce fût une erreur de croire que les Patzinaces & les Vlakes ſont une ſeule & même nation. Les noms qui diſtinguent

les différens cantons des Patzinaces, ſelon Conſtantin Porphyrogénète, ceux de pluſieurs chefs des Patzinaces, dont il eſt mention dans Cedrenus, ſous le règne de Conſtantin Monomaque, ſont étrangers au langage qui étoit particulier à la race des Valakes: ils ſont barbares par rapport à ce langage, & c'eſt une circonſtance très-propre à diſtinguer des races différentes.

Les Vlakes étoient réputés tirer leur origine des Romains. Lib. VI, edit. reg. p. 152. Cinnamus, ſous Manuel Comnène, s'en exprime ainſi: οἱ τῆς Ἰταλίας ἄποικοι πάλαι εἶναι λέγονται. Si dans cet hiſtorien il paroît qu'il eſt particulièrement queſtion des Vlakes au nord du Danube, parce qu'il eſt dit que l'empereur Manuel engagea les Vlakes, pour faire diverſion, à attaquer les Hongrois; on n'en ſauroit ſéparer les Vlakes tranſplantés ailleurs, auxquels le même langage aura été commun. Lucius ne permet point qu'on diſtingue par cet endroit les Vlakes des montagnes de Page 283. la Theſſalie, de ceux qui ſont au-delà du Danube: *Univerſam latè patentem utriuſque Valachiæ regionem, ultra Iſtrum, & Theſſaliæ montanam citra, Valachicâ tantùm, non aliâ linguâ uti, certum eſt omnibus, qui eaſdem regiones peragrarunt.* Chalcondyle avoit dit avant Lucius, que les Vlakes du Pinde ne diffèrent en rien de ceux qui ſont établis ſur le Danube.

La langue qui diſtingue les Vlakes eſt un dialecte corrompu Edit. reg. p. 40. de la langue Latine: & de-là vient qu'on lit dans Chalcondyle, que la langue des Daces eſt ſemblable à la langue des Italiens. Mais, pour ne point douter que ce dialecte ne ſoit ſorti du Latin, il ſuffit de parcourir un extrait de termes & de phraſes Page 285. du langage Valake, que rapporte Lucius, qui dit tenir cet extrait d'un archevêque d'Achride, ſavant dans pluſieurs langues; & il eſt à remarquer, que cette ville d'Achride eſt voiſine des Vlakes tranſplantés, étant frontière de la Macédoine & de l'Épire. On ſait d'ailleurs, que les rois Bulgares en avoient fait leur capitale, avant que leur domination fût anéantie par l'empereur Baſile le Bulgaroctone. En apportant pour exemple une de ces phraſes familières aux Valakes, *noi ſentem de ſangue Rumena,* je crois qu'on n'y trouvera pas une plus grande altération de la phraſe Latine, *nos ſumus de ſanguine Romano,*

qu'en l'exprimant dans quelqu'autre des idiomes également dérivés du Latin, ſoit Italien, ſoit Eſpagnol, ſoit François.

Mais, comment les Vlakes, que l'on voit unis avec une nation Scythique, & ſous les enſeignes des Patzinaces courir la même fortune, peuvent-ils être de ſang Romain? Chalcondyle, en remarquant dans ces Vlakes, qu'il appelle Daces, divers rapports avec le peuple de l'Italie, indépendamment du langage, avoue qu'il ignore ce qui les a amenés dans le pays qu'ils occupent, & que perſonne n'a pû l'en inſtruire. Cromer, évêque de Varmie, & ſans contredit le meilleur hiſtorien de Pologne, s'exprime ſur le compte des Valakes en ces termes: *unde verò, & quando Valachi dici cœperint, non comperio.* L'opinion d'Æneas Sylvius & de Bonfinius, ſur le nom des Valakes, en le tirant de celui d'un Romain nommé Flaccus, a été rejetée comme abſurde & inepte par pluſieurs Savans. Il eſt vrai qu'Ovide cite un Flaccus, comme ayant gouverné le pays voiſin du Danube. Mais, il falloit obſerver, que les Daces n'ayant point été ſujets de l'Empire, ni Romains avant Trajan, ils n'ont pû emprunter le nom d'un officier auquel ils n'obéiſſoient pas. Quant à ce que les Vlakes ſont Romains d'origine, Lucius s'eſt flatté d'indiquer par quel endroit cela pouvoit être, en diſant, que les Bulgares ayant ſucceſſivement envahi la Mœſie, la Thrace, la Macédoine, ils y ont enlevé un peuple de Romains, qu'ils ont fait paſſer au-delà du Danube. Ce ſavant critique n'a pas fait attention, que le langage d'uſage dans ces provinces, ſur-tout ſous le bas empire, étant Grec, les ſujets qu'on en auroit tirés devoient porter avec eux dans leur nouvelle demeure, non la langue Latine, mais la Grecque.

Cromer, Zamoſius, Leunclavius.

Il eſt très-vrai-ſemblable, que lorſque la Dace de Trajan fut abandonnée par Aurélien, le pays ne fut pas tellement évacué & déſerté, que des familles en grand nombre, attachées depuis plus de cent cinquante ans à cette terre par leurs poſſeſſions, n'y ſoient demeurées. Mais, on n'eſt point inſtruit poſitivement de ce que ce peuple dut éprouver par les invaſions ſucceſſives de pluſieurs nations, qui après les Goths ont inondé le même pays, Huns, Avares, Magiars,

Bulgares. Ce qu'il y a de plus ſingulier, & ce qui néanmoins paroîtra indubitable, c'eſt que les Vlakes, que nous voyons accompagner les Patzinaces, & quoique de race Romaine, être confondus avec eux, ſortoient également de la Tartarie. La vaſte étendue de cette partie de l'Aſie eſt ſemblable à une mer orageuſe, dont les vagues ſe meuvent au gré des tempêtes qui l'agitent. Les Romains reſtés dans la Dace, mais qui ſe ſont trouvés inveſtis d'une multitude de Scythes, & comme aſſujétis aux mouvemens de cette multitude, auront été entraînés fort au loin; & c'eſt un autre flot, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qui les a reportés dans la contrée d'où ils avoient été enlevés.

Je ne vois point qu'entre les Savans, ceux qui ont parlé des Valakes, aient été informés qu'il y avoit une Valakie dans la Tartarie. L'Edriſi, qui a compoſé ſa Géographie dans le XII.[e] ſiècle, fait mention expreſſe d'une nation ſous le nom de Turcs *Valakites:* & en plaçant cette nation dans la huitième partie du neuvième climat, après avoir placé le pays de Beſeghert dans la partie antérieure, ou la ſeptième du même climat, il nous fait connoître que la nation dont il parle, ſuit immédiatement, & en même hauteur, le pays des Baskirsk, dont le nom eſt Beſeghert dans le géographe Arabe, Paſcatir dans Rubruquis. Cette poſition eſt tout-à-fait convenable à ce que dans l'hiſtoire généalogique des Tatars, que j'ai déjà citée, les *Ulaques* ſe trouvent joints aux Bashkirs comme aux Madſars. Rubruquis, qui en ſe rendant vers Mangou-khan, petit-fils de Zinghiz-khan, l'an 1253, traverſa le pays ſitué au-delà du Volga, & au nord de la mer Caſpienne, veut que ce qu'on appelle *Ilak,* qui eſt le même nom que *Blac,* parce que les Tartares ne peuvent prononcer la lettre *B* (en quoi nous remarquerons qu'ils reſſemblent aux Chinois) ſoit en même temps ce qu'on nomme Paſcatir. Le moine Roger Bacon, dans ſes obſervations ſur les pays ſeptentrionaux, diſtingue bien Paſcatir, qu'il appelle la grande Hongrie, d'avec Blac: mais il ajoûte, que près de cette terre de Paſcatir ſont les *Blacians,* ainſi nommés de la *grande Blacie,* d'où étoient ſortis ceux qui ſont voiſins de Conſtantinople & de la Bulgarie.

Le rapport de cette Vlakie de la Tartarie avec les Vlakes établis en Europe, eſt appuyé de plus d'une preuve. Rubruquis partant d'auprès du prince Baatou, qui campoit ſur le bord ultérieur de l'Étilia ou du Volga, & prenant ſon chemin vers l'orient, trouve que le pays qu'il traverſe eſt occupé par un peuple qu'on dit être *ſorti des anciens Romains.* En parlant enſuite de Blac, il dit poſitivement que les ſujets du Soudan (ou prince) Aſſan ſont ſortis du même pays; & que chez les nations Slavones, l'un & l'autre peuple de Blac eſt également appelé Ilak. J'ai eu occaſion de faire mention du prince nommé Aſſan, en parlant du ſoulèvement des Bulgares, ſous le règne d'Iſaac l'Ange, vers la fin du XII.e ſiècle. Une partie des Vlaques étoit alors unie aux Bulgares. On lit dans le premier chapitre de la relation de Rubruquis, que la Valakie eſt le pays d'Aſſan. Un frère & ſucceſſeur de ce Prince, & nommé Joannitius, eſt appelé roi de Blakie par Villehardouin. Il prend le titre d'*imperator Bulgarorum & Blacorum,* dans une lettre écrite au pape Innocent III. Et on voit par une autre lettre de ce Pape, que Joannitius vouloit perſonnellement être iſſu des Romains, comme la nation des Vlakes en général en étoit ſortie: *expedit tibi* (en parlant au prince de Bulgarie) *tam ad temporalem gloriam, quam ad ſalutem æternam, ut ſicut genere, ſic etiam ſis imitatione Romanus; & populus terræ tuæ, qui de ſanguine Romanorum ſe aſſerit deſcendiſſe, Eccleſiæ Romanæ inſtituta ſequatur, ut etiam in cultu divino mores videantur patrios redolere.* Ces Vlakes de Bulgarie étoient cantonnés dans le mont Hæmus, au rapport de Nicétas: & le canton qu'ils occupoient eſt appelé *Blanchis Blakie* par Villehardouin.

Selon Rubruquis, les habitans du pays qu'il traverſa au-delà du Volga, & iſſus des Romains, étoient appelés Cangles, & ce nom eſt le même dans Bacon: on lit Cangites dans le voyage de Carpin. Cette circonſtance de la relation de Rubruquis ſe vérifie par la connoiſſance qu'on a du même peuple ſous le nom de Kanglis, dans l'hiſtoire de Zinghiz-kan, tirée des écrivains Chinois. Ce peuple, qui étoit allié à des puiſſances ennemies de l'empereur Mogol, & particulièrement au ſultan

de Kharaſ'm, Alaeddin Mohammed, ſouffrit alors beaucoup; &, ſelon l'hiſtoire généalogique des Tatars, les Kanklis, dont une partie habitoit aux environs de la rivière de Talas, qui tombe dans le fleuve Sir ou Sihon, le Jaxarte des anciens, furent paſſés au fil de l'épée. Or, je crois pouvoir remarquer, que dans cette contrée près du Sihon & de Talas, on connoît un canton ſous le nom d'Ilak, qui eſt le même que Blak, ſelon Rubruquis, & plus conforme à la manière de prononcer qui eſt propre aux Tartares.

Cette manière d'uſer de cette dénomination, en commençant par le ſon d'une voyelle, pluſtôt que d'y employer une conſonne en diſant Blak ou Vlak, ſe trouve répétée ailleurs. Les Hongrois, ou Magiars, diſent Olah; & ſelon l'orthographe Tartare, la lettre finale aſpirée ſe prononce à peu près comme le k. Dans l'hiſtoire écrite par Abulgaſi-Bahadur, ſultan d'une contrée voiſine de ce canton qui porte le nom d'Ilak, il convient de lire Ulaques, comme on lit en effet, & non pas Vlaques, de même qu'il faut lire au même endroit de cette hiſtoire le nom d'Uruſſes, qui ſeroit dénaturé ſi on liſoit Vruſſes. Les Polonois emploient la conſonne, en diſant Vloh; les Croates, Serviens, & Bulgares, en diſant Vlah. Mais, ce qui eſt plus digne de remarque, & ce qui a ſon fondement ſur l'affinité reconnue entre la nation des Vlakes & les Romains; c'eſt que tous les peuples dont je viens de parler, Hongrois, Polonois, Croates, Serviens, Bulgares, appliquent également la même dénomination à la nation Romaine ou Italienne, dont le langage eſt réputé latin. En conſidérant même combien le nom de Velſch ou de Vlaiſch, que les Suiſſes, & d'autres peuples Germaniques donnent à l'Italie & aux Italiens, reſſemble à celui dont il s'agit, on ſeroit tenté de croire qu'il eſt foncièrement le même.

Au-reſte, il ne faut pas omettre de dire, que le nom de Valak a été mis en uſage d'une manière impropre. La nation Romaine des Vlakes tranſportée dans la Tartarie, étoit devenue au milieu des nations Scythiques un peuple de pâtres, & n'ayant point de demeure fixe. C'eſt avec ce genre de vie que cette

cette nation revint en Europe, mêlée avec les Bulgares & les Patzinaces; & ce qu'Anne Comnène dit des Vlakes y est formel. La première mention qui soit faite de leur nom lui est dûe, comme à Nicétas. Or, il est arrivé, que le nom de Valak est devenu propre à la condition même de pâtre. On ne peut l'entendre autrement, de la manière dont il est employé par Thwroks, en parlant des Pannoniens qui abandonnent leur pays, pour se soustraire au joug d'Attila: *solis Walachis ipsorum, qui erant pastores, sponte in Pannoniâ remanentibus.* Car, il est évident, que pour le temps dont il s'agit dans l'historien Hongrois, il ne sauroit être question que de l'état de ces pâtres, & non de leur consanguinité avec les Vlakes, dont il n'étoit point encore mention. Le même genre de vie agreste & servile, a fait passer le nom de Valakes aux montagnards de la Croatie, & qui sont limitrophes de la Bosnie & de la Dalmatie. Ce sont eux qu'on nomme communément Morlakes, par une contraction du nom de *Mauro-Vlaki,* ou de Vlakes noirs. On connoît encore un canton de ces Vlakes dans les montagnes de la Slavonie, entre la Drave & la Save, & que l'on nomme *Vlakia minor.* Mais, pour ne point confondre ces Vlakes avec ceux auxquels ce nom appartient spécialement, il faut s'en rapporter au témoignage de Lucius, qui contre l'opinion qu'en avoit le prêtre Diocléate, dont il a publié un écrit intitulé *regnum Slavorum,* assure que les Morlakes n'ont dans leur langage rien de commun avec la langue Latine ou Romaine, qui distingue d'une manière si particulière les Vlakes naturels. *Lib. 1, cap. 17.*

Le pays qu'occupent dans la Dace de Trajan ces Vlakes, ou Valakes selon qu'il est établi par l'usage de prononcer leur nom, se partage en deux provinces, Valakie, & Moldavie. Celle qui conserve en particulier le nom de Valakie, est, par comparaison d'étendue avec l'autre province, nommée petite Valakie. On la trouve distinguée aussi par le nom d'*Istriana,* vû sa situation le long du Danube; & par celui de *Trans-Alpina,* eu égard à la Transilvanie, dont elle est séparée par une chaîne de montagnes, auxquelles le nom générique d'*Alpes* est appliqué. Quand les Valakes désignent cette Valakie par le nom de *Muntena*, on

voit que c'eſt avec peu d'altération du terme Latin dont cette dénomination eſt dérivée. Le nom d'*Ungaro-Blakia*, que l'on trouve dans la notice de Codin, convient auſſi plus étroitement à cette Valakie qu'au reſte du pays, puiſqu'elle touche à la Hongrie; & le Prince qui y commande, ſous le bon plaiſir du Grand-Seigneur, prend le titre de *Voyvoda Ugro-Vlaſchi.* Celui d'un autre Prince, que la même puiſſance établit en Moldavie, eſt *Voivoda Moldo-Vlaſchi.* Le nom de Moldavie vient de la rivière de Moldava, qui tombe dans le Siret ſur ſa rive droite, près d'une ville dont le nom eſt Roman. Je ſuis ſurpris que Zamoſius, qui fait preuve de ſavoir & de critique dans l'ouvrage intitulé, *Analecta lapidum vetuſtorum in Daciâ*, ait imaginé que ce nom peut dériver de *Mæotavia*, par une raiſon de voiſinage avec les Palus Mæotides, qui n'exiſte pas. Chez les Grecs, la Moldavie eſt diſtinguée par le nom de *Mavro-Vlachia*, ce que les Turcs rendent par *Kara-Iflak*, c'eſt-à-dire noire Vlakie; & Leunclavius, dans ſes Pan-
Num. 77. dectes ſur l'hiſtoire Turque, en apporte pour raiſon que ce pays produit du bled noir. Le Mémoire que j'ai donné ſur le pontife des Gètes, fait encore mention d'une autre dénomination propre à la Moldavie, ſavoir, celle de *Bogdania*, tirée du titre de *Bog-dan*, ou de Dieu-donné, qu'ont porté les Princes de ce pays; & j'ai fait entrevoir de quelle ſource ce titre ſingulier pouvoit emprunter ſon origine. Dans la notice de Chryſanthe, patriarche de Jéruſalem, le métropolitain de la Valakie eſt appelé ἔξαρχος Πλαγηνῶν, & les mêmes termes ſont employés par Codin Curopalate. Or, d'où vient cette dénomination? nous ſera-t-il permis de conjecturer que *Plagenæ* pourroit dériver de quelque altération du nom de *Pyaczenæ*, puiſque le pays a été occupé par les Pyecziniges ou Patzinaces, ainſi que par les Vlakes?

Le mélange de divers peuples dans la Tranſilvanie, exige qu'on en faſſe une diſtinction particulière. Les Hongrois occupent toute la partie occidentale, limitrophe du pays qui porte leur nom, & du Banat de Temeſwar. Une nation, qui ne ſe confond avec aucune autre, habite dans les montagnes

de l'intérieur du pays, sur la frontière de Moldavie. Le nom de *Sek-hel*, qu'on donne à cette nation, signifie proprement *sedium sive comitiorum locum.* C'est d'une manière incorrecte que ce nom est écrit *Sicules* dans les cartes. Zamozius rapporte une circonstance à remarquer chez cette nation, & tout-à-fait étrangère à l'Europe, c'est que la manière d'écrire qui lui a été propre, est de haut en bas. L'opinion commune veut, que ce soit un reste des Huns d'Attila, que la difficulté des lieux où ce peuple s'est cantonné, a protégé & mis à couvert. L'auteur d'une description de la Transilvanie, George de Reicherdorf, qui étoit Transilvain, observe que toute condition est égale chez les Sek-hels : *Nemo apud illos ignobilis censetur, etiamsi manu aratrum tractet, aut caprino gregi præsit.* Or, il est constant qu'Ammien-Marcellin dit quelque chose de semblable en parlant des Huns : *servitus quid sit ignorabant, omnes generoso sanguine procreati.*

Script. rer. Hungar. pag. 570.

Lib. XXXI.

Une partie de la Transilvanie est habitée par des Saxons. Qu'il y en ait eu de transplantés, c'est ce que l'histoire d'une guerre de plus de trente ans que Charlemagne fit aux Saxons, témoigne positivement. Selon les annales de Fulde, *tertius ex eis homo est translatus.* Éginhart, sous l'an 804, parle de dix mille Saxons qui furent dispersés en divers lieux de la Gaule comme de la Germanie. C'est vrai-semblablement une de ces colonies, qui dans un district de la haute Hongrie, nommé comté de Scepus, au pied du mont Carpath ou Krapak, conserve le nom de *Nemet-saff*, comme le dit Leunclavius. Car, dans cette dénomination, le nom de *Nemetes*, *Nemitzi* dans Zonaras, & qui chez les nations Slavones désigne les nations Germaniques en général, est suivi du nom qui désigne les Saxons en particulier. Dans une espèce de chronique, inscrite sur le mur d'une église à Brassow ou Cronstat, dans le fond de la Transilvanie, on lit sous l'an 1143, par laquelle commence cette chronique, qu'alors les Saxons furent appelés dans le pays : *Geiza II, avus Andreæ regis, Saxones evocavit in Transilvaniam.* Ils en occupent actuellement la partie méridionale, entre les rivières de Maros & d'Aluta, & bordent

Script. rer. Hungar. pag. 629.

toute la frontière de la Valakie. Un diſtrict particulier (Biſtritz) reculé vers le nord, & au pied des montagnes d'où ſort la Moldava ſur le penchant oppoſé, appartient encore aux Saxons. Je penſe même qu'ils ont pénétré en Moldavie; & cette opinion eſt fondée ſur ce qu'un diſtrict de Moldavie, limitrophe de celui que je viens de diſtinguer en Tranſilvanie, eſt appelé *Nemcii*, ou des Nemetes, & la ville principale *Niemcz*, ce qui eſt conforme à l'uſage des Polonois de dire *Niemiecz*, les Turcs *Nemce*. Un auteur que j'ai cité plus haut, Reicherſdorf, parlant de la Moldavie, nomme préciſément des Saxons Tranſilvains, entre des races différentes qui y ſont établies; mais ſans en indiquer la poſition, comme le diſtrict que je cite, ſert à la déterminer. Qu'il y ait des Bulgares dans l'une & dans l'autre Valakie, cela eſt d'autant plus naturel, que les actes publics ſont écrits en langue Bulgare, & avec les caractères Gothiques, dont on attribue l'invention à Ulphilas ou Cyrille, qui fut évêque des Goths ſous le règne de Valens. Des Grecs ſe ſont répandus dans la Moldavie, & il y eſt entré des Arméniens par la Pologne.

Pour achever ce qui concerne la Tranſilvanie, il faut dire qu'on y connoît des Valakes, ſur-tout dans la partie méridionale, contigue à la Valakie, & notamment dans les environs du lieu qu'occupoit *Ulpia-Trajana*, qui ſous le nom de *Zarmigethuſa*, étoit la réſidence de Décébale, vaincu par Trajan. Mais, l'état où ſont réduits ces Valakes les a bien fait dégénérer de la nobleſſe de leur origine. Il faut ſur ce ſujet entendre Zamoſius : *Quæ ſanè gens (Valachorum) nunc ſoli nata ſervituti, nihil eſt aliud quam Davorum, Parmenonumque turba* (en faiſant alluſion aux noms que les Grecs donnoient à des eſclaves tirés de la nation des Daces ou des Gètes) : *ut non temere*, continue Zamoſius, *veterum Davorum regionem, unà cum fortunâ, occupaſſe videantur . . . . . Nec eos quiſquam colonos Romanos fuiſſe unquam cenſeret, niſi lingua originem proderet ; quæ, licet tot ſeculorum ſpatio in catalectum quemdam degeneraverit, non obſcurè tamen Latinus ſermo in ea agnoſci poteſt. Quin etiam ſeſe adhuc Romanos appellant, cùm tamen nihil*

Romanæ indolis habeant. Au reſte, il faut croire qu'il y a des Valakes, qui dans une condition moins malheureuſe que ceux de Tranſilvanie, méritent qu'on en penſe plus avantageuſement.

On ne me ſaura point mauvais gré d'avertir en terminant ce Mémoire, que ces pays de Tranſilvanie, de Valakie, de Moldavie, ſont repréſentés d'une manière très-imparfaite dans les cartes qui peuvent être entre les mains de tout le monde. Les morceaux particuliers de Géographie que j'ai eu le bonheur de raſſembler ſur ces objets, ont dû me convaincre de ce que j'avance. Une grande carte manuſcrite de la Tranſilvanie, dreſſée dans le pays, m'ayant été communiquée, j'ai eu le loiſir d'en faire une réduction, qui renferme ce que l'original contenoit d'eſſentiel, & de plus intéreſſant pour notre curioſité. J'ai connu par ce moyen, que dans la grande carte de Hongrie par Muller, il y avoit beaucoup à redire ſur la Tranſilvanie. Il exiſte une carte particulière de la Valakie, dont l'auteur porte le nom de Cantacuzène, & qui eſt dédiée à un Comnène, archevêque de Driſtra. Enfin, il m'a été permis par le prince Antiochus Cantémir, ambaſſadeur de Ruſſie auprès du Roi, de copier en entier la carte de Moldavie dreſſée par Demetrius Cantémir ſon père, dans le temps qu'il gouvernoit cette province en qualité de Hoſpodar ou de Voïvode. Comme ces morceaux, ainſi que beaucoup d'autres, ne ſont pas aſſujétis à une rigueur géométrique; j'ai ſenti qu'on ne pouvoit les allier, pour en compoſer un tout aſſez régulier, ſans y employer du travail & de l'intelligence. Mais, il en réſulteroit un morceau précieux pour la Géographie: & en repréſentant dans un coin de la carte les mêmes contrées réduites à ce qu'on connoît de poſitions dans l'antiquité, cette carte pourroit être intitulée, *Dacia vetus & nova.*

Nota. L'auteur de ce Mémoire a fait uſage des morceaux de Géographie dont il eſt parlé ci-deſſus, en dreſſant la troiſième partie de ſa carte de l'Europe, publiée en 1761.

DISSERTATION
SUR LES
ÉRES DE LA VILLE DE RHOSOS ou RHOSUS EN SYRIE.

Huitième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

Lû le 21 Nov. 1760.

LE cardinal Noris ni Vaillant n'ont connu aucune médaille de la ville de Rhosos. M. Pfaw avoit dans son cabinet une médaille de cette ville, frappée en l'honneur de l'empereur Commode, dont le revers représente une montagne *(a)* de rochers, sur le sommet de laquelle est placée une statue de Jupiter, qui tient de la droite un foudre & de la gauche la haste, avec l'inscription, ΡωCΕωΝ ΕΤΟΥC ΘΙC, *de la ville de Rhosos, l'an 219.* M. Wise, dans ses notes sur les médailles du cabinet de Bodlei, a cité une médaille de la même ville, frappée sous le règne de Septime-Sévère, avec l'inscription, ΡωCΕωΝ ΕΤΟΥC SΝC; *de la ville de Rhosos, l'an 256.* Le marquis Maffei avoit publié une médaille de cette ville, sans date d'année: elle présente d'un côté une tête de femme couronnée de tours, avec l'inscription, ΡΩΣΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣυλȣ; *de la ville de Rhosos, sacrée & inviolable.* Le type est une figure debout, placée entre les deux bonnets des Dioscures.

Æ. III. Pfaw.

P. 205.

Æ. D. Bosanquet.

Gall. antiquit. epist. 22.

Æ. Le Bret.

Si l'on compare les dates gravées sur ces médailles avec les années des règnes de Commode & de Septime-Sévère, on

(a) Ce type représente le Ῥωσικὸς σκόπελος dont parle Ptolémée : les villes faisoient quelquefois graver sur leurs monnoies, comme symboles distinctifs, les montagnes, les rivières, les productions naturelles de leur territoire, &c. On voit le mont Argée sur les monnoies de Césarée en Cappadoce, le promontoire Hermæus sur quelques-unes de Carthage, le Méandre sur celles de quelques villes de Phrygie & de Carie, le Silphium sur les médailles de Cyrène, &c.

découvre auſſi-tôt que ces dates ſont priſes de deux ères différentes; il eſt queſtion de fixer le commencement de chacune de ces ères que la ville de Rhoſos employoit ſur ſes monnoies & ſur ſes monumens.

1.° J'examinerai la poſition de cette ville, ſi elle étoit de Syrie ou de Cilicie; 2.° je déterminerai l'époque primitive de chacune des ères qu'elle avoit adoptées; 3.° je parlerai de ſes titres, de ſes priviléges, & des principales Divinités qu'elle adoroit; 4.° je finirai ce Mémoire par un précis de l'hiſtoire de la ville.

I. Lorſqu'une ville étoit ſituée ſur les confins de deux provinces, il eſt ſouvent arrivé aux anciens Géographes, & aux autres auteurs, d'attribuer cette ville à l'une ou à l'autre de ces provinces. La ville de Rhoſos étoit placée à l'extrémité orientale de la mer Méditerranée, ſur le golfe d'Iſſus, entre deux défilés dont l'un conduiſoit en Syrie, & s'appeloit les *portes de Syrie;* l'autre, formé par le mont Amanus & le rivage de la mer, communiquoit avec la Cilicie; on donnoit à ce défilé le nom de *portes Amaniques (b)*. Strabon a conſidéré les portes de Syrie comme frontières de la Cilicie & de la Syrie, ὅρον Κιλίκων τε καὶ Σύρων: de ce côté-là Séleucie étoit la première ville de Syrie; le défilé étant ſitué entre Séleucie & Rhoſos, celle-ci, ſelon Strabon, étoit une ville de Cilicie. La pluſpart des autres auteurs ont placé la ville de Rhoſos en Syrie: ſelon Pline le mont Amanus ſéparoit les deux provinces, *mons Amanus ..... à Syris Ciliciam ſeparat.* Ptolémée, après avoir donné la deſcription de la Cilicie, qu'il termine aux portes Amaniques, commence au même défilé la deſcription de la Syrie, dans laquelle il comprend Rhoſos. Ce défilé eſt célèbre dans l'hiſtoire par deux grandes batailles, qui ont été données dans le voiſinage; la première près d'Iſſus, gagnée par Alexandre ſur Darius; la ſeconde ſe donna au défilé même, περὶ ταῖς καλουμέναις Πύλαις, entre Septime Sévère & Peſcennius Niger,

Strab. l. XIV, *p. 676.*

Plin. l. V, *c. 22.*

Ptolem. lib. V, *cap. 8.*

Ibid. c. 15.

Dio Caſſ. lib. LXXIV, *pag. 843. A.*

(b) Ce paſſage, reſſerré entre le pied de la montagne & la mer, eſt appelé le Pas de la Porte, *Paſſus Portellæ*, par Marin Sanuto, écrivain du XIV.e ſiècle.

qui fut vaincu & tué quelque temps après. La ville de Tarse, en mémoire de cette victoire, fit célébrer des jeux solennels, & ordonna que les vainqueurs à ces jeux seroient couronnés sur le champ de bataille, dans le lieu qu'on appeloit *Codrigæ*, aux confins de la Cilicie, suivant cette inscription gravée sur
Vaillant, num. Græc. p. 88. des médaillons de cette ville, CЄΥΗΡЄΙΑ ΟΛΥΜΠΙΑ ЄΠΙΝЄΙΚΙΑ ЄΝ ΚΟΔΡЄΙΓΑΙϹ ΟΡΟΙϹ ΚΙΛΙΚΩΝ.

Je crois devoir expliquer l'inscription de ces médaillons, dont le nom ΚΟΔΡЄΙΓΑΙϹ a embarrassé le baron de Spanheim, Vaillant & le P. Hardouin. Il est certain que ces médaillons ont été frappés à l'occasion de la victoire que Septime Sévère remporta sur Pescennius Niger en Cilicie. La ville de Tarse, métropole de la province, pour faire sa cour au vainqueur, lui demanda la permission de joindre son nom aux titres honorifiques de la ville: elle prenoit le titre d'ΑΔΡΙΑΝΗ, en l'honneur de l'empereur Hadrien son bien-
Spanh. epist. 5. ad Morel, pag. 304. faiteur; elle ajoûta celui de CЄΥΗΡΙΑΝΗ, en l'honneur de Septime Sevère. Le Sénat de la ville ordonna, γράμματι βουλῆς, ou γνώμη βουλῆς, que la victoire seroit célébrée par des jeux solennels, à l'imitation des jeux Olympiques de la Grèce *(c)*, ΟΛΥΜΠΙΑ; que ces jeux seroient nommés Sévériens, CЄΥΗΡЄΙΑ, & les jeux de la victoire, ΕΠΙΝЄΙΚΙΑ. Je renvoie aux
Mém. de l'Acad. t. XXVI, p. 492 & suiv. Mémoires de l'Académie, & au second volume des Antiquités de M. le comte de Caylus, pour voir des exemples semblables
Recueil d'antiq. t. II, p. 215, 225. de jeux célébrés en l'honneur des Empereurs.

La ville de Tarse, pour illustrer encore davantage cette grande victoire, ordonna que les *Olympioniques*, ou les vainqueurs à ces jeux Olympiques, seroient couronnés, & recevroient les prix proposés, sur le champ de la bataille dans laquelle Niger avoit été vaincu, dans le lieu nommé *Codrigæ*, aux confins de
Vaillant, num. Græc. p. 88. la Cilicie, ЄΝ ΚΟΔΡЄΙΓΑΙϹ ΟΡΟΙϹ ΚΙΛΙΚΩΝ. Vaillant
Hard. Select. oper. p. 165. & le P. Hardouin ont traduit *in Quadrigis*, dans des Quadriges; le baron de Spanheim a cru qu'on devoit lire ΝΕΟΚΟΡ.
Spanh. epist. 5, ad Morel, pag. 306.

(c) Ἀγῶνα Ὀλυμπιακὸν ἄγεσθαι κατὰ μίμησιν τῶν ἐν Ἤλιδι, Eusthath. *(in Dionys. Perieg.)* en parlant de la ville de Nicée en Bithynie, qui faisoit représenter des jeux Olympiques.

ΔΙC.

ΔIC. Néocore pour la ſeconde fois. On lit ſur le médaillon du cabinet du Roi, ЄN ΚΟΔΡЄΙΓΑΙC; & ſur le médaillon du cabinet de M. Pellerin, ЄN ΚΟΔΡЄΙΓЄC.

Cette explication du nom *Codrigæ,* eſt fondée ſur un trait de la vie de Dioclétien: cet Empereur, pendant ſon ſéjour à Antioche, fit bâtir à Daphné près de cette ville un *ſtade* pour les jeux Olympiques, afin que les vainqueurs ne fuſſent point obligés d'aller à *Cotriges,* en Cilicie, pour y être couronnés ſur les bords de la rivière d'*Argyros,* ὥστε μὴ ἀπιέναι ἐν Κοτρίγαις τῆς Κιλικίας, καὶ στεφανοῦσθαι ἐν Ἀργυρῷ ποταμῷ. C'étoit un long chemin, τοσοῦτον διάστημα ὁδοῦ. La diſtance d'Antioche aux défilés de Cilicie, par le chemin le plus court, étant d'environ quarante-trois milles Romains, ou quatorze lieues, il y avoit, ſelon l'itinéraire de Jéruſalem, d'Antioche à Alexandrie d'Iſſus trente-trois milles; il pouvoit y avoir d'Alexandrie aux défilés, *pylæ Amanicæ,* environ dix milles; & le lieu de Codriges étoit à l'iſſue des défilés du côté d'Iſſus, ЄN ΚΟΔΡЄΙΓΑΙC ΟΡΟΙC ΚΙΛΙΚΩΝ. Edmond Chilmead, éditeur de Malala, donne cette note ſur le paſſage de l'auteur. *Locus iſte difficilis eſt, & cui enucleando me fateor imparem,* Κοτρίγαις, *Quadrigis vertimus, nempe ob vocum ſimilitudinem: nec enim vocabulum hoc uſquam alibi invenire potui. Quid tamen Quadrigis cum fluvio! de hoc videant eruditi.* L'inſcription gravée ſur les médaillons de la ville de Tarſe lève la difficulté. Dioclétien ordonna donc, par ſon édit Impérial, τῇ θείᾳ αὐτοῦ διατάξει, que tous les vainqueurs aux jeux Olympiques, après avoir combattu à Antioche, ſe rendroient à Daphné pour y être couronnés.

Malala, Chronog. pag. 407, edit. Oxon.

Edit. de Weſſeling, p. 581.

Les jeux Olympiques étoient célébrés à Antioche depuis plus de deux ſiècles; l'empereur Claude permit aux habitans de cette ville, l'an 44 de J. C, d'acheter le droit de les célébrer. Sous le règne de Commode, les vainqueurs à ces jeux étoient couronnés à Daphné. Il eſt très-probable que les habitans d'Antioche, qui avoient été attachés au parti de Peſcennius Niger, pour ſe rendre favorable Septime Sévère, ſuivirent l'exemple des habitans de Tarſe, & ordonnèrent que les vainqueurs aux jeux Olympiques d'Antioche ſeroient couronnés à

Cotriges, lieu de la défaite de Niger; & Dioclétien, en rétablissant à Daphné cette solennité, n'aura fait que rappeler un ancien usage, qui avoit été changé depuis le règne de Septime Sévère. Les jeux Olympiques continuèrent d'être célébrés à Antioche jusqu'à l'an 520 de J. C; l'empereur Justin les défendit.

Malala, part. II, p. 140.

M. Wise avoit aussi remarqué ces textes de Malala, sur le lieu de Cotriges près des défilés de Cilicie; mais j'ai cru devoir en donner une plus ample explication, & réunir plusieurs faits intéressans pour l'histoire des Empereurs & de la ville d'Antioche. Au reste les confins de la Cilicie, ΟΡΟΙ ΚΙΛΙΚΩΝ, qui sous le règne de Septime Sévère étoient fixés aux portes Amaniques, furent portés dans la suite jusqu'aux défilés que Strabon appelle les portes de Syrie. Les auteurs du moyen âge, les actes des Conciles & les Notices placent dans la Cilicie la ville de Rhosos.

Polian, Theodoret, Cedrenus. N. tit. Hierocl. edit. Wessel. p. 705.

Cette ville étoit éloignée d'Alexandrette, *Alexandria ad Issum*, de vingt-huit milles (neuf lieues), de Séleucie de Syrie, de quinze milles (cinq lieues); elle a dans son territoire un rocher célèbre, ὁ Σκόπελος ὁ Ῥωσικός, situé à l'extrémité d'un cap qui avance considérablement dans la mer, & qui paroît avoir donné le nom à la ville; ראש, *Rosch* signifie en hébreu *caput, vertex, summitas.* Les Arabes appellent ce cap Razalchanzir, *la tête de porc*, à cause de sa figure. Le nom de Ῥῶσος doit, selon les médailles, s'écrire par un seul σῖγμα; cette leçon a été suivie par plusieurs auteurs, quoique Strabon & Ptolémée en aient adopté une différente. La position de cette ville étant déterminée, il faut examiner les dates qui se lisent sur ses médailles.

Tab. Peutting.

Ptolem. l. V, c. 15.

Geograph. Nub. p. 195.

II. Plusieurs villes de Syrie employèrent différentes ères ou époques dans le compte des années; les villes d'Antioche & de Séleucie adoptèrent quatre ères, dont nous lisons encore les dates sur les médailles; les villes de Leucas en Syrie, & de Laodicée du Liban en admirent deux. Les médailles de Rhosos nous apprennent que cette ville employa aussi deux ères différentes; la plus ancienne est celle que les Antiquaires appellent

l'*ère de César*, & dont on lit l'année ϛNC, 256, ſur la médaille frappée en l'honneur de Septime Sévère. Jules Céſar, après avoir terminé la guerre d'Alexandrie, paſſa en Syrie au mois de mai de l'an de Rome 707; d'où il ſe rendit en Cilicie pour aller combattre le roi Pharnaces. Céſar accorda des graces & des priviléges à pluſieurs villes, dont quelques-unes, en mémoire de ces bienfaits, établirent une nouvelle ère: les unes la fixèrent à l'automne de l'an 706, comme Laodicée ſur la mer & Séleucie; les autres ne la commencèrent qu'à l'automne ſuivant de l'an 707, comme la ville d'Éges en Cilicie. Nous ne connoiſſons qu'une ſeule date de cette ère ſur les médailles de Rhoſos, qui peut s'accorder avec l'une ou l'autre époque des années 706 ou 707: je préférerois cependant la première, qui fut adoptée par les villes de Séleucie & de Laodicée, qui n'étoient pas éloignées de Rhoſos; alors l'année ϛNC, 256, que cette ville fit graver ſur la médaille frappée en l'honneur de Septime Sévère, aura commencé à l'automne de l'an 961 de Rome, 208 de l'ère Chrétienne, qui étoit la ſeizième année du règne de cet Empereur.

La ſeconde ère employée ſur les médailles de Rhoſos, eſt celle qu'on appelle l'*ère d'Auguſte*, établie en mémoire de la victoire d'Actium, ΕΤȣΣ ΝΙΚΗΣ, qui rendit Auguſte le ſouverain maître de l'empire Romain; cette ère fut adoptée par les villes d'Antioche, d'Apamée, de Laodicée du Liban & de Séleucie. La ville de Rhoſos, à l'exemple de ces villes, admit la même ère, qui commença à l'automne de l'an de Rome 723; ainſi l'année 219, ЄΤȣϹ ΘΙϹ, de cette ère, que la ville fit graver ſur la médaille de Commode, commença à l'automne de l'an de Rome 941, 188 de J. C. qui étoit la neuvième année du règne de ce Prince. Nous avons vû que la ville de Rhoſos reprit, du temps de Septime-Sévère, l'ancienne *ère de Jules Céſar*, à qui probablement elle devoit la conceſſion de ſes titres honorifiques & de ſes priviléges.

III. La médaille publiée par le marquis Maffei nous apprend que cette ville étoit décorée des titres de *Sacrée* & d'*Inviolable*, ΡΩΣΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣυλȣ. On a ſouvent expliqué,

Mém. Acad. t. XVI, page 428.

& principalement dans cette Académie, l'eſſence, l'étendue & les avantages de ces titres ou priviléges; j'obſerve ſeulement qu'une ville étoit décorée du titre de *Sacrée*, ΙΕΡΑΣ, lorſ- qu'elle avoit été conſacrée par un decret ſolennel à une Divinité, & l'on ne pouvoit ſans crime en violer la conſécration : le privilége d'*inviolable*, ΑΣΥΛΟΥ, étoit une ſauve-garde & une eſpèce de neutralité, qui du conſentement des Princes & des peuples, mettoit les habitans d'une ville, d'un territoire, & leurs biens, à couvert de toute inſulte, même en temps de guerre. La ville de Rhoſos renfermoit quelque temple célèbre, que les peuples avoient voulu honorer par ces titres & par ces priviléges. Les médailles nous donnent encore ſur ce point hiſtorique quelques lumières; elles nous apprennent que Jupiter étoit adoré d'un culte particulier à Rhoſos; la ſtatue de ce Dieu étoit placée ſur le fameux rocher gravé ſur les médailles. Elles repréſentent auſſi les deux bonnets ſurmontés d'une étoile, ſymbole des Dioſcures. Le culte de ces Divinités étoit établi dès la haute antiquité en Syrie & en Phénicie. Suivant une ancienne tradition des Phéniciens, tirée d'un fragment de Philon de Byblos, rapporté par Euſèbe, les deſcendans des Dioſcures ayant conſtruit des vaiſſeaux, s'embarquèrent ſur la mer; & étant arrivés près du mont Caſius, ils y conſacrèrent un temple. Cette montagne étoit voiſine du lieu où la ville de Séleucie fut bâtie dans la ſuite; la ville renfermoit un temple célèbre des Dioſcures, que Polybe appelle τὸ Διοσκούρειον. Ce culte s'étendit dans la Syrie & la Phénicie, à Tripoli, à Orthoſias, & ſuivant nos médailles à Rhoſos, ville voiſine de Séleucie. Je préſume que les titres de *ſacrée* & d'*inviolable*, ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ, furent décernés à la ville de Rhoſos par vénération pour le temple des Dioſcures, ou pour le temple de Jupiter, dont la ſtatue eſt repréſentée ſur le cap de Rhoſos, au revers d'une médaille, comme de la Divinité tutélaire du pays. Quoi qu'il en ſoit, je paſſe au précis de l'hiſtoire de cette ville.

Chishull. antiq. Aſiat. p. 115.

L. I, de præparat. Evang. c. 7.

Polyb. Hiſt. lib. V.

IV. La ville de Rhoſos étoit très-ancienne; on faiſoit remonter ſa fondation à Cilix, fils d'Agenor. Il eſt fait mention de

Malala, Chron. p. 253.

cette ville à l'occaſion des guerres des ſucceſſeurs d'Alexandre: Seleucus Nicator marchant au devant de Demetrius, fils d'Antigonus, qui venoit de Cilicie, le rencontra près de Rhoſos. Il y vit Stratonice, fille de Demetrius, princeſſe d'une grande beauté, qu'il épouſa en ſecondes noces, Apamée ſa première femme étant morte. Après la mort de Seleucus Nicator, Demetrius fit tranſporter à Rhoſos la ſtatue de la Fortune, que Seleucus avoit dreſſée ſur les ruines d'Antigonia, près d'Antioche.

Plutarch. in Demetrio.
Malala, Chronog. p. 253 & 256.

La ville de Rhoſos eſt connue dans la ſuite de l'hiſtoire; elle avoit une manufacture de vaſes de terre, fort renommée dans le temps où Cicéron étoit gouverneur de la Cilicie; il écrit à Atticus, *Rhoſiaca vaſa mandavi*, je vous ai commandé des vaſes de Rhoſos. Cette ville, du temps de Pline & pluſieurs ſiècles après, étoit compriſe dans la province de Syrie, elle fit enſuite partie de la province de Cilicie: & lorſque cette dernière province fut partagée en deux ſous l'empire de Théodoſe le jeune, Rhoſos fut aſſignée à la ſeconde Cilicie, ſous la métropole d'Anazarbe. On peut voir la ſuite de ſes Évêques dans l'*Oriens Chriſtianus* du P. Lequien. Dans la notice Eccléſiaſtique, imprimée à la fin de Guillaume de Tyr, l'évêque de Rhoſos eſt au nombre des ſuffragans d'Anazarbe.

L. VI, epiſt. 1, ad Atticum.
Malala, part. II, p. 69.
Notit. Hierocl. edit. Weſſel. p. 705.
Oriens Chriſt. t. II, p. 905.
Geſta Dei, p. 1044.

La ville de Rhoſos avoit éprouvé les plus grands malheurs. Sapor, roi de Perſe, ayant fait priſonnier l'empereur Valérien, l'an 260 de J. C. ravagea la Méſopotamie; il paſſa en Syrie, où il prit Antioche; il alla enſuite piller & ravager la Cilicie, & la ville même de Tarſe qui en étoit la métropole. Les villes de Rhoſos, d'Alexandrie près Iſſus, d'Anazarbe, d'Eges & de Nicopolis, & pluſieurs autres, furent brûlées. Sous le règne d'Arcadius, l'an 404 de J. C. les Iſaures, peuple ſauvage & féroce, deſcendirent de leurs montagnes, firent des incurſions dans pluſieurs provinces de l'empire Romain en Aſie; & dans leurs ravages, ils pillèrent, ἐπόρθουν, Rhoſos & la ville de Séleucie, qui n'en étoit pas éloignée. Ils reſpectèrent néanmoins S.t Théodoſe, abbé d'un monaſtère ſitué près de Rhoſos;

Zonar. in Valer.
Agath. lib. IV.
Euſeb. in Chron.
Malala, Chronog. p. 393.
Pallad. Dial. de vit. Chryſoſt. p. 147.
Theodoret, vit. Patr, c. 21.

étant passés deux fois auprès de ce monastère, ils se contentèrent de lui demander du pain, & se recommandèrent à ses prières. C'étoit peut-être le fameux monastère bâti sur le cap Alchanzir, qui subsistoit encore au XIIe siècle.

Geogr. Nub. p. 195.

Id. ibid.

Edrissi, auteur de la géographie de Nubie, qui écrivoit au même siècle, parle de la ville de Rhosos. J'ignore son état actuel; je n'ai point trouvé son nom, ni dans les auteurs, ni dans les Géographes, ni enfin dans les voyageurs qui ont écrit dans ces derniers siècles.



OBSERVATIONS

Sur une MÉDAILLE *frappée par les habitans d'Antioche, sous le gouvernement de* TRAJAN, *père de l'Empereur* TRAJAN.

Neuvième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

DANS le cabinet de Pembrock, imprimé en Angleterre en 1746, on a publié une médaille d'Antioche de Syrie, qui présente d'un côté la tête de Domitien, avec cette fin de la légende, IMP*erator*, PON*tifex*; l'autre côté a pour type une couronne de laurier qui renferme cette inscription: ΕΠΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤȣς ΕΚΡ, *sous Trajan*, de la ville *d'Antioche, l'an 125*. L'éditeur de ce Cabinet n'a donné aucune explication de la médaille. Lû le 3 Mars 1758. Æ. II. Part. III, tab. 87.

On lit sur les médailles d'Antioche les noms de plusieurs Gouverneurs de la province de Syrie, avec des dates d'années dont les Savans ont tiré de grands avantages pour fixer l'époque de la naissance de Jésus-Christ, & plusieurs autres points chronologiques très-intéressans pour l'histoire: on n'avoit point encore vû sur ces médailles le nom de Trajan, ni la date de l'an 125 d'une ère de la ville d'Antioche; & cette date est d'autant plus importante, qu'elle tombe sur l'an 829 de Rome, 76 de l'ère Chrétienne, dans un temps où Josèphe cesse de nous instruire sur les évènemens de ce pays-là; il a terminé son histoire à l'an 72 de Jésus-Christ.

L'explication de la médaille d'Antioche, qui donne le nom de Trajan, Gouverneur de la province, avec une date qui n'étoit pas connue, est non seulement curieuse, mais elle peut

être instructive. Pour donner cette explication, il faut 1.° déterminer de laquelle des différentes ères d'Antioche cette date étoit comptée; 2.° examiner si ce gouverneur de Syrie étoit le père de Trajan, qui dans la suite fut élevé sur le trône impérial; ce sont les deux points que je me propose de discuter dans ce Mémoire.

I. Il est prouvé par les médailles d'Antioche que cette ville admit quatre ères différentes ou quatre époques principales, d'où elle comptoit la suite des années; l'*ère des Séleucides*, que les Syriens appellent encore l'ère des Grecs ou l'ère d'Alexandre; l'*ère de Pompée*, qui réduisit la Syrie en province Romaine; l'*ère de César*, qui après la bataille de Pharsale accorda des priviléges & des immunités à la ville d'Antioche; & l'*ère d'Auguste*, qui par la victoire remportée sur Marc-Antoine & sur Cléopatre, devint le maître de l'Orient & de tout l'empire Romain.

La médaille que j'essaie d'expliquer, a été frappée en l'honneur de Domitien; la date 125, EKP, gravée sur le revers, a été indubitablement comptée de l'*ère Césarienne* d'Antioche. L'ère d'Auguste ne paroît pas avoir été d'usage sur les monumens d'Antioche depuis le règne de l'empereur Tibère; si la date étoit prise de l'ère de Pompée, l'année 125 seroit tombée sous le règne de Néron, il est donc certain que cette date a été comptée de l'ère de César à Antioche.

Il est plus difficile de fixer l'année précise dans laquelle cette ère commença: le cardinal Noris, dans sa troisième Dissertation sur les époques des Syro-Macédoniens, a prouvé par les médailles & par l'autorité d'Eusèbe, de la chronique d'Alexandrie, d'Evagrius & de Malala, que l'ère d'Antioche, qui a été en usage pendant plusieurs siècles, commença à l'automne de l'an 705 de Rome, 49 avant l'ère Chrétienne. M. Étienne-Évode Assemani, archevêque d'Apamée, qui a publié à Rome, en l'année 1748, *les actes des Martyrs orientaux & occidentaux*, d'après d'anciens manuscrits Chaldaïques, a également prouvé par ces actes, que l'ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 706 de Rome; le P. Hardouin, & M. Joseph Assemani dans sa Bibliothèque orientale, ont cru que cette

Act. Martyr. t. II, p. 229.
Hard. num. ant. Illustr. p. 50.
Bibl. Orient. t. I, p. 236.

cette ère ne commença que l'an 707 de Rome, 47 avant l'ère Chrétienne.

Dans cette variété d'opinions, qui partagent des Savans du premier ordre, il faut néceſſairement examiner les monumens & les actes authentiques. De tous les monumens d'Antioche, les plus propres à déterminer l'ère Céſarienne de cette ville, ſont deux médailles frappées ſous le gouvernement de Mucien, avec la date de l'an 117 d'Antioche, ΕΠΙ ΜΟΥΚΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤους ΖΙΡ, dont l'une préſente la tête de l'empereur Galba, & l'autre celle d'Othon; la première a été publiée par le cardinal Noris & par Vaillant; la ſeconde ſe voit dans le cabinet de Tiepolo. Galba fut tué le 15 de janvier de l'an 822 de Rome, 69 de J. C; Othon, ſon ſucceſſeur, fut tué le 15 d'avril de la même année, & par conſéquent dans le cours de l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 821 de Rome: or cette année Syrienne étoit, ſuivant les deux médailles, la cent dix-ſeptième, ΖΙΡ, de l'ère d'Antioche; donc la première année de cette ère a commencé à l'automne de l'an 705 de Rome. La conſéquence réſulte évidemment du calcul. M.[rs] Aſſemani ont publié, d'après des manuſcrits orientaux de la bibliothèque du Vatican, différens actes originaux, qui prouvent auſſi clairement que l'ère d'Antioche ne commença qu'à l'automne de l'année ſuivante 706 de Rome; pour abréger, je ne citerai que deux ou trois de ces actes.

Noris, de epoch. Syro-Macedon. p. 165. Vaill. num. Græc. p. 19. Muſ. Theup. p. 849.

On lit à la fin des actes de S.[t] Siméon-Stylite, que *ce livre des triomphes du bienheureux Siméon, fut achevé un mercredi, feria IV.[a]* 17 du mois de *niſan* (d'avril) de l'an 521 de l'ère d'Antioche: or c'étoit le mercredi 17 d'avril de l'an 1227 de Rome, 474 de J. C, dans lequel la lettre dominicale étoit *F*, & le 17 d'avril arriva le mercredi de la ſemaine ſainte. Ainſi l'année 521 de l'ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 1226 de Rome, & conſéquemment la première année de la même ère avoit commencé à l'automne de l'an 706 de Rome.

Act. Martyr. t. II.

T. I, p. 211. Il eſt fait mention dans la Bibliothèque orientale, d'un tremblement de terre qui renverſa une partie de la ville d'Antioche, Malal. II, 75. un dimanche, 14 du mois *gorpiæus* (ſeptembre) de l'an 506 de l'ère d'Antioche, 770 de l'ère des Grecs. Ces caractères chronologiques ne peuvent convenir qu'à l'an 1211 de Rome, 458 de J. C, dans lequel le 14 de ſeptembre étoit un dimanche; & l'on trouve par le calcul que cette ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 706 de Rome.

Bibl. Or. t. I, p. 256. Ex Chron. Syr. Dionyſ. Patriar. Cette ville fut encore affligée par les ſecouſſes violentes d'un autre tremblement un mercredi, *feria 4.ª* 29 du ſecond *tiſri* (novembre) de l'an 576 d'Antioche, 840 de l'ère des Grecs. Cette année Syrienne commença à l'automne de l'an 1281 de Rome, 528 de J. C, dans lequel le 29 de novembre fut un mercredi; & ſi par le calcul on remonte à la première année de l'ère d'Antioche, on trouve qu'elle commença à l'automne de l'an 706 de Rome.

Il eſt évident par le calcul, que la première année de l'ère d'Antioche, ſelon les médailles, commença à l'automne de l'an 705 de Rome, comme le cardinal Noris l'a établi: il n'eſt pas moins certain que la première année de l'ère d'Antioche, employée dans les actes originaux publiés par M.rs Aſſemani, ne commença qu'à l'automne de l'année ſuivante 706 de Rome. Ainſi des dates qui ſe trouveroient les mêmes ſur les médailles & dans ces actes, différeroient entr'elles d'une année; cette différence mérite l'attention des Antiquaires & des Chronologiſtes. Il n'eſt peut-être pas impoſſible d'expliquer ces deux manières de compter les années de l'ère d'Antioche, & de montrer qu'elles ſont relatives à un ſeul & même évènement.

Nor. Diſſert. III, c. 4. *Quoique les habitans d'Antioche*, dit le cardinal Noris, *euſſent établi une nouvelle ère depuis l'année qu'ils obtinrent de Pompée l'autonomie; après qu'il eût été vaincu par Jules Céſar, ils adoptèrent une autre ère pour flatter le vainqueur*. Ce fut donc en mémoire de la victoire remportée à Pharſale, que la ville d'Antioche établit l'ère *Céſarienne*. La bataille de Pharſale ſe

donna l'an 706 de Rome, 48 avant l'ère Chrétienne, le 9 du mois d'août *(sextilis)* de l'ancienne année Romaine *(a)*, lequel jour auroit répondu au 6 de juin de l'année Julienne anticipée, 48 avant J. C, & par conséquent cette victoire fut remportée dans le cours de l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 705 de Rome.

Q. Metellus Scipion, gouverneur de Syrie, avoit cruellement vexé sa province pour donner les plus puissans secours au parti de Pompée son gendre; les Fermiers généraux des revenus publics, *Publicani*, avoient été forcés de lui payer le produit de deux années, qui étoit dû, & d'avancer les revenus de l'année suivante. On avoit imposé de grosses sommes d'argent sur les villes & sur les particuliers, sous toutes sortes de noms & de prétextes, & ces impositions étoient exigées avec la dernière rigueur. Pour les payer, il fallut emprunter de l'argent à de gros intérêts, *accedebant gravissimæ usuræ....universis imperatis pecuniis;* & par ces exactions, les dettes de la province, dans ces deux ans, se multiplièrent excessivement: *itaque æs alienum provinciæ eo biennio multiplicatum est.* La ville d'Antioche, métropole de la province, qui étoit la plus opulente & la plus peuplée, fut aussi la plus vexée par les cruels exacteurs du parti de Pompée. La nouvelle de la victoire de

Cæs. de Bell. civ. lib. III, c. 31.

(a) On ne trouve dans aucun historien la date de cette funeste journée, que Velléïus Paterculus appelle *(Hist. l. II, c. 52) cruentissimum Romano nomini diem;* mais elle est marquée dans les anciens calendriers au 9 du mois *sextilis* ou d'août; dans le calendrier trouvé dans les ruines d'*Antium*, V. EID. AVG. DIVVS JVL. PHARS. VICIT. & sur un marbre de la ville d'Amiterno près d'Aquila, V. EID. AVG. E. DIE. C. CAES. C. F. PHARSALI DEVICIT. *(Muratori, Inscript. p. CL)* & on voit par le calcul, que ce jour répond au 6 de juin de l'année Julienne anticipée, 48 avant l'ère Chrétienne.

	jours.
Du 9 de *sextilis* inclusivement de l'année Romaine *(Varron.)* 706 au dernier décembre	139
Année Rom. 707	355
Année Rom. 708, appelée de confusion, fut, selon Censorin, de	445
TOTAL . . .	939

	jours.
Du 6 de juin Jul. inclus. de l'année 48 avant J. C. au dernier décembre	209
Année 47 Jul. anticipée . .	365
Année 46	365
TOTAL . . .	939

César fut très-agréable à la ville & à toute la province. Pompée, après sa défaite, avoit dessein de s'y retirer; mais lorsqu'il fut arrivé dans l'isle de Cypre, il y apprit que « du consentement de tous les habitans d'Antioche & des citoyens Romains qui s'y trouvoient pour le commerce, on s'étoit déjà emparé du château de la ville pour lui en défendre l'entrée, *arcem ante captam esse, excludendi sui causâ,* & qu'on avoit notifié aux fugitifs qui s'étoient retirés dans les villes voisines, de ne point entrer dans Antioche; & que s'ils le faisoient, ils courroient grand risque de perdre la vie. » Sur ces nouvelles, Pompée abandonna le dessein d'aborder en Syrie, & fit voile pour l'Égypte, où il fut tué en arrivant près de Peluse, le 29 *(b)* septembre de l'ancienne année Romaine, le 25 de juillet de l'année Julienne anticipée, 48 avant l'ère Chrétienne.

Cæs. de Bell. civ. cap. 102, p. 339.

La nouvelle de la défaite & de la ruine du parti de Pompée arriva dans la Syrie vers le commencement du mois de juillet: les habitans d'Antioche se déclarèrent aussi-tôt & d'un consentement genéral, *consensu omnium Antiochensium,* en faveur du vainqueur; ils regardèrent cet évènement comme une époque heureuse, qui les délivroit de leurs calamités & des exactions horribles dont ils étoient accablés; & pour en consacrer la mémoire, ils ordonnèrent par un decret solennel, que cette année seroit comptée dans les fastes de la ville comme la première d'une ère nouvelle. Eusèbe, qui écrivoit dans une province voisine de la Syrie, dit: *Pompée ayant été vaincu à la bataille* (de Pharsale) *étant fugitif, fut tué par les eunuques du roi d'Égypte. Les habitans d'Antioche comptent de ce temps-ci la suite de leurs années.* Pompée fut vaincu & tué dans le cours de l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 705 de Rome; il est démontré par les médailles d'Antioche que l'ère Césarienne de cette ville commença à cette époque de l'automne de l'an 705.

Id. ibid.

Euseb. in Chron.

(b) Pompée, suivant Velléïus Paterculus *(l. II, c. 53)* fut tué à l'âge de cinquante-huit ans, la veille du jour anniversaire de sa naissance, *pridie natalem ipsius;* il étoit né, selon Pline *(l. VII, c. 26, & l. XXXVII, c. 2)* le 1.er jour d'octobre; le jour de sa mort fut donc le dernier (29) de septembre de l'ancienne année Romaine, 706 de Rome.

Mais il eſt prouvé par des actes authentiques, que ſuivant une autre manière de compter, la première année de l'ère d'Antioche ne commença qu'à l'automne de l'an 706 de Rome. Quelle pouvoit être la cauſe de cette différence? la même ère auroit-elle commencé à deux années différentes? ou l'antiquité des médailles ſeroit-elle combattue par l'authenticité des actes originaux?

Pour réſoudre cette difficulté, qui n'a point été encore examinée, il faut obſerver que la ville d'Antioche d'une part, & ſon territoire de l'autre, étoient habités par des nations différentes. Seleucus Nicator, fondateur d'Antioche, avoit peuplé cette ville nouvelle de Grecs & de Macédoniens *(c)*; le territoire étoit occupé par les Syriens, naturels du pays; chaque nation conſerva pendant pluſieurs ſiècles ſes mœurs, ſes uſages & ſa langue propre. Les Grecs habitans d'Antioche, riches & opulens, furent les plus vexés par les exactions énormes du Gouverneur de la province, très-zélé pour le parti de Pompée. Nous avons déjà remarqué que ces habitans, d'un conſentement unanime, ſe déclarèrent pour Jules Céſar, ſur les premières nouvelles de la bataille de Pharſale. Ils ordonnèrent que l'année courante, dans laquelle étoit arrivé un évènement ſi heureux pour leur ville, ſeroit comptée la première année d'une ère nouvelle: l'année de la bataille de Pharſale avoit commencé à Antioche à l'automne de l'an 705 de Rome; & c'eſt préciſément à cette époque que les dates gravées ſur les monnoies de la ville font remonter le commencement de l'ère.

Les Syriens, habitans des villes, bourgades & autres lieux du territoire d'Antioche, n'eurent pas la même ardeur pour

(c) Antigonus, l'un des capitaines d'Alexandre, avoit fondé ſur l'Oronte une ville qu'il appela de ſon nom, *Antigonia:* Séleucus s'étant emparé de la Syrie après la bataille d'Ipſus, raſa cette ville, & en fonda une nouvelle (l'an 300 avant J. C.) à laquelle il donna le nom d'Antiochus ſon père *(Juſtin, l. XV, c. 4)*; il y fit paſſer les habitans Grecs d'Antigonia *(Diodor. lib. XX, & Strab. lib. XVI)*, il y établit encore d'autres Grecs & des Macédoniens *(Malala, Chron. p. 256)*. La ville d'Antioche devint la métropole de Syrie, & l'une des plus grandes villes de l'empire Romain.

admettre la nouvelle ère; ils comptèrent pour première année de cette ère l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 706 de Rome; ils employèrent cette manière de compter dans leurs actes, comme il est prouvé par plusieurs de ces actes originaux qui sont parvenus jusqu'à nous.

Cette double manière de compter les années d'une même ère, l'une suivant les Grecs habitans d'Antioche, l'autre selon les Syriens, étoit alors distinctement connue de tous les peuples voisins; elle ne pouvoit causer aucune confusion dans la Chronologie: cet usage n'étoit pas nouveau dans l'Orient.

La fameuse ère des Séleucides, appelée aussi l'*ère des Grecs* ou d'*Alexandre,* qui est encore en usage dans quelques communions Chrétiennes du Levant, avoit commencé à des années différentes chez différentes nations. On sait que cette ère fut établie en l'honneur de la maison royale de Seleucus Nicator & de ses descendans, qui étendit sa domination depuis l'Inde jusqu'à la mer Égée, & que l'époque primitive de cette ère fut le temps où Seleucus Nicator jeta les fondemens de cette puissante monarchie, en s'emparant de la Babylonie, de la Médie & de la Susiane. Ces premières conquêtes se firent, suivant tous les auteurs, dans la première année de la CXVII.e Olympiade, qui commença au mois de juillet de l'année Julienne 312 avant J. C, 442 de Rome, douze ans après la mort d'Alexandre le Grand.

Diodor. Sic. l. XVIII. Joseph. contra Apion. l. I. Euseb. in Chron.

Les Grecs, sujets de Seleucus, pour consacrer la mémoire d'un évènement si glorieux, établirent une ère nouvelle, dont la première année commença à l'automne de l'an 312 avant J. C. Environ douze ans après, Seleucus ayant conquis la Syrie, la même ère fut adoptée par les Syriens. Les Chaldéens, anciens habitans de la Babylonie, avoient aussi admis l'ère nouvelle; mais ils ne la commencèrent qu'à l'automne *(d)* de l'an 311 avant J. C, 443 de Rome, comme il est prouvé par les dates de plusieurs observations astronomiques des Chaldéens, rapportées par Ptolémée dans son Almageste.

(d) Les Nestoriens de la Chaldée commencent leur année au 1.er d'octobre Julien. *Assemán. act. Martyr. t. II, p. 229.*

Il n'eſt donc pas étonnant que les Grecs d'Antioche & les Syriens aient commencé l'ère Céſarienne à deux années différentes, puiſqu'il eſt certain que les Grecs de la Babylonie & les Chaldéens avoient commencé l'ère des Séleucides, les uns à l'automne de l'an 312, & les autres à l'automne de l'an 311. Les nations mêmes qui avoient adopté l'époque de l'an 312 pour le commencement de l'ère des Séleucides, différoient entr'elles dans la manière de commencer leurs années. Les Grecs de Syrie commençoient leur année au mois *gorpiæus* Macédonien, *eiloul* Syrien, qui répond au mois de ſeptembre Julien. M. l'abbé Aſcari, qui étoit interprète à la Bibliothèque du Roi pour les langues Arabe & Syriaque, m'a aſſuré que c'étoit encore l'uſage des Chrétiens catholiques de Syrie. Les autres Syriens commençoient leur année au mois *hyperberetæus* Macédonien, 1.er *tiſri* Syrien, qui correſpond au mois d'octobre Julien; cet uſage eſt encore ſuivi dans le Levant par les Jacobites & par les Neſtoriens. Les Juifs, les habitans de Damas, de Tyr & de quelques autres villes, qui ont employé l'ère des Séleucides, commençoient leurs années en des temps différens *(e)*; j'omets un plus long détail qui n'eſt pas de mon ſujet.

Al-Bategni, c. 32.
Aſſemani, act. Martyr. t. II, p. 229.

Ulug-Begh, c. 2.
Abul Pharag. Dynaſt. V, pag. 63.

Il réſulte de cette diſcuſſion, que l'ère d'Antioche, établie en mémoire de la victoire remportée à Pharſale par Jules Céſar commença, ſelon les Grecs, à l'automne de l'an 705 de Rome, & ſelon les Syriens à l'automne de l'année ſuivante 706. Le cardinal Noris a prétendu que cette ère ne fut établie que l'an 707 de Rome, lorſque Céſar paſſant à Antioche, confirma l'autonomie & les priviléges de la ville, & répara par ſes libéralités les dommages qu'elle avoit ſoufferts pendant deux ans par les exactions du parti de Pompée; que les habitans, par reconnoiſſance de tant de bienfaits, établirent une nouvelle ère en l'honneur de Céſar, & ordonnèrent que cette ère remonteroit de deux ans dans leurs Annales, & qu'elle

Nor. Diſſ. III.

(e) Les habitans de Damas commençoient leur année civile à l'équinoxe du printemps, les Juifs à l'équinoxe d'automne, les Tyriens le 19 d'octobre, &c.

commenceroit à l'automne de l'année 705 de Rome; le savant Cardinal appuie son opinion sur la chronique d'Alexandrie & sur l'autorité de Malala, écrivain de la ville d'Antioche.

J'ai aussi prouvé que l'ère Césarienne d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 705, & qu'elle avoit été établie en mémoire de la victoire de Pharsale, comme Eusèbe le marque expressément. Le cardinal Noris suppose, sans en donner aucune preuve, que Cesar indemnisa la ville d'Antioche des dommages qu'elle avoit soufferts pendant deux ans; il s'appuie sur l'autorité de la chronique d'Alexandrie, qu'il a souvent combattue lui-même; & dans le fait particulier, l'auteur de la chronique prouveroit que l'ère d'Antioche commença à l'automne de l'an 706; car cet auteur, en parlant du passage de César à Antioche, au mois Macédonien *artemisius,* mois de mai Julien de l'an 707, dit : *Jules César fut proclamé Dictateur dans la grande ville d'Antioche, le 23 du mois* artemisius: *c'est pourquoi cette année est nommée, en son honneur,* la première année *à Antioche.* Il est évident que l'année Syro-Macédonienne, dans laquelle César passa par Antioche, après la guerre d'Alexandrie, avoit commencé à l'automne de l'an 706. Le cardinal Noris n'a donc pû citer la chronique d'Alexandrie, ni Malala, qui dit presque la même chose, pour prouver que l'ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 705. Il est démontré par les médailles de la ville que cette ère commença, selon les Grecs, à cette époque de l'an 705.

En partant de ce principe, il est facile d'appliquer à un règne des empereurs Romains la date de l'année 125, ΕΤȣς ΕΚΡ, de l'ère d'Antioche; on trouve par le calcul, que cette année commença à l'automne de l'an 829 de Rome, 76 de l'ère Chrétienne, le huitième du règne de Vespasien. Domitien, son second fils, étoit alors décoré des dignités de César & de Pontife, gravées sur la médaille d'Antioche, que j'ai entrepris d'expliquer dans ce Mémoire. Mais cette médaille a été frappée dans le temps que Trajan étoit gouverneur de la province de Syrie, ΕΠΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ. Ce Trajan étoit-il père de cet excellent Prince qui, vingt-un ans après cette date, honora

honora par ſes vertus le trône des Céſars? ne peut-on pas, d'après cette médaille, expliquer quelques traits de la vie de l'empereur Trajan, qui n'ont point été développés par les anciens écrivains?

II. Josèphe a donné exactement la ſuite des magiſtrats Romains qui gouvernèrent la Syrie pendant la grande guerre des Juifs; mais cet écrivain ayant terminé ſon hiſtoire après la ruine de Jéruſalem, à l'an 72 de J. C, on ne connoît plus la ſuite des Gouverneurs pendant les années ſuivantes; notre médaille ſupplée en partie au défaut des hiſtoriens, & nous apprend que l'an 76 Trajan étoit Gouverneur de la province de Syrie: LEG*atus* AVG*uſti* PR*o* PR*ætore* PROV*inciæ* SYRIAE, c'eſt le titre que prenoient les Gouverneurs de cette province. *Gruter, pag. CCCCLVII, 3; MXCI, 5.*

Nous allons voir que Trajan étoit le père de l'Empereur de ce nom. « La poſtérité le pourra-t-elle croire, dit Pline dans le panégyrique de ce Prince: un homme de race Patricienne, « né d'un père qui avoit été Conſul, & qui avoit remporté « l'honneur du triomphe, &c. » *Credent ne poſteri, Patritio & Conſulari & Triumphali patre genitum.* Et plus bas, l'Orateur faiſant l'éloge des vertus militaires de l'Empereur, ajoûte: « Remontons juſqu'aux commencemens, & aux préludes de tant de gloire! A peine, Céſar, ſortiez-vous de l'enfance, « que déjà dans l'expédition de votre père contre les Parthes, « vos exploits donnèrent un nouvel éclat à ſes lauriers....Bien-tôt « la ſeule terreur qui ſe répandit à la nouvelle de votre approche, « dompta tout l'orgueil des Parthes, & les réprima. Votre répu- « tation ne tarda guère à s'étendre des bords de l'Euphrate aux « bords du Rhin. » *Nonne incunabula hæc tibi, Cæſar, & rudimenta, quùm puer admodùm, Parthicâ lauro gloriam patris augens ..... quùm ferociam ſuperbiamque Parthorum ex proximo auditus magno terrore cohiberes! Rhenumque & Euphratem admirationis tuæ famâ conjungeres.* Nos Critiques les plus célèbres ne ſavent ni le temps ni les circonſtances que Pline avoit en vûe dans le texte de ſon panégyrique. M. de Tillemont les rapporte au règne de Tite, mais avec quelque incertitude: « Il faut *peut-être* rapporter à cela ce que dit Pline, que Trajan, qui fut depuis Empereur, étant encore fort jeune, avoit arrêté « *Till. Emp. t. II, p. 62.*

» la fierté des Parthes en s'approchant ſeulement d'eux. Il avoit
» environ vingt-huit ans en l'an 81 ; il *pouvoit* commander alors ſous ſon père, qui portoit le même nom que lui. » M. de Tillemont avoit raiſon de douter en rapportant l'évènement à l'an 81. Pline auroit-il dit que Trajan, âgé de vingt-huit ans, étoit à peine ſorti de l'enfance, *puer admodùm!*

Notre médaille lève l'incertitude, rappelle l'évènement à des temps antérieurs, & nous en développe les principales circonſtances. Ce monument nous apprend que Trajan étoit gouverneur de la Syrie ſous le règne de Veſpaſien, l'an 76 de J. C. Cette province s'étendoit juſqu'aux bords de l'Euphrate, qui ſéparoit alors l'empire Romain des États des Parthes. Cæſennius Pætus avoit été nommé gouverneur de Syrie l'an 71 ; & comme ce gouvernement duroit ordinairement pluſieurs années, je préſume que Trajan fut le ſucceſſeur immédiat de Pætus, & peut-être dès l'an 74.

D'ailleurs nous liſons dans l'Hiſtoire que l'empereur Veſpaſien ſe brouilla avec Vologèſe, roi des Parthes, vers l'an 75 ; voici le ſujet de la brouillerie. Les Alains, nation barbare, qui habitoit vers les Palus Mæotides & le Tanaïs, paſsèrent le Caucaſe, firent d'horribles ravages dans la Médie & dans l'Arménie; ils mirent en fuite Pacorus, roi des Mèdes, & enlevèrent la reine ſa femme. Ces barbares menaçoient l'empire des Parthes; Vologèſe pria Veſpaſien de lui envoyer de prompts ſecours, ſous le commandement d'un des Princes ſes fils. Domitien ſollicita vivement le commandement; mais les Alains ſe retirèrent dans leur pays chargés de butin, & emmenèrent un grand nombre de captifs; & Veſpaſien déclara qu'il n'enverroit point de ſecours, & qu'il ne lui convenoit point de ſe mêler des affaires étrangères aux Romains. La réponſe déplut au roi des Parthes, qui lui écrivit avec ce titre faſtueux : *Arſacès, roi des Rois (f)*, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, *à Flavius*

Joſeph. Bell. l. VII, c. 29.

Suet. in Domit. cap. 2.

Dio. Caſſius, lib. LXVI, pag. 752. A.

Ib. p. 750. D.

(f) Ce titre étoit ordinaire aux rois Parthes & à pluſieurs autres Princes de l'Orient; les rois des Parthes portèrent preſque tous le nom d'Arſacès, fondateur de leur Empire, comme les empereurs Romains, ſucceſſeurs d'Auguſte, prirent le nom de Céſar & d'Auguſte. *Juſtin. l. XLI, c. 5.*

Vespasien. Vologèse irrité, résolut de faire la guerre aux Romains, & d'entrer en Syrie; mais son entreprise fut bien-tôt réprimée. Suivant un auteur, il fut forcé à la paix, *Vologesus in pacem coactus;* un autre écrivain dit que ce fut seulement par la crainte, *metu solo in pace coactus est.* *Aurel. Vict.* *Sext. Vict. Epit.*

Pline, dans son panégyrique, dit précisément la même chose, en assurant que dans l'expédition de Trajan le père contre les Parthes, le jeune Trajan, par la seule terreur, *magno terrore,* qui se répandit à la nouvelle de son approche, réprima l'orgueil & la fierté des Parthes. Cette entreprise de Vologèse arriva dans l'année 75 de J. C; la médaille d'Antioche nous apprend que Trajan étoit vers ce temps-là gouverneur de Syrie. Si l'on rapproche le temps, les circonstances & les expressions mêmes des auteurs, il est évident que Pline parle de l'expédition de Trajan, qui s'avança contre les Parthes jusqu'aux bords de l'Euphrate; l'armée qu'il avoit rassemblée déconcerta leurs projets, & les força par crainte à demander la paix. En récompense de cet important service, le gouverneur de Syrie obtint les ornemens du triomphe, *Triumphali patre.* Le fils eut part à la gloire du père, *gloriam patris augens;* il étoit encore fort jeune, & âgé d'environ vingt ans *(g),* & Pline pouvoit dire que le jeune Trajan étoit alors à peine sorti de l'enfance, *puer admodùm.* *Plin. Panegyr.*

Cette explication, fondée principalement sur la date de la médaille d'Antioche, lève les doutes de nos savans Critiques, facilite l'intelligence du texte de Pline & des autres auteurs sur l'expédition contre les Parthes, & répand enfin quelque lumière sur les premiers temps de la vie de l'empereur Trajan. Ce Prince étoit né à Italica en Espagne, d'une race ancienne, mais peu illustrée: Trajan son père, élevé au rang des Patriciens, fut le premier Consul de cette famille; il avoit servi *Eutrop. l. VIII.*

(g) L'empereur Trajan mourut vers le 10 d'août de l'an 117 de J. C; il étoit âgé, suivant Eutrope, de soixante-deux ans neuf mois & quelques jours; il étoit donc né l'an 54, & comme un ancien calendrier marque le jour de sa naissance au 18 septembre, le jeune Trajan auroit eu vingt-un ans accomplis le 18 de septembre de l'an 75.

avec diſtinction en Judée ſous le règne de Néron; il y commandoit la dixième légion. Veſpaſien, Général de l'armée, pendant le fameux ſiége de la ville de Jotapat en Galilée, envoya Trajan avec deux mille hommes de pied & mille chevaux pour prendre Japha, ville voiſine. Il trouva que la place étoit extrêmement forte, non ſeulement par ſon aſſiette, mais parce qu'outre ſes autres grandes fortifications, elle étoit environnée d'une double enceinte de murs, & les aſſiégés eurent la hardieſſe de faire une ſortie pour venir à ſa rencontre. Le combat s'engagea; mais, après une légère réſiſtance, Trajan les mit en fuite, & les pourſuivit ſi vivement, qu'il entra avec eux dans l'enceinte extérieure. Ceux qui étoient demeurés dans la ville, fermèrent les portes de l'enceinte intérieure, de peur qu'il n'y entrât auſſi, & laiſsèrent douze mille de leurs citoyens à la diſcrétion des Romains, qui en firent un horrible carnage, en ſorte qu'il ne s'en ſauva pas un ſeul. Trajan croyant que la place ne pouvoit plus ſe défendre, voulut déférer à ſon Général l'honneur de la prendre, & le pria de lui envoyer Tite ſon fils; la ville fut attaquée en même temps par deux endroits différens, & priſe par eſcalade. Les habitans ſe défendirent encore pendant ſix heures; tous ceux qui étoient capables de porter les armes furent maſſacrés; on n'épargna que les femmes & les enfans qui furent réduits en eſclavage. La ville fut priſe le 25 de juin de l'an 67; quinze mille de ſes habitans furent tués pendant le ſiége.

Joſeph. Bell. l. III, c. 21.

Trajan étoit un Officier diſtingué, qui méritoit toute la confiance de Veſpaſien. Ce Général ayant pardonné aux habitans de Tibériade leur révolte, il envoya Trajan avec de la cavalerie ſe ſaiſir de la forteresſe, & s'aſſurer de la fidélité de la ville; il fit partir enſuite le même Officier, avec quatre cents chevaux, pour ſoûtenir Tite, qui faiſoit le ſiége de Tarichée. Cette ville étoit ſituée ſur le lac de Génézareth, & bâtie ſur une montagne; aux endroits où elle n'étoit point environnée du lac, elle étoit défendue par une très-forte muraille. Les ſéditieux des environs s'étoient raſſemblés dans cette place munie de toutes les proviſions néceſſaires; ils eurent

Joſ. ibid. c. 32.

Ibid. c. 34.

même la hardiesse d'aller attaquer l'armée Romaine dans son camp; mais Tite, soûtenu par Trajan, les poussa avec tant de vigueur, qu'il les défit & les contraignit de s'enfuir dans la ville, où il entra sans résistance, & y fit un grand carnage.

Vespasien étant parvenu à l'empire récompensa les services & le mérite de Trajan; il l'éleva à la dignité de Consul, apparemment après la conquête de la Judée. Son nom ne paroît point dans les fastes; il étoit du nombre des Consuls, qu'on appeloit *subrogés*, & qui ne tenoient le Consulat que durant quelques mois. Vespasien lui confia ensuite l'important gouvernement de la Syrie. Nous avons vû que son expédition contre les Parthes fut récompensée par les ornemens du triomphe, honneur extraordinaire, qui n'étoit accordé que pour les plus grands services *(h)* rendus à l'empire. *Plin. Panegyr.*

On ignore le temps de la mort de Trajan. L'empereur Trajan, son fils, lui fit décerner par le Sénat les honneurs divins; il subsiste encore des monumens de cette consécration. On voit sur une médaille d'or, d'un côté la tête de l'Empereur, & de l'autre celle de son père, avec cette inscription, DIVVS PATER TRAIANVS. L'Empereur avoit déféré les mêmes honneurs à Nerva, son père adoptif, après la mort de ce Prince : *Tu sideribus patrem (Nervam) intulisti*, disoit Pline dans son panégyrique prononcé l'an 100 de J. C. On voit encore sur les médailles *(i)* un autel & un aigle, types relatifs à l'apothéose, d'un côté la tête de Nerva, avec l'inscription DIVO NERVAE; & de l'autre, autour du type, le nom

(h) Depuis que la pompe solennelle du triomphe eut été réservée à la personne même des Empereurs, les Généraux qui à la tête des armées Romaines avoient remporté des avantages signalés sur l'ennemi, n'étoient pas totalement privés de l'honneur du triomphe; le Sénat leur décernoit les ornemens du triomphe, c'est-à-dire la robe, *togam pictam, tunicam palmatam*, le sceptre ou bâton d'ivoire surmonté d'un aigle, *volucrem sceptro quæ surgit eburno (Juvenal)*, & la couronne de laurier. Agricola ayant soûmis à l'Empire par les armes l'isle de la Grande-Bretagne, Domitien, malgré sa jalousie & ses inquiétudes, lui fit décerner par le Sénat les ornemens du triomphe, une statue & tout ce qu'on accordoit en ces occasions : *Triumphalia ornamenta, & illustris statuæ honorem, & quidquid pro triumpho datur.... decerni in Senatu jubet.* Tacit. vit. Agricol. c. 40.

(i) Ces médailles d'argent ont été restituées par l'empereur Gallien.

CONSECRATIO. L'empereur Trajan étoit redevable à Nerva de ſon élévation à l'empire; il devoit à ſon père la naiſſance & une excellente éducation, qui l'ayant formé à toutes les vertus civiles & militaires, l'avoit rendu digne du trône. Ce Prince fit connoître à l'Univers qu'il ne mettoit pas les précieux avantages qu'il avoit reçûs de ſon père, au deſſous du choix que Nerva avoit fait de ſa perſonne pour l'élever à l'empire; il fit graver ſur des monnoies d'or, deux têtes en regard, la tête de Nerva & celle de Trajan ſon père, avec l'inſcription, DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT*er.* Je finis ce Mémoire, qui n'eſt que trop long pour l'explication d'une médaille.

1.° Nous avons vû que, dans le compte des années de l'ère Céſarienne d'Antioche, les monnoies de cette ville marquent une année de plus que des monumens Syriaques très-anciens & très-authentiques; & que cette différence eſt fondée ſur les uſages différens des Grecs & des Syriens: cette explication eſt confirmée par d'autres exemples ſemblables. 2.° Cette médaille d'Antioche, qui n'avoit point été expliquée, détermine le temps de l'expédition de Trajan, père de l'Empereur de ce nom, contre les Parthes; elle donne l'intelligence d'un paſſage du panégyrique de Pline, qui avoit embarraſſé les Interprètes & nos ſavans écrivains.



DISSERTATION SUR L'ÉRE DE BALANÉE, EN SYRIE.

Dixième ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, ſur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.



ON ne connoît juſqu'à préſent aucun Antiquaire qui ait publié aucune médaille de cette ville avec des dates. M. Pellerin a raſſemblé dans ſon cabinet pluſieurs de ces médailles précieuſes; il a bien voulu les faire deſſiner pour être placées à la tête de ce Mémoire: l'une eſt un moyen bronze frappé en l'honneur de Marc-Antoine *(a)*; au revers on voit Bacchus, ou pluſtôt Marc-Antoine, avec les attributs de ce Dieu monté ſur un quadrige, avec l'inſcription ΒΑΛΑΝΕΩΝ, Lû le 23 Mars 1759.

(a) Vaillant a publié la même médaille *(Numiſm. Gr. p. 2)* ſans date d'années, il l'attribue à Auguſte; c'eſt la tête de Marc-Antoine ſur les deux médailles du cabinet de M. Pellerin.

de la ville *de Balanée*, le nom de la province, ΣΥϱίας, & la date de l'an Aq, 91, d'une ère que je tâcherai de fixer. Une autre médaille, aussi de moyen bronze, représente d'un côté une tête de femme, de l'autre Jupiter assis, tenant de la main droite une Victoire; on lit autour le nom de la ville, BAΛANEΩN, & dans le champ la date de l'an ΔP, 104.

1.° J'examinerai la situation de la ville de Balanée, dans la Syrie, dont le nom ΣΥϱίας, est abrégé sur la médaille; 2.° j'expliquerai le type du quadrige gravé sur la médaille avec la tête de Marc-Antoine; 3.° je rechercherai l'ère dont les années sont gravées sur ces médailles; 4.° je finirai par un précis de l'histoire de la ville.

I. Balanée étoit sur la côte de Syrie, entre les villes de Gabala & d'Antaradus, à XVI *(b)* milles (cinq lieues) de la première, & à XXIV milles (huit lieues) de la seconde. La ville étoit dans une position agréable, sur un côteau, à cent toises de la mer: elle avoit un port commode pour le commerce; elle étoit arrosée du côté du midi par une petite rivière fort claire & rapide; son territoire produisoit en abondance des grains & des fruits.

Maundrell. Voyag. traduct. Franç. p. 28.

Balanée étoit comprise dans la Syrie proprement dite, selon Strabon, Pline & Ptolémée; en effet elle étoit au septentrion de la rivière d'Éleuthère qui, selon les anciens Géographes, séparoit la Syrie de la Phénicie *(c)*. Les habitans de Balanée

Strab. l. XVI, p. 753. B. Plin. l. V, c. 20. Ptol. l. V, c. 15.

(b) L'itinéraire d'Antonin *(edit. de Wessel. p. 148)* marque la distance de Gabala à Balanea de XXIV milles Romains, l'itinéraire de Jérusalem *(page 582)* de XIII milles, la table de Peuttinger de XVI milles; celle-ci est la distance véritable, confirmée par les voyageurs les plus exacts, & par Abulféda, qui compte entre Balanée & Gabala douze milles Arabiques.

(c) Étienne de Byzance a placé Balanée en Phénicie, Βαλανέαι, πόλις Φοινίκης, ἡ νῦν Λευκάς; cet auteur aura confondu *Balanée* avec *Abila* de Lysanias, qui de son temps (sur la fin du Ve siècle) étoit de la province de Phénicie; & ce qui démontre sa méprise, c'est que la ville de *Leucas* de la Célésyrie, dont Pline a parlé, étoit voisine de Damas, comme je le prouve ailleurs. On a souvent confondu les noms de *Balaneas*, d'*Abila* & de *Paneas*; Guillaume de Tyr appeloit Belinas la ville de Panéas, Césarée de Philippe; suivant Lucas Holstenius, Abila est Belinai; les Arabes & les Turcs donnent le nom de Belinas à Balanée; c'est Baneas suivant Maundrell.

ont

ont fait graver ſur leurs monnoies le nom du pays qu'ils habitoient, ΒΑΛΑΝΕΩΝ ΣΥρίας; c'étoit un uſage ordinaire en Orient. On lit ſur les médailles de Sébaſte en Samarie: CЄBACTHNΩN CYP ou ΣΥΡΙΑΣ; ſur celles de Neapolis du même pays, ΦΛΑΟΥιῶν ΝΕΑΠΟΛΙΤῶν ΣΑΜΑΡΕΙΑΣ ou Φλαϐίας NЄACΠΟΛЄΩC CYPίας ΠΑΛαιςίνης; ſur les médailles d'Abila, de Gadara & de Philadelphie en Céléſyrie, ΑΒΙΛΗΝΩΝ, ΓΑΔΑΡЄΩΝ, ΦΙΛΑΔЄΛΦЄΩΝ ΚΟΙλῆς CΥρίας. On pourroit citer pluſieurs autres exemples des différentes provinces de l'Aſie. Je paſſe à l'explication des types gravés au revers des médailles de Balanée.

II. On voit ſur les médailles de pluſieurs rois de Syrie, & ſur quelques-unes des médailles d'Antioche & d'autres villes, le type de Jupiter *Nicéphore.* Ce Dieu, aſſis, le bras droit étendu, ſemble préſenter une petite figure de la Victoire; ces Victoires communément étoient d'or. Juſtin rapporte qu'un Alexandre, roi de Syrie, ayant enlevé du temple de Jupiter à Antioche une Victoire d'or, ajoûtant la plaiſanterie au ſacrilége, diſoit que *Jupiter lui avoit prêté la Victoire.* Denys l'ancien ne ſe faiſoit point ſcrupule d'enlever ces petites victoires d'or que les Dieux portoient à la main, & qu'ils ſembloient préſenter: *Je ne les prends pas*, diſoit-il, *je les accepte.* On peut croire, d'après le type de la médaille de Balanée, que cette ville renfermoit dans ſon enceinte un temple de Jupiter *Nicéphore.*

Juſtin. lib. XXXIX, c. II.

Cic. lib. III, de nat. Deor.

Le type le plus curieux & le plus intéreſſant, eſt celui qu'elle fit graver au revers de la tête de Marc-Antoine; il y eſt repréſenté monté ſur un quadrige, ſous la forme de Bacchus, la tête couronnée de pampres, tenant le thyrſe à la main. On connoît la folle & ridicule vanité de ce Triumvir, qui vouloit paſſer pour un nouveau Bacchus. Lorſque, l'année d'après la bataille de Philippes, il paſſa en Aſie, & qu'il fit ſon entrée à Éphèſe, des hommes & des enfans, ſous la figure de Satyres & de Faunes, des femmes faiſant le rôle de Bacchantes, vinrent au-devant de lui; les rues étoient ornées de lierre & de thyrſes; la ville retentiſſoit du ſon des flûtes & des autres inſtrumens; on annonçoit à haute voix la venue de

Plutarc. in Antonio. *Bacchus bienfaisant*, Διόνυσον χαριδότην καὶ μειλίχιον. Dans la fête magnifique que Cléopatre lui donna sur les bords du Cydnus, où l'art épuisa tous les rafinemens du luxe & de la volupté, les peuples étonnés de ce spectacle, disoient que *Vénus rendoit visite à Bacchus pour le salut de l'Asie.* Dans la suite Marc-Antoine, livré aux passions & aux caprices de la reine d'Égypte, porta le desordre & la débauche aux derniers excès; aveuglé par son amour pour cette Princesse, il lui sacrifia l'honneur & la majesté du peuple Romain. Sur la fin de l'an 34 avant l'ère Chrétienne, 720 de Rome, Antoine, au retour d'une expédition en Arménie, entra avec tout l'appareil du triomphe dans la ville d'Alexandrie, proclama Cléopatre *reine des Rois*, & assigna aux enfans qu'il avoit eus de cette Reine, plusieurs riches provinces de l'empire Romain. Enfin Cléopatre, par un attentat sacrilége, s'étant déclarée Déesse & nouvelle Isis, Antoine voulut être appelé Osiris & nouveau Bacchus: *Cùm ante*, dit Velleïus Paterculus, *novum se Liberum Patrem appellari jussisset.* Il parut au milieu d'Alexandrie, monté sur un char, comme Bacchus, couronné de lierre, tenant le thyrse, chaussé de cothurnes: *Cùm redimitus hederis, coronâque velatus aureâ & thyrsum tenens cothurnisque succinctus, curru, velut Liber Pater, vectus esset Alexandriæ.* Ce texte de Velléius est une exacte description du type de la médaille; tout y est dessiné jusqu'au cothurne; on croiroit que l'auteur avoit la médaille sous les yeux. Ce type, joint à la date de l'année AϘ, 91, est un moyen sûr pour découvrir le commencement ou l'époque primitive de l'ère de Balanée.

Plutarc. ibid. Joseph. Antiq. l. XIV, c. 23. Dio, l. XLVIII, pag. 371. B.

Plutarch. in Anton. Dio Cass. l. L, p. 421. D. Vell. Paterc. l. II, c. 82.

Voy. la gravûre.

III. Marc-Antoine, sur la fin de l'an 720 de Rome, avoit ordonné qu'on l'appelât nouveau Bacchus, & qu'on le représentât sous la forme de ce Dieu. Les habitans de Balanée, dans une province voisine d'Égypte & dans le département du Triumvir, exécutèrent ses ordres par flatterie & par obéissance; ils firent graver sur leurs monnoies, & apparemment sur d'autres monumens, son triomphe Bacchique, tel qu'il est décrit par Velléius: ce fait doit être de l'an 721 de Rome; l'année suivante, 722, Antoine étoit occupé de tout autre

Dio, lib. L, p. 421. D.

ſoin que de ſon apothéoſe. Ayant répudié Octavie, il acheva d'irriter Rome & tout l'Empire; il fit les préparatifs de la guerre qui fut terminée par la bataille d'Actium.

Or à compter de l'an 721 de Rome, les quatre-vingt-onze ans marqués ſur la médaille, on remonte à l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 630 de Rome, 124 avant l'ère Chrétienne. Il faut examiner s'il ſe trouve dans l'hiſtoire de Syrie de ce temps-là quelque évènement, qui ait donné l'occaſion d'établir une nouvelle ère à Balanée.

La Syrie étoit alors agitée de violens troubles. Antioche, Apamée & pluſieurs autres villes, mécontentes du gouvernement cruel du roi Demetrius Nicator, ſe révoltèrent & députèrent vers le roi d'Égypte, pour le ſupplier de leur donner un autre Roi, du ſang des Séleucides. Ptolémée Phyſcon leur envoya Alexandre, fils d'un marchand, qu'il préſenta comme fils d'un roi de Syrie *(d)*. Alexandre fit alliance avec Jean Hyrcan, prince des Juifs, & ſoûtenu par les ſecours de l'Égypte, il marcha contre Demetrius Nicator. Vers le même temps on apprit la mort funeſte du roi Antiochus Évergète, qui ayant voulu enlever les tréſors du temple d'Anaïs en Perſe, fut tué dans le temple même avec tous ceux qui l'accompagnoient. Demetrius reſtoit ſeul roi de Syrie; mais Alexandre pourſuivant ſes conquêtes, le vainquit près de Damas, & l'obligea de ſe réfugier à Tyr, où il fut tué l'an 628 de Rome. Séleucus ſon fils fut élevé ſur le trône; mais ce jeune Prince périt bien-tôt après par la perfidie de la cruelle Cléopatre ſa mère; le royaume paſſa à ſon frère Antiochus Épiphanes. Cependant le roi Alexandre s'étoit rendu le maître d'une grande partie de la Syrie; les villes d'Antioche, de Séleucie, d'Apamée, d'Émèſe, de Damas, de Samoſate & pluſieurs autres lui étoient ſoûmiſes; il réduiſit Laodicée, qui s'étoit révoltée. Telle étoit la ſituation d'Alexandre, qui de l'état de particulier avoit été élevé

(d) Suivant Athénée *(lib. V, c. 17)* on le diſoit fils du roi Alexandre I; d'autres, ſelon Porphyre, le croyoient fils d'Antiochus IV. Les écrivains l'appellent Alexandre *Zabinas* ou *Zebina;* ce nom, en ſyriaque, avoit la ſignification de l'*Emptitius* des Latins, acheté ou vénal.

ſur le trône des Séleucides; mais dans l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 630 de Rome, ſa puiſſance ne ſervit qu'à précipiter ſa ruine. Ptolémée Évergète, roi d'Égypte, qui avoit protégé Alexandre, ne pouvant ſupporter ſa fierté & ſon ingratitude, envoya de puiſſans ſecours au roi Antiochus Épiphanes: les villes de Syrie quittèrent, les unes après les autres, le parti d'Alexandre; ce Prince, errant & fugitif, périt l'an 634 de Rome, après un règne de ſix à ſept ans.

Juſtin.

Nous avons vû que la date de Aq, 91 ans, gravée ſur la médaille de Balanée, remontoit par le calcul à une époque fixée à l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 630 de Rome: or cette année eſt préciſément celle où les affaires du roi Alexandre tombèrent en décadence; les villes de Syrie, les unes après les autres, l'abandonnèrent & embraſsèrent le parti d'Antiochus VIII, ſurnommé *Épiphanes*. Ce Prince dut accorder des graces aux villes qui ſe ſoûmettoient volontairement à ſon obéiſſance; il eſt bien probable que la ville de Balanée fut une des premières à reconnoître l'autorité du roi légitime de Syrie, & qu'elle en reçut alors une faveur diſtinguée, puiſque les monumens de la ville démontrent qu'elle établit dans la même année une ère qu'elle employoit encore ſous la domination Romaine. Deux ans auparavant la ville de Tyr ayant embraſſé le parti du roi Alexandre, reçut de ce Prince le titre & les priviléges de l'*autonomie*, & inſtitua uue nouvelle ère; la ville de Balanée ayant quitté le parti d'Alexandre pour ſuivre celui d'Antiochus Epiphanes, aura été décorée par ce dernier Prince, de quelque titre utile & honorifique, qui lui aura donné l'occaſion d'établir une ère. L'autonomie de Tyr eſt connue par l'hiſtoire & par les monumens: nous ne ſommes pas également inſtruits ſur la nature & l'eſpèce des graces qui furent accordées à la ville de Balanée; nous avons peu de détails ſur l'hiſtoire particulière de cette ville.

Froëlich, annal. Syr. p. 90.

Juſtin, lib. XXXIX, c. 2.

Noris, de epoch. Diſſert. IV, p. 390.

Strab. l. XVI. Grut. p. MCV.

IV. Les habitans de l'iſle d'Aradus poſſédoient des terres dans le continent ſur la côte voiſine de leur iſle. Il paroît que la ville de Balanée & quelques autres étoient dans leur dépendance;

Strab. l. XVI, p. 753. B.

mais ſous la domination Romaine, tout ce pays fut ſoûmis au lieutenant de l'Empereur, qui gouvernoit la province de Syrie. La ville de Balanée fut décorée d'un ſiége épiſcopal : Euphranion, évêque de cette ville, aſſiſta au premier concile général de Nicée; on peut voir la ſuite de ſes évêques connus dans l'*Oriens Chriſtianus.* La Syrie ayant été diviſée en deux provinces ſous le règne de Théodoſe le jeune, Balanée fut compriſe dans la ſeconde Syrie, ſous la métropole d'Apamée. L'empereur Juſtinien forma une nouvelle province qu'il appela *Théodoriade,* en l'honneur de l'impératrice Theodora, & la compoſa des villes de Laodicée, de Gabala, de Paltus & de Balanée : cet établiſſement ne fut pas perpétuel; on voit dans la notice imprimée à la ſuite de Guillaume de Tyr, que Balanée, au XIIe ſiècle, dépendoit de la métropole d'Apamée.

Le Quien, Oriens Chriſtian. t. II, p. 921.

Malala, t. II, p. 69.

Notit. Hierocl. edit. Weſſeling. p. 712.

Malala, t. II, p. 183.

Geſta Dei, p. 1044.

Lorſque les Croiſés paſsèrent en Orient ſous la conduite de Godefroi de Bouillon, la ville de Balanée appelée *Valenia* par Guillaume de Tyr, étoit ſoûmiſe au Khalife d'Égypte; dans la ſuite, les Croiſés en firent la conquête; elle étoit défendue par le château fort de *Merkab,* éloigné d'environ une lieue, *quaſi paraſangæ,* que les Mahométans avoient conſtruit ſur une hauteur au bord de la mer l'an 454 de l'hégire, 1062 de l'ère Chrétienne. La ville ſubit le ſort des villes voiſines; elle retomba au pouvoir des Mahométans, apparemment l'an 584 de l'hégire, 1188 de J. C, lorſque Saladin reconquit Antaradus, Laodicée & autres villes voiſines. Depuis que les Turcs Ottomans eurent conquis la Syrie, la ville de Balanée, appelée par les Arabes *Belinas,* dépendit du Pachalik ou gouvernement de Tripoli; mais depuis pluſieurs années, elle n'eſt plus habitée, & l'on voit, par ſa ſituation & par ſes ruines, que c'étoit autrefois une ville agréable, d'une médiocre grandeur. Le château de *Merkab,* qui a la figure d'un triangle équilatéral, a été célébré par les Arabes & par les Turcs, à cauſe de ſa force & des ſiéges qu'il a ſoûtenus; il eſt maintenant abandonné, & n'eſt habité que par de pauvres payſans.

Will. Tyr. l. VII, p. 738.

Abulféda.

Géogr. Turq. trad. manuſcr. de la Bibl. du Roi, p. 1675.

Maundrell. Voyag. traduct. Franç. p. 28.

Abulf. Géogr. Turc.

DISSERTATION SUR L'ÉRE DE NICOPOLIS, EN PALESTINE.

Onzième supplément à l'Ouvrage du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.



Lû le 22 Juillet 1760.

LES auteurs & les anciens Géographes ont parlé de plusieurs villes nommées *Nicopolis*, c'est-à-dire *villes de la Victoire* ; elles étoient ainsi appelées en mémoire de victoires éclatantes, Νικόπολις ἐπώνυμος τῆς Νίκης. Strabon place sur les frontières de la Cilicie, entre Alexandrie près d'Issus & Mopsueste, une Nicopolis qui fut bâtie en mémoire de la victoire qu'Alexandre remporta près d'Issus sur Darius. Pompée, après la défaite de Mithridate, roi de Pont, voulut laisser un monument de ses victoires; il fonda la ville de Nicopolis dans l'Arménie mineure. La bataille d'Actium avoit décidé de l'empire en faveur d'Auguste; ce Prince, pour perpétuer la mémoire de cet évènement, fonda près d'Actium la ville de Nicopolis, qu'il orna de temples & d'édifices magnifiques; & en action de graces il ordonna que les jeux Actiaques y

Strab. l. VII, p. 325. A.
Lib. XIV, p. 676. B.
Strab. l. XII, p. 555. B.
Strab. l. VII, p. 324, 325.

ſeroient célébrés tous les cinq ans ſur le modèle des jeux Olympiques. On a un grand nombre de médailles de cette ville, ΝΙΚΟΠΟΛΕΩΣ ΙΕΡΑΣ, qui rendoit des honneurs à Auguſte comme à ſon fondateur, ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΤΙΣΤΗΣ. Ce Prince fit bâtir une autre Nicopolis près d'Alexandrie, dans le lieu même où il avoit défait les troupes de Marc-Antoine & de la reine Cléopatre. La nouvelle ville égaloit preſque Alexandrie en grandeur; Auguſte la décora de divers ornemens, & y inſtitua les mêmes jeux ſolennels qu'il avoit établis à Nicopolis d'Épire. Après la priſe de Jéruſalem & la ruine des Juifs, Veſpaſien envoya huit cents vétérans de ſon armée pour habiter une bourgade de la Paleſtine, qui devint une ville appelée *Nicopolis*, en mémoire des avantages remportés par les Romains ſur les Juifs. Décébale, roi des Daces, étoit un Prince puiſſant & redoutable aux Romains; après pluſieurs années de guerre, il fut vaincu par l'empereur Trajan, & ſon royaume fut réduit en province Romaine. Trajan, pour monument de ſes victoires ſur les Daces, fonda en Méſie ſur le Danube, la ville de Nicopolis; il s'eſt conſervé un grand nombre de médailles de cette ville, ſur leſquelles on lit: ΝΕΙΚΟΠΟΛΙϹ; ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙϹΤΡΩ, & quelquefois ΠΡΟϹ ΙϹΤΡΟΝ; cette ville ſubſiſte encore dans la Bulgarie, les Turcs la nomment *Nigeboli;* ce fut près de cette ville que Bajazet I, Sultan des Turcs, gagna le 28 ſeptembre 1396, ſur Sigiſmond roi de Hongrie, cette ſanglante bataille, dans laquelle périt un grand nombre de nobleſſe Françoiſe, conduite par Jean comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Trajan fit bâtir une autre ville de Nicopolis ſur le fleuve Meſtus *(a)* en Thrace, & lui donna ſon nom de famille, *Ulpia,* qu'on lit encore ſur les médailles de cette ville: ΟΥΛΠΙΑϹ ΝΙΚΟΠΟΛЄωϹ ΠΡΟϹ ΜЄϹΤω. On connoiſſoit dans l'ancienne Géographie quelques autres villes du nom de Nicopolis, qui étoient moins

Ἐν τῷ τῆς μάχης χωρίῳ.

Dio Caſſ. l. LI, p. 456. A.

Joſeph. de Bell. l. VII, c. 26.

Amm. Marcell. lib. XXXI. Jornand. rer. Get. c. 18.

(a) Les Grecs l'appellent encore *Meſto*, & les Turcs *Caraſou*, c'eſt-à-dire eau noire; c'eſt une grande rivière, fort large vers ſon embouchûre dans la mer.

célèbres que les précédentes, comme Nicopolis en Thrace, près du mont Hæmus; Nicopolis en Bithynie, près du Bosphore; Nicopolis en Phrygie.

Ptol. Plin. lib. v. Notit. Hierocl.

On a publié du cabinet de Pembrock une médaille de bronze, frappée en l'honneur de l'empereur Trajan : AΥΤ. K. NЄΡ. ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹЄΒ. ΓЄΡΜ. ΔΑΚΙΚΟϹ, l'an 42 de l'ère d'une ville de Nicopolis, NЄIKOΠOΛЄωC ЄΤΟΥϹ MB. Le type du revers représente une Victoire avec les attributs; cette médaille n'a point encore été expliquée. Il faut 1.° examiner laquelle des villes, qui portoient le nom de Nicopolis, a fait frapper cette médaille; quel motif a déterminé cette ville à établir une ère pour le compte des années; quelle a été l'époque primitive de cette ère; cette discussion est intéressante pour la Géographie & pour l'Histoire: 2.° j'examinerai quelle étoit la vraie position de cette ville; 3.° je donnerai le précis de son histoire.

Part. III, Tab. 87.

I. Quoiqu'il y ait eu plusieurs villes du nom de Nicopolis en diverses provinces de l'empire Romain, la question proposée doit être examinée relativement aux villes des provinces de l'Orient, qui étoient dans l'usage d'employer une ère dans le calcul des temps; cet usage étoit établi dans plusieurs villes de Cilicie, de Syrie, de Phénicie & de Palestine.

On connoît dans l'étendue de ces quatre provinces deux villes de Nicopolis; l'une étoit située à l'extrémité de la Cilicie, sur les frontières de la Syrie; des Savans croient qu'elle a été quelquefois comprise dans la Séleucide, partie de Syrie, ou dans la province *Euphratésienne*, qui s'étendoit depuis l'Euphrate jusqu'aux confins de la Cilicie, & que cette ville de Nicopolis est placée dans l'itinéraire d'Antonin, sur une voie Romaine, à soixante-douze milles du Zeugma de la Commagène ou du Pont sur l'Euphrate, & conséquemment que cette ville étoit peu éloignée du golfe d'Issus, près duquel Alexandre avoit vaincu Darius. Haym a publié deux médailles de cette ville, l'une avec la tête de Commode, l'autre avec celle de Septime-Sévère; on lit au revers, ΝЄΙΚΟΠΟΛЄΙΤΩΝ

Cellar. t. II, p. 260. Wesseling, itin. Anton. p. 190; & Notit. Hierocl. p. 713.

Tesor. Britann. t. II, p. 227.

Page 234.

ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΗC CΕΛΕΥΚΙΔΟC ΙΕΡΑC, *de la ville de Nicopolis, de la Séleucide, sacrée (b):* on ne trouve aucune date d'années sur ces médailles.

Une autre ville du nom de Nicopolis dans les provinces de l'Orient, étoit située dans la Palestine, & s'appeloit anciennement Emmaüs: *Emaüs,* disoit S.t Jérôme après Eusèbe, *est nunc Nicopolis, insignis civitas Palæstinæ.* La ville d'Emmaüs ayant pris part à la révolte des Juifs après la mort d'Hérode le Grand, Quintilius Varus, gouverneur de la Syrie, la fit brûler, πίμπρηται καὶ Ἐμμαῦς, καταφλέγει καὶ Ἀμμαοῦς; elle fut abandonnée par ses habitans, προεκλειφθεῖσα ὑπὸ τῶν οἰκητόρων; ce ne fut plus qu'un village, κώμη, éloigné de soixante stades (deux lieues & demie) de Jérusalem. Après la ruine de Jérusalem, l'an 71 de J. C. l'empereur Vespasien donna ce village à huit cents Soldats vétérans, pour y habiter: χωρίον εἰς κατοίκησιν, ὃ καλεῖται Ἀμμαοῦς; ἀπέχει δὲ τῶν Ἱεροσολύμων σταδίους ἑξήκοντα: il s'y forma une ville qui fut appelée *Nicopolis,* en mémoire de la victoire des Romains sur les Juifs: Νικόπολιν ἀνηγόρευσαν, ἐκ τοῦ συμβάντος οὕτως ὀνόμασαν.

Hieron. loc. Heb.

Joseph. Ant. l. XVII, c. 12.

Bell. l. II, c. 7.

Luc. c. 24, vers. 13.

Jos. Bell. lib. VII, c. 27.

Sozom. lib. V, hist. Eccl. c. 21.

Il est très-probable que la médaille de Nicopolis, qui présente la tête de Trajan avec la date de l'an 42, ΕΤΟΥC ΜΒ, a été frappée en l'honneur de ce Prince par les habitans de Nicopolis de Palestine; on sait que les villes d'Abila, d'Anthédon, d'Ascalon, de Gaza, de Dium, de Hippus, de Canatha, de Capitolias, de Neapolis, de Césarée Paneade, de Pella, de Raphia, de Sébaste ou de Samarie, de Scythopolis, de Tibériade, toutes situées dans la Palestine, avoient adopté différentes ères, d'où elles comptoient la suite des années.

D'ailleurs la date de l'an 42, gravée sur la médaille de Nicopolis, s'accorde parfaitement avec l'époque du rétablissement d'Emmaüs sous le règne de Vespasien, qui y plaça des soldats vétérans l'an 71 de J. C. & en forma une ville qui fut appelée *Nicopolis.* Or en comptant depuis cette époque, quarante-deux ans, on trouve que la médaille a été frappée l'an 112

(b) Ces médailles confirment l'opinion de Ptolémée, qui étendoit la Séleucide au septentrion du côté du mont Taurus.

de J. C. qui étoit la quinzième année du règne de Trajan ; d'où il résulte que les habitans de Nicopolis avoient institué une ère à l'occasion du rétablissement de leur ville. Il est prouvé par des monumens authentiques, que les villes de Césarée Paneade, de Sébaste ou de Samarie, & de Tibériade, instituèrent de nouvelles ères par de semblables motifs.

Æ. III. M. Pellerin conserve dans son cabinet une médaille qui, par sa fabrique & par le type, ressemble à différentes médailles frappées en Palestine. Cette médaille, dont je donne le dessein à la tête de ce Mémoire, présente d'un côté la tête voilée de Faustine mère, avec l'inscription ΘЄΑ ΦΑΥCΤ*ινα*; on voit au revers une poignée d'épis de bled, & l'inscription ΝΙ*κο*-*πολίτων* ΟΒ, de la ville de Nicopolis, l'an 72; sur cette médaille le nom de la ville est exprimé par la première syllabe, comme on trouve sur d'autres médailles CA pour CA*μαρει*-*τῶν*; ΚΑΙ pour ΚΑΙ*σαρείας*; ΑΝΤ pour ΑΝΤ*ιοχέων*; ΑΠ pour ΑΠ*αμεῶν*, &c. Plusieurs médailles de Palestine présentent à leurs revers des épis de bled, pour marquer la fertilité du pays. On sait que les plaines de Galilée, de Sarone & du pays des Philistins, produisoient des bleds excellens & en grande abondance. La date de l'an 72, ΟΒ, gravée sur la médaille de Nicopolis, s'accorde parfaitement avec l'époque du rétablissement de la ville par Vespasien; en ajoûtant à l'an 71 de J. C. époque de l'ère, la date 72 de la médaille, la somme donnera l'an 142 de J. C. le cinquième du règne d'Antonin Pie. L'impératrice Faustine, sa femme, étoit morte l'année précédente avant le mois de juillet; l'Empereur lui fit aussi-tôt décerner les honneurs divins. La province d'Égypte célébra cette apothéose la cinquième année du règne d'Antonin, L. Є, qui commença, selon la manière Égyptienne, le 29 d'août de l'an 141 ; & nous voyons que la ville de Nicopolis rendit, vers le même temps, les honneurs divins à la mémoire de l'Impératrice.

Num. Hadrian.
Num. Neron.
Tillem. Emp. t. II, p. 352.

Il résulte de cette discussion que les médailles de Nicopolis, qui donnent des dates d'années, ont été frappées par les habitans de la ville de Nicopolis en Palestine, & que l'ère de

cette ville a commencé l'an 71 de J. C. à l'occasion de son rétablissement.

II. La position de cette ville n'est pas si facile à déterminer. Plusieurs anciens auteurs & tous les Géographes modernes, ont pensé que Nicopolis de Palestine étoit Emmaüs dont parle S.t Luc; Hadrien Réland a prétendu que l'Emmaüs, qui prit le nom de Nicopolis, étoit située à dix milles de Lydda, & fort différente de l'Emmaüs de l'Évangéliste.

Réland Palæst. illustr. lib. II, cap. 6.

L'ancienne opinion est fondée sur les raisons suivantes. L'Emmaüs que Vespasien assigna aux soldats vétérans, après la ruine de Jérusalem, n'étoit éloignée de cette ville que de soixante stades, σαδίους ἑξήκοντα, selon Josèphe, auteur contemporain & témoin oculaire; mais cette Emmaüs est la même que l'Emmaüs de S.t Luc, qui étoit également à soixante stades de Jérusalem. Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, & après lui S.t Jérôme, qui a passé plusieurs années en cette province, & qui a écrit sur l'ancienne Géographie du pays, disent expressément que l'Emmaüs, qui a été ensuite appelée Nicopolis, étoit le lieu même dont a parlé l'évangéliste S.t Luc: *Emaüs de quo loco fuit Cleophas, cujus Lucas meminit Evangelista; hæc est nunc Nicopolis, insignis civitas Palæstinæ.* Et ailleurs S.t Jérôme ajoûte cette circonstance locale, que S.te Paule changea en église la maison de Cléophas à Nicopolis, qui s'appeloit anciennement Emmaüs: *Apud Nicopolim, quæ priùs Emaüs vocabatur.....Cleophæ domum in ecclesiam dedicavit.* Sozomène, écrivain du V.e siècle, disoit: *Une ville de Palestine, qui s'appelle maintenant Nicopolis, étoit anciennement une bourgade que le livre des Évangiles nomme Emmaüs.* Après la ruine de Jérusalem, les Romains lui donnèrent le nom de Nicopolis, à cause de la victoire qu'ils avoient remportée sur les Juifs. Guillaume de Tyr, qui connoissoit parfaitement la Terre-sainte, écrivoit au XII.e siècle la même chose, en ajoûtant que la ville de Nicopolis, appelée auparavant *Emaüs,* étoit, selon S.t Luc, à soixante stades de Jérusalem; qu'il y avoit une grande abondance d'eaux, *aquarum abundantia,* & qu'une source près de la ville, étoit propre à la guérison des maladies des hommes

Joseph. Bell. l. VII, c. 27.

S. Luc. c. 24, vers. 13.

Hieron. de locis Hebr.

Epitaph. Paulæ, cap. 3.

Sozom. Hist. Eccles. lib. V, c. 21.

Hist. l. VII, c. 24.

& des animaux. Pline avoit obſervé qu'Emmaüs étoit un lieu arroſé de fontaines, *fontibus irriguam Emmaüm.*

Plin. lib. VI, cap. 14.

Le ſavant Réland prétend au contraire que la ville de Nicopolis étoit éloignée de l'Emmaüs dont parle S.t Luc, qu'elle étoit une ancienne ville, appelée *Emaüs* ou *Amaüs (c),* ſituée dans le lieu où l'on voit encore les ruines de grands édifices, & qu'on appelle le *château du bon Larron,* à dix milles de la ville de Lydda, & à vingt-deux milles de Jéruſalem. Il emploie des raiſons ſpécieuſes pour appuyer ſon opinion; 1.° la ville d'Emmaüs, qui fut enſuite appelée Nicopolis, étoit ſituée dans une plaine: *Qui autem habitant,* diſoit S.t Jérôme, *in ſephela, hoc eſt in campeſtribus, Liddam & Emmaüs, Dioſpolin videlicet Nicopolinque ſignificant.* Gorgias, l'un des Généraux d'Antiochus Épiphane, venant avec une armée pour combattre les Juifs, s'avança, ſelon Josèphe, juſqu'à Emmaüs, ἄχρις Ἐμμαοῦς, & y campa dans la plaine, ἐν τῇ πεδινῇ; Judas Macchabée attaqua ce camp, tua trois mille ennemis, & mit le reſte en fuite. S.t Jérôme, parlant de cette victoire de Judas, dit qu'elle fut remportée près d'Emmaüs, qui fut enſuite appelée Nicopolis: *juxta Emaüs quæ nunc Nicopolis vocatur.* S.t Jérôme dit ailleurs que cette Emmaüs étoit ſituée dans le lieu où les montagnes de Judée commencent à s'élever: *juxta Nicopolin quæ priùs Emmaüs vocabatur, ubi incipiunt montana Judeæ conſurgere.* Peut-on dire, s'écrie Réland, que cette Emmaüs fût le lieu dont parle S.t Luc, ſitué dans les montagnes, & éloigné de ſoixante ſtades ou de ſept milles & demi de Jéruſalem; l'Emmaüs, qui fut appelée Nicopolis, étoit dans le lieu où l'on

Comment. in Abdiam.

Joſeph. Ant.

Hieron. Comm. in Daniel, cap. VIII.

In Daniel, cap. XII.

(c) Il y avoit dans la Paleſtine trois lieux différens appelés Amaüs, l'un voiſin de Jéruſalem, dont S.t Luc a parlé; l'autre ſitué à dix milles de Lydda, marqué dans la table de Peuttinger; le troiſième, près de Tibériade, étoit célèbre par ſes bains d'eaux chaudes; Josèphe, Pline & pluſieurs voyageurs modernes en ont parlé. Le nom d'Emmaüs ou d'Ammaüs ſignifie proprement des eaux chaudes, μεθερμηνευομένη δὲ Ἀμμαοῦς, θερμὰ λέγοιτ᾽ ἂν *(Joſeph. de Bell. l. IV, c. 1);* ces eaux chaudes ſont efficaces pour la guériſon des maladies, πρὸς ἄκεσιν. Bochart *(Geographiæ ſacræ, p. 848)* dérive le nom *Amaüs* du mot arabe & hébreu *hemim,* qui ſignifie des eaux chaudes, pluriel de *hum* ou *cham,* calidus, de la racine *hamam* ou *chamam,* caluit, incaluit.

voit le château du bon Larron; c'eſt où finit la plaine, & où commence le pays de la montagne, ſuivant le témoignage de tous les voyageurs.

2.° La tribu de Dan, ſelon S.t Jérôme, s'étendoit juſqu'à Joppé & juſqu'à Emmaüs appelée Nicopolis, *Dan uſque ad Joppen.... & Emaüs, quæ nunc appellatur Nicopolis.* Or la tribu de Dan, ſelon Réland, ne pouvoit s'étendre juſqu'à l'Emmaüs voiſine de Jéruſalem, qui étoit de la tribu de Benjamin. Nicopolis ne pouvoit donc être que l'Emmaüs ſituée au-delà des montagnes, du côté de Joppé. *Hier. in Ezech. c. XLVIII.*

3.° Les anciens Itinéraires ſont employés pour déterminer la poſition des lieux de l'ancienne Géographie: or il eſt prouvé par l'itinéraire de Jéruſalem, que Nicopolis étoit ſituée à vingt-deux milles de Jéruſalem, & à dix milles de Lydda. *Edit. Weſſel. p. 600.*

AB. HIEROSOLYMA SIC
CIVITAS NICOPOLI M. XXII.
CIVITAS LIDDA M. X.

D'où il réſulte que Nicopolis n'étoit point l'Emmaüs de l'Évangéliſte, à ſept milles & demi de Jéruſalem; mais cette autre Emmaüs dont on voit encore les ruines au-delà des montagnes. Ces preuves ont paru ſi fortes à Hadrien Réland, qu'il eſt étonné que tant de Savans ne les aient pas aperçûes, *quæ miror tot viros doctos non advertiſſe,* & M. Weſſeling taxe de grande imprudence, *imprudentiſſimè decernunt,* ceux qui ſuivent l'ancienne opinion. *Page 427. Itin. p. 600.*

Qu'il ſoit au moins permis de balancer les raiſons des deux différentes opinions. L'ancienne, qui a été générale, eſt fondée ſur des preuves directes. Selon S.t Jérôme, la maiſon de Cléophas, l'un des diſciples d'Emmaüs, fut convertie en égliſe dans la ville de Nicopolis; cette Emmaüs, d'où étoit Cléophas dont parle S.t Luc, fut enſuite appelée Nicopolis, ville illuſtre de la Paleſtine: ce fut dans cette Emmaüs, éloignée de ſoixante ſtades de Jéruſalem, ſelon Josèphe, que Veſpaſien plaça une eſpèce de colonie de ſoldats vétérans, & les dates d'années gravées ſur les médailles de Nicopolis, fixent à cet

établiſſement l'époque primitive de l'ère de la ville. Il résulte du témoignage de Josèphe, combiné avec les médailles, que la ville de Nicopolis étoit indubitablement l'Emmaüs éloignée de ſoixante ſtades de Jéruſalem, & par conſéquent l'Emmaüs dont parle l'évangéliſte S.t Luc.

Hadrien Réland n'a pas tenté de répondre à des preuves ſi claires & ſi préciſes; d'ailleurs il n'a pas connu les médailles qui confirment l'ancienne opinion. Ce Savant n'emploie que des preuves indirectes, équivoques, & qui peuvent s'expliquer; 1.° l'Emmaüs Nicopolis étoit dans une plaine où commencent les montagnes: on peut répondre que le château du bon Larron, où il place Nicopolis, eſt éloigné, ſuivant les voyageurs, de deux ou trois milles du commencement des montagnes; l'Emmaüs de S.t Luc eſt ſituée dans une vallée où commence une plaine qui s'étend au midi du côté d'Éleuthéropolis *(d)*. 2.° Les limites des anciennes Tribus étoient peu connues du temps de S.t Jérôme; il a bien pû ſe tromper en comprenant Emmaüs Nicopolis dans la tribu de Dan: au reſte il eſt prouvé par les diſtances que la ville d'Eſthaol de cette Tribu, & ſur les confins de la tribu de Juda, n'étoit pas éloignée de l'Emmaüs de S.t Luc *(e)*. 3.° L'itinéraire de Jéruſalem place Nicopolis à XXII milles ou cent ſoixante-ſeize ſtades de Jéruſalem, & l'Emmaüs de S.t Luc n'en eſt éloigné que de ſoixante ſtades: mais l'Itinéraire paroît être défectueux en cette partie; il compte de Jéruſalem à Céſarée de Paleſtine, en paſſant par Nicopolis, ſoixante-treize milles & demi.

Josue, c. 19. v. 41. Ib. c. 15, v. 33.

Item per Nicopolim Cæſaream mil. LXXIII. *S.*

& le détail des diſtances ne donne que ſoixante-huit milles; Joſèphe marque ſix cents ſtades de Jéruſalem à Céſarée, qui,

Jos. Bell. l. 1, c. 3.

(d) Éleuthéropolis, ſelon Euſèbe & S.t Jérôme, étoit dans une plaine qui s'étend au couchant & au nord; une partie de la plaine eſt arroſée par une petite rivière qui ſort des fontaines d'Emmaüs, & tombe dans la mer du côté de Jamnia.

(e) Euſèbe, au mot Ἐσθαόλ, place ce lieu à dix milles d'Éleuthéropolis vers le nord ſur le chemin de Nicopolis. Bethſamès, de la tribu de Benjamin, étoit à l'orient d'Éleuthéropolis, ſur le chemin de Nicopolis. *S. Hieron. loc. Hebr.*

en comptant huit ſtades pour un mille, ſeroient ſoixante-quinze milles, nombre peu différent de la ſomme totale de l'Itinéraire. La faute eſt dans le détail des diſtances, qui ne donne que ſoixante-huit milles : il y a auſſi erreur dans le nombre des lieux ; il doit y en avoir huit, Jéruſalem & Céſarée compriſes, *mutationes v, manſiones III;* l'Itinéraire n'en nomme que ſix. On ne peut tirer aucune preuve d'un monument ſi défectueux. M. Weſſeling lui-même, qui adopte le ſentiment de Reland, convient qu'il y a erreur ou dans les diſtances ou dans le nombre des lieux de l'Itinéraire : *oportet igitur aut illic aut hic peccatum ſit.* Je vais eſſayer une conjecture pour reſtituer un des lieux omis. On trouve dans la table de Peutinger le lieu *Amauante,* entre Lydda & Gophna, à XII milles *(f)* de la première ville, & à XIX de la ſeconde. Je préſume que l'auteur de l'Itinéraire aura écrit,

Page 601.

Tab. Seg. VI.

Item ab Hieroſolyma Sic
Civitas Nicopoli M. VII.
Mutatio Emaüs ou Amaüs M. XXII.
Civitas Lidda M. X, &c.

Alors la ſomme des diſtances de Jéruſalem à Céſarée ſera de ſoixante - quinze milles, qui répondent exactement aux ſix cents ſtades de Josèphe, & Nicopolis ſera placée dans ſa vraie diſtance à l'égard de Jéruſalem. Mais un Copiſte ignorant qu'il y eût dans cette partie de la Paleſtine deux Emmaüs *(g),* & ſachant qu'Emmaüs avoit été appelée Nicopolis, n'aura fait qu'un ſeul lieu du ſecond & du troiſième lieu de l'Itinéraire, en ſupprimant le nom d'*Amaüs,* & en écrivant *civitas Nicopoli M. XXII.* Au reſte cette *Amaüs* ou Emmaüs, marqué dans la

(f) Ce lieu d'*Amaüs* a conſervé juſqu'à notre ſiècle ſon nom, c'eſt un village nommé *Amoas,* à trois grandes lieues ou douze milles de Rame, & à un quart de lieue du château du Bon-Larron. *Voy. de la Terre Sainte, par le P. Nau, edit. de 1744, p. 45.*

(g) Le moine Brocard, au XIII.[e] ſiècle, dans ſa deſcription de la Paleſtine *(chap. 9)* a confondu auſſi les deux Emmaüs ; il a cru que l'Emmaüs dont parle l'Évangéliſte étoit un château ſitué à dix lieues à l'occident de Jéruſalem, & conſéquemment que ce château s'appeloit Nicopolis.

table de Peutinger, étoit un lieu considérable; on peut consulter Réland, qui en parle en plusieurs endroits de son ouvrage.

Reland. Palæst. illustr. p. 426, 758.

Nous avons vû que les moyens proposés contre la détermination de Nicopolis à l'Emmaüs, lieu voisin de Jérusalem, sont combattus par le texte précis de Josèphe, auteur contemporain & témoin oculaire du rétablissement de la ville, par l'autorité des médailles, & enfin par le témoignage formel d'Eusèbe de Césarée, de S.t Jérôme & de Guillaume archevêque de Tyr, qui connoissoient parfaitement la topographie de la Terre-sainte. Il me reste à donner le précis de l'histoire de la ville de Nicopolis.

III. J'ai déjà observé que la ville d'Emmaüs avoit pris part à la grande révolte des Juifs qui suivit la mort d'Hérode, & qu'elle fut brûlée. Varus, gouverneur de Syrie, ayant appris le péril que couroit la légion Romaine assiégée dans Jérusalem, marcha en grande diligence avec une armée pour la secourir; il traversa le pays de Samarie, s'avança ensuite vers Jérusalem, & arriva devant la ville d'Emmaüs que les habitans avoient abandonnée. Ce fut par son ordre qu'elle fut brûlée, pour venger la mort des Romains qui y avoient été tués *(h)*. Cette ville ne fut plus qu'un village, κώμη; mais Vespasien y ayant envoyé une espèce de colonie de Soldats vétérans, la ville se rétablit, prit le nom de Nicopolis en mémoire des victoires que les Romains avoient remportées sur les Juifs. Les habitans, à l'occasion de ce rétablissement, instituèrent une ère dont nous voyons encore des dates sur les médailles.

Joseph. Ant. l. XVII, c. 12.

La ville de Nicopolis étoit célèbre, & faisoit frapper des monnoies sous les règnes de Trajan & d'Antonin Pie : à l'exemple de plusieurs autres villes de l'Orient, elle avoit deux noms; l'ancien, *Emaüs,* que Ptolémée lui donne dans sa Géographie, & que les naturels du pays ont conservé jusqu'à présent; le nouveau, *Nicopolis,* qui lui fut donné par les

(h) Croira-t-on, avec Réland, que cette Emmaüs fut située au château du Bon-Larron, & que Varus, pressé d'arriver à Jérusalem, se soit écarté de sept à huit lieues de sa route ? L'Emmaüs dont parle S.t Luc étoit sur la route de Samarie à Jérusalem.

Romains,

Romains, & fut employé sur les monumens publics & par différens auteurs.

Après les Antonins cette ville fut encore ruinée par quelque évènement que l'histoire nous laisse ignorer; mais elle fut rétablie quelque temps après: ce rétablissement commença l'an 222 de Jésus-Christ *(i)*, sous le règne d'Élagabale, & fut achevé l'année suivante par les ordres de Sévère Alexandre. Jules Africain, auteur d'une chronique très-estimée, avoit sollicité ce rétablissement, *legationem pro instauratione urbis Emmaüs suscepit*, qui fut regardé comme une nouvelle fondation, ἐκτίσθη πόλις, *urbs condita est;* & la ville obtint la permission d'ajoûter à son nom celui de Sévère Alexandre son restaurateur, *Alexandro-Nicopolis est honorari decreta.* Il est prouvé, par le témoignage de Josèphe, combiné avec les médailles, que les Romains, après la ruine de Jérusalem, avoient donné à Emmaüs le nom de Nicopolis, en mémoire de leur victoire sur les Juifs.

Hieron. catalog. script. Eccl.
Chron. Alexand.
Chron. Cassiod.
Anastas. in Hist.

Cette ville ayant été rétablie au III.[e] siècle, fut une des plus illustres, *insignis civitas*, de la Palestine; elle devint un siége épiscopal sous la métropole de Césarée; on peut voir dans l'*Oriens Christianus* la suite de ses Évêques connus. Elle subsistoit au temps de la première Croisade; les Croisés y trouvèrent une grande abondance de vivres & de rafraîchissemens, *rerum copia victui necessariarum;* elle étoit encore le siége d'un Évêque, suivant la Notice imprimée à la fin de l'histoire de Guillaume de Tyr.

Hieron.
Oriens Christ. t. III, p. 589, 590.
Gesta Dei, p. 744.
Ibid. p. 1045.

Cette ville a subi le sort de Césarée, de Sébaste, de Tibériade & de plusieurs autres villes de Palestine, elle est entièrement ruinée; on voit par ses ruines *(k)* qu'elle étoit d'une assez grande étendue; on montre encore aux voyageurs & aux Pélerins qui vont à Emmaüs des restes de cette belle église que S.[te] Paule fit bâtir, selon S.[t] Jérôme, à Nicopolis, sur l'emplacement de la maison de Cléophas, l'un des deux disciples.

(i) Antonino IIII & Alexandro Coss. Cassiodor. in Chronic.

(k) Viaggio di Gierusalemme dal Zuallardo, p. 242. Voyage de la Terre-sainte, par Doubdan, page 94.

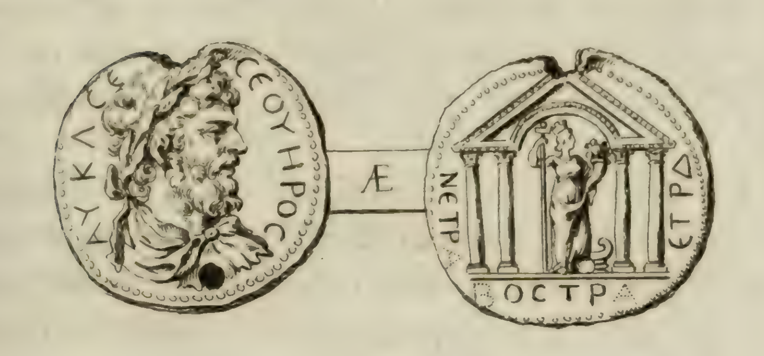
On a expliqué dans ce Mémoire des médailles qui prouvent l'établissement d'une ère inconnue au cardinal Noris & à M. Vaillant, & on a prouvé, contre le sentiment d'Hadrien Réland, que la ville de Nicopolis en Palestine étoit le même lieu qu'Emmaüs dont parle l'évangéliste S.t Luc. Ces deux points sont intéressans pour la Chronologie & pour l'ancienne Géographie.



OBSERVATIONS SUR L'ÉRE ET SUR LES MÉDAILLES DE LA VILLE DE BOSTRES EN ARABIE.

Douzième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.



J'AI eu l'honneur de présenter à l'Académie plusieurs Mémoires sur les ères des villes de l'Orient, dont ni le savant cardinal Noris, ni M. Vaillant n'ont point parlé dans leurs ouvrages; il me reste encore à traiter des ères de quelques villes qui ont fait graver sur leurs monnoies des dates d'années que ces deux Antiquaires n'ont pas connues: j'espère que ce supplément pourra être de quelque utilité pour la Chronologie & pour l'Histoire. Lû le 21 Avril 1758.

Bostres, l'une des principales villes d'Arabie, étoit la capitale d'un canton qu'on appeloit l'Auranite ou le pays d'Hauran; elle est encore une ville considérable. Je me propose d'examiner dans ce Mémoire sa position, l'origine de son nom, son ancienneté, les titres & les honneurs dont elle fut décorée, l'ère

qu'elle adopta & qu'elle fit graver sur les monumens sous la domination Romaine, les Divinités qu'elle adoroit au temps du paganisme; je donnerai enfin un précis de son histoire dans le moyen âge & de son état actuel. M. Vaillant avoit publié dix médailles de cette ville, on en connoît quinze autres qui sont conservées pour la plupart dans le cabinet de M. Pellerin. C'est de ces monumens & des historiens que je tirerai les différens faits établis dans ce Mémoire.

I. On connoissoit dans l'antiquité quatre villes du nom de *Bostra*, toutes situées sur les confins de la Palestine proprement dite: l'une de l'Idumée[a], l'autre du pays de Moab[b], la troisième du pays de Basan[c], la quatrième du pays d'Hauran; celle-ci, suivant la table de Peutinger[d], étoit à l'orient de Tibériade, à LXXII milles (vingt-quatre lieues) & au midi de Damas, à une distance un peu plus grande, à quatre journées de chemin[e].

II. Le nom des trois premières villes est dans le texte original de l'Écriture sainte *Botsra*[f], que la Vulgate rend toûjours par *Bosra*, sans *t*; le nom hébreu paroît dérivé du verbe *Batsar*[g], qui dans la conjugaison en *kal* signifie *il a vendangé;* son participe présent masculin est *Botser*[h], un vendangeur, & par conséquent son féminin est *Botsera*[i], une vendangeuse, qu'on doit prononcer *Botsra*, comme s'il n'y avoit point d'*e*, parce que l'*e* de ce mot *Botsera* est un scheva ou un *e* muet. Suivant cette étymologie le nom *Botsra* signifie donc *la vendangeuse;* nous verrons dans la suite de ce Mémoire que cette étymologie est confirmée par les monumens de la ville de Bostres. Du nom hébreu *Botsra*, les géographes Grecs & Latins, en transposant le *t* & l'*s*, ont formé le nom *Bostra*.

Les Interprètes, auteurs de la Vulgate, ont dérivé le nom *Bosra* qu'ils ont employé, du même verbe hébreu *Batsar*, qui signifie dans la conjugaison *phiel, il a fortifié;* en ce sens le nom *Bosra* signifie une forteresse: cette étymologie convient aussi à la ville de Bostres, qui étoit anciennement une des places fortes de l'Orient. Quelques Grecs ont donné une autre étymologie purement arbitraire, & ont cru que le nom de *Bostra*,

[a] *Gen.* XXXVI, 33. *I. Par.* I, 44. *Isa.* XXXIV, 6, LXIII, 1 *Jerem.* XLIX, 13 & 22. *Amos.* I, 12.
[b] *Jerem.* XLVIII, 24.
[c] *Josue*, XXI, 27.
[d] *Tab. Peutt.*
[e] *Abulf. Clim.* IV, *in Tabul.*
[f] בָּצְרָה
[g] בָּצַר
[h] בֹּצֵר
[i] בֹּצְרָה

Damascius, ap. Phot. cod. 242, *p.* 1060.

τὸ ὄνομα τῆς πόλεως εἰς τὸ οἶϛρον βόος ἀναλυόμενον, avoit été donné en mémoire des fureurs d'Io changée en vache, Βόϛρα, de Βόος οἶϛρος.

III. Cette ville, dont le nom a une étymologie commune avec le nom de trois villes connues dans l'Écriture ſainte dès les premiers temps, doit être très-ancienne. Alexandre, après la bataille d'Iſſus, prit les villes de Damas & de Boſtres, & affectionna, ἠγάπησε, la dernière. Après ſa mort les deux villes furent ſoûmiſes aux rois Séleucides de Syrie juſqu'au roi Antiochus Dionyſus, après lequel Arétas, prince Arabe, s'empara de Damas, de Philadelphie & de la Céléſyrie. Pompée vingt ans après conquit, l'an 690 de Rome, Damas & la Céléſyrie ſur les Arabes: il eſt certain que Damas avec ſes dépendances fut rendue dans la ſuite aux princes Arabes, & qu'un Arétas étoit roi de Damas l'an 37 de J. C. Ces Princes conſervèrent leur État juſqu'au règne de l'empereur Trajan; la ville de Boſtres paſſa alors ſous la domination des Romains.

Damaſc. ibid.

Joſeph. Ant. l. XIII, c. 23.

Joſeph. l. XIV, c. 5.

Act. IX, 24. II. Corint. XI, 32.

Pendant que Trajan étendoit les limites de l'Empire par la conquête de la Dace, Aulus Cornelius Palma, gouverneur de Syrie, reprit la ville de Damas, & ſoûmit aux Romains la partie de l'Arabie voiſine de la ville de Petra. Damas fut alors réunie à la Syrie, & enſuite, par l'empereur Hadrien, à la Phénicie; mais l'Arabie conquiſe forma une nouvelle province ſous le nom d'*Arabia:* cet évènement, qui eſt de l'an 105 de J. C, fut célébré ſur les monumens. Les Romains, ſous la conduite d'Aelius Gallus, dès le règne d'Auguſte, avoient fait une expédition en Arabie, dont Strabon a donné une relation curieuſe, mais ils n'y firent aucun établiſſement, cette gloire étoit réſervée au règne de Trajan: on grava ſur ſes monnoies latines le chameau, ſymbole de l'Arabie, avec différentes inſcriptions, ARABIA ADQVIS*ita*[a], ARABIA AVGUST*i* PROVINCIA[b]; ainſi que ſur un médaillon grec d'argent & ſur une autre médaille grecque avec le nom ΑΡΑΒΙΑ[c].

Dio. l. LXVIII, p. 777. C.

Strab. l. XVI, p. 780.

[a] *AV. Æ. Æ.* I. & II.
[b] *Æ.*
[c] *Æ.* II.

La ville de Boſtres fut compriſe dans la province d'Arabie; l'Empereur l'orna de différens édifices & en fit une ville nouvelle, ſes habitans obtinrent la permiſſion de l'appeler *Trajane,*

& par reconnoiſſance ils la nommèrent *Boſtres, la nouvelle Trajane*, ΝΕΑ ΤΡΑΙΑΝΗ ΒΟϹΤΡΑ ; cette inſcription, qu'on lit ſur quatre medailles du cabinet de M. Pellerin, décide une queſtion qui a été vivement agitée entre deux célèbres Antiquaires. On lit ſur quelques médailles de Boſtres la même inſcription, mais abrégée, Ν. ΤΡΑ. ΒΟϹΤΡΑ. Vaillant liſoit Νερούια Τραϊανὴ, parce que Trajan avoit pris le nom de Nerva, ſon père adoptif, en quoi il a été ſuivi par le baron de Spanheim; le P. Hardouin réfuta cette opinion avec aigreur, & prétendit qu'on devoit rendre la lettre N. par le mot Νέα, *la neuve:* Trajan ayant orné la ville de Boſtres d'édifices & l'ayant fortifiée d'un château, où il plaça une légion pour la garde & la défenſe des frontières, ce Prince fit de Boſtres une nouvelle ville. Le P. Hardouin avoit raiſon, puiſqu'on lit diſtinctement ſur les quatre médailles du cabinet de M. Pellerin, ΝΕΑ ΤΡΑΙΑΝΗ ΒΟϹΤΡΑ. L'empereur Septime Sévère fit encore tant de nouvelles augmentations à la ville de Boſtres, qu'il en fut regardé comme le fondateur.

Æ. I. *Anton. Pi. A.* II. & III. *Faust. Sen. Æ.* II. *Commod.*

Vaill. Colon. t. II, p. 165. Spanh. de Præst. & usu num. t. I, p. 105. Hard. Antirr. p. 39.

Ptolem. lib. V, c. 17, p. 142.

Damasc. apud Phot. cod. 242, p. 1060.

IV. Ce Prince, ou ſes ſucceſſeurs immédiats, accordèrent à cette ville le nom & les honneurs de métropole; on lit ſur une médaille d'Élagabale Ν. ΤΡΑ. ΜΕΤ. ΒΟSΤΡΑ, c'eſt-à-dire *Boſtres, nouvelle Trajane, métropole.* Ce titre honorifique ne devoit pas déroger au droit de la ville de Pétra, qui étoit, dès le temps d'Hadrien, la véritable métropole de la province d'Arabie, ΑΔΡΙΑΝΗ ΠΕΤΡΑ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙϹ. Lorſque les Romains établiſſoient une province, ils donnoient à une ville principale le nom, la dignité & les priviléges de métropole, dans un ſens bien différent de celui que les Grecs attachoient au nom de métropole ou de *ville mère*, à l'égard des colonies qui étoient ſorties de ſon ſein. La métropole de la province Romaine étoit la capitale du gouvernement, la réſidence du Gouverneur; elle avoit le pas & les honneurs de préſéance ſur les autres villes qui dépendoient de ſa juriſdiction: cependant les Empereurs accordèrent quelquefois le nom & les honneurs de métropole à une ſeconde ville dans une même province; Théodoſe le jeune décora la ville de Béryte en Phénicie, du

Æ. III. Peller.

Num. Hadr. Æ. II. *Reg. & num. Sept. Sev. Æ.* II. Peller.

Cod. Just. lib. XI, tit. 21.

nom de métropole, *metropolitano nomine & dignitate*, ſans déroger au droit de la ville de Tyr, métropole de la province, *Tyro nihil de ſuo jure derogetur;* l'empereur Marcien accorda les mêmes honneurs à la ville de Calcédoine en Bithynie, *metropolis privilegia, nomine tantum*, mais ſans diminuer les droits de la ville de Nicomédie, métropole de la même province, *ſalvâ videlicet Nicomedienſium civitati propriâ dignitate:* je ſupprime les exemples de pluſieurs autres provinces. La ville de Boſtres jouiſſoit des honneurs de métropole dès le règne d'Élagabale; nous verrons bien-tôt que cette ville, à la fin du même ſiècle, devint véritable métropole de ſa province.

Synod. Calch. act. VII.

Située ſur les frontières de l'Empire, la ville de Boſtres étoit une place importante; le gouvernement crut devoir y établir une colonie Romaine: cet établiſſement ſe fit ſous le règne de Sévère Alexandre. On voit ſur une belle médaille de ce Prince, au revers de ſa tête, le type ordinaire des colonies, un *colon* qui conduit des bœufs attelés à une charrue, on lit autour cette inſcription: N. TR. ALEXANDRIANAE COL. BOSTR. *de la colonie de Boſtres, nouvelle Trajane, Alexandrienne.* La colonie prit le nom d'*Alexandrienne* en l'honneur de l'empereur Sévère Alexandre ſon bienfaiteur. Je ne parle point de l'établiſſement, des loix, des priviléges, du gouvernement, de la religion des colonies Romaines, on les connoît ſuffiſamment. La ville de Boſtres prit ſur ſes médailles que nous connoiſſons juſqu'au règne de Trajan Dèce, le titre de colonie & de métropole, COL*onia* METROPOLIS.

Æ. I. Peller. *Vaill. Col. t. II, p. 164.*

V. Mais la plus curieuſe & la plus intéreſſante pour le ſujet que j'ai entrepris de traiter, eſt une médaille du cabinet de M. Pellerin, qui repréſente d'un côté la tête de l'empereur Septime Sévère, avec l'inſcription A. K. Λ. C. CΕΟΥΗΡΟC, *l'empereur Céſar Lucius Septime Sévère*, & de l'autre on voit un temple à quatre colonnes, dans lequel paroît une femme debout, le pied gauche poſé ſur la proue d'un vaiſſeau, tenant de la main droite une haſte terminée par une traverſe en forme de croix ou de *thau*, & de la gauche une corne d'abondance; on lit autour, N. TP. ΒΟCΤΡΑ ΕΤ ΡΔ. *Boſtres, la nouvelle*

Æ. II. *Voy. la gravûre à la tête de ce Mémoire.*

Trajane, l'an 104 (de l'ère que la ville ſuivoit alors dans le compte des années). On ſait que les médailles qui donnent des dates, qu'on appelle improprement *des époques,* ſont précieuſes & très-utiles pour la Chronologie & l'Hiſtoire; & ce qui augmente le prix de la médaille du cabinet de M. Pellerin, c'eſt que le cardinal Noris ni M. Vaillant n'ont point connu de médailles de Boſtres avec une date; le P. Hardouin avoit *Antirr. p. 58.* même aſſuré que ſes habitans ne gravoient point ſur leurs monnoies les dates d'années, *in nummis annos minime ſignavère.* Nous avons ſous les yeux une médaille de Boſtres *(a)* frappée en l'honneur de Septime Sévère, qui marque l'année 104 d'une ère particulière.

Pour découvrir l'époque primitive ſur laquelle cette ère eſt fondée, il faut remonter de cent quatre ans dans les temps antérieurs au règne de Septime-Sévère. Ce Prince a régné en Orient depuis l'an 194 *(b)* de J. C. juſqu'à l'an 211 : on voit par le calcul que cette ère a dû commencer entre les années 90 & 107 de J. C. or dans cet eſpace, on trouve dans l'hiſtoire un évènement très-intéreſſant pour la ville de Boſtres, la conquête de l'Arabie par les Romains & l'établiſſement de la province d'Arabie. Nous avons vû que cet évènement a été célébré ſur les médailles de Trajan. La conquête eſt de la huitième année du règne de cet Empereur, c'eſt-à-*Chronic. Alex.* dire de l'an 105 de J. C. la chronique d'Alexandrie nous apprend que les habitans de Petra & de Boſtres comptoient de-là leurs années : Πετραῖοι καὶ Βοστρηνοὶ ἐντεῦθεν τοὺς ἑαυτῶν χρόνους ἀριθμοῦσι. L'époque primitive de l'ère de Boſtres eſt donc l'établiſſement de la province Romaine d'Arabie.

On voit par pluſieurs autres exemples que l'époque de la réduction d'un pays en province Romaine, donna quelquefois occaſion d'établir une ère dans cette province. Les villes de Gadara, de Dium, d'Épiphanée, de Canatha, de Pella, de Philadelphie, ſuivirent l'ère de la province de Syrie, que les

(a) Beger a publié la même médaille. *Theſaur. Brand. tom. III, p. 129.*

(b) Temps de la défaite de Peſcennius Niger.

Antiquaires

Antiquaires appellent l'*ère de Pompée*. La ville de Samosate adopta l'ère de la province de Commagène, établie sous le règne de Vespasien. Les villes de Néocésarée, de Zéla, de Trapezus dans le Pont, employèrent dans les actes publics & sur les monumens les années de l'ère de la province de Pont, qui fut cédée aux Romains par le roi Polémon II; les villes de Numidie datoient les monumens par les années de la province de Numidie, qui avoit été établie par Auguste: on lit sur des marbres de la ville & colonie d'Auzia (de cette province) qu'on appelle maintenant *Sour* au royaume d'Alger, KAL. IANVARS. PROV*inciæ* CLXXXV & VIII KAL. FEB. PR*ovinciæ* CCXXI; & pour ne pas citer d'autres exemples, l'Espagne ayant été réduite sous la puissance de César Octavien par le proconsul Domitius Calvinus, les Espagnols commencèrent au 1.er de janvier de l'an 716 de Rome, 38 avant l'ère Chrétienne, une nouvelle manière de compter les temps, qu'on appelle l'*ère d'Espagne;* on sait qu'elle a été très-long-temps en usage dans tous les États & royaumes d'Espagne. Les provinces établissoient de nouvelles ères, ou pour flatter le gouvernement Romain, ou parce qu'elles regardoient leur union à l'empire comme l'époque de leur félicité. Les Romains, par une sage politique, traitoient les peuples soûmis à leur domination, avec beaucoup de douceur & de ménagement. J'ai cru devoir donner, par occasion, ces éclaircissemens généraux, qui servent à expliquer les dates d'années qu'on lit sur les anciens monumens d'un grand nombre de villes.

Shaw. voy. p. 103, trad. Françoise.

La date de l'an 104, gravée sur la médaille de Septime-Sévère, frappée à Bostres, est de l'an 104 de l'ère de la province d'Arabie, laquelle ayant commencé sous Trajan, l'an 105 de l'ère Chrétienne, la date de la médaille tombe sur l'an 208, qui étoit la quinzième année du règne de Septime-Sévère. Je dois ajoûter que l'année qui étoit alors en usage à Bostres & dans la province d'Arabie, commençoit à l'équinoxe du printemps. Simplicius, dans son commentaire sur Aristote, rapportant les commencemens d'année chez différens peuples, parle ainsi des habitans de Damas & des Arabes leurs voisins,

Simplic. Comment. ad lib. V, Physf. Arist. p. 205.

Ποιὲμεθα ἀρχὰς ἐνιαυτȢ..... ἢ περὶ εαρινὰς (τρόπας) ὡς Ἄραβες ϗ Δαμασκηνοί. *Il y a différens commencemens d'années.... ou enfin au commencement du printemps, comme chez les Arabes & les habitans de Damas.* Joſeph Scaliger avoit découvert que cette année des anciens Arabes étoit ſolaire comme l'année Égyptienne; le fait eſt prouvé par l'héméologe Grec, conſervé manuſcrit dans la bibliothèque de S.[t] Laurent à Florence, dans lequel on voit que l'année des Arabes, ΑΡΑΒωΝ, finiſſoit par cinq jours *épagomènes*, placés avant le premier jour de leur année, qui commençoit le 22 de mars Julien. Cette année étoit compoſée de douze mois, à qui les Arabes donnoient, ſuivant S.[t] Épiphane, des noms pris de leur langue; mais ils adoptèrent enſuite les noms de mois Macédoniens; le mois *Xanthicus* étoit le premier mois de leur année.

Lib. IV, de emend. Temp. p. 229.

S. Epiphan. hæreſ. LI.

Hemerol. Florent.

VI. Nous connoiſſons le culte religieux de la ville de Boſtres par ſes médailles; les anciens Arabes adoroient deux principales Divinités, Bacchus & Uranie. Bacchus Dionyſus étoit, ſuivant Diodore, le même que l'Oſiris des Égyptiens: ſuivant les anciennes traditions, ce Dieu avoit été nourri & élevé à Nyſa *(c)*, ville d'Arabie; il avoit appris à ces peuples l'art de planter, de cultiver la vigne & de faire le vin; & par reconnoiſſance d'un ſi grand bienfait, ils lui rendirent les honneurs divins, & célébrèrent ſes fêtes par des réjouiſſances publiques & par des jeux ſacrés. Ce Dieu étoit appelé *Urotal* en certains cantons d'Arabie: ὀνομάζȢσι δὲ τὸν μὲν Διόνυσον Οὐροτάλ. Les Arabes Nabatéens, voiſins de Boſtres, le nommoient *Duſarès*: ΔȢσάρην, dit Heſychius, τὸν Διόνυσον Ναβαταῖοι ὀνομάζȢσιν; & ſuivant Étienne de Byzance: Θεὸς δὲ ȣ̃τος (Δουσάρης) παρὰ Ἄραψι τιμώμενος. Suidas dit que ce Dieu, qu'il croyoit être le dieu Mars, Θεὸς Ἄρης, recevoit les plus grands honneurs à Petra d'Arabie; que le ſimulacre, ἄγαλμα, du Dieu, étoit une pierre noire, quadrangulaire, d'un travail groſſier, ἀτύπωτος, haute de quatre pieds, large de deux, poſée ſur une baſe d'or; qu'on lui immoloit des victimes dont le ſang

Herodot. l. III. Origen. lib. V, contra Celſ.

Herodot. l. III.

Tertull. Apolog. c. 24.

Edit. 1619, t. I, p. 1317.

(c) Il eſt prouvé que cette ville étoit Nyſa-Scythopolis. *Mém. Acad. t. XXVI, p. 415 & ſuiv.*

étoit répandu en forme de libation; que tout le temple étoit enrichi d'or & d'un grand nombre d'offrandes. Les monumens de Bostres confirment le récit des auteurs; ses habitans, pour perpétuer la mémoire du bienfait de leur dieu Dusarès, firent graver sur leurs médailles un pressoir composé de la table & de la vis; on voit ce type au revers d'une médaille de Sévère-Alexandre. M. Vaillant, qui l'a fait graver dans les Colonies, *T. II, p. 164.* ne dit rien du pressoir, qu'on distingue parfaitement sur la même médaille, qui est au cabinet de M. Pellerin; & une Æ. I. preuve évidente que ce type est relatif au culte de *Dusarès*, le Bacchus des Arabes, c'est qu'il est encore gravé sur une autre médaille du même cabinet, que la ville de Bostres fit Æ. I. frapper sous Trajan-Dèce, à l'occasion des jeux *Dusariens*, ΔΟΥϹΑΡΙΑ, que cette ville faisoit célébrer en l'honneur de *Dusarès;* elle faisoit de grandes dépenses pour cette solennité. On donna quelquefois ces jeux sur le modèle des jeux Actiaques, où l'on distribuoit des prix pour la Musique, pour les combats *Dio. Cass. lib. LI, p. 442.* athlétiques & pour les courses de chevaux. Deux médailles, l'une de Philippe [a] le père, & l'autre du jeune [b] Philippe son [a] Æ. I. Peller. fils, portent à leurs revers cette inscription, COL. METRO- [b] Æ. I. *Reg.* Pell. & Froël. POLIS BOSTRA, autour d'une couronne de laurier, dans laquelle sont inscrits ces mots, ACTIA ΔΟΥϹΑΡΙΑ; la couronne de laurier étoit le prix ordinaire des jeux Actiaques, institués ou plustôt renouvelés par Auguste en l'honneur d'Apollon; mais on distribuoit encore aux vainqueurs des jeux *Dusariens*, des vases précieux, qui sont représentés sur une autre médaille de Bostres. Il est agréable, en étudiant l'anti- Æ. I. Carf. quité, de retrouver sur les monumens l'explication des textes des auteurs, qui sont souvent ou trop concis ou obscurs.

Les habitans de Bostres, pour ne rien omettre de ce qui regardoit le culte de Bacchus, n'oublièrent pas Silène, qui avoit été le gouverneur, le compagnon & ensuite le grand-prêtre de ce Dieu; il est représenté sur plusieurs médailles *(d)* de cette ville, portant sur l'épaule une outre remplie de vin. Ce type est ordinaire sur les médailles des villes qui avoient

(d) Méd. de Sévère Alexandre, de Trajan Dèce.

de bons vignobles: le territoire de Bostres d'Arabie devoit être abondant en vins; le prophète Isaïe fait allusion aux vendanges de la Bostre d'Idumée, en disant : *Quis est iste, qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra!* dans l'Hébreu, *Botsra. Quare ergo rubrum est indumentum tuum, & vestimenta tua sicut calcantium in torculari! torcular calcavi solus.* Le type du pressoir, gravé sur les médailles de Bostres d'Arabie, éclaircit le sens littéral du texte d'Isaïe, prouve que le territoire de ces deux villes de Bostres produisoit beaucoup de vins, & que le nom de *Bostra* est le même que le nom Hébreu *Botsra*, la vendangeuse.

Isaï. c. 63, v. 1, 2, 3.

La seconde Divinité, à qui les Arabes rendoient, selon Hérodote, un culte particulier, étoit la déesse *Uranie,* la même que l'Astarté des Phéniciens, & que la déesse *Vénus-céleste* de Carthage, colonie de Tyr. La déesse Uranie avoit un temple à Bostres, qui est gravé sur une médaille de Septime-Sévère & sur une autre de l'impératrice Mamée; on y voit la statue de la déesse, tenant de la main droite une haste, & de la gauche une corne d'abondance, le pied gauche posé sur la proue d'un vaisseau. Cette Déesse est représentée sur plusieurs autres médailles, comme la Divinité tutélaire de la ville, avec l'inscription ΤΥΧΗ ΝЄΑC ΤΡΑΙΑΝΗC ΒΟCΤΡΑC; il faut remarquer que les attributs de la déesse Uranie de Bostres, la haste croisée & le pied posé sur la proue d'un vaisseau, sont les mêmes que les attributs de la déesse Astarté, représentée sur un grand nombre de médailles des villes de Phénicie & de Palestine. Les monumens confirment l'opinion des anciens sur l'identité des deux Divinités. On peut consulter Selden, qui prouve qu'Astarté, selon les Phéniciens, étoit Vénus, la Lune, Isis des Égyptiens, Io des Grecs. La ressemblance de la fête de Thamuz ou d'Adonis pleuré par Astarté en Phénicie, & de la fête d'Osiris pleuré par Isis en Égypte, montre que les deux Déesses étoient une même Divinité, sous différens noms; le vaisseau placé sous les pieds d'Astarté est un attribut d'Isis, & la haste désigne le sceptre de la reine des Cieux, qui gouverne le monde; le *tau,* qui termine la haste, est d'origine Égyptienne, & est souvent placé parmi les caractères

Herodot. l. III.
Herod. lib. V.
Æ. II. Peller.
Æ. I. *Reg.* Peller. *Vaillant, Colon. tome II, p. 187.*
Méd. d'Anton. Pie. Æ. I. Pell. *& de Faust. mère. Æ.* II. Peller.
Selden, de Diis Syris, Synt. II, c. 2.

hiéroglyphiques *(e)*. Ces obſervations confirment l'opinion des Savans, qui penſent que les anciennes divinités des Phéniciens & des Grecs ont été priſes de la théologie des Égyptiens.

Je puis ajoûter que les deux principales divinités des Arabes ont la même origine; leur dieu Duſarès Bacchus, ſuivant le témoignage des Anciens, étoit le même que l'Oſiris des Égyptiens, le ſymbole du Soleil; la déeſſe Uranie, la même qu'Aſtarté des Phéniciens *(f)*, étoit la Vénus-céleſte, que les Arabes appeloient dans leur langue *Alilat*, ou Ἀλίτλα; καλέουσι δὲ . . . Ἀφροδίτην...Ἀράβιοι τὴν Ἀλίτλα; & ailleurs, Ὀνομάζουσι....τὴν Οὐρανίην Ἀλιλὰτ, la même qu'Iſis ou la Lune; d'où il réſulte que les Arabes adoroient anciennement, comme principales Divinités, le Soleil & la Lune, ſous les noms de *Duſarès* & d'*Alilat (g)*, de Bacchus & d'Uranie, à l'imitation des Égyptiens, qui adoroient pareillement le Soleil & la Lune, ſous les noms ou ſymboles d'Oſiris & d'Iſis. Le culte d'Uranie a ſubſiſté en Arabie juſqu'au Mahométiſme.

Herodot. lib. I.
Lib. III.
Diodor. Sic. l. II, c. 4.
Euſeb. de præp. Evangel.
Selden, p. 179, 216.

Les Arabes, habitans de Boſtres, admirent le culte des divinités purement Égyptiennes, de Jupiter Hammon [a] & de Sérapis [b], qui ſont repréſentées ſur pluſieurs de leurs médailles. Ils reçurent des Grecs le culte de Jupiter *Pius* ou *Amicus (h)*, qui eſt repréſenté debout dans un temple à deux colonnes, tenant de la main droite une patère, & de la gauche la haſte, ayant un aigle à ſes pieds; enfin la ville fit repréſenter dans le temple de la déeſſe Uranie, deux Centaures. Nous avons vû que cette Déeſſe étoit la même qu'Io; les Grecs croyoient qu'Io, agitée de fureur en courant le monde, avoit débarqué à Gaza, qu'elle avoit donné le nom à la ville de Boſtres, Βοὸς οἶστρον: le type des Centaures ne ſeroit-il pas relatif à la fable d'Io; on ſait que le nom de ces monſtres fabuleux ſignifie

[a] *Méd. Sév. Alex. de Philip. Père.*
[b] *Méd. de Mam. d'Etruſcille.*
Méd. Caracall. Æ. III. Le Beau.
Méd. Sév. Alex.
Étienne de Byz. au mot ΓΑΖΑ.
Damaſc. apud Phot.

(e) Voyez la table Iſiaque & autres monumens Égyptiens.

(f) Τὴν δὲ Ἀστάρτην Φοίνικες, τὴν Ἀφροδίτην εἶναι λέγουσι. *Sanchon. apud Euſeb. l. II, præp. Evang.*

(g) Les Arabes, ſelon Bochart (*Phaleg. l. II, c. 19, p. 124*), appellent encore la Lune, dans ſes néoménies, *Hilal*, & au pluriel *Ahalil*.

(h) Jupiter avec ces attributs eſt nommé, ſur des médailles d'Épheſe & de Pergame, ΠΕΙΟΣ ΖΕΥΣ, ΖΕΥΣ ΦΙΛΙΟΣ. *Vaill. numiſm. Græc. p. 294, 295.*

pique-bœufs, de κεντεῖν & de βοὸς; on ſent l'alluſion au prétendu nom de la ville, τῆς Βόος οἶϛρον, *l'aiguillon, les fureurs de la vache*.

Quoi qu'il en ſoit, il me reſte à dire un mot de l'inſcription, ΤΥΧΗ ΝΕΑC ΤΡΑΙΑΝΗC ΒΟCΤΡΑC, ou Ἀγαθὴ ΤΥΧΗ ΒΟCΤΡΩΝ, qu'on lit ſur pluſieurs médailles de Boſtres. Les Anciens croyoient, dans le Paganiſme, que la Fortune, ΤΥΧΗ, un Génie, ΔΑΙΜΩΝ, préſidoient à la naiſſance & à la conſervation des villes. On invoquoit la *Bonne-fortune* dans les traités de paix & d'alliance, à la tête des Pſéphiſmes ou decrets, à l'érection d'un monument public, ſur les médailles; on lui érigeoit des temples. Je ſupprime le grand nombre d'exemples que je pourrois citer: je remarque ſeulement que les habitans de Boſtres regardoient la déeſſe Uranie comme la Divinité tutélaire de leur ville, *la Fortune* & *la Bonne-fortune* de Boſtres. Cette opinion étoit fondée ſur l'ancienne Aſtrologie, qui attribuoit *la fortune* à la Lune, la même qu'Uranie; *Luna* Τύχη, dit Macrobe: & ſelon Vettius Valens, Aſtrologue, qui vivoit ſous Hadrien, ἡ Σελήνη Τύχη. Les habitans de Boſtres étoient plus religieux que pluſieurs villes d'Aſie, qui rendirent les honneurs divins aux impératrices Romaines *(i)*, ſous le nom de la *Bonne-fortune*, leur divinité tutélaire.

Antiquités par M. le Comte de Caylus, tome II, p. 209.

Selden, p. 13, 18.

Sat. I, c. 19.

Selden, ibid.

Les jeux *Duſariens*, célébrés par la ville de Boſtres en l'honneur de *Duſarès*, le Bacchus des Arabes, paroiſſent pour la première fois ſur les médailles connues, ſous le règne de l'empereur Philippe. Ce Prince étoit Arabe de nation & du pays de Boſtres; il eſt probable qu'il fit de grands biens à ſa patrie, après qu'il fut parvenu à l'empire; il fit bâtir une ville de ſon nom, *Philippopolis*, dans le territoire de Boſtres, & apparemment dans le lieu même de ſa naiſſance; il y établit une colonie Romaine, dont on voit encore des monnoies ou médailles, avec l'inſcription ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑC. Quelques auteurs ont cru que cette ville étoit la même que

Victor, Zonar.

Vaill. Colon. t. II, p. 249, 274.

(i) Lucille à Céſarée de Cappadoce, Julia Domna à Azot, à Gabala, &c.

Boſtres, à laquelle Philippe avoit donné ſon nom: les deux villes étoient différentes, ſuivant leurs médailles; elles ſont expreſſément diſtinguées dans les notices & dans les actes du concile de Calcédoine, où ſe trouvent les ſouſcriptions d'un évêque de Boſtres & de l'évêque de Philippopolis, de la province d'Arabie.

Notit. Hierocl. edit. Weſſeling, p. 722.
Concil. Labb. t. VIII, p. 644, 675.

VII. Depuis la conquête de l'Arabie par Trajan, cette province, comme les autres provinces frontières & militaires, étoit dans le département de l'Empereur, ARABIA AVGVSTI PROVINCIA; elle étoit gouvernée par un lieutenant du Prince *(k)*, & avoit pour métropole la ville de Petra; l'empereur Dioclétien changea l'ordre des provinces, qu'il coupa, pour ainſi dire, par morceaux; il multiplia le nombre des Gouverneurs, des Officiers & des Procurateurs du Fiſc: *Provinciæ quoque in fruſta conciſæ, multi Præſides & plura officia ſingulis regionibus.... item Rationales multi (l).* Dans ce changement, qui affoiblit l'empire en augmentant les impoſitions & les exactions, la province d'Arabie fut diviſée; Petra reſta métropole de la portion qui fut appelée Paleſtine troiſième ou *Palæſtina Salutaris;* l'autre portion conſerva le nom d'Arabie, & fut compoſée de dix-ſept villes, dont Boſtres fut créée la métropole.

Æ. Reineſ. Cl. II, n.° 26.
Lactant. de mort. Perſecut. cap. 7.
Euſeb. in Βοσὸρ. Notit Hierocl. edit. Weſſ. pag. 722.

La nouvelle province d'Arabie fut gouvernée par un Préſident, *Præſes*, pour le civil, & par un Commandant, *Dux*, des troupes; mais dans la ſuite cet Officier eut auſſi l'adminiſtration civile; l'empereur Juſtinien établit Gouverneur de cette province un Officier qui avoit le titre de *Moderator*, avec quinze livres *(m)* d'or d'appointement.

Cod. Theod. l. III, de Pœnis.
Juſtinian. nov. 102.

Ulpien fait mention d'un crime d'une eſpèce ſingulière & fort commun dans cette province; on l'appeloit *ſcopéliſme*. Lorſqu'un particulier haïſſoit quelqu'un, il avoit coutume de

Ulp. in leg. 9. ff. de ext. Crim.

(k) P. PLOTIVS.... LEG. AVG. PR PR. PROV. ARAB.

(l) Voyez le détail des troupes cantonnées dans la province d'Arabie. *Notit. Orient. p. 219.*

(m) Quinze livres Romaines péſeroient environ vingt marcs quatre onces du poids de Paris; & ſur le pied de quatre-vingt-huit livres l'once d'or, elles vaudroient quatorze mille quatre cents trente-deux livres de notre monnoie.

placer des pierres, σκοπελίζειν, dans le champ de son ennemi, avec une inscription, *indicio,* qui menaçoit de mort cruelle, *malo leto,* quiconque cultiveroit ce champ. Ces menaces causoient tant de terreur, que personne n'osoit approcher du champ. Les Gouverneurs défendoient, sous peine de mort, le *scopelisme,* qui empêchoit ainsi la culture des terres.

La ville de Bostres ayant été établie, dans l'ordre civil, la métropole de la province d'Arabie, son Évêque, suivant la police généralement reçûe dans tout l'empire Romain, étoit le métropolitain de la province Ecclésiastique; on peut voir la suite de ses Évêques connus dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien. Je ne parlerai que de l'évêque Titus, homme également instruit des Lettres humaines & de la doctrine de l'Église. L'empereur Julien avoit révoqué plusieurs priviléges accordés au Clergé & aux Églises; on craignoit quelque émeute dans la ville de Bostres. Julien avoit menacé l'évêque Titus & son Clergé de les rendre responsables de tout. L'Évêque avoit présenté ou fait présenter à l'Empereur une requête pour rendre compte de sa conduite: *Quoique les Chrétiens,* disoit cet Évêque, *soient en aussi grand nombre que les Hellènes, & que nous les contenions par nos discours, de peur qu'il n'arrive quelque desordre, &c.* Cette conduite étoit très-sage & conforme aux principes du Christianisme. L'Empereur, par une malignité indigne d'un homme qui se piquoit d'être Philosophe, adressa le 1.er août de l'an 362, à la ville de Bostres, une lettre en forme d'édit, dans laquelle il tâchoit de rendre odieux l'Évêque & son Clergé. Après avoir inséré les propres paroles employées dans la requête: « C'est ainsi, dit-il aux habitans de la ville, que votre Évêque » parle de vous: voyez comment il vous dérobe tout le mérite » de votre sagesse pour s'en faire honneur à lui seul; il vous re- » présente comme des séditieux capables des derniers excès, s'il » ne vous tenoit en bride; c'est un délateur que vous ferez bien de chasser de votre ville. » L'Histoire ne nous apprend point quelle fut la suite de cette affaire.

Oriens Christ. t. II, p. 854.

Lettr. Julien. p. 290.

Lett. XXVI, trad. de M. de la Bleter. p. 286.

La ville de Bostres resta soûmise aux empereurs de Constantinople jusqu'au règne d'Heraclius. Les Arabes Mahométans commençoient

commençoient à étendre leurs conquêtes ſur les provinces de l'empire Romain: ils prirent la ville de Boſtres ſous le Khalife Aboubèkre, l'an de J. C. 632, & le 10.e de l'Hégire. L'an 293 de l'Hégire, 905 de J. C, les villes de Boſtres & d'Adraa, ſous le Khalife Muctafis Billa, furent pillées & ſaccagées par un chef des Arabes. Au temps des Croiſades, les Arabes nommoient cette ville *Boſra,* les écrivains Latins *Buſſereth;* elle dépendoit du Sultan Turc de Damas. Guillaume de Tyr a fait la relation d'une expédition malheureuſe que Baudouin III, roi de Jéruſalem, entreprit l'an 1143 contre la ville de Boſtres: je n'en donne ici que le précis.

Alvakedi, trad. Françoiſe. t. I, p. 53.

Elmacin. hiſt. Saracen.

Willel. Tyr. lib. XVI, c. 8, p. 893.

Un nommé *Tantaïs,* Arménien de nation, officier principal des Turcs, mécontent de Meïereddin, Sultan de Damas, & de ſon Miniſtre, alla trouver à Jéruſalem le jeune roi Baudouin, & lui offrit de livrer aux Chrétiens les villes de Boſtres & de *Selcath (n),* dont il étoit Gouverneur, ſi on lui aſſuroit une honnête récompenſe. Le Roi aſſembla ſon Conſeil; l'offre fut acceptée, & l'armée eut ordre de ſe rendre à Tibériade. Baudouin étoit en paix avec le Sultan; pour ne pas violer le droit des Gens, il voulut lui déclarer la guerre dans les formes. Le premier miniſtre du Sultan différa de répondre à la déclaration, pour avoir le temps de faire ſes diſpoſitions pour la guerre, & répondit enfin que ſon maître ne vouloit pas rompre avec les Chrétiens, & qu'il leur offroit même de les indemniſer des frais de l'armement. Les plus ſages de l'armée Chrétienne étoient d'avis qu'on acceptât des propoſitions auſſi équitables; mais la multitude l'emporta. On paſſa le Jourdain; à peine fut-on arrivé dans la plaine que les Chrétiens furent inveſtis par un grand nombre de Turcs, qui les attaquoient, & les retardoient dans leur marche. Ce pays eſt aride; les ſauterelles avoient infecté le petit nombre de puits qui s'y trouve: la chaleur étoit grande; c'étoit le temps de la moiſſon. L'armée Chrétienne, harcelée jour & nuit, & fatiguée de la ſoif, arrive le quatrième jour à la ville d'Edraï *(o);* il falloit

(n) Sarkad, ville à ſeize milles à l'orient de Boſtres. *Abulféda.*

(o) Adraa, à vingt-quatre milles de Boſtres. *Tab. Peutinger.*

faire encore huit lieues pour arriver à Boſtres. Les difficultés augmentent, l'ennemi ſe fortifie, la ſoif devient inſupportable: on arrive enfin à un lieu rempli de rochers, où il ſe trouve quelques ſources, & d'où l'on voit la ville de Boſtres. Les Chrétiens reprennent courage; mais un homme ſorti de la ville arrive au camp, & rapporte que la femme du Gouverneur avoit découvert les deſſeins de ſon mari, que les Turcs avoient garni de nouvelles troupes la ville & le château, que la place étoit inattaquable. Cette nouvelle jeta la conſternation dans l'armée Chrétienne. Baudouin tient conſeil; on prend le parti de la retraite. L'armée des Turcs s'étoit fortifiée de quelques tribus d'Arabes; elle livre, pour ainſi dire, à chaque pas de nouveaux combats. Les Chrétiens, après cinq jours de marche, arrivent à la ville de Gadara, ayant ſouffert une grande perte, & tous les maux dont on peut voir le détail dans Guillaume de Tyr; & trois jours après ils repaſsèrent le Jourdain. Tel fut le ſuccès d'une expédition entrepriſe contre la foi des Traités, & l'une des plus périlleuſes que les Latins aient tentées dans tout l'Orient.

La ville de Boſtres étoit alors ſous la domination des Turcs Selgiukides; mais après la mort du Sultan Meïereddin, le Sultan Noureddin, de la dynaſtie des Atabeks, qui étoit déjà maître des villes d'Halep & d'Ems, ſubjugua, l'an 1154, les villes de Damas & de Boſtres, qui paſsèrent l'an 1174 ſous la puiſſance du fameux Sultan Saladin. Les deux villes reſtèrent ſoûmiſes aux Sultans ou Soudans d'Égypte, juſqu'à l'an 1516. Selim I, Sultan des Turcs Ottomans, conquit la Syrie, après la mort du Sultan Canſo Gauri; la ville de Boſtres dépend encore du pachalik ou gouvernement de Damas.

Herbel. p. 742.

Vit. Salad. trad. de Schult. pag. 148, in Excerpt. p. 63.

VIII. Au reſte la ville de Boſtres eſt appelée par les Arabes de ſon ancien nom *Boſra.* Du temps d'Abulfeda, elle étoit habitée par les tribus Arabes des Beni Fizara & Marwa; ſon château eſt un des plus forts du Levant. Le Pacha de Damas gouverne la ville par un Sous-bachi & un Naïb; elle eſt bâtie de pierres noires; elle a des eaux en abondance & de beaux jardins; une magnifique moſquée & un marché ſont ſes

Abulfed. Clim. IV, in Tab.

Géogr. Turc. ch. XXV, trad. manuſcrite de la biblioth. du Roi, p. 1651.

principaux ornemens; ſon territoire eſt très-fertile en bleds, & a des vignobles. La ville de Boſra, capitale du pays de Hauran, eſt une des plus conſidérables du gouvernement de *Scham* ou de Damas; elle eſt encore habitée par un petit nombre de Chrétiens, qui ont un Évêque de la ſecte des Jacobites. Grégoire, archevêque & métropolitain de Boſtres, ſouſcrivit en 1671 une profeſſion de foi ſur l'Euchariſtie, qui a été imprimée dans le grand ouvrage de la Perpétuité de la Foi.

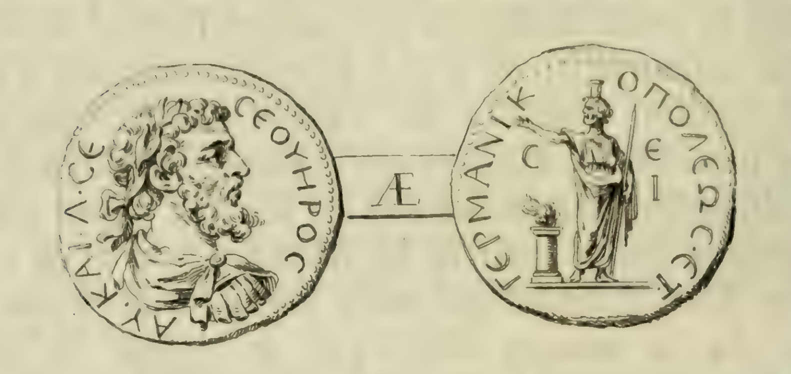
Aſſemani, bibl. Orient. t. II.

Nous avons vû l'hiſtoire d'une des grandes villes de l'Orient, autant qu'elle eſt connue par les anciens écrivains & par les monumens; on a fait ſur la Mythologie pluſieurs obſervations curieuſes & intéreſſantes, qui ont prouvé l'accord de l'hiſtoire avec les monumens; on a fixé le commencement d'une ère que le cardinal Noris & M. Vaillant n'avoient pas connue ſur les médailles de Boſtres; on a donné un nouvel exemple de la diſtinction des métropoles en dignité, d'avec celles qui n'en avoient que le nom & les honneurs; on a vû enfin la ſolution d'une difficulté qui avoit partagé deux ſavans Antiquaires ſur la manière d'expliquer la légende de pluſieurs médailles.



DISSERTATION
SUR
L'ÈRE DES VILLES DE GERMANICOPOLIS
ET
DE NEOCLAUDIOPOLIS, EN PAPHLAGONIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.



Lû le 29 Nov. 1759. AUCUN Antiquaire n'a fixé jusqu'à présent le commencement de l'ère que ces deux villes employoient dans les actes publics & sur les monumens. On connoît quinze ou seize médailles de la ville de Germanicopolis, toutes frappées sous le règne de Septime-Sévère, dont quelques-unes marquent les dates des années C, 200; CIA, 211; CIΔ, 214; & CIЄ, 215. Voy. la gravûre. Nous ne connoissons qu'une seule médaille de la ville de Neoclaudiopolis, frappée sous le même règne, avec la date de l'an CΘ, 209; cette médaille a passé du cabinet de M. de Surbeck dans celui de M. le président de Cotte.

Pour pouvoir déterminer le commencement de l'ère de laquelle on comptoit ces dates d'années, j'examinerai de quelle province de l'empire Romain étoit la ville de Germanicopolis, qui a fait frapper ces médailles; je rechercherai les motifs de

l'établiſſement de cette ère; je finirai ce Mémoire par un précis de l'hiſtoire des deux villes.

I. Les Anciens ont connu pluſieurs villes du nom de Germanicopolis; Pline en place une dans la Bithynie, près de la Propontide, qu'on nommoit auſſi *Helgas* & *Boos Cœte* (Βοὸς κοίτη, l'étable du bœuf) : *intùs Helgas oppidum quæ Germanicopolis, alio nomine Boos Cœte.* Une autre ville de ce nom étoit dans la Paphlagonie; Ptolémée l'appelle *Germanopolis*, & la place près du mont Olgaſſys, entre les villes de Tobata & de Xoana. La ville d'*Andrapa* ou de *Neoclaudiopolis*, étoit auſſi de la Paphlagonie, au midi du mont Olgaſſys. Ammien Marcellin parle d'une Germanicopolis, ſituée en Iſaurie; il en eſt fait mention dans les actes des Conciles, dans les Notices, dans Conſtantin Porphyrogénète, & dans quelques écrivains des Croiſades.

Plin. l. v, c. 32.
Ptolem. lib. v, c. 6, p. 122.
Ibid.
Ammian. lib. XXVII.
Oriens Christ. t. II, p. 1027.
Notit. Hierocl. edit. Weſſeling, p. 710.
Conſtant. l. I, them. 13.

M. Vaillant a cru que les médailles dont il eſt queſtion, avoient été frappées par les habitans de la ville de Germanicopolis en Iſaurie, ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΕΩΣ *in Iſauriâ;* le Baron de la Baſtie a ſuivi ſon opinion: mais il eſt certain qu'elles ont été fabriquées à Germanicopolis en Paphlagonie; on lit ſur deux médailles de cette ville le nom même du pays ou de la province où elle étoit ſituée: ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΙϹ ЄϹΤΙΑ ΘЄΩΝ ΠΑφλαγονίας; *Germanicopolis, la maiſon des Dieux de Paphlagonie.* Il étoit d'un uſage aſſez ordinaire de graver ſur les monnoies le nom de la province ou du pays où la ville qui les faiſoit frapper, étoit ſituée. On lit le nom de *Syrie* ſur les monnoies de Balanée, & de Sébaſte en Samarie; le nom de *Paleſtine*, ſur celles de Neapolis; le nom de *Céléſyrie*, ſur les monnoies de Gadara, d'Abila & de Philadelphie; & pour ne pas accumuler les exemples, je ne citerai encore que les monnoies des villes d'Amaſie, de Néocéſarée & de Zéla, ſur leſquelles on lit le nom de *Pont*, qui étoit une province voiſine de la Paphlagonie. On à gravé le nom de Paphlagonie ſur les monnoies de Germanicopolis, pour diſtinguer cette ville des autres villes de même nom, ſoit d'Iſaurie, ſoit de Bithynie; & comme la Paphlagonie, dans le temps où ces médailles ont

Albert. Aquens.
Numiſm. Gr. p. 195.
Sc. des Méd. t. II, p. 431.
Æ. II. Reg. & Arigoni.

été frappées, étoit soûmise au gouverneur de Bithynie, les habitans de Germanicopolis ont encore distingué leur ville de l'autre Germanicopolis de Bithynie & du même gouvernement; ils ont fait graver sur la pluspart de leurs monnoies le surnom de leur ville. La Germanicopolis de Bithynie, selon Pline, avoit encore deux autres noms, *Helgas* & *Boos Cœte;* le dernier nom auroit-il quelque rapport à la fable d'Io? On appeloit Βοὸς αὐλὴ, un antre de l'isle d'Eubée, dans lequel on disoit qu'Io avoit mis au monde Epaphus. La Germanicopolis de Paphlagonie, suivant ses médailles, avoit encore un autre nom; ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΙϹ ЄϹΤΙΑ ΘЄΩΝ, ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛЄΩϹ ЄϹΤΙΑϹ ΘЄΩΝ; *Germanicopolis, la maison des Dieux.* Cette ville devoit avoir un ou plusieurs temples consacrés à différentes Divinités; on voit sur une de ses médailles un temple à quatre colonnes, qui étoit apparemment le principal temple de la ville. Le rhéteur Aristide appeloit le temple d'Esculape à Pergame, Ἑστία Ἀσκληπιοῦ; & dans un discours prononcé à Smyrne, en parlant de la place publique environnée de temples, il disoit qu'elle étoit la maison & le sanctuaire des Dieux, Ἀγορὰν τε καὶ τὴν τῶν ΘΕΩΝ ΕΣΤΙΑΝ. La ville de Germanicopolis en Paphlagonie aura donc pris le nom d'ЄϹΤΙΑ ΘЄΩΝ, à cause d'un ou de plusieurs temples, consacrés à différens Dieux, bâtis dans son enceinte.

Strab. lib. X, p. 455. C.

Arist. edit. Canter. t. II, p. 304.

Idem, t. I, p. 474.

On voit sur les médailles de cette ville différentes Divinités représentées avec leurs attributs, Sérapis [a] devant un autel, Diane [b] Chasseresse, Vénus [c], Hercule [d], la déesse Salus [e]. Le titre ou le nom d'ЄϹΤΙΑ ΘЄΩΝ étoit sans doute relatif à plusieurs de ces Divinités.

[a] Æ. I. Peller.
[b] Æ. II. Vaill.
[c] Æ. II. Vaill.
[d] Æ. II. Arigoni.
[e] Æ. I. Vaill.

Nous avons vû que la ville de Germanicopolis, qui a fait frapper ces médailles, étoit indubitablement de la Paphlagonie; je prouverai bien-tôt que Neoclaudiopolis étoit située dans le même pays : on lit sur les médailles de ces deux villes des dates d'années; il faut examiner si, dans l'histoire de cette contrée de l'Asie, il se trouve quelque évènement qui ait pû donner occasion d'y établir une ère sous le règne de l'empereur Auguste.

II. La Paphlagonie étoit célèbre dès le temps de la haute

antiquité. Homère fait mention du brave Pylæmenes, chef des Paphlagoniens, qui périt au ſiége de Troie; il parle auſſi de pluſieurs villes du même pays. Cet état fut gouverné par une longue ſuite de Rois qui portèrent preſque tous le nom de Pylæmenes, qui fut donné à la nation même par pluſieurs auteurs: *Gens Paphlagonia*, dit Pline, *quam Pylæmeniam aliqui dixere.* L'hiſtoire de ces Princes eſt peu connue juſqu'au temps où les Romains pénétrèrent dans l'Aſie. Le roi Pylæmenes, ami des Romains, fut dépouillé de ſes États par le roi de Pont, Mithridate Eupator. Ce Pylæmenes, celui qui probablement fut ſurnommé *Évergète* ou le Bienfaiſant, prit ſur ſes monnoies le titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΛΑΙΜΕΝΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ, & fit frapper la médaille que Sébaſtien Feſch, Profeſſeur à Baſle, a expliquée dans une ſavante Diſſertation; Haym a depuis publié une autre médaille du même Prince. Strabon, auteur exact, qui étoit né dans un pays voiſin de la Paphlagonie, donne la ſuite de l'hiſtoire de ce pays.

Iliad. lib. II, verſ. 358.
Plin. l. VI, c. 2.
Baſileæ, in-4.° ann. 1680.
Teſor. Britan. t. II, p. 49.

Mithridate avoit occupé une grande partie de la Paphlagonie, & l'avoit jointe au royaume de Pont; Pompée, après la défaite de ce Prince, conquit tout le pays, & le partagea en onze juriſdictions, εἰς ἕνδεκα πολιτείας, qu'il ajoûta à la Bithynie, pour ne faire qu'une ſeule province; il rendit l'intérieur de la Paphlagonie aux Princes de la race de Pylæmenes, βασιλεύεσθαι παρέδωκε τοῖς ἀπὸ Πυλαιμένους, en ſorte qu'il y établit pluſieurs Rois; Appien appelle un de ces Princes *Attale.* Eutrope dit que Pompée rendit la Paphlagonie à Attale & à Pylæmenes. Sextus Rufus ajoûte que Pylæmenes laiſſa, en mourant, ſes États au peuple Romain. Pompée donna une grande partie du Pont à différens Princes. Dejotarus, l'un des Tétrarques de Galatie, étoit ſon ami particulier, & lui avoit donné des ſecours contre Mithridate. Pompée lui fit don d'une partie du Pont, & l'établit roi de l'Arménie mineure; il rendit la Galatie aux Tétrarques d'extraction Gauloiſe, à qui elle appartenoit par les droits du ſang, τοῖς ἀπὸ γένους Τετράρχαις.

Strab. l. XII, p. 541. C.
Ibid. D.
Appian. in Mithrid. ed. 1670, p. 415.

Telle fut la diſpoſition que fit Pompée du royaume de Pont, & des pays voiſins que Mithridate avoit uſurpés; mais dans

Strab. ibid. D. la ſuite, dit Strabon, « les chefs du gouvernement Romain,
» Ῥωμαίων ἡγεμόνες, firent d'autres différens partages, ἄλλους καὶ
» ἄλλους μερισμούς, en établiſſant des Rois & des Princes, Δυ-
» νάστας; à l'égard des villes, ils rendoient la liberté aux unes,
» ſoûmettoient les autres aux Princes, & en laiſſoient d'autres
ſous la puiſſance immédiate du peuple Romain. » De tous ces changemens, je ne citerai que ceux qui peuvent ſervir à l'explication de nos médailles.

Le roi Dejotarus avoit de puiſſans amis à Rome; il étoit intimement lié avec Cicéron & avec Jules Céſar. Cependant la reconnoiſſance l'attacha, pendant la guerre civile, au parti *Hirt. de Bell. civ. l. III, c. 4.* de Pompée; il lui mena ſix cents cavaliers Galates. Après la bataille de Pharſale Céſar fit grace à Dejotarus, en conſidération de ſa dignité, de ſon grand âge & de ſon ancienne amitié. Quoiqu'il eût fourni de puiſſans ſecours dans la guerre de Céſar contre Pharnaces, il fut condamné à une groſſe amende, & fut dépouillé du royaume de la petite Arménie. Ce Prince avoit uſurpé la Galatie ſur les autres Tétrarques; Céſar écouta leurs plaintes, & leur rendit juſtice. Dejotarus avoit un fils de ſon nom, qu'il aſſocia au royaume, & qui fut reconnu en cette qualité par les Romains; il avoit marié ſa fille au Tétrarque *Suidas, voce Κάστωρ.* Caſtor Saocondarius: c'étoit un Prince ſavant, qui compoſa pluſieurs ouvrages ſur l'Hiſtoire, ſur la Rhétorique & ſur divers *Hirt. de Bell. civ. l. III, c. 4. Suidas, ibid.* autres ſujets; il envoya des ſecours à Pompée, & mérita le glorieux titre d'*ami des Romains,* ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ. La ſcience & l'érudition ne ſont pas toûjours ennoblies par les qualités du cœur; Caſtor, de concert avec ſa femme, forma le criminel deſſein de dépouiller ſon beau-père, & l'accuſa d'avoir tenté de faire tuer Céſar à ſon paſſage dans la Galatie; il envoya même ſon fils à Rome pour ſoûtenir l'accuſation. Cicéron prit la défenſe du Roi, & fit, en préſence de Céſar, le beau plaidoyer qui eſt parvenu juſqu'à nous *(a)*. Dejotarus diſſimula ſon reſſentiment, & ſur la nouvelle de la mort de Céſar, il *Strab. l. XII, p. 568. B.* ſe vengea cruellement de ſes enfans; il maſſacra, ἀπέσφαξε, ſon gendre & ſa fille, détruiſit leur château, & ruina preſque

(a) Cicéron prononça ce diſcours vers le mois d'octobre de l'an 709.

entièrement

entièrement Gorbeunte *(b)*, qui étoit leur résidence royale, τὸ τοῦ Κάστορος βασίλειον; & pour une grosse somme d'argent *(c)* donnée à Fulvia, femme d'Antoine, il se fit rendre tout ce qui lui avoit été enlevé par César. *Cic. lib. XIV, ep. 12 ad Attic. & Philipp. 2.*

Quelques années après moururent le roi Dejotarus & son fils, qu'il avoit associé au trône : Dion rapporte qu'Attale & Dejotarus étant morts, leurs États, Ἀρχὴ, furent donnés à Castor; ce Prince étoit petit-fils de Dejotarus, & le même qui avoit été envoyé à Rome pour accuser son grand-père: il prit aussi le nom de Dejotarus. Marc Antoine qui gouvernoit, l'an 714 de Rome, tout l'Orient en souverain, lui donna non seulement les États de Dejotarus en Galatie, mais encore l'État que Pompée avoit rendu à Attale dans la Paphlagonie, & qui comprenoit la ville de Gangre & le pays voisin. Dejotarus prit le surnom de Philadelphe, suivant Strabon, Δηϊόταρος Κάστορος υἱὸς ὁ προσαγορευθεὶς Φιλάδελφος. Ce Prince, quelques jours après la bataille d'Actium, quitta le parti d'Antoine, & s'étant joint aux lieutenans de César Octavien, il battit la cavalerie ennemie. Dejotarus Philadelphe fut le dernier roi de Paphlagonie; & après sa mort la race Royale étant éteinte, son État fut réduit en province Romaine, & soûmis au gouverneur de Bithynie. *Dio. Cass. lib. XLVIII, p. 377. B.* *Strab. l. XII, p. 562. B.* *Plutarch. in Anton.* *Dio. Cass. l. L, p. 427. B.* *Strab. ibid. A. B.*

Strabon ne marque point l'année de cet évènement; il écrivoit sous le règne de Tibère; il dit seulement, « l'intérieur de la Paphlagonie, μεσογαία, quoique de peu d'étendue, a été soûmis avant notre temps à plusieurs Princes; les Romains le possèdent maintenant, la race des Rois s'étant éteinte. » Les dates d'années gravées sur les médailles de Germanicopolis, ville probablement la même que Gangre, qui étoit possédée par le dernier Dejotarus, nous donneront l'époque précise de l'union totale de la Paphlagonie à l'empire Romain; c'est un fait intéressant pour l'histoire, qui jusqu'à présent n'a point été déterminé. *Strab. l. XII, p. 562.*

(b) Gorbeunte étoit une ville de Galatie, dans le pays des Tectosages, à sept ou huit lieues à l'orient d'Ancyre. *Voyez l'itinéraire d'Antonin, page 205, édit. Wesseling.*

(c) *Sestertiûm centies*, environ deux millions de notre monnoie.

J'ai déjà obſervé, d'après Strabon, que le gouvernement Romain fit divers changemens aux diſpoſitions que Pompée avoit faites, ſoit à l'égard du royaume de Pont, ſoit pour les pays voiſins conquis par Mithridate; que quelques villes avoient été miſes en liberté; que les autres avoient été aſſujéties à des Rois & à des Princes: la ville d'Amaſie, la patrie de Strabon,
Ibid. p. 561. A. avoit été de cette ſeconde claſſe: « Amaſie, dit cet auteur, a
» été auſſi donnée aux Rois, maintenant elle eſt de la province Romaine; » ἐδόθη δὲ καὶ ἡ Ἀμάσεια βασιλεῦσι· νῦν δ' ἐπαρχία ἐστί. Le reſte du département de Pont, τῆς Ποντικῆς ἐπαρχίας, s'étend au-delà du fleuve Halys (dans la Paphlagonie) aux environs du mont Olgaſſys, juſqu'aux limites du territoire de Sinope. Nous avons vû, dans le I.er article de ce Mémoire, que les villes de Germanicopolis & de Neoclaudiopolis étoient ſituées dans la Paphlagonie, & je prouverai que Germanicopolis étoit la même que la ville de Gangre, poſſédée par le dernier Dejotarus: ces villes étoient donc compriſes dans le département que Strabon appelle ἡ Ποντικὴ ἐπαρχία, & qui comprenoit auſſi la ville d'Amaſie & ſon territoire.

Les trois villes ont fait graver ſur leurs médailles des dates d'années relatives à une même ère qui leur étoit commune: il eſt prouvé par les dates des années CKH, 228, & CMB, 242, gravées ſur les médailles frappées à Amaſie en l'honneur de l'empereur Sévère Alexandre & de l'impératrice Mamée ſa mère, que l'ère de cette ville étoit fixée à l'an 747 de Rome *(d)*. La ville de Germanicopolis a fait graver ſur ſes monnoies frappées en l'honneur de Septime Sévère, les dates

(d) Le commencement de l'ère d'Amaſie n'eſt point encore décidé entre les Antiquaires; Vaillant & le cardinal Noris l'ont fixé à l'an 743 de Rome, le P. Froëlich à l'an 744, le P. Hardouin à l'an 746, mais la date CKH, 228, de cette ère, gravée ſur une médaille de Sévère Alexandre, démontre que cette ère n'a point commencé avant l'automne de l'an 747, parce que la médaille de cet Empereur auroit été frappée avant l'an 975 de Rome, 222 de Jéſus-Chriſt: or il eſt prouvé, par tous les monumens hiſtoriques, que ce Prince parvint à l'Empire le 17 de mars de cette même année 222 de J. C. Le P. Mazoleni, ſavant Bénédictin, avoit déjà fait cette obſervation dans ſon grand ouvrage ſur les médaillons du cabinet de Piſani.

des années C, 200, CIE, 215; or en comparant ces dates avec les années du règne de Septime Sévère, il eſt évident que l'ère employée ſur les monumens par les habitans de Germanicopolis n'a point commencé avant l'an 746, ni après l'an 748 de Rome; d'où il réſulte que l'ère de Germanicopolis étoit la même que celle d'Amaſie, & que cette ère commune aux deux villes étoit l'époque de l'établiſſement de la province Pontique dont parle Strabon, qui aura été fait ſous le règne d'Auguſte, l'an 747 de Rome, le 7.e avant l'ère vulgaire: la ville de Neoclaudiopolis, qui étoit de ce département, ſuivoit la même ère.

Les nations & les villes qui paſſoient ſous la domination Romaine, ſoit par flatterie, ſoit par l'eſpérance d'une condition meilleure, regardoient cet évènement comme une époque mémorable, d'où ſouvent elles commencèrent à compter une nouvelle ſuite d'années. Pompée ayant délivré la Syrie du gouvernement de l'uſurpateur Tigranes, roi d'Arménie, les peuples admirent alors une nouvelle ère, que les Antiquaires appellent l'ère de Pompée; cette ère fut adoptée par les villes d'Abila, de Dium, d'Épiphanée, de Gadara, d'Hippus, de Canata, de Pella & par d'autres villes. L'empereur Auguſte donna la Mauritanie au jeune roi Juba, & unit à l'Empire la Numidie: pluſieurs villes de cette province employèrent ſur les monumens les dates des années de la province, ANNO PROVINCIAE, qu'on lit encore ſur les marbres des anciennes villes de Numidie. Polémon, roi d'une partie du Pont, ayant cédé à Néron ſes États, l'Empereur en forma une province qui porta pendant pluſieurs ſiècles le nom de Pont Polémoniaque, pour la diſtinguer de l'autre partie du Pont, qui avoit été réunie à la province de Bithynie. Les villes de Néocéſarée, métropole de la province, celles de Zéla & de Trapezus, & la communauté entière de la province, KOINON ΠΟΝΤΟΥ, marquoient ſur les monumens les années de l'ère de la province. Auguſte, après l'extinction de la race des rois de Paphlagonie, joignit leurs États au territoire d'Amaſie & de quelques villes voiſines, & en forma, l'an 747 de Rome, un département que Strabon

appelle ἡ Ποντικὴ ἐπαρχία. Les villes d'Amaſie, de Germanicopolis & de Neoclaudiopolis ſuivirent l'ère de cette nouvelle province, qui fut unie à la province de Bithynie.

Nicomèdes, dernier roi de Bithynie, ayant légué au peuple Romain ſes États, le Sénat en forma une province, qui reçut dans la ſuite divers accroiſſemens. Nous avons vû que Pompée, après la défaite de Mithridate, y ajoûta la côte maritime *(e)* depuis l'embouchûre de l'Halys juſqu'au territoire d'Héraclée; Auguſte joignit encore à la Bithynie la ville & le territoire d'Héraclée, après la mort du tyran Adiatorix; on y ajoûta enfin le département Pontique, composé des États du dernier roi de Paphlagonie, de la ville d'Amaſie, & de quelques autres villes avec leurs territoires. Nous voyons, par les lettres de Pline le jeune, que le Gouverneur de la province exerçoit ſa juriſdiction ſur les villes de la Bithynie & du Pont, *Bithynas* & *Ponticas civitates;* il prenoit le titre de Lieutenant Propreteur de la province de Bithynie & de Pont, LEG*atus* PR*o* PR*ætor* BITHYNIAE ET PONTI. La ville de Nicomédie, la métropole de la province & la réſidence du Gouverneur, ſe qualifioit du titre de *métropole* & de *première* ville *de la Bithynie* & *du Pont;* on lit ſur une belle médaille du cabinet de M. Pellerin, qui n'a point été publiée, Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΝΙΚΟμηδία ΚΑΙ ΠΡΩΤΗ ΒΙΘΥΝΙΑΣ ΚΑΙ ΠΟΝΤου. Ces deux départemens, ſuivant l'expreſſion de Strabon, ne faiſoient qu'une ſeule province, ὥστ' ἐξ ἀμφοῖν ἐπαρχίαν γενέσθαι μίαν; mais Amaſie, ville illuſtre & la principale du département Pontique, prit ſur les monumens le titre de *métropole* & de *première* ville *du Pont*, ΑΜΑΣΙΑ ΜΗΤρόπολις ΠΡώτη ΠΟΝΤου.

Strab. l. XII, p. 541. C. — *Id. p. 543. A.* — *Plin. l. X, ep. 91, 92, 93, 109, 110.* — *Gruter, pag. CCCCVII, 1 & 2, & pag. CCCCLXXI, 2.* — *Æ. II. Domitiani.* — *Strab. l. XII, p. 541. C.* — *Méd. d'Amaſie.*

Après ces éclairciſſemens, qui étoient néceſſaires pour l'explication des médailles de Germanicopolis & de Neoclaudiopolis, il faut encore comparer avec les années de règne des Empereurs les dates qui ſe liſent ſur les monnoies de ces villes.

(e) On lit ſur une médaille du cabinet de M. Pellerin qui n'a point été publiée, ΑΜΙΣΟΥ ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΕΙΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ, de la ville d'*Amiſus, ſous le gouvernement de Caïus Papirius Carbon;* il étoit gouverneur de la province de Bithynie pendant les années 694, 695 & 696 de Rome.

Deux médailles de Germanicopolis, frappées en l'honneur de l'impératrice Julia Domna, portent la date de l'an C, 200, & ont pour type l'entrée ſolennelle de l'empereur Septime Sévère dans ſon ſecond Conſulat; le Prince paroît ſur un char attelé de quatre chevaux, portant le globe de la main droite, & de la gauche le ſceptre d'ivoire. Cette cérémonie, qu'on appeloit *proceſſus Conſularis (f),* étoit établie dès le temps de la République; les nouveaux Conſuls, qui entroient en charge au 1.er janvier, marchoient, PROCEDEBANT, avec pompe par la ville de Rome. Les Empereurs à leur entrée dans le Conſulat faiſoient la même cérémonie, mais avec plus d'appareil; ſouvent ils étoient montés ſur un char; ils faiſoient leur entrée à Rome, & même dans les autres villes de l'Empire où ils ſe trouvoient le 1.er de janvier. Septime Sévère étoit en Orient le 1.er de janvier de l'an 947 de Rome, 194 de J. C. lorſqu'il entra dans ſon ſecond Conſulat *(g);* il pourſuivoit avec vivacité la guerre contre Peſcennius Niger. Le général Émilien ayant été défait près de Cyzique, Peſcennius lui-même fut battu près de Nicée; toutes les provinces, juſqu'au mont Taurus, ſe ſoûmirent au vainqueur: deux médailles de Germanicopolis nous apprennent que toute la province de Bithynie & de Pont avoit reconnu l'autorité de Septime avant l'automne de cette année 947 de Rome, 194 de J. C. Ce fait intéreſſant ne ſe trouve dans aucun hiſtorien: on croit que Peſcennius Niger, au commencement de l'an 194 de J. C, avoit pris le Conſulat pour la ſeconde fois, & qu'il s'étoit fait reconnoître en cette qualité dans les provinces qui lui étoient ſoûmiſes. Mais après les victoires remportées ſur ce Prince, les provinces & les villes qui ſubirent la loi de ſon rival, dûrent rendre à celui-ci le même hommage. La ville de Germanicopolis fit graver ſur une de ſes monnoies l'entrée ſolennelle de Septime Sévère dans ſon ſecond Conſulat, qui, ſuivant les faſtes & les auteurs, avoit

Spanh. de Præſt. & Uſ. numiſm. t. II, p. 457. Grammat. anon. in not. ad Act. I, in Verr. c. 10.

Lactant. de mort. Perſecut. c. 17.

Æ. I. *de Sept.* du cabinet de M. Pellerin.

Æ. II. *de Julia Domna,* du cat. de M. de Surb.

(f) Sur une médaille de Conſtantin, FELIX PROCESSVS COS. & ſur une de Maxence, FEL. PROCES. CONS.

(g) Selon Spartien ce fut en Syrie qu'il entra dans ſon troiſième Conſulat, l'an de Rome 955, & 202 de J. C. *Spart. in Sev. p. 70.* D.

commencé le 1.er de janvier de cette même année 194 de J. C; elle marqua ſur les mêmes médailles l'an C, 200 de ſon ère: or j'ai prouvé que cette ère avoit commencé l'an 747 de Rome à l'automne; il eſt évident par le calcul que l'an 200 de la même ère commença à l'automne de l'an 946 de Rome, trois mois avant le ſecond Conſulat de Septime Sévère. Cette année 200 de l'ère de Germanicopolis finit à l'automne de l'an 194 de J. C: la médaille frappée en l'honneur de Septime Sévère avec cette date, prouve que la ville & les pays voiſins s'étoient ſoûmis à Septime avant l'automne; & il eſt démontré par ces deux médailles que l'ère de Germanicopolis, qui étoit la même que l'ère d'Amaſie & de Neoclaudiopolis, eſt invariablement déterminée à l'automne de l'an 747 de Rome.

Il eſt facile d'expliquer les autres dates de cette ère; CIA, 211; CIΔ, 214; CIЄ, 215, qu'on lit ſur les médailles de Germanicopolis; la dernière, 215, commença à l'automne de l'an 208 de J. C. Septime-Sévère mourut le 4 de février de l'an 211.

La date CΘ, 209 de la même ère, gravée ſur la médaille de Neoclaudiopolis, commença à l'automne de l'an 955 de Rome, 202 de J. C. On voit ſur le revers un aigle poſé ſur un autel entre deux enſeignes militaires; l'aigle porte à ſon bec une couronne de laurier. Vers le printemps de l'an 203 de J. C. Septime-Sévère, au retour de ſon expédition contre les Parthes, paſſa par la Cilicie, la Cappadoce & la Bithynie pour ſe rendre à Rome, où le Sénat lui décerna les honneurs du triomphe. Le type de la médaille paroît être une alluſion aux victoires remportées en Orient par les armées Romaines. Je paſſe à l'hiſtoire abrégée des deux villes qui ont fait frapper ces médailles.

Tillem. Emp. t. III, p. 64.

III. La ville de Germanicopolis étoit très-voiſine, & même n'étoit pas différente de la ville de Gangre. L'empereur Juſtinien, dans la Novelle XXIX, compte ſix villes dans la Paphlagonie, Germanicopolis, près de Gangre *(h)*, Γερμανικοπόλεως

(h) Gangre, ſelon Strabon & Suidas, étoit ſur la montagne; c'étoit un ancien château avec quelques habitations; dans la ſuite, ſous la domination Romaine, on bâtit au pied de la montagne une nouvelle ville, qui fut appelée *Germanicopolis.*

τε τῆς πρὸς Γάγγραν; Pompeïopolis & quatre autres. Si Germanicopolis eût été différente de Gangre, il y auroit eu ſept villes dans la Paphlagonie, pendant que l'Empereur, en deux endroits différens, n'en compte que ſix; d'ailleurs ce Prince, en décrivant l'état civil de la province, auroit-il nommé Germanicopolis avant Gangre qui étoit la métropole: il faut donc reconnoître que Germanicopolis & Gangre étoient priſes pour une ſeule & même ville qui avoit deux noms; & par-là on découvre la raiſon pour laquelle Ptolémée, qui parle de Germanicopolis, ne dit rien de Gangre; au contraire, les notices d'Hiéroclès, & les actes des Conciles ne font mention que de Gangre.

Cette ville étoit ancienne; elle avoit été la réſidence, βασίλειον, de Mopſus, roi de Paphlagonie, qui envoya des ſecours aux Galates contre les Romains du temps d'Antiochus le Grand; elle fut enſuite poſſédée par Dejotarus Philadelphe, dernier roi de Paphlagonie: ce n'étoit alors qu'une petite ville & un château fortifié, πολισμάτιον ἅμα καὶ φρούριον; ſous la domination Romaine, elle reçut des accroiſſemens, apparemment par les ordres de l'empereur Claude, qui lui donna le nom de Germanicus qu'il portoit, *Germanicopolis*. Cet Empereur combla de ſes bienfaits d'autres villes de la même province, *Bithynium*, qui prit le nom de *Claudiopolis*, & *Andrapa* qui fut appelée *Neoclaudiopolis* ou la nouvelle Claudiopolis. Dès-lors la ville de Gangre eut deux noms; le nouveau, donné par le gouvernement Romain, fut employé ſur les monnoies, & par Ptolémée; l'ancien nom a été conſervé par Pline, par les auteurs Eccléſiaſtiques, dans les notices & dans les actes des Conciles.

Strab. l. XII, p. 562. B. Liv. lib. XXXVIII, c. 26.

Strab. ibid.

L'empereur Conſtantin ayant détaché de la province de Bithynie le département de Pont, il en forma deux provinces, la Paphlagonie & l'Hélénopont; Gangre fut établie métropole de la première, & Amaſie de la ſeconde. On peut voir dans l'*Oriens Chriſtianus* la ſuite connue des évêques & des métropolitains de Gangre. Cette ville eſt célèbre par l'aſſemblée d'un Concile qui y fut tenu dans le IV.[e] ſiècle; elle eſt appelée dans la table de Peutinger *Gangaris*; elle a conſervé ſon nom juſqu'à préſent.

Le Quien, Or. Chriſtian. t. I, p. 549.

Sous les empereurs Grecs de Constantinople, la ville de Gangre étoit la capitale du *Thème* ou département de Paphlagonie; elle tomba sous la domination des Turcs Seljoucides d'Iconium, à la fin du XI.[e] siècle. L'empereur Jean Comnène la prit l'an 1136; mais les Grecs ne la gardèrent pas long-temps; elle fut reprise par l'armée Turque. Pendant les divisions qui durèrent plusieurs années entre les princes Turcs, le Sultan Kilidge-arslan II enleva, en 1159, Gangra & Ancyre à son frère. Dans le siècle suivant, les Tartares ayant fait une invasion dans l'Asie mineure, les Seljoucides furent obligés de leur payer tribut. En 1261 les Grecs avoient recouvré Gangre & la Paphlagonie; dans la suite cette province fut soûmise aux Turcs Ottomans qui la possèdent encore.

Cinnamus.

Nicétas Chon.

De Guig. hist. des Huns, vol. III, p. 45.

Ducas. c. 2.

Kiankari, dit le géographe Turc, est la ville capitale du *Liva* ou district du même nom; elle est située au pied & au midi de la montagne; son château, bâti sur le sommet d'un rocher escarpé *(i)*, est fort & ancien; il comprend plusieurs maisons & une mosquée, & un puits creusé dans le rocher, qui fournit des eaux en abondance. La ville a deux belles mosquées, deux bains publics, des marchés, des khans; & vis-à-vis le château, sur une petite hauteur, est un palais impérial où loge aujourd'hui le Gouverneur. Kiankari est entre deux rivières appelées Kara-sou & Hadgi-sou, qui se réunissent à deux milles au dessous de la ville, & vont se jeter dans la rivière de Kizil-irmak, qui est le *Halys* des Anciens. On compte de Kiankari à Angoura (Ancyre) qui est à son midi, trois journées; & à Sinob (Sinope) qui est à son septentrion, six journées de chemin.

Géogr. Turc. trad. manusc. de la bibl. du Roi, p. 1861.

(i) Étienne de Byzance rapportant la fondation de Gangre, d'après un ancien auteur, dit qu'elle fût bâtie sur une roche élevée, ὑψηλὸν ὄχθον, où une chèvre avoit fait ses petits, & qu'elle fut appelée *Gangra*, qui est le nom d'une chèvre en langue Paphlagonienne. Ce château, φρούριον, étoit la résidence, βασίλειον, des anciens rois de Paphlagonie. Le récit d'Étienne de Byzance est parfaitement conforme à la description que le géographe Turc fait du château de Kiankari.

Une des médailles de Germanicopolis *(Æ. II. Cary)* a pour type l'image d'un fleuve; *Kara-sou* signifie, dans la langue Turque, l'eau noire, & *Hadgi-sou* l'eau salée; cette seconde rivière passe par des salines.

La

La ville de Neoclaudiopolis, comme je l'ai déjà observé, avoit aussi deux noms: Α'νδραπα, dit Ptolémée, ἡ καὶ Νεοκλαυδιόπολις. Cette ville, dans le partage des provinces, fut comprise dans l'Hélénopont sous la métropole d'Amasie; elle eut des Évêques dont on peut voir la suite connue dans l'*Oriens Christianus.* Il est fait mention de cette ville dans les actes d'Eutychius le Thaumaturge. Ce pieux solitaire étoit né dans le territoire d'Andrapa, ἐξ αὐτῆς τῆς Α'νδραπηνῶν γῆς; il se retira sur une montagne près du Pont-Euxin au diocèse d'Amasie, où il mourut. Théophylacte, évêque d'Amasie, fit la translation du corps d'Eutychius sous le règne de Constantin & d'Irène sa mère, l'an 6300 de l'ère des Grecs, 793 ou 794 de J. C. La ville d'Andrapa ou de Neoclaudiopolis étoit située à l'orient & au midi du mont Olgassys, à l'orient de la ville de Germanicopolis ou de Gangre. On n'avoit point encore publié de médailles de la ville de *Neoclaudiopolis;* celle du cabinet de M. de Cotte est jusqu'à présent unique.

Notit. Hierocl. edit. Wess. pag. 701.

Oriens Christ. t. I, p. 539.

Acta SS. ad diem VI Martii, p. 456.

On a prouvé dans ce Mémoire que la ville de Germanicopolis, qui a fait frapper les médailles ci-dessus expliquées, étoit une ville de Paphlagonie, & non de l'Isaurie, comme l'avoient pensé Vaillant & le Baron de la Bastie; que cette ville étoit la même que Gangre, ancienne résidence des rois de Paphlagonie, & qui est encore à présent une ville considérable; & ce qui est le plus important pour l'Histoire, on a montré que les dates gravées sur les médailles des villes de Germanicopolis, de Neoclaudiopolis & d'Amasie, déterminent l'année dans laquelle le département de Pont fut uni par Auguste à la province de Bithynie; Strabon a parlé de cette union sans en fixer le temps. L'étude des médailles est toûjours pour les Lettres un fonds précieux & abondant de nouvelles connoissances.



HISTOIRE DE POSTUME, EMPEREUR DANS LES GAULES, ÉCLAIRCIE PAR LES MÉDAILLES.

Par M. DE BREQUIGNY.

Lû le 8 Août 1760.

PEU de règnes dans les Annales obſcures du bas Empire, nous ont paru plus dignes d'attention que celui de Poſtume. Ce fut le règne d'un grand homme; il fut fertile en évènemens conſidérables: il eſt ſur-tout intéreſſant pour nous; Poſtume régna ſur notre patrie.

Son hiſtoire eſt demeurée juſqu'ici dans une aſſez grande confuſion. Les Anciens qui en ont parlé, abréviateurs ſecs, peu exacts & peu inſtruits, ſe contrediſent fréquemment les uns les autres, quelquefois ſe contrediſent eux-mêmes. Les Modernes, qui ont tenté de les concilier, ont plus ſouvent indiqué les difficultés qu'ils ne les ont aplanies, & leurs conjectures accumulées ſemblent n'avoir ſervi qu'à multiplier les doutes.

Au milieu de ces ténèbres, les médailles jettent quelques lumières dont juſqu'ici l'on n'a pas aſſez profité. C'eſt avec leur ſecours que nous allons eſſayer de répandre quelque jour ſur ce point important de l'hiſtoire des Gaules & de l'Empire.

Trebell. Poll. paſſim. Vopiſc. in Aurel. p. 211. Oroſ. lib. VII, cap. 22, &c.

Les hiſtoriens ont défiguré juſqu'au nom de Poſtume. Trebellius & quelques autres l'appellent ordinairement *Poſthumius*; l'épitome de Victor, *Caſſius Labienus Poſtumus*. La pluſpart des Modernes ont cru trouver ſur les médailles de ce Prince les noms de *M. Caſſius Latienus Poſtumus;* mais ils ont mal lû ces noms abrégés, M. CASS. LAT. POSTVMVS: deux inſcriptions publiées (a), l'une par Fabretti, l'autre par

(a) *Fabretti, Inſcript. p. 686. Muratorii, Inſcr. t. I, p. 460, b. V.* Meyer rejetoit l'inſcription de Fabretti comme étant unique, mais elle eſt maintenant confirmée par celle de Muratori. *Joach. Meieri, Comment. de nummo aureo Poſtumi. Goſlar. 1713, in-4.°*

Muratori, nous apprennent qu'il faut lire *M. CASSIANIUS Latinius Poſtumus.*

Sa naiſſance avoit mis un prodigieux *(b)* intervalle entre le trône & lui; mais ſes talens le tirèrent bien-tôt de l'obſcurité dans laquelle il étoit né; il devint un des plus habiles Généraux de ſon ſiècle. Valérien, qui connoiſſoit ſon mérite, le chargea de garder le Rhin, & de commander dans les Gaules. On ignore quel âge Poſtume avoit alors; mais on ſait qu'il avoit un fils déjà en état de poſſéder des emplois, puiſque Valérien fit, dans le même temps, ce fils de Poſtume tribun des Vocontiens.

Epiſt. Valer. ad Gallos, apud Trebell. in Poſt. p. 185.

Ibid.

Ce fut dès le commencement du règne de Valérien, c'eſt-à-dire vers l'an 253 ou 254, que Poſtume fut nommé pour commander dans les Gaules; car Gallien, fils aîné de Valérien, & aſſocié par ſon père à l'Empire, fit la guerre ſur le Rhin contre les Germains dans ces mêmes années; & il réſulte d'une lettre de Valérien conſervée par Vopiſcus, que Gallien fit cette guerre ſous les yeux & avec les conſeils de Poſtume.

Eutrop. l. IX, Zoſim. lib. I.

Vopiſc. in Aurel. p. 211.

Il n'en faut pas conclurre, avec M. de Tillemont & quelques autres, que Gallien fût encore dans l'âge où l'on a beſoin de gouverneur. Ce Prince avoit alors environ trente-quatre ans, ſelon Victor *(c)*, & nous ſavons d'ailleurs qu'il avoit déjà un fils de neuf ou dix ans au moins, puiſqu'il fit venir ce fils à l'armée trois ou quatre ans après. Mais cette queſtion appartient à l'hiſtoire de Gallien, & celle de Poſtume fera naître trop de diſcuſſions pour nous permettre de nous arrêter à celles qui ſont étrangères.

Tillem. vie de Valérien, note 8, Crévier, hiſt. des Emper. t. X; & pluſieurs autres.

Zoſ. ubi ſuprà. Zonar. tom. I, p. 631.

Gallien, aidé de Poſtume, défit les Germains dans trois grandes batailles, dont on a fait mention ſucceſſivement ſur ſes médailles; la dernière victoire fut complète; les médailles l'appellent *Victoria Germanica maxima.* Les Germains furent contraints de faire la paix à la fin de la campagne de l'an 256: ce fut au plus tard dans ce temps, que Gallien fit venir à l'armée, comme nous l'avons déjà dit, ſon fils aîné, qui

(b) Poſthumus obſcuriſſimè natus. Eutrop. lib. IX. Vide Trebell. in Lolliano, p. 186.

(c) Regnavit annos quindecim .... vixit annos quinquagenta. Victor. epit.

probablement ne pouvoit guère avoir moins de douze à quatorze ans.

Trebellius, in Postumo.

Si nous en croyons Trebellius, Gallien nomma Postume gouverneur de ce jeune Prince, que nous appelons communément Salonin *(d)*; d'autres historiens prétendent que Gallien préféra Sylvanus *(e)*, & que ce fut la cause de la révolte de Postume. Soit que Salonin n'eût jamais été confié à Postume, soit qu'il eût été retiré de ses mains, il paroît certain qu'il étoit dans celles de Sylvanus lorsque Gallien fut obligé de quitter l'armée des Gaules, en 257.

Vide Treb. in Ciriade & Ingen. & al. vitæ Gall. scriptores.

Un orage affreux avoit éclaté tout-à-coup sur plusieurs parties de l'Empire; Cyriadès, soûtenu par les Perses, avoit envahi la Mésopotamie & pris le titre d'Auguste; un déluge de Barbares avoit inondé la Bithynie; les Sarmates s'étoient jetés sur les Pannonies; & si Ingénuus, qui y commandoit, les avoit repoussés, il étoit devenu lui-même un ennemi plus dangereux; il n'avoit profité de sa victoire que pour se faire proclamer Empereur.

Treb. in Ingen. p. 188.

Valérien & Gallien avoient en quelque sorte partagé l'Empire entre eux: ce n'étoit pas un partage proprement dit, comme il le devint sous Dioclétien, ils possédoient en commun; mais obligés de veiller à la fois sur les diverses parties d'un Empire immense, Valérien s'étoit chargé de l'Asie & de l'Afrique, & Gallien de l'Europe. Valérien battit Cyriadès & pacifia la Bithynie. Gallien quitta le Rhin, où tout étoit tranquille, & accourut en Pannonie; il défit Ingénuus, qui se jeta dans une place où il fallut l'assiéger: la ville fut forcée, & Ingenuus réduit à se tuer lui-même. Sa révolte finit, selon Trebellius, sous le consulat de Tuscus & de Bassus, c'est-à-dire en 258.

Zosim. ubi suprà.

Vie de Valérien, note 9.

M. de Tillemont recule cette révolte jusqu'à la captivité de Valérien, mais ses conjectures ne nous paroissent pas assez appuyées pour réformer une date aussi précise que celle qui est

(d) Une inscription qui paroît contenir tous ses noms, lui donne ceux de P. LIC. SALONIN. VALERIANVS. *Bandur. in Salonino.*

(e) Zosim. & Zonar. ubi suprà. Zonare écrit Albanus au lieu de Sylvanus.

aſſignée par Trebellius. La date du conſulat de *Tuſcus* & de *Baſſus* indique l'année où ſe termina la révolte; elle avoit dû commencer dès l'année précédente: le temps qu'il avoit fallu pour en porter la nouvelle à Gallien, pour ſe préparer à marcher contre les révoltés, pour conduire une armée juſqu'en Pannonie; une bataille, un ſiége qui dut être opiniâtre, tout cela ne pouvoit avoir rempli moins d'une année: la révolte d'Ingénuus avoit donc commencé au plus tard en 257, ce qui fixe à cette même année l'époque où Gallien quitta les Gaules.

Il ne les avoit pas quittées ſans précautions, & ces précautions mêmes laiſſent entrevoir qu'il ſe défioit de Poſtume: ce n'étoit pas à Poſtume, comme nous l'avons remarqué, qu'il avoit confié ſon fils, & avant que de partir il avoit déclaré ce fils Auguſte *(f)*, comme s'il eût cherché par ce titre à en impoſer davantage, non pas ſeulement aux barbares, mais auſſi à ſon propre Général.

Un Auguſte de quatorze ans au plus n'étoit guère capable d'impoſer à Poſtume, qui ſe conduiſoit avec une indépendance fort propre à juſtifier les craintes & les précautions de Gallien. Les Germains, quoiqu'en paix, traverſoient de temps en temps le Rhin, & faiſoient des courſes dans les Gaules; Poſtume battit un de leurs partis & diſtribua le butin aux ſoldats. Sylvanus, à qui Gallien avoit confié le jeune Auguſte, envoya, au nom du Prince, redemander le butin, dont Poſtume n'avoit pû diſpoſer de ſa propre autorité. Poſtume aſſembla ſes ſoldats, & leur propoſa de rapporter ce qu'ils avoient partagé *(g)*; mais ſon deſſein n'étoit pas qu'ils y conſentiſſent.

Zonar. & Zoſ. ubi ſuprà. Vict. epitome.

La conduite de Poſtume étoit adroite; il pouvoit, ſelon les circonſtances, ſe faire un mérite de l'obéiſſance des troupes, ou profiter de leur mécontentement; les ſoldats murmurèrent & il appuya leurs murmures; ils le nommèrent Empereur & il prit la pourpre. Après ce premier pas il n'y avoit plus rien à ménager; Salonin & Sylvanus s'étoient enfermés dans Cologne,

(f) Nous avons pluſieurs médailles de Salonin avec le titre d'Auguſte; ce Prince ne porte cependant que le titre de Céſar ſur celles de ſon apothéoſe. Nous concilions cette contradiction apparente dans notre Diſſertation ſur la famille de Gallien.

(g) Εἰσέπραξεν ἐξ αὐτῶν τὰ τῆς λείας, εἰς ἀποστασίαν αὐτοὺς παρακινῆσαι μηχανώμενος, ὃ καὶ γέγονε. *Zonar. ubi ſup.*

Postume les y assiégea, força la ville de les lui livrer selon quelques-uns, & les fit mettre à mort sur le champ. Il paroît que ce ne fut qu'au commencement de l'an 259 que Postume vint à bout de se rendre maître de la personne de Salonin; car nous avons une inscription qui prouve que ce Prince vivoit encore l'an VII de la puissance Tribunitienne de Valérien, & cette septième année avoit commencé dans les premiers mois de l'an 259. Selon cet ordre de faits, ce fut en 257 que Postume fut proclamé Empereur par son armée; Salonin lui résista durant toute l'année 258, & lui fut enfin livré au commencement de 259. Je n'ignore pas que je m'écarte de l'opinion commune, qui recule au moins jusqu'en 260 le commencement du règne de Postume; je dois donc discuter avec quelque étendue ce point important & contesté.

Murator. Inscr. t. I, pag. 460, 465.

Lorsque Claude fut élû Empereur, le 24 mars 268, il y avoit environ un an que Postume étoit mort: en effet, Trebellius rapporte les acclamations du Sénat à l'élection de Claude, & dans ces acclamations on citoit Tetricus comme tyran des Gaules. Or Tetricus avoit succédé à Marius, Marius à Victorin, & Victorin avoit régné quelque temps seul depuis la mort de Postume: ces règnes, quelques courts qu'on les suppose, n'ont pû occuper guère moins d'un an; l'on en convient assez pour nous épargner la peine de le prouver; Postume étoit donc mort dans les premiers mois de l'an 267.

Treb. in Claud. p. 203.

Il avoit régné dix ans; Eutrope le dit positivement, Orose le répète *(h)*, & trois manuscrits de ce dernier historien, que j'ai consultés, parmi lesquels il y en a un de plus de huit cents ans d'antiquité, ne fournissent sur cet endroit aucune diversité de leçon. Les médailles confirment le témoignage de ces deux historiens; nous en avons de presque toutes les années du règne de Postume, depuis la première jusqu'à la dixième inclusivement. Or puisque Postume a régné dix ans, & que son règne a fini en 267, il faut qu'il ait commencé en 257, comme je l'ai supposé: on oppose à cela l'autorité de Trebellius, qui semble

Eutrop. lib. IX.

Voyez-les dans Banduri, qui les décrit.

Treb. p. 177, 185, 186.

(h) Oros. lib. VII, cap. 22. *Collatus cum tribus mss. optimæ notæ, Ecclesiarum S. Gatiani & S. Martini Turon.*

borner le règne de Poſtume à ſept ans; je dis qu'il ſemble, car les paſſages de Trebellius peuvent très-bien ſe concilier avec les dix ans de règne que nous accordons à Poſtume, puiſque cet écrivain ne paroît pas vouloir fixer le nombre entier des années du règne de ce Prince; mais ſeulement le nombre d'années qu'il régna depuis que ſon empire eut pris une conſiſtance ſolide, & que le conſentement des peuples de ſon département eut en quelque ſorte légitimé le choix de ſon armée, comme nous le remarquerons dans la ſuite.

Je ne me prévaudrai cependant point ici de cette explication des textes de Trebellius, & je ſuppoſerai, ſi l'on veut, qu'il borne expreſſément à ſept ans la totalité du règne de Poſtume; mais le témoignage unique d'un pareil hiſtorien, qui brouille & confond ſans ceſſe & les faits, & les temps, & les noms, pourra-t-il détruire celui de deux autres hiſtoriens? pourra-t-il balancer les dates préciſes que les médailles nous ont conſervées?

Le plus grand nombre des Savans modernes n'ont pas laiſſé d'être frappés de l'autorité de Trebellius, au point qu'ils ont cru devoir rejeter les témoignages d'Eutrope & d'Oroſe, & récuſer les médailles; de ce nombre ſont M. de Tillemont, le P. Banduri, & quantité d'autres après eux. Je ſais les égards, les reſpects même que je dois à ces écrivains célèbres; mais les opinions peu fondées que de grands noms accréditent, ſont celles qu'il eſt le plus important de combattre. Une ſeule Diſſertation ne ſuffiroit pas pour diſcuter en détail leurs argumens, & les réfuter pied à pied; je me bornerai à y répondre d'une façon générale.

Tillem. vie de Gallien, note 2. Crévier, hiſt. des Emper. tome X, p. 420. Bandur. numiſm. Imper. t. I, præf. & in Poſtumo, &c. &c.

Ils ont imaginé deux moyens différens; le premier conſiſte à regarder comme altérés les paſſages d'Eutrope & d'Oroſe, & comme fauſſes ou imaginaires les médailles qu'on allègue à l'appui de ces paſſages: le ſecond moyen admet les paſſages & les médailles; mais il ſuppoſe qu'Eutrope & Oroſe ont compté au nombre des années du règne de Poſtume, celles où il a commandé dans les Gaules, comme ſimple Gouverneur; & par rapport aux médailles qui donnent à Poſtume plus de ſept années de règne, ces dates, dit-on, n'appartiennent

point au règne de Postume; elles se trouvoient sur d'anciens coins qu'on a pris au hasard pour frapper les revers de quelques médailles de cet Empereur.

Rien n'est si peu solide que ces moyens: le soupçon d'altération des passages d'Eutrope & d'Orose, n'est appuyé de l'autorité d'aucun manuscrit; & l'on ne peut contester aujourd'hui ni l'existence ni la vérité des médailles sur lesquelles il est fait mention de la dixième année du règne de Postume; elles sont connues de tout le monde, & connues pour vraies: j'aurai bien-tôt occasion de citer les principales.

Dire qu'Eutrope & Orose, dans les dix ans de règne qu'ils ont attribués à Postume, ont compris le temps qu'il a commandé en Gaule avant que d'être Empereur, c'est une supposition gratuite, qui d'ailleurs est démentie par les médailles. On en connoît de chacune des dix années de son règne, à la réserve de la deuxième, de la sixième & de la neuvième, toutes lui donnent le titre d'Auguste & de Grand-Pontife; toutes font mention de sa puissance Tribunitienne. Il a donc effectivement joui dix ans de cette puissance Tribunitienne.

Prétendre que ces médailles ont été frappées, quant aux revers, avec des coins qui avoient servi à d'autres Empereurs, & dont par conséquent les dates n'ont aucun rapport avec les dates du règne de Postume; c'est une supposition qu'il seroit bien dangereux d'admettre gratuitement, elle détruiroit absolument toute certitude numismatique.

Qu'on suppose que quelques-uns de ces tyrans éphémères, qui se soûlevoient dans des provinces obscures, aient été forcés pour frapper leurs monnoies tumultuaires (si j'ose m'exprimer ainsi) d'avoir recours à d'anciens coins; cela aura peut-être quelque degré de probabilité: mais Postume, qui régna dix ans dans les Gaules en maître plus absolu que Gallien ne régnoit à Rome; qui affectoit dans tout ce qui avoit rapport au gouvernement, d'imiter les usages des empereurs Romains; qui a pris un soin particulier de consigner sur ses médailles tous les événemens de son règne; qui avoit dans son département les belles fabriques de Cologne, de Mayence & de Trèves;

Trèves; Poſtume, dis-je, auroit-il ſouffert qu'on ſe ſervît, pour ſes médailles, d'anciens coins pris au haſard? C'eſt ce qu'on ne ſe perſuadera jamais; & quand cela ne ſeroit pas contre toute vrai-ſemblance, ſeroit-ce aſſez, pour le préſumer, que la contradiction apparente de quelques-unes de ces médailles, avec des paſſages équivoques d'un écrivain tel que Trebellius?

Je dis plus: on ne ſauroit jeter les yeux ſur la ſuite des médailles chronologiques de Poſtume, ſans y remarquer un ordre, une liaiſon, un enchaînement qu'on ne peut jamais regarder comme l'effet du haſard. Les dates des années de ſa puiſſance Tribunitienne s'y combinent avec celles de ſes Conſulats. Attribuer au haſard cette combinaiſon régulière, c'eſt vouloir juſtifier une ſuppoſition gratuite par une ſuppoſition inconcevable.

Portons donc nos regards ſur cet ordre régulier & ſuivi des conſulats de Poſtume, combinés avec les années de ſon règne. Cet objet nous ramène à l'hiſtoire de ſa vie, dont la diſcuſſion dans laquelle nous venons d'entrer, nous a peut-être trop long-temps écartés.

Poſtume avoit été Conſul avant que d'être Empereur; Conſul ſubrogé: car ſon nom ne ſe trouve point dans les faſtes. C'eſt ce premier Conſulat qui eſt déſigné ſur une médaille de la première année de ſon règne *(i)*, au revers de laquelle on lit: P. M. TR. P. COS. PP. Dans le cours de cette même année, à l'époque où ſe renouveloient les Conſuls, Poſtume ſe fit déférer le Conſulat par ſes nouveaux ſujets, & prit le titre de Conſul pour la ſeconde fois: de-là cette autre médaille datée de la première année de ſon règne & de ſon ſecond Conſulat, P. M. TR. P. COS. II. PP. ce Conſulat commença donc avec l'année 258.

On ne doit pas être ſurpris de ne trouver dans les faſtes Conſulaires, ni ce nouveau Conſulat, ni les autres auxquels Poſtume parvint depuis. On ſait qu'on n'inſcrivoit dans ces faſtes que les noms des Conſuls reconnus à Rome; & Rome, qui traitoit Poſtume de tyran, n'avoit garde de le reconnoître pour Conſul.

(i) Cette médaille, & les autres que je cite en cet endroit, ſont toutes décrites par Banduri.

Le troisième consulat de Postume se trouve marqué sur une de ses médailles, datée de la troisième année de sa puissance Tribunitienne. Il faut donc rapporter ce troisième Consulat à l'an 259 ou 260; car l'an 3 du règne de Postume s'étendoit dans ces deux années. Le nombre de ses Consulats n'augmenta point jusqu'à l'an 8 de son règne; car nous avons des médailles des années 4, 5 & 7, sur lesquelles il est toûjours nommé Consul pour la troisième fois: mais sur une médaille datée de la huitième année de sa puissance Tribunitienne, nous lui voyons un quatrième Consulat. Cette année s'étendoit dans les années 264 & 265 de notre ère.

Il entama la dixième année de son règne avant son cinquième Consulat. Nous avons des médailles de cette dixième année, sur lesquelles il est encore mention de son quatrième Consulat, & d'autres de cette même année, où il est mention du cinquième, IMP. X. COS. IIII. IMP. X. COS. V. Je sais que les dates jointes au titre d'*Imperator,* correspondent assez rarement aux années de la puissance Tribunitienne; mais elles y correspondent ici, puisque nous avons une autre médaille de Postume, sur laquelle son cinquième Consulat est aussi rapporté à la dixième année de sa puissance Tribunitienne, TR. P. X. COS. V.

La dixième année du règne de Postume avoit commencé en 266: il ne data durant le reste de cette année que de son quatrième Consulat; mais il prit le cinquième à l'époque ordinaire du renouvellement des Consuls en 267, qui fut l'année même de sa mort.

Aussi voyons-nous ce cinquième Consulat concourir sur ses médailles avec la dixième année de sa puissance Tribunitienne. Il est donc évident que l'ordre des consulats de Postume, tel qu'il est marqué sur ses médailles, suit dans sa progression l'ordre des années de son règne, sans aucune interversion. Consul avant que d'être Empereur; Consul pour la seconde fois dans la première année de son règne; Consul pour la troisième fois dans la troisième année; Consul pour la quatrième fois dans la huitième année; Consul pour la cinquième & dernière fois dans la dixième & dernière année.

Cette combinaiſon régulière de dates ne ſe ſeroit-elle jamais démentie, ſi ces dates avoient été celles qui ſe trouvoient gravées ſur d'anciens coins pris à l'aventure? Par quel haſard heureux & ſoûtenu, ces revers adoptés ſans choix auroient-ils, par exemple, marqué conſtamment le troiſième Conſulat depuis la deuxième année du règne de Poſtume juſqu'à la huitième? par quel autre haſard également ſingulier, ces revers auroient-ils placé le quatrième & le cinquième Conſulat, ſelon l'ordre progreſſif des années de ſon règne, le quatrième ſous la huitième année, le cinquième ſous la dixième? Le haſard n'a jamais produit des correſpondances auſſi régulières & auſſi multipliées.

Allons plus loin. Poſtume étoit ſi éloigné d'employer pour frapper ſes médailles, d'anciens coins pris au haſard, qu'il faiſoit même ſurfrapper à ſon propre coin les médailles des Empereurs précédens. Les Cabinets en offrent cent: on voit au cabinet du Roi quantité de médailles ainſi ſurfrappées, & ſur leſquelles non ſeulement on aperçoit encore les traces des anciennes têtes, mais on lit même très-diſtinctement une partie des légendes précédentes.

Peut-être cette remarque donneroit-elle lieu d'imaginer que les dates qui prolongent juſqu'à dix ans le règne de Poſtume, ſont des reſtes des anciennes dates de quelques médailles ſurfrappées; détruiſons juſqu'à ce ſoupçon.

Rien n'eſt ſi facile que de diſcerner dans les médailles ſurfrappées, l'ancienne empreinte d'avec la nouvelle; ainſi il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre, quelque peu verſé que l'on ſoit dans la connoiſſance des médailles. Or ce n'eſt ſur aucune médaille ſurfrappée que ſe trouvent les dates dont je me ſuis ſervi pour prouver que Poſtume a régné dix ans: on ne peut donc objecter que ces dates ſoient des reſtes des anciennes empreintes de ces médailles: il n'y a donc aucun lieu de ſuppoſer que les dates de l'an X & du cinquième conſulat de Poſtume lui ſoient étrangères: il faut donc convenir que ces dates ſont les vraies dates de ſon règne; que ce règne a par conſéquent duré juſqu'à ſa dixième année, & que la première année de ce règne tombe par conſéquent en l'an 257, comme nous l'avons avancé.

Aussi le P. Pagi & Mezzabarbe ont-ils bien senti qu'il n'étoit pas possible de refuser dix ans de règne à Postume; mais au lieu de faire commencer ce règne trois ans plus tôt que l'opinion commune, ils ont préféré de le faire finir environ trois ans plus tard: c'est éviter un écueil en se brisant contre un autre. Il est incontestable que Postume mourut près d'un an avant Gallien; je l'ai prouvé par le témoignage de Trebellius. En vain on lui oppose Zosime & Zonare *(k)*, ces deux historiens n'ont connu ni Victorin, ni Marius, ni Tétricus, successeurs de Postume, & c'est ce qui fait qu'ils ont continué d'attribuer à ce dernier tout ce qui se passa dans les Gaules jusqu'à leur réunion à l'empire par Aurélien.

Ce n'est pas d'ailleurs le cas d'accuser Trebellius d'inexactitude; il pousse au contraire en cette occasion l'exactitude jusqu'au scrupule; il décrit l'élection de Claude sur les Mémoires les plus détaillés de ce qui s'étoit passé au Sénat le jour de cette élection, & il ne fait que les transcrire; il rapporte jusqu'aux différentes formules qui furent employées par les Sénateurs pour voter, & combien de fois chacune de ces formules fut répétée; il en cite une qui fut, dit-il, répétée sept fois, & qui étoit conçûe ainsi: « Claude, nous te proclamons Auguste; nous ne craignons plus Tétricus. » *Claudi Auguste, Tetricus nihil fuit.* Quand un historien, à portée d'être instruit, donne des détails aussi circonstanciés, on ne peut les rejeter sans avoir des preuves évidentes qu'il a été trompé ou qu'il a voulu tromper. Or il n'y en a point ici de pareilles contre Trebellius: il faut donc avouer que Tétricus régnoit avant la mort de Gallien; que par conséquent Gallien vécut environ un an depuis la mort de Postume; qu'ainsi Postume mourut en 267, & que dès-lors son règne a dû commencer en 257, puisque ce règne avoit duré près de dix ans entiers, comme nous venons de l'établir.

Treb. in Claud. p. 203.

Nous avons jusqu'ici fixé les principales époques du règne de Postume; elles vont être confirmées par la facilité avec laquelle elles répondent à la suite des évènemens que nous avons à raconter.

(k) Tillemont l'a remarqué. *Voy. sa note 2 sur Gallien.*

Gallien étoit encore en Pannonie, où il venoit d'étouffer la révolte d'Ingenuus, lorsqu'il apprit les funestes nouvelles de la révolte de Postume sur le Rhin. Il y courut trop tard pour sauver son fils; il chercha du moins à le venger. Ses premiers efforts furent malheureux; il fut battu: bien-tôt il battit Postume à son tour, & ces divers évènemens occupèrent la campagne de l'an 259. *Zonar. p. 636.*

Malgré sa valeur & ses talens, Postume alloit être accablé, s'il n'étoit survenu à Gallien des affaires assez importantes pour ne lui pas laisser le loisir de profiter de sa victoire; des Barbares venoient d'envahir l'Italie, & Rome même étoit en danger. *Zosim. ubi suprà.*

Trebellius ne dit rien de cette invasion; mais Zozime, qui la rapporte, atteste formellement qu'elle obligea Gallien de quitter le Rhin. Tout nous invite à penser que ce fut en cette occasion que ce Prince remporta cette célèbre victoire sur trois cents mille Allemands, qu'il battit près de Milan, si nous pouvons en croire Zonare; & l'on ne peut appliquer mieux qu'à ce grand exploit, qui sauva Rome & l'Italie, les médailles qui portent d'un côté la tête de Gallien, avec la légende, *Gallienum Aug. P. R.* ou *Gallienum Aug. Senatus;* & au revers, *ob libertatem receptam.* *Bandur. in Gallieno.*

Nous ne trouvons point de pareilles légendes sur les médailles de Valérien: cependant il étoit d'usage, sous ce règne, que les deux Empereurs partageassent également la gloire des exploits particuliers de l'un des deux. Ainsi l'on avoit vû Valérien, au fond de l'Orient, prendre sur ses médailles le titre de *Germanicus Maximus,* que Gallien méritoit sur le Rhin, tandis que Gallien faisoit graver sur les siennes les *victoires Parthiques* que Valérien remportoit sur l'Euphrate.

Mais Valérien ne pouvoit partager la gloire de la délivrance de l'Italie; ce Prince infortuné ne régnoit plus. Après avoir d'abord battu les Perses, & mérité le nom de *Restaurateur de l'Orient,* il fut attaqué par Sapor en personne, qui le battit en 259; la peste acheva de détruire son armée, & il fut contraint à demander la paix. On sait comment la négociation se termina: Valérien s'engagea imprudemment dans un pourparler *Treb. p. 174. Zosim. Eutrop. Victor.*

avec Sapor, qui le fit arrêter, & le condamna à la plus ignominieuse captivité sur la fin de l'an 260; date bien constatée dans une savante Dissertation de M. l'abbé Belley. Il ne pouvoit guère arriver d'évènement plus heureux pour Postume.

Voyez le tome XXVI des Mém. de l'Académ. des B. L. p. 411.

A la nouvelle de la prise de Valérien, tout l'Orient se révolta; les Gouverneurs, dans leurs diverses provinces, se firent proclamer Empereurs; on regarda l'empire comme un vaisseau qui faisoit naufrage; chacun se crut en droit de se saisir de quelques débris. Des circonstances si favorables rétablirent les affaires de Postume; il est probable que ce fut alors que toutes les Gaules se donnèrent à lui, comme le dit Trebellius, & que sa puissance fut reconnue dans tout l'occident, depuis les Alpes & le Rhin jusqu'à l'Océan.

Treb. in Postum. p. 185.

Postume n'avoit régné jusqu'alors que par le choix de ses Soldats. A l'état fâcheux où il se trouvoit, lorsque Gallien avoit été obligé de quitter les Gaules, il est aisé de juger qu'il étoit peu appuyé par les peuples de son vaste département; mais ces peuples voyant Gallien éloigné, Valérien captif, l'empire entier envahi par les Barbares, ou démembré par des tyrans, n'eurent plus de secours à attendre que de Postume pour se défendre des Germains qui, dans de pareilles conjonctures, ne pouvoient manquer de renouveler leurs courses. Il est donc assez naturel qu'on ait regardé cet instant comme le véritable commencement du règne de Postume, quoiqu'il y eût déjà trois ans qu'il avoit pris le titre d'Empereur. Selon cette façon de compter les années de son règne, il n'en aura effectivement régné que sept, comme le dit Trebellius. Nous avions déjà annoncé cette manière de concilier les calculs de Trebellius avec les dates que nous avons précédemment établies; & cette conciliation, si absolument on veut en trouver une, me paroît la plus naturelle qu'on puisse admettre.

Id. p. 177.

Ce n'étoit pas sans sujet que les Gaulois redoutoient de nouvelles incursions des Germains; elles recommencèrent en effet, dès que Gallien fut éloigné. Postume repoussa ces barbares, les poursuivit jusque dans leur pays, & construisit le long du Rhin, sur la rive même qu'ils habitoient, des forts

pour leur fermer le paſſage du fleuve. Ses médailles ſont mention de ſes victoires ſur les Germains, même du ſurnom de *Germanicus Maximus*, qu'il prit vrai-ſemblablement à l'imitation de Gallien, & qu'il porta peut-être à plus juſte titre.

Trebellius, in Loll. p. 186.

Vide Bandur. numiſm. Imper.

Cependant Gallien ne ſe laiſſoit pas accabler par les révolutions ſubites que le malheur de Valérien faiſoit éclater de toutes parts. Volant ſans ceſſe d'une extrémité de l'Europe à l'autre pour ſoûmettre des révoltés ou repouſſer des barbares, jamais Prince n'eut à la fois plus d'ennemis & moins de reſſources. Son empire épuiſé par des invaſions ſucceſſives, démembré par des révoltes toûjours renaiſſantes, ne fut pour lui qu'un théatre de guerres & de combats, & il paſſa toute ſa vie à le conquérir en détail. Ses ennemis mêmes n'ont pû lui refuſer l'activité ni la bravoure. Le portrait odieux que nous en font les hiſtoriens qui nous reſtent, vils adulateurs de la poſtérité de Claude, eſt démenti par ſes actions. Il ne lui étoit pas poſſible de faire face à tout en même temps; il parut donc d'abord s'occuper peu de l'Aſie, pour s'attacher à ſe conſerver l'Europe, ſiége principal de ſa puiſſance, & il regarda Poſtume comme ſon principal ennemi.

Vide Trebell. in Claud. init.

On lui a reproché de n'avoir pas ſur le champ marché contre les Perſes pour retirer ſon père de leurs mains; mais les provinces révoltées lui coupoient toutes les routes: d'ailleurs, paſſer en Aſie, c'étoit abandonner l'Italie; c'étoit céder l'empire à Poſtume, qui auroit bien-tôt franchi les Alpes, & ſe ſeroit fait reconnoître Auguſte dans Rome, dont la ſoûmiſſion caractériſoit la légitimité des Empereurs. Forcé de ſuſpendre ſa vengeance, par l'eſpoir de la rendre certaine, Gallien ne la perdit jamais de vûe; & dans l'impuiſſance actuelle de délivrer ſon malheureux père, il s'occupa du moins à venger la mort de ſon fils.

Il marcha donc de nouveau contre Poſtume; mais il le trouva plus puiſſant que jamais: les Gaulois s'étoient déclarés pour lui, & avoient groſſi ſon armée; les Francs eux-mêmes lui avoient fourni des ſecours. La guerre fut vive, & les évènemens variés durant les années 260, 261, 262; il y

Trebell. p. 178.

eut des siéges, des batailles *(l)*; enfin Gallien l'emportoit *(m)*, lorsqu'une nouvelle diversion l'obligea tout-à-coup de quitter Postume, qu'il étoit sur le point de pousser à bout; c'étoit la révolte de la garnison de Byzance *(n)*.

L'impunité de cette révolte auroit pû avoir de grandes suites; Byzance étoit une place d'une extrême importance, une des principales barrières de l'Europe. Gallien vola donc à Byzance, & laissa Auréole avec un corps de troupes pour veiller sur Postume.

On accuse Auréole d'avoir poussé mollement la guerre
Zonar. p. 632. contre cet ennemi qu'il lui étoit aisé d'accabler; mais ces reproches ne paroissent pas fondés; Gallien ne se plaignit point
Id. ibid. d'Auréole; il le récompensa même à son retour, en le faisant Grand-maître de la cavalerie. Il est donc bien plus probable que Gallien, forcé de marcher à Byzance avec la meilleure partie de ses troupes, n'en avoit laissé à Auréole qu'autant qu'il falloit pour empêcher Postume de rien entreprendre. On peut même juger avec assez d'apparence qu'il y eut une trève conclue entre Postume & Gallien; car les deux Princes, au lieu de reprendre les armes en 263, laissèrent respirer leurs soldats, & tâchèrent, par des fêtes & des jeux, d'effacer de l'esprit de leurs sujets le souvenir des maux qu'ils avoient soufferts. Gallien, après avoir tiré une vengeance éclatante de la garnison de Byzance, vint célébrer avec la plus grande magnificence ses décennales à Rome, tandis que dans les Gaules Postume célébroit ses quinquennales. La cinquième année du règne de Postume concouroit en effet avec la dixième du règne de Gallien; l'une & l'autre tomboit sous l'an 263: les décennales & les quinquennales de ces deux Princes sont consignées sur leurs médailles.

Voyez-en la descript. détaillée dans Trebellius, p. 178 & suiv. Rien ne fut plus brillant que les décennales de Gallien, & les circonstances l'exigeoient; l'Orient venoit d'être pacifié par le brave Odenat, fidèle à l'Empereur; la plufpart des tyrans

(l) *Longoque bello tracto, per diversas obsidiones ac prælia, rem modò feliciter, modò infeliciter gessit.* Treb. p. 177.

(m) *Victrix Gallieni pars fuit pluribus præliis eventuum ratione decursis.* Id. p. 178.

(n) *Deinde ad vindictam Byzantiorum processit.* Ibid.

étoient

étoient détruits, & l'affreuse peste qui désoloit Rome depuis douze ans venoit de cesser. Postume avoit aussi de quoi redoubler la solennité de ses quinquennales, il avoit récemment remporté une victoire sur les Germains: il est mention de cette victoire sur une de ses médailles, datée de la cinquième année de sa puissance Tribunitienne *(o)*, & le revers des médailles de ses quinquennales mêmes porte pour type une Victoire *(p)*.

Gallien cependant, résolu de recommencer bien-tôt la guerre contre Postume, & de la pousser avec vigueur, voulut auparavant se débarrasser absolument des soins de l'Orient, afin de prévenir au moins de ce côté, les diversions qui jusque-là lui avoient enlevé le fruit de ses victoires *(q)*; il s'associa Odenat en 264 *(r)*. Postume eut aussi-tôt recours à une ressource semblable pour fortifier sa puissance; il s'associa Victorin dans cette même année ou peu de temps après: ce fait & cette date sont encore de nouveaux objets de discussion sur lesquels on n'est pas d'accord.

Nous avons une époque constante, qui sert à régler nos principales dates, la proclamation de l'empereur Claude II à Rome le 24 mars 268. Tétricus régnoit déjà dans les Gaules, comme nous l'avons dit, Marius l'avoit précédé, & quoique le règne de Marius ait été fort court, les plus habiles Critiques sont obligés de convenir qu'il a duré plusieurs mois. Victorin, à qui Marius succédoit, étoit donc mort en 267: or nous avons des médailles de Victorin qui datent de la troisième année de son règne: Victorin avoit donc été associé au plus tard en 265. *Bandur. in Victorino.*

Supposer, avec quelques Savans, que Victorin ne fut Auguste

(o) Cette médaille est d'or; elle est citée par Banduri & Beger *(Thes. Brand. t. II)*; elle porte d'un côté la tête casquée de Postume, au revers Postume debout, tenant un globe de sa main droite; derrière lui est une Victoire ailée, qui tient de sa droite une branche de laurier: la légende, VIC. GERM. P. M. TR. P. V. COS. III. P. P.

(p) Trebellius dit de Postume: *Summotis omnibus Germanicis gentibus Romanum in pristinam securitatem revocavit imperium.*

(q) Sous le consulat de Gallien & de Saturnin. *Treb. p. 179.*

(r) Posthumius senior, cùm videret multis se Gallieni viribus peti, atque auxilium non solùm militum, verùm etiam alterius Principis necessarium, Victorinum, militaris industriæ virum, in principatum vocavit imperii, & cum eodem contra Gallienum conflixit. Treb. p. 186.

qu'après la mort de Postume, c'est rejeter à la fois le témoignage des historiens & des médailles: prétendre avec d'autres qu'il n'est pas probable que Postume se soit associé un étranger, tandis qu'il avoit un fils, c'est vouloir détruire des faits par des vrai-semblances.

Voy. le mſ. de Goltzius, dans le cabinet de M. de Cotte.

Nous avons dit nous-mêmes que Postume avoit un fils, & nous croyons qu'il en eut plusieurs; on prétend trouver la tête de l'aîné sur quelques médailles: Goltzius en avoit dessiné de sa propre main, sur lesquelles ce Prince portoit le nom de C. JVN. CASS. POSTVMVS, & successivement les titres de Prince de la jeunesse, de César & d'Auguste. En effet les historiens disent que son père le fit d'abord César & Auguste ensuite.

Treb. in Postum. Jun. p. 185.

Quoique Gallien eût un frère Auguste & un fils César, les circonstances le déterminèrent à s'associer Odenat; quoique Postume eût un fils César ou Auguste, des circonstances pareilles dûrent le déterminer à s'associer Victorin. Le choix de Postume ne pouvoit mieux tomber; sans nous arrêter aux éloges prodigués à Victorin sur ses médailles, monumens suspects en fait de louanges, les historiens le peignent comme *un Trajan pour la valeur, un Antonin pour la bonté, un Vespasien pour l'ordre des finances, un Pertinax pour le maintien de la discipline, &c.* Mais ce qui pour Postume valoit bien autant que ces belles qualités, Victorin disposoit de six légions au moins; elles passèrent avec lui dans le parti de Postume: voilà le motif & les conditions de l'association de Victorin, & ce sont les médailles seules qui nous en instruisent.

Jul. Aterianus, apud Trebell. in Victor. p. 187.

Ces légions étoient au service de Gallien, nous trouvons leurs noms sur les médailles de ce Prince *(ſ)*; elles passèrent avec Victorin au service de Postume, nous trouvons ces mêmes noms sur les médailles de Victorin depuis que Postume l'eut associé: ainsi cette association servoit doublement Postume, en

(ſ) On trouve les noms de cinq de ces légions sur les médailles de Gallien décrites par Banduri, dont quatre d'or & une de P. B. le nom de la sixième est sur une médaille d'or de ce Prince, citée dans le catalogue du cabinet de M. du Vau. Les noms de ces mêmes légions se trouvent sur les médailles de Victorin, décrites dans le recueil de Banduri.

renforçant ſon armée de ſix légions & en diminuant d'autant les forces de Gallien.

Poſtume & Gallien rentrèrent en guerre en 264, immédiatement après la ſolennité des décennales de l'un & des quinquennales de l'autre. Les ſuccès furent d'abord variés; enfin Poſtume contraint de ſe réfugier dans une de ſes places, y fut aſſiégé par Gallien, qui s'étant approché de trop près des murailles, fut bleſſé dangereuſement & leva le ſiége. C'eſt ainſi que la campagne de 264 ſe termina; elle fut ſuivie d'une trève, ou même d'une paix qu'une invaſion des Hérules rendoit néceſſaire à Gallien.

Treb. p. 178 & 185. Zonar. p. 632.

Ce fut ſans doute en cette occaſion que les médailles de Poſtume lui donnèrent le titre de Pacificateur, *Pacator orbis.* Nous trouvons auſſi ſur d'autres médailles de ce Prince, & ſur quelques-unes de Victorin, la légende *pax Aug.* qui annonce cette paix dont nous venons de parler; & il paroît en effet par l'hiſtoire, que ce Prince vécut en paix les dernières années de ſa vie.

Confer. Treb. Eutrop. & alios qui de Galieno ſcripſerunt.

Il en profita pour s'occuper du bonheur de ſes ſujets, leur procurer l'abondance, & faire fleurir chez eux le commerce. Ses médailles, en tous métaux, avec le type de Neptune au revers, & la légende *Neptuno reduci*, déſignent le rétabliſſement du commerce maritime dans les provinces qui lui étoient ſoûmiſes. L'état floriſſant de ce commerce paroît atteſté par les médailles dont le revers repréſente une galère, avec la légende *felicitas temp.* L'attention particulière que ce Prince donnoit à la navigation & au commerce, eſt encore conſignée ſur pluſieurs autres de ſes médailles, qui ont pour légendes *Mercurio felici ſæculo frugifero,* ſur-tout par celle qui porte au revers pour type un vaiſſeau, & pour légende *providentia Aug.*

La navigation étoit un objet eſſentiel pour un État tel que le ſien, borné preſque de tous côtés par la mer: il n'eſt pas douteux qu'il régna ſur l'Eſpagne comme ſur les Gaules. Quantité de villes & de châteaux des Gaules lui doivent leur fondation, au rapport de Trebellius: on trouve depuis le Rhin juſqu'à Cadiz des monumens érigés par ce Prince. Outre l'Eſpagne,

Marius & Tétricus, qui ne ſuccédèrent qu'à une partie de ſa puiſſance, poſſédoient auſſi la Grande-Bretagne, & nous avons des médailles de Poſtume qui ſont mention des corps de troupes qu'il entretenoit en Eſpagne dans le pays des Vaccéens, & dans la Grande-Bretagne à Iſca *(t)*. Il ne pouvoit donc ſe diſpenſer d'avoir une marine, non ſeulement pour faire régner l'abondance dans ſes Etats, mais auſſi pour garder ſes côtes contre les incurſions des Pirates, qui partis des ports de la Germanie, alloient infeſter juſqu'aux extrémités de ſon empire voiſines de Cadiz. Il ne put toûjours garantir de leurs ravages ces portions reculées; il réuſſit mieux à défendre les frontières qui bordoient le Rhin, & que protégeoit ſa préſence: il ſut faire ſervir ce fleuve non ſeulement de barrière contre les barbares, mais de canal pour porter dans les cantons voiſins les grains & les autres denrées néceſſaires. C'eſt ce que nous paroît exprimer très-heureuſement la médaille de Poſtume, qui porte pour type au revers les deux bras du Rhin, & pour légende *Salus provinciarum.* Tant de ſervices le rendoient bien digne du titre de *Reſtitutor Galliarum,* qu'il porte auſſi ſur ſes médailles, & que Gallien s'étoit attribué avant lui, mais qu'il n'avoit pû mieux mériter.

Trebell. in Claud. p. 204.

Eutrop. l. IX. Oroſ. lib. VII. Vide Valeſ. rer. Francor. lib. I, p. 3 & 4.

Poſtume parvenu à la dixième année de ſon règne, acquitta les vœux qu'il avoit formés lorſqu'il avoit célébré ſes quinquennales. Pour donner à ces fêtes plus de ſolennité, il prit un nouveau Conſulat, ce fut le cinquième, & il forma des vœux nouveaux, qui devoient être acquittés au bout de dix autres années. Nous avons cité des médailles d'argent *(u)* & de petit bronze qui portent au revers TR. P. X. COS. V. & qui ont pour type une Victoire debout, le pied gauche poſé ſur un caſque, tenant ſur ſon genou un bouclier ſur lequel elle grave ces mots, VOT. XX: mais ces derniers vœux furent vains & ſon règne alloit finir.

(t) Voyez dans Banduri les médailles de Gallien, avec les légendes EXERCITVS Vac. EXERCITVS Iſc.

(u) Voy. Banduri, ſous Poſtume. On trouve au cabinet de M. le Beau, Secrétaire de cette Académie, la médaille de petit bronze dont il eſt ici queſtion, & la médaille d'argent eſt au cabinet du Roi.

La victoire repréſentée ſur la médaille que nous venons de décrire, déſigne ſans doute quelque nouvel avantage qu'il avoit remporté ſur les Germains. Les hiſtoriens racontent que ces peuples détruiſirent quelques-uns des forts qu'il avoit conſtruits ſur leur propre rive pour les contenir; & peut-être cet évènement donna-t-il lieu à Lolien de ſe révolter contre Poſtume.

Ici les médailles ſervent encore à reſtituer les hiſtoriens: elles nous apprennent le vrai nom de Lolien, défiguré de pluſieurs façons par les copiſtes & les critiques. Ce point a déjà été traité dans nos Mémoires, où l'on a établi que ce nouvel Auguſte ſe nommoit *C. Ulp. Lolianus.* Il y a lieu de croire qu'il étoit un des Généraux de Poſtume contre les Germains, & qu'après avoir repouſſé les barbares, il profita de cet inſtant pour ſe faire proclamer Empereur par ſes ſoldats, enivrés de leur gloire & de celle de leur Général: de-là les légendes *Victoria Aug. temporum felicitas,* les ſeules que nous trouvons ſur les médailles de Lolien.

Diſſert. de M. de Valois, Mém. de l'Acad. des Bell. Lett.

Si nous en croyons les hiſtoriens, Poſtume marcha contre Lolien & l'aſſiégea dans Mayence; la place fut priſe, mais Poſtume en ayant refuſé le pillage à ſes ſoldats, ils ſe mutinèrent & l'égorgèrent. Telle fut la fin malheureuſe de ce Prince, qui méritoit un meilleur ſort; il réuniſſoit toutes les grandes qualités civiles & militaires. Lorſqu'il n'étoit encore que ſujet, Valérien écrivit, dans une lettre qui a paſſé juſqu'à nous, « que cet homme étoit vraiment digne de commander, digne de l'eſtime des braves « & vertueux Gaulois; qu'il épuiſoit toute ſon admiration ». Poſtume juſtifia ces éloges, il rendit les Gaules floriſſantes, il rendit heureux les peuples qu'il gouverna.

Trebell. in Loll. Eutrop. Vict. de Caſ. &c.

Voyez-là dans Trebell.

Mais ce n'étoient point ſes vertus qui l'avoient porté ſur le trône; elles ne purent l'y maintenir: la licence du ſoldat l'avoit revêtu de la pourpre, la même licence la lui arracha: ſon fils aîné périt avec lui. Nous aurions pluſieurs choſes à dire ſur ce fils, mais ce ſeroit entrer dans une carrière nouvelle: nous ne nous livrerons pas non plus ici aux conjectures ſur diverſes médailles de Poſtume le père: nous ne parlerons même ni de ſon apothéoſe, ni de Junia Donata, qu'on croit avoir été

sa femme, ni du nombre de ses enfans; faits qui jusqu'ici ne peuvent s'appuyer que sur des conjectures & des probabilités nous craindrions d'étouffer sous des faits incertains, les faits constans que nous avons réunis dans ce Mémoire. Notre but étoit d'y éclaircir, à l'aide des médailles, les points les plus importans du règne de Postume, d'en fixer la durée & les principales époques, jusqu'à présent contestées, & de rapporter à leurs vraies dates les évènemens les plus certains de la vie de cet Empereur. Nous nous renfermons aujourd'hui dans ces limites, & nous réservons pour un second Mémoire ce que les simples conjectures peuvent nous fournir de supplément.



DISSERTATION

SUR

LE POIDS DE L'ANCIENNE LIVRE ROMAINE

Déterminé par la comparaiſon de quelques autorités de Pline avec le poids des plus anciennes médailles Romaines en or.

Par M. DE LA NAUZE.

L'OUVRAGE de Pline eſt eſtimable & précieux par la lumière qu'il répand, non ſeulement ſur toute l'Hiſtoire naturelle, mais encore ſur pluſieurs points de l'antiquité. Un des plus intéreſſans eſt celui qui regarde l'ancienne livre Romaine, dont le véritable poids ne ceſſe, depuis plus de trois ſiècles, d'exercer & de partager les Savans. Quelques-uns d'entre eux ont bien ſenti qu'un des meilleurs moyens de procéder dans cette recherche, ſeroit de conſulter les médailles qui ſont dans les cabinets des curieux; cependant par la négligence ou par la difficulté qu'ils ont eue à pénétrer dans ces eſpèces de ſanctuaires, ils n'ont cité que fort légèrement quelques médailles; & par la manière dont ils ſe ſont livrés à d'autres méthodes plus équivoques, la queſtion de la livre Romaine eſt demeurée comme indéciſe: il eſt à propos de l'enviſager ſous cet autre point de vûe, & de faire voir par quelques témoignages de Pline, comparés avec les plus anciennes médailles Romaines en or, principalement du cabinet du Roi, que la livre étoit de 6144 de nos grains de Paris. Lû le 2 Déc. 1760.

Le Blanc, dans ſon *Traité hiſtorique des monnoies de France*, avoit aſſigné déjà le même nombre de grains à la livre Romaine; il s'eſt uniquement fondé ſur ce que les ſous d'or du bas empire étoient de 72 à la livre, & qu'on leur trouve aujourd'hui $85\frac{1}{3}$ grains de poids; c'eſt ce qu'il a dit en deux mots, ſans entrer en matière, & ſans alléguer d'exemple d'aucun *P. 38 & ſeq.*

ſou d'or de ce poids-là, parce que la livre Romaine n'étoit pas l'objet de ſon travail. On pourroit vérifier peut-être l'aſſertion de le Blanc par un examen détaillé de tout ce qui reſte de ſous d'or d'environ les ſiècles de Conſtantin & de ſes ſucceſſeurs; mais l'ancienne livre Romaine, celle du temps de la République & des premiers Empereurs, ſera plus ſûrement déterminée encore par les médailles conſulaires, & par celles du haut empire. Parmi ces anciennes monnoies de différens métaux, leſquelles ſont innombrables, il convient de s'attacher aux médailles en or, parce que l'or n'eſt pas ſujet aux mêmes altérations que l'argent & le bronze, & parce que Pline a marqué, pour la monnoie d'or, quelques époques & quelques variations de poids, qu'il n'a pas marquées pour l'autre monnoie.

Il me falloit donc avoir d'abord le poids des plus anciennes médailles Romaines en or du cabinet du Roi, où ſont en or, entre autres richeſſes, ſoixante-cinq Auguſte, ſoixante-quatre Veſpaſien, cinquante-quatre Titus, cinquante-trois Domitien, cent dix-ſept Hadrien, ſans compter neuf Sabine & ſix Ælius: M. l'abbé Barthélemi a bien voulu ſe donner la peine de peſer lui-même celles-là & toutes les autres du temps de la République & des premiers Empereurs, avec beaucoup de bonté pour moi, & un zèle pour la Littérature, qui a peu d'exemples; il m'a communiqué enſuite les têtes & les revers de chaque pièce, avec leur degré de conſervation, & avec leur poids en grains de Paris & en fraction de grain, ajoûtant ſouvent des explications qui m'ont été fort néceſſaires: & à ces médailles du cabinet du Roi, il a joint les médailles parallèles, en or, du cabinet de Pembrock, où le poids de chacune eſt numéroté en grains d'Angleterre, qu'il a réduits en grains de Paris. En alléguant celles de l'un & de l'autre Cabinet dans la ſuite de ce Mémoire, nous ne dirons point ordinairement à quel Cabinet elles appartiennent; mais celles de Pembrock ſe diſtingueront aiſément par l'omiſſion de leur degré de conſervation, & par la citation marginale de la planche où elles ſont gravées.

La principale difficulté pour réduire le poids des médailles non ſuſpectes à leur poids véritable & légitime, provient de la diverſité

diverſité de leur poids actuel; diverſité dans la pluſpart, ſelon leur différent degré de conſervation ; diverſité dans d'autres, ſelon la différence des temps ou des fabriques ; diverſité dans quelques-unes, malgré leur conformité pour la conſervation, pour le temps & pour la fabrique; on en trouve même d'entièrement ſemblables, dont l'une, avec la plus parfaite conſervation, pèſe quelques grains de moins que l'autre plus mal conſervée. Il ne faut donc pas tout-à-fait juger des uſages des Romains par les nôtres dans la fabrication des eſpèces: les Romains s'embarraſſoient peu que les pièces de monnoie fuſſent plus ou moins peſantes de quelques grains; témoin l'uſage où ils étoient, comme Eiſenſchmid l'a démontré, de prendre & de donner indifféremment le denier Romain d'argent & la dragme Attique l'un pour l'autre, ſans égard à la différence conſidérable de leur poids ; il en étoit de même à plus forte raiſon pour leurs propres pièces d'or, malgré quelque légère diverſité de poids dans une même taille.

De Ponderib. p. 159 & ſeq.

Le Monétaire, obligé, par exemple, à rendre 45 pièces d'or pour une livre de matière, la tailloit en 45 flans, ſans y chercher une égalité de poids tout-à-fait rigoureuſe; elle auroit emporté beaucoup de temps, & fort inutilement, puiſque les eſpèces un peu plus foibles avoient le même cours & la même valeur que les eſpèces un peu plus fortes. Comme donc les unes compenſoient les autres, & que l'exacte préciſion regardoit uniquement le poids total de la livre pour un nombre déterminé de pièces, on comprend ſans peine comment des monnoies ſemblables ont pû ſortir du même coin avec quelque diverſité de poids; alors le poids véritable & légitime ne ſe rencontroit ni dans la plus forte, ni dans la plus foible, mais dans quelqu'une des autres de la même taille. C'eſt ainſi que nous verrons quelquefois les médailles les mieux conſervées, peſer deux à trois grains de plus ou deux à trois grains de moins qu'elles ne l'auroient dû. Quant à celles qui ſont mal conſervées, & qui ſont le plus grand nombre, elles ne laiſſeront pas d'indiquer à peu près auſſi le poids légitime, ſelon le degré de leur défaut de conſervation.

Cependant, comme ce poids légitime n'eſt pas toûjours demeuré le même, & que l'*aureus* Romain a augmenté peu à peu de poids ſous le gouvernement de la République, & diminué peu à peu ſous celui des premiers Empereurs, nous partagerons ce Mémoire en huit époques différentes; ce qui nous mettra dans la néceſſité de ſuivre, autant qu'il ſera poſſible, l'ordre chronologique des années où les médailles d'or, que nous citerons, ont été frappées. Au reſte, quand nous diſons, en parlant d'une médaille d'or, qu'elle eſt rapportée par les Antiquaires à telle ou telle année, il ne faudra pas l'entendre toûjours de la même médaille en or; ce ſera ſouvent une médaille ſemblable en argent ou en bronze, frappée dans le même temps que la médaille en or.

PREMIÈRE ÉPOQUE, depuis l'an de Rome 547 juſque vers l'an 560, le ſcrupule Romain de 288 *à la livre, ayant peſé* 21 $\frac{1}{3}$ *grains.*

Il eſt évident que la livre Romaine aura peſé 6144 grains, ſi le ſcrupule Romain, qui étoit, comme on ſait, de 288 à la livre, a peſé 21 $\frac{1}{3}$ grains: c'eſt donc ce poids du ſcrupule qu'il s'agit de bien déterminer par le témoignage de Pline & par celui des médailles renfermées dans cette première époque. Pline écrit que les Romains commencèrent à fabriquer des eſpèces d'or en l'an 547, & qu'alors le ſcrupule valut 20 ſeſterces, autrement 5 deniers: or les Antiquaires remarquent ces 20 ſeſterces indiqués ſur les plus anciennes médailles en or. Il y a d'abord cinq de ces médailles, la première & la cinquième du cabinet du Roi, les trois autres du cabinet de Pembrock, qui ſont ſemblables pour la tête & pour le revers; tête de Mars, avec un numéro derrière la tête; au revers, ROMA; aigle poſé ſur un foudre.

Hiſt. Natur. XXXIII, 3.

Tab. VI.

La première, avec le numéro XX, pèſe 20 $\frac{1}{2}$ grains; elle fut frappée ſur le pied d'un ſcrupule peſant, diſent avec raiſon Savot[a] & le P. Hardouin[b], parce que le numéro XX de la médaille marque évidemment les 20 ſeſterces aſſignés par Pline

[a] *Diſcours ſur les Médaill. p. 62.*
[b] *Not. ad Plin. t. II, p. 612, ſec. edit.*

à la valeur primitive du ſcrupule d'or monnoyé; la ſeconde médaille, avec le même numéro xx, pèſe 20 $\frac{76}{105}$ grains; la troiſième, avec le numéro xxxx, en pèſe 40 $\frac{88}{105}$; la quatrième, avec le numéro VX, en pèſe 62 $\frac{82}{105}$; & la cinquième, avec le même numéro VX, indiquant, ſelon Savot & le Père Hardouin, 15 deniers, autrement 60 ſeſterces, pèſe 64 grains juſtes. On voit donc déjà que les cinq médailles, conſtamment proportionnelles pour le poids comme pour la valeur, ont été frappées, les deux premières pour un ſcrupule chacune, la troiſième pour deux ſcrupules, & les deux dernières pour trois ſcrupules chacune.

La médaille d'or, avec le numéro VX, doit avoir ſervi de modèle à une médaille ſemblable en petit bronze, frappée, dit-on, ſous l'empereur Domitien. On voulut ſans doute rendre en petit bronze la tête de Mars, de la même façon qu'on rendit alors les têtes des autres Divinités. *Magna autem vis minutorum ex ære nummorum cuſa fuit ſub Domitiano, cum capitibus Minervæ, Cereris, Apollinis, &c.* dit Havercamp; mais comme *Morel. fam.*
ce Savant ne connoiſſoit pas les médailles d'or mentionnées, il *p. 474.*
ne pouvoit pas deviner que le petit bronze de Mars en étoit une copie. Ainſi la conjecture qu'il propoſe, comme ſi le numéro VX marquoit ſous Domitien la quinzième année depuis le rétabliſſement du Capitole, fait ſous Veſpaſien, ne ſauroit faire une difficulté valable contre l'antiquité reconnue des cinq médailles que nous avons alléguées; & ſi elles ne donnent pas toutes la même fraction de grain au ſcrupule Romain, nous en déduirons plus particulièrement le poids légitime & précis, après l'examen d'une ſixième médaille, relative auſſi à cette première époque.

CN. BLASIO. CN. F. tête caſquée, avec un épi derrière & une étoile au deſſus; au revers, ROMA, avec trois figures debout: celle du milieu eſt Bacchus, tenant de la main droite le thyrſe, & de la gauche un rameau; la figure à droite de Bacchus eſt une femme, tenant la haſte à la main; la figure à gauche eſt une autre femme caſquée, couronnant Bacchus, & il y a entre lui & elle une palme, ſymbole de la paix.

Fam. tom. I, p. 339. Morel. Fam. p. 116. Liv. XXXIV, 41.

Vaillant & Havercamp reconnoiſſent pour auteur de la médaille *Cn. Blaſio*, qui fut depuis Préteur en Sicile l'an 560, ſelon Tite-Live. L'antiquité donc de Blaſio, officier Monétaire, c'eſt-à-dire pour ces temps-là Queſteur, quelques années avant que d'être Préteur, fait remonter la médaille bien près de la première fabrication des eſpèces d'or; & s'il falloit de plus déterminer l'année, on pourroit nommer celle du triomphe de Scipion le premier Africain, en 553. Havercamp n'avoit point d'année préciſe à citer, perſuadé que la médaille ne retraçoit aucun évènement du temps même, & qu'elle annonçoit ſimplement le triomphe de Bacchus, couronné par Minerve, & regardé de mauvais œil par Junon, jalouſe de Sémélé; mais les officiers Monétaires de Rome ne couroient point ainſi après la Mythologie étrangère, ſans aucun rapport à leur patrie ou à leur propre famille. P. Cornelius Scipion, arrivé d'Afrique, après y avoir pacifié Carthage & la Numidie, & rentrant dans Rome en triomphe, ne pouvoit, dans des médailles de Cn. Blaſio, de la même famille Cornelia, être repréſenté ſous un ſymbole plus flatteur que celui de Bacchus couronné, d'une part, comme grand conquérant par Minerve, divinité Libyenne, & reconnu, de l'autre, pour pacificateur bienfaiſant par Junon, protectrice de Carthage. Quinze autres médailles d'argent, dans Morel, ſont preſque ſemblables à cette médaille d'or, & ne diffèrent de celle-ci & entre elles, que par quelques petits attributs de guerre ou de paix, relatifs, les uns à la mer, les autres au continent, & tous à des circonſtances d'un triomphe tel que celui de Scipion: il eſt donc manifeſte que la médaille de Blaſio rouloit dans le temps même des cinq médailles précédentes. Comme elle eſt aſſez bien conſervée, & qu'elle pèſe 105 grains, la proportion des cinq autres lui donne par conſéquent le poids de cinq ſcrupules, la valeur de 100 ſeſterces, & le caractère du plus ancien *aureus* Romain qui ſoit connu; car la propriété de l'*aureus* a toûjours été de répondre en valeur à 25 deniers, qui font 100 ſeſterces; *cum centum ſeſtertii, & ſub Conſulibus, & ſub Principibus, aureum facerent.* L'*aureus* s'annonçant lui-même pour la valeur de 25

Gronov. de Seſtert. p. 424.

deniers, n'avoit pas beſoin d'un numéro qui les marquât, comme en avoient beſoin les petites pièces, qui étoient des ſous-diviſions de l'*aureus*, & qui, ne différant entr'elles que du poids d'un ſcrupule, auroient pû être priſes l'une pour l'autre, ſans la précaution du numéro. Il n'y eut plus de fabrique de ces petites pièces d'or dans le reſte du temps de la République, où l'on ne trouve que des *aureus* & des *ſemiſſis* ou quinaires.

Pour déterminer préſentement le poids légitime du ſcrupule par la confrontation des ſix médailles de la première époque, obſervons que la première médaille donne au ſcrupule 20 $\frac{1}{2}$ grains, la ſeconde 20 $\frac{76}{115}$, la troiſième 20 $\frac{44}{105}$, la quatrième 20 $\frac{192}{315}$, la cinquième 21 $\frac{1}{3}$, & la ſixième 21 grains juſtes. Il eſt naturel de choiſir pour le poids légitime les 21 $\frac{1}{3}$ grains, non pas préciſément parce que ce poids-là eſt le plus fort des ſix, mais parce que l'*aureus* de Blaſio, donnant 21 grains, ſans être de la plus parfaite conſervation, ſemble réclamer le tiers de grain de plus, & avoir peſé primitivement 106 $\frac{2}{3}$ grains, au lieu des 105 qu'il pèſe aujourd'hui. Voilà ce qui, dans la première époque, approche le plus de toute l'exactitude aujourd'hui poſſible; d'où réſulteront 6144 grains pour la livre Romaine, qui continueront à ſe vérifier dans les époques ſuivantes.

La proportion de l'or à l'argent, dans cette première époque, eſt aiſée à déduire des 20 ſeſterces, autrement cinq deniers, aſſignés par Pline à la valeur d'un ſcrupule d'or dans ces premiers temps. Les 288 ſcrupules de la livre d'or valoient 1440 deniers qui, diviſés par les 84 deniers de la livre d'argent, donnent 17 $\frac{1}{7}$ pour la proportion de l'or. La proportion diminua depuis en raiſon de l'abondance de l'or, qui venoit de toutes parts à Rome; & l'on ſent déjà pourquoi l'*aureus*, demeurant toujours fixé à la valeur de 25 deniers, dut augmenter de poids. C'eſt auſſi cette augmentation qui eſt atteſtée par les médailles des époques ſuivantes.

*SECONDE ÉPOQUE, depuis environ l'an 560 jusque vers l'an 620, l'*aureus *de* 48 *à la livre ayant pesé* 128 *grains.*

Liv. XXXIII, 12. TITE-LIVE parle d'une grande quantité d'or apportée d'Espagne à Rome l'an 558, par Cn. Cornelius Lentulus: aussi voit-on par les médailles, que l'*aureus* de la première époque pesant 5 scrupules & 106 $\frac{2}{3}$ grains, étoit déjà remplacé vers l'an 563 par un nouvel *aureus* d'environ 130 grains, lequel par conséquent pesa 6 scrupules, & fut un *aureus* de 48 à la livre.

Tête de Janus, sans légende; au revers, ROMA; cérémonie d'un Traité de paix: la médaille est bien conservée, *Fam. tom. II, p. 533.* & pèse 128 $\frac{7}{8}$ grains. Vaillant la rapporte à un prétendu Traité de paix entre Rome & les Liguriens, l'an 584; mais depuis *Tit. Liv. XXXVII, 2.* l'an 563, où, selon Tite-Live, ils avoient été mis à la raison par Q. Minucius, l'historien raconte leurs fréquentes révoltes, suivies toûjours de châtimens, & jamais d'aucun traité dans les formes: c'est donc à l'an 563 que la médaille doit plustôt *Morel. Fam. p. 440.* être attribuée. Havercamp la fait descendre un siècle plus bas, à la fin de la guerre Sociale; mais cette guerre fut simplement terminée par la loi *Julia,* sans les formalités d'un traité avec les rébelles; & les usages des Romains, en pareil cas, sont constans dans l'Histoire. Une autre médaille semblable pèse 130 $\frac{46}{105}$ grains, & un quinaire semblable aussi, en pèse 64 $\frac{64}{105}$; *Tab. VI, 5.* ces deux pièces sont du cabinet de Pembrock, ainsi que les deux suivantes.

Ibid. VII, 7. ROMA, tête casquée avec une couronne derrière; au revers, C. SERVEILI. M. F. la médaille pèse 131 $\frac{1}{21}$ grains; elle *Fam. tom. II, p. 407. Morel. Fam. p. 388.* est rapportée par Vaillant à l'an 576, & par Havercamp à l'an 572; ce qui suffit, sans autre discussion, pour faire à peu près juger de l'antiquité de cette pièce d'or.

La dernière qu'il nous reste à produire, comme la plus exacte dans le poids des six scrupules, représente la tête casquée de *Tab. X, 1.* Rome, avec une étoile, & sans légende; au revers, NERVA;

baluſtrade des Comices, avec le *rogator,* le *diribitor* & le *cuſtos,* ſe faiſant paſſer de l'un à l'autre les tablettes des ſuffrages ; elle pèſe les 128 grains juſtes, & il eſt étonnant que les Antiquaires n'aient point aperçû qu'elle doit être renvoyée à l'an 615, où A. Gabinius Nepos étoit Tribun du peuple; alors les ſuffrages par tablettes furent, pour la première fois, établis dans la République, & l'uſage d'élire de vive voix les Magiſtrats fut aboli. C'eſt cet évènement important à la liberté Romaine, qui ſe trouve conſacré par diverſes médailles de P. Nerva, fils apparemment ou de C. Licinius Nerva, ou de L. Licinius Nerva, qui furent Préteurs, le premier en 587, le ſecond en 588. Celle-ci, en or, ayant peſé ſix ſcrupules, & peſant 128 grains, détermine la livre Romaine à 6144 grains, comme dans la première époque.

Cic. Leg. III, 16.

Liv. XLV, 42 & 44.

Quant à la proportion de l'or dans cette ſeconde époque, les 48 *aureus* de la livre d'or, multipliés par 25 deniers, ſont le produit 1200, qui, diviſé par 84, donne $14\frac{2}{7}$ pour la proportion de l'or: nous verrons par quels degrés elle deſcendit encore, juſqu'à devenir enfin douzième.

*TROISIÈME ÉPOQUE, depuis environ l'an 620 juſque vers l'an 635, l'*aureus *de 45 à la livre ayant peſé* $136\frac{8}{15}$ *grains.*

APRÈS la ſeconde époque, qui nous a fourni peu de médailles, & avant la cinquième époque, qui nous en fournira un nombre prodigieux, il faut inſérer une troiſième & une quatrième époque, quoiqu'aſſez peu concluantes l'une & l'autre pour les 6144 grains de la livre, parce qu'il n'y a pour chacune des deux qu'une médaille qui leur ſerve de fondement.

M. FOVRI. L. F. tête de Janus; au revers, PHILI. ROMA. trophée couronné par Rome caſquée. La médaille eſt bien conſervée, & pèſe 135 grains. Les Antiquaires voyant dans Tite-Live un Lucius Furius Philus, Préteur en 583, en ont conclu que l'auteur de cette médaille, Marcus, fils de Lucius, l'avoit frappée vers l'an 600; diſons pluſtôt vers l'an

620, puiſque nous venons de voir qu'en l'an 615 l'*aureus* Romain ne peſoit encore que 128 grains de poids légitime.

Si au lieu des 135 grains de la médaille, on en compte $136\frac{8}{15}$ pour le poids légitime de l'*aureus* de ce temps-là, cet *aureus* de la troiſième époque, un peu plus fort que celui de la ſeconde, aura été de 45 à la livre, & il donnera les 6144 grains pour la livre Romaine, & $13\frac{11}{28}$ pour la proportion de l'or. On peut conjecturer que ce changement, vers l'an 620, fut une ſuite de la conquête que Decimus Brutus fit de la Luſitanie & de la Galice, entre les années 615 & 620, Pline aſſurant qu'on tiroit annuellement de cette même contrée une très-grande quantité d'or.

Hiſt. Natur. XXXIII, 4.

Le même auteur parle d'un ancien temps où le ſcrupule d'or avoit valu quatre deniers: *quatuor denariis ſcripula ejus permutata quondam, ut auri, reperio.* La remarque ſemble ſe rapporter à cette troiſième époque, où l'*aureus* peſant $6\frac{2}{5}$ ſcrupules, & valant 25 deniers, détermine la valeur du ſcrupule d'or à $3\frac{29}{32}$ deniers. Les quatre deniers, ſans fraction, préſenteroient une hypothèſe incroyable, dans laquelle le nombre des ſcrupules de l'*aureus,* & le nombre des *aureus* à la livre, auroient été accompagnés de fraction; l'*aureus* auroit été de $46\frac{2}{25}$ à la livre, & il auroit peſé $6\frac{1}{4}$ ſcrupules.

Idem, XIX, 1.

*QUATRIÈME ÉPOQUE, depuis environ l'an 635 juſque vers l'an 650, l'*aureus *de 42 à la livre ayant peſé* $146\frac{2}{7}$ *grains.*

TÊTE de Jupiter, ſans légende; au revers, CN. LENTVL. aigle poſé ſur un foudre. Vaillant attribue à la médaille une trop grande antiquité, ſous prétexte de la groſſièreté du travail, M. l'abbé Barthélemi aſſure qu'on n'aperçoit point cette groſſièreté ſur la médaille qu'il a examinée. Il eſt donc naturel de la rapporter à Cn. Lentulus, qui fut depuis Conſul l'an 657, & qui l'aura frappée en qualité de Queſteur, vers l'an 640. Elle eſt aſſez bien conſervée, quoique ſondée dans le champ; & comme elle pèſe $146\frac{7}{8}$ grains, on peut lui ſuppoſer $146\frac{2}{7}$ grains

Fam. tom. I, p. 324.

grains de poids légitime; alors l'*aureus* aura été de 42 à la livre, la livre Romaine de 6144 grains, & la proportion de l'or $12\frac{1}{2}$: voici présentement une conjecture sur la cause de ce nouveau changement de l'*aureus* dès l'an 635.

La Gaule avoit autrefois des mines d'or très-considérables: Strabon, après avoir parlé de celles du mont *Cememus*, & de celles des *Tarbelli*, au pied des Pyrénées, vers l'Océan, vante les richesses des *Arverni*, qui avoient étendu, dit-il, leur domination, non seulement jusqu'au voisinage de Marseille, mais encore jusqu'à Narbonne & jusqu'à l'Océan. Ils avoient donc en leur possession les mines dont nous venons de parler, & encore celles dont on tiroit l'or que Pline appelle *Albicratense*. Q. Fabius Maximus & Cn. Domitius vainquirent les *Arverni*; & l'on ne sauroit douter qu'il n'y ait eu beaucoup d'or parmi les riches dépouilles dont ils accompagnèrent l'un & l'autre leur triomphe. La circonstance des deux triomphes, en l'an 634, jointe à celle de la médaille, vers l'an 640, peut faire juger avec quelque fondement, que dès l'an 635 l'or Gaulois, en diminuant à Rome la proportion de l'or, fit augmenter le poids de l'*aureus* Romain, toûjours invariablement fixé à la valeur de 25 deniers.

Strab. III; p. 146, & IV, p. 190 & seq.

Hist. Natur. XXXIII, 4.

*CINQUIÈME ÉPOQUE, depuis l'an environ 650 jusqu'à l'an 717, l'*aureus *de 40 à la livre ayant pesé* $153\frac{3}{5}$ *grains.*

PLINE dit que dans la suite des temps l'*aureus*, qu'il nomme denier d'or, fut de 40 à la livre, jusqu'à ce que les Empereurs en diminuèrent le poids: *Posthæc placuit X, XL signari ex auri libris, paulatimque principes imminuère pondus.* Ce témoignage, rapproché des médailles nombreuses de cette cinquième époque, prouvera bien les 6144 grains de la livre, parce que les unes pèsent $153\frac{3}{5}$ grains justes, & que plusieurs autres s'en éloignent fort peu. S'il y en a d'un poids si foible qu'il ne sauroit favoriser les 153 grains, on sentira, par l'examen de chacune de ces pièces d'or, la raison de leur affoiblissement.

Hist. Natur. XXXIII, 3.

C. CLODIVS. C. F. tête de Flore, pour indiquer une célébration des jeux floraux; au revers VESTALIS. figure d'une Vestale. La médaille est assez bien conservée, quoiqu'un peu usée, & pèse 153 $\frac{1}{4}$ grains; une seconde pareille & moins
Tab. VIII, 3. bien conservée en pèse 151 $\frac{3}{8}$, & une troisième 151 $\frac{17}{105}$. Les
Verr. IV, 59. Édiles curules célébroient annuellement les jeux floraux sous le gouvernement de la République, & l'édilité de C. Claudius
Offic. II, 16. est célèbre dans l'histoire; Cicéron, dans plus d'un endroit, en
Hist Natur. VIII, 7. relève la magnificence; & Pline, avec les autres écrivains, la rapporte à l'an 655. La médaille fut donc frappée, comme
Morel. Fam. p. 93. Havercamp l'a remarqué, par l'officier Monétaire de la même année 655.

Il n'est pas si aisé de fixer le temps d'une autre médaille, qui pèse 153 $\frac{3}{5}$ grains juste: tête ailée sans légende; au revers
Tab. IX, 4. C. NVMONIVS. VAALA. palissade attaquée & défendue par des soldats. On voudroit inutilement en rapporter la fabrication à quelque Numonius Vala du temps d'Auguste, celui de la médaille est plus ancien; elle marque Vaala pour Vala, comme d'autres médailles, antérieures au commencement des Empereurs, marquent Nassica pour Nasica, surnom d'un Sci-
Morel. p. 300. pion, & Feelix pour Felix, surnom de Sylla. Havercamp reconnoît aussi, pour d'autres raisons, l'ancienneté du Monetaire. Du reste qu'on place la médaille vers l'an 550 ou 600, elle indiquera toûjours les 153 $\frac{3}{5}$ grains pour un temps ou l'*aureus* étoit certainement de 40 à la livre.

Il faut faire le même raisonnement sur une autre médaille, & la renfermer aussi dans les termes de la cinquième époque: F. P. R. M. ARRIVS. SECVNDVS. tête de la Fortune; le revers sans inscription; la haste pure entre une couronne & une espèce de grillage ou de claie d'où sort une petite flamme. La médaille, quoiqu'un peu usée sur un des côtés, pèse 151 grains, & une semblable, dont on ignore le degré de con-
Tab. VI, 4. servation, en pèse 151 $\frac{17}{105}$. D'autres médailles du même M. Arrius Secundus, frappees dans le même temps & avec le même revers, représentent, au lieu de la tête de la Fortune, la tête d'un homme barbu: elles appartiennent à la cinquième

époque, soit qu'on prenne, avec Morel, la tête barbue pour *Morel. Fam.* celle d'Octavien au commencement du Triumvirat, ou, avec *p. 55.* Perizonius, pour la tête de Q. Arrius, connu vers l'an 685, lequel avoit eu pour fils l'auteur de la médaille. Cependant comme les Romains ne portoient point la barbe dans les temps de Q. Arrius, ce dernier paroît avoir eu pour père plustôt que pour fils M. Arrius Secundus, qui aura peut-être frappé la médaille, vers l'an 555, en l'honneur de quelqu'un de ses ancêtres.

Tête de l'Afrique ornée d'une trompe d'éléphant, & sans légende; au revers L. CESTIVS. C. NORBA. PR. S. C. chaise curule avec un casque posé sur la chaise. La médaille est bien conservée & pèse $151\frac{1}{4}$ grains; & une autre semblable en pèse *Tab. IX. 2.* $152\frac{8}{21}$. Les Antiquaires ont remarqué il y a long-temps que C. Norbanus, grand partisan de Marius, & Consul en l'an 671, avoit dû être Préteur avec Cestius quelques années auparavant: or la domination que Marius exerça dans Rome, par le moyen du tribun Sulpicius, pendant la plus grande partie de l'année 666, peut faire juger que le Questeur de la même année, en frappant des monnoies à l'honneur des deux Préteurs, voulut, par une image de l'Afrique, retracer aussi les exploits du vainqueur de Jugurtha. Havercamp renvoie la médaille à des temps postérieurs: elle marque, selon lui, par PR. des *Morel. Fam.* Préfets & non des Préteurs; & il prétend ajoûter Cestius & *p. 297.* Norbanus au nombre déjà connu des six Préfets de la ville, établis par Jules César l'an 708. Mais l'opinion la plus générale du temps de Dion, étoit que César n'avoit établi que six Préfets; ὀκτὼ ὡς τισὶ δοκεῖ, ἢ ἕξ ὡς μᾶλλον πεπίστευται: & quand même *Dio. XLIII,* la médaille seroit du temps de César, elle appartiendroit toûjours *p. 228.* à la cinquième époque, dont il est ici question.

C. NORBANVS. L. CESTIVS. PR. tête de Déesse; au revers, S. C. Cybèle sur un char traîné par deux lions, pour indiquer une célébration des jeux Mégalésiens. La médaille, un peu usée, pèse $150\frac{1}{4}$ grains, & une autre semblable en pèse $152\frac{8}{21}$. La célébration annuelle des jeux Mégalésiens *Tab. IX, 3.* appartenoit aux Édiles curules, dans le temps de la République: aussi Norbanus & Cestius, Préteurs de l'année 666,

ne célébrèrent-ils ces jeux-là, ſelon le S. C. de la médaille que par un ordre particulier du Sénat, circonſtance convenable encore à tout le deſordre qui régna dans Rome pendant le cours de cette année 666. On croit qu'en 668 les triumvirs Monétaires furent établis à Rome pour la fabrication des eſpèces, à la place du Queſteur de la ville.

Vaillant, Fam. t. II, p. 101.

Les médailles d'environ 153 grains, alléguées juſqu'ici, ne ſont encore qu'une petite partie de toutes celles que nous produirons dans la ſuite de cette cinquième époque; mais pendant que les *aureus* de 40 à la livre, frappés à Rome, continuoient ainſi à peſer environ 153 grains, l'ordre chronologique nous offre ici des monnoies d'or beaucoup plus fortes, frappées dans la Grèce au temps des victoires de Sylla.

L. SVLLA. tête de Vénus, & en face Cupidon debout, avec une palme à la main; au revers, IMP. ITER. vaſe & bâton augural entre deux trophées. La médaille pèſe 202 grains; mais Vaillant obſerve que ce n'eſt point ici une monnoie de Rome, que c'eſt une monnoie de la Grèce, monnoie que Plutarque appelle Lucullienne, l'écrivain Grec ajoûtant qu'elle fut frappée dans le Péloponnèſe par ordre de Lucullus, pour le payement des troupes. Sylla, dont Lucullus étoit Queſteur, aſſiégeant Athènes dans les derniers mois de l'an 667 & dans les premiers de l'an 668, s'attachoit, dit encore Plutarque, à gagner l'affection de ſes ſoldats par des largeſſes: on voit donc quel a été le motif de l'augmentation du poids de la monnoie Lucullienne. Le Proconſul prit Athènes le 1.er mars de l'an 668, & il remporta dans le cours de la même année deux célèbres victoires ſur les Généraux de Mithridate: ce ſont ces deux batailles, comme le remarque Havercamp, qui font le ſujet de la médaille Lucullienne de Sylla, *Imperator* pour la ſeconde fois.

Tab. VIII, 5.
Fam. tom. I, p. 353.
In Lucullo, p. 492.
In Sylla, p. 459.
Morel. Fam. p. 668.

HO. VIRT. KALENI. têtes de l'Honneur & de la Valeur; au revers, ITAL. RO. CORDI. l'Italie & Rome ſe donnant la main. La médaille eſt très-bien conſervée, & pèſe 104 $\frac{1}{2}$ grains, environ moitié du poids de la précédente. Ce quinaire regarde aſſez manifeſtement l'an 671, quand Sylla, déclaré

dans Rome ennemi de la patrie, & revenu de la Grèce en Italie, fut obligé, pendant plus d'un an, à se tenir éloigné de la capitale; & comme il étoit suspect aux Italiens, par la raison même que Rome venoit de leur accorder le droit de bourgeoisie, il se hâta dès-lors, selon l'épitome de Tite-Live, de leur confirmer la même concession, & de faire alliance avec eux: *Sylla cum Italicis populis, ne timeretur ab iis velut erepturus civitatem & suffragii jus nuper datum, fœdus percussit.* C'étoit donc l'union récente de Rome avec l'Italie, que Sylla garantissoit, & que le revers de la médaille énonce expressément, pendant que le côté de la tête l'indique figurément sous l'emblème de l'Honneur & de la Valeur réunis ensemble. Il n'est pas étonnant que les officiers Monétaires de Sylla, Calenus & Cordus, en arrivant de la Grèce avec lui, continuassent d'employer le poids des médailles Luculliennes, dans une circonstance où ce Général étoit intéressé plus que jamais à se ménager l'affection de ses troupes. *Epit. Liv. 86.*

L. MANLI. PRO. Q. tête de Rome casquée; au revers, L. SVLLA. IMP. Sylla sur un quadrige, & la Victoire volant au dessus. La médaille est fort bien conservée, & pèse 201 $\frac{1}{2}$ grains: une seconde, pareille, en pèse 203 $\frac{61}{105}$, & Bouteroue en allègue une pareille aussi, laquelle, dit-il, pèse justement 204 de nos grains. Ces médailles sont regardées avec raison par les Antiquaires, comme ayant été frappées dans Rome en l'an 673, à l'occasion du triomphe de Sylla; elles ont le poids des Monnoies Luculliennes, parce que, dans un homme qui aspiroit à la souveraineté, les premières raisons du bon traitement qu'il faisoit à ses soldats, devenoient encore plus pressantes à l'égard d'un peuple qu'il falloit éblouir par la magnificence, & corrompre par les libéralités. *Tab. VIII, 4. Recherches curieuses des Monnoies, p. 96.*

A. MANLIVS. tête casquée; au revers, L. SVLL. IMP. statue équestre de Sylla. L'usage des statues équestres fut renouvelé à Rome pour Sylla, selon le récit de Paterculus, après plusieurs siècles d'interruption: c'est donc à cette occasion que le triumvir Monétaire A. Manlius frappa cette monnoie, où il mit son nom, comme il mettoit sur les précédentes celui *Tab. VIII, 6. Patercul. II, 61.*

du proqueſteur Manlius ſon père, ou ſon frère, ou du moins ſon parent; elle eſt conſéquemment de la même année 673, & elle pèſe auſſi à peu près comme les autres, 204 $\frac{28}{35}$ grains. On voit par-là que les médailles Luculliennes, plus peſantes d'un quart que les médailles ordinaires de Rome, étoient de 30, non de 40 à la livre; & Sylla, deux ans après ſon triomphe, ayant abdiqué la Dictature, il ne paroît plus de ces fortes monnoies, ni même d'approchantes, dans le reſte du temps de la République.

Il y en a une avec le nom de Céſar, de l'année, à ce qu'il ſemble, 694, qui pourroit faire quelque difficulté par un poids tant ſoit peu trop fort, ſi l'on ne la regardoit comme une monnoie d'Eſpagne pluſtôt que de Rome. IIT. c'eſt-à-dire *Imperator iterum*, tête de femme; au revers, CAESAR, avec un trophée; elle eſt très-bien conſervée, & pèſe 160 $\frac{3}{4}$ grains. D'autres médailles, en argent ou en bronze, ſont d'ailleurs ſemblables à celles-ci dans Vaillant & dans Morel: IIT. tête de Veſta; au revers, CAESAR, avec un trophée où ſe voit l'épée Eſpagnole. Celles qui repréſentent cette épée, ſont attri-
Morel. Fam. p. 208. buées par Havercamp aux victoires de Jules Céſar, propréteur d'Eſpagne l'an 694: & il y a une autre médaille d'argent, IMP. ITER. tête de femme; au revers, C. CAESAR. C. F.
Ibid. p. 572. avec un trophée, attribuée auſſi par Erizzo & par Havercamp à Jules Céſar, d'abord après les mêmes victoires. Toutes ces pièces de comparaiſon ſont aſſez voir que la médaille d'or du cabinet du Roi eſt une monnoie Eſpagnole un peu plus forte que les monnoies Romaines.

Par une raiſon contraire, & à cauſe de la légèreté du poids,
Tab. VII, 7. il faut mettre auſſi hors de rang une médaille du cabinet de Pembrock, laquelle ne pèſe que 130 $\frac{46}{105}$ grains, ſoit infidélité dans la fabrication, ou défaut dans la conſervation. PAVLLVS. LEPIDVS. CONCORDIA. tête de la Concorde voilée; au revers, TER. PAVLLVS. trophée où ſont d'un côté Paul Émile, dans l'attitude d'un vainqueur, & de l'autre le roi Persès & ſes enfans dans une attitude contraire. On renvoie ordinairement la fabrication de la médaille à l'an environ 713,

& à une prétendue réconciliation de Paullus Lepidus avec ſon frère le triumvir Lépide, qui peu avant l'avoit mis au nombre des proſcrits. Il y a plus d'apparence qu'elle eſt de l'an environ 700; car le même frère de Lépide, ſelon Dion, fut Cenſeur en 732, & il avoit été précédemment Conſul ſubrogé en 720, proſcrit à la fin de 711, & apparemment Édile vers 710, puiſque les embelliſſemens qu'il avoit faits à Rome ſont loués dans une Philippique de Cicéron de l'an 711 : il a donc dû être triumvir Monétaire vers 700, quand il marqua ſur des monnoies, par le mot *concordia,* l'union des deux branches de la famille Æmilia, celle des Pauls & celle des Lépides; union cimentée dans ſa propre perſonne, comme ayant eu pour père naturel M. Lepidus, mort en 677, & pour père adoptif L. Paullus, Conſul de l'an 704; alors la dénomination, Paullus Lepidus, rentre dans l'uſage des adoptions faites vers le même temps; Metellus Scipio, Cæpio Brutus, &c. où le premier ſurnom venoit de la perſonne qui adoptoit, & le ſecond de la perſonne adoptée.

Dio. LIII, p. 521.

Phil. XIII, 6.

Enfin nous voici arrivés aux dernières années de la République, où les médailles non ſuſpectes, de 40 à la livre, vont continuer à ſe trouver d'environ 153 grains, dans les derniers temps de Céſar & juſque dans les cinq premières années du Triumvirat.

D'abord il ſe préſente pour l'an 707 une médaille de Métellus Scipion, Général des troupes de la République, après la mort de Pompée. METEL. PIVS. SCIP. IMP. tête de Jupiter Terminal; au revers, CRASS. JVN. LEG. PRO. P. chaiſe curule, accompagnée de divers attributs. La médaille pèſe 152 $\frac{8}{21}$ grains.

Tab. XI, n. 4

L'année 708, année de confuſion pour le calendrier, le fut auſſi pour les magiſtratures des Préteurs, des Édiles & des Queſteurs : Céſar les remplaça tous par ſix Préfets de la ville, & les triumvirs Monétaires mirent le nom de ces nouveaux Magiſtrats ſur diverſes médailles, ſouvent avec le nom auſſi du Dictateur. Parmi ces médailles en or, il y en a trois de Plancus, leſquelles ſont ſemblables. C. CAESAR. DIC. TER.

Dio. XLIII, pag. 228 & 237.

tête de la Victoire jusqu'à la poitrine, avec des ailes; au revers; L. PLANC. PR. VRB. La première, un peu usée, pèse 151 $\frac{3}{8}$; la seconde, moins bien conservée, 149 $\frac{5}{8}$; & la troisième, dont le degré de conservation est ignoré, 147 $\frac{53}{105}$. Il y en a une de Regulus, pesant 152 $\frac{8}{21}$ grains; REGVLVS. P. R. tête de Regulus le père; au revers, L. LIVINEIVS. REGVLVS. avec la chaise curule & les faisceaux, symboles de la magistrature de Regulus le fils. Il y en a deux de Mussidius, qui sont pareilles: tête de Cérès couronnée d'épis, sans légende; au revers L. MVSSIDIVS. LONGVS. L'une pèse 154 $\frac{22}{105}$ grains; & l'autre, quoiqu'un peu usée, en pèse 152. Enfin il y en a six d'Hirtius, le plus célèbre des six Préfets, toutes semblables entre elles: CAESAR. COS. TER. tête voilée de Jules César; au revers A. HIRTIVS. PR. La première pèse 154 $\frac{22}{105}$ grains; les trois suivantes, bien conservées, en pèsent 153 $\frac{5}{8}$, 152 $\frac{5}{8}$ & 151 $\frac{7}{8}$; les deux autres 148 $\frac{1}{2}$ & 145 $\frac{1}{2}$: mais M. l'abbé Barthélemy observe que les deux dernières ont été retouchées, & qu'on a détruit une partie des lettres.

Tab. IX, 1.
Ibid. XI, 3.
Ibid. VII, 4.
Ibid. VII, 5.

Pendant que toutes ces médailles d'Hirtius, qui marquent le troisième consulat de César, annoncent le poids légitime de 153 $\frac{3}{5}$ grains, une médaille de restitution de Trajan très-bien conservée, marquant le même consulat de César, & s'éloignant peu des précédentes pour la tête, mais tout-à-fait pour le revers, ne pèse que 136 $\frac{1}{8}$ grains. Cette différence, pour le dire en passant, prouve bien les 6144 grains de la livre Romaine, en fixant la diversité de poids qu'il y eut entre l'*aureus* de 40 à la livre, en usage avant les Empereurs, selon Pline, & l'*aureus* de 45 à la livre établi par Néron, selon le même écrivain. Mais avant d'en venir aux médailles de Néron & de ses successeurs, continuons l'énumération de celles qui pesèrent encore 153 grains ou environ.

Hist. Natur. XXIII, 3.

L'année 709 est celle de la médaille suivante, selon Vaillant: tête radiale d'Apollon; au revers P. CLODIVS. M. F. croissant de la lune entre des étoiles. La médaille pèse 153 $\frac{3}{5}$ grains justes; une autre, bien conservée, 152, & une troisième, un peu

Fam. tom. I, p. 283.
Tab. VII, 1.

peu moins conservée, 150 $\frac{1}{2}$. Vaillant y voit une célébration des jeux Apollinaires, au lieu d'y reconnoître la réformation du calendrier & la première année Julienne, qui fut l'an 709. Il croit aussi que L. Clodius, auteur de la médaille, étoit alors Édile, & qu'il fut quatuorvir Monétaire trois ans après; mais il faut dire qu'il fut triumvir Monétaire en la présente année 709, & Édile en 712, parce que la fabrication des espèces regardoit les officiers Monétaires, & que l'usage étoit de passer des moindres charges aux plus considérables.

César fut tué le 15 mars 710; il faut rapporter au commencement de la même année quatre de ses médailles, qui sont semblables: CAES. DIC. QVAR. tête de Vénus; au revers COS. QVINC. La première, dont nous ignorons la conservation, pèse 152 $\frac{104}{105}$ grains; la seconde, assez bien conservée, 152 $\frac{1}{2}$; la troisième, un peu usée, 151 $\frac{1}{8}$; & la quatrième, plus mal conservée, 150 $\frac{7}{8}$. Une autre médaille du même temps, CAES. DIC. tête de Jules César; au revers M. ANTON. IMP. R. P. C. ne pèse que 147 $\frac{3}{8}$ grains; mais M. l'abbé Barthélemy avertit qu'on a ôté quelque chose sur les bords. *Tab. VII, 3.*

Trois médailles, qui réunissent Jules César avec Octavien Consul, regardent l'an 711: C. CAESAR. DICT. PERP. PONT. MAX. tête de Jules César; au revers C. CAESAR. COS. PONT. AVG. tête d'Octavien. L'une, quoiqu'un peu usée, pèse 152 $\frac{1}{8}$ grains; l'autre, que M. l'abbé Barthélemy a vûe, 151 $\frac{3}{4}$; & la troisième, dont le degré de conservation est ignoré, 151 $\frac{17}{105}$. Les médailles frappées par L. Servius Rufus regardant pareillement l'année 711, selon les Antiquaires, il faudra le supposer quatuorvir Monétaire de l'an 711 quand il frappa celle-ci: L. SERVIVS. RVFVS. têtes de Castor & Pollux; au revers TVSCVL. avec le plan des murs de Tusculum: elle est assez bien conservée, & pèse 152 $\frac{3}{8}$ grains. On doit placer aussi dans les derniers mois de 711 & dans les premiers mois de 712, diverses monnoies de Brutus & de Cassius, absens de Rome. *Ibid. XI, 6. Vaillant, Fam. t. II, p. 454 & seq.*

C. CASS. IMP. LEIBERTAS. tête de la Liberté; au

revers LENTVL. SPINT. avec le *preſericulum* & le bâton augural. Telles ſont quatre médailles dont la première pèſe
Tab. VIII, 2. $154\frac{82}{105}$ grains; la ſeconde, bien conſervée, $152\frac{7}{8}$; la troi-ſième, encore mieux conſervée, 151; & la quatrième, moins bien conſervée que les autres, $145\frac{7}{8}$. Une médaille, C. CASSI. IMP. tête d'Apollon couronné de laurier; au revers M. SERVILIVS. LEG. avec l'acroſtolion, eſt bien conſervée & pèſe 151 grains: & une pareille du cabinet de Pembrock en pèſe
Ibid. VII, 6. $154\frac{22}{105}$, ſuivant l'idée de M. l'abbé Barthélemy, qui regarde comme une faute d'impreſſion les $26\frac{1}{2}$ grains d'Angleterre, au lieu de $126\frac{1}{2}$. C. CASSI. IMP. tête de femme couronnée de laurier; au revers M. SERVILIVS. LEG. avec l'acroſtolion comme dans la précédente: celle-ci, un peu uſée, pèſe $150\frac{1}{8}$. Cette autre, bien conſervée, M. AQVINVS. LEG. tête de la Liberté; au revers C. CASSI. IMP. avec un trépied, pèſe
Ibid. VIII, 1. $151\frac{1}{4}$ grains; & une pareille en pèſe $145\frac{1}{15}$, mais nous en ignorons le degré de conſervation, comme nous l'ignorons auſſi dans quelques médailles un peu foibles, parmi celles de Brutus que nous allons rapporter.

M. BRVTVS. IMP. COSTA. LEG. tête de Brutus dans une couronne de chêne; au revers L. BRVTVS. PRIM. COS. tête de cet ancien Brutus dans une couronne pareille. La médaille, un peu uſée, pèſe $150\frac{7}{8}$ grains: une autre ſemblable
Ibid. XII, 1. en pèſe $149\frac{33}{35}$: un BRVTVS. IMP. tête de Brutus; au
Ibid. 2. revers CASCA. LONGVS. avec un trophée, $151\frac{17}{105}$: un M. SERVILIVS. LEG. tête de la Liberté; au revers
Ibid. X, 2. Q. CAEPIO. BRVTVS. avec un trophée, $147\frac{53}{105}$: un L. SESTI. PRO. Q. tête de la Piété voilée; au revers
Ibid. 3. Q. CAEPIO. BRVTVS. PRO. COS. avec le trépied, la hache & la capeduncule, $149\frac{33}{35}$: enfin un L. PLAET. CESTIVS. tête de la Piété voilée; au revers BRVTVS. IMP. hache & capeduncule, $147\frac{1}{2}$: celle-ci eſt un peu uſée. Comme ces médailles de Brutus étoient frappées dans des temps difficiles, vers les contrées de l'Aſie ou de la Macédoine, M. l'abbé Barthélemy ſoupçonne, avec fondement, qu'on y épargnoit la matière, & que c'eſt la vraie raiſon de leur poids un peu affoibli.

Quelques Antiquaires, & M. Liebe entre autres, rapportent au temps de Brutus des monnoies qu'ils croient avoir été pour lors frappées à Cosa, ville d'Étrurie, & il y en a une semblable dans le recueil de Pembrock: aigle présentant du pied droit une couronne, & appuyant le gauche sur un sceptre; au revers ΚΟΣΩΝ. trois figures d'hommes revêtus de la toge. L'éditeur du recueil l'a insérée parmi les médailles latines des triumvirs Octavien, Antoine & Lépide. Je n'en dirai pas davantage, sinon qu'elle pèse 154 $\frac{86}{105}$ grains. Les Triumvirs entrèrent en exercice le 27 novembre 711, & firent faire l'apothéose de Jules César au commencement de l'année suivante. Voici la continuation des médailles de cette année 712, où Ti. Sempronius Graccus, L. Livineius Regulus, L. Mussidius Longus & C. Vibius Varus furent quatuorvirs Monétaires: Havercamp l'a prouvé pour C. Vibius Varus; & ce qui le prouve pour les trois autres, c'est que leurs médailles, en différens métaux, marquent l'union & la cordialité des Triumvirs, qui, excepté la première année de leur Triumvirat, ne furent jamais bien ensemble. Quelques-unes représentent aussi le jeune César avec sa barbe naissante, qu'il quitta, selon Dion, au commencement de l'an 715, & qui ne paroît plus sur les médailles postérieures.

Gotha Numar. p. 19.

Tab. XII, 6.

Morel. Fam. p. 441.

Dio. XLVIII, p. 377.

DIVI. IVLI. F. tête d'Octavien; au revers TI. SEMPRONIVS. GRACCVS. IIII. VIR. Q. D. la médaille pèse les 153 $\frac{2}{5}$ grains justes; & une pareille, un peu usée, en pèse 149 $\frac{1}{4}$. Entre autres médailles d'argent du même Graccus, une représente la même tête avec la même légende; & au revers les symboles ordinaires d'une colonie, en mémoire de C. Graccus, qui avoit conduit une colonie à Carthage l'an 632: & une autre médaille, avec le S. C. des deux côtés, représente la tête de Jules César couronné de laurier; & au revers les mêmes symboles de colonie, en mémoire de celle que Jules César avoit aussi envoyée à Carthage l'an 709. Sur la dernière médaille, quoique frappée comme les autres en 712, l'apothéose de César n'est point indiquée, le sujet de la médaille se rapportant à des années précédentes, où le Sénat avoit autorisé le Dictateur à porter une couronne sur la tête, & ensuite

Tab. XIII, 8.

à établir une colonie à Carthage. Tous ces évènemens ſont rapportés dans l'hiſtoire.

Tab. XIII, 3. CAESAR. III. VIR. R. P. C. tête d'Octavien; au revers L. Regulus IIII. VIR. A. P. F. enlèvement des Sabines: la médaille pèſe 151 $\frac{17}{105}$. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que le quatuorvir Regulus ne pouvoit pas être la même perſonne que Regulus Préfet de la ville en 708, & cette réflexion doit s'étendre à la médaille ſuivante de Muſſidius, & à toutes les autres pareilles, pour ne pas admettre qu'un magiſtrat Romain de ces temps-là ſoit jamais deſcendu des plus grandes charges aux plus petites.

C. CÆSAR. III. VIR. R. P. C. tête d'Octavien; au revers, L. MVSSIDIVS. T. F. LONGVS. IIII. VIR. A. P. F. Soldat tenant de la main droite la haſte, & de la gauche
Ibid. x, 8. le parazonium. La médaille eſt un peu uſée, & pèſe 148 $\frac{3}{4}$
Ibid. XII, 9. grains. Il y a deux autres médailles de 151 $\frac{17}{105}$ chacune; l'une tout-à-fait ſemblable à la précédente, l'autre avec le revers L. MVSSIDIVS, T. F. LONGVS. corne d'abondance.

M. ANTONIVS. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine; au revers, L. MVSSIDIVS. T. F. LONGVS. IIII. VIR. A. P. F. ſoldat tenant de la main droite la haſte, & de la gauche
Ibid. x, 7. le parazonium. La médaille eſt tant ſoit peu uſée, & pèſe 152
Ibid. XII, 7. grains; une pareille en pèſe 152 $\frac{104}{105}$; & une autre, différente ſeulement par le type du revers, qui eſt une corne d'abondance, en pèſe 152 $\frac{8}{21}$.

ANT. AVG. IMP. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine; au revers, L. REGVLVS. IIII. VIR. A. P. F. Hercule aſſis ſur un rocher; elle eſt très-bien conſervée, & pèſe 151 $\frac{1}{5}$;
Ibid. XII, 4. une autre ſemblable, dont on ignore le degré de conſervation, 149 $\frac{33}{35}$.

M. ANTONIVS. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine, avec le bâton augural; au revers, M. LEPIDVS. III. VIR. R. P. C. tête de Lépide, avec le ſimpule & l'aſperſoir; elle
Ibid. XII, 10. eſt très-bien conſervée, & pèſe 152 $\frac{1}{2}$ grains; une pareille, 152 $\frac{8}{21}$.

M. LEPIDVS. III. VIR. R. P. C. tête de Lépide; au

revers, L. MVSSIDIVS. T. F. LONGVS. IIII. VIR. A. P. F. homme nud tenant de la main droite la haſte, & de la gauche le parazonium. La médaille eſt très-bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{1}{2}$ grains; une autre différente de celle-là par le *Tab. XII, 8.* revers, MVSSIDIVS LONGVS. corne d'abondance, pèſe les 153 $\frac{3}{5}$ grains juſtes.

M. LEPIDVS. III. VIR. R. P. C. tête de Lépide; au revers, L. REGVLVS. III. VIR. A. P. F. Veſtale tenant le ſimpulum de la main droite, & la haſle de la gauche. La médaille, qui eſt fort uſée dans un des côtés, & que M. l'abbé Barthélemi ſoupçonne de plus d'avoir été anciennement moulée, ne pèſe que 136 $\frac{7}{8}$ grains; & une autre, ſemblable pour la *Ibid. X, 9.* tête & pour le revers, en pèſe 149 $\frac{33}{35}$: on ignore le degré de conſervation.

Tête caſquée, ſans légende; au revers, C. VIBIVS VARVS. une Victoire marchant: la médaille pèſe 152 $\frac{8}{21}$ grains. Tête *Ibid. X, 5.* de Vénus couronnée de laurier, ſans légende; au revers, C. VIBIVS. VARVS. Vénus debout, avec une couronne derrière. Celle-ci, dont on ne ſait point le degré de conſervation, pèſe 145 $\frac{1}{15}$; mais une pareille du Cabinet du Roi, bien *Ibid. VII, 8.* conſervée, en pèſe 152 $\frac{7}{8}$.

DIVI. JVL. F. tête d'Octavien; au revers, Q. VOCONIVS. VITVLVS. un veau. La médaille, ſans être trop bien conſervée, pèſe pourtant 150 $\frac{5}{8}$ grains, & une ſemblable en pèſe 151 $\frac{17}{115}$. Le même Voconius, dont on a des médailles *Ibid. XIII, 9.* antérieures, avec le titre de Queſteur, déſigné ſous Jules Céſar, étoit vrai-ſemblablement en l'an 712 l'un des deux Édiles prépoſés à la garde du tréſor public; & en cette conſidération, les quatuorvirs Monétaires joignirent ſon nom à celui du fils de Jules apothéoſé.

C. CAESAR. III. VIR. R. P. C. tête d'Octavien; au revers, BALBVS. PRO. PR. maſſue d'Hercule. La médaille eſt aſſez bien conſervée, & ne pèſe pourtant que 126 $\frac{5}{8}$ grains. M. l'abbé Barthélemi la juge frappée dans le temps même par un faux Monnoyeur.

AHENOBARBUS. tête de Cn. Domitius Ahenobarbus;

Tab. XI, 2. au revers, CN. DOMITIVS. L. F. IMP. NEP. temple de Neptune, à l'occaſion du Généralat de la marine de la République, dévolu à Domitius après la bataille de Philippes. Cette médaille, qui termine le détail des monnoies d'or de l'an 712, pèſe les 153 $\frac{3}{5}$ grains juſtes.

L'année 713 nous en offre neuf qui, favorables auſſi au poids légitime de l'*aureus*, ſont toutes relatives à la perſonne de M. Antoine, parce que Fulvie, femme de ce Triumvir, & le conſul L. Antonius, frère du même Antoine, étoient ennemis déclarés d'Octavien, & qu'ils dominèrent alors dans Rome. ANT. AVG. IMP. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine; au revers, PIETAS. COS. la piété debout, un gouvernail à ſa main droite, la corne d'abondance à ſa gauche, & une cigogne à ſes pieds. La médaille eſt un peu uſée, & pèſe 151 $\frac{1}{2}$ grains; autre ſemblable, dont il paroît que les
Ibid. XII, 3. bords ont été rognés, 134 $\frac{1}{8}$; autre encore, 151 $\frac{17}{105}$. M. ANTONIVS. IMP. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine, avec le bâton augural; au revers, PIETAS. COS. la Piété debout, tenant de la main droite une petite Victoire, & de la gauche la corne d'abondance. La médaille eſt un peu uſée, & pèſe
Ibid. X, 6. 150 $\frac{1}{4}$ grains; une pareille en pèſe 152 $\frac{8}{21}$; & une autre
Ibid. XII, 5. à peu près ſemblable 151 $\frac{17}{105}$. M. ANTONIVS. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. le prefericulum & le bâton augural; au revers, L. PLANC. PRO. COS. le foudre, la capéduncule & le caducée: elle pèſe 153 $\frac{1}{4}$ grains, pendant qu'une autre un peu moins conſervée en pèſe 149 $\frac{7}{8}$ grains. Enfin M. ANTONIVS. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. le prefericulum auſſi & le bâton augural; au revers, L. PLANC. IMP. ITER. le foudre auſſi, la capéduncule & le caducée: elle eſt bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{1}{8}$ grains.

La paix de Brunduſium, entre Octavien & Antoine, laquelle les ramena l'un & l'autre à Rome en 714, fut marquée ſur diverſes monnoies; l'une porte d'un côté, CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. P. C. avec la tête d'Octavien, & de l'autre côté, M. ANT. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. M. BARBATVS. Q. avec la tête d'Antoine; médaille bien

conſervée, peſant 150 $\frac{1}{2}$ grains: une ſeconde pareille en pèſe 151 $\frac{17}{105}$; & une troiſième à peu près ſemblable les pèſe également : une quatrième, portant d'un côté, CAESAR IMP. avec la tête d'Octavien; & de l'autre, ANT. IMP. avec la tête d'Antoine, pèſe 152 $\frac{8}{21}$, pendant qu'une cinquième, quoique bien conſervée, n'en pèſe que 149 $\frac{3}{8}$: une ſixième, qui eſt incuſe & de la même fabrique apparemment que la précédente, porte, CAESAR. IMP. avec la tête d'Octavien; elle eſt un peu uſée, & pèſe 148 $\frac{3}{5}$ grains. La même paix de Brunduſium fut célébrée auſſi par une ſtatue équeſtre d'Octavien, & par une monnoie du poids de 151 $\frac{27}{35}$ grains: CAESAR. III. VIR. R. P. C. au revers, S. C. ſtatue équeſtre d'Octavien, en habit de Pacificateur.

Tab. X, 12 & 13.
Ibid. 11.
Ibid. XIII, 3.

Antoine & Octavien, par un des articles de leur accommodement, ayant partagé entre eux les légions Romaines, il eſt aſſez ſimple de rapporter à l'année ſuivante 715 les nombreuſes médailles d'argent, où les légions d'Antoine ſont numérotées. Il y en a une en or qui, étant un peu uſée, ne pèſe que 147 $\frac{3}{8}$ grains. L. XIX. aigle légionnaire entre deux autres enſeignes; au revers, ANT. AVG. III. VIR. R. P. C. navire avec des rames.

Sextus Pompeius, que le Sénat avoit déclaré Général de la Marine l'an 711, & qui avoit été proſcrit enſuite dans le cours de la même année, fit ſa paix en 715, renouvela la guerre preſqu'auſſi-tôt, & remporta de grands avantages en 716. Il en vint alors, ſelon Dion, juſqu'à ſe qualifier de fils de Neptune, & ce titre paroît ſur une médaille: NEPTVNI. tête du grand Pompée, avec le trident; au revers, Q. NASIDIVS. avec une trirème à la voile. La médaille ne pèſe que 131 $\frac{7}{8}$; mais elle eſt uſée, & paroît même avoir été retouchée, comme M. l'abbé Barthélemy l'a remarqué: c'eſt donc par les autres médailles de Sextus Pompeius, frappées dans le même temps, qu'il faut juger de leur poids légitime.

Dio. XLVI, p. 317.
Idem, XLVIII, p. 389.

MAG. PIVS. IMP. ITER. tête de Sextus Pompeius dans une couronne; au revers, PRÆF. CLAS. ET ORÆ. MARIT. EX. S. C. têtes de ſon père le grand Pompée,

& de ſon frère Cn. Pompeius. La médaille eſt bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{3}{8}$ grains. Une ſeconde, pareille à celle-là, & bien conſervée, n'en pèſe que 142 $\frac{7}{8}$; mais M. l'abbé Barthélemy lui trouve des particularités qui lui ont toûjours déplu: il ſoupçonne, ou qu'elle eſt fourrée, ou qu'elle a été fabriquée dans le temps même par quelque faux Monnoyeur. En effet une troiſième, pareille aux deux autres, & peſant 151 $\frac{8}{21}$ grains, approche extrêmement de la première & du poids légitime de l'*aureus* de ce temps-là.

Tab. XI, 4.

Ibid. XIII, 7.

Ces 152 $\frac{8}{21}$ grains ſont auſſi le poids d'une médaille d'Agrippa, Conſul déſigné en la même année 716: IMP. DIVI. F... TER. III. VIR.... C. tête d'Octavien, avec une étoile; au revers, l'inſcription M. AGRIPPA. COS. DESIG. dans le champ de la médaille. Puiſqu'elle pèſe encore 152 $\frac{8}{21}$ grains, malgré l'éroſion viſible de quelques lettres, il eſt aiſé de ſentir qu'elle atteignoit, qu'elle ſurpaſſoit même un peu le poids légitime de 153 $\frac{3}{5}$ grains, quand elle étoit ſortie de la main de l'ouvrier.

Ici finit la cinquième époque de nos médailles, avec les cinq premières années du Triumvirat. Antoine & Octavien le renouvelèrent pour cinq autres années, dans leur entrevûe de Tarente, l'an 716, & ils convinrent de quelques autres arrangemens rapportés dans l'Hiſtoire. Elle ne dit point qu'ils aient réglé en même temps la diminution du poids des monnoies d'or; mais l'affoibliſſement qui paroît dans les médailles, dès l'année ſuivante, découvre aſſez les premiers veſtiges du changement atteſté par Pline, *paulatimque Principes imminuêre pondus.*

La proportion de l'or, ſous la cinquième époque, fut 11 $\frac{19}{21}$; car les 40 *aureus* à la livre, multipliés par les 25 deniers, valeur de l'*aureus*, donnent le produit 1000 qui, diviſé par les 84 deniers à la livre, fait 11 $\frac{19}{21}$; c'eſt la proportion preſque douzième; & la proportion douzième juſte mettroit néceſſairement des fractions, ou dans le nombre des 40 *aureus* à la livre, ou dans les 25 deniers, valeur de l'*aureus*: or il eſt plus naturel de faire tomber les fractions ſur la proportion de l'or,

l'or, secrètement combinée par les officiers de la Monnoie, que sur le rapport entre les espèces d'or & celles d'argent; ce dernier parti, en exigeant continuellement des appoints, auroit trop embarrassé la circulation journalière des espèces.

*Sixième époque; depuis l'an 717 jusqu'à la mort d'Auguste en 767, l'*aureus *de* 41 *à la livre ayant pesé* 149 $\frac{7}{9}$ *grains.*

La méthode que nous avons suivie jusqu'ici, de n'omettre aucune des médailles Romaines en or, forte ou foible, dont le poids soit connu, devient comme impraticable pour la présente époque & pour les suivantes, à cause du trop grand nombre de médailles qu'il faudroit rapporter; & d'ailleurs l'énumération exacte de toutes ces monnoies impériales ne paroît pas d'une nécessité indispensable, après tout ce qui a été dit des autres monnoies plus anciennes, pour constater les 6144 grains de l'ancienne livre. Cependant Pline ayant assuré que les Empereurs diminuèrent peu à peu le poids de l'*aureus* de 40 à la livre, jusqu'à Néron, qui le réduisit à 45, il est à propos de faire un peu sentir combien cette observation confirme encore les 6144 grains de la livre Romaine.

La première diminution, qui dut donner, comme on le voit, l'*aureus* de 41 à la livre, commença dès l'année 717: M. ANTONIVS. M. F. M. N. AVG. IMP. soldat debout: au revers, III. VIR. R. P. C. COS. DESIG. ITER. ET TERT. un lion, avec une étoile par-dessus: or la date de ce Consulat regarde l'an 717, selon les remarques d'Havercamp; & la médaille, qui est bien conservée, pèse 149 $\frac{1}{4}$ grains. ANTON. AVG. IMP. III. COS. DES. III. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine le père; au revers, M. ANTON. M. FIL. tête du fils. La médaille, assez bien conservée, pèse 149 $\frac{3}{4}$. Havercamp la rapporte à l'an 720, & Vaillant après la bataille d'Actium, en 723; diversité tout-à-fait indifférente pour notre objet. Tête d'Octavien; au revers, IMP. CAESAR. la Victoire sur un globe, à cause apparemment de la bataille

Morel. Fam. p. 23.

Ibid. p. 30. Fam. rom. I, p. 111.

d'Actium, qui fit paſſer l'empire Romain ſous un ſeul maître. La médaille eſt très-bien conſervée, & pèſe 149 $\frac{5}{8}$ grains. Je laiſſe là les autres médailles nombreuſes d'Auguſte juſqu'à ſa mort, qui favoriſent plus ou moins le poids légitime de 149 $\frac{7}{9}$ grains; & je ne rapporterai au contraire que celles des médailles de ce Prince, qui en très-petit nombre peſant environ 153 grains, comme lorſque l'*aureus* étoit de 40 à la livre, pourroient faire quelque difficulté, ſi l'on n'avoit égard à une circonſtance particulière de l'an 734, où elles ont été toutes frappées.

TVRPILIANVS. III. VIR. tête de Bacchus; au revers, AVGVSTO. OB. C. S. couronne de chêne: la médaille, très-bien conſervée, pèſe 153 $\frac{3}{8}$ grains. FERON. TVRPILIANVS. III. VIR. tête de la déeſſe Feronia; au revers, CAESAR. AVGVSTVS. O. C. S. couronne de chêne: celle-ci eſt pareillement très-bien conſervée, & pèſe 152 $\frac{7}{8}$ grains; une autre ſemblable, mais un peu uſée, n'en pèſe que 144 $\frac{1}{8}$. CÆSAR. AVGVSTVS. tête d'Auguſte; au revers, TVRPILIANVS. III. une lyre: la médaille, bien conſervée, pèſe 152 $\frac{1}{2}$ grains. M. DVRMIVS. III. VIR. HONORI. tête de l'Honneur entre deux étoiles; au revers, AVGVSTO. OB. C. S. elle eſt bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{1}{2}$ grains. CAESAR. AVGVSTVS. tête d'Auguſte; au revers, M. DVRMIVS. III. VIR. écreviſſe qui prend un papillon: celle-ci, un peu uſée, & avec un petit trou qui dans le champ perce la médaille, pèſe 153 grains; & une autre pareille, avec un petit trou auſſi dans le champ, n'en pèſe que 146 $\frac{3}{4}$.

L'année des triumvirs monétaires Turpilianus, Durmius & Aquillius Florus, eſt l'an 734, ſelon les remarques d'Havercamp. Auguſte étoit alors en Syrie, où il faiſoit trembler le roi des Parthes, diſpoſoit des couronnes d'Arménie, recevoit les ambaſſades des rois de l'Inde & de la Scythie, & cherchoit à étaler la magnificence Romaine. Il n'eſt pas étonnant que les triumvirs Monétaires, qu'il avoit à ſa ſuite, aient frappé dans une circonſtance pareille, quelques pièces d'or auſſi fortes, ou même un peu plus fortes, que l'*aureus* du

Morel. Fam. pp. 33, 158, 317.

temps de la République & des cinq premières années du Triumvirat. Auguste en cette occasion envoya, selon Dion, des ordres à Rome pour la construction du temple de Mars Vengeur; & de-là cette médaille frappée apparemment avec les précédentes, & avant la construction de l'édifice: CAESAR AVGVSTVS. tête d'Auguste; au revers, MART. VLT. temple où est Mars debout: elle est un peu usée, & pèse pourtant $156\frac{3}{4}$ grains.

A l'exception de ces médailles particulières d'Auguste, de l'an 734, toutes les autres de ce Prince, depuis l'an 717 jusqu'à sa mort, arrivée cinquante ans après, sont d'un poids plus foible; les mieux conservées pèsent constamment environ 149 grains; d'autres moins bien conservées, qui font la plus grande quantité, approchent plus ou moins de ce poids-là; & quelques autres, au nombre d'environ quatre ou cinq, ont été affoiblies par quelque main infidèle, selon les différentes remarques faites sur chacune en particulier par M. l'abbé Barthélemy; d'où il faut inférer que l'*aureus* de cette époque, comparé avec l'*aureus* des époques précédentes, annonce $149\frac{7}{9}$ de poids légitime, & 6144 grains pour le poids de la livre.

Les deniers, ainsi que les *aureus*, commencent aussi à diminuer de poids sous le règne d'Auguste, comme l'ont remarqué, il y a long-temps, ceux qui ont consulté les Cabinets de médailles. On voit par-là qu'Octavien & Antoine, en affoiblissant le poids de la monnoie d'or, affoiblirent proportionnellement la monnoie d'argent, afin que les 25 deniers, valeur immuable de l'*aureus*, maintinssent la même proportion de l'or presque douzième. L'*aureus* d'Auguste ayant passé de 40 à 41 à la livre, le denier passa de 84 à 86: si l'on multiplie donc 41 par 25, le produit 1015, divisé par 86, donnera $11\frac{69}{86}$ pour la proportion de l'or sous la sixième époque.

Eduard. Bernard. de Mens. & Ponder. pag. 105, sec. edit.

*Septième époque ; depuis la mort d'Auguste jusqu'aux dernières années de Néron, l'*aureus *ayant varié pour le poids.*

Qu'il me soit permis de renvoyer encore au travail de M. l'abbé Barthélemy, pour les médailles de Tibère, de Caligula, de Claude & de Néron; on y verra la diminution graduelle du poids, dont parle Pline, se vérifier à la lettre, parce que les pièces d'or de presque chacun de ces Princes, sont plus foibles que celles de leurs prédécesseurs. Mais l'*aureus* passa-t-il précisément par 42, 43 & 44 à la livre, avant l'établissement de Néron à 45 ? C'est ce que Pline a laissé dans le doute, en disant seulement : *paulatimque Principes imminuêre pondus, minutissimè Nero ad XLV.* Il seroit donc superflu, autant qu'embarrassant, d'alléguer les médailles de Tibère & des autres, pour en déduire le poids de la livre Romaine; & ce seroit plustôt du poids de la livre déjà connu, qu'il faudroit inférer combien chacun de ces Empereurs a mis de pièces d'or à la livre: par conséquent l'indication des médailles ne redevient concluante pour le poids de la livre Romaine, que depuis Néron; & c'est aussi de-là que partira notre dernière époque.

*Huitième époque ; depuis les dernières années de Néron jusqu'aux dernières années de Caracalla, l'*aureus *de 45 à la livre ayant pesé* $136\frac{8}{15}$ *grains.*

La plupart des Médailles d'or, qui nous restent de Néron, sont antérieures à l'établissement de l'*aureus* de 45 à la livre, & pèsent ordinairement plus de 140 grains chacune; mais celles des dernières années de son règne, qui ont été certainement de 45 à la livre, annoncent assez le poids légitime de $136\frac{8}{15}$ grains, & conséquemment les 6144 grains de la livre Romaine.

NERO. CAESAR. AVGVSTVS. tête de Néron, plus âgé, selon M. l'abbé Barthélemy, que dans les autres médailles;

au revers, VESTA. un temple: elle eſt très-bien conſervée, & pèſe 137 grains. Autre ſemblable, moins bien conſervée, 134 5/8. NERO. CAESAR. AVGVSTVS. tête de Néron; au revers, JANVM. CLVSIT. elle eſt bien conſervée, & pèſe 137 1/4 grains. Autre ſemblable, ſondée ou éclatée ſur le bord, 134 7/8: celles-ci regardent auſſi la fin à peu près de ſon règne, puiſqu'une médaille de Néron, en grand bronze, rapportée par le P. Hardouin, avec le même revers, *janum cluſit*, marque la treizième année de la puiſſance Tribunitienne de ce Prince. *Oper. Select. p. 724.*

Il eut pour ſucceſſeurs Galba, Othon & Vitellius, qui après un règne de peu de mois, paſſés dans la confuſion & le trouble, firent tour-à-tour une fin tragique. Quelques-unes de leurs médailles ſont du poids des premières de Néron, pluſtôt que des dernières; le deſordre de l'État & l'empreſſement des Monétaires les obligèrent ſans doute à frapper ſous de nouveaux coins, ſans une refonte nouvelle, pluſieurs des premières & des dernières monnoies de Néron dont la mémoire étoit proſcrite. Il reſte cependant un aſſez grand nombre de médailles de Galba, peſant 135, 136, 137 grains, pour faire juger du nouveau poids légitime: une première, au revers, DIVA. AVG. bien conſervée, 135 grains; une ſeconde à peu près ſemblable, avec une petite échancrure ſur le bord, 135 7/8; une troiſième, au revers IMP. bien conſervée, auſſi avec une petite échancrure pareille ſur le bord, 135; une quatrième & une cinquième, au revers SALVS. GEN. HVMANI. aſſez bien conſervées, 134 1/2 & 135 1/4; une ſixième pareille, & très-bien conſervée, 137 5/8; une ſeptième, au revers S. P. Q. R. OB. C. S. très-bien conſervée, 135 1/2; enfin une huitième pareille & aſſez bien conſervée, 136 1/4: elles ſont choiſies entre les dix-ſept qui ſont au cabinet du Roi. Le même Cabinet poſsède, en or, dix médailles d'Othon, & ſeize de Vitellius: il ſuffit ici d'y remarquer un Othon très-bien conſervé, de 136 grains; au revers, PONT. MAX. femme aſſiſe tenant la patère de la main droite & la haſte de la gauche, & un Vitellius très-bien conſervé auſſi, de 136 1/2 grains; au revers, XV. VIR. SACR. FAC.

Le véritable poids de l'*aureus* diminué par Néron, s'aperçoit encore mieux à travers la multiplicité des médailles frappées sous le règne de Vespasien: quelques-unes sont beaucoup trop foibles, & quelques autres tant soit peu trop fortes, comme il arrive d'ordinaire; mais le grand nombre est constamment de 135, 136, 137 grains. Je n'indiquerai que celles de 136 grains ou de quelques fractions de plus, comme plus représentatives du poids légitime; il y en a une vingtaine.

Quatre pèsent chacune 136 grains: un Vespasien bien conservé, quoiqu'un peu rogné sur le bord; au revers, VESP. AVG. FILI. CAESARES. avec les têtes de Titus & de Domitien: un autre Vespasien très-bien conservé; au revers, COS. VI, avec un taureau: un Vespasien encore tant soit peu usé; au revers, IMP. XIIII. pareillement avec un taureau: & un Titus frappé sous Vespasien, & un peu usé; au revers, sans inscription, avec les symboles de la Judée captive. Une seule pèse 136 $\frac{1}{4}$ grains, c'est un Titus frappé sous Vespasien, & très-bien conservé; au revers, VIC. AVG. avec une Victoire. Trois pèsent chacune 136 $\frac{3}{8}$ grains: un Vespasien bien conservé; au revers, PAX. AVG. la Paix assise: un Vespasien fort bien conservé; au revers, PON. MAX. TR. P. COS. VI. la Victoire sur un piédestal, entre deux serpens: & un Vespasien un peu usé; au revers, VESTA. avec le temple de la Déesse. Trois pèsent 136 $\frac{1}{2}$ grains: un Vespasien bien conservé, quoique sondé sur le bord; au revers JVDAEA. avec la figure de la Judée: un autre Vespasien bien conservé; au revers MARS. VICTOR. & un Titus frappé sous Vespasien & un peu usé; au revers NEP. RED. Deux pèsent les 136 $\frac{8}{15}$ grains justes: un Vespasien; au revers DE. JVDAEIS. avec un trophée: & un Titus frappé sous Vespasien; au revers VIC. AVG. avec une Victoire. Deux pèsent 136 $\frac{3}{4}$ grains: un Vespasien très-bien conservé; au revers CAESAR. AVG. F. COS. CAESAR. AVG. FIL. PR. avec les deux têtes de Titus & de Domitien: & un Vespasien bien conservé, CONSVL. III. au revers PACI. AVGVSTI. la Paix touchant un serpent avec le caducée. Cinq enfin pèsent 136 $\frac{7}{8}$ grains:

un Vespasien fort bien conservé; au revers DE. JVDAEIS. avec un trophée: un Vespasien aussi très-bien conservé; au revers JVDAEA. avec la figure de la Judée: un Vespasien un peu usé; au revers VESTA. avec le temple de la Déesse: un Titus frappé sous Vespasien, & très-bien conservé, au revers PONTIF. TR. P. COS. IIII. un taureau: & un autre Titus frappé aussi sous Vespasien, & très-bien conservé; au revers COS. VI. avec la figure & les attributs de Rome. Voilà les vingt médailles qui favorisent d'une manière spéciale l'*aureus* de 136 $\frac{8}{15}$ grains; & comme Pline, garant des 45 *aureus* à la livre pour ces derniers temps, écrivoit dans les dernières années de Vespasien, nous ne dirons plus qu'un mot sur les successeurs de ce Prince.

Titus continua le même poids à la monnoie d'or: il y a une de ses médailles, très-bien conservée, qui pèse 136 $\frac{3}{8}$ grains; au revers TR. P. IX. IMP. XV. COS. VIII. P. P. avec un trépied & un dauphin: il y en a une autre, fort bien conservée, qui en pèse 136 $\frac{1}{2}$; la même inscription, avec la cérémonie du *lectisternium*. Quant aux autres médailles de ce règne, celles qui sont plus fortes ne le sont que d'un grain ou deux; quelques-unes, un peu plus foibles que 136 grains, approchent assez du poids légitime; & quelques autres, beaucoup trop foibles, sont manifestement hors de rang.

La monnoie d'or de Domitien fut plus forte que celle de ses prédécesseurs: un Savant anonyme l'a déjà prouvé par différens témoignages de Martial: *binos quater a nova moneta... de moneta Cæsaris decem flavos... centum dominos novæ monetæ.* Et en effet les médailles de Domitien, qui sont en très-grand nombre au cabinet du Roi, roulent communément entre 140 & 145 grains: il y avoit donc environ 43 de ces pièces d'or à la livre.

Journ. de Trévoux, 1732, Mai, p. 884 & suiv.

Il n'est pas étonnant que les médailles de Nerva, qui ne régna guère plus d'un an, offrent le poids de l'*aureus* de Domitien; & il en faut dire autant des deux premières années de Trajan, dont les sept médailles datées de son second Consulat ont le poids de celles de Domitien & de Nerva. Les autres médailles du règne de Trajan jusqu'à sa mort s'éloignent de ce

nouveau poids; pour quelques-unes, en très-petit nombre, d'environ 140 grains, & pour quelques autres, assez peu nombreuses aussi, qui sont extrêmement foibles, il y en a une centaine qui pesant environ 135, 136, 137 grains, indiquent bien le poids légitime de 136 $\frac{8}{15}$ pour chacun des 45 *aureus* à la livre. Les médailles du règne d'Hadrien, qui sont en très-grand nombre, fournissent aussi la même évaluation, comme on peut s'en convaincre en recourant au travail de M. l'abbé Barthélemy.

Ce Savant s'étoit encore offert à continuer, pour les Empereurs suivans, la même énumération de chacune de leurs médailles d'or; mais l'indication abrégée qu'il a bien voulu me donner des principales médailles des Antonins suffiroit, si je les rapportois, pour faire voir qu'elles sont du poids de celles de Vespasien, de Titus, de Trajan & d'Hadrien. Il m'a fait observer que celles de la fin du règne de Caracalla sont beaucoup plus foibles que celles des Empereurs précédens, & de Caracalla lui-même avant la dix-huitième année de sa puissance Tribunitienne. Ce fut probablement un des derniers moyens dont il se servit pour faire de l'argent, car il les épuisa tous, comme sa mère le lui reprochoit un jour, selon le récit de Dion. Les autres médailles d'or, depuis Caracalla jusque vers le règne de Constantin, sont d'un poids si inégal & si disproportionné, qu'il ne seroit pas possible d'en rien conclurre pour un poids ordinaire & légitime: les monnoies ne pouvoient manquer de se ressentir de la décadence de l'Empire.

Dio. LXXVII, p. 875.

Les sous d'or, dont l'usage commença vers le règne de Constantin, étoient de 72 à la livre, & pesoient ou devoient peser chacun 85 $\frac{1}{3}$ grains, pour la vérification des 6144 grains à la livre Romaine. Il seroit inutile d'entrer dans ce nouvel examen, après que le poids de la livre demeure suffisamment fixé par les monnoies d'or plus anciennes, d'abord quand elles avoient pesé un certain nombre de scrupules, ensuite quand la livre avoit compris tantôt plus, tantôt moins de pièces d'or, selon les indications de Pline, qui n'ont cessé de nous diriger dans le cours de ce Mémoire.

Pour

Pour ce qui regarde la proportion de l'or depuis les dernieres années de Néron, les Savans conviennent que l'*aureus* ayant été pour lors & long-temps depuis de 45 à la livre d'or, le denier fut de 96 à la livre d'argent. Si l'on multiplie donc 45 par 25, le produit 1125, divisé par 96, donnera 11 $\frac{23}{32}$ pour la proportion de l'or; c'est toûjours la proportion presque douzième. Dans les derniers temps, où le sou d'or tint lieu de l'*aureus*, & le milliarésion lieu du denier, la proportion presque douzième se retrouve encore, si l'on compte 85 milliarésions à la livre; car il falloit 14 milliarésions pour la valeur du sou d'or, lequel étoit de 72 à la livre: si l'on multiplie donc 72 par 14, le produit 1008, divisé par 85, donnera 11 $\frac{73}{85}$ pour la proportion de l'or. Nous n'en dirons pas davantage sur ces derniers articles, trop étrangers à la question de l'ancienne livre Romaine.

Du Cange, Gloss. inf. Græc. voce Μιλιαρήσιον.



RÉFLEXIONS
SUR
UNE LOI DE L'EMPEREUR VALENTINIEN I.er,

Par laquelle il permet à tous les habitans de l'empire ROMAIN d'avoir deux femmes légitimes en même temps.

Par M. BONAMY.

Lû le 28 Mars 1760.

QUELQU'ÉTRANGE que cette loi doive paroître à tous ceux qui ont tant ſoit peu réfléchi ſur les mœurs & les uſages des Grecs & des Romains, chez qui la polygamie étoit regardée comme une coûtume digne des ſeuls peuples barbares; non ſeulement des auteurs anciens, mais encore pluſieurs Savans de nos jours n'ont point héſité à l'attribuer à l'empereur Valentinien I.er

L'hiſtorien Socrates eſt le premier qui en ait parlé, & ce n'eſt que d'après lui que les auteurs, qui ſont venus dans la ſuite, l'ont répété. Mais l'autorité d'un hiſtorien tel que Socrates, à qui il eſt arrivé plus d'une fois d'avancer des faits dont il eſt dédit par les Savans, mérite-t-elle donc une croyance aveugle? & le ſilence des autres auteurs contemporains ne devroit-il pas au moins nous faire ſuſpendre un jugement deshonorant pour un empereur Chrétien? Malgré cela, l'on aime mieux encore aujourd'hui regarder comme un fait conſtant ce que nous liſons dans l'hiſtoire de Socrates, que ſoupçonner ſeulement qu'il auroit pû y être ajoûté par quelque fauſſaire: ce ſoupçon au reſte ne paroîtra pas ſans fondement à ceux qui voudront lire attentivement cet endroit de Socrates, où il rapporte la mort de Valentinien I.er & l'élection de Valentinien II à la dignité d'Auguſte. Il paſſe tout de ſuite à l'origine de l'impératrice Juſtine par une tranſition qui a tout l'air d'une ſourrure dans ſon récit; de ſorte qu'en ôtant cette

eſpèce de parenthèſe, ce qui la précède & ce qui la ſuit, peut ſe joindre, ſans qu'il paroiſſe rien manquer à ſa narration: c'eſt ce qu'on peut voir, ſur-tout en le comparant avec Sozomène, qui a retranché cette parenthèſe en copiant, preſque mot pour mot, l'hiſtorien Socrates. *Lib. VI, c. 36.* Quoi qu'il en ſoit, voici comme ce dernier raconte le fait qui donna lieu à la loi dont il s'agit. Après avoir parlé de l'élévation de Valentinien II à l'empire, il ajoûte: « Or il faut ſavoir que Valentinien le jeune étoit né de l'impératrice Juſtine, que Valentinien ſon père avoit épouſée du vivant de l'impératrice Severa ſa première femme, de la manière que je vais dire. *Lib. IV, c. 31.* Juſte, père de Juſtine, étant gouverneur du Picenum ſous le règne de Conſtance, eut un ſonge dans lequel il lui ſembloit que de ſon côté droit ſortoit un habillement de pourpre, *ἁλουργίδα βασιλικὴν ἀπεκύησε*: ce ſonge étant divulgué, il parvint aux oreilles de l'empereur Conſtance qui, interprétant ce ſonge, ne douta pas qu'il ne ſignifiât que de Juſte naîtroit un Empereur; c'eſt ce qui lui fit prendre le parti d'ordonner la mort de ce Gouverneur. Juſtine ayant perdu ſon père, demeura long-temps fille; & dans la ſuite ayant été connue de l'impératrice Severa, femme de Valentinien, elle eut occaſion de la voir ſouvent; & la familiarité augmentant, l'Impératrice ſe plaiſoit à prendre le bain avec Juſtine. Severa ayant remarqué la beauté de cette fille, en parla à l'Empereur, & lui en fit l'éloge, en avouant que, quoique femme, elle étoit devenue amoureuſe des graces de la fille de Juſte: *ὡς καὶ αὐτὴν, καίτοι γυναῖκα οὖσαν, ἐρασθῆναι τῆς εὐμορφίας αὐτῆς.* Valentinien, frappé des diſcours de ſa femme, & les repaſſant dans ſa mémoire *(a)*, conçut le deſſein d'épouſer Juſtine, ſans néanmoins répudier Severa, dont il avoit eu Gratien, qu'il avoit déclaré Empereur peu de temps auparavant. Il dicta donc une loi, qu'il fit afficher publiquement dans les villes, par laquelle il étoit permis à quiconque le voudroit, d'avoir deux femmes légitimes; & telle eſt la loi qui fut promulguée: » *νόμον οὖν ὑπαγορεύσας, δημοσίᾳ προτίθησι κατὰ πόλεις, ὥστε ἐξεῖναι*

(a) *Ταμιευσάμενος τὸν τῆς γυναικὸς λόγον.*

τῷ βουλομένῳ δύο νομίμους ἔχειν γυναῖκας· καὶ ὁ μὲν νόμος προέκειτο.

Hiſt. des Emp. t. V, p. 682.

T. IV, p. 166.

J'ai rapporté tout au long cette hiſtoriette de Socrates, afin que l'on voie plus aiſément ſur quel fondement eſt appuyé un fait ſi contraire au Chriſtianiſme, dont Valentinien I.er faiſoit profeſſion, & ſi éloigné des façons de penſer des Romains dans tous les temps. Auſſi M. de Tillemont penſe qu'il ne faut que lire cette narration pour juger que c'eſt un conte fait à plaiſir, ou, comme le dit M. le Beau dans ſon hiſtoire du bas Empire, c'eſt une intrigue amoureuſe, plus digne d'un roman frivole que de la gravité de l'Hiſtoire.

Lib. VIII, cap. 11.

Coſmodromii ætas, VI, pag. 158, in-fol.

C'eſt, comme je l'ai dit, d'après Socrates que Caſſiodore, dans ſon hiſtoire Tripartite; Jornandès, Nicéphore, Paul Diacre, & peut-être d'autres auteurs du moyen âge, que je n'ai pas lûs, ont répété le même conte; & ſi la choſe en valoit la peine, il ne ſeroit pas difficile de prouver par une tradition non interrompue, qu'il s'eſt perpétué depuis Socrates juſqu'à nos jours. Gobelin Perſona, doyen de Bilefeld, dans le diocèſe de Paderborn, mort vers l'an 1418, n'a pas oublié de le rapporter dans ſa Chronique univerſelle. *Valentianus,* dit-il, *quamvis Chriſtianus erat, legem ſtatuit: quâ omnes viri qui voluiſſent, impune bina matrimonia contrahere potuiſſent, & duas ſimul habere uxores, quoniam ipſe duas habuit uxores.* Mais il s'agit d'approfondir le fait, & de remonter à la ſource; car un fait n'eſt ni plus certain ni même plus vrai-ſemblable pour ſe trouver dans un grand nombre d'auteurs qui ſe ſont copiés les uns les autres.

Ce ne peut être que d'après ces auteurs que de ſavans modernes ont parlé de cette loi de Valentinien, ſans ſoupçonner que l'autorité de Socrates pût mériter la moindre contradiction Baſnage l'a objectée à M. Boſſuet pour ſoûtenir la permiſſion donnée par Luther au Landgrave de Heſſe, d'avoir deux femmes à la fois. M. de Monteſquieu, qui la ſuppoſe vraie dans *ſon Eſprit des Loix,* prétend qu'elle n'a été abolie que parce qu'elle étoit une loi violente pour nos climats.

Eſprit des Loix quinteſſencié, t. I, p. 475.

L'un de ſes Critiques prend encore un ton plus affirmatif,

& ſoûtient qu'elle fut abrogée comme contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme. « Pluſieurs écrivains Chrétiens, ajoûte-t-il, ont voulu la révoquer en doute pour épargner la réputation de « Valentinien, reſpecté d'ailleurs pour ſes vertus; mais le fait « eſt inconteſtable; & la raiſon qui engagea cet Empereur à « publier cette loi, c'eſt qu'il avoit deux femmes. »

On peut mettre encore au nombre de ces auteurs, Heineccius, ſavant juriſconſulte Allemand, de qui nous avons pluſieurs excellens ouvrages ſur le droit Romain.

Antiq. Roman. Juriſprud. illuſtr. Syntagma, l. 1, tit. 10, p. 155.

Mais un auteur qu'on eſt ſurpris de trouver parmi ceux qui ne doutent pas de la vérité du récit de Socrates, eſt M. l'abbé Fleury. Cet écrivain ſi ſenſé & ſi judicieux avoit cependant lû Baronius, puiſque ce célèbre Annaliſte eſt le ſeul guide qu'il ſuive dans ſes premiers volumes: or Baronius nie que la loi de Valentinien ait exiſté. Il paroît donc étrange que M. l'abbé Fleury ſe contente de citer l'autorité de Socrates à la marge de ſon hiſtoire, & parle comme lui ſans faire la moindre réflexion: car en relevant les bonnes qualités de Valentinien, il dit qu'il étoit extrêmement chaſte, en ſorte qu'il retenoit ſa Cour par ſon exemple; toutefois, ajoûte-t-il, il épouſa Juſtine du vivant de Severa, & fit une loi pour permettre d'avoir deux femmes.

Lib. XVII, art. 23.

Quelque grande que ſoit l'autorité de tous ces auteurs anciens & modernes, on ne doit faire attention qu'à celle de Socrates, le premier qui ait parlé de la loi en queſtion. Je ſens que le grand moyen de le réfuter, ſeroit de lui oppoſer des auteurs contemporains, qui diſſent formellement le contraire; mais il y a apparence, que ne ſachant rien de cette loi, ils n'ont pû nous fournir des objections directes contre ſon exiſtence. Il faut donc ſe retourner d'un autre côté pour trouver des raiſons qui équivalent à des autorités formelles.

Baronius eſt le premier qui ait révoqué en doute l'exiſtence de cette loi. M. de Valois l'a traitée de fable; & M. Boſſuet, dans ſa réponſe à Baſnage, de même que M. de Tillemont, dans ſon hiſtoire des Empereurs, l'ont auſſi contredite.

Baſnage voulant diſculper Luther ſur la permiſſion qu'il avoit

donnée au Landgrave de Hesse, d'avoir deux femmes en même temps, ce que M. Bossuet avoit reproché avec force aux Protestans dans l'histoire des Variations, ce Ministre s'appuie sur deux autorités pour lui répondre; la première est la décision du pape Grégoire II qui, étant consulté si un homme, qui avoit une femme tellement malade qu'elle ne pût lui rendre le devoir conjugal, pouvoit en prendre une autre, répondit qu'il le pouvoit, pourvû qu'il eût soin de la subsistance de la femme malade, & qu'il ne l'abandonnât pas. Cette décision est certaine, puisque non seulement elle se trouve parmi les lettres de Grégoire II, mais que Gratien l'a mise dans son decret comme une pièce authentique: aussi M. Bossuet ne la conteste-t-il pas; mais il fait voir que les Papes ne sont pas toûjours jaloux de soûtenir les sentimens de leurs prédécesseurs. En effet, dans l'édition de Gratien, de 1508, on trouve la décision de Grégoire II avec cette note au bas du texte: *Illud Gregorii sacris Canonibus, imò & Evangelicæ & Apostolicæ doctrinæ penitùs reperitur adversum.* Et lorsqu'en 1580 Grégoire XIII fit réimprimer ce decret, les Réviseurs qu'il avoit chargés de le corriger, firent imprimer en même temps cette note. M. Bossuet fait voir ensuite la différence de cette décision d'avec celle de Luther; mais cela ne regarde pas l'historien Socrates qui étoit la seconde autorité alléguée par Basnage.

Concil. Galliæ, t. I, ep. 9. Decret. Cour. quæst. 7, c. 18.

Il n'est pas possible, d'après le narré de cet ancien auteur, de regarder Valentinien comme un Prince sage & exempt de passions, puisque sur le seul récit de sa femme il conçoit pour Justine un violent amour, qui lui fait mépriser les loix & la décence des mœurs. Ce n'étoit pas cependant le défaut que lui ont reproché les historiens, & en particulier Ammien Marcellin, qui vivoit alors, & qui l'avoit bien connu: car s'il trouve dans sa conduite de grandes taches dont il a eu soin de nous instruire en détail, il convient en même temps de ses bonnes qualités & de ses vertus; elles étoient telles que s'il les avoit employées à tempérer ses défauts, il auroit pû égaler Trajan & Marc-Aurèle: *cum quibus si reliqua temperasset, vixerat ut Trajanus & Marcus.* Après avoir loué l'attention qu'il

Lib. XXX, cap. 9.

eut à ſoulager les provinces de l'empire par la diminution des charges & des impôts, ſa vigilance à tenir les frontières en ſûreté contre les incurſions des Barbares, & ſa ſévérité à faire obſerver la diſcipline dans les armées, il parle ainſi de ſa chaſteté: *Omni pudicitiæ cultu domi caſtus & foris, nullo contagio conſcientiæ violatus obſcenæ, nihil inceſtum: hancque ob cauſam tanquam retinaculis petulantiam frenarat aulæ regiæ.*

Il faut faire attention dans ce paſſage aux mots *nihil inceſtum*, qui ſeuls donnent le démenti à Socrates; car, par cette expreſſion, Ammien exclut formellement le mariage avec deux femmes en même temps, puiſque ce mariage eſt mis parmi les conjonctions inceſtueuſes dans le v.e livre du code de Juſtinien, au titre 5, *de inceſtis & inutilibus nuptiis*, comme on le verra par la loi de Dioclétien que je vais citer.

Comment après tout un payen auſſi zélé que l'étoit Ammien Marcellin, auroit-il pû parler ainſi d'un Prince qui auroit eu deux femmes à la fois, & qui auroit permis à tous les habitans de l'Empire d'en faire de même, s'il avoit eu connoiſſance de la loi dont parle Socrates? Comment Zoſime, qui eſt toûjours attentif à décrier les empereurs Chrétiens, & qui fait mention d'un corps de loix que Valentinien avoit deſſein de compoſer, n'a-t-il pas ſaiſi cette occaſion pour parler de la loi de Socrates, ſur-tout ayant remarqué que parmi ces loix, il y en avoit une de Valentinien contre les ſacrifices nocturnes, que ce Prince abrogea ſur les repréſentations de Prétextat, proconſul d'Achaïe. C'étoit le cas de parler d'une loi ſi contraire aux mœurs des Romains, & même des autres peuples ſoûmis à leur Empire: car ceux que nous regardons comme les plus policés, je veux dire les Grecs & les Égyptiens, n'ont jamais eu qu'une femme légitime, & tel étoit chez eux le mariage approuvé par les loix de l'État; γυναικὶ μιῇ ἕκαστος αὐτέων συνοικέει κατάπερ Ἕλληνες, dit Hérodote, en parlant des Égyptiens. Que ſi l'on objecte l'exemple d'Anaxandride, roi de Sparte, que les Éphores obligèrent malgré lui d'épouſer deux femmes, & la loi de Solon, qui permit la même choſe aux Athéniens pour réparer la perte que la peſte avoit cauſée, on voit bien que les circonſtances

Herodot. l. II, c. 92.

Idem. lib. V, cap. 40.

de ces deux faits prouvent l'exiſtence d'une loi toute contraire, & qui étoit par-tout en uſage.

Pour ce qui eſt des Romains, on ne voit rien dans tout ce qui nous reſte de leur droit, ſoit du temps de la République, ſoit ſous les Empereurs, qui ne ſoit oppoſé à la polygamie: il faudroit tranſcrire toutes les loix que nous avons d'eux ſur les mariages, ſi l'on vouloit faire voir que depuis l'origine de Rome ç'a toûjours été chez eux une maxime conſtante, qu'un mari ne pouvoit avoir qu'une femme; il ſuffira de citer la loi de Dioclétien, pour prouver combien ce ſentiment a toûjours été conforme aux mœurs nationales: *Neminem qui ſub ditione ſit Romani nominis, binas uxores habere poſſe vulgò patet; cùm etiam in edicto Prætoris, hujuſmodi viri infamiâ notati ſint. Quam rem competens judex inultam eſſe non patiatur.* Quel bruit n'auroit pas dû faire dans l'Empire une loi comme celle qu'on attribue à Valentinien, loi qui devoit renverſer tout le droit Romain ſur le mariage & ſes ſuites; & il ſeroit bien étonnant, ſi elle avoit jamais exiſté, qu'on n'en eût pas trouvé au moins quelque veſtige dans le nombre immenſe d'ouvrages qui nous reſtent des Juriſconſultes, ſoit pour ſa promulgation, ſoit pour ſon abrogation. Quelque auteur qu'on interroge, Payens & Chrétiens, tous, à l'exception de Socrates, gardent un profond ſilence; j'ai déjà cité Ammien & Zoſime, il faut leur joindre Sozomène, Théodoret & Oroſe: jamais, dit M. Boſſuet, les Pères de l'Égliſe ne l'ont reprochée, ni durant la vie, ni après la mort, à Valentinien Ier, ni à Juſtine, qui devenue Arrienne & perſécutrice des Catholiques, n'avoit pas mérité d'être flattée. Il faut l'avouer encore une fois, ce ſilence abſolu ſur une loi qui étoit une eſpèce de phénomène, & qui avoit été publiée dans toutes les villes, a de quoi nous ſurprendre.

Juſtinian. Cod. lib. V, tit. 5, de Inceſtis & inutilibus nuptiis.

Non ſeulement les loix défendoient d'avoir deux femmes légitimes en même temps, elles ne permettoient pas même d'avoir deux concubines, c'eſt-à-dire de ces femmes du ſecond rang, qui ne pouvoient épouſer des maris d'une condition au deſſus d'elles. *Odibilis quidem nobis eſt iſte qui talis eſt,* dit Juſtinien, en parlant d'un homme qui entretiendroit pluſieurs concubines,

Heinecc. appendic. lib. I, antiq. Roman. p. 299.

Juſtinian. Novell. 18, c. 5.

concubines, *ficut enim qui legitimæ uxori conjunctus alias fuper inducere non poterit matrimonio confiftente..... fic neque poft cognitam concubinam (b), &c.*

Si tel avoit été dans tous les temps l'efprit de la jurifprudence Romaine, la religion Chrétienne n'avoit pû que confirmer ces fentimens & exclurre la polygamie.

Que Céfar ait eu intention de permettre, par une loi, d'avoir autant de femmes qu'on voudroit, fans diftinction de conditions, comme le dit Suétone; que Marc-Antoine ait été le premier Romain qui en ait eu deux en même temps, comme l'écrit Plutarque *(c)*, ces excès ne furprennent point dans des *Sueton. vit. Jul. Cæf. c. 52.*

(b) Le mot de concubine ne fignifioit pas chez les Romains ce qu'il fignifie parmi nous. C'eft faute d'avoir connu l'idée qu'on y attachoit dans l'ancien droit Romain, que quelques Proteftans ont blâmé des règles de la difcipline Eccléfiaftique, comme fi l'Églife avoit voulu ouvrir la porte à la débauche: de-là ces fades plaifanteries d'Henri Étienne *(Apologie pour Hérodote, p. 280)* contre les Évêques du premier concile de Tolède, en 400.

Un des canons Apoftoliques, cité par l'auteur des Conftitutions, porte qu'une concubine attachée uniquement à un Infidèle, fera admife à la communion; mais qu'elle fera rejetée fi elle s'abandonne à d'autres. Παλλακὴ τινος ἀπίςου δούλη ἐκείνῳ μόνῳ σχολάζουσα προσδεχέσθω· εἰ δὲ καὶ πρὸς ἄλλους ἀσελγαίνει, ἀποβαλέσθω. *(Lib. VIII, Conftitution. Apoftolic. cap. 32)* Ceci eft expliqué plus au long par le dix-feptième canon du quatrième Concile de Tolède: *Si quis habens uxorem fidelis, concubinam habeat, non communicet. Cæterùm is qui non habet uxorem, & pro uxore concubinam habet, à communione non repellatur, tantùm ut unius mulieris, aut uxoris aut concubinæ, ut ei placuerit, fit conjunctione contentus.*

Ce Canon, dit M. l'abbé Fleury *(Hift. Eccléf. liv. XX, num. 48)* eft très-remarquable pour prouver qu'il y avoit des concubines légitimes, approuvées par l'Églife. C'eft que, felon les loix Romaines, toute femme ne pouvoit être époufe légitime de tout homme; il falloit que l'un & l'autre fuffent citoyens Romains, & qu'il y eût une proportion entre les conditions. Un Sénateur ne pouvoit époufer une affranchie; un homme libre ne pouvoit époufer une efclave; & ces conjonctions n'étoient point nommées mariages, *connubium*, mais *contubernium (Cod. Juftinian. lib. V, tit. 5)*. Or la femme qui ne pouvoit être tenue à titre d'époufe, pouvoit être concubine; & les loix le permettoient, pourvû qu'un homme n'en eût qu'une. Les enfans qui en venoient n'étoient ni légitimes, ni bâtards, mais enfans naturels, reconnus par les pères, & capables de donations. L'Églife n'entroit point dans ces diftinctions, & fe tenant au droit naturel, approuvoit toute conjonction d'un homme & d'une femme pourvû qu'elle fût unique & perpétuelle.

(c) Ἀντώνιος δὲ πρῶτον μὲν ὁμοῦ δύο γυναῖκας ἠγάγετο, πρᾶγμα μηδενὶ Ῥωμαίων τετολμημένον. *Plutarch. vita Antonii, p. 957.*

hommes perdus de débauches, que leur pouvoir mettoit au dessus des loix. Aussi Suétone, après avoir parlé du dessein de César, ajoûte: *ac ne cui dubium omnino sit, & impudicitiæ eum, & adulteriorum flagrasse infamiâ, Curio pater quâdam oratione, omnium mulierum virum, & omnium virorum mulierem appellat.* Mais on a peine à concevoir qu'un empereur Chrétien, à qui un historien tel qu'Ammien Marcellin accorde pour vertu principale la chasteté & l'éloignement de tout ce qui pouvoit y être contraire, ait pû être l'auteur d'une loi que les Romains regardoient comme digne des peuples barbares, & que le Christianisme réprouvoit.

Il nous reste un grand nombre de loix de Valentinien, & en particulier sur les mariages; on n'y voit rien que de conforme à la sévérité des mœurs & de la jurisprudence Romaine. Il y en a une en particulier, intitulée *de Nuptiis,* donnée sous le second consulat de Gratien & de Probus, le 17 des calendes du mois d'août de l'an 371, c'est-à-dire, dans le même temps où l'on suppose que Valentinien I.[er] avoit donné la permission d'avoir en même temps deux femmes légitimes; car Socrates dit que cette étrange loi fut donnée à l'occasion du mariage de Justine, que M. de Tillemont place vers l'année 371.

Cod. Theod. l. III, tit. 7; & Cod. Justinian. lib. V, tit. 4, l. 18.

Hist. des Emp. t. V, p. 684.

Par la loi *de Nuptiis,* Valentinien défend à une veuve âgée de vingt-cinq ans, & même émancipée, de passer à de secondes noces sans le consentement de son père; & si elle n'a point de père, il veut qu'elle s'en rapporte à l'avis de ses parens; que si la volonté de cette veuve est contraire à celle de ses parens, la loi ordonne que la discussion en soit portée devant les Juges; on ne laisse à la veuve que le droit de choisir, parmi ses aspirans, celui qui lui plaira davantage, pourvû qu'ils soient tous égaux en condition & en sagesse de mœurs.

Lib. XV, tit. 7.

La même année il fit deux loix concernant les Comédiens, *de Scenicis;* par la première, il ordonne que les Comédiens & les Comédiennes qui, étant en danger de mort, se seront empressés de recevoir les Sacremens, ne pourront être obligés de remonter sur le théatre, s'ils reviennent en santé; par la

ſeconde, il veut que les filles des Comédiens, qui feront voir par une conduite ſérieuſe la ſageſſe de leurs mœurs, ne puiſſent être contraintes à ſuivre la condition de leurs mères: quant à celles dont les mœurs dérangées prouvoient la débauche, il ordonne, comme il eſt juſte, qu'elles ſoient obligées de continuer la Comédie : *Eas enim ad Scenam de Scenicis natas æquum eſt revocari, quas vulgarem vitam converſatione & moribus exercere & exercuiſſe conſtabit.* Ces loix, pour le dire en paſſant, font voir que le métier de Comédien étoit infame chez les Romains, & qu'il n'étoit pas libre & volontaire, mais ſervile & attaché à certaines familles. *Tillem. vie de Valentinien Ier, t. V, p. 58.*

Par une autre loi, Valentinien défend les mariages d'un citoyen Romain avec une femme Barbare, & d'une femme Romaine avec un Barbare, ſous peine du dernier ſupplice, *capitaliter expietur.* *L. III, tit. 14.*

Par une loi de l'an 366, il veut qu'une femme libre, qui auroit épouſé un eſclave, ſoit ſoûmiſe à l'eſclavage avec ſes enfans: *Si apud libidinoſam mulierem plus valuit cupiditas quàm libertas.... manifeſtum eſt ancillam eſſe voluiſſe eam, quam liberam eſſe pœnituit.* *Lib. IV, tit. 9.*

En 368, à l'occaſion des criminels qu'on délivroit de priſon à la fête de Pâques, ce même Prince fit une loi pour exclurre ceux qui étoient indignes de cette grace, parmi leſquels il met les adultères & les raviſſeurs: *Decretis tamen Veterum mos gerendus eſt ne temere.... adulterii fœditatem.... raptûſque violentiam ſinamus evadere.* *L. IX, tit. 38.*

Que l'on parcoure toutes les loix de Valentinien Ier, l'on n'y trouvera rien que de conforme à la ſageſſe de l'ancien droit Romain, & qui ne ſe reſſente de la gravité & de la décence des mœurs; au lieu que la loi dont parle Socrates, ne convient qu'à un Légiſlateur en qui la paſſion de l'amour & la folie l'emportent ſur la raiſon.

De plus, comme l'ont remarqué ceux qui révoquent en doute la réalité de cette loi, Socrates ſuppoſe que Juſtine étoit fille, lorſque Valentinien l'épouſa: or tous les hiſtoriens, d'après Zozime, diſent qu'elle étoit veuve alors du tyran Magnence,

mort en 353; & cela ſeul, dit M. de Valois, ſuffit pour faire regarder comme une fable la narration de Socrates.

J'ai dit, en commençant, qu'il y avoit lieu de ſoupçonner que le récit de Socrates pouvoit être regardé comme une interpolation; mais il faut avouer auſſi qu'elle eſt ancienne, puiſqu'elle ſe trouve dans l'hiſtoire Tripartite de Caſſiodore, qui écrivoit quatre-vingts ans après Socrates, dont l'hiſtoire finit au dix-ſeptième conſulat de Théodoſe le jeune, l'an 439 de J. C. Quoi qu'il en ſoit, j'ai fait voir qu'elle eſt oppoſée au caractère & aux loix de Valentinien, contraire aux mœurs des habitans de l'Empire, Romains, Grecs, Égyptiens; démentie par le témoignage formel d'Ammien Marcellin, & par le ſilence de tous les auteurs contemporains, Chrétiens & Payens. Enfin cette loi me paroît tellement abſurde & contre le bon ſens, que j'aurois ſupprimé mes réflexions, ſi je n'avois vû que, malgré les raiſons que j'ai expoſées, & qui me paroiſſent devoir l'emporter ſur l'autorité de Socrates, des auteurs célèbres ne laiſſent pas de la citer encore dans leurs écrits, comme un fait certain. Si les qualités & les vertus de Valentinien ne doivent pas faire diſparoître à nos yeux les grands défauts & les vices qu'on lui a reprochés avec juſtice; elles nous obligent au moins à ne pas en attribuer à cet empereur Chrétien, dont on ne puiſſe apporter des preuves capables de ſatisfaire des eſprits qui cherchent ſincèrement la vérité.



RÉFLEXIONS
SUR
QUELQUES MONUMENS PHÉNICIENS,
ET SUR
LES ALPHABETS QUI EN RÉSULTENT.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY.

J'ENTREPRENDS d'expliquer des monumens qu'on avoit laissés dans l'obscurité, ou sur lesquels on n'avoit répandu que de fausses lumières; j'entre dans une route entourée de piéges, & couverte de vestiges trompeurs; j'ai cru les voir & les éviter; j'ai cru qu'après plusieurs années d'un travail obstiné, il m'étoit enfin permis de le soûmettre au jugement des Savans. Lû à l'Assemblée publiq. du 12 Avril 1758.

Je chercherai, par préférence, à fixer la valeur des lettres Phéniciennes; la pluspart de ceux qui s'étoient proposé le même objet, semblent avoir fait ce raisonnement. Les anciennes lettres Grecques, suivant Hérodote, & les monumens que nous avons sous les yeux, venoient de Phénicie: or les lettres Samaritaines ne diffèrent pas des anciennes lettres Grecques; par conséquent les lettres Phéniciennes ne doivent pas différer des Samaritaines. Ils voyoient sur des médailles frappées en Phénicie, des lettres qui ressembloient aux Samaritaines; nouvelle preuve, disoit-on, que les unes & les autres sont les mêmes. Sur un pareil fondement, Scaliger [a] & Bochart [b] ont donné le nom de Samaritain & de Phénicien au même alphabet; d'autres, comme Édouard Bernard [c] & le P. de Montfaucon [d], pour rendre leur alphabet plus riche & plus général, ont joint aux caractères Samaritains des formes de lettres tirées des médailles Phéniciennes ou Puniques; mais l'explication qu'on avoit donnée de ces médailles, étant souvent arbitraire, il est aisé de voir à quelle erreur s'exposent ceux qui, au lieu de travailler sur les monumens mêmes, ne consultent que les alphabets publiés jusqu'à présent.

Lib. V, cap. 58.

[a] *Animadv. in chronic. Eufeb. p. 110.*
[b] *Geograph. p. 451.*
[c] *Orb. Erud. liter. &c.*
[d] *Palæogr. Græc. p. 122.*

Dans des langues où l'altération d'un seul trait change très-souvent la valeur d'une lettre, où le changement d'une lettre dénature un mot entier, on ne sauroit être trop attentif à constater & déterminer avec précision la forme de chaque caractère en particulier. Les lettres Phéniciennes ne sont pas essentiellement distinguées des Samaritaines; mais la plupart ont, suivant la différence des pays & des temps, éprouvé tant de variations, qu'on perd bien souvent la trace de leur origine. Ainsi un alphabet Phénicien ne doit pas être uniquement fondé sur le rapport de ses élémens avec ceux des alphabets connus; il faut le tirer du sein même des monumens qui s'offrent à nos yeux; & par une conséquence nécessaire, il faut le varier suivant que les monumens présentent une écriture différente: or les découvertes faites dans ces dernières années sont très-propres à faciliter ce travail.

Mém. de Cort. tome I, part. I, p. 25.

Mém. de Trév. janv. 1736.

On conservoit depuis long-temps à Malte deux marbres, représentant l'un & l'autre une même inscription Phénicienne, accompagnée d'une même inscription Grecque; négligés par le vice-chancelier Abela, qui avoit publié les antiquités de cette isle, ignorés du reste de l'Europe, ils furent tirés de cette obscurité vers l'an 1735 par M. le commandeur de Marne, qui en fit graver un par un artiste peu exact. Il avoit d'abord soupçonné que l'inscription Grecque n'étoit que la traduction de la Phénicienne; mais des combinaisons relatives à cette idée n'ayant pas réussi, il se contenta de remonter à l'origine de la langue Phénicienne & Punique, & de-là descendant au monument qu'il vouloit éclaircir, il y découvrit plusieurs chiffres Arabes, & en conclut que, pour connoître la valeur des lettres Phéniciennes, il suffisoit de remarquer l'ordre des signes numéraires, tracés dans l'inscription, & encore en usage parmi nous; par conséquent le signe qui marque l'unité est un *aleph*, le 2 est un *beth*, le 3 un *ghimel*, & ainsi des autres, jusqu'à 9, après quoi vient le 0, qui peut être regardé comme une aspiration.

Osserv. letter. t. IV, p. 195.

M. le marquis Maffei rendit compte dans son journal, du sentiment de M. le commandeur de Marne. Il s'occupoit alors

d'un ouvrage que lui seul pouvoit exécuter, & qui ne demandoit pas moins de finesse d'esprit que de connoissances: c'étoit une méthode pour discerner dans les inscriptions les caractères de supposition & d'authenticité. Ses principes le remplirent de soupçons à l'égard des monumens qu'on venoit de découvrir. Auroit-il donc oublié dans cette occasion, que la première règle de l'art dont il devoit être le créateur, consiste à ne prononcer que d'après les originaux mêmes, ou que d'après des copies assez exactes pour en tenir lieu? En effet, la plupart de ses traits tombent sur la copie défectueuse qu'il avoit vûe, & nous n'opposerons à ses difficultés que ce silence & ces égards que l'on doit aux erreurs des grands hommes, lorsqu'elles ont cessé d'être dangereuses.

Cependant cette copie infidèle étoit parvenue à Paris, & M. le cardinal de Polignac en avoit fait part à l'Académie. M. l'abbé Fourmont étoit présent; il crut s'apercevoir aussi-tôt qu'il s'agissoit dans ce monument d'*une pêche de corail, entreprise par les Tyriens, & dans laquelle ayant été troublés par les Lydiens, ils avoient remporté sur eux un avantage considérable, suivi d'une pêche heureuse & tranquille.* Cette opinion fut développée dans un Mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie de Cortone, & telle est l'explication qu'il donne du monument.

Mém. de l'Acad. t. IX, Hist. p. 167.

Tome III, p. 89.

Urinatore (magno) *urinatorum magistro* (Deo) *duci &* (Deo) *absorbenti, in die* (quo) *sublevarunt* (anchoram) *& natarunt, exierunt* (ad verbum) *navigarunt è Tyro, portum reliquerunt eum, cœperunt invenire corallium, exierunt* (iterum) *è Tyro; ecce vastare Lydam.*

Les auteurs du nouveau Traité de Diplomatique ont attaqué cette explication; & comme le meilleur moyen de la détruire sans ressource étoit d'en donner une toute différente, d'après les mêmes principes, ils ont essayé de nouvelles combinaisons qui les ont conduits à ce résultat: *Fluebat libertas, fluebat sors, inimicus imperabat; hostis absorptus est: tunc insculptum, perversè eum effecisse Cosuram rubam* (seu desertam) *remex ejus, Deus ejus præcipitavit eum; pasti sunt Cosurenses, cùm deficeret corpus & aspectus* (ejus, id est inimici). Suivant cette nouvelle

Tom. I, p. 656.

explication, le monument *paroît avoir été dédié à Hercule, en reconnoiſſance d'une grande victoire remportée par les Tyriens ou les Carthaginois ſur leurs ennemis ; victoire qui tournoit principalement à l'avantage des Coſuriens.*

Je ne ſaurois trop répéter qu'on riſque de s'épuiſer en vaines conjectures, lorſqu'on travaille ſur des monumens qu'on n'a pas ſous les yeux. La copie que M. le commandeur de Marne avoit donnée de l'inſcription, diffère eſſentiellement de celle que M. le commandeur de Ciantar[a] en a publiée depuis, & cette dernière ne diffère pas moins de celle que M. Gori[b] a miſe au jour d'après les deſſeins du P. Lupi, Jéſuite[c].

[a] *Ciant. de Ant. inſcript.*
[b] *Difeſ. dell. alfab. p. CII.*
[c] *Lupi letter. Philogog. letter. XI, p. 64.*

Tant de variétés m'avoient arrêté plus d'une fois dans mes recherches. J'étois depuis long-temps occupé des lettres Phéniciennes, j'avois raſſemblé les médailles qui les repréſentent, & je pouvois me flatter d'en avoir interprété quelques-unes; mais j'avois aſſez de preuves pour être convaincu, je n'en avois pas aſſez pour perſuader : il falloit de toute néceſſité recourir aux inſcriptions de Malte. Étant en Italie, je formai le projet de paſſer dans cette iſle, pour m'aſſurer de la véritable leçon de ces monumens; & je l'euſſe exécuté, ſans un évènement qui le rendoit deſormais inutile. Avant mon départ, j'avois prié M. le comte de Caylus d'écrire à Malte & d'obtenir, s'il étoit poſſible, la permiſſion de faire mouler les inſcriptions. Ses vûes avoient été ſecondées avec autant de zèle que d'intelligence; les moules étoient arrivés à Paris ſans le moindre accident; ils m'ont été remis à mon retour, & dès ce moment je me ſuis ſoûmis avec plus de plaiſir aux recherches dont je vais rendre compte.

Avant que d'examiner les inſcriptions Phéniciennes, repréſentées dans la première planche, il eſt bon de rapporter l'inſcription Grecque qui les accompagne ſur les marbres :

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ ΗΡΑΚΛΕΙ
ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ.

C'eſt-à-dire, *Denys & Sérapion,* de la ville *de Tyr, tous deux fils*

fils de Sérapion, à Hercule surnommé Archègétès. Voyons à présent si les inscriptions Phéniciennes répondent à la Grecque. J'analyserai celle du *n.° 1.er* qui ne diffère de celle du *n.° 2,* que par l'arrangement des mots & de légères variétés qu'il suffira de marquer dans l'alphabet. Planche I.

Les cinq premières lettres sont un *lamed,* un *aleph* & un *daleth,* suivi de deux *nun;* elles forment ce mot, לארנן, c'est à-dire, *Domino nostro.*

Les six lettres suivantes m'ont arrêté long-temps; mais à la fin je me rappelai que les Phéniciens donnoient à Hercule le nom de *Melcartos,* qui s'adaptoit au mot que j'avois sous les yeux. En effet, la première lettre, qui est un *lamed,* désigne le datif du nom, tout de même que celle qui précède le mot ארנן; la seconde est un *mem,* elle est donnée par plusieurs monumens Phéniciens; la troisième est encore un *lamed;* la quatrième un *koph:* je le trouve sous la même forme & avec la même valeur sur des médailles & dans la suite de l'inscription; la cinquième est un *resch,* & la sixième un *thau:* leur valeur est déterminée par d'autres monumens Phéniciens. De la lecture de ce mot, il suit 1.° que l'inscription Phénicienne a le même objet que l'inscription Grecque correspondante; 2.° qu'au lieu de Μελκάνθαρος ou Μελκάθαρος, qu'on trouve dans Eusèbe [a], il faut lire Μέλκαρθος, ainsi que l'avoit déjà proposé Selden [b]; 3.° que le même Selden s'est trompé [c] en tirant l'étymologie du mot *Melcarthos,* des deux mots hébreux qui signifient *Roi puissant,* & que Bochart [d] explique plus heureusement ce nom en le tirant de ceux-ci, *melec kartha Rex urbis, (Tyri)* en supposant néanmoins que dans l'usage le *koph* faisoit disparoître le *caph.*

Les six lettres qui suivent le nom d'Hercule sont un *beth,* un *aïn,* un *lamed,* un *tzade,* un *resch,* un *aleph,* & forment ces deux mots, בעל צרא, c'est-à-dire, *Domino Tyri.* Le nom de Tyr est exprimé sur les médailles de cette ville par un *tzade* & un *resch,* figurés précisément comme ils le sont ici.

Les quatre dernières lettres de cette ligne sont 1.° un *hé,* dont la valeur est fixée par d'autres exemples que je produirai

[a] *In Orat. de laud. Const. pag. 645, edit. Val.*
[b] *De Diis Syris, p. 109.*
[c] *Id. p. 111.*
[d] *Boch. Geogr. l. II, p. 709.*

bien-tôt; 2.° un *nun*, 3.° un *daleth*, 4.° un *resch*. Cette dernière est par sa longueur distinguée de la précédente; les quatre lettres jointes ensemble forment le mot הנדר, *votum*.

Les quatre premières lettres de la seconde ligne sont un *aïn*, un *beth*, un *daleth*, & une lettre qui se trouve figurée un peu diversement dans la seconde inscription *(voyez la dernière lettre de la première ligne, au n.° 2)*; mais dans la copie de cette seconde inscription donnée par M. Gori, cette lettre a la forme d'un *nun*; on aperçoit la même forme dans la première inscription, au milieu de quelques traits qui sont étrangers à la lettre, ou qui peuvent être regardés comme un *aleph* étroitement uni avec le *nun*. Il faut donc lire, עבדן ou עבדנא, & les deux leçons donnent également le mot *fecimus*, qui se rapporte au mot *votum*, dont il est précédé. עבד נדר, pour dire *faire* un *vœu*, est une expression qui se trouve dans la version Chaldaïque de l'Écriture, & qui se lie avec la suite de l'inscription.

Les six lettres suivantes sont un *aïn*, un *beth*, un *daleth*, un *aleph*, un *samech*, un *resch*, & donnent le nom d'*Abdassar*. Comme le mot *aschera* ou *assarach* paroît être la même chose que le mot *astarté*[a], on peut penser que le nom d'*Abdassar* est le même que celui d'*Abdastartus*; Josèphe parle d'un roi de Tyr qui portoit ce dernier nom[b].

Je rends les quatre lettres qui suivent par ce mot, ואחי, *& frater meus*; le *vau* est à peu près semblable à celui des Hébreux; l'*aleph* a paru déjà deux fois sous la même forme & avec la même valeur; le *heth* est déterminé par des médailles, & l'*ïod* est le même que le Samaritain, qui s'étoit conservé dans le Phénicien, ainsi que plusieurs autres lettres.

Les six dernières lettres de cette ligne forment le nom d'*Asseremor* ou *Asserimor*. Josèphe cite un roi de Tyr nommé Ἀσέρυμος. Ce nom vient d'*aschera* ou *assarach (lucus)* & de *mor*, qui en Syriaque, & apparemment en Phénicien, signifie *Seigneur*. Les Grecs paroissent avoir terminé en ος les noms Phéniciens qui finissoient en ορ; par la même raison que les mots Lacédémoniens, terminés en ορ, avoient chez les autres

[a] *Seld. de Diis Syris, Syntagm. 2, pag. 160. Andr. Beyer, addit. ad Syntag. Seld. 284.*

[b] *Cont. Apion. lib. 1, p. 449, edit. Haverc.*

Joseph. ibid.

peuples de la Grèce une terminaiſon en ος, Τιμόθεορ, Τιμόθεος; Μιλήσιορ, Μιλήσιος, &c.

Bœth. de Muſ. l. I, c. I.

Nous avons vû dans l'inſcription Grecque que deux frères, nommés *Denys* & *Sérapion,* étoient auteurs du monument que nous expliquons; ils ſont appelés dans la Phénicienne, *Abdaſſar* & *Aſſeremor,* ſuivant un uſage aſſez commun en Orient, où les particuliers, ainſi que les villes, avoient un nom oriental & un nom Grec, & les employoient tour-à-tour relativement à la langue des monumens ou des actes qu'ils dreſſoient. C'eſt ainſi que le philoſophe Aſdrubal de Carthage fut connu des Grecs ſous le nom de *Clitomachus* [a], & que Porphyre le fut des Tyriens ſous celui de Malchus [b]. C'eſt ainſi que l'auteur d'un monument Grec & Palmyrénien, conſervé au Capitole, eſt appelé *Jarhi,* fils d'*Halibi;* fils d'*Iarhi,* dans l'inſcription Palmyrénienne; & *C. Aurelius Heliodorus,* dans la Grecque.

[a] *Laërt. tom. I, pag. 266, edit. Menag.* *Boch. p. 744.*

[b] *Porphyr. de vit. Plot. apud Fabric. Bibliot. Græc. tom. IV, p. 120.*

Continuons notre explication. La troiſième ligne commence par quatre lettres, qui ſont un *he,* un *nun,* un *beth* & un *nun;* elles forment un aſſez grande difficulté: les deux dernières donnent le mot בן, *filius;* mais ce mot devroit être au pluriel. Seroit-ce que, parmi les Phéniciens, le pluriel auroit été quelquefois déſigné par l'addition d'un *he* & d'un *nun,* de même que les Chaldéens ont ajoûté au commencement & à la fin de ce mot, un *aleph* même au ſingulier? Ou ne ſeroit-ce pas pluſtôt que ces deux lettres, *he. nun,* déſignant le pronom *is, ille,* ſignifieroient qu'Abdaſſar & Aſſeremor n'étoient frères que par adoption? Je n'oſe décider, & je me contente d'obſerver que la difficulté ne concerne que la langue Phénicienne, dont on ignore tous les procédés, & nullement la valeur des lettres que je crois ſuffiſamment établie dans ce Mémoire.

Dans l'inſcription Grecque, Denys & Sérapion ſont fils de Sérapion; il faut donc que dans la Phénicienne *Abdaſſar* & *Aſſeremor* ſoient fils d'*Aſſeremor;* & c'eſt juſtement ce nom qui eſt exprimé par les ſix lettres ſuivantes, les mêmes que les ſix dernières de la ſeconde ligne. J'ai ſoûligné les unes & les autres, afin que leur rapport devînt plus ſenſible.

Ce trait de conformité me paroît donner la plus grande certitude à l'alphabet que je produis.

Les deux lettres suivantes, *beth*, *nun*, forment le mot בן, *filius*, & précèdent six lettres que nous avons déjà trouvées dans le même ordre vers le commencement de la seconde ligne, & qui nous ont donné le nom d'*Abdassar*. Je les ai distinguées dans les deux endroits par des points placés au dessous : on a mis ici un degré de plus à la généalogie des deux frères, & c'est ce que nous avons vû plus haut dans l'inscription Palmyrénienne du Capitole.

Il reste à expliquer les quatre dernières lettres de la troisième ligne, & toute la quatrième ; elles doivent avoir quelque rapport à l'épithète ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ, qui dans l'inscription Grecque est jointe au nom d'Hercule. Les deux premières sont un *caph* & un *he*, qui doivent être rendues par le mot *sic* (ainsi), en joignant les deux dernières avec les trois premières de la ligne suivante, on aura מעקלם, dont nous séparons le *mem*, affixe de la troisième personne du pluriel, reste מעקל, participe du verbe עקל au pihel. Ce verbe, dans cette conjugaison, est traduit par *obliquare, pervertere*, & signifioit, suivant les apparences, parmi les Phéniciens, *détourner*, *égarer*. Le dernier mot est composé d'un *ïod*, d'un *beth*, d'un *resch*, d'un *caph* & d'un *mem*, qui joints ensemble signifient *benedicat eis ;* en conséquence, je traduis la fin de l'inscription de cette manière : *ainsi que celui qui les a égarés, les bénisse*. On pourroit aussi à la faveur de quelques suppositions, que je supprime pour abréger, traduire : *ainsi puisse-t-il les bénir dans leur route oblique*, c'est-à-dire, après qu'ils ont été égarés. L'une & l'autre traduction prouveroit que le monument fut consacré par des Phéniciens que la tempête avoit jetés dans l'isle de Malte.

Terminons cette longue analyse par l'explication littérale de toute l'inscription, mise en parallèle avec la Grecque. Suivant cette dernière, *Denys & Sérapion de Tyr, fils de Sérapion*, ont consacré un monument *à Hercules*, surnommé *Archégétès*, c'est-à-dire, chef ou conducteur. Voici comme on a exprimé la même idée dans l'inscription Phénicienne : *Abdassar &*

Asseremor, fils d'Asseremor, fils d'Abdassar, avons fait ce vœu à notre Seigneur Melcrat, divinité tutélaire de Tyr. Puisse-t-il les bénir après les avoir égarés, ou dans leur route incertaine.

J'ai exposé sans peine deux ou trois difficultés qui m'ont arrêté dans l'explication de ce monument; & par la solution que j'en ai donnée, je ne me flatte pas d'avoir dissipé tous les doutes; mais on ne doit pas perdre de vûe que je travaille moins sur la langue Phénicienne que sur l'alphabet Phénicien; & je dois ajoûter que, malgré les nouvelles idées que l'on aura sur les difficultés dont il est question, on ne donnera pas aux lettres une valeur différente de celle qui leur est assignée dans l'alphabet que je publie ici, & que je vais à présent appliquer aux médailles.

Les Antiquaires qui ont voulu expliquer les lettres Phéniciennes, tracées sur les médailles de Tyr & de Sidon, ont conjecturé, avec raison, qu'elles représentoient les noms de ces villes; mais ils ont hésité ou se sont trompés sur la valeur de la pluspart de ces lettres; & comme le détail de leurs doutes ou de leurs erreurs me mèneroit trop loin, & ne seroit d'aucune utilité, je me contenterai d'exposer en peu de mots la vraie leçon des médailles dont il s'agit.

Reland. Palæst. pag. 1014 & 1046.
Montfauc. Palæogr. Græc. p. 118.

On trouve souvent sur celles de Tyr un *lamed*, un *tzade* & un *resch.* (*Voyez le n.° 1.er de la II.e planche.*) Le *lamed* est un article qui, sur plusieurs médailles Phéniciennes, précède le nom des villes où elles ont été frappées, & qui, suivant les Grammairiens, régit quelquefois le génitif. Le *tsade* & le *resch* forment le mot *tsor,* c'est-à-dire *Tyr.* Il faut observer que ces trois lettres Phéniciennes s'offrent sur différentes médailles de Tyr avec quelques variétés; j'en ai donné des exemples sous le *n.° 2* de la même planche.

Planche II.

Buxtorf. thes. Gram. p. 542.

On voit sur une médaille de bronze, conservée au cabinet du Roi, d'un côté une tête de femme, couverte d'un voile, & couronnée de tours; de l'autre côté paroît une galère, avec le nom de Sidon exprimé au dessus en Grec, & au dessous en caractères Phéniciens (*planche II, n.° 3.*) Le premier de ces caractères est un *lamed,* & sert d'article; les trois autres

sont un *tsade,* un *daleth* & un *nun,* qui forment le nom de *Sidon :* ici le *lamed* est clairement distingué du *nun,* avec lequel on seroit d'autres fois tenté de le confondre.

Comme sur les médailles Grecques de Sidon on lit tantôt ΣΙΔΩΝΟΣ & tantôt ΣΙΔΩΝΙΩΝ, de même, sur les médailles Phéniciennes de cette ville, on voit tantôt son nom au singulier, & tantôt au pluriel, le nom du peuple qui l'habitoit. Pour exprimer ce dernier nombre, il faudroit ajoûter aux quatre lettres que présente la médaille précédente, un *ïod* & un *mem ;* mais on supprimoit assez souvent le *ïod,* & j'en trouve plusieurs exemples sur les médailles Phéniciennes *(a) :* ainsi la légende de la médaille, gravée sous le *n.° 4 de la II.e planche,* doit se lire *Latsidonim (Sidoniorum).*

Ces remarques nous conduisent à l'explication d'une médaille singulière, que j'ai fait graver au *n.° 5* de la même planche; elle représente d'un côté la tête d'Antiochus IV, roi de Syrie, & au revers la moitié d'une galère, avec cette légende, qui contient le nom du Prince & celui des Tyriens, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΤΥΡΙΩΝ. On trouve au dessous de la galère une inscription Phénicienne que je vais analyser; la première est un *lamed,* qui sert d'article comme dans les médailles précédentes; viennent ensuite un *tsade* & un *resch,* qui forment le nom de *Tyr :* il est suivi d'un *aleph* & d'un *mem,* c'est-à-dire, du mot Phénicien qui répond à celui de *mère ;* les quatre dernières lettres sont un *tsade,* un *daleth,* un *nun* & un *mem,* ce qui fait *Tsidonim (Sidoniorum);* la légende entière doit donc s'expliquer ainsi : *Tyri matris Sidoniorum.*

Un pareil titre semble d'abord ne pas convenir à la ville de Tyr qui, suivant plusieurs auteurs, étoit une colonie de

(a) Parmi ces exemples, je citerai celui des médailles de bronze qu'on attribue à Cossyre, & sur lesquelles on voit au revers, dans une couronne de laurier, cinq lettres Phéniciennes, toûjours mal lûes, toûjours mal expliquées. En prenant, avec quelques auteurs *(Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. IX, p. 160),* la première pour un *koph,* je regarderai la seconde comme un *samech,* la troisième comme un *resch,* la quatrième comme un *nun,* & la cinquième comme un *mem,* & j'aurai le mot *Kosurnim,* qui est le nom du peuple qui habitoit Cossyre.

Sidon; mais les révolutions qu'elles avoient éprouvées l'un & l'autre pendant une longue suite de siècles, avoient pû confondre leurs droits & les traces de leur origine. Si l'une se prévaloit de son ancienneté, l'autre pouvoit se glorifier de son éclat & de sa puissance. Du temps de Salmanazar, Sidon paroît avoir été dans la dépendance de Tyr, & plusieurs siècles après, lors- *Joseph. Antiq. lib. IX, c. 14.*
qu'on fit la distribution des provinces Ecclésiastiques, elle fut comprise dans celle de la Phénicie première, dont Tyr étoit *Oriens Christ. t. II, p. 802.*
la capitale; d'ailleurs dans les disputes qui s'élevoient entre les villes au sujet de la prééminence, il n'étoit pas toûjours question de droits bien réels. Il est certain que Tyr & Sidon aspiroient également au titre de métropole de la Phénicie, en conséquence *Strab. l. XVI, p. 756.*
Tyr a pû s'appeler *mère* ou métropole des Sidoniens, comme dans la médaille que je viens d'expliquer *(b)*; & de son côté Sidon a pû se nommer sur d'autres médailles mère ou métropole de Tyr.

La médaille gravée sous le *n.° 6* n'est pas moins singulière que la précédente; elle représente d'un côté la tête d'Antiochus IV, roi de Syrie, & au revers la figure de Neptune. Le nom du Prince est exprimé en grec ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ, & ces deux mots sont suivis d'une inscription Phénicienne qui renferme trois mots dont voici l'analyse: on trouve d'abord deux *lamed,* un *aleph,* un *daleth,* un *caph* & un *aleph;* le premier *lamed* est l'article, les autres cinq lettres forment le nom de *Ladika* ou *Laodika,* & désignent la ville de Laodicée: le second mot est composé d'un *aleph* & d'un *mem,* & signifie *mère:* le troisième mot contient un *beth,* un *caph,* un *nun,* un *aïn* & un *nun,* c'est-à-dire *in Canaan:* l'inscription entière doit donc se rendre par cette phrase latine, *Laodiceæ matris in Canaan (de Laodicée mère, en Canaan).* Reprenons cette

(b) La ressemblance du *daleth* avec le *resch,* dans l'écriture Phénicienne, & les témoignages des Anciens, qui au lieu de dire *Tyrius* disent souvent *Sarranus,* pourroient faire penser que la légende doit s'expliquer ainsi: *Tyri matris Tyriorum.* Mais 1.° à quoi bon exprimer sur la monnoie que Tyr est capitale des Tyriens. 2.° Lorsque sur les monumens Phéniciens il se trouve des *resch* & des *daleth,* on prolonge souvent la queue des premiers pour les distinguer des seconds, & cette différence est observée sur plusieurs médailles semblables à celles que je publie ici.

inſcription : la ville de Laodicée dont il s'agit ici, connue aujourd'hui ſous le nom de *Latiké* ou *Ladik*, étoit en Syrie ſur le bord de la mer; elle rapportoit ſon origine à Seleucus Nicator, & de-là on pourroit conclurre qu'elle ne devoit être habitée que par des Grecs, & ne pas offrir des lettres Phéniciennes ſur ſes monumens; mais Seleucus ne fit que la rétablir: elle s'appeloit plus anciennement Ramitha, & ce nom ſuppoſe que ſes anciens habitans étoient Phéniciens.

Strab. l. XVI, p. 749.

Steph. Byzant. in Λαοδ.

Le titre de *mère* ou métropole, qu'on lui donne ſur la médaille, déſignoit, dans cette partie de l'Orient, des villes conſidérables; dans le ſecond livre des Rois, il eſt dit, *vous voulez détruire une ville & mère en Iſraël;* le thargum de Jonathan expliquant ce verſet, s'exprime ainſi : *vous voulez détruire une ville qui eſt forte, grande & mère en Iſraël.* Il faut même obſerver que le titre de *mère* ſe trouve avec le même régime dans les textes cités, & ſur la médaille; on voit d'un côté *mère en Iſraël,* & de l'autre *mère en Canaan.* J'obſerverai encore que dans le texte hébreu, on donne le nom de filles aux villes ou bourgades qui dépendoient des villes mères; c'eſt ainſi qu'on lit, dans le livre des Nombres[a], *Heſebon & ſes filles,* dans Joſué[b], *Accaron & ſes filles,* dans le premier livre des Paralipomènes[c], *Canath & ſes filles, &c.* J'ajoûte enfin que c'eſt vrai-ſemblablement de-là que pluſieurs villes de Syrie, comme Damas, Tyr, Sidon, Laodicée, ont pris dans la ſuite ſur leurs médailles le titre de métropoles.

C. 20. v. 19.

[a] C. 21, v. 25.
[b] C. 15, v. 45.
[c] Cap. 2, v. 23.

Je ne pourrois, ſans une trop longue diſcuſſion, montrer que ſous les rois de Syrie le nom de Canaan convenoit au pays où ſe trouvoit la ville de Laodicée; il ſuffit que ce nom ſoit clairement exprimé ſur la médaille : les peuples de ce canton l'avoient conſervé, comme ils ont conſervé juſqu'à ce jour les anciens noms de leurs villes; du temps même de S.[t] Auguſtin il étoit en uſage aux environs d'Hippone; c'eſt une remarque déjà faite par Bochart, qui rapporte ce paſſage de S.[t] Auguſtin : *Interrogati ruſtici noſtri quid ſint, reſpondentes Chanani, corruptâ ſcilicet, ſicut in talibus ſolet, unâ litterâ, quid aliud reſpondent, quàm Chananæi.*

Geograph. ſacr. pag. 2. Lib. II, c. 16, p. 767.

La

La lettre que je prends pour un *caph* ſur cette médaille, paroît être un *ghimel* ſur d'autres monumens Phéniciens; ſeroit-ce que les habitans de Laodicée auroient prononcé Ganaan au lieu de Canaan ? ou donnoient-ils au *caph* la forme qu'ailleurs on donnoit au *ghimel!* d'autres monumens éclairciront un jour cette légère difficulté.

Je paſſe aux médailles de Sicile; elles ſont remarquables par la nature des types & par la beauté du travail: ſur celle du *n.° 7* on voit d'abord un *mem*, un *heth*, un *nun* & un *thau (c)*, qui forment par leur réunion *Mahhanoth;* c'eſt le pluriel du mot *Mahhana*, qui ſignifie un camp. Pour prouver qu'il déſigne ici une ville, je pourrois citer les villes nommées *caſtra Cæcilia*, *caſtra Julia;* je citerois avec plus d'avantage encore une ville de la tribu de Gad, qu'on nommoit les deux camps; mais j'ai des preuves plus directes à propoſer. Qu'on jette les yeux ſur les médailles des *n.os 8* & *9*, ſur la première, le mot *Mahhanoth* eſt précédé des deux lettres *ain* & *mem*, qui jointes enſemble ſignifient *populus (d);* ſur la ſeconde ce dernier mot eſt de plus précédé d'un *hé*, qui eſt l'article: de manière que ces trois médailles donnent 1.° *Mahhanoth*, 2.° Δῆμος *Mahhanoth*, 3.° ὁ Δῆμος *Mahhanoth*.

Plin. lib. IV, cap. 22.

Joſ. cap. 21, verſ. 37. Geneſ. c. 32, verſ. 2.

La médaille du *n.° 10* ne diffère, pour la légende, du *n.° 9* qu'en ce que les lettres ſont gravées à contre-ſens, & que la première pourroit être un *mem* au lieu d'un *hé;* ce qui néanmoins ne changeroit rien au nom de la ville: les types qu'on y voit ont viſiblement rapport à Carthage.

Je reviens à la médaille du *n.° 7;* elle repréſente au revers un cheval à mi-corps; au-deſſus une Victoire tient, à ce qui paroît, une palme & une couronne; dans le champ eſt un grain

(c) J'avois penſé d'abord que cette lettre étoit un *he*, parce qu'elle diffère en quelque choſe du *thau* ordinaire; mais j'ai préféré de lui donner la valeur du *thau*, quoiqu'il en réſultât le même ſens ſi on la prenoit pour un *he*.

(d) Le ſavant Aldrete *(Antigued. de Eſp. p. 177)* a rapporté cette médaille d'après Antoine Auguſtin, & croit que l'on doit y lire ΚΑΚΚΑΒΗ, qui ſignifioit *tête de cheval;* c'eſt un des noms qu'on donnoit à Carthage. M. le Clerc *(Lettr. de Cuper, p. 349)* n'a pu découvrir le mot ΚΑΚΚΑΒΗ dans la légende Phénicienne, mais il a cru y voir l'équivalent; il prétend qu'elle ſignifie *ſuperior pars equi.*

de blé, & au-dessous du cheval sept lettres Phéniciennes. Les trois premières sont un *koph*, un *resch* & un *thau*, ce qui forme le mot קרת, c'est-à-dire *urbs:* les quatre autres lettres sont un *heth*, un *daleth*, un *schin* & un *thau*, ce qui donne le mot חדשת, c'est-à-dire *nova;* les deux mots joints entre eux signifient donc *nouvelle ville*, & doivent être regardés comme le nom de Carthage; car le nom de *Carthada* ou Carthage, ne signifioit pas autre chose chez les Phéniciens.

Solin. c. 27. Steph. in Καρχ.

J'attribue ces médailles à la ville de Palerme, & je me fonde sur les raisons suivantes. 1.° Il est naturel de les rapporter à une ville habitée ou par des Phéniciens, ou par des Carthaginois; or, suivant Thucydide, Palerme étoit une des trois villes où les Phéniciens s'étoient retirés à l'arrivée des Grecs en Sicile; &, suivant Polybe, elle étoit comme la capitale des États que les Carthaginois possédoient en cette île. 2.° Paruta, qui écrivoit en Sicile & à Palerme même, les attribue à cette ville; & le P. Lupi, qui y avoit passé quelque temps, observe, d'après le témoignage de ses habitans, que celle du *n.° 9* doit lui être rapportée. 3.° Sur les médailles que je publie on voit une tête de femme entourée de dauphins, & la tête d'Hercule couverte de la peau de lion; la première paroît sur les médailles de plusieurs villes de Sicile, & la seconde sur celle de Palerme en particulier: les revers sont des symboles de Carthage, & prouvent que les médailles ont été frappées chez un peuple qui étoit dans la dépendance de cette ville.

Lib. VI, t. II, pag. 379, edit. Duker.
Lib. I, p. 39, edit. Casaub.
Sicil. descrit.
Lett. Filolog. p. 23.
Paruta, pl. III, n.° 24, & pl. X, n.° 91.

Au reste, les deux mots que j'ai traduits par *nouvelle ville*, pourroient absolument désigner ce quartier de Palerme qu'on appeloit, suivant Polybe, *la ville neuve;* mais il est plus naturel de les rapporter à Carthage *(e)*.

Polyb. lib. I, p. 39.

(e) On trouve dans Paruta *(tab. I, n.° 1)* une médaille sur laquelle on a lû KART. c'est-à-dire *Carthago*, & PAN. qu'on a pris pour *Panormus*. Mais pourquoi ce dernier nom seroit-il en latin! c'est une difficulté qu'Havercamp s'efforce en vain de résoudre *(Comment. t. I, p. 54)*. Je croirois plutôt qu'on a mal lû cette médaille : nous en avons de semblables qui ne présentent que le nom de Carthage ainsi figuré, CAR-THAG. On a lû les trois dernières lettres dans un sens contraire, & on en a fait le mot PAN.

Depuis la lecture de ce Mémoire, j'ai examiné une inscription Phénicienne, gravée autour d'un vase

Je me servirai de ces monumens pour expliquer une médaille rapportée par Goltzius[a] & Antoine Augustin[b], attribuée par ces deux Antiquaires à l'un des deux Princes qui, sous le nom de Denys, ont occupé le trône de Syracuse, & gravée au *n.° 11 de la seconde planche.* Elle ne diffère de celle du *n.° 7* que par le mot ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ, tracé sur un des côtés de la médaille, avec le symbole ordinaire de la Sicile. On voit au revers des traces visibles des deux mots Phéniciens קרת הדשת, *urbs nova (nouvelle ville).* Si cette légende se rapporte à Carthage, comme on doit le présumer, la médaille sera un monument de l'alliance du roi de Syracuse avec les Carthaginois.

[a] *Goltz. Sicil. tab. XIIII, n.° 1.*

[b] *Dialogh. di Ant. Agost. dial. 6, p. 186.*

Diod. Sicil. l. XV, p. 340, edit. Rhodom.

La médaille du *n.° 12* offre d'un côté la tête de Cérès entourée de dauphins, & de l'autre une figure dans un char à quatre chevaux; à l'exergue est une légende Phénicienne, dont les deux premières lettres sont un *aïn* & un *mem,* c'est-à-dire *populus;* les suivantes sont un *mem,* un *nun,* un *koph,* un *resch;* la sixième, quoiqu'à demi détruite, paroît être un *thau;* ces lettres forment le mot מנקרת; & si on les joint au mot qui les précède sur la médaille, on aura עם מנקרת, c'est-à-dire

de terre, trouvé dans les fondemens du Collége, & conservé dans le cabinet des Jésuites de Palerme. Je l'ai fait représenter dans la *V.e planche,* d'après les copies qu'en ont données le P. Lupi *(Epit. Sev. mart. p. 86),* & M. Schiavo, dans son précieux recueil d'Inscriptions, publié à Palerme en 1762 *(p. 61);* le P. Lupi avoit oublié trois lettres dans sa copie, & dit, au sujet des caractères Phéniciens gravés sur le vase, *Quos tamen nisi Sybilla legerit, interpretari credo potesse neminem, ut aiebat ille apud Plaut.* M. Schiavo a rendu plus exactement l'inscription: elle présente quatre lettres incertaines, la première, la troisième, la onzième & la dernière; la première, qui sur des monumens d'un autre pays est un *heth,* paroît être sur celui-ci un *he;* la seconde est un *aïn;* la troisième, que je n'ai trouvée que sur les copies infidèles de quelques autres monumens, peut être prise pour un *thau;* la quatrième est un *resch;* la cinquième un *beth;* la sixième un *aïn;* la septième un *lamed;* le mot entier donneroit le nom d'*Hatherbal* ou *Adherbal.* Le mot suivant est composé d'un *beth* & d'un *nun,* & doit être rendu par *filius.* Dans le troisième mot la première lettre est un *mem,* la seconde doit avoir la valeur de la lettre *s,* la troisième est un *lamed,* & la quatrième un *heth,* ce qui fait *Mislah,* ou quelque chose d'approchant; c'est le nom du père d'*Hatherbal:* la dernière lettre me paroît un de ces sigles qu'on gravoit sur les vases, pour en désigner la capacité. Le nom d'*Hatherbal* est, suivant les apparences, celui de l'ouvrier qui avoit fait le vase.

le peuple, ou *les habitans de Minkaroth.* Il y avoit en Sicile une ville nommée dans les Anciens, *Imachara, Imichara, Hemichara;* parmi les Modernes, les uns la placent vers le milieu de la Sicile, & les autres vers le promontoire Pachynum: peut-être faut-il distinguer deux villes de ce nom en Sicile. Quoi qu'il en soit, le nom de Minkara paroît venir de la racine נקר, *effodit, perfodit,* d'où l'on a fait נקרה *(caverne),* & d'où l'on a pu faire par analogie מנקרת, au pluriel, pour désigner la même chose. Or suivant Fazell, à Citatella, qu'on appelle encore aujourd'hui *Macharis,* on voit des cavernes considérables: *In medio etiam urbis specus longissimæ, & pro tractûs ratione latæ viis & frequentibus utrinque sepulchris distinctæ, non sine voluptate inspiciuntur, quòd subterraneæ quasi civitatis speciem præ se ferunt extra mœnia verò ad p. ferè m. occidentem versus, specus sunt aliæ ingentes, & eodem penè modo in rupe excavatæ, quæ ab accolis hodie Gruttæ Maccharis appellantur, tumulorum frequentiâ insignes.*

Cicer. in Verr. act. 2, lib. III, cap. 42. Plin. l. III, c. 8. Ptol. l. III, c. 4.

Fazell. de rebus Sicul. lib. IV, p. 101.

Après être parvenu à lire les médailles Phéniciennes, rien n'est si difficile que de reconnoître les villes qui les ont frappées; pour ne pas m'éloigner de la Sicile, ce pays fut long-temps occupé par des nations qui n'avoient de commun entr'elles que l'envie de se détruire mutuellement, par les Sicaniens, les Sicules, les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs & les Romains. Au milieu des guerres, que la diversité d'intérêts a successivement excitées parmi tous ces peuples, combien de villes qui ont été détruites! combien d'autres, dont les noms ont été changés ou défigurés par les Grecs & par les Romains! Le nom ancien ne se retrouve plus dans leurs auteurs; & quand on veut en suivre la trace dans le nom qu'ils lui substituent, on tombe & on se perd dans un amas confus d'étymologies.

Pour éviter cet écueil, autant qu'il est possible, on peut faire usage des deux remarques suivantes; 1.° c'est de s'assurer des lieux où se trouvent communément les médailles qu'on veut expliquer, & d'étudier les caractères qui déterminent à les attribuer à un pays plutôt qu'à un autre; 2.° c'est, quand il est question de médailles de Sicile, d'examiner si les noms

de villes rapportés par les auteurs Grecs & Latins, ne pourroient pas, avec un léger changement, être réduits à leur forme primitive. Nous avons vu plus haut que les Phéniciens ajoutoient au nom d'une ville le mot *am,* qui signifie *populus.* Or ce mot, par l'usage, par la différence des dialectes, par la faute des copistes, a pu s'adoucir ou recevoir une aspiration, changer de son ou perdre une de ses lettres, lorsqu'elle étoit suivie d'une lettre du même organe. Je me refuse pour le présent à l'application que je pourrois faire de ces remarques, & je passe à un objet plus important.

En 1745, M. Richard Pococke publia trente-trois inscriptions Phéniciennes, qu'il avoit trouvées dans les ruines d'une ancienne ville de Chypre. M. Swinton, savant professeur d'Oxfort, en expliqua deux, & les éclaircit dans une Dissertation imprimée en 1750; elles sont très-courtes, & ne présentent que sept lettres différentes, déjà connues par l'alphabet Samaritain.

Descrip. of the East. tom. II, p. 213.

Inscr. cit. in-4.° Oxon. 1750.

Il s'est glissé bien des erreurs dans les copies de M. Pococke, dont la plupart ne représentent que de simples fragmens; presque toutes ces inscriptions étoient destinées à des tombeaux, & ne contiennent que des noms propres; cependant, comme elles peuvent servir à fixer la valeur de certaines lettres Phéniciennes, j'ai cru devoir joindre ici les éclaircissemens qu'elles m'ont fournis.

J'ai fait graver la seconde des inscriptions de M. Pococke, au *n.° 1.er de la planche III;* je l'ai mise au-dessous en lettres hébraïques, avec les corrections dont elle m'a paru susceptible. Les mots de cette inscription sont pour l'ordinaire séparés par des points; l'explication en devient plus facile : cependant j'ai hésité à la donner, & je sens qu'on pourra me dire, *incedis per ignes suppositos cineri doloso.*

Planche III.

Les trois premières lettres sont un *aleph*, un *nun*, un *mem*; elles peuvent signifier *dormiam* ou *dormio*, & répondre au mot *jaceo,* qui convient à une inscription sépulcrale. Les six lettres suivantes offrent le même nom d'Abdassar que nous avons vu plus haut dans l'inscription de Malte; après ce mot je lis *ben*

Abdſiſſem ben Hhad ou *Chad*, c'eſt-à-dire, *fils d'Abdſiſſem fils de Hhad* ou *Chad*. Le dernier mot de cette ligne eſt compoſé d'un *mem*, d'un *tſade*, d'un *beth* & d'un *thau;* ce qui forme *matſebeth* ou *monumentum:* c'eſt le mot que les Juifs tracent quelquefois ſur leurs tombeaux; mais comme dans l'inſcription dont il s'agit, il ne peut ſe lier avec ce qui précède & ce qui ſuit, je penſe plutôt qu'il ſignifie *ex tſebeth* ou *tſabath*, & qu'il déſigne la patrie de cet Abdaſſar. Je vois ſur une médaille Phénicienne les mêmes lettres pour énoncer une ville dont la ſituation m'eſt inconnue.

Buxt. lex. Chald. p. 971.

Les deux premières lettres de la ſeconde ligne ſont un *lamed* & un *mem*, qui doivent être précédées ſur la pierre d'une lettre oubliée dans la copie. Je ſuppoſe que c'eſt un *ſchin*, & j'ai le mot שלם, *pax:* les quatre lettres ſuivantes ſont un *beth*, un *heth* & deux *ïod*, & ſignifient, *pendant ma vie* ou *dans ma vie:* une lacune qui paroît dans le mot ſuivant m'empêche de l'analyſer: il paroît ſeulement que la phraſe entière ſignifioit qu'Abdaſſar avoit paſſé tranquillement ſa vie.

Les quatre mots qui ſuivent, à la faveur de deux corrections très-légères & très-faciles, peuvent ſe traduire de cette manière: *je me ſuis repoſé ſur le lit pour la ſuite des ſiècles.* Le lit, pour le tombeau, eſt une expreſſion conſacrée dans l'Écriture; Iſaïe ſe ſert des mêmes termes que l'inſcription pour exprimer, *ſe repoſer ſur le lit.*

Iſ. c. 57, v. 2.

Le commencement de la quatrième ligne eſt défiguré dans la copie de M. Pococke; la reſſemblance du *mem* & du *ſchin* m'autoriſe à prendre la première lettre pour un *ſchin;* la ſeconde eſt un *thau*, la troiſième conſerve les traces ſenſibles du *ïod*, la quatrième eſt un *thau;* les quatre lettres réunies peuvent ſignifier *poſuit*, au féminin *(f)*. La lettre ſuivante eſt un *aleph;* on voit enſuite un *mem* ou un *ſchin*, après un *thau*, ſuivi d'une forme de lettre qui eſt fort altérée, & que je crois être ſur

(f) Je ſoupçonne que la troiſième lettre que je prends pour un *ïod*, s'eſt gliſſée dans la copie, & qu'il faut lire שתת *(poſuit);* on peut néanmoins conſerver l'*ïod*, en ſuppoſant, ce qui eſt très-vraiſemblable, qu'il y avoit, ſuivant les pays, différentes manières de conjuguer le verbe Phénicien qui ſignifie *ponere*.

le marbre un *ïod.* Si la ſeconde eſt un *mem,* il faut traduire *ancilla mea;* ſi c'eſt un *ſchin*, comme il y a plus d'apparence, on traduira *uxor mea.* On trouve enſuite le nom de cette femme, compoſé d'un *mem,* d'un *thau,* d'un *reſch,* ou d'un *daleth* & d'un *thau;* ce qui peut faire *Mathrath* ou *Mathedath,* &c. les mots ſuivans doivent s'analyſer ainſi :

Beth & *thau (filia) thau, aleph, mem,* & une lettre incertaine, parce qu'elle eſt mal formée dans la copie : c'eſt un nom d'homme qui commençoit par *tham:*

Beth & *nun (filius)*

Aïn, beth, daleth, mem, lamed, caph (Abdmelec).

Telle ſeroit donc la traduction de ce monument : *Je dors* (d'un ſommeil éternel moi) *Abdaſſar, fils d'Abdſiſſem, fils de Chad* (de la ville) de *Tſabeth. Après avoir paſſé tranquillement ma vie, je me ſuis repoſé dans le tombeau pour la ſuite des ſiècles. Mathrath mon épouſe, fille de Tham... fils d'Abdmelec, a poſé* ce monument.

La quatrième inſcription de M. Pococke mérite de l'attention. *(Voyez le n.° 3 de la IIIe planche)* Le premier mot paroît être un nom propre, & devoir ſe rendre par *Tharaamé;* le ſecond, compoſé d'un *mem,* d'un *lamed* & d'un *caph*, ſignifie *Rex;* le troiſième, formé d'un *ïod,* d'un *thau* & d'un *lamed,* fait *Ithal.* C'eſt, à ce que je penſe, la ville d'Idalium en Chypre. La dernière ligne ſemble donner ces deux mots, *Rab hadaſch (Princeps novus).* Mais je penſe qu'il manque ici quelques lettres ou quelques mots, que la première lettre, mal figurée dans la copie, eſt un *koph,* & quil faut lire *ſepulchrum novum,* ou bien *ſepultus eſt in menſe.....* Quoi qu'il en ſoit, ce roi d'Idalium n'eſt pas le ſeul qui ſoit mentionné dans les inſcriptions Phéniciennes de Chypre; la première offre pluſieurs fois le mot *Melec (Rex),* joint à différens noms de Princes ou de villes, & l'on ſait qu'il y avoit autrefois en Chypre pluſieurs dynaſties particulières.

Je pourrois éclaircir, en tout ou en partie, d'autres inſcriptions de Citium; mais la règle que je me ſuis impoſée, de ne travailler que d'après les monumens, autant qu'il eſt

possible, ne me permet pas de m'arrêter plus long-temps sur cet objet.

J'aurois pu de même rapporter un plus grand nombre de médailles; mais leur explication entraînoit tant de détails & de conjectures, que j'ai pris le parti de les supprimer *(g)*.

Les monumens que j'ai tâché d'éclaircir, servent de base aux alphabets que j'ai fait graver dans la quatrième planche, & dont on trouvera l'explication à la fin de ce Mémoire.

Planche IV.

Ces monumens sont importans, non par leur objet, mais par les lumières qu'ils répandent sur la Littérature orientale; jusqu'à présent des efforts redoublés n'avoient servi qu'à jeter de la confusion dans l'arrangement des lettres Phéniciennes. Il n'en est presque point qui, dans certains alphabets, n'ait été mise en son véritable rang; il n'en est point qui ne se trouve déplacée en d'autres alphabets; ce que d'heureuses conjectures avoient établi, des conjectures qui ne paroissoient pas moins heureuses, le détruisoient à l'instant. A l'aspect des monumens que nous publions, tout système doit s'évanouir: nous retournons au point d'où il auroit fallu partir, & nous citons des faits & non des opinions.

Cependant ces premiers essais laissent encore bien des découvertes à desirer. Les alphabets que nous avons dressés, peuvent s'appliquer avec succès aux monumens trouvés en Phénicie; ils peuvent concourir à l'explication de ceux qu'on a découverts en Chypre, en Sicile, & peut-être en Cilicie; mais les médailles frappées en Afrique & en Espagne présentent plusieurs lettres Phéniciennes, assez différentes pour

(g) Dans une lettre imprimée dans le Journal des Savans, *(mois d'Août 1760)* j'annonçai *(p. 8)* le Mémoire que je publie aujourd'hui, & j'ajoutai que je tâchois d'y éclaircir 1.° une inscription Phénicienne qui est à Carpentras; 2.° plusieurs médaillons d'argent dont l'un, suivant quelques Antiquaires, représentoit la tête d'Annibal; dont les autres offroient un lion domptant un taureau ou un cerf. J'ai depuis examiné l'inscription de Carpentras avec plus de soin, elle m'a paru mériter un Mémoire particulier, & je l'ai lû à l'Académie. J'ai examiné les médailles de nouveau, l'explication que j'en donnois ne m'a pas entièrement satisfait, & j'ai cru que je devois, quant à présent, me dispenser de la publier.

exiger

exiger un alphabet, assez semblables pour nous persuader que cet alphabet naîtra de ceux que nous produisons.

Nous avons vû souvent, & nous le verrons sans doute encore dans la suite, que dans ce genre de travail, les difficultés vaincues préparoient à de nouvelles difficultés, & que souvent, en croyant tenir une vérité, on ne tenoit qu'une erreur; mais ces raisons, si propres à nous décourager, peuvent-elles balancer les motifs que nous avons de continuer ces recherches; & si l'attrait des découvertes, cet attrait qui, comme toutes les passions vives, donne à l'ame tant de courage & d'espérance, avoit jamais besoin d'être excité, que ne pourrions-nous pas dire pour le réveiller en cette occasion. La Littérature, que nous cherchons à dévoiler, est celle d'une nation qui, établie autrefois dans les isles & sur les côtes de la Méditerranée, sur les bords du golfe Persique, & dans les isles Britanniques, rapprochoit les extrémités du monde par son commerce, comme elle le remplissoit par ses colonies; d'une nation qui, entr'autres connoissances, communiqua l'art de l'écriture aux Grecs, ce peuple si digne de recevoir un tel bienfait, si digne de le transmettre au reste de l'Europe. Les Phéniciens ont laissé presque par-tout des traces de leurs établissemens. Nos Cabinets sont pleins de leurs médailles; plusieurs pierres gravées offrent à nos yeux les caractères dont ils se servoient. En 1631, un voyageur nommé *Thomas Darcos*, trouva dans les ruines de la ville de Thugga en Afrique, un reste de pyramide, sur laquelle étoit une inscription Phénicienne, à la suite d'une autre inscription en lettres inconnues. Les rochers du mont Sinaï sont couverts de caractères qui ont beaucoup de rapport avec les Phéniciens; & au-delà de tous ces monumens, que le temps peut multiplier à l'infini, nous entrevoyons un objet plus capable encore de ranimer le zèle de ceux qui s'appliquent à l'histoire des anciens peuples; c'est la ressemblance qui se trouve entre l'écriture Phénicienne & celle des Égyptiens. Je ne citerai point quelques mots tracés sur la statue de Memnon, au milieu de plusieurs noms Grecs & Latins, parce qu'ils peuvent être l'ouvrage d'un voyageur Phénicien; mais nous

Pocock. desc. of the East. t. 1, pl. LIV & LV.

Id. tom. 1, pl. XXXIX.

découvrons cette conformité dans ces bandes de toile écrite, qui enveloppent les momies, & dans d'autres monumens que je n'ai pas le temps de rapporter.

Il ne m'appartient pas de prédire les avantages qu'on en pourra tirer un jour; mais j'ose avancer que s'il est un moyen de répandre quelques lumières sur les mystères de l'écriture & de la langue des Égyptiens, c'est de séparer les mots de cette langue, conservés encore aujourd'hui dans la langue des Cophtes, & de rassembler tous les monumens Phéniciens, & sur-tout ces marbres précieux qu'on a découverts en Chypre, & dont il seroit si facile de faire l'acquisition. M. Bossuet
In-4.° p. 456. disoit dans son Histoire universelle: *Maintenant que le nom du Roi pénètre aux parties du monde les plus inconnues, & que ce Prince étend aussi loin les recherches qu'il fait faire des plus beaux ouvrages de la Nature & de l'art, ne seroit-ce pas un digne objet de cette noble curiosité, de découvrir les beautés que la Thébaïde renferme dans ses déserts, & d'enrichir notre Architecture des inventions de l'Égypte!* Que n'auroit pas dit M. Bossuet, lui qui avoit développé avec tant de soin les rapports des antiquités du peuple Juif avec celles des nations voisines, s'il avoit prévû que des monumens si propres à confirmer ses grandes idées, resteroient abandonnés dans des ruines, au risque d'être ensévelis de nouveau, ou d'être à jamais détruits par les outrages du temps ou de l'ignorance?

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

N.° 1 & *2.* INSCRIPTIONS Phéniciennes conservées depuis long-temps à Malte, & gravées sur deux monumens semblables, dont on trouvera le dessein dans les Mémoires de l'Académie de Cortone. *(tome I, part. 1, p. 24)* La seconde ne diffère de la première que par la forme de quelques lettres & l'arrangement de quelques mots.

N.° 3. Inscription du *n.° 1*, tracée en caractères Hébreux.

Inscriptions Pheniciennes trouvées a Malth

N.° 1.

N.° 2.

N.° 3.

La même Inscription en Caracteres Hebreux.

לארנן למלקרת בעל צרא הנדר

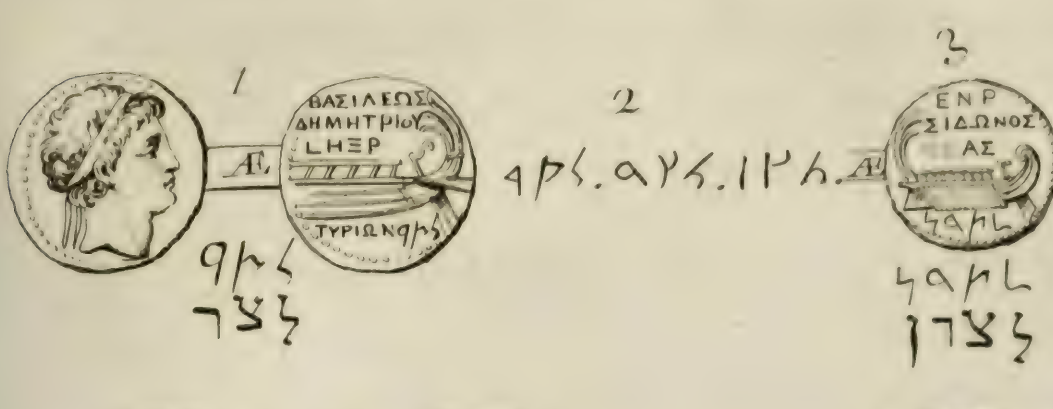
עבר. עבראסר ואחי אסרתמר

חובן אסרחמר בן עבראסר כהמע

קלם יברכם

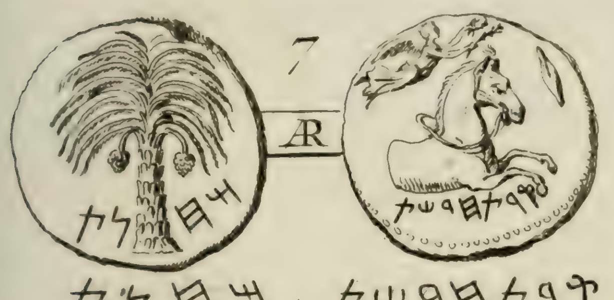
P. L. Charpent

MEDAILLES PHÉNICIENNES



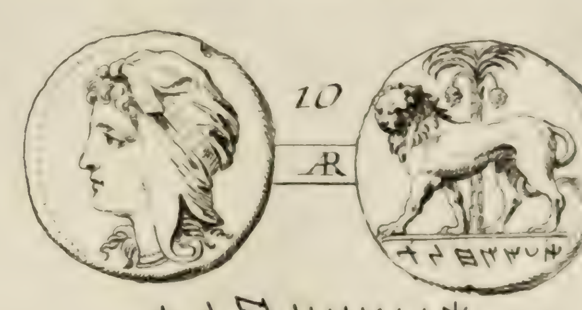




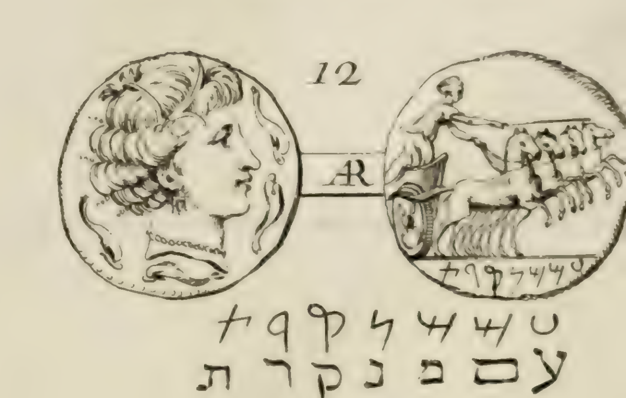












INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES TROUVÉES EN CHYPRE PAR M. RICHARD POCOCKE.

N.° 1

N.° 2

אנם עבדאסר·בן עברססם·בן חד·מצבת
שלם בחיי.. נאת·על משכב·נחתי·לעלם·כלא
שתת אשתי מתרת·בת תאם.. בן עברמלך

N.° 3

N.° 4

תאראאמה
מלך יתל
רב חדש

P. L. Charpentier. Sc.

Alphabets Pheniciens
d'après les Inscriptions & les Medailles.

N°. 1	N°. 2	N°. 3	N°. 4
			Aleph
			Beth
			Ghimel
			Daleth
			He
			Vau
			Zain
			Heth
			Teth
			Jod
			Caph
			Lamed
			Mem
			Nun
			Samech
			Aïn
			Pe
			Tzade
			Coph
			Resch
			Sin ou Schin
			Thau

P. L. Charpentier Sc.

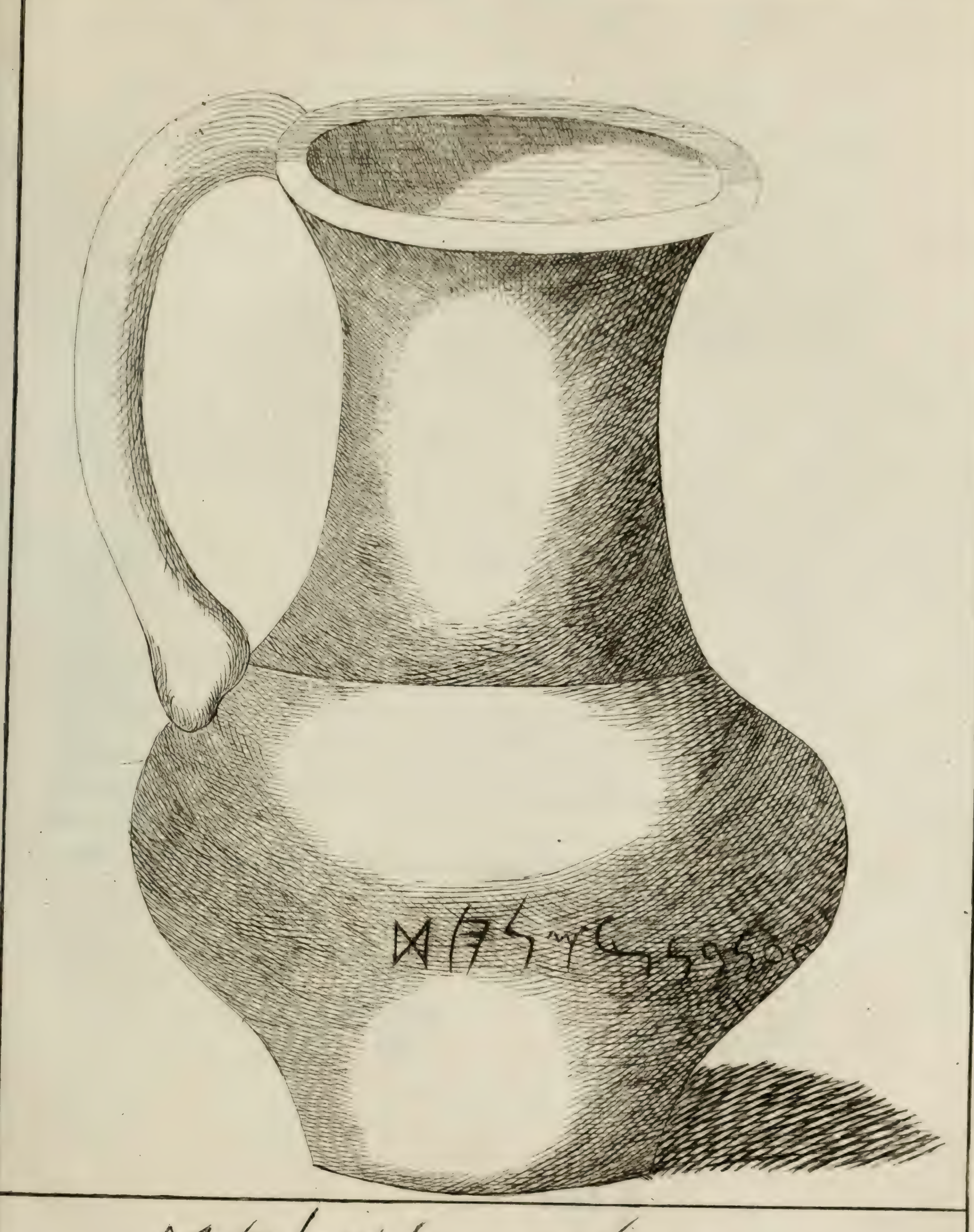




PLANCHE II.

Médailles frappées en Phénicie & en Sicile, tirées du Cabinet du Roi, à l'exception du *n.º 11*, que je ne rapporte que d'après Goltzius & Antoine Augustin.

PLANCHE III.

N.º 1. Inscription Phénicienne découverte en Chypre, & rapportée par M. Pococke.

N.º 2. La même, en caractères Hébreux, mais avec quelques changemens que j'ai cru devoir y faire, après m'être convaincu que les copies de M. Pococke ne sont pas assez exactes.

N.ºs 3 & 4. Autre inscription trouvée dans le même endroit, rapportée par le même auteur, & gravée en caractères Phéniciens & en caractères Hébreux.

PLANCHE IV.

N.º 1. Alphabet Phénicien tiré des inscriptions de Malte & des médailles frappées en Phénicie.

N.º 2. Alphabet Phénicien tiré des médailles de Sicile.

N.º 3. Alphabet Phénicien pour les inscriptions qui sont en Chypre, & que M. Pococke a rapportées. Comme les copies de cet auteur ne sont pas exactes, on s'est trouvé dans l'impossibilité de perfectionner cet alphabet; en conséquence, on a supprimé plusieurs formes de lettres sur lesquelles on n'avoit que des conjectures, & l'on a mis des étoiles à côté de celles qui laissent encore des doutes.

N.º 4. Nom des lettres Phéniciennes & Hébraïques.



MÉMOIRE SUR LA DIANE D'ÉPHÈSE, ET SUR SON TEMPLE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

Lû le 10 Juill. 1759.

UN morceau de ſculpture antique, envoyé de Rome où il a été trouvé depuis peu, ne peut manquer d'exciter la curioſité des Antiquaires; il repréſente le temple d'Éphèſe, ce temple qui fut une des ſept merveilles, célèbre par ſon antiquité, par ſes richeſſes, & par un reſpect dont l'impreſſion religieuſe s'eſt étendue auſſi loin que le culte de la Déeſſe, & s'eſt conſervée pendant pluſieurs ſiècles.

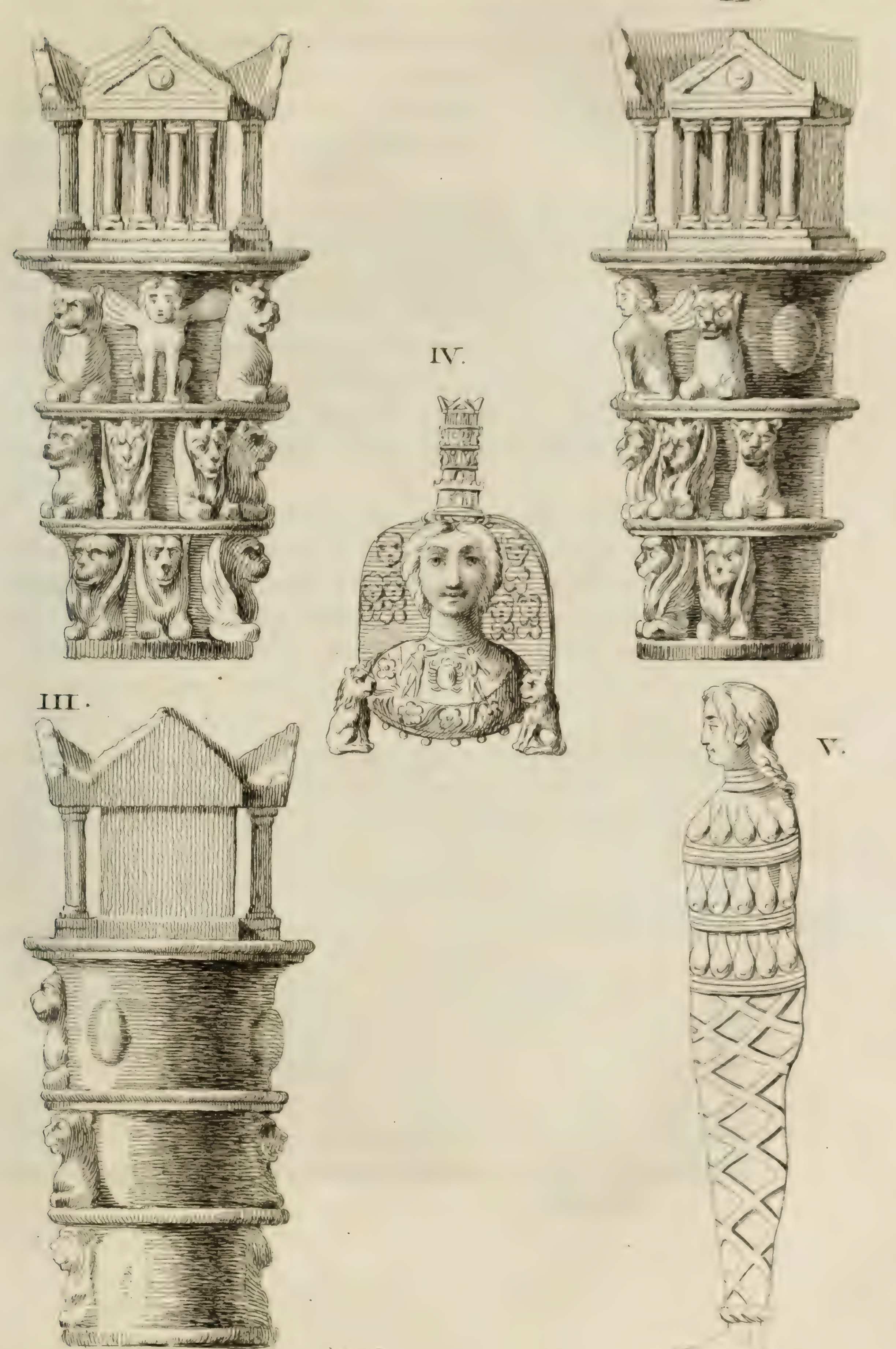
Avant que d'entrer dans l'explication du monument, il eſt à propos de recueillir ce que les Anciens nous ont laiſſé ſur le temple même. Je vais donner un précis de leurs opinions ſur la fondation du temple, ſur ſes dimenſions, ſur les divers accidens qu'il a éprouvés, enfin ſur la ſtatue de la Déeſſe.

Callimaq. Denys Perieg. Mela, &c.

La pluſpart des auteurs attribuent la fondation du temple d'Éphèſe aux Amazones en général, & en particulier à l'Amazone Smyrna. Hygin dit que le premier temple de la Déeſſe fut conſacré par l'Amazone Otrira, femme de Mars: Strabon s'exprime en ces termes; *On dit que quelques villes portèrent le nom de certaines Amazones, comme les villes d'Éphèſe, de Smyrne & de Myrlée.* Pauſanias n'eſt pas de cet avis; il prétend que ce temple eſt plus ancien que les Amazones, & il critique Pindare pour avoir dit que ces guerrières l'avoient bâti lorſqu'elles alloient faire la guerre aux Athéniens & à Théſée: *car les Amazones,* dit-il, *vinrent des rives du Thermodon pour ſacrifier à Diane dans ſon temple, dont elles avoient connoiſſance, parce que quelque temps auparavant, défaites par Hercule, & précédemment encore par Bacchus, elles s'y étoient réfugiées comme dans un aſyle.* Ce temple n'a donc point été bâti par les Amazones, mais par

L. XII.

Achaïc.


I.
II.
III.
IV.
V.

Crésus & Ephesus: Crésus étoit originaire du pays; Ephesus passoit pour être fils du Caystre, & cet Ephesus donna son nom à la ville. Le pays d'Éphèse étoit pour lors occupé par les Léléges, peuples de Carie, & encore plus par les Lydiens. Des fugitifs de tout pays, & sur-tout ces femmes que l'on nomme Amazones, vinrent habiter les environs du temple. Telle est l'opinion de Pausanias.

Strabon ne s'arrête pas aux sentimens de ceux qui font honneur aux Amazones de la fondation de ce temple; suivant la vanité des Grecs, qui vouloient que tout émanât de leur Nation, il aime mieux attribuer l'établissement de la ville & du temple d'Éphèse à la colonie Ionienne qu'Androclus, fils de Codrus roi d'Athènes, conduisit en Asie: il prétend qu'Éphèse s'appela quelque temps Smyrne, qu'elle avoit pris ce nom de celui d'une Amazone, & qu'il s'étoit conservé dans une partie de la ville. *Liv. XIV.*

L'incertitude & la variété de sentiment dans les auteurs sur le temps de la fondation & sur le nom des fondateurs de ce temple, leur silence sur la Divinité qu'on y révéroit d'abord, & sur le culte qu'on lui rendoit, concourent à prouver la grande ancienneté de cet établissement. C'est sans doute cette incertitude qui a donné occasion à l'opinion fabuleuse selon laquelle & la statue de Diane, & le temple même étoient tombés du Ciel, comme le dit une ancienne épigramme citée par Scaliger, dans son Commentaire sur la chronologie d'Eusèbe. Nous ne pouvons donc espérer aucun éclaircissement raisonnable sur l'époque de la fondation de ce temple; nous avons plus de lumières sur sa forme & ses dimensions, & nous en sommes redevables à Pline; il est le seul auteur dont le détail sur ce point nous soit parvenu: voici ses paroles. *Lib. XXXVI, cap. 14.*

La magnificence du temple de Diane d'Éphèse, mérite l'admiration; l'Asie entière a été deux cents vingt ans à le bâtir. On choisit, pour placer cet édifice, le terrein d'un marais, afin d'éviter le danger des tremblemens & des ouvertures de terre; & pour ne point établir dans un terrein mouvant & glissant des fondemens d'un si grand poids, on les posa sur des charbons pilés, & sur

des peaux chargées de leur laine. La longueur du temple est de quatre cens vingt pieds, la largeur de deux cents vingt : il est orné de cent vingt-sept colonnes, bâties aux frais d'autant de Rois; leur hauteur est de soixante pieds; il y en a trente-six de travaillées.

L. I, c. I, & præf. l. VII. Vitruve se contente de dire que ce bel édifice étoit d'ordre Ionique, & de rapporter les noms des Architectes qui ont contribué à sa construction.

Je n'insisterai pas sur les réflexions physiques que peut faire naître le récit de Pline; j'observerai seulement, en passant, que la superficie d'un marais ne peut fournir qu'une médiocre ressource contre l'effort & la commotion d'un tremblement de terre. Le charbon pilé & les peaux avec leur laine ne peuvent être d'un grand secours, en raison du poids d'une fondation pareille à celle dont on nous donne l'idée: il faut cependant convenir que des peaux qui se fondent à l'humidité, & dont le poil fait une liaison avec le charbon pilé, doivent produire un bon effet pour une fondation.

Ces réflexions n'ont rien de commun avec l'objet de ce Mémoire, mais je ne puis me refuser quelques observations sur une comparaison moderne, qui pourroit trouver d'autant plus d'approbateurs que le raisonnement est spécieux.

Hist. Gall. lib. II. Il s'agit d'un *Robertus Cenalis*, évêque d'Avranches, qui dit: *Templum B. Virgini Lutetiæ dicatum majus esse & splendidius utriusque mensuris inter se collatis, magisque operosè fabricatum.* Je crois donc devoir relever ce passage; il le mérite par lui-même, & par les citations qu'en ont faites Leo Allatius, dans son Commentaire sur Philon de Byzance, & le P. Hardouin, dans ses notes sur l'endroit de Pline que j'ai rapporté; l'un & l'autre semblent approuver le sentiment de cet Évêque, en le donnant comme une réflexion judicieuse: elle peut être vraie quant aux proportions matérielles, mais un auteur doit-il présenter sans aucune critique les fausses idées qui peuvent séduire un lecteur? En effet, Leo Allatius & le P. Hardouin semblent accorder la supériorité au bâtiment moderne; cependant, en suivant la plus exacte vérité, la réflexion de Robert Cenalis est digne du siècle dans lequel il vivoit, ou plustôt d'un homme

qui n'a rien vû, & qui ne ſait pas que non ſeulement les beautés ſont relatives, mais qui ignore combien les proportions & les règles d'un art méritent d'éloges, parce qu'il ne conçoit pas les difficultés qu'on éprouve pour les exécuter. Le bon Évêque ignoroit de plus que les temples des Anciens n'ont jamais exigé des intérieurs auſſi étendus que les égliſes Chrétiennes, qui doivent recevoir tout le monde à la fois, & toûjours à des heures marquées. Le Panthéon de Rome étoit un grand temple, on en convient, cependant c'eſt une très-petite égliſe: un auteur qui placeroit la comparaiſon de Robert Cenalis ſur l'égliſe de S.[t] Pierre de Rome, ſeroit excuſable; il auroit été emporté par la grandeur des idées que peut donner un monument qui ſe diſtingue comme celui-là par la beauté & l'immenſité de ſes proportions. Un tel édifice peut ſéduire, par la raiſon qu'il mérite d'occuper l'eſprit, & qu'il peut, à la réſerve de ſon portail, être comparé aux plus beaux bâtimens de l'antiquité; d'autant qu'on eſt en droit de le regarder comme le plus grand qui ait jamais paru ſous la même ſuite de clefs de voûte; je n'en excepte pas le temple de Salomon, car il ne faut pas confondre les bâtimens qu'il renfermoit dans ſon enceinte avec le temple même. Mais je ne comprendrai jamais, ou du moins je ne lirai point de ſens froid la comparaiſon d'un édifice célèbre & admiré par tous les Grecs, avec une égliſe gothique comme celle de Notre-Dame de Paris, qui pourroit avoir cinquante toiſes de plus dans ſa longueur, ou trente de moins, ſans qu'on eût des raiſons pour établir la critique ou l'applaudiſſement de cet Évêque; puiſqu'en effet l'arbitraire le plus vague a toûjours décidé de ces ſortes de bâtimens, qui ne méritent d'être loués que par la légèreté de leur appareil.

Je ſuis perſuadé que ce temple, dans ſon origine, étoit conſtruit ſelon le goût égyptien; la figure de la Déeſſe a toûjours conſervé le caractère de cette nation. Cependant la diſpoſition que Pline donne à cet édifice eſt abſolument grecque, & ne reſſemble en rien à celle que les Égyptiens pratiquoient, & que Strabon décrit, principalement dans le livre XVII. Ces cours, ces avenues formées par des ſphynx placés de diſtance

en diſtance, cette pluralité de veſtibules qui précédoient le ſanctuaire, ces murs qui s'élargiſſoient à meſure qu'ils embraſſoient l'enceinte, & qui les terminoient par des ellipſes dont la courbe étoit fort large; toutes ces particularités ne ſe remarquent pas dans la deſcription du temple d'Éphèſe, on n'en voit même aucune trace, & ſelon le peu que les auteurs en ont dit, on ne peut s'en former d'autre idée que celle d'un temple grec. Mais les malheurs arrivés à ce temple dans le cours de pluſieurs ſiècles, répondent à cette objection; tant de deſtructions ſucceſſives ont effacé juſqu'à la mémoire de la conſtruction égyptienne.

Quant aux objets magnifiques dont le temple d'Éphèſe étoit rempli, Pline dit, à la ſuite du paſſage que j'ai rapporté, qu'il faudroit pluſieurs volumes pour en décrire les ornemens. Strabon fait le détail de quelques ouvrages des plus célèbres Peintres & Sculpteurs de la Grèce, qui avoient été donnés en offrande à la Déeſſe, & que l'on conſervoit dans ſon temple.

L'aſſemblage de tant de richeſſes a dû être le principal motif des révolutions que ce temple a éprouvées. Pline nous apprend que juſqu'au temps auquel il écrivoit, cet édifice avoit été détruit, brûlé, rebâti ou réparé ſept fois; mais on ne trouve dans l'hiſtoire ni les époques, ni le détail de ces deſtructions différentes.

Euſèbe & le Syncelle diſent qu'il fut brûlé par les Amazones; leur témoignage n'eſt appuyé d'aucune autorité: c'eſt aux Amazones que la pluſpart des Anciens attribuent la fondation de ce temple. Comme l'exiſtence de ce peuple merveilleux eſt au moins problématique, on peut également douter que les Amazones aient conſtruit cet édifice, & qu'elles aient travaillé à le détruire.

Selon pluſieurs hiſtoriens, Xercès, roi de Perſe, a brûlé le
Strab. l. XIV. temple d'Éphèſe: leur opinion eſt contredite par Strabon &
Solin, c. 43. Solin, qui diſent au contraire que ce temple fut le ſeul que Xercès laiſſa ſubſiſter.

On ſait l'hiſtoire d'Héroſtrate, tous les auteurs en ont fait mention. Strabon entre dans le détail de la réparation qui ſuivit cet

cet incendie: « Le temple fut, dit-il, rebâti par les Éphésiens plus beau qu'il n'étoit; ils employèrent à cette dépense tout « leur argent & les bijoux de leurs femmes; ils vendirent même « les colonnes du premier temple: les Éphésiens, ajoûte-t-il, « refusèrent les offres d'Alexandre, qui vouloit les dédommager « de leurs dépenses, s'ils consentoient à mettre sur le temple une « inscription à sa gloire. » Ce récit fait honneur aux Éphésiens, mais il ne s'accorde guère avec celui de Pline, qui dit que toute l'Asie contribua à la construction de l'édifice, & que chaque Roi fit présent d'une colonne.

Néron fit piller ce temple, selon Tacite; mais il est à présumer que, dans cette dernière occasion, il ne fut ni détruit ni consumé par le feu, puisque Pline le décrit sans faire mention d'un évènement si voisin de son temps. Il faut croire au contraire que cet auteur représentant ce temple tel qu'il étoit, lorsqu'on le regardoit comme une des merveilles du monde, cet édifice n'avoit éprouvé aucune disgrace sensible de la part de Néron.

Les fondations qui subsistent encore aujourd'hui, & qui subsisteront long-temps, ne ressemblent point à la description de Pline: ce temple auroit-il été rebâti une huitième fois depuis le siècle de Pline jusqu'au temps de l'empereur Gallien, sous le règne duquel les Goths se répandirent dans l'Asie, le pillèrent & le brûlèrent? c'est un doute que m'a fait naître l'inspection du lieu même. J'ai descendu, comme Spon & Whéler, dans les soûterrains composés par des piliers quarrés, construits de grands quartiers de pierre, & qui laissent des passages assez serrés dans la longueur & dans la largeur de l'espace qu'ils occupent: leur sol est toûjours bourbeux & souvent plein d'eau; le voisinage de la rivière & le terrein marécageux en sont la cause, & donnent la raison de la disposition des piliers dont je viens de parler: elle avoit pour objet l'écoulement des eaux dans tous les temps, & sur-tout dans celui des inondations. C'est donc à tort qu'on a donné quelquefois à ce soûterrain le nom de labyrinthe; cette fondation étoit plustôt construite dans le goût des citernes anciennes, telle que celle d'Agrippa

que l'on voit à Pouzzoles. Cette précaution étoit plus utile que celle des peaux avec leur laine & du charbon pilé.

Les fondations du temple m'ont paru différer beaucoup, du moins sur la largeur, des proportions que Pline a données à cet édifice, car les décombres & les terres détrempées par les eaux, qui séjournent en plusieurs endroits, rendent la longueur impossible à visiter. Les ruines dont cette belle vallée, & les hauteurs qui la forment, sont encore remplies, répondent à la magnificence de l'ancienne ville. Le plus grand nombre des colonnes, & même des chapiteaux, a été enlevé par les Turcs pour la construction de leurs mosquées: quand les anciennes colonnes ont été trop longues, & qu'elles ne convenoient pas à leurs mesures, ils les ont coupées; ils ont donné des traits de scie aux chapiteaux; ils ont indifféremment placé des colonnes de différens ordres à côté l'une de l'autre; souvent ils ont renversé les fûts. Ce tableau de l'ignorance a quelquefois fait sur mon esprit le même effet que le plus grand nombre de nos explications modernes, des anciens monumens, produiroit sur l'esprit d'un ancien Grec éclairé, qui reviendroit au monde.

Whéler & Spon ont eu raison de dire que le temple étoit autrefois séparé de la ville; le local en donne encore aujourd'hui des preuves convaincantes. Le temple a toûjours été dans un terrein marécageux, dont l'humidité est entretenue par le Caystre, très-petite rivière, qui donne quelque idée du Méandre par ses tours & ses détours, & dont l'embouchûre, qui formoit le port, permettoit aux vaisseaux de remonter auprès de ce temple: on ne peut en douter par le revêtement des bords de la rivière, & par les amarres de granite placées de distance en distance. Je remarquerai en passant que le peu de largeur de ce port à son entrée, donne une preuve constante de la médiocre proportion des anciens vaisseaux. Strabon dit à la vérité que les Architectes, qui travaillèrent par ordre du roi Attale Philadelphe, firent l'entrée du port trop petite; mais ce reproche ne tombe que sur l'écoulement des eaux, & non pas sur la largeur nécessaire aux bâtimens qui devoient y entrer & en sortir.

Il m'a paru qu'autour de ce temple avoit été un grand nombre d'édifices, destinés sans doute au logement des Prêtres, & aux autres dépendances du culte de la Déesse: on y voit encore les restes d'un stade de marbre blanc. Cet assemblage de bâtimens n'étoit pas d'une médiocre étendue; il occupoit le penchant de la montagne qui commandoit le temple, & dont la pente étoit douce: de plus, cette partie étoit défendue & fortifiée par un mur de marbre blanc d'une assez grande épaisseur; on en voit encore des restes, qui suffisent pour faire connoître que ce mur étoit crénelé, & flanqué de tours quarrées & peu saillantes. Ce reste de fortifications est un des monumens les plus singuliers de l'antiquité.

Cette partie sacrée de la ville étoit séparée de celle qui étoit, à proprement parler, la ville d'Éphèse, puisque celle-ci contenoit les places, les théatres, les tribunaux. Hérodote dit que le temple de Diane étoit à sept stades de l'ancienne ville. D'ailleurs les ruines & les aqueducs ne laissent aucun doute sur l'ancienne position de cette ville, qui n'est plus composée que de quelques mauvaises maisons habitées par des Turcs, & dépendantes d'un petit fort gardé par quelques Janissaires, & dont le nom est aujourd'hui Aïo-Zolouk. Strabon convient de la séparation de la ville & du temple; il dit que celui-ci étoit situé sur le port Panorme; il décrit deux lacs qui se trouvent encore dans cette vallée; il nomme *Selenusia* celui qui étoit le plus proche de la mer; l'un & l'autre se communiquoient: le terrein a sans doute monté depuis qu'il écrivoit, car à peine peut-on les reconnoître; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne se communiquent plus.

La Dissertation du marquis Poleni, sur le temple de la Diane d'Éphèse, est savante parce que l'auteur est savant, & bonne parce qu'il est homme de mérite; il entre dans plusieurs discussions auxquelles je renvoie le lecteur. Je ne sais s'il a levé toutes les difficultés que peuvent faire naître des textes si obscurs & si peu d'accord, mais je sais qu'on doit parler avec reconnoissance du plan qu'il a donné du temple, d'après la description de Pline; il me paroît très-juste, & le meilleur de ceux que

Mém. de Cort. vol. 1er, part. 2.

les modernes en ont fait; je n'en excepte pas même Perrault, auquel M. Poleni reproche, avec assez de raison, de n'avoir donné qu'un à peu près dans son Vitruve, c'est-à-dire de n'avoir pas rempli toutes les conditions énoncées par Pline: en effet, le savant Italien place très-convenablement le nombre des colonnes décrites.

Les contrariétés des auteurs les plus exacts, & l'obscurité qui règne sur l'origine & les révolutions de ce temple, ne laissent aucune espérance de lumière, & m'ont fait penser que les efforts que je ferois pour trouver la vérité seroient absolument inutiles. Ce qui me paroît résulter certainement de toutes ces incertitudes, c'est que l'établissement du temple remonte à un temps fort reculé.

Je passerai légèrement sur l'asyle & sur les prérogatives accordées à ce lieu sacré; elles ont été des plus étendues, & arrivèrent à un tel excès qu'Auguste fut obligé de les modérer, ou plustôt de les supprimer; car l'impunité, sous quelque prétexte qu'elle soit établie, ne peut qu'être funeste aux sociétés.

L'antiquité du culte de Diane d'Éphèse, me paroît encore prouvée par la figure même de la Déesse. Telle qu'elle a été représentée par les Grecs, on ne peut la regarder que comme une figure Panthée, puisqu'elle est chargée à la fois des attributs de la Nature, d'Isis, de la Lune, de la Terre, de la Nuit, de Cérès & de Diane. Cependant la forme essentielle qu'elle a toûjours conservée, ne permet pas de douter que la première représentation de cette divinité n'ait été apportée de l'Égypte, d'où les dieux de la Grèce tiroient leur origine.

Achaïc. Entre un grand nombre d'exemples cités par Pausanias, je me contenterai de celui-ci: *La statue d'Hercule dans le temple d'Érythres n'est,* dit-il, *conforme ni à celle d'Egine, ni à la manière de l'ancienne école d'Athènes; si elle ressemble à quelque chose, c'est aux statues Égyptiennes travaillées avec art.*

En conséquence de ce préjugé si bien fondé, le premier culte rendu à cette Déesse, en Asie, doit avoir été Égyptien. La vanité des Grecs, qui les conduisoit à vouloir passer pour inventeurs, & à s'approprier tout ce qu'ils avoient emprunté

des autres Nations, a ſans doute déguiſé en mille manières & ce culte & la figure de la Déeſſe. La ſucceſſion de pluſieurs ſiècles & les diverſes révolutions de ce temple ont favoriſé ces altérations. Ce ſont les Grecs qui ont ajoûté, à la figure primitive, les cerfs, les abeilles, les roſes, & ſur-tout les repréſentations des divinités de la mer, que les Égyptiens paroiſſent n'avoir ni connues ni révérées, & qu'ils n'ont jamais placées ſur leurs monumens.

Ce que je dis à l'égard des Divinités de la mer, ne regarde que les ſiècles de l'Égypte qui nous ſont connus; on entrevoit que ce peuple n'a pas toûjours eu l'horreur, qu'on lui remarque pour cet élément dans les temps poſtérieurs. Il réſulteroit de cette réflexion une grande antiquité pour la divinité d'Éphèſe; elle ſeroit autoriſée par des attributs que les Égyptiens connoiſſoient encore dans le temps de l'établiſſement de ce culte à Éphèſe; & ces attributs, par une tranſmiſſion ſimple & naturelle, ſe trouveroient ici traités à la grecque, ce qui ne change rien à mon opinion.

Cependant Pline ſemble détruire une conjecture ſi raiſonnable; il dit que la ſtatue étoit faite d'un ſep de vigne, & qu'elle n'a jamais éprouvé de changement: *vitigineum & nunquam mutatum.* Ce paſſage prouve ſeulement que les menſonges pieux ont régné de tout temps, & que la ſuperſtition ſe croit permis d'attaquer la phyſique, comme de ne point reſpecter la morale, qui défend toute eſpèce de menſonge. Les malheurs arrivés à ce temple, les incendies, & principalement les hoſtilités, qui ſe plaiſent pour l'ordinaire à détruire les objets de vénération des autres, tous ces deſaſtres ont-ils pû permettre à une ſtatue de bois de réſiſter à des attaques ſous leſquelles pluſieurs temples de pierre & de marbre ont ſuccombé? D'ailleurs la repréſentation des monumens les plus authentiques de cette Déeſſe, conſerve évidemment une trace de ſa première origine; les ornemens qui l'accompagnent, les ſphinx, les taureaux, les chats, les cercles, ſymboles de l'éternité, prouvent en même temps qu'elle vient de l'Égypte, & qu'elle s'eſt peu à peu écartée de ſa ſimplicité primitive, par la multiplication des attributs.

Plus ces monumens de Diane ſont chargés d'attributs, moins ils me paroiſſent anciens: la figure ſimple eſt la première idée; les attributs ſont enfantés par des allégories qui ne naiſſent qu'après coup. La figure originale de la Déeſſe étoit, à mon avis, à peu près telle que je l'ai fait deſſiner d'après l'ouvrage de Claude Ménétrier, qui la cite comme étant gravée ſur une pierre: vous la voyez ſur la planche, *au n.° V.* Elle a plus conſervé le caractère égyptien, que tous les autres monumens de cette divinité publiés juſqu'ici: elle eſt d'une extrême ſimplicité, les jambes réunies, les bras entièrement enveloppés, vêtue & diſpoſée comme le principal Orus de la table Iſiaque. J'y aperçois pourtant déjà une addition grecque; ce ſont les mamelles multipliées dont elle eſt environnée juſqu'à une certaine hauteur, & qu'on prendroit aiſément pour des fruits. Malgré cette première altération, je doute qu'on trouve aucun autre monument qui donne une plus forte preuve de la communication égyptienne.

Symbolica Dianæ Epheſiæ ſtatua, &c. Rom. 1657, p. 82.

Je paſſe au détail du monument qui m'eſt tombé entre les mains; je le préſente deſſiné ſous trois aſpects, aux *n.os I, II, III;* c'eſt une portion de colonne dont le fût va toûjours en diminuant vers le bas, & dont la hauteur totale eſt de quatre pouces deux lignes, & le plus grand diamètre de deux pouces près d'une ligne. Quelques-uns des ſymboles généralement connus pour être ceux de la Diane d'Éphèſe, ſont repréſentés en relief, dans trois bandes ſéparées par des cercles & ſoûmiſes au plan ſupérieur: ce plan eſt occupé par un temple iſolé, de forme longue, & dont le chevet eſt abſolument nud, ainſi que la partie des cercles ſur laquelle il domine *(voyez le n.° III)*. Les trois autres façades de ce temple ſont ornées d'un portail décoré par quatre colonnes, détachées de leur fond avec délicateſſe de la part de l'ouvrier, & ſurmontées par un fronton au milieu duquel on voit un demi-globe ſaillant, pareil aux deux qui ſe trouvent à chaque extrémité de la première des bandes qui renferment les attributs de la Déeſſe. Ce demi-globe, que l'on voit ſur pluſieurs médailles également placé dans le fronton, pourroit être l'image du Ciel ou de l'éternité, emblême que les

Égyptiens ont connu & ſouvent employé. Mais d'ailleurs on ne peut s'appuyer d'aucune médaille pour ce qui concerne la forme & la décoration extérieure de ce temple; il n'y a pas de monument qu'elles aient ſi ſouvent repréſenté, mais avec une variété dont le détail rempliroit un volume; & les médailles elles-mêmes, ces témoins ſi fidèles de l'antiquité, concourent avec les auteurs anciens à répandre l'obſcurité ſur la forme du temple d'Éphèſe.

L'ordre des trois portiques du monument que je préſente eſt dorique, mais traité dans la plus grande ſimplicité, & Vitruve dit que le temple d'Éphèſe étoit d'ordre ïonique. C'eſt encore un point ſur lequel les médailles varient, auſſi-bien que ſur le nombre des colonnes qui ſoûtiennent les frontons. Les baſes des colonnes du monument que je mets ſous les yeux, ne permettent pas de le faire remonter à une antiquité fort reculée; il faut cependant convenir que ce temple ne reſſemble en aucune façon à celui que Pline a décrit, & qu'il n'a aucun des objets de magnificence qui pourroient le placer dans le rang des merveilles du monde. Mais cet édifice ayant été rétabli ſept fois, ſelon Pline, on ne peut guère douter qu'il n'ait eu une des ſept fois la forme que préſente ce petit modèle. Cette opinion n'eſt point la conjecture flatteuſe d'un antiquaire que la propriété ſéduit, le fait ſuivant me paroît une preuve. En examinant les différentes repréſentations de la Diane d'Éphèſe, que Claude Ménétrier a raſſemblées dans ſon ouvrage, j'en ai remarqué une où la Déeſſe porte ſur ſa tête une tour ſurmontée d'un temple, dont la forme eſt abſolument pareille au monument dont il s'agit. On y voit trois portiques, chacun de quatre colonnes *(voyez le n.° IV)*; il eſt vrai que la baſe, ou la portion du fût, eſt chargée de bas-reliefs dont le deſſein eſt différent; mais leur deſtination n'étant pas la même, ſuffit pour expliquer cette différence. Car je ne crois pas que le monument qui m'appartient ait jamais été deſtiné à la coëffure de la Déeſſe; la baſe en eſt liſſe, ſans aucune fracture, telle en un mot qu'elle a toûjours été: je ſuis perſuadé que c'eſt une repréſentation exacte du temple, tel qu'il étoit dans le temps qu'on en a fait cette copie; & qu'elle

a été travaillée & exécutée sur le lieu, pour satisfaire la dévotion ou la curiosité des voyageurs, qui emportoient ordinairement ces preuves de leur voyage, comme il se pratique encore aujourd'hui. Les Anciens, qui ne perdoient pas de vûe la postérité, pouvoient bien quelquefois employer le marbre à ces bagatelles.

On lit, dans les actes des Apôtres, un récit qui confirme l'ancienneté de ces représentations du temple d'Éphèse; je le rapporterai tout entier, non seulement à cause du rapport qu'il a avec ce monument, mais aussi parce qu'il nous instruit de plusieurs usages des Anciens.

Un Orfèvre, nommé Démétrius, qui faisoit des petits temples d'argent de la Diane d'Éphèse, & qui donnoit beaucoup à gagner à ceux de ce métier, les assembla avec d'autres qui travailloient à de semblables ouvrages, & leur dit: Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain; & cependant vous voyez vous-mêmes, & vous entendez dire que ce Paul a détourné un grand nombre de personnes du culte des Dieux, non seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des Dieux. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié, mais même que le temple de la grande déesse Diane ne tombe dans le mépris, & que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, & même dans tout l'Univers, ne s'anéantisse peu à peu. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colère, & ils s'écrièrent: Vive la grande déesse des Ephésiens. *Toute la ville fut aussi-tôt remplie de confusion, & ces gens-là coururent en foule à la place publique, où étoit le théatre, en traînant avec eux Gaius & Aristarque, Macédoniens, qui avoient accompagné Paul dans son voyage. Paul vouloit aller se présenter à ce peuple; mais les disciples l'en empêchèrent; & quelques-uns aussi des Asiarques, qui étoient de ses amis, l'envoyèrent prier de ne point se présenter au théatre. Cependant les uns crioient d'une manière, & les autres d'une autre; car tout ce concours de peuple n'étoit qu'une multitude confuse, & la plusart même ne savoient pourquoi ils étoient assemblés. Alors Alexandre fut tiré de la foule par les Juifs qui le poussoient devant eux; &*

étendant

étendant la main, il demanda audience pour se justifier devant le peuple; mais ayant reconnu qu'il étoit Juif, ils s'écrièrent tous, comme d'une seule voix, durant près de deux heures: Vive la grande Diane des Éphésiens. *Après quoi le Greffier de la ville les ayant appaisés, leur dit: Seigneurs Éphésiens, y a-t-il quelqu'un qui ne sache que la ville d'Ephèse rend un culte particulier à la grande déesse Diane, fille de Jupiter! Puis donc que cela est reconnu de tout le monde, vous devez demeurer en paix, & ne rien faire inconsidérément; car ceux que vous avez amenés ici, ne sont ni sacriléges, ni blasphémateurs de votre Déesse; que si Démétrius & les ouvriers qui sont avec lui, ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, & il y a des Proconsuls; qu'ils s'appellent en Justice les uns les autres: que si vous avez quelqu'autre affaire à proposer, elle se pourra terminer dans une assemblée légitime; car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours tumultuaire de peuple. Ayant achevé ce discours, il congédia toute l'assemblée.*

On voit, par ce récit, que l'on fabriquoit beaucoup de ces sortes de représentations à Éphèse, & il est à croire qu'on les faisoit non seulement en argent, comme l'orfèvre Démétrius, mais aussi en d'autres matières; c'est ce qu'on peut conclurre de ce que cet Orfèvre assembla, avec ceux de son métier, beaucoup d'autres personnes qui travailloient à de semblables ouvrages.

La matière de ce monument paroît, au premier coup d'œil, un albâtre fort compacte & fort solide; mais c'est un marbre qui même a conservé la beauté de son poliment, & dont la blancheur est admirable: je ne doute pas que ce ne soit le marbre que Pline nomme *Coraliticum,* du fleuve Coralis ou Sangare, sur les bords duquel il se trouvoit. Pline caractérise ainsi ce marbre: *candore proximo ebori & quâdam similitudine.*



MÉMOIRE SUR LA VÉNUS D'APELLES, DITE ANADYOMÈNE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

Lû le 14 Août 1759.

J'AI reçû nouvellement d'Italie une figure de bronze qui n'a pas tout-à-fait trois pouces de hauteur; elle est assez mal conservée, & ne peut être regardée que comme une copie: cependant elle fait voir l'agréable balancement & l'élégante disposition du bel antique; en un mot elle plaît à l'œil, elle flatte le goût & satisfait l'esprit. Pour la rendre plus digne des idées qu'elle m'a données, & plus approchante de son original, j'ai fait poser la Nature dans la même attitude; c'étoit le seul moyen qui pût conduire à exprimer plus agréablement le trait de la gravûre dont ce Mémoire est accompagné.

Je puis certifier que ce monument est antique, mais je ne puis dire ni le pays, ni le temps dans lequel il a été fabriqué; on pourroit croire, à cause de sa diminution, qu'il a été destiné pour un laraire.

A la vûe de ce monument je me suis souvenu de la Vénus Anadyomène, si célèbre dans l'antiquité par la peinture d'Apelles. La beauté des images & la vivacité des expressions que les poëtes Grecs ont employées pour décrire ce tableau, ont augmenté sa réputation, & concourent encore aujourd'hui à rendre cet ouvrage immortel.

Les réflexions sur un passage de Pline, l'examen de ces descriptions poëtiques, & quelques observations sur le tableau d'Apelles sont l'objet de ce Memoire.

Je vais commencer par l'examen du passage de Pline, que plusieurs raisons rendent important. Cet auteur décrit le tableau, il donne une idée de l'impression que l'ouvrage d'Apelles faisoit à Rome, sous les premiers Empereurs; mais ce qu'il a de plus



intéreſſant, c'eſt qu'il fait remonter à la ſource de quelques erreurs modernes; car on peut dire, en général, que cette partie du récit de Pline n'a point été éclaircie depuis le renouvellement des arts, ou du moins qu'elle n'a point été entendue par ceux qui depuis ce temps ont décrit la Vénus Anadyomène. Voici les paroles de Pline: *Venerem exeuntem è mari divus Auguſtus dicavit in delubro patris Cæſaris, quæ Anadyomene vocatur. Verſibus græcis tali opere, dum laudatur, victo ſed illuſtrato.* *Lib. xxxv, cap. 10.*

Auguſte conſacra dans le temple de Céſar ſon père un tableau d'Apelles, *repréſentant Vénus ſortant de la mer, à laquelle on donna le nom d'Anadyomène. Les vers Grecs que l'on a faits à la louange de cet ouvrage, l'ont ſurpaſſé, mais l'ont rendu célèbre.*

Je m'arrête un moment ſur ce dernier trait; il fait, ce me ſemble, une ſorte de tort peut-être à la peinture en général, mais plus certainement au tableau d'Apelles en particulier.

Le mot *victus* prononce à mon gré trop affirmativement en faveur de la poëſie: je ne prétends pas qu'il n'y ait des ouvrages en vers qui l'emportent ſur de certains tableaux, & l'on verra plus bas les parties que je leur accorde; mais je ſuis convaincu que la balance pourroit au moins être indéciſe ſur l'avantage des deux talens; j'eſpère même donner, par rapport à la queſtion préſente, des raiſons plus fortes en faveur de la peinture; elles m'ont ſi fort convaincu, que je ne pourrois pardonner à Pline de décider la queſtion ſi ſouverainement, & de donner à la poëſie le rang au-deſſus de la peinture; mais j'eſpère concilier l'auteur & la raiſon. En effet, quelle peinture auroit-il choiſi pour la ſoûmettre? celle d'Apelles, que tout le monde, & lui plus qu'aucun autre, s'accorde à regarder comme ſupérieure à toutes celles de la Grèce elle-même. Ces raiſons m'engagent à faire quelques réflexions ſur cette partie du paſſage.

L'Anthologie nous a conſervé pluſieurs éloges de la Vénus d'Apelles, & la deſcription même du tableau qui les avoit inſpirés; elle nous met donc en état de juger non ſeulement les Poëtes & le Peintre, mais auſſi l'Hiſtorien, puiſque nous avons ſous les yeux une grande partie des pièces de vers, & que nous ſommes, auſſi-bien que lui, privés du tableau : car

Pline ne l'ayant point vû, ne peut en juger que sur les rapports qu'on lui en a faits; ainsi la partie est à peu près égale pour la discussion. Mais quand nous serions privés de ces secours, la peinture & la poësie fournissent par elles-mêmes des idées dépendantes de leur essence, & leurs principes entraînent des différences.

Je conviens que les épigrammes de l'Anthologie sont agréables, mais sans vouloir diminuer leur mérite, je pourrois attribuer quelques-uns de leurs agrémens à la nature de leur sujet : d'ailleurs le tableau d'Apelles est l'original de ces épigrammes, les Poëtes qui les ont composées n'ont eu d'autre peine, en cette occasion, que celle de décrire & de rappeler à leur imagination l'ouvrage du Peintre. Quelle différence de travail & de mérite entre un tableau original & célèbre, & la description de ce tableau même en beaux vers? Il seroit d'autant plus inutile de s'appesantir sur ce sujet, que tout lecteur est capable de s'en rendre compte, & qu'il n'est pas question de décider du mérite & de l'avantage de la peinture & de la poësie, mais seulement de réfléchir sur la facilité des moyens d'opérer dans l'un & dans l'autre talent.

Sans vouloir pousser trop loin ces détails & ces discussions, on sent en général que quelque concise que soit la poësie, ses images sont étendues & mêlées de differens objets; qu'on lui sait gré des suspensions dans le récit, & des sous-entendus, qui sont eux-mêmes des alongemens, puisqu'ils sont le mélange de l'accessoire & de l'objet. D'ailleurs on doit convenir que la poësie, toûjours soûmise à une forme, est obligée d'exposer, de nouer & de dénouer; elle est donc fort composée: cependant cette quantité de parties devient pour elle une facilité & une source d'agrémens, tandis que la peinture, resserrée & renfermée dans la plus exacte simplicité, ne peut être absolument frappée que d'un objet seul, toûjours soûmis à la Nature, & dont l'expression est réduite à l'instant d'une action; son imagination conçoit cet objet, son goût l'épure, & son talent l'exprime sans avoir en sa faveur la licence d'aucun écart. Comment donc Apelles, dans un ouvrage admiré de toute la Grèce pour son

trait, ses effets, la vérité de sa couleur & la justesse de sa composition, peut-il être vaincu, surpassé, *victus*, par des Poëtes qui ont décrit son propre tableau, & qui ne l'ont entrepris que par l'excès du mérite de cette peinture? Cette difficulté n'est point la seule que présente le passage de Pline; il faut admettre, pour l'approuver, une contradiction manifeste dans un auteur aussi éclairé. C'est donc une injustice à l'égard de celui qui a si bien & si souvent parlé de la peinture, & qui a exalté les talens d'Apelles au point de dire, *verùm omnes prius genitos futurosque postea superavit Apelles!* Comment pouvoir le soupçonner d'avoir après cela préféré quelques épigrammes au chef-d'œuvre d'Apelles? C'est à quoi je puis d'autant moins me déterminer, que l'examen des épigrammes de l'Anthologie prouvera, dans un moment, qu'elles sont plustôt composées en l'honneur du Peintre que de la Vénus. Je pourrois encore m'appuyer sur la disposition de cette figure, & le monument que je possède favoriseroit mon sentiment, quelque imparfaits que les restes en puissent paroître; mais je préfère, avec raison, de concilier Pline avec lui-même, & de lui rendre la justice qui lui est dûe: je n'y vois point d'autre moyen que de corriger le texte, & de lire *non victo sed illustrato.* Ces sortes de corrections sont délicates, sur-tout quand elles sont aussi contradictoires; mais celle-ci, appuyée sur la justice & la raison, lève toutes les difficultés. Il est vrai qu'on pourroit dire que Pline avoit en vûe d'autres pièces de vers, qui ne sont pas venues jusqu'à nous; mais, en premier lieu, il est vrai-semblable que celles que la postérité nous a conservées sur ce sujet fameux, n'étoient pas les plus mauvaises; en second lieu, quelque prix qu'on veuille mettre à ces descriptions poëtiques, il est contraire à la Nature de les mettre au-dessus d'un original aussi parfait.

Lib. xxxv, cap. 10.

Je passe aux épigrammes de l'Anthologie; ce recueil nous en a conservé cinq en l'honneur d'Apelles & de son tableau: ces petites pièces de vers présentent des rapports généraux & des imitations particulières. Je crois cependant qu'il est nécessaire de les rapporter, pour juger avec plus de certitude de l'admiration que ce tableau avoit inspirée dans le plus beau temps des

arts, & pour convaincre de quelques-unes des différences que présente la peinture & la poësie, quand on veut les mettre en parallèle.

I.ere Épigramme.

Anthologie, liv. IV.

Voyez Vénus sortant du sein de l'Onde qui vient de lui donner le jour; c'est l'ouvrage du pinceau d'Apelles: considérez la Déesse, qui a saisi de ses belles mains sa chevelure toute trempée, comment elle exprime de ses cheveux humides l'écume blanche dont elle vient de naître. Minerve & Junon avouant desormais leur défaite, diront elles-mêmes: charmante Vénus, nous ne vous disputons plus le prix de la beauté.

Ce petit morceau de poësie ne peut être plus élégant, il loue le Peintre, quoiqu'indirectement & d'une façon bien fine: Apelles a sû donner tant de charmes à sa Vénus, que Minerve & Junon sont forcées d'accorder à leur rivale la préférence qu'elles lui disputoient encore, malgré le jugement du berger Phrygien. Ce tour est séduisant, cependant la simplicité de la seconde épigramme pourroit trouver des partisans: elle présente le plus grand éloge d'Apelles sous la forme la plus simple; elle ne décrit que son tableau, & suppose que le Peintre a été témoin de la naissance de la Déesse, tant il a mis de vérité dans le détail de sa composition.

II.e Épigramme.

Apelles vit Cypris au moment de sa naissance, lorsqu'elle sortit toute nue du sein de la mer, qui l'avoit enfantée. Le Peintre offre à nos regards la Déesse, telle qu'il la vit en ce moment, couverte d'écume, & l'exprimant de ses cheveux avec ses belles mains.

L'épigramme suivante nous apprend que Vénus, dans le tableau d'Apelles, n'étoit représentée qu'à mi-corps: dans l'état de nudité conséquent à l'instant de sa naissance, rien n'auroit pû produire cette réserve & cette modestie, que le degré de son enfoncement dans l'eau; il étoit important d'être instruit de cette particularité.

III.e ÉPIGRAMME.

Lorſque Cypris, toute trempée de l'écume qui découle de ſes cheveux, ſortit nue du ſein des flots, elle porta d'abord ſes mains ſur la chevelure qui couvroit ſes belles joues; elle exprimoit ainſi de ſes cheveux humides, l'eau écumante de la mer. La Déeſſe montroit ſon ſein à découvert, & tout ce qu'il eſt permis d'expoſer à la vûe. Mais ſi Vénus eſt auſſi belle en effet qu'elle le paroît dans ce tableau, qu'à la vûe de la Déeſſe toute la fierté du courage de Mars s'étonne & ſe confonde.

Ce doute en l'honneur de la beauté que le tableau donne à Vénus eſt bien flatteur pour le Peintre; cette ſuppoſition du Poëte rappeloit l'idée des amours de Mars & de Vénus, qui tenoient un rang conſidérable dans la mythologie des Anciens; d'ailleurs la penſée eſt fine, & dans le goût de l'aveu de Minerve & de Junon qu'on a vû dans la première épigramme; l'une eſt conſtamment la ſource de l'autre, mais quel eſt le Poëte qui a écrit le premier?

IV.e ÉPIGRAMME.

La mer venoit d'accoucher, & la reine de Paphos, qui ſortoit de ſon ſein, avec le ſecours de la main d'Apelles, ouvroit en ce moment, pour la première fois, ſes beaux yeux à la lumière: vous dont les regards ſont attirés par ce tableau, hâtez-vous de vous en éloigner, de peur que l'écume que la Déeſſe exprime de ſes cheveux humides, ne rejailliſſe ſur vous. Si Vénus diſputant la pomme, dévoila jamais aux yeux de Pâris tous les charmes qu'elle étale ici, c'eſt bien injuſtement que Pallas a ruiné de fond en comble la ville de Troie.

Ce badinage & cette ſuppoſition, qui peut-être ne ſont point aſſez nobles, ſont du moins honneur à la vérité qu'Apelles avoit répandue dans les détails de ſon tableau; la beauté qu'il a donnée à Vénus ne peut être louée avec plus de fineſſe & de délicateſſe, & cette manière de douter que préſente la dernière phraſe, *ſi Vénus diſputant la pomme, &c.* produit un effet

charmant. Cette façon de s'énoncer a toute la richesse de l'image & tout le sous-entendu de l'éloge, sans déplaire à la justesse de l'esprit; de plus, elle retrace sans affectation un évènement célèbre, & flatte Vénus que l'on aime, en critiquant Pallas qui n'intéresse point dans cette occasion.

La cinquième épigramme m'a paru trop recherchée, & ne présente qu'une redite assez froide, ainsi j'ai voulu d'autant moins en rapporter la traduction, que la satiété des choses agréables conduit aisément à la fadeur.

L'examen des différentes manières de procéder de la peinture & de la poësie me conduit à l'article capital des idées premières ou des sources; cet objet est commun aux deux talens, mais le tableau d'Apelles est lui-même une preuve des obligations que la peinture a presque toûjours à la poësie; j'ai toûjours été persuadé qu'Homère avoit échauffé l'imagination des plus grands artistes de la Grèce, & qu'ils avoient pris dans ses ouvrages la première idée de leurs chef-d'œuvres. En considérant dans cette même vûe le tableau d'Apelles, il m'a paru qu'Hésiode avoit fourni à ce grand artiste l'idée de sa Vénus Anadyomène.

La description qu'Hésiode a faite de la naissance de Vénus, paroît être la première image de cette Déesse que la Grèce ait admirée; & nous ne voyons point qu'aucun artiste, avant Apelles, en ait donné la représentation. Voici la traduction des vers d'Hésiode, & l'extrait de ceux qui précèdent la description dont il s'agit.

Théogon. vers 190 & suiv.

Hésiode, après avoir raconté la disgrace de Saturne, & l'horrible attentat de son fils Jupiter, décrit à peu près ainsi la naissance de Vénus, merveilleux effet de cette disgrace: *On vit alors,* ajoûte le Poëte, *flotter sur la surface des eaux de la mer le groupe (a) d'une écume blanche, qui produisoit & formoit dans son sein une jeune fille. Cette écume s'approcha d'abord de l'isle de Cythère; de-là poussée par les flots, elle fut portée sur la côte de l'isle de Cypre, où le grouppe s'étant tout-à-coup*

(a) Comme on dit un grouppe de nuages, j'ai cru pouvoir employer ce terme en parlant de l'écume; le rapport des objets, & leur effet en peinture, m'ont conduit à cette expression.

entr'ouvert,

entr'ouvert, on vit ſortir de ſon ſein une jeune Déeſſe, dont l'éclat, la beauté & la majeſté étonnoient les regards. Dès le premier moment de ſa naiſſance, l'aimable Déeſſe ſe préſente à l'aſſemblée des Dieux, qui la reçoivent parmi eux; le Dieu d'amour l'accompagnoit, & les plaiſirs ſuivoient ſes pas.....

Je ne crains point de dire que ce beau morceau de poëſie, digne d'être imité, comme il l'a été avec raiſon par un ſi grand nombre d'auteurs, concourt à prouver l'étendue des images que les Poëtes ont la liberté de traiter; mais pour le fait dont il s'agit, on voit par ces vers qu'Héſiode a ſû occuper l'eſprit par la deſcription de cette Vénus, & plaire par les traits, les agrémens, les ſuſpenſions, les ſous-entendus, enfin par les avantages de ſon talent; tandis qu'Apelles a fixé cette Déeſſe aux yeux de tous les Grecs par une attitude ſimple, mais ſi convenable & ſi frappante, que la Grèce entière s'accorda pour donner à cette Vénus le nom d'Anadyomène, en adoptant le moment dont il avoit fait choix dans les vers d'Héſiode, c'eſt-à-dire eſſuyant ſes cheveux, en ſortant de l'écume de la mer qui l'avoit formée.

Quelques réflexions générales ſur le tableau d'Apelles, relatives à la peinture, produiront peut-être des éloges que l'on pourroit ajoûter à ceux que ce grand artiſte a reçûs & mérités des Anciens.

Les actions & les diſpoſitions véritablement agréables en peinture doivent être ſimples & néceſſaires, alors elles plaiſent ſans frapper, & la ſatisfaction qu'elles procurent n'eſt précédée ni même accompagnée d'aucun étonnement; le charme ſéducteur ſe fait d'autant plus ſentir, que l'attitude qui produit cette impreſſion favorable ne permet pas de concevoir une poſition différente; elle perſuade au contraire qu'elle n'a point été recherchée, & qu'elle eſt un effet du haſard. La néceſſité de recourir à la réflexion pour ſe rendre compte de la ſatisfaction qu'on éprouve, eſt un témoignage de la vérité de ces impreſſions, de leur genre & de leur caractère.

La diſpoſition dont Apelles a fait choix pour exprimer ſa Vénus ſortant de la mer eſt, à mon gré, le plus grand exemple des graces produites par la juſteſſe & la ſimplicité; & ſi, comme

nous l'apprend la troisième épigramme de l'Anthologie, il l'a représentée à mi-corps, il a nécessairement donné une si juste idée d'un caractère simple, noble & naïf, il a exécuté son trait avec une si grande précision; il l'avoit si bien pensé que le Sculpteur, qui sans doute étoit un homme savant, a saisi toutes ces impressions, & nous fait voir encore aujourd'hui cette jeune personne debout, sans aucun contraste apparent; ses beautés n'ont aucun secours étranger, & ne sont couvertes d'aucun voile, pratique quelquefois nécessaire, mais qui sert ordinairement à cacher bien des foiblesses, & que l'on peut souvent regarder comme un prétexte dont les modernes abusent, & dont les Grecs ne se sont presque jamais servis; ils étoient trop savans, & l'expérience leur avoit appris que la Nature présente elle-même ses beautés, selon la grandeur & le ressort de la tête qui l'étudie. La Vénus d'Apelles est représentée dans le moment qu'elle paroît au jour, elle est dans l'ignorance de ses charmes & ne témoigne aucune surprise; elle n'a besoin ni d'effort, ni de mouvement; Déesse & sans passion, l'ingénuité l'accompagne & la curiosité ne la peut animer; mais son premier soin est de plaire & de paroître à son avantage. Dès-lors elle est occupée de sa parure naturelle, elle arrange & dispose ses cheveux; le soin qu'elle apporte pour les essuyer prouve qu'elle vient de sortir de l'eau, & tout ce qui rappelle une action précédente est une preuve aussi rare que constante du génie des artistes. Que de parties muettes & possibles, dans le même instant, faut-il réunir avec sagesse & convenance, pour les faire concourir à l'expression d'un objet fixe & immuable tel qu'il est pour la peinture? Ainsi l'attitude qu'Apelles a préférée est savante sans le paroître, fine par une action convenable au sexe & à l'âge, agréable parce qu'elle est dans la Nature, que l'œil le plus sévère ne peut y remarquer la moindre affectation, & qu'enfin, sous l'enveloppe la plus simple & la plus juste, l'esprit charmé n'a nul besoin de sous-entendre & de démêler, & qu'il ne peut y parvenir sans le secours de la réflexion. Il résulte de toutes celles que l'on peut faire, que plus on étudie les Anciens, plus on est frappé du mérite & de la supériorité des Grecs: dans

toutes les opérations de l'esprit, les productions de cette heureuse Nation sont les seules qui présentent les exemples de la justesse & de la simplicité; le desir de montrer de l'esprit, cette maladie qui tourmente les modernes, ne s'est introduit chez eux que fort tard, & dès-lors le bon goût s'est affoibli. Le peu de progrès de nos connoissances & de nos talens vient en grande partie de ce qu'on lit peu les Anciens, & que l'on s'écarte des grands & véritables exemples qu'ils ont laissés.

Je reviens à la seconde partie du passage de Pline; il poursuit en ces termes sur ce tableau d'Apelles: *Hujus* tabulæ *inferiorem partem corruptam, qui reficeret non potuit reperiri; verùm ipsa injuria cessit in gloriam artificis; consenuit hæc tabula carie.*

« On ne put trouver personne capable de rétablir la partie inférieure *de ce tableau,* qui s'étoit gâtée; ce malheur devint « la gloire de l'artiste, & ce tableau tomba de vétusté ».

Il n'est pas étonnant, en premier lieu, que les arts ayant dégénéré dans la Grèce, il ne se trouvât personne à Rome qui pût réparer un ouvrage d'Apelles, dans le premier siècle des Empereurs. En second lieu, il me paroît qu'on ne peut attribuer le malheur de ce tableau qu'à l'humidité, dont l'action fut même très-prompte, ou plustôt à la chaleur des lampes qui brûloient continuellement dans ce temple, moins encore pour satisfaire la superstition, que par la nécessité de s'éclairer dans des lieux si fermés contre le jour. Quoi qu'il en soit, ce bel ouvrage de l'art étoit vrai-semblablement pur & entier quand Auguste le plaça dans le temple de César, & Néron fut obligé de le remplacer par un autre, de la main de Dorothée: *aliamque pro ea Nero principatu substituit suo, Dorothei manu.* C'est encore une petite anecdote que nous devons à Pline. *Lib. XXXV, cap. 10.*

Nos modernes ont quelquefois confondu cette Vénus Anadyomène avec celle de Cos, qu'Apelles laissa imparfaite à sa mort, & qu'aucun artiste n'eut la témérité d'achever: quelques-uns mêmes ont mal-à-propos prétendu que le Peintre n'acheva pas son ouvrage, faute d'y pouvoir réussir; c'est l'erreur dans laquelle est tombé Malherbe dans ces vers:

Fragm. à la fin du liv. VI.

Et quand j'aurai peint ton visage,
Comme j'en prépare l'ouvrage,
Sans doute on verra quelque jour,
Quoique d'Apelles on nous raconte,
Malherbe pouvoir à sa honte
Achever la mère d'amour.

On pourroit encore ici relever la suffisance du Poëte, qui se met sans façon au-dessus d'un des hommes les plus célèbres de l'antiquité, non seulement du côté des talens, mais aussi pour le caractère.

Dans le nombre de Peintres modernes qui ont osé traiter le même sujet, je citerai le Titien : il a représenté la Vénus essuyant ses cheveux, seule & dans l'eau jusqu'au dessous de la ceinture; il n'a point exprimé cette écume de laquelle la Déesse étoit sortie, & dont le peintre Grec avoit heureusement profité pour la vérité de l'histoire, & pour faire une opposition avec les chairs & les eaux calmes de la mer; car elles devoient être aussi attentives que le reste de la Nature à la naissance de Vénus; on peut d'autant plus en être persuadé, que les Anciens admettoient un calme général pour le nid des Alcyons. Titien n'a donc point exprimé cette écume indiquée par Hésiode, & que les épigrammes de l'Anthologie nous apprennent qu'Apelles n'avoit point oubliée; elles nous apprennent aussi que le peintre Grec n'avoit pas autant découvert sa Vénus. L'artiste moderne a ajoûté une coquille qui nage aux côtés de la Déesse; je ne sais si cette addition est heureuse, mais cet habile Vénitien, en donnant à cette Vénus la beauté de son pinceau & la force de sa couleur, n'a pu trouver en lui-même cette élégante précision de trait, jointe à cette *vénusté* que toute l'antiquité s'accorde à donner à Apelles, & que l'on peut regarder comme la partie sublime des opérations de l'art.

Je n'ai pu résister au plaisir d'employer le mot de *vénusté;* il ne me paroît nullement rendu par celui de beauté, le seul

que nous ayons dans notre langue pour le traduire; il exprime beaucoup moins, &, ce me ſemble, avec trop de foibleſſe.

Le paſſage de Pline, en retraçant encore le mérite d'Apelles, ſera ſentir l'idée augmentative que les Romains attachoient à cette agréable expreſſion.

Præcipua ejus in arte venuſtas fuit, cùm eadem ætate maximi Pictores eſſent; quorum opera cùm admiraretur, collaudatis omnibus deeſſe iis unam Venerem dicebat quam Græci Charita vocant: cætera omnia contigiſſe, ſed hac ſoli ſibi neminem parem. Lib. XXXV, cap. 10.

« La *vénuſté* fut ſa principale partie, & celle qui le rendit ſupérieur dans ſon art, quoiqu'il eût de grands Peintres pour « contemporains: en admirant leurs ouvrages & leur donnant « beaucoup d'éloges, il diſoit qu'il leur manquoit une *Vénus* que « les Grecs nomme *Grace*, qu'ils avoient toutes les autres parties, « mais qu'il n'y en avoit aucun qui pût lui être comparé ſur « cet article ».

Le monument de ronde-boſſe & de bronze, qui a donné occaſion à ce Mémoire, exige quelques détails dont je dois rendre compte avant que de finir.

On ne peut douter que la Vénus d'Apelles étant devenue ſi célèbre, n'ait été traitée dans la Grèce même par quelque ſculpteur, qui l'aura copiée ou, pour mieux dire, arrangée & diſpoſée pour ſon art, c'eſt-à-dire qui aura néceſſairement ajoûté les parties de la ronde-boſſe: dans toute autre occaſion je dirois même qu'il auroit pû faire quelques altérations à cette figure; car indépendamment de la difficulté qui ſe trouve à rencontrer un homme qui ſaiſiſſe le ſtyle, & qui ſe ſoûmette à la penſée d'un autre, il arrive très-rarement qu'une figure exécutée en peinture convienne parfaitement à la ſculpture. Le bronze qui m'eſt tombé entre les mains, eſt donc une imitation du tableau d'Apelles, non ſeulement par les raiſons précédentes, mais parce que j'ai vû pluſieurs pierres gravées repréſentant la même figure.

Comme j'avoue que la compoſition d'Apelles en paſſant par d'autres mains, peut avoir ſouffert des altérations, on ſe perſuadera peut-être que je donne trop d'éloges à une diſpoſition que le Sculpteur doit avoir traitée avec des différences, ſans

doute au desavantage de l'objet. Pour répondre à cette objection, on me permettra d'examiner ici en quoi peuvent consister les différences que la sculpture aura pû exiger, & les raisons qui peuvent avoir empêché le Sculpteur de s'écarter de la figure d'Apelles.

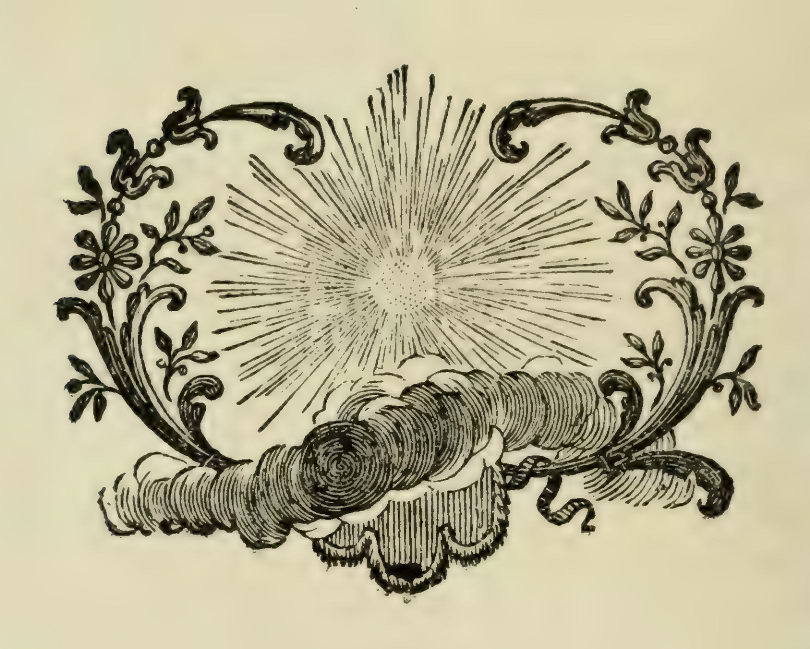
Pour concevoir ces détails, il faut se rappeler qu'une des épigrammes de l'Anthologie nous apprend que le tableau ne représentoit qu'une demi-figure; Apelles ne s'étoit donc point abandonné, dans ce sujet, à la richesse des images d'Hésiode; il n'avoit point représenté, comme l'allégorie le pouvoit permettre, les divinités de la mer dans la surprise de l'évènement: il est constant que la position des bras & l'arrangement des cheveux étoient l'objet dominant, & formoient le caractère & la disposition principale de la figure. Le Sculpteur, frappé de la beauté de la Vénus d'Apelles, touché de la simplicité de son action, voulant rendre cette même figure pour sa propre satisfaction, ou pour la décoration de quelque temple ou l'ornement de quelque ville, ne pouvant imiter exactement le tableau, puisque cette imitation n'auroit produit qu'un bas-relief dont l'effet auroit été médiocre, a été obligé, en premier lieu, de poser la même figure, choisie d'un âge & d'un caractère égaux, pour étudier sur la Nature les parties que le Peintre n'avoit point exprimées, & que son art n'exigeoit point de lui. En second lieu, il aura principalement évité l'altération des parties que le Peintre avoit essentiellement décidées, & par conséquent la Nature même l'aura guidé & conduit pour la position des jambes & l'expression du dos. Indépendamment de ces vérités constantes dans la pratique de l'art, il ne faut pas confondre ou plustôt comparer nos artistes, & leur manière d'opérer, avec les Anciens, ni avec leur façon de penser & de se conduire: les arts de l'Europe ne sont occupés, depuis leur renouvellement, qu'à trouver des positions nouvelles, & à représenter ce qu'on n'a point encore vû; les combinaisons ne peuvent suffire à ce desir effréné. Je croirois donc que dans l'architecture, la peinture & la sculpture, une tête bien organisée, occupée de l'objet qu'elle veut exprimer, doit se laisser emporter par les

convenances de cette ſeule expreſſion; alors l'artiſte doit être aſſuré du ſuccès, & je lui réponds des ſuffrages, quand il ſeroit tombé dans une poſition précédemment employée. Je puis même l'aſſurer que cette répétition prétendue ne ſera jamais confondue avec la réminiſcence; celle-ci n'eſt qu'une imitation auſſi froide qu'imparfaite, & le plus ſouvent un ſouvenir clair & diſtinct qu'on affecte d'ignorer; quelle qu'elle ſoit, elle préſente ordinairement un objet lâche & pareſſeux, dont les parties ſe joignent & s'uniſſent avec peine. Les moyens d'opérer que je propoſe ſeront au contraire pleins de feu, de chaleur & de propriété. L'antiquité fournit pluſieurs exemples d'une ſoûmiſſion & d'une imitation générale & particulière; les plus grands artiſtes de la Grèce la regardoient & la pratiquoient ſans aucune peine: une connoiſſance plus ou moins profonde de l'anatomie, une expreſſion de chair, un caractère plus juſte dans les têtes, leur manière, en un mot, ſuffiſoient apparemment pour leur perſuader que l'ouvrage leur appartenoit. J'en ai rapporté un exemple frappant dans le ſujet du *Palladium*, traité en creux par *Dioſcoride*, & en relief par *Solon*, les deux plus habiles graveurs Grecs qu'Auguſte eût attirés à Rome; la compoſition du ſujet & la diſpoſition des figures ſont abſolument les mêmes: auſſi nos modernes, tels que je les ai dépeints, ne font aucune difficulté de taxer les Anciens de peu de génie; je doute qu'ils ſoient fondés en raiſon. Il ſeroit trop difficile de leur perſuader qu'ils ſe trompent pour oſer l'entreprendre, mais tout concourt à certifier que le ſculpteur Grec a apporté toute ſon attention pour ne ſe point écarter d'une figure qui rappeloit à la Grèce entière un ouvrage qu'elle étoit dans l'habitude de voir & d'admirer. La même raiſon met en droit d'avancer que la copie que je préſente tranſmet aujourd'hui, quand on la conſidère de face, la figure qu'Apelles avoit peinte, & qu'elle eſt la copie de quelque ſtatue grecque plus diſtinguée & plus caractériſée que les autres. Ovide nous en donne une preuve conſtante en diſant: *De art. am. l. III, verſ. 17 & 18.*

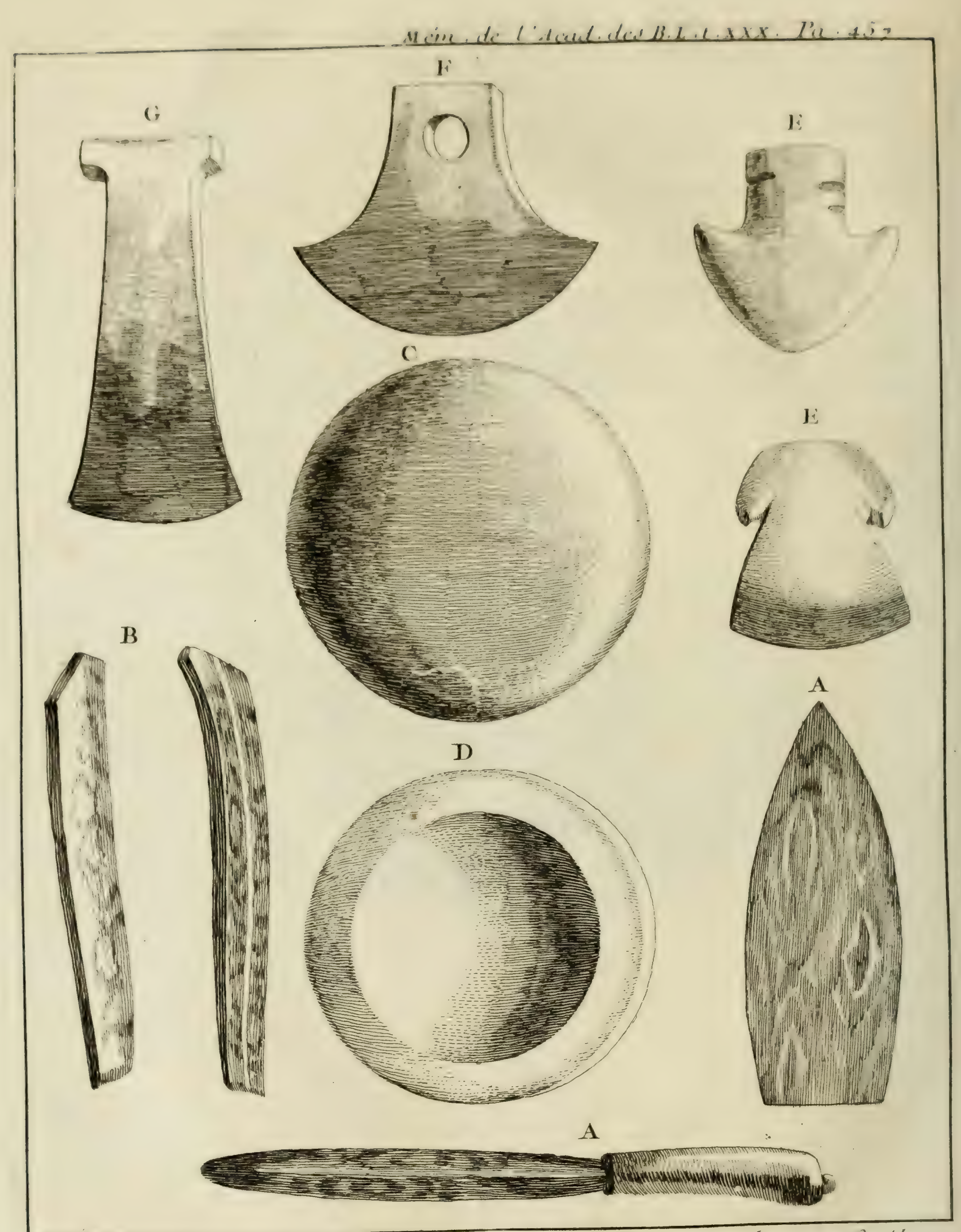
Cùm fieret, lapis aſper erat, nunc nobile ſignum
Nuda Venus madidas exprimit imbre comas.

Ce n'eſt donc plus un préjugé; il étoit ſi naturel, ſi ſimple & ſi rempli de vrai-ſemblance, que quand même les auteurs anciens n'auroient point parlé de cette ſtatue, le petit bronze & les gravûres en pierre auroient ſuffi pour donner des preuves de la copie que les Sculpteurs ont faite autrefois de la Vénus Anadyomène.

Ce ſujet me conduiroit à un parallèle plus étendu des avantages reſpectifs de la peinture, de la ſculpture & de la poëſie; un autre, plus habile, pourroit y comprendre la muſique: mais cette comparaiſon pourroit paroître un peu étrangère à l'objet de ce Mémoire, du moins me paroît-elle au-deſſus de mes forces.



EXAMEN



A. *Couteaux rapportés par Aldovrand.* Pag. 116. et 117. B. *Couteau de verre fossile donné par Ferrante Imperati.* pag. 515. C. *Miroir Convexe de pierre de Gallinace envoyé a M.r De Jussieu, ainsi que les morceaux suivans.* D. *Miroir Concave de pierre de Gallinace.* E. *Haches de pierre.* F. *Haches de bronze.* G. *Coin de bronze. Francesco Vlloa, ni aucun autre Auteur que Ferrante Imperati, ne nous ont donné la forme des Haches de pierre de Gallinace, ou de matiere approchante.*

EXAMEN D'UN PASSAGE DE PLINE DANS LEQUEL IL EST QUESTION DE LA PIERRE OBSIDIENNE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

PLUS le recueil de Pline eſt étendu, plus il lui auroit été difficile d'entrer dans un grand nombre de détails; ils auroient ſouvent été ſuperflus, puiſqu'il écrivoit pour des hommes qui connoiſſoient les matières qu'il diſcutoit, ou qui pouvoient s'en inſtruire avec facilité. Pline eſt donc excuſable d'avoir été laconique, & de paroître quelquefois obſcur; ainſi l'on doit convenir que l'ignorance eſt en général la cauſe des reproches que l'on fait à cet auteur, & que plus on l'étudie, plus on eſt forcé de lui donner des éloges: mais de quelque côté qu'on puiſſe le conſidérer, il fournira long-temps des objets d'examen & de diſcuſſion aux Académies des Sciences & des Belles-Lettres. Lû le 25 Avril 1760.

Le paſſage de Pline, que j'entreprends d'éclaircir, m'avoit conduit à des recherches aſſez étendues; elles ont acquis un haut degré de certitude par les éclairciſſemens que M. de Juſſieu m'a bien voulu communiquer ſur la pierre obſidienne. Indépendamment de l'aveu que je dois faire des obligations que j'ai à ce ſavant homme, & de ce foible témoignage de ma reconnoiſſance, je ſuis charmé de prouver que l'examen de pluſieurs objets de l'antiquité demanderoit la réunion de pluſieurs hommes, dont les études & les recherches ſeroient différentes: les objets de Phyſique, & qui regardent par conſéquent l'Hiſtoire naturelle, dont l'ouvrage de Pline eſt rempli, rendent cette néceſſité plus ſenſible. La pierre obſidienne, que les Romains ont imitée par le ſecours du verre, eſt le principal

objet de ce Mémoire. Pline fait mention de la pierre & de son imitation; ces matières sont liées à quelques opérations de l'art, ainsi qu'à des usages que les Romains ont pratiqués; mais avant que d'entrer dans les détails, je dois prévenir le Lecteur sur la longueur d'une pareille discussion.

L'étude présente des objets d'examen, souvent très-importans, & que deux ou trois pages d'observations suffisent pour éclaircir ; mais elle présente aussi des bagatelles qui conduisent nécessairement à de longues recherches : le sujet de ce Mémoire se trouve malheureusement dans cette dernière circonstance. La pierre obsidienne a mérité, depuis environ deux siècles, l'attention des plus savans Naturalistes de l'Europe; aucun n'a cru devoir négliger d'en parler; ils l'ont placée dans plusieurs genres de matières; leurs systèmes ont été admis ou réfutés par d'autres Savans, qui cependant n'ont pas donné des raisons plus solides, comme il arrive, quand on traite d'un sujet qui n'a jamais été connu: chacun de ces auteurs a décidé & prononcé sur l'espèce & la nature de la pierre dont Pline a donné la description. Ces auteurs, en général, sont respectables; & le public reconnoît, avec raison, qu'il leur est redevable. Il est par conséquent plus nécessaire d'examiner leurs opinions avec scrupule, pour être en état de démontrer leurs erreurs; cette précaution est d'autant plus indispensable, que ces erreurs sont assez solidement établies pour avoir fait de fortes impressions, & qu'il faut être occupé de l'objet en particulier, pour sentir la fausseté des opinions.

Lib. XXXVI, cap. 26, art. XVII, P. Hard. in-4.°

In genere vitri & obsidiana numerantur ad similitudinem lapidis quem in Æthiopia invenit Obsidius.

« Dans les espèces de verres sont compris les verres nommés » obsidiens, à cause de leur ressemblance avec une pierre qu'Obsidius a trouvée en Éthiopie ».

Obsidius, à son retour d'Éthiopie, porta à Rome la nouvelle pierre qu'il venoit de découvrir, & dès-lors, autant qu'on peut le conjecturer, elle fut connue sous le nom d'Obsidius, c'est-à-dire qu'on la nomma *lapis Obsidianus,* distinction particulière qui fait honneur à Obsidius; car c'est ainsi que les Romains en

uſoient pour marquer leur reconnoiſſance, l'hiſtoire Romaine en fournit pluſieurs exemples, *marmor Luculleum, charta Claudia, Auguſta, Liviana, &c.*

Dans la ſuite on voulut imiter la pierre obſidienne, qui vrai-ſemblablement étoit fort rare, & que la diſtance & la nature du pays, où elle avoit été trouvée, rendoit fort difficile à faire venir. Pour rendre cette imitation auſſi parfaite qu'il étoit poſſible, on chercha des matières d'une nature analogue ou approchante de la pierre obſidienne, &, ſelon toutes les apparences, on trouva que le verre convenoit le mieux à cette opération, puiſqu'en effet on a préféré cette matière. Il eſt donc très-probable que la pierre obſidienne avoit une ſorte d'analogie avec le verre.

Cette reſſemblance du verre avec la pierre obſidienne, qui n'eſt préſentée que comme un ſoupçon, peut cependant ſe fortifier par la comparaiſon d'un autre exemple d'imitation que fourniſſent les pierres précieuſes. Quand on les examine on ne s'aperçoit pas qu'elles diffèrent beaucoup de quelques verres blancs ou colorés; auſſi en donnant à cette même matière la couleur propre de chaque pierre, on eſt parvenu à les contrefaire à un ſi haut point de perfection, qu'il eſt ſouvent difficile de diſtinguer celle qui eſt artificielle ou fauſſe d'avec celle qui eſt naturelle ou vraie: tel pouvoit être l'état du verre obſidien à l'égard de la pierre obſidienne. Mais ce verre n'a pas été ſeulement de l'eſpèce fabriquée dans les verreries, & qui devenoit obſidien par la teinture qu'on lui donnoit, comme Pline le dit quelques lignes plus bas, *fit & tinctura genere obſidianum;* il y a une autre eſpèce de verre auſſi ancien que le travail des métaux, & qui a dû précéder l'invention de faire le verre. Les Métallurgiſtes prennent cette eſpèce de verre pour une ſcorie fine, dure, compacte & peſante, & la diſtinguent d'une autre ſcorie écumeuſe, celluleuſe, bourſoufflée & groſſière; la première eſt connue vulgairement par le nom de laitier, & la ſeconde eſt appelée ſcorie tout ſimplement. Les métaux fourniſſent ſouvent l'une & l'autre, lorſqu'on les extrait de leur mine ou lorſqu'on les affine; & il y a des préparations de

métaux qui en donnent plus ou moins. Le laitier est quelquefois d'une seule & même couleur plus claire ou plus foncée, & d'autres fois il est varié de couleurs différentes; il égale par sa dureté quelques pierres précieuses, & quand il est frappé avec un morceau d'acier, il rend des étincelles comme la pierre à fusil, ce qui n'arrive pas avec le verre ordinaire; en un mot c'est un verre des plus durs & des plus compacts.

Les premiers hommes qui se sont occupés du travail des métaux, ont dû voir & reconnoître ces sortes de scories; le laitier sur-tout a dû les étonner: quelques ouvriers, alors des plus intelligens, frappés de la beauté des couleurs & de la qualité de cette matière, auront entrepris de la mettre en œuvre, d'autant plus volontiers qu'on ne connoissoit point encore l'art de faire le verre. Ils auront peut-être commencé par former des coupes & des vases à leurs usages, & les auront employés successivement à un objet de commerce. Ainsi d'un laitier choisi de couleurs variées & bizarrement distribuées, on aura pû faire les vases précieux connus sous le nom de *Murrhina;* & d'un laitier de couleur très-noire, tous les ouvrages nommés obsidiens, par la raison qu'ils ressembloient à la pierre obsidienne.

Ce que je viens d'exposer est conforme au sentiment de Césalpin, rapporté dans un ouvrage qu'il a publié sur les métaux *(a)*.

Cette différence dans les verres obsidiens, qu'on ne sauroit contester, & que j'ai cru devoir indiquer, nous prouve la justesse de l'expression de Pline, *in genere vitri & obsidiana numerantur;*

(a) Antiquiorem autem fuisse scoriarum inventionem ad vasa formanda quàm vitri, indicant obsidiana vitra, quæ non ex alia materia quam ex scoriis metallorum constare videntur... De Metall. l. III, p. 213, c. 23. Andreâ Cæsalp. Aretino, Medico & Philosopho authore. Norimbergæ, 1611.

Reperta quoque sunt fragmenta vasorum nigerrima, duritie gemmas imitantia, quod scoriæ faciunt præsertim argenti. Variis quoque coloribus scoriæ reperiuntur, unde fortè & murrhina vasa ab Oriente invecta, maximi pretii apud Romanos imperatores, ex hac materia constabant. Idem.

Sed murrhinum à Plinio vocatum, quod paulo antè recensuimus: coloris enim varietate ac maculis serpentes æmulatur; nec prohibet murrhinum quidem effodi, vitrum autem arte parari; nam incendiis subterraneis eadem fieri possunt, quæ in fornacibus fiunt: murrhinum autem esse humorem calore densatum sub terra testatur Plinius, Idem, p. 215.

mais ce qu'il ajoûte ensuite, que ces verres sont nommés obsidiens, à cause de leur ressemblance avec une pierre trouvée en Éthiopie par Obsidius, est devenu un sujet de discussion & de critique dans lequel il est nécessaire d'entrer.

Saumaise a traité de rêverie cette opinion de Pline, *at verò obsidianus lapis in Æthiopia repertus ab Obsidio, ut inquit Plinius, unde illi nomen, nugatur:* il veut que le mot *obsidianus* soit dérivé du nom d'une pierre que les Grecs ont appelé ὀψιανὸς λίθος; voici ce qu'il dit pour le prouver: les Grecs n'ont jamais varié sur le terme d'ὀψιανὸς, ce mot vient d'ὄψις, d'où l'on a formé τὸ ὀψίδιον, & de-là ὀψίδιανα. Ce que Saumaise propose ici, il le décide à la page 204. In Solinum, p. 91. Pag. 91.

Meminit Plinius hujus murrhini vitri, ut & obsidiani, quòd etiam imitabatur lapidem obsidianum in Æthiopia inventum, quem Græci ὀψιανὸν vocabant, quòd nigerrimi esset splendoris, & imagines redderet, ut ὄψις & oculi pupilla.

Les Savans des derniers siècles s'appliquoient beaucoup à la recherche de l'étymologie des noms anciens, espèce d'érudition que l'étude de la langue grecque favorisoit; car cette langue a sur toutes les autres, quant à cet objet, une supériorité & des ressources inépuisables: ainsi il n'est point étonnant que Saumaise ait cherché à se distinguer dans cette carrière; il a suivi le goût qui régnoit de son temps.

Dans le nombre des étymologies qui nous ont été données, il y en a qui ne sont fondées que sur des vrai-semblances & sur des rapports, spécieux à la vérité, qui peuvent en imposer & tromper ceux qui s'abandonnent à la première apparence de vérité. C'est le cas dans lequel Saumaise me paroît être tombé à l'égard de l'étymologie du nom d'obsidien; séduit par le mot d'ὀψιανος des Grecs, il a pensé que les mots *opsianus* & *opsidianus*, qu'il trouvoit dans quelques manuscrits de Pline, ont tiré leur origine du mot ὀψιανος, d'autant qu'il le voyoit employé également pour distinguer une pierre: mais il ne s'est point aperçû que le mot *opsianus*, écrit dans le texte de ces manuscrits, est une faute de copiste, puisqu'on lit dans la table, comme Saumaise en avertit lui-même, *obsidianus*. *Quatuor aut quinque locis* Ibid.

Lib. XXXVI, c. 26. *apud Plinium capite suprà scripto opsiana scribunt veteres libri, in indice tamen de obsidianis.*

C'est encore une faute de copiste, lorsqu'au lieu d'*obsidianus* il a écrit *opsidianus;* on sait que les lettres *b* & *p* peuvent aisément se confondre dans la prononciation; la lettre *p* est souvent prise pour la lettre *b* quand cette dernière se trouve placée avant la consonne *s*, dans un mot latin ou françois, comme dans les mots *observatio* & *obscur, &c.* que bien des gens prononcent *opservatio* & *opscur, &c.* Ce fait me persuaderoit que les manuscrits où le mot *opsidianus* est écrit de cette manière ont été dictés, & que le copiste s'est conformé à la prononciation du lecteur; car les éditions de Pline, faites sur les manuscrits les plus authentiques n'ont point adopté cette leçon, toutes s'accordent pour écrire *obsidianus.*

L'opinion de Saumaise est celle que Hill a embrassée dans une des notes qu'il a faites sur le traité des pierres, de Théophraste, dont il a publié une édition corrigée, & une traduction en Anglois en 1746, qui à son tour a été traduite en françois en 1754 *(b).*

Édit. Franç. p. 32. *Il place la pierre obsidienne parmi les marbres noirs qui, étant polis, représentent les images par réflexion, comme nos miroirs; c'est pourquoi,* poursuit-il, *la plus belle espèce se nommoit* ὀψιανὸς ἀπὸ τῆς ὄψεως, *& chez les Latins on a dit ensuite,* opsianus, opsidianus, obsidianus. *Cette variété dans la manière de l'écrire, fit oublier l'origine du mot, & fit croire aux siècles suivans, que le nom lui venoit d'un nommé Obsidius, qu'on a cru être le premier qui l'eût trouvée.*

Je n'examinerai point dans ce moment si Hill a raison de placer la pierre obsidienne parmi les marbres, & si la plus belle espèce de marbre a été nommée ὀψιανὸς; on trouvera cette discussion dans la suite de ce Mémoire, lorsque je rendrai compte de la différence des auteurs qui se sont persuadés qu'ils avoient bien déterminé l'espèce de pierre à laquelle l'obsidienne devoit être rapportée. Hill prétend que les Latins, d'après

(b) Traité des pierres de Théophraste, traduit du Grec, avec des notes physiques & critiques, trad. de l'anglois de Hill. *Paris, 1754.*

ὀψιανὸς, ont dit *opsianus, opsidianus* & *obsidianus;* mais il ne peut le prouver que par les manuſcrits de Pline, le ſeul auteur ancien qui ait parlé de la pierre obſidienne. Les meilleurs manuſcrits, ceux que l'on regarde comme les plus authentiques, ont toûjours écrit *obſidianus*, & cette leçon eſt généralement adoptée dans les éditions de Pline; il y a donc tout lieu de préſumer, comme je l'ai déjà fait obſerver, que les manuſcrits dans leſquels on lit *opſianus* & *opſidianus* ne ſont que des copies dont la fidélité eſt ſuſpecte, puiſqu'on n'a pas jugé à propos d'en faire uſage. Hill veut encore que cette variété dans la manière d'écrire ce mot ait fait oublier l'origine du nom; mais cette variété ne ſe rencontre que dans des manuſcrits ou copies de manuſcrits très-modernes; elle n'a donc pû faire oublier à Pline l'origine du nom obſidien, ni produire l'effet que Hill en conclud; c'eſt-à-dire qu'elle n'a pû lui faire croire mal-à-propos, comme aux ſiècles qui l'ont ſuivi, que le nom d'obſidien venoit d'un nommé Obſidius, qu'on a imaginé être le premier qui eût trouvé la pierre appelée obſidienne. Il eſt conſtant que Pline n'a pas imaginé le nommé Obſidius; la tradition de ſa découverte l'avoit comme immortaliſé; chez les Romains ſa mémoire étoit bien établie, &, ſelon toutes les apparences, l'hiſtorien nous l'a tranſmiſe telle qu'elle s'étoit perpétuée juſqu'à lui. Il eſt vrai que l'hiſtoire Romaine ne met point en état de découvrir quel étoit cet Obſidius, elle ne préſente à ſon ſujet que le peu de mots que Pline a rapportés; mais on voit, dans Gruter, une inſcription trouvée près de Padoue, & qui fait mention d'un P. Obſidius Rufus, tribun des ſoldats de la quatrième légion Scythique, & Commandant des ouvriers de l'armée. *LXXII, 9.*

FORTUNAE SACRUM
P. OBSIDIVS. P. F.
RVFVS. IIII. VIR
TR. MIL LEG. IIII. SCYTH.
PRAEF. FABR.

On ſent bien que cette légion n'ayant été nommée Scythique que depuis le règne d'Auguſte, on ne peut rien inférer de cette inſcription que la certitude du nom: ainſi nous ne pouvons eſpérer aucun éclairciſſement ſur le temps auquel vivoit l'Obſidius dont il eſt queſtion. Cependant les opérations ou les détails dans leſquels je ſuis obligé d'entrer font juger (fort généralement à la vérité) que cet Obſidius, qui n'étoit peut-être qu'un voyageur ou qu'un marchand, vivoit ſur la fin de la République & dans le commencement des Empereurs. C'eſt à peu près dans ce temps que les Romains ont commencé à ſe dégroſſir du côté des opérations de l'art, non par eux-mêmes, mais par les ouvriers étrangers qu'ils attiroient, ou pluſtôt par les eſclaves habiles dans une profeſſion, que les gens riches achetoient dans le deſſein de les louer ou d'employer leurs talens pour eux-mêmes, c'eſt-à-dire à leur profit.

Enfin l'incertitude d'une étymologie & les conſéquences qu'on a voulu en tirer, ne peuvent détruire un fait que l'hiſtoire des temps anciens nous a conſervé; & je crois que pour celui dont il s'agit, on doit pluſtôt compter ſur le témoignage de Pline, que d'eſpérer le détruire par une prétendue étymologie, qui n'eſt autoriſée que par la reſſemblance du mot grec ὀψιανὸς avec deux mots latins dont l'un eſt mutilé & corrompu, *opſianus,* & l'autre altéré, *opſidianus* écrit pour *obſidianus.*

Il me reſte à conſidérer ce que les Grecs ont entendu par ὀψιανὸς λίθος, pierre opſienne. Suivant les meilleurs interprètes, ils ont voulu exprimer par ces mots une pierre à miroir, propre à faire des miroirs, enfin un miroir de pierre: ὄψις ſignifiant la vûe, ce qui peut ſervir à la vûe ou qui eſt propre à la vûe, comme le ſont en effet tous les miroirs, a pû être appelé ὀψιανὸς; cet uſage cependant ne ſe trouve point indiqué dans la deſcription qu'ils ont donnée de cette pierre.

Arrian. Peripl. maris Erythræi, vol. in-8.º pag. 145, Amſtel. 1683, edit. de Blanchard.

Arrien rapporte que dans une baie fort profonde, éloignée d'environ huit cents ſtades de l'iſle d'Alalée, il y a ſur la droite, en y entrant, une côte couverte d'une grande quantité de ſable, ſous lequel, à une grande profondeur, on trouve la pierre opſienne;

opſienne; & que c'eſt dans ce ſeul endroit qu'elle eſt produite par la qualité du terrein *(c)*.

Ce que dit Arrien du lieu où l'on trouve la pierre opſienne ne nous inſtruit pas de ſa nature, & ne peut par conſéquent ſervir à la faire reconnoître; il eſt cependant le ſeul auteur Grec qui nous ſoit connu où la pierre opſienne ſoit nommée. Saumaiſe à la vérité cite un paſſage tiré d'un auteur qu'il appelle *incertus auctor,* mais cet ouvrage eſt encore manuſcrit, & pourroit vrai-ſemblablement ſe trouver à Leyde: voici la traduction de ce paſſage tel que Saumaiſe le rapporte.

« La pierre opſienne, qui n'eſt pas fort noire, mais un peu verdâtre, ſe trouve dans la Phrygie; on l'appelle auſſi *pix* ou poix, parce qu'elle exhale, lorſqu'on la frotte, une odeur de poix; elle eſt utile à ceux qui la portent dans des voyages ſur mer & ſur les rivières *(d)*. » *In Plin. exercit. p. 91, col. 2.*

Cette odeur de poix que rendoit la pierre opſienne eſt une preuve qu'elle tenoit beaucoup de la nature des bitumes; mais comme pierre & déſignée ſous ce nom, elle devoit être dure, ſolide & très-compacte; ainſi on ne pourroit mieux la placer que dans le genre des bitumes ſecs, durs & pierreux, que des Naturaliſtes appellent pierres bitumineuſes; elles ont toutes une couleur noire plus ou moins foncée; les unes, quoique dures, ſont friables; d'autres ont une dureté qui les rend ſuſceptibles d'un beau poli: on met dans la première de ces diviſions le charbon foſſile & ſes variétés; dans la ſeconde, le jayet & la pierre ampelite: cette dernière, ſuivant Hill, *eſt auſſi dure que le jayet, & prend un excellent poli; on la trouve en pluſieurs parties de l'Angleterre, où on en fait différentes ſortes d'ornemens.* *Traité des pierr. de Théoph. trad. Franç. p. 49; de l'édit. Angl. p. 36.*

Il y a grande apparence que cette ampelite eſt une eſpèce de charbon foſſile, d'une ſubſtance fine, ſerrée & très-compacte, fort approchante du jayet. Pline dit que l'ampelite reſſemble au *Lib. XXXV, cap. 16.*

(c) Καὶ ἀπὸ σταδίων ὡσεὶ ὀκτακοσίων, κόλπος ἕτερος βαθύτατος, οὗ κατὰ τὴν εἰσβολὴν ἐν δεξιοῖς ἄμμος ἐστὶν πολλὴ κεχυμένη, καθ᾽ ἧς ἐν βάθει κεχωσμένος εὑρίσκεται ὁ Ὀψιανὸς λίθος, ἐν ἐκείνῃ μόνῃ τοπικῶς γεννώμενος.

(d) Ὀψιανὸς λίθος, μέλας οὐ λίαν, ἀλλ᾽ ὑπόχλωρος εὑρισκόμενος ἐν τῇ Φρυγίᾳ, ὃς καὶ πίσσα καλεῖται. διὰ τὸ προστριβόμενον αὐτὸν ὀσμὴν παρέχειν πίσσης. χρήσιμος δέ ἐστι φορούμενος τοῖς κατὰ θάλασσαν καὶ ποταμοὺς τὴν πορείαν ποιουμένοις.

bitume, *bitumini simillima est ampelitis;* & Daléchamp, dans une note à la fin du même chapitre, rapporte que les habitans de la Frise se servent de l'ampelite au défaut du bois & du charbon, & qu'ils la nomment *stein koln (e).*

A l'égard de la pierre opsienne, que l'auteur assure être utile à ceux qui la portent dans des voyages sur mer & sur des rivières, il ne m'a pas été possible de déterminer cette utilité; les recherches que j'ai faites à ce sujet ont été sans succès; cependant on pourroit soupçonner que l'auteur a voulu faire entendre qu'on se servoit de cette pierre pour gaudronner les bâtimens, & que pour cette raison il étoit utile de la porter dans les embarquemens: la pierre opsienne étant de la nature du jayet & des autres bitumes, semble autoriser ce soupçon.

Je ne vois que ces deux auteurs Grecs qui aient parlé de la pierre opsienne, &, comme on peut le remarquer, ils ne disent rien de cet usage prétendu des miroirs qu'on lui attribue, & auquel le mot d'ὀψιανὸς a donné lieu, selon l'étymologie adoptée & la plus vrai-semblable. Ce mot ne se trouve pas dans le texte du traité des pierres de Théophraste, apparemment le nom de cette pierre lui étoit inconnu, ce qui doit paroître d'autant plus surprenant qu'il fait mention des différentes escarboucles dont on se servoit pour faire des miroirs. Voici ce qu'il en dit:

Hill, comme ci-dessus, édit. Angl. p. 88.

Tels sont aussi les escarboucles d'Orchomène en Arcadie, dont la couleur est plus foncée que ceux de Chio; mais on s'en sert cependant pour faire des miroirs.

Trad. Franç. p. 126, n.° 61.

Hill ajoûte cette note: *Les escarboucles des Anciens étoient des espèces de grenats; mais la couleur en étoit si foncée, qu'ils n'étoient pas fort estimés; & ceux des autres pays, qui étoient de la même espèce, n'étoient pas plus recherchés.*

L'usage des escarboucles d'Orchomène a piqué ma curiosité; il suffisoit de savoir qu'on en avoit fait des miroirs pour recourir à l'expérience; j'ai donc choisi un gros grenat de Bohème, d'une couleur rouge très-foncée, j'en ai fait séparer une lame d'une

(e) Ligni & carbonis vice Frisii ampelite utuntur, quam stein koln *vocant.*

ligne d'épaiſſeur, j'ai fait polir ſes deux grandes faces, & j'ai vû qu'il étoit poſſible d'en faire des miroirs; la netteté dans la réflexion des objets n'eſt cependant pas comparable à celle de nos miroirs; cette lame rend les objets, mais avec une pénombre qui en obſcurcit la vérité. Quoique le grenat dont je me ſuis ſervi pour cette expérience, ait été le plus gros que j'aie pû trouver, je ne doute pas qu'il n'y en ait eu de plus conſidérables, & tels que devoient être auſſi les eſcarboucles d'Orchomène, eſpèce de grenat dont la qualité ne paroît pas différer beaucoup de celle des grenats de Bohème. Ces miroirs faits avec l'eſcarboucle me rappellent ceux des anciens Péruviens; la matière de ces miroirs des Incas eſt une eſpèce de pyrite d'un jaune pâle, qui prend bien le poli, & dont l'effet eſt aſſez ſemblable à celui de la lame de grenat dont je viens de parler.

Je reviens à la pierre opſienne, que cette digreſſion néceſſaire m'a fait abandonner. Si l'on veut, comme il eſt très-probable, la regarder comme une eſpèce de jayet, ou même un véritable jayet, cette pierre étant polie a pû tenir lieu de miroir; mais ſi, plus molle que le jayet, elle approchoit plus du bitume, on aura pû s'en ſervir pour enduire les murailles, & former, ſur quelques-unes de leurs ſurfaces, une ſorte de vernis qui bien uni & bien poli, produiſoit l'effet des miroirs. Ainſi, par toutes ces raiſons, cette pierre a pû être appelée ὀψιανὸς λίθος par les Grecs.

Après avoir examiné quels étoient les verres obſidiens, & pourquoi ils étoient ainſi nommés; après avoir conſidéré le jugement & les prétentions de quelques Savans par rapport à cette dénomination, qu'ils ont cru d'une origine différente de celle que Pline lui attribue; après avoir rapporté la cauſe d'une erreur qui s'eſt établie dans quelques manuſcrits, & avoir fait connoître la nature de la pierre obſidienne, je vais ſuivre l'explication du texte de Pline. Il préſente d'abord la deſcription de la pierre obſidienne, c'eſt le point capital: je me ſervirai de cette deſcription pour faire connoître la vraie pierre obſidienne, & diſſiper les nuages que non ſeulement les Savans, mais les Naturaliſtes mêmes ont répandus ſur cet objet.

Nigerrimi coloris, aliquando & tranſlucidi, craſſiore viſu, atque in ſpeculis parietum pro imagine umbras reddente. Gemmas multi ex eo faciunt.

« Cette pierre eſt de couleur très-noire, elle eſt quelqueſois
» tranſparente, & dans les miroirs qui en ſont formés, ſur les
» murailles, elle rend l'image des objets d'une vûe opaque, *ou*
» *d'une vûe plus terne,* comme des ombres: pluſieurs perſonnes en font des pierres pour les anneaux. »

Il y a dans cette deſcription pluſieurs points qui méritent d'être principalement conſidérés; 1.° la couleur de cette pierre, qui étoit du plus beau noir, du plus complet, *nigerrimi coloris;* 2.° la tranſparence que cette pierre avoit quelqueſois, *aliquando & tranſlucidi,* circonſtance très-remarquable, car il eſt rare de trouver des pierres qui conſervent de la tranſparence avec une couleur très-noire; 3.° cette vûe, ce coup-d'œil opaque de l'image des objets, que les miroirs faits de cette pierre réfléchiſſoient comme des ombres ou des couleurs plus foncées; 4.° l'uſage que l'on faiſoit de cette pierre pour graver des ſujets, ou la diſtinction qu'elle méritoit par ſon poli pour l'ornement des bagues ou des anneaux. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que cette pierre étant *quelqueſois* tranſparente, devoit, par oppoſition, être plus ſouvent opaque.

Les Naturaliſtes ont fait juſqu'ici de vains efforts pour découvrir quelle pouvoit être cette pierre; frappés de ſa couleur noire, ils ont ſouvent négligé ſes autres caractères: les différentes matières du règne minéral, & dont la couleur eſt noire, comme le jayet, le marbre noir, l'agate noire, &c. ont été regardés ſucceſſivement comme le *lapis obſidianus,* la *gemma obſidiana.*

Mes recherches ſur le même ſujet ont été plus heureuſes; je crois du moins avoir trouvé une matière qui a toutes les qualités que Pline attribue à la pierre obſidienne. Mais pour procéder avec ordre dans une diſcuſſion à laquelle je ſuis engagé par les différentes opinions des auteurs qui en ont écrit juſqu'à préſent, je crois qu'il eſt à propos d'expoſer d'abord tout ce qu'ils ont écrit ſur la pierre obſidienne; enſuite il me ſera plus

facile d'établir la vérité de la découverte qui fait connoître la matière qu'on nommoit autrefois *pierre obsidienne.*

Je commencerai par George Agricola; il écrivoit son ouvrage de la nature des fossiles en 1544: il est le plus ancien des Naturalistes modernes qui ont voulu déterminer cette pierre. *Il dit qu'on l'appelle aussi* jayet, *& qu'elle réfléchit l'image des objets comme des ombres. Ce même bitume dur,* poursuit-il, *est nommé pierre obsidienne, parce qu'il a été trouvé en Éthiopie par Obsidius; on en fait des pierres pour les anneaux, qu'on appelle* obsidiennes *(f).*

On peut, dit-il encore, *démontrer que la pierre obsidienne est le même bitume, parce qu'il est très-noir; que les miroirs qui en sont formés sur les murailles, réfléchissent l'image des objets comme des ombres; enfin, parce qu'on en fait des bustes ou des figures. Toutes ces choses & d'autres semblables sont des caractères qui distinguent le jayet de toutes les autres pierres. Il en est de même de la pierre obsidienne; car Pline dit,* in genere vitri, &c. *(g).*

Il seroit inutile de rapporter les différens ouvrages de pierre obsidienne dont Agricola a voulu se servir comme de preuve & de comparaison: après avoir établi la ressemblance du jayet & de la pierre obsidienne, il continue en ces termes:

On tire de la terre dans les provinces de l'Espagne, qui sont limitrophes de la France, ce bitume dur, que les Romains appeloient, comme je l'ai déjà dit, pierre obsidienne, & dont on fait encore aujourd'hui des figures que les pélerins, qui vont en Galice, nous apportent (h).

(f) Obsidianus verò lapis, qui idem gagates dicitur, pro imagine umbras reddens (edit. Basil. 1546, lib. I, pag. 174); *idem denique bitumen durum dicitur obsidianus lapis, quòd in Æthiopia inventum sit ab Obsidio; ex quo fiunt gemmæ quæ obsidianæ nuncupantur.* Lib. IV, p. 233.

(g) Obsidianum verò lapidem eumdem esse potest intelligi, quòd nigerrimus sit, quòd in speculis parietum pro imagine umbras reddat, quòd ex eo sunt imagines factæ: hæc enim & cætera hujusmodi sunt notæ, quibus gagates à reliquis lapidibus internoscitur; id autem de obsidiano nobis liquet. Nam Plinius sic scribit de vitro, in genere vitri, &c. Lib. IV, p. 235.

(h) Effoditur in citeriori Hispania durum, quod Romani obsidianum lapidem, ut jam dixi, vocabant, ex

Ce même bitume dur, que Pline a nommé pierre obſidienne, *ſe trouve dans l'Inde & dans l'Ethiopie, comme l'a écrit Xénocrates (i).*

On voit par tous ces paſſages tirés d'Agricola, que cet auteur eſt bien perſuadé que le jayet a été nommé *pierre obſidienne*, & que l'un & l'autre ſont le même objet ſous des dénominations différentes. Les comparaiſons dont il ſe ſert pour prouver ſon ſentiment ne peuvent lui être conteſtées; car le jayet eſt, comme la pierre obſidienne, de couleur très-noire; on peut également en former une ſorte de miroirs qui produiroient le même effet; enfin ces deux matières ſouffrent également le travail du graveur & du ſculpteur. Mais il eſt aiſé de ſe tromper en comparant de cette manière une choſe connue avec une inconnue, ſur-tout quand on veut en conclurre qu'elles ne diffèrent point, qu'elles ſont *identiques*, comme parlent les Phyſiciens; & pour démontrer la facilité de cette erreur, je ne donnerai que le ſeul exemple du marbre noir, que l'on a regardé auſſi comme la pierre obſidienne; il en a la couleur, il peut, avec le poli, ſervir de miroir, il eſt ſuſceptible de gravûre & de ſculpture; par conſéquent Agricola auroit pû le rapporter à la pierre obſidienne avec autant de raiſon que le jayet: cependant le jayet & le marbre ſont de nature très-différente; le jayet eſt un bitume dur & pierreux; le marbre eſt une véritable pierre, ſuſceptible d'un beau poli comme le jayet. A l'égard de la pierre obſidienne, ou verra dans la ſuite qu'elle n'a de rapport avec ces deux ſubſtances que par des caractères accidentels, comme ſa couleur, le beau poli qu'elle reçoit, & l'uſage qu'on pouvoit en faire pour des figures, ou pour la monter dans des anneaux. Mais un caractère qui la diſtingue plus particulièrement, & ſur lequel Agricola a gardé un profond ſilence, c'eſt la tranſparence qu'on lui remarquoit quelquefois, tranſparence qu'on n'obſerve ni dans le jayet, ni dans le marbre.

quo formantur vel hodie imagines, quas plures noſtri in Gallæcia peregrinati ſecum attulerunt. Lib. IV, p. 236.

(i) *Idem bitumen durum reperitur in India & Æthiopia, ut Xenocrates ſcriptum reliquit, quod Plinius obſidianum lapidem nominavit.* Lib. IV, p. 237.

Agricola prétend qu'on en faisoit autrefois des pierres pour des anneaux, c'est-à-dire qu'on les gravoit; le fait est possible, mais on auroit de la peine à prouver qu'on ait exécuté des bustes & des figures de cette matière: de plus, aucun auteur n'a rapporté que les Romains aient appelé le jayet *pierre obsidienne;* Agricola a donc tiré cette conclusion de ses propres idées, ainsi que ce qu'il dit au sujet du jayet: *idem bitumen durum, quod Plinius obsidianum lapidem nominavit.*

Ce même bitume dur, ce jayet n'est point la pierre obsidienne, & Pline ne s'est pas trompé en distinguant ces deux matières: il connoissoit le jayet, & il avoit vû des ouvrages de pierre obsidienne; & quand même on voudroit dire qu'il n'avoit qu'une connoissance imparfaite du jayet, parce qu'il a copié Dioscoride & Nicandre, dans tout ce qu'ils rapportent de ce bitume, il seroit aisé de faire voir l'exactitude de Pline; car si la ressemblance du jayet & de la pierre obsidienne eût existé, les Médecins, qui employoient le jayet dans le traitement de différentes maladies, l'auroient aperçûe & l'auroient citée. Je joins ici, pour donner un plus grand éclaircissement, ce que Pline a extrait des auteurs Grecs qui ont parlé du jayet: *Gagates lapis nomen habet loci & amnis Gagis Lyciæ. Aiunt & in Leucolla expelli mari, atque intra XII stadia colligi. Niger est, planus, pumicosus, non multùm à ligno differens, levis, fragilis; odore, si teratur, gravis. Fictilia ex eo inscripta non delentur. Cùm uritur, odorem sulphureum reddit, mirumque, accenditur aquâ, oleo restinguitur. Fugat serpentes ita, recreatque vulvæ strangulationes; deprehendit sonticum morbum & virginitatem suffitus. Idem ex vino decoctus, dentibus medetur, strumisque ceræ permistus. Hoc dicuntur uti Magi in ea, quam vocant axinomantiam, & peruri negant, si eventurum sit, quod aliquis optet.* Lib. XXXVI, cap. 19.

Enfin *lapis Thracius, gemma Samothracia* & *gagates* sont, avec la pierre obsidienne, la même matière, selon Agricola, mais désignée par ces différens noms.

La pierre de Thrace n'est pas encore bien connue; on sait seulement qu'elle est de la nature des pierres bitumineuses, comme le charbon fossile, l'ampelite & le jayet; ainsi on ne

peut blâmer les Naturalistes qui ont cru devoir la rapporter à l'une de ces matières.

La pierre de Samothrace semble, par la description que les auteurs nous en ont donnée, avoir une grande affinité avec le jayet; elle est noire, légère, ressemble à du bois, comme s'exprime Agricola, & elle prend un beau poli. Tous ces caractères se rencontrent dans le jayet; cependant il est à présumer qu'elle en doit différer beaucoup, par la raison que Pline l'a mise dans le nombre des pierres précieuses, de ces pierres qui servoient du moins à la parure des Romains. La pierre de Samothrace, employée comme pierre d'ornement, a dû nécessairement être taillée & usée pour lui donner le poli: si cette pierre eût été de la nature du jayet, elle auroit exhalé dans ces opérations une odeur semblable, & les auteurs en auroient fait mention; mais leur silence sur ce point donne un soupçon assez bien fondé, pour ne pas confondre la pierre de Samothrace avec le jayet. Agricola n'a point fait cette réflexion, elle l'auroit empêché de dire, *ce bitume, dur & poli, est encore nommé par Pline, d'après un auteur inconnu, pierre de Samothrace, nom d'une isle où l'on trouvoit cette pierre (k).*

Agricola, non content de cette décision, ajoûte: *Mais la pierre de Samothrace ne paroît pas être autre chose que le jayet poli; car Pline lui attribue la même couleur, la même légèreté & la même ressemblance avec le bois; c'est ainsi qu'il s'en explique: l'isle de Samothrace produit une pierre précieuse du même nom, qui est noire, très-légère, semblable à du bois (l).*

La pierre de Samothrace est très-remarquable par sa grande légèreté, aussi Pline la compare-t-il à celle d'un bois très-léger, *ac sine pondere ligno similem.* Cette pierre n'a pas encore été reconnue, ni bien déterminée par les Naturalistes; je n'en aurois

L. XXXVII, cap. 10.

(k) *Idem bitumen durum & politum Plinius iterum nescio quem secutus, nominat Samothraciam gemmam, quòd diceretur in insula Samothraciæ nasci.* Lib. IV, p. 233. de nat. foss.

(l) *Nec verò etiam Samothracia gemma videtur aliud esse quàm gagates politus, quòd ei color idem tribuatur à Plinio, eadem levitas, eadem ligni similitudo; scribit enim: Samothracia insula ejusdem nominis gemmam dat nigram ac sine pondere ligno similem.* Id. lib. IV, p. 235.

point

point parlé si Agricola ne l'eût confondu avec le jayet, que j'ai dit n'avoir point été employé comme les pierres précieuses, *gemmæ;* article qu'on auroit pu me contester en me donnant pour preuve la pierre de Samothrace, qui, selon Agricola, est le jayet, & que Pline a placée dans le rang des pierres précieuses.

Les auteurs qui ont adopté le sentiment d'Agricola sont Cæsius *(m)* & Walerius *(n);* l'un & l'autre rapportent au jayet la pierre obsidienne & celle de Samothrace: le premier copie tous les passages d'Agricola, & en conclut de même, que le jayet est la pierre obsidienne & celle de Samothrace: le second se contente de mettre les deux pierres sous la dénomination du jayet.

Mercati *(o)* desapprouve le sentiment d'Agricola sur la pierre obsidienne & sur celle de Samothrace: il est même étonné qu'*il y ait eu des auteurs qui, par conjecture & des raisons qu'il ignore, ont cru devoir mettre dans le nombre des bitumes la pierre obsidienne, qui n'a pas le caractère qui distingue le bitume des autres sucs, & la pierre de Samothrace.... Selon ce que Pline & les autres écrivains en ont dit, il est facile de réfuter une conjecture si peu fondée (p).*

Le jayet, comme je l'ai fait pressentir, n'est donc ni la pierre obsidienne, ni celle de Samothrace; mais si on le compare avec la pierre opsienne décrite par l'auteur Grec dont le nom est

(m) Mineralogia sive naturalis Philos. thesaur. Bernardus Cæsius, Mutinensis, e Societ. Jes. Lugdun. 1636, *in-folio.*

(n) Minéralogie, ou Description générale des substances du règne minéral, par Jean Gotschal Walerius, Professeur dans l'Univers. d'Upsal, trad. de l'allemand en françois, *2 vol. in-8.° Paris, 1753, t. I, pages 363, 380 & 381, sect. 18.*

(o) Michaëlis Mercati Samminiatensis Metallotheca, opus posthumum, &c, Romæ, 1719, in-fol. Mercati naquit en 1541, & mourut en 1593; son ouvrage n'a paru que long-temps après sa mort.

(p) Miror autem quosdam non defuisse qui nescio, quâ vel ratione vel conjecturâ existimaverunt obsidianum lapidem, eam notam quâ à reliquis succis bitumen distinguitur nequaquam habentem, item Samothraciam gemmam.... bitumini esse adnumeranda. Nam eorum levis conjectura ex Plinii aliorumque scriptorum verbis facilè redarguitur. P. 81, arm. 5, cap. 2.

inconnu, & que Saumaiſe nomme *incertus author,* on trouvera que le jayet a plus de rapport avec la pierre opſienne qu'avec les deux autres.

De Metallic. lib. III, Andreæ Cæſal. Aretino, Med. & Philoſ. autore, Norimb. 1602, in 4.°

J'ai dit plus haut que de tous les Naturaliſtes qui ont voulu déterminer l'eſpèce de matière à laquelle il falloit rapporter la pierre obſidienne, Agricola étoit le plus ancien; Céſalpin l'a ſuivi de près, il vivoit dans le même ſiècle: cet auteur n'a fait aucune mention d'Agricola, & loin d'être du même ſentiment, il en établit deux fort différens, en plaçant la pierre obſidienne dans la claſſe des marbres noirs & parmi les agates noires ou ſardoines; mais comme il ne ſe décide pas plus pour l'un que pour l'autre, & qu'il n'apporte aucune preuve qui puiſſe donner du poids à ſes opinions, on doit les regarder comme de ſimples propoſitions; d'autant plus que dans les eſpèces de marbres noirs il indique ſimplement, après *le marbre de Lucullus,* la pierre obſidienne; & qu'en parlant des agates noires qu'on appelle ordinairement ſardoines, & qui étant, ſelon Pline, tranſparentes & de couleur très-noire, ſont appelées *morio* dans l'Inde, & *prammion* en Grèce, Céſalpin dit que la pierre obſidienne de cette couleur, & quelquefois tranſparente, eſt du genre de ces agates.

Lib. II, c. 13, p. 91.

Lib. II, c. 36, p. 121.

Anſelmi Boëtii de Boot, hiſtor. gemm. & lapid. Hanov. 1609, in-4.°

On peut faire le même reproche à Anſelme Boëce de Boot, auteur de l'hiſtoire des pierreries, lorſqu'il parle de l'agate noire. On ne doit pas en être étonné; car cet auteur a ſouvent copié des morceaux entiers du texte de Céſalpin, en y changeant ou ajoûtant ſeulement quelques expreſſions; & il n'eſt pas excuſable de n'en avoir pas averti, & de n'avoir pas nommé Céſalpin dans le nombre des auteurs dont il s'eſt ſervi pour la compoſition de ſon ouvrage. Cependant Boëce de Boot n'aſſure pas ſi poſitivement que la pierre obſidienne, de couleur fort noire & quelquefois tranſparente, ſoit du genre de l'agate noire, *iſtius generis eſt fortè,* dit-il, *obſidianus lapis nigerrimi coloris, aliquando & tranſlucidi;* & il ajoûte, « à peine ſait-on à préſent quelle eſt cette pierre. » Mais cette aſſertion, qu'il insère dans le texte de Céſalpin qu'il copie, ne s'accorde pas avec celle qu'il avance au chapitre 272 du ſecond livre; ſuivant lui

Lib. II, c. 91, p. 242.

la pierre obſidienne, de couleur très-noire & découverte en Éthiopie par Obſidius, eſt une eſpèce de marbre quelquefois tranſparent *(q)*.

Il rapporte enſuite que le *marbre de Leravitia & de Carare en Toſcane, reſſemble à la pierre obſidienne, & qu'il eſt ſi noir, que lorſqu'il eſt poli, il réfléchit les images comme un miroir.* Je ne puis m'empêcher de rapporter le texte de Céſalpin: *Obſidianus quoque lapis, quem primò invenit Obſidius, nigerrimi coloris aliquando & tranſlucidi, &c. Hodie foditur Leravitiæ & Carariæ in Etruria quoddam adeò atrum, ut cùm perpolitum eſt, ſpeculi modo ſinceras imagines reflectat.*

P. 495, idem.

Lib. II, p. 91, edit. 1636.

On peut voir par ce morceau le peu de différence qui ſe trouve entre Boot & Céſalpin.

Quoiqu'Aldrovande compte dans les eſpèces de marbres la pierre obſidienne, il ne faut pas croire que cet auteur ait penſé qu'elle fût une eſpèce de marbre; il a voulu ſimplement rapporter le *ſentiment de pluſieurs Modernes (r), qui réduiſent les principaux marbres à dix-ſept eſpèces, dont la cinquième eſt, ſelon lui, le marbre obſidien.* Lorſqu'il parle des pierres qui portent le nom des lieux où elles ont été trouvées *(ſ)*, il n'eſt pas même de l'avis d'Agricola, qui dit, comme on l'a vû plus haut, que la

(q) Obſidianus lapis nigerrimi coloris ab Obſidio primùm inventus in Æthiopia, marmoris genus eſt; hic aliquando tranſlucet. P. 495.

(r) Multi Neotericorum præcipue marmoris ſpecies decem & ſeptem proponunt. Quintum eſt marmor obſidianum, de quo inter lapides à locis cognominatos agimus. Muſ. metall. lib. V, p. 248.

(ſ) Etiamſi Georgius Agricola obſidianum hunc lapidem gagatis & Thracii ſpeciem eſſe conſtituat; nos tamen ab illis diverſiſſimum eſſe exiſtimamus. Quandoquidem licet primo intuitu ſimiles eſſe videantur; exactè conſiderantibus differentias procul dubio diſſimiles omnino produnt. Gagates plerumque eſt cruſtoſus, ut Dioſcorides optimè dixerat. Thracius eſt ſubſtantia denſa, compacta, & parum ſplendens obſervatur. Obſidianus verò ſplendet & tranſparet; denique gagates & Thracius obtuſi ſunt, & ad ſcindendum valde inepti. Sardus verò & hic Æthiopicus ſcindunt quidem, ſed non eodem modo; namque ſardus non poteſt reduci ad figuram cultellorum atque enſium, in quam Æthiopicus facilè formatur, quoniam ſardus in minutas particulas atque in fruſta rumpitur. Præterea gagates & Thracius ex bitumine indurato conſtant: Sardus atque obſidianus ex vitreâ materiâ integrantur; quocircà Plinius hunc obſidianum inter vitri genera recenſuit. Muſ. metall. l. IV, cap. 46, p. 710.

pierre obſidienne eſt le jayet & la pierre de Thrace. Aldrovande *(t)* trouve que ces matières en diffèrent beaucoup. *Il eſt vrai cependant*, dit-il, *qu'au premier coup d'œil elles paroiſſent reſſembler à la pierre obſidienne ; mais lorſqu'on les examine avec attention, leurs différences par rapport à la pierre obſidienne deviennent très-ſenſibles. Le jayet eſt, pour l'ordinaire, par lames ou croûtes, comme le dit très-bien Dioſcoride. La pierre de Thrace eſt une ſubſtance ſolide, compacte, avec peu de brillant ; la pierre obſidienne, au contraire, reluit & eſt tranſparente : de plus, le jayet & la pierre de Thrace ne ſont pas coupantes ni propres à être miſes en œuvre pour cet uſage ; mais la ſarde & la pierre d'Éthiopie ſont coupantes, à la vérité d'une manière différente ; car on ne peut employer la ſarde à faire des couteaux ni des épées, ce qu'on exécute facilement avec la pierre d'Éthiopie, la ſarde ſe caſſant en pluſieurs morceaux & en de très-petits fragmens. Enfin le jayet & la pierre de Thrace ſont de la nature des bitumes durs ; la ſarde & la pierre obſidienne approchent plus du verre, & c'eſt* Lib. IV, c. 46, p. 710. *par cette raiſon que Pline fait mention de cette dernière à l'article du verre.*

La ſarde, dont il eſt queſtion dans ce paſſage, n'eſt pas la pierre qui tient de la cornaline, & que les Anciens appeloient Sarde, du nom de l'iſle de Sardaigne où l'on la trouve. La ſarde ou ſardus d'Aldrovande eſt, ſelon la deſcription qu'il en donne *(u)*, *une pierre de couleur noire, comme la pierre de Thrace, luiſante, mais opaque ; ce qui la fait paroître enveloppée d'une écorce : de plus, elle eſt ſolide, compacte & peſante. Quand on l'échauffe en la frottant ſur une étoffe, elle attire les brins de paille comme le jayet & le ſuccin ou l'ambre jaune ; mais ce qui mérite le plus d'être remarqué, c'eſt qu'étant très-noire & très-peſante, ſi on*

(t) Ulyſſis Aldrovandi, patricii Bononenſis Muſeum metallicum in libros IV diſtributum. Bonon. 1648, in-folio.

(u) Color lapidis eſt niger, inſtar Thracii lapidis, lucidus, ſed non diaphanus : quapropter armaturâ quâdam obductus eſſe videtur ; item eſt ſolidus & compactus necnon ponderoſus ; & panno confricatus incaleſcens paleas more gagatis vel ſuccini trahit. Verùm quod magis mirandum eſt, qui nigerrimus & maximi ponderis, evadit candidiſſimus & leviſſimus, ſi ſpatio horæ candenti ferro impoſitus igni admoveatur. Ald. M. metall. l. IV, p. 598.

l'expose sur un fer rouge pendant l'espace d'une heure, en l'approchant du feu, elle devient très-blanche & très-légère.

Aldrovande donne encore à la Sarde le nom de pierre rénale, *lapis renalis,* à cause de sa configuration, qui approche de celle d'un rein. Mais après avoir réfuté le sentiment d'Agricola, il examine les différences de la pierre obsidienne; il en fait remarquer de deux sortes, quoique Pline ne fasse mention que d'une seule espèce; *la première,* dit-il, *répond parfaitement à la pierre obsidienne de Pline; la seconde est moins coupante, le bord est moins tranchant, elle a moins de brillant; elle ressemble fort à la sarde ou pierre rénale. Ces deux pierres obsidiennes diffèrent encore par leur effet; la pierre obsidienne de Pline & la sarde attirent les pailles, ce que ne fait pas la seconde espèce,* qu'il dit avoir observée (*x*).

Ces deux sortes de pierre obsidienne, qu'Aldovrand dit avoir observées, ont piqué ma curiosité; j'ai voulu les reconnoître, l'auteur ne les ayant point déterminées: voici les caractères qu'il assigne pour la première, qui ressemble parfaitement à celle de Pline; elle est luisante & transparente. On peut en faire des couteaux & des épées; les bords de ses fragmens sont coupans; elle attire les brins de paille, lorsqu'elle est frottée & échauffée; enfin elle est composée d'une matière analogue au verre. Pour prouver que l'on peut faire des couteaux avec cette pierre obsidienne, il rapporte que dans les histoires des Indes *(y),* on lit que les peuples de ces pays, à cause de la disette du fer, font des couteaux avec ces pierres, & d'autres instrumens propres à couper.

(x) Nos hujus lapidis duplex genus observavimus. Licet Plinius unius tantummodo generis mentionem faciat. Primum genus Pliniano optimè respondet; alterum genus, non ita acutum, sed obtusius & minùs splendens, Sardo aut renali lapidi valde simile: item discrepant ab effectu, quoniam obsidianus Plinii & sardus paleas trahunt. At secundum genus à nobis observatum hanc virtutem non possidet. Ald. Mus. metall. lib. IV, p. 710.

(y) Prœterea lapidem obsidianum cultellis materiam prœstare intelleximus: namque in historiis Indicis legitur, quòd ob inopiam ferri, ex lapidibus cultros parant, imò & alia instrumenta quœ ad cœdendum apta esse debent. Ald. Mus. metall. l. IV, p. 710.

Il a rapporté le deſſein de ces couteaux dans le chapitre où il traite du fer, & je les ai fait copier; on les voit à la lettre *A*, ſur la planche dont ce Mémoire eſt accompagné.

Quant à la ſeconde eſpèce de pierre obſidienne, elle a peu d'effet; les bords de ſes fragmens ne ſont pas ſi coupans, ils ſont plus émouſſés: elle reſſemble à la ſarde ou pierre *rénale*, mais elle n'attire pas les brins de paille lorſqu'elle eſt frottée & échauffée. La première eſpèce de pierre obſidienne, & qu'Aldrovande juge la même que celle de Pline, eſt une ſorte de verre qu'Imperati nomme verre foſſile, & pour le démontrer il ſuffit de le copier.

L. XXV, c. 8, p. 605. *On trouve dans la terre un verre ſemblable au verre artificiel, dans les endroits où il y a eu de grands embraſemens; quand on le frappe avec l'acier, il ne donne point d'étincelles. On en rencontre une autre eſpèce, en morceaux de figure globuleuſe, comme la pierre à fuſil, & dont les fragmens ſont luiſans & tranſparens, d'une couleur noire, ſemblable à celle de la poix noire, qui eſt une réſine cuite; cette eſpèce, quand elle eſt frappée avec l'acier, donne des étincelles, comme la pierre à fuſil; cependant le verre en diffère par ſon éclat, & par rapport à la formation ou la végétation de la pierre à fuſil, & plus encore par une fonte beaucoup plus prompte, qui eſt une propriété du verre. De ces morceaux de verre foſſile, l'un eſt fragile, l'autre ſolide; celui qui eſt fragile, étant mis au feu, ſe gonfle & prend la forme d'une pierre-ponce de couleur blanche; il ſe fond enſuite, & devient tranſparent comme le verre artificiel ou le verre ordinaire. Celui qui eſt compacte & ſolide, par un léger changement opéré par le feu, perd ſa couleur noire, & acquiert la blancheur du verre artificiel. Les Américains mettent en œuvre le verre foſſile, & s'en ſervent au lieu de fer pour percer des trous & pour couper.*

Page 515. Imperati a fait repréſenter deux de ces couteaux Indiens avec cette inſcription, *couteaux Indiens de ſubſtance de pierre à fuſil ou de verre foſſile,* & j'ai copié ces eſpèces de monumens ſur la planche déjà citée; ils ſont marqués de la lettre *B.*

Ibid. Imperati ajoûte que *ſi l'on veut donner à cette ſorte de pierre le nom de pierre à fuſil, comme le font pluſieurs perſonnes, on*

trouvera que cette pierre à fusil approche beaucoup de la nature du verre.

On ne peut s'empêcher de conclure, d'après cet exposé, que le verre fossile est la première espèce de pierre obsidienne qu'Aldrovande dit être la même que Pline a décrite. Je ne m'arrêterai pas plus long-temps sur cet objet, que j'examinerai plus particulièrement dans le cours de ce Mémoire; mais il étoit nécessaire d'établir la nature de cette pierre, qu'Aldrovande n'avoit pas définie.

La seconde espèce est une prétendue pierre obsidienne, à laquelle les modernes ont donné ce nom, croyant y reconnoître une ressemblance sensible avec la pierre obsidienne dont Pline fait mention: mais il doit paroître étonnant qu'Aldrovande conserve le nom d'obsidienne à une seconde espèce, après avoir avancé que la première répondoit parfaitement à la pierre obsidienne de Pline. Aldrovande semble aussi se glorifier très-mal-à-propos d'avoir la connoissance des deux espèces de pierre obsidienne, quoique Pline ne parle que d'une seule: il auroit dû sentir le peu de justesse de cette prétention; car Pline ne pouvoit parler que d'une pierre obsidienne, parce qu'elle étoit la seule à laquelle on donnoit ce nom. Celle que les modernes ont ainsi appelée est un marbre noir, & il n'y a pas lieu de douter que cette espèce de marbre ne soit la seconde espèce de pierre obsidienne rapportée par Aldrovande, quoiqu'il n'en avertisse pas; & ce marbre qu'il indique pour la cinquième espèce sous la dénomination de *marmor obsidianum,* est opaque, il a peu d'éclat, ses fragmens n'ont pas de bords tranchans, & il n'attire pas les brins de paille après avoir été frotté, comme le jayet, caractères que cependant Aldrovande assigne pour la seconde pierre obsidienne.

Nous avons vû jusqu'ici les Naturalistes varier sur la matière qui pouvoit être la pierre obsidienne; Agricola, Cæsius & Walerius veulent que ce soit le jayet; Césalpin & Boëce de Boot ont indifféremment proposé le marbre noir & l'agate noire; Aldrovande déclare aussi deux matières différentes: de la première, qui est un verre fossile, il en fait la véritable pierre obsidienne de Pline; & de la seconde, qui est un marbre noir, il en constitue une autre pierre obsidienne, qu'il dit *avoir observée;* ce qui pourroit faire soupçonner que cette pierre étoit nouvelle,

& différente du marbre qu'il appelle obſidien: d'un autre côté ce ſoupçon paroît ſe détruire par ce qu'il ajoûte à l'égard de ce marbre, en annonçant qu'il en a parlé lorſqu'*il a traité des pierres qui portent le nom des lieux où on les trouve.* La pierre obſidienne, qui, ſelon Aldrovande, devoit être auſſi nommée Ethiopienne, eſt, pour cette raiſon, placée dans le nombre de ces pierres; & c'eſt dans le même chapitre de la pierre obſidienne qu'il eſt queſtion d'une ſeconde eſpèce, dont il s'attribue l'obſervation; d'où je crois que l'on peut inférer que cette ſeconde eſpèce eſt le marbre obſidien que les modernes connoiſſoient, & comptoient dans les dix-ſept eſpèces ſous leſquelles ils avoient réduit tous les marbres indiqués par les auteurs: cependant il faut avouer qu'Aldrovande a bien diſtingué cette ſeconde eſpèce de pierre obſidienne de celle de Pline, en diſant *le ſecond genre, la ſeconde eſpèce que nous avons obſervée.*

Page 32, note. Enfin Hill remarque *que les anciens ont fait un grand uſage des deux ou trois ſortes de marbres noirâtres, qui étoient d'une belle contexture, ſuſceptibles d'un beau poli, & tranſparens lorſqu'on les coupoit en lames minces, & repréſentant les images par réflexion, comme nos miroirs; c'eſt pourquoi la plus belle eſpèce ſe nommoit obſidienne* *.

Les Romains ont eu une paſſion ſingulière pour les marbres & pour toutes les matières ſuſceptibles d'un beau poli; par cette raiſon rien ne les ſatisfaiſoit autant que l'ivoire, & ils l'employoient par préférence à tout: on ne peut douter cependant qu'ils n'aient employé des marbres noirâtres, le Numidien dont Pline fait mention étoit de cette ſorte. On ſait auſſi, par le récit du même auteur, qu'ils ont fait uſage d'un marbre tout-à-fait noir qu'ils nommoient *Lucullien,* du nom de *Lucullus,* qui le premier l'avoit apporté à Rome. Il paroît que ce marbre fut très-eſtimé, cependant nous ne voyons pas que les Romains l'aient appelé obſidien, quoique par ſon beau poli il fût propre à réfléchir les images, comme la pierre obſidienne.

* M. Anderſon ſoupçonne que cette matière peut être la pierre obſidienne des Anciens; il appuie ſon ſoupçon ſur les plus ſolides raiſons, mais il n'oſe l'aſſurer. *Voy. page 41 de l'Hiſt. Nat. de l'Iſlande, du Groenland, du détroit de Davis, & d'autres pays ſitués dans le Nord, traduits de l'Allem. par M.* ** Paris, Sébaſtien Jorry, *grand in-12, 1750.*

On

On ne connoît pas encore de marbres noirs qui soient transparens, lors même qu'ils sont coupés en lames très-déliées: j'ai voulu cependant m'en assurer par ma propre expérience, pour cet effet j'ai choisi le plus beau marbre noir, & j'en ai fait séparer une lame la plus mince qu'il a été possible; j'ai fait donner le plus grand poli à ses deux surfaces: la lame, malgré tous ces soins, est demeurée opaque & n'a pas montré le plus foible degré de transparence, comme je l'avois prévû. Si Hill avoit fait la même expérience, il n'auroit pas avancé *que le marbre noirâtre, d'une belle contexture, est transparent lorsqu'il est coupé en lames minces;* & s'il eût consulté Pline sur le marbre de Chio, & ce que Tournefort en a écrit dans son voyage au Levant, il n'auroit pas dit *que le marbre de Chio étoit noirâtre, & à peu près de la même espèce que la pierre obsidienne d'Éthiopie, & de la même transparence,* car Pline décrit ainsi le marbre de Chio: *Primùm (ut arbitror) versicolores istas maculas Chiorum lapidicinæ ostenderunt, cùm extruerent muros, faceto in id M. Ciceronis sale: omnibus enim ostentabant ut magnificum. Multò, inquit, magis mirarer, si Tiburtino lapide fecissetis.*

Page 29, note.

Lib. XXXVI, cap. 6.

Mais Tournefort entre dans un plus grand détail; il rapporte *que le monastère* Νεαμόνη, Neamoni ou nouvelle solitude *(z), est le plus considérable de ceux qui sont dans cette isle; il est situé à cinq milles de la ville. Quoique l'église soit mal percée, elle passe pour une des plus belles du Levant; tout y est gothique, à la réserve des ceintres des voûtes. Les peintures en sont terriblement grossières, malgré les dorures qu'on n'y a pas épargnées: le nom de chaque Saint est écrit au bas de la figure, pour empêcher de le confondre avec son voisin. L'empereur Constantin, qui a fait bâtir cette église, comme l'assurent les Moines, y est peint & nommé; les chapiteaux sont de jaspe du pays, mais d'un mauvais profil; ce jaspe est une espèce de brèche rouge, lavée, mêlée de quelques plaques cendrées, assez mal unies, & le marbre n'a rien d'éclatant: il n'est pas rare autour du monastère; mais*

(z) Relation d'un voyage au Levant, fait par ordre du Roi, par M. de Tournefort. *Paris, 1716, 2 vol.* in-4.°

celui qu'on a employé dans cette église a été tiré des anciennes carrières de l'isle, qui sont assez près de la ville. Strabon parle de ces carrières, & Pline assure qu'on y découvrit les premiers jaspes, en bâtissant les murailles de la ville. On fit remarquer la beauté de cette pierre à Ciceron. Je la trouverois encore plus belle, dit-il, si elle étoit de Tivoli, voulant par-là leur faire entendre qu'ils seroient maîtres de Rome, s'ils possédoient Tivoli; ou que leur pierre seroit plus estimée, si elle venoit de loin.

Rerum Geogr. lib. XIII.

Pag. 369 & 370, tome I, lett. 9.

Quoiqu'Hill n'assure pas que la pierre obsidienne soit une espèce de marbre noir, cependant lorsqu'il dit que la plus belle espèce de marbre noir se nommoit pierre obsidienne, il paroît adopter le sentiment de Césalpin, & des auteurs qui parmi les espèces de marbres noirs ont nommé la pierre obsidienne, tels qu'Olaus Wormius *(a)*, Charleton, &c.

Le marbre noir se trouve avoir une si grande ressemblance avec la pierre obsidienne décrite par Pline, qu'il n'est pas étonnant que les Naturalistes aient confondu l'une & l'autre matière pour n'en faire qu'une seule; & j'avoue que j'aurois pû être du même avis, si des lames minces de marbre noir m'eussent montré la moindre transparence: car c'est l'unique point par lequel la pierre obsidienne, qui est *quelquefois transparente,* semble différer du marbre noir, qui ne l'est jamais. De quelque poids que puisse être cette singulière différence, il faut cependant convenir que les Naturalistes étoient assez bien fondés à substituer le marbre noir à la pierre obsidienne; car cette pierre étoit *de couleur très-noire,* & on connoît des marbres qui ont la même intensité de couleur, & dont le noir est parfait. La pierre obsidienne polie représentoit un miroir qui réfléchissoit les images comme ombrées & d'une vûe terne, pour ainsi dire; le beau marbre noir poli produit le même effet, c'est une pierre composée de parties fines, très-déliées & bien unies, qui reçoit un poli égal à celui de nos plus belles glaces, & qui par ce moyen imite un miroir. Les Romains incrustoient les murailles de leurs appartemens avec des lames & des tables

(a) Museum Wormianum, seu Historia rerum rariorum, tam naturalium quàm artificialium. Lugd. Batav. 1655, *in-folio.*

de marbre noir ou de pierre obſidienne; ces tables, plus ou moins grandes, formoient autant de miroirs qui portoient le nom de *ſpecula parietum,* miroirs de murailles, comme nous diſons miroirs de toilette & de cheminée, &c. Pline a ſouvent employé ces façons de parler d'uſage courant; il nous apprend encore qu'il avoit vû des buſtes de l'empereur Auguſte tirés d'un bloc de pierre obſidienne; il fait mention auſſi de quelques autres ouvrages de ſculpture, qui ſeront détaillés dans la ſuite de cette explication. Le marbre eſt une pierre de carrière, on l'en tire par maſſe ou blocs plus ou moins conſidérables; on peut le ſcier & le travailler au ciſeau, pour en faire des ouvrages de toutes les eſpèces; on a pû même employer le marbre noir pour les pierres gravées, & je crois en avoir vû. La pierre obſidienne étoit également employée à ce dernier uſage, &, ſelon le récit de Pline, les anneaux de cette matière, ou, comme nous diſons, les cachets ne devoient pas être fort rares, pluſieurs perſonnes étant occupées de ce genre de travail ſur la pierre obſidienne, *multi ex eo gemmas faciunt.*

Enfin Pline nous aſſure que les fragmens de la pierre obſidienne ne font aucune marque, aucune impreſſion ſur les pierres précieuſes, c'eſt-à-dire que ces pierres ne ſont point entamées ou rayées par les tranchans de ces morceaux : *obſidiani fragmenta veras gemmas non ſcarificant.* Le marbre, de quelque dureté ou conſiſtance qu'il puiſſe être, n'a pas plus de priſe ſur les pierres précieuſes; il n'y laiſſe aucune trace, quelque force que l'on emploie, & il ne peut en aucune façon en altérer le poli. Les véritables pierres précieuſes ſont celles qui ne reçoivent aucune impreſſion de la lime ou du burin, & qui ne peuvent être taillées ſans le ſecours de la poudre de diamant.

L. XXXVII, cap. 13.

Toutes ces reſſemblances de la pierre obſidienne & du marbre noir, comparées enſemble, ont été vrai-ſemblablement les raiſons qui ont pû déterminer les Naturaliſtes à confondre ces deux matières : mais avant que de prononcer que la pierre obſidienne étoit le mabre noir, ils auroient dû faire attention que Pline diſtingue ces deux objets, & qu'il en parle ſéparément. Il paroît qu'il connoiſſoit bien l'un & l'autre, car il

décrit le marbre noir dans la longue énumération des espèces de marbre; tel est le *Lucullien,* ainsi appelé de Lucullus, Consul qui le premier le porta à Rome *(b).*

Les Naturalistes dont j'ai examiné les sentimens auroient dû penser que si la pierre obsidienne eût été de la nature du marbre, les Sculpteurs & ceux qui travailloient sur les pierres s'en seroient d'abord aperçûs, & l'auroient aussi-tôt déclaré; cette connoissance devenue publique, auroit pû avoir une date aussi ancienne que celle de la pierre obsidienne; Pline ne l'auroit pas laissé ignorer: ainsi de son silence à cet égard, & de celui des Artistes, nous pouvons inférer que la pierre obsidienne n'est pas de la même nature que le marbre.

Mais pourquoi Pline a-t-il traité plus particulièrement de la pierre obsidienne dans le chapitre du verre? il faut apparemment qu'on ait reconnu qu'elle avoit plus de rapport avec le verre, & cette conjecture est assez vrai-semblable, puisque ce ne fut que par le moyen du verre que l'on parvint à imiter cette pierre. Il est donc constant que la ressemblance des deux matières a pû seule déterminer le choix de l'une pour servir à l'imitation de l'autre. En partant de ce principe, & bien persuadé de l'exactitude avec laquelle Pline a écrit sur des choses dont il a pû avoir des connoissances par lui-même, comme pouvoit être la pierre obsidienne, j'ai fait toutes les recherches nécessaires pour éclaircir ce point d'Histoire naturelle, que la diversité des sentimens établis par des auteurs d'une grande réputation, rendoit encore indécis; j'ai examiné toutes les matières qui pouvoient être comparées à la pierre obsidienne, & je n'ai négligé aucun des caractères que Pline lui a attribués.

Dans le nombre des matières soûmises à mon examen, celle qui m'a le plus frappé, & qui en même temps s'est trouvée absolument conforme à la description de la pierre obsidienne,

(b) Post hunc Lepidum ferme quadriennio L. Lucullus Consul fuit, qui nomen (ut apparet ex re) Lucculeo marmori dedit, admodum delectatus illo, primusque Romam invexit, atrum alioqui, cum cætera maculis aut coloribus commendentur. Nascitur autem in Nili insula, solumque penè horum marmorum ab amatore nomen accepit. Plin. lib. XXXVI, c. 6.

a été une ſorte de verre très-noir & quelquefois tranſparent, produit par les volcans, & connu au Pérou ſous le nom de *pierre de gallinace;* on pourroit à juſte titre l'appeler *laittier des volcans*, à cauſe de ſa reſſemblance avec celui des forges de fer, ou cette eſpèce de vitrification métallique qui a ce nom en notre langue, & que les Métallurgiſtes diſtinguent de la ſcorie proprement dite.

Suivant M. Godin, dans une lettre écrite à M. le comte de Maurepas, alors Secrétaire d'État, *la pierre de gallinace eſt une eſpèce de cryſtal noir, fort beau; ſa couleur lui a fait donner le nom de* gallinace, *oiſeau fort commun en Amérique, au moins depuis Carthagène juſqu'à Cuença; c'eſt un oiſeau de proie, qui approche beaucoup de la poule d'Inde. M. Sloane en a donné la deſcription dans ſon hiſtoire naturelle de la Jamaïque, ſous le nom de* vultur gallinæ Africanæ facie. *Il y auroit à ajoûter à la deſcription qu'en donne M. Sloane... Les Indiens appellent auſſi cette pierre argent des morts,* guanucuna culqui, *parce qu'ils avoient coûtume d'en enterrer des morceaux avec leurs morts; on en trouve en effet dans leurs anciens tombeaux, des morceaux taillés....* Deux de ces morceaux travaillés ſont conſervés dans le cabinet d'Hiſtoire naturelle du Jardin du Roi. *Le plus grand*, comme le marquoit M. Godin, *eſt un des plus beaux qu'on ait vûs dans le pays; il fut trouvé dans un tombeau fort écarté dans les montagnes, près de Quito; il a neuf pouces de diamètre, & dix lignes & demie d'épaiſſeur; il eſt convexe des deux côtés, mais de convexités inégales, & une de ſes faces eſt plus polie que l'autre: il y a apparence que les anciens Indiens s'en ſervoient pour faire des miroirs, dont ils étoient fort curieux... Il y a une mine de pierres de gallinace à pluſieurs journées de Quito, dont la pierre eſt très-bien veinée.* Plus près de cette ville, il y en a une autre dont la pierre eſt un peu plus noire; elle eſt dans un parage appelé *Machai cueva* ou *grotte de Machai*, aſſez près de Piſo, d'où M. Godin en fit apporter des morceaux fort gros, mais dont on ne put rien faire, faute d'ouvriers & d'inſtrumens pour la mettre en œuvre; il croit qu'on ne peut la travailler qu'en l'uſant, & il finit par dire qu'*on trouve à chaque*

T. II, p. 294. La figure ſe trouve à la planche 254.

Hist. des Incas, vol. II, p. 290 & 291, Paris, 1744, deux volumes in-12.

pas des petits morceaux taillés en pierre à fusil aux environs de Quito, tant sur la terre qu'assez profondément en dedans.

Relation de son voyage, en espagnol, Madrid, 1748, traduct. françoise, Paris, 1752.

Dom Antonio d'Ulloa, l'un des officiers Espagnols envoyés au Pérou par ordre du roi d'Espagne, pour mesurer avec les Académiciens françois, quelques degrés du méridien de la Terre, fait aussi mention de la pierre de gallinace. Il rapporte *que l'on trouve dans les guaques* (ou les tombeaux des anciens Péruviens) *deux sortes de miroirs de pierre ; les uns de pierre d'ynca* (espèce de pyrite), *les autres de pierre de gallinace . . . La pierre de gallinace est extrêmement dure, cassante comme la pierre à feu, & de couleur noire, comme celle de l'oiseau dont on lui a donné le nom ; elle est un peu transparente : les Péruviens la travailloient également des deux côtés, en lui donnant une figure circulaire, & la forme d'une lentille, dont les deux surfaces étoient aussi bien polies que celles de la pierre d'ynca ; & dans cet état, elle réfléchissoit suffisamment les objets. Parmi les miroirs de cette espèce, on en trouve d'absolument plats, de convexes & de concaves ; j'en ai vû plusieurs de toutes les sortes, & j'en ai eu quelques-uns d'aussi bien travaillés que si cette nation avoit eu les instrumens les plus propres à ces sortes d'ouvrages, & une grande connoissance de l'Optique. On trouve encore des carrières de ces pierres, qui sont entièrement négligées, & dont on ne fait aucun cas, quoique la couleur de cette pierre, sa transparence, sa dureté & sa netteté ou son éclat la rendent fort belle ; car il est rare que les veines, les pailles ou les glaces en altèrent la superficie.*

Il décrit ensuite différentes haches de cuivre, tirées des mêmes tombeaux, & qu'on pourroit croire avoir été les seuls instrumens coupans de ces anciens habitans du Pérou ; mais il ajoûte qu'*on en trouve de pierre de gallinace, & d'une autre pierre semblable à la pierre à feu, quoique moins dure & moins nette : de cette pierre & de celle de gallinace, on trouve des morceaux taillés pour servir de lancettes (c).*

Enfin M. de Jussieu, Botaniste, Associé de l'Académie des

(c) Liv. VI, chap. 11, p. 383, trad. fran. le texte espagnol est à la page 619, *ch. 11, partie I, vol. second.*

Sciences, Docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, envoyé au Pérou avec les Aſtronomes de la même Académie, & chargé ſpécialement de la recherche des plantes, ainſi que des autres objets d'hiſtoire naturelle, envoya de Lima, il y a quelques années, à M.[rs] ſes frères, dont l'aîné vivoit encore, une caiſſe où, entre pluſieurs curioſités, il s'eſt trouvé des morceaux de pierre de gallinace, les uns travaillés, les autres bruts; & ces morceaux ont ſervi à la plus grande partie des obſervations & des réflexions que je préſente, en conſéquence je les ai fait graver dans la planche qui accompagne ce Mémoire.

La pierre de gallinace, comme je l'ai dit plus haut, eſt une ſorte de verre qui reſſemble au laittier, & que pour cette raiſon j'ai cru devoir nommer laittier des volcans, parce qu'il eſt rare de n'en pas rencontrer parmi les matières qu'ils vomiſſent dans leurs éruptions. Les laves du Véſuve, bien examinées, en contiennent des parcelles qui préſentent, lorſque cette lave eſt polie, ces petits grains noirs dont elle eſt parſemée. Je ne ſuis pas autant aſſuré que le Véſuve *(d)* jette le laittier pur & ſans mélange, que je le ſuis à l'égard de l'Ecla, volcan de l'Iſlande: les morceaux de ce laittier que j'ai eus ne diffèrent en rien, pour la couleur, la dureté & la netteté, de ceux des volcans du Pérou. Mais je ſuis perſuadé que ſi l'on veut rechercher avec ſoin dans les matières que vomiſſent les volcans qui ſubſiſtent aujourd'hui, & dans celles qu'ont jetées autrefois des volcans préſentement éteints, on y trouvera ce laittier, comme on y trouve des laves & de la pierre-ponce.

Ce laittier eſt d'une belle contexture, pleine, compacte, bien unie, ſans apparence de bulles, de filures ou de gerçures; il eſt fort dur, d'une couleur très-noire, quelquefois tranſparent & d'autres fois opaque; il donne des étincelles quand on le frappe avec l'acier, & il attire les pailles après qu'il a été frotté; il eſt de plus fort luiſant & fort liſſe, & les morceaux ſéparés préſentent le même éclat à l'endroit de la caſſure. Quoique le laittier approche beaucoup de la nature du verre, il eſt

(d) M. l'abbé Galiani a fait voir des morceaux de verre noir du Véſuve, dont il avoit même des boutons.

cependant bien plus dur, & supporte mieux le travail de l'outil; je m'en suis assuré par l'expérience, en faisant graver sur un morceau de ce laittier des creux & des reliefs; l'artiste qui a fait cette opération a trouvé le laittier plus obéissant à l'outil & moins cassant que le verre, en un mot susceptible du travail le plus agréable; & comme on n'a employé pour cette expérience que le touret & la poudre de diamant, qui servent à travailler les pierres précieuses & dures, cet examen est conforme à l'observation de M. Godin, qui a dit qu'il croyoit qu'on ne pouvoit travailler la pierre de gallinace qu'en l'usant; mais mon expérience prouve bien clairement que l'on peut exécuter sur cette matière des ouvrages de tous les genres & de toutes les proportions, comme on a fait avec la pierre obsidienne, selon le rapport de Pline.

Si les Péruviens se sont faits des miroirs de ce laittier ou pierre de gallinace, ils y ont été conduits par l'effet que produisent les surfaces plattes de grands morceaux cassés, qui rendent l'image des objets; cette réflexion de leurs images a dû les frapper, & les porter à mettre en œuvre le laittier, pour en former des miroirs que l'on trouve dans leurs tombeaux, & que nous voyons dans les cabinets des curieux: ces miroirs n'ont pas la perfection de ceux dont nous nous servons, l'image qu'ils réfléchissent est ombrée, ou couverte d'une légère teinte de la couleur du miroir; ce n'est pas une image vraie; quoique les traits de l'objet soient rendus, les couleurs en sont plus ternes; en un mot, c'est une représentation obscure de l'objet. Il est très-vrai-semblable que les miroirs de pierre obsidienne produisoient le même effet, & il me semble que Pline a voulu le faire entendre par ces mots: *crassiore visu atque in speculis parietum pro imagine umbras reddente.* « Cette pierre rend, dans les » miroirs qui en sont formés sur les murailles, l'image des objets d'une vûe terne & comme des ombres ». Car si nous comparons cet effet à celui des miroirs de la pierre de gallinace, nous trouverons que Pline a parfaitement exprimé la manière dont ces derniers réfléchissent l'image des objets, ce qui joint à la couleur de ces deux pierres, montre déjà une ressemblance dans les

les deux matières: mais un caractère plus essentiel, qui doit plus particulièrement constater la véritable pierre obsidienne, & dont je me servirai pour la faire reconnoître dans la pierre de gallinace, c'est cette transparence que la pierre obsidienne présentoit quelquefois, quoiqu'elle fût le plus souvent opaque, comme on peut l'inférer de ces mots de Pline, *aliquando & transflucidi.*

Des deux miroirs de pierre de gallinace que M. de Jussieu avoit reçûs dans le même envoi, & dont j'ai parlé, le premier est opaque, un peu concave sur une face, & légèrement convexe sur l'autre, mais plus poli du côté concave: le second est transparent, d'une couleur aussi noire que le précédent, d'une forme lenticulaire, dont une face est plus convexe que l'autre, qui est presque plane & du plus beau poli. Il ne faut pas croire que cette transparence approche de celle de nos verres blancs, qui sont si diaphanes que l'on distingue les objets & les couleurs à travers le jour: des lames fort minces tirées d'un morceau de pierre de gallinace qui étoit transparente & que j'ai fait polir sur les deux faces, m'ont permis de voir, à travers la lumière, des objets que je faisois passer par-derrière; mais il ne m'étoit pas possible d'en bien distinguer les couleurs. Cette observation me persuade qu'on doit ranger cette pierre parmi celles que nous nommons *demi-transparentes.*

La transparence de la pierre de gallinace n'est pas égale; on en trouve des morceaux qui ont des parties transparentes & des parties opaques; d'autres morceaux ont une transparence interrompue par des nuages, qui ressemblent à des jets de fumée plus ou moins foncée.

Cette couleur très-noire, cette opacité, & quelquefois cette transparence de la pierre de gallinace, son effet dans la manière dont les miroirs qui en sont formés réfléchissent l'image des objets, les usages qu'on en peut faire pour des gravûres & des ouvrages de sculpture, les carrières abondantes qu'on nous annonce dans les cordelières du Pérou près de Quito, & les blocs considérables de la même matière sortis de l'Écla *(e)*, &

(e) Le laittier d'Écla est ordinairement transporté à Copenhague, où on le travaille comme les pierres précieuses pour en faire des pendans

qu'on a vûs à Paris, il y a peu de temps, ſont autant de rapports par leſquels on peut prouver que la pierre de gallinace eſt auſſi la pierre obſidienne, conformément à la deſcription de Pline, & aux uſages auxquels, ſelon lui, elle a été employée. Les fragmens de la pierre de gallinace ne font aucune trace ſur les pierres précieuſes, la même choſe arrive avec les fragmens de la pierre obſidienne; *obſidiani fragmenta veras gemmas non ſcarificant:* ſelon Pline, on imitoit la pierre obſidienne avec la matière du verre, & cette imitation conſiſtoit dans une couleur noire que l'on donnoit au verre; *fit & tinčturæ genere obſidianum*, ce ſont les paroles de Pline. Une imitation que l'on n'a exécutée que par le moyen du verre, eſt une nouvelle preuve que la pierre obſidienne étoit une ſorte de verre noir, trouvé en Éthiopie, ſemblable au laittier des volcans appelé pierre de gallinace. Iſidore de Séville parle de la pierre obſidienne, qu'il nomme *obſius lapis;* mais ce qui m'étonne dans ſon texte eſt d'y trouver qu'elle a une reſſemblance avec le verre: *Obſius lapis niger, tranſlucidus & vitri habens ſimilitudinem, ponitur in ſpeculis parietum propter imaginum umbras reddendas.* Ce texte, emprunté de Pline, eſt fort altéré; cependant il eſt très-ſingulier par l'addition de l'auteur, *vitri habens ſimilitudinem:* on pourroit préſumer qu'Iſidore a jugé cette reſſemblance avec le verre, comme une ſuite néceſſaire de la place que Pline lui a donnée dans ſon Hiſtoire, en ne plaçant la pierre obſidienne qu'à l'article du verre.

Origin. l. XVI, Venet. 1483, Pariſ. 1509, Baſil. 1577. Orig. c. 4.

J'ai rapporté plus haut ce qu'Imperati a écrit au ſujet du verre foſſile, que l'on trouve dans les endroits où il y a eu de grands embraſemens; on ne ſauroit douter que ce verre ne ſoit le laittier des volcans, par la comparaiſon qu'il en fait avec la

d'oreilles, des colliers, des bracelets, des bagues, &c. on en fait beaucoup d'uſage dans ce pays, par la raiſon que la Reine eſt la ſeule qui puiſſe, ſelon les loix de ce royaume, porter des pierres précieuſes. Ce laittier envoyé à la Chine par quelques Négocians, y fut d'abord fort recherché: un ſecond envoi ne fut pas ſi bien accueilli; les Chinois avoient déjà, ſelon les apparences, réuſſi à imiter ce laittier avec le verre, en lui donnant la même couleur. Ces particularités m'ont été communiquées par M. Rottbok, profeſſeur de Botanique à Copenhague, & qui a fait un voyage à Paris.

matière des instrumens coupans apportés d'Amérique, & dont il a donné le dessein. La même matière est aussi indiquée par Aldrovande pour la pierre obsidienne de Pline: « elle est luisante & coupante, dit-il, on peut en faire des instrumens tranchans, « & les histoires des Indes nous apprennent qu'on s'en est servi, « au défaut du fer, pour fabriquer des instrumens propres à tailler « & à couper. » Mais Césalpin prétend « que le laittier des métaux est la véritable matière des verres obsidiens, que son usage pour « former des vases est plus ancien que celui des verres ordinaires; « & il ajoûte qu'on a trouvé des fragmens de vases de couleur « très-noire, qui imitoient les pierres précieuses par leur dureté, « & que l'on reconnoît ces qualités dans le laittier, & particuliè- « rement dans celui que fournissent les travaux sur l'argent *(f)*. »

Le laittier des métaux ressemble à celui des volcans; Césalpin, selon les apparences, ne connoissoit que ce laittier, & de-là il a pû juger que la matière des verres obsidiens & des fragmens de vases qu'on avoit trouvés, étoit une sorte de laittier des métaux.

Enfin cette matière a été appelée *pierre,* parce qu'on la trouve tant sur la surface de la terre qu'assez profondément en dedans; mais les Naturalistes n'ignorent pas aujourd'hui que c'est un produit du feu.

Indépendamment de cette pierre obsidienne, les Romains connoissoient d'autres pierres, de couleur noire, qu'ils nommoient *obsidiennes,* & qu'ils rangeoient parmi les pierres précieuses. Pline rapporte qu'*on les trouve non seulement en Éthiopie & dans l'Inde, mais encore, comme le pensent quelques personnes, dans le territoire de Bénévent en Italie, occupé autrefois par les Samnites, & en Espagne sur les côtes de l'océan (g).*

(f) Antiquiorem autem fuisse scoriarum inventionem ad vasa formanda quàm vitri indicant obsidiana vitra, quæ non ex aliâ materiâ quàm ex scoriis metallorum constare videntur... Reperta quoque sunt fragmenta vasorum nigerrima, duritie gemmas imitantia, quod scoriæ faciunt præsertim argenti. Cæs. lib. III, c. 23, p. 213.

(g) De obsidiano diximus superiori libro; inveniuntur & gemmæ eodem nomine ac colore, non solùm in Æthiopia Indiaque, sed etiam in Samnio, ut aliqui putant, & in littoribus Hispaniensis Oceani. Plin. lib. XXXVII, cap. 10.

Les pierres nommées *gemmæ obſidianæ* n'ayant pas été décrites par les auteurs, on ne doit pas eſpérer de pouvoir les bien déterminer: celles qu'on a regardé comme étant de ce genre ſont, la pierre obſidienne, que l'on travailloit comme les pierres précieuſes; le cryſtal noir & l'agate noire. Je reviens au texte de Pline, mon principal objet.

Vidimuſque & ſolidas imagines Divi Auguſti, capiti materiæ hujus craſſitudine, dicavitque ipſe pro miraculo in templo Concordiæ obſidianos quatuor elephantos.

« Nous avons vû des buſtes de l'empereur Auguſte, tirés » d'un bloc de cette pierre, dont nous avons admiré l'épaiſſeur: » ce même Prince conſacra auſſi, comme une merveille, quatre éléphans de pierre obſidienne dans le temple de la Concorde. »

On a vû, il y a très-peu de temps, un bloc de laittier du volcan de l'Écla, dont on auroit fait aiſément le buſte du Roi, grand comme nature. A l'égard des éléphans conſacrés, on ne ſauroit ſe perſuader qu'ils aient été de grandeur naturelle, & le ſilence de Pline à cet égard donne tout lieu de croire qu'ils étoient en petit; mais dans quelque proportion que l'on veuille ſuppoſer que ces animaux aient été diminués, de pareils ouvrages devoient être précieux, puiſqu'ils ont mérité la diſtinction qu'Auguſte leur accorda, en les plaçant dans le temple de la Concorde.

Remiſit & Tiberius Cæſar Heliopolitarum cærimoniis repertam ibi in hæreditate ejus qui præfuerat in Ægypto, obſidianam imaginem Menelaï: ex quo apparet antiquior materiæ origo, nunc vitri ſimilitudine interpolata.

« L'empereur Tibère reſtitua aux habitans d'Héliopolis une » ſtatue de Ménélas, exécutée en pierre obſidienne; elle avoit été » trouvée dans les effets d'un ancien préfet d'Égypte, d'où il » paroît que cette matière a une origine plus ancienne que celle qu'on imite aujourd'hui avec le verre. »

Nous ignorons le plus grand nombre des cérémonies Égyptiennes, mais celles qui regardoient Ménélas nous ſont abſolument inconnues; on voit du moins qu'elles étoient intéreſſantes pour la ville d'Héliopolis, puiſque Tibère ordonna la reſtitution de ſa ſtatue: le choix que le préfet d'Egypte en avoit fait,

prouve, d'un autre côté, qu'elle devoit être précieuſe; mais quelle que fût cette ſtatue, elle étoit de pierre obſidienne, ce qui prouve inconteſtablement que cette matière étoit connue en Égypte long-temps avant qu'elle le fût à Rome, & qu'elle fût imitée par le verre.

Xenocrates obſidianum lapidem in India & in Samnio Italiæ, & ad Oceanum in Hiſpania naſci tradit.

« Xénocrates rapporte que la pierre obſidienne ſe trouve naturellement dans l'Inde, en Italie chez les Samnites & dans « l'Eſpagne ſur les côtes de l'Océan. »

C'eſt d'après Xénocrates que Pline indique les pays où l'on trouvoit la pierre obſidienne, & dans les mêmes endroits où l'on trouve les pierres précieuſes, de couleur noire, nommées *obſidiennes,* comme il le dit dans le livre ſuivant.

L'ouvrage de Xénocrates eſt perdu, on ne le connoît que par des fragmens très-médiocres que Pline a rapportés; mais s'il a nommé cette pierre *obſidienne,* ſon ouvrage doit être poſtérieur à la découverte qu'Obſidius en fit en Éthiopie; il doit par conſéquent avoir précédé Pline de fort peu de temps.

Le *Samnium* des Latins eſt un pays enclavé par l'Apennin: les montagnes de l'Apennin montrent, pour la pluſpart, des traces de volcans éteints depuis pluſieurs ſiècles; mais ils ſont faciles à reconnoître, par les débris des laves & de pierre-ponce que ces montagnes & leurs vallées préſentent avec abondance. Le laittier que j'ai décrit n'a point d'autre origine, & il n'eſt pas étonnant que les eaux de pluie & celles des torrens en aient autrefois détaché, entraîné & roulé juſque dans le pays des *Samnites,* ce qui aura fait dire à Xénocrates qu'on y trouvoit la pierre obſidienne. L'Inde & l'Eſpagne ſont dans les mêmes circonſtances à l'égard des volcans.

Fit & tinċturæ genere obſidianum ad eſcaria varia vaſa, & totum rubens vitrum, atque non tranſlucens; hæmatinon appellatum.

« On fait, par une ſorte de teinture, un verre obſidien à l'uſage de nos tables, & un autre entièrement rouge & ſans « tranſparence, appelé *ſanguin.* »

Saumaiſe prétend que ce paſſage eſt très-corrompu dans les

V. Sol. Pol. hist. p. 91. éditions de Pline; il veut qu'on lise, *fit & tinctura ex genere obsidiani, &c.* On ne peut admettre cette correction: Saumaise a tort d'avancer que ce texte, généralement suivi, est très-corrompu; il ne faut que considérer ce qui précède & ce qui suit ce passage, pour se convaincre que la première leçon est plus exacte. Pline a très-bien distingué le verre obsidien par sa couleur noire, qui lui donnoit une ressemblance avec la pierre dont il a tiré son nom; d'ailleurs les autres verres colorés sont désignés par des noms particuliers, ce qui prouve qu'on ne les confondoit pas avec le verre obsidien, & même qu'on étoit éloigné de leur donner la même dénomination, comme étant des espèces de verre obsidien. Cependant si l'on avoit égard à la correction de Saumaise, le verre blanc & tous les verres colorés auroient été des espèces de verre obsidien; conséquence qu'on ne peut titer du texte de Pline, tel qu'il a été lû dans les meilleurs manuscrits.

Quant à l'usage du verre noir pour le service des tables, il doit nous paroître fort extraordinaire, & le goût des Romains étoit un peu lugubre; aussi notre façon de penser à cet égard a pû seule donner lieu à cette correction de Saumaise.

Fit & album & murrhinum, aut hyacinthos saphirosque imitatum, & omnibus aliis coloribus.

« On en fait aussi de blanc, d'autres qui imitent la couleur » des vases appelés *murrhina,* d'autres qui imitent la jacinthe & le saphir, enfin de toutes les couleurs. »

On voit, par ce passage, que les Romains imitoient les pierres précieuses par le moyen des verres colorés, & qu'ils connoissoient des procédés pour donner toutes les couleurs à cette matière. Les vases appelés *murrhina,* si recherchés par les Romains, étoient rendus avec une telle vérité, qu'on pouvoit se méprendre à la magnificence & à l'éclat; on y trouvoit la couleur de pourpre, qui les distinguoit, jointe à la distribution des autres couleurs; en un mot, ils brilloient par les taches qui plaisent dans ces accidens naturels. La matière des *vasa murrhina,* que des Savans ont cru reconnoître dans la porcelaine, est un autre objet de recherche auquel je travaille, &

que j'espère communiquer quelque jour; en attendant des réflexions plus solides & plus convaincantes, je me contenterai de présenter cette objection, contre le sentiment qui paroît le plus généralement reçû.

La porcelaine & la fayence peuvent se casser, & non se détruire absolument; la couverte ou l'émail les mettent à l'abri de tous les inconvéniens, l'exposition à l'air ne leur fait aucun tort, elles se conservent parfaitement dans la terre & dans l'eau; ainsi le plus médiocre fragment auroit prouvé leur ancienne existence: cependant je puis assurer qu'on n'en a jamais trouvé la plus foible apparence dans les décombres de Rome, qui présentent d'ailleurs les restes sans nombre de toutes les espèces de verres & de terres simplement cuites que les Romains employoient à tous leurs usages: je puis même assurer qu'on n'a point rencontré le plus petit fragment de porcelaine ou de fayence dans les ruines d'*Herculanum,* qui présentent cependant un assemblage, qu'on ne pouvoit espérer, des antiquités les plus rares & les mieux conservées, dans tous les genres & dans toutes les espèces.

Nec est alia nunc materia sequacior, aut etiam picturæ accommodatior. Maximus tamen honos in candido translucentibus quàm proximâ crystalli similitudine. Usus verò ad potandum argenti metalla & auri pepulit.

« Il n'y a point de matière plus facile à travailler, & qui prenne mieux la teinture; on préfère cependant les verres « blancs transparens, qui approchent le plus du crystal; & l'usage « de boire dans des vases de verre a fait disparoître ceux d'or « & d'argent. »

Il n'est pas douteux que la matière du verre, encore molle au sortir du creuset, ne soit susceptible de toutes les formes qu'on veut lui faire prendre, *nec est alia nunc materia sequacior.* Cette matière est si ductile & si propre à toutes sortes d'ouvrages, qu'on peut dire qu'il n'y en a point qui obéisse mieux à la main de l'ouvrier, & qui, molle dans son principe, se soûtienne aussi parfaitement quand on l'a soûmise à une forme: on peut la tirer en filets déliés comme des cheveux; on en a

même fabriqué des tiſſus, & l'on a préſenté à l'Académie des Sciences une perruque dont l'imitation étoit complète. Quelle que ſoit la facilité avec laquelle on travaille le verre, on peut lui communiquer toutes les couleurs; cependant on a toûjours préféré, & avec raiſon, le verre blanc tranſparent qui approche le plus du cryſtal; on peut même aſſurer que cette belle imitation de la Nature eſt un chef-d'œuvre de l'art de la verrerie: en effet, ce verre, ſi ſemblable à l'eau la plus pure, a dû paſſer pour un phénomène digne de la plus grande admiration; mais nous y ſommes trop accoûtumés pour en être frappés aujourd'hui.

On en fit donc autrefois des vaſes ou des coupes qui furent ſi fort au gré des Romains, qu'ils ne firent plus uſage d'aucun autre; & ce goût s'eſt d'autant plus perpétué chez toutes les Nations, qu'on eſt flatté du plaiſir de diſtinguer la couleur, de juger la qualité des liqueurs, & de reconnoître la boiſſon que l'on a acceptée: auſſi on ne doit pas craindre que le verre, dont le prix ſera toûjours médiocre, perde jamais la préférence que les Romains lui ont donnée ſur l'or & ſur l'argent.

Eſt autem caloris impatiens, ni præcedat frigidus liquor; cùm additâ aquâ vitreæ pilæ Sole adverſo in tantum excandeſcant, ut veſtes exurant.

« Les vaſes de verre ſupportent difficilement la chaleur du » feu, ſi l'on ne prend la précaution de les remplir en partie » avec une liqueur froide; des boules ou des balons de verre pleins d'eau, s'échauffent au point de brûler les étoffes. »

Les vaiſſeaux de verre dans leſquels on verſe une liqueur bouillante, ſe caſſant, on évite cet accident, en les chauffant par degrés, ou les rempliſſant en partie d'une liqueur froide; l'impreſſion du feu, trop ſubite, fait caſſer également les vaiſſeaux de verre, ſi l'on n'a pas uſé des mêmes precautions. Les Romains ont connu les effets de la chaleur ſur le verre & les moyens d'en réparer les inconvéniens; mais il paroît que ces mêmes Romains ignoroient la cauſe du phénomène de l'inflammation que produiſent des boules ou des ballons de verre remplis d'eau, & mis en état de recevoir les rayons du ſoleil: il

il ſemble, par le texte de Pline, qu'on croyoit alors que ces ballons acquéroient un degré de chaleur ſi conſidérable, qu'ils étoient en état de mettre le feu à toutes les matières combuſtibles qu'on leur préſentoit, *in tantum excandeſcunt ut veſtes exurant.* La Phyſique de nos jours ne recevroit pas cette explication: les Romains ont vû l'expérience; mais, ſuivant les apparences, ils n'ont pas jugé la cauſe, & ſe ſont contentés de la regarder comme une propriété du verre.

Fragmenta teporata agglutinantur tantùm. Rurſus tota fundi non queunt, præterquàm abrupta ſibimet.

« Les morceaux de verre ſe ſoudent à une chaleur modérée; ils ne peuvent enſuite être refondus dans leur totalité, qu'après « les avoir réduits en petites parcelles. »

On peut aiſément, à un certain degré de chaleur, ſouder & joindre enſemble des parties ou des morceaux de verre, & cette opération eſt ſi communément pratiquée par différens artiſtes, qu'il ſeroit inutile de la décrire. Il eſt vrai-ſemblable que Pline l'a regardée lui-même comme trop familière & trop connue pour y faire une grande attention; cependant on eſt ſurpris que des morceaux de verre, qui ſe fondent avec tant de facilité, ne puiſſent être refondus dans leur totalité, qu'après avoir été réduits en petites parties; car, pour qu'un morceau ſe ſoude avec un autre, il faut que les deux entrent dans une eſpèce de fuſion, & particulièrement les parties qui doivent être réunies: on a cependant obſervé que des morceaux plus ou moins grands ſe fondent difficilement; on eſt forcé, pour rendre la fuſion plus prompte & plus égale, de les broyer & de les mettre, pour ainſi dire, en pouſſière; ce qui a pû donner lieu à l'expreſſion de Pline, *rurſus tota fundi non queunt, præterquàm abrupta ſibimet.*

Le moyen qui peut avoir rapport aux procédés dont il eſt queſtion, regarde nos glaces, ſur leſquelles j'ai vû faire une expérience qui mérite d'être expoſée; j'en ai vû ſouder d'une aſſez grande étendue, & compoſées de quinze ou de vingt morceaux, & cela par le ſeul moyen de la glace elle-même miſe en poudre, & placée avec profuſion ſur la jonction des

pièces que l'on vouloit réunir, & dont elle remplissoit tous les intervalles. Je crois du moins qu'il n'entroit aucune autre matière dans cette opération, car on en faisoit un secret; un feu médiocre, donné même sans le secours d'aucun fourneau, mettoit cette poudre en fusion, & la réunion se faisoit parfaitement. Il étoit nécessaire de donner ensuite un nouveau poli à la glace entière; après cette dernière opération, les soudures ne paroissoient en aucune façon. Il est vrai que je n'ai vû mettre en expérience que des glaces d'environ un pied en quarré, & je crois que l'opération seroit difficile à pratiquer pour des glaces de la plus grande étendue.

Tingit ars, veluti cùm calculi fiunt, quos quidem abaculos appellant, aliquos etiam pluribus modis versicolores.

« L'artiste teint la matière du verre de la même façon que » dans la fabrique des jetons à compter, que plusieurs personnes » nomment *abaculi*, dont quelques-uns sont de couleurs variées en plusieurs manières. »

L'art est pris pour l'artiste, & j'avoue que je préférerois la leçon que cite Dalechamp *(h)*, & qu'il dit avoir lûe dans un manuscrit conservé à Paris; la voici:

Nec tingi veluti cùm calculi fiunt, & le reste.

Voici de quelle façon je traduirois le passage avec le changement de Dalechamp, en le réunissant avec ce qui précède immédiatement.

« Les morceaux de verre ne peuvent se refondre entière- » ment, ni prendre la même teinture, si on ne les sépare en » portions plus petites; c'est ce qui arrive quand on fabrique les » jetons qui servent à calculer, que quelques-uns nomment *abaculi*, & qui sont variés de différentes couleurs. »

Il est constant qu'on ne peut rendre la première leçon avec la même clarté; cependant c'est la leçon du P. Hardouin, & tout le monde paroît l'avoir adoptée. J'ignore de quel Commentateur est venue cette correction du texte: quel qu'il soit, il ne me paroît pas avoir entendu cet endroit, ni saisi le véritable

(h) Dalechamp dit bien qu'il a trouvé ces deux mots, *nec tingi*, dans un manuscrit; mais il ne les a pas insérés dans le texte de Pline.

ſens de Pline qui, pour prouver ce qu'il dit à l'égard de la fuſion imparfaite des morceaux de verre, donne pour exemple la fabrique des jetons, dans leſquels on reconnoit, par la variété des couleurs qui ſubſiſtent, que pluſieurs morceaux, dont la couleur étoit différente, n'ont pas été totalement fondus; variété de couleur qui n'auroit pas exiſté, ſi la fuſion de tous les morceaux eût été parfaite.

Les jetons des Romains, *calculi*, étoient d'une forme dont la matière a pû varier, mais on les employoit pour faire les comptes; ils étoient autrefois d'un uſage d'autant plus commun, que l'écriture étoit moins commode pour les calculs: les marchands mêmes s'en ſervent encore quelquefois. On ne peut douter que ces jetons n'aient été nommés *abaculi;* Pline nous le certifie: il eſt vrai qu'ils étoient encore connus ſous le nom de *calculi;* mais je ſuis étonné, je l'avoue, que les Savans qui ont examiné ce paſſage, entr'autres le P. Hardouin, n'aient point été frappés de ces paroles, *cùm calculi fiunt quos quidem abaculos appellant,* & qu'ils aient été aſſez prévenus pour rendre & vouloir que l'on traduiſe *abaculus* par damier; ils ont peut-être été ſéduits par l'étymologie d'*abaculus,* que l'on fait venir d'*abax,* petite table. Quoi qu'il en ſoit, les Romains ont auſſi employé les jetons à pluſieurs jeux qui nous ſont inconnus, & ſur le détail deſquels aucun auteur ancien n'a daigné nous inſtruire. Cet objet, dans la vérité, ſeroit peu intéreſſant, ſi toutes les connoiſſances n'étoient intimement liées, & ſi les bagatelles ne concouroient pas à l'éclairciſſement des objets les plus importans.

Je finis cette explication du texte de Pline, par l'examen du paſſage qui termine l'objet dont j'ai entrepris la diſcuſſion. Ce paſſage préſente un phénomène qui n'eſt pas avoué dans la bonne Chymie; cependant il s'eſt trouvé vérifié par des expériences, & ſemble contredit par d'autres: je les rapporte avec la même exactitude qu'elles ont été faites, & qu'on a bien voulu me les donner. Je n'ai d'autre mérite à cette opération, que celui d'avoir inſiſté ſur l'expérience que l'on regardoit comme inutile; Pline s'exprimoit trop poſitivement à mon

ſens, pour mettre en doute ce qu'il avançoit en ces termes: *vitrum ſulphuri concoctum ferruminatur in lapidem;* le verre cuit avec le ſoufre acquiert la dureté de la pierre, ou devient une pierre très-dure.

Pour m'aſſurer de la vérité du fait, j'engageai M. Roux, habile Chymiſte, à faire quelques expériences; il a eu cette complaiſance, & voici quel en a été le produit.

« 1.° J'ai pris, dit-il, parties égales de verre pilé & de fleurs » de ſoufre; je les ai bien mêlées & miſes dans un creuſet dont » j'ai luté le couvercle avec la terre à four ordinaire; je l'ai pouſſé » à grand feu dans une forge, une partie du ſoufre s'eſt exhalée » au travers du lut qu'elle a fait couler; le verre s'eſt fondu » exactement, & même plus promptement qu'il n'auroit fait tout » ſeul; mais il a formé une maſſe ſpongieuſe & brune, de façon » qu'il paroît que le ſoufre augmente la fuſibilité du verre, mais » qu'il le brunit & qu'il en altère la couleur.

» 2.° J'ai pris du verre pilé, je l'ai mis dans un creuſet, & je » l'ai expoſé à un feu de forge; il s'eſt fondu plus tard que le » précédent, quoique le feu fût le même: lorſqu'il a été en pleine » fonte, j'y ai projeté des fleurs de ſoufre, j'ai recouvert mon » creuſet, & je l'ai retiré preſque auſſi-tôt du feu; mon verre » étoit comme le précédent, brun & ſpongieux, ſur-tout à la » ſurface; car il paroiſſoit que le ſoufre n'avoit pas touché à celui » qui étoit dans le fond du creuſet.

» 3.° J'ai pris deux lames de verre, je les ai enveloppées » dans des fleurs de ſoufre, & je les ai miſes dans un creuſet » dont j'ai luté le couvercle; le ſoufre s'eſt totalement exhalé au » travers du lut qu'il a fait couler, le verre s'eſt parfaitement » fondu, & il n'a paru ni brun ni ſpongieux.

» 4.° J'ai mis des fleurs de ſoufre dans un creuſet, & lorſ- » qu'elles ont été fondues, j'y ai plongé un tuyau de baromètre » rouge prêt à fondre; le ſoufre a pris feu, le verre a perdu de » ſa chaleur; j'ai recouvert le creuſet, tout le ſoufre s'en eſt exhalé, » & lorſqu'il a été entièrement diſſipé, le verre a rougi & s'eſt fondu comme s'il n'y avoit point eu de ſoufre ».

Ces expériences démontreroient que le verre, traité au feu

avec le ſoufre, ne change pas de nature; que par ce moyen il devient plus fuſible; que ſa couleur change quelquefois; qu'il ſe bourſoufle & reſte celluleux & ſpongieux.

Je m'étois adreſſé, dans le même temps, à mon ami M. Majauld, dont les expériences ont réuſſi à ſon ordinaire, & j'en ai été charmé pour l'honneur de Pline, auquel les expériences ont donné, ſans doute, les mêmes preuves, & l'ont mis en état de dire: *Vitrum ſulphuri concoctum ferruminatur in lapidem.*

En fondant du verre avec le ſoufre, on obtient une matière obſcure & poreuſe, de laquelle on tire des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier; & cette matière, abſolument ſemblable à de certaines portions de laves vomies par les volcans, a véritablement une grande partie des propriétés de l'eſpèce de lave dont il a été queſtion dans le Mémoire.

C'eſt d'après les expériences que j'oſe aſſurer ces propriétés du verre cuit avec le ſoufre, & ſi quelqu'un vouloit être convaincu par lui-même de ces vérités, il pourroit répéter les expériences ſuivantes; leur procédé eſt détaillé avec ſcrupule.

Prenez une livre de verre vert, ou verre dont on fait des bouteilles (on s'eſt ſervi de celui de la verrerie de Sève), faites le rougir, & lorſqu'il ſera dans cet état, jetez-le dans l'eau froide; cette première opération n'a d'autre objet que celui de mettre le verre plus aiſément en poudre: alors pulvériſez le verre dans un mortier de fer, paſſez-le par un tamis de crin, & mêlez ce verre pulvériſé avec une demi-livre de ſoufre mis en poudre. Ce mélange produit un phénomène fort ſingulier, il donne une odeur de foie de ſoufre tel que ſeroit à peu près le mélange d'un ſel alkali avec le ſoufre; le verre ſouffriroit-il une altération lorſque pour le mettre plus facilement en poudre, on le fait rougir avant que de le jeter dans l'eau froide? le verre a-t-il par lui-même cette propriété? mais cet examen ne convient point ici.

Le mélange du ſoufre & du verre étant fait, on le met dans un creuſet; ceux que l'on fabrique à Paris nous ont paru convenables à cette opération; on le couvre de ſon couvercle &

on le place dans un fourneau de fusion, on l'entoure & on le couvre de charbon; le charbon parfaitement allumé, on a grand soin d'entretenir le feu, en mettant toujours de nouveau charbon avant que celui qui couvre le creuset soit consumé; le soufre semble se brûler en totalité dans le commencement de l'opération: on laisse le mélange exposé au feu dont nous venons de parler, & que l'on rend le plus violent qu'il est possible, en ajoûtant des cheminées au fourneau; on laisse ensuite refroidir le tout.

Si l'on casse ensuite le creuset, on trouve à sa partie supérieure la matière plus spongieuse que dans le fond; mais toutes ses parties sont également feu, & semblent tout-à-fait analogues.

Nous avons répété deux fois cette expérience; la matière fut exposée au feu pendant quatre heures dans la première, & pendant six dans la seconde; il y avoit cependant peu de différence dans leur contexture, elles étoient à peu près également compactes, mais leurs propriétés étoient absolument les mêmes; cependant le feu auquel le second mélange a été exposé étoit si violent, que la brique sur laquelle on avoit établi le creuset fut vitrifiée en partie.

Peut-être qu'un feu tel que celui des fourneaux de verrerie pourroit fondre cette matière; elle nous a paru cependant beaucoup plus dure que le verre dont on s'étoit servi, puisque cette matière a la propriété de l'entamer comme feroit un caillou.

Les produits de la première & de la seconde expérience étant si différens, on ne peut attribuer ce phénomène qu'aux différentes manœuvres que les deux opérateurs ont employées; le premier a mis son verre en poudre dans le mortier sans le faire rougir auparavant; le second a fait le contraire, & par cette manipulation il a ouvert les molécules du verre & a donné plus d'ingrès au soufre: l'odeur de foie de soufre, qui s'élève lors du mélange du soufre & du verre, qui a été rougi avant que d'être mis en poudre, prouve bien que le verre, après cette opération, n'est plus dans le même état qu'il étoit auparavant; c'est de-là sûrement que procède la différence des deux opérations.

EXPLICATION DE LA MOSAÏQUE DE PALESTRINE.

Par M. l'Abbé Barthélemy.

La ville de Paleſtrine, conſtruite des ruines de l'ancienne Préneſte, ſur une montagne à vingt-un milles de Rome, conſerve encore dans ſon enceinte les reſtes du célèbre temple de la Fortune. C'étoit un édifice, ou pluſtôt un aſſemblage d'édifices qui, poſés avec régularité ſur différens plans, s'élevoient les uns au deſſus des autres, & en impoſoient au loin par la majeſté de leur ordonnance: celui qui les couronnoit tous, & qui ſert aujourd'hui de palais aux Princes de Paleſtrine, étoit, à ce qu'on croit, le lieu même où la Fortune rendoit ſes oracles; & plus bas, ſur un des plans inférieurs, on voyoit un autre aſyle ſacré, dont le ſanctuaire étoit pavé d'une moſaïque d'environ dix-huit pieds de long ſur quatorze pieds quelques pouces de large *(a)*. L'humidité, les décombres, & l'obſcurité des lieux dont elle avoit fait autrefois l'ornement, la déroboient dans le ſiècle dernier à la curioſité du Public; & ce qu'on en diſcernoit avec peine à la clarté des flambeaux, inſpiroit un vif deſir de la connoître en entier. Animé par ce motif, le commandeur dal Pozzo, qui raſſembloit dans un recueil immenſe les deſſeins des peintures & des autres monumens antiques, voulut y joindre celui de la moſaïque de Paleſtrine. Il la fit copier en grand, conſerva dans ſes deſſeins les couleurs des différens objets qu'elle repréſente, & développa pour la première fois, aux yeux des Savans, tous les détails de cette riche compoſition. Ils étoient retracés en dix-huit morceaux détachés, dont Suarez, évêque de Vaiſon, donna

Lû à l'Aſſemblée publiq. du 15 Avril 1760.

Delle lodi del Com. Caſſiano dal Pozz. Oraz. di Carl. Dati.

(a) Les fragmens de marbre dont cette moſaïque eſt compoſée, ſont communément de trois à quatre lignes en quarré; ceux qui forment les figures ſont encore plus petits.

Praen. ant. l. II, cap. 18. une deſcription ſuccinte dans ſon hiſtoire de Préneſte, imprimée à Rome en 1655.

Quelques années après, le cardinal François Barberin, voulant ſouſtraire la moſaïque aux accidens qui commençoient à la détruire, la fit tranſporter dans le palais des princes de Paleſtrine; elle fut placée au fond du veſtibule, en face de la porte d'entrée, dans une eſpèce de niche dont elle couvre le pavé. On la grava depuis ſur une planche inſérée, en 1671, dans le Latium du P. Kircher [a]; & il en parut, en 1690 [b], une autre gravûre que publia M. Ciampini, & qui diffère eſſentiellement de la première. Mais comme dans ces deux eſtampes les objets ſe trouvoient reſſerrés, confondus, & ſingulièrement altérés, le cardinal François Barberin, petit-neveu du précédent, les fit, en 1721, repréſenter plus en grand dans de nouvelles planches, où, malgré les ſoins de ceux qui préſidèrent à cette opération, il s'eſt gliſſé des fautes qui ſeront corrigées dans la copie que nous publions aujourd'hui. Nous la devons aux ſoins de M. le comte de Caylus; & par les précautions qu'il a priſes, on ſera mieux en état de juger d'un monument qui n'intéreſſe pas moins les Artiſtes que les Antiquaires. A l'égard des premiers, on aſſure que Carle Maratte le voyoit avec un plaiſir toûjours mêlé d'admiration, & l'on ſait d'ailleurs que le Pouſſin en avoit profité pour embellir quelques-uns de ſes tableaux *(b)*. A l'égard des ſeconds, la diverſité des opinions prouve aſſez l'eſtime qu'ils en ont faite, & leurs efforts, quoiqu'inutiles, ſont un hommage plus précieux encore que des éloges brillans & peu réfléchis.

Voy. l'explic. ajoûtée à la gravûre de 1721.

[a] *Lat. vet. Rom. 1671, p. 100.*

[b] *Vet. Monim. t. I, p. 81.*

Cecconi, Stor. di Paleſt. p. 45.

Je vais donner en peu de mots l'analyſe de leurs opinions, preſque toutes fondées ſur ce paſſage de Pline: *Les pavés, qu'on*

Pl. l. XXXVI, c. 25, ed. Hard.

(b) Tel eſt celui de l'arrivée de la Sainte-Famille en Égypte, dont on a deux eſtampes, l'une gravée par Jean Dughet, beau-frère du Pouſſin, & l'autre par Chauveau. Le Pouſſin a mis dans le fond de ſon tableau cette tour ronde ſervant de retraite aux Ibis, & cette eſpèce de proceſſion qu'on voit dans la moſaïque, ſans autre changement que quelque variété dans la poſition des figures. Dans un autre tableau qui eſt au Cabinet du Roi, & qui repréſente Moïſe trouvé ſur le Nil, il a encore emprunté de la moſaïque la chaſſe que donnent à un Hippopotame des Égyptiens montés ſur une barque. Je dois cette note à M. Mariette.

nomme

nomme lithoſtrota *(c), furent en uſage à Rome ſous Sylla, & l'on voit encore à Préneſte celui qu'il fit conſtruire dans le temple de la Fortune.* On a conclu de-là qu'il falloit trouver, ou dans les viciſſitudes de la Fortune, ou dans la vie de Sylla, des rapports ſenſibles avec la moſaïque de Paleſtrine; & le Père Kircher y découvrit l'image des maux & des biens que cette divinité diſpenſe aux mortels. *Vet. & nov. Lat. p. 101.*

Les malheurs dont elle les accable ſont repréſentés par des montagnes arides, des antres profonds, des bêtes féroces; les vœux qu'ils font pour l'appaiſer, par des temples & des cérémonies religieuſes; les tranſports de leur reconnoiſſance, par les palmes, les couronnes, les inſtrumens de muſique, enfin par tous les attributs & tous les mouvemens des figures tracées dans la partie inférieure de ce tableau. Il eſt aiſé de concevoir que cette première idée entraînoit avec elle beaucoup d'allégories fines & de myſtères cachés, que le P. Kircher avoit le plaiſir de ſuppoſer & de découvrir. Mais on eſt ſurpris que l'auteur de l'*Œdipus Ægyptiacus* ne ſe ſoit point aperçû d'abord que le lieu de la ſcène étoit en Égypte, & non à Préneſte: c'eſt que ſouvent, à force de chercher dans les objets ce que les autres n'y voient pas, on n'y trouve pas même ce que tout le monde y voit.

Je ne ferai pas le même reproche à l'auteur de la ſeconde opinion. Il reconnoît la haute Égypte, aux Éthiopiens qui lancent des traits, ainſi qu'aux montagnes couvertes de monſtres; & la baſſe Égypte, aux édifices qui s'élèvent au milieu des eaux du Nil, & qui préſentent à ſes yeux les ſuperbes villes de Memphis & d'Héliopolis. Il ne lui reſte plus qu'à déterminer le ſujet de la compoſition. C'eſt Alexandre qui arrive en Égypte, & qui s'approche de Memphis; c'eſt lui qui paroît ſous la tente avec la Victoire, & l'élite de ſes Généraux ou de ſes Gardes: cet homme qui, du haut de la proue d'une galère, ſemble lui tendre des mains ſuppliantes, c'eſt le Gouverneur de la province qui lui demande la paix: ces cérémonies religieuſes, Voyez la gravûre de 1721.

(c) Ce mot *lithoſtrota* ſignifie ſouvent des pavés compoſés de petits fragmens de marbre.

ces fêtes charmantes, sont les expressions de la joie qu'inspire sa présence, qu'inspirent les promesses qu'il a faites de respecter les mœurs des habitans & l'ancien culte du pays. Or, en plaçant le roi de Macédoine dans le moment où l'oracle d'Hammon va légitimer ses conquêtes, Sylla rappeloit à tout le monde les oracles qui justifioient son élévation particulière; & laissant à la flatterie le soin de détailler les rapports qui se trouvent entre tous les grands hommes, il empruntoit les traits d'Alexandre pour effrayer les Romains, & rendre hommage à la Fortune.

Cecconi. Stor. di Palest. p. 48.

[a] Furiet. de mus. p. 43.

[b] Volpi, vet. Lat. tom. IX, p. 151.

Montf. Suppl. t. IV, p. 148.

Cette opinion, long-temps attribuée à M.[rs] Bianchini & de Saint-Romain, restituée depuis à M. le cardinal de Polignac, réunit d'abord tous les suffrages, & conserve encore des partisans éclairés[a], malgré les objections du P. Volpi & du P. de Montfaucon; le premier[b], ne voyant dans les figures de la mosaïque que des traits propres à caractériser les Romains, aime mieux croire que Sylla s'est fait représenter lui-même dans ce monument; le second, ne pouvant y reconnoître ni le voyage d'Alexandre, ni les vicissitudes de la Fortune, suppose que Sylla s'est contenté d'y retracer les spectacles du Nil, de l'Égypte & de l'Éthiopie.

Réfl. crit. sur la Poës. tome I, p. 347.

Pour n'omettre aucune des opinions qu'a fait naître ce précieux monument, j'ajoûte que M. l'abbé du Bos le regardoit comme une espèce de carte géographique de l'Égypte.

Pignor. Mens. Isiac.

Kirch. Œdip. t. III, p. 79.

Le sentiment que je vais proposer va détruire ces incertitudes, ou les augmenter; & j'ai dû courir les risques d'une pareille alternative, parce que jamais monument ne mérita plus d'exercer la critique, & n'a moins occupé les Antiquaires. Ils en ont recherché l'objet, qu'il est assez indifférent de connoître; ils en ont négligé les détails, qui seuls pouvoient nous instruire sur les usages des Égyptiens. En même temps on a vû des Savans du premier ordre consacrer des veilles pénibles à l'explication de la table Isiaque, c'est-à-dire au développement d'un tissu de mystères impénétrables; & l'on s'est contenté de porter des regards fugitifs sur la mosaïque de Palestrine, où néanmoins tout paroît vrai, simple, indépendant de l'allégorie. Cette préférence a laissé jusqu'ici la mosaïque dans un état d'obscurité.

J'entreprends de l'éclaircir, en regrettant, avec raiſon, que des Antiquaires plus habiles ne l'aient pas déjà tenté: leurs lumières m'euſſent épargné bien des peines, & peut-être bien des erreurs.

Par l'enchaînement des faits que j'avois à diſcuter, ce Mémoire s'eſt trouvé naturellement diviſé en deux parties. Dans la première, j'examine quel eſt l'objet du monument; dans la ſeconde, je tâche d'en expliquer les détails.

Première Partie.

Je reprends le texte de Pline, que j'ai déjà cité: *Les pavés, qu'on nomme* lithoſtrota, dit cet auteur, *furent en uſage à Rome ſous Sylla; & l'on voit encore à Préneſte celui qu'il fit conſtruire dans le temple de la Fortune.* Comment ſe peut-il qu'un paſſage ſi vague ait ſervi de fondement aux opinions précédentes? Quels traits dans la moſaïque de Paleſtrine déſignent celle de Sylla? Si Pline avoit la première ſous les yeux, d'où vient qu'il garde un ſilence profond ſur le ſujet qu'elle repréſente? Convenoit-il au dictateur Romain d'exprimer, par de ſi froides allégories, les viciſſitudes de la fortune, qu'il n'avoit jamais éprouvées; de s'approprier, par des alluſions obſcures, les deſtinées d'Alexandre, qui n'avoient rien de commun avec les ſiennes; d'expoſer avec tant de ſoin aux yeux des Romains les fêtes du Nil, dont il n'avoit jamais été le témoin? D'ailleurs on a découvert pluſieurs moſaïques à Paleſtrine. A quels ſignes diſtinguera-t-on celle dont Pline a parlé? eſt-ce parce qu'elle décoroit le ſanctuaire d'un temple de la Fortune? Il faudroit alors prouver que le monument que j'explique étoit autrefois dans ce temple; & c'eſt en effet le projet de M. l'évêque de Montalte, dernier hiſtorien de Paleſtrine. Il convient, avec tous les Antiquaires, que cette divinité étoit ſpécialement adorée dans le lieu qui ſert aujourd'hui de palais aux princes de Paleſtrine; mais il prétend qu'elle l'étoit auſſi dans un temple inférieur, dans le lieu même où la moſaïque fut découverte. Il établit cette aſſertion ſur un paſſage de Cicéron, que j'examinerai dans une note *(d)*,

Pl. l. XXXVI, cap. 25.

Cecconi, Stor. di Paleſt. p. 50.

De Divin. lib. II.

(d) Cicéron parlant d'un endroit où les ſorts de Préneſte avoient été découverts autrefois, obſerve que la religion l'avoit conſacré depuis, &

& qui me paroît plus propre à détruire qu'à confirmer le sentiment de ce savant Prélat.

Il faut donc rejeter les conséquences qu'on a tirées du passage de Pline, & chercher dans la mosaïque même des lumières propres à nous éclairer sur son objet. L'habillement des soldats, placés sous la tente, est un habillement Romain. La galère qui s'avance de leur côté est figurée de la même manière sur les médailles d'Hadrien, & sur d'autres monumens de l'ancienne Rome. Dans cet édifice, au-devant duquel sont quatre statues Égyptiennes, on voit sur la porte un aigle dont les ailes sont déployées : c'est l'aigle de l'Empire, qu'on exposoit dans les lieux principaux soûmis à la puissance des Romains; c'est cet aigle qu'Hérode avoit fait mettre sur la porte du temple de Jérusalem[a], & qu'on voit au dessus de la porte d'un édifice sur une médaille de Trajan frappée en Égypte[b]. Enfin les boucliers des soldats, qui sont à la suite de la principale figure, paroissent avec les mêmes symboles sur des monumens de l'Empire. Je m'arrête à ceux qui représentent un scorpion. Ce symbole est tracé sur une espèce de *scutum,* dans l'agate du trésor de Vienne: je l'ai vû aussi dans un bas-relief qui appartient à son éminence M. le cardinal Alexandre Albani. Une cuirasse, surmontée de l'aigle Romaine, en occupe le milieu; à côté sont des casques, des javelots, des enseignes militaires, & un bouclier sur lequel on a gravé un scorpion entre deux foudres. Il est semblable, pour la forme, à ceux de la mosaïque; il a seulement quelques ornemens de plus; peut-être appartenoit-il à quelque autre cohorte: car, suivant Végèce, les cohortes étoient distinguées entre elles par les symboles des boucliers. Il seroit inutile d'examiner à quelle nation, ou, si l'on veut, à quel corps de

[a] *Jos. Antiq. l. XVII, cap. 6. Id. de Bell. Jud. l. 1, cap. 33.*
[b] *Mus. Reg.*

De Re Milit. l. II, c. 18.

l'avoit renfermé dans une enceinte à cause d'une statue ou grouppe qui représentoit Junon & Jupiter enfant entre les bras de la Fortune : *Is est hodie locus septus religiosè propter Jovis pueri, qui lactens cum Junone Fortunæ in gremio sedens, mammam appetens, castissimè colitur à matribus.* Après ces paroles, Cicéron ajoûte celles-ci : *Eodemque tempore, in eo loco, ubi Fortunæ nunc sita est ædes, mel ex oleâ fluxisse dicunt.* Il me semble que Cicéron distingue en termes précis le temple de la Fortune d'avec une simple enceinte consacrée à cette divinité.

troupes il faut attribuer les armes repréfentées dans le bas-relief ou dans la mofaïque. Il fuffit, pour mon objet, qu'elles fuffent en ufage fous les Empereurs.

Si, à la faveur de ces notions préliminaires, on peut rapporter l'époque de la mofaïque aux premiers fiècles de l'Empire, on peut encore moins fe méprendre fur l'objet général de cette compofition; & tous ceux qui fixeront leurs regards fur les diftinctions accordées à la principale figure, fur les foldats qui l'accompagnent, fur cette galère qui va le joindre, enfin fur tant d'actions particulières, qui la plufpart femblent dépendre de la fienne, conviendront, fans peine, que tel devoit être le mouvement de l'Égypte lorfqu'elle voyoit fon maître. Or de tous les Princes dont la préfence a dû remuer cette province, il n'en eft point à qui tous les détails de la mofaïque conviennent mieux qu'à l'empereur Hadrien.

Ce fut dans la quinzième année de fon règne qu'Hadrien paffa de Syrie en Égypte. Il y fit un féjour affez long, la parcourut prefque toute entière, & la combla de fes bienfaits. *Spart. in Hadr. p. 7, ed. 1620.* La ville d'Alexandrie fut confirmée dans fes priviléges: une nouvelle ville s'éleva dans les lieux où il avoit perdu Antinoüs fon favori. Quoiqu'affligé de cet accident, il continua de remonter le Nil; & nous apprenons de quelques infcriptions tracées fur la ftatue de Memnon, copiées par Pococke[a], & reftituées par M.rs d'Orville & Jablonski[b], qu'il alla jufqu'à Thèbes, qu'il y parut accompagné de l'impératrice Sabine, & qu'il y fut témoin d'un prodige qui s'opéroit, dit-on, fur cette ftatue, lorfqu'elle étoit frappée des premiers rayons du foleil. Hadrien rapporta d'Égypte le goût des monumens qu'il avoit admirés: fa maifon de Tivoli fut embellie de ftatues Égyptiennes[c], & fon voyage fut rappelé dans la mofaïque de Paleftrine.

[a] *Defc. of the Eaft. tom. 1, p. 104.*

[b] *D'Orvil. Animad. in Charit. Aphrod. p. 531. Jabl. de Memn. p. 93.*

[c] *Spart. in Hadr. p. 13.*

Rapprochons-en quelques traits de ceux que nous offre la vie d'Hadrien, & jetons d'abord les yeux fur la figure qui paroît à la tête de plufieurs Soldats; elle eft couronnée de laurier, & c'eft ainfi qu'on repréfentoit communément les Empereurs: elle furpaffe en hauteur celles qui la fuivent, & c'eft ainfi qu'on a dû repréfenter Hadrien, à qui Spartien *Ib. p. 12.*

attribue une taille majestueuse: elle tient dans sa main un vase: trois autres vases semblables sont posés sur une espèce de buffet à demi-caché par une tente. Or Hadrien écrivant d'Égypte à son beau-frère Servien, lui dit: *Je vous envoie des vases à boire, que le Prêtre d'un temple est venu m'offrir.* Ceux de la mosaïque, connus des Anciens sous le nom de *Rhyton*, étoient fort en usage en Égypte. Ptolémée Philadelphe fit représenter Arsinoë avec un de ces vases à la main; l'Artiste le remplit de toutes sortes de fruits, & le convertit en un symbole plus propre à désigner l'abondance que la corne même d'Amalthée. Nous le voyons en effet sur les médailles de cette princesse: & j'ignore pourquoi, malgré l'autorité précise du passage que je viens de citer, les Antiquaires s'obstinent à donner le nom de *corne d'abondance* à cet attribut. Quoi qu'il en soit, le *Rhyton*, dit un ancien auteur, étoit en forme de corne, & la liqueur sortoit par une ouverture ménagée à la pointe du vase. Elle coule en effet de cette manière dans un des tableaux d'Herculanum; & dans la mosaïque on voit, sous le berceau, une femme appliquer à sa bouche un vase semblable à celui que la principale figure tient dans sa main, & à ceux qui sont dessous la tente *(e)*. Dès que leur nature est fixée, n'est-on

Vopisc. in Sat. p. 245.

Athen. lib. XI, p. 497.

Athen. ibid.

Pitt. d'Ercol. p. 72.

(e) Deux des figures représentées dans cette célèbre coupe d'agate, qui du Cabinet de Parme a passé dans celui du Roi des Deux-Siciles, tiennent entre leurs mains des vases en forme de cornes. Je cite ce beau monument avec d'autant plus de plaisir que j'ai eu occasion de l'admirer de près, & de le comparer avec la gravûre qu'en a donnée M. le marquis Maffëi *(Osservaz. Litter. tom. II, p. 339. Mus. Veron. p. 355)*. Elle n'est point exacte, & ce défaut a donné lieu à quelques explications, aussi contraires entre elles qu'au véritable esprit du monument. M. Bianchini y découvrit l'apothéose d'Alexandre: M. le marquis Maffëi y reconnut une famille Égyptienne composée de sept personnes, & soupçonna que ce pouvoit être celle de Ptolémée Aulètes; l'un & l'autre ignoroient que l'original offroit des attributs qu'on avoit oubliés dans la copie: 1.° dans le champ de la composition on voit plusieurs épis de bled: 2.° la femme qui est assise sur un sphinx, tient de la droite deux autres épis; & cela suffit pour l'explication du sujet: cette femme est Cérès; derrière elle on voit Triptolème debout, à demi-nud, portant sur son bras gauche une espèce de sac pour contenir des grains: c'est ainsi qu'il est représenté sur les médailles. Auprès de Triptolème est Bacchus sous les traits d'un vieillard, & tenant un grand vase en forme de corne. Les deux autres femmes, dont l'une tient une coupe, & l'autre un vase

pas en droit de les prendre pour les vaſes qu'Hadrien avoit envoyés à Servien; & ce trait ſeul n'eſt-il pas un fort préjugé pour mon ſentiment?

Il en eſt d'autres qui ſervent à le confirmer. On voit auprès de la tente un chien, dont le cou eſt orné d'un collier: Hadrien aimoit ces animaux au point de leur élever des tombeaux après leur mort. *Spart. p. 10.* Pline garde un profond ſilence ſur le ſujet de la moſaïque; c'eſt qu'elle eſt poſtérieure à ſon temps. Enfin la forme des lettres tracées dans le monument, & ſur-tout celle des *epſilon* & des *ſigma*, indique pluſtôt le ſecond ſiècle, que des ſiècles plus éloignés *(f)*. Ainſi tout ſe concilie ſans effort, & l'on ne doit rien exiger de plus dans les queſtions où le défaut des monumens laiſſe à l'eſprit le choix d'un ſyſtème.

La moſaïque de Paleſtrine fut trouvée dans un édifice dont la deſtination eſt encore incertaine. Suivant les uns, c'étoit un des temples de la Fortune; *Kirch. &c.* ſuivant d'autres, c'étoit l'aſyle où l'empereur Antonin faiſoit élever un certain nombre de jeunes filles. *Suarez, Sciogr. Templ. Fort.* Je le regarde, avec M. l'abbé du Bos, comme le temple de Sérapis; & je me fonde ſur les preuves ſuivantes. *Réflex. critiq. ſur la Poëſ. t. I, p. 348.*

ſemblable à celui de Bacchus, ſont ou des Bacchantes à la ſuite de ce Dieu, ou des Égyptiennes qui font uſage de ſes bienfaits, comme celles qu'on a repréſentées dans la moſaïque. Enfin les deux figures qui planent dans les airs, dont l'une étend un voile, & l'autre ſonne d'une trompette en forme de conque, expriment l'air & les vents *(Mariette, Traité des pierres grav. t. I, p. 399)*. Le ſujet total déſigne l'abondance qui régnoit en Égypte, & la douceur de l'air qu'on y reſpiroit. Bacchus & Cérès, tous deux adorés chez les Égyptiens, ſouvent repréſentés enſemble ſur les monumens, ſont, à juſte titre, aſſociés dans une coupe deſtinée à l'uſage des feſtins. Telle eſt, ſi je ne me trompe, l'explication la plus naturelle de ce ſuperbe Camée. Si l'on veut prêter des vûes plus fines à l'artiſte, on pourra ſuppoſer qu'il avoit fait alluſion à l'union d'Antoine & de Cléopatre: on ſait que le premier avoit pris le nom de Bacchus *(Plut. in Ant. p. 944)*, & la Princeſſe celui d'Iſis *(Id. ib. p. 941)*, qui, ſuivant Hérodote *(lib. II, 59, 156)*, étoit la même que Cérès.

(f) Le P. de Montfaucon *(Suppl. de l'Ant. t. IV, p. 151)*, qui attribuoit la moſaïque à Sylla, fut d'abord arrêté par la forme des *ſigma* que préſentent les inſcriptions; mais il ſe raſſura ſur-tout par la forme de l'*epſilon*, qu'il ſuppoſoit quarré, & qui pourtant eſt arrondi. S'il avoit examiné la moſaïque avec plus d'attention, il l'auroit ſans doute rapportée à des temps poſtérieurs.

On avoit découvert à Palestrine un marbre sur lequel on lisoit cette inscription :

Suar. lib. I, cap. 16. *Murat. Inscrip. t. I. p. 333.* *Doni. Inscript. p. 65.* *Cecconi, Stor. di Palest. pag. 182.*

Γ. ΒΑΛΕΡΙΟϹ ΕΡΜΑΙϹΚΟϹ ΕΠΟΙΗϹΕΝ
ϹΑΡΑΠΕΙΟΝ ΔΙΙ ΗΛΙΩ ΜΕΓΑΛΩ
ϹΑΡΑΠΙΔΙ ΚΑΙ ΤΟΙϹ ϹΥΝΝΑΟΙϹ ΘΕΟΙϹ.

On voit par ce monument, que C. Valerius Hermaiscus avoit consacré un temple à Sérapis, & à des Divinités qui devoient partager avec ce Dieu les honneurs qu'on lui déféroit.

Pour entendre ces dernières expressions, il faut se rappeler que les mêmes temples & les mêmes autels étoient souvent communs à plusieurs Divinités qu'on désignoit sous le nom de Dieux ΣΥΝΝΑΟΙ, ΣΥΜΒΩΜΟΙ. On associoit au même culte celles qui paroissoient avoir certains rapports entr'elles. C'est ainsi qu'à Trézène on sacrifioit sur le même autel aux Muses & au Sommeil [a]. C'est ainsi qu'on plaçoit quelquefois la statue de l'Amour auprès de celles des Graces [b], & que dans le temple de Jupiter Capitolin, à Rome, les hommages se partageoient entre ce Dieu, Junon & Minerve. Ceux qu'on rendoit à Sérapis se distribuoient, pour l'ordinaire à plusieurs Divinités Égyptiennes. De-là cette formule assez commune dans les inscriptions : ΔΙΙ ΗΛΙΩ ΜΕΓΑΛΩ ΣΑΡΑΠΙΔΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ.

[a] *Pausf. lib. II, pag. 184, edit. Kuhn.*
[b] *Id. lib. VI, p. 515.*

Fabr. Inscrip. p. 493. *Spon. Miscell. p. 329.*

Mais quelles étoient ces Divinités ? Elles sont clairement exprimées : 1.° dans une inscription trouvée dans l'isle de Chio, on y lit : ΙΣΙΔΙ ΣΕΡΑΠΙΔΙ ΑΝΟΥΒΙΔΙ ΑΡΠΟΚΡΑΤΕΙ ΘΕΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΚΑΙ ΣΥΝΒΩΜΟΙΣ, c'est-à-dire, *aux Divinités qui ont les mêmes temples & les mêmes autels, Isis, Sérapis, Anubis, Harpocrate :* 2.° dans ce passage d'Artémidore : *Les statues, les Mystères, & tout ce qu'on dit de Sérapis, d'Isis, d'Anubis, d'Harpocrate, & des Dieux qui ont avec eux les mêmes temples & les mêmes autels :* 3.° dans un témoignage de Tertullien, où il est dit que le culte que recevoient au Capitole Sérapis, Isis, Harpocrate & Anubis, fut aboli sous le consulat de Pison & de Gabinius : 4.° dans un passage de S.t Augustin, où il observe que *dans tous les temples élevés en l'honneur d'Isis &*

Spon. Miscell. p. 340.
Oneirocr. l. II, c. 44.
Apolog. c. 6.
De Civ. Dei, l. XVIII, c. 5.

& de Sérapis, on voyoit aussi une statue qui appliquoit ses doigts sur ses lèvres, c'est-à-dire, une statue d'Harpocrate. Le temple de Sérapis à Palestrine contenoit donc non seulement la statue de ce Dieu, mais encore celles de quelques autres Divinités; & précisément dans l'endroit où l'on a découvert la mosaïque, on voit cinq niches destinées vrai-semblablement à contenir les figures de Sérapis, d'Isis, d'Anubis & d'Harpocrate, & peut-être d'Antinoüs, qui, dans une inscription rapportée par Gruter, est associé au culte qu'on rendoit aux dieux Égyptiens: ANTINOωI ΣΥΝΘΡΟΝωI ΤωΝ ΕΝ ΑΙΓΥΠΤωI ΘΕωΝ. Ces statues ont été détruites: on voyoit autrefois dans le temple un fragment transporté depuis au palais des princes de Palestrine. Suarez prétendit que c'étoit un reste de la statue de la Fortune. Un auteur moderne soupçonne, au contraire, que c'est plustôt la statue d'un homme que celle d'une femme. Mais, suivant leurs témoignages réunis, il paroît que ce fragment est d'un marbre couleur de cendre, & tirant sur le bleu. Je relève cette circonstance, parce que des auteurs ont observé que, pour les statues de Sérapis, on employoit, par préférence, cette couleur.

Pag. LXXXVI, n.° 1.

Præn. Ant. l. 1, c. 15. Cecconi. Stor. di Palest. p. 51.

Clem. Alex. in Prot. p. 32.

Si Valerius Hermaiscus a fait élever le temple où l'on a trouvé la mosaïque, il est d'autant plus naturel de le regarder comme l'auteur de ce dernier monument, que la construction du temple concourt avec le règne d'Hadrien. Le marbre sur lequel on a gravé l'inscription Grecque rapportée plus haut, contient, sur une de ses faces, cette inscription Latine:

Suar. Prænest. l. 1, c. 16. Murat. Doni. Cecconi, &c.

DOMUS C. VALERI HERMAISCI
TEMPLUM SERAPIS SCHOLA
FAUSTINIANA FECIT C.
VALERIUS HERMAISCUS DEDIC. ID
DEC. BARBARO
ET REGULO COS.

La dédicace du temple de Sérapis se fit sous le Consulat de Barbarus & de Regulus, l'an de J. C. 157, dix-neuf ans

après la mort d'Hadrien : il est vrai-semblable qu'on en avoit jeté les fondemens dans les dernières années de son règne; &, soit que diverses raisons eussent attaché Valerius Hermaiscus à ce Prince, soit qu'il l'eût accompagné en Égypte, rien ne convenoit mieux que de retracer, dans la mosaïque, les détails de ce voyage. C'étoit un fait récent ; & Rome, au retour d'Hadrien, avoit dû s'occuper, avec un nouvel intérêt, des merveilles que ce Prince avoit vûes en Égypte. D'ailleurs pouvoit-on mieux orner le temple de Sérapis, qu'en y représentant un pays où, depuis quelque temps, son culte sembloit effacer celui des autres Divinités ? Je doute que les auteurs des autres systèmes eussent pû trouver la même liaison entre l'objet de la mosaïque & celui de l'édifice qu'elle décoroit. Je doute encore plus qu'ils eussent pû nous dire pourquoi les noms des animaux sont tracés en Grec dans ce monument; cette question se résoudra sans peine, si l'on fait attention au nom de C. Valerius Hermaiscus : c'est le nom d'un Grec affranchi de la famille Valeria. Il a fait écrire les noms des animaux dans sa langue, & il a dû s'en servir dans cette occasion, comme il s'en étoit servi dans une des inscriptions que j'ai citées *(g)*.

Vopisc. in Sat. Tacit. Hist. l. IV, c. 81.

Dans les compositions allégoriques, l'Artiste peut, à la faveur de cette chaîne qui lie tous les êtres & toutes les manières d'être, réunir sous un même point de vûe, des temps & des pays éloignés; mais lorsqu'il s'agit d'un fait historique & simple, l'unité d'action exige nécessairement l'unité de temps & de lieu : ainsi l'auteur de la mosaïque a dû représenter non seulement l'arrivée d'Hadrien dans un canton de l'Égypte, mais encore la saison de l'année où s'est passé cet évènement. L'état du Nil doit nous la faire reconnoître : il

(g) Suivant une ancienne description du palais épiscopal de Palestrine, on voyoit autrefois dans la mosaïque ces deux mots : *Pini opus (Voyez Ceccon. Stor. di Palest. p. 44)*. L'on a conclu de-là que ce monument étoit l'ouvrage d'un ouvrier nommé Pinus. Mais tout cela n'est fondé que sur une fausse leçon : il est visible en effet qu'on a lû ΠΙΝΟΥ ΕΡΓΟΝ, au lieu de ΡΙΝΟΚΕΡωC, qui est le nom du rhinocéros représenté vers le milieu de la mosaïque.

n'eſt plus renfermé dans ſon lit, il ſe répand dans la campagne, & ſe diviſe en pluſieurs branches: du milieu de ſes eaux, s'élèvent des pointes de rochers ſur leſquels les oiſeaux viennent ſe repoſer: les édifices ſont ſéparés par des chauſſées ou par des canaux couverts de barques & de bateaux: *Pendant l'inondation*, dit Maillet, *la communication ſe fait par bateaux, ou par des chauſſées élevées à ce deſſein.*

Deſcription de l'Égypte, p. 70.

Mais comme l'inondation dure pluſieurs mois, tâchons de renfermer le ſujet de la moſaïque dans un eſpace de temps plus limité. Le Nil commence, pour l'ordinaire, à croître ſenſiblement vers le ſolſtice d'été[a]; il eſt dans ſa plus grande élévation vers la fin de ſeptembre; & depuis cette époque, il diminue quelquefois juſqu'à la fin de décembre, qu'il rentre tout-à-fait dans ſon lit. Pluſieurs plantes offrent les mêmes phénomènes; telle eſt le lotus, ſi célèbre parmi les Anciens. Pline dit[b] qu'il ſort du milieu des eaux lorſqu'elles commencent à ſe retirer: mais on ſait aujourd'hui qu'il ne paroît ſur la ſurface du Nil, que dans les mois de juillet, d'août & de ſeptembre[c]. Cette plante eſt repréſentée en divers endroits de la moſaïque, & ſur-tout aux environs du berceau, où l'on voit ſa fleur tantôt naiſſante, tantôt à demi-épanouie, & quelquefois ſous la forme d'une eſpèce de coupe ou de calice: comme dans ce dernier état elle eſt dépouillée de ſes feuilles, nous pouvons rapporter l'époque que nous cherchons, aux mois d'août ou de ſeptembre; & les raiſins, dont le berceau eſt couvert, ne détruiſent point ce ſentiment, puiſque la vendange ſe fait en Égypte vers la fin de juillet[d], & que d'ailleurs on y trouve du raiſin dans toutes les ſaiſons de l'année[e]. A cette preuve il en faut joindre une autre non moins frappante. Auprès du berceau, dans l'angle de la moſaïque, on voit pluſieurs tiges de millet montées en épis: le millet ſe sème, en Égypte, vers le mois de juillet, & la récolte s'en fait au mois d'octobre ſuivant les uns[f], dans les mois de novembre ou de décembre, ſuivant les autres[g]; ainſi les épis doivent être formés vers la fin d'août ou au commencement de ſeptembre.

A l'égard du lieu de la ſcène, je ſuis perſuadé que la moſaïque

[a] *Herod. l. II, c. 19. Vanſl. Relat. d'Égypt. p. 56. Thev. Voyage du Levant, t. II, p. 735. Maill. deſcr. de l'Égypt. p. 56. Miſſ. du Lev. t. VII, p. 118.*

[b] *Plin. l. XIII, cap. 7.*

[c] *Proſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, cap. 10. Athen. l. XV, p. 677.*

[d] *Vanſl. Relat. d'Egypte, page 246.*

[e] *Maill. p. 15*.*

[f] *Pococ. tom. I, p. 204.*

[g] *Miſſ. du Lev. t. II, p. 143.*

repréſente un canton de la haute Égypte. Pourroit-on, en effet, la méconnoître aux montagnes, aux animaux, aux Éthiopiens qu'on y voit? Et ſi la partie inférieure du tableau offre un aſpect plus riant, en doit-on conclurre, avec M. le cardinal de Polignac, qu'on a voulu y retracer les villes de Memphis & d'Héliopolis? L'Égypte ſupérieure n'étoit-elle pas ornée de temples & d'édifices magnifiques? Ce n'eſt pas tout : on a placé pluſieurs hippopotames dans la partie inférieure de la moſaïque. Or l'hippopotame eſt un animal d'Éthiopie qui deſcend, par le Nil, dans la haute Égypte, & qui paroît rarement aux environs du Caire. Parcourons les lieux qu'il habite, & ceux qu'Hadrien a parcourus lui-même; nous ſerons plus en état de fixer le lieu de la ſcène.

*Maill. p. 31 *. Geſner. l. IV, p. 418. Ludol. nouvelle hiſtoire d'Abiſſ. chap. 8. Miſſ. du Lev. t. VI, p. 251.*

Il y avoit dans l'iſle d'Éléphantine, & ſur les bords du Nil, un puits fait de pierres quarrées, polies & appareillées avec ſoin; les divers accroiſſemens du Nil n'y étoient point marqués ſur une colonne, comme ils le ſont aujourd'hui dans le Mekias du Caire; mais dans les parois intérieures du puits. Ce nilomètre & celui de Memphis étoient vrai-ſemblablement les ſeuls qui fuſſent en Égypte du temps de Strabon; & je ne crois pas qu'on doive faire beaucoup d'attention à ceux que les auteurs Orientaux diſtribuent ſur les bords du Nil, & qu'ils regardent comme antérieurs à la conquête de l'Égypte par les Arabes: les uns n'avoient pas la forme d'un puits, les autres étoient l'ouvrage des Empereurs poſtérieurs à Hadrien. Les auteurs Grecs & Latins ne parlent que de ceux de Memphis & d'Éléphantine; & c'eſt ce dernier qui me paroît tracé dans cet endroit de la moſaïque, où s'élèvent deux obéliſques au-devant d'un temple. Dans cette ſuppoſition, le monument repréſenteroit l'iſle d'Éléphantine *(h)*.

Strab. l. XVII, p. 817. Caſaub. ibid. Voyage de Schaw, t. II, p. 151.

(h) Je pourrois, à la place de cette conjecture, en adopter une autre, qu'on m'oppoſeroit ſi je la négligeois, & qui ne changera rien au fond de mon opinion ſi je l'adopte. Les auteurs anciens *(Strab. l. XVII, p. 817; Plin. lib. II, cap. 73; Heliod. Ethiop. lib. IX)* parlent d'un puits conſidérable que l'on voyoit à Syène, & qui ſervoit à déterminer le temps du ſolſtice d'été; car c'eſt alors qu'au point du midi, les rayons du ſoleil tomboient verticalement ſur la ſurface de l'eau renfermée dans

Un passage d'Hérodote vient à l'appui de ce sentiment. L'isle d'Éléphantine, dit-il, est habitée moitié par des Égyptiens, & moitié par des Éthiopiens; & précisément la mosaïque offre à nos yeux des Éthiopiens & des Égyptiens.

Herod. l. II, c. 29.

Mais Hadrien a-t-il porté ses pas dans ces climats éloignés? on doit le présumer sur les motifs qui le dirigeoient dans ses voyages. C'étoit un desir insatiable de s'instruire; c'étoit la nécessité de mettre les provinces à l'abri de toute insulte. Dans la Grande-Bretagne, en Espagne, dans l'Asie mineure, il vit de ses propres yeux les bornes de l'empire Romain. Sa présence intimidoit les Barbares qui vouloient en approcher; elle entretenoit la discipline dans les légions ou cohortes qui les défendoient. A ces titres, Éléphantine & Syène devoient exciter sa vigilance & sa curiosité. Placées au dessous d'une des cataractes, elles servoient de bornes à l'Égypte, ainsi qu'à l'empire Romain[a]. Cet endroit, le terme des voyages qu'on faisoit sur le Nil[b], le séjour d'une garnison, sous les anciens souverains de l'Égypte[c], étoit défendu, sous les premiers Empereurs, par trois cohortes[d]. Hadrien se trouvant à Thèbes a dû, suivant ses principes, & à l'exemple de Germanicus[e], visiter des lieux qui faisoient la sûreté de l'Empire, & dont il n'étoit pas fort éloigné. De Thèbes à Éléphantine, la différence en latitude est, suivant M. d'Anville, d'environ un degré & deux tiers; ce qui donne, en droite ligne, environ trente-huit lieues françoises de trois mille pas géométriques ou de deux mille cinq cents toises. Si à ces trente-huit lieues on en ajoûte neuf ou dix, à cause des détours du fleuve, on aura quarante-huit lieues qu'on peut, avec un vent favorable, parcourir en moins

Spart. pag. 6. Dion. l. LXIX, p. 791. Arrian. Perip. Pont. Eux. p. 1.

[a] *Plin. lib. V, cap. 9.*
[b] *Id. ibid.*
[c] *Herod. l. II, cap. 30.*
[d] *Strab. l. XVII, p. 797 & 817. Plin. ut sup. Not. Dignit. sect. XX, p. 34, edit. Labb.*
[e] *Tacit. Annal. l. II, cap. 61.*

le puits, & l'éclairoient entièrement. Strabon observe de plus, qu'au solstice d'été, les gnomons de Syène ne donnoient point d'ombre à midi. Les gnomons, en Égypte, n'étoient guère distingués des obélisques. Le monument en offre deux à nos yeux : ils sont placés auprès d'un puits. N'est-ce pas-là ce que Strabon avoit remarqué de plus singulier à Syène? Ajoûtons que c'est dans cette ville que l'auteur des Éthiopiques place le nilomètre, qui, suivant Strabon, étoit dans l'isle d'Éléphantine. Syène étoit sur les bords du Nil, à l'opposite & sous le même parallele qu'Éléphantine; ainsi, quelque parti que l'on prenne, l'aspect des lieux ne changera pas.

de quatre jours. Les Anciens n'en employoient pas davantage; car, suivant Hérodote, la distance d'Héliopolis à Thèbes étoit de quatre mille huit cents soixante stades; & celle de Thèbes à Éléphantine, de dix-huit cents stades; & comme il compte neuf jours de navigation depuis Héliopolis jusqu'à Thèbes, il a dû en compter environ trois & demi depuis cette dernière ville jusqu'à Éléphantine.

Herod. l. II, cap. 9.

Nous voyons, par des inscriptions gravées sur la statue de Memnon, qu'Hadrien étoit à Thèbes dans les mois de novembre & de décembre de la quinzième année de son règne, 131 de J. C. Ainsi dans mon système, ces inscriptions ont été tracées à son retour de Syène & d'Éléphantine, où il a dû se trouver vers les mois d'août ou de septembre de cette année.

Pococ. tom. I, tab. XXXIX. D'Orvil. Animad. in Charit. p. 531. Jabl. de Memn. p. 90.

J'aurois pû placer le lieu de la scène à Thèbes, & quelques rapports justifioient cette position; mais j'en ai trouvé beaucoup plus en faveur de mon sentiment, & je l'ai embrassé.

Je passe à la seconde partie de ce Mémoire: elle a pour objet les figures, les édifices, les barques ou bateaux, les animaux & les plantes qu'on voit dans la mosaïque.

Seconde Partie.

En jetant les yeux sur ce monument, on les arrête d'abord sur les figures qui sont auprès de la tente. Hadrien y paroît avec un de ces vases qu'il avoit reçûs du Prêtre d'un temple. Une femme debout tient de la main gauche une palme, & de l'autre présente une espèce de diadème au Prince: ce n'est pas une Prêtresse, les Égyptiens n'en avoient point[a]; on l'a prise pour la Victoire[b]; je la prendrois plustôt pour la ville de Syène ou d'Éléphantine personifiée: c'est ainsi que, sur les médailles d'Hadrien frappées à Tentyris dans la Thébaïde, on voit une femme habillée comme celle de la mosaïque. Hadrien est accompagné de plusieurs Officiers & Soldats, dont les uns sont à sa suite, & les autres sur la galère Romaine qui va le joindre.

Vop. in Sat. p. 245.

[a] Herod. l. II, cap. 35.

[b] Interpret. Lithostrot. Praen. dans la gravûre de 1721.

Vaill. hist. Ptolem. p. 217.

Le second groupe est celui des prêtres Égyptiens. Ils sont

caractériſés dans la moſaïque par les mêmes traits que dans les anciens auteurs. On en voyoit pluſieurs dans le même temple[a] : ils avoient des habits de lin, des ſouliers de papyrus, la tête ceinte de couronnes de fleurs & raſée, ainſi que le menton[b]. Six de ces Prêtres forment un chœur de muſique; l'un porte une palme[c] & un tambour, eſpèce de tympanum encore en uſage en Égypte[d], & qu'on voit entre les mains de trois autres Prêtres; le cinquième joue de la double flûte, & le ſixième cache ſes mains dans ſon manteau, attitude que les prêtres Égyptiens affectoient par modeſtie[e]. D'autres Miniſtres ſacrés tiennent de longs bâtons, ſurmontés de la figure d'un animal; c'étoient les effigies ſymboliques des divinités Égyptiennes; effigies ſemblables à celles que décrit Apulée[f], & qu'on voit repréſentées dans un bas-relief antique[g]; enfin quatre Prêtres portent ſur leurs épaules un chandelier poſé ſur une eſpèce de table quarrée. Cette pompe religieuſe n'eſt point décrite dans les anciens auteurs; elle ne paroît pas ſur d'autres monumens: cependant l'uſage de ces grands chandeliers dans les temples ſemble avoir été aſſez général parmi les Anciens[h]. A l'égard des Égyptiens en particulier, quoiqu'ils aient employé communément les lampes dans leur culte[i], il eſt à préſumer qu'ils avoient auſſi de ces chandeliers dans l'intérieur de leurs édifices ſacrés, & qu'ils les en tiroient dans les occaſions d'éclat, comme à l'arrivée du Souverain, ou dans le renouvellement de leurs fêtes. Ils ne devoient pas conſerver avec moins de ſoin ces tombeaux ou cercueils qui renfermoient, à ce qu'on diſoit, une partie du corps d'Oſiris, & qu'on montroit dans pluſieurs temples[k]. Peut-être que la table ſur laquelle poſe le chandelier dont je viens de parler, repréſente un de ces cercueils, ou, ſi l'on veut, ce coffre dans lequel Typhon avoit enfermé Oſiris. Le Pouſſin paroît avoir eu la même idée; car en inſérant ce groupe de Prêtres dans ſon tableau du Repos en Égypte, il a ſupprimé le chandelier, & a figuré la table ſur laquelle il poſe comme une eſpèce de coffre.

Le troiſième groupe offre aux yeux une légère image des fêtes de l'Égypte: un berceau, couvert d'une vigne chargée

[a] *Herod. lib. II, c. 37. Diod. p. 66.*

[b] *Herod. ibid. Plut. de Iſid. p. 352.*

[c] *Martial. l. XI, epigr. 29.* [c] *Apul. Metam. lib. XI. Clem. Alexand. Strom. lib. VI, p. 633.*

[d] *Miſſ. du Lev. t. II, p. 155. Thev. Voyage du Lev. tome II, p. 798.*

[e] *Chæremon. ap. Porphyr. de Abſtin. lib. IV, pag. 363, in-8.° Lug. 1620.*

[f] *Apul. Metam. lib. XI.*

[g] *Kirch. Œdip. Ægypt. tom. I, p. 226. Spon. Miſcel. erud. Ant. pag. 306.*

[h] *La Chauſ. Muſ. Rom. pag. 79. Boiſſard, &c. Cicer. in Verr. act. 2, l. IV.*

[i] *Herod. l. II, c. 62 & 130. Apul. l. XI.*

[k] *Plut. de Iſid. & Oſir. p. 358 & 365.*

de fruits, s'appuie sur deux petites isles: les eaux du Nil coulent paisiblement au-dessous, & sont comme émaillées par quantité de fleurs: aux deux côtés de ce canal règnent des banquettes, sur lesquelles des figures Égyptiennes, mollement couchées, tiennent des vases à boire & des instrumens de musique; une d'entre elles élève, jusqu'à une certaine distance, le *rhyton,* cette espèce de vase recourbé dont j'ai parlé plus haut; une seconde, placée tout auprès, lui montre avec transport ces grappes de raisin suspendues sur leurs têtes; trois autres figures tiennent des coupes pleines de vin, tandis que la sixième pince les cordes d'un instrument, & que la septième applique à sa bouche une flûte traversière.

Les Savans, qui nous ont laissé des traités sur les anciens instrumens de musique, n'ont fait qu'une légère mention de cette espèce de flûte[a], & semblent quelquefois la confondre avec la flûte courbe: mais Jules Scaliger[b] les a distinguées avec raison; la première est cette flûte oblique, dont on rapportoit l'origine aux Libyens[c] ou au dieu Pan[d], & que Théocrite, Héliodore & Longus mettent entre les mains des bergers[e]; l'usage qu'on en faisoit est constaté par le monument que j'explique, par un autre monument conservé au Capitole[f], & par ce passage d'Apulée[g]: *Ibant & dicati magno Serapi tibicines qui per obliquum calamum ad aurem porrectum dextram, familiarem templi Deique modulum frequentabant.* Il dit que cette flûte se prolongeoit jusqu'à l'oreille droite, ce qui suffit pour en désigner l'espèce: il lui donne le nom de roseau, parce qu'elle étoit faite dans les commencemens de la tige du lotus[h]. Les prêtres de Sérapis s'en servoient dans leurs cérémonies, parce qu'elle paroît avoir une origine Égyptienne.

[a] *Barth. de Tib. Veter. in-8.° Rom. 1677. Franc. Blanch. Mus. Vet. in-4.° Rom. 1742.*

[b] *J. Scal. Poët. lib. I, cap. 20.*

[c] *Poll. lib. IV, cap. 10.*

[d] *Bion. Idyll. 3.*

[e] *Theocr. Idyll. 20, vers. 29. Heliod. Ethiop. l. V, p. 224. Long. Pastor. l. I, p. 5, in-4.° 1660.*

[f] *Mus. Cap. in-4.° Rom. 1750, p. 57.*

[g] *Apul. Metam. lib. XI.*

[h] *Poll. lib. IV, cap. 10.*

Je dois observer, à l'égard de cette vigne qui couvre le berceau, que les Égyptiens sont encore dans l'usage de faire monter leurs vignes, & de les disposer en treilles.

Maill. descr. de l'Eg. p. 294.

Au-dessus & au-dessous du berceau sont deux bateliers, dont l'un paroît ramasser du lotus dans le Nil, & l'autre en avoir déjà chargé son bateau: cette plante sert de nourriture au peuple pendant une partie de l'année, non seulement parmi les

Pococ. tom. I, pl. LVIII. Paul Lucas, 2.e Voy. t. II, p. 58.

les Égyptiens[a], mais encore parmi les Éthiopiens[b]: on la recueille dans les mois de juillet, d'août & de septembre[c].

[a] *Herod. l. II, c. 92. Diod. Sic. l. I, p. 9 & [illegible], edit. de 1604. Theop. hist. Pl. l. IV. c. 10.*
[b] *Diod. l. III, p. 148.*
[c] *Prosp. Alp. rer. Ægypt. l. III, cap. 10.*

On ne s'est point proposé, dans la mosaïque, de subordonner, sans en excepter aucune, toutes les actions particulières à l'action principale. Celle-ci est représentée dans la partie inférieure du tableau; les autres n'en sont que les accessoires: c'est presque par-tout la Nature, comme elle s'est offerte aux yeux du Dessinateur. Aussi voit-on à l'entrée d'une cabane, placée au-dessus du berceau, deux paysans ou pêcheurs, dont l'un tient un trident ou harpon à trois pointes, pour prendre ces gros poissons qu'on trouve quelquefois dans le Nil, & pour se défendre contre les monstres qu'il produit.

Plin. lib. IX, cap. 15.

A côté de la cabane, un paysan conduit un bœuf qui boit tranquillement dans le Nil; & plus loin est une barque d'où plusieurs Égyptiens, après avoir percé de deux traits un hippopotame qui leur est échappé, en lancent d'autres sur un pareil animal qui fuit encore, & se cache dans les roseaux. Diodore décrit cette chasse.

Diod. lib. I, p. 31 & 32.

Au-dessus de la barque, on voit six figures debout; les unes semblent être les Ministres du temple voisin, & les autres leurs femmes: cet homme qui paroît les interroger, & qui tient un trident, est un pêcheur, & non pas Neptune, comme l'a pensé Kircher.

Kirch. Veter. Lat. p. 107.

Les autres figures représentées dans la partie inférieure de la mosaïque, sont occupées de travaux rustiques: leur habillement, & celui de toutes les figures Égyptiennes, justifie le récit des anciens auteurs. Les Égyptiens, suivant Hérodote, portent une robe de laine, & au-dessous une tunique de lin, nommée *calasiris*, & dont les bords, terminés en festons, ne parviennent point aux genoux: plusieurs figures de la mosaïque sont revêtues de cette tunique; voyez entre autres celle qui tient un trident auprès du temple, celle qui conduit un bœuf, & celle qui est debout auprès de la cabane.

Herod. lib. II, cap. 21.

En face de cette cabane est un batelier, dont le chapeau ressemble à ceux des Chinois: c'est une singularité que j'ai cru devoir remarquer, parce qu'elle sert à prouver l'ancienne

communication de ce peuple avec les Égyptiens. Les traits ſuivans ne méritent pas moins d'attention.

Les Éthiopiens habitent au-deſſus d'Éléphantine, & dans Éléphantine même[a]. Ils ſont noirs[b] ou baſanés[c]: la pluſpart n'ont pour habit qu'une tunique fort courte[d]: leurs armes ſont, en général, le javelot, l'arc, l'épée, & de grands boucliers faits de peau de bœuf[e]. L'iſle d'Éléphantine eſt ſituée vers la rive occidentale du Nil[f], au pied des montagnes qui, dans cet endroit, ſe prolongent juſqu'au fleuve[g]: ces montagnes, où les arbres ne ſont jamais dépouillés de leurs feuilles[h], deviennent, ainſi que toutes celles de l'Égypte, la retraite des animaux pendant le temps de l'inondation[i]. Les Éthiopiens, qui n'ont preſque pas d'autres reſſources que la chaſſe, ont alors plus de facilité à les pourſuivre[k]; les uns, habiles à tirer de l'arc, font tomber ſous leurs coups ces oiſeaux qu'on voit le long du Nil[l]; les autres attaquent, avec des dards ou d'autres armes, ces bêtes féroces ſi communes dans la haute Égypte[m].

Ce récit, qui n'eſt qu'un tiſſu de paſſages d'anciens auteurs & de voyageurs modernes, eſt l'explication naturelle de la partie ſupérieure de la moſaïque.

Les édifices qu'elle repréſente étoient preſque tous conſacrés à des uſages religieux; tel eſt ce temple que l'on voit auprès des obéliſques: il a la forme d'un quarré long, comme l'avoient tous ceux de l'Égypte[n], & la pluſpart des temples de la Grèce[o]: il poſe ſur un ſoubaſſement compoſé de quelques marches, comme le ſont les plus anciens temples des Grecs *(i)*: l'entablement eſt ſoûtenu, dans la face antérieure, par quatre ou ſix colonnes qu'on prendroit pour des pilaſtres, & qui forment un porche: elles n'ont point de baſes, & leurs chapiteaux ſont dénués d'ornemens; le fronton antérieur eſt ceintré; celui de la face poſtérieure devoit l'être auſſi. S'il laiſſe à deſirer quelque choſe à cet égard, c'eſt la faute du Peintre, qui, dans le reſte de ſon tableau, a ſouvent péché contre la perſpective.

[a] *Herod. l. II, cap. 29. Gemin. Elem. Aſtr. c. 13. Strab. l. XVII, p. 819.*
[b] *Diod. l. III, p. 147. Miſſ. du Lev. t. VII, p. 33.*
[c] *Paul Luc. 3.e Voyage, t. III, p. 163.*
[d] *Strab. l. XVII, p. 822.*
[e] *Diod. lib. III, p. 147. Strab. ut ſuprà.*
[f] *Nord. Voyag. d'Égyp. p. 195.*
[g] *Ariſtid. Egypt. Orat. tom. II, p. 34; & 341. Pococ. tom. I, lib. II, cap. 5. Nord. Voyage d'Égyp. planch. CXXVI.*
[h] *Plin. l. XVI, cap. 21.*
[i] *Dio. l. I, p. 33.*
[k] *Id. lib. III, p. 160.*
[l] *Nord. Voyage d'Ég. p. 139. Miſſ. du Lev. t. VI, p. 249.*
[m] *Diod. lib. I, p. 21, lib. III, p. 160.*
[n] *Strab. l. XVII, p. 805. Poc. Nord. &c.*
[o] *Le Roy, Ruin. de la Gr. part. 2, p. 22.*

(i) Ceux d'Agrigente en Sicile; de Pæſtum & d'Aquinum dans le royaume de Naples.

Devant le temple ſont deux obéliſques poſés ſur des pié-deſtaux : ils avoient été taillés vrai-ſemblablement dans une carrière voiſine d'Éléphantine.

Herod. lib. II, cap. 175.

Auprès des obéliſques s'élève une tour ſemblable, pour la forme, à deux autres qui ſont derriere le temple; mais on a négligé de tracer des fenêtres dans la première; c'étoit-là que demeuroient les Miniſtres du temple. Pococke a trouvé que celui de Dandera devoit être entouré de maiſons. L'extrême élévation de celles-ci vient, 1.° de ce que les prêtres Égyptiens s'appliquoient fort à l'aſtronomie; 2.° de ce qu'autrefois, comme à préſent encore, on paſſoit en Égypte la nuit ſur des terraſſes, pour ſe garantir des couſins produits par l'eau du Nil qui ſéjourne dans les canaux. Il eſt à remarquer qu'Hérodote donne à ces maiſons le nom de tours, & que dans la moſaïque leurs terraſſes ſont, pour la pluſpart, renfoncées & entourées d'un mur qui leur ſert de parapet.

Deſcrip. of the Eaſt. tom. I, p. 86.

Herod. l. II, c. 95.

Maill. deſcrip. de l'Ég. 37.*

En parcourant la moſaïque de gauche à droite, nous trouverons, après le temple que je viens de décrire, un autre temple preſque ſemblable au premier, paré de guirlandes, flanqué de deux maiſons, & preſqu'entièrement fermé d'un mur terminé par des crenaux; ce mur ſervoit peut-être à contenir un de ces animaux qu'on entretenoit avec tant de ſoin[a]. Strabon dit qu'à Memphis on renfermoit le bœuf Apis dans un aſyle; & qu'en certaines occaſions on le faiſoit paſſer dans un parc pour le montrer aux étrangers, qui, pour l'ordinaire, ne le voyoient qu'à travers une fenêtre[b]. Nous diſtinguons une cour & une aſſez grande fenêtre dans une des faces latérales de l'édifice dont il s'agit: cet édifice n'auroit-il pas renfermé quelque animal ſacré, & fait partie du temple précédent?

[a] *Herod. l. II, c. 153.*

Diod. lib. I, p. 75.

[b] *Strab. l. XVII, p. 807.*

On voit enſuite deux tours quarrées, c'eſt-à-dire deux maiſons, une tour ronde & deux petites cabanes: la tour ronde ſervoit, ſuivant les apparences, de retraite aux Ibis qui s'en approchent de toutes parts; car, ſuivant Proſper Alpin, ces oiſeaux s'apprivoiſent aiſément. Les cabanes ſont couvertes de chaume, & peut-être conſtruites de roſeaux: telles étoient, du temps de Diodore, les maiſons des bergers en Égypte.

Rer. Ægypt. l. IV, cap. 1.

Diod. l. I, p. 41.

Sur la même ligne est un édifice considérable, & propre à nous donner une idée générale des palais des Égyptiens. Au fond de la cour s'élève, en face de la porte d'entrée, un grand bâtiment à un seul étage; son entablement est semblable à celui de plusieurs anciens édifices qu'on trouve dans la haute Égypte: son toit est plat, & terrassé dans toute son étendue; la cour, divisée en d'autres plus petites, est fermée par des corps-de-logis couverts de terrasses, & séparés entre eux par des murs ou courtines; ceux qui sont à droite & à gauche de la porte d'entrée ont cela de remarquable, que, depuis l'entablement jusqu'au couronnement de la porte, ils vont en rampant: cette construction, particulière aux Égyptiens, se trouve observée dans plusieurs bâtimens représentés sur leurs médailles, ou subsistans encore en Égypte. L'aigle Romaine, taillée dans un marbre de Basalte ou pierre noire, déploie ses ailes sur la porte d'entrée; & de chaque côté paroissent deux statues de semblable marbre, posées sur des plintes, ayant la tête ornée d'une fleur de lotus, ou plustôt de deux cornes, du milieu desquelles s'élève une espèce de vase[a]. On voit quatre figures semblables adossées contre le mur, dans des ruines qui paroissent être celles du palais de Memnon à Thèbes[b], & communément elles étoient destinées à décorer les temples: cependant je ne donnerai pas ce nom à l'édifice représenté dans la mosaïque; c'étoit plustôt un prétoire pour la garnison qu'entretinrent successivement, dans ces climats éloignés, les Égyptiens, les Perses & les Romains. L'aigle, ajoûtée sur la porte par ces derniers, inspiroit le même respect que les enseignes militaires dressées auprès du prétoire dans les camps. Si la grandeur & la magnificence de cet édifice semble s'opposer à ma conjecture, je répondrai que Verrès, en Sicile, avoit établi son prétoire dans le palais des anciens rois de Syracuse.

[a] *Pignor. Mens. Isia. pl. 4, let. X.*

[b] *Nord. planche CXII.*

Cicer. in Verr. act. 2, lib. IV, §. 53.

L'édifice où des Prêtres s'occupent d'une cérémonie religieuse, & celui devant lequel Hadrien est placé, ne sont pas si difficiles à expliquer; ce sont des propylées ou vestibules: on les plaçoit quelquefois à l'entrée des villes, & tels étoient les magnifiques propylées que Periclès avoit fait construire dans

la citadelle d'Athènes[a], & dont M. le Roi nous a donné le plan & les élévations[b]. En Égypte les temples avoient plusieurs de ces vestibules[c] : ceux qu'on a tracés dans la mosaïque sont séparés par une chaussée ou par un pont. Auprès du premier, la figure d'Anubis est sur un grand piédestal de marbre de couleur : elle paroît dorée; & c'est ainsi que les Égyptiens représentoient cette divinité[d]. Le second est paré de guirlandes dorées, & couvert, dans sa face antérieure, d'un voile de pourpre.

[a] *Plut. in Pericl. p. 160. Pausf. l. I, p. 51.*

[b] *Ruin. de la Grèce, part. II, p. 11.*

[c] *Herod. l. II, c. 136, 138, 153, &c. Strab. l. XVII, p. 805.*

[d] *Jablon. Epist. in Thes. Lacroz. t. I, p. 168.*

Tout auprès de ce dernier on voit une maison, à l'entrée de laquelle est un vase d'une forme singulière, & dont la porte est accompagnée de deux pilastres, un parc destiné à renfermer des troupeaux ou des animaux sacrés, & une grande cabane de roseaux.

Dans un des angles inférieurs paroît une autre maison avec un colombier : l'usage d'élever des pigeons subsiste encore dans la haute Égypte; ces animaux y fournissent l'engrais des terres; & les avantages qu'on en retire sont si considérables, que, dans certains endroits, la loi défend de se marier à ceux qui ne sont point en possession d'un colombier.

Nord. tom. II, p. 123.

Pococ. tom. I, p. 210.

Miss. du Lev. t. II, p. 131.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne les édifices, j'observerai que le berceau, dont j'ai déjà fait mention, est appuyé contre un pan de mur assez considérable, mais à demi ruiné, & dont on ne peut fixer l'usage qu'en le regardant comme les débris de quelque bâtiment que le Nil avoit emporté, ou comme les restes malheureux des fureurs de Cambyse; car ce Prince avoit détruit plusieurs temples en Égypte, & l'on en voyoit encore les ruines du temps de Strabon.

Vansl. Relat. d'Égypt. p. 59.

Strab. l. XVII, p. 805.

Cet auteur rapporte que l'isle d'Éléphantine étoit remarquable par un puits où l'on mesuroit les accroissemens du Nil, & par le temple de Cnuphis, ou du bon génie qu'on adoroit sous la figure d'un serpent. Strabon ne parle que de ce temple, parce que c'étoit vrai-semblablement le plus célèbre de tous; cependant je ne serois pas éloigné de prendre ses paroles dans un sens rigoureux; & alors je regarderois le temple qui, dans la mosaïque, est auprès des obélisques, comme celui du serpent Cnuphis; le petit temple qui vient après, comme l'asyle

particulier de cette divinité; & les deux propylées inférieurs, comme les vestibules du temple. Il est vrai qu'ils en paroissent fort éloignés, & hors de la direction de cet édifice: à la première de ces objections il suffira d'opposer la description qu'un auteur exact nous a laissée des temples des Égyptiens; on voyoit d'abord, suivant Strabon, une avenue ornée de sphynx à droite & à gauche; on trouvoit ensuite un propylée qui conduisoit à un second; & ce dernier à un troisième: le nombre des propylées & des sphynx n'étoit pas fixe. Ce témoignage est confirmé par ceux des voyageurs qui ont parcouru, avec le plus de soin, les antiquités de la haute Égypte; ils ont distingué, au milieu de toutes ces ruines, des vestibules éloignés des temples auxquels ils se rapportoient, & assez semblables à l'un de ceux de la mosaïque. Si l'on ajoûte, que ces derniers ne sont pas dirigés vers le temple principal; je répondrai que leur position a dépendu de celle du terrein, quand on les a construits; de l'intelligence de l'artiste, quand on les a dessinés autrefois; du goût de l'appareilleur, quand on a réuni les divers morceaux de la mosaïque sous la forme qu'elle présente aujourd'hui: car on verra plus bas que, dans le transport de ce monument, certaines parties ont été dérangées de leur place.

Strab. l. XVII, p. 805.

Pococ. Descr. of the East. t. I, p. 93.
Nord. Voyag. d'Egyp. planche CVIII.

Suivant l'analyse que je viens de faire, la mosaïque ne représenteroit que ce canton de l'isle d'Éléphantine où se trouvoit le temple de Cnuphis; & dès-lors on conçoit pourquoi la pluspart des édifices s'y rapportent au culte religieux.

Ils paroissent presque tous construits de brique; & cela est conforme à l'usage ancien & moderne des Égyptiens. Le goût de cette nation se manifeste sans mélange dans l'édifice auquel j'ai donné le nom de prétoire, & dans les maisons des particuliers, mais avec quelque altération peut-être dans les édifices sacrés; car, dans les plus anciens monumens de l'Égypte, on ne voit point, comme dans ceux-ci, des piédestaux élevés, des frontons ceintrés, des modillons dans les corniches, des toits exhaussés & inclinés de chaque côté. Est-ce des Grecs que ces parties d'architecture ont été empruntées? est-ce des Égyptiens que les Grecs les avoient reçûes auparavant? la solution de ce

Pococ. tom. I, p. 75, 77, &c.
Thev. Voyag. du Lev. tom. II, p. 783.
Nord. Voyag. d'Eg. p. 202.
Vansl. Relat. d'Eg. p. 257.

problème feroit auffi difficile que peu importante: ce n'eft pas fur les ruines d'un petit nombre de monumens, ni fur des deffeins faits à la hâte, qu'on peut connoître les détails & les reffources de l'architecture Égyptienne. Je dis les reffources; il en fallut en effet pour conftruire des combles dans un pays dépourvû des bois qu'on emploie communément à cet ufage: on y fuppléoit fans doute par d'énormes quartiers de pierre, taillés en forme de faîtages, de chevrons, &c. Quoi qu'il en foit, ces fortes de toits ont été en ufage chez les Égyptiens: on peut s'en convaincre, non feulement par la mofaïque de Paleftrine, mais encore par diverfes peintures d'Herculanum, & par des bas-reliefs en terre cuite que j'ai vûs dans des cabinets d'Italie, & qui repréfentent des maifons au bord du Nil.

Pitt. Ant. d'Ercol. p. 253 & 257.

Dans le recueil des Peintures que je viens de citer, on diftingue, ainfi que dans la mofaïque, des frontons & des toits hériffés de pointes[a]; fingularité qu'on remarquoit auffi dans le temple de Jérufalem[b]. Hérodote parlant d'un temple de Perfée dans la haute Égypte, dit qu'il étoit quarré & entouré de palmiers[c]; & juftement on voit dans la mofaïque, & dans un tableau d'Herculanum *(k)*, des palmiers auprès des temples[d];

[a] *Ibid. p. 27, 33, 133, &c.*
[b] *Jof. de Bell. Judæor. lib. V, cap. 5.*
[c] *Herod. l. II, cap. 91.*
[d] *Pitt. Ant. d'Ercol. p. 35.*

(k) Comme les favans éditeurs des peintures d'Herculanum ont réuni dans trois planches tous les fujets Égyptiens, & que j'en cite plufieurs en marge fur lefquels ils ont gardé le filence, il eft néceffaire de juftifier mes citations. Je penfe donc que plufieurs des vignettes & culs-de-lampes, dont on a décoré le livre des peintures d'Herculanum, repréfentent le Nil, ou les objets qu'on apercevoit fur fes bords. On y voit ce fleuve tantôt couler à travers des rofeaux *(page 87)*, tantôt baigner des portiques, derrière lefquels s'élèvent des obélifques *(page 133)* ou des pyramides *(page 7)*. Or comme ces compofitions font dans le même goût que celles où l'on a repréfenté des crocodiles fur les bords du Nil *(pag. 253, 257, 263)*, & celles où l'on voit fimplement des portiques & des édifices dont les murs font crénelés, & dont les toits, ainfi que les frontons, ont divers ornemens *(pag. 27, 33, 49, &c.)*; il en réfulte que les uns & les autres renferment plufieurs de ces points de vûe, que les canaux du Nil produifent dans la baffe Égypte. C'étoient des fujets heureux pour les Peintres; & le commerce des villes de la grande Grèce avec Alexandrie, facilitoit à leurs artiftes les moyens de tracer les divers afpects du Nil, ou les ufages finguliers du peuple qui habitoit fur fes bords. Auffi parmi les tableaux qui ne font point encore gravés, en trouve-t-on plufieurs où l'on a repréfenté des fphynx *(Catal. de Monum. di Ercol. pag 9)*, le Nil avec un crocodile & un cyprès, *(page*

Vitr. lib. IV, cap. 5. enfin, selon Vitruve, les temples des Égyptiens étoient tournés vers le Nil, & ils le sont ainsi dans la mosaïque.

J'ai rassemblé ces détails pour montrer les rapports du monument que j'explique avec les témoignages des auteurs. Ils ne se manifestent pas moins dans la forme des bateaux & des autres bâtimens qu'il nous présente.

Dans un des angles inférieurs, tout auprès du grand propylée,

118), Osiris & Isis *(page 95),* deux sacrifices dont l'un se fait sur les bords du Nil, *(pag 36 & 37).* Dans ces derniers tableaux, les palmiers, les ibis, les sistres entre les mains des Prêtres, ne laissent pas le moindre doute sur le lieu de la scène.

Lorsque le goût des grotesques s'introduisit en Italie, ce fut encore de l'Égypte que les artistes empruntèrent des secours pour enrichir leurs extravagantes compositions. Je cite en preuve ces espèces de treillages gravés dans le recueil des peintures d'Herculanum *(p. 213, 217, 221, 225, 229, 233).* Rien n'est si bizarre que leur architecture : des baldaquins élancés dans les airs & soûtenus par de frêles colonnes, ou plustôt par de foibles roseaux ; un monstre serpentant autour d'une autre colonne, des plans sans régularité, des constructions sans solidité, des ornemens sans mesure ; voilà tout ce qu'elle offre d'abord aux regards. Cependant on y voit dans les détails, quantité de parties qui se ressentent d'une origine Égyptienne. Par exemple, dans l'édifice de la page 229, le fronton & le toit sont hérissés de ces pointes ou ornemens que nous avons fait observer dans plusieurs édifices de la mosaïque. Aux pages 213 & 217, les colonnes sont surmontées d'un cube, ainsi que dans plusieurs monumens qui se trouvent encore en Égypte *(Pococ. Desc. of the East. tome 1, page 121. Nord. pl. CVII).* A la page 225, une figure d'Isis en gaîne, avec une fleur de lotus sur la tête, tient lieu de colonne. Il est naturel de mettre ce desordre d'idées sur le compte des artistes qui décoroient les maisons d'Herculanum. Si néanmoins quelqu'un prétendoit qu'ils ont copié des treillages semblables qui, de leur temps, étoient distribués sur les bords du Nil, ne pourroit-il pas justifier cette espèce de paradoxe par les réflexions suivantes ? Le goût de ces constructions a les rapports les plus sensibles avec les édifices des Chinois *(Voyez Chambers, Dess. des édific. des Chin. in-fol. à Lond.)* ; or comme il est prouvé aujourd'hui que les Chinois ont reçû plusieurs usages des Égyptiens, on doit penser que ce qui se trouve chez les uns, a pû se trouver chez les autres. D'ailleurs l'architecture Égyptienne n'étant pas fixée, ni soûmise à la sévérité des règles, elle a pû s'abandonner à toutes les licences possibles, sur-tout depuis que la servitude eut rétréci l'ame de ceux qui la traitoient. Nous croyons trop gratuitement que des têtes Égyptiennes ne pouvoient imaginer que des pyramides & des colosses : mais dans les opérations de l'esprit humain, rien n'est peut-être si voisin du grand que le frivole & le petit. Au reste, je n'assure pas que les peintures dont je parle soient la fidèle copie de ce qu'on voyoit en Égypte ; c'est un soupçon que je propose, sans l'adopter, sans le combattre, & même sans l'approfondir.

propylée, est une galère Romaine, remplie de soldats, & sur laquelle Hadrien avoit remonté le Nil. Quelque considérable que paroisse ce bâtiment, il a pû pénétrer jusqu'aux extrémités de l'Égypte : le Nil est navigable jusqu'à Éléphantine. C'est de cette isle qu'on avoit transporté par eau, jusque dans la basse Égypte, des obélisques, des colosses, & cette maison d'une seule pierre, dont le toit avoit vingt-une coudées de long sur huit de haut & quatorze de large. On voyoit quelquefois sur le Nil des espèces de coches capables de contenir deux cents personnes; mais ces bâtimens n'auroient pu remonter au-delà d'Éléphantine, parce que c'est-là que commence la cataracte, & que plusieurs pointes de rochers qui s'élèvent au-dessus du Nil, ne laissant point de passage aux bâtimens, forcent le Voyageur à faire par terre le chemin d'Eléphantine à Philæ.

Herod. lib. II, cap. 175.
Maill. Descr. de l'Ég. p. 78.
Nord. p. 193.
Strab. l. XVII, p. 818.
Nord. Voyage d'Ég p. 199.

Suivant le témoignage de Strabon, à Philæ, c'est-à-dire, à quatre lieues & demie au-dessus d'Eléphantine, on se servoit d'esquifs faits de courroies, tellement entrelassées qu'elles formoient un tissu fort serré: de cette espèce devoit être le bateau qui est auprès de la trirême, dans un des angles de la mosaïque.

Strab. ibid.

L'autre bateau au dessus de la trirême, & les trois qu'on voit auprès du berceau, étoient peut-être faits de même, ou construits sur le modèle des bâtimens de charge qu'Hérodote place sur le Nil. On prenoit des tiges d'une plante semblable au lotus de Cyrène; on les divisoit en morceaux d'environ deux coudées de long; on les lioit entre eux, & les joints intérieurs étoient remplis & couverts par des roseaux. D'autres fois les Égyptiens n'employoient que le papyrus pour leurs bâtimens, persuadés que cette matière écartoit les crocodiles.

Herod. lib. II, cap. 96.
Plut. de Isid. p. 358.

Outre ces bateaux, la mosaïque nous présente trois barques: la première, avec une maison & une voile; la seconde, avec la voile, mais sans la maison; la troisième, avec une maison, & sans la voile.

Ce que j'appelle une maison, étoit un édifice de bois, quelquefois doré, communément construit dans le milieu du bâtiment, & divisé par des cloisons en plusieurs cellules. On s'y reposoit en voyageant sur le Nil ; on s'y rassembloit

Diod. lib. I; p. 76.

pendant les fêtes & les réjouiſſances publiques [a]; le jour & la fraîcheur pouvoient s'y introduire par le moyen des fenêtres grillées [b]. Le fleuve étoit ſouvent couvert de ces ſortes de bâtimens: les rois d'Egypte en entretenoient huit cents dans le port d'Alexandrie [c]; & c'étoit ſur un pareil navire que Céſar avoit réſolu de pénétrer en Ethiopie [d].

Les voiles des bâtimens en Égypte étoient, pour l'ordinaire, tiſſues de papyrus [e]: on ne plaçoit pas le gouvernail à la proue, mais ſur le flanc [f]: on en voit deux dans la barque où ſont les Chaſſeurs; &, dans Héliodore, il eſt dit: *Nous avions perdu un de nos deux gouvernails* [g].

Les Chinois ont des bâtimens qui reſſemblent fort à ceux de la moſaïque [h]: c'eſt un nouveau trait de conformité entre ce peuple & les Égyptiens.

Je paſſe aux autres articles que j'ai promis de traiter: ce ſont les animaux, les arbres & les plantes. Comme il eſt aſſez difficile de les reconnoître, j'ai conſulté un oracle, dont les doutes mêmes ſont des déciſions; ainſi les réponſes de M. de Juſſieu me ſerviront de guide; & je n'y ajoûterai que des détails relatifs à mon opinion. J'aurois pû répandre ici l'érudition à pleines mains, & ne rien éclaircir, parce qu'il eſt plus aiſé de la prodiguer que de la diſtribuer à propos. Ceux qui deſireront de plus grands éclairciſſemens, les trouveront dans les ouvrages ſans nombre que nous avons ſur l'Hiſtoire naturelle.

Quelques remarques doivent précéder cette explication. La pluſpart des animaux repréſentés dans la moſaïque, ſont déſignés par des noms tracés en Grec; mais ces noms ne nous fourniſſent aujourd'hui que de foibles lumières: en voici la raiſon. Ce monument, découvert originairement dans un petit temple, avoit enſuite été tranſporté dans le palais des princes de Paleſtrine: on l'enleva par parties détachées du ſanctuaire qu'il couvroit; & quand il fut queſtion d'en appareiller les différens morceaux dans le nouvel aſyle qu'on lui deſtinoit, on eut recours au Commandeur dal Pozzo, qui précédemment les avoit fait deſſiner en dix-huit feuilles. Cette opération produiſit pluſieurs changemens dans la correſpondance de toutes

[a] *Strab. l. XVII, p. 799.* *Thev. Voyage du Lev. tome II, p. 740.*

[b] Comparez la moſaïque avec Maillet, *p. 77 & 79.*

[c] *Appian. in Præf.*

[d] *Suet. in Cæſ. cap. 52.*

[e] *Herod. l. II, cap. 96.*

[f] *Voy. la Moſ. & Herod. ibid.*

[g] *Ethiop. l. V, p. 241.*

[h] *Chambers, Deſſ. des édifices des Chin. planc. XVII.*

Delle lodi del Com. dal Pozzo, Oraz. di Carl. Dati, p. 14.

les parties de la Mosaïque [a]; c'est ainsi que, suivant Suarez [b], les animaux nommés ΘΩΑΝΤΕΣ, qu'on voit aujourd'hui sur un des côtés de la partie supérieure de la mosaïque, ne formoient autrefois qu'un même grouppe avec l'animal nommé HONOKENTAΥΡΑ, qui se trouve au côté opposé. Ce dérangement en suppose d'autres, & l'on conçoit aisément que des noms tracés quelquefois sur les bords à demi détruits d'un fragment, ont pû s'altérer, ou correspondre à d'autres animaux, lorsqu'on a transporté ou réuni les diverses parties de la mosaïque; soit pour ces raisons, soit que l'artiste n'ait pas écrit originairement les noms avec assez d'exactitude, ou qu'enfin, en les rétablissant, on se soit reposé sur l'intelligence des ouvriers, il est certain que plusieurs de ces inscriptions sont plus propres à nous égarer qu'à nous instruire; aussi n'est-ce qu'avec la plus grande défiance que je vais en essayer l'interprétation *(l)*.

[a] *Kirch. Lat. Vet. p. 100.*
[b] *Præn. Ant. lib. II, c. 18.*

Dans un des angles inférieurs de la mosaïque sont deux crocodiles & trois hippopotames, dont l'un élève à peine sa tête au-dessus de l'eau: ces animaux sont aussi connus des Naturalistes que des Antiquaires, qui les voient souvent sur les médailles frappées en Égypte.

Vers le même endroit, tout autour de la barque, paroissent plusieurs canards, dont quelques-uns sont perchés sur des pointes de rochers; deux autres canards sont dans l'eau en face de la cabanne: ces oiseaux sont encore fort communs en Égypte.

Pococ. tom. II, p. 210.

Ceux qui volent, ou qui se reposent sur la cabane, sont des espèces de courli: à côté, un bœuf conduit par un paysan boit dans le Nil; & comme cette circonstance semble supposer que les eaux du fleuve sont représentées ici dans leur état naturel, je remarquerai, d'après le témoignage des voyageurs, qu'après le solstice d'été, elles paroissent vertes pendant vingt, trente ou quarante jours; qu'elles sont très-mal saines alors; mais que passé ce temps, quoique troubles & rougeâtres, elles servent

Vansl. Relat. d'Ég. p. 48. Maill. descr. de l'Ég. p. 57. Pococ. tom. I, p. 200.

(l) On a fait graver, à la fin de ce Mémoire, les Inscriptions exactement tracées sur l'original. On y verra 1.° qu'elles sont extrêmement fautives: 2.° on se convaincra, par la forme des lettres, qu'elles doivent être du second siècle de l'ère vulgaire.

de boiſſon au petit peuple: c'eſt une des raiſons qui m'a fait placer le temps de la ſcène au mois d'août, pluſtôt qu'au mois de juillet.

Au-deſſus de la cabane eſt une tour ronde, & de petites cabanes couvertes d'Ibis: le plumage de cet oiſeau, ſuivant les Naturaliſtes, eſt d'un blanc ſale, & le bout des grandes plumes des ailes eſt noir; ſon bec eſt recourbé: il y a des ibis noires, mais qui, ſuivant les Anciens, ne ſe trouvoient qu'à Péluſe[a]: Norden en a vû des unes & des autres auprès de Syène[b].

[a] *Ariſt. hiſt. Animal. l. IX, c. 27. Plin. l. X, c. 30.*
[b] *Nord. Voyage d'Eg. p. 258.*

Au-deſſus du puits ſont deux animaux, dont l'un attaque un ſerpent de l'eſpèce de ceux qu'on appelle *ophilini.*

Sur la même ligne, en revenant à droite, eſt un rhinocéros: ſon nom eſt écrit au deſſous.

On voit enſuite un animal, dont le nom a ſouffert quelques légères altérations, & a donné lieu à de fauſſes leçons*. Cependant il eſt viſible que le nom Grec doit être reſtitué de cette manière: ΧΟΙΡΟΠΙΘΗΚΟϹ, qui ſignifie *cochon-ſinge,* peut-être parce qu'il tenoit de l'un & de l'autre. Ariſtote, qui en fait mention, dit que ſa tête reſſemble à celle du caméléon. Nous n'apercevons pas cette reſſemblance, ſoit qu'Ariſtote ait été mal inſtruit, ſoit que l'Artiſte ait manqué d'exactitude *(m).*

* Voy. la gravûre de la Moſ. en quatre feuilles, 1721.

Ariſt. hiſt. Animal. l. II, c. 11.

Les deux animaux ſuivans ſemblent être deux ſangliers. Le nom Grec ΕΦΑΛΟϹ ou ΕΦΑΔΟϹ, étoit ſur l'extrémité d'un des fragmens de la moſaïque, quand on l'a déplacée; & peut-être en a-t-on perdu pluſieurs lettres: peut-être auſſi rappelle-t-il un animal dont Pline & Solin font mention; il ſe trouvoit chez les Éthiopiens, & ſe nommoit *Ealé;* il étoit de la groſſeur d'un hippopotame, de couleur noire ou fauve; ſa queue reſſembloit à celle d'un éléphant, & ſes mâchoires à celles d'un ſanglier: ſa tête étoit armée de cornes, qu'il tenoit quelquefois renverſées. La pluſpart de ces traits conviennent aux animaux que nous avons ſous les yeux: le mot Latin *Eale,* & le mot Grec ΕΦΑΛΟϹ ne diffèrent que par la

Plin. l. VIII, c. 21. Solin. c. 55.

(m) Le P. Hardouin *(Not. & Emend. ad lib. VIII, Plin. tom. I, p. 492),* a ſoupçonné qu'au lieu de Χοιρoπιθήκου, il falloit lire, dans le texte d'Ariſtote, Κερκoπιθήκου: la moſaïque détruit ce ſoupçon.

terminaiſon, & par une lettre ajoûtée peut-être dans la moſaïque, ou peut-être oubliée dans le texte de Pline.

ΔΓΕΛΑΡΚ ou ΔΓΕΛΑΡΤ. Ce mot placé devant une eſpèce de ſinge, n'eſt pas dans la deſcription que Suarez nous a donnée de la moſaïque. En ſuivant cette deſcription, il m'a paru qu'il devoit être ſur les bords d'un fragment, & qu'il a ſouffert dans le tranſport: j'ignore ce qu'il ſignifie.

ΛΥΝΞ. La manière dont ce nom eſt écrit, prouve que la moſaïque eſt des premiers ſiècles de l'empire. Car, avant cette époque, on auroit écrit ΛΥΓΞ. L'animal, que ce nom accompagne, reſſemble fort à un cheval; cependant les Naturaliſtes, après bien des diſcuſſions qui ne ſont pas de mon objet, conviennent aſſez aujourd'hui que le lynx des Anciens eſt un loup-cervier.

Perrault, Mém. de l'Académ. des Sciences, depuis 1666 juſqu'en 1699, t. III, première partie, p. 132.

ΚΡΟΚΟΔΙΛΟ ΠΑΡΔΑΛΙC, *crocodile-panthère ;* & plus haut, ΚΡΟΚΟΔΙΛΟC ΧΕΡCΑΙΟC, *crocodile terreſtre.* Ce dernier nom, mis en oppoſition avec le premier, autoriſeroit le changement de ΠΑΡΔΑΛΙC en ΠΑΡΑΛΙΟC, pour déſigner le crocodile de mer. Mais outre que les inſcriptions paroiſſent ici tracées avec exactitude, le crocodile d'eau eſt toûjours déſigné, dans Ariſtote, par ΚΡΟΚΟΔΙΛΟC ΠΟΤΑΜΙΟC: ce crocodile-panthère eſt un de ces animaux extraordinaires, dont les Anciens peuploient l'Afrique. Les Grecs diſoient, qu'en fait de monſtres, cette partie du monde produit ſans ceſſe quelque choſe de nouveau[a]. Les Romains ont adopté ce proverbe[b]; & l'on a ſuivi dans la moſaïque les récits exagérés, & les traditions ridicules qui l'avoient fait naître. On ne doit jamais perdre de vûe cette remarque dans l'explication de ce monument. Les deux animaux qui l'ont occaſionnée ne ſont pas le vrai crocodile; celui-ci eſt repréſenté dans la partie inférieure de la moſaïque, à côté du berceau.

Ariſt. hiſt. Animal. l. II, c. 10. Id. de Part. Anim. lib. IV, c. 11.

[a] *Ariſt. hiſt. Animal. lib. VIII, cap. 28. Id. de Gener. Anim. lib. II, cap 7.*

[b] *Plin. l. VIII, cap. 16.*

Au-deſſus du crocodile terreſtre, on voit un ſinge aſſis ſur un rocher. Le nom qui le déſignoit a diſparu; mais Suarez l'avoit vû dans les deſſeins du commandeur dal Pozzo; car il place, dans un même fragment, le tigre, le crocodile terreſtre, & un animal nommé CATTYOK. Je penſe qu'on s'étoit

Praen. Ant. l. II, c. 18.

trompé en lisant ce nom, & qu'on auroit dû lire CATYPOC, *satyre*.

TIΓPIC, *tigre:* ce nom ne fait aucune difficulté.

ΔPKOC, vrai-semblablement pour ΔOPKOC, *chèvre sauvage:* cependant l'animal ressemble plustôt à une brebis qu'à une chèvre; mais il ressemble encore plus à une chèvre qu'à un sanglier; & j'ignore pourquoi, au lieu du nom qu'on voit aujourd'hui, on a mis dans la gravûre de 1721, AΠPOC, *sanglier*.

A côté des Tigres, est un serpent qui rampe sur des rochers; c'est le serpent-géant, nommé ainsi à cause de sa grosseur: on en trouvoit d'énormes en Éthiopie[a], & dans les isles que forme le Nil[b].

On voit ensuite un animal avec ce nom: HONOKENTAYPA; Ælien nous en a laissé la description[c]: dans toute la partie antérieure il tient de la nature de l'homme, & sa tête est couverte d'une longue crinière; le reste du corps participe de la nature de l'âne: il se sert indifféremment de ses mains ou pour courir, ou pour tenir quelque chose. M. de Jussieu conjecture que *l'honocentaure* pourroit bien n'être pas distingué du singe, que Prosper Alpin nomme *callitriche*[d].

Auprès de l'honocentaure sont des canards & des hérons[e], dont les uns prennent leur essor dans les airs, & les autres tombent sous les traits de quelques chasseurs Éthiopiens qui viennent de lancer une civette, animal originaire d'Éthiopie[f].

En descendant du haut de la mosaïque, on voit deux autres canards, & ensuite un animal nommé KPOKOTTAC; plusieurs auteurs observent qu'on le trouvoit en Éthiopie, & qu'il participoit de la nature du loup & de celle du chien[g]; d'autres lui donnent une origine différente[h].

YABOYC. Ce nom m'a long-temps arrêté; cependant en ajoûtant à la première lettre un jambage qui a disparu, on fera NABOYC: c'est un animal auquel les Éthiopiens donnoient le nom de *nabun;* il a, disent les Naturalistes[i], le col comme un cheval, les pieds & les cuisses comme un bœuf, la tête comme un chameau; sa couleur rougeâtre est entre-mêlée de

[a] *Diod. lib. II, p. 149; l. III, p. 169.*
[b] *Ib. l. I, p. 29.*
[c] *Æl. de Natur. Animal. lib. XVII, c. 9.*
[d] *Prosp. Alp. rer. Ægypt. lib. IV, cap. 11.*
[e] *Vansl. Relat. d'Ég. p. 103.*
[f] *Thev. Voyage du Lev. t. II, p. 760.*
[g] *Diod. l. III, p. 168. Plin. l. VIII, cap. 21. Agathar. ap. Phot. p. 1363, &c.*
[h] *Plin. l. VIII, c. 30. Dion. Cass. lib. LXXVI, p. 860.*
[i] *Plin. l. VIII, cap. 18. Solin. c. 33, de Ethiop.*

taches blanches, ce qui lui fait donner le nom de *caméléopard.* A l'exemple des Anciens, les auteurs modernes ont confondu le *nabun* ou *nabus* avec le *caméléopard*; nous verrons bien-tôt que l'auteur de la mosaïque les a distingués.

Boch. Hieroz. l. III, c. 21.

ΚΗΙΠΕΝ. Les Anciens parlent d'une espèce de singe d'Éthiopie à tête de lion; on le nommoit Κῆβος, Κῆπος, Κεῖπος; c'est cet animal qu'on voit ici: la terminaison est peut-être particulière au dialecte du pays où se trouvoit cet animal; peut-être aussi faut-il l'attribuer à la négligence des ouvriers.

Id. l. III, c. 31.

Derrière cet animal, est un paon sur une branche d'arbre; & au-dessous une lionne avec son lionceau: elle est désignée par son nom, ΛΕΑΙΝΑ.

CAΥOC. Ce nom, quoique placé auprès de la lionne, se rapporte à l'animal inférieur: je suis persuadé que l'ouvrier a oublié une lettre, & qu'il faut lire CAΥPOC, *lézard.*

Ce nom est suivi d'un autre dont je n'ai pu fixer ni la lecture ni l'explication.

Derrière la lionne sont des caméléopards désignés par ce mot, défiguré dans le monument, ΚΑΜΕΛΟΠΑΡΔΑΛΙ..... Le caméléopard, disent les auteurs[a], est ainsi nommé, parce qu'il a le col comme le chameau, & des taches sur la peau comme le léopard; ces taches sont semées sur un fond roussâtre; sa tête est semblable à celle d'un cerf: il a la queue fort petite, deux cornes de six doigts de long sur la tête, les pieds fourchus, & ceux de devant plus longs que ceux de derrière, &c. Cette description est conforme à la mosaïque.

On voit ensuite deux crabes dans l'eau, un singe sur un rocher, un autre singe sur un arbre, & un animal nommé CΦΙΝΓΙΑ. Les auteurs anciens[b] ont placé des sphinx en Éthiopie, & les ont rangés dans la classe des singes: l'animal auquel on a donné ce nom dans la mosaïque, ressemble plustôt à un chat-tigre.

ΞΙΟΙΓ. Le nom & l'animal me sont également inconnus.

ΘΩΑΝΤΕC ou ΦΩΑΝΤΕC, & non ΩΑΝΤΕC, comme on le voit dans la gravûre de 1721. On croiroit d'abord que ce sont deux *thos*, espèces de loups-cerviers qu'on fait venir

[a] *Belon, Observ. c. 49, p. 263. Aldrov. Hist. Quadr. p. 927. Gesner. Quad. t. I, p. 147. Dapper, Descript. de la haute Éthiop. p. 420. Prosp. Alp. rer. Ægypt. l. IV, cap. 10. Ludolf. nouvelle histoire d'Abiss. liv. I, chap. 7.*

[b] *Plin. lib. VI, c. 29; l. VIII, cap. 21; lib. X, cap. 72. Diod. lib. III, p. 167. Strab. l. XVI, p. 775. Vide Hard. Not. & Emend. ad Plin. tom. I, p. 489.*

d'un loup & d'une léoparde; cependant cette conjecture eſt contredite par la forme du nom, & par la figure des animaux, qu'on prendroit pluſtôt pour un lion & une panthère: le nom grec correſpondoit peut-être à d'autres animaux qui ne paroiſſent plus dans la moſaïque.

Ariſt. hiſt. Animal. l. II, c. 17. Plin. l. VIII, c. 24.

Du même côté, tout à l'extrémité, eſt un ſerpent-géant qui s'eſt ſaiſi d'un canard qui vient d'être tué; car nous avons remarqué plus haut, d'après Suarez, que cette partie de la moſaïque ſe trouvoit autrefois de l'autre côté, dans l'endroit même où l'on voit des canards abattus ſous les traits des Éthiopiens.

Præn. Ant. l. II, c. 18.

Au-deſſous on a repréſenté deux tortues d'eau, & deux loutres tenant chacune un poiſſon à la bouche, & déſignées l'une & l'autre par ce mot, ENΥΔPIC, *enhydris*, nom commun à la loutre & à une ſorte de ſerpent.

Ariſt. hiſt. Animal. lib. VIII, cap. 5. Plin. l. XXXII, cap. 7.

Je cours à la concluſion de ce Mémoire: il ne me reſte plus à parler que des arbres & des plantes; j'en rapporterai les noms tels que M. de Juſſieu me les a donnés.

A côté du veſtibule où eſt Hadrien, on voit un palmier-cocotier chargé de fruits; derrière ce veſtibule, un genévrier entre des cèdres; auprès du portique où ſont les Prêtres, un autre genévrier.

Vers le milieu de la moſaïque, l'arbre placé auprès d'une groſſe tour ronde, & couvert d'ibis, eſt une caſſe.

Sur la même ligne en allant à droite de la moſaïque, les arbres, en face des temples, ſont des palmiers-dattiers: cet arbre eſt retracé en d'autres endroits du monument; il eſt trop facile à reconnoître pour avoir beſoin d'indication: je remarquerai ſeulement que ces palmiers reſſemblent fort aux dattiers ſauvages dont le P. Sicard parle dans une de ſes lettres. Il dit que cet arbre a cela de ſingulier, que ſon tronc ſe diviſe & ſe fourche en deux parties égales; que chaque branche ſe ſous-diviſe de la même façon, & que ce ne ſont que les dernières branches qui produiſent des feuilles ſemblables à celles des palmiers: il dit encore que cette eſpèce ne ſe trouve en Égypte que depuis Girgé, en tirant vers la Nubie. Si tels ſont les dattiers de la moſaïque, il en réſulte que ce monument repréſente un

Miſſ. du Lev. t. II, p. 158.

canton

canton de la haute Égypte : quoi qu'il en ſoit, les dattiers ſont très-communs dans la Thébaïde[a], & ſur-tout auprès d'Éléphantine[b].

L'arbre au-deſſus de la lionne reſſemble fort au tamarinier : un autre lui reſſemble encore plus ; c'eſt celui qu'on voit auprès du ſerpent-géant, dans le coin, au côté droit de la moſaïque.

En partant de ce point, & en ſuivant les contours ſupérieurs de la montagne, on trouve un titymale.

Près du ſommet, on voit une eſpèce d'acacia ; un peu plus bas & devant l'Honocentaure, un arbre ſemblable.

A l'égard des plantes, on conçoit aiſément qu'il doit ſe trouver bien des roſeaux dans un monument qui repréſente le Nil : on en voit ſur-tout une aſſez grande touffe auprès du puits.

A côté du berceau, ces plantes qui s'élèvent autour des crocodiles & de l'hippopotame ſont des plantes de millet ; on en voit auſſi quelques tiges auprès du pavillon où eſt l'Empereur. Je dois obſerver que, ſuivant Diodore, les Éthiopiens ſemoient du millet dans pluſieurs des iſles du Nil qu'ils habitoient[c], & qu'ils en faiſoient du pain[d].

Sous le berceau, & aux environs, paroiſſent au-deſſus de l'eau pluſieurs fleurs de lotus, dont les unes ſont bleues & les autres rouges. Athénée diſtingue expreſſément ces deux eſpèces[e] : on en connoît une troiſième dont les fleurs reſſemblent, pour la couleur, à celle du lis[f].

Avant que de finir, je dois ajoûter quelques réflexions ſur les ouvertures qui ſont pratiquées dans les rochers repréſentés dans la moſaïque : on en voit de ſemblables dans les montagnes de la Thébaïde[g] ; & pour en ſuppoſer dans celle d'Éléphantine, il ſuffit de dire, qu'au rapport d'Hérodote, c'étoit de-là qu'on faiſoit deſcendre dans la baſſe Égypte des quartiers énormes de pierre[h]. Ce paſſage ne dit pas, il eſt vrai, qu'ils euſſent été taillés dans l'iſle même ; mais il ne dit pas le contraire ; & je ſuis d'autant plus autoriſé à l'interpréter en faveur de mon ſentiment, qu'un très-habile Miſſionnaire parle, en plus d'un endroit de ſa relation, des carrières de granite qu'il avoit vûes à Éléphantine[i]. Nous n'avons pas de plus grands éclairciſſemens

a Strab. l. XVII, p. 818.

b Schult. Ind. Geogr. in Vit. Salad. Nord. planche CXXXI.

c Diod. lib. I, p. 29.

d Strab. l. XVII, p. 821. Proſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, cap. 12.

e Athen. Deipn. l. XV, p. 677.

f Dioſcor. l. IV, c. 114. Proſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, c. 10.

g Miſſ. du Lev. t. II, p. 217. Nord. p. 131, 134, 175, &c. Vanſl. Relat. d'Ég. p. 391, &c.

h Herod. l. II, cap 175.

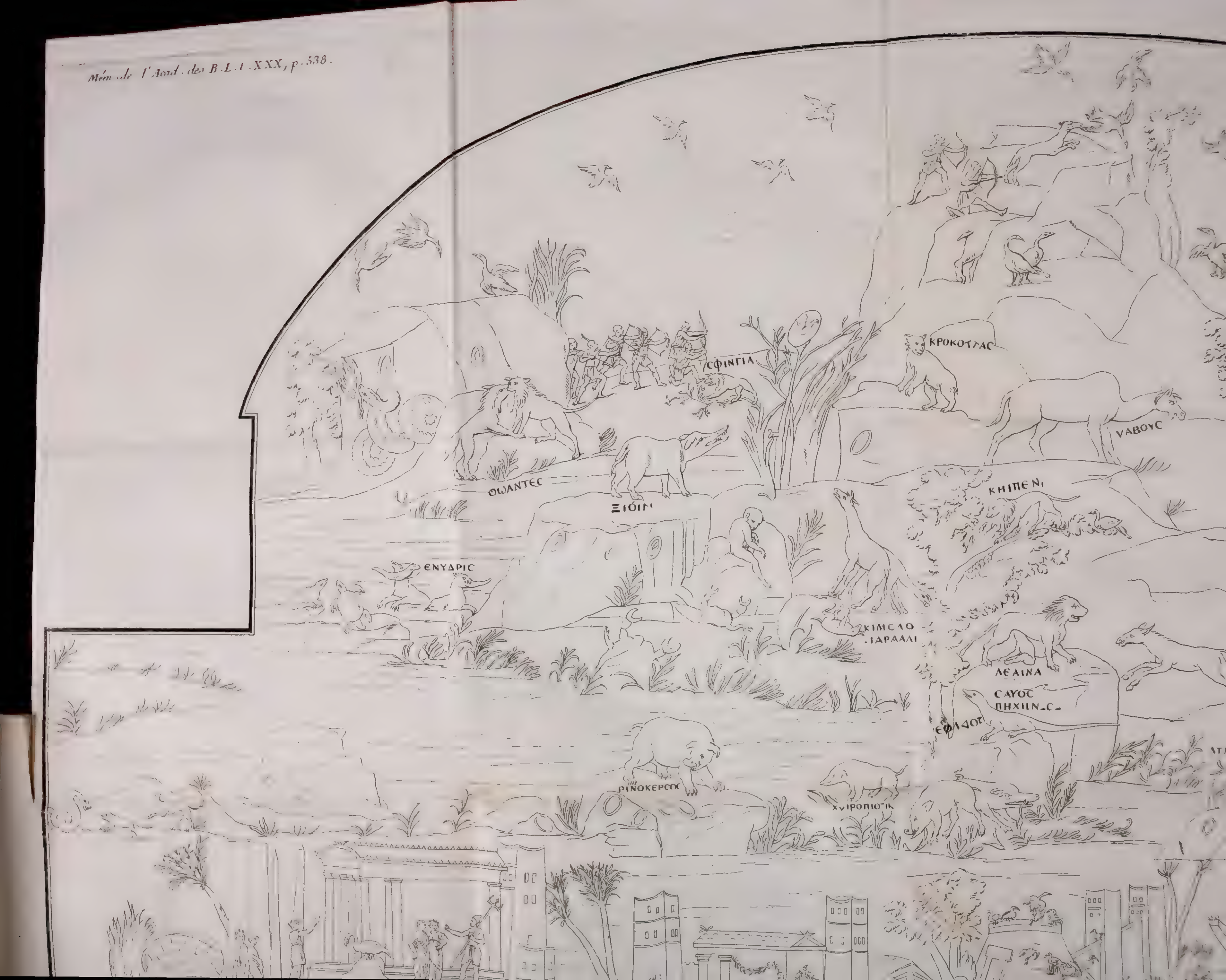
i Sicard, Miſſ. du Lev. t. VII, p. 32 & 154.

ſur un pays où peu de voyageurs ont pénétré, & que moins encore ont été en état de parcourir avec ſoin. Au reſte les fameuſes carrières que les anciens rois d'Égypte avoient fait ouvrir auprès de Syène étoient ſi voiſines d'Éléphantine, que l'artiſte, frappé de cet aſpect, a pû les placer dans ſa compoſition.

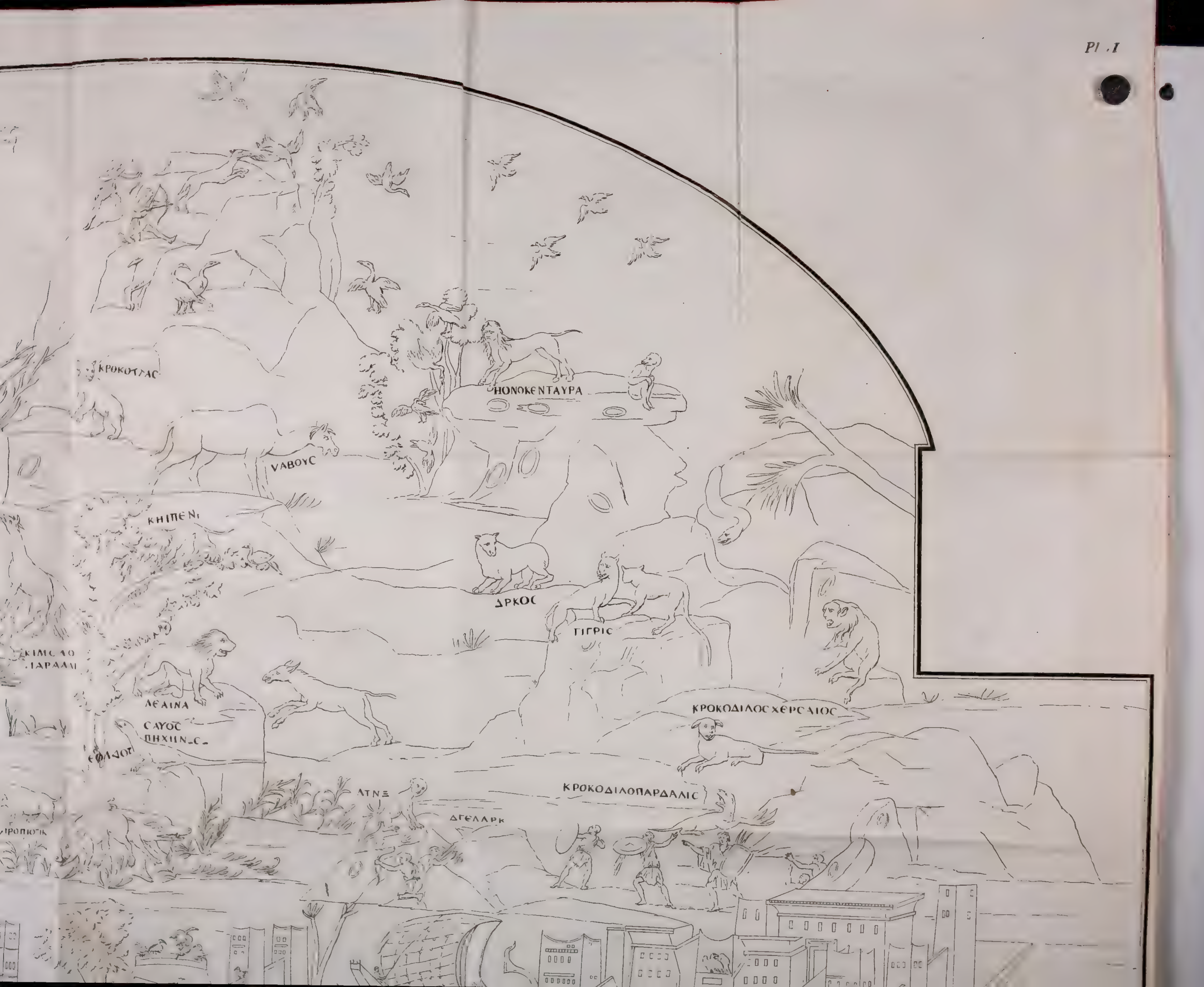
Plin. l. XXXVI, cap. 8.

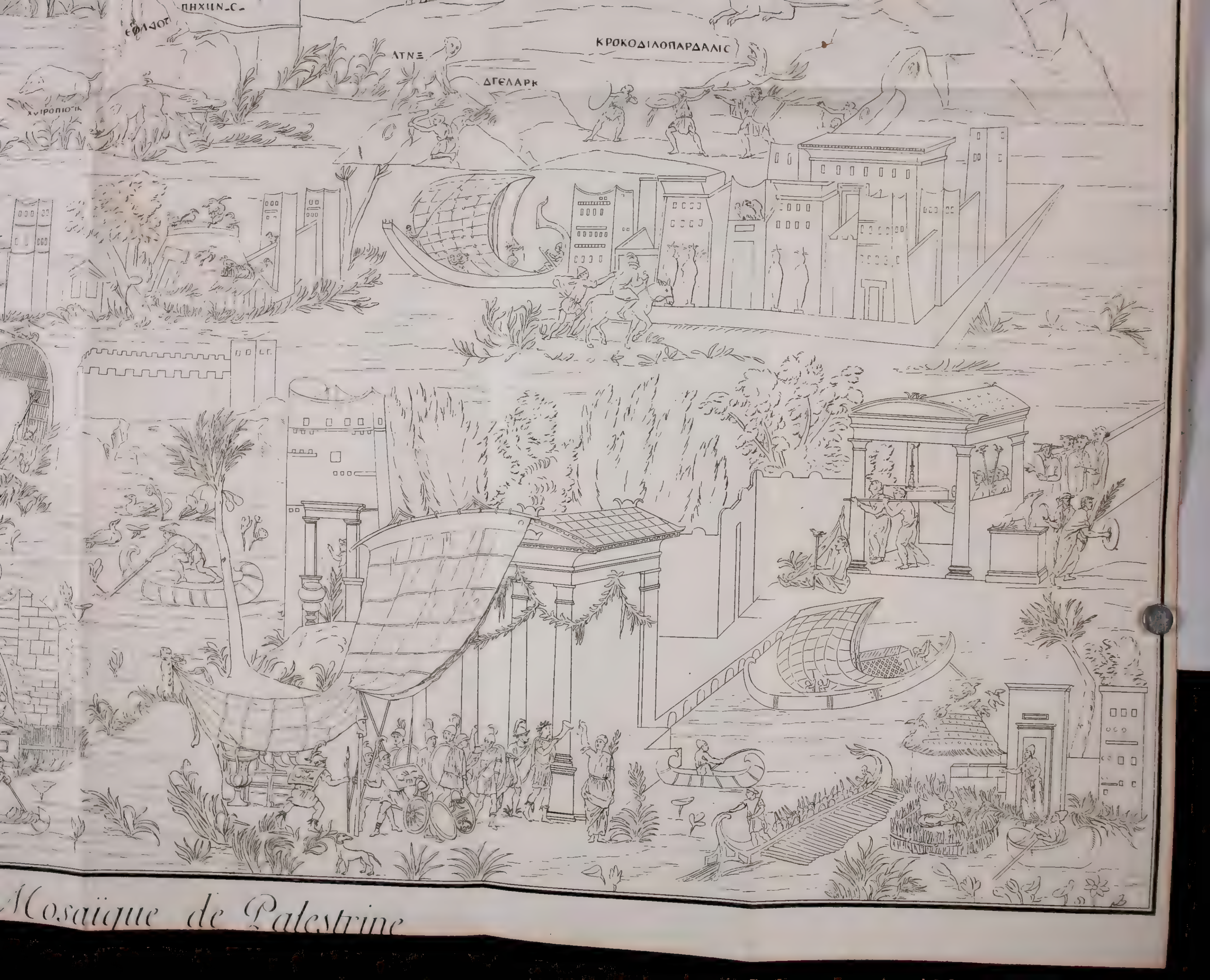
Je ſoûmets cet ouvrage au jugement des Antiquaires; je le conſacre à l'utilité des Artiſtes; les premiers découvriront, ſans doute, dans la moſaïque, des traits de lumière qui m'ont échappé; les ſeconds y puiſeront de nouvelles connoiſſances ſur le *coſtume* des Égyptiens; les uns & les autres, en l'examinant avec plus d'attention, la regarderont, à coup ſûr, comme un des plus précieux monumens de l'antiquité.



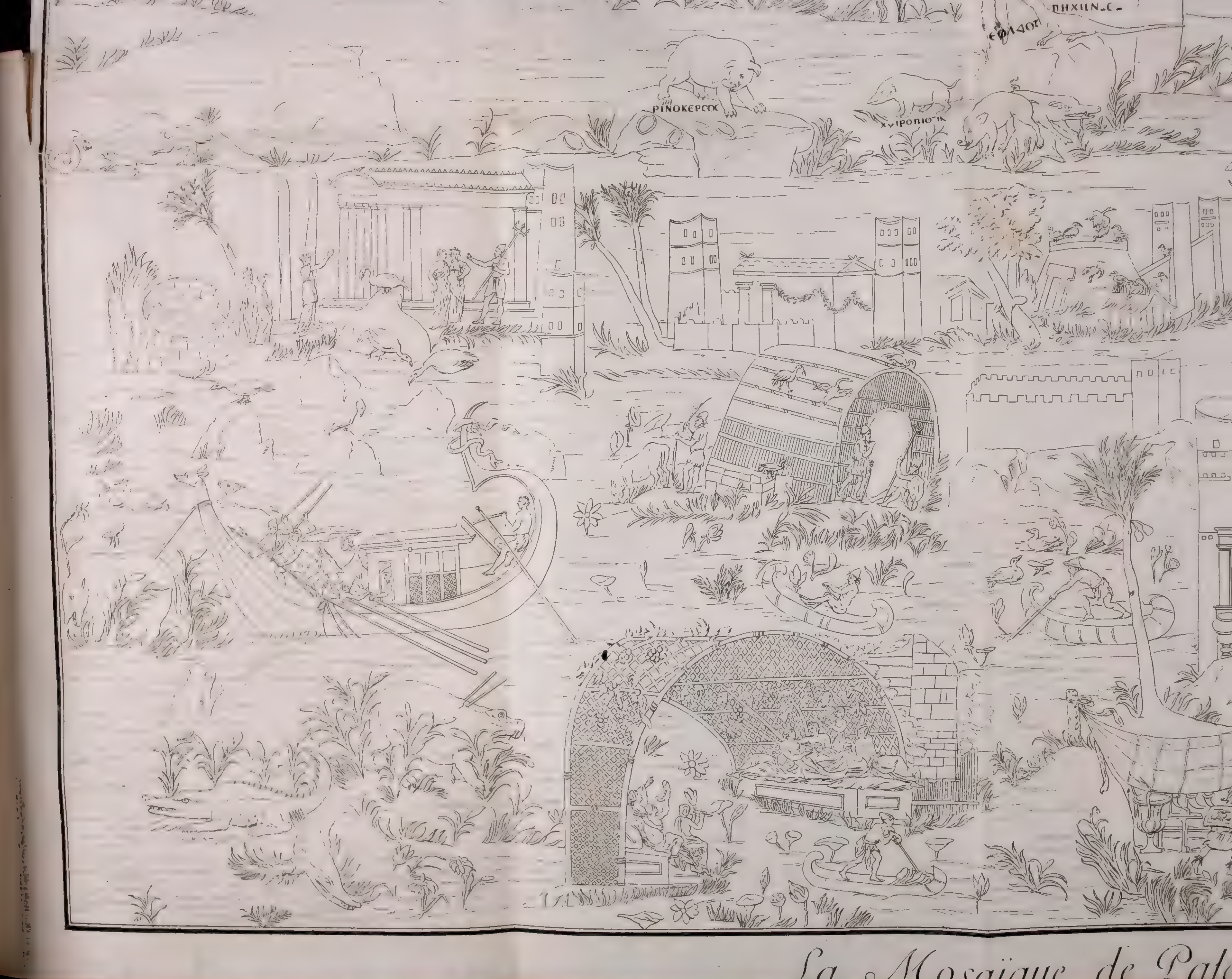


ΚΡΟΚΟΤΤΑϹ
ϹΦΙΝΓΙΑ
ΒΑΒΟΥϹ
ΘѠΑΝΤΕϹ
ΞΙΟΙΝ
ΚΗΙΠΕΝ
ΕΝΥΔΡΙϹ
ΚΙΜϹΛΟ
ΙΑΡΑΛΛΙ
ΛΕΑΙΝΑ
ϹΑΥΟϹ
ΠΗΧΙΙΝ
ΕΦΛΔΟΤ
ΡΙΝΟΚΕΡϹΟϹ
ΧΥΙΡΟΠΙΘΗΚ


ΚΡΟΚΟΤΤΑϹ
ΟΝΟΚΕΝΤΑΥΡΑ
ΚΑΒΟΥϹ
ΚΗΠΕΝ
ΑΡΚΟϹ
ΤΙΓΡΙϹ
ΛΕΑΙΝΑ
ϹΑΥΟϹ
ΠΗΧΙΙΝ-Ϲ-
ΚΡΟΚΟΔΙΛΟϹ ΧΕΡϹΑΙΟϹ
ΚΡΟΚΟΔΙΛΟΠΑΡΔΑΛΙϹ
ΛΥΝΞ
ΑΓΕΛΑΡΚ



Mosaïque de Palestrine



La Mosaïque de Pale

Noms des Animaux

tels qu'ils sont écrits sur la Mosaïque de Palestrine.

1 ΡΙΝΟΚΕΡωC

2 ΧΟΙΡΟΠΙΘΗΚ

3 ΕΦΛΔΟΕ

4 ΔΓΕΛΑΡΚ

5 ΚΡΟΚΟΔΙΛΟΠΑΡΔΑΛΙC

6 ΚΡΟΚΟΔΙΛΟC ΧΕΡCΑΙΟC

7 ΤΙΓΡΙC

8 ΔΡΚΟC

9 ΗΟΝΟΚΕΝΤΑΥΡΑ

10 ΛΤΝΞ

11 ΚΡΟΚΟΤΤΑC

12 ΚΗΙΠΕΝ

13 ΛΕΑΙΝΑ

14 CΑΥ ΟC

15 ΤCΗΧωΝ-Ε

16 VΑΒΟΥC

17 CΦΙΝΓΙΑ

18 ΞΙΟΓ

19 ΘωΑΝΤΕC

20 ΚΙ ΜCΑΟ
.ΙΑΡΑΛΛΙ

21 ΕΝΥΔΡΙC

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 pouces.

DISSERTATION* SUR HOMÈRE, CONSIDÉRÉ COMME POËTE TRAGIQUE.

Par M. DE CHABANON.

Lû à l'Assemblée publiq. du 15 Avril 1760.

HOMÈRE est le prince des Poëtes & le père de la Poësie; l'Antiquité l'a dit, & les siècles suivans ont confirmé cet éloge. En effet, pleins de beautés de toute espèce, ses ouvrages semblent avoir donné naissance aux différens genres de Poësie, & ils peuvent encore en être proposés comme des modèles. Tout ce qu'on a admiré depuis lui, n'étoit plus que lui-même reproduit; poësie de style, usage du merveilleux, fictions brillantes, inventions des caractères, effets des passions, il a tout connu, tout employé; il a été tout-à-la-fois poëte Épique, Dramatique, Élégiaque, Lyrique; il a conçû, on l'a imité, quelquefois agrandi & développé, & cet accroissement a valu le titre d'inventeurs à ceux qui n'avoient presque que le mérite de l'imitation. Ainsi du Margitès est née la Comédie, dit Aristote; de l'Iliade & de l'Odyssée est née la Tragédie. D'abord elle ne fut que l'Épopée même mise en action, & soûmise à nos sens par l'entremise des personnages; ces genres cependant ont été distingués l'un de l'autre: dans cette séparation, le rameau est devenu tronc, & a fait souche. La naissance de la Tragédie a été fixée au temps d'Eschyle, qui lui donna une forme nouvelle; mais l'œil pénétrant sait faire remonter plus haut le fil de la génération, & c'est dans Homère qu'il en découvre le principe caché & l'origine première. Pour sentir cette vérité, il ne faut point considérer la Tragédie seulement comme un poëme divisé en cinq actes, où la loi des unités

* Ce Mémoire, qui traite de la poësie d'Homère, auroit dû être placé entre les premiers du volume XXIX; comme il nous a échappé dans le cours de l'impression, nous l'avons réservé pour terminer la partie de ces Mémoires qui concerne l'antiquité.

eſt eſſentielle, & où les récits & le chant ſont alternativement entre-mêlés. Cette forme conventionnelle n'en eſt que l'acceſſoire, comme le vers n'eſt que l'acceſſoire de la Poëſie, dont l'ame, dont la ſubſtance eſt dans les images, les expreſſions, la rondeur & l'harmonie. Platon, qui n'a écrit qu'en proſe, eſt Poëte; de même, nommons Homère Tragique, quoiqu'il n'ait point ſuivi les loix rigoureuſes que les auteurs de ce genre ſe ſont depuis impoſées à eux-mêmes. La grandeur des caractères, la force des paſſions, les actions qu'elles produiſent, le langage qui leur eſt propre, voilà la ſubſtance tragique; elle réſide dans les poëmes d'Homère, & y eſt comme un dépôt de ſemences fécondes, qui n'attendent, pour prendre vie, qu'un génie qui les échauffe. Si la Tragédie conſiſte toute en action, comme on n'en peut douter, les caractères en ſont une partie eſſentielle; s'ils ſont peu déterminés, ils ne produiſent que des actions foibles & douteuſes; s'ils manquent d'élévation, ils démentent les projets de grandeur qu'on veut leur prêter. Faut-il montrer dans tout ſon jour le produit différent des caractères imaginés plus ou moins heureuſement? comparons Homère à Virgile. Le poëte Latin, guidé par ſon génie moins ardent que ſage & modéré, déterminé auſſi par un ſujet qui flattoit Auguſte & intéreſſoit les Romains, a pris pour ſon héros Énée, dont la ſageſſe & la piété ſont les qualités principales. Suivons ce caractère, & voyons ce qu'il rend dans la totalité du Poëme. Au livre premier, le héros en butte au courroux d'une Divinité, & pourſuivi par elle juſque ſur les eaux, ſe voit aſſailli des vents & de la tempête: que fait-il en ce moment? des larmes coulent de ſes yeux, il étend ſes mains vers le Ciel, qu'il implore. Ces mouvemens ſont louables ſans doute; mais pour l'effet poëtique, ils n'égalent point le tranſport du héros qui s'élève au deſſus des dangers, & les mépriſe. Ce n'eſt point Céſar, ſur ſon eſquif, défiant les vents & ſe confiant à ſa fortune; ce n'eſt point l'Ajax d'Homère, qui environné des ténèbres dont un Dieu jaloux l'a couvert, s'écrie avec impatience: *Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous!* Ce trait a été cité comme ſublime; les

larmes d'Énée ne peuvent obtenir le même éloge. En un mot, concevons sur la scène un héros frappé de terreur à la vûe du danger, & décidons après sur le caractère d'Énée. Au livre IV.e il aime Didon & en est aimé; disons-le malgré le respect dû au grand nom de Virgile, cette foiblesse dans un héros juste & pieux n'est point intéressante, & la passion qu'il inspire ne l'est guère davantage. Il est des ames dont l'accord heureux & paisible forme un spectacle agréable; telle est, pour ne point m'écarter d'Homère, l'amitié de Patrocle & d'Achille; on sent que la vertu douce & insinuante de Patrocle a dû gagner l'ame du héros, & la remplir de sentimens que leur excès rendroit des foiblesses, si le mérite de celui qui les inspire n'en faisoit des vertus: aussi cette union plaît & attache, même lorsqu'aucun évènement n'en trouble la paix. Il n'en est pas de même de l'amour de Didon, l'ame du lecteur n'est disposée à le partager que lorsque cette Reine se voit abandonnée; mais elle est malheureuse alors, & ce n'est plus que le privilége commun de l'infortune qui lui donne des droits à la pitié. Les six derniers livres de l'Énéide nous offrent Énée livré à des occupations militaires; il est inutile de remarquer que son caractère n'y fournit aucuns traits éminens, des Critiques mêmes ont reproché à Virgile que Turnus, jeune, ardent, impétueux, plus rapproché enfin des héros d'Homère, fixe l'intérêt en sa faveur, & cette critique n'est pas sans fondement. Tel est donc le caractère d'Énée, que dans les divers incidens du poëme il n'a rien d'éclatant; disons plus, une circonstance seule peut-être pouvoit le faire voir avec avantage; c'est le cas où il eût donné à ses États une forme de gouvernement, des loix politiques, & un culte religieux. Examinons le caractère d'Achille, nous y trouverons des ressources bien plus étendues; c'est un de ces sujets heureux auxquels tout convient, & dans quelque état & sous quelque jour qu'on l'envisage, il est toûjours lui-même & conserve son air de grandeur: a-t-il à soûtenir les intérêts de Chrysès & ceux de l'armée? c'est avec hardiesse qu'il le fait; il plaide la cause de l'équité avec l'enthousiasme de la passion: Agamemnon rejette sa demande, ce refus l'offense; l'outrage

qui s'y joint le transporte, déjà il ne se connoît plus, & dans sa fureur il va frapper, à la face des autels, le chef à qui il a promis une entière obéissance. Que des Critiques, plus moralistes que poëtes, s'élèvent contre ces excès vicieux du héros d'Homère; ces excès n'auront jamais pour censeurs que des hommes incapables de sentir; les autres lecteurs, pénétrés des mêmes affections que le héros, se feront les approbateurs & les complices secrets de sa vengeance. Tels sont les moyens victorieux que le génie emploie; il envahit & subjugue les esprits, & lorsque la critique élève contre lui sa voix, elle est étouffée par la voix plus puissante des sentimens & des passions, qui, réveillés dans l'ame du lecteur, réclament hautement contre elle. Si Homère n'a pas fait de son héros un homme parfait, c'est qu'Homère connoissoit le cœur humain; il savoit que de grandes qualités unies à des foiblesses ont par excellence le droit de l'intéresser: la vertu sublime & parfaite étonne; nous l'admirons quelque temps, mais ce sont nos semblables que nous aimons, & nos semblables sont foibles; c'est donc ce tribut d'imperfections payé à l'humanité par les grands hommes, qui nous rapproche d'eux, & nous les chérissons, si j'ose dire, par leurs défauts. Aussi lorsqu'Aristote, philosophe éclairé, après avoir médité sur les productions du goût & du génie, a prescrit des loix aux auteurs dramatiques: *que vos héros soient grands*, leur a-t-il dit, *mais qu'ils ne soient pas sans défauts.* En prononçant ainsi il parloit d'après Homère, & si l'on veut y faire attention, on trouvera qu'Achille est le personnage le plus dramatique peut-être qu'on ait jamais conçu. En effet, considérons-le dans les diverses positions où Homère l'a placé: retiré dans son camp, soit qu'il y verse des larmes de douleur & de rage, soit qu'il fomente intérieurement une haine sourde & silencieuse, qu'il accueille avec bonté les envoyés d'Agamemnon & leur livre Briséis, qu'il reçoive avec dignité les Généraux & les refuse avec force, par-tout il est grand, par-tout il est à placer avec avantage sur la scène: mais Hector triomphe, les Grecs périssent, voilà l'instant où Achille va goûter pleinement tous les plaisirs de la vengeance; Patrocle

paroît & lui demande la grace de ſes concitoyens; dès-lors toute idée de vengeance s'efface; cette haine furieuſe & terrible, qui s'étoit accrue par le temps, & que rien n'avoit ébranlé, cède aux premières larmes que verſe un ami, & le moment où la Grèce anéantie alloit ſatisfaire au courroux d'Achille, eſt celui où paſſant du péril à la victoire, elle doit à ce héros & ſa conſervation & ſes triomphes. Nommons foibleſſe ou vertu la condeſcendance d'Achille pour ſon ami, il faut convenir au moins qu'elle eſt intéreſſante, & que rien n'eſt plus dramatique que les changemens & la ſurpriſe qu'elle opère: mais ne retardons point, par des réflexions, la marche rapide du Poëte; déjà ſon héros eſt entré au champ de bataille pour y venger Patrocle, c'eſt-là ſon véritable théatre, ſes qualites éminentes s'y déploient, & les Troyens frappés d'épouvante cèdent à ſon aſpect, & ſe refoulent les uns les autres comme les vagues de la mer. Achille fulminant au milieu d'eux eſt (pour me ſervir des figures même d'Homère) comme un feu dévorant attaché aux moiſſons, ou qui conſume une forêt, la force du vent accroît & déploie l'incendie, les rameaux demi-conſumés éclatent avec bruit & tombent ſur la terre; tels, & plus terribles encore, ſont les effets du courroux d'Achille ſur les Troyens conſternés, abattus & renverſés..... Mais voici l'inſtant où les défenſeurs auſtères de la morale trouvent ſur-tout occaſion d'attaquer Homère; cet inſtant eſt des plus précieux pour les auteurs dramatiques: Hector n'eſt plus, Achille qui vient de l'immoler le pourſuit encore tout inanimé qu'il eſt, il le traîne dans le ſang, la fange & la pouſſière, & de retour en ſon camp, il ſe promet le barbare plaiſir de l'y voir déchirer par les vautours. A l'inſtant que cette idée l'échauffe & le tranſporte, Priam paroît, tombe à ſes pieds, & lui demande le corps de ſon fils; le héros attendri fond en larmes, l'écoute, le reçoit, & le conſole. On ne peut trop le répéter, rien de plus théatral que ces inégalités monſtrueuſes, ce ſont comme autant de péripéties qui font partie de l'art tragique, & en produiſent les effets les plus heureux. Ajoûtons quelques mots encore ſur Homère & ſur Virgile: l'Énéide ne fournit qu'un perſonnage dramatique, c'eſt

celui de Didon; tous ceux de l'Iliade le ſont, je n'en veux pour preuve que cette multitude d'ouvrages où Achille, Ajax, Agamemnon, Ulyſſe, ſont employés avec ſuccès, & où ils jouent tour à tour le rôle eſſentiel, ſelon que le ſujet l'exige. Enfin les caractères d'Homère ſont tellement deſſinés & frappés, que le nom de ſes héros eſt devenu le ſynonyme des qualités qu'il leur a données; les noms d'Achille, d'Ulyſſe, de Neſtor indiquent l'emportement, la fineſſe, la prudence, comme depuis Molière les noms d'Harpagon, de Tartuffe & d'Agnès, ont déſigné l'avarice, l'impoſture & l'innocence.

Le parallèle d'Homère & de Virgile fait aiſément diſtinguer, dans leurs ouvrages, ce qui tient au Drame de ce qui n'appartient qu'à l'Épopée; la différence eſt du diſcours à l'action, ainſi que les noms ſeuls l'indiquent: les riches tableaux des plus grands effets de la Nature, que le pinceau d'Homère nous a tracés, ſont du reſſort de l'Épopée; Virgile, en ce point ſon imitateur & ſon rival, n'a fait que les répéter dans ſa langue; mais dans l'invention & le choix des caractères, qui tiennent de ſi près à l'action, c'eſt-là, comme nous l'avons vû, qu'Homère excelle encore, & que le Poëte latin échoue.

C'eſt beaucoup, ſans doute, de choiſir des caractères heureux, mais il faut outre cela ſavoir les mettre en valeur; dans le cours ordinaire de la vie, les hommes ſe montrent tous, le plus ſouvent, ſous une forme qui leur eſt commune, & ils n'ont preſque qu'une façon d'être; le calme de l'ame eſt un par-tout, & ſi les hommes diffèrent ſenſiblement les uns des autres, c'eſt lorſque les intérêts les attirent, que la contrariété les excite, que la paſſion les tranſporte: le contraſte des caractères eſt la ſource la plus commune de ces mouvemens de l'ame; on en a fait une loi fondamentale du théatre.

La perſpective de la ſcène ne ſouffre que de grands traits, qui ſoient faciles à ſaiſir; plus les caractères qu'on y expoſe enſemble ont entre eux de différence, plus ils ſemblent ſe deſſiner nettement à l'œil. De plus, un caractère en repos, comme nous l'avons remarqué, ne dit preſque rien; tel autre en étant rapproché, l'aiguillonne, le tourmente & le force à ſe montrer,

montrer. Ovide, dans un de ſes tableaux, nous offre une image ſenſible de cette vérité: l'Envie eſt couchée au fond de ſon antre; là, dans la ſolitude où elle ſe trouve, ſes vices n'ayant ſur qui s'exercer, reſtent dans une inaction profonde; Minerve paroît, l'Envie auſſi-tôt ſe trouble & s'agite, ſes poiſons lents & glacés s'échauffent dans ſon ſein & y fermentent, un feu pâle & livide colore ſes yeux, il n'eſt pas juſqu'aux ſerpens dont ſa tête eſt couverte qui ne s'élancent en ſifflant, & ne cherchent à répandre leurs venins. Le ſens allégorique du tableau eſt une vérité applicable au théatre; faut-il y développer le caractère de l'envie? placez auprès d'elle des vertus qui lui faſſent ombrage: c'eſt d'après cette combinaiſon des perſonnages, faits pour ſe donner du relief, que le Miſantrope eſt amoureux d'une coquette; que le Glorieux a un père indigent & modeſte; que la droiture de Sévère, dans Polieucte, met en défaut la politique défiante de Félix. Je ne finirois point de citer, dans les ouvrages de théatre, des exemples de ce contraſte, qui en fait l'ornement; cherchons-en dans Homère, & montrons que c'eſt une partie de l'art dramatique qu'il a connue & pratiquée.

Achille eſt le héros de l'Iliade; l'offrir ſeulement victorieux dans les combats, n'eût été montrer de lui que des parties, le courage, la force & l'adreſſe, c'eût été peindre légèrement & en poëte épique; Homère va plus loin, & ſcrutateur profond des ames, il nous développe celle de ſon héros juſque dans ſon dernier repli; il y fait voir & l'eſprit d'indépendance, & une impétuoſité qui court de front à tous les obſtacles, pour les applanir & les renverſer; il y montre enfin un reflux continuel de paſſions, des mouvemens ſucceſſifs de tendreſſe & de fureur, d'emportement & de foibleſſe, traits caractériſtiques de l'homme fougueux tel qu'eſt Achille. Mais voyons de quel art le Poëte ſe ſert pour nous le faire ainſi connoître: Agamemnon, moins jeune & moins ardent que le héros, mais vain & ſuperbe, ſe prévaut de l'autorité ſuprême qui lui eſt confiée, & en fait valoir les droits avec arrogance; le ſouverain pouvoir entre ſes mains eſt le contre-poids des qualités d'Achille, qui ſans ce préſervatif

l'eût écrasé. Quel coup de maître d'avoir opposé ces deux hommes, l'un chargé du sceptre sous qui tout doit plier, l'autre armé du fer devant qui tout tremble! Ainsi placés dans un juste équilibre, ne pouvant réciproquement se détruire, leurs caractères se choquent avec éclat l'un contre l'autre; Achille toûjours inquiété par un maître impérieux, est toûjours voisin de la fureur, & voilà une des faces de son caractère entièrement développée: il en restoit une autre à nous faire connoître, c'est cette sensibilité extrême, partage des grandes ames, qui élevées au-dessus des autres par leurs qualités, s'en rapprochent & s'y attachent par des sentimens pleins de douceur. Le caractère de Patrocle sert à développer dans Achille cette sensibilité précieuse; sa vertu modeste brille d'un éclat doux & tranquille, qui ne peut offusquer le héros; l'équité de Patrocle l'a rendu le premier admirateur des qualités d'Achille, l'amitié le rend le plus zélé partisan des intérêts de sa gloire; il sert la passion chérie de son cœur, & lui offre de plus, pour le séduire, tout l'attrait des vertus. Que de droits sur l'ame sensible de ce héros! autant Agamemnon l'irrite & l'offense, autant Patrocle lui plaît & l'attache; Achille aime & hait tout-à-la-fois avec transport, l'homme impétueux est vû dans ses extrêmes, Achille est connu tout entier. Ces personnages ne sont pas les seuls de l'Iliade qui correspondent entre eux, tous y sont disposés avec intelligence, & pour y produire des effets différens: parmi tant de guerriers que l'amour de la gloire échauffe, la sagesse eut-elle pû jamais se faire entendre, si Homère ne lui avoit donné pour organe Nestor, à qui ses longues années concilient un respect que la sagesse, dénuée de cet avantage, souvent n'obtient pas. Les vûes détournées & politiques d'Ulysse forment une nouvelle contrariété pour le caractère d'Achille; l'homme habile veut s'approprier les succès, en y tendant par la voie des conseils & des délibérations; le héros ne connoît que la voie des armes, où les plus grands honneurs lui sont réservés. Que dirons-nous de cette foule de guerriers recommandables, mais inférieurs à Achille? il est au-dessus d'eux comme un colosse qui les presse, & leur vertu, impatiente de se voir surpassée, réagit sans cesse

contre lui, & ne tend qu'à lui ravir toute ſupériorité. Ainſi tous les perſonnages du poëme influent les uns ſur les autres, & ſe prêtent mutuellement le mouvement & la chaleur. De cette ſage combinaiſon, de cet arrangement merveilleux que réſulte-t-il? toutes les paſſions à la fois, dont l'Iliade eſt d'un bout à l'autre comme la lice & l'arène; orgueil, ambition, vengeance, envie, férocité, tendreſſe, tout ce que le cœur humain a de penchans qui le dominent, ce qu'il éprouve d'affections qui le tiranniſent, tous les mouvemens convulſifs de l'ame qui la tourmentent, la briſent & la déchirent; de ces moyens puiſſans il n'en eſt aucun qu'Homère ait négligé, & le ſuccès avec lequel il les emploie lui mérite par excellence le titre de Poëte dramatique.

Si l'amour n'eſt entré pour rien dans la compoſition de l'Iliade, ce n'eſt point ſans raiſon, ſans doute, qu'Homère l'en a exclu; ce point mérite quelques réflexions. Les Anciens, long-temps même après Homère, & dans le temps où le luxe & les arts devoient amollir leurs mœurs, n'ont point connu la galanterie, ou la connoiſſant ils ont dédaigné de la peindre; dans leurs ouvrages l'amour eſt repréſenté comme fureur, & ce ſentiment deſpotique dans l'ame qu'il domine, y tient en ſilence toutes les autres paſſions, ou les en bannit entièrement. Les François, différens dans leurs idées, ont aſſocié l'amour à d'autres paſſions; il ne m'appartient pas de décider ſi cette union eſt déſavouée par la Nature, & ſi les auteurs qui l'ont tentée n'ont pas dépeint des goûts pluſtôt que des paſſions; mais pût-elle s'admettre en certains cas, il en eſt d'autres où il faut la rejeter. Ce n'eſt point dans le moment d'une expédition périlleuſe qu'il faut offrir un guerrier amoureux: eh! qui ne ſent que la molle impreſſion de l'amour ſur nos ames, détruit la vigoureuſe activité néceſſaire pour s'élever aux grandes entrepriſes; pour un cœur qui aime, la gloire n'eſt plus rien. Si vous faites triompher l'ambition du héros, ſon amour ne trouve plus en moi ni croyance, ni pitié; l'amour l'emporte-t-il? le héros s'avilit, c'eſt Antoine fuyant avec Cléopatre, ce ſont les guerriers du Taſſe ſuivant en foule Armide; je ris de leur

pusillanimité, je la méprise; Renaud ne m'intéresse que parce qu'il est loin du camp de Godefroi, & que je le vois dans une isle où tout inspire le charme de l'amour & justifie sa foiblesse; mais arraché à ce charme & rendu à la gloire, le nom d'Armide occupe-t-il son cœur? non; l'honneur l'appelle, il y vole, & ne conserve plus de ses égaremens passés qu'un sentiment de honte & de remords. D'après ces observations, Homère n'a pu donner à ses héros le sentiment de l'amour; pour y suppléer, & ne point priver son poëme du charme intéressant attaché à ces besoins de l'ame qui nous rapprochent les uns des autres, au défaut de l'amour il emploie l'amitié; mais placé dans le cœur d'Achille, ce sentiment y devient passion, ce cœur est le foyer où tout s'allume. Ainsi Homère concilie les convenances les plus délicates avec l'intérêt le plus vif, & c'est dans ses caractères qu'il trouve les ressources nécessaires pour cet accord difficile.

Dans l'analyse raisonnée que nous avons faite de l'Iliade, nous avons observé d'abord l'heureux choix des caractères, ensuite leur disposition non moins heureuse, par le moyen de laquelle ils s'animent d'eux-mêmes, & produisent des passions; de celles-ci naissent les actions; & sans entrer là-dessus dans un plus long détail, la première partie de l'Iliade n'est que le courroux d'Achille, & les effets qu'il produit; la seconde n'est que le tableau de sa tendresse pour Patrocle, qu'il laisse à regret partir pour le combat, qu'il pleure ensuite amèrement, & qu'il venge enfin en héros sur les Troyens & sur Hector même, qu'il précipite au tombeau. Mais si, de deux passions ainsi ménagées, Homère a sû tirer un poëme tout entier, pourquoi ces mêmes passions ne fourniront-elles pas au développement des différens points de l'Iliade, & n'en feroient-elles pas autant de drames intéressans? Eh, que sont donc les sujets de nos plus belles tragédies, dépouillés des détails qui les relèvent & vûs comme de simples canevas? qu'est le sujet d'Athalie, dans Josèphe ou dans les livres Saints? un fait ordinaire qui n'étonne ni n'intéresse, le couronnement d'un Roi rétabli sur son trône par la mort de l'usurpateur qui le lui avoit ravi: mais cet usurpateur est une femme grande, vindicative, impérieuse;

ce Roi eſt un enfant dont les vertus reçoivent un luſtre de la foibleſſe de ſon âge; celui qui le ſoûtient eſt un Prêtre ſaint, que le zèle de Dieu échauffe & inſpire; c'en eſt aſſez pour rendre ce ſujet tragique, & le ſeul développement de ces caractères produit, ſous la plume de Racine, la merveille du genre dramatique. De même, dans l'Iliade, que de ſujets de tragédie énoncés briévement, obſcurément indiqués, parce que les diverſes parties en ſont découſues, & diſperſées dans la maſſe totale du poëme. L'épopée elle-même eſt une tragédie, une grande action, que le Poëte doit conduire à ſa fin; il retarderoit ſa marche & s'éloigneroit du but, s'il s'appeſantiſſoit ſur chacun des évènemens acceſſoires qui s'offrent à lui ſur ſa route; il ne fait que les toucher d'une main légère; c'eſt le Pactole, qui en ſuivant ſon cours, dépoſe ſur ſes rives des tréſors ſans nombre, ils y ſont épars, c'eſt à l'obſervateur de les recueillir, pour en former une maſſe précieuſe.

Avant de prouver, par des exemples, que les poëmes d'Homère contiennent des ſujets de tragédie, examinons dans ces poëmes la partie du diſcours, & juſtifions l'éloge que ce Poëte a reçû, d'être pour cette partie le plus dramatique de tous les Poëtes.

C'eſt Pope qui l'a dit, & cette autorité d'un homme célèbre, rempli de l'Iliade qu'il a traduite avec ſuccès, ſemble faite pour porter conviction avec elle; cependant il eſt ſatisfaiſant & utile de diſcuter le jugement des grands hommes, & de pénétrer l'eſprit dans lequel ils ont prononcé. Monteſquieu reproche à Tite-Live d'orner de trop de fleurs les diſcours qu'il prête à ſes héros; Homère, dit-il, plus habile, ne cherche qu'à faire agir les ſiens; il pouvoit ajoûter, & s'il les fait parler c'eſt avec ſimplicité: cette ſimplicité, en effet, eſt remarquable dans Homère, & elle eſt indubitablement un des caractères primitifs du diſcours dramatique.

Dans les ouvrages où le Poëte ſe montre à découvert, il ne reçoit de loix que de ſon génie; le moment de l'inſpiration l'emporte, & la poëſie, ce langage des Dieux qu'il parle, devient à ſon gré tendre ou légère, ſérieuſe ou ſublime. Ainſi l'Épopée

a pris un ton différent, dans les deux ouvrages de ce genre sortis de la plume d'Homère; l'Ode, qui reçoit de Pindare un caractère de force & d'enthousiasme, n'offre, dans Anacréon, que des graces naïves & badines; & l'Élégie enfin, qui avoit exprimé les transports d'Ovide amoureux & content, exprima bien-tôt après la tristesse d'Ovide exilé de sa patrie. Dans la tragédie le Poëte n'est rien, tout son art consiste à s'y cacher, à se transformer entièrement dans les personnages qu'il met sur la scène: s'ils sont libres de soins, ils n'ont qu'à énoncer avec simplicité leurs idées; s'ils sont dans la crise de la passion, ils doivent en parler le langage éloquent; deux parties du discours dramatique qu'il faut étudier dans Homère. Parcourrons-nous ici ses deux poëmes, pour y montrer également par-tout l'extrême simplicité avec laquelle ses interlocuteurs s'expriment? sur mille exemples il suffit d'en choisir un qui la rende sensible: dans le Réveil des chefs, au dixième livre de l'Iliade, le dialogue rend avec la plus grande naïveté la surprise de ces guerriers, dont au milieu de la nuit on trouble le repos. Remarquons, en passant, qu'Homère peint jusqu'à l'attitude dans laquelle plusieurs d'eux s'éveillent, & dans un moment intéressant, cette circonstance devient intéressante elle-même. Dans l'Iphigénie grecque, le réveil du vieillard qu'Agamemnon appelle, est une imitation de celui d'Homère, & l'on y remarque la même simplicité; le vieillard semble un instant combattre avec le sommeil, entré sur la scène il s'assure, par le cours des astres, si la nuit est avancée: tandis que ces observations l'occupent, Agamemnon, ce père infortuné, plein des soins cuisans qui l'ont arraché au sommeil, à la lueur d'une lampe, écrit à Clitemnestre d'éloigner Iphigénie de l'Aulide: à peine cette résolution a pris place en son ame, le souvenir de ses devoirs vient l'y combattre, il déchire sa lettre; bien-tôt après il la récrit de nouveau, puis la déchire encore. Le vieillard étonné le considère & l'interroge: *ah, vieillard,* lui dit alors Agamemnon en pleurs, *que tu es heureux, & que j'envie ton sort!* Si ces détails sont sans beauté, la vérité n'a donc plus de charmes au théatre.

Les tragiques Grecs, mais Euripide ſur-tout, ſemblent avoir recherché, dans leurs ouvrages, cette ſimplicité dont Homère étoit pour eux le modèle. Ce ſeroit peut-être une obſervation curieuſe à faire, de remarquer dans les tragiques modernes l'éclat, la pompe & les figures dont l'épopée ſe pare, tandis que le père des épiques, Homère, ſe dépouillant lui-même de ſes ornemens, ſe réduit au ton ſimple du drame, dès que ce n'eſt plus lui qui parle. Au théatre françois ſouvent les drames entiers, mais toûjours au moins les premières ſcènes, qui n'ont pû recevoir du ſujet l'intérêt & la chaleur, ſont embellies de tout l'éclat du ſtyle & des richeſſes de la poëſie. Sans attaquer un uſage que l'autorité des grands maîtres a rendu reſpectable, on pourroit, à l'exemple des Anciens, tenter un dialogue moins brillant & plus vrai; l'effet en ſeroit plus *un* avec les impreſſions tragiques qui doivent ſuivre, & au lieu que le charme des vers ne fait qu'amuſer l'oreille & flatter l'imagination, la tragédie, dans un dialogue vrai, commenceroit ſes grandes opérations; elle placeroit le ſpectateur au théatre, l'uniroit au ſujet, & par degrés le prépareroit aux coups terribles de ſon art, ſous leſquels elle doit à la fin l'abattre.

Ne laiſſons point échapper, dans Homère, la convenance parfaite des diſcours avec l'âge, le caractère & les talens de ceux qui les tiennent. Les députés de l'armée ont à triompher du reſſentiment d'Achille; Ulyſſe prend le premier la parole, & parle en homme habile, qui ſent & ſaiſit les foibles du héros; il connoît ſa fierté: « Agamemnon, lui dit-il, t'a outragé; il s'en repent & t'offre, en réparation, ſon repentir, ſes tréſors, « des villes puiſſantes de ſon Empire, & ſon alliance. » Ulyſſe ſait qu'Achille eſt ſenſible: « Hélas, lui dit-il, lorſque Pélée te vit partir pour ce rivage, & t'embraſſa pour la dernière fois, ce « ſage vieillard, en te recommandant aux Dieux, te recommanda « ſur-tout à toi-même de ſurmonter tes paſſions, & de triompher « de ta colère. » Ulyſſe ſait qu'Achille, avide de gloire, doit être tenté d'une expédition qui promet des ſuccès peu communs: « Il n'eſt point de Grecs, lui dit-il, en état de repouſſer Hector, ſecondé des Dieux; parois & humilie la fierté de ce Troyen ».

Tel eſt, dans Homère, le diſcours de l'homme éloquent; il deſcend dans le ſecret du cœur, & certain des grands intérêts qui le dominent, il met en œuvre ces mobiles puiſſans; il ſoulève toutes les paſſions contre celle qui nuit à ſes deſſeins, & dans ce combat tumultueux, le héros battu de ſes propres forces, & tourmenté intérieurement, ne doit qu'à l'extrême fermeté de ſon ame l'avantage d'échapper à l'éloquence victorieuſe qui le pourſuit. Voyons la réponſe d'Achille; c'eſt un autre homme qui parle, c'eſt un ton différent. « Ulyſſe, tu vas » connoître mes vrais ſentimens, car je hais à l'égal de l'enfer » l'ame baſſe qui ſe déguiſe; les tréſors d'Agamemnon ne me » ſont rien, je ſuis Roi, mon Empire me ſuffit, mille autres, » ainſi que lui, brigueront l'honneur de s'allier au ſang de Thétis, » je ne m'unis point à ce que je hais; il m'a outragé, le reſſen- » timent vit en mon cœur, Agamemnon périt, rien ne me retient plus ici, je pars pour la Theſſalie. » Achille joint à ces traits une ironie piquante, qui convient à ſon orgueil, & à ſon courroux ſatisfait. Le vieillard Phénix doit-il le ſolliciter à ſon tour, il emploie les moyens propres de ſon âge, il preſſe, il prie, il remet ſous les yeux du héros le zèle avec lequel il éleva ſon enfance. Ces retours ſur le paſſé ſont d'un grand pouvoir ſur une ame tendre; Euripide s'en eſt ſervi dans le diſcours d'Iphigénie à ſon père: « Hélas, lui dit-elle, la pre- » mière née de tous vos enfans; lorſque vous me teniez dans » vos bras, plein alors d'une tendreſſe paternelle, vous me pro- » mettiez qu'un himen heureux embelliroit un jour ma deſtinée; » mon père, le temps de cet himen eſt venu, vous me conduiſez à l'autel pour y périr. » Tel eſt le langage attendriſſant de la ſimple nature; Homère l'a ſaiſi, les tragiques Grecs l'ont imité, & ce ton de vérité eſt le ſceau de l'immortalité pour leurs ouvrages, parce que la Nature eſt invariable, & que dans tous les temps l'homme, formé pour les mêmes affections, ſera ſuſceptible des mêmes plaiſirs.

Nous avons examiné le dialogue lent & tranquille tel qu'il ſert dans l'expoſition, tandis que le Poëte lie ſourdement entre eux les fils de l'intrigue, & prépare les grands évènemens qui doivent

doivent mettre en jeu les paſſions. Cet inſtant arrivé, la ſcène change, l'ivreſſe y ſuccède au calme, & le dialogue devenu le langage des paſſions, doit participer à cette ivreſſe, & la porter dans l'ame des auditeurs. Horace, en peu de mots, enſeigne l'art d'exprimer les vives affections de l'ame, c'eſt de s'en pénétrer. Rien ne parle au cœur que le cœur même; les paſſions endormies dans l'ame du ſpectateur, y reſtent inſenſibles aux éclats de l'eſprit & de l'imagination, elles attendent le cri de la paſſion pour s'éveiller; ſemblables aux Euménides d'Eſchile, qui ſourdes aux imprécations de la Pithie, ne répondent qu'à l'ombre de Clitemneſtre, qui ſort du tombeau pour les appeler; mais à ces accens de la mort, qui lui ſont familiers, le chœur s'éveille plein des ſentimens de fureur qu'un organe puiſſant vient de lui communiquer.

On ne peut ſe cacher que dans les ouvrages modernes, où règne tant de ſageſſe & de régularité, ces qualités n'y ſoient, le plus ſouvent, aux dépens de la chaleur; les ouvrages créés dans des temps plus reculés, & où le génie a eu ſon eſſor plus libre, offrent quelquefois plus de défauts; mais auſſi plus d'enthouſiaſme & de chaleur. Cette chaleur eſt principalement attachée aux écrits d'Homère, & ſans doute il la doit à l'expreſſion crûe, mâle & vigoureuſe des paſſions qu'il emploie; chez lui l'eſprit & l'imagination, ſous prétexte d'embellir leur langage, ne le déparent jamais. Voyez la diſpute d'Achille & d'Agamemnon, au premier livre de l'Iliade; ce n'eſt point ſur le ton d'une éloquence apprêtée que ces héros y expriment leur courroux; la paſſion ne connoît point d'apprêts; elle eſt bruſque & dure dans ſon expreſſion, outrée & exceſſive dans ſes vûes, déréglée & ſans ſuite dans ſes idées; c'eſt ainſi qu'Homère la fait parler. Dans les diſputes qui s'élèvent ſur nos théatres entre des héros, l'orgueil joue ſouvent le rôle de la fureur; les concurrens y relèvent avec fierté leurs prérogatives, & tâchent de ſe montrer ſupérieurs les uns aux autres: dans l'Iphigénie françoiſe la diſpute d'Achille & d'Agamemnon, toute imitée qu'elle eſt d'Homère, fait voir plus de grandeur & de dignité que d'emportement & de fureur: il ſemble que le génie françois

craigne de ſe livrer à des mouvemens trop impétueux, il donne un frein à la paſſion & en rallentit la marche, ce n'eſt plus qu'un courſier qui ſe déploie avec orgueil ſous la main qui le conduit; dans Homère il a rompu tout lien, il s'élance & l'œil ne le ſuit pas. Je ſais qu'on a fait reproche au poëte Grec des injures que ſes héros s'adreſſent réciproquement; mais outre qu'il paroît injuſte de décider du peu de nobleſſe que ces injures avoient dans la langue, pour juſtifier Homère de ce reproche, ainſi que de mille autres qu'on lui fait, il eſt un ſûr moyen, c'eſt de conſulter la Nature. Je ne parle point des hommes du temps héroïque, tels qu'Agamemnon & Achille, qui faits à des mœurs ſimples & ſauvages, ignoroient les rafinemens d'une politeſſe ſouvent puérile; je parle de l'homme le plus civiliſé, s'il entre en fureur, quel eſt en lui le premier mot de la paſſion? l'invective; Homère, en l'employant, n'a donc bleſſé tout au plus que les convenances: mais eſt-ce à nous de juger quelles étoient les convenances chez les Grecs? & notre minutieuſe délicateſſe nous fera-t-elle condamner légèrement l'énoncé libre & hardi des paſſions, tel que la Nature le preſcrit, & tels que les Grecs l'ont approuvé ſans doute?

Remarquons encore que les paſſions, ſuivant les circonſtances, ſe trouvent portées à différens degrés de vivacité, que le Poëte habile doit faire ſentir; Homère l'a fait. Achille retiré dans ſon camp, plein de cette haine forte qui a jeté des racines profondes dans ſon ame, n'injurie pas les Généraux, il les refuſe; l'ironie même, qui trouve place en ſon diſcours, annonce une ame tranquille, qui hait de ſang froid. Lorſque ce même Achille voit avancer les deux hérauts qui viennent lui ravir Briſéis, quoique cet inſtant ſoit ſenſible à ſon cœur, il n'y éclate pas en injures, il menace: « Les Grecs périront, dit-il, » Agamemnon m'appelera pour les ſecourir, il ne me trouvera plus. » Mais lorſqu'Agamemnon & Achille ſont en préſence, & que leur haine, exprimée par le diſcours, le geſte & le regard, s'allume de plus en plus de part & d'autre & paſſe à la fureur, alors elle n'a plus que des invectives pour ſe

ſoulager; & faute de cette expreſſion, Homère eût manqué le dernier degré de la paſſion.

De l'expreſſion de la colère paſſons à celle de la douleur, Homère n'y ſera pas moins vrai; car ſon génie vaſte & fécond, ſon ame ſouple & maniable, ſe prête aux diverſes affections, & ſait également les éprouver & les rendre. Rien de ſi rare, pour l'obſerver en paſſant, que cette flexibilité du génie; chaque auteur naît avec une propenſion qui le porte à exprimer certains ſentimens, & qui ſemble lui interdire l'expreſſion de tout autre. Corneille, trop plein de l'indépendance & de la fierté républicaine, concevoit mal un état de foibleſſe, où l'ame amollie & énervée ſe laiſſe lier à un joug aimable; il a mal peint l'amour: Eſchyle, qu'à bien des égards on peut lui comparer, met de la force par-tout, & n'excelle que dans les endroits qui en exigent. Racine, & Euripide ſon modèle, ont reçû, du caractère dominant de leurs ouvrages, les épithètes de tendre & de pathétique. Perſonne juſqu'à préſent n'a oſé déſigner Homère par une épithète qui indiquât les qualités dominantes de ſon génie; celle qui lui conviendroit le mieux, eſt celle qui en peindroit l'univerſalité. Remarquons toûjours dans Homère ſon exactitude à graduer la vivacité des ſentimens ſelon les caractères & les circonſtances. Dans Chrysès, au premier livre de l'Iliade, on ne voit qu'une douleur douce & tranquille, c'eſt que le vieillard ſe flatte d'obtenir ſa fille, ſans cet eſpoir il ne ſe fût point rendu au camp des Grecs; il faut donc que cet eſpoir perce à travers ſa triſteſſe, c'eſt comme un fond lumineux qui éclaircit la teinte obſcure de la douleur. Dans les adieux d'Andromaque, le ton de la douleur eſt différent, ce n'eſt plus l'eſpérance, c'eſt l'inquiétude qui y domine; de-là naît le trouble intéreſſant d'une épouſe affligée, qui prévoit & reſſent tous les maux d'un funeſte avenir. Priam eſt aux pieds d'Achille, ici je vois une douleur forte & amère, telle qu'elle convient à un vieillard dont l'eſpoir le plus doux eſt d'enſevelir un fils qu'il a perdu pour jamais. Lorſqu'Achille apprend la mort de ſon ami, ce coup opère en lui le déchirement convulſif d'une ame toute ſenſible; c'eſt le dernier degré de la douleur, elle ne

profère plus de paroles, elle pleure, elle crie, elle se désespère; Achille se roule sur la poussière, il s'arrache les cheveux & veut se percer. Je crois pouvoir citer ce silence éloquent comme une expression énergique de la désolation portée à son dernier excès: cette expression depuis a passé sur la scène grecque, & y a produit le trouble le plus violent; c'est à nous, qui ne l'admettons point sur notre théatre, de convenir qu'elle est dans la Nature, de la respecter dans les ouvrages de nos maîtres, & de leur envier peut-être le droit heureux qu'ils avoient de s'en servir.

Un examen plus long me feroit passer les bornes prescrites à ce discours: pour donner à ces réflexions une force nouvelle, tirée de l'exemple, je puis y joindre une version du dernier livre de l'Iliade en tragédie; si ce morceau renferme quelques beautés, il confirmera ce que j'ai avancé sur Homère, qu'il doit être regardé comme le plus ancien des Poëtes tragiques, & que ses ouvrages, bien médités, seront une source féconde de beautés appartenantes à la tragédie.



MÉMOIRE SUR LES MÉROVINGIENS.

Par M. Gibert.

Lû aux mois de Janvier & Fév. 1759.

LORSQUE je lûs à l'Académie, en 1746, mon Mémoire ſur les Mérovingiens, je ne le préſentai que comme l'eſquiſſe d'une diſcuſſion plus approfondie, que je m'étois propoſé de donner ſur ce point de notre hiſtoire, après que j'aurois recueilli les avis que l'on voudroit bien me donner dans la Compagnie. M. Fréret me fit, par écrit, des obſervations auxquelles je me contentai pour lors de répondre de vive voix: l'Académie parut ſatisfaite de mes réponſes, puiſqu'elle décida que mon Mémoire, tel qu'il étoit, ſeroit lû à l'ouverture publique de ſes ſéances. Il a depuis été imprimé dans le recueil de l'Académie, avant que j'euſſe pû lui donner la forme & l'étendue qu'il devoit avoir, & l'on a ajoûté à la ſuite les obſervations de M. Fréret, à la fin deſquelles on a annoncé que l'on mettroit ma réponſe à ſes obſervations dans quelques-uns des volumes ſuivans. C'eſt pour ſatisfaire à cette parole que je préſente aujourd'hui ce nouveau Mémoire, dans lequel j'ai non ſeulement refondu le premier, mais encore renfermé la ſolution de toutes les objections que M. Fréret m'avoit propoſées; non pas à la vérité en y répondant directement, mais en établiſſant par aſſertion, ſur chacun des points qu'il avoit traité, l'opinion contraire à celle qu'il a ſoûtenue. J'ai pris ce parti ſoit afin d'éviter le ton polémique, qui n'eſt pas toûjours propre à fixer l'attention, ſoit parce que c'étoit la forme que M. Fréret avoit cru devoir donner à ſes obſervations; je me ſuis ſeulement preſcrit le même ordre qu'il y a ſuivi, afin qu'on pût comparer plus aiſément mes opinions avec ſes remarques, & s'aſſurer de la juſteſſe des unes ou des autres.

Ainſi j'examinerai d'abord ſi l'on connoît l'époque de l'uſage du nom de Mérovingiens; je diſcuterai enſuite les rapports de

ce nom avec celui dont je crois devoir le faire dériver; & enfin j'exposerai les conformités & les relations qu'il y a entre les Francs & les peuples chez qui je trouve le Prince auquel je fais remonter le nom & l'origine de la première race de nos Rois.

ARTICLE I.

Remarques sur l'époque de l'usage du nom de Mérovingiens.

L'ORIGINE du nom de Mérovingiens m'a paru tellement liée à l'origine de notre Nation, que j'ai pensé qu'elle avoit été jusqu'à présent trop négligée, & qu'il pouvoit être utile & intéressant de l'examiner.

Je sais qu'on la rapporte communément à Mérouée, le troisième de nos Rois depuis Pharamond, & l'aïeul du grand Clovis; mais sur quel fondement peut-on donner à ce Prince la gloire d'avoir communiqué son nom à nos premiers Rois, & même à toute la Nation? le nom de Mérovingiens étoit connu & en usage avant lui en Germanie; Mérouée n'est lui-même ni le chef de notre première race, ni le fondateur de la monarchie; enfin aucune circonstance, aucun trait caractérisé ne distingue son règne de celui de ses prédécesseurs ou de ceux qui lui ont succédé. D'ailleurs cette opinion mise en vogue par des légendaires ou des compilateurs, dont les ouvrages, remplis de fables ou d'erreurs, servent à remplir, tant bien que mal, les vuides que l'ignorance & la barbarie ont laissés dans les commencemens de notre histoire, manque tout-à-la-fois de faits & de raisons qui puissent l'appuyer, & de garans qui puissent suppléer à ces raisons ; & si elle se trouve si généralement adoptée, il y a lieu de croire que c'est apparemment parce que personne ne l'a encore sérieusement approfondie.

Qu'il me soit donc permis d'en proposer une autre, que je crois mieux fondée & plus sûre; elle fait remonter l'origine & le nom de la famille Mérovingienne à un Prince qui fonda un royaume en Germanie du temps d'Auguste, & dont la famille,

célèbre & chérie par les Germains, donna long-temps des Rois à ces peuples. C'est cette opinion dont j'entreprends aujourd'hui d'expofer les preuves; & je dois d'abord examiner si l'on fait en quel temps a commencé l'usage du nom de Mérovingiens.

Le plus ancien ouvrage, de date certaine, où se trouve le nom de Mérovingiens, est l'abrégé de Grégoire de Tours, qui porte le nom de Frédégaire le Scholastique; l'auteur raconte que la mère de Mérouée se baignant un jour au bord de la mer, fut attaquée & poursuivie par un monstre marin, & que ce monstre devint père de Mérouée, du nom de qui, ajoûte-t-il, les rois des Francs s'appellent depuis Mérovingiens: *a quo reges Francorum postea Merovingii vocantur.* Cet abrégé a été composé l'an 641; c'est ce qu'a très-bien prouvé D. Ruinart, après Adrien de Valois, le Cointe & plusieurs autres Savans; & tous ont observé qu'on devoit distinguer l'ouvrage de Frédégaire, qui finit cette année-là, de celui de ses continuateurs, qui va jusqu'en 752; faute d'avoir fait cette distinction, on avoit cru autrefois que Frédégaire n'avoit écrit que sous la seconde race; cette erreur seroit d'autant moins tolérable aujourd'hui, qu'on a des manuscrits de l'abrégé de Frédégaire écrits plus de cent ans avant Pépin, au temps même de Frédégaire, vers l'an 650; tel est celui qui étoit dans la bibliothèque du collége de Clermont, & qui a appartenu au P. Sirmond. Avant que l'on connût ces manuscrits, le P. le Cointe avoit conjecturé que ce qui est dit des Mérovingiens avoit été ajoûté, dans l'abrégé de Frédégaire, depuis la seconde race, par des interpolateurs; mais sa conjecture est pleinement détruite par le manuscrit du P. Sirmond, où le passage dont il s'agit se trouve tout entier. D. Ruinart en a fait, dans son édition, une remarque expresse, que les auteurs du recueil des historiens de France ont conservée: *Falsam esse hanc viri eruditi conjecturam ex eo patet quod hic locus integer habeatur in codice Claromontano, qui ab annis mille sub primâ Regum nostrorum stirpe descriptus est.*

Il ne faut pas, au reste, être étonné qu'on trouve ce nom si tard dans l'histoire, ni en conclurre que l'usage n'en a commencé qu'alors, d'autant plus que Frédégaire ne nous le présente

pas comme un nom nouvellement inventé, mais au contraire comme un nom uſité depuis long-temps.

Avant Grégoire de Tours, qui a compoſé ſon hiſtoire à la fin du VI.[e] ſiècle, c'eſt-à-dire cinquante ans avant Frédégaire, nous n'avons point d'auteur qui ait écrit à deſſein ſur les Francs; ceux qui en avoient pû écrire quelque choſe avant lui ſe ſont perdus, & ſi d'autres ont fait mention de nos ancêtres, ce n'a été qu'en paſſant, & ſans nous rien apprendre de ce qui pouvoit le plus nous intéreſſer dans leur origine & dans leurs antiquités. Grégoire de Tours même n'eſt venu juſqu'à nous qu'avec bien des lacunes, & tronqué ou interpolé en pluſieurs endroits, en ſorte qu'il ne faudroit pas décider qu'il n'a rien dit des Mérovingiens, ſur le fondement que nous n'en trouvons réellement rien aujourd'hui dans les manuſcrits, ni dans les éditions de ſon hiſtoire; au contraire, de ce qu'il en eſt parlé dans un abrégé de cette hiſtoire, compoſé cinquante ans après, on pourroit, avec plus de vrai-ſemblance, conclurre qu'il en avoit auſſi dit quelque choſe.

Inſcriptio vitæ Johann. abbatis Reomaenſ. præfixa in cod. Foſſatenſ. Recueil des hiſt. de Fr. t. III, p. 708.

Le ſecond auteur où nous trouvons le nom de Mérovingiens eſt Jonas, moine de Bobio; il étoit né à Suze en Italie, dans un temps où cette ville étoit encore de la domination des rois François; d'ailleurs le ſéjour qu'il fit en France, à la cour de Clotaire III, & les commiſſions dont il y fut chargé, ne permettent pas de le regarder comme étranger: il eſt mort en 665. La manière dont il emploie le nom de Mérovingiens n'annonce pas, à beaucoup près, que ce fût un nom qui ne fût point encore reçû chez les Francs, & dont l'uſage fût nouveau, puiſqu'il le met dans la bouche d'un roi François, & dans celle de ſes courtiſans, en 612.

In vita S.[ti] Columbani. Recueil des hiſt. de Fr. t. III, p. 482.

Il raconte, en effet, qu'après que Théodébert eut été défait par Théodéric ou Thierri II, S.[t] Colomban ayant abordé ce Prince, lui propoſa de ſe faire moine; Théodébert & ſes courtiſans trouvèrent la propoſition ridicule, & ils diſoient, ajoûte Jonas, qu'on n'avoit jamais ouï dire qu'un roi Mérovingien fût deſcendu volontairement du trône pour ſe faire moine. Il n'y a certainement perſonne qui ne juge, ſur un pareil récit,

que

que le nom de Mérovingiens étoit alors déjà ancien & usité dans la Nation.

Le troisième auteur connu qui ait parlé du nom de Mérovingiens, est celui qui a écrit les Gestes des rois de France; il a composé son ouvrage l'an 720, trente-deux ans avant le règne de Pépin : en faisant remonter à Mérouée, père de Childéric, l'origine du nom de Mérovingiens, il donne ce nom formellement pour fameux: *a Meroveo.... celebre nomen, reges Francorum Merovinchi nuncupati sunt.* Il n'en faudroit pas, je crois, davantage pour montrer combien il est absurde de reculer jusqu'à la seconde race le premier usage du nom que des auteurs François, qui écrivoient sous la première, citent avec l'épithète de fameux, *celebre nomen Merovinchi.*

Entre les autres auteurs qui ont nommé les Mérovingiens, je n'indiquerai plus que l'auteur d'une formule qu'on trouve dans quelques exemplaires de nos anciennes loix, parce qu'il est certainement renfermé dans les termes de la première race, & que très-probablement il est beaucoup plus ancien qu'aucun de ceux que j'ai nommés jusqu'à présent. Cette formule est à la tête du corps de loix que Thierri I, fils du grand Clovis, fit rédiger & promulgua pour ses sujets Francs, Allemands & Bavarois, qui fut depuis revû & approuvé par Childebert & par Clotaire ses frères, & enfin réformé encore & perfectionné par Dagobert Ier, comme on l'apprend des préfaces qu'on y a mises, & qui ont été faites ou rajustées pour les différentes éditions qu'en donnèrent ces Princes, dont le dernier mourut en 638. Ce que je dis ici de ces éditions, sur la foi des préfaces qui les précèdent, est important pour faire connoître que la formule dont il s'agit se trouvant dans ces éditions, & faisant en quelque sorte corps avec elles, doit être rapportée au plus tard au règne de Dagobert, & pourroit bien être de celui de Thierri I.

C'est à la suite des préfaces qu'est cette formule, & elle en est distinguée quant à la forme & quant au fond: quant à la forme, car elle est non seulement hors de ligne, mais encore imprimée en caractères différens, italiques dans quelques

éditions, majuſcules dans d'autres, comme une énonciation ſolennelle & authentique du genre, de l'autorité & de la publication des loix qui la ſuivent. Quant au fond, elle n'a aucune liaiſon avec ces préfaces pour le ſens & la ſuite du diſcours; les préfaces finiſſent par une réflexion ſur l'objet & l'utilité des loix en général, & la phraſe qui contient cette réflexion a un ſens complet; la formule eſt enſuite conçûe en ces termes: *Hoc decretum eſt apud Regem & Principes ejus, & cunctum populum Chriſtianum, qui infra regnum Merwungorum conſiſtit;* c'eſt-à-dire, *Voici ce qui a été réglé & arrêté devant le Roi, devant les Seigneurs du Roi, & devant tout le peuple Chrétien qui eſt dans le royaume des Merwungiens.* Il eſt évident que ces mots ne demandent & ne ſuppoſent rien qui les précède, & annoncent ſeulement les loix qui doivent les ſuivre.

Quand cette formule, au reſte, appartiendroit aux préfaces, elle n'en ſeroit peut-être pas moins ancienne; car je crois que ces préfaces ont été compoſées & jointes à ces éditions au moment même qu'elles ont été données, ayant été ſeulement rajuſtées, comme j'ai dit, pour chacune, avec des additions convenables; du moins la formule ſeroit toûjours de la première race, comme en ſont toutes ces préfaces, car la plus récente a été faite pour l'édition de Dagobert, dans un temps où elle avoit encore cours, *quæ uſque hodie perſeverat.* Or dès le commencement de la ſeconde race cette édition fit place à une nouvelle, que Charlemagne lui ſubſtitua en 798, ou, ſuivant un manuſcrit de la loi Salique, en 768 *(a)*, dans l'année en laquelle il commença à régner, au mois d'octobre.

Il y a lieu d'être étonné qu'on ait donné ces préfaces & cet intitulé pour l'ouvrage de quelque étranger, ſous prétexte qu'ils ſont à la tête d'un recueil de loix étrangères; car outre que rien n'empêcheroit encore qu'un François eût donné un ſemblable recueil, eſt-il poſſible d'ignorer ou de diſſimuler qu'avec les loix des Allemands & des Bavarois, le recueil dont il s'agit,

(a) On lit, dans les manuſcrits, 768, 778 & 798; M. Baluze s'eſt déterminé pour 798, parce qu'il eſt dit que ce fut en la ſixième indiction; mais l'an 768 concourt auſſi avec une ſixième indiction.

contient aussi celle des Francs, & a été rédigé & publié par l'ordre & sous l'autorité de leurs Rois? d'où il seroit sans doute bien plus naturel de conclurre que ce sont des François qui y ont travaillé. Voici comme s'en explique une de ces préfaces: *Theodoricus rex Francorum.... jussit conscribere legem Francorum, Allamannorum & Bajoariorum..... Post hæc Childebertus rex inchoavit corrigere, sed & Chlotarius rex perfecit. Hæc omnia Dagobertus rex gloriosissimus..... renovavit.* Je ne puis m'empêcher de remarquer sur ces mots, que l'épithète *gloriosissimus* jointe au nom de Dagobert, & qui ne l'est point au nom d'aucun de ses prédécesseurs, prouve toute seule que ce Prince étoit alors encore vivant, & par conséquent que cette préface, qui est la plus récente, a été composée avant l'an 638.

Il est donc hors de doute que c'est au temps de la première race, & par des auteurs François, qu'a été employé le nom de Mérovingiens dans la formule qui est à la tête d'un recueil de nos anciennes loix; & j'ai eu raison de joindre cette formule aux passages des Gestes des rois Francs, du moine de Bobio, & de l'abréviateur de Grégoire de Tours.

De tout ce que je viens d'exposer, il résulte que nous trouvons le nom de Mérovingiens chez les Francs dès le moment où les Francs ont eu des historiens, & qu'alors nous ne le trouvons pas comme un nom singulier & nouveau, mais comme un nom célèbre & ancien, qui distinguoit la famille de leurs Rois, & qu'on donnoit même quelquefois à toute la Nation *(b)*: car c'est en ce dernier sens qu'il est pris dans la formule de la loi Salique, comme le remarque très-bien M. Eccard, dans son savant commentaire sur cette loi; & par-là on voit qu'il est impossible de supposer que ce nom ne s'est mis en usage que sous la seconde race, & pour distinguer la race éteinte de la régnante, puisque ce nom étoit usité & fameux plus de cent ans avant que celle-ci parvînt au trône.

Il seroit également impossible de ne dater l'usage de ce nom

(b) Il y a aussi beaucoup d'auteurs des IXe & Xe siècles qui le donnent aux Francs en général, comme Hincmar, Sigébert de Gemblours, &c.

que du moment où les historiens l'emploient, puisqu'encore une fois ils l'emploient comme un nom déjà célèbre & ancien; d'ailleurs l'argument négatif, tiré du silence des écrivains antérieurs, seroit ici d'autant moins proposable, qu'il ne nous reste point d'auteurs qui en aient pû parler avant ceux que nous avons cités.

Ainsi tout ce qu'on sait & tout ce qu'on peut affirmer à cet égard, c'est que ce nom étoit très-ancien chez les Francs, & l'on n'en peut rien dire de plus jusqu'à ce que son origine, mieux connue, en fixe l'époque à un temps ou à un autre, soit depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, soit même auparavant.

Les premiers qui nous font connoître ce nom nous indiquent, comme je l'ai déjà dit, pour cette origine le nom de Mérouée, aïeul du grand Clovis, & ils content à ce sujet la fable ridicule qui donne à ce Prince un monstre marin pour père. Dans tout cela je crois qu'il n'y a de certain & de constant qu'un seul point, qui est que le nom de Mérovingiens vient du nom de Mérouée: mais ce Mérouée étoit-il l'aïeul de Clovis, c'est ce que je crois pouvoir révoquer en doute par toutes les raisons que j'ai déjà marquées au commencement de ce Mémoire, & sur-tout 1.° parce qu'à la fable près qu'on débite sur sa naissance, on ne cite aucune action, aucun trait mémorable de ce Prince qui ait pû lui mériter l'honneur de transmettre son nom à la postérité, & le lui mériter à lui plustôt qu'à Pharamond, qu'on prétend avoir fondé la monarchie, ou à Clovis, qui en a le plus étendu la gloire & la domination. 2.° Parce que la famille royale des Francs étoit avant lui sur le trône, & avoit été choisie anciennement, comme la plus noble & la plus illustre de la Nation, pour lui donner des Rois *(c)*; d'où il résulte qu'elle avoit avant lui un nom célèbre & distingué dans la Nation qui n'a pas dû s'oublier si-tôt. 3.° Parce que long-temps avant lui le nom de Mérovingiens existoit dans la Germanie, où Ptolémée nous indique un peuple de ce nom dès le second

(c) Juxta pagos vel civitates reges crinitos super se creavisse de primâ, & ut ita dicam, nobiliori suorum familiâ. Greg. Turon. lib. II, cap. 9.

fiècle de l'ère vulgaire, en forte que s'il eft patronimique, comme on ne peut guère en douter, il s'enfuivra qu'il y avoit eu d'anciens Rois dans ce pays qui avoient rendu le nom de Mérouée fameux, & l'avoient donné à leurs defcendans & à leurs peuples, comme le remarque Jean Aventin, dans l'explication des noms Allemands qu'il a mis à la fin de fes annales des Boïens, au mot *merbeg.* 4.° Enfin parce que je crois en avoir découvert en effet un qui a réellement laiffé fon nom à fa famille & à fes fujets, & dont l'hiftoire fe lie merveilleufement bien avec celle des Francs; ce fera au public à juger du mérite de cette découverte, que je me fuis propofé de mettre dans tout fon jour.

J'ai déjà obfervé qu'on citeroit vainement tous nos anciens Chroniqueurs en faveur de l'opinion commune, qu'ils n'ont tous fait que fe copier les uns les autres fans examen & fans critique, qu'aucun n'a oublié la belle fable de la naiffance de Mérouée, & qu'en un mot leur nombre n'en doit pas impofer dans un fiècle éclairé comme le nôtre.

Ce feroit une bien foible reffource de dire qu'Adon, l'un d'entre eux, mort en 874, a dû être informé de l'intention de ceux qui ont introduit l'ufage du nom de Mérovingiens.

1.° Perfonne n'ignore que le bon archevêque de Vienne n'a fait que copier l'auteur des Geftes dans tout ce qu'il dit des Francs; & fi celui-ci eft un mauvais garant qu'on n'oferoit citer, fes fables n'acquièrent pas, dans la copie, plus d'autorité qu'elles n'en ont dans l'original.

2.° Quand même on ne dateroit l'ufage du nom de Mérovingiens que du milieu du VII.e fiècle, il y auroit encore de-là jufqu'à Adon plus de deux cents ans, qui feroient bien fuffifans pour avoir dérobé à fa pénétration l'intention des premiers auteurs de cet ufage: enfin pour bien juger du mérite de fon fuffrage en pareille matière, & jufqu'où s'étendent fes connoiffances & fon difcernement, on n'a qu'à confulter l'étymologie qu'il donne du nom de Cologne, prefque immédiatement après celle du nom de Mérovingiens; il fuppofe que cette ville n'a été appelée Cologne que fous les enfans de Mérouée, & dit qu'Ægidius étant Patrice dans les Gaules, les Francs prirent Agrippine, &

l'appelèrent Colonie parce qu'ils y établirent leur colonie. Une pareille étymologie n'a beſoin, ſans doute, que d'être propoſée, pour convaincre celui qui la donne d'ineptie, & pour ne pas permettre de s'en rapporter à lui ſur des particularités obſcures & peu connues de nos origines, lorſque ſur des faits communs, certains & répétés dans tous les hiſtoriens, il montre tant d'ignorance & avance d'auſſi étranges abſurdités.

ARTICLE II.

Examen grammatical du nom dont eſt formé celui des Mérovingiens.

J'AI dit que l'ancien Mérouée auquel je rapporte le nom de Mérovingiens, eſt ce fameux Prince Germain qui nous eſt connu par l'hiſtoire Romaine au temps d'Auguſte & de Tibère, ſous le nom de Maroboduus; ce n'eſt pas que j'aie jamais cru ou penſé que le nom de Maroboduus ait formé celui de Mérouée ou celui de Mérovingiens, ce qui ſeroit inſoûtenable & ridicule, & ne vaudroit pas ſeulement la peine d'être réfuté ſérieuſement; mais ce que je crois à cet égard, c'eſt que Mérouée, ou pluſtôt *Merwu*, eſt le nom Tudeſque que les Latins ont rendu en leur langue par celui de Maroboduus. Il eſt vrai que le même nom Tudeſque a été rendu autrefois en latin par celui de *Merweus*, mais ce ſont des Romains contemporains d'Auguſte qui l'ont latiniſé de la première façon, & ce ſont des Gaulois ou demi-barbares qui l'ont latiniſé de la ſeconde, quatre cents ans après Auguſte. On ne doit pas, je crois, être étonné après cela de la différence; ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt que quelques différens que ſoient les ſons & les lettres qui compoſent les noms de Maroboduus & de Meroveus, la forme latine dans laquelle ils nous ſont préſentés cache, au moins en partie, leur forme originale & Tudeſque: or c'eſt cette forme originale & Tudeſque qui peut ſeule décider de leur différence réelle: il faut donc tâcher de la découvrir, & pour cela analiſer & réſoudre ces deux noms ſuivant les règles de la grammaire & de la critique; commençons par celui de Maroboduus.

Ce n'eſt point ici un nom Tudeſque mis groſſièrement en latin par des écrivains qui ſuſſent imparfaitement cette langue; ce ſont les Romains même du ſiècle d'Auguſte qui l'ont, pour ainſi dire, habillé à la latine; ce n'eſt point non plus un nom que les Romains n'aient connu que par quelques diſcours rapides & paſſagers des Germains; Maroboduus avoit vécu long-temps à Rome & à la cour d'Auguſte, & depuis qu'il ſe fut élevé à la royauté dans ſa patrie, il fut continuellement en relation de guerre ou de paix avec eux; en ſorte qu'il eſt conſtant que ſon nom a dû leur être bien connu & bien familier, & qu'ils ne l'ont pas latiniſé au haſard.

Il n'y a aucune difficulté ſur la première partie de ce nom, *maro,* qui eſt indubitablement fait de *mar,* ou *maer,* ou *mer;* quant à la ſeconde partie, *boduus,* ſi on en retranche la finale ou la terminaiſon latine, il reſtera *bodu,* qui peut venir indifféremment de *bod* ou *vod,* & de *bou* ou *vou,* car il y a une grande analogie entre la dipthongue *ou* des langues ſeptentrionales & les ſyllabes latines *od, odo, odu, ot, oto, otu;* en ſorte que la permutation réciproque en eſt très-fréquente, comme on le voit par les noms d'Ouen, d'Ouaine, de Cloud, de Clovis, de Louis, de Raoul comparés avec ceux d'*Odoenus,* d'*Odoenna,* de *Clodoaldus,* de *Clodoveus,* de *Ludovicus,* de *Rodulphus;* j'en citerois une foule d'autres, ſi ce n'étoit une choſe qui ne peut être conteſtée. Ce qui me détermine ici pour *bou* ou *vou* pluſtôt que pour *bod* ou *vod,* c'eſt la manière dont les Grecs ont rendu le même nom dans le même temps, car pour le *bodu* du nom latin *Maroboduus,* ils ont mis réellement *bou* dans leur *Maroboudos;* en effet, l'on doit faire attention que le latin *boduus* a trois ſyllabes, au lieu que le grec *boudos* n'en a que deux; d'où il ſuit que répondant tous deux au même mot Tudeſque, & par conſéquent devant être équivalens l'un à l'autre, il faut qu'une des ſyllabes grecques équivalle à deux des ſyllabes latines: comme donc des deux ſyllabes grecques il n'y a que la première, *bou,* qui dans les principes de l'analogie en demande deux latines pour être rendue, & que réciproquement des trois latines il n'y a que les deux premières,

bodu, qui puissent être réduites à une seule grecque, il s'ensuit que ce sont ces deux syllabes latines, *bodu,* que rend la syllabe grecque *bou,* & que celle-ci, qui est commune à la langue grecque & à la Tudesque, & qui passe par conséquent sans aucun changement d'une langue à l'autre, devant se trouver dans le Tudesque comme dans le grec, le mot Tudesque aura été *bou* ou *vou,* par conséquent tout le nom *Marbou* ou *Marvou,* & dès-là on aura le nom latin *Marobodus,* formé sur le Tudesque *Marvou, Marwe* ou *Marwue,* suivant toute la rigueur de l'analogie, & conformément au génie de chaque langue.

Examinons maintenant le *Meroveus* de nos écrivains des VIe & VIIe siècles: j'observe d'abord que la raison seule demande ici que l'on consulte plustôt les sons des syllabes que leur analogie grammaticale, pour savoir de quel mot ces écrivains l'ont formé, parce qu'ils n'ont fait probablement qu'ajoûter à ces sons, tels qu'ils les entendoient, une terminaison latine; il ne seroit pas probable, en effet, que des hommes qui parloient par habitude un latin demi-barbare, & qui ignoroient souvent les règles de la grammaire, & à plus forte raison les principes de l'analogie & le génie de la langue latine, se fussent écartés des sons qui frappoient leurs oreilles, pour réduire à leur latin les noms étrangers qu'ils avoient à exprimer; ils devoient, sans doute, communément se contenter d'y ajoûter une terminaison latine.

Cela posé, il est tout naturel qu'ils aient fait de *Marwue, Meroveus* plustôt que *Marobodus.*

Il est vrai que si l'orthographe de *Meroveus* étoit fausse, & qu'il ait dû s'écrire *Merovechus,* ce nom devra s'être formé de *marvech* ou *marvegh,* ce qui semble un peu différent de *Marwue;* mais je ne vois pas sur quel fondement on préféreroit cette dernière orthographe, puisque les monnoies, qui sont des monumens contemporains & au-dessus de toute critique, écrivent uniformément ce nom *Meroveus,* & qu'on ne peut y opposer que des manuscrits qui varient tous, & dont l'orthographe, après tout, n'est fondée que sur l'autorité des copistes. Il y a même lieu de soûtenir que *Merovechus* n'est point l'orthographe originale

originale de ce nom, puiſque les auteurs Allemans, qui doivent mieux ſavoir que nous le génie du Tudeſque, nous aſſurent que le *ch*, que nous trouvons dans pluſieurs noms de ce temps, eſt une lettre introduite dans ces noms par les Gaulois, pour exprimer la prononciation gutturale des Germains; d'où il ſuivroit que la vraie orthographe n'auroit point connu ce *ch*, & que les Gaulois, bien loin de l'avoir retranché dans *Meroveus*, l'ont ajoûté, ſans aſſez de raiſon, dans *Merovechus*.

Et cela me paroît encore confirmé par la formation du patronimique *Marvingi* ou *Marvingi*, qui auroit dû être *Merovechingi*, ſi le *c* avoit été radical & de l'eſſence du nom primitif, d'autant plus que le patronimique a la forme Tudeſque, & non pas la gauloiſe ni la latine.

Enfin quand l'orthographe de *Merovechus* ſeroit mieux fondée qu'elle n'eſt, la variété qu'on y trouve autoriſeroit toute ſeule, au moins à croire que le *ch* de *Merovechus* n'eſt qu'une aſpiration, & de-là il s'enſuivroit qu'il ſeroit moins judicieux de former ce nom de *maervec*, *maerbeg* ou *maerveg*, dont le *c* & le *g* ſont des lettres radicales & eſſentielles, & non de ſimples aſpirations, que de le faire venir de *marwu* ou *marwue*, auxquels la ſeule différence de prononciation peut faire ajoûter ou ôter l'aſpiration qu'on a dans *Merovechus*, & qu'on n'a pas dans *Meroveus*.

Ce ſeroit, après cela, ſe perdre dans les conjectures, que de vouloir deviner l'étymologie de cet ancien nom; je remarquerai ſeulement, pour ſatisfaire ceux qui les aiment, qu'il peut être compoſé de *mar*, qui ſignifie *prince*, *grand*, *&c.* & de la finale *wa* ou *we*, qui eſt une ſimple marque de dérivation; car cette terminaiſon eſt, comme dit Wacher, dans ſon gloſſaire Germanique, *medium derivandi antiquum omnibus penè dialectis familiare*. On pourroit auſſi le tirer d'un mot ſimple, *mærva*, *maeru* ou *maerwe*, que nous fournit l'Anglo-ſaxon, il ſignifie *tendre* & *délicat*.

Mais c'eſt trop inſiſter ſur ces recherches purement grammaticales, je les termine en ramenant à deux points tout ce que je prétends en conclurre, afin qu'on ne me prête pas ce

que je n'ai pas dit & ce que je n'ai pas voulu dire: le premier eſt qu'il eſt hors de doute & inconteſtable que le nom latin *Marobodnus* eſt formé ſur un nom Tudeſque que nous ne connoiſſons pas avec certitude; le ſecond que le nom Tudeſque *Merwe* eſt, ſuivant toutes les règles établies à cet égard, un de ceux ſur leſquels on a pû former le nom latin *Marobodnus*.

Cherchons maintenant dans l'hiſtoire des ſujets de Maroboduus, & dans celle des Francs, les rapports qui ſoûtiennent mon opinion.

ARTICLE III.

Obſervations hiſtoriques ſur l'origine des Francs.

L'ORIGINE des Francs, preſque enſévelie dans les ténèbres de l'antiquité & de l'oubli, a été abandonnée tour-à-tour aux fables des temps d'ignorance & de crédulité, & aux opinions des ſiècles ſavans & éclairés. Les premières, qui faiſoient naître nos ancêtres des cendres de Troie, paroiſſent aujourd'hui être proſcrites ſans reſſource, & mériter à peine d'être citées: les ſecondes, qui donnent aux Francs une origine plus ou moins vrai-ſemblable, trouvent toutes des partiſans, & aucune ne réunit encore tous les ſuffrages.

Cependant celle qui en fait une ligue de pluſieurs peuples de la baſſe Germanie joints enſemble, & qui a Cluvier pour auteur, eſt celle qui domine aujourd'hui parmi les Savans, malgré les difficultés dont Mézerai, & pluſieurs autres avant & après lui l'ont jugée ſuſceptible. Pour moi, ces difficultés me paroiſſent tellement fortes, que je ſuis tenté de croire que ſi cette opinion a fait fortune, c'eſt pluſtôt par le deſeſpoir de lui en ſubſtituer une meilleure, qu'à cauſe de ſa propre ſolidité.

Avant Clovis, l. II, c. 12, édit. in-4.° p. 97.

Quoi qu'il en ſoit, accréditée comme elle l'eſt, je crois en devoir expoſer ici tout le ſyſtème avant que d'en préſenter une nouvelle, où j'aurai peut-être ſouvent à combattre les préjugés de l'ancienne.

Perſonne n'a encore développé ce ſyſtème d'une manière

plus plausible que M. Fréret, dans ses observations sur le nom de Mérovingiens, & c'est d'après lui que je copierai le tableau que je vais tracer.

« Il y avoit, dit-il, du temps de César deux ligues dans la Germanie, qui comprenoient chacune un certain nombre « de cités différentes, distinguées par des noms particuliers; la « ligue des Suèves, qui occupoit la partie orientale & s'étendoit « au nord du Danube, depuis le Mein jusqu'aux frontières des « Sarmates vers l'orient, & depuis le Rhin jusqu'à la mer Baltique « vers le nord: la ligue des Cimbres ou des Sicambres (car « M. Fréret a cru pouvoir confondre ces deux noms) qui occupoit « le reste de la Germanie, depuis le Mein jusqu'à l'Océan vers « le nord, & depuis le Rhin jusque dans le Danemarck. «

Sur la fin du règne d'Auguste la ligue occidentale fut détruite, « & le nom de Sicambres éteint par les intrigues de Tibère, qui « vint à bout de mettre de la division entre les peuples qui la « composoient, en sorte qu'ils ne furent plus connus que par « leurs noms particuliers: ces peuples persévérèrent seulement à « ne point s'allier avec les Suèves, ou même le plus souvent ils « étoient en guerre avec eux. «

Quant à la ligue de ceux-ci, elle abandonna, dans le même « temps, une partie du pays qu'elle habitoit sur les bords du « Rhin pour se retirer dans la Bohème, & ce pays fut occupé « par un mélange d'hommes qu'on a appelés Allemans. «

Vers l'an 240 la Germanie prit une nouvelle face, & il « se forma de nouvelles ligues, ou plustôt les anciennes reprirent, « sous de nouveaux noms, une nouvelle face & un nouvel « éclat; les peuples d'entre le Mein, le Rhin & le Danube for- « mèrent la ligue des *Alamanni;* au nord du Mein, les peuples « qui avoient composé la ligue des Sicambres, prirent le nom « de Francs ».

Tel est le plan des ligues qu'on a cru devoir imaginer, pour en tirer l'origine de quelques peuples nouveaux qu'on trouve dans la Germanie depuis le milieu du III.e siècle, & entre autres des Francs. Je dis qu'on a cru devoir imaginer, parce que le moindre reproche qu'on puisse faire à ceux qui les proposent,

eſt qu'on n'en trouve aucun veſtige réel dans tout ce que l'hiſtoire nous apprend de poſitif ſur les anciens Germains. Je ne craindrai pas même d'ajoûter que tout ce que nous en ſavons de plus certain, eſt abſolument contraire & inconciliable avec le ſyſtème de ces ligues.

Suivant les auteurs les plus voiſins des temps où il faut remonter, & les mieux inſtruits ſur les Germains de leur temps, c'eſt-à-dire ſuivant Tacite & ſuivant Pline, on diviſoit les Germains en trois & en cinq ſortes de peuples. Ceux qui les diviſoient en trois ſortes, les diſtinguoient *(d)* en *Ingevons,* qui habitoient les pays qui ſont ſur les bords de l'Océan, vers le nord; en *Iſtevons,* qui habitoient ſur les bords du Rhin; & en *Hermions,* qui occupoient le milieu des terres. Ceux qui en comptoient cinq ſortes, ajoûtoient aux trois précédentes les *Windiles* ou *Wandales*, & les *Peucins* ou *Baſtarnes;* les premiers étoient les peuples qui habitoient au nord, depuis la Cherſonnèſe Cimbrique vers l'eſt, juſqu'à la Sarmatie ou la Pologne; les autres étoient ceux qui habitoient au midi, depuis la Morave juſqu'aux embouchûres du Danube & au Pont-Euxin. Mais comme il y avoit du doute ſi les uns & les autres étoient Germains ou Sarmates, de-là venoit que des auteurs ne les mettoient pas dans la diviſion des Germains, tandis que d'autres les y comprenoient.

Ces différentes eſpèces de peuples Germaniques ne formoient pas des corps ou des ligues dont les peuples ne s'aſſociaſſent chacun qu'à ceux de ſon eſpèce, ou marchaſſent toûjours ſous les même étendards; du temps d'Auguſte les Chéruſques, les Suèves & les Sicambres s'allièrent contre les Romains, &

Flor. lib. IV, c. 12.

(d) De ces noms les deux premiers ſont compoſés de la finale *vones,* dérivée de l'ancien mot Tudeſque *wonen, manere,* & d'un mot relatif à la poſition de leurs demeures, ſavoir *Iſtævones,* de *ſtathe* ou *ſtade,* ſignifiant *ripa, littus,* parce qu'ils habitoient les bords du Rhin, *proximi Rheno,* dit Pline. *Ingævones,* de *ein,* & dans la compoſition *einge, intus,* parce qu'ils demeuroient dans le fond de la Germanie juſqu'à l'océan. *Herminones,* que je crois adouci pour *Hermidjones,* ſignifie ceux qui s'étoient retirés dans le milieu des terres, *verſùs mediterranea profectos,* de *her,* prépoſition de mouvement, & *mid* ou *midjun,* le milieu; *mediterranei Herminones,* dit Pline.

l'une des conditions de cette alliance fut que dans le partage du butin les Chérusques auroient les chevaux, les Suèves l'or, les Sicambres les prisonniers. *Orof. lib. VI, c. 21.*

On voit déjà par-là, pour le dire en passant, que le nom de Sicambres n'est pas un nom de ligue, qui comprît tous les peuples qui sont au nord du Mein jusqu'à l'Océan, puisqu'en ce cas il auroit compris les Chérusques, qui n'auroient pas fait un peuple à part & une tête de plus dans cette alliance. On voit aussi qu'il n'est pas vrai que les peuples qui composoient la prétendue ligue des Sicambres ne s'alliassent jamais avec les Suèves, puisque voilà les Sicambres nommément alliés avec eux, & il ne seroit pas difficile d'en trouver d'autres exemples : ainsi sous Tibère, dans la querelle qui s'éleva entre Arminius & Maroboduus, les Semnons & les Lombards, peuples Suèves, étoient ligués avec les Chérusques, tandis qu'une partie des Chérusques au contraire s'étoit unie à d'autres peuples Suèves pour soûtenir Maroboduus. *Tacit. Annal. l. II, c. 45.*

Chaque espèce de Germains renfermoit donc bien plusieurs peuples sous une même dénomination ; mais ces peuples, indépendans les uns des autres, s'allioient ensemble ou se combattoient suivant leurs affections particulières, ou suivant les circonstances & l'intérêt du moment, sans tenir compte d'une dénomination commune qu'on leur donnoit, ou parce qu'ils demeuroient dans une certaine partie & d'un certain côté de la Germanie, comme si on disoit les peuples du Rhin ou les peuples occidentaux, ou parce qu'ils avoient certaines coûtumes semblables, comme si on eût dit les *Chevelus*, les *Portenattes, &c.*

Les Sicambres étoient un de ces peuples particuliers de la Germanie, César dit qu'ils demeuroient sur les bords du Rhin ; on croit communément, avec assez d'apparence, qu'ils occupoient au moins une partie de la Westphalie. S'étant ligués, comme j'ai dit, vers l'an de Rome 795, 9.[e] avant l'ère vulgaire, avec les Suèves & les Chérusques contre les Romains, ils furent vaincus, & obligés de se rendre à discrétion aux vainqueurs, qui en transportèrent quarante mille dans les Gaules ; ce qui resta dans la Germanie abandonna le voisinage *Tacit. Annal. lib. XII, c. 39; lib. II, c. 26 : cui junge Strab. lib. VII, init. & Sueton. in Aug. cap. 21.*

du Rhin, & s'alla établir, avec la pluſpart des autres peuples qui demeuroient le long de ce fleuve, dans l'intérieur du pays: c'eſt ce que rapporte Strabon *(e)*, auteur contemporain, au commencement du VII.ᵉ livre de ſa Géographie, & quelques lignes plus bas il nous apprend que ce fut Maroboduus, Marcoman de nation, qui ſe mit à la tête de tous ces peuples, & les emmena, avec ſes compatriotes, dans l'intérieur de la forêt Hercynie, où il s'établit & fonda un nouvel État, après avoir chaſſé les Boïens, & avoir ſoûmis à ſa puiſſance pluſieurs Nations voiſines.

Il eſt d'autant plus important d'obſerver ce fait, & de faire attention au ſort qu'eut ce qui reſta de Sicambres dans la Germanie, qu'on ne peut guère ſe diſpenſer de donner au moins quelque part aux Sicambres dans l'origine des Francs, puiſque le nom de Sicambres eſt attribué, preſque auſſi communément que celui de Francs & de Germains, à nos ancêtres, par les premiers auteurs qui nous en ont appris quelque choſe, & que même S.ᵗ Remi, adreſſant la parole à Clovis dans ſon baptême, ne lui donne pas d'autre titre: *Sicambre*, lui dit-il, *baiſſez la tête & humiliez votre cœur.* Si donc l'origine des Francs doit remonter aux Sicambres, c'eſt uniquement dans l'hiſtoire des ſujets de Maroboduus que l'on peut la chercher, puiſque les Sicambres qui reſtèrent dans la Germanie le ſuivirent tous dans ſon établiſſement en Bohème, & firent partie du nouveau peuple qu'il y forma.

La prétendue ancienne ligue des Sicambres, eſt démentie par la diſtinction qu'on trouve par-tout entre les Sicambres & les peuples qu'on prétend qui compoſoient cette ligue; on peut s'en convaincre ſur-tout par le commencement du VII.ᵉ livre

(e) Τὰ μὲν εἰς τὴν Κελτικὴν μετήγαγον Ῥωμαῖοι, τὰ δ' ἔφθη μεταναστάντα εἰς τὴν ἐν βάθει χώραν καθάπερ Μαρσοὶ (λοιποὶ δ' εἰσὶν ὀλίγοι) καὶ τῶν Σουγάμβρων μέρος· Μετὰ δὲ, &c. *Populi hujus partis alii a Romanis in Galliam traducti ſunt, alii in penitiores terras migraverunt, ut Marſi (quorum quidem pauci ſuperſunt) & pars Sigamborum.* Je rapporte ce paſſage parce que le traducteur ne l'a pas entendu, faute de faire attention à la parenthèſe: ce que Strabon dit des Marſes, dont quelques-uns étoient reſtés ſur les bords du Rhin, eſt confirmé par Tacite, *Annal. l. I.*

de Strabon. Elle l'eſt par la tranſlation ou émigration entière des Sicambres hors de leur pays, au lieu qu'on retrouve encore depuis, dans le leur, tous les peuples qu'on veut avoir été compris ſous le nom de Sicambres. La haine ſuppoſée des Sicambres & des Suèves, qui ne permettoit, dit-on, jamais aucune liaiſon, aucune alliance entre ces peuples, eſt également démentie par des faits bien poſitifs, puiſqu'un des premiers traits que l'hiſtoire nous apprend d'eux, eſt une ligue des Sicambres & des Suèves, & que depuis on voit continuellement des peuples Suèves s'allier indiſtinctement avec ceux à qui on étend le nom de Sicambres, & ceux-ci réciproquement avec les Suèves.

Le renouvellement de cette ancienne ligue, ſous le nom de Francs, eſt donc auſſi une chimère, puiſqu'il eſt bien clair que ſi elle n'a jamais exiſté, elle n'a pas pû ſe renouveler. Si on dit qu'en tout cas les Francs ſont une ligue entièrement nouvelle, je réponds qu'une ligue eſt une aſſociation de pluſieurs peuples ou pour ſe défendre ou pour attaquer; qu'on ne voit en aucune occaſion les peuples Francs aſſociés ni pour leur défenſe, ni pour quelque entrepriſe que ce ſoit; qu'au contraire on en trouve preſque toûjours une partie dans les armées Romaines, tandis que l'autre fait la guerre à l'Empire ou en ravage les terres; c'eſt ſur quoi Mézerai s'étoit expliqué il y a long-temps, comme j'ai déjà obſervé: voici ſes termes. « Mais, à dire vrai, pluſieurs ne ſauroient ſouffrir qu'on diſe que le corps des François ait été une ligue, parce qu'ils croient voir, « dans tous les auteurs de ce temps-là, que c'étoit une Nation « effective; & d'ailleurs bien loin qu'il y eût liaiſon entre tous « les peuples dont on prétend l'avoir compoſée, qu'au contraire « ils agiſſoient ſi peu de concert, qu'ils mettoient rarement de « grandes armées ſur pied, qu'ils ne faiſoient ordinairement leurs « incurſions que par petites troupes, & que ſouvent une partie « étoit à la ſolde des Romains, & faiſoit la guerre à ſes com- « patriotes ».

Ainſi il me ſemble qu'à tous égards rien n'eſt moins propre à expliquer les antiquités Germaniques & les origines Françoiſes,

que toutes ces ligues imaginaires, ignorées de tous les historiens, & combattues par tous les faits qu'ils nous apprennent.

Revenons donc aux sujets de Maroboduus, qui n'étoient pas, comme on a vû, les seuls Marcomans, mais encore une foule d'autres peuples des bords du Rhin, & entre autres ce qui y étoit resté de Sicambres après la guerre de l'an 745.

Vers l'an 20 de l'ère vulgaire, une conjuration que forma contre Maroboduus un jeune Seigneur nommé Catualda, qu'il avoit exilé, l'obligea d'abandonner ses États & de se réfugier, avec ceux qui lui demeurèrent attachés, sur les terres de l'Empire: au bout d'un an Catualda fut lui-même détrôné à son tour, par un parti que soûtenoient les Hermondures & Jubillius leur Roi; il se retira, comme Maroboduus, dans les provinces Romaines. Tibère donna à l'un & à l'autre une retraite honorable, & assigna aux troupes qui les avoient suivis la Moravie pour quartiers, & Vannius, prince Quade, pour Roi. Ce que Tacite dit, que jusqu'à son temps les Marcomans & les Quades avoient toûjours eu des Rois de l'illustre maison de Maroboduus & de Tuder, me feroit croire que ce Vannius pourroit bien être de la même famille que Maroboduus. Quoi qu'il en soit, Vannius fut aussi chassé de ses États au bout de trente ans de règne, par Sidon & Vangion, deux de ses neveux, appuyés par ce même Jubillius, roi des Hermondures, dont les forces avoient été autrefois employées contre Catualda. Les Hermondures étoient les fidèles alliés des Romains, qui les distinguoient de tous les autres Germains, & leur avoient accordé des priviléges singuliers: « Ils vont & viennent, dit Tacite, » sur nos terres sans escorte, nous leur permettons de commercer » dans l'intérieur de l'Empire, & tandis que nous ne montrons » aux autres que nos légions & nos camps, nous ouvrons aux Hermondures nos palais & nos maisons de campagne. » Une alliance si étroite & si intime me persuade que Jubillius ne fut que l'instrument des Romains, pour perdre des Princes dont la puissance & les forces leur faisoient ombrage.

Vannius se retira dans l'Empire, comme avoient fait Maroboduus & Catualda, & y emmena, comme eux, avec lui une partie

partie de ſes ſujets qui lui étoient demeurés fidèles; ce ſont eux que les Romains logèrent en Pannonie: *Secuti eum mox clientes,* dit Tacite, *acceptis agris in Pannoniâ locati ſunt.* Il eſt donc certain que les anciens ſujets de Maroboduus, outre la peuplade qui ſe fixa en Bohème & celle qui s'établit en Moravie, en formèrent une troiſième qui paſſa dans la Pannonie l'an 50 de l'ère vulgaire. On apprend de Tacite qu'un corps de Sicambres auxiliaires avoit alors déjà des quartiers dans cette province; & il eſt naturel de penſer que ces Sicambres groſſirent encore ce qu'il pouvoit y avoir de leurs compatriotes dans la peuplade qu'on logeoit ſi près d'eux.

Depuis ce moment on perd entièrement de vûe cette peuplade, & l'on ſait aſſez combien l'hiſtoire de ces temps-là & de ceux qui les ſuivent eſt ſuperficielle & imparſaite, pour n'être pas étonné de n'y trouver aucune particularité touchant un corps d'étrangers tel que celui dont il s'agit, lorſqu'à peine les écrivains Romains nous ont tranſmis en gros, & ſans aucun détail, les évènemens qui devoient le plus les intéreſſer.

On voit ſeulement qu'environ cent ans après, ſous Marc-Aurèle, tous les barbares dont les quartiers s'étendoient ſur les frontières de l'Empire, le long du Danube & du Rhin depuis la Pannonie juſque dans la Gaule, ſe revoltèrent & donnèrent matière de triomphe à cet Empereur.

On voit auſſi qu'ils avoient alors pour chef un Marcomarus, c'eſt-à-dire un Marcomer ou Marcomir, nom qui doit rappeler celui d'un prince François qui fut exilé en Toſcane à la fin du IV.e ſiècle, qu'on croit communément être le père de Pharamond, & qui, ſuivant les vieilles fables qu'a copié l'auteur des Geſtes, donna à nos ancêtres la première idée de mettre des Rois à leur tête.

On voit enfin, dans le même temps, un remuement général dans la Germanie, & je ne ſais combien de migrations d'eſſains de Germains qui paſſent dans l'Empire, & demandent des terres aux Romains ou les leur arrachent de force.

C'eſt cent ans encore après tout cela qu'on trouve pour la première fois en baſſe Germanie un peuple qu'on n'y connoiſſoit

pas, je veux dire les Francs, & la tradition la plus générale est, suivant Grégoire de Tours, qu'ils y sont venus de la Pannonie: *Tradunt multi eosdem de Pannoniâ fuisse digressos, & primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse.*

Ne seroient-ils point ces anciens sujets de Maroboduus que les Romains avoient logés en Pannonie? Examinons les rapports qui sont entre eux, & guidons-nous, s'il est possible, dans ces ténèbres par toutes les lumières que peuvent nous prêter leur nom, leur langue, leurs mœurs & leurs usages.

Dans les détails, & dans les descriptions que les Historiens & les Géographes nous ont laissés, soit de la Germanie, soit de la Pannonie, nous ne voyons pas le moindre vestige du nom des Francs, & il y a tout lieu de croire qu'apparemment ils avoient été jusqu'alors connus sous un autre; mais quel est ce nom? c'est ce que nous ignorons.

Cependant l'anonyme de Ravenne, auteur fort ancien, antérieur même, comme on croit, à la domination des Francs dans les Gaules, & qui écrit d'après des ouvrages nationaux encore plus anciens, qui se sont perdus, nous apprend que les Francs ont demeuré long-temps dans un pays appelé *Maurungani;* Paul Diacre parle du même pays sous le nom de *Mauringa.* Par la situation qu'ils lui donnent l'un & l'autre, on découvre que sous ces noms altérés & corrompus, comme ils le sont presque tous dans ces écrivains, ils désignent le pays que Ptolémée assigne à un peuple qu'il appelle *Marovingi* ou *Marvingi.*

L'anonyme de Ravenne en parle après la description d'une Danie, qu'il nomme aussi Saxonie & pays des Saxons, & qu'il fait confiner d'un côté au pays des Frisons, de l'autre à la Thuringe: « Cette Danie, dit-il, étoit autrefois une dépendance » de l'autre Danie, c'est-à-dire du Danemark; elle est arrosée » par l'Émi.... la Lippe, la Leine; en tirant ensuite au midi » est le pays de l'Elbe, appelé *Maurungani,* que les Francs ont habité long-temps. » Il est bien évident que la Danie que l'anonyme de Ravenne met au nord de ses *Maurungani* est le cercle de la basse Saxe, & que par conséquent ses *Maurungani*

demeuroient auprès de la Thuringe, dans la Franconie & dans la partie de la haute Saxe qui est en deçà de l'Elbe.

Paul Diacre sépare sa Mauringie de la Scandinavie, par un pays qu'il appelle Scoringie, où s'arrêtèrent d'abord les Veniles ou Lombards lorsqu'ils sortirent de la Scandinavie. La Scoringie ne pouvant être que la basse Saxe, la Mauringie sera dans la même position que l'anonyme a donnée à ses *Maurungani*. Il est vrai que le grammairien Saxon transporte la Mauringie au fond de la Scandinavie; mais D. Porcheron a très-bien remarqué, dans ses notes sur l'anonyme de Ravenne, que cette Mauringie ne pouvoit être la nôtre: *Ut tamen quod est fatear, Mauringia illa, de quâ Saxo-grammaticus, intra fines Scandinaviæ videtur conclusa, quod de nostrâ verum non est.* J'ajoûterai que ce grammairien Saxon n'a fait qu'embrouiller la narration de Paul Diacre, qu'il n'entendoit pas, pour l'ajuster à ses idées, & qu'il a confondu entre autres la Gothlande qui est en Suède, avec la Gothlande de Paul Diacre, qui étoit voisine de la Bulgarie.

Ainsi la Mauringie de Paul Diacre est bien certainement, comme les *Maurungani* de l'anonyme de Ravenne, la Franconie & la partie de la haute Saxe qui est en deçà de l'Elbe. La Mauringie & les *Maurungani* sont donc aussi, sans aucun doute, les Marvingiens de Ptolémée; ce Géographe, en effet, les joint aux Thuringiens *(Turoni* ou *Turogi)* dans le voisinage des Hessois *(Cattæ)* qu'il nomme immédiatement après eux, & les loge entre les monts Abnobes ou la forêt Noire, & les monts Sudètes ou les montagnes occidentales de Bohème; car il place la Bohème ou forêt Hercynie *(f)*, entre les monts Sudètes

(f) On ne sauroit douter que Ptolémée, par la forêt Hercynie, ὁ Ὀρκύνιος δρυμὸς, qu'il met entre les monts Sudètes & les monts Sarmatiques, n'ait entendu la Bohème, ou plustôt le cercle de montagnes & de forêts qui l'environnent. Velléius Paterculus en avoit la même idée, lorsqu'il dit que les États de Maroboduus occupoient les plaines enfermées par la forêt Hercynie : *incinctos Hercyniæ sylvæ campos.* Strabon suppose la même chose, lorsqu'il place les Quades, les Marcomans, & les autres sujets de Maroboduus au dedans de la forêt Hercynie ; il s'exprime, quelques lignes après ce passage, encore plus clairement, en disant que la forêt Hercynie forme un grand cercle, au milieu duquel est le pays fertile & habité dont il a parlé précédemment : enfin, pour lever toute

à l'occident & les monts Sarmatiques à l'orient; ainsi il ne peut y avoir de doute sur la position des monts Sudètes, ni par conséquent sur celle d'un pays situé entre la forêt Noire & ces montagnes, auprès de la Thuringe & de la Hesse. Aussi les Géographes n'ont-ils pas balancé à placer les *Marvingi*, dans leurs cartes, à l'occident de la Bohème; Mercator, Ortélius, Bertius sont entièrement d'accord à cet égard, & Cluvier lui-même, qui a voulu corriger le texte de Ptolémée, & y substituer les *Marsigni* de Tacite aux *Marvingi*, est obligé d'avouer que la description de Ptolémée est contraire à sa conjecture, & qu'elle place les *Marvingi* trop en deçà de l'Elbe.

La discussion géographique où je viens d'entrer, sur la situation des *Mauringani* de l'anonyme de Ravenne, du *Mauringa* de Paul Diacre, & des *Marvingi* de Ptolémée, étoit nécessaire pour qu'on demeurât bien convaincu que ces noms

difficulté, il marque le chemin que l'on fait en allant de la Gaule par le haut Rhin à la forêt Hercynie; « on » passe, dit-il, le lac qui est entre les » sources du Rhin & celles du Da- » nube, (c'est le lac de Constance) » on passe ensuite le Danube, & » après avoir traversé un pays assez » uni, on gagne la forêt Hercynie par des plaines élevées. » On voit évidemment qu'il laisse dans cette route la forêt Noire à gauche, & qu'il en sépare la forêt Hercynie par un pays d'une nature toute différente, & qui ne peut être que celui qui est entre la Souabe & la Bohème. C'est encore à la Bohème que s'applique le reproche qu'Arminius, dans Tacite, fait à Maroboduus, de s'être soûtenu contre les Romains à la faveur de la forêt Hercynie, qui l'avoit dérobé à leurs armes: *defensum latebris Hercyniæ sylvæ.*

Il sembleroit, après cela, que la détermination de la forêt Hercynie n'auroit point dû souffrir de difficulté; cependant la plupart des Savans ont pris jusqu'à présent la forêt Noire, qui est à plus de soixante lieues de la Bohème & des anciens États de Maroboduus, pour la forêt Hercynie; seulement quelques-uns, pour tout concilier, ont dit que la forêt Hercynie couvroit presque toute l'Allemagne, & que la forêt Noire en étoit au moins une principale partie.

Ils se trompent également les uns & les autres, & ils n'entendent pas la description que César a faite de cette forêt, description qui sert de fondement à leurs opinions. César dit que la forêt Hercynie commence aux frontières des Helvétiens Rauraques & Némètes; mais par ces Helvétiens Rauraques & Némètes, il ne faut pas entendre ceux qui étoient en deçà du Rhin, dans les Gaules; mais, comme nous l'apprend expressément Tacite, ceux qui ayant passé ce fleuve, s'étoient établis entre le Rhin & le Mein jusqu'à la Bohème; Tacite dit jusqu'à la forêt Hercynie, & il ajoûte en même temps qu'au-delà d'eux étoient les Boïens, *ulteriora Boii*, ce qui prouve que la forêt dont il veut parler est

désignent le même pays, & que ce pays ayant aussi été celui des Francs, selon le témoignage exprès de l'anonyme de Ravenne, les Francs ont habité un pays qui, assez peu de temps avant qu'ils paroissent dans l'histoire sous le nom de Francs, est appelé le pays des *Marvingi* par les auteurs du temps.

D'après cette observation, la première conjecture qui vient s'offrir à l'esprit est que les Francs, avant le nom de Francs, ignoré dans tous les auteurs jusqu'au milieu du III.e siècle, s'étoient peut-être appelés *Marvingi:* or combien cette conjecture ne prend-elle pas de force, lorsqu'on retrouve ce même nom de *Marvingi* dans leur histoire comme un nom célèbre parmi eux, qui désigne leur famille royale, ou qu'ils se donnent eux-mêmes de préférence à la tête de leurs loix?

celle qui renfermoit le pays de ces derniers, & par conséquent les montagnes & forêts qui contiennent la Bohème, qui est incontestablement le pays des Boïens.

Et ce qui confirme de plus en plus que ce sont les Helvétiens de Germanie, dont César donne les frontières pour le commencement de la forêt Hercynie, c'est ce qu'il ajoûte, qu'elle commence directement en face du Danube, ce qui ne peut convenir à la forêt Noire, & ne peut s'expliquer que des montagnes de Bohème.

César observe qu'elle a neuf journées de chemin en largeur, c'est exactement l'étendue de la Bohème du nord au sud, à raison de dix de nos lieues par journée, comme on compte ordinairement. Pour sa longueur, il rapporte que des voyageurs disoient y avoir fait soixante jours de marche sans en avoir trouvé le bout, & qu'elle s'étend d'abord le long du Danube (c'est vers l'est) jusqu'aux frontières des Daces & des Anartiens, c'est-à-dire jusqu'à la Teisse & à la Transylvanie; la Transylvanie est l'ancien pays des Daces, & son nom caractérise assez sa situation au-delà des forêts. César ajoûte que la forêt Hercynie tourne à gauche (vers le nord) & s'écartant du Danube, confine successivement à bien des Nations. Les soixante journées mènent jusqu'aux montagnes qui séparent la Russie de la Sibérie.

Sur quoi il faut prendre garde que cette forêt prenoit différens noms chez les différentes Nations où elle s'étendoit, & que le nom d'Hercynie, qui est son nom Germanique, ne lui étoit propre que pour la partie qui étoit en Germanie, en sorte que depuis César on a communément borné le nom de forêt Hercynie à cette partie, & désigné les autres chacune sous leurs noms particuliers.

Ainsi César est parfaitement d'accord avec tous les auteurs postérieurs, qui fixent, comme on a vû la position de la forêt Hercynie aux montagnes qui environnent la Bohème, & c'est une erreur grossière de la confondre, comme on fait communément, avec la forêt Noire, qui en est à plus de soixante lieues.

Le nom de *Marvingi* nous éclairciroit-il plus que celui de Francs ſur le rapport qu'ils peuvent avoir avec les anciens ſujets de Maroboduus? Sa forme caractériſe un nom patronymique; il eſt ordinaire que la terminaiſon *ing*, dans les noms Tudeſques, marque la deſcendance; elle a, comme on croit, ſa racine dans un mot que conſerve encore l'ancien Celtique; ce mot eſt *engi*, qui veut dire *mettre au monde* ou *naître*. *Marvingi* ſignifie donc les deſcendans ou les ſujets de *Marwe* ou *Marwu*, & il annonce des deſcendans ou des ſujets de Maroboduus, ſi *Marwe* ou *Marwue* eſt, comme je crois l'avoir établi, le nom Tudeſque rendu en latin par celui de Maroboduus: ce que ce nom annonce ſera confirmé & par la migration des ſujets de Maroboduus, qu'on ne trouve plus en Pannonie lorſque les Mérovingiens paroiſſent en Germanie, & par l'arrivée des Marvingiens, qu'on ne connoît en Germanie que lorſque les ſujets de Maroboduus ont diſparu de la Pannonie.

Ainſi les Francs, pris pour les Marvingiens de Ptolémée, que les mêmes demeures & le même nom ſemblent en effet confondre avec eux, ont dans ce nom une convenance d'autant plus remarquable avec les ſujets de Maroboduus, qu'elle explique la ſeule tradition poſitive qui nous reſte touchant leur origine, ſavoir qu'ils étoient venus de Pannonie.

Tout ce qu'on ſait après cela des Francs, eſt que leurs mœurs & leur langue dénotoient inconteſtablement un peuple Germanique, qu'ils étoient au moins mêlés de Sicambres, & qu'ils en affectoient le nom; enfin qu'ils avoient, pour l'arrangement de leurs cheveux, cette mode ou coûtume par laquelle les Suèves, & ceux qui ſe faiſoient gloire de leur appartenir, ſe diſtinguoient de tous les autres Germains, & que leurs Rois portoient avec affectation cette marque caractériſtique de la nation Suévique. Or tous ces traits nous ramènent encore preſque néceſſairement aux ſujets de Maroboduus.

1.° Ces ſujets de Maroboduus ſont les ſeuls Germains que nous ſachions avoir été établis dans la Pannonie; il eſt vrai qu'on pourroit ſoupçonner qu'il s'y en étoit établi d'autres, ſur ce que Tacite dit, qu'il eſt incertain ſi les Avariſques de

Pannonie y ſont venus du pays des Oſes de Germanie, ou ſi les Oſes de Germanie y ont paſſé du pays des Avariſques de Pannonie; mais ce qu'il obſerve enſuite, que les uns & les autres parlent la même langue, & que cette langue, qui eſt la Pannonique, prouve que les Oſes ne ſont pas Germains, lève l'incertitude qu'il avoit d'abord témoignée, & détruit ce qu'on en pourroit conclurre, qu'il y avoit en Pannonie d'autres Germains que les ſujets de Maroboduus. Si donc les Francs ſont des Germains d'origine, & qu'ils aient demeuré quelque temps dans la Pannonie, ils ne peuvent être que ces ſujets de Maroboduus qui y avoient été logés.

2.° C'eſt encore d'eux ſeuls que les Francs ont pû tirer leur nom de Sicambres, puiſque depuis la défaite des Sicambres & la dévaſtation de leur pays, ſous Auguſte, il n'en reſta plus d'autres en Germanie que ceux qui ſuivoient Maroboduus.

3.° Enfin rien ne rapproche davantage les Francs des anciens ſujets de Maroboduus, que l'affectation de porter leur chevelure à la manière des Suèves, & la coûtume particulière de leurs Rois, de ſe diſtinguer de leurs ſujets par l'élégance de la leur. Il en réſulte en effet que les Sicambres, & autres peuples compris ſous le nom de Francs, étoient Suèves ou aſſociés aux Suèves, qu'ils ſe piquoient de leur appartenir, & qu'au moins leurs Rois étoient Suèves. Or les peuplades de Maroboduus nous donnent, & peuvent ſeules nous donner des Sicambres & autres peuples Germains incorporés aux Suèves, & ſoûmis à une famille de princes Suèves: je dis, peuvent ſeules nous donner, puiſqu'il n'y avoit plus, comme j'ai dit, d'autres Sicambres en Germanie que ceux qui ſe joignirent à ces peuplades.

La chevelure des Suèves étoit, au rapport de Tacite, une mode qui leur étoit ſi particulière, qu'elle les diſtinguoit de tous les autres Germains; elle ne conſiſtoit point à relever & nouer ſes cheveux ſur un côté de la tête, mais ſimplement à les tordre ou à les treſſer & à les nouer; c'eſt ce que ſignifient ces mots de Tacite: *Inſigne gentis obliquare crinem ac nodo ſubſtringere.* M. Wachter, dans ſon Gloſſaire, a obſervé que c'étoit même de cet uſage que venoit le nom de Suèves, ſoit

qu'on le tirât de *schweis*, qui est une queue, *& quidquid caudæ simile est ut syrma in veste;* soit qu'on le tirât de *swippe*, qui signifie *flagellum*. Il remarque qu'on pouvoit donner ce dernier nom aux nattes ou tresses des Suèves, *quia caput humerosque continuò verberabant;* il dit que l'un & l'autre mot conviennent admirablement bien à cet usage, *res ipsa mirè respondet utrique vocabulo*. Il pouvoit ajoûter que Grégoire de Tours s'est formellement servi de *flagellum* pour désigner ces nattes: *diligenti curâ nutritus, ut istorum regum mos est, crinium flagellis per terga demissis.*

On a quelquefois cru que les Suèves, & on l'a dit aussi des Francs, retroussoient leurs cheveux, & les nouoient sur le haut de la tête; M. Fréret l'a assuré des princes Suèves, & il y a appliqué un passage de Tacite, qu'il cite ainsi: *religant in solo ipso vertice Principes & ornatiorem habent.* Il aura été sans doute trompé par quelqu'édition fautive; toutes celles que je connois séparent par un point ces premiers mots, *religant in ipso solo vertice*, de ceux qui les suivent; & en effet, lorsqu'on lit tout le texte où ils se trouvent, on voit qu'ils appartiennent à la phrase qui les précède, & que ceux qui les suivent, *Principes & ornatiorem habent*, ont leur sens à part, fini & complet. Tout le texte est: *Apud Suevos usque ad canitiem, horrentem capillum retrò sequuntur, ac sæpè in ipso solo vertice religant. Principes & ornatiorem habent.* Quant au sens de ce texte, comme Tacite venoit de dire que la mode des Suèves, par rapport à leur chevelure, leur étoit propre & les distinguoit de tous les autres Germains, & que si ailleurs on suivoit cette mode par la suite de quelque alliance, ce qui arrivoit souvent, ou par imitation, ce n'étoit que pendant la jeunesse, il ajoûte: *chez les Suèves ils l'observent jusque dans la vieillesse, & souvent ils nouent encore une poignée de cheveux blancs & hérissés qui leur reste sur le haut de la tête. Leurs Princes les arrangent avec encore plus d'élégance que les autres.*

Il est important de bien fixer l'idée qu'on doit avoir de cette chevelure Suévique, afin de se convaincre plus facilement du rapport qu'y a la chevelure de nos premiers ancêtres & de nos

nos premiers Rois, dont non ſeulement on trouve des deſcriptions dans Sidoine, dans Agathias, dans Grégoire de Tours, mais dont on a encore une connoiſſance plus décidée par quelques monumens des Rois de la première race, & entre autres par les repréſentations des enfans de Clovis, qu'on voit au portail de S.[t] Germain-des-prés, & qu'on croit être un ouvrage du temps même de ces Princes.

Il eſt donc évident, à ce que je crois, qu'il n'y a aucun des traits, & ſingulièrement de ceux ſur leſquels on a le plus de certitude, qui ne lie l'origine de nos ancêtres aux peuples ſur qui régna Maroboduus; & dès-lors il eſt bien naturel d'en conclurre que la famille royale des Francs tiroit auſſi ſon nom & ſon origine de Maroboduus lui-même, quand on s'aperçoit que le nom de cette famille eſt dérivé préciſément de celui de ce Prince.

Que Maroboduus ait eu une poſtérité connue, qui ait porté ſon nom, qui ait été illuſtre en Germanie, & dont les peuplades, qui ſe formèrent depuis de ſes ſujets, aient aimé à tirer leurs Rois, ce ſeroit s'aveugler volontairement que de le conteſter après le paſſage de Tacite, qui dit que juſqu'à ſon temps les Marcomans & les Quades avoient conſervé des Rois de l'illuſtre famille de Maroboduus & de Tuder: *Marcomannis Quadiſque uſque ad noſtram memoriam Reges manſerunt ex gente ipſorum, nobile Marobodui & Tudri genus.*

Quand même Tibère & ſes flatteurs auroient groſſi la puiſſance ou le mérite de Maroboduus, pour enfler les avantages de ſa chûte, il ſuffira toûjours que Maroboduus ait fondé une monarchie conſidérable; que ſon nom ait paru mériter, à ceux qui vivoient de ſon temps ou peu après, de tenir un rang diſtingué dans l'hiſtoire; il ſuffira que de ſimple particulier il ſoit parvenu au trône, ou qu'il ait recouvré une couronne que ſes ancêtres avoient perdue, pour que la famille qu'il a laiſſée ait fait gloire de conſerver ſon nom, & de lui rapporter ſon origine.

Qu'à force d'hypothèſes & de conjectures on affoibliſſe le témoignage de Tacite ſur Maroboduus; qu'on jette du doute

ſur ſes deſcendans, que cet hiſtorien fait régner juſqu'à ſon temps; on ne réuſſira point, je crois, à perſuader que la famille qu'il lui attribue, qu'il déſigne par ſon nom, & qu'il qualifie illuſtre & royale plus de quatre-vingts ans après ſa mort, n'ait point exiſté, & ſoit un être de raiſon, ou ne mérite aucune attention lorſque cent cinquante ans après, chez une Nation dont l'origine ne peut preſque être raiſonnablement rapportée qu'à ce Prince, on trouve une famille regardée comme la plus ancienne & la plus noble de la Nation, avec ſon nom & la marque caractériſtique des Princes de la ſienne.

Enfin, pour combattre mon opinion, on doit ſe reſſouvenir qu'il ne ſuffiroit pas d'établir entre les Francs & quelques peuplades des ſujets de Maroboduus, telles que celles qui s'arrêtèrent en Bohème & en Moravie, des différences que je ne conteſte pas; mais il faudroit détruire les conformités & les rapports que j'ai fait remarquer entre les Francs & celle de ces peuplades qui s'établit en Pannonie, rapports qui ſont évidens & palpables, & me paroiſſent porter ma conjecture preſque au rang d'une démonſtration.

J'avoue cependant que je viens peut-être un peu tard combattre une opinion qui règne depuis douze cents ans; mais outre que je ne combats cette opinion que pour en propoſer une toute à la fois & plus probable & plus honorable à nos premiers Rois, je ne crois pas qu'il y ait perſonne aujourd'hui qui croie, en pareille matière, devoir ſacrifier ſes connoiſſances & ſa raiſon au préjugé le plus ancien & le plus accrédité.



RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES COURS QUI EXERÇOIENT LA JUSTICE SOUVERAINE DE NOS ROIS,

Sous la première & la seconde Race, & au commencement de la troisième.

Par M. Gibert.

J'ai cru qu'il pouvoit être utile de recueillir, & de mettre ſous les yeux du public, ce qu'il y a de plus certain & de plus précis, dans les monumens de notre hiſtoire, ſur les Tribunaux qui exerçoient la juſtice ſouveraine de nos Rois, ſous la première & la ſeconde race, & pendant les premiers ſiècles de la troiſième.

Pluſieurs auteurs ont entrepris de nous inſtruire ſur ce point intéreſſant de nos antiquités; mais il m'a paru qu'ils s'étoient trop livrés à des préjugés & à des conjectures peu ſolides, & qu'on pouvoit, ſans s'égarer, ſuivre une route différente de celle qu'ils ont tenue.

Mon deſſein n'eſt pas cependant de combattre leurs opinions, ni de relever les erreurs où ils ont pû tomber; mais d'expoſer, avec toute l'exactitude & la fidélité poſſibles, des faits qui m'ont paru propres à éclairer ceux qui ne cherchent que la vérité.

Nos Rois ont eu de tout temps des Cours de juſtice, pour juger les cauſes qui étoient portées devant eux, à raiſon de la ſouveraineté & du reſſort *(a)*.

(a) Le mot de *ſouveraineté* ne ſignifioit originairement que ſupériorité; priſe dans un ſens étroit, la ſouveraineté eſt la ſupériorité de dignité ou d'office: le reſſort eſt la ſupériorité de territoire; la première rend le Juge inférieur, juſticiable du ſupérieur dans l'exercice de ſa juriſdiction; le reſſort donne au Juge ſupérieur le droit de Juſtice en certains

Sous la première & la seconde race ils en avoient une *ordinaire* dans leur palais, pour exercer leur jurisdiction suprême sur tout le Royaume; & une autre que j'appellerai *domaniale*, qui n'exerçoit de jurisdiction, & n'avoit de ressort que sur les terres qu'ils possédoient propriétairement.

Je parlerai d'abord de la Cour ordinaire du Palais. Hincmar, archevêque de Reims, dans une lettre qu'il écrivoit, en 882, aux Seigneurs du Royaume sur l'éducation de Louis & de Carloman, nous a conservé l'extrait d'un livre qu'Adhalard, abbé de Corbie, parent & l'un des principaux Ministres de Charlemagne, avoit écrit sur l'ordre qui s'observoit dans le palais; on y apprend que la principale fonction du Comte du palais étoit de présider à cette Cour, de terminer toutes les affaires contentieuses, que l'espérance d'un jugement équitable y faisoit porter des autres endroits du Royaume où elles avoient pris naissance, & de réformer les jugemens injustes des tribunaux inférieurs *(b)*.

Recueil des hist. de France, t. IX, p. 264.

Ceux qui composoient la Cour du Roi, sous le Comte du palais, sont appellés *Proceres* dans le moine de S.[t] Gal, de même que dans une vingtaine de jugemens qui nous restent des Rois de la première race. La chronique de S.[t] Vincent de Vulturne,

Mon. S. Gall. de gest. Carolus Mag. l. II, c. 9.

cas dans le territoire de l'inférieur: c'est ce qui a fait dire à Beaumanoir, *que l'on plaide devant le Roi ou d'appiaux fés à li, pour raison de souveraineté ou d'autres cas qu'il a sur ses Juges pour raison de ressort;* mais souvent, sous le nom seul de souveraineté, on comprend aussi le ressort, & il faut distinguer la souveraineté qui procède de la qualité éminente du Prince & du pouvoir suprême qui y est attaché, & celle qui ne résulte que de la seigneurie des terres & fiefs, & du rang qu'ils tiennent entre eux; la première donne une jurisdiction pleine & absolue; la seconde n'en donne qu'une limitée, & toûjours dépendante: *Chacuns des Barons,* dit Beaumanoir, *si est SOUVERAIN, en sa Baronie; veoirs est que li Roi est SOUVERAIN par-dessus tous, & a de son droit le général garde du Reaume, pour quoy il puet faire tiex établissemens come il li plest pour le quemun profict & che que il établit, i doit être tenu, & si n'en y a nul si grand dessous li qui ne peut être traie en sa Cour par défaut de droit & de faux jugement, & pour tous les cas qui touquent au Roi.* Coûtume de Beauv. ch. 34; cet auteur écrivoit en 1285.

(b) Comitis autem Palatii inter cætera penè innumerabilia in hoc maximè sollicitudo erat, ut omnes contentiones legales quæ alibi ortæ propter æquitatis judicium Palatium aggrediebantur, justè ac rationabiliter determinaret, seu perversè judicata ad æquitatis tramitem reduceret. Hincmar, epist. ad Proceres regni, cap. XXI.

citée par Du Cange, les appelle *Echevins du palais, Scabini palatii;* & un jugement rendu au palais d'Hériſtal, ſous Charles le Simple, en 919, leur donne auſſi ce nom *(c)*. Il eſt certain que les Capitulaires le donnent en général aux Aſſeſſeurs des Comtes, qu'on trouve auſſi appelés *Rachimburges* ou *Rathimburges*. Le mot *Rachimburges* ſignifie conſervateur des cauſes, celui d'Échevins ſignifie ſimplement Juges, ou, comme on diſoit autrefois, *Jugeurs*. Le titre de *Proceres* avoit été affecté aux Sénateurs chez les Romains; quoiqu'il comprenne en général, dans nos chartres & dans nos écrivains, tous les Juges de la Cour du Palais, il déſigne quelquefois plus particulièrement les hauts hommes ou Seigneurs qui étoient appelés aux conſeils de nos Rois & à leurs Cours de juſtice; & ils ſont même, ſous ce nom, formellement diſtingués des Lettrés ou Clercs, qui ſont appelés Docteurs des loix, *Doctores legum,* comme dans une charte de Pepin, en 750, où il eſt dit que les *Proceres,* le Comte du palais & les Docteurs des loix ont jugé, &c. *(d)*.

Dissert. XV, ſur l'hiſtoire de Joinv. p. 228.

Recueil des hiſt. de France, t. IX, p. 548.

Vid. Godefroy, ad leg. 1, cod. Theodoſ. tit. de Nuptiis.

Recueil des hiſt. de France, t. IV, p. 717.

Un auteur cité par Du Cange appelle ces derniers, Seigneurs des loix, *Domini legum:* « ce qui ayant été examiné, dit cet auteur, par les Grands & par les Seigneurs de loix, il fut « jugé de l'avis unanime de tous *(e)*. » Dans les lettres d'anobliſſement de Simon de Bucy, premier Préſident du Parlement de Paris en 1344, il eſt dit que ſon père étoit Clerc & Seigneur en loix *(f)*.

In verbo lex, *nouv. édit. t. IV, fol. 160.*

(c) Ergo ad cauſas noſtras ejus proclamationem mittens judicio ſcabinorum Palatii noſtri, & atteſtatione omnium fidelium noſtrorum . . . Hæc ſunt nomina qui præfatum contulerunt judicium videlicet Epiſcoporum . . . Comitum . . . necnon Scabinorum. Diplom. Carol. Simpl. de abbatia ſancti Servatii.

(d) Sicut Proceres noſtri, ſeu comitis Palatii noſtri, & alii Doctores legum judicaverunt. Præcept. Pippini, majoris Domûs, pro mon. ſancti Dionyſii.

(e) Quod à Principibus & legum Dominis diligenter examinatum generali omnium ſententiâ judicatur. Otto de Sancto-Blaſio, cap. 14. Beaumanoir cite en quelques endroits les Seigneurs de loix; le chapitre 25 commence ainſi: *Anchienement ſi comme nous avons entendu des Seigneurs de loix.* Et au chapitre 38: *Une trop mauvaiſe coûtume ſouloit courre anchienement ſi comme nous avons entendu des Seigneurs de lois.*

(f) Elles lui furent accordées étant déjà Procureur général, en 1335; il en obtint de ſecondes en 1339, étant Préſident en Parlement, pour lever les ſoupçons qui couroient ſur ſa légitimité, car ſon père étant

Si l'on veut remonter jusqu'à la fondation de la monarchie, on trouvera ces Juges lettrés indiqués dans la loi salique sous le nom de *Sagibarons* ou *Saccbarons*, mot qui signifie *hommes de causes*, c'est-à-dire hommes instruits de la loi pour décider les procès. Il y en devoit avoir plus de trois, ou, suivant une autre leçon, il suffisoit de trois dans chaque *mallberge* ou assise, & leur autorité étoit dès-lors si grande que le *Graffion*, ou celui qui présidoit à la justice, ne pouvoit s'écarter de leur décision *(g)*.

La Cour souveraine du Roi avoit son tribunal dans le palais du Roi; c'est ce qui résulte de l'intitulé de tous les jugemens qui nous en restent, tant sous la première que sous la seconde race, car il est conçu uniformément en ces termes: *En l'audience tenue dans notre Palais de..... pour entendre & juger les causes de tous nos sujets.* La formule que Marculfe, qui écrivoit sous la première race, donne des jugemens du Roi dans les grandes affaires, contient aussi cet intitulé *(h)*, & il est très-important de le remarquer, parce que c'est ce qui distingue plus sensiblement, dans les anciens monumens de notre histoire, la Cour de justice de nos Rois, des Parlemens ou assemblées générales de la Nation qui se tenoient en pleine campagne, d'où vient le mot de *champ de mars* ou *de mai* qu'on leur donnoit.

Recueil des hist. de France, t. IV, p. 659, 672, 676, &c.

Il paroît même que c'étoit à l'entrée du palais que siégeoit la Cour royale; on doit le conclurre du récit que fait le moine de S.t Gal du cérémonial qui fut observé à la réception des ambassadeurs Grecs envoyés à Charlemagne: il rapporte qu'après les avoir fait passer devant le Connétable, qui donnoit ses ordres, assis sur un siege élevé, aux gens de son département,

mort Chanoine de Châlons, on lui reprochoit qu'il étoit bâtard. On croit faire plaisir de donner les unes & les autres à la suite de ce Mémoire.

(g) Sachibarones verò in singulis mallebergiis plus quàm tres esse (non) debent, & si de ipsâ causâ illi aliquid sanum dixerint, penitus Gravio nullam habeat licentiam removendi. Leg. Saliç. tit. 57.

(h) Ergò cùm nos in Dei nomine ibi in palatio nostro ad universorum causas recto judicio terminandas unà cum Dominis & patribus nostris Episcopis vel pluribus Optimatibus nostris, &c. Prolog. de Reg. judic. *Cùm de magnâ re duo causantur simul.* Marculp. formul. lib. 1, formul. 25.

on les fit entrer dans le palais; qu'ils y trouvèrent d'abord le Comte du palais, tenant son audience au milieu des *Proceres;* ensuite, un peu plus avant, le Grand-maître de la maison; puis, en arrivant dans une salle, les Chambellans & leur chef, &c. *(i)*. Il est évident, sans doute, que ce récit suppose que le Comte du palais siégeoit dans le vestibule, & à l'entrée du palais. Plus de quatre cents ans encore après, nos Rois avoient, en ce même endroit, un tribunal qu'on appeloit *les plaits de la porte*, où S.t Louis, au rapport du sire de Joinville, assistoit presque tous les jours, avec les principaux de sa Cour.

Hist. de Saint Louis, par le sire de Joinv. édit. de Ducange, p. 12.

Les séances ordinaires de la Cour du palais tenoient, sans discontinuation, toute l'année & tous les jours; Louis le Débonnaire n'étant que roi d'Aquitaine, y assistoit trois fois la semaine *(k)*, & lorsqu'il fut Empereur, il fit déclarer aux Comtes & aux peuples que son intention étoit d'y assister chaque semaine une fois *(l)*.

L'absence du Roi hors du royaume ne les interrompoit pas; ainsi Charles le Chauve laissant la garde du sceau, pendant son voyage d'Italie, à son parent Adhalar, Comte du palais, lui prescrit de tenir assiduement l'audience du palais, s'il n'en est empêché par quelque raison, auquel cas il nomme un de ses Assesseurs en sa place, lui recommandant néanmoins de

(i) *Cùmque venissent, fecit idem Episcopus & socius ejus Comitem stabuli in medio subjectorum suorum throno sublimi considere, ut nequaquam alius quàm Imperator credi potuisset. Quem ut Legati viderunt, corruentes in terrâ, adorare voluerunt; sed à Ministris repulsi,* ad interiora *progredi sunt compulsi. Quò cùm venirent, videntes comitem Palatii in medio Procerum concionantem, Imperatorem suspicati terrâ tenus sunt prostrati. . . . In ulteriora progressi, & invenientes magistrum Regiæ cum Ministris ornatissimis, putantes Imperatorem, devoluti sunt in humum; indeque repulsi, repererunt in consistorio cubicularios Imperatoris circa magistrum suum, &c.* Mon. Sanct. Gall. de Gest. Caroli Magni, lib. II, cap. 9.

(k) *Tribus diebus Rex per singulas hebdomadas rei judiciariæ intererat.* Vit. Ludov. Pii, cap. 19; Recueil des Hist. de Fr. tome I, p. 95.

(l) *Hoc Missi nostri notum faciant Comitibus & populo, quòd nos in omni hebdomadâ unum diem ad causas audiendas & judicandas sedere volumus.* In capitulis quæ sequuntur Capitulare. Wormat. ann. 829, cap. 14; Recueil des Hist. de Fr. tome VI, p. 443.

la tenir lui-même au moins une fois la ſemaine *(m)*.

Il y avoit ſans doute des ſéances extraordinaires, qui ſe tenoient lorſque de grandes affaires exigeoient un jugement plus ſolennel; mais non pas régulièrement, en certain temps déterminé chaque année, du moins je n'en ai point trouvé de veſtiges ni d'indices: il eſt vrai que la pluſpart de nos écrivains paroiſſent en citer, mais c'eſt en confondant les ſéances de la Cour de juſtice avec les aſſemblées de la Nation *(n)*. Les noms de *Malle* & de *Placite*, qui étoient communs aux uns & aux autres, ont donné lieu à cette confuſion : ces noms *Malle* & *Placite* déſignoient originairement toute aſſemblée, toute conférence qui ſe tenoit pour traiter quelque affaire que ce fût; *malle*, en latin *mallus & mallum*, avoit, dans l'ancienne langue Tudeſque, exactement la même ſignification que celui de *Parlement*, qui dans notre vieux langage vouloit dire, *conférence, pour-parler*, &, comme nous dirions peut-être aujourd'hui, *congrès*. Le mot *placite* ou plait, *placitum*, ſignifioit d'abord le jour auquel on indiquoit une aſſemblée, pour faire ou réſoudre quelque choſe, & qui étoit convenu ou agréé; on l'a dit enſuite de l'aſſemblée même, tenue au jour indiqué. Il y a pluſieurs autres explications ou étymologies de ces noms, qu'il ſeroit trop long & aſſez inutile d'entaſſer ici; ce ſont-là les plus naturelles, ou pluſtôt les ſeules véritables.

Bignon. in not. ad formul. Marcul. in form. 37, lib. p. 500.

Il eſt bien certain que les *Malles* ou *Placites* généraux de

(m) Adhalardus comes Palatii remaneat cum eo (nempe filio) cum ſigillo, & ſi ipſe pro aliquâ neceſſitate defuerit Gerardus ſive Fridericus, vel unus eorum qui cum eo ſcariti ſunt (id eſt conſociati) cauſas teneat, & vel unâ die in ſeptimanâ ipſe cauſas teneat. Capitul. Cariſi. an. 877, cap. 12; Recueil des Hiſt. de Fr. tome VII, p. 702.

(n) Ils les confondent encore quelquefois, ſans plus de fondement, avec ces *Cours plénières* que nos Rois tenoient aux quatre grandes fêtes de l'année, & qui n'étoient que des aſſemblées de magnificence & de plaiſirs, pendant leſquelles ils ſe ſignaloient par des actes de grace & de libéralité. Du Cange en a fait une Diſſertation particulière qu'on peut conſulter : c'eſt la cinquième de celles qui ſont à la ſuite de l'hiſtoire de S.t Louis; elle commence ainſi : *Outre ces champs de Mars ou de Mai, & ces aſſemblées générales que nos Rois convoquoient tous les ans pour les affaires publiques, ils en faiſoient encore d'autres aux principales fêtes de l'année, où ils ſe faiſoient voir à leurs peuples & aux étrangers, avec une pompe & une magnificence dignes de la majeſté royale.*

la

la Nation, dans lesquels se traitoient les affaires publiques, la guerre, la paix, les alliances & tout l'ordre politique de l'État, se tenoient régulièrement deux fois par an; mais il n'y a pas la moindre preuve qu'il en fût de même des grandes séances ou *placites* extraordinaires de la Cour du palais, & je suis convaincu qu'on ne les tenoit que suivant les occurrences *(o)*.

Cette Cour étoit non seulement honorée de la présence du Roi, mais encore de l'assistance des Seigneurs ecclésiastiques & laïques, & des grands Officiers qui étoient auprès du Roi. Il y en a un, par exemple, du 15 mars 693, où assistèrent douze Évêques, douze Grands, huit Comtes, huit Grafsions, quatre Domestiques, quatre Référendaires, deux Sénéchaux, le Comte du palais, & plusieurs autres féaux du Roi. *Recueil des hist. de France, t. IV, p. 672.*

Dans celui de Charles le Simple, que nous avons cité plus haut, avant les noms des Échevins du palais, qu'on y lit au nombre de dix-sept, on trouve ceux de cinq Évêques & de douze Comtes; dans un autre du même Prince, de l'an 916, il y a cinq Évêques, quatorze Comtes, & dix-sept autres Juges dont la qualité n'est pas exprimée, mais qui apparemment sont les Échevins ou Jugeurs du précédent.

Il est parlé des séances de la Cour du palais dans la chronique de S.t Bénigne de Dijon, sous l'intervalle de l'an 925 à l'an 936; l'écrivain y rapporte un jugement rendu pendant que le roi Raoul étoit à Dijon, Robert, comte du Palais, tenant son audience *(cum Robertus comes Palatii causas suas teneret)* en présence de Gislebert, comte de Bourgogne. *Ibid. t. VIII, p. 243.*

Ce Robert étoit, à ce qu'on prétend, frère d'un Héribert II, qui fut aussi comte du Palais, & qui l'étoit encore en 980, comme le prouve une charte de Lothaire, l'avant-dernier des *Descript. hist. & géogr. de la France, part. I, page 32.*

(o) Voici les dates des principaux jugemens qui nous restent d'avant Charlemagne, suivant les mois où ils ont été rendus; on en trouve de tous les mois, excepté de ceux de janvier, de juillet & de septembre: 1.er mars 752, 3 mars 726, 7 mars 716, 14 mars 697, 15 mars 693, 8 avril 709, 15 mai 692, 20 juin 750, 12 août 691, 15 août 746, 17 août 747, 23 octobre 664, 29 octobre 759, 1.er novembre 692, 13 & 14 décembre 710, 22 décembre 674 & 695, 11 février 747, 15 février 702. On trouvera ces jugemens au *t. IV des Hist. de Fr. p. 648 & suiv.* & au *t. V, p. 697 & suiv.*

Carlovingiens, donnée cette année, où il l'appelle Comte de ſon palais, & ſon cher & féal *(p)*.

Glab. Rudulph. hiſt. l. III, c. 2.
On trouve cette charge encore exiſtante dans les commencemens de la troiſième race; un auteur contemporain nous apprend que la faveur du roi Robert y éleva Hugue de Beauvais: c'eſt cet Hugue qui fut tué en 1024 ou 1025, par des aſſaſſins qu'avoit apoſtés Foulques, comte d'Anjou, pour quelques diſcours qu'il avoit tenus au Roi contre la Reine, nièce de Foulques. On lit enfin, dans un manuſcrit cité par l'hiſtorien de Blois, que Robert conféra cette dignité à Eudes, comte de Chartres, qui en prend en effet le titre dans une charte de 1032, & il y a lieu de croire qu'il ſe la fit inféoder ſuivant l'uſage du temps; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les aînés de ſes deſcendans en prirent toûjours le titre depuis, juſqu'à ce qu'il fut porté, en 1284, à Philippe le Bel par l'héritière des comtes de Champagne, & éteint, en 1285, par l'avènement de ce Prince à la Couronne. Ainſi il ne peut guère y avoir de doute ſur l'exiſtence de cet officier ſous les premiers ſucceſſeurs de Hugue Capet.

Mais il eſt plus difficile de reconnoître s'il conſervoit les mêmes fonctions qu'il avoit eues juſqu'alors; ce qui en peut faire douter, c'eſt qu'il n'eſt nommé ni déſigné dans aucun des jugemens qui nous reſtent de ce temps-là: cependant il faut prendre garde 1.° que ces jugemens ſont en très-petit nombre; 2.° qu'on n'en a point d'expédition régulière, mais ſeulement des notices qui certifient qu'ils ont été rendus, ſans en donner la forme ni les détails; en ſorte qu'il n'y a abſolument aucune conſéquence à tirer de ce qu'on n'y trouve point le nom de cet Officier.

Bruſſel, l. II, c. 29, tome I, p. 375 & 376.
On prétend avoir obſervé que nos Rois, dans le XII.ᵉ ſiècle & au commencement du XIII.ᵉ ne donnoient point la qualité de comte du Palais aux comtes de Champagne; que ceux-ci même ne la prenoient point dans les actes qu'ils paſſoient avec le Roi & les hauts Seigneurs; & qu'enfin S.ᵗ Louis eſt le

(p) Heribertus comes Palatii, nobis carus & fidelis in omnibus. Recueil des Hiſt. de Fr. t. IX, p. 692.

premier qui ait reconnu les comtes de Champagne pour comtes du Palais. Si cela est, la cause en pourroit venir de ce que les Seigneurs prétendoient tenir héréditairement les charges qui leur avoient été inféodées, & que nos Rois, qui ne vouloient point reconnoître cette hérédité des charges, leur en refusoient l'investiture, & ne souffroient point qu'ils en prissent le titre vis-à-vis d'eux.

On en a un exemple dans ce qui arriva pour la grande Sénescallie; elle avoit été inféodée, sur la fin de la seconde race, aux comtes d'Anjou, & ils soûtenoient qu'elle l'avoit été à titre héréditaire; malgré leur prétention, nos Rois ne laissèrent pas de nommer d'autres Sénéchaux jusqu'au règne de Louis le Gros, qui ayant besoin du comte d'Anjou, l'admit à proposer juridiquement les moyens sur lesquels il fondoit son droit, & lui confirma l'hérédité de la grande Sénescallie par un jugement, qui régla en conséquence que le Sénéchal ordinaire releveroit du Comte & de ses successeurs, lesquels pourroient, lorsqu'ils voudroient, faire auprès du Roi les fonctions de la grande Sénescallie.

Hugo. de Clericis, de Major. & Senescall. Fr. apud Sirmond. t. III, p. 875.

C'est sans doute pour prévenir un pareil abus que dans la suite nos Rois, en recevant leurs grands Officiers en foi & hommage, prirent la précaution de leur faire jurer qu'ils ne prétendroient point l'hérédité de leurs offices: le serment de Jean Clément, pour sa charge de Maréchal de France, en 1225, contient formellement cette clause *(q)*.

La Cour ordinaire du palais continua indubitablement de subsister sous les premiers descendans de Hugue Capet; c'est cette Cour dont il s'agit dans une charte de Louis le Gros, de l'an 1120, si pourtant elle n'est pas supposée, comme plusieurs Savans croient avoir lieu de soupçonner: par cette charte ce

(q) Ego Joannes Marescallus domini Ludovici regis illustris notum facio universis præsentes litteras inspecturis, me super sacro-sancta jurasse ipsi domino Regi, quòd non retinebo equos, nec palafredos, nec roncinos redditos ad opus meum ratione ministerii mei quod habeo de dono ipsius domini Regis, nec ego, nec hæredes mei reclamabimus Marescalliam jure hæreditario tenendam & habendam. *In cujus rei memoriam & testimonium præsentes litteras sigillo meo feci muniri. Actum apud Suess. anno Domini M. CCXXIII.* Ampliss. collect. P. Martène, t. I, p. 1175.

Prince accorde à l'abbaye de Tiron le privilége « de porter
» directement ses causes devant ses *grands Présidentiaux*, soit à
» Paris, soit ailleurs, où son éminente & suprême royale Cour
résidera *(r)*.» *Les grands Présidentiaux* ne sont-là autre chose que ceux qu'on a vû plus haut désignés sous le nom de *Proceres*, de *Scabini*, *&c.* & qui furent dans la suite appelés *Présidens* & *Maîtres de la Cour (s)*.

Il est souvent parlé, dans les chartes & dans les historiens, d'une Cour des Barons ou des Pairs; & cette Cour n'est autre chose que celle même du Palais, dans laquelle devoient être portées les causes des Barons ou seigneurs de fief, qui avoient le droit & étoient dans le cas d'être jugés féodalement en la Cour du Roi.

On sait qu'il y avoit des lieux en France où les jugemens étoient faits par un Bailli, Prevôt ou Lieutenant, assisté d'Assesseurs; & qu'il y en avoit d'autres où ils se faisoient par les hommes de fief & vassaux du Seigneur à qui appartenoit

(r) Coram magnis Præsidentialibus nostris Parisius vel alibi ubi nostra præcellens & suprema regalis Curia residebit, immediatè & solummodò habeant & teneantur respondere. Gall. Christ. t. VIII, col. 320, inter monum.

(s) Dans plusieurs ordonnances concernant le Parlement, il est parlé de Présidens & de Résidens; & par le nom de Présidens, on ne peut point entendre ceux que nous désignerions aujourd'hui par ce nom. Philippe le Long, par exemple, dans une ordonnance de l'an 1320, dit qu'en la Grand'chambre seront huit Clercs & douze laïcs Présidens; une ordonnance de 1302 porte, qu'il y aura un Parlement à Toulouse, si les Grands du pays consentent de ne point appeler des *Présidens* qui le tiendront; une ordonnance de 1296 porte que les Présidens & Résidens du Parlement s'assembleront tous les ans à Paris aux octaves de Pâques & le lendemain de S.t Michel. *(Du Tillet, Recueil des rangs des Grands de France, Miraumont, p. 8.)* Il n'y a certainement personne qui ne reconnoisse à la première vûe, qu'on ne peut pas prendre, dans tous ces endroits, le mot de Président au même sens que nous lui donnons aujourd'hui: c'est pourquoi quelques auteurs se sont imaginés que cette qualité y désignoit peut-être plus particulièrement ceux qui composoient la Grand'chambre, & celles de Résidens, tous les autres; mais l'ordonnance de 1296 donne aussi à ceux qui composoient la Grand'chambre, le nom de Résidens, & détruit par conséquent cette explication. Je crois donc que le nom de Président est la même chose dans ces ordonnances, que celui de Maîtres qu'on leur a depuis donné; & c'est aussi en ce sens que je prends le nom de Présidentiaux dans la charte de Louis le Gros.

la juſtice *(t)*, qu'on appeloit compagnons ou Pairs de fief: mais dans les lieux mêmes où les jugemens étoient faits par le Bailli, les vaſſaux du Seigneur, ſuivant les règles du droit féodal, ne pouvoient être jugés en ſa Cour que par leurs Pairs de fief, dans les choſes qui touchoient à leur honneur, à leur corps ou aux droits de la pairie: je dis dans les cauſes de ce genre, car dans les autres ils ne jouiſſoient pas de ce droit s'ils ne le requéroient formellement, comme il réſulte de ce qui ſe paſſa en 1259, entre l'archevêque de Reims & l'abbé de S.t Remi. Ils étoient en procès à la Cour du Roi ſur la garde de l'abbaye, & elle fut adjugée à l'abbé par un premier arrêt: l'Archevêque voulut ſe pourvoir contre ce jugement, comme n'ayant point été fait par ſes Pairs; mais il fut dit, par un ſecond jugement, que ce moyen ne pouvoit invalider le premier, *parce que la querelle dont le jugement étoit fait n'étoit mie de la Pairie (u)*.

Les vaſſaux du Roi jouiſſoient de ce droit comme les vaſſaux des autres Seigneurs, & c'eſt pour cela que dans les cauſes féodales des hauts Barons, qui relevoient directement & ſans moyens de la Couronne, on appeloit en la Cour du Roi

(t) Il y a aucuns liex là où li Baillix fet les jugemens, & autres liex là où li hommes, qui ſont hommes du fief du Seigneur, les font: or diſons-nous ainſin que les lieus là où li Baillis font les jugemens, quand li Bailli a les paroles reçûes, & elles ſont appuyées * en jugement, il doit appeler à ſon Conſeil des plus ſages, & fère le jugement par leurs conſeils. *Beauman. Coûtume de Beauv. t. 1, p. 11.*

(u) C'eſt ce qu'on lit dans une ancienne Chronique dont on a imprimé un extrait dans les preuves du recueil des pièces concernant le différend des Pairs de France & des Préſidens à mortier, *page 58*. On y cite en marge le tréſor des Chartes, & les manuſcrits de Brienne, *vol. 235, fol. 192:* on y lit auparavant l'arrêt même extrait des regiſtres du Parlement, où il eſt dit, entr'autres choſes, que l'Archevêque *petiit in hâc cauſâ judicari per Pares ſuos cum in hâc cauſâ dependeat magna pars dignitatis & Pariæ ſuæ vel jus, dominus Rex, habito Conſilio ſuo, dixit ei per jus quod in hoc non haberet judicium Parium ſuorum, & fuit ei dictum quòd reſponderet. Archiepiſcopus verò, hoc audito, petiit judicari per Pares ſuos utrùm in hâc cauſâ haberet judicium Parium ſuorum; dictum fuit, & reſponſum eidem per jus quòd in hoc judicio faciendo non haberet Pares ſuos & quòd reſponderet.*

* S'appuyer en jugement ſignifie s'en rapporter à juſtice, comme il eſt dit au Gloſſaire de Du Cange, au mot *appodiare*: quand *le Bailli avoit reçû les paroles*, c'eſt-à-dire quand il avoit entendu les demandes & les moyens des parties; il devoit *les appuyer en jugement*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Beaumanoir quelques lignes plus bas, leur demander *ſe ils vuelent oir droit ſelonc les raiſons que ils ont dites, & ſe ils dient, Sire oil:* faire le jugement, ou contraindre les hommes de le faire.

leurs Pairs, qui par la condition même de leurs fiefs étoient obligés d'y assister au moins un certain nombre de fois tous les ans & en certains cas. Cette obligation est ce qu'on appeloit service du plaids, c'est-à-dire assistance en la Cour de justice de son Seigneur, pour l'aider & lui donner conseil sur les affaires qui y étoient portées; & c'est ce privilége des Barons, de faire porter leurs causes féodales en la Cour du Roi, & d'y assister le Roi en l'exercice de sa justice, qui a fait apeler la Cour du Roi Cour des Barons ou des Pairs, *Curia Baronum, Curia Parium.*

Si dans d'autres causes que les féodales, des vassaux immédiats requéroient le jugement de leurs Pairs, on ne rejetoit point leur requête; mais alors, aux termes du chapitre 69 des établissemens de S.t Louis *(x)*, il suffisoit de *semondre* trois de leurs co-vassaux qui faisoient le jugement *o autres Chevaliers,* c'est-à-dire avec les autres Juges de la Cour du Roi, qui étoient Chevaliers d'armes ou de loix.

Enfin dans le conflit de jurisdiction, c'est-à-dire lorsqu'il s'agissoit de déterminer si le Roi feroit juger par son Conseil, ou si le jugement devoit être fait par les Pairs, le Roi jugeoit le conflit sans eux: il y eut contestation à ce sujet en 1295, entre Philippe le Bel & le comte de Flandre, & après un long débat, il intervint un arrêt qui prononça pour le Roi *(y)*.

C'est à l'occasion du droit des Pairs qu'on agita, en 1224, dans l'affaire de la comtesse de Flandre & du sire de Neelle,

(x) Se li Bers est apelés en la cort le Roi, d'aucune chose qui apartienne à eritage, & il die je ne vuel mie de cette chose être jugié fors par mes Pers, a donc si doit-on les Barons semondre jusqu'à trois à tous le mains, & puis la Justice doit fère droit ô eux & ô autres Chevaliers. J'ai suivi la leçon du manuscrit de Baluze qui, comme en avertit de Laurière, est plus correcte. *Recueil des Ordonnances, t. 1, p. 163;*

(y) De eodem nobis ipsi Comiti super hoc jus facere offerentibus: eodem Comite proponente non ad nos, sed ad Pares suos pertinere jus reddere super istis. Altercatio diutius super istis coram nobis, an ad nos per nostrum Consilium vel ad Pares pertineret detinere, quis cujus esset juridictio deberet judicare. Pronunciatum est per Curiæ nostræ judicium pertinere ad nos per nostrum Consilium detinere cujus sit juridictio in præmissis. Reg. *olim* du Parlement. Cet arrêt est imprimé dans le recueil de pièces du différend des Ducs & Pairs & des Présidens à mortier, aux preuv. *p. 166.*

la question de savoir si les quatre grands Officiers de l'hôtel du Roi, alors existans, c'est-à-dire le Chancelier, le Bouteillier, le Chambrier ou Chambellan, & le Connétable, (l'arrêt les nomme dans cet ordre) avoient droit d'être avec les Pairs au jugement d'un Pair. Les Pairs opposoient apparemment aux grands Officiers qu'ils n'étoient ni Pairs, ni Juges ordinaires de la Cour du palais; les grands Officiers se défendoient par l'usage & la coûtume, & ils gagnèrent leur cause. Je ne rapporte ce fait, qui est postérieur aux temps dans lesquels j'ai renfermé ces recherches, que pour faire connoître ceux qui assistoient dans ces temps-là même à la Cour des Pairs, puisqu'en cette occasion on se décida par ce qui s'étoit jusque-là observé: *ad usus & consuetudines observatas (z).*

Et il faut remarquer que pourvû que les Pairs nécessaires au jugement eussent été *semonds* régulièrement, soit qu'ils s'y trouvassent ou non, la Cour étoit déclarée *suffisament garnie de Pairs & d'autres,* & passoit outre au jugement. On voit, dans Beaumanoir, que dans le cas où tous les Pairs du haut Baron se trouvoient légitimement récusés, le haut Baron n'en tenoit pas moins sa Cour, & faisoit *juger par le conseil de son hôtel.* Or on ne doute pas, je crois, que ce que le haut Baron pouvoit en sa Cour, le Roi ne le pût en la sienne *(a).*

Voilà ce que j'ai trouvé de plus précis & de plus certain sur

(z) Præterea cùm Pares Franciæ dicerent quòd Cancellarius, Buticularius, Camerarius & Constabularius Franciæ Ministeriales hospitii domini Regis non debebant cum eo interesse ad facienda judicia super Pares Franciæ, & dicti Ministeriales hospitii domini Regis è contrario dicerent se debere ad usus & consuetudines observatas interesse cum Paribus ad judicandum Pares, judicatum fuit in Curiâ domini Regis, quòd Ministeriales prædicti de hospitio domini Regis deberent interesse cum Paribus Franciæ ad judicandum Pares, & tunc prædicti Ministeriales judicaverunt Comitissam Flandriæ cum Paribus Franciæ apud Parisios, an. M.° CC.° XXIV.°

(a) Aussi paroît-il que cela fut ainsi jugé par un arrêt du jeudi avant les Brandons (avant la première semaine de Carême) en $\frac{1317}{1318}$, entre Robert d'Artois & Mahault, comtesse d'Artois. Robert avoit fait assigner Mahault au Parlement, & les Pairs furent convoqués par lettres du Roi du 14 juin 1317 *(Rec. des pièces concernant le différend des Pairs & des Prés. p. 383 & 384)*; mais apparemment ne s'y trouvèrent pas: car le jour de l'audience, le Roi étant présent au Parlement, avec plusieurs Prélats, Barons &

la suprème Cour du palais, avant la forme nouvelle qu'elle a pris sous le nom de Parlement. Il faut maintenant exposer les notions que j'ai recueillies sur la Cour Domaniale avant la même époque.

Nos Rois avoient, dans les terres de leur domaine, des Officiers qui y étoient préposés tant à l'exercice de la justice, qu'à la perception de leurs revenus & de leurs droits; ils sont nommés, dans les monumens de la première race, Domestiques, & dans ceux de la seconde race, Maires ou Prevôts. Ils avoient pour supérieur *le Maire du palais,* qu'on a, depuis les Mérovingiens, appelé plus communément *grand Sénéchal,* comme l'ont observé Fauchet, Bignon, Du Cange, &c. Hugue de Cleres, dans l'écrit qu'il composa sous Louis le Gros, pour établir la prétention d'hérédité que les comtes d'Anjou avoient sur la grande Sénescallie, appelle encore la Sénescallie, Mairie de France, *majoratum Regni,* & *majoratum Francorum* ou *Franciæ (b).*

Faucher. Ant. l. 1, c. 10.
Bignon, in not. ad Marculph. formul. in l. 1, formul. 25.
Gloss. mediæ & infimæ lat. verbo Senescallus.

autres ses Conseillers, les Parties ayant comparu, Robert dit « qu'attendu qu'il étoit question du comté » d'Artois, qui étoit Pairie, & que » le comte d'Artois, quel qu'il fût, » étoit Pair, la cour de Parlement « devoit être garnie de Pairs, & re- « quit le Roi de garnir sa Cour des » pairs de France, & de ne pas passer outre jusqu'à ce ». La Comtesse s'y opposa & déduisit ses raisons, & il fut jugé que, sans qu'il fût besoin de convocation des pairs de France, quant à présent, la Cour de Parlement, sur-tout le Roi y étant, avec plusieurs Prélats, Barons & autres ses Conseillers, étoit suffisamment garnie; qu'au surplus Robert fît sa demande, & que quand il l'auroit faite, la Cour feroit ce qui seroit de raison, soit sur cette demande, soit sur les requêtes desdites Parties, & sur ce qui seroit à faire d'office par elle principalement touchant la convocation des Pairs dans cette cause & dans toutes autres.

(b) Sibi & successoribus suis Majoratum regni & regiæ Domûs Dapiferatum cunctis applaudentibus & laudantibus exinde constituit. Vos autem qui ista scripta audieritis, scitote quòd ego Hugo de Cleriis vidi scripta Fulconis Hierosolymitani in ecclesiâ sancti Sepulchri de Lochis, de Majoratu & Senescalliâ Francorum sibi & suis antecessoribus à rege Roberto collatis . . . Et ensuite : *Rex verò Ludovicus dederat Majoratum & Senescalliam Franciæ Anselmo de Garlanda, &c.* Comment. Hug. de Cleriis Fulconis Andegav. Comit. ad Ludovicum regem Legati de Majoratu & Senescalliâ Franciæ Andegavor. Comiti olim hæreditariâ. Voyez cet écrit dans les Œuvres du P. Sirmond, t. III, p. 876.

Hanc Senescalliam vel ut antiquitus dicebatur Majoratum Domûs regiæ Robertus rex Francorum dedit Gaufrido Grisogonella Comiti Andegavorum, propter adjutorium quod ei impendit contra Othonem. Chron. Norman. ad an. 1168.

On

On reconnoît aisément le droit d'inspection & de correction que le grand Sénéchal avoit sur les Officiers préposés aux terres du domaine, par la soûmission que Charlemagne, dans un capitulaire donné avant qu'il fût Empereur, leur enjoint d'avoir aux ordres du grand Sénéchal; & d'ailleurs il est certain en général que les Sénéchaux, comme le disent les Continuateurs du glossaire de Du Cange, avoient l'administration des revenus du Prince, & la régie de tout son domaine: *Erant administratores redditimm totius fisci dominici..... rectores etiam dominii totius dominorum suorum.*

Capit. de villis, art. VI, Baluze, t. I, p. 331.

Gloss. med. & infim. latinit. in verb. Senescallus, t. VI, pag. 362.

Mais on n'a aucun détail particulier sur la jurisdiction du grand Sénéchal, sous la première & la seconde race, si ce n'est qu'on en trouve quelques actes sous la première, tels que la recherche des domaines entre la Seine & la Loire par Bertault ou Bertoald, sous Thierri II, ou la restitution qu'Egga fit, sous Clovis II, de plusieurs terres qui avoient été usurpées & unies mal-à-propos au domaine du temps de Dagobert *(c)*. Sous la troisième race Hugues de Cleers nous indique bien expressément une Cour que tenoient les comtes d'Anjou, comme grands Sénéchaux, où il avoit vû, dit-il, réformer des jugemens de la Cour de France *(d)*, c'est-à-dire, sans aucun doute, de la Cour du comté de Paris ou de France, qui étoit alors le principal & presque le seul domaine de nos Rois; car il seroit absurde d'imaginer que ce fussent des jugemens de la Cour souveraine du Roi.

Fred. chron. c. 24.

Il est au reste bien sûr que sous la première & la seconde

(c) Qui tamen res pauperum quæ sub Dagoberto pervasæ & Fisco fuerant injustè sociatæ possessoribus cum omni reddidit integritate. Aim. monach. Floriac. de Gest. Franc. l. IV, c. 35. Voy. aussi une charte de Thierri III, de l'an 686, au Recueil des Hist. de France, t. IV, page 664.

(d) Item quando erit in Franciâ quod & Curia sua judicaverit, firmum erit & stabile, si verò contentio aliqua nascatur, judicio facto in Franciâ Rex mandabit quod Comes veniat illis demendare, & si pro eo mittere noluerit scripta utriusque partis Comiti transmittet, & quod inde sua Curia judicabit, firmum erit & stabile. Ego Hugo de Cleriis multoties vidi judicia facta in Franciâ in Andegaviâ emendari: sic fuit de bello apud sanctum Audomarum facto, & pluribus aliis placitis & judiciis. Comment. de Major. & Senescal. Franciæ apud Sirmond, tom. III, pag. 877.

race, la juriſdiction du grand Sénéchal devoit être néceſſairement renfermée dans le domaine du Roi, puiſque le Comte du palais avoit alors celle de tout le royaume. Or il eſt également ſûr que ſous la troiſième race, la juriſdiction de la Cour des Pairs excluoit encore celle du grand Sénéchal de tout ce qui étoit hors du domaine; la Cour du grand Sénéchal n'a donc jamais pû être que la Cour Domaniale.

Et par cela ſeul on voit combien ſe ſont trompés ceux qui ont cru que le grand Sénéchal avoit ſuccédé, ſous la troiſième race, aux fonctions du Comte du palais; le grand Sénéchal n'a eu, ſous la troiſième race, que la juriſdiction du domaine, qu'il avoit toûjours eue juſque-là, & qui étoit abſolument différente de celle du comte du Palais.

On met au nombre des preuves qu'on a que le grand Sénéchal avoit été ſubſtitué au Comte du Palais, la notice d'un jugement que Philippe Auguſte fit rendre entre Girard, comte de Vienne, & les Chanoines de Mâcon, par Thibaud, comte de Blois. Ce Thibaud, dit-on, étoit alors Sénéchal de France; il ſuit donc de ce jugement, qu'en cette qualité il avoit un tribunal où étoient portées toutes les plaintes des particuliers, comme elles l'étoient autrefois devant le comte du palais: mais on ne fait pas attention que Thibaud, en cette occaſion, ne juge que comme Commiſſaire du Roi dans une affaire particulière, ſur laquelle les parties s'en étoient remiſes volontairement à ce que le Roi *arbitreroit (e);* qu'ainſi tout le raiſonnement qu'on fait ſur ce jugement porte entièrement à faux, parce que ce jugement ne ſuppoſe en nulle façon que Thibaud eût aucune juriſdiction, aucun tribunal ordinaire dans les affaires des particuliers.

Bruſſel, Uſage des Fiefs, t. I, p. 122 & ſuiv. où il rapporte cette Notice.

Le fief de la grande Séneſcallie ſubſiſta juſqu'en 1189, c'eſt-à-dire juſqu'à la mort d'Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, après lequel il fut éteint. Il reſte encore un acte fait par ce Prince à raiſon de ſa grande Séneſcallie,

(e) *Subjecerat autem utraque pars ſe* noſtro arbitrio, *unde Comes Theobaldus* noſtri autoritate arbitrii *de Clericorum querimoniis quod prædictum eſt judicavit.* Ampliſſ. Coll. du P. Martenne, t. I, p. 944.

en 1188 *(f)*, & il eſt ſûr qu'en 1190 la juriſdiction du grand Sénéchal étoit partagée entre les Baillis que Philippe Auguſte, comme il dit lui-même dans une ordonnance de cette année, établit dans toutes les terres de ſon domaine immédiat, qui étoient déſignées par une dénomination particulière *(g)*.

Cette ordonnance eſt celle qu'il fit étant ſur le point de partir pour la Terre-ſainte, & par laquelle il régla l'adminiſtration de ſon royaume en ſon abſence. Ce qu'elle renferme de plus important, eſt l'établiſſement d'une ſéance ou aſſiſe générale, qui ſe tiendroit trois fois par an à Paris, où ſeroient portées & terminées les cauſes des hommes de tout ſon royaume, & les affaires de ſon domaine. Voici dans quels termes eſt conçu cet établiſſement : « Nous voulons & ordonnons que notre chère mère la Reine Alix, avec Guillaume, archevêque de Reims, notre très-cher oncle & féal, aſſigne tous les quatre mois à Paris un jour pour entendre les cauſes des hommes de notre royaume, & les terminer à la gloire de Dieu & au profit du royaume. Nous ordonnons en outre qu'au même jour ſe trouvent auſſi devant eux les Baillis de nos terres qui tiendront aſſiſes, pour rendre compte en leur préſence des affaires de notre domaine *(h)* ».

Le premier de ces articles ſuppoſe néceſſairement la ſéance

(f) C'eſt un acte par lequel il notifie que le Roi a reconnu en jugement, *in communi audientiâ*, que la garde de S.[t] Julien de Tours lui appartient, à raiſon de ſa charge de Grand Sénéchal, dont, comme comte d'Anjou, il doit le ſervice au Roi : *Quòd cuſtodia ſancti Juliani Turonenſis ad me pertinet ex dignitate Dapiferatûs mei, unde ſervire debeo regi Franciæ ſicuti Comiti Andegavenſi* *. Cet acte eſt rapporté par Bruſſel, *Uſage des Fiefs, t. 1, p. 631.*

* Lege *Comes Andegavenſis.*

(g) Et in terris noſtris quæ propriis nominibus diſtinctæ ſunt Baillivos noſtros poſuimus qui in bailliviis ſuis ſingulis menſibus ponent unum diem qui dicitur Aſſiſia. Ordonnance ou teſtament de Philippe Auguſte, Rec. des Ordon. t. 1, p. 19.

(h) Præterea volumus & præcipimus ut chariſſima mater noſtra A. Regina ſtatuat cum chariſſimo avunculo noſtro & fideli Guillelmo Remenſi Archiepiſcopo, ſingulis quatuor menſibus ponent unum diem Pariſius in quo audiant clamores hominum regni noſtri, & ibi eos finiant ad honorem Dei & utilitatem regni. Præcipimus inſuper ut eo die ſint ante ipſos de ſingulis villis noſtris & Baillivi noſtri qui aſſiſias tenebunt, ut coram eis recitent negotia terræ noſtræ. Ce ſont les art. 3 & 4 de cette ordonnance.

d'une Cour qui pût juger les causes ordinaires & les causes féodales de tous les sujets du Roi ; & le second donne à cette Cour le ressort sur tous les Baillis du domaine, & y réunit ainsi la jurisdiction de l'ancienne Cour domaniale à la jurisdiction de la souveraine Cour du palais.

C'est à cette séance que je rapporte l'institution de la nouvelle forme qui fut donnée à la souveraine Cour du Roi, & qui en a fait le Parlement de Paris ; il est vrai qu'il semble que Philippe Auguste ne l'ait établie alors que pour le temps de son absence, mais il me semble aussi qu'elle étoit de nature à n'avoir pas dû cesser au retour de ce Prince ; & lorsque soixante ans après on trouve une Cour absolument semblable dans sa forme & dans son objet, établie à Paris, il est presque impossible de n'en pas rapporter l'origine à celle qu'avoit établie Philippe Auguste.

J'avoue bien que quelques circonstances firent varier, pendant plus d'un siècle, sur les tenues annuelles de cette grande assise, & les firent réduire tantôt à deux, tantôt à une ; que d'autres circonstances la firent convoquer en quelques occasions extraordinairement & hors de Paris ; mais ce que des circonstances particulières & momentanées ont produit, ne me paroît pas pouvoir être tiré à conséquence, ni faire un argument contre l'opinion que je propose. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les ordonnances de 1277 *(i)* & de 1296 supposent le Parlement

(i) On a une copie de la première dans le vol. 266 des manuscrits de Dupuy, & dans un recueil d'ordonnances fait & dédié à Henri III par du Tillet, mais demeuré manuscrit ; la seconde est citée par Budé qui l'avoit lûe dans les registres du Trésor des Chartes, où elle est en effet. Il y en a aussi une copie dans le recueil de du Tillet ; une autre dans un manuscrit de la bibliothèque de M. de Lamoignon, qu'on croit avoir été composé par M. de Marillac, Garde des Sceaux, peu de temps avant sa disgrace, sur l'autorité des Parlemens. M. le président Hénault, qui indique un article de cette ordonnance sous l'an 1305, d'après Budé, a cru qu'elle étoit perdue. Comme elles n'ont pas été encore insérées dans le Recueil des Ordonnances qui s'imprime au Louvre, on les donnera en entier à la fin de ce Mémoire. M. de Foncemagne m'avoit communiqué une copie de la première, vérifiée sur celle de Dupuy, sous les yeux de feu M. Joly de Fleury, Procureur général ; je l'ai conférée avec celle de du Tillet.

déjà fixé à Paris; car, par exemple, celle de 1277, en prescrivant la manière d'entrer en la Chambre des plaids & d'en sortir, désigne incontestablement la Grand'chambre du palais à Paris *(k)*.

L'on ne doit pas s'étonner après cela si une ordonnance de S.t Louis, de l'an 1256, suppose la Chambre des Comptes déjà sédentaire à Paris; car cette Chambre, dans son origine, n'étoit que la Chambre du Parlement, où se portoient les comptes des revenus & domaines du Roi, comme celle des plaids, ou la Grand'chambre, étoit la Chambre du Parlement où se portoient les contestations & autres affaires de justice; & toutes deux étoient nées ensemble, de la forme nouvelle introduite par Philippe Auguste.

Encyclop. au mot Comptes.

Plus on y réfléchira, plus on reconnoîtra dans le Parlement de Paris tous les traits qui peuvent y caractériser la séance instituée par Philippe Auguste, en sorte que si cette séance a discontinué à son retour, on ne peut nier au moins qu'elle n'ait donné l'idée, & qu'elle n'ait pour ainsi dire été le germe de ce Parlement, qui n'existoit point auparavant, & qui subsistoit incontestablement soixante ans après.

Le Parlement de Paris est, sans aucun doute, la tenue de la souveraine Cour ordinaire & féodale du Roi, comme la séance établie par Philippe Auguste: il réunit, comme elle, à la jurisdiction de la Cour du palais, celle de la Cour domaniale: enfin il conserve encore tous les vestiges & tous les droits de l'assise des Baillis du Roi.

De-là vient, en effet, que les Baillis ont été pendant long-temps obligés d'y assister; de-là vient que chaque bailliage a un terme pour ses causes, qui doivent s'y plaider rigoureusement & suivant l'ordre d'un rôle: car *en assise*, comme dit le grand Coûtumier ou Somme rural de M. Jean Bouteillier,

Somme rural, tit. III, p. 9.

(k) *Les Parties qui auront à plaidier, entreront dans la chambre par lhuis jouxte la salle, & s'en istront par-devers lhuis du Vergier, quand elles auront plaidié.* Lhuis jouxte la salle est la porte de la Grand'chambre, du côté de la grande salle; & lhuis du Vergier est la porte opposée, qui conduisoit au jardin du Roi, comme on peut voir dans l'ancien plan de Paris que le sieur Heuland a gravé il y a quelques années.

est plaidoyé estroitement par tour de rôle fait par presentation. De-là vient qu'il y a encore un banc en la Grand'chambre, connu sous le nom de banc des Baillis & des Sénéchaux, ou des Gens du Roi; car c'étoient les Baillis & Sénéchaux qu'on appeloit autrefois Gens du Roi, & depuis qu'ils ont été dispensés de s'y trouver, les Avocats & Procureurs généraux y ont pris leur nom, leurs places & leurs fonctions, qui étoient, d'un côté, de veiller aux intérêts du Roi, & défendre ses causes & son droit chacun dans son district; & de l'autre, de *recorder* devant la Cour les affaires qui y étoient portées de leurs bailliages, c'est-à-dire d'exposer les faits, les demandes & les moyens respectifs sur lesquels elles avoient été jugées devant eux, & les motifs du jugement qui avoit été rendu.

Enfin c'est de ce que le Parlement fut établi pour être la grande assise, tant du domaine que de tout le reste du royaume, qu'est procédée la nécessité de l'enregistrement & de la publication des loix nouvelles au Parlement, parce que, comme dit encore le grand Coûtumier, *EN ASSISE, appellés les Sages & Seigneurs du païs, peuvent être mises sus nouvelles constitutions, & ordonnances sur le païs & destruites autres qui seroient grevables, & en AUTRE TEMPS NON, & doivent etre publiées, afin que nul ne les puest ignorer, & lors ne les peut ne doit jamais nul redarguer.*

Cette formalité est, sans aucun doute, une des plus anciennes loix de la Nation; elle fut observée pour la loi Salique, qui, comme il est porté dans sa préface écrite sous le règne de Dagobert, fut présentée & discutée dans trois *malles* ou assises *(l)*. Ceux des Capitulaires qui nous sont parvenus entiers, sont revêtus de la même formalité; ainsi à la fin d'un exemplaire des Capitulaires que Charlemagne fit en 803, pour ajoûter à la loi Salique, on lit: « Ces Capitulaires ont été faits » la troisième année de notre très-clément Seigneur Charles,

(l) Qui proceres ipsius gentis qui tunc temporis apud eamdem erant Rectores, qui per tres mallos convenientes omnes causarum origines sollicitè discurrendo, tractantes de singulis judicium decreverunt hoc modo. Prolog. pact. Leg. Salic. Rec. des Histor. de Fr. t. IV, p. 122.

Empereur, & remis au comte Étienne, pour les faire publier « à Paris, dans un *malle* ou assise, & les faire lire en présence « des Échevins ou Juges, ce qui a été fait; tous ont été unani- « mement d'avis de les observer à l'avenir à perpétuité; & tous « les Échevins, Évêques, Abbés & Comtes ont signé au bas, « de leur propre main *(m)*. »

Il ne faudroit cependant pas conclure de-là que nos Rois ne pouvoient faire de loix que sous le consentement & l'approbation de ces assemblées; ces assemblées, & même celles de la Nation dans les affaires d'État, comme on le dira ailleurs, n'avoient que droit d'avis & voix consultative; le Roi, après les avoir écoutées, décidoit comme il lui plaisoit, & tous, dit Hincmar, *étoient obligés de se soumettre à sa décision.* Les loix étoient présentées & examinées dans les assises, afin que les Sages, c'est à-dire les gens lettrés & savans dans la science des loix, & les Seigneurs qui devoient alors y être appelés, pussent découvrir & faire connoître au Prince les inconvéniens qui pouvoient s'y trouver. Ils délibéroient non pour les admettre ou les rejeter, mais pour examiner s'ils y trouvoient quelque

Hincm. epist. ad Proceres Regni, t. XXXIV.

(m) Anno 3.° clementissimi domini nostri Augusti sub ipso anno hæc facta capitula sunt & consignata Stephano Comiti ut hæc manifesta faceret Parisiis mallo publico, & illa legere faceret coram Scabineis quod ita & fecit, & omnes in uno consenserunt quòd ipsi voluissent observare usque in posterum, etiam omnes Scabinei, Episcopi, Abbates, Comites manu propriâ subter signaverunt. Rec. des Hist. de Fr. t. V, p. 663.

Il paroît qu'on distinguoit deux sortes d'ordonnances ou de loix; les unes qui avoient pour objet l'utilité commune & l'administration générale du royaume, que Beaumanoir indique par ces mots, *che que il établit pour le quemun profict;* les autres qui n'avoient pour objet qu'un point d'utilité ou de police particulière.

Les premières se faisoient de la pure volonté & de l'avis de son Conseil, *de sincera voluntate nostrâ & consilio bonorum virorum,* & elles n'avoient besoin, pour avoir lieu dans tout le royaume, que d'être publiées aux Assises ou Parlement: la raison en étoit, *que le Roi a de son droit le général garde dou royaume,* c'est-à-dire qu'il lui appartient singulièrement de veiller au bien & au salut de l'État, & que c'est à lui à y pourvoir.

Les autres n'avoient lieu dans les terres des hauts Seigneurs, qu'autant qu'ils vouloient bien y consentir & en user. *Quand li Roys,* dit Beaumanoir, au ch. 48 des Coût. du Beauv. p. 265, *fait aucun establissement especiaument en son domaine si Barons ne lessent pas pour che à user en leurs terres, selon les anchienes coûtumes; mais quand li establissement est généraus, il doit courre par-tout le royaume,*

diſpoſition qui leur parût préjudiciable à l'État, en avertir le Roi, & lui repréſenter ce qu'ils eſtimoient néceſſaire au bien de ſon ſervice; mais c'étoit au Roi à juger enſuite ſi les conſidérations qu'ils lui propoſoient méritoient de l'arrêter, ſuivant ces mots de Beaumanoir: *Le Roi eſt ſouverain par deſſus tous, & a de ſon droit le general garde dou royaume, pourquoi il puet faire tiex eſtabliſſemens come il li pleſt pour le quemum profiɛ̃t, & che que il eſtablit, i doit être tenu.*

Perſuadé de l'identité du Parlement de Paris avec la Cour qui y fut établie, en 1190, par Philippe Auguſte, je dois terminer ici les recherches que je me ſuis propoſé de faire ſur les Cours de juſtice de nos Rois; je crois ſeulement devoir y ajoûter quelques obſervations ſur le Conſeil de nos Rois, & ſur les anciennes aſſemblées de la Nation, auxquelles tant d'auteurs rapportent l'origine du Parlement: ces obſervations ſerviront à en faire connoître la différence. Je commence par le Conſeil de nos Rois.

& nous devons croire que tels établiſſemens ſont faits par très-grand Conſeil pour le quemun profict.

Philippe Auguſte fait en 1215 une ordonnance touchant les Champions, pour le bien général du royaume, *pro communi omnium utilitate;* & en conſéquence il adreſſe aux hauts Seigneurs, des Lettres par leſquelles il leur mande & les requiert ſur la foi qu'ils lui doivent, de la faire publier & garder dans leurs terres, comme il eſt porté dans celles de la comteſſe de Champagne, qui ſe ſont conſervées. Ainſi il n'attend pas leur conſentement, il leur mande, il exige d'eux, *vobis mandamus, & per fidem quam nobis debetis requirimus;* mais fait-il des règlemens de police particulière pour les Juifs, ils n'ont lieu d'abord que dans ſes terres: *hæc eſt conſtitutio quam fecit Dominus Rex Judæis poteſtatis ſuæ anno Domini 1218, menſe februario.* Ils ſont enſuite étendus aux terres des Seigneurs, qui y conſentent & en conviennent avec le Roi par une eſpèce d'accord ou de tranſaction, à laquelle ils ſont même appoſer leurs ſceaux, comme on voit aux ordonnances de Philippe Auguſte, du premier ſeptembre, & de Louis VIII en 1223. Enfin S.t Louis, en 1230, en fait une loi générale, *penſatâ ad hoc utilitate totius regni* (car ces termes étoient, pour ainſi dire, ſacramentaux); alors, ſans avoir beſoin du conſentement des Seigneurs, & ſans faire de convention avec eux, il ne prend que l'*avis* de ceux qui ſont auprès de lui, c'eſt-à-dire de ſon Conſeil; & il déclare que ſi quelqu'un des Barons refuſe de s'y ſoûmettre, il les y forcera, & que les autres ſeront tenus de ſe joindre à lui: *Et ſi aliqui Barones noluerint hoc ſervare, ipſos ad hoc compellamus, ad quod alii Barones noſtri cum poſſe ſuo bonâ fide nos juvare tenebuntur.*

L'honneur

L'honneur de conſeiller le Roi, dans l'exercice de ſa juſtice, a fait donner le nom de Conſeiller du Roi à ceux qui tiennent ſes Cours de juſtice, & celui de Conſeil du Roi à ces Cours; ainſi l'on diſoit, dès le règne de S.t Louis, *le Conſeil du Roi au Châtelet*, pour déſigner le tribunal du Prevôt de Paris, que nous appelons communément *le Châtelet.*

Mais il ne faut pas confondre pour cela ces Cours, ou ceux qui les tenoient anciennement, avec le Conſeil du Roi proprement dit, & avec ceux que le Prince y admet pour le conſeiller dans l'adminiſtration & la police générale du royaume, qui en ont été diſtingués dès les plus anciens temps, comme il eſt ſolidement prouvé dans les remontrances que le Parlement fit, en 1556, à Henri II *(n)*, au ſujet de la ſéance que ce

(n) Je rapporterai ici ce qui s'en trouve aux regiſtres du Parlement, parce qu'il n'a encore été imprimé nulle part, comme je crois.

Du vendredi 26 mars 1556.

Ce jour, toutes les Chambres aſſemblées, M.e Chriſtophe de Thou, Préſident en icelles, & Antoine Fumée, Conſeiller en la Cour, députés ci-devant pour aller devers le Roi lui faire quelques remontrances de la part de ladite Cour, ont dit par M.e Chriſtophe de Thou, Préſident, que ſuivant l'ordonnance d'icelle ſont allés devers le Roi; & le jour d'hier de relevée, il a plû audit Seigneur, étant en la chambre de M. le Connétable, les faire appeler, & leur a donné bien fort bonne audiance, l'ont ſupplié d'entrée leur vouloir faire cet honneur que de croire qu'il n'y avoit perſonne en cette Compagnie, depuis le premier juſqu'au dernier, qui portât envie à l'honneur & la faveur, dignité & autorité qu'il plaiſoit audit ſeigneur Roi de donner à ceux de ſon Conſeil privé, & qui ſembloit être très-raiſonnable que ceux à qui ledit ſeigneur Roi avoit tant fait de faveur & d'honneur que de les approcher près de ſa perſonne, & leur communiquer les principaux & plus importants affaires de ſon royaume, euſſent de telles prééminences & prérogatives par-deſſus les autres.

Que la Cour avoit vû les lettres en forme d'édit, qui auroient été données en faveur de ceux du Conſeil dudit Seigneur, par leſquelles il lui plaiſoit qu'ils euſſent leur ſéance en ſa Cour de Parlement & en toutes ſes Cours ſouveraines de ſon royaume, pareillement en tous ſes ſiéges préſidiaux, & que non ſeulement ils euſſent droit de ſéance, mais droit de donner leur avis aux jugemens & délibérations de ladite Cour, tant aux jours du Conſeil que aux jours des audiances publiques & plaidoieries, & qu'ils précédaſſent tous, hors les Préſidens. Avoit ſemblé, avant que de paſſer outre à la publication deſdites lettres, qu'il étoit beſoin faire quelques remontrances très-humbles pour, icelles ouyes & entendues, en prendre par ledit ſeigneur Roi ce qu'il trouveroit être bon & raiſonnable. Ont remontré que, de tout temps, les rois de France & les rois de toutes les Nations étrangères

Prince vouloit donner à tous ſes Conſeillers d'État dans les tribunaux de judicature. On cite ici ces remontrances avec d'autant plus de confiance, qu'elles furent écoutées favorablement *& reçûes en bonne part;* ce ſont les termes de la réponſe du Roi.

Ce n'eſt pas que les Officiers de ſa Cour de juſtice ne puiſſent être appelés à ſon Conſeil d'État, & que les membres de ſon Conſeil ne puiſſent être commis en ſa Cour de juſtice, lorſqu'il le juge à propos: on voit au contraire que Philippe le Bel commit, en 1291, quatorze ou quinze perſonnes de ſon Conſeil pour la plus prompte expédition des affaires du Parlement, & qu'en 1302 il voulut qu'attendu l'importance des affaires qui ſe portoient au Parlement, il y eût toûjours,

avoient eu à l'entour de leur perſonne gens par eux choiſis & eſleus en quelque petit nombre, par l'avis deſquels ils avoient conduit & géré les principaux affaires de leur royaume, contenu & entretenu leurs ſujets en leur crainte, ſubjection & obéiſſance. En ce royaume on les a appelés autrefois les gens du Grand-conſeil, par un temps les gens du Conſeil eſtroit, maintenant les gens du Conſeil privé. Outre cela les Rois ont eu certain nombre de grands perſonnages de grand ſavoir & expérience, leſquels ils ont commis, privativement à tous autres, pour le fait de la judicature, pour ouïr, juger & terminer les querelles & différends de leurs ſujets, tant en matière criminelle que civile, en ſouveraineté & ſans appel, ſur leſquels & au jugement deſquels les Rois ſe ſont repoſés pour le fait de la Juſtice contentieuſe, leſquels ont été appelés en ce royaume, les Gens tenant le Parlement, qui anciennement étoient à la ſuite des Rois, & ſe trouvent les Préſidens avoir été ducs de Bretagne, de Bourgogne, comte de Saint-Pol, & autres grands perſonnages pareillement Évêques & Archevêques de ce royaume. Depuis, le Parlement, qui étoit ambulatoire, a été arrêté en cette ville, composé de 80 Conſeillers, 40 Laïcs & 40 d'Égliſe, compris les 4 Préſidens, 12 Pairs de France, & 8 M.es des Requêtes, faiſant total de 100 perſonnes; lequel nombre, par la calamité des guerres & autres pauvretés & inconvéniens advenus en ce royaume, fut grandement augmenté, tellement qu'il y en avoit ſans gages & les autres avec gages; les uns réſidens, les autres non réſidens, & étoit le nombre ſi grand & ſi effréné, que l'on ne trouvoit places & ſiéges à les aſſeoir, tellement que du temps du roi Charles VI fut faite une ordonnance, regiſtrée ès regiſtres de cette Cour, par laquelle le nombre fut réduit au nombre de 80, qui étoit le nombre ancien des Conſeillers, dont il y en avoit 34 pour la Chambre du Parlement, 40 pour les Enquêtes, & 6 pour les Requêtes du Palais. Véritablement ſe trouvera que ceux qui étoient du Conſeil privé, que l'on appeloit le Grand-conſeil, avoient droit de ſéance en la Cour de céans qui ſe tient à l'audiance de la Cour, tel que peuvent

en ſes Parlemens, deux Prélats & deux perſonnes laïques de ſon Conſeil, ou au moins un Prélat & une perſonne laïque, pour y entendre & juger ces affaires.

Ce n'eſt pas non plus que les Officiers de la Cour de juſtice ne puiſſent délibérer ſur les affaires d'État, lorſque le Roi les leur communique, ou que ceux du Conſeil ne puiſſent ſtatuer ſur les cauſes des particuliers, lorſque le Roi les réſerve à leur examen; mais les fonctions qu'ils exercent à un titre, n'en ſont pas moins différentes & ſéparées de celles qu'ils exercent à l'autre, & la qualité de Conſeiller d'État ne donne pas plus aux uns le droit de prendre connoiſſance des affaires du gouvernement hors du Conſeil d'État, que la qualité de Juges de la Cour de juſtice, ne donne aux autres le droit de juger les particuliers

avoir les Archevêques & Evêques de ce royaume, qui ſe diſent Conſeillers du Roi, & aſſiſtent & ont droit de ſéance qui ſe tient à l'audiance de la Cour; mais qu'ils n'avoient droit de donner avis, délibérations & jugemens en ladite Cour, ſoit à jour d'audiance, ſoit à jour de Conſeil; ne s'en trouve aucune choſe par les regiſtres de la Cour de céans. Bien eſt vrai que quelquefois quelques-uns étant retenus du Conſeil privé des Rois, ont eu lettres particulières pour être reçûs & avoir voix délibérative ès jugemens & délibérations en la Cour de céans, faiſant le ſerment en tel cas requis & accoûtumé, & comme font & ont accoûtumé de faire ceux qui ont voix en celle Cour; leſquelles lettres ont été diſputées en grande connoiſſance de cauſe, quelquefois entérinées, quelquefois déboutées. Il ſe trouve que l'an 1426, le Parlement ſéant à Poitiers, lorſque cette ville étoit détenue par les Anglois, un abbé de S.t Maixent en Poitou, obtint lettres patentes pour être reçû aux délibérations & jugemens de ladite Cour, fondé ſur ce qu'il étoit retenu du Grand-conſeil du roi Charles VI, qui étoit ce qu'on appeloit le Conſeil privé, comme dit eſt; mais par arrêt en fut débouté. Quand il plairoit au Roi de donner lettres particulières à ceux qui lui avoient autrefois fait ſervice au fait des judicatures en la juriſdiction contentieuſe, cela pourroit être trouvé raiſonnable; mais de décerner lettres générales pour tous ceux qui ſont & ſeront du Conſeil privé, en la forme que les lettres, dont eſt queſtion, étoient adreſſées, ſeroit choſe de grande conſéquence, & par le moyen de laquelle l'on donneroit pouvoir de juger à ceux qui n'en avoient la connoiſſance & expérience, encore qu'ils ſoient aſſez expérimentés d'autres grands & bonnes affaires; mais l'ordonnance & la volonté de Dieu, à laquelle ſe conformoit la volonté des Rois, étoit que chacun s'accommodoit ſelon la vocation à laquelle il étoit appelé, ſans ſoy entremettre à la choſe à laquelle il ne fût connoiſſant & expérimenté; que la requête que fit Salomon à Dieu, venant au royaume par le décès de David ſon père, fut qu'il lui plût donner ſcience & intelligence de pouvoir juger le peuple, lequel avoit plû à

hors la Cour de justice. En un mot, la Cour de justice ne devient pas plus le Conseil d'État, pour être composée de membres de ce Conseil, que le Conseil d'État ne devient la Cour de justice, pour être composé des Juges de cette Cour.

Nos Rois choisirent anciennement, & sans doute dès le commencement de la monarchie, pour les conseiller dans le gouvernement & l'administration de leur État, quelques-uns des principaux Seigneurs & Prélats du Royaume. Cette fonction, d'abord personnelle & donnée en pur office, inféodée ensuite à vie *(o)*, & enfin attachée à quelques grands fiefs, & devenue

Dieu mettre sous lui & lui en bailler le gouvernement; que si lettres étoient entérinées, en la forme qu'elles sont dressées, ce seroit en effet en substance créer autant de Pairs de France, hors le nom & titre, comme il y avoit des gens au Conseil privé des Rois, & encore seroient-ils plus privilégiés que les Pairs de France, lesquels, combien qu'ils ayent droit de séance en ladite Cour, & droit de donner avis aux jours de conseil & audiance, toutes fois sont séants du côté des gens d'Église, non des gens Laïcs, & ne sont reçus à ce que premièrement ils n'ayent fait le serment en tel cas requis & accoûtumé, & étoit beaucoup meilleur, s'il plaisoit au Roi de persister en sa volonté, de bailler lettres patentes particulières à ceux qu'il voudroit recevoir à ce, & non les comprendre par l'édit général; car selon la capacité de ceux qui seroient porteurs desdites lettres, ils seront reçus ou déboutés desdites lettres : entendoit très-bien la Cour que le tout dépendoit de la bonne volonté du Roi; mais estimoit l'intention du Roi être à s'accommoder à ce qui se trouveroit avoir été fait, & à ce que selon droit & raison se devoit faire, & certainement y avoit grand danger que la voix d'un personnage fût comptée au jugement d'un procès qui bien souvent ne dépend que d'une voix, & que toutes fois ce personnage ne fût savant & expérimenté au fait de la judicature.

Toutes ces remontrances ouyes & entendues par ledit seigneur Roi, a fait réponse qu'il les prenoit & acceptoit en bonne part, & étoit très-aise qu'elles lui avoient été faites, & acceptoit toûjours humainement & benignement toutes les remontrances qui lui seroient faites par cette Cour ou gens députés par elle. Sa conclusion & résolution fut, en cette part, que ceux qui n'étoient expérimentés au fait de la jurisdiction & judicature contentieuse, n'auront entrée céans pour opiner & donner leur avis, soit ès jours de plaidoyerie ou Conseil, & qu'au demourant il aviseroit à faire dresser telle provision qu'il lui sembleroit être bonne & raisonnable, & devoir être par lui octroyée.

(o) Ces inféodations s'étoient introduites vers le milieu du IX.[e] siècle; car il est dit dans la vie de S.[t] Rambert, archevêque de Hambourg, qu'Adalgaire, coadjuteur de Saint Rambert, obtint l'honneur d'être reçû à faire hommage au Roi, & d'être mis au nombre de ses Conseillers : *Et per manus acceptionem hominem Regis fieri, & inter Consiliarios ejus collocari obtinuit.*

héréditaire comme ces fiefs, a été l'origine des douze premières pairies de France, & de celles qui ont été érigées depuis à l'exemple de celles-là, & donne avec raiſon, à ceux qui en ſont revêtus, la prééminence ſur tous leurs co-vaſſaux, c'eſt-à-dire ſur tous les vaſſaux immédiats de la Couronne. Hadrien de Valois ne craint point d'expliquer, dans un ancien titre, la qualité de Conſeiller du Roi par celle de Pair, & ajoûte, *qu'eſt-ce en effet que ſont les Pairs, ſinon les Conſeillers & Aſſeſſeurs du Roi!*

In notit. Gall. in verbo Lingones, *p.* 250.

Les Pairs de France étoient donc originairement & ſont encore les Conſeillers de nos Rois, *dans les hauts grands & importans affaires,* qu'il juge à propos de leur communiquer *(p)*; mais il faut bien prendre garde qu'ils n'ont ſéance en ſa Cour de juſtice que comme Pairs de fiefs, & Juges de leurs Pairs lorſqu'il s'agit d'en juger quelqu'un, & que leur qualité de Conſeillers nés du Roi dans les affaires d'État ne change point alors la nature de cette Cour, puiſqu'ils n'y ont ſéance qu'à un titre & pour des objets tous différens.

Serment des Pairs, dans Du Cange, Gloſſar. med. & infim. latinit. *au mot* Par, *tome V, col.* 140.

Et ce qui montre bien qu'ils n'y ſont qu'à ce titre, c'eſt qu'ils n'y ont rang que parmi les ſimples Juges, tellement qu'il eſt de règle conſtante qu'il y ait toûjours quelques-uns de ceux-ci mêlés parmi eux ſur chacun des bancs qu'ils occupent, & qu'ils ſoient préſidés par les Officiers ordinaires de la Cour du Roi.

Mémoire des Pairs, dans le différent avec les Préſidens à Mortier.

La formule même de leur ſerment diſtingue expreſſément leurs fonctions, comme Conſeillers du Roi en ſes hautes affaires, de leurs fonctions quand ils ſont ſéans en la Cour, & réduit celle-ci à l'obſervation des ordonnances, & à l'exercice de la juſtice: *Vous jurez,* y eſt-il dit, *& promettez bien & fidèlement conſeiller & ſervir le Roi en ſes très-hauts, très-grands & très-importans affaires, &, ſéans en cette Cour, garder les ordonnances, rendre la juſtice au pauvre comme au riche, &c.*

On demandera peut-être pourquoi, ſi les Pairs n'ont ſéance en la Cour du Roi que comme Pairs de fiefs & juges de leurs co-vaſſaux, les autres vaſſaux immédiats n'ont pas le même

(p) L'ancienne formule du ſerment des Pairs étoit conçue ainſi: *Loyal & bon conſeil li donrez toutes les fois qu'il vous en requerra.*

droit qu'eux d'y aſſiſter & de juger leurs Pairs? la réponſe eſt facile: c'eſt parce que, comme l'a déjà obſervé Du Cange, dans les grands fiefs, où il y avoit beaucoup de vaſſaux, on n'en choiſiſſoit qu'un certain nombre pour tenir la Cour du Seigneur, & par cette raiſon même on leur affectoit plus particulièrement le nom de Pairs de fief; ainſi on diſtinguoit ſept Pairs du comté de Champagne, huit Pairs du comté de Haynault, douze Pairs du comté de Flandre, &c.

Il me ſemble donc que la ſéance même des Pairs en la Cour de juſtice du Roi, n'érige point cette Cour en Conſeil d'État, *aſſez honorée,* ſans doute, *de repréſenter la perſonne du Roi,* comme porte une ancienne chronique, *au fait de ſa juſtice, qui eſt le principal membre de ſa couronne, par lequel il règne & a ſeigneurie (q).*

(q) Extrait des regiſtres du Parlement, du Lit de Juſtice du roi Henri II au Parlement de Paris, le 12 février 1551, de la harangue du Roi. « La troiſième choſe que Sa » Majeſté commanda au Parlement, » fut que s'il s'en va, il lairra la Reine » ſa femme Régente avec ſon fils & » ſon Conſeil, & veut qu'ils leur » obéiſſent comme à ſa propre per- » ſonne, & que ce qui ſera envoyé » par eux à ſadite Cour, ſoit dépêché » promptement par ceux de la Grand'- » chambre, appelés les *Préſidens des* » *Enquêtes,* & les prie qu'ils en faſſent » telle démonſtration, que les autres » Cours, qui ſe doivent régler par » l'exemple de celle la première, ayent » matière de ſuivre & continuer leur obéiſſance & devoir. » De la remontrance du Premier Préſident au Roi: « Cette Compagnie m'a chargé, » Sire, vous promettre & aſſurer que » vous y trouverez toûjours obéiſſance » & bonne volonté de ſatisfaire à tout » ce qu'il vous plaira ordonner & com- » mander, & non ſeulement vous, » Sire, mais la Reine, M.[gr] le Dau- » phin & M.[rs] de votre Conſeil, auxquels vous donnerez pouvoir, en » votre abſence, de nous comman- » der, &c. » *Preuve du Traité de la majorité des Rois,* in-4.° *p. 307.*

Avec cette harangue du Premier Préſident Gilles le Maitre, s'accorde la réponſe qu'un de ſes ſucceſſeurs (Chriſtophe de Thou) fit à M. de Lanſac, envoyé par le Roi au Parlement, le 22 ſeptembre 1563, au ſujet du partage intervenu ſur la vérification & publication de l'édit du 17 août précédent. M. de Lanſac ayant dit entr'autres choſes, que *le Roi trouvoit étrange comme l'on ne faiſoit aucun cas de ſon Conſeil, où étoit la Reine ſa mère, tant de Princes de ſon ſang & autres en grand nombre.* Le Premier Préſident répondit, *que quand le Roi auroit perdu l'obéiſſance, il la trouveroit en cette Compagnie, qui met toute peine à lui obéir après Dieu ... Quant au mépris du conſeil du Roi, quand l'on en a parlé, ce n'a été qu'en toute révérence & obéiſſance, & ont toûjours été d'avis qu'il falloit accorder avec ceux qui étoient ſupérieurs, qui voyoient beaucoup de choſes que l'on ne voyoit pas ici.*

Mais quoique ce tribunal, par sa nature & par son institution, ne paroisse pas avoir, même les Pairs y séans, le droit de se mêler des affaires d'État, il faut reconnoître que la confiance que nos Rois ont eue dans ses lumières & dans sa sagesse, les a souvent portés à écouter avec bonté ce qu'il leur a représenté pour le bien du royaume; & que cette confiance est la plus sûre garde qu'ils aient eue contre les piéges sans cesse tendus autour du trône, & contre l'ambition des Grands & les surprises des Ministres.

Je passe aux anciennes assemblées générales ou États de la nation Françoise: nous ne savons rien de bien précis sur leur forme, avant que les Francs fussent convertis à la religion Chrétienne; on peut cependant s'en faire quelque idée sur ce que Tacite nous a appris de celles des Germains leurs auteurs. Quelque changement qui arrive chez les Nations, & quelques révolutions qu'elles essuient, elles conservent toûjours des vestiges & une teinture presque ineffaçable de leurs anciennes mœurs, & leurs usages nouveaux sont toûjours plus ou moins mêlés avec les restes de ceux qu'ils suivoient originairement.

Tacite nous apprend donc « que hors les cas imprévus (j'emprunte, à quelques mots près, la traduction de M. l'abbé « de la Bléterie) on ne tenoit l'assemblée de la Nation qu'à des « jours fixes; c'étoit le temps de la nouvelle ou de la pleine lune, « qu'ils estimoient le plus heureux pour entamer les affaires..... « Un des inconvéniens de leur liberté, étoit qu'ils arrivoient au « rendez-vous l'un après l'autre, avec une lenteur qui marquoit « leur indépendance: lorsqu'ils se voyoient en assez grand nombre, « ils prenoient séance tous armés: les Prêtres, qui étoient chargés « du soin de maintenir l'ordre, faisoient faire silence. Alors le « Roi ou le chef parloit le premier, les Grands opinoient à leur « tour, & étoient écoutés avec les égards que méritoient leur « âge, leur noblesse, leurs exploits, leur éloquence. On déféroit « moins à l'autorité de la personne qu'à ses raisons; si l'avis « déplaisoit à la multitude, elle exprimoit par un murmure le « peu de cas qu'elle en faisoit; lorsqu'elle le goûtoit, chacun « frappoit son bouclier avec sa *frame*, éloge militaire qui passoit «

» chez eux pour le ſigne d'approbation le plus honorable & le
» plus flatteur. On pouvoit auſſi porter les accuſations graves &
» capitales à ces aſſemblées, & c'étoit à elles qu'il appartenoit
» de nommer les chefs qui rendoient la juſtice dans chaque
canton. »

Il paroît qu'il y en avoit de générales, & d'autres qui n'étoient compoſées que des principaux de la Nation; car notre hiſtorien obſerve « que les chefs des cantons décidoient ſeuls
» entre eux les affaires moins importantes, & que même les
» grandes affaires, dont la déciſion étoit réſervée à la Nation,
» n'étoient portées à l'aſſemblée générale qu'après avoir été diſcutées par les chefs des cantons. »

Cette forme convenoit, ſans doute, à une Nation libre & guerrière, qui ne connoiſſoit d'autre profeſſion que celle des armes, & qui n'avoit d'autres richeſſes que le butin qu'elle rapportoit de ſes expéditions militaires. Il falloit bien qu'elle s'aſſemblât tous les ans, pour connoître ſes forces, pour concerter ſes projets & ſes opérations pendant la campagne: il falloit bien que ſes plus importantes affaires, qui étoient ſes entrepriſes & ſes guerres, fuſſent décidées & conſenties au moins par le plus grand nombre de ceux qu'on n'auroit pû autrement forcer d'y marcher. Mais lorſque cette Nation, en s'établiſſant dans les Gaules, ſe fut unie & incorporée avec les peuples qui les occupoient, c'eſt-à-dire avec des peuples accoûtumés aux loix de la police Romaine, vivant de leurs arts & de leur commerce, il réſulta de cette union un mélange de mœurs & de gouvernement, qui demanda conſtamment quelques changemens dans la forme des aſſemblées nationales, & produiſit les anciens parlemens François, dont Hincmar nous a conſervé une deſcription aſſez détaillée.

Hincm. epiſt. ad Procer. Regni pro inſtit. Carol. c. 29 & ſeq. Recueil des hiſt. de France, t. IX, p. 267.

Il s'en tenoit deux par an *(r)*, à moins que quelque affaire imprévûe n'obligeât d'en convoquer d'extraordinaires: ils ſont nommés par nos écrivains *malles* ou *placites*, comme les ſéances judiciaires: j'en ai déjà donné la raiſon. Un capitulaire de

Suprà, p. 592.

(r) Conſuetudo autem tunc temporis talis erat ut non ſæpius ſed bis in anno placita duo tenerentur. Hincm. loco citato.

Charlemagne,

Charlemagne, de l'an 769, porte qu'on ne doit point manquer ni différer de ſe rendre aux deux *placites* généraux, qui ſe tiennent l'un à l'entrée de l'été, l'autre vers la fin de l'automne, ni même aux autres *malles* que la néceſſité des circonſtances oblige de tenir, ou qu'il plaît au Roi de convoquer *(ſ)*. Ce capitulaire nous fait connoître le temps déterminé pour les *placites* ordinaires, ſavoir l'été & l'automne.

On prétend que le premier ſe tenoit d'abord au mois de mars, ce qui lui avoit fait donner le nom de champ de mars, *campus martii*, & que ce fut Pepin qui le transféra au mois de mai, ce qui le fit depuis appeler champ de mai, *campus maii.* Quelques annales rapportent ce changement à l'an 755; un continuateur de Frédégaire, ſans obſerver le changement ni ſon époque, dit, ſous l'an 761, que Pepin tint un *placite* au champ de mai, à Dueren ſur la Roër; l'auteur de la vie de S.t Remi ſe contente de remarquer que le champ de mars a été depuis appelé champ de mai, & ſe tient à l'ouverture de la campagne. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on en trouve, long-temps avant Pepin, quelques-uns tenus au mois de mai, entre autres celui que Dagobert I.er aſſembla, en 605, à Garges * *(Bigargium)*.

Gloſſ. med. & infim. latinit. verbo Campus Martii & Maii.
Recueil des hiſt. de Fr. t. V, p. 4.
Id. tome III, p. 474.
Id. tome II, p. 590.
* Près de Boneuil, ou Garches, près de Verſailles.

Je me ſuis ſervi du mot de *champ* pour m'accommoder à l'uſage, car je ſuis convaincu qu'il faudroit dire *camp*, parce que *campus* n'eſt point là pris du *campus* des Latins, mais du *camp* ou *campe* de l'ancien Tudeſque, qui ſignifie ce que nous entendons encore par ce mot, & que les Latins appeloient *caſtra (t)*; car cette aſſemblée ſe tenoit dans un véritable camp, où toute l'armée ſe rendoit pour paſſer en revue.

On y pratiquoit deux endroits ſéparés, en plein air lorſqu'il

(ſ) Ut ad mallum venire nemo tardet, primùm circà æſtatem, ſecundò circà autumnum. Ad alia verò placita, ſi neceſſitas fuerit, vel denunciatio Regis urgeat, venire vocatus nemo tardet. Capit. an. 769, c. 12; Rec. des Hiſtor. de Fr. t. V, p. 646. Il ſemble que ce mot *vocatus*, ajouté à la dernière partie de cet article, & qu'on ne lit pas dans la première, ſuppoſe qu'aux deux aſſemblées ordinaires il n'y avoit point de convocation particulière, mais que tous étoient obligés de s'y rendre.

(t) Le vocabulaire de Thomas Benſon rend le mot angloſaxon *camp* ou *campe*, *bellum*, *caſtra*.

faiſoit beau temps, couverts lorſque le temps étoit mauvais; l'un pour les Eccléſiaſtiques ou ſeigneurs ſpirituels, l'autre pour les Laïques ou ſeigneurs temporels: autant que j'ai pu comprendre le texte d'Hincmar, qui m'a paru corrompu, ou du moins fort obſcur, chacun de ces endroits étoit diviſé en deux parties, dont l'une étoit comme une avant-ſalle commune, pour ſe tenir juſqu'à l'heure de l'aſſemblée; & l'autre, garnie de ſiéges & décorée d'une manière convenable, étoit le lieu de l'aſſemblée *(u)*. J'appelle ceux qui la compoſoient Seigneurs ſpirituels & temporels, & par-là j'entends tous ceux qui étoient revêtus de dignités ou d'offices qui leur donnoient juriſdiction, car on n'admettoit point les autres aux délibérations, ſi ce n'eſt qu'on y en fît entrer quelques-uns, qu'on croyoit plus éclairés, pour les conſulter; mais alors on profitoit de leurs lumières ſans compter leurs voix *(x)*.

Au reſte le peuple n'étoit convoqué qu'à l'aſſemblée d'été, qui étoit proprement la ſeule générale; celle d'hiver n'étoit compoſée que d'une partie des Seigneurs & des principaux Conſeillers du Roi.

On régloit, dans la première, l'ordre de l'État, & les projets de guerre & de paix pour toute l'année: la ſeconde n'étoit deſtinée qu'à recevoir les dons annuels, ou revenus ordinaires du Roi; on n'y décidoit définitivement aucune affaire importante; on ne laiſſoit pas cependant d'y préparer & diſcuter

(u) Sed nec illud prætermittendum quomodo ſi tempus ſerenum erat extrà, ſin autem, intrà, diverſa loca diſtincta erant ubi & hi abundanter ſemoti ſegregatim & cætera multitudo ſeparatim reſidere potuiſſent: priùs tamen cæteræ inferiores perſonæ intereſſe minimè potuiſſent: quæ utraque tamen ſeniorum ſuſceptacula ſic in duobus diviſa erant ut primò omnes Epiſcopi, Abbates vel hujuſmodi honorificentiores Clerici abſque ullâ Laïcorum commixtione congregarentur. Similiter Comites vel hujuſmodi Principes ſibimet honorificabiliter à cæterâ multitudine ſegregarentur quouſque tempus, ſive præſente, ſive abſente Rege occurrerent, & tunc prædicti ſeniores more ſolito Clerici ad ſuam, Laïci verò ad ſuam conſtitutam Curiam ſubſelliis ſimiliter honorificabiliter præparatis convocarentur. Dict. epiſt. c. 35.

(x) Generalitas ... tam Clericorum quàm Laïcorum conveniebat ſeniores propter concilium ordinandum, minores propter idem conſilium ſuſcipiendum, & interdum pariter tractandum, & non ex poteſtate, ſed ex proprio mentis intellectu vel ſententiâ confirmandum. Dict. epiſt. c. 29.

d'avance celles qui devoient être portées au camp de mai, & même d'arrêter des projets pour l'année suivante; mais, soit pour satisfaire les Seigneurs qui n'y assistoient pas, soit pour tranquilliser l'esprit des peuples, on gardoit le plus grand secret sur ce qu'on y avoit résolu, & on le proposoit de nouveau à l'assemblée générale *(y)*.

Deux des grands Officiers du palais assistoient toûjours à ces assemblées, l'Apocrisiaire *(z)* & le Camérier ou Chambellan. Je crois qu'il y a ici une faute dans le texte d'Hincmar, & qu'au lieu de Camérier il y faut lire le Chancelier; car le Camérier, comme il l'avoit dit un peu auparavant, étoit subordonné à l'Apocrisiaire & au Chancelier, qui tenoient tous deux le premier rang dans le palais; & d'ailleurs les fonctions du Camérier semblent n'avoir aucune relation à la tenue de ces assemblées, au lieu que la qualité que prenoit le Chancelier, de Chancelier du Roi & du royaume, & de Conseiller spécial du Roi *(a)*, semble avoir dû lui donner une place de droit dans ces mêmes assemblées.

(y) Unum quando ordinabatur status totius regni ad anni vertentis spatium. . . Propter dona generaliter danda aliud placitum cum senioribus tantùm & præcipuis Consiliariis habebatur in quo jam futuri anni status tractari incipiebatur, si fortè talia aliqua se præmonstrabant, pro quibus necesse erat præmeditando ordinare, si quid mox transacto anno priore incumberet, pro quo anticipando aliquid statuere aut providere necessitas esset... Et cùm ita per eorumdem seniorum consilium quid futuri temporis actio vel ordo agendi posceret à longè considerarent: & cùm inventum esset, sub silentio idem inventum consilium, ita funditus ab alienis incognitum usque ad aliud iterum secundum generale placitum, ac si inventum vel à nullo tractatum esset, maneret... In ipso autem placito, si quid ita exigeret, vel propter satisfactionem cæterorum seniorum, vel propter non solùm mitigandum, verùm etiam accendendum animum populorum, ac si priùs exinde præcogitatum nihil fuisset, ita nunc à novo consilio & consensu illorum, & inveniretur, & cum magnanimis ordo Domino duce perficeretur. Dict. epist. c. 29 & 30.

(z) Apocrisiarius autem, id est Capellanus, vel palatii Custos & Camerarius, semper intererant. Dict. epist. c. 32.

(a) Les anciennes provisions des chanceliers de France, jusqu'au chancelier Olivier, qui fut pourvû en 1545, leur donnoient la qualité de chancelier du Roi & du royaume, & son Conseiller spécial; ce qui explique un passage de la chronique d'Alberic *(sub anno 1214, p. 476)*, où il dit que le frère Guerin de Senlis, qui étoit frère profès de l'ordre de S.t Jean de Jérusalem, fut fait conseiller spécial du Roi... *Frater Garinus qui cùm esset frater*

Quoi qu'il en soit, les autres Officiers du Palais qui se distinguoient par leurs talens ou par leur application, avoient aussi quelquefois ordre d'y assister, pour s'instruire d'abord en écoutant, & être dans la suite en état de donner leur avis au Roi, lorsqu'il arrivoit quelque affaire inattendue au dedans ou au dehors du royaume, & que le temps ne permettoit pas d'assembler les Conseillers ordinaires *(b)*.

On n'appeloit, au reste, ces Conseillers au palais que pour des affaires qui intéressoient en général le bien & le salut de l'État; leur fonction essentielle étoit d'y pourvoir, & ils ne prenoient point connoissance des affaires des particuliers, non pas même de ceux qui venoient au palais pour des procès ou des questions de droit, à moins qu'après avoir donné ordre aux affaires de l'État, on ne leur présentât quelque cause qui fût de nature à ne pouvoir être décidée par le Comte du palais, ou par les autres Juges ordinaires, sans avoir été soumise à leur examen, & qui leur eût été réservée par l'ordre exprès du Roi *(c)*.

professus Hospitalis Hierosolymitani Regis Philippi specialis Consiliarius effectus . . . . Secundus à Rege negotia regni tractabat. On sait qu'il fut chancelier de France sous Philippe-Auguste & sous Louis VIII.

(b) Sed & de cæteris ministerialibus qui talem se ostendebat ut ad hoc vel præsens vel futurus, nunc discendo, post modum consiliando loco eorumdem honorificè substitui potuisset; cum summâ intentione mentis intendendo singulis quæ agebantur, interesse jubebatur, salvans credita, discens incognita, retinens ordinata & constituta: ut si fortè aliquid extra aut infra regnum oriretur, aut insperatum, & ideo non præmeditatum nunciaretur,... ipsi Palatini, per misericordiam Dei, ex eorum assiduâ familiaritate tam in publicis consiliis, quàmque ex domesticâ in hâc parte allocutione, responsione & consultatione, studium haberent, prout tunc rei vel temporis qualitas exigebat, aut consilium pleniter dare quid fieret, aut certè quomodo ad præfinita tempora cum consilio & absque ullo detrimento res eadem expectari vel sustentari potuisset. Dict. epist. c. 32.

(c) Præfatorum autem Consiliariorum intentio quando ad Palatium convocabantur, in hoc præcipuè vigebat ut NON *speciales vel singulares quascumque vel quorumcumque causas,* SED NEC ETIAM *illorum qui pro contentionibus rerum aut legum veniebant ordinarent, quo usque illa quæ generaliter ad salutem vel statum Regis & regni pertinebant, Domino miserante ordinata habuissent. Et tunc demùm,* SI FORTÈ TALE ALIQUID DOMNO REGE PRÆCIPIENTE RESERVANDUM ERAT, *quod sine eorum certâ consideratione determinari à Comite Palatii vel à cæteris quibus congruebant, non potuisset.* Dict. epist. c. 33.

Dans l'un & l'autre *placite* les Conseillers du Roi, ou même les premiers Sénateurs du royaume (j'entends par-là les deux grands Officiers qui y assistoient de droit) proposoient, de la part du Roi, les objets qui devoient faire la matière de la délibération : on examinoit chaque objet séparément, & cet examen duroit un, deux ou trois jours, & quelquefois plus, suivant l'importance des affaires. Nul étranger n'approchoit des comités : si l'on avoit besoin de quelque éclaircissement, des Officiers du palais portoient, des comités au Roi & du Roi aux comités, les demandes & les réponses nécessaires *(d)*. Il étoit libre aux comités de se réunir ou de délibérer séparément, & ils usoient de cette faculté suivant la nature des affaires qu'ils avoient à traiter, c'est-à-dire selon qu'elles étoient spirituelles, temporelles ou mixtes *(e)*. S'ils jugeoient que la présence du Roi y dût intervenir, le Roi s'y rendoit, y demeuroit tant qu'ils vouloient, écoutoit avec bonté le compte exact qu'on lui rendoit des avis, de leurs motifs, ainsi que des débats ou disputes, & des discussions amiables qu'ils avoient occasionnées *(f)*.

Quand on s'étoit déterminé sur chaque point, on présentoit la délibération au Roi, on lui en faisoit la lecture, il choisissoit le parti que lui inspiroit sa haute sagesse, & tout le monde se soumettoit à ce qu'il avoit décidé *(g)*.

(d) Proceres verò prædicti, sive in hoc, sive in illo placito, quin & primi Senatores regni, ne quasi sine causâ convocari viderentur, mox autoritate regiâ per denominata & ordinata capitula, ... eis ad conferendum vel ad considerandum patefacta sunt. Quibus susceptis interdum die uno, interdum biduo, interdum etiam triduo vel ampliùs, prout rerum pondus expetebat accepto ex prædictis domesticis Palatii, missis intercurrentibus quæque sibi videbantur interrogantes, responsumque recipientes, tamdiu ita nullo extraneo appropinquante, &c. Dic. epist. c. 34.

(e) Qui cùm separati à cæteris essent, in eorum manebat potestate, quando simul vel quando separati residerent prout tractandæ causæ qualitas docebat, sive de spiritualibus, sive de sæcularibus, sive etiam commixtis. Dicta epistola, cap. 35.

(f) Ita tamen ut quotiescumque segregatorum voluntas esset ad eos veniret, similiter quoque quanto spatio voluissent cum eis consisteret, & cum omni familiaritate qualiter singula reperta habuissent referebant, quantaque mutuâ hinc & inde altercatione vel disputatione seu amicâ contentione decertassent, apertiùs recitabant. Dict. epist. c. 35.

(g) Donec res singulæ ad effectum

Enfin le Roi fermoit le Parlement par une séance publique, où il faisoit publier les articles des délibérations dont le peuple devoit être instruit, pour les exécuter & s'y conformer, & congédioit l'assemblée *(h)*.

On croit que la tenue de ces Parlemens cessa sur la fin de la seconde race, pendant les troubles & les dissensions qui déchirèrent alors le royaume, & que les premiers Rois de la troisième race prirent le parti de régler la police & toute l'administration du royaume sans l'intervention de ces assemblées nationales, où le crédit des Grands s'étoit mis souvent au dessus de l'autorité royale, & étoit même parvenu plus d'une fois à transférer la Couronne d'une famille à une autre.

Hugue Capet & ses enfans concentrèrent donc tout le gouvernement dans le conseil des grands Officiers du palais, & de quelques Seigneurs qui leur étoient plus particulièrement attachés, se contentant de tenir, en quelques occasions particulières, des assemblées plus nombreuses des Grands du royaume, plustôt dans la forme d'un Conseil extraordinaire, que dans celle d'États de la Nation.

perductæ gloriosi Principis auditui in sacris ejus obtutibus exponerentur, & quidquid data à Deo sapientia ejus eligeret, omnes sequerentur. *Dict. epist. c. 34.*

(h) Cette dernière circonstance n'est pas marquée par Hincmar; mais elle m'a paru résulter des actes de quelques-uns de ces anciens Parlemens, singulièrement de ceux du parlement de Pistes en 864, & de celui de Pisle en 877. *Rec. des Hist. de Fr. t. VII, p. 654 & 698.*

PIÈCES servant de preuves ou d'éclaircissemens à quelques endroits de ce Mémoire.

Lettres d'anoblissement de Simon de Bucy.

Extrait d'un Registre du Trésor des Chartres.

PHILIPPES, par la grace de Dieu, Roi de France, savoir faisons à tous presens & advenir que jaçoit, & que notre amé & feal Conseiller & Procureur general, Maistre Simon de Bucy, Clerc, ne soit noble ne attraiz de noble lignée, pour consideration des bons & agreables services quil nous a faits ou tems passé, & fait encore chacun jour icelui Maistre Simon, à plain acertenez

de son état & condition, par la teneur de ces presentes lettres annoblissons, & audit Maistre Simon avons octroyé & octroyons, de grace especial & certaine sience, que il, sa posterité & lignée, & ses enfans nés & à naistre qui sont descendus ou descendront de son corps, qui seront nez en loyal mariage, soient nobles & pour nobles de ci en avant soient tenus, & en leurs besongnes & chouses traictiez comme nobles, & que icelui Maistre Simon, quand il li plaira, puisse venir à état de Chevalerie, & preme ledit état de Chevalerie de quelconque Chevalier que il li plaira; & suppleant, & abolissant, & remettant de notre plein pouvoir royal, de grace especial, & de certaine science, tous deffaus qui pour cause de nativité ou autrement sont ou peuvent être en sa personne, par quelque maniere que ce soit, & en ly donnant & restablissant à plain & parfait enterin & legitime état de nativité & de noblesse, & que en nos fiez & arrieres-fiez & en quelconque autre il puisse acquerre, & les chouses par li acquises tenir paisiblement & perpetuellement posseder comme nobles, sans ce que il soit contraincts de les vendre ou mettre hors de sa main, ou faire finance quelle qu'elle soit à Nous ou à nos successeurs : Et pour ce que ce soit ferme chouse & estable à tousiours, Nous avons faict mettre notre sceel en ces presentes lettres, sauf notre droit en autres choses, & l'autruy en toutes. DONNÉ à Notre-Dame la Royaul, emprès Pontoise, l'an mil trois cent trente-cinq, au mois de mai. Par le Roi. AUBIGNY.

Lettres de légitimation du même Simon de Bucy.

PHILIPPES, &c. savoir à tous presens & à venir que comme ja pieça pour les bons & agreables services que notre amé & feal Conseiller & Président en notre Parlement, Simon de Bucy, nous avoit faiz ou service & office de notre procuration generale, le eussions annobli en suppleant, abolissant & remettant de notre plein pouvoir royal, de grace speciale & de certaine science, tous defaus qui pour cause de nativité ou autrement étoient ou pouvoient estre en sa personne, par quelque maniere que ce fût, & en li donnant & restablissant plain & parfait enterin & legitime estat de nativité & de noblesse, si comme les choses & autres nous avons veu être contenues en nos autres lettres faites & à li données de Nous, sur ce scellées de notre grand scel en cire verte & en lacs de soie; & si comme nous avons entendu aucuns pour occasion de ce ou par autres mouvemens aient parlé diversement de la personne, état & condition de notredit Conseiller, & avons trouvé en verité qu'il fut engendré & nay en loyal mariage, fait & solemnisé en face

d'Eglise, entre feu Maistre Simon de Bucy, jadis Clerc & *Seigneur en loix*, & feue Jeanne, fille de feu Robert & Marguerite de Luac, franches persones, combien que ledit feu Maistre Simon, après & depuis le deceds de ladite femme, fust Chanoine de Chaalons, & y trespassast de ce siecle en ordre de Diacre; & Nous à plain acertenez & duement enfourmez l'estat & condition de notredit Conseiller être tels comme dit est, & de nouvel par ces présentes lettres, lesquelles li voulons être baillées & rendues sans payer finance aucune, ledit Simon notre Conseiller annoblissons, & sa postérité, lignée & enfans nais & à naître, descendus & à descendre de li & d'eux en loyal mariage, & leur avons octroyé & octroyons de notre autorité royale, de grace speciale & de certaine science, que pour nobles soient tenus, & en leurs besoignes & choses soient traitiez comme nobles, & que quand il leur plaira puissent venir à estat de Chevalerie, & prendre ledit état de quelque Chevalier il leur plaira : Et outre ce, pour contemplation de notredit Conseiller & Nicole sa femme, fille de Jean Taupin de Coucy, de notre authorité royale, de grace speciale & de certaine science, aussi annoblissons & voulons que pour telle soit tenue, & que en toutes choses & besoignes comme nobles soit traictée & demenée en & de tout tems; toutes autres lettres à eux ou à aucun d'eux de Nous données sur cette matiere ou dependances d'icelle demouvans en vertu, sans que par cestes leur soit diminué ou prejudicié en quelque point ou maniere, comment qu'elles se semblassent ou semblent en aucuns points contrarier ou diversifier. En tesmoin desquelles choses nous avons fait mettre nostre scel en ces presentes lettres, sauf notre droict en autres choses & l'autrui en toutes.

Donné à Poissy, l'an de grace mil trois cent trente-neuf, ou mois de mai.

Par le Roi, R. DE MOLINS. *Sine financiâ.*

ORDONNANCE concernant le Parlement.

CE sont les constitutions notre seigneur le roi de France, faites au Parlement à Paris, en l'an de grace M. CC. lxxvii *, le lendemain de l'Épiphanie.

* 1276. *Du Tillet.*

(1) Il est à garder pour les abbregemens des Parlemens, que nulles causes ne soient retenues en Parlement, qui puissent ou doyent être demenées devant Baillifs.

(2) Venant le terme de chaque Baillie, li plaideurs ou tems establi se présenteront en la manière qu'il a été autrefois ordonné.

(3) Puisque parties ne seront présentées durant le jor de leur Baillie,

Baiſlie, ils s'entre attendront dans la ſalle appareillée d'entre la chambre des plaids[a], quand ils ſeront appellez par lor dépeſchement.

(4) Le[b] Clerc des arreſts nommera les Parties avant cauſes, & feront les Parties par l'Huiſſier que les Maîtres commanderont à entrer en la chambre des pleds, ne n'y entrera plus autres perſonnes qui ne ſoient[c] néceſſaires en la cauſe.

(5) Des Parties qui entreront, le demandeur[d] briefvement propoſera ſon fait, & ſon[e] dilation auſſi briefvement repondra le défendeur.

(6) Le fait propoſé des Parties ny[f] ſera tantoſt ordené par advis des Maîtres, & ſera mis en écrit pour oſter le diſcord[g] qui de ce pourroit eſtre entre les Parties.

(7) Le fait ainſin[h] écrit, ſera envoyé aux auditeurs de la Cour donnez ès Parties, dont les Parties ſoient en telle manière que la Cour puiſſe avoir* avant main les Auditeurs qu'elle voudra eſtablir, & baillera[i] chacun des Baillifs les noms en écrit, juſqu'à dix perſonnes, au Clerc des arrêts; leſquiex perſonnes ſoient ſouffiſables à faire ce que l'on leur commandera en droit, & en chacune beſoigne, ſouffiront deux Auditeurs.

(8) Les Parties qui auront à plaider, entreront dans la chambre des pleds par lhuis jouxte la ſalle, & s'en iſtront pardevers lhuis du Vergier, quand elles auront plaidié.

(9) Li Avocats ne ſoient ſi hardis de s'en meſler d'alléguer Droit écrit là où Coûtumes ayent lieu, mais uſent de Coûtumes.

(10) Nul ne ſoit oys[k] en la Cour li[l] Roy pour plaider par autre, ſe n'eſt telle perſonne qui puiſſe être juſticiée par Juſtice ſéculière, s'il eſt repris en ſon mesfait, ſe n'eſt par adventure, aucun Clerc qui plaide pour ſoi, ou por ſeſgliſe*, ou por perſonnes qui lui ſoient conjointes par affinité ou par conſanguinité, ou par li Signor de ſon[m] héritage il tienne ſon fié, & qu'il le tienne[n] ainſe[o] cette conſtitution faite & ce même eſt à entendre des procurateurs & des contremandeurs.

(11) Nul Avocat n'oſe[p] recorder ou recommancier ce que ſon compagnon, à qui il aydera, aura dit; mais il put[q] bien aucune choſe adjouter de nouvel*, s'il y avoit à adjouter.

(12) Ez cauſes à oyr[r], parlera tant ſeulement le Baillif deraine[ſ] ſe il n'advient que à lui devoyant ſoit néceſſaire amandement de ſon record.

(13) Cil du Conſeil qui là ſeront, mettent à cœur & à œuvre[t] d'eſtude de retenir ce que devant eux ſera propoſé.

(14) Nul du Conſeil n'oſe contredire ou contre aller aux parties

[a] *d'entrer en la ſalle des pleds.*
[b] *Li*
[c] *ſoit.*
[d] *Commandeur.*
[e] *ſans.*
[f] *& ny.*
[g] *deſcort.*
[h] *ainſi.*
* *Deeſt.*
[i] *bailler.*
[k] *oy.*
[l] *le.*
* *Deeſt.*
[m] *cin.*
[n] *teigne.*
[o] *ains.*
[p] *Nuls Avocats n'oſent.*
[q] *peut.*
* *Deeſt.*
[r] *oir.*
[ſ] *Derrain.*
[t] *cœure.*

plaidantes, mais chacun des plaidans paiſiblement eſcoute, ſe n'eſt par adventure que à chacune choſe deeclaircir [a] ſoit neceſſaire aucune demande.

[a] deſclarier.

(15) Chacun jor ſoient depeſchiez les arreſts* de ce jour, ou landemain au plus tard.

* Deſt.

(16) Les requeſtes ſoient oyes par aucuns de Meſſieurs en la ſalle, & ſoient rapportées aux Auditeurs qui contendront graces; de autres ſoit commandé aux Baillifs ce que commandé en ſera.

(17) Cil de la terre qui eſt gouverné de droit écrit ſoient oys par certains Auditeurs de la Cour, ſi comme il a été autrefois ordené.

(18) Les Regardeurs des enqueſtes les enqueſtes recevront de aucunes perſonnes de la Cour à ce ordonnées, & [b] par icelles enſemble les Enqueſteurs, ſoient jugiez, ſe ne ſont par adventure aucunes qui ſoient de griefves chauſes [c], ou entre grandes perſonnes, ou telles qui à force ſoient à recorder au commun Conſeil par la force de les apprendre.

[b] Iceux les Enquêtes.

[c] choſes.

(19) Les conſeils l'un demande, & li Conſeiller tantoſt reponde [d], & à celui qui parlera nul n'aille contre lui de parole; nul ne recorde ce que ſon compagnon aura dit, mais [e] autres paroles repognent aux choſes octroyer ou à deſoctroyer, & li ſoit tant-ſeulement ſouffert au repondeur au ſecond dit à adjouter nouvelle raiſon.

[d] répondent.

[e] mes.

(20) Nul de nulle baillie ne ſera oy, devant que l'autre ſera depeſchié, par ordre.

(21) Après le terme de ſa baillie ne ſera nul oy en faiſant requeſte, ſe ainſi n'étoit que il fiſt requeſte de beſoigne, après appariſſant.

(22) Puis que la demande ſera faite & la partie adverſe die ſoy vouloir avoir conſeil, ou ayt tantoſt conſeil, ou, s'il lui convient, juſqu'au landemain tant ſeulement ſera attendu, & landemain viennent les parties, ſi matin qu'ils puiſſent être dépeſchez devant tous autres.

(23) Nul [f] des terres qui ſont gouvernées de droit écrit ſoit en la Chambre des Pleds, mais aille aux Auditeurs à ce deſtinés.

[f] Nulles.

(24) Nul Baillif ne mette querelle en Parlement ſans ſpecial [g] commandement du Roi ou des Maîtres ceans en la Chambre des Pleds.

[g] eſpeciau.

(25) En la Chambre des Pleds ſoit toujours un Clerc por faire les lettres de ſang, & por autres lettres un autre Clerc.

(26) Si aucun chiée [h] enqueſte mene ſos queſtier de defaute de

[h] eſchiec.

droit, ou appellation interposée de faus & de mauvais jugement, s'il chiée, il sera puni de moult grief peine.

(27) Li Chevalier & le Clerc qui sont du Conseil, soient intentifs[a] à depeschier les besoignes dou Parlement, ne mot ne défaille[b] tuit vieignont[c] main & devant heure ne s'en aille.

(28) Chacun Baillif en qui Cour l'en juge, par hommes contraigne les hommes, au plutost qu'il pourra, à jugier les choses demenées par-devant eux, si que par la malice ou le contremandement des hommes ou domage d'aucune des parties, le jugement ne soit retardé.

(29) Les querelles des nouvelles dessaisines ne viennent pas en Parlement, mais chacun Baillif en sa baillie, appelés avec soy bonnes gens, aille au lieu & segrement[d], sache si c'est nouvelle desaisine ou trouble ou empechement, & si ainsi[e], on face tantost resaisir le lieu, & prenne la chose en la main le Roi & face droit aux parties.

(30) Si[f] aucun se complaint de Prevost ou de Sergent pardevant le Baillif, ne plaide pas le Baillif pour eux devant soy ne les soustienne, mais face bon droit & hatif aux parties, en tel manière que il ne convienne[g] pas avoir recours à la Cour.

[a] *ententifs.*
[b] *défaillent.*
[c] *venir.*
[d] *se ainsi est.*
[e] *les.*
[f] *se.*
[g] *conviegne.*

ORDINATIONES Parlamenti regni, Scacarii, necnon Dierum Trecensium *.

* 1294 ou 1296. Elle est après une charte de 1294.

C'EST l'ordonnance du Parlement dou royaume & de l'Eschiquier, & des Jours de Troyes & des autres choses qui sont accessoires à certains articles.

Il est ordené que en temps de guerre li Roi faira un Parlement en l'an, & commencera aus octaves de Toussains.

Item. Il tenra deux Parlemens en l'an en temps de paix, desquiex li uns[a] sera aux wictièves[b] de Toussains, & li autres aux trois semaines de Pâques.

Item. Il tenra deux Eschiquiers en l'an en Normandie, desquiex li uns commencera aux wictiènes[c] de la S.t Michel, & li autres aus wictiènes de[d] Pâques.

Tous les ans, le jour de la S.t Michel & landemain de Pâques, tuit li President & li Resident deu Parlement se assembleront à Paris, & d'illec li uns iront à l'Eschiquier, & li autres entendront à veoir les enquestes & à accorder les jugemens desdites enquestes, duques au commencement du Parlement; & ordeneront entre

[a] *un*
[b] *octaves.*
[c] *de Paques, & l. autres aux*
[d] *S.t Michel.*

eux la maniere d'ou voir & d'ou jugier, selon la quantité des personnes & la qualité des enquestes : & en la fin de chacun Parlement li President ordeneront que ou temps maien [a] de deux Parlemens, l'an rubriche & examine des enquetes ce que l'on pourra rubricher & examiner. Li Jour de Troyes vers la fin de chacun Parlement, seront assenez ordonneement en telle maniere, que de la fin de chacun Parlement, cil qui devront aller au Jour de Troyes & qui y seront députés par commun accord des Présidens, puissent avoir suffisant temps.

[a] moyen.

Les premiers termes [b] des Jours de Troies sera assené à landemain des Brandons, & li secons landemain de l'Assumption Nostre-Dame, se ils n'etoient changiés pour evident cause.

[b] Le premier terme.

Item. Il est ordené que en tems de Parlement seront en la chambre des Plaids le Souverain, ou President certain Baron & certain Prélat; c'est à savoir, des Barons, li dux de Bourgoigne, le Connetable, le comte de S.[t] Pol : *item,* des Prelats, l'archevesque de Narbonne, l'evesque de Paris, l'evesque de Taroenne, & li Prelats des Comtes [c], quant ils y pourront entendre ; & seront tenus à estre au Parlement continuement au moins uns [d] des Prelats & uns [e] des Barons ; & departiront leur temps, si que si il ne pueent tuit estre, au moins en y ait deux presens tousiours au Parlement, c'est à savoir, un Prelat & un Baron; & li un deporteront les autres, si comme ils ordeneront entr'eux-mesmes.

[c] li Prelats des Comptes.
[d] un.
[e] un.

Item. Il est ordené que il soient residens au Parlement continuement, especialement en la chambre des Plaids, li Chevalier & li Lais qui s'ensuivent; c'est à savoir :

M.[re] Jean de Melun.
M.[re] Pierre de Sargines.
M.[re] Gui de Neri.
Li Chastelains de Neesle.
M. Jean Choisel.
M. Etienne de Chaulite [f].
M. Gautier de Roche.
M. Raoul de Bruilly.
M. Geoffroy de Vandome [g].
M.[re] Anseaume de Wartines.
M. Aubert de Hangest *.
M. Gaubert de Luilly *.
M. Gui Cheuriers.
M. Simon de Marchois,
M. Anseaume * de Cheureuse.
M. Robert de Resignies.
Item. Regnault Barbou le pere.
Jean de Montigny.
Bernart Doignes.

* M. Aubec de Hangest.
* M. Aubert de Luly.
[f] Gaulite.
* Ansieu.
[g] Varennes.

Item. Il est ordené quils li soient resident au Parlement continuement, especialement en la chambre des Plaids, li Clercs qui s'ensuivent; c'est à scavoir :

L'Archidiacre d'Orliens.
L'Arcediacre de Dreux.
L'Arcediacre de Brabant.
L'Arcediacre de Bruges.
Le Thréſorier d'Angers.
Li Chantre de Bayeux.
M.[r] Ro. de Pontoiſe.
M.[r] Gui de Lachar.
Meſtre Etienne de Lymg[a].
Meſtre Jo. le Duc.
Li Doyens de Tours.
Meſtre Robert Foiſon.
Li Chantre d'Orliens.
Monſ.[r] Pierre Beleperche.
Li Chantre de Paris.
Li Officiaus de Sens.
M.[r] Gueraut de Maumont[b].

[a] *Loing.*
[b] *Geraud.*

[c]Comme M. Guillaume de Crepi eut prié le Roi qu'il dechargeaſt du faix du ſeel*, pour les tres-grands beſoignes du reaume, qui chacun jour ſe multiplioient, leſquelles li etoient moult graveuſes à porter, ſi comme il diſoit: il eſt accordé qu'il ſera deſchargé du ſeel, mais il demourra devers le Roi quant il porra & ſera des reſidens ou Parlement, & ſera aux Comtes quant il pourra entendre. Meſtre Bo. de Pont. ſera devers le Roi quant il plera au Roi.

[c] *Il eſt o donné q e li autres.*
* *Du Cange dit qu'il ſe démit en 1296.*

Item. Il eſt ordoné que li dis Renaut Barbou, ſe il eſt préſent, ou en ſon abſence, li dis Jean de Montigny, parleront & rendront les arrés, & ſi un dui eſtoient abſens, li Préſidens ordeneroient qui feroient l'office de ces en leur abſence.

Item. Il eſt ordené que li autres qui ſont dou Conſeil, Clerc ou Lay, ne ſeront au jugement de la Chambre, ſe ne ſont ou Prelat ou Baron qui ſoient dou Conſeil, ou ſe ne ſont cil dou Conſeil qui ſont etablis d'aller avec le Roi, ou ſe ne ſont cil qui ſeront etablis par les Préſidens[d] à oïr la langue qui ſe gouverne par droit ecrit, ou ſe ne ſont cil dou Conſeil qui orront les requeſtes par[e] l'ordonnance des Preſidens, ou ſe n'eſtoient li abbés de Citeaux, de S.[t] Germain, de Compigne & de Mouſtier-la-Celle, ou li Treſoriers de S.[t] Martin de Tours, ou li Prevoſt de Lille, ou li Prevos de Normandie; car tuit eiſt pourront quant il leur plaira, être à la chambre des Plez & au Plaidier, & quant l'an ara Conſeil, ſur les arrés & à rendre les arrés, & leur conſeil en ſera requis comme des autres.

[d] *le Préſident.*
[e] *pour.*

Item. [f] Il eſt ordené que nus Senechaus ne nus Baillis, ne Juge de Senechaucée ne demeure ès arrés, ſe il ne ſont eſpécialement appelés par les Preſidens.

[f] *Il eſt ordonné qu'en temps de Parlement.*

Item. Il eſt ordené que li Souverain ou li Preſident du Parlement; c'eſt à ſavoir, li Prélat ou li Baron qui ſeront preſens:

ordeneront des Refidens au Parlement quiex offices ils auront, les ils auront, les uns retenans en la Chambre, & les autres envoyent au droit écrit, les autres aus requeftes communes, ainfi comme il eft deffous écrit des autres Clercs & Lais qui font dou Confeil; li Rois & lidis Prefident s'aideront ès befoignes qui avendront au royaume, quant ils verront que bon fera.

En la Chambre aura Notaires en fouffifant nombre, felon ce que li Préfident verront que fera meftiers, ne ne prenront rien, ne leur mefnie, & delivreront hativement les lettres par leurs fermens, & demourront en la pourveance du Roi, & jureront que ils tenront & garderont le fegret de la Chambre.

[a] cils.
[b] le Préfident ou.
[c] Barons.
[d] Prélats.

Se cil [a] de la Chambre ne font tuit d'un accort aus jugemens, [b] li Souverain ou li Prefident, c'eft-à-dire, li [c] Prélats & li [d] Barons qui feront préfens tenront la plus grant partie, felon ce qu'il leur femblera ou le meilleur, felon la condition des perfonnes & la qualité de la befoigne.

Item. Li Parlement fera ordené par les jours des Baillies & des Senechauciés, ne ne entremeflera-on les caufes de une Baillie en l'autre; & fera fi loin une journée de l'autre, qu'une Baillie n'empeche l'autre, fe au moins non que l'en pourra: & les caufes de chacune Baillie oïes, chacun Bailli & chacun Senechal s'en retournera en fa Baillie au plutot que il porra, fe n'eft pour faire fon compte, douquel il fe delivrera plutoft que il porra.

Li Chancelier ce qui fera ordené en la Chambre fera tenu à feeller, & ni pourra rien changer ny muer; & auront un feing tuit li Prefident duquel il feigneront ce que il deliverront, lequel tendra cil que li Prefident ordeneront.

Item. Il s'affembleront bien matin, & tenront leur confiftoire duques à medi, fans faire particuliers confans.

Item. Quiconque ne venra au jour de la Baillie ou de la Senechaucie dont il eft, il fera mis en defaut.

Item. Il eft ordené que fitoft comme la caufe fera oïe, que li arrés foit rendu, fe il puet eftre en bonne manière, & fe il ne puet eftre, au moins lendemain avant toutes chofes.

La maniere de entrer les parties & les Advocats en la Chambre fera ordenée par les Prefidens; & des Avocas comment ils plaident brievement, juftentieufement & honneftement.

Item. Se cil qui font des Prefidens ou des Refidens au Parlement, ont caufes ou Parlement, ils plederont auffi comme uns etranges; & ne demourra nus des Refidens es arrés en caufe d'omme de foulinage [e] dedens le tiers degré, ne hons en la caufe

[e] fon lignage.

ſon Seigneur, ne Clercs en la cauſe de ſes Gliſes, & generaument pourveeront li Preſident que nus ne demeure es arrés qui ſoit ſoupeçonnens en la cauſe.

Item. Sus grieſve peine nus ne prenra rien, forz ſelon la couſtume de l'ancien ſerment.

Item. Nus ne prenra rien de ſes gages ou de ſon ſalaire, le jour qu'il n'entendra aus beſoignes.

Item. Chacun par ſon ſerment ſera tenu à venir au Parlement chacun jour, ſe il n'a eſſoine, & ſe il a eſſoine, il s'eſcuſera au premier jour que il viendra.

Item. De deux ans en deux ans au plûtart, on ſera enqueſtes ſur ceus qui tenront Parlement.

[A oïr la langue qui ſe gouverne par droit ecrit trois ſeront eſleus par les Preſident, c'eſt à ſavoir, deux Clercs tres-bien letrés, & un Lay lettré eſpeciaument pour les cauſes de ſang; & auront deux Notaires & un ſaing, par lequel ils ſaigneront les choſes que il delivreront; & ſera tenu le Chancelier à ſceller ſans muer & ſans changer; & ſera baillé le ſaing à celui à qui li Preſident ordeneront. Li Notaire ne recevront rien par leur ſerment, ne leur meſnie; il auront un ſeriant & une chambre ou *parvles;* & delivreront ce que il pourront, & les quereles douteuſes il rapporteront aus Preſidens de la Chambre.]

A oïr les requeſtes ſeront deux Clercs & deux Lais, & deux Notaires, qui neant ne recevront par leur ſerment; & auront un ſaing, ſi comme il eſt deſſus dit, & delivreront ce que il pourront par eux, & ce que il délivreront li Chancelier ſera tenu à ſceller, ſi comme il eſt deſſus dit; & ce que il ne pourront délivrer, ils rapporteront à ceux de la Chambre.

La Chambre ordenera de envoyer ceux qui feront les enqueſtes, & ſe li Preſident envoyent ou eſtabliſſent aucun qui ne ſoit pas du Conſeil à faire enqueſte, il jurera en la préſence des parties que il la[a] fera loyaument; & li Notaires, que il eſcriront loyaument: Et tuit jureront qu'ils tinront tout ſegret, ne ne recevront rien, fors leurs deſpens attemprez ou preſens petis que l'en pourroit dependre le jour honneſtement; fors les Ecrivains qui ne ſeront pas Notaires-le-Roi, qui pourront prenre droiturier ſalaire de leurs ecritures, au taxement des Auditeurs.

A examiner les enqueſtes deus Clercs ſeront eſleus tres bien lettrés, qui enſemble les rubricheront, & es grandes enqueſtes examiner ſera li uns de la Chambre au moins, & ſeront verifiez les rubriches au regard de ceux qui les jugeront; & cil de la Chambre

[a] *le.*

[a] hiront. [b] temps que.

qui jureront [a] à l'Eſchiquier ne aus Jours de Troyes ou ceus qui [b] li autres entendront à ces deus choſes, ſe aſſembleront à Paris avant le Parlement, ſi comme il eſt deſſus dit, pour concorder les jugemens des enqueſtes, & les jugemens que il accorderont, il recorderont devant les autres de la Chambre qui ny auront mie eſté preſens, & les accorderont avant qu'ils ſoient publiez aus parties, & ſe la choſe etoit grant, il la verront & debatront, mais elle ne ſera accordée, fort que en plain Parlement en la preſence de tous.

Nulle enqueſte ne ſera jugiée, ſi l'en n'a premierement conclu en la cauſe.

Le jugement des enqueſtes ſeront publiez aux parties es termes de chacune Baillie & de chacune Senechaucie, ſi que chacune Baillie & Senechaucie s'anvoiſt delivré de tous poins.

Item. Quatre de ceus de la Chambre ſeront envoyéz à l'Eſchiquier, deſquiex un ſera Prelas, & li autres Barons, & li autres de ceus qui rendront l'arreſt, & un des autres dou Conſeil.

[c] len. [d] cil. [e] autrui.

Item. Autant en envoyera-on [c] aus Jours de Troies, & ſi li Rois eſt preſent, cil [d] y ſeront envoyez que li Roi voudra, & ſe il n'eſt preſent, li Preſident de la Chambre en ordeneront en chacun Parlement qui ſera devant l'Eſchiquier & devant les Jours de Troies. Nus Sergent n'entrera pour jouſticier en aucune [e] terre ne en autrui ſeigneurie qui ait haute-juſtice, ſe n'eſt en cas de reſſort, ou en cas qui appartient au Roi par ſa ſouveraineté, & en icelui cas il y entreront par eſpecial commandement dou Bailli, & ſera en la lettre dou Bailli expreſſe la cauſe.

Item. Nus Baillis ne nus Senechaus ne ſera mis en ſa terre ne mages Juges, & eſt à entendre là où il a grant partie de ſon heritage ou de ſes amis charniex.



MÉMOIRE

MÉMOIRE SUR FRÉDÉGONDE ET SUR BRUNEHAUT,

Contenant la réfutation de l'apologie de Brunehaut, entreprise par quelques auteurs.

Par M. GAILLARD.

L'HISTOIRE de la première race de nos Rois, ne préſente rien de plus frappant que les fureurs & les crimes de Frédégonde & de Brunehaut; ces deux femmes, ſi implacables dans leurs haines, ſi terribles dans leurs vengeances, ſi impétueuſes dans toutes leurs paſſions, ſi jalouſes de l'autorité, ſi peu ſcrupuleuſes ſur les moyens de l'acquérir & de la conſerver, étonnèrent, à force de cruautés, leur ſiècle barbare. L'une, avec une plus inſolente audace, employant preſque publiquement contre tous ſes ennemis le fer & le poiſon, parut outrager l'humanité en général par un plus grand nombre d'attentats: l'autre ménageant avec plus d'art ces déteſtables reſſources, mais les employant preſque toûjours contre ſon propre ſang, parut outrager plus particulièrement la Nature. Leurs noms, trop fameux, ſembloient également dévoués à l'exécration éternelle de la poſtérité. Lû à l'Aſſemblée publ. de la S.t Martin 1760.

Cependant la différence de leur ſort a mis une autre différence entre elles dans l'opinion de quelques auteurs; les crimes de Frédégonde furent heureux, elle vécut toute puiſſante, & mourut tranquille dans ſon lit: les malheurs de Brunehaut égalèrent ſes forfaits; un vainqueur rigoureux, ſans égard pour ſon rang, ſans pitié pour ſa vieilleſſe, lui arracha la vie dans l'opprobre & dans les tourmens. Si le crime triomphant révolte, le crime puni contente & appaiſe, la pitié ſuccède naturellement à la juſtice ſatisfaite: la pitié, comme toutes les paſſions, a ſes ſophiſmes & ſes erreurs; elle tend toujours à juſtifier

ceux pour qui elle s'intéresse: c'est sans doute ce qui a procuré des apologistes à Brunehaut, tandis que le plus grand amour du paradoxe n'a pu faire élever une seule voix en faveur de Frédégonde.

Pour juger de l'apologie de Brunehaut, il faut se rappeler les principaux évènemens auxquels elle s'applique.

512. Le royaume de Clovis, partagé d'abord entre ses fils,
déchiré par l'effet inévitable de ce partage même, réuni ensuite
550. sous Clotaire Ier, fut partagé pour la seconde fois entre les
561. quatre fils de ce Prince; Chérébert fut roi de Paris, Gontran
d'Orléans & de Bourgogne, Sigébert d'Austrasie, Chilpéric de Soissons. Ce second partage ramena les mêmes troubles que le premier avoit causés; l'ambition de ces Princes ne pouvoit se contenir dans les limites qui leur avoient été assignées. Chilpéric sur-tout, le plus inquiet des quatre, cherchoit sans cesse les occasions de s'agrandir aux dépens de ses frères; il leur fit souvent la guerre, sur-tout à Sigébert: mais leur ambition ne devint insatiable, ni leur haine implacable que quand deux femmes violentes les animèrent l'un contre l'autre.

[a] *Greg. Tur. l. IV, c. 26, l. VI, c. 24, l. IV, c. 25. Fredeg. Epitom. c. 56. Gest. Franc. c. 30.*

Chérébert & Gontran n'avoient fait que s'avilir[a] par leurs mariages avec des servantes, ou des filles de cardeurs de laine & de bergers; Sigébert & Chilpéric, par leurs mariages, firent leur malheur & celui de leurs peuples. Sigébert épousa[b] Brunehaut ou Brunichilde[c], fille d'Athanagilde, roi des Visi-
[b] 565. goths qui possédoient alors l'Espagne: c'étoit un mariage assorti, & qui sembloit devoir être heureux; mais le germe de méchanceté que Brunehaut cachoit sous un extérieur séduisant, ne tarda pas à se développer. Gogon, Maire du palais d'Austrasie, qui l'avoit été chercher en Espagne, fut sa première victime: la place qu'il occupoit, & plus encore son mérite, lui donnoient beaucoup de part au gouvernement; ce fut par-là qu'il déplut à Brunehaut, qui vouloit gouverner seule; elle ne cessa d'irriter Sigébert contre lui, jusqu'à ce qu'elle en eût arraché l'ordre de faire mourir ce Ministre.

[c] *Greg. Tur. l. IV, c. 27. Gest. Franc. c. 31. Fredeg. Epitom. c. 59.*

Quant à Chilpéric, il avoit, d'une femme nommée Audouère, (dont les historiens ne marquent point la condition)

trois fils, Théodébert, Mérouée & Clovis; Audouère eut encore une fille, Chilpéric étoit absent lorsqu'elle naquit; Frédégonde, une des femmes d'Audouère, lui persuada de tenir elle-même sa fille sur les Fonts, & elle se servit ensuite de ce prétexte pour la faire répudier, en alléguant l'alliance spirituelle qu'Audouère avoit contractée avec Chilpéric. Ce Prince, qui se laissoit dès-lors séduire par les artifices & les charmes de Frédégonde, prit tous les scrupules qu'elle voulut lui donner; il quitta Audouère, & l'enferma dans un monastère au Mans: il ne se livra pourtant pas encore entièrement à sa passion pour Frédégonde; il voulut suivre l'exemple de Sigébert, & fit demander Galasonte ou Galsuinde, sœur aînée de Brunehaut. On ne la lui accorda pas sans peine; on prit, pour assurer le bonheur de cette Princesse, des précautions qui hâtèrent sa perte; on voulut que Chilpéric jurât sur les reliques des Saints, en présence des ambassadeurs d'Espagne, de n'avoir point d'autre femme que Galasonte tant qu'elle vivroit. Chilpéric donna *(a)* aussi à Galasonte, tant pour la sûreté de sa dot que pour une espèce de présent de nôces usité alors, le Bourdelois, le Limousin, le Querci, le Béarn & le Bigorre.

Gest. Franc. c. 31.

566.

Greg. Tur. l. IV, c. 28. Gest. Franc. c. 31. Fredeg. Epit. c. 60.

Cependant Frédégonde enchaînoit de plus en plus Chilpéric par des refus perfides: « Je ne puis être à vous, lui disoit-elle, tant que Galasonte vivra; un serment inviolable vous unit à « elle seule tant qu'elle respire. » Chilpéric entendit trop bien ce que ces refus & ces scrupules vouloient dire; il se porta aux dernières violences contre Galasonte; on trouva cette malheureuse Reine étranglée dans son lit, & Frédégonde monta sur le trône.

Les frères de Chilpéric eurent horreur de ce crime; Brunehaut poursuivit ardemment la vengeance de la mort de sa sœur. Sigébert, gouverné par Brunehaut comme Chilpéric par Frédégonde, jura une guerre éternelle à Chilpéric: les intérêts

(a) Ce mot de *donner*, dont se servent les historiens, doit s'entendre suivant l'interprétation que lui donne M. de Foncemagne, dans le Mémoire où il examine si les filles ont été excluses de la succession au royaume en vertu d'une disposition de la loi salique. *Mém. de Littér. tome VIII, page 490.*

politiques ſecondoient les vues de vengeance; on vouloit punir Chilpéric parce qu'on vouloit le dépouiller.

Le lot de chacun des frères étoit devenu plus conſidérable: Chérébert étoit mort ſans enfans mâles, ſes trois frères avoient partagé ſon royaume, & même la ville de Paris: chacun d'eux s'étoit engagé par ſerment à ne point entrer dans cette ville ſans l'aveu des deux autres, ſous peine de perdre ſa part & de Paris & du royaume de Chérébert.

570. *Greg. Tur. l. VI, c. 24.*

Sigébert prend les armes, & alors commence la longue & funeſte rivalité de Frédégonde & de Brunehaut, qui produiſit tant de malheurs & de crimes, ſans qu'aucune de ces deux femmes, également habiles & méchantes, ſuccombât jamais ſous les coups de ſa rivale.

Gontran tenoit la balance entre les deux frères & les deux femmes.

Chilpéric eut, dans cette guerre, tous les revers qu'il méritoit; il fut trop heureux que Gontran ménageât un accommodement, par lequel le Bourdelois, le Limouſin, le Querci, le Béarn & le Bigorre, don nuptial de la malheureuſe Galaſonte, furent cédés à Brunehaut. Mais ce traité fut bien-tôt rompu, la guerre recommença; Théodébert, fils aîné de Chilpéric, attaqua la Touraine & le Poitou, qui étoient du partage de Sigébert; Théodébert fut pris, ayant été abandonné des ſiens. Gontran-Boſon, un des Généraux de l'armée d'Auſtraſie, le fit maſſacrer de ſang froid & dépouiller; ſon corps reſta ſur le champ de bataille, confondu parmi les morts. Si Chilpéric ſentit vivement cette perte, Frédégonde s'en applaudit en marâtre.

575. *Greg. Tur. l. IV, c. 45, 46. Geſt. Franc. c. 32. Fredeg. Epit. c. 71.*

Cependant rien n'arrêtoit les ſuccès de Sigébert; Chilpéric, forcé de fuir devant lui juſqu'à l'extrémité de ſes États, va s'enfermer dans Tournai avec ſa femme & ſes enfans: Sigébert entre dans Paris, malgré le traité de partage du royaume de Chérébert; Brunehaut vient, avec ſes enfans, y étaler ſon triomphe, y établir ſon trône: « Imprudente, dit Adrien de Valois, qui ne voyoit pas qu'elle alloit ſe livrer entre les mains » de ſes ennemis, ſi le ſort venoit à changer. »

Sigébert, toujours animé par elle, court aſſiéger ſon frère

dans Tournai. S.t Germain, évêque de Paris, témoin de ces violences, en tombe malade de douleur; il écrit à Brunehaut pour la prier d'inſpirer des ſentimens plus doux à ſon mari, il n'obtient rien. Tournai eſt inveſti; Chilpéric & Frédégonde n'ont plus de reſſource, ils touchent au moment d'expier la mort de Galaſonte. Au milieu de ces périls ſi preſſans, Frédégonde accouche d'un fils à Tournai; cet enfant ne ſembloit naître que pour tomber entre les mains de ſes ennemis: Frédégonde ne l'avoit deſiré que pour être mère d'un Roi; Grégoire de Tours dit que voyant ſes eſpérances trompées, *L. IV, c. 45.* elle entra dans une ſi violente rage qu'elle eût tué ſon fils de ſa propre main, ſi Chilpéric ne l'en eût empêchée: elle tourna donc cette rage contre Sigébert. Tous les Neuſtriens reconnoiſſoient l'empire de ce Prince; il va recevoir leurs hommages à Vitri; mais tandis qu'on l'élève ſur le pavois, deux aſſaſſins envoyés par Frédégonde, le frappant à la fois des deux côtés, le laiſſent expirant entre les mains de ceux qui le portoient: 575. ils poignardent enſuite, par l'ordre de Frédégonde, Charégiſile, chambellan de Sigébert. Ce ſecond coup les fait remarquer, ils ſont maſſacrés ſur le champ, & leur ſecret eût péri avec eux, ſi Frédégonde ne l'eût publié elle-même, pour faire admirer & redouter les reſſources de ſa politique.

Ce coup hardi produiſit la révolution la plus ſubite; les Auſtraſiens qui étoient devant Tournai levèrent le ſiége, & ayant rejoint ceux qui étoient à Vitri, tous ſe retirèrent en déſordre. Chilpéric & Frédégonde les pourſuivent, & ayant ſurpris à Tournai Sigilla, qui avoit été dans la plus grande faveur auprès de Sigébert, ils exercent ſur lui des cruautés dignes d'eux, ils lui font appliquer des fers rouges à toutes les jointures, & le font couper enſuite par morceaux.

Les Neuſtriens rentrent ſous l'obéiſſance de Chilpéric, pluſieurs Auſtraſiens s'y ſoumettent; Brunehaut eſt inveſtie dans Paris, & Childébert ſon fils, âgé de cinq ans, alloit tomber entre les mains des meurtriers de Sigébert, ſans le zèle & l'adreſſe du duc Gombaud, ſeigneur Auſtraſien, en qui Brunehaut, dans ce grand revers, mit toute ſa confiance. Il ſauva

Greg. Tur. l. V, c. 2. Fredeg. Epit. c. 72. Childébert, en le descendant par-dessus les murailles de la ville dans une corbeille à la faveur de la nuit; un homme affidé le reçut au pied de la muraille, & le porta dans Metz, où les Austrasiens l'élevèrent sur le pavois & le mirent sous la protection de Gontran, roi de Bourgogne, son oncle.

L'évasion du jeune Childébert enlevoit à Chilpéric & à Frédégonde le fruit de la mort de Sigébert, & leur imposoit la nécessité de ménager Brunehaut: on se contenta de la réleguer à Rouen, d'où elle suscita bien des affaires à ses ennemis.

576. Greg. Tur. lib. V, c. 2, 3, &c. toto lib. V. Fredeg. Epit. c. 74 & suiv.

Chilpéric avoit envoyé Mérouée, l'aîné des fils qui lui restoient de la reine Audouère, pour s'emparer du Poitou, qui étoit du partage du jeune Childébert. Mérouée n'ignoroit pas la haine de Frédégonde pour tous les enfans d'Audouère; il savoit tout ce qu'il avoit à craindre d'une femme de ce caractère: il paroît qu'il voulut se faire un appui contre elle de tous ceux qui devoient la haïr: il va donc d'abord à Tours, & au lieu de prendre la route du Poitou, il tourne vers le Mans, où il voit la reine Audouère sa mère, qui depuis sa répudiation y étoit renfermée dans un couvent: il va ensuite à Rouen où il voit Brunehaut, l'aime, l'épouse, quoique veuve de Sigébert son oncle. Prétextat, évêque de Rouen, fort attaché aux intérêts de Brunehaut, plus attaché encore à ceux de Mérouée son filleul, fit ce mariage, qui paroît avoir été concerté entre Audouère, Mérouée, Prétextat & Brunehaut; & qui, lorsqu'on en considère toutes les circonstances, paroît de la part de Brunehaut, le chef-d'œuvre de l'artifice le plus profond & le plus savant dans ses perfides combinaisons. On ne fait qu'indiquer ici les réflexions que la discussion doit entraîner dans la suite.

Chilpéric à cette nouvelle vole à Rouen, donne des gardes à Brunehaut & emmène Mérouée.

On croit que le courroux de Chilpéric eût pu se borner à cette expédition, si Frédégonde l'eût permis; mais c'étoit pour elle une trop belle occasion de perdre un fils d'Audouère. Divers seigneurs Austrasiens, qui à la mort de Sigébert s'étoient donnés à Chilpéric, retournoient tous les jours vers Childébert; Godin, un de ces Seigneurs, voulant y retourner avec un gage

qui le rendît important, s'étoit emparé de Soiſſons, où il avoit penſé ſurprendre Frédégonde ; mais il avoit été lui-même ſurpris, défait & tué. Frédégonde liant habilement cet incident avec celui du mariage de Mérouée, fit enviſager le tout à Chilpéric comme l'effet d'une conjuration dont elle accuſoit Mérouée & Brunehaut d'être l'ame, & Prétextat d'être un des principaux inſtrumens. Chilpéric, l'exécuteur le plus ſoumis de toutes les volontés de Frédégonde, fit arrêter ſon fils, le força de ſe faire ordonner Prêtre, & l'enferma dans un monaſtère. Mérouée s'échappa quelques temps après de ſa priſon, & ſe ſauva dans l'égliſe de S.t Martin de Tours.

Brunehaut étoit toujours gardée à Rouen; les Auſtraſiens la redemandèrent, & Chilpéric la voyoit dans ſes États avec tant d'inquiétude qu'il fut charmé de la renvoyer. Mérouée ſe mit en chemin pour l'aller joindre, mais les Auſtraſiens refusèrent de le recevoir ; il reſta errant & caché dans la 577.
Champagne, ſans aſile, ſans ſecours & ſans deſſeins. Deux traîtres entreprirent de le livrer à Frédégonde, c'étoient Gilles, évêque de Reims, & Gontran-Boſon, ſeigneur Auſtraſien; c'étoit ce Boſon qui, dans le temps des ſuccès de Sigébert dont il étoit un des Généraux, avoit fait tuer Théodébert, fils aîné de Chilpéric; depuis la mort de Sigébert & le rétabliſſement des affaires de Chilpéric, il s'étoit réfugié au tombeau de S.t Martin de Tours, pour échapper au ſupplice que Chilpéric lui deſtinoit : il étoit ſécrètement appuyé par Frédégonde, qui lui ſavoit gré de l'avoir défaite d'un des fils d'Audouère, & qui vouloit ſe ſervir encore de lui pour faire périr Mérouée. Gilles & Boſon perſuadèrent à Mérouée qu'ils lui feroient livrer la ville de Térouane; Mérouée, ſur leur parole, s'engagea dans un village où Chilpéric, averti par ces traîtres, vint l'envelopper. Mérouée ſe voyant prêt de tomber entre les mains d'une marâtre impitoyable, & d'un père ſur qui la Nature pouvoit moins que Frédégonde, pria Gaïlen, ſon confident, de le percer de ſon épée; Gaïlen lui donna cette horrible marque de ſon attachement. D'autres diſent que Frédégonde fit courir ce bruit, mais qu'en effet Mérouée fut

maſſacré par ſes ordres, & l'affreuſe mutilation qu'elle fit ſouffrir depuis à Gaïlen, & dont il mourut, ne détruit point cette idée *(b)*.

Elle avoit fait faire le procès à Prétextat dans un Concile qui ſe tenoit à Paris. Chilpéric s'étoit rendu l'accuſateur de cet Évêque; outre le mariage de Mérouée avec Brunehaut, dont il étoit difficile de le diſculper, il lui reprochoit encore la conjuration chimérique dont j'ai parlé; il ſoutenoit que Prétextat avoit fait des largeſſes au peuple pour le ſoulever. Frédégonde produiſit ſur cette conjuration, de faux témoins que Prétextat confondit; mais les Prélats de l'aſſemblée, ſéduits ou intimidés par Frédégonde, n'oſoient ni condamner ni abſoudre Prétextat: Grégoire de Tours fut le ſeul qui ſe déclara hautement en ſa faveur; on l'écouta en tremblant & ſans lui répondre, & les Prélats courtiſans allèrent le dénoncer à Chilpéric. Frédégonde voulut acheter le ſuffrage de l'évêque de Tours, il fut incorruptible; ce qui lui attira dès-lors, & dans la ſuite, diverſes perſécutions. Enfin, des émiſſaires de Frédégonde inſinuèrent à Prétextat que le Roi vouloit ſeulement éviter la honte du perſonnage de calomniateur, & ſe ménager en public la gloire d'une grande action de clémence; qu'il falloit donc que Prétextat s'avouât coupable de tous les crimes que le Roi lui imputoit, & qu'il lui en demandât pardon; qu'à ce prix il devoit être ſûr, non ſeulement de ſa grace, mais encore de toute la faveur du Roi. Prétextat eut la foibleſſe de les croire; & au milieu de l'aſſemblée des Évêques, ſe jetant aux genoux du Roi, il avoua qu'il avoit attenté à ſa vie & corrompu la fidélité de ſes ſujets. Sur cet aveu, Chilpéric au lieu de prononcer ſa grace, demande juſtice aux Évêques. Il n'étoit plus poſſible d'abſoudre un accuſé convaincu par ſa propre bouche. Prétextat fut relegué dans une iſle du Côtantin, & Mélance ſon ennemi, vendu aux fureurs de Frédégonde, fut mis à ſa place ſur le ſiége de Rouen.

(b) Gailenum verò adprehenſum, abſciſſis manibus & pedibus, auribus & narium ſummitatibus & aliis multis cruciatibus, infeliciter necaverunt. Greg. Tur. hiſtor. Franc. lib. V, cap. 19.

Il restoit encore à Chilpéric un fils de la reine Audouère; c'étoit Clovis. Il en avoit aussi trois de Frédégonde, Samson, Clodebert & Dagobert; une maladie pestilentielle qui ravageoit 579.
alors la France, les emporta tous trois. Frédégonde outrée de 580.
douleur, jalouse de voir que Chilpéric eût encore un fils, tandis qu'elle perdoit tous les siens, alarmée d'ailleurs de quelques menaces imprudentes qui étoient échappées au jeune Clovis, résolut de le perdre. Ce Prince aimoit une des suivantes de Frédégonde; Frédégonde se fit rapporter que la mère de *Greg. Tur. toto lib. V.*
cette fille étoit sorcière, & qu'à l'aide de ses maléfices, Clovis avoit fait périr les trois jeunes Princes. Sur ce rapport elle fit arrêter cette malheureuse fille, la fit attacher à un poteau devant l'appartement de Clovis, & fouetter cruellement en sa présence; elle fait appliquer la mère à une question si rigoureuse, qu'elle chargea Clovis de tout ce qu'on voulut. Frédégonde demanda vengeance à Chilpéric, qui ne sachant pas lui résister, lui abandonna son fils unique; elle le fit arrêter, & après l'avoir accablé d'ignominie, elle l'envoya enchaîné à Noisi-sur-Marne, où on le trouva mort d'un coup de couteau dans le flanc; en même temps sa mère fut étranglée dans son couvent, Basine sa sœur fut deshonorée, puis enfermée dans un couvent à Poitiers; mille autres cruautés furent exercées sur les amis de Clovis; cette femme, à qui les tortures avoient arraché une accusation calomnieuse contre lui, n'en fut pas moins brûlée vive.

Frédégonde eut un autre fils, nommé Thierri; elle le 582, 584.
perdit encore, à ce qu'elle crut ou feignit de croire, par des sortilèges: il en coûta la vie à plusieurs femmes dont quelques-unes furent brûlées, d'autres noyées, quelques-unes, par une barbarie digne de ce temps-là & digne de Frédégonde, furent rompues vives *(c)*.

Il naquit enfin un dernier fils à Frédégonde, & ce fils vécut; c'étoit Clotaire; il devoit un jour réparer les crimes 584.
de Chilpéric & de Frédégonde, & punir ceux de Brunehaut.

Jusqu'ici les crimes de Frédégonde, par leur éclat, leur

(c) Alias rotis ossibus confractis innectit. Greg. Tur. lib. VI, c. 35.

violence & leur continuité, empêchent d'apercevoir ceux de Brunehaut; Brunehaut a même paru plusieurs fois à l'égard de Frédégonde, dans un état d'oppression & de foiblesse qui a pu la rendre intéressante, & concourir à lui procurer des Apologistes: mais le temps des grands crimes de Brunehaut n'est pas encore arrivé; on ne peut lui reprocher jusqu'ici que la mort de Gogon, qu'un peu trop d'acharnement contre Chilpéric, & que son mariage avec son neveu Mérouée: voici pourtant un crime ou commis ou toléré par elle vers ce temps-là, qui ne seroit pas indigne de Frédégonde.

Greg. Tur. l. VI, c. 37. S.[t] Louvent fut accusé par un homme puissant d'avoir tenu des discours injurieux à Brunehaut; il parut devant elle, se justifia, & fut renvoyé: dans la route, il se vit arrêté par son accusateur, on lui fit souffrir divers tourmens, & on le renvoya encore; à peine s'étoit-il embarqué sur la Saône que son ennemi l'attaque encore, lui fait trancher la tête, & jette son corps dans la rivière. Il ne paroît point que Brunehaut ait fait faire aucune recherche de ce crime, qui est rapporté par Grégoire de Tours; on verra dans la suite les raisons qu'on a de remarquer que c'est Grégoire de Tours qui le rapporte.

583. Frédégonde, dans une affaire toute semblable, fit prendre une autre route à sa cruauté. Leudaste, comte de Tours, accusa *Greg. Tur. l. VI, c. 32.* l'évêque Grégoire d'avoir diffamé Frédégonde par ses discours; il est très-vrai-semblable que c'étoit une persécution que Frédégonde suscitoit à cet Évêque, pour le punir de l'appui qu'il avoit donné à Prétextat. Grégoire se justifia dans l'assemblée des Évêques à Braine, il fut renvoyé absous, & Leudaste fut excommunié comme calomniateur. Frédégonde voyant que cette affaire avoit tourné à sa propre confusion & à la gloire de l'accusé, s'en prit à Leudaste. Il étoit juste de punir ce calomniateur, si elle ne l'avoit pas suscité; & si elle l'avoit suscité, peut-être étoit-il juste de le punir encore; mais il ne falloit pas l'assassiner: ce fut pourtant le parti qu'elle prit, & qu'elle aggrava par des circonstances pleines de cruauté.

584. Chilpéric, lorsque sa mesure fut comblée, selon l'expression *Mézerai.* d'un auteur, fut assassiné à Chelles, en revenant de la chasse;

on ne ſait pas certainement ſur qui doit tomber la honte de ce crime; on l'a imputé à Frédégonde & à Brunehaut : ce fait ſera diſcuté dans la ſuite.

Gontran, roi de Bourgogne, pendant le règne de Chilpéric ſon frère, s'étoit déclaré le protecteur du jeune Childébert ſon neveu; & ſe voyant ſans enfans mâles, il l'avoit déſigné ſolennellement ſon ſucceſſeur. Les ſentimens & la conduite de Brunehaut à l'égard de Gontran, furent toujours aſſez équivoques; d'un côté elle ſentoit que la protection de ce Roi lui étoit néceſſaire contre Chilpéric & Frédégonde: de l'autre elle craignoit l'aſcendant que ces titres de protecteur & de bienfaiteur pouvoient faire prendre à ce Prince ſur l'eſprit de Childébert, & l'autorité qu'il pouvoit s'arroger dans le gouvernement des affaires d'Auſtraſie. Elle étoit jalouſe à l'excès de cette autorité; l'uſage qu'elle en faiſoit, ſoulevoit contre elle de jour en jour tous les Grands d'Auſtraſie: dans le choc de toutes ces cabales, on parvint quelquefois à diviſer Gontran & Childébert; tantôt Childébert & Chilpéric ſe réuniſſoient contre Gontran, tantôt Gontran paroiſſoit prêt à s'unir avec Chilpéric contre Childébert; mais un penchant plus décidé le ramenoit toujours vers Childébert, auquel il deſtinoit ſa ſucceſſion. Ils étoient unis contre Chilpéric, lorſque ce Prince mourut: Frédégonde fut alors à peu près dans le même embarras où Brunehaut s'étoit trouvée à la mort de Sigébert. Childébert étoit à Meaux; Frédégonde s'enfuit de Chelles, & ſe ſauva dans l'égliſe de Paris: elle n'avoit pas de meilleur parti à prendre que celui de ſe mettre, avec ſon fils, ſous la protection de Gontran, comme avoit fait Brunehaut. Gontran envoya Frédégonde au Vaudreuil, près de Rouen, où elle ſe trouva plus en ſûreté; il promit de tenir ſur les Fonts Clotaire ſon fils, âgé de quatre mois, & le fit reconnoître pour Roi par les ſujets de Chilpéric. *Greg. tur. lib. VII.*

Cette conduite de Gontran donna de l'inquiétude à Brunehaut & à Childébert; ils envoyèrent des Ambaſſadeurs à Gontran, pour le prier de remettre Frédégonde entre leurs mains, afin qu'elle fût livrée au ſupplice que méritoient ſes

crimes. Gontran ne put y consentir; sur son refus, d'autres ambassadeurs d'Austrasie vinrent lui redemander des places qui appartenoient, disoient-ils, à Childébert. Gontran refusa de les rendre. *Vous nous refusez*, lui répondit insolemment un des Ambassadeurs, *eh bien, la hache qui a abattu les têtes de vos frères, n'est pas perdue.*

Gontran toujours placé ainsi pendant le reste de son règne, entre Frédégonde & Brunehaut, & ne pouvant se résoudre à sacrifier ni l'une ni l'autre, les eut toutes deux pour ennemies; il ne dut la conservation d'une vie toujours menacée, qu'aux précautions qu'il prit contre les assassins, en faisant redoubler sa garde, & qu'à la précaution plus sûre encore, d'intéresser tous ses sujets à la durée de son règne par un gouvernement sage & doux. Brunehaut ne songeoit qu'à lui susciter des affaires, afin qu'il se mêlât moins de celles d'Austrasie. Frédégonde étoit moins touchée de ses bienfaits qu'irritée de la réforme qu'il faisoit des abus qu'elle avoit introduits sous Chilpéric, & sur-tout de ce qu'il avoit rétabli Prétextat dans son siége; elle s'en vengea d'abord sur Prétextat, qu'elle ne craignit
586. point de faire assassiner dans son église aux pieds de l'autel.
Greg. l. VIII, c. 31. Un seigneur Austrasien, qui détestoit le crime, ne put contenir son zèle, & alla l'accabler chez elle des plus violens reproches; elle parut les recevoir avec douceur, elle témoigna du repentir, pria ce Seigneur à dîner chez elle & l'empoisonna. Elle livra ensuite au neveu de Prétextat l'assassin dont elle s'étoit servie pour tuer cet Évêque, mais elle ne le livra qu'après être convenue, avec le neveu de Prétextat, qu'il l'empêcheroit de parler en se défaisant de lui: en effet, lorsque cet assassin voulut nommer Frédégonde & Mélance, le neveu de Prétextat se hâta de le mettre en pièces à coups de hache. Frédégonde sachant que Gontran vouloit poursuivre la vengeance de la mort de Prétextat, tâcha de le prévenir; il n'y avoit presque
Greg. Fred. & alii passim. point de jour qu'elle ne tendît quelque piége à Gontran, qu'elle n'envoyât contre lui quelque assassin; elle passa tout le reste de sa vie à aiguiser le fer, à préparer le poison contre Gontran, contre Brunehaut, contre Childébert, contre Théodébert, fils

de Childébert, contre tous ſes ennemis: elle fomenta, par mille intrigues, tous les troubles que l'irrégularité de l'adminiſtration de Brunehaut faiſoient naître en Auſtraſie. Tous ces complots, continuellement découverts, faiſoient place preſque ſans interruption à de nouveaux complots: elle envoyoit de tous côtés des aſſaſſins, qu'elle puniſſoit enſuite ou de lui avoir obéi, ou d'avoir manqué leurs coups: jamais le crime n'avoit été ſi inſolent, ſi actif, ſi intrépide.

Un aventurier, nommé Gondebaud, qui ſe diſoit fils du roi Clotaire Ier, & que Gontran diſoit fils d'un homme qui avoit été meûnier & cardeur de laine, avoit prétendu, dès le temps de Chilpéric, demander un partage à ſes frères, qui avoient rejeté ſa demande avec mépris. Quand il vit le royaume en proie aux factions, l'Auſtraſie & la Neuſtrie gouvernées par deux femmes, ſous le nom de deux enfans, le roi de Bourgogne fort embarraſſé à défendre ſa vie contre deux monſtres, qu'il n'avoit pu ni apprivoiſer par ſes bienfaits, ni dompter par ſes armes, tous les Seigneurs des différens États prenant parti dans tous ces troubles au gré de leurs paſſions, il crut l'occaſion favorable pour faire valoir ſes droits prétendus. Quelques factieux l'élevèrent ſur le pavois à Brive-la-Gaillarde: cette entrepriſe paroiſſoit intéreſſer également les trois Princes; cependant non ſeulement Childébert & Clotaire ne ſe joignirent point à Gontran, dans les provinces duquel Gondebaud faiſoit principalement ſon irruption, mais encore Frédégonde & Brunehaut deſirant également ſecouer le joug de Gontran, firent des avances à Gondebaud, & conſpirèrent avec lui contre Gontran. Ce Prince eut lieu de ſoupçonner Brunehaut d'avoir envoyé des Ambaſſadeurs & des préſens à Gondebaud, & d'avoir voulu l'épouſer; & lorſque Gondebaud, après quelques vains ſuccès, eut été tué par ceux mêmes qui l'avoient fait Roi, Gontran eut des avis que Brunehaut avoit auſſi fait faire la même propoſition au fils de Gondebaud. C'eſt ainſi que cette femme artificieuſe, laſſe d'un bienfaiteur importun, & craignant ſon propre fils même, qui avançant en âge, pouvoit lui ôter les rênes du gouvernement, cherchoit

Greg. l. VII.

585.

Greg. l. VII, c. 32, 34.

Ibid. lib. IX, c. 32.

à prolonger ſon empire en leur oppoſant un homme dont elle auroit réaliſé les chimériques prétentions, qui auroit été tout par elle, & qu'elle auroit replongé dans le néant quand elle auroit voulu l'abandonner.

Frédégonde avoit eu la même politique, & il ſeroit étonnant qu'elle ne l'eût pas eue; elle avoit auſſi fait des avances à Gondebaud; M. de Valois croit qu'elle avoit auſſi deſſein de l'épouſer, mais un outrage qu'elle reçut des partiſans de Gondebaud la dégoûta du parti.

Rigonte, fille de Frédégonde, alloit en Eſpagne épouſer Recarède, fils de Leuvigilde roi des Viſigoths: Didier, duc de Toulouſe, un des chefs du parti de Gondebaud, arrêta Rigonte, mit en fuite ceux qui l'accompagnoient, & pilla tous ſes tréſors. Frédégonde reçut cette nouvelle; celui qui la lui porta éprouva que la douleur, dans cette ame féroce, devenoit toujours fureur; elle le traita indignement, ainſi que tous ceux qui avoient abandonné Rigonte. Cependant on lui rendit ſa fille, pour le malheur de toutes deux; Frédégonde l'aimoit, car ce monſtre paroît avoir connu les ſentimens de la Nature; Rigonte la déteſtoit, la mépriſoit & lui reprochoit continuellement la baſſeſſe de ſa naiſſance. La tendreſſe de Frédégonde ſe laſſa enfin, & fit place à la haine; l'antipathie devint réciproque; Grégoire de Tours dit qu'elles ſe battoient ſouvent: Frédégonde attenta même à la vie de ſa fille; elle feignit un jour de vouloir lui donner ce qui reſtoit des tréſors de ſon père, & au moment où Rigonte avoit la tête avancée dans un des coffres qui les contenoit, Frédégonde referma le coffre, en lui preſſant la tête avec violence pour l'étouffer; des domeſtiques accourant aux cris que pouſſoit une femme préſente à ce ſpectacle, ſauvèrent Rigonte.

Greg. lib. VII, cap. 15.

Ibid. lib. IX, cap. 34.

Malgré toutes ces horreurs, ſoit que Frédégonde entendît mieux l'art de gouverner que Brunehaut, ſoit qu'elle inſpirât plus de terreur, on ne vit jamais s'élever, dans l'intérieur de ſon royaume, des orages pareils à ceux qui agitèrent l'Auſtraſie
581. ſous l'adminiſtration de Brunehaut. Dès les premières années de cette adminiſtration, on voit les plus grands Seigneurs

d'Austrasie, le duc Rauchin, Gontran-Boson, Gilles évêque de Reims, & sur-tout Ursion & Bertefrède, soulevés contre elle, s'armer pour accabler Loup, duc de Champagne, qui étoit devenu leur ennemi, par son attachement inviolable à Brunehaut & à Childébert : il est vrai que cette révolte servit à mettre dans un beau jour le courage de Brunehaut. Les forces des rébelles étoient très-supérieures à celles du duc de Champagne, & celui-ci alloit infailliblement succomber; Brunehaut se présente tout-à-coup entre les deux armées, & par les instances les plus pressantes désarme, pour le moment, la fureur d'Ursion & de Bertefrède, qui commandoient les rébelles. *Greg. l. VI, cap. 4.* Elle ne parut point intimidée des menaces insolentes d'Ursion, qui, sans vouloir l'entendre, crioit arrogamment : « Qu'on fasse retirer cette femme, ou nous l'écraserons sous les pieds de « nos chevaux; qu'il lui suffise d'avoir régné sous le nom de « son mari, sans prétendre régner encore sous le nom de son « fils; c'est par nos forces, non par celles de cette femme, que « ce royaume est défendu & qu'il se conserve. »

Un emportement si brutal contre la mère du Roi, annonce de violens sujets de mécontentement; il ne fit qu'augmenter dans la suite, par quelques actes de rigueur & de perfidie que Brunehaut fit exercer sur les mécontens. Childébert, par son conseil, invite le duc Magnoalde à venir dans son palais 586. voir un combat de bêtes; Magnoalde vient, & il est indignement assassiné; Gontran-Boson est arrêté: les autres Grands *Greg. l. VIII, c. 36.* d'Austrasie, Rauchin, Ursion, Bertefrède prennent l'alarme, &, de concert avec Frédégonde, forment le projet de tuer Childébert, de s'emparer de Théodébert son fils, & d'éloigner Brunehaut des affaires. Le complot est découvert; Childébert mande le duc Rauchin, sous prétexte de lui communiquer 587. quelque secret, il lui prodigue toutes les marques de la confiance la plus distinguée; Rauchin sort satisfait & triomphant, des gardes disposés sur l'escalier se jettent sur lui & l'assomment *(d)*; le Roi s'empare de tous ses biens : Ursion &

(d) L'assassinat du duc de Guise à Blois, en 1588, fut accompagné de circonstances à peu près semblables.

Bertefrède ſe retirent dans une égliſe, l'aſile eſt violé, ils ſont maſſacrés : Gontran-Boſon du moins fut jugé & condamné juridiquement ; Agéric, évêque de Verdun, ſon ami, ſur la parole duquel il s'étoit préſenté, en mourut de douleur : l'évêque de Reims fut jugé auſſi, & dépoſé. Boſon & Gilles méritoient leur ſort par leurs infidélités & leurs trahiſons ; mais tant de coups d'autorité, parmi leſquels il y en avoit beaucoup d'illégitimes & même de criminels, firent de plus en plus déteſter le gouvernement de Brunehaut.

592 ou 593. Gontran mourut réconcilié avec Childébert, auquel il avoit appris enfin à ſe défier de ſa mère ; Childébert fut ſon héritier, & joignit le royaume de Bourgogne à celui d'Auſtraſie.

595. Childébert mourut lui-même deux ans après, lorſqu'il ſembloit vouloir gouverner ſans Brunehaut : Faileube ſa femme, qui eût pu avoir la tutelle de ſes enfans & en exclure Brunehaut, mourut auſſi preſque en même temps. On a dit qu'ils étoient morts de poiſon, & on a ſoupçonné Frédégonde, mais plus encore Brunehaut elle-même *, qui n'avoit plus que ce moyen de conſerver l'autorité.

* Ce fait ſera diſcuté.

597. Enfin Frédégonde mourut, & Brunehaut ſe voyant délivrée à la fois d'un Prince qui vouloit la tenir ſous ſa tutelle, d'un fils qui vouloit s'échapper de la ſienne, & d'une femme dont la haine induſtrieuſe & terrible l'obligeoit de veiller ſans ceſſe ſur elle-même, ne mit plus de bornes à la licence de ſon gouvernement, ni à l'emportement de ſes paſſions.

Théodébert & Théodoric, ſes petits-fils, partagèrent les États de Childébert leur père ; Théodébert eut l'Auſtraſie, Théodoric la Bourgogne.

Frédégonde avoit laiſſé à Clotaire le royaume de Neuſtrie riche, puiſſant, & en état de ſe défendre contre les deux royaumes ennemis.

Brunehaut gouvernoit ces deux royaumes ſous le nom de ſes deux petis-fils, mais elle demeuroit en Auſtraſie, à la cour de Théodébert, l'aîné de ces deux Princes, où elle pourſuivoit
598. le cours de ſes violences. Wintrion, duc de Champagne, fut la dernière victime qu'on lui laiſſa immoler à ſon avarice en Auſtraſie ;

Austrasie; tous les Grands de ce pays se soulevant à la fois contre elle, obligèrent son fils de l'abandonner; cette révolution universelle, cette réunion de tous les chefs de la Nation contre Brunehaut, prouvent que les révoltes qu'on a vues précédemment, si elles étoient criminelles (toute révolte l'est) n'étoient pas du moins dépourvues de motifs plausibles. Brunehaut fut donc honteusement chassée d'Austrasie, & conduite sur la frontière, où ayant été laissée seule, elle fut rencontrée dans la campagne d'Arcis-sur-Aube, par un homme à qui elle se fit connoître, & qu'elle pria de la mener vers Théodoric son autre fils; cet homme lui obéit, & eut depuis pour récompense l'évêché d'Auxerre.

Fredeg. chron. c. 18.

599.

Fredeg. chron. c. 19.

Brunehaut fut très-bien reçue de Théodoric; elle eut bien-tôt l'adresse de se rendre aussi puissante en Bourgogne qu'elle l'avoit été en Austrasie; mais elle eut la mal-adresse d'y être aussi violente, aussi avide, aussi déréglée dans sa conduite: pour s'assurer un empire éternel sur l'esprit & sur les États de son petit-fils, elle s'attacha toujours à le rendre incapable de gouverner; elle eut soin de l'environner de concubines & de filles infâmes, elle l'empêcha toujours de prendre une femme légitime, qui eût pu devenir pour elle une rivale de crédit & d'autorité: pour l'apprivoiser plus aisément avec le vice, elle lui en donna elle-même l'exemple; elle se prostituoit aux jeunes gens de la Cour, sa puissance suppléant, pour leur plaire, à ce que l'âge avoit pu lui ôter d'agrémens.

S.t Didier, évêque de Vienne, ayant cru devoir lui faire quelques remontrances sur les désordres de sa vie, elle le fit déposer & condamner à l'exil, par une assemblée de Prélats vendus à ses caprices; mais le vœu unanime des Évêques ayant obtenu quelques années après le rappel de S.t Didier, & ce saint Prélat montrant toujours la même fermeté, elle le fit lapider.

Adon. in martyr. S. Desid.

602.

Fredeg. chron. c. 31.

605.

S.t Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil en Franche-Comté, ayant voulu exhorter Théodoric à prendre une épouse légitime, & ayant commencé à le persuader, elle le chassa des États de ce Prince.

Jonas, in vitâ S.t Colomb.

Fredeg. chron. c. 36.

606.

Son ambition & ſon avidité rendant toujours coupables à ſes yeux les hommes riches & puiſſans, elle cherchoit à
602. les perdre & à les dépouiller; elle fit tuer Égila patrice de
Fredeg. Aimoin. l. 3, c. 89. Bourgogne, ſans qu'il fût coupable d'aucun crime, & uniquement pour s'enrichir de ſa dépouille.

Elle préféroit à tous ſes autres amans un jeune Romain ou Gaulois nommé *Protade ;* elle brûloit de l'élever aux plus grands honneurs, elle l'avoit déjà fait Duc des Trans-jurains à la mort de Wandalmar, & du moins cela s'étoit fait ſans qu'il en coûtât un crime; mais elle vouloit lui procurer la dignité de Maire du Palais dont Bertoald étoit revêtu, il falloit faire périr celui-ci, mais il falloit varier la forme du crime pour en ſauver l'apparence. On profita d'un ſtratagême que les circonſtances facilitoient.

Les enfans de Childébert, depuis qu'ils étoient montés ſur le trône, avoient preſque toujours été en guerre contre Clotaire; ce Prince les avoit vaincus à la bataille de Leucofas, où l'on avoit vu trois Rois, l'un âgé de douze ans [a], les autres de dix [b] & de neuf [c] commander en perſonne leurs armées; depuis il avoit été moins heureux contre eux, & il avoit été dépouillé d'une grande partie de ſon royaume de Neuſtrie. On imagina d'envoyer Bertoald lever des contributions dans cette portion de la Neuſtrie nouvellement conquiſe & encore mal aſſujétie; on ne lui donna pour cette expédition périlleuſe que trois cents hommes; on ſe doutoit bien que Clotaire ne verroit pas tranquillement ſes ennemis exercer des actes de ſouveraineté ſur ſes anciens ſujets, & que la facilité d'accabler Bertoald, l'inviteroit à l'attaquer; tout cela ne manqua pas d'arriver. Mérouée, fils de Clotaire, âgé de quatre ou cinq ans, ayant ſous lui Landri, Maire du Palais de Neuſtrie, pouſſe Bertoald juſqu'à Orléans & l'y aſſiége; Bertoald n'ayant pour leur réſiſter d'autres reſſources que ſa valeur perſonnelle, propoſe à Landri un combat ſingulier : Landri le refuſe; cependant Théodoric craignant les progrès de Clotaire, marche lui-même à ſa rencontre, Clotaire vient auſſi prendre le commandement de ſon armée, le combat s'engage près

Fredeg. chron. c. 25, 26, 27 & 28.

[a] Clotaire.
[b] Théodébert.
[c] Théodoric.

d'Étampes; Bertoald bien averti que Brunehaut en vouloit à sa place & à sa vie, résolut de perdre glorieusement l'une & l'autre dans le combat; il sortit d'Orléans, & se jeta des premiers au milieu des bataillons ennemis, où il fut tué 603 ou 604.
comme lui & ses ennemis le desiroient; il mourut dans le sein de la Victoire. L'armée des Neustriens fut taillée en pièces; Clotaire & Landri mis en fuite; Merouée, fils de Clotaire, fait prisonnier; Théodoric entra triomphant dans Paris; ensuite Théodoric & Théodébert firent la paix avec Clotaire pour se détruire l'un l'autre.

Ils y étoient excités par Brunehaut, qui ne pouvoit pardonner à Théodébert l'affront qu'il lui avoit fait de consentir à son expulsion de l'Austrasie; elle ne cessoit d'animer Théodoric contre lui: » Que ne redemandez-vous à Théodébert, disoit-elle, les trésors de votre père dont il s'est emparé? vous « savez qu'il n'est point votre frère, & que c'est le fils d'un « Jardinier. » Théodoric sentoit sa cupidité s'enflammer par ces discours; Protade appuie Brunehaut, & par leurs instances la guerre est résolue. Les armées étant en présence, & prêtes d'en venir aux mains, les Chefs de l'armée de Théodoric eurent horreur de voir une Aïeule animer ses petits-fils à s'égorger l'un l'autre; ils respectèrent en elle ce titre d'Aïeule de leur maître qu'elle oublioit; mais ils tournèrent tout leur ressentiment contre Protade, auteur ou du moins fauteur de ces mauvais conseils. Le despotisme avide & insolent de ce Ministre avoit depuis long-temps ulcéré contre lui tous les cœurs. Un cri unanime s'élève dans le camp : *Il vaut mieux qu'un seul homme meure, que de mettre toute l'armée en danger.* Le Roi envoie Uncilène pour appaiser le tumulte; Uncilène, ennemi secret de Protade, déguisant ses ordres, annonce que 605.
le Roi l'envoie pour déclarer qu'il consent à la mort de Protade, & ce Ministre est tué dans la tente du Roi; la paix se fit pour lors entre les deux frères.

Brunehaut montra bien l'intérêt qu'elle prenoit à Protade, 606.
par la vengeance qu'elle exerça sur les principaux auteurs de sa mort. Uncilène dépouillé de tous ses biens & cruellement

Pede truncato de rebus expoliatus. Fredeg. c. 28.

mutilé, mourut dans la misère & dans les douleurs; le Patrice Wulfe, qui étoit à la tête des ennemis de Protade fut tué. Brunehaut ne put souffrir que la paix durât long-temps entre
609. ses petits-fils; ils reprirent les armes, le sort fut favorable à
Fredeg. chron. c. 38. Théodoric, il défit Théodébert dans deux grandes batailles, l'une auprès d'Andelau, l'autre à Tolbiac, dans l'endroit même
612. où Clovis I.er avoit vaincu les Allemands; Théodoric poursuivit Théodébert jusqu'à Cologne: le malheureux Théodébert y fut pris, & périt, ou par la main de Théodoric son frère ou par celle des habitans de Cologne, qui ne purent éviter qu'à ce prix le ravage de leurs terres; ce fait, ainsi que les suivans, sera discuté dans la suite.

Les fils de Théodébert furent égorgés, ou de la main de Théodoric, ou de la propre main de Brunehaut; un d'entr'eux, à peine sorti des eaux du Baptême, eut la tête écrasée contre une pierre.

Théodoric peu de temps après sa victoire mourut lui-même
612. à Metz; fût-ce de maladie ou de poison? c'est ce qui ne peut être développé que par la discussion qui va suivre. Le plus grand nombre des Auteurs, dit, qu'il fut empoisonné par Brunehaut, parce qu'il commençoit à connoître & à lui reprocher la perfidie de ses conseils.

Pendant que Brunehaut commettoit ou faisoit commettre tous ces crimes, Clotaire II, Prince habile se disposoit à en recueillir le fruit; Théodoric peu de temps avant sa mort
Fredeg. chron. c. 40, 41, 42. lui avoit fourni un prétexte raisonnable de prendre les armes, en lui faisant quelque mauvaise querelle sur les limites fixées par les Traités. Brunehaut espéroit régner encore en Austrasie & en Bourgogne, sous le nom de ses arrière-petits-fils, enfans de Théodoric; ils étoient au nombre de quatre, tous nés de concubines, mais l'exemple de Thierri, fils aîné de Clovis, qui avoit eu sa part du Royaume de son père, quoiqu'il fût né d'une concubine, leur étoit favorable. Ces quatre enfans se nommoient *Sigében, Childébert, Corbe, Mérouée.* Brunehaut
613. destinoit l'Austrasie à Sigébert l'aîné, âgé de douze ans, & la Bourgogne à Childébert, âgé de dix ans; mais les Seigneurs

Auſtraſiens & Bourguignons étoient trop las du joug de Brunehaut pour ne le pas ſecouer; ils traitèrent tous avec Clotaire, dont le gouvernement juſte & modéré invitoit les peuples à le reconnoître. Brunehaut voulut tenter le ſort des armes; l'armée de Clotaire & celle des quatre fils de Théodoric ſe rencontrèrent ſur les bords de la Saône; mais celle des enfans de Théodoric étoit ſecrétement vendue à Clotaire, & au lieu de combattre, elle lui livra les Princes; Childébert ſeul échappa, ſans qu'on ait jamais ſu ce qu'il devint.

A l'égard de ſes frères, l'opinion la plus commune eſt, que Clotaire fit périr Sigébert & Corbe, & n'épargna que Mérouée, parce qu'il l'avoit tenu ſur les Fonts; mais tout cela doit être diſcuté.

Brunehaut qui voyoit approcher le terme que le Ciel avoit marqué à ſes crimes, s'étoit enfermée dans le château d'Urbe, au pays des Trans-jurains, elle y fut priſe & menée à Clotaire.

Les Auſtraſiens, les Bourguignons, les Neuſtriens, c'eſt-à-dire, tous les François réunis étoient aſſemblés autour de Clotaire, qui leur demanda juſtice des crimes de cette femme; il lui reprocha la mort de dix Rois, il les lui nomma tous; mais comme cette liſte varie ſelon les différens Auteurs, on renvoie cet examen à la diſcuſſion qu'on va faire de tous les points conteſtés de cette hiſtoire.

Sur l'accuſation de Clotaire, tous les François s'écrièrent d'une voix unanime, que Brunehaut méritoit les plus rigoureux tourmens; ce fut-là ſon arrêt, il fut exécuté; elle fut livrée pendant trois jours aux tortures, promenée enſuite dans tout le camp ſur un chameau; enfin attachée à la queue d'un cheval furieux, ou ſelon d'autres, tirée à quatre chevaux; les reſtes ſanglans & déchirés de ſon cadavre furent jetés au feu.

Frédég. Sigebert de Gemblours. Aimoini appendix ad chron. Marii. Jonas. Adon, Reginon,

Ce jugement fut affreux, ſans doute; mais fut il équitable? Brunehaut l'avoit-elle mérité? étoit-elle coupable de tous les crimes qu'on vient de voir ou du moins d'une partie? c'eſt ce qu'il faut examiner.

Il paroît d'abord à propos de faire quelques réflexions

générales, qui trouveront ſans ceſſe leur application dans les détails de cet examen.

1.° Les écrivains François qui ont cru devoir ſe rendre les apologiſtes de Brunehaut, ont trouvé beau de défendre une Reine malheureuſe; la dignité de ce perſonnage les a éblouis, ils ſe ſont regardés comme de généreux Chevaliers, vengeant l'honneur d'une Dame, qui n'a pas manqué de leur paroître vertueuſe, parce qu'ils vouloient qu'elle le fût; ils ont cru même ſervir la France en diminuant le nombre de ſes Reines criminelles. Mais leur zèle les a trompés; ſi Brunehaut fut innocente, combien Clotaire II ne fut-il point coupable ?

Ce Roi dont tous les hiſtoriens vantent à l'envi les vertus *, dont le règne fut celui de la paix & de la juſtice, qui répara tous les déſordres des règnes précédens, qui d'ailleurs ayant réuni tout l'empire François & l'ayant rendu heureux, doit être bien plus précieux à des François qu'une étrangère, dont l'autorité précaire ne s'eſt étendue que ſur une partie de la France; ce Roi, le meilleur des Rois de la première race, aura ſurpaſſé par un crime épouventable tous les crimes de Chilpéric & de Frédégonde. Il y a plus, Clotaire ne fut que l'accuſateur de Brunehaut; la Nation entière la jugea. Que de coupables, ſi une femme ſeule eſt innocente! Quand on n'auroit à prononcer qu'entre Brunehaut & Clotaire, il faudroit ſe déterminer pour Clotaire; peut-on donc balancer entre une femme décriée & une Nation entière, réunie à un Roi, tel que Clotaire II ? C'eſt donc venger l'honneur de la Nation, & d'un Roi, dont le ſouvenir lui eſt cher, encore au bout de plus de onze ſiécles, que de détruire ce paradoxe de l'innocence de Brunehaut.

* *Clotarius monarchiam feliciter religioſeque gubernavit.* Appendix ad Marii chronicon. *omne regnum Francorum feliciter tenuit pacem habens cum omnibus gentibus vicinis. Iſte Clotarius patientiæ deditus, litteris eruditus, timens Deum, Eccleſiarum & ſacerdotum magnus munerator, pauperibus eleemoſynam tribuens, benignum ſe omnibus & pietate plenum oſtendens. Fredeg. chron. c. 42. Clotarius erat ſolers in amore ſapientiæ.* Bel éloge qu'en fait Jonas, *in vita S. Colombani. c. 23.*

2.° Ses Apologistes auroient dû être effrayés de la nature & de la multitude des obstacles qu'ils avoient à vaincre. Que d'historiens à démentir? que de faits à renverser ou à expliquer d'une manière forcée; car sans parler ici de ses attentats contre son propre sang, attentats que ses défenseurs prennent le parti violent de nier malgré les autorités les plus décisives, comment excuser les faits même qu'ils avouent? Comment justifier, par exemple, le mariage de Brunehaut avec Mérouée? comment expliquer ces soulevemens perpétuels des Grands d'Austrasie contre elle? Je ne parle point encore de son expulsion d'Austrasie, je sais qu'ils la nient, & il faudra la leur prouver; mais ils conviennent qu'elle passa de la Cour d'Austrasie à celle de Bourgogne. Comment expliquer la paix de cette même Austrasie, sous Théodébert, aussi-tôt qu'elle l'a quittée, & les troubles de la Bourgogne, lorsqu'elle est gouvernée par Brunehaut? Comment expliquer ce soulevement de tous les Seigneurs Bourguignons, pareil à celui des Seigneurs Austrasiens; cette réunion des Seigneurs d'Austrasie & de Bourgogne; cette ardeur avec laquelle ils volent tous au devant du joug de Clotaire; cette fureur qu'ils témoignent contre Brunehaut, & qui ne peut être assouvie que par le plus long & le plus rigoureux supplice?

3.° Les défenseurs de Brunehaut disent que les historiens qui l'ont décriée (& malheureusement ce sont tous les historiens qui peuvent être regardés comme sources) étoient pour la plupart des Moines qui vivoient des libéralités des successeurs de Clotaire, & qui étoient obligés d'adopter toutes les calomnies que Clotaire avoit inventées contre Brunehaut. Quoi! l'intérêt de diffamer une femme innocente étoit encore assez puissant au bout de cinquante ans, cent ans, deux cents ans, trois cents ans, que ces différens auteurs ont écrit, pour qu'on ne pût obtenir ou conserver les libéralités des Rois, qu'en la calomniant! mais cette allégation n'est qu'une vaine conjecture, proposée au hasard, qui n'est appuyée sur aucun fait, & qui n'est pas même plausible; plusieurs de ces historiens n'étoient pas Moines, on n'a aucune preuve ni aucun

indice tiré, ſoit de leur caractère, ſoit de leur état, qui induiſe à penſer qu'ils ont été calomniateurs par flatterie. Une telle licence de conjecturer ſeroit très-dangereuſe & tendroit à renverſer tous les fondemens de l'hiſtoire. Les auteurs qui écrivoient dans les temps de la république Romaine, ont peut-être calomnié les Tarquins; ils ont peut-être, pour les rendre odieux, inventé l'hiſtoire de Lucrèce & celle de la femme de Tarquin, écraſant ſous ſon char le cadavre de ſon père. Ceux qui ont écrit ſous les Empereurs, ont peut-être exagéré les diviſions du Sénat & du peuple, des Patriciens & des Plébéïens dans les temps de la république; ils ont peut-être inventé les maſſacres publics, ordonnés par Marius & par Sylla, pour faire ſentir les inconvéniens du pouvoir partagé, les avantages de l'autorité réunie. Néron & Vitellius ne ſont peut-être décriés, que parce que Veſpaſien, Titus & leurs ſucceſſeurs, ont dirigé contr'eux la plume des hiſtoriens; ainſi on ne pourra plus rien croire, & un pyrrhoniſme aveugle engloutira toutes les vérités hiſtoriques.

Mais un mot ſuffit pour détruire toutes ces conjectures. Connoiſſez-vous Brunehaut par une autre voie que par le récit de ces hiſtoriens qu'il vous plaît de regarder comme ſuſpects? Écririez-vous ſon hiſtoire ſans leur ſecours? en ce cas, peignez-là comme il vous plaira; mais ſi vous ne la connoiſſez que par eux: tenez-vous-en donc à leur témoignage, voyez-là donc telle qu'ils l'ont peinte.

Ces auteurs ne ſont pas toujours d'accord, ils ſe contrediſent quelquefois les uns les autres; ce défaut leur eſt commun avec les hiſtoriens de tous les temps & de tous les lieux; ils ont beaucoup d'autres défauts encore, qui leur ſont propres: mais enfin il faut renoncer à connoître Brunehaut, ou il faut conſentir à ne la connoître que par eux:

Si quid noviſti rectiùs iſtis,
Candidus imperti; ſi non, his utere mecum.

Les plus grands défauts de ces hiſtoriens ſervent même à garantir leur ſincerité; ce ſont pour la plupart de froids & ſecs

ſecs chroniqueurs, qui indiquent les faits plutôt qu'ils ne les racontent; ils ne cherchent ni à tracer des tableaux, ni à établir des opinions, ni à lier les faits, ni à les ranger méthodiquement; ils ne veulent, ni émouvoir, ni perſuader, & on ſait combien de fois ces deux deſirs ont nui à la fidélité hiſtorique.

Ils ne paroiſſent pas même avoir écrit pour être lus, ils ne font que noter les faits, ſans raconter ni réfléchir, à peu près comme on fait des extraits pour ſon uſage particulier; c'eſt dans ce goût que ſont faites les chroniques de Marius & de ſon continuateur, de Frédégaire, de l'auteur des Geſtes des François, de Paul Diacre, d'Aimoin & de tant d'autres.

Je ne puis aſſez m'étonner qu'un critique auſſi judicieux que M. de Cordemoy, ait accuſé ces auteurs de partialité contre Brunehaut; je leur reprocherois bien plutôt une apathie univerſelle; ils paroiſſent ne rien ſentir, ils rapportent ſans chaleur & ſans émotion des évènemens affreux, des crimes révoltans. A peine quelques auteurs de vies de Saints, tels que Jonas & Adon, en parlant des perſécutions que leurs Saints ont ſouffertes, laiſſent-ils échapper quelques légers mouvemens d'indignation contre les perſécuteurs.

Il me ſemble qu'à d'autres égards encore, les apologiſtes de Brunehaut ne mettent point aſſez de bonne foi dans la diſcuſſion des faits qui ne lui ſont point favorables; ils en preſſent toutes les circonſtances avec la plus grande rigueur, ils emploient tout leur art à rendre abſurdes des faits qui ne ſont que ſecs & mal développés, ils exigent autant de ſuite & de netteté dans ces chroniqueurs ſans talens, qu'on en trouve dans Tite-Live & dans Salluſte: ce n'eſt qu'avec beaucoup d'indulgence, & en ſuppléant aux liaiſons négligées par ces auteurs, qu'on peut parvenir à tirer de leurs écrits la connoiſſance des faits: s'ils ne méritent pas qu'on prenne cette peine, la vérité le mérite pour eux.

Une comparaiſon rendra plus ſenſible ce que je viens de dire; je ſuppoſe que j'écrive des Mémoires ſur l'hiſtoire de la Ligue, & que je diſe:

« Il ſe forme en France une ligue pour le maintien de la
» religion Catholique contre les Proteſtans. Henri III eſt le
» chef de cette ligue : il fut toute ſa vie attaché à la religion
Catholique ».

Que je parle enſuite d'évènemens d'un autre ordre, & que je revienne à dire :

« Le Duc de Guiſe, un des principaux chefs de la ligue, oblige Henri III à ſortir de Paris ».

Qu'après quelques autres excurſions, je revienne encore à dire :

« Les ligueurs font aſſaſſiner Henri III, qui faiſoit le
» ſiége de Paris avec Henri, roi de Navarre, chef du parti
Proteſtant ».

Il eſt certain que j'aurai dit trois choſes très-vraies, mais parce que j'aurai ſupprimé le détail des évènemens intermédiaires, on aura quelque peine à concilier le premier de ces faits avec les deux autres, & il en coûtera au lecteur quelques inductions.

Voilà comme ſont écrites les chroniques, par leſquelles ſeules on connoît Brunehaut. Faut-il rejeter les faits qu'elles contiennent, parce que ces faits ſont mal expliqués ? ce ſeroit s'expoſer à rejeter ſouvent la vérité.

Ces chroniques étant ainſi faites, & étant cependant les ſeules ſources où il ſoit poſſible de puiſer l'hiſtoire de ces temps-là, il reſte à fixer le degré de foi qui peut être dû à chacun de leurs auteurs, & à indiquer les principes de critique qu'on ſe propoſe de ſuivre dans la diſcuſſion des différens faits.

On ſent que, toutes choſes d'ailleurs égales, la préférence doit être donnée aux auteurs contemporains, parce qu'ils ont pu être témoins, ou parler d'après des témoins. On ſent auſſi que c'eſt d'eux qu'il faut le plus ſe défier, parce que la part qu'ils ont eue aux évènemens, ou leurs liaiſons avec ceux qui y ont eu part, peuvent plus aiſément donner lieu aux paſſions & à la partialité : mais ſi leur partialité n'eſt pas prouvée, ils ont droit d'être crus avant tous les autres.

Par une ſuite naturelle de cette règle, l'autorité de chaque hiſtorien doit croître ou décroître à proportion qu'ils ſont plus ou moins voiſins des évènemens qu'ils rapportent, parce que c'eſt dans cette proportion qu'augmente & que diminue la facilité de recueillir les monumens qui conſtatent les faits.

Mais en général, le ſilence d'un auteur, quoique plus ancien, ne me paroît point devoir détruire le témoignage d'un auteur plus moderne, parce que chaque auteur ne dit pas tout, & qu'une preuve poſitive doit l'emporter ſur une preuve négative. A plus forte raiſon, le ſilence des écrivains poſtérieurs ne pourra-t-il pas détruire le témoignage d'un auteur plus ancien?

Cette règle qui s'applique aux hiſtoriens de tous les temps & de tous les lieux, s'applique bien plus néceſſairement encore aux auteurs de nos anciennes chroniques, qui ſont aſſurément bien éloignés de tout dire, & d'expliquer tout ce qu'ils diſent.

Cette règle reçoit cependant une exception, c'eſt lorſque les diſpoſitions connues de l'auteur plus ancien qui ſe tait, font juger certainement qu'il n'eût pas gardé le ſilence, ſi le fait qui n'a été rapporté que depuis, lui eût paru vrai; ſi, par exemple, Grégoire de Tours, qui certainement n'aimoit point Chilpéric, dont il eſſuya diverſes perſécutions, & qu'il appelle le *Néron* & l'*Hérode* de ſon temps, avoit négligé de parler d'un crime éclatant, qui eût été imputé à ce Roi cent ans après, on pourroit croire avec aſſez de raiſon que ce crime auroit été controuvé.

AUTEURS ANCIENS
qui ont parlé de Brunehaut.

D'après ces règles ſi ſimples, dont la théorie eſt connue de tout le monde, mais dont les défenſeurs de Brunehaut me paroiſſent s'écarter un peu trop dans la pratique, Grégoire de Tours eſt de tous les hiſtoriens qui ont parlé de Brunehaut, celui qui mérite le plus de confiance; il étoit

contemporain de cette Reine, il l'a beaucoup connue : mais il est mort en 595 ; son histoire des Francs ne s'étend que jusqu'en 591 ; ainsi elle ne contient qu'une partie de l'histoire de Brunehaut, qui n'est morte qu'en 613, & qui n'a commis ses plus grands crimes que dans sa vieillesse ; il faut examiner d'ailleurs, s'il n'est pas un peu dans le cas des auteurs, dont on a parlé plus haut, qui, pour avoir eu trop de part aux évènemens qu'ils décrivent, ne doivent être crus qu'avec précaution. Au reste, Grégoire de Tours mérite d'être distingué de tous les chroniqueurs dont on va parler; il n'a point cette briéveté sèche & stérile qui avertit simplement des faits sans les exposer ; sa narration est claire, développée, quelquefois même intéressante : s'il ignore l'art de lier les faits, il paroît que cet art étoit absolument inconnu de son temps.

Frédégaire qu'on regarde comme son continuateur, a fait d'abord un abrégé de l'ouvrage de cet Évêque, dans lequel il ajoute quelquefois des faits omis par Grégoire de Tours; sa chronique, qui est proprement la continuation de Grégoire de Tours, s'étend depuis l'an 583, jusqu'à la quatrième année du règne de Clovis II, petit-fils de Clotaire II ; on croit qu'il écrivoit sous Clovis II, qui est mort vers l'an 655 ; ainsi il pouvoit avoir vu Brunehaut, & il joignoit à l'avantage d'avoir été son contemporain, celui d'avoir commencé à recueillir sur son compte le jugement de la postérité.

Au reste, son témoignage ne peut être décrédité par la part qu'il a eue aux évènemens : car, on ignore ce qu'il étoit. M. Hadrien de Valois, le P. le Cointe & Dom Ruinart, croient qu'il étoit de Bourgogne, parce qu'il commence sa chronique par les louanges de Gontran, roi de Bourgogne, & qu'en général il leur paroît plus instruit des affaires de Bourgogne que des autres : mais ce n'est qu'une conjecture, & M. de Cordemoy s'empresse un peu trop à tirer parti des moindres circonstances, lorsqu'il dit que Frédégaire étant Bourguignon, aura cherché à justifier la révolte des Seigneurs de Bourgogne contre Brunehaut, & aura calomnié cette Reine.

L'hiſtoire entière de Brunehaut, depuis ſon mariage avec Sigébert, juſqu'à ſon ſupplice, ſe trouve rapportée, ſoit dans l'abrégé que Frédégaire a fait des hiſtoires de Grégoire de Tours, ſoit dans ſa chronique, & c'eſt par Frédégaire ſeul qu'on connoît véritablement Brunehaut & Clotaire II ; c'eſt un témoignage que le P. le Cointe ne peut lui refuſer, quoique dans ſes annales Eccléſiaſtiques, il s'attache par-tout à le réfuter. *Auctor eſt*, dit-il, *omnium qui poſt Gregorium res Francicas ſcripſerunt, antiquiſſimus. Fredegarius*, dit Hadrien de Valois, *ita eſt hiſtoriæ noſtræ neceſſarius, ut ſi tempora Clotarii Minoris, Dagoberti & Clodovæi II nota habere volumus, prorſus eo carere non poſſimus.* *Annal. Eccléſ. ann. 584, n.° 21.*

Lorſque Frédégaire lui manque en 642, il s'en plaint ainſi: *Fredegarius ſcholaſticus nos in eo anno deſtituit, hiſtoricus pro captu illorum temporum diligens, ut ætate, ſic auctoritate Gregorio proximus, & in magnâ bonorum auctorum inopiâ utilis ac neceſſarius, nec uſquequaque contemnendus, cujus brevitas & cætera omnia vitia temporibus imputari debent.*

Jules Scaliger rend auſſi un témoignage avantageux à Frédégaire. *Lib. VI, de Emendatione temp.*

Dom Ruinart, dans la préface de ſon édition de Grégoire de Tours, s'exprime ainſi : *Fredegarium magno in pretio apud viros eruditos habendum, ut pote vetuſtiſſimum, oculatum & unicum, deficiente Gregorio, gentis noſtræ hiſtoriæ ſcriptorem.*

L'auteur inconnu de la continuation de la chronique de Marius, eſt plus ancien encore que Frédégaire, car il écrivoit la quarantième année du règne de Clotaire II, c'eſt-à-dire, l'an 623, dix ans après le ſupplice de Bunehaut; mais il ne rapporte d'elle que ſon ſupplice, ainſi cet auteur eſt de peu d'uſage.

Jonas, abbé de Bobio en Italie, a écrit la vie de S.[t] Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil en Franche-comté; c'eſt ce S.[t] Colomban qui a été perſécuté par Brunehaut: Jonas avoit été ſon diſciple; on croit qu'il écrivoit vers l'an 640: il vivoit encore ſous le règne de Clovis III, en 692 ; ainſi il y a peu d'apparence qu'il eût vu les évènemens qu'il

rapporte, mais la mémoire de ces évenemens étoit récente dans le temps où il écrivoit.

L'auteur inconnu de l'ouvrage intitulé : *Gesta regum Francorum, partim è Gregorii Turonensis historiâ, partim aliunde desumpta, & usque ad regem Theodoricum secundum perducta*, écrivoit sous Thierri II, dit Thierri de Chelles, qui est mort vers 738 : ainsi cet auteur écrivoit vers les commencemens du VIII.e siécle, cent ans & plus après la mort de Brunehaut.

On a un fragment d'Erchambert, qui s'étend jusqu'à la mort de Thierri de Chelles, ainsi Erchambert pouvoit écrire vers ce temps-là; mais ce fragment trop court n'est presque d'aucun usage.

Paul Diacre d'Aquilée fut Secrétaire de Didier, dernier roi des Lombards, qui fut pris en 774 par Charlemagne : ainsi il écrivoit du temps de cet Empereur; mais son objet principal est l'histoire des Lombards, il ne parle des affaires de France & de Brunehaut que par occasion.

Adon, né vers l'an 800, fait évêque de Vienne en Dauphiné en 859, a écrit vers le milieu du IX.e siécle l'histoire du martyre de S.t Didier, un de ses prédécesseurs, qui dut la couronne du martyre aux persécutions de Brunehaut.

Le même Adon a fait une chronique divisée en six âges; le dernier âge est poussé jusqu'au temps où il écrit; il y est par conséquent aussi question de Brunehaut.

Reginon, abbé de Prum, monastère de l'ordre de S.t Benoît, dans le diocèse de Trèves, dont il fut obligé d'abandonner le gouvernement en 899, est auteur d'une chronique qui s'étend depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 908 ; il écrivoit vers le commencement du X.e siécle.

Aimoin, moine de Fleury-sur-Loire, entra dans cette Abbaye vers l'an 970, il vivoit encore en 1004; son histoire des Francs s'étend depuis les commencemens de la monarchie jusqu'à la seizième année de Clovis II; l'histoire de Brunehaut s'y trouve toute entière, & y occupe une place assez considérable.

Sigébert, moine de l'abbaye de Gemblours, dans le diocèse

de Namur, est mort en 1113 ou 1114; sa chronique s'étend depuis 381 jusqu'en 1113, & paroît n'avoir été interrompue que par sa mort.

Tels sont les auteurs anciens où l'on trouve l'histoire de Brunehaut; les voilà rangés selon l'ordre de leur ancienneté, & vraisemblablement de leur autorité. La pluspart au reste se rapportent à Frédégaire, qu'ils copient sans même déguiser leur plagiat, & en employant ses propres termes: si cette multitude d'échos n'ajoute guère à l'autorité de l'original, elle sert du moins à l'attester; elle perpétue la tradition des faits de siècle en siècle: d'ailleurs quelques-uns de ces auteurs peuvent passer pour des sources, à l'égard de certains faits qu'ils rapportent & qui ne sont point dans Frédégaire; quelques-uns aussi expliquent & développent des faits que Frédégaire n'avoit fait qu'indiquer avec une obscure briéveté.

Il n'y a pas un seul de tous ces auteurs qui n'accuse Brunehaut d'incontinence, d'avidité, d'ambition, de cruauté, de violence contre son propre sang; il n'y en a pas un qui ne lui impute la pluspart des crimes que j'ai rapportés, & qui ne trouve son châtiment très-juste.

AUTEURS MODERNES
se partagent.

Plus de sept siècles s'étoient écoulés sans que personne eût élevé le moindre doute sur l'équité du jugement prononcé contre elle; mais l'amour de la nouveauté porte le trouble dans l'histoire comme dans la politique. Le premier novateur fut le célèbre Bocace, qui ne paroissoit pas fait pour devenir chef de secte dans le genre historique; ce fut dans son ouvrage intitulé *de claris mulieribus,* qu'il imagina, par simple jeu d'esprit, de justifier Brunehaut: l'article de cette Reine est très-singulier. *Chap. 104.*

L'auteur feint qu'une femme ou un genie, *mulier quædam, imò dæmon,* se présente à lui une couronne sur la tête, les cheveux épars, le visage baigné de larmes; elle se frappoit la poitrine, elle poussoit de longs soupirs: elle lui dit qu'elle se

nomme Brunehaut, & qu'elle n'eſt pas plus indigne de ſa plume qu'Arſinoé de Cirène, que Cléopatre d'Égypte, & que la Gépide Roſémonde. Bocace lui dit, « J'ignore vos aventures, je n'ai même jamais entendu prononcer votre nom ». Il conſent au reſte à écrire ſon hiſtoire ſous ſa dictée, après avoir pris la précaution de la faire jurer de dire vérité; mais elle tient bien mal ſa parole, elle ment d'abord ſur toutes les choſes les plus indifférentes; elle donne au Roi ſon mari & ſe donne à elle-même une généalogie qui ne ſe rapporte à rien de connu; elle ſe dit fille de Lémichildon, roi d'Eſpagne, tandis que tout le monde ſait qu'elle étoit fille d'Athanagilde: elle ſuppoſe entre ſon père & les quatre fils de Clotaire I.er une guerre chimérique, qu'elle fit, dit-elle, ceſſer par ſon mariage avec Sigébert: *Itum in pacem eſt, ad quam ſervandam facta adhuc vix pubes in conjugem Sigiberto regi conceſſa ſum.* « J'avois cru, interrompt » Bocace, qui tout-à-l'heure n'avoit jamais entendu parler d'elle, que c'étoit avec Tilpert & Tilcepert ». « Je ſais, répond-elle, » qu'il y a des gens qui le croient ainſi, mais il n'en eſt rien; de » mon mariage avec Sigébert, ajoute-t-elle, naquit Clotaire III; » *quem utinam aut non concepiſſem, aut ex utero in tumulum con-* » *jeciſſem.* La guerre s'allume entre les princes François; Chil- » péric eſt aſſaſſiné par des ſatellites, dans un lieu où on l'avoit » fait venir ſous prétexte de traiter de paix: peu après mon mari meurt par la même infortune ». « Oh! vous mentez, dit Bocace » à Brunehaut, c'eſt vous qui avez fait périr votre mari au retour » de la chaſſe, parce que vous craigniez qu'il ne fût inſtruit de votre paſſion pour Landri, Maire du palais ». *Quis hic homo eſt,* s'écrie avec raiſon Brunehaut, *tam ocyter ex ignaro acer redargutor effectus!* Elle lui explique que la femme dont il a entendu parler eſt Frédégonde, dont par modération elle avoit tû le nom juſqu'alors. « Mais, lui dit Bocace, qui avoit caché » d'abord toute ſa ſcience, Clotaire n'étoit point votre fils, » ni le fils de Sigébert; votre fils étoit Childébert, & vos petits-fils, nés de lui, Théodébert & Théodoric ». « Théo- » débert & Théodoric, répond-elle, étoient les petits-fils de » Sigébert, & non les miens: Théodoric maſſacra Théodébert ſon

ſon frère, roi d'Auſtraſie; lui-même périt par le poiſon, & « ſes fils par le glaive ». « Mais, inſiſte Bocace, tous ces crimes ſont les vôtres, c'eſt vous qui les avez armés les uns contre « les autres; pour régner en Auſtraſie, vous fîtes maſſacrer « Théodébert par ſon frère, & celui-ci vous ayant reproché le « crime que vous lui aviez fait commettre, vous vous êtes « défaite de lui & de ſes enfans par le poiſon & le fer ». A ce diſcours Brunehaut fond en larmes, & s'écrie que telle eſt la tyrannie de la fortune, qu'elle ôte aux malheureux les moyens même de ſe faire croire: *horum verbis aufert fidem, quibus bona cætera abſtulit.* Elle continue ſon hiſtoire, & raconte comment l'envie ſouleva contre elle tous les Grands du royaume; elle peint vivement l'abandon où ſe trouvoit une étrangère parmi tant d'ennemis: ils ſéduiſent Clotaire ſon fils, ils l'obligent de ſe porter ſon accuſateur, & ſa ſentence de mort eſt prononcée: *Heu! miſeram me,* s'écrie-t-elle, *non pectus ex quo prima ſumpſerat alimenta, non venter quo illum geſtaveram, non matris etiam apud immanes barbaros venerabile nomen, non illum lacrymæ movere meæ, non querulæ voces ſuam gratiam atque miſericordiam implorantes..... tanquam popularis muliercula duris carnificum manibus trador.* Elle fait une peinture énergique de toutes les circonſtances de ſon ſupplice: une fureur barbare éclatoit horriblement ſur tous les viſages, tous regardoient ſes tourmens d'un œil ſec, la pitié étoit par-tout muette, la haine & la rage ſe montroient ſeules: cette malheureuſe femme vouloit en vain ſe dérober à un ſi cruel ſpectacle en fermant les yeux, elle ne pouvoit s'empêcher d'entendre les cris injurieux dont tout le camp retentiſſoit contre elle: *Quid plura! in turpiſſimam mortem rapior; nam pede uno & manu alterâ crinibuſque, caudis validorum equorum alligata atque diſcerpenda permittor, & dum in varia traherent equi, membratim diſtrahor, ſanguine cuncta fœdans, & ſic inter cruciatus importabiles expirem animam per omne ſciſſum corpus emittens.*

Voilà certainement une fiction intéreſſante, poëtique & ſurtout très-bizarre. Mais eſt-il permis, en matière d'hiſtoire, d'alléguer une ſemblable autorité? qu'eſt-ce qu'un Lémichildon,

père de Brunehaut? qu'eſt-ce qu'un Tilpert & qu'un Tilcepert que Bocace vouloit lui donner pour mari? que veut dire un Chilpéric aſſaſſiné avant Sigebert? que ſignifient ce Théodébert & ce Théodoric, petits-fils de Sigébert, & non de Brunehaut? qu'eſt-ce enfin qu'un Clotaire III, fils de Brunehaut & auteur de ſa mort?

Tels ſont les premiers efforts qu'on ait faits en faveur de Brunehaut, & c'eſt au bout de plus de ſept cents ans, & vers le milieu du XIV.e ſiècle qu'on s'aviſe de les faire. Bocace, né en 1313, eſt mort en 1375.

Un autre Italien, ſur la fin du XV.e ſiècle, ou vers le commencement du XVI.e a fort applaudi à l'idée de Bocace; c'eſt Paul Émile: *Tot poſt ſæculis*, dit-il, *non temere venit in mentem Boccatio, poëtici quidem ingenii auctori, ſed antiquitatis cognoſcendæ ſtudioſiſſimo, eam externam mulierem temporibus perditiſſimis alienorum ſcelerum flagraſſe invidiâ.*

De rebus geſtis Franc. Cet ouvrage eſt dédié à François I.er

Cependant Bocace ni Paul Émile ne firent pas d'abord un grand nombre de proſélytes; on continua de s'en tenir à l'ancienne opinion. Robert Gaguin, Général des Trinitaires, qui écrivoit [a] ſous Louis XI, Charles VIII & Louis XII; Nicole Gilles [b], ſecrétaire de Louis XII; Belleforêt [c], qui écrivoit ſous Henri III, auquel il a dédié ſon hiſtoire, ſont tous contraires à Brunehaut. Il eſt vrai que leur autorité n'eſt pas d'un grand poids, & que quand on trouve, par exemple, dans l'annaliſte Gilles, un chapitre intitulé: *De la bête qui fut (e) vue entrer & yſſir dans la bouche du roi Gontran*, on ne conçoit pas un grand reſpect pour ſa critique; mais ils ont du moins le mérite d'avoir rendu hommage à l'opinion conſacrée, & de ne s'être pas laiſſés éblouir par des paradoxes.

[a] *De geſtis Francorum.*
[b] *Chroniq. & Annal. de Fr.*
[c] *Grandes Annales & hiſtoire génér. de France.*

Jean du Tillet, évêque de Meaux, frère du célèbre Greffier * mort, ainſi que lui, en 1570, eſt le premier François qui ait montré quelque doute ſur la juſtice du jugement prononcé contre Brunehaut. « Les annales & hiſtoires, dit-il, font » mention de la mort de Brunichilde, & racontent d'elle des

* Nommé auſſi Jean du Tillet.

Chron. abrég. des Rois de France.

(e) Paul Diacre rapporte ce ridicule fait. *De geſtis Langobard. l. III cap. 33.*

méchancetés & malheureux actes par elle commis, lesquels je «
pense être controuvés, au moins la plus grande partie. Saint «
Grégoire, Bocace & assez d'autres auteurs en écrivent comme «
d'une bien sage & vertueuse Dame. Aimoin, Chroniqueur, «
raconte les grands biens & les aumônes qu'elle faisoit aux «
pauvres & aux Églises. »

L'association de Bocace au pape S.t Grégoire le Grand est singulière. On répondra dans la suite à l'objection que tous les apologistes de Brunehaut ne manquent pas de tirer des lettres de ce Pape.

Il suffit au reste d'opposer au doute de Jean du Tillet, la décision de son frère, qui a bien plus d'autorité que lui dans l'Histoire, & qui dit formellement *que Brunehaut avoit fait mourir plusieurs Rois & enfans de Rois.* *Recueil des Rois de France.*

L'évêque de Meaux n'avoit eu que des doutes sur les crimes attribués à Brunehaut ; mais le jésuite Mariana, qui écrivoit dans un temps *(f)* où il étoit beau à un Espagnol d'insulter les François, est sûr de son innocence absolue, de sa vertu suprême & de l'injustice énorme des François à son égard ; il annonce, avec faste, qu'il a résolu de la venger : *Quam nobilissimam fæminam*, dit-il, *liberare melioribus argumentis testimoniisque constituimus.* On attend ensuite ses meilleures preuves & ses meilleurs témoignages : de preuves, il n'en rapporte pas ; & le moyen ? ses témoignages se réduisent à celui de Bocace, qu'il appelle, d'après Paul Émile, *poëtici quidem ingenii scriptor, sed antiquitatis cognoscendæ studio incitatus præstansque.* *Lib. V, c. 10.*

Il cite pourtant les lettres adressées à Brunehaut par le pape S.t Grégoire; il s'autorise aussi du silence prétendu de Grégoire de Tours sur les crimes de Brunehaut, & on répondra dans la suite à ce silence ; il parle des temples élevés ou ornés par ses mains, des captifs rachetés par ses aumônes, & ne veut pas croire que qui a fait de bonnes actions, en ait pu faire de mauvaises; il conclut qu'on a vraisemblablement mis sous le nom de Brunehaut les crimes de Frédégonde sa rivale.

(f) Son ouvrage, intitulé *Historia de rebus Hispaniæ*, fut publié en 1592.

Le cardinal Baronius s'eſt moqué de lui ; a-t-il eu tort? *Riſimus*, dit-il, *recentiorem auctorem, qui conatus eſt eandem Brunichildem excuſare, Æthiopem lavans, quæ ab omnibus hiſtoriis hujus temporis ſacrilega, ſanguinaria & ubique neſaria conclamatur.*

M. de Valois n'a pas traité avec plus de reſpect l'opinion de Mariana : *Quam hominis*, dit-il, *opinionem (ne ſomnium & deliramentum dicam) ſuperior rei geſtæ relatio abunde refellit.*

Depuis Mariana les auteurs ſe partagent, & Brunehaut trouve des défenſeurs plus raiſonnables. Papyre Maſſon, dans ſes Annales ; le célèbre Paſquier, dans ſes Recherches ; le P. le Cointe, dans ſes annales Eccléſiaſtiques ; enfin M. de Cordemoi, dans ſon excellente hiſtoire de France, ſe déclarent pour elle : quelques écrivains très-modernes, tels que l'abbé le Gendre, le P. Barre, & en dernier lieu M. l'abbé Velly, ſuivent M. de Cordemoi ; mais la foule des hiſtoriens (& parmi ces hiſtoriens on trouve des critiques) continuent d'être contraires à Brunehaut. Vignier, dans ſon ſommaire de l'hiſtoire des François ; Aventin, dans ſes annales de Bavière ; de Serres, dans ſon Inventaire ; le P. Hilarion de Coſte, Minime, dans l'Abrégé des vies des Rois, dont il accompagne les portraits du graveur de Bic ; du Haillan, Dupleix, Charron *(g)*, Mézerai, le P. Daniel, le comte de Boulainvilliers, dans ſes Mémoires hiſtoriques ſur le gouvernement de France dès le commencement de la monarchie, s'en tiennent à l'ancienne opinion, & la plupart, après l'avoir bien examinée ; Limiers flotte entre les deux partis, & paroît n'en adopter aucun.

Au reſte, tous les défenſeurs de Brunehaut peuvent être réduits à Paſquier & à M. de Cordemoi ; & comme Paſquier n'emploie point de raiſonnemens qui ne ſe retrouvent dans M. de Cordemoi, & auxquels M. de Cordemoi n'ait encore

(g) Charron, Valet-de-chambre de Louis XIII, a fait une *Hiſtoire univerſelle de toutes Nations, & ſpécialement des Gaulois ou François*, imprimée à Paris en 1621 : il ſe trompe bien lourdement, lorſqu'il dit que Brunehaut ſubit ſon ſupplice à la Croix-du-trahoir à Paris ; ce fut dans un lieu nommé *Rionava* ou Ryonne, ſur la Vingenne, petite rivière qui ſe jette dans la Saône.

ajouté, on peut regarder M. de Cordemoi ſeul, comme repréſentant tout le corps des apologiſtes de Brunehaut; M. l'abbé Velly n'a fait que copier & abréger ſes raiſonnemens, & que les mettre en ſtyle plus vif & plus rapide.

Tous les détracteurs modernes de Brunehaut, peuvent auſſi être réduits au ſeul Hadrien de Valois, auſſi judicieux critique qu'habile hiſtorien. Cet écrivain ſupérieur encore à ſa grande réputation, & trop peu connu du commun des Lecteurs, embellit l'érudition la plus profonde & la mieux digérée, de cette éloquence décente qui donne à l'Hiſtoire une majeſté ſi impoſante. Plus on connoît les ſources, & plus on eſt étonné du diſcernement avec lequel il a ſu y puiſer, & de l'art avec lequel tous les auteurs originaux ſont fondus dans une narration nette, rapide, intéreſſante, qui contient tout, & qui ne languit jamais.

M. de Valois a fait l'honneur à Mariana de le réfuter; mais ſeulement en paſſant, & ſans deſcendre, comme nous l'allons faire, dans le détail des faits particuliers: cependant ſa réponſe, quoique générale, eſt ſi forte & ſi nourrie de raiſons lumineuſes, que M. de Cordemoi, qui avoit contre lui tous les avantages qu'on a quand on replique, & qui a tout diſcuté dans le plus grand détail, n'a pu parvenir à l'ébranler. C'eſt le jugement qu'en a porté le P. Daniel, & qu'en doit porter, à ce qu'il me ſemble, tout eſprit juſte qui, après avoir conſulté les ſources que j'ai indiquées, voudra lire attentivement la fin du ſecond volume de l'hiſtoire de la première race dans M. de Valois, & toute l'hiſtoire de Brunehaut dans M. de Cordemoi.

Un autre avantage qu'a M. de Valois ſur M. de Cordemoi, eſt qu'il n'a jamais l'air de chercher à décrier Brunehaut; il examine tout à charge & à décharge, il ne diſſimule ni ſes bonnes actions ni ſes bonnes qualités, il l'abſout de pluſieurs crimes, on ſent qu'il ne cherche que la vérité, & il en a toujours le ton. M. de Cordemoi, au contraire, annonce trop le projet formé de trouver Brunehaut innocente; avant de diſcuter les faits, il les prépare dans ſa narration avec un art ſuſpect, il ne les diſcute que pour juſtifier le parti qu'il a pris,

au lieu que M. de Valois paroît prendre le sien par le résultat même de la discussion. On ne s'engage point cependant à être toujours de l'avis de M. de Valois.

Telle est l'histoire de l'apologie de Brunehaut, depuis le milieu du XIV.e siècle, où elle a paru pour la première fois, jusqu'à nos jours. Il ne faut plus qu'appliquer aux principaux crimes de Brunehaut l'autorité des premiers historiens, suivant les règles de critique qu'on a établies plus haut.

Je divise en deux classes les crimes principaux qui ont été imputés à cette Reine. Les uns lui ont été reprochés par Clotaire II, & ce sont ceux qui ont paru principalement déterminer son arrêt; les autres lui sont reprochés par la foule des historiens: Clotaire s'est contenté de les comprendre dans une réticence générale; mais étant également connus & sentis par la Nation, qui jugeoit Brunehaut, ils ont également influé sur l'arrêt.

CRIMES reprochés à Brunehaut par Clotaire II.

Clotaire lui reprocha la mort de dix Rois, ou enfans de Rois; non qu'il l'accusât de les avoir tués ou fait tuer tous les dix, mais il prétendoit qu'elle leur avoit procuré la mort à tous, soit directement en les faisant assassiner ou empoisonner, soit indirectement en les conduisant à leur perte par de mauvais conseils.

La liste de ces Princes n'est point la même dans Frédégaire & dans Aimoin; ceux de Frédégaire sont Sigébert, Mérouée, fils de Chilpéric, Chilpéric lui-même, Théodébert, Mérouée son fils, un autre Mérouée, fils de Clotaire l'accusateur, Théodoric & ses trois fils, Sigébert, Childébert & Corbe.

Au lieu du sixième de ces Princes, qui est Merouée, fils de Clotaire, Aimoin met un second fils de Théodébert: on discutera ce qui concerne l'un & l'autre.

1.° Mort de Sigébert, mari de Brunehaut.

Il paroît que Clotaire eût pu se dispenser de rappeler ce crime, qui est certainement de Frédégonde sa mère: les auteurs

des deux partis conviennent assez unanimement que ce fut Frédégonde qui fit assassiner Sigébert, par qui elle étoit assiégée, avec Chilpéric, dans Tournai; aussi Clotaire ne reprochoit-il à Brunehaut que d'avoir réduit Frédégonde à la nécessité de commettre ce crime, en la faisant poursuivre avec trop de rigueur par Sigébert. Il est vrai que le motif apparent qui animoit Brunehaut étoit juste, elle vengeoit la mort de Galasonte sa sœur, que Chilpéric & Frédégonde avoient étranglée dans son lit; mais c'étoit punir un crime par un autre crime, que d'armer deux frères l'un contre l'autre. Que ce fût Brunehaut qui animât Sigébert à la vengeance, c'est ce que prouve assez bien la lettre de S.t Germain, évêque de Paris, par laquelle il prie Brunehaut d'arrêter le courroux de Sigébert: outre qu'il s'agissoit, du moins en apparence, de venger la mort de Galasonte, sœur de Brunehaut, & que tout le monde connoissoit l'empire absolu de Brunehaut sur son mari, S.t Germain lui avoue que le bruit public l'accuse d'être le tison de la discorde entre les deux frères; il ajoute qu'il n'en croit rien, mais il le croyoit si bien qu'il s'adressoit à elle, & non pas à Sigébert.

Cette lettre se trouve au V.e tome des Conciles des PP. Labbe & Cossart, p. 923.

Une autre chose que cette lettre semble prouver, c'est que le ressentiment inspiré à Sigébert par Brunehaut, menaçoit de ne s'assouvir que par la mort de Chilpéric; car S.t Germain croit devoir remettre devant les yeux de Brunehaut les jugemens que Dieu avoit exercés contre les fratricides; il lui cite l'exemple de Caïn, celui des frères de Joseph, celui d'Absalon. Il paroît donc que ce premier reproche de Clotaire étoit fondé, & que Brunehaut étoit la cause de la mort de Sigébert, dans le sens où Clotaire l'entendoit; mais il faut convenir que le traitement indigne fait à Galasonte diminue bien à cet égard les torts de Brunehaut.

2.° *Mort de Mérouée, fils de Chilpéric.*

Il seroit plus difficile d'excuser Brunehaut sur son mariage avec son neveu Mérouée; c'étoit un jeune homme simple & facile, comme le prouve toute son histoire rapportée par

Grégoire de Tours; il vit cette femme dangereuſe, & ſéduit par elle, il viola tous ſes devoirs, il devint rébelle & perfide envers ſon père, qui l'avoit mis à la tête d'une armée deſtinée à conquérir les États de Childébert, fils de Brunehaut, il traverſa tous les deſſeins de Chilpéric, il trahit ſa confiance, il épouſa ſa plus mortelle ennemie: on peut juger par-là des artifices de celle-ci; mais ce qui doit ſurprendre encore plus, c'eſt qu'elle ait pu perſuader à un ſage & ſaint Évêque, tel que Prétextat, de violer ainſi toutes les règles, d'expoſer Mérouée ſon filleul, qu'il aimoit tendrement, & de s'expoſer lui-même à tout le reſſentiment de Chilpéric & de Frédégonde.

Quelques auteurs modernes, partiſans de Brunehaut, ont cru excuſer la conduite de cette Reine, en imaginant qu'il pouvoit être permis alors d'épouſer le neveu de ſon mari; mais ils ſont démentis par Grégoire de Tours lui-même, qui dit expreſſément que ce mariage étoit *contra fas legemque canonicam:* or Grégoire de Tours étoit contemporain; il étoit même ami de Brunehaut, & il y a lieu de penſer qu'il avoit été conſulté ſur ce mariage. Pour peu que cette autorité fût moins déciſive, on pourroit y ajouter celle d'Adon, évêque de Vienne, qui écrivoit vers le milieu du IX.e ſiècle, & qui apparemment n'ignoroit pas les loix canoniques de la fin du VIIe; il appelle Brunehaut *fœmina incomparabilis libidinis, quippe quæ non timuerit inceſtuoſiſſimè Merovæo, Chilperici filio, mariti ſui nepoti ſe miſcere.* D'ailleurs quand les loix canoniques de ce temps-là n'auroient pas réprouvé un pareil mariage, les loix divines & humaines ont-elles jamais permis de ſoulever un fils contre ſon père? Enfin, dans les conjonctures dont il s'agit, quel moyen avoit Brunehaut, exilée & priſonnière dans les États de Chilpéric, de ſouſtraire ce malheureux Mérouée à la vengeance de ſon père & aux traits de ſa marâtre, dont elle connoiſſoit l'acharnement contre les fils du premier lit de Chilpéric? elle ne vouloit, on le voit, que ſatisfaire ſon goût pour la volupté, en épouſant un jeune homme aimable, qu'elle ſauroit bien remplacer quand il lui manqueroit, & qu'exciter des troubles dans le royaume de Chilpéric, en armant ſon fils contre

Lib. V, cap. 2.

In Martyrio ſancti Deſiderii.

contre lui. Il eſt donc vrai que les artifices de Brunehaut ont conduit Mérouée à ſa perte, & à ſa perte prévûe par Brunehaut, qui s'eſt ainſi rendue l'auteur indirect, mais volontaire, de la mort de ce jeune Prince, ſoit que Mérouée ſe la ſoit donnée lui-même, ou ſe la ſoit fait donner par Gaïlen, ou l'ait reçue de quelques aſſaſſins envoyés par Frédégonde, ce qu'il eſt inutile d'examiner ici.

3.° *Mort de Chilpéric.*

Grégoire de Tours ne dit point par qui étoient envoyés les aſſaſſins qui tuèrent Chilpéric, il dit que Frédégonde accuſa de ce meurtre Ébérulfe, chambellan de ce Prince; Ébérulfe ſe ſauva dans l'égliſe de S.t Martin de Tours; on l'en tira par artifice, & il fut aſſaſſiné; ſon aſſaſſin fut tué à ſon tour: c'eſt une hiſtoire bien confuſe, mais on y peut remarquer clairement deux choſes; *L. IX, c. 21.* *Cap. 28.*

La première eſt qu'Ébérulfe ne nia point qu'il n'eût eu part au meurtre de Chilpéric.

La ſeconde eſt que même, par récrimination, il n'accuſa point Frédégonde.

On peut encore obſerver, en faveur de Frédégonde, que Grégoire de Tours, qui ne l'aimoit pas & qui ne la ménage jamais, ne l'a point accuſée de ce crime.

On voit dans le VIII.e livre de Grégoire de Tours, que Gontran ayant montré des ſoupçons contre Théodore, évêque de Marſeille, ſur le meurtre de Chilpéric, Grégoire de Tours lui répondit: *ſes crimes ſont la ſeule cauſe de ſa mort, & peut-être vos prières,* ajouta-t-il; *il vous a tant dreſſé d'embûches qu'enfin Dieu l'en a puni par une mort qui aſſure votre vie.* *Cap. 5.*

On peut obſerver encore que cette mort, dans les circonſtances où elle arriva, ruinoit les affaires de Frédégonde, & relevoit celles de Brunehaut & de Childébert; auſſi eſt-ce Brunehaut que Frédégaire accuſe de ce crime, il nomme même l'aſſaſſin dont elle ſe ſervit, c'étoit Faucon: *Chilpericus ad Calam villam, nec procul à Pariſiis ab homine nomine Falcone, qui miſſus à Brunechilde fuerat, eſt interfectus.* Il eſt vrai qu'il eſt *Epitome hiſtor. Greg. Turon.*

le ſeul qui l'ait dit; mais il eſt le plus voiſin du temps dont il parle; & le ſilence de Grégoire de Tours, & le myſtère dont il affecte de couvrir cet évènement, appuient le récit de Frédégaire: on a déjà remarqué que Grégoire de Tours étoit dans les intérêts de Brunehaut; on en expliquera plus particulièrement les raiſons dans la ſuite.

Si l'on ajoute à ce ſilence de Grégoire de Tours, à ce témoignage de Frédégaire, l'intérêt qu'avoit Brunehaut de perdre Chilpéric, & l'intérêt qu'avoit Frédégonde de le conſerver, on aura de violens préjugés contre Brunehaut.

Il eſt vrai que ceux qui attribuent le meurtre de Chilpéric à Frédégonde, font céder à un intérêt plus preſſant cet intérêt général qu'avoit Frédégonde à la vie de Chilpéric: ſelon eux Landri, Maire du palais de Neuſtrie, étoit l'amant de Frédégonde, & Chilpéric n'en ſavoit rien; un jour ce Prince étant prêt à partir pour la chaſſe, deſcendit dans ſon écurie, & Frédégonde le crut parti; il remonta pourtant dans l'appartement de Frédégonde, *& eam, ut jacebat ſuper ſcamnum acclinem, baculo in poſterioribus ludens percuſſit.* Frédégonde, qui attendoit Landri, parle ſans ſe retourner, & dit: *Landri que faites-vous!* Ce mot éclairant Chilpéric ſur ſa honte, il ſort enflammé de colère & de jalouſie, & veut eſſayer ſi la chaſſe diſſipera ſon chagrin; Frédégonde ne perd point de temps, elle fait venir Landri, l'avertit du danger qui les menace tous deux, & de la néceſſité de prévenir Chilpéric; l'aſſaſſinat de Chilpéric eſt réſolu & exécuté: ceux qui le commirent, pour détourner d'eux les ſoupçons, s'écrièrent auſſi-tôt que des aſſaſſins envoyés par Childébert (qui étoit alors à Meaux, & c'étoit à Chelles que ſe paſſoit cette aventure) venoient de tuer Chilpéric, & s'étoient ſauvés dans la forêt voiſine; on court auſſi-tôt vers la forêt, & les vrais aſſaſſins s'échappent. Je ne ſuis point ſurpris que la foule des auteurs ait préféré cette hiſtoire romaneſque & ſéduiſante, au court & ſec récit de Frédégaire; j'obſerve ſeulement que le premier qui l'ait rapportée eſt l'auteur des Geſtes des François, qui écrivoit cent ans après Frédégaire, & qui eſt le plus décrédité des hiſtoriens

Aimoin, l. III, c. 57.

de ce temps-là, par ſon amour pour les fables; Adon, Reginon, Aimoin n'ont fait que le copier.

M. de Cordemoi qui, pour paroître tenir la balance égale entre Frédégonde & Brunehaut, a rejeté l'hiſtoire de l'auteur des Geſtes, cherche dans les circonſtances mêmes de cette hiſtoire de quoi la réfuter; méthode qui, comme je l'ai déjà inſinué, me paroît injuſte quand il s'agit d'écrivains auſſi découſus & auſſi peu occupés des détails que ceux de ce temps-là. Il preſſe, ſelon ſa coutume, avec trop de rigueur toutes ces circonſtances, & tombe peut-être dans le défaut de juger des mœurs de ce ſiècle-là par les mœurs de ſon ſiècle, lorſqu'il trouve peu vraiſemblable la ſolitude de Frédégonde dans ſon appartement.

Au reſte en détruiſant l'hiſtoire de l'auteur des Geſtes, il nous réduit malgré lui au ſeul témoignage de Frédégaire, qui impute ce crime à Brunehaut: on peut, ſi l'on veut, croire qu'Ébérulfe, chambellan de Chilpéric, étoit complice; on en conciliera d'autant mieux Grégoire de Tours avec Frédégaire.

4.° Mort de Théodébert, fils de Childébert.

Que ce ſoit Brunehaut qui ait excité Théodoric à la guerre contre Théodébert, c'eſt ce qui eſt conſtant par le témoignage de Frédégaire, de Jonas, de l'auteur des Geſtes, d'Adon, de Reginon, d'Aimoin, de Sigébert de Gemblours, qui ne diffèrent tout au plus que ſur les diſcours par leſquels elle l'irritoit contre ſon frère. Frédégaire & Aimoin prétendent qu'elle lui diſoit que Théodébert étoit fils d'un jardinier, & qu'il étoit honteux de laiſſer les tréſors de Childébert à un tel uſurpateur; l'auteur des Geſtes dit qu'elle lui faiſoit entendre que Théodébert étant né d'une concubine, & né dans l'adultère, ne devoit point hériter de Childébert; les autres ne s'expliquent point ſur les diſcours de Brunehaut, mais tous attribuent les diviſions des deux frères à ſes intrigues, & c'en eſt aſſez pour qu'on puiſſe dire qu'elle a procuré la mort de Théodébert. Ce Prince perdit les deux batailles d'Andelau & de Tolbiac, & voici ce qu'ajoute Jonas:

Jonas, c. 27. *Perſecutus eſt ergò Theodebertum Theodoricus, & ſuorum proditione captum, ad aviam Brunechildem direxit; quem cùm avia recepiſſet, quia Theodorici partibus Brunichildis favens erat, furens Theodebertum fieri clericum rogavit; at non poſt multos dies, impiè nimis poſt clericatum perimi juſſit.*

On prétend oppoſer Frédégaire à Jonas, parce que Frédégaire
Cap. 38. dit: *Theudebertus ſpoliatus.... & vinctus, Cabillono deſtinatur.*

Il ne fut donc qu'exilé, dit-on: mais on ne veut pas voir que le même Frédégaire met Théodébert au nombre des Rois dont Brunehaut avoit procuré la mort, & que c'eſt dire qu'il avoit été tué depuis, ſans quoi Brunehaut n'avoit qu'un mot à dire pour ſa juſtification, *il vit & il eſt à Châlons.*

L'auteur des Geſtes, Adon & Aimoin diſent que Théodébert, qui s'étoit retiré à Cologne après la bataille de Tolbiac, fut tué par les habitans de cette ville, à qui Théodoric déclara qu'ils n'éviteroient le ravage de leurs terres qu'en lui livrant Théodébert mort ou vif. Il paroît que le récit de Jonas & de Frédégaire, auteurs plus anciens, doit être préféré; mais quelque leçon qu'on adopte, Brunehaut, par ſes inſtigations, aura toujours procuré la mort de Théodébert, en excitant la guerre dont cette mort fut la ſuite.

La plupart des auteurs ont attribué la fureur de Brunehaut contre Théodébert, au conſentement qu'il avoit donné à ſon expulſion d'Auſtraſie; les défenſeurs de Brunehaut croient détruire cette idée, en obſervant qu'il s'écoula cinq ou ſix ans entre l'époque de cette expulſion (que d'ailleurs ils nient) & le commencement de la guerre entre les deux frères: *la vengeance d'une femme,* diſent-ils, *n'eſt pas ſi patiente ni ſi tardive.* La vengeance d'une femme ordinaire peut n'être pas ſi patiente, mais la vengeance d'une femme habile l'eſt autant qu'il faut qu'elle le ſoit pour aſſurer l'exécution de ſes deſſeins; elle ſait que pour pouvoir ſe venger il faut ſavoir ſouffrir: Brunehaut d'ailleurs, en arrivant dans le royaume de Bourgogne, trouva Théodoric en guerre ouverte avec Clotaire; il falloit ſoutenir cette guerre, ce n'étoit pas le temps d'attaquer Théodébert.

M. de Cordemoi & ſes adhérens prennent le parti de nier que Brunehaut ait été chaſſée d'Auſtraſie; c'eſt renoncer entièrement à l'autorité de Frédégaire, qui dit, dans ſa chronique, *anno tertio regni Theudeberti, Wintrio dux, inſtigante Brunichilde interficitur:* & au n.° ſuivant, *eo anno Brunichildis ab Auſtraſiis ejecta eſt, & in Arciacenſi Campaniâ à quodam homine paupere ſingula reperitur. Secundum ejus petitionem, ipſam ad Theudericum perducit. Theudericus aviam ſuam Brunichildem libenter recipiens, glorioſè honorat. Hujus viciſſitudine meriti, epiſcopatum Autiſſiodorenſem, faciente Brunichilde, adſumpſit.* N.° 18.

Aimoin dit la même choſe, mais l'auteur des Geſtes prétend qu'après la mort de Gontran, Childébert avoit envoyé ſon ſecond fils Théodoric, avec Brunehaut, pour gouverner la Bourgogne. Quoique ce récit pût abſolument ſe concilier avec celui de Frédégaire, parce que Brunehaut auroit pu, après la mort de Childébert, revenir gouverner l'Auſtraſie, cependant je crois que l'auteur des Geſtes ſe trompe, & que Brunehaut ne quitta l'Auſtraſie que quand elle en fut chaſſée. Cap. 87. Cap. 37.

Frédégaire, comme on l'a dit, ne lie aucuns faits, c'eſt le défaut de ce temps-là; ſeulement il les rapproche quelquefois, & alors c'eſt au lecteur intelligent à faire la liaiſon que Frédégaire n'a point faite: ainſi, dans le morceau que je viens de citer, on voit la mort du duc de Champagne, Wintrion, immédiatement ſuivie de l'expulſion de Brunehaut; M. de Valois, & tous les bons critiques, en ont conclu que cette mort injuſte avoit cauſé le ſoulèvement des Grands d'Auſtraſie contre Brunehaut.

M. de Cordemoi, fidèle à ſa dangereuſe méthode, cherche à rendre cette hiſtoire abſurde par ſes circonſtances mêmes; mais tandis qu'il ſe noie dans l'océan des probabilités, le P. le Cointe prend une autre route pour attaquer le récit de Frédégaire; il obſerve qu'en 599 le ſiége d'Auxerre n'étoit point vacant, que par conſéquent Brunehaut n'a pu faire donner cet évêché à ce pauvre, qui l'avoit conduite de la campagne d'Arci-ſur-Aube à la cour de Théodoric. Cette raiſon eſt mauvaiſe, parce que Frédégaire ne dit point que ce pauvre

fut fait évêque d'Auxerre en 599 ; mais le P. le Cointe ajoute que Didier, ſucceſſeur de celui qui étoit évêque d'Auxerre en 599, n'a jamais été un mendiant, tel que Frédégaire le
Chap. 20. repréſente; l'hiſtoire des évêques d'Auxerre dit qu'il étoit d'une race très-noble, & parent même de nos Rois: cette objection eſt un peu plus embarraſſante.

Mais 1.° M. de Valois a cherché à concilier Frédégaire avec l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, en conjecturant que ce pauvre qui ſervit de guide à Brunehaut diſoit, pour écarter tout ſoupçon, que la femme qu'il accompagnoit étoit ſa parente, & que depuis ſa fortune Brunehaut, en faiſant alluſion à cette aventure, a pu continuer de l'appeler ſon parent; que peut-être lui donnoit-elle ce titre dans les lettres qu'elle lui écrivoit, ce qui aura trompé les auteurs de l'hiſtoire des évêques d'Auxerre: cette idée eſt au moins ingénieuſe.

Mais 2.° ſi on ne l'adopte pas, il faudroit prouver que l'autorité de l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, dont nous n'avons qu'un abrégé, fait dans des temps modernes, par un moine d'Auxerre nommé Robert, doit l'emporter ſur l'autorité de Frédégaire.

3.° Dans ce cas là même il réſulteroit tout au plus, de l'objection du P. le Cointe, que le guide de Brunehaut n'auroit pas eu pour récompenſe l'évêché d'Auxerre, ce qui n'emporteroit pas la fauſſeté de tout le reſte du récit de Frédégaire.

On ne peut donc nier, ſans renoncer entièrement à l'autorité de Frédégaire, que la mort violente de Wintrion ayant paru injuſte aux ſeigneurs Auſtraſiens, ils n'aient obtenu l'expulſion de Brunehaut, ni que pour ſe venger de cet affront Brunehaut n'ait allumé la guerre entre Théodébert & Théodoric, & n'ait par conſéquent cauſé la mort à Théodébert; & ſi on abjure l'autorité de Frédégaire, il faut déclarer dans quelle autre ſource on prétend puiſer l'hiſtoire de Brunehaut.

5.° Mort de Mérouée, fils de Théodébert.

La mort des enfans de Théodébert n'étant qu'une ſuite de celle de leur père, la cauſe de l'une & de l'autre eſt la même;

le père & les enfans ſubirent également les loix cruelles que la guerre ſembloit établir alors contre ceux qui tomboient entre les mains du vainqueur: le véritable auteur de tous ces maux étoit donc celle qui avoit armé Théodoric contre ſon frère; quelques hiſtoriens même, tels que l'auteur des Geſtes & Aimoin, diſent que Brunehaut tua de ſa propre main les deux fils de Théodébert.

Brunechildis, dit Aimoin, *arreptis Theodeberti filiis, eos ſine morâ neci tradidit, & minorem quidem natu, nomine Merovæum in albis adhuc poſitum, lapide illiſum, innocentem coëgit exhalare ſpiritum.* L. III, c. 98.

Frédégaire rapporte bien la même horreur, mais il ne l'impute pas directement à Brunehaut: *Filius Theodeberti*, dit-il, *nomine Merovæus, parvulus, juſſu Theuderici adprehenſus, à quodam per pedem ad petram percutitur, cerebrum ejus capite eruptum amiſit ſpiritum.* Cap. 38.

Il ne parle au reſte que de ce fils de Théodébert: Adon parle de deux fils, & c'eſt par Théodoric qu'il les fait tuer; mais tous les auteurs s'accordent à ne regarder Théodoric que comme le miniſtre des fureurs de Brunehaut.

6.° *Mort de Mérouée, fils de Clotaire.*

Frédégaire met au nombre des Rois ou fils de Rois dont Clotaire reproche la mort à Brunehaut, Mérouée fils de Clotaire. Mérouée, à l'âge de quatre ou cinq ans, avoit été pris par Théodoric à la bataille d'Étampes, que Clotaire avoit perdue en 603: on n'entend plus parler depuis de Mérouée; il eſt vraiſemblable que Brunehaut & Théodoric le firent périr, & ſi Clotaire reprocha ſa mort à Brunehaut, la choſe eſt démontrée; car s'il eût été vivant, l'apologie de Brunehaut eût été trop facile.

L'auteur de la vie de S.te Ruſticule, dit qu'en 618, cinq ans après la mort de Brunehaut, Clotaire II perdit un fils nommé Mérouée; mais on croit que c'eſt un autre que celui qui avoit été pris à la bataille d'Étampes.

Au reſte M. de Valois, au lieu de Mérouée, met un ſecond fils de Théodébert, & adoptant entièrement le récit de l'auteur

des Gestes & d'Aimoin, il fait massacrer ces deux enfans par Brunehaut : *Fera Galliæ Erinnys, nepotis cruore nondum satiata, puerorum insontium sanguinem sitiebat, & in ætatem cui vel iratus miles parcere consuevit, sævire properabat. Erant Theodeberti filii duo, admodum pueri, Clotarius major natu, minor Merovæus, à baptismo recens..... utrumque Brunechildis furens, correptum crudeliter jugulavit..... ex quibus Merovæum..... saxo illisisse dicitur, ita ut effuso cerebro, expiraret.* Il rappelle pourtant ensuite le récit de Frédégaire, apparemment pour donner à ses lecteurs le choix des différentes leçons.

7.° Mort de Théodoric.

L'auteur des Gestes[a], Adon[b], Aimoin[c] ont écrit que Théodoric étant devenu amoureux d'une fille de Théodébert, qui étoit sa prisonnière, vouloit l'épouser; que Brunehaut, qui ne vouloit point souffrir qu'il se mariât, lui avoit représenté, pour l'en détourner, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser sa nièce (quoiqu'elle-même eût épousé son neveu); que Théodoric détestant alors les crimes qu'elle lui avoit fait commettre, s'étoit écrié, plein d'indignation : *méchante femme, horreur de Dieu & des hommes, ne m'avois-tu pas dit qu'il n'étoit pas mon frère ! ainsi tous tes artifices m'ont rendu fratricide ;* qu'aussi-tôt mettant l'épée à la main, il l'auroit percée si on ne l'eût dérobée à sa colère; que Brunehaut, pour se venger de cette injure & pour prévenir les effets de son indocilité à l'avenir, l'avoit empoisonné. Quoique cette histoire ne se trouve ni dans Jonas, ni dans Frédégaire, les deux auteurs les plus anciens, M. de Valois l'adopte, parce qu'en effet elle se concilie très-bien avec leur récit : Frédégaire dit que Théodoric mourut de dyssenterie; cette dyssenterie pouvoit être l'effet du poison : les termes de Jonas présentent encore mieux l'idée du poison : *Theodoricus divinitus percussus, inter flagrantis ignis incendia mortuus est.*

[a] *Cap. 39.*
[b] *Dans sa Chronique.*
[c] *Lib. III, cap. 100.*
Cap. 39.
Cap. 28.

8.° 9.° 10.° Mort des enfans de Théodoric.

Ibid. Jonas donne six fils à Théodoric, & les fait tous tuer par
Cap. 39. l'ordre de Clotaire; mais Frédégaire ne lui en donne que quatre,

quatre, Sigébert, Childébert, Corbe & Mérouée: Childébert s'enfuit & disparut pour jamais, lorsqu'il vit l'armée des Princes, sur les bords de la Saône, se disposer à le trahir & à le livrer entre les mains de Clotaire; on croit qu'il se noya dans la Saône: Sigébert & Corbe furent tués par ordre de Clotaire: il fit grace à Mérouée, parce qu'il l'avoit tenu sur les Fonts; mais on ne voit plus ce que devient Mérouée dans la suite, & il est vraisemblable que Clotaire, pour n'avoir rien à craindre de sa part, l'obligea de se faire moine.

Adon dit que Brunehaut elle-même fit périr tous les enfans de Théodoric; l'auteur des Gestes dit la même chose, & il ajoute qu'elle vint d'elle-même se présenter à Clotaire, revêtue des ornemens royaux & superbement parée, parce qu'elle se flattoit d'épouser Clotaire, qui en effet lui avoit donné des espérances. *Dans sa Chron.* *Cap. 39.* *Cap. 40.*

M. de Cordemoi traite cette histoire avec beaucoup de mépris: si pourtant elle n'avoit pas contre elle l'autorité de Frédégaire, que M. de Cordemoi ne respecte pas assez, elle seroit fort commode pour expliquer le reproche que Clotaire fait à Brunehaut au sujet des enfans de Théodoric. Est-il vraisemblable, en effet, qu'il lui ait reproché la mort de ces Princes, si lui-même venoit de les faire périr? cependant comme suivant les règles de la Critique, l'autorité de Frédégaire doit l'emporter sur celle d'Adon & de l'auteur des Gestes, & qu'il faut croire par conséquent que Clotaire venoit de faire périr Sigébert & Corbe, on doit concevoir que Clotaire reprochoit à Brunehaut d'avoir voulu perpétuer les troubles en armant contre lui ces malheureux Princes, (au lieu de s'en rapporter, comme il le lui avoit en effet proposé, au jugement de la Nation) & de l'avoir obligé, par ce refus, à user envers eux du droit rigoureux de la guerre; car c'est ainsi qu'on envisageoit alors ces massacres de sang froid qu'on faisoit faire des Princes pris à la guerre. Les exemples de Cararic, roi des Morins (c'est-à-dire d'une partie de l'Artois) & de son fils; de Ragnacaire, roi de Cambrai; de Regnier son frère, de Rignomer, roi du Mans; de Gondégésile, un des rois de Bourgogne, sous Clovis; de

Sigiſmond & de Gondemar, rois de Bourgogne; des enfans de Clodomir, roi d'Orléans; du roi de Thuringe Hermenfroi, & de ſon fils Amalafroi, ſous les fils de Clovis: celui de Théodébert, fils de Chilpéric, prouvent que dans ces temps barbares les Rois & les Princes ne tomboient pas impunément entre les mains de leurs ennemis. Les droits du ſang même ne balançoient point les droits de la victoire, comme le prouve horriblement l'exemple du malheureux Chramne : auſſi ne voit-on pas que la mort de Sigébert & de Corbe ait nui à la réputation de clémence & de juſtice dont Clotaire II a joui. Il paroît cependant qu'il étoit peu convenable de redemander à Brunehaut le ſang que lui-même venoit de répandre; & pour fixer à cet égard le crime de Brunehaut, il paroît qu'elle n'en avoit point d'autre à ſe reprocher, que celui d'avoir mieux aimé expoſer ſes arrière-petits-fils au ſort des armes, que d'attendre ſur leur deſtinée & ſur la ſienne le jugement de la Nation.

CRIMES que Clotaire n'a point reprochés nommément à Brunehaut.

Outre les crimes dont Clotaire accuſa Brunehaut, il y en a pluſieurs autres dont elle n'eſt chargée que par les hiſtoriens; ce ſont ceux que j'ai renvoyés à la ſeconde claſſe, & dont je vais examiner les principaux.

1.° Mort de Gogon.

Epitom. c. 59. C'eſt Frédégaire qui la rapporte, comme un trait qui peint à la fois l'ambition, l'injuſtice & l'ingratitude de Brunehaut; l'ambition, elle ne le fit périr que parce qu'il mettoit des bornes à ſon autorité, & qu'étant honoré de la confiance de Sigébert, il avoit beaucoup de part au gouvernement; l'injuſtice, Frédégaire repréſente Gogon comme un Miniſtre irréprochable; l'ingratitude, c'étoit principalement à Gogon qu'elle avoit l'obligation de régner en Auſtraſie, c'étoit lui qui avoit déterminé Sigébert à ce mariage, & qui avoit été chercher Brunehaut en

Lib. III, cap. 4. Eſpagne. *Ille dies,* dit énergiquement Aimoin, *mortis Gogoni*

fuit, cui expedierat exilio mutasse sedes, antequam hanc omni belluâ crudeliorem in cervicibus locandam eveheret suis. Je remarque ce mot comme un trait de véhémence peu familier aux auteurs de ce temps-là, & fort convenable au récit que fait Aimoin dans cet endroit, d'après Frédégaire.

M. de Cordemoi ne peut opposer à ce témoignage positif de Frédégaire, que le silence de Grégoire de Tours, qui vivoit dans ce temps-là; mais, 1.° en général, le simple silence d'un auteur suffit-il toujours pour détruire le témoignage positif d'un écrivain même postérieur? 2.° le silence de Grégoire de Tours sur tout ce qui est contraire à Brunehaut, est un peu suspect de partialité, comme on le prouvera tout-à-l'heure.

2.° Mort de S.t Louvent.

Pour celle-ci, c'est Grégoire de Tours qui la rapporte, en évitant avec soin d'accuser Brunehaut; mais à travers les ménagemens de son récit, on sent bien qu'elle est coupable, ou de n'avoir pas empêché ce crime, ou de ne l'avoir point puni.

Lupentius verò, abbas basilicæ sancti Privati Martyris urbis Gabalitanæ, à Brunichilde reginâ arcessitus advenit: incusatus enim, ut ferunt, fuerat ab Innocentio supradictæ urbis comite, quòd profanum aliquid effatus de Reginâ fuisset; sed discussis causis, cùm nihil de crimine Majestatis conscius esset inventus, discedere jussus est. Verùm ubi viam carpere cœpit, iterum ab antedicto comite captus, & ad Ponticonem villam deductus, multis suppliciis est adfectus; dimissusque iterum ut rediret, cùm super Axonam fluvium tentorium tetendisset, iterum irruit super eum inimicus ejus, cujus vi oppressi amputatum caput, in culeum oneratum lapidibus posuit, & flumini dedit; reliquum verò corpus vinctum cum saxo immisit gurgiti. *Greg. Turon. histor. lib. VI, cap. 27.*

3.° Ingratitude de Brunehaut envers Gontran.

Brunehaut devoit tout à Gontran. Ce Prince, à la mort de Sigébert, s'étoit déclaré son protecteur & celui de son fils, & par cette démarche généreuse il avoit peut-être sauvé la vie à Brunehaut, que Chilpéric avoit surprise dans Paris, & à qui

Frédégonde destinoit sans doute le même sort que Brunehaut lui avoit destiné, lorsqu'elle l'avoit fait assiéger dans Tournai par Sigébert.

Comment Brunehaut témoigne-t-elle sa reconnoissance? il paroît un aventurier qui se dit fils de Clotaire, & qui se jette sur les terres de Gontran pour se faire donner un partage à main armée. Brunehaut se joint à lui, non-seulement contre Gontran, mais même contre son propre fils Childébert, qu'elle craignoit de voir sortir de la tutelle où elle vouloit le tenir toute sa vie: *Mulier non uno nomine damnanda,* dit M. de Valois, *quæ novum istum regem, vel potiùs tyrannum Guntchramni atque etiam Childeberti filii sui cervicibus imponere conaretur.... ut securiùs dominaretur, & cum marito conjux, cum rege regina imperaret.*

Cependant ou Gondebaud étoit fils de Clotaire, & en ce cas c'étoit son beau-frère que Brunehaut vouloit épouser, ou il n'étoit pas fils de Clotaire, & en ce cas c'étoit un aventurier, un imposteur, qu'elle vouloit opposer à Gontran & à Childébert. Après la mort de Gondebaud elle fait les mêmes avances à son fils; elle veut même venger sur Gontran la mort de Gondebaud : *quod ne quis finxisse me vel divinasse putet,* dit encore M. de Valois, *Guntchrannum regem auctorem sequor, à quo dicitur Brunichildis impudico consilio Ballomerem* [a] *seu Gundobaldum ad conjugium per Ebregisilum legatum arcessivisse. Unde post interfectum Gundobaldum, non ob aliud quàm ob cædem ejus, minitata est Brunechildis Guntchrannum se interempturam.*

[a] C'étoit, selon Gontran, le vrai nom de Gondebaud.

M. de Valois ne dit point où ces soupçons de Gontran contre Brunehaut se trouvent exprimés; en général il ne cite point ses autorités, mais elles sont connues, & on les retrouve aisément dans son ouvrage; c'est Grégoire de Tours lui-même qui rapporte ces soupçons [b]. Gontran dit [c], en parlant de Childébert avec lequel il venoit de se réconcilier: *verùm quia mater ejus Brunichildis me minatur interimere,* & ces soupçons n'étoient certainement pas hasardés: on en peut juger par cette menace insolente d'un ambassadeur d'Austrasie à Gontran, *scimus salvam esse securim quæ fratrum tuorum capitibus est defixa.*

[b] *Lib. VII, c. 34; l. VIII, c. 4; liv. IX, c. 20 & 32.*

[c] *L. VIII, c. 4.*

L. VII, c. 14.

Aimoin rapporte auſſi les intelligences de Brunehaut avec Gondebaud. *L. III, c. 69, 71.*

4.° Mort de Childébert & de Faileube.

Lorſque Childébert mourut, Gontran l'avoit éclairé ſur les artifices de Brunehaut *(h)*, & l'autorité de cette dangereuſe femme commençoit à chanceler: il meurt & laiſſe deux fils, Théodébert & Théodoric; la foibleſſe de leur âge aſſuroit une longue régence, mais à qui? étoit-ce à Faileube leur mère, ou à Brunehaut leur aïeule? les Grands déteſtoient l'empire de celle-ci, c'étoit à eux qu'il appartenoit de déférer la tutelle, & Brunehaut connoiſſoit leurs ſentimens: l'embarras du choix ceſſe bientôt, Faileube ſuit ſon mari au tombeau.

Paul Diacre dit, *Childebertus rex Francorum ætatis anno vigeſimo quinto cum uxore propriâ (ſicut fertur) vi veneni extinguitur.* *L. IV, c. 12, de geſt. Longob.*

Aimoin dit la même choſe dans les mêmes termes, avec le même *ſicut fertur;* il copie viſiblement Paul Diacre, ainſi ces deux autorités n'en font qu'une. Paul Diacre écrivoit vers la fin du VIIIe ſiècle; aucun auteur plus ancien n'a parlé de l'empoiſonnement de Childébert; Clotaire II même ne lui imputa point la mort de ce Prince: dans ces circonſtances, rien de plus ſage que la déciſion de M. de Valois; après avoir rapporté toutes les raiſons qu'on peut avoir de croire que la mort de Childébert & de ſa femme fut l'ouvrage de Brunehaut, *tamen,* ajoute-t-il, *cùm videam Paulum & Aimonium ſolos hoc ſcribere, & de veneno dubitare, de veneficâ nil dicere, facilè Brunichildem abſolvo.* On n'a pas beſoin, en effet, de lui chercher des crimes. *L. III, c. 84.*

5.° Perſécution de St Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil.

Frédégaire & Jonas, les deux plus anciens auteurs par qui on puiſſe ſavoir l'hiſtoire de Brunehaut, s'accordent parfaitement ſur tous les détails de cette perſécution; on peut les voir dans tout le 36.e chapitre de la chronique de Frédégaire.

(h) Matris quoque Brunichildis verſutias cavendas præmonuit. Aimoin, l. III, c. 69.

Jonas a écrit la vie de S.[t] Colomban, & malgré l'acharnement que M. de Cordemoi lui impute contre Brunehaut, (car c'eſt le reproche qu'il fait à tous ceux qui condamnent cette Reine, c'eſt-à-dire à tous les auteurs originaux) il eſt certain que Jonas parle très-peu de Brunehaut, qu'il n'en parle qu'autant que l'exige ſon ſujet, dans lequel il ſe renferme ſcrupuleuſement, & qu'enfin on n'a aucune raiſon de ſe défier de lui. Ce reproche de partialité, de prévention contre Brunehaut, ſi légèrement fait par M. de Cordemoi à Jonas & à Frédégaire, eſt bien injuſte; ſi ces auteurs diffament Brunehaut, c'eſt toujours par les faits, jamais par la déclamation; du moins cela eſt vrai ſans reſtriction de Frédégaire; & ces faits ne ſont jamais préparés, jamais arrangés; nul art, nul deſſein ni apparent ni caché: de plus, ces deux auteurs ſont ceux qui ménagent le plus Brunehaut.

En effet, tandis que la foule des auteurs accuſe cette Reine d'avoir empoiſonné ſon petit-fils Théodoric, Frédégaire dit qu'il mourut de dyſſenterie, & Jonas ſe contente de dire: *divinitus percuſſus inter flagrantis ignis incendia mortuus eſt.*

Pluſieurs auteurs diſent que le jeune Mérouée, fils de Théodébert, eut la tête écraſée contre un rocher par Brunehaut; Jonas n'en dit rien, & Frédégaire attribue cette action barbare à un homme de la ſuite de Théodoric.

Enfin, que M. de Cordemoi n'écrivoit-il l'hiſtoire de Brunehaut ſans le ſecours de Jonas & de Frédégaire, puiſqu'ils lui étoient ſi ſuſpects?

Voici donc le récit de Jonas, conforme à celui de Frédégaire; on y voit les dérèglemens où Brunehaut plongeoit Théodoric, & les motifs de cette infame politique. *Cap. 17.* *Cœpit Theodoricum vir Dei increpare cur concubinarum adulteriis miſceretur, & non potiùs legitimi conjugii ſolamine frueretur, ut regalis proles ex honorabili reginâ prodiret, & non potiùs ex lupanaribus videretur emergi; cùmque jam ad viri Dei imperium regis ſermo obtemperaret, & ſe ab omnibus illicitis ſegregare reſponderet, mentem Brunechildis aviæ, ſecundæ, ut erat, Jezabelis, antiquus anguis adiit, eamque contra virum Dei ſtimulatam ſuperbiæ aculeo*

excitat, quia cerneret viro Dei Theodoricum obedire. Verebatur enim, ne si abjectis concubinis Reginam aulæ præfecisset, & dignitatis atque honoris sui modum amputasset, &c.

« Jonas s'emporte, dit M. de Cordemoi; il appelle Brunehaut une seconde Jézabel; cet emportement le rend récusable. »

Jonas appelle Brunehaut une Jézabel à cause de ses cruautés envers les envoyés de Dieu; il eût pu l'appeler encore une Athalie, à cause de ses fureurs envers les Princes de son sang. Grégoire de Tours est-il récusable? M. de Cordemoi le récuse-t-il jamais? cet Évêque appelle cependant Chilpéric le *Néron* & l'*Hérode* de son siècle, & il insulte durement à sa mort, dont il ne vouloit pas même qu'on recherchât les auteurs: *ce sont ses crimes*, disoit-il, *qui ont causé sa mort.* Lib. VI, c. 46. Lib. VIII, c. 4.

M. de Cordemoi cherche à rendre ridicule le récit de Jonas, parce qu'il dit que S.[t] Colomban refusa sa bénédiction aux bâtards de Théodoric, qui lui furent présentés par Brunehaut: « Apparemment, dit M. de Cordemoi, un Saint n'eût pas fait un refus si injurieux. »

Voici ma réponse. Chilpéric avoit fait un livre où il soutenoit les erreurs de Sabellius; il consulta Grégoire de Tours, qui l'assura qu'aucun Théologien n'approuveroit cet ouvrage; Chilpéric piqué, lui dit qu'il le feroit voir à des gens plus instruits que lui; *vous ne trouverez*, répondit l'Évêque, *que des insensés qui soient de votre opinion (i).* C'est Grégoire de Tours lui-même qui rapporte ce trait; Grégoire de Tours est au nombre des Saints; « apparemment un Saint n'eût pas tenu à un Roi un discours si injurieux ». Jugerons-nous toujours de tout par nos mœurs & nos usages?

Suivant le récit de Jonas[a] & de Frédégaire[b] (qu'encore un coup il faut absolument croire, sous peine d'ignorer l'histoire de Brunehaut) cette Reine fit chasser S.[t] Colomban des États de Théodoric avec toutes sortes d'ignominies & de violences; on trouve le même fait rapporté dans Sigébert de Gemblours, & dans d'autres auteurs.

[a] C. 18 & 19.
[b] C. 36.

(i) *Nunquam erit sapiens, sed stultus, qui hæc quæ proponis sequi voluerit.*

6.° Martyre de S.t Didier, évêque de Vienne.

C. 26. *Theodoricus atque Brunechildis*, dit encore Jonas, *non solùm adversus Columbanum insaniebant, verùm etiam & contra sanctissimum Desiderium Viennensis urbis episcopum adversabantur, quem primò exilio damnatum multis injuriis affligere nitebantur, ad postremum verò glorioso martyrio coronarunt.*

C. 31. Frédégaire rapporte le même fait dans sa chronique.

Quel fut le motif de cette violence? nous l'apprenons d'Adon, qui fut lui-même évêque de Vienne dans le IX.e siècle, & qui doit être présumé avoir écrit d'après des monumens authentiques.

Brunechildis per diversorum juvenum libidines excanduit turpissimum lupanar ipsa semetipsam turpissimis juvenibus exponens. Cujus inaudita flagitia vir pontifex Desiderius zelo timoris Dei inflammatus reprimere & corrigere cupiens, tam privatim quàm publicè meliorem vitam arripere & pœnitudinem facti habere monebat.

Aimoin est conforme à Jonas, Frédégaire & Adon.

7.° Mort d'Égila, Patrice de Bourgogne.

L. III, c. 89. Aimoin, d'après Frédégaire, met cette mort au nombre des violences qui rendirent Brunehaut aussi odieuse aux Bourguignons qu'elle l'avoit été aux Austrasiens: *Egila Patricius, nullis culpis extantibus, sed solâ suggerente cupiditate per consilium Brunichildis est interemptus, facultatesque ejus fisco associatæ.*

8.° Mort de Bertoald, Maire du Palais de Bourgogne.

C'est à Protade son amant que Brunehaut fit ce sacrifice: *cùm Brunichildis stupri gratiâ Protadium vellet honoribus exaltare .... ut Bertoaldus potiùs interiret, eum in ripam Sigonam usque Oceanum mare, per pagos & civitates ad fiscum inquirendum dirigunt.*

Fredeg. Chron. cap. 24.

On ne lui donna que trois cents hommes pour cette expédition chez des peuples nouvellement conquis, mal soumis, & soulevés par Clotaire leur ancien maître, contre les maîtres nouveaux.

M.

M. de Cordemoi dit qu'il ne voit pas que cette expédition fût si périlleuse, & qu'il ne s'agissoit, après tout, que d'aller demander de l'argent.

Mais vraisemblablement Frédégaire étoit plus à portée que lui de savoir si cette commission étoit dangereuse ou non ; d'ailleurs l'évènement prouva qu'elle l'étoit, puisque Bertoald fut repoussé jusqu'à Orléans, & assiégé dans cette ville par les troupes que Clotaire envoya pour l'accabler.

A la bataille d'Étampes, qui fut la suite de cette expédition, Bertoald se fit tuer : *Nec volens,* dit Frédégaire, *exinde evadere,* *Cap. 25 & 26.* *dum senserat se de sui gradûs honore à Protadio degradandum.*

Il ne tient pas à M. de Cordemoi qu'on ne regarde Bertoald comme un étourdi qui méritoit son sort; c'est précisément l'idée qu'il en donne, & il ne lui échappe pas un seul éloge de cet homme que Frédégaire appelle, *moribus mensuratus, sapiens & cautus, in præliis fortis, fidem cum omnibus servans.*

En revanche, M. de Cordemoi fait son héros de Protade, & veut persuader que Brunehaut n'aimoit en lui qu'un Ministre distingué par la supériorité de ses talens. Mais d'où connoit-il donc & Bertoald & Protade ? n'est-ce pas par le récit de Frédégaire? Or voici comme Frédégaire peint Protade: *Nimiùm* *Cap. 27.* *argutissimus & strenuus in cunctis ; sed sæva illi fuit contra personas iniquitas, fisco nimium tribuens, de rebus personarum ingeniosè fiscum vellens implere & se ipsum ditare. Quoscumque genere nobiles reperiret, totos humiliare conabatur, ut nullus reperiretur qui gradum quem adsumpserat, potuisset adsumere.* Aimoin en parle de même.

9.° & 10.° Mort d'Uncilène & du Patrice Wulfe.

Frédégaire[a], Aimoin[b], &c. ont représenté la mort de Protade comme l'effet d'un juste soulèvement des Grands indignés de voir ce courtisan vendu aux fureurs de Brunehaut, animer avec elle Théodoric à la guerre contre son frère. M. de Cordemoi, qui voit dans cette aventure une révolte bien caractérisée contre une Régente & son Ministre, peint fortement en général le crime de la rébellion, & fait les réflexions qu'on pouvoit

[a] *Cap. 27.*
[b] *L. III, c. 92.*

faire à la cour de Louis XIV du temps du cardinal Mazarin.

Mais, ſans examiner ici la différence que le temps a pu mettre dans la manière d'enviſager les droits reſpectifs des Rois & des Grands, j'avouerai qu'on peut pardonner à une femme, telle que Brunehaut, d'avoir vengé la mort de ſon amant ſur deux hommes dont la conduite paroît avoir été au moins irrégulière. Uncilène, que le Roi avoit chargé de ſes ordres pour contenir l'armée, changea ces ordres, en ſuppoſa un pour la mort de Protade; il falloit en obtenir un, comme les Grands d'Auſtraſie avoient obtenu de Théodébert l'expulſion de Brunehaut. Wulfe avoit beaucoup contribué au ſoulèvement de l'armée; leur motif étoit bon, leur conduite paroît avoir été blâmable; ils ont fourni un prétexte à la vengeance de Brunehaut, qui ſouvent n'en avoit pas beſoin.

Je ne pouſſerai pas plus loin la recherche des crimes de cette Reine, je ne parlerai ni de Magnoalde ni de Rauchin, trop irrégulièrement punis par elle des révoltes où elle les avoit forcés; je ne parlerai point de pluſieurs autres crimes qu'on ſeroit peut-être en droit de lui imputer; ſi tous ceux que les divers hiſtoriens lui imputent, ne ſont pas également prouvés, il en reſte aſſez pour juſtifier & ſoutenir ſa réputation de cruauté, d'avidité, d'impudicité, de violence *(k)* contre ſon propre ſang. C'eſt à ceux qui ont voulu nous en donner une autre idée à nous indiquer, s'ils peuvent, des ſources plus pures que celles où l'on a puiſé juſqu'à préſent.

AUTEURS CONTEMPORAINS, *qu'on dit être favorables à Brunehaut.*

A tant d'autorités dont on les accable, les apologiſtes de Brunehaut en oppoſent deux, & ce ſont celles de deux contemporains, des deux S.[ts] Grégoires, le Pape & l'évêque de

(k) *Mulier in cædibus propinquorum maximè exercitata,* dit très-bien Aimoin, *lib IV, c. 1.* Le même auteur la trouve ſeule digne d'être comparée à Frédégonde pour les artifices : *Erat Fredegundis formâ egregiâ, conſilio calliaa, dolis (exceptâ Brunechilde) parem non agnoſcens.* Lib. III, c. 57.

Tours; ils opposent le silence de Grégoire de Tours & le témoignage formel du pape S.t Grégoire.

Le silence de Grégoire de Tours ne peut rien prouver.

1.° Ce n'est qu'un silence, & je produis des témoignages formels.

2.° L'histoire de Grégoire de Tours finit vers l'an 591, & Brunehaut n'avoit pas commis alors tous ses grands crimes; Gontran, Childébert, Frédégonde vivoient; c'étoient autant de freins qui contenoient sa méchanceté.

3.° La rivalité de Frédégonde & de Brunehaut, & l'activité impétueuse de ces deux femmes divisoient toute la France en deux partis; elles ne laissoient à personne la liberté d'être neutre. La Touraine avoit été du partage de Sigébert; ce Prince & Brunehaut sa femme avoient contribué à mettre Grégoire sur le siége de Tours; il leur étoit attaché par la reconnoissance, & on ne peut se dissimuler qu'il n'ait été visiblement dans les intérêts de Brunehaut; il paroît même avoir été consulté sur le mariage de cette Reine avec le jeune Mérouée, fils de Chilpéric, qui s'arrêta dans Tours avant de se rendre au Mans & à Rouen: vraisemblablement il n'approuva pas les propositions de ce mariage; mais dans la persécution que Prétextat souffrit pour cette affaire, Grégoire fut le seul Évêque qui osa prendre sa défense; il donna des eulogies au jeune Mérouée, (qu'il trouva caché dans S.t Martin de Tours, & fuyant la colère de son père) ce qui, dans les circonstances, annonçoit de la part de Grégoire une indulgence marquée pour les fautes qui avoient attiré à Mérouée la haine de Chilpéric; il fut persécuté lui-même par Chilpéric & par Frédégonde; il fut obligé de se justifier dans l'assemblée de Braine sur quelques discours fort injurieux à Frédégonde, qu'on l'accusoit d'avoir tenus, & il se justifia en disant qu'il ne les avoit pas tenus, mais qu'il les avoit entendu tenir; enfin son histoire prouve assez qu'il étoit ennemi de Chilpéric & de Frédégonde; dans ces dispositions, il devoit être indulgent pour Brunehaut. *Greg. Tur. l. V, c. 14.*

4.° Il n'est qu'indulgent en sa faveur, il n'est point faux, il ne dissimule pas même tout, & il s'en faut bien que Brunehaut

ſoit irréprochable, à ne conſulter que l'hiſtoire de Grégoire de Tours; c'eſt par cet hiſtorien qu'on apprend ſon infame mariage avec Mérouée; ſon ingratitude envers Gontran, pouſſée juſqu'à menacer ſa vie; la mort de S.ᵗ Louvent, & d'autres faits très-peu favorables à Brunehaut. Que Grégoire de Tours, en parlant de ſon mariage avec Sigébert, diſe qu'alors elle étoit *honeſta moribus atque decora*, cela ſignifie ſeulement que dans ſon enfance & à la cour du Roi ſon père, ſes mœurs avoient été irréprochables; ce qui ne prouve rien pour les temps poſtérieurs.

Il faut donc d'abord écarter toute induction qu'on voudroit tirer de ce prétendu ſilence de Grégoire de Tours.

Voyons ſi les lettres du pape S.ᵗ Grégoire prouveront davantage.

Elles ſont au nombre de dix: *plenæ*, dit Mariana, *veriſſimis laudibus*, mais en effet remplies de complimens ſur ſa piété, ſur ſa charité, ſur ſes talens pour le gouvernement, ſur la ſage éducation qu'elle donnoit à Childébert ſon fils, principalement ſur la protection qu'elle accordoit aux Prêtres & aux Moines qui alloient en Angleterre prêcher l'Évangile.

Je réponds 1.° que le pape S.ᵗ Grégoire eſt mort en 604, que par conſéquent il n'a pu voir les plus grands crimes de Brunehaut; qu'elle n'avoit point encore fait périr S.ᵗ Didier, ni chaſſer S.ᵗ Colomban; qu'elle n'avoit point encore fait maſſacrer Théodébert, ni écraſer Mérouée contre un rocher, ni empoiſonné Théodoric, ni même porté à leur comble les déſordres de la cour de ce Prince; elle n'avoit point encore (du moins lorſque ce Pontife lui écrivoit) ſacrifié le vertueux Bertoald à l'intérêt de ſes voluptés & à l'avancement de Protade; elle n'avoit point encore conſommé tous ces crimes qui réunirent, après une longue patience, la nation entière contre elle.

2.° Ces lettres ſont adreſſées à elle-même, & le Pape ſavoit les ménagemens que le S.ᵗ Siége doit aux Rois.

3.° La grande affaire qui occupoit alors le Pape, étoit la converſion des Anglois à la Foi: il falloit rendre Brunehaut

favorable à ce projet ; il falloit la louer fur fa piété, fur fa charité, pour l'exciter à en montrer.

4.° Dans prefque toutes ces lettres, S.t Grégoire demande quelque grâce ou quelque juftice; ces fortes de demandes font toujours accompagnées de quelques complimens de ftyle.

5.° Ces prétendues louanges ne font en effet que des complimens vagues, qui ne portent fur aucun fait précis.

6.° Ces complimens font mêlés de fréquentes leçons, & ne font eux-mêmes le plus fouvent que des leçons déguifées; il lui dit dans une de fes lettres: *ut fi vellet nihil perdere, ftuderet per injuriam nihil habere;* il lui dit en fubftance dans prefque toutes: *vous gouvernez bien, mais vous gouverneriez encore mieux, fi, &c.*

7.° Il fait les mêmes complimens à Clotaire II: or fi Brunehaut fut innocente & vertueufe, que doit-on penfer de Clotaire?

8.° Il fait auffi les mêmes complimens à Théodoric: cependant, puifqu'il y a des crimes, il y a des criminels; fi Brunehaut n'a point excité Théodoric à verfer le fang de Théodébert & de fes enfans, il y fut donc porté par fa perverfité naturelle, & il avoit le germe de cette perverfité, lorfque S.t Grégoire lui faifoit des complimens fur fes vertus; il y avoit long-temps auffi qu'il vivoit dans le libertinage, foit qu'en cela il fuivît fon goût particulier ou les confeils & les exemples de Brunehaut.

9.° Il écrit à divers évêques de France, nommément à Mélance, évêque de Rouen, accufé, convaincu même d'avoir, avec Frédégonde, fait affaffiner Prétextat; il leur parle auffi de leurs vertus & de leur piété, & l'affaffin Mélance a fa part de cet éloge.

10.° Quel Souverain n'a pas été loué? par qui ne l'a-t-il pas été? Si toutes les hiftoires étoient perdues, & que la Pharfale exiftât feule, le *fcelera ipfa, nefafque, hâc mercede placent,* perfuaderoit à tout le monde que Néron a été le confolateur & le bienfaiteur de l'humanité. Mais, dit-on, un faint Pape ne flatte pas les Souverains, comme fait un auteur

profane. S'il ne les flatte pas, il les ménage, & c'est tout ce que S.t Grégoire a fait.

11.° On peut, si l'on veut, comme quelques auteurs *(l)*, accuser de ces complimens du Pape, l'hypocrisie habile de Brunehaut, & l'art qu'elle avoit d'éblouir sur-tout les Étrangers, par les apparences d'une piété magnifique, par la construction d'hôpitaux, de monastères, d'églises. Mais, dit-on, cette magnificence s'accorde-t-elle avec l'avarice qu'on lui reproche? Oui, parce qu'on ne lui reproche pas d'avoir eu cette avarice qui porte à entasser des trésors; on lui reproche d'avoir soutenu sa magnificence par des proscriptions & des confiscations injustes, & d'avoir scellé tous ces grands monumens du sang de plusieurs innocentes victimes.

12.° Enfin, peut-on dire, que les lettres de S.t Grégoire fassent suffisamment connoître Brunehaut, & qu'on puisse écrire l'histoire de cette Reine avec le seul secours de ces dix lettres?

Quand donc au silence de Grégoire de Tours & aux lettres du pape S.t Grégoire, on joindroit encore les vers que saint Fortunat, évêque de Poitiers, fit pour Brunehaut, dans le temps de son mariage avec Sigébert, & même quelque temps encore après, & dans lesquels il l'appelle,

Pulchra, modesta, decens, solers, grata atque benigna,
Ingenio, vultu, nobilitate potens,

ces vers faits long-temps avant ses crimes, ne prouveroient pas plus en sa faveur que ces vers de Ronsard, dans sa Franciade, faits si long-temps après ces mêmes crimes, ne prouveroient contre elle, s'ils étoient seuls.

De Brunehaut, Princesse misérable,
Fera punir le vice abominable,
Lui attachant, à la queu' d'un cheval
Bras & cheveux, puis à mont & à val

(l) Dupleix dit en propres termes, qu'*il n'est pas étonnant que les bonnes gens qui écrivoient en ce siècle-là, & même Saint Grégoire Pape, n'aient pas eu connoissance de ses méchancetés.*

Par les rochers, par les ronces tirée,
En cent morceaux la rendra déchirée,
Si, qu'en tous lieux ses membres diffamés
Seront aux loups pour carnage semés.
Bien qu'un grand Roi ne puisse avoir louange
Quand par la mort d'une femme se vange,
Pourtant Clotaire est absous des François,
D'avoir vangé le sang de tant de Rois
Que par poison, par glaive & par cautelle
Avoit occis cette Royne cruelle.

C'est au témoignage des historiens qu'il faut en revenir, & c'est lui qui assure la diffamation de Brunehaut; tout ce qu'on peut induire des autres témoignages, qui paroissent lui être favorables, c'est que Brunehaut n'étoit peut être pas universellement

Monstrum nullâ virtute redemptum
A vitiis.

Que les apologistes de Brunehaut, pour nous attendrir en sa faveur & nous révolter contre ses juges, s'étudient à tracer d'énergiques peintures du supplice d'une Reine âgée de près de quatre-vingts ans, fille, femme, mère, aïeule & bisaïeule de tant de Rois; qu'ils nous la montrent exposée aux injures d'une soldatesque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en pièces...... qu'ils s'interrompent en s'écriant, *la plume se refuse à de pareilles horreurs;* tout cela, réduit à sa juste valeur, signifie que le supplice de Brunehaut fut affreux si l'on considère son rang, son sexe & son âge; mais il fut juste si l'on considère ses crimes.

Mais, dit-on, Clotaire étoit-il son juge? la Nation même avoit-elle droit de juger une Reine? question délicate & toûjours fâcheuse, dans laquelle je n'ai pas prétendu m'engager: j'ai voulu prouver que son jugement étoit juste, & non pas qu'il fût régulier.

Quant à ceux qui, comme Paul Émile & du Tillet, ont douté de la réalité de son supplice, il suffit de les renvoyer à l'auteur de la continuation de la chronique de Marius, qui l'avoit certainement vu ; à Frédégaire, qui l'avoit vu aussi vraisemblablement ; à Jonas, qui avoit pu le voir, & qui certainement avoit vu des gens qui l'avoient vu ; enfin à la foule des historiens & des critiques des deux partis, dont les témoignages réunis forment un corps de démonstration que le pyrrhonisme le plus téméraire doit respecter.



MÉMOIRE HISTORIQUE
SUR
LE TRÉSOR DES CHARTRES,
ET SUR SON ÉTAT ACTUEL.

Par M. BONAMY.

TOUTES les nations policées ont eu des dépôts publics, où les loix, les ordonnances, les traités de paix & les lettres qui accordoient des grâces ou infligeoient des peines, étoient conservés pour y avoir recours dans les occasions. Il seroit inutile d'apporter des preuves d'une pratique si naturelle & si conforme à la bonne police d'un État: je ne citerai que deux empires célèbres, celui des Perses & celui des Romains. On peut, pour le premier, consulter le savant ouvrage de Barnabé Brisson, intitulé *de regio Persarum Principatu;* on y verra que les rescripts, les édits & les ordonnances des Rois étoient conservés dans les Archives, où des Secrétaires avoient soin de rédiger les actes de toutes les affaires importantes qui arrivoient: παντὰ τὰ πραττόμενα καὶ τὰ προσπίπτοντα. Il en fut de même chez les Romains; sur quoi l'on peut lire en particulier le code Théodosien, & les notes de Jacques Godefroi. Les noms qu'on donnoit aux différens Officiers préposés chez eux pour veiller à la conservation des dépôts publics, & pour écrire les actes, furent encore en usage sous nos Rois, comme on le verra dans la suite; car les François s'étant rendus maîtres des Gaules, conservèrent dans le gouvernement beaucoup de choses que les Romains y avoient établies, & nos Rois se trouvèrent possesseurs des biens qui avoient appartenu en particulier aux Empereurs, sous le nom de *Fisc;* c'est ce qui constitua le domaine dont ils firent de si grandes largesses aux Églises. Outre ces biens-fonds dont nos Rois étoient les propriétaires, ils tiroient encore des Gaules d'autres revenus; tel

Lû le 27 Juin 1758.

Lib. I.

Joseph. lib. XI. Antiquit.

étoit le subside réglé ou l'imposition personnelle & réelle que chaque citoyen payoit, soit à titre de capitation, soit à raison des terres & des autres biens ou effets qu'il possédoit; une autre source des revenus du Prince consistoit dans le produit des différens Bureaux établis dans les Gaules pour y faire payer les droits de péage ou de douane ; enfin il y avoit encore d'autres revenus qui venoient au Roi, & que l'on pouvoit appeler *casuels*, comme la réunion des domaines engagés, les confiscations & les dons volontaires ou réputés tels, que les peuples, en certaines occasions, faisoient au Souverain. Or l'on sent bien que, pour ces différens revenus, il étoit nécessaire d'avoir des registres qu'on pût consulter, & qu'on dût regarder comme les titres du Roi en vertu desquels on exigeoit les tributs, les impôts & les redevances. Il en devoit être de même des registres qui contenoient les grâces & les bienfaits que le Prince accordoit par des lettres particulières, afin que l'on pût voir si les personnes ne donnoient pas plus d'extension aux grâces que les lettres ne leur en accordoient, & si les lettres en vertu desquelles ils prétendoient jouir de certains droits & prérogatives, n'étoient pas des lettres fabriquées par des faussaires. Telles étoient en général les raisons qui obligeoient d'avoir un dépôt public. L'on ne peut douter de son existence, pour peu qu'on ait lu Grégoire de Tours & les capitulaires de nos Rois, qui y renvoient souvent. Cet historien parlant d'un subside que les Officiers du roi Childébert le jeune prétendoient avoir droit de lever sur les habitans du diocèse de Tours, dont il étoit alors Évêque, dit qu'il s'y opposa; & sur ce que ces Officiers lui montroient des registres où ce diocèse étoit marqué comme les autres pour le payement de ce subside, Grégoire leur repliqua que ces registres n'étoient que des copies sans autorité, & non l'original conservé dans le Trésor
Lib. IX, c. 30. des Chartres: *Liber hic à Regis thesauro non est delatus.*

Le même historien fait encore mention des registres où étoient marquées les descriptions des impôts qu'on levoit sur les peuples, & que Chilpéric & Frédégonde firent brûler, parce qu'ils regardoient ces impôts comme une vexation qui

attiroit la malédiction de Dieu sur leurs enfans: *Omnes libros descriptionum igni tradidit.* Lib. V, c. 35.

Sous la seconde race de nos Rois, on voit encore subsister un trésor des Chartres. Louis le Débonnaire ayant fait mettre la réforme dans l'abbaye de S.t Denys, on fit plusieurs règlemens qui concernoient la discipline & le gouvernement de ce monastère: ils furent rédigés par écrit; l'on en laissa un exemplaire aux Moines, & un autre fut mis dans le trésor du Palais, pour y avoir recours dans la suite: *In palatinis scriniis ob monimentum . . . . in archivo Palatii nostri.* Capitular. t. I, p. 678.

Dans le règlement que le même Empereur fit en faveur des Espagnols qui, ayant abandonné les terres de la domination des Maures, se réfugièrent en France, il est ordonné qu'on en feroit plusieurs copies qui seroient déposées dans sept villes principales, & une en particulier pour être mise *in archivo Palatii nostri.* Id. ibid. p. 572.

Ceux qui écrivoient les lettres des Princes sous la première & la seconde Race, s'appeloient *Notarii,* & quelquefois *Cancellarii* ou *Referendarii:* ils avoient plusieurs départemens, selon la nature des différentes affaires; de-là ils se nommoient du temps des empereurs Romains, *primi, secundi, tertii scrinii, &c. Notarii,* & cette dénomination s'étoit conservée sous nos Rois; car dans les annales de S.t Bertin, il est fait mention en 877, sous le règne de Charles le Chauve, d'un *Odacer secundi scrinii Notarius (a).* Ces Notaires étoient subordonnés au grand Référendaire ou grand Chancelier, *summus Cancellarius;* c'est ce que nous apprenons d'Hincmar: *Erant illi (summo Cancellario qui olim à Secretis appellabatur) subjecti, prudentes & intelligentes viri qui præcepta regia absque immoderatâ cupiditatis venalitate scriberent, & secreta illis fideliter servarent.* Hincmar. de ordine Palatii. Duchesn. t. II, p. 491.

C'étoit ordinairement le grand Chancelier qui souscrivoit tous les titres émanés de la puissance souveraine; & à son défaut,

(a) Le P. Labbe, dans son Abrégé royal, *p. 108,* indique un grand nombre de lettres de Charles le Chauve souscrites par cet *Odacer,* ou *Audacer,* à la place du grand Chancelier Gauslin: il y en a une aussi parmi les preuves de l'histoire de S.t Étienne de Dijon, *page 31.*

c'étoient les Notaires qui prenoient quelquefois le nom de Chancelier ou de Référendaire, comme on le voit par une infinité de chartres de nos Rois de la première & de la seconde Race; mais alors ces petits Chanceliers avoient soin de mettre, en souscrivant, que c'étoit à la place du grand Chancelier, *ad vicem summi Cancellarii* ou *Archicancellarii*.

J'ai dit ci-devant qu'une des raisons qui pouvoit obliger d'avoir des registres où l'on inscrivoit en entier ou en abrégé les lettres de grâces & de donations du Prince, c'étoit pour vérifier si les lettres, en cas de contestation, étoient véritablement émanées de l'autorité royale, & si quelques faussaires ne les auroient pas fabriquées; car les registres, en ce cas, étoient nécessaires. Les lettres originales étant délivrées par le Chancelier aux parties, on n'en gardoit que des copies; au moins je n'ai trouvé sous la première & la seconde race aucun vestige de ce qui se pratiquoit sous la troisième, où lorsque le Roi donnoit des terres, faisoit des échanges ou accordoit quelques grâces à des particuliers, ceux-ci en recevant les lettres du Roi, en donnoient d'autres, où en répétant les termes de la lettre du Prince, ils reconnoissoient avoir reçu ce que le Roi leur donnoit; il n'y avoit pas moyen alors de tromper. Comme apparemment, sous les deux premières races, on n'avoit point eu cette attention, il étoit plus aisé aux faussaires de supposer des pièces: aussi en pourroit-on citer plusieurs exemples dès les premiers temps de notre monarchie; & ce n'étoient pas seulement les Moines qui étoient habiles dans ce métier, les Évêques & les Ecclésiastiques séculiers s'en mêloient aussi. Il n'en faut pas d'autres preuves qu'Egidius, archevêque de Reims; ce Prélat dont Fortunat & Flodoard ont fait l'éloge, fut accusé & convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres de Childébert, roi d'Austrasie, par lesquelles ce Prince lui donnoit des terres du Fisc: il eut l'audace dans une assemblée d'Évêques convoquée à Reims, de montrer ces lettres au Roi, qui nia lui avoir jamais fait ce don; elles furent présentées au Référendaire, dont la signature étoit au bas, qui soutint aussi qu'on avoit contrefait son écriture. L'Évêque convaincu, fut obligé

d'avouer ſa fourberie; & pour ce crime, ainſi que pour d'autres chefs d'accuſation dans le même genre, qu'on peut lire dans Grégoire de Tours, il fut dépoſé & relégué à Straſbourg. *Lib. X, c. 19.*

Dans un concile de Soiſſons, tenu en 853, Charles le Chauve porta encore ſes plaintes aux Évêques contre un Diacre qui avoit compilé de faux titres royaux: *Dominus rex Carolus coram ſacrâ Synodo quemdam Diaconum Remenſis eccleſiæ nomine Ragamfridum impetiit quòd præcepta falſa regio nomine compilaſſet.* *Capitular. t. II, p. 52.*

Je ne rapporterai point d'autres exemples; ceux qui ſeront curieux d'en voir, en trouveront pluſieurs concernant les Eccléſiaſtiques ſéculiers, que les Bénédictins de S.[t] Corneille de Compiegne ont cités dans leur Mémoire, en récrimination des accuſations de fauſſaires, que M. Languet, évêque de Soiſſons, leur avoit intentées mal-à-propos. Je crois au reſte que les Eccléſiaſtiques & les Moines pouvoient ſeuls être experts dans l'art de contrefaire les écritures, les Seigneurs laïcs étant trop ignorans pour fabriquer de faux actes. *Œuv. de Cochin, t. VI, p. 381 & ſuiv.*

Il ne faut pas cependant croire que ces fauſſetés intéreſſées aient été fréquentes, ni qu'elles doivent nous faire jeter d'injuſtes ſoupçons ſur une infinité d'actes qui ne ſont parvenus juſqu'à nous que parce que les Eccléſiaſtiques & les Moines les ont conſervés ſoigneuſement, & nous ont par-là mis en état d'éclaircir pluſieurs points de notre hiſtoire, que les écrivains ont paſſé ſous ſilence, ou dont ils n'ont parlé qu'en paſſant.

Leurs archives ont ſuppléé au dépôt du tréſor des Chartres de nos Rois, pour ce qui concerne les deux premières races & les règnes des premiers Rois de la troiſième; car les troubles & les démembremens de la monarchie, qui arrivèrent dès la fin de la ſeconde race, occaſionnèrent la diſſipation de ce tréſor, de ſorte que dans les layettes & les regiſtres qui compoſent celui d'aujourd'hui, on ne trouve plus de lettres ni d'actes de la première & de la ſeconde race, & qu'il n'y en a que quelques-unes des premiers Rois de la troiſième, qui même la plupart ne ſont qu'en *vidimus* dans les lettres de leurs ſucceſſeurs.

Maintenant que nous ſommes témoins de l'attention des Magiſtrats prépoſés à la garde du tréſor des Chartres, & de l'ordre qui y règne pour les layettes & les regiſtres, en ſorte que l'on y trouve facilement les titres dont on a beſoin, on a de la peine à concevoir la négligence des anciens Rois pour la conſervation d'un dépôt ſi précieux; mais l'on en ſera moins étonné, ſi l'on fait réflexion, 1.° à l'état des derniers Rois de la ſeconde race, toujours les armes à la main, & ayant à peine quelques villes en propre où le dépôt de leurs lettres pût être en ſûreté: 2.° les premiers Rois de la troiſième race n'eurent probablement attention qu'aux terres qui étoient de leur domaine particulier, & ne ſongèrent point à recueillir les pièces émanées de leurs prédéceſſeurs, concernant les provinces ſoumiſes immédiatement à leurs grands vaſſaux: 3.° les lettres accordées par les Rois, ſoit à ces mêmes Seigneurs, ſoit aux villes & aux abbayes, pour confirmer leurs priviléges & leurs droits, ou pour leur accorder des grâces, étoient délivrées en original par le Chancelier, & apparemment qu'on n'avoit pas ſoin d'en garder des copies, comme l'on fit dans la ſuite.

Au reſte nous verrons que dans des ſiècles plus éclairés, on eſt encore retombé dans la même négligence que nous reprochons à nos premiers Rois. Quoi qu'il en ſoit donc des raiſons qui ont occaſionné la diſette des titres des deux premières races, & de ceux du commencement de la troiſième, il paroît que les titres qui furent pillés par Richard I, roi d'Angleterre, auprès de Belleſoge dans le Bléſois, en 1194, ne concernoient que les terres du fiſc & le domaine particulier du Roi. Tous nos hiſtoriens parlent de la rencontre des François & des Anglois qui occaſionna cette perte; Philippe Auguſte paſſant ſur les terres de Louis, comte de Blois, pour une expédition, s'étoit arrêté dans une vallée entre Blois & Fréteval; il y dînoit tranquillement, tandis que ſes bagages & une partie des troupes qui l'accompagnoient avoient pris les devans: Richard, roi d'Angleterre, s'étoit approché des François à leur inſu, & s'étoit mis en embuſcade dans les bois & les haies dont ce pays étoit couvert; il en ſortit à l'improviſte, & tomba ſur

les troupes avancées, les mit en fuite, emmena les bêtes de charge, prit tous les meubles du Roi, les vases d'or & d'argent, les tonnes remplies d'argent monnoyé,

Nec parcit raptor nummis quibus arcta tumebant Willelm. Brit. Philipp. l. IV.
Dolia,

& enfin les titres de la Couronne.

Rigord ne parle que des meubles & de l'argenterie, mais Duchesne, Guillaume le Breton y ajoute la perte du sceau du Roi, & t. V, p. 38. des regiſtres concernant les comptes du fisc : *Amisso ibidem* Ibid. p. 177. *sigillo & libellis computorum fisci.* Ce qu'il répète encore dans sa Philippide, écrite en vers:

Scripta tributorum, fiscique chirographa, necnon
Cum reliquis rapitur rebus regale sigillum.

Il étoit facile au Roi, ajoute-t-il, de réparer la perte de ses meubles précieux & de son argent; mais ce n'étoit qu'avec bien de la peine qu'on pouvoit rétablir les regiſtres qui concernoient les droits & les revenus du Roi:

Sibi pro rebus amissis vel meliora Ibid. p. 144. C.
Aut æquè pretiosa quidem reparare valebat
De facili; sed scripta quibus prænosse dabatur
Quid deberetur fisco, quæ, quanta tributa,
Nomine quid census, quæ vectigalia, quantum
Quisque teneretur feodali solvere jure,
Qui sint exempti, vel quos Angaria damnet,
Qui sint vel glebæ servi, vel conditionis
Quove manumissus patrono jure ligetur,
Non nisi cum summo poterit rescire labore.

On voit, si je ne me trompe, par ce détail qu'il ne s'agit pas de regiſtres qui auroient regardé toute l'étendue du royaume, & les provinces dont les grands vassaux s'étoient emparés dès la fin de la seconde race; mais seulement les biens

des domaines du Roi, c'eſt-à-dire les rôles des impôts & des tributs dûs au Roi, les ſervices qu'il pouvoit exiger de ſes ſujets immédiats; les états des revenus du fiſc, les charges & les corvées auxquelles les habitans des terres royales étoient aſſujétis, & le dénombrement de ceux qui en étoient affranchis.

Ce n'étoit donc que les regiſtres qui contenoient toutes ces choſes qu'il s'agiſſoit de réparer. Gauthier de Villebeon, ſeigneur de la Chapelle en Brie, ſurnommé le jeune, pour le diſtinguer de Gauthier ſon père, à qui il avoit ſuccédé dans la charge de grand Chambellan, fut chargé par le Roi de ce travail. Rigord en parle comme d'un homme ſage, dont la probité étoit une reſſource pour le Conſeil: *Galterus juvenis, vir prudens & probus & maturi conſilii.* Et, ſelon Guillaume le Breton, il parvint, par ſon génie & ſa ſagacité, à rétablir les regiſtres dans leur premier état.

Duchesne, t. V, p. 59.

Præfuit huic operi Galterus junior; ille
Hoc grave ſumpſit onus in ſe, qui cuncta reduxit
Ingenio naturali, ſenſûſque vigore
In ſolitum rectumque ſtatum.

L'on a dit que le tréſor des Chartres devoit renfermer des pièces originales, & des regiſtres qui contenoient les copies de celles qui avoient été remiſes par le Chancelier aux parties, ſans compter tout ce qui concernoit le détail des revenus, tant en nature qu'en argent, & des droits du Roi dans toutes les terres de ſon domaine: or dans la ſuppoſition que tout le dépôt des Chartres eût été pillé par le roi Richard, comme on le croit communément, ce que Gauthier le jeune a dû faire, étoit d'avoir une liſte exacte de tous les fiefs du Roi; d'envoyer faire des enquêtes ſur les lieux, pour s'informer par témoins des redevances des particuliers, des droits & prérogatives dont ils jouiſſoient par conceſſion du Prince; enfin de faire copier les lettres des Rois antérieurs à Philippe Auguſte, & celles même de ce Prince données avant l'an 1194.

Nous n'avons point le travail de Gauthier le jeune, au moins

moins sous son nom, mais on ne peut guère douter qu'il ne fasse partie des regiſtres de Philippe Auguſte, copiés par ordre de Guarin, évêque de Senlis, & principal Miniſtre de ce Prince: on y voit deux articles principaux, l'un intitulé *feoda Regis,* où sont dénommés les lieux qui étoient dans la dépendance immédiate du Roi; & l'autre *inqueſtæ, Enquêtes;* c'eſt le résultat du travail qu'avoient fait les Commiſſaires envoyés par le Roi dans tous les environs de Paris, dans l'Orléanois, le Berri, la Picardie, la Champagne & la Normandie. Cette dernière province suppose que ces enquêtes ne furent achevées qu'après la réunion de ce duché à la Couronne, en 1204: en effet, il n'eſt pas croyable que toutes les recherches qu'on fut obligé de faire, puſſent être finies en peu d'années; il s'agiſſoit de faire aſſembler, dans les différens lieux que les Commiſſaires parcouroient, les habitans, soit nobles ou roturiers, qui disoient ce qu'ils avoient vu pratiquer, & l'aſſuroient avec serment, *jurati dixerunt.* Toutes ces enquêtes, qui sont en très-grand nombre, sont sans date à l'exception de cinq ou six; celle où l'on examina *quæ jura reges Angliæ habuerunt in Normanniâ adverſus clerum,* ainſi que les droits dont les Seigneurs jouiſſoient dans cette province, eſt certifiée véritable par Reinaud, comte de Boulogne, & autres Seigneurs aſſemblés à Rouen en 1205; celle des droits qu'avoient dans la forêt de Halatte les hommes de Pons & de Pontpoigne eſt de l'an 1212; & celle où l'on régla la diviſion des bois du domaine du Roi & de l'évêque d'Orléans eſt de 1219, & cette dernière enquête eſt celle qui approche le plus de la rédaction qui fut faite par Guarin, l'année suivante, de toutes les pièces qui pouvoient conſtater les revenus, les droits & les biens du domaine de la Couronne.

Quoique Guillaume le Breton diſe que Gauthier de Villebeon remit les choſes dans leur premier état, *cuncta reduxit in ſolitum rectumque ſtatum,* je crois qu'il ne s'appliqua d'abord qu'à ce qui étoit de plus eſſentiel, c'eſt-à-dire à avoir des liſtes de tous les fiefs du Roi & de leurs redevances; car c'étoit-là en quoi conſiſtoient alors les revenus & les richeſſes de nos

Rois. Quant aux copies des lettres données aux Ducs, Comtes, Évêques, Abbayes & aux villes, ſoit par Philippe Auguſte, avant l'an 1194, année de la perte des regiſtres du tréſor des Chartres, ſoit par les Rois ſes prédéceſſeurs, on ne pouvoit les avoir que ſur les originaux qui étoient entre les mains de ceux à qui on les avoit remis: on leur manda ſans doute d'en envoyer des copies, pour être inſérées dans les regiſtres du Roi; c'eſt ce qu'on voit en particulier par des lettres de Louis le Gros, concernant l'abbaye de S.t Denys, qui ſe trouvent dans les regiſtres de Philippe Auguſte, & dont les originaux exiſtent encore aujourd'hui dans le tréſor de cette abbaye.

Quoi qu'il en ſoit, ces lettres, recueillies de différens endroits, font partie des actes des regiſtres de Philippe Auguſte; outre celles de ce Prince, antérieures à l'an 1194, il y en a encore de Philippe I, de Louis le Gros & de Louis le Jeune; mais l'on n'y en trouve aucune de Hugues Capet, du roi Robert ſon fils, ni de Henri I; ainſi ce n'eſt proprement qu'au règne de Philippe Auguſte qu'on a commencé à former le dépôt du tréſor des Chartres qui ſubſiſte aujourd'hui.

On commença, comme je l'ai dit, par ce qui étoit de plus preſſé, c'eſt-à-dire, par rechercher les fiefs & arrière-fiefs du domaine, dont on fit un dénombrement; on envoya dans les provinces des Commiſſaires pour examiner les droits reſpectifs du Roi & de ſes ſujets; & enfin on fit un recueil des lettres de Philippe Auguſte & de ſes prédéceſſeurs, autant qu'on en put recouvrer, c'eſt ce qui ſe trouve renfermé dans les trois claſſes de nos premiers regiſtres, ſous les noms de *feoda & cenſus, inqueſtæ & litteræ Regis.* Le plus ancien de ces regiſtres, par les choſes qu'il contient, & non par l'écriture, eſt appelé *regiſtrum veterius ;* il fait maintenant la première partie du regiſtre 34 *bis*; le peu d'ordre qui y règne, fait voir que ce n'eſt que l'ébauche d'un plus grand travail, & le nombre de chartres des dernières années de Philippe Auguſte, qui y manquent, prouve qu'il a été fait avant la mort de ce Prince.

Philippe Auguſte avoit ordonné qu'on réparât la perte qu'il

avoit faite, & qu'on apportât plus de soin à conserver ce qu'on auroit fait:

Amissaque cuncta novari
Imperat, & curâ majore novata tueri.

Duchesne, t. V, p. 144.

Ce fut Guarin, d'abord chevalier de S.t Jean de Jérusalem, puis évêque de Senlis, & ensuite Chancelier sous le règne de Louis VIII, & pendant les deux premières années du règne de S.t Louis, qui se chargea de mettre dans un meilleur ordre ce qu'avoit recueilli Gauthier le jeune. Ce Prélat avoit mérité la confiance de Philippe Auguste, par son intelligence dans les affaires du gouvernement, & même par sa bravoure dans les combats. On dut en partie à ses avis & à ses conseils le gain de la bataille de Bouvines; quoiqu'il ne combattît pas, il se trouvoit par-tout pour donner ses ordres & exhorter les Chevaliers à faire leur devoir; ce fut à lui que se rendit prisonnier le comte de Boulogne; enfin il étoit l'ame des conseils de Philippe Auguste:

Regis specialis amicus
Ardua tractabat cum Rege negotia regni.

Philippid. l. X, p. 225.

On voit par plusieurs lettres de Philippe Auguste, qu'il faisoit les fonctions de Chancelier sans en avoir le titre: c'est ce que nous apprend la fin de ces lettres: *data vacante Cancellaria per manum fratris Guarini.* Louis VIII, qui connoissoit son mérite, le revêtit de cette dignité aussitôt qu'il fut monté sur le trône, & ce Prélat la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1227. Ce fut donc Guarin qui entreprit de mettre de l'ordre dans les chartres de la Couronne, & qui en fit faire plusieurs copies, afin que si un registre venoit à se perdre, les autres pussent suppléer à son défaut.

Il y a à la bibliothèque du Roi deux manuscrits qui étoient autrefois les registres 26 & 27 du trésor des Chartres; le premier est connu sous le nom de *registrum Philippi Augusti*, & le second s'appelle *registrum Guarini*, c'est le nom qui lui est donné dans l'ancienne Notice du trésor des Chartres par

Pierre d'Étampes, qui l'appelle aussi *regiſtrum vetus*, pour le diſtinguer de celui qu'il nomme *veterius*.

C'eſt dans ces deux anciens regiſtres qu'on voit quel a été le travail du chancelier Guarin. Le *regiſtrum Philippi Auguſti* contient près de deux mille chartres ou articles écrits de différentes mains, & dont un très-grand nombre appartient aux règnes de Louis VIII, de S.t Louis & même de Philippe III. Ces derniers ne peuvent être de Guarin; ils ont été ajoutés ou inſérés dans les blancs des cahiers qui formoient le regiſtre de Guarin, qu'il eſt aiſé de diſtinguer par une belle écriture, & par les intitulés des différentes claſſes dans leſquelles Guarin avoit partagé ſon ouvrage; il fut achevé en 1220, la quarante-unième année du règne de Philippe Auguſte, comme on le voit par ce titre qui eſt à la tête.

Incipiunt Capitula regiſtri compilati de feodis, elemoſinis, conceſſionibus, munificentiis, & aliis negotiis excellentiſſimi viri Philippi Dei gratia Francorum Regis illuſtriſſimi anno Domini milleſimo ducenteſimo viceſimo, Regni verò ejuſdem domini Regis quadrageſimo primo, ſcripti de mandato Reverendi Patris Garini Silvanectenſis epiſcopi, per manum Stephani de Gual: Clerici ſui, ſic in ſui laboris initio, illius qui totius creaturæ initium eſt & finis, à cujus nomine, ut quidam vir ſanctus aſſerit, operis eſt expectanda felicitas, auxilium humiliter invocantis.

Scribere Rex qui cuncta Regis, regale regiſtrum
Me doceas, digitos articuloſque regens.
Et tu Virgo parens, que fons pietatis egenis
Succurris, Stephano preſidiare tuo;
Qui de te fiſus, mittens ad fortia dextram
Aggreditur preſens indigus artis opus.
Regis preclari, cujus de nomine liber
Dicitur, &c.

On voit par cet intitulé en proſe & en vers du ſecrétaire de Guarin, que ce regiſtre dès-lors étoit appelé *regiſtrum Philippi Auguſti*, parce qu'il avoit été fait pour ſon uſage, & qu'il

fut écrit l'an 1220, la quarante-unième année du règne de ce Prince. En effet, de toutes les lettres & actes de ce registre, il n'y en a point qui passe cette année; ce que l'on doit entendre de la belle écriture qui représente ce registre original: car quant aux autres actes qui sont d'une écriture différente, & qui concernent les dernières années du règne de Philippe Auguste, & les règnes de Louis VIII & de S.t Louis, qui forment plus de la moitié du *registrum Philippi Augusti,* tel qu'il est aujourd'hui, ils y ont été insérés ou ajoutés dans différens cahiers que l'on a joints à l'ouvrage primitif. La date en est encore confirmée par une liste des rois de France, qui commence à Pharamond qui y est appelé *primus rex Saracenorum,* comme Clovis est nommé *primus rex Christianorum;* elle finit à Philippe Auguste, en ces termes: *Philippus vir per Dei gratiam victoriosus modò regnans, anno scilicet Dominice Incarnationis m.º cc.º vicesimo quo scriptum est registrum istud.* Le nom de l'écrivain ou secrétaire de Guarin, se trouve encore à cette liste, mais toujours avec le même abrégé que dans le titre de l'ouvrage, *Stephanus de Gual*, avec une *l* tranchée, ce qui marque un nom abrégé. On veut ordinairement que cette *l* tranchée signifie un *l* & un *t,* en sorte que ce copiste se seroit appelé *Étienne de Gualt;* mais dans les différens registres que j'ai vus, je n'ai jamais trouvé que *l* tranchée fût pour une *l* & un *t.* Je crois donc que cette abréviation est celle du nom de *Gual-lande* ou *Guarlande;* ce qui me le fait croire, est que le nom de *Guillaume de Garlande* est écrit dans le même registre avec l'abréviation du nom du secrétaire de Guarin, *Will de Gall;* mais c'est une chose peu importante que celle de savoir le nom d'un copiste. Revenons à nos registres.

On peut compter dix registres de Philippe Auguste, c'est-à-dire, de ces registres où l'on trouve des actes du règne de ce Prince: mais dans quelques-uns ils n'y sont pas seuls; car il y en a aussi qui sont des règnes antérieurs, & d'autres qui concernent les règnes de ses successeurs. Pierre d'Étampes, Garde du trésor des Chartes en 1318, est le premier auteur qui nous en ait donné une notice.

Les dénominations qu'il leur donne, ne ſont pas les mêmes qu'ils ont eues depuis que tous les regiſtres du tréſor ont été cotés par des lettres de l'alphabet & par des chiffres. Ainſi, pour retrouver ces regiſtres anciens, dont les uns ſont à la bibliothèque du Roi, & les autres ſont reſtés au tréſor des Chartres, il eſt néceſſaire de connoître les noms ſous leſquels ils ſont cités par les anciens auteurs, & en même temps les cotes en lettres ou en chiffres qu'ils ont eues enſuite, pour pouvoir les retrouver, ſoit au tréſor des Chartres, ſoit à la bibliothèque du Roi ou en d'autres mains. Voici ces anciens noms.

Le plus ancien de ces regiſtres, comme je l'ai remarqué, eſt celui que Pierre d'Étampes appelle *regiſtrum veterius* dans ſon Inventaire du tréſor des Chartres. M. Dupuy, dans le ſien, en parle auſſi comme étant le regiſtre 8, qui eſt marqué maintenant en *deficit;* mais M. de Harlay, Procureur général, l'ayant remis au tréſor des Chartres en 1688, il fait à préſent la première partie du regiſtre 34[bis]

Regiſtrum Cancellariæ ad nudos aſſeres de Quercu. C'eſt ainſi que Pierre d'Étampes, dans ſon Inventaire, le nomme; il fut enſuite appelé *regiſtre 7:* il étoit en *deficit;* mais maintenant il fait la ſeconde partie du regiſtre 34[bis]

Regiſtrum curiæ Franciæ ou *Seneſcalliarum.* Ces Sénéchauſſées ſont celles de Carcaſſonne, de Beaucaire, de Toulouſe, de Cahors & de Rhodès. Il y a trois exemplaires de ce regiſtre, un à la bibliothèque du Roi, le ſecond à la Chambre des Comptes de Paris, & le troiſième parmi les archives de la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, ſans qu'on ſache lequel des trois doit paſſer pour original. Il y en avoit un autrefois au tréſor des Chartres, où il étoit coté XXX, & l'on peut dire qu'il y eſt encore, puiſque le *regiſtrum Seneſcalliarum* ou *curiæ Franciæ*, forme aujourd'hui la première partie du regiſtre XXX. Cette première partie contient deux cents quarante-deux pièces; il y en a des copies dans pluſieurs Bibliothèques, & en particulier dans celle de S.t Victor.

Regiſtrum Johannis de Caleto. C'eſt le regiſtre 3 du tréſor

des Chartres, qui n'eſt qu'une copie de l'original de Jean de *Caleto;* car Pierre d'Étampes, dans ſon Inventaire, dit que de ſon temps cet original ne ſe trouvoit plus au tréſor.

Regiſtrum groſſum velutum. C'eſt la ſeconde partie du regiſtre XXX du tréſor des Chartres, dont on a parlé ci-deſſus. Ce regiſtre paroît être le regiſtre de Chancellerie, tenu par les clercs du Roi, qui parlent ſouvent au pluriel, *habemus, &c.* & qui ont tranſcrit les pièces qui s'y trouvent ſur les lettres originales délivrées aux parties. Il y a trois cents quatre-vingt-cinq pièces, dont la première, concernant les moines de Barbeau, eſt à la page IIII.^{XX} X. où commence le *regiſtrum groſſum velutum.*

Regiſtrum tenue ou petit regiſtre. C'eſt le regiſtre XXXIV du tréſor des Chartres. Il renferme deux parties, dont la première ne contient que des intitulés des pièces; la ſeconde eſt compoſée de ſoixante-dix-huit pièces, dont la dernière eſt de l'an 1314.

Regiſtrum Herouvallianum. Ce regiſtre étoit autrefois le 23 du tréſor des Chartres. M. d'Hérouval, Auditeur des Comptes, qui l'avoit en ſa poſſeſſion, le donna à M. Roüillé du Coudray, qui en a fait préſent à la bibliothèque du Roi; il y eſt maintenant parmi les manuſcrits, coté 9852. Ce regiſtre paroît avoir été copié en partie ſur le regiſtre 7 du tréſor des Chartres, qui fait à préſent la ſeconde partie du 34 *bis*; je dis en partie, parce que le regiſtre 7 contient un plus grand nombre de pièces que le regiſtre d'Hérouval.

Regiſtrum Guarini. C'eſt le manuſcrit de la bibliothèque du Roi, coté maintenant 9852_{3}, & qui auparavant étoit coté 2669 parmi les manuſcrits de la bibliothèque de M. Colbert; il a été écrit, comme je l'ai dit, en 1220. Ce *regiſtrum Guarini* étoit autrefois le regiſtre 27 du tréſor des Chartres, où il eſt à préſent en *deficit.*

Regiſtrum Philippi Auguſti. Ce regiſtre eſt maintenant à la bibliothèque du Roi, côté $\overset{8408.}{\underset{B.}{2.\,2.}}$; c'étoit autrefois le regiſtre 26, comme on le voit par pluſieurs citations de du Tillet.

Regiſtrum velutum. C'eſt maintenant le regiſtre XXXI du tréſor des Chartres. On lui a donné autrefois le nom de *velutum,*

à cause de sa couverture; il contient des pièces doubles ou pièces des parties qui étoient dans les layettes *in scriniis*, & c'est sur les originaux qu'il a été copié.

Tous les registres dont je viens de parler, peuvent être regardés comme des registres de Philippe Auguste, non parce qu'ils ne contiennent tous que des titres concernant le règne de ce Prince, mais parce qu'il n'y en a aucun où il ne s'en trouve quelques-uns: aussi les auteurs modernes qui les ont cités, les confondent-ils souvent sous le nom général de *registres de Philippe Auguste*, sans spécifier celui dont ils entendent parler; ce qui jette dans l'embarras. On trouvera souvent de ces citations vagues dans les grands officiers de la Couronne, dans le glossaire de du Cange de la nouvelle édition, & même dans le recueil des Ordonnances.

Quoique ces registres ne contiennent que des copies, ils n'en sont pas moins authentiques, puisqu'ils ont été faits par l'ordre de nos Rois, sur les originaux: aussi du Tillet n'en fait-il point de différence, & les autres auteurs emploient ce qui est contenu dans les registres, comme les Chartres mêmes, dont les unes étoient des lettres du Roi délivrées aux parties, & remises ensuite au trésor des Chartres; & les autres, des lettres doubles ou lettres d'échange de ces mêmes parties, qui les donnoient au Roi, scellées de leurs sceaux. J'ai déjà parlé de ces lettres doubles ou d'échange qui ont été en usage, au moins depuis le règne de Philippe Auguste pour la sûreté des deux parties contractantes. Pour mieux faire connoître ce que c'étoit que ces lettres réciproques, je vais en rapporter ici un exemple. Philippe Auguste ayant acquis le comté de Vermandois, qui relevoit de l'évêque de Noyon, il auroit dû, ainsi que ses prédécesseurs comtes de Vermandois, faire hommage à cet Évêque; mais comme nos Rois ne faisoient hommage à personne, ce qu'ils répètent dans une infinité de titres, Philippe Auguste fut obligé de donner un dédommagement en récompense de l'hommage que lui céda l'évêque de Noyon. Voici donc les deux lettres que le Roi & l'Évêque se donnèrent à cette occasion.

Lettre

Lettre de Philippe Auguste,

Tirée du registre de Philippe Aug. mſ. de la Bibl. du Roi, cotté 8408 2. 2. B., *fol. recto vj.xx xiiii.*

IN nomine &c. Philipus Dei gracia &c. Noverint universi quòd cùm secundùm consuetudinem regni Franc~ hactenùs approbatam predecessores nostri reges Franc~ nulli consueverunt hominagium facere, in recompensationem hominagii quod Domini Wiromandiæ debebant episcopo & ecclesie Noviomensi, Nos amico & fideli nostro Stephano ejusdem ecclesie Noviomensis episcopo ejusque successoribus Noviom. Episcopis damus & concedimus in perpetuum augmentum Regalium quicquid habebamus apud Laceniacum cum pertinenciis suis, & apud villam de Cui. Ita tamen quod predictus Episcopus & successores ejus debent reddere singulis annis Florencio de Villa & successoribus ejus quatuordecim modios bladi, quos idem Florencius tenet de nobis in hominagium ligium, quos idem Florencius recipit in grangia de Cui ad mensuram Noviom. Preterea eidem Episcopo & successoribus suis concedimus apud Laceniacum, feodum quod Odo de Perona & heres ejus de comitibus Viromand. tenuerunt & feodum Wichardi majoris Laceniaci & Johannis de Daumeri. Quod ut perpetuum, &c. Actum apud Peronam anno Domini m.° cc.° tertio decimo. Regni vero nostri tricesimo quarto.

Lettre d'Étienne, évêque de Noyon.

Du registre XXXI, ou *Velutum, fol. 36.*

EGO .... Stephanus Dei gratia Noviomensis episcopus notum facimus tam presentibus quam futuris, quòd cùm secundùm usum & consuetudinem hactenùs approbatam, prædecessores karissimi Domini nostri Philippi illustris Francorum regis nulli consueverint facere homagium, in recompensationem homagii quod domini Viromandiæ debebant nobis & ecclesie Noviomensi, ipse nobis & successoribus nostris Noviom. Episcopis dedit & concessit in perpetuum augmentum Regalium quidquid habebat apud Laceniacum cum pertinenciis suis, & apud villam de Cui. Ita tamen quod nos & successores nostri debemus reddere Florentio de Villa & ejus heredibus singulis annis quatuordecim modios bladi quos idem Florentius tenet ab eodem Rege in homagium ligium, quos idem Florentius recipit in granchia de Cui ad mensuram Noviom. & nos propter hanc recompensationem, Dominii Virom. hominagium, quod comites Virom. nobis debebant, in perpetuum quittavimus. Preterea idem Dominus Rex nobis & successoribus nostris concessit apud Laceniacum, feodum quod Odo de Perona & heres ejus de comitibus Virom. tenuerunt & feodum Wichardi majoris Laceniaci & Johannis de Daumeri... Act. anno gratiæ m.° cc.° tertio decimo, mense octobri.

A l'exception de l'ancien regiſtre *velutum* ou 31 du tréſor des Chartres, qui eſt compoſé en grande partie de ces lettres doubles, les autres regiſtres n'en contiennent qu'un petit nombre; c'eſt qu'il étoit plus eſſentiel de conſerver des copies des lettres du Roi, dont on n'avoit plus les originaux, puiſqu'ils étoient délivrés aux parties, que de copier des doubles qui étoient dépoſés au tréſor des Chartres, & qu'on pouvoit toujours conſulter au beſoin. Ce furent ces doubles qui donnèrent l'origine aux layettes ou pièces originales, & ces layettes s'augmentèrent à meſure que les grandes ſeigneuries furent réunies au domaine de la Couronne; car alors on fit tranſporter au tréſor des Chartres la plupart des pièces qui pouvoient intéreſſer l'ordre public, & qui étoient dans les dépôts des provinces réunies. C'eſt ce qu'on voit en particulier dans la notice que Pierre d'Étampes fit en 1318; il nous y apprend que, par ordre de S.t Louis, on tranſporta en 1269 au tréſor de la S.te Chapelle à Paris, les titres authentiques concernant le Languedoc, ſur leſquels on copia le *regiſtrum curiæ Franciæ* ou *Seneſcalliarum.* Toutes ces pièces furent rangées dans ſix layettes ou coffrets marqués par les ſix premières lettres de l'alphabet. Voici ce qu'on lit à la tête de ce regiſtre: *Incipit regiſtrum curiæ Franciæ de litteris & inſtrumentis ſigillatis cum ſigillis authenticis, prout ipſæ litteræ & inſtrumenta ſunt inſpecta & repoſita per magiſtrum Bartholomæum de Podio clericum domini Regis judicem Carcaſſonæ, cum magiſtro Nicolao de Autolio ejuſdem domini Regis clerico, & quandoque cum domino Johanne de Meullento canonico Capellæ domini Regis in ſex ſcriniis per numerum & ordinem, de mandato domini regis Ludovici inclitæ recordationis regis Franciæ anno Domini 1269, menſibus octobri, novembri & decembri, quæ quidem ſcrinia ſunt hiis litteris ſignata in theſauro Capellæ Pariſienſis ejuſdem domini Regis.*

Il n'y a quelquefois que des intitulés des pièces dans les regiſtres; mais alors on renvoie à d'autres regiſtres où elles ſont tranſcrites, ou aux layettes *in ſcriniis* où elles étoient en original. Quelques-uns ſont ſimplement copiés d'après les autres, en tout ou en partie; tel eſt le *regiſtrum Herouvallianum*,

qui eſt à la bibliothèque du Roi, & qui étoit autrefois le 23 du tréſor des Chartres, qui eſt certainement copié d'après le regiſtre coté anciennement 7.

Ces regiſtres ſont diviſés par articles, comme *Feoda, Inqueſtæ, litteræ Regum, Paparum, Pontificum, Abbatum, Ducum, Comitum, Militum, Servientum, Civitatum, Caſtellorum.* Cette diviſion au reſte n'eſt pas la même dans tous ces regiſtres qui, comme on le juge bien, contiennent un grand nombre de pièces répétées; mais cette répétition peut avoir ſon utilité, pour corriger ou rectifier les pièces, de la même manière que pluſieurs manuſcrits d'un même ouvrage contribuent à la perfection de ſon édition.

Les pièces qui ont été tranſcrites avec tant de ſoin dans les regiſtres du tréſor des Chartres, peuvent quelquefois tenir lieu des originaux; car quoiqu'il y en ait un grand nombre qui ſoient en original dans les layettes, & en copie dans les regiſtres, il s'en trouve cependant beaucoup qui n'exiſtent que dans les regiſtres, & ce défaut de pièces originales eſt ancien, comme on le voit par un avertiſſement que Pierre d'Étampes a mis dans ſon Inventaire, en parlant du regiſtre *velutum* ou 31 : *Non quæratis in hoc libro.... aliquas litteras regias quas non invenietis. Eſt nempè, ut videtur, quoddam antiquum repertorium litterarum quæ circa tempus quando fuit factum erant in præſenti theſauro.* De-là vient que dans les anciens regiſtres, on trouve ſouvent à côté des pièces tranſcrites ces mots, *non habemus,* par où le copiſte marquoit que n'ayant pas trouvé l'original dans les layettes, il s'étoit contenté d'une copie d'après un autre regiſtre.

Pour peu qu'on veuille jeter les yeux ſur ces regiſtres, on ſera convaincu de l'attention avec laquelle ces copies ont été faites, & l'on ne refuſera pas d'y ajouter foi comme aux originaux. Lorſqu'une pièce originale étoit douteuſe, ceux qui la tranſcrivoient, en avertiſſoient, ainſi qu'on le voit entre autres par des lettres de Simon comte de Montfort, qui donnoit pluſieurs châteaux & terres à l'évêque d'Uzès; comme cette donation étoit de conſéquence, le copiſte a ſoin d'en

recommander l'examen : *Videatur quia magnum eſt, & eſt ſuſpectum quia caret ſigillo comitis Montisfortis.*

Il ne faut point au reſte s'étonner de la répétition des mêmes pièces dans différens regiſtres, cela étoit néceſſaire, afin de ne point tomber dans le même inconvénient où l'on s'étoit trouvé du temps de Philippe Auguſte, par la perte des regiſtres qui ſuivoient nos Rois, lorſqu'ils alloient d'un lieu en un autre; car ſous le règne de S.t Louis on portoit encore des regiſtres à la ſuite de la Cour, & Pierre de Condé, clerc de ce Prince, ſpécifie la ſomme qu'on payoit au Chancelier pour le Sommier qui portoit le regiſtre.

Gloſſaire de Du Cange, au mot Cancellarius.

La multiplication des mêmes regiſtres étoit donc néceſſaire, afin qu'il y en eût qui reſtaſſent toujours au dépôt du tréſor des Chartres. C'étoit en effet pour les regiſtres que l'établiſſement de ce dépôt avoit été d'abord formé, la partie qui compoſa les layettes ou les pièces originales, n'ayant fait un objet conſidérable, comme je l'ai dit, qu'après la réunion des grandes provinces à la Couronne: cependant ces regiſtres n'étoient pas encore en grand nombre au tréſor des Chartres ſous le règne de Philippe le Bel, peut-être ne les mettoit-on pas au tréſor auſſitôt qu'ils étoient formés; car il y en a aujourd'hui de Philippe le Bel, mort en 1314, qui ne ſont pas mentionnés dans l'inventaire de Pierre d'Étampes, fait en 1318, les Chanceliers gardant apparemment ces regiſtres quelque temps après leur confection, au cas qu'on en eût beſoin pour réformer ou conſulter quelques actes qui y étoient contenus.

Idem, ibid.

Quoi qu'il en ſoit, ce fut Guarin, évêque de Senlis & chancelier de France, qui le premier fit mettre les lettres & les diplomes de nos Rois dans un lieu fixe, au lieu qu'auparavant on les avoit tranſportés dans les lieux où étoit le Roi; ni les regiſtres ni les hiſtoriens ne nous diſent le lieu où ils furent dépoſés ſous les règnes de Philippe Auguſte & de Louis VIII; mais ſous celui de S.t Louis, l'on a vu que ce dépôt, nommé alors *Archivum litterarum & privilegiorum*, ou, comme on l'appelle encore aujourd'hui, *theſaurus Chartarum domini Regis*, étoit placé au-deſſus du tréſor de la ſainte Chapelle que ce

Prince avoit fait bâtir. Cela se fit à l'imitation des grandes églises, qui conservoient leurs archives dans leurs sacraires, *sacraria*, ou sacristies, comme dans l'endroit le plus sûr & le plus inviolable.

Ce fut sous ce grand Prince, si attentif à tout ce qui regardoit le bon ordre, que le trésor des Chartres s'enrichit d'une infinité de Chartres originales qui composoient la partie des layettes. Les copistes des registres étoient attentifs à marquer en quel coffre étoient les originaux qu'ils copioient, ceux qui avoient été livrés aux parties, ceux qu'on en avoit reçus, enfin ceux qui avoient été déplacés pour les mettre ailleurs, ou qu'on avoit remis à des Princes, lorsqu'on leur assignoit un apanage.

On avoit préposé dès le commencement à ce dépôt, un Garde appelé *Trésorier des chartres de France*, ou *Garde du trésor des Priviléges;* c'est le titre que Jean de Keuve prenoit en 1345 : on peut voir dans le discours de M. Dupuy, sur le trésor des Chartres, les noms de ces Gardes. Les règnes pleins de troubles de Philippe de Valois & du roi Jean son fils, furent cause que le trésor des Chartres fut négligé.

La sagesse du roi Charles V ayant rétabli la paix dans son royaume, ce Prince donna aussi ses attentions à ce dépôt, qu'il voulut visiter lui-même accompagné du chancelier de Dormans; il le trouva dans une si grande confusion, qu'il crut, pour y remettre l'ordre, devoir nommer un Garde intelligent, qui fût en état de le rétablir. Ce fut Gérard de Montaigu, père de Jean de Montaigu, grand Maître de France, qu'il choisit pour remplir cette place. Il le fit son Notaire & Secrétaire, Trésorier & Garde de son trésor des Chartres; & par des lettres patentes qu'il fit expédier alors, il ordonna qu'à l'avenir ceux qui en auroient la garde, seroient appelés Trésoriers & ses Secrétaires perpétuels.

Gérard de Montaigu ayant reçu ordre de mettre le trésor en meilleur état, & de faire un inventaire des titres originaux & des registres qui y étoient, il s'appliqua à ce travail avec ardeur, & il fut constaté par cet inventaire, qu'il y avoit alors

trois cents dix layettes & cent neuf regiſtres; ce qui prouve que ce dépôt avoit été beaucoup augmenté depuis le règne de Philippe le Bel, ſous lequel il n'y avoit guère qu'une quarantaine de regiſtres.

Je renvoie pour ce qui eſt des Tréſoriers qui ſuccédèrent à Gérard de Montaigu, au diſcours de M. Dupuy; je remarquerai ſeulement que Jacques Louvet, qui fut nommé à cette place en 1474, pria Louis XI qu'avant de l'en charger, il donnât ſes ordres pour procéder à un nouvel inventaire, parce que le tréſor n'étoit pas dans l'état où il auroit été à deſirer qu'il fût. En effet, par cet inventaire, qui ne fut commencé qu'en 1481, l'on ne trouva que ſoixante-quinze layettes des trois cents dix qui y étoient ſous Charles V. Les regiſtres en avoient auſſi diſparu; c'eſt au ſujet de cette diſſipation que Guillaume Budé, dans ſes Annotations ſur les Pandectes, ſe plaint de la nonchalance des François, & de leur peu d'attention à conſerver ces monumens de la monarchie : *Nunc omnia*, dit-il, *in tenebris latent incuriâ temporum, in patriâque ſuâ Galli peregrinari videntur, ſoli propè hominum rerum ſuarum ignari. Itaque inſtrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus quod quidem certè memorandum ſit. Sed hic eſt perpetuus hujus regni genius, rerum geſtarum monumenta ut nihil ad Rempublicam pertinere videantur.* Les lettres de Charles VIII & de Louis XII pour faire revenir au tréſor les titres & papiers qui y étoient autrefois, informer de leur diſſipation, & contraindre tous ceux qui les auroient de les rapporter, eurent quelque temps après leur effet, & mirent en état d'y rétablir l'ordre, & de dreſſer en conſéquence les inventaires néceſſaires pour trouver les titres & les enſeignemens dont on avoit beſoin. Sous le règne de François I.er on rapporta au tréſor des Chartres quinze grands coffres, qu'on a appelés depuis les *coffres des Chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers & titres originaux du tréſor qu'on avoit trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Rien ne prouve mieux le bon ordre du tréſor des Chartres à la fin du règne de François I.er & pendant celui de Henri II, que les ouvrages de Jean du Tillet,

greffier du Parlement; il les composa sous le règne de Charles IX, & l'on voit par ses citations que les layettes étoient rangées, par ordre de matières, dans des coffres ou des armoires, les unes cotées par les lettres de l'alphabet, les autres par des étiquettes qui indiquoient la nature des pièces qui y étoient contenues. Le nombre des registres y devoit être alors considérable, puisqu'il en cite le 191.[e] volume; mais ce n'est qu'avec peine qu'on lit les reproches que M. Dupuy fait à du Tillet, sur le dérangement qu'il a causé dans le trésor des Chartres. Tandis que Christophe de Thou, & son fils Jean de Thou, furent gardes des Chartres, ce greffier du Parlement eut entrée au Trésor, avec pouvoir non seulement de rechercher & voir les titres dont il auroit besoin, mais encore de les transporter chez lui; il abusa de cette permission, car il ne remit pas les titres dans la place où il les avoit pris, & causa par-là un grand désordre; il fit plus, il garda un grand nombre de titres originaux, qui ont été perdus pour le trésor des Chartres, & il n'épargna pas davantage les registres les plus précieux. C'est ce que je suis en état de prouver en particulier par rapport aux deux registres célèbres qui sont maintenant à la bibliothèque du Roi, je veux dire le registre de Philippe Auguste & le registre de Guarin, qui faisoient autrefois partie du trésor des Chartres sous les cotes 26 & 27: malgré le *récépissé* de du Tillet, qui est encore au trésor des Chartres, pour ces deux registres, ils n'y sont jamais revenus; soit qu'ils soient restés dans sa famille, soit qu'ils soient passés en d'autres mains, M. Baluze en fit l'acquisition pour la bibliothèque Colbert, d'où ils ont passé à la bibliothèque du Roi avec les autres manuscrits. Si l'on pouvoit pardonner à du Tillet sa négligence & son peu d'attention, ce seroit en faveur des ouvrages si utiles qu'il a donnés au public, d'après les titres originaux qu'il avoit sous les yeux. Ces ouvrages, au reste, peuvent servir encore à retrouver les registres qui manquent en assez grand nombre au trésor des Chartres; car comme du Tillet a indiqué la cote & les feuillets des registres où sont les pièces qu'il cite, quand au moyen de ces indications, on trouve les titres qu'il cite

dans un manuſcrit qu'on a ſous les yeux, on peut conclure en toute ſûreté que ce manuſcrit, quoique connu ſous une autre dénomination dans le dépôt où il ſe trouve, eſt le regiſtre du tréſor des Chartres qui y manque. J'avoue que c'eſt à du Tillet que j'ai l'obligation d'avoir découvert que les deux Cartulaires dont je viens de parler, c'eſt-à-dire le *regiſtrum Philippi Auguſti,* & le regiſtre de Guarin, étoient les regiſtres 26 & 27 du tréſor des Chartres. Si ces regiſtres ſont perdus pour ce tréſor, ils ne le ſont pas pour le public; on peut les aller conſulter, dans le beſoin, à la bibliothèque du Roi.

Du Tillet n'eſt pas le ſeul qui ait cauſé du déſordre dans le tréſor des Chartres; M. Dupuy ſe plaint auſſi de Barnabé Briſſon, ce fameux préſident du Parlement du temps de la Ligue, dont la mort fut ſi tragique. Ce Magiſtrat n'étant encore qu'Avocat général, abuſa de la facilité qu'il eut d'entrer dans le tréſor des Chartres, & d'en conſulter les titres; il en emporta un grand nombre, & n'épargna pas même quantité d'excellens Mémoires concernant les affaires d'État, & entre autres les remontrances au ſujet du Concordat. Tels étoient la négligence & le peu de ſoin de ceux qui avoient la garde de ce tréſor, & qui en étoient ſeuls les dépoſitaires. Le Procureur général lui-même, quand il vouloit avoir la communication de quelques titres concernant les affaires du Roi, étoit obligé de préſenter requête, & enſuite d'obtenir une lettre de cachet adreſſée au Tréſorier des Chartres, pour avoir les titres qu'il deſiroit, & pour qu'on les lui livrât en telle forme qu'il pût s'en ſervir en juſtice, ce qui cauſoit ſouvent du retard dans les affaires. M. Jean de la Gueſle, Procureur général, ſupplia Henri III de trouver bon qu'il eût la démiſſion de Hugues Fromaget, Greffier des requêtes du palais, qui depuis 1577 étoit garde du Tréſor, & qu'il réunît à perpétuité cette charge à celle de Procureur général: le Roi décerna donc ſes lettres patentes du mois de janvier 1582, pour la réunion de ces deux charges, & ce n'eſt que depuis cette année que les Procureurs généraux ſont les gardiens de ce précieux dépôt. L'année ſuivante le Roi ayant ordonné une revûe du tréſor des Chartres,

Chartres, les Commiſſaires nommés trouvèrent les layettes imparfaites, d'autres vides, & un grand nombre qui n'y étoient plus; enfin cette viſite ne remédia pas au déſordre & à la confuſion qui continuèrent dans ce tréſor, juſqu'à ce que Matthieu Molé fut fait Procureur général: peut être que les troubles qui régnoient alors ne permirent pas à ceux qui y étoient prépoſés d'y apporter toute leur attention.

L'un des premiers ſoins de M. Molé fut de faire mettre en ordre le tréſor, où tout étoit en confuſion; le titre & les regiſtres étoient épars ſur le plancher, la plupart des layettes & des coffres briſés, & les titres pourris, la pluie ayant pénétré par-tout, faute d'avoir eu ſoin de faire les réparations néceſſaires aux toits. M.[rs] Pierre Dupuy & Théodore Godefroy furent propoſés au Roi, en 1615, comme les perſonnes les plus fidèles & les plus capables de ſe charger de débrouiller ce cahos; ils commencèrent d'abord par ſéparer les titres gâtés, & dont il n'étoit pas poſſible de faire uſage; ils firent rétablir les coffres & les layettes, examinèrent tous les titres originaux, y mirent des étiquettes, & les rangèrent ſelon les douze gouvernemens des provinces du Royaume: ils firent encore des articles ſéparés, pour les affaires étrangères, les perſonnes, & les mélanges; de ſorte qu'ils mirent en bon état trois cents cinquante layettes, les quinze coffres des Chanceliers, dont j'ai parlé, & cinquante-deux ſacs; mais ce travail auroit été inutile pour le public, ſi l'on n'y avoit pas joint un inventaire. & c'eſt auſſi à quoi les deux Commiſſaires s'occupèrent. Leur inventaire eſt très-exact, non ſeulement pour les dates des titres, mais encore pour tout ce qui y eſt remarquable, ſoit pour les noms des perſonnes, ſoit pour les choſes & clauſes importantes qui concernent nos Rois & l'hiſtoire de leurs règnes: quelquefois même, pour l'intelligence des titres, M.[rs] Dupuy & Godefroy ont mis quelques généalogies. C'eſt cet inventaire, en neuf volumes *in-folio,* qui ſe trouve aujourd'hui dans beaucoup de Bibliothèques, & qui eſt très-utile au public: il n'y a perſonne qui, pourvu qu'il ſache y chercher les chartres ou pièces dont il peut avoir beſoin, ne ſoit en état de les indiquer

à M. le Procureur général, pour en avoir la communication : cela est d'autant plus facile à présent, qu'on a fait, par ordre & sous les yeux de M. le Chancelier d'Aguesseau, une table alphabétique pour cette partie du travail de Mrs Dupuy & Godefroy.

On peut voir, dans le discours sur le trésor des Chartres par Dupuy, les autres titres qu'on y fit revenir les années suivantes, soit de plusieurs provinces, soit des particuliers qui les avoient eus en leur possession; mais il se contenta de les diviser par sacs, avec des étiquettes qui peuvent servir d'inventaire sommaire.

Il restoit encore une partie du trésor des Chartres à arranger, je veux dire les registres de Chancellerie, qui y ont été mis successivement, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à celui d'Henri III, car depuis ce temps on a cessé d'en mettre: mais Mrs Dupuy & Godefroy ayant été employés par ordre du Roi pour différentes affaires, ils se contentèrent de les distribuer selon l'ordre des Rois, & M. Dupuy en fit un inventaire qui se trouve dans le 233.e de ses manuscrits qui sont à présent à la bibliothèque du Roi. L'ordre que M. Dupuy avoit prétendu donner aux registres, selon l'ordre des règnes de nos Rois, ne paroîtra guère possible à ceux qui connoissent la manière dont les trente ou quarante premiers registres ont été rédigés: s'il y en a quelques-uns qui ne contiennent, par exemple, que des pièces concernant le règne de Philippe Auguste, les autres, qui sont cités par les auteurs sous le nom de ce même Prince, renferment des pièces de trois ou quatre règnes différens, & cela sans aucun ordre pour les règnes, parce que les copistes de ces registres ayant à écrire de nouvelles pièces, les inséroient dans les blancs des registres qu'ils trouvoient vides, sans faire attention à l'ordre des règnes; en sorte qu'on trouve des titres de Louis VIII & de St Louis avant ceux de Philippe Auguste, & quelquefois sans rapport à l'arrangement des matières observé par les premiers rédacteurs. Aussi M. Joly de Fleury, Procureur général, qui a mis l'ordre qui règne aujourd'hui au trésor des Chartres, quant à la partie

des regiſtres, & qui en a fait une notice dont je vais parler, fut obligé de renoncer à cet ordre chronologique, *parce que*, dit-il, *ſa vie n'y eut pas ſuffi.*

Lorſque ce grand Magiſtrat fut fait Procureur général en 1717, l'un de ſes premiers ſoins fut de ſe mettre au fait du tréſor des Chartres; il n'étoit pas queſtion des layettes, c'eſt-à-dire, des actes publics originaux, revêtus de leurs formes, tels que les lettres de nos Rois & des Seigneurs particuliers, tant régnicoles qu'étrangers; les actes entre les Souverains, les traités de paix, les unions à la Couronne, les échanges, les engagemens de domaine, les contrats de mariage & autres pièces concernant l'ordre public. M.rs Dupuy & Godefroy avoient mis, comme je l'ai dit, tous ces actes en ordre; il ne s'agiſſoit plus que de faire la même opération par rapport aux regiſtres, & c'eſt à quoi M. Joly de Fleury conſacra pluſieurs années. Le tréſor des Chartres eſt compoſé de deux chambres au-deſſus l'une de l'autre; dans la chambre baſſe ſont les layettes, & les prédéceſſeurs de M. le Procureur général avoient deſtiné la chambre haute pour y placer les regiſtres.

M. d'Agueſſeau, ſon prédéceſſeur dans cette place, avoit déjà commencé à y mettre quelque ordre; mais élevé à la dignité de Chancelier en 1717, il laiſſa le ſoin de l'achever à ſon ſucceſſeur. Pour y parvenir, il étoit néceſſaire d'avoir un inventaire qui conſtatât l'état actuel de ces regiſtres, & par lequel on pût voir quels étoient ceux qui y étoient ou qui y manquoient; on n'en trouva qu'un très-ſuccinct au tréſor, encore ne contenoit-il que les regiſtres depuis S.t Louis juſqu'à Charles IX. M. d'Agueſſeau en communiqua un plus ample, auquel M. Joly de Fleury joignit celui de M. Dupuy; outre ces trois inventaires, il trouva chez feu M. de Clérambault, trois volumes manuſcrits, qui contenoient la table des pièces compriſes dans tous les regiſtres. Ce fut à l'aide de ces inventaires qu'il ſe trouva en état de faire une revue exacte des regiſtres, & de connoître ceux qui y manquoient. Par les dernières notices qui en avoient été faites, il devroit y avoir

deux cents quatre-vingt-deux regiſtres au tréſor; mais il s'en trouva trente-quatre en *deficit,* dont quelques-uns ont été retrouvés depuis, en ſorte qu'il y en a actuellement deux cents cinquante-un. M. le Procureur général voyant l'impoſſibilité qu'il y avoit de ranger, comme il l'eût deſiré, ces regiſtres dans un ordre chronologique, ſuivit, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, l'ordre de leurs cotes, en commençant par les regiſtres marqués par les lettres de l'alphabet *A, B, C, &c.* & enſuite par ceux dont les cotes étoient des chiffres, depuis 1 juſqu'à 236. Les regiſtres concernant les règnes de François I.er, de Henri II, de François II & de Charles IX, ſont par ordre de règnes. Tous ces regiſtres ont été mis dans quatre-vingt-trois porte-feuilles cotés ſur le dos depuis 1 juſqu'à 83; on a placé dans chaque porte-feuille autant de regiſtres qu'il a été poſſible d'y en mettre ſuivant leur épaiſſeur; on a mis auſſi au dos de chaque porte-feuille la cote des regiſtres qui s'y trouvent, en énonçant les numéros de chacun de ces regiſtres, les règnes, & autant qu'il a été poſſible, les années auxquelles a rapport chaque regiſtre. Tous les Porte-feuilles ſont rangés par ordre ſur des tablettes dans la chambre haute du tréſor, où ſont auſſi les titres originaux concernant la province d'Auvergne, trouvés dans le château de Mercurol, & tranſportés au tréſor des Chartres ſous le règne de Louis XIII.

M. le Procureur général ne borna pas ſes ſoins à l'arrangement des regiſtres, il s'appliqua encore à en faire une notice abrégée, qu'il a accompagnée de diſcuſſions hiſtoriques & critiques, lorſque les regiſtres en ont mérité la peine; il l'a comparée avec les anciennes notices dont j'ai parlé, & cette comparaiſon lui a fait découvrir quels étoient les regiſtres qui étoient autrefois dans le tréſor des Chartres, & qui y manquent aujourd'hui.

Tel eſt l'état actuel de ce dépôt, dont on peut prendre une idée au moyen de l'inventaire & de la table des layettes, des tables des rubriques ou intitulés des pièces de chacun des regiſtres, & enfin de la notice de M. Joly de Fleury.

J'ai dit que par les précédentes notices du tréſor, qui avoient

été faites des regiſtres, il devroit y en avoir deux cents quatre-vingt-deux; mais que comme il y en avoit trente-quatre en *deficit,* il n'en reſtoit plus que deux cents quarante-ſept: aujourd'hui il y en a deux cents cinquante-un, parce qu'on y en a remis quatre, ſavoir, le regiſtre coté 34 *bis*, relié aux armes de Harlay, dont le Procureur général de ce nom crut en 1688, comme il l'a marqué à la fin, de ſa main, faire préſent au tréſor, pendant qu'il eſt conſtant que les deux parties qu'il renferme, ſont les regiſtres cotés anciennement VII & VIII.

Le cartulaire coté *J* s'étant trouvé à la bibliothèque de feu M. de Caumartin, évêque de Blois, M. le Procureur général crut qu'il étoit de ſon devoir de le revendiquer en 1736.

Celui coté 22 étoit parmi les manuſcrits de la bibliothèque de M.[rs] Godefroy, & il a été reporté au tréſor en 1747; j'en ai lu la notice dans cette Académie.

En 1748 on recouvra encore un autre regiſtre qui contient des actes du temps de S.[t] Louis, parmi leſquels eſt une lettre aſſez curieuſe pour en faire ici mention; elle eſt datée de Paris en 1268, & écrite par ce Prince à Alphonſe ſon frère, comte de Toulouſe. Le Roi lui fait des reproches ſur ce qu'il permet que, dans ſon comté Vénaiſſin, on batte monnoie avec une inſcription où Mahomet eſt appelé le prophète de Dieu: *In cujus (monetæ) ſuperſcriptione fit mentio de nomine perfidi Mahometi & dicatur ibi, eſſe propheta Dei; quod eſt ad laudem & exaltationem ipſius, & deteſtationem & contemptum fidei & nominis Chriſtiani. Rogamus vos quatinus ab hujuſmodi opere faciatis cudentes ceſſare.* Au reſte, le comte Alphonſe ne faiſoit que ſuivre l'exemple de Bérenger Fredoli, évêque de Maguelone, qui faiſoit fabriquer dans ſon comté de Melgueil une ſemblable monnoie, comme on le voit par une lettre que le pape Clément IV lui écrivit en 1266 pour le blâmer de cette indécence. *Theſ. novus. Anecdot. t. II, p. 403.*

Je puis encore mettre au nombre des regiſtres retrouvés, les 23, 26 & 27, qui ſont à la bibliothèque du Roi, puiſque le public, ſur les citations de du Tillet & d'autres auteurs,

peut les y aller consulter avec autant de facilité que s'ils étoient au trésor des Chartres.

En 1703, M. le chancelier d'Aguesseau, alors Procureur général, voyant l'utilité dont étoit pour le public l'inventaire des layettes par M.rs Dupuy & Godefroy, dont les particuliers avoient pris des copies, conçut le même dessein pour les registres, & fit nommer, par arrêt du Conseil, deux Auditeurs des Comptes pour en commencer l'exécution, & ils ont eu des successeurs qui le continuent à présent. Ce ne fut qu'en 1720 que M. l'abbé le Grand fut nommé pour troisième Commissaire, & ce nombre a subsisté jusqu'en 1757: cependant, malgré ce petit nombre, & malgré les autres occupations qui ont détourné la plupart des Commissaires, ce travail a été suivi avec plus d'activité qu'on n'auroit pu raisonnablement l'espérer, puisque des deux cents cinquante-un registres, dont quelques-uns contiennent quinze cents, & même deux mille actes, il s'en trouve cent trente-quatre entièrement extraits, qu'on peut aller consulter chez M. le Procureur général.

Mais, il faut l'avouer, comme les premiers préposés avoient été les maîtres de donner à leur ouvrage la forme que chacun croyoit la meilleure, & qu'ils n'avoient point travaillé de concert, il n'est pas étonnant qu'il soit sorti de leurs mains des extraits qui n'ont pas toujours la perfection dont ils seroient susceptibles; tous ont péché dans l'origine par le défaut des tables, soit particulières à chaque registre, soit générales, qui pussent rendre ce travail de quelque avantage au Public.

M. Lancelot, de cette Académie, qui fut nommé Commissaire en 1733, fut le premier qui sentit la nécessité de pareilles tables; & en effet l'on travailloit sans cela inutilement pour le public, à qui des extraits déposés de même que les originaux au trésor des Chartres, comme l'usage est de les y déposer, ne servent pas davantage que les registres mêmes. Chaque extrait des registres est donc, depuis M. Lancelot, accompagné de six tables qui ont augmenté le travail des registres.

La première est de l'itinéraire de nos Rois.

La ſeconde, des noms de lieux.

La troiſième, des noms des grandes familles.

La quatrième, des matières.

La cinquième, des uſages & coutumes du temps.

La ſixième eſt un gloſſaire, ſoit latin, ſoit françois pour les mots dont la ſignification ne ſeroit pas connue. Au reſte, des tables particulières, ſemblables à celles dont ont été accompagnés les extraits depuis M. Lancelot, ne ſont pas encore ſuffiſantes; le point capital eſt d'avoir des tables générales d'un certain nombre de règnes ou de regiſtres, où les matières, les lieux, les perſonnes, les différens uſages, &c. ſeroient préſentés par ordre alphabétique d'après les extraits, dont on formeroit des volumes pour ſervir de ſuite à l'inventaire des Chartres de M. Dupuy. C'eſt le plan qu'on s'eſt propoſé de ſuivre, & qu'on exécute actuellement, non ſur la totalité des regiſtres dont il reſte encore cent dix-ſept à extraire, mais ſur une partie.

C'eſt dans cette vue qu'on s'attache aux premiers règnes dont il y a des regiſtres, c'eſt-à-dire à celui de Philippe Auguſte, commencé en 1180 juſqu'au commencement de celui de Philippe de Valois en 1327: cela fait une époque d'un ſiècle & demi; époque d'autant plus importante que c'eſt pendant cet intervalle que le gouvernement a pris une forme & une conſiſtance qu'il conſerve encore aujourd'hui à une infinité d'égards. Pendant ce temps l'uſage des fiefs s'eſt développé, les communes ſe ſont formées, le domaine de nos Rois s'eſt accru conſidérablement par des confiſcations, par des réunions, des partages, &c; les Pairies anciennes ſe ſont éteintes au profit de la Couronne, & ont été remplacées par d'autres d'un caractère, pour ainſi dire, différent; les apanages ſe ſont introduits, les ſervitudes ont fini, les ſubſides ont commencé à prendre une certaine forme, la Juſtice & ſes Officiers ont eu des règles fixes; enfin, c'eſt pendant ce temps que les premiers coups ont été portés aux uſurpations & entrepriſes des Papes & des Eccléſiaſtiques, des Seigneurs & des Barons ſur la puiſſance ſouveraine.

Telle eſt l'idée générale des changemens arrivés dans la monarchie durant l'époque dont on vient de parler; idée qu'on peut appuyer non-ſeulement ſur les évènemens que fourniſſent les hiſtoriens contemporains, quelquefois ſujets à ſe tromper, mais encore d'après neuf ou dix mille actes authentiques & certains ſous huit de nos Rois, dont trois au moins doivent vivre à jamais dans nos annales.

Ces actes peuvent être recueillis non-ſeulement des regiſtres du tréſor, mais encore de ceux de la bibliothèque du Roi, dont on a parlé ci-deſſus, des quatre regiſtres *olim* du Parlement, commençant en 1254, & finiſſant en 1318, du regiſtre intitulé *Ordinationes antiquæ,* auſſi du Parlement, de différens cartulaires authentiques qui ſont dans les bibliothèques, des Chartres originales du tréſor, & enfin de quelques-unes des collections de monumens, pour la plupart imprimées ſur les originaux, comme celles de Rymer, des familles de Duchesne, de Dom Martène, de la Thaumaſſière, du Spicilège de Dom Luc d'Achery, du *Gallia Chriſtiana, &c.* c'eſt d'après les titres originaux & exactement collationnés, qu'on pourra compoſer une hiſtoire du règne de nos Rois, & faire connoître le ſyſtème du gouvernement, les mœurs, les uſages & les coutumes de l'empire François dans les différens temps de la monarchie.



MÉMOIRE

MÉMOIRE SUR LES AQUEDUCS DE PARIS, COMPARÉS A CEUX DE L'ANCIENNE ROME.

Par M. Bonamy.

CE n'eſt pas ſeulement par l'étendue de leurs conquêtes que les Romains ſe ſont rendus recommandables, leur grandeur a auſſi éclaté dans la magnificence & dans la ſolidité des ouvrages utiles au public qu'ils ont fait conſtruire. Ils ne ſe bornèrent point à les prodiguer en quelque façon à la capitale de leur empire, ils en décorèrent encore les provinces, & ſur-tout les villes qui devoient être la demeure des Gouverneurs ou le ſéjour des Empereurs. On doit mettre au nombre de ces ouvrages, dont les reſtes étonnent encore aujourd'hui, ceux qui ſervoient à tranſporter les eaux des ſources éloignées dans les lieux qui en avoient beſoin; & c'eſt avec raiſon que Pline admire ces travaux immenſes que les Empereurs firent faire pour la conſtruction des aqueducs. « Si l'on fait attention, dit-il, à la grande quantité d'eau qu'ils amènent à Rome, & « en combien de lieux elle ſe diſperſe pour les bains, pour les « viviers, les réſervoirs, les jardins & les maiſons particulières « de la ville & de la campagne, & que d'ailleurs on conſi- « dère la longueur du chemin que parcourt cette eau, le grand « nombre d'arcades qu'il a fallu conſtruire pour la conduire, « les montagnes qu'on a été obligé de percer pour donner « paſſage aux canaux, on ſera contraint d'avouer qu'il n'y eut « jamais d'entrepriſe plus grande ni plus admirable dans toute « la terre. »

26 Juillet 1754.

Lib. xxxvi, c. 15.

Le fameux pont du Gard en Languedoc, & les reſtes de l'aqueduc d'Arcueil, ſans parler des autres monumens de cette eſpèce, que l'on trouve en France, ſont des preuves

ſubſiſtantes que les Romains introduiſirent l'uſage des aqueducs dans les Gaules *(a)*.

De tous les peuples de ces vaſtes contrées, il n'y en avoit point qui fuſſent plus à portée que les Pariſiens d'avoir de l'eau commodément, & ſans avoir recours à des ſources éloignées. Les maiſons qui formoient la ville de Paris, étoient renfermées dans la cité, ou bâties au-delà des deux bras de la Seine & ſur ſes bords, de ſorte que ſes habitans en étant ſi proche pour puiſer de l'eau, ne pensèrent point à en faire venir de plus loin pour leur uſage. Mais lorſque les gouverneurs Romains ou les Empereurs qui demeurèrent dans les Gaules, eurent fait bâtir un palais au midi de la cité, ſur le terrain qu'occupent le collége de Sorbonne & l'hôtel de Clugny, le fréquent uſage qu'ils faiſoient des bains, & la quantité d'eau qui étoit néceſſaire pour leur nombreuſe ſuite, leur fit ſonger à conſtruire des aqueducs pour amener de l'eau dans ce palais. Ainſi, c'eſt aux Romains que les habitans de Paris ſont redevables du premier aqueduc qui ait amené dans leur ville de l'eau des ſources éloignées. Cet ancien aqueduc ayant été détruit, les agrandiſſemens ſucceſſifs de Paris obligèrent d'en conſtruire d'autres; & ceux-ci ne ſuffiſant pas encore, on travailla à reconſtruire l'aqueduc d'Arcueil, abandonné pendant huit cents ans, & enfin à élever des eaux de la rivière par le moyen des pompes, afin que le Louvre & les autres maiſons royales, les hôtels, les fontaines publiques d'une ville ſi

(a) Si les anciens Gaulois ne nous ont pas laiſſé de pareils ouvrages, c'eſt que ſe contentant du ſimple néceſſaire, & ne connoiſſant pas les arts qui contribuèrent, chez les Grecs & les Romains, à la magnificence & à la décoration des villes, ils crurent que le grand nombre de fleuves & de ruiſſeaux dont les provinces des Gaules ſont preſque par-tout arroſées, la multiplicité des ſources qui ſe rencontrent en tous lieux, & qui rempliſſent les fontaines & les puits, & la bonté de toutes ces eaux les diſpenſoient d'en faire venir de plus loin. Les Romains pensèrent longtemps de même, puiſque ce ne fut que quatre cents ans après la fondation de la ville qu'ils conſtruiſirent leur premier aqueduc; ils ſe contentoient auparavant de l'eau du Tibre, de celle de puits & de fontaines : *Anno ab urbe conditâ per annos CCCCXLI contenti fuerunt Romani uſu aquarum quas aut ex Tiberi, aut ex puteis, aut ex fontibus hauriebant.* Frontin. de aquæduct. lib. I, p. I.

peuplée, & les maisons des quartiers les plus éloignés de la rivière en fussent abondamment pourvus: ce sont les travaux que le Roi & les Magistrats municipaux firent faire pour procurer ces avantages aux citoyens de Paris, qui sont l'objet de ce Mémoire historique: mais il ne faut pas s'attendre à voir chez nous cette magnificence Romaine que Pline relève à si juste titre.

Les eaux dont se servent aujourd'hui les habitans de la ville de Paris, sont celles de la rivière, élevées par les pompes du pont Notre-Dame, celles du Pré-Saint-Gervais & de Rungis, & dans quelques quartiers celles des puits, à cause de l'éloignement de la rivière & des fontaines. Je ne mets pas au nombre de ces eaux celles qui viennent à Paris par l'aqueduc de Belleville, parce qu'on les a retranchées depuis quelques années pour les faire couler dans le grand égout que le Corps municipal de la ville de Paris a fait construire.

Si la partie méridionale de Paris, qu'on appelle l'*Université*, n'a eu aucune fontaine publique, au moins depuis la fin de la seconde race de nos Rois jusqu'à l'an 1624, pendant qu'on en comptoit jusqu'à vingt dans la partie qu'on appelle *la Ville*, elle peut aussi se glorifier d'avoir été la première fournie des eaux que les Romains y conduisirent par le moyen de l'aqueduc d'Arcueil, soit de Rungis, soit de Louan, de Paret & des environs, jusqu'au palais des Thermes.

L'opinion commune est que ce fut l'empereur Julien qui fit construire ce palais, aussi-bien que l'aqueduc d'Arcueil. Mais j'ai fait voir dans un autre Mémoire, par les autorités d'Ammien Marcellin & de Zosime, que ce palais étoit antérieur au règne de ce Prince, puisqu'en arrivant à Paris, Julien alla loger dans une maison qu'Ammien appelle *Palatium, Regia,* & Zosime βασιλεία. Je crois donc qu'on doit plutôt attribuer la construction du palais des Thermes & de son aqueduc, à quelques Empereurs qui fixèrent leur demeure dans les Gaules, comme Posthume ou Tetricus, que le séjour de Paris mettoit à portée de veiller à tout ce qui se passoit dans les Gaules, & sur-tout dans les provinces Belgiques, qui

étoient infestées par les incursions des Germains. Quoi qu'il en soit, on ne peut attribuer qu'à la demeure des Empereurs ou des gouverneurs Romains au palais des Thermes, l'aqueduc qui y conduisoit l'eau. Une pareille entreprise ne pouvoit venir que de la puissance souveraine, & elle suppose en même temps que les gouverneurs des Gaules ou les Empereurs y ont fait leur résidence : car il n'est pas croyable qu'ils eussent fait de tels ouvrages pour les seuls habitans de Paris, qui n'en avoient pas besoin.

Le nom de palais des Thermes, *palatium Thermarum*, prouve qu'il y avoit des bains, dont les eaux étoient fournies par l'aqueduc d'Arcueil : ç'a été dans tous les temps à Paris une tradition constante ; & lorsqu'en 1544, sous le règne de François I.er l'on fit des remparts & des bastions pour mettre la ville en état de défense du côté de la porte S.t Jacques, dans la crainte où l'on étoit que l'empereur Charles-Quint ne poussât ses conquêtes jusqu'à Paris, on y trouva, à ce que rapporte Corrozet, qui vivoit alors, des canaux de pierre de taille, continués depuis le village d'Arcueil. On a en effet découvert cet ancien canal en plusieurs endroits, tant au-dessus d'Arcueil que du côté de Paris. Vers l'an 1626, dans le temps que l'aqueduc moderne étoit achevé, le marquis d'Effiat obtint du roi Louis XIII un brevet, par lequel Sa Majesté lui faisoit don & à ses héritiers, de l'eau qu'il pouvoit retirer de l'aqueduc de Julien, qui, de temps immémorial, conduisoit les eaux de la plaine de Louan, de Wissous & de Chilly à Paris ; & que ce Seigneur déclara n'avoir découvert, dans l'étendue de son marquisat de Chilly, que depuis la construction de l'aqueduc moderne.

Corrozet, Antiquit. de Paris, fol. 5, verso.

Ces anciens canaux découverts par le marquis d'Effiat, démontrent que les eaux du palais des Thermes y venoient de plus loin que de Rungis; mais elles se réunissoient toutes à l'aqueduc d'Arcueil. Celui des Romains, dont le canal étoit découvert en plusieurs endroits, suivoit la pente des terres sur lesquelles il étoit appliqué, ainsi qu'il paroît par ce qui en reste.

M. Geoffroy, de l'Académie des Sciences, étant Échevin en 1732, découvrit ſur les indications que lui en avoit données M. Buache, un reſte de ce canal vers le haut d'un côteau qui eſt au-deſſus d'Arcueil, d'où l'on voit le château de Cachant. C'eſt une rigole formée de trois plains-droits, l'inférieur horizontal, & les deux autres verticaux: cette rigole a treize pouces de large & dix-neuf de profondeur; l'épaiſſeur de ſes côtés eſt de quatorze pouces ou environ, & celle de ſon fond eſt de douze à treize pouces; elle eſt conſtruite d'un maſſif composé de chaux, de pierres à fuſil & de cailloux de vigne, & enduite d'un ciment fin & encore aſſez blanc, qui s'étend depuis le fond juſque par-deſſus ſes bords arrondis; ce qui, ſelon M. Geoffroy, prouve qu'en cet endroit elle n'étoit pas couverte de dalles de pierre, & que par conſéquent l'eau y couloit à découvert. M. Geoffroy trouva ſur le fond de cette rigole un ancien ſédiment pierreux qui n'avoit que trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, & qui étoit formé de ſix ou ſept couches minces & très-compactes. Après avoir bien fait nettoyer cette ancienne rigole de toute la terre dont elle étoit remplie, il reconnut par une différence de couleurs très-ſenſible dans les côtés verticaux, que l'eau y montoit autrefois à la hauteur de près de dix pouces; par conſéquent cette rigole pouvoit conduire près de cent trente pouces d'eau au palais des Thermes, & l'on verra dans la ſuite de ce Mémoire que l'aqueduc moderne en a fourni quelquefois à peu près la même quantité. La direction de ce canal le fait paſſer par-deſſous le mur d'un jardin voiſin pour le conduire aux arcades de l'ancien aqueduc d'Arcueil, dont il reſte encore des veſtiges conſidérables. On les voit dans la cour d'une maiſon à laquelle ils ſervent de clôture; ils peuvent avoir environ cinquante pieds de haut, & l'édifice, qui eſt auprès de l'aqueduc moderne, eſt conſtruit & lié des mêmes matériaux que le palais des Thermes dont je vais parler. Le canal qui conduiſoit les eaux par-deſſus cet ancien aqueduc, exiſte encore en certains endroits; il eſt à découvert, & il paroît qu'il étoit appliqué ſur un lit de carreaux de terre cuite, de même modèle que ceux de la

maſſe du mur, au milieu duquel on voit encore une arcade cintrée de trois cintres. La largeur de cette arcade fait ſoupçonner qu'il y en avoit une autre au-deſſous, comme au pont du Gard; car au-deſſus du mur où elle eſt, il y a une retraite qui fait connoître que celui d'en bas étoit plus épais: mais dans l'endroit où l'on pourroit voir cette arcade inférieure, on a appliqué un bâtiment moderne qui la cache.

Les anciens propriétaires de la maiſon dont je viens de parler, auroient bien voulu détruire ces reſtes antiques; mais ne le pouvant faire par mains d'ouvriers, ils demandèrent la permiſſion de les faire ſauter, en les minant; les Ingénieurs qu'on y envoya, ayant reconnu que l'effort de la mine pouvoit ébranler l'aqueduc moderne, qui n'en eſt qu'à environ trois ou quatre toiſes, le Roi refuſa la permiſſion que demandoient ces propriétaires. Cette maiſon au reſte eſt connue depuis long-temps ſous le nom de *Fief des Arcs,* qui avec celui d'Anjou, qui en eſt proche, a appartenu à la maiſon d'Anjou. René d'Anjou, roi de Sicile, comte de Provence, & duc de Bar & de Lorraine, les donna en 1439 à ſon frère Charles d'Anjou; depuis, ces fiefs ont paſſé à différens particuliers. Ces dénominations d'*Arcs* & d'*Arcueil,* données au fief & au village, ne peuvent venir que des arcades de l'aqueduc des Romains.

L'eau, en ſortant de l'ancien aqueduc, paſſoit au côteau oppoſé du village d'Arcueil, où l'on trouve un reſte de rigole ſous l'encoignure d'une muraille qui eſt à main gauche dans le chemin par lequel on ſort du village pour aller gagner la grande route d'Orléans, & il y a encore de ſemblables veſtiges de rigole à quelque diſtance du petit Gentilly. Ces anciennes rigoles, comme je l'ai déjà dit, ſuivoient la pente des terres juſqu'à ce qu'en rencontrant des endroits élevés qui les auroient contraintes de faire de trop grands détours, on avoit été obligé de les faire paſſer à travers des côteaux, tels qu'étoient les hauteurs du fauxbourg S.t Jacques, où l'on retrouva en 1544 les canaux de pierre de taille dont parle Corrozet, & dont l'auteur du Mercure françois nous apprend qu'on voyoit en

Tome III, page 297.

1615 la continuation dans plusieurs caves du quartier de l'Université.

Il est donc hors de doute que l'ancien aqueduc & les canaux dont on vient de parler, avoient été entrepris pour profiter des mêmes eaux qui viennent à présent de Rungis à Paris pour la commodité du public, par le moyen de l'aqueduc moderne, construit pendant les premières années du règne de Louis XIII; & il y a tout lieu de croire que les habitans de Paris, qui avoient des maisons sur la montagne de sainte Geneviève & dans toute cette partie élevée de la ville, profitoient, du temps des Romains, de ces eaux; car cette grande quantité de pouces d'eau que M. Geoffroy conjecture avoir coulé dans les rigoles dont j'ai parlé, devoit être plus que suffisante pour l'usage du palais des Thermes. Quant à ce palais, on en voyoit des restes à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins, qui ont été détruits en 1737; mais ceux qui subsistent à la rue de la Harpe, suffisent pour nous en donner une idée: c'est une espèce de salle assez spacieuse, dont la voûte hardie & exhaussée peut avoir quarante pieds de haut; les souterrains, qui sont sous ce qui nous reste en superficie de ce palais, sont bâtis des mêmes matériaux.

Ces souterrains, qui sont assez bien conservés, sont traversés à angles droits par une rigole à deux banquettes, couverte d'un enduit de ciment, & d'une construction semblable à celle des autres restes de rigole des environs d'Arcueil; cette rigole avoit sa décharge dans la rivière, vers l'endroit où l'on a bâti le petit Châtelet, & M. Beausire le père, Architecte de la Ville, m'a assuré qu'on avoit découvert dans une cave d'une maison de la rue du Foin, des vestiges de cet ancien aqueduc. On voit encore en deux endroits, des murs, & près de la voûte de ce souterrain, des restes de tuyaux de terre quarrés, qui servoient apparemment à la décharge de l'eau des cuves où l'on se baignoit dans la salle d'au-dessus. Tel est l'état présent de ces restes du palais des Thermes, dont je dois réserver un plus long détail aux lumières & à la sagacité de M. le comte de Caylus, qui se prépare à faire graver tout ce qu'on pourra

découvrir de ses vestiges, & à en donner l'explication. On n'en peut attribuer la ruine, ainsi que la destruction de l'aqueduc d'Arcueil, qu'aux ravages des Normans, qui brûlèrent & détruisirent tous les bâtimens qui étoient hors de la cité; ce sont ces barbares qui ont fait disparoître quantité de monumens de l'ancienne splendeur de Paris, qui nous auroient donné de notre capitale une idée toute différente de celle qu'on en a communément, parce que les historiens modernes n'ont pas fait assez d'attention aux expressions que nos anciens auteurs ont employées, lorsqu'ils ont parlé de l'état où elle étoit avant les courses des Normans; telles sont celles de *regina gentium, sedes regia, urbs populosa, constipata populis, referta commerciis*, & d'autres semblables qui ne désignent point une ville dont tous les bâtimens auroient été renfermés dans la seule cité; mais je renvoie à un autre Mémoire où j'ai discuté ce qui regarde la célébrité de Paris avant les ravages des Normans, & je me contente de répéter ce que disoit Adrevald, témoin oculaire de ces désastres, lorsqu'après avoir parlé d'un grand nombre de villes qui avoient éprouvé les effets de la fureur des Normans, il ajoute: « Que dirai-je de Paris, cette ville
» capitale, autrefois si célèbre par sa gloire, ses richesses & la
» fertilité de son terroir, dont les habitans vivoient dans une
» parfaite sécurité, & que je pourrois à juste titre appeler le
» trésor des Rois & le lieu où se rendoient toutes les nations?
» n'est-elle pas maintenant un monceau de cendres plutôt qu'une ville fameuse: » *num magis ambustos cineres, quàm urbem nobilem potis est cernere!*

Ces ravages ont fait disparoître totalement l'aqueduc d'Arcueil, dont aucun titre & aucun historien n'a parlé depuis, tandis qu'ils ont toujours fait mention du palais des Thermes. Ces changemens au reste, qui font changer de face aux lieux les plus célèbres, ne sont pas rares; & sans avoir recours à ces villes fameuses qu'on recherche au milieu de leurs ruines, peu de personnes seroient aujourd'hui en état de désigner l'étendue précise du sol de Paris qu'occupoient, il y a deux cents ans, les hôtels de S.t Paul & des Tournelles. Si les historiens nous

nous avoient laissé quelques détails sur la grandeur & l'étendue de l'ancien Paris, nous ferions plus en état de rendre raison des découvertes que l'on y a faites de temps en temps, & qui constatent l'existence d'anciens bâtimens qui en faisoient partie, au-delà des limites étroites dans lesquelles la plupart de nos historiens renferment son enceinte sous les règnes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Il falloit bien qu'il y eût des bâtimens considérables du côté des rues S.t Denys & S.t Martin, même dès le temps des Romains; car on ne voit point pourquoi ces conquérans auroient fait venir de Chaillot des eaux; M. Buache en a découvert, en 1734, l'aqueduc dans les champs Élisées, & M. le comte de Caylus en a fait graver le dessein. La bâtisse est entièrement Romaine, & elle suppose qu'il y avoit du côté du Louvre des bâtimens & des habitans, pour l'usage de qui on faisoit venir cette eau. Au reste, quoique j'attribue cet ouvrage aux Romains, je ne doute pas qu'il ne soit postérieur au règne de l'empereur Julien. La destruction de ce second aqueduc Romain doit encore être attribuée aux Normans qui étoient campés sur le terrein de S.t Germain-l'Auxerrois, pendant le siége qu'ils vinrent mettre devant Paris pour la quatrième fois; un séjour de six mois qu'ils y firent, leur donna tout le temps de détruire les bâtimens qui étoient dans les environs.

Après que le calme fut rétabli dans le royaume, par la cession qu'on fit aux Normans du pays auquel ils ont donné leur nom, il ne paroît pas que nos Rois de la troisième race aient pensé à reconstruire les deux aqueducs Romains; quoique le palais des Thermes subsistât encore au moins en partie, puisque Philippe Auguste le donna à l'un de ses Chambellans en 1218, ses prédécesseurs aimèrent mieux demeurer dans le palais de la Cité; & lorsque le Louvre fut construit, & qu'il fut aussi le séjour de nos Rois, ce ne fut ni de Rungis ni de Chaillot qu'on y fit venir des eaux de source; on les alla cherher du côté du Pré-Saint-Gervais & des hauteurs de Belleville. Ces deux aqueducs sont certainement d'une construction moderne, & ne sont point un ouvrage des Romains;

comme ces ſources n'étoient pas éloignées de Paris, & ne demandoient par conſéquent pas une grande dépenſe, on ſongea à en faire venir de l'eau, lorſque la ville s'agrandit du côté du nord, mais nous n'en ſavons pas la date préciſe; ce n'eſt que par les fontaines qui en tiroient leurs eaux que nous pouvons préſumer à peu près le temps de leur conſtruction.

Les eaux du Pré-Saint-Gervais viennent des hauteurs de Romainville, des Bruyères & du Ménil-montant par des pierrées & des tuyaux de grès qui aboutiſſent à différens regards d'une conſtruction élégante & moderne; c'eſt de ces regards qu'elles viennent ſe rendre à un regard commun qui eſt dans une place du village du Pré-Saint-Gervais, d'où elles ſont conduites à Paris par des tuyaux de plomb. Il n'y a aucunes voûtes ſouterraines qui communiquent à tous ces regards, & dans leſquelles on puiſſe marcher comme dans les aqueducs de Rungis & de Belleville. Nous ne ſavons pas, comme je l'ai dit, dans quel temps préciſément on travailla à faire venir ces eaux à Paris; mais il eſt certain que l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais exiſtoit ſous le règne de S.t Louis, puiſqu'il fourniſſoit des eaux à la fontaine S.t Lazare, d'où S.t Louis permit en 1265 aux Religieuſes des Filles-Dieu, qui demeuroient hors l'enceinte de Philippe Auguſte, de faire venir dans leur monaſtère l'eau dont elles avoient beſoin. La fontaine des Innocens ſubſiſtoit auſſi en 1274, comme il paroît par un accord fait entre le roi Philippe le Hardi & le chapitre de S.t Merry, où il eſt dit qu'elle étoit ſituée vis-à-vis la rue Aubry ou Aubert-le-Boucher, c'eſt-à-dire, dans le même emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Ce ſont-là les deux plus anciennes fontaines dont il ſoit fait mention; ce n'eſt pas à dire pour cela que pluſieurs autres, qui tiroient également leurs eaux du Pré-Saint-Gervais, n'aient exiſté dès-lors, comme celle des Halles; mais je n'entrerai pas dans le détail de ces différentes fontaines, il ſuffit de remarquer que ce furent les eaux qui venoient de la fontaine S.t Lazare qui fournirent toutes celles qui étoient à l'occident de la rue ſaint

Martin, le Louvre & les hôtels des Princes & de quelques Seigneurs, ſitués dans ces quartiers.

Pour ce qui eſt des fontaines qui furent conſtruites dans la rue S.t Martin & dans les cantons qui ſont à l'orient de cette rue, elles tirèrent leurs eaux de l'aqueduc de Belleville, dont le temps de la conſtruction ne nous eſt pas plus connu que celui de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais : ils paroiſſent cependant être tous deux du même temps, à en juger par les fontaines qui en dérivoient; car dès l'an 1244, l'on voit que les religieux de S.t Martin avoient une fontaine derrière leur monaſtère, où les eaux venoient du bas de la montagne de Belleville. Ce n'étoit peut-être que pour l'uſage particulier de ce Prieuré que cette fontaine avoit été conſtruite, de même que celle du Temple, qui eſt du même temps; mais il paroît que dès-lors, c'eſt-à-dire ſous le règne de S.t Louis, la ville de Paris tiroit de l'aqueduc de Belleville des eaux pour l'uſage des habitans qui étoient renfermés dans l'enceinte de Philippe Auguſte, puiſque dans une viſite des maiſons de la cenſive de S.t Martin, faite en 1320, il y eſt fait mention de la fontaine Maubué, comme étant déjà ancienne. Je ne doute pas que la fontaine de S.te Avoie, qui étoit ſur le chemin du tuyau qui portoit l'eau à la fontaine Maubué, ne ſoit de la même antiquité que cette dernière; auſſi eſt-elle marquée parmi les plus anciennes fontaines de Paris.

Quoi qu'il en ſoit du temps précis de la conſtruction de l'aqueduc de Belleville, il a demandé de plus grandes dépenſes que celui du Pré-Saint-Gervais : c'eſt un ſouterrain de cinq cents cinquante-trois toiſes de long, qui commence à un regard appelé le *regard de la lanterne,* ſitué dans le lieu le plus élevé du village de Belleville, & qui vient ſe terminer au bas de la montagne du Ménil-montant, au regard de la priſe des eaux; cet aqueduc eſt conſtruit de moellons bien choiſis, avec des chaînes de pierre de diſtance en diſtance, & couvert de grandes dalles, & non en voûte; il eſt plus élevé que l'aqueduc moderne d'Arcueil, ayant ſix pieds de hauteur ſur quatre de large, & l'on y marche d'autant plus

aiſément que l'évier au milieu duquel l'eau coule, n'eſt point accompagné de banquettes des deux côtés, comme à l'aqueduc d'Arcueil : c'eſt dans cette longue voûte ſouterraine que viennent ſe rendre les eaux de différens regards qui ſont conſtruits dans toute la longueur de l'aqueduc. Il y a dans le premier regard de la lanterne, où il commence, une inſcription faite ſous le règne de Charles VII, qui nous apprend qu'en 1457 on fit des réparations à cet aqueduc qui tomboit en ruine *(b)*. Depuis 1457 on n'a point fait de réparation à l'aqueduc de Belleville qui me parut en bon état, lorſqu'en 1738 je le parcourus dans toute ſa longueur; ces eaux au reſte étoient les moins bonnes de celles qu'on buvoit à Paris, étant dures & plâtreuſes; auſſi les a-t-on retranchées pour les faire aboutir au réſervoir conſtruit à la tête du grand égout, où elles coulent lorſqu'on veut le nettoyer.

Les deux aqueducs du Pré-Saint-Gervais & de Belleville, ont été, juſqu'à la reconſtruction de l'aqueduc d'Arcueil, en 1624, la ſeule reſſource des habitans de Paris dans la partie nommée *la Ville;* on y comptoit onze fontaines ſous le règne de Charles VI, & l'on en ajouta ſix ou ſept autres juſqu'au règne de François I.er; c'eſt de ces fontaines que l'on avoit, par des tuyaux, conduit de l'eau au Louvre, aux hôtels des Princes, & aux maiſons des principaux ſeigneurs de la Cour. Il eſt étonnant que ces ſources, qui n'ont jamais été fort

(b) Matthieu de Nanterre, depuis Préſident au Parlement ſous Louis XI, étoit alors Prevôt des Marchands, & les Échevins étoient Pierre Gallie, Philippe l'Allemant, Michel de la Grange, & Jacques de Haqueville. On ne ſera peut-être pas fâché de voir ici cette inſcription, quoiqu'elle ſoit imprimée ailleurs.

Entre les mois, bien me remembre,
De mai & celui de novembre,
Cinquante-ſept mil quatre cens,
Qu'eſtoit lors Prevoſt des Marchands
De Paris, honorable homme
Maiſtre Matthieu qui en ſomme
Eſtoit ſurnommé de Nanterre,
Et que Galie maiſtre Pierre,
Sire Philippe auſſi l'Allemant,
Le bien public fort aimant,
Sire Michel, qui en ſurnom
Avoit d'une granche le nom,
Et ſire Jacques de Haqueville,
Le bien deſirant de la ville,
Eſtoient d'icelle Eſchevins,
Firent trop plus de quatre-vingts
Et ſeize toiſes de cette œuvre
Refaire en brief temps & heure,
Car ſi briévement on ne l'euſt fait,
La Fontaine tarie eſtoit

abondantes, aient pu suffire aux besoins du grand nombre d'habitans qui demeuroient dans cette partie de la ville; car, en 1741, ces deux aqueducs ne fournissoient que vingt-huit pouces d'eau, & l'année suivante ils n'en donnèrent que seize: ainsi, quand on supposeroit que dans les siècles précédens ces sources auroient produit trente ou quarante pouces d'eau, il faut avouer que c'est une quantité d'eau bien médiocre pour servir aux besoins d'un peuple si nombreux; aussi voit-on, par les différens règlemens de police de ces temps-là, que les fontaines de Paris étoient souvent sans eau, & que cette disette étoit cause de la désertion des maisons de la ville, dont les habitans alloient chercher ailleurs des demeures. Charles VI se crut obligé de révoquer par une ordonnance de l'an 1392, toutes les concessions qui avoient été faites à un grand nombre de Seigneurs; il ne réserva que le château du Louvre & les hôtels des ducs de Bourgogne, de Berri, d'Orléans & de Bourbon, situés à l'occident de la rue Saint-Denys; car pour ce qui est de l'hôtel Saint-Paul, dont la principale entrée étoit sur le quai des Célestins, & qui fut sous Charles V & Charles VI la demeure de nos Rois, il tiroit ses eaux de cette fontaine située au bas de Belleville, qui appartenoit en propre au prieuré de S.t Martin-des-champs. La disette des eaux dans les fontaines publiques, qui les tiroient des deux aqueducs, avoit obligé Charles V de s'adresser à ces Religieux pour faire venir de l'eau dans le nouveau palais dont il avoit fait l'acquisition du vivant du Roi Jean son père: cette fontaine s'appeloit *la fontaine de Savies (c)*; c'est

(c) Le nom latin de ce lieu, *Saveiæ, Savegiæ*, est ancien, comme l'a fait voir M. l'abbé Lebeuf dans une de ses Dissertations; les ancêtres de nos Rois y avoient des biens, puisque Hugues le Grand, comte de Paris & fils du roi Robert, compétiteur de Charles le Simple, y donna des vignes à l'abbaye de S.t Magloire, comme on l'apprend d'une lettre du roi Robert, petit-fils de Hugues, *(Clausus* (Martene, Thes. anecdotor. tom. 1, p. 108) *etiam vineæ juxta Saveïas situs, quem dedit divæ memoriæ Hugo avus noster, æquivocique nostri Roberti filius)*; & d'une autre lettre *(Hist. Eccles. Paris. t. 1, p. 549)* des rois Louis d'Outremer & de Lothaire son fils.

Le P. Félibien, & l'éditeur des antiquités de Sauval, se sont trompés au sujet de cette concession; le premier dit que les religieux de S.t Martin, « pour embellir leur courtille, y

encore le nom que porte une ferme appartenante à S.t Martin-des-champs, & située à la descente de la montagne de Belleville, du côté de Paris. Les religieux de Saint-Martin, de tout temps propriétaires de cette source, en avoient déjà donné une partie aux Templiers, sur le terrain desquels il falloit nécessairement que les tuyaux de S.t Martin passassent pour arriver à leur monastère, & comme cette source étoit abondante, Charles V aima mieux s'adresser au prieur de S.t Martin pour avoir l'eau dont il avoit besoin à l'hôtel de S.t Paul, que d'en tirer de l'aqueduc de Belleville ou de celui du Pré-Saint-Gervais, qui fournissoient à peine trente pouces d'eau. Telle fut la pauvreté de notre capitale jusqu'au règne de Henri IV, c'est-à-dire que la partie nommée *la Ville*, avoit seule des fontaines, & que la Cité & l'Université furent privées des eaux de source depuis la destruction de l'ancien aqueduc d'Arcueil. Ce ne

» firent venir de l'eau de la fon- » taine de Halnet (ou de Huines) » dont ils jouirent jusqu'en 1373; » que Charles de France, fils aîné » du roi Jean, la leur demanda pour » son hôtel de S.t Paul. » Le Père Félibien cite en marge les Mémoires manuscrits de Sauval, & en effet on lit, *à la p. 68 du t. I.er de ses Antiquités imprimées,* les mêmes mots qu'on trouve dans le P. Félibien, excepté que l'éditeur nomme *la Fontaine des bains,* celle que le P. Félibien appelle *la fontaine de Halnet* ou *Huines;* mais 1.° cet auteur & l'éditeur se sont trompés sur la date de la concession, qui est de l'an 1363, temps auquel Charles V n'étoit encore que Dauphin, & non de l'an 1373, qui est le neuvième de son règne depuis la mort du roi Jean, arrivée en 1364. 2.° Ils ont encore mal lu le nom de cette fontaine, comme on le voit par le titre de la concession que Dom Pernot, Bibliothécaire de S.t Martin, m'a communiqué, & que je rapporterai ici. « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Frère Jean, « humble Prieur de S.t Martin-des- « Champs, & tout le Couvent d'i- « celuy lieu, salut en nostre Seigneur « Jésus-Christ. Savoir faisons que « comme très-noble & très-puissant « Prince, Monsieur Charles, ainsné « fils du roi de France, duc de Nor- « mandie & Dalphin de Vienne, « nous eust requis que nous lui voul- « sissions octroyer l'yaue de notre « fontaine de Savis, qui souloit « venir en nostre courtille, pour la « faire venir en la maison de S.t « Pol. Nous, considérant la grant « amour & bonne affection qu'il a « à nostre Église, & que ses pré- « décesseurs ont fondé nostredite « Église, avons encliné & enclinons, « octroyé & octroyons par ces pré- « sentes audict Seigneur notredite « fontaine, à la prendre aux premiers « thuyaux de nostre maison de Savis. « Et en témoin des choses dessus- « dites, nous avons mis nos seaux « à ces présentes lettres, le 17.e « jour d'avril, l'an de grace mil « ccc lxiij. »

fut qu'en 1606 qu'on vit, pour la première fois, une fontaine dans la Cité ; c'est celle qui fut construite à la place de la fameuse pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel : François Miron, alors Prevôt des Marchands, en avoit obtenu d'Henri IV la démolition ; & c'est à l'occasion de ce changement que l'on fit alors ces vers :

Hîc ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

Cette nouvelle fontaine fut encore fournie des eaux du Pré-Saint-Gervais, prises à la fontaine des Innocens, dont le tuyau passoit sous le pavé du Pont-au-change.

Dans la même année on imagina, pour la première fois, de se servir des eaux de la rivière par le moyen de la pompe de la Samaritaine, afin d'avoir de l'eau pour les bassins des jardins des Tuileries & du Louvre. Jusqu'alors le Louvre, la seule maison que nos Rois eurent à Paris depuis la mort de Henri II, n'avoit tiré l'eau dont elle avoit besoin, que de la fontaine de la croix du Tirouer : cependant la construction de cette pompe, dont un Flamand, nommé *Jean Lintlaer,* étoit l'inventeur, souffrit quelques difficultés de la part de M. Miron, qui appréhenda qu'elle ne nuisît à la navigation ; c'est ce qu'on apprend d'une lettre de Henri IV à M. de Sully : « mon ami, lui écrivoit ce Prince, sur ce que j'ai entendu que les Prevôt « des Marchands & Échevins de ma bonne ville de Paris, font « quelque résistance à Lintlaer, Flamand, de poser le moulin « servant à son artifice, en la deuxième arche du côté du Louvre, « sur ce qu'ils prétendent que cela empêcheroit la navigation, « je vous prie les envoyer quérir & leur parler de ma part, « leur remontrant en cela ce qui est de mes droits ; car, à ce « que j'entends, ils les veulent usurper, attendu que ledit pont « est fait de mes deniers, & non des leurs ; adieu mon ami. »

M. Miron étant entré dans les vues du Roi, la pompe fut construite & servit aux usages dont j'ai parlé ; une partie de ces eaux fut aussi conduite au palais pour la buvette, & pour l'hôtel du Concierge du palais, qui ne devint la demeure

affectée aux Premiers Présidens qu'en 1617; mais ces nouvelles eaux n'étant que pour le Roi, les habitans de Paris n'en profitèrent point pour leur usage; tous ceux en particulier qui demeuroient dans l'Université, de même que les habitans des fauxbourgs S.t Germain & de S.t Marceau, n'avoient que de l'eau de puits.

Lorsqu'on découvrit en 1544, au haut de la rue S.t Jacques, les canaux de l'ancien aqueduc d'Arcueil, Corrozet, qui vivoit alors, remarque qu'il auroit été bien nécessaire de le rétablir, afin que ces eaux pussent arroser la haute partie de l'Université, *qui en avoit bon mestier,* dit-il, *si messieurs les Gouverneurs s'y vouloient employer;* mais les troubles du royaume, qui suivirent immédiatement le règne de Henri II, ne permirent pas de s'occuper de travaux publics; ce ne fut que lorsque Henri le Grand fut rentré dans sa capitale, & qu'il eut pacifié son royaume, que M. de Sully, ce grand Ministre, dont toutes les vues tendoient au bien de l'État & à la véritable grandeur de son maître, songea au rétablissement d'un aqueduc abandonné depuis huit cents ans. Ce fut donc par ses ordres qu'on travailla à faire des fouilles & des tranchées dans la plaine de Longboyau, du côté de Rungis, pour y retrouver les eaux que les Romains avoient conduites au palais des Thermes: mais la mort funeste de Henri IV arrêta l'exécution d'un projet si utile; peut-être même auroit-il été totalement abandonné, si l'intérêt particulier de la Reine, Marie de Médicis, ne l'avoit fait reprendre. Cette Princesse, passionnée pour la belle architecture, avoit résolu de bâtir un magnifique palais, & pour cet effet elle avoit acheté l'hôtel du Luxembourg, une ferme appartenante à l'Hôtel-Dieu, & plusieurs autres maisons de divers particuliers, avec leurs clos & jardins; c'est ce qui compose aujourd'hui le palais du Luxembourg, dont les fondemens ne furent jetés qu'en 1615, sous la conduite de Jacques de Brosse, célèbre architecte: deux ans auparavant elle avoit déjà fait planter les arbres du jardin qui en forment les allées. Comme cette maison, éloignée de la rivière, avoit absolument besoin d'eau, on pensa à continuer les recherches que M. de Sully

Sully avoit fait commencer, & à construire le nouvel aqueduc d'Arcueil, l'un des plus beaux monumens du règne de Louis XIII. Ce Prince, accompagné de la Reine sa mère & des Seigneurs & Dames de la Cour, vint à Rungis poser la première pierre, le 17 juillet 1613. Le travail fut poussé avec tant d'ardeur pendant les deux premières années, que l'aqueduc se trouva à moitié construit, avec toutes les arcades de pierre de taille sur lesquelles l'eau passe dans le travers de la prairie d'Arcueil, au milieu de laquelle coule la rivière de Bièvre; mais les années suivantes l'ouvrage fut interrompu, soit par les troubles qui arrivèrent dans l'État, soit par les disputes des Entrepreneurs; ainsi l'aqueduc ne fut point achevé dans l'espace de quatre ans, marqué par le traité fait avec Jean Coing, maître Maçon à Paris, qui étoit à la tête des Entrepreneurs. Les Magistrats de la Ville eurent la direction de cet ouvrage, qui se faisoit aux dépens du Roi, & qui fut enfin achevé en 1624: les sommes qu'il a coûté, pour la maçonnerie seule, montèrent à près d'un million. Je n'entreprendrai point d'en faire ici une description détaillée, je remarquerai seulement qu'il commence à un carré voûté situé près du village de Rungis, dans lequel viennent se rendre les eaux; c'est à l'un des angles de ce carré qu'est construit le premier des vingt-six regards, qui sont dans des distances inégales sur toute la route de l'aqueduc, dans l'espace de six mille sept cents soixante-treize toises quatre pieds & demi. Le dernier de ces regards est le château d'eau construit à l'extrémité de la rue d'Enfer, près l'Observatoire; c'est-là qu'est le bassin de réception de toutes les eaux que la rigole de l'aqueduc y amène, & dont la Ville n'a que le quart; les trois autres quarts sont pour le Roi, & pour les Communautés & les particuliers à qui il en a bien voulu accorder; ainsi la première recherche de ces eaux n'en ayant produit que cinquante pouces, la Ville n'en eut pour sa part que douze: ces douze pouces cependant suffirent pour fournir onze nouvelles fontaines, car on n'en construisit que ce nombre, quoique la Ville eut résolu d'en bâtir treize, & sur-tout une dans la place Royale, où la statue équestre de Louis XIII n'étoit pas encore posée.

Les maisons Royales étant fournies d'eau de Rungis, & de la pompe de la Samaritaine, celle que la Ville donnoit auparavant tourna au profit des fontaines publiques & des maisons particulières, auxquelles le Bureau de la Ville en fit des concessions. Tous les préparatifs qu'il fallut faire pour les conduites & les bâtimens de ces fontaines, demandèrent encore environ quatre années, en sorte que ce ne fut qu'en 1628 que l'eau de Rungis y coula dans toutes. Trente ans après on travailla à faire de nouvelles fouilles dans les environs de Rungis, & ces recherches ne furent pas infructueuses, puisqu'en 1656 l'aqueduc d'Arcueil conduisoit au château d'eau quatre-vingt-quatre pouces d'eau, au lieu de cinquante qu'on avoit trouvés lors de sa construction. La Ville, qui eut de cette augmentation d'eau environ dix pouces, se vit en état d'en faire couler davantage dans les fontaines nouvellement bâties, & d'en faire construire encore deux autres, l'une à la porte S.t Germain, près les Cordeliers, & l'autre sur le quai des Augustins, à cause de l'infection des eaux de ce bras de la rivière sur lequel est l'Hôtel-Dieu. Quelque considérable que fût l'augmentation des eaux dont la Ville disposoit, eu égard à la modicité de celle des aqueducs du Pré-Saint-Gervais & de Belleville, le prodigieux agrandissement de Paris sous le règne de Louis XIV, fit qu'on se trouva dans la même disette où l'on avoit été auparavant. Depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à celui de Philippe de Valois, l'on n'avoit point pensé à augmenter l'enceinte de cette ville, dont les fauxbourgs s'étoient extrêmement étendus au nord; & ce fut pour en mettre les maisons à l'abri des insultes pendant la guerre dont on étoit menacé de la part d'Édouard III, roi d'Angleterre, que Philippe de Valois commença à faire creuser pour former une nouvelle enceinte; mais elle ne fut achevée que sous le règne de Charles V. La partie de cette enceinte, depuis l'Arsenal jusqu'à la porte S.t Denys, étoit à peu près la même que celle qui est terminée par les remparts; mais il s'en falloit bien qu'elle fût aussi peuplée qu'elle l'est aujourd'hui; on y avoit renfermé des courtilles, des jardins & des places vagues très-étendues, qui n'ont été couvertes de maisons que

pendant le long règne de Louis XIV. Depuis la porte S.t Denys, l'enceinte de Charles V tournoit en droite ligne pour aller gagner le terrain où est la place des Victoires, & de-là, après avoir traversé le jardin du palais Royal, elle venoit aboutir à la rivière par la rue S.t Nicaise; ainsi tout le terrain au-delà, où nous voyons aujourd'hui ces belles & longues rues, si peuplées & ornées de maisons magnifiques, n'étoient qu'une vaste campagne, où il y avoit quelques maisons éparses, des moulins & des terres labourables. La ville de Paris étoit encore dans cet état sous le règne de Henri IV; ce fut sous celui de son successeur que les maisons s'étant extrêmement multipliées sur le terrain situé au-delà de l'enceinte de Charles V, on en traça une nouvelle connue sous le nom de *fossés jaunes*, qui suivoit à peu près l'alignement des remparts depuis la porte S.t Denys jusqu'à la porte S.t Honoré: mais ce ne fut que pendant les années 1668 & les deux suivantes qu'on forma l'enceinte que nous voyons aujourd'hui, ornée d'allées d'arbres qu'on commença à planter du côté de la porte S.t Antoine, & successivement dans toute la continuation jusqu'à la porte S.t Honoré. M. le Peletier, depuis Ministre & Contrôleur général des Finances, étoit alors Prevôt des Marchands, ayant été élu le 16 août 1668: comme il occupa cette place pendant huit années, chacune fut marquée par des monumens qui subsistent encore aujourd'hui, & sur lesquels je ne m'étendrai pas, parce qu'ils ne sont pas de mon sujet: je remarquerai que la grande sécheresse qui se fit sentir pendant les trois premières années des Prevôtés de M. le Peletier, & qui réduisit presqu'à sec les fontaines de Paris, obligea de penser à trouver des expédiens pour avoir de l'eau. Depuis la construction de l'aqueduc d'Arcueil, la Ville avoit eu environ quarante pouces d'eau, tant de cet aqueduc que de ceux du Pré-Saint-Gervais & de Belleville; on fit des recherches pour faire revenir les eaux à ce dernier, qui n'en avoit jamais beaucoup fourni, & qui étoit presqu'à sec, au moins pour la Ville; car on découvrit en particulier, dans un des regards de cet aqueduc d'où les Religieuses de la Roquette tiroient leurs

eaux, qu'elles en avoient cent cinquante lignes, tandis que la Ville n'en avoit que trente-six. On retrancha totalement le conduit des Religieuses; on obligea les habitans de Belleville & du Pré-Saint-Gervais de combler les puits, & d'arracher les arbres qui étoient le long des pierrées qui amenoient les eaux *(d)*; mais les recherches qu'on fit à Belleville, non plus que celles qu'on avoit faites dans les environs de Rungis, ne produisirent pas un grand effet, & ne furent point capables de remédier aux incommodités que souffroient de la disette d'eau, les habitans éloignés des bords de la rivière. On écouta donc, en 1669, les propositions que firent différens particuliers, & entre autres celles de M. Joly, Ingénieur ordinaire du Roi, qui avoit le soin de la pompe de la Samaritaine: il en fit deux en même temps; la première, de faire trouver cent pouces d'eau dans les regards du Pré-Saint-Gervais, qui n'en avoient pas jusqu'alors produit au-delà de vingt pouces: cette proposition, dont l'exécution demandoit de grandes dépenses, ne fut pas si favorablement accueillie que celle qu'il fit en même temps d'élever les eaux de la rivière au pont Notre-Dame, par le moyen de deux machines hydrauliques, dont le jeu fut examiné par des Experts que la Ville nomma; ce projet réussit, & la pompe que nous voyons aujourd'hui en est le fruit, & le plus riche fonds de la Ville pour les eaux. Ce fut à la fin de l'année 1672 que ces machines, posées sur deux moulins dont la Ville fit l'acquisition, eurent tout le succès qu'on en pouvoit espérer; les eaux élevées à la hauteur de soixante pieds, depuis les cuvettes qui les recevoient sur les terrasses de ces moulins, purent, par cet exhaussement, couler dans les nouvelles fontaines les plus élevées des quartiers situés

(d) Il étoit défendu, par les loix Romaines, aux propriétaires des terres par lesquelles passoient les canaux des aqueducs, de planter des arbres plus près qu'à la distance de quinze pieds, de crainte que leurs racines n'endommageassent les canaux. *Scire eos oportet*, dit un rescript du grand Constantin, *per quorum prædia aquæductus commeat, ut dextrâ lævâque ex ipsis formis quindecim pedibus intermissis arbores habeant, observante officio judicis, ut si quo tempore pullulaverint, excidantur, ne earum radices fabricam formæ corrumpant.* Codex Justinian. lib. XI, tit. XLII, §. 1.

au nord, ainsi que dans les anciennes, qui jusqu'alors n'en avoient eu que des aqueducs; car les nouvelles eaux des pompes donnèrent lieu à une opération fort utile, & à laquelle on n'avoit point pensé jusqu'alors: ce fut, en travaillant aux nouvelles conduites, de faire en sorte que les eaux des aqueducs & des pompes pussent être menées par les mêmes tuyaux, les unes au défaut des autres, dans les fontaines qui en avoient besoin, lorsqu'on travailloit aux aqueducs dont elles tiroient originairement leurs eaux: cette communication réciproque se fait par le moyen des soupapes & des robinets qu'on a mis à quelques fontaines *(e)*.

L'augmentation de près de soixante pouces d'eau que les pompes du pont Notre-Dame élevoient en 1673, jointe à environ quarante pouces que la Ville tiroit des trois aqueducs, la mit en état de construire quatorze nouvelles fontaines dans les quartiers qui n'en avoient pas encore, & d'augmenter les eaux de celles qui étoient déjà construites, sans parler d'un grand nombre de concessions à différens particuliers. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes ces fontaines, je dirai seulement qu'il y en avoit trente-huit en 1676; depuis cette année la machine des pompes ayant été perfectionnée, elle a produit cent cinquante pouces d'eau; la portion des eaux d'Arcueil, qui revient à la Ville, n'a guère passé vingt ou vingt-un pouces; car, excepté l'année 1689, qu'on trouva dans cet aqueduc cent vingt-huit pouces; ce qui revient presque à la quantité d'eau qui y couloit du temps des Romains, il n'a fourni, année commune, qu'environ quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-six pouces, dont la Ville n'a que le quart; l'aqueduc

(e) Cette communication réciproque de différentes eaux, absolument nécessaire, n'avoit point échappé à l'attention des Romains, car lorsque les réparations du pont du Tibre interceptoient le transport des eaux dans les fontaines situées de l'un ou de l'autre côté de ce fleuve, on y suppléoit par d'autres eaux: c'étoit pour le même usage que la plupart des réservoirs étoient accompagnés de deux fontaines publiques, où se rendoient des eaux de sources différentes. *Plerique*, dit Frontin, *binos salientes diversarum aquarum acceperunt, ut si casus alterutram impedisset, altera sufficiente, non destitueretur usus.* Lib. II, de Aquæductibus, p. 245.

du Pré-Saint-Gervais n'en donne communément que quinze ou ſeize pouces, & celui de Belleville huit ou neuf; ce qui fait environ deux cents pouces dont la Ville peut actuellement diſpoſer pour quarante fontaines publiques & pour trente-ſix regards diſperſés dans tous les quartiers de cette grande ville, d'où les communautés, les colléges, les hôtels & une infinité de maiſons particulières tirent leurs eaux. Si je compte deux cents pouces d'eau, quoique j'aie averti au commencement de ce Mémoire que les eaux de Belleville avoient été retranchées pour ſervir à nettoyer le nouvel égout, c'eſt que ce retranchement ne dure qu'autant de temps qu'il eſt néceſſaire pour remplir le réſervoir de cet égout, & dans cet intervalle, les fontaines qui recevoient des eaux de Belleville, reçoivent celles de la rivière.

On a ſupputé en 1738, que les pompes du pont Notre-Dame, qui font ſeules l'aiſance & la richeſſe d'une auſſi grande ville que Paris, donnoient environ huit mille muids d'eau par jour; ainſi, en ſuppoſant que les trois aqueducs en fourniſſent, année commune, cinquante pouces, leur produit journalier doit être de deux mille ſix cents ſoixante-ſix muids & quelque choſe de plus, par conſéquent le total des eaux fluantes chaque jour ſera de dix mille ſix cents ſoixante-ſix muids pour la Ville; ſi l'on ajoute à cette quantité, celle que le Roi retire des eaux d'Arcueil & de la pompe de la Samaritaine, qui peuvent monter à cent pouces, l'on ſera en état de comparer la diſette de la ville de Paris, lorſqu'elle étoit réduite aux ſeuls aqueducs du Pré-Saint-Gervais & de Belleville, avec l'abondance dont elle jouit aujourd'hui: mais que cette abondance paroît médiocre, lorſqu'on la compare à cette magnificence Romaine dont parle Pline, & dont on peut voir le détail dans le Traité des aqueducs de Frontin, qui préſidoit à la police des eaux de Rome ſous l'empire de Trajan. Ce n'étoient point de foibles ruiſſeaux comme les nôtres que les aqueducs amenoient dans la ville de Rome; c'étoient, pour ainſi dire, des fleuves entiers: outre les eaux de ſources, on ſait qu'on faiſoit couler les eaux du fleuve *Anion*, aujourd'hui le Téveron,

ſoit priſes vers ſa ſource, ſoit un peu au-deſſus de ſon embouchure dans le Tibre, ſelon les différens lieux de la ville où l'on vouloit les faire couler; car il y avoit des fontaines ſur le Capitole & ſur les autres montagnes qui étoient renfermées dans l'enceinte de Rome. Les détails que nous ont laiſſé Vitruve, Pline & Frontin ſur toutes ces eaux, ſur la police qu'on obſervoit pour leur diſtribution, ſur les travaux immenſes qu'il avoit fallu faire pour leurs conduites, tant dans la campagne que dans Rome; ces détails, dis-je, nous ſurprennent; mais rien ne coûtoit à ce peuple, lorſqu'il s'agiſſoit de la conſtruction d'ouvrages qui pouvoient contribuer au bien public, & dont la magnificence accompagnoit toujours la ſolidité. Pour en donner une idée, il ſuffit de rappeler ce que Pline rapporte des travaux d'Agrippa pour la diſtribution des eaux dans la ville de Rome pendant une ſeule année. « Agrippa, dit-il, pendant ſon édilité, ayant ajouté l'eau vierge à celles qui étoient à Rome, il les fit couler par pluſieurs tuyaux « dans tous les quartiers; il fit creuſer ſept cents lacs ou réſer- « voirs, conſtruire cent cinq fontaines & cent trente châteaux « ou regards, dont la plupart étoient décorés d'ornemens magni- « fiques; on y comptoit trois cents ſtatues d'airain ou de marbre, « & quatre cents colonnes de marbre: » *eaque omnia,* ajoute Pline, *annuo ſpatio.* Nos fontaines publiques ne ſe ſont point remarquer par cet appareil de magnificence; car, à l'exception de la ſuperbe ſtructure de la fontaine de la rue de Grenelle, conſtruite en 1739, ſous la cinquième Prevôté de M. Turgot, & de l'élégance des figures qui accompagnent celle des Innocens, toutes les autres ſont d'une ſimplicité qui les confondroit avec les bâtimens qui les environnent, ſi le bruit de ceux qui puiſent de l'eau n'avertiſſoit qu'elles exiſtent; on n'a eu égard qu'à leur utilité, & non à leur décoration: mais revenons aux Romains.

Lib. XXXVI, c. 15.

Agrippa, qui vouloit que le peuple ſe reſſouvînt de ſon édilité, lui accorda l'entrée gratuite dans cent ſoixante-dix bains publics; le nombre de ces bains, du temps de Pline, étoit augmenté à l'infini: *quæ nunc Romæ ad infinitum auxère*

numerum. Ils avoient leur eau particulière, & ce n'étoit pas celle qui étoit la meilleure à boire; les Romains n'avoient garde de prodiguer celle-ci aux bains, aux naumachies, aux canaux du cirque, aux viviers & aux baſſins qui ne ſervoient qu'à l'embelliſſement & à la décoration des maiſons. Toutes ces pièces d'eau avoient des ſources deſtinées à les remplir. C'eſt donc avec raiſon que Pline, après avoir parlé de cette partie de la magnificence des Romains, en conclut qu'on eſt obligé d'avouer qu'il n'y avoit rien de ſi admirable dans toute la terre; & que Frontin ne daigne pas ſeulement comparer les pyramides d'Égypte & tous ces ouvrages inutiles tant vantés par les Grecs, aux bâtimens, aux arcs conſtruits les uns ſur les autres, à ces montagnes creuſées pour donner paſſage aux eaux néceſſaires aux habitans de la ville de Rome, dont quelques-unes y venoient de quinze ou ſeize lieues.

Il s'en faut beaucoup, comme je l'ai dit en commençant ce Mémoire, que notre magnificence & nos travaux pour amener des eaux dans Paris, égalent ce que les Romains ont fait; nous les avons imités en petit: mais auſſi il faut conſidérer que l'étendue du ſol de Paris & le nombre de ſes habitans, ne ſont nullement comparables à la grandeur de Rome, & à ce peuple immenſe qu'elle renfermoit dans ſon enceinte: de plus, nos mœurs & nos uſages ſont différens; en amenant dans Paris des eaux de ſources, ou en élevant celles de la rivière par le moyen des pompes, on n'a ſongé qu'à procurer à ſes habitans une boiſſon ſalubre. S'il y a quelques maiſons dont les jardins ſoient décorés de baſſins, elles ſont en petit nombre, & ces baſſins ne ſont remplis que du ſuperflu d'une eau deſtinée à d'autres uſages plus néceſſaires. Nous n'avons point de bains publics, qui étoient en ſi grand nombre à Rome, & qu'on trouvoit diſperſés dans tous ſes quartiers; nous n'avons point de naumachies, c'eſt-à-dire de ces réſervoirs immenſes qu'on rempliſſoit d'eau lorſqu'on vouloit donner au peuple le ſpectacle d'un combat naval au milieu de cette ville; du temps de Trajan on comptoit cinq cents quatre-vingt-onze lacs ou viviers auxquels on avoit deſtiné treize cents trente-cinq pouces

(quinariæ)

(quinariæ) d'eau *(a)*. Agrippa ayant entrepris de nettoyer les égouts de Rome, fit conſtruire ſept canaux qui y conduiſoient des volumes d'eau ſi conſidérables, que Pline leur donne le nom de fleuves; leur impétuoſité & leur rencontre en ſens contraire avec les eaux du Tibre qu'on y faiſoit entrer quelquefois, formoient des torrens qui entraînoient les immondices & les décombres qui s'y rencontroient, ſans que les ſecouſſes violentes de ces eaux endommageaſſent un édifice qui ſubſiſtoit depuis huit cents ans. Sa largeur & ſon exhauſſement étoient tels qu'un chariot chargé de foin pouvoit y paſſer à l'aiſe, *ut vehem fœni largè onuſtam tranſmitteret.*

Frontin, de Aquæduct. l. II, p. 245.

Lib. XXXVI, c. 15.

Si l'on fait maintenant réflexion à tous les différens uſages que les Romains faiſoient de leurs eaux, on ne ſera pas ſurpris qu'ils aient fait tant de dépenſes pour les amener dans leur ville, où elles ne contribuoient pas ſeulement à leur boiſſon, mais encore à leurs plaiſirs & à la ſalubrité de l'air; en un mot, ils avoient du ſuperflu, & nous nous ſommes bornés au ſimple néceſſaire; je mets au rang de nos néceſſités l'écoulement des eaux de Belleville dans le grand égout, dont l'infection éloignoit autrefois de ſes bords les habitans qui auroient voulu y conſtruire des maiſons : il étoit réſervé à M. Turgot d'entreprendre un ouvrage digne des Romains, & qui ſeul peut immortaliſer ſes Prevôtés, ſans parler des embelliſſemens dont il a orné la capitale, & que nous admirons aujourd'hui. La magnificence & le bon goût qui ont éclaté dans les fêtes qu'il a données au public, ont reçu les applaudiſſemens qui leur étoient dûs; mais il étoit trop judicieux pour n'être pas perſuadé que c'eſt par des monumens ſubſiſtans & utiles, que le nom des grands hommes paſſe à la poſtérité; on doit mettre, ſans contredit, au rang de ces monumens la conſtruction du grand égout, dont il a rendu le voiſinage praticable. Avant lui ce n'étoit qu'une ſimple tranchée, creuſée dans des marais,

(f) Je traduis le mot *quinariæ* par pouces : on appeloit ainſi, d'après Vitruve, un tuyau rond formé par une lame de plomb de cinq doigts de largeur : *ab eo quòd plumbea lamina quinque digitorum latitudinem habens circumacta in rotundum, hunc fiſtulæ modulum efficiat.* Frontin, page 230.

ſans aucune maçonnerie, ni pavé au fond, ce qui avoit beaucoup contribué à ſon encombrement, à lui faire perdre ſa pente, & à faire regonfler même les eaux dans Paris, de ſorte qu'en 1715 on fut obligé de détourner les égouts de la vieille rue du Temple & de S.t Louis, & de les faire paſſer dans les foſſés de la ville, pour couler dans la rivière au baſtion de l'Arſenal, parce qu'ils ne pouvoient plus avoir d'écoulement dans le grand égout. On conçoit aiſément les dangereux effets que pouvoient produire ces eaux ſales & croupies mêlées avec celles de la Seine, dont le canal devenoit noir dans la moitié de ſa largeur, ſur-tout dans des temps d'orages; ce furent ces dangers qui firent prendre la réſolution, en 1737, de conſtruire un nouvel égout, qui a trois mille cent ſix toiſes de longueur, depuis le bout de la rue du Calvaire, près des remparts, juſqu'à la Savonnerie, où il ſe rend dans la rivière: il eſt conſtruit en maçonnerie dans toute ſa longueur, avec des dalles de pierre en canivaux au fond, & des murs des deux côtés de quatre à cinq pieds de haut, dont les couronnemens ſervent de banquettes pour marcher le long de l'égout, & pour en faciliter le nettoiement lorſqu'on y fait couler l'eau de l'aqueduc de Belleville, qu'on a retranchée des fontaines de Paris, auxquelles on a ſubſtitué de l'eau de rivière, comme je l'ai déjà dit. L'eau de Belleville vient donc maintenant ſe rendre dans le réſervoir qui eſt à la tête du grand égout, & qui contient vingt-deux mille cent douze muids d'eau; & comme l'eau de Belleville n'auroit pas été ſuffiſante pour fournir la quantité d'eau néceſſaire pour laver & rafraîchir l'égout, l'on y a ſuppléé en creuſant un puits qui a douze pieds de diamètre, & dont les ſources abondantes produiſent dix-ſept pieds d'eau de profondeur: c'eſt de ce puits qu'on tire, par le moyen de ſix corps de pompes aſpirantes & refoulantes, l'eau qui, avec celle de l'aqueduc de Belleville, ſert à remplir le réſervoir.

On eſt à préſent en état de comparer l'état préſent des eaux qui coulent dans les fontaines de Paris, pour l'uſage de ſes habitans, avec la médiocrité de celles qu'ils avoient autrefois; les Romains furent les premiers à les y amener, par le moyen de

ſ'ancien aqueduc d'Arcueil: cet aqueduc ſubſiſta juſqu'au règne de Charles le Chauve, qu'il fut détruit par les Normands. Depuis ce temps il ne paroît pas que les Pariſiens aient eu des eaux de ſource juſqu'au règne de Philippe Auguſte; car avant lui il n'eſt fait aucune mention des eaux du Pré-Saint-Gervais & de Belleville: ces eaux ſuffirent, pendant quatre cents ans, pour l'uſage des maiſons ſituées dans les quartiers appelés la Ville, au nord de la Seine; & pendant tout ce temps, la Cité & l'Univerſité furent ſans fontaines. La première qu'on vit dans la Cité, eſt celle qui fut conſtruite ſur l'emplacement de la maiſon de Jean Châtel, en 1606, & toutes celles de l'Univerſité ſont poſtérieures à l'an 1624, année de la conſtruction du nouvel aqueduc d'Arcueil; depuis ce temps les eaux de la rivière, élevées par les pompes de la Samaritaine & du pont Notre-Dame, ont encore contribué à l'augmentation des eaux de Paris.



MÉMOIRE SUR L'ORIGINE DE LAURE, CÉLÉBRÉE PAR PÉTRARQUE.

Par M. MÉNARD.

Lu le 7 Mars 1758.

IL eſt ſurprenant que dans le grand nombre d'écrivains qui ont travaillé ſur la vie de Pétrarque, il ne s'en trouve aucun qui nous donne une connoiſſance certaine de l'origine & de l'extraction de Laure, cette beauté que Pétrarque célébra avec tant de délicateſſe dans ſes poëſies Italiennes : ce qu'ils en ont dit eſt rempli de contradictions. Il ſembloit qu'on devoit trouver ce point éclairci dans la vie de Pétrarque qu'a donnée M. de la Baſtie, & qui ſe lit dans nos Mémoires; on avoit lieu de l'eſpérer de ce ſavant Académicien, homme d'eſprit & de goût, critique judicieux, de plus né & habitué dans le pays qui avoit vû naître la célèbre héroïne de Pétrarque, & par-là beaucoup plus à portée qu'un autre de nous développer les obſcurités qui nous cachoient ſon origine : cependant M. de la Baſtie nous a laiſſés dans l'indéciſion; on ne voit pas du moins qu'il ait pris là-deſſus aucun parti. J'ai cru que ce point intéreſſant méritoit d'être diſcuté : ſi l'on s'eſt attaché à perpétuer le ſouvenir d'un Poëte qui a contribué, par la beauté de ſes Sonnets & de ſes Odes, à perfectionner la langue Italienne, il eſt juſte auſſi de faire connoître celle qui en fut l'objet, & à laquelle il eſt, en quelque façon, redevable de toute ſa célébrité : les monumens du temps conciliés avec les propres écrits de Pétrarque, ſeront mes garants & mes guides.

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 750 & ſuiv. & tome XVII, p. 760 & ſuiv.

Alexandre Vellutello, qui a recherché l'origine de Laure, la fait fille de Henri Chiabaud ou Chabaud, ſeigneur de Cabrières, & fixe ſa naiſſance au 4 de juin de l'an 1314; il dit avoir vérifié ce fait dans deux regiſtres de baptêmes du lieu de Cabrières, où il fit un voyage exprès pour s'en inſtruire

Vellutell. origin. di Madon. Laura.

par lui-même; regiſtres qui, ſelon lui, alloient depuis l'an 1308 juſqu'en 1384: comme il trouva, ſous la date que j'ai rapportée, le nom d'une Laure, fille du ſeigneur de Cabrières, il ne fit pas difficulté de la prendre pour cette Laure que Pétrarque aima dans la ſuite.

Cette découverte ne trouva de croyance que dans un petit nombre d'écrivains; je ne connois du moins que Jean-André Geſualdo, Jean-Maria Creſcimbeni, & Muratori, commentateurs ou hiſtoriens de Pétrarque, qui en aient été partiſans: en effet, elle répugne évidemment à la vérité, & même à la vraiſemblance. On peut aſſurer avec fondement que ces prétendus regiſtres n'ont jamais exiſté; il eſt certain que dans le XIV.[e] ſiècle on n'en connoiſſoit pas l'uſage, même pour les grandes villes, & moins encore pour les petits lieux, du moins dans le comté Venaiſſin, où Cabrières eſt ſitué, ainſi que dans la pluſpart des provinces méridionales de la France. Mais qui plus eſt, quand on auroit tenu de pareils regiſtres à Cabrières dans le temps de la naiſſance de Laure Chabaud, ils n'exiſtoient certainement plus lorſque Vellutello vint en faire la recherche, ce qui fut près de deux ſiècles après; que de ravages, que d'hoſtilités inteſtines n'eſſuya pas toute la contrée dans cet intervalle? ravages qui déſolèrent le pays, & entraînèrent à la fois la deſtruction de ſes habitans, & la diſſipation des archives & des manuſcrits. Cette dévaſtation particulière, l'impoſſibilité même de l'exiſtence des regiſtres de Cabrières au temps de Vellutello, ſont formellement atteſtées par un auteur bien inſtruit de l'hiſtoire du pays, je parle du célèbre Joſeph-Marie Suarez, évêque de Vaiſon *(a)*.

Au ſurplus je ne conteſterai pas l'exiſtence d'un Chiabaud

(a) Itaque perdifficile, imò ferè impoſſibile cenſeo ſervata tamdiu fuiſſe acta natalium a Parocho, cùm præſertim lues illa funeſtiſſima, quæ penè totum terrarum orbem exhauſit, & codices ac volumina regeſtaque peſſumdedit & abolevit, parum abfuit, universa, crudeliùs & immaniùs hac in regione graſſata ſit anno 1348, totque ſint inſecutæ peſtilitates, tot bella, tot incendia ingruerint, tantiſque caſibus exagitata ſint hæc oppida, ut ſuſpicer meritò, vel fucum factum Velutello, peregrino homini, ab aliquo indigenâ, vel ab ipſo poſteris. Suarez, epiſt. ad Jac. Phil. Thomaſſ. epiſc. Emon.

ou Chabaud, ſeigneur de Cabrières, comme a fait M. de la Baſtie, qui prenant le nom de famille de ce ſeigneur pour un nom défiguré, cherche à le rétablir par celui de Baux; qui de-là fait de vains efforts pour déterrer quel village étoit celui de Cabrières; qui conjecture enfin que Vellutello a voulu parler d'un ſeigneur de la maiſon de Baux, dans laquelle étoit alors cette terre, ſituée au-deſſus de Vaiſon, dans le diocèſe de S.t Paul-trois-Châteaux. L'hiſtorien de la nobleſſe du comté Venaiſſin nous aſſure qu'il y avoit une famille du nom de Chabaud établie dans cette province au XIV.e ſiècle, & qu'elle poſſédoit la terre de Cabrières, non point celle que déſigne M. de la Baſtie, mais le village de ce nom, ſitué au diocèſe de Cavaillon, près de la fontaine de Vaucluſe.

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 766 & ſuiv.

M. Pithon-court, hiſt. de la Nobl. du comt. Venaiſſ. t. III, p. 202.

Remarquons cependant que cet hiſtorien, ſur le ſeul témoignage de Vellutello, place une Laure de Sade, qu'il fait fille de Hugues & de Raimonde Garnier, dans la filiation de la maiſon de Sade; il ſuppoſe que cette Laure épouſa Henri Chabaud, ſeigneur de Cabrières; & que de ce mariage naquit Louiſe Chabaud, dame de Cabrières, qui fut mariée avec Louis de Montjoie. Tout ceci ne fait que jeter une plus grande confuſion ſur le ſentiment que je réfute; on vient de voir d'ailleurs ce qu'il faut penſer de ce qu'a rapporté Vellutello.

Ibid. p. 163.

D'autres eſtiment que Laure, aimée de Pétrarque, étoit de la maiſon de Sade, mais une autre Laure très-différente de celle dont je viens de parler, puiſqu'ils prétendent qu'elle ne fut jamais mariée: cette opinion eſt la plus générale dans le pays, ſuivie même par différens auteurs, tels que Jean Noſtradamus, dans ſes vies des Troubadours; Céſar Noſtradamus, dans ſa chronique de Provence; Vaſquin Philleul, chanoine d'Avignon, qui a donné une traduction en vers françois des poëſies de Pétrarque; Joſeph-Marie Suarez, évêque de Vaiſon, dans une lettre latine ſur ce ſujet adreſſée à Jacques-Philippe Thomaſini, évêque d'Émona; auxquels on pourroit encore ajouter M. de la Baſtie, qui l'appelle une tradition généralement reçue.

Il n'y a jamais eu de Laure dans la maiſon de Sade qui ſoit reſtée fille: nous n'en connoiſſons du moins aucune, dans toute

la ſucceſſion généalogique de cette famille, continuée pendant plus de quatre ſiècles, & conſtatée par les titres les plus authentiques. Je ſais néanmoins que l'hiſtorien de la nobleſſe du comté Venaiſſin croit retrouver la Laure de Pétrarque dans une Laure, fille de Paul de Sade & d'Augière le Blanc, qu'il dit ne s'être jamais mariée, & dont Paul, ſon père, fit mention dans ſon teſtament du 19 de mai 1345; mais cet auteur ſe trompe, il prend ici pour une Laure de Sade celle qui n'étoit que la belle-fille de ce Paul de Sade, de laquelle je vais bientôt parler, qui portoit le nom de Laure, & qui étoit très-différente.

M. Pithon-curt, hiſt. de la Nobl. du comt. Venaiſſ. t. III, p. 168.

Ce n'eſt donc point une fille de la maiſon de Sade qu'il faut reconnoître pour Laure célébrée par Pétrarque: c'eſt une Laure entrée dans cette famille par ſon mariage avec un Sade: développons & établiſſons ce que j'avance ici. Audibert de Noves, *de Novis*, chevalier du comté Venaiſſin, eut, entre autres enfans, une fille appelée Laure, qui fut accordée en mariage, le 16 de janvier de l'an 1325 (1326), avec Hugues de Sade, un des principaux ſeigneurs d'Avignon, fils de Paul de Sade; c'eſt-là cette Laure dont nous cherchons à fixer l'origine: une infinité de circonſtances concourent à le prouver.

Archiv. de la maiſon de Sade.

Il faut d'abord obſerver que le temps de la naiſſance de cette fille eſt conforme à l'âge que lui donne Pétrarque. Agée de quelques années de moins que lui, elle a dû venir au monde vers l'an 1308; elle avoit par conſéquent dix-ſept à dix-huit ans lorſqu'elle ſe maria.

Pétrarque la fait naître en un petit lieu, qu'il ne nomme pas à la vérité, mais qui, par l'idée de médiocrité qu'en donne ce Poëte, répond très-bien à celui de Noves où Laure pouvoit avoir pris naiſſance; *& hor d'un picciol borgo un ſol n'ha dato;* ſa famille y étoit établie: ce lieu de Noves eſt ſitué ſur la gauche de la Durance, & fort près de cette rivière; il eſt du diocèſe d'Avignon, mais en Provence, & de la viguerie de Taraſcon.

Petrarc. part. I, ſon. 3: & Triumph. di mort. c. 2, verſ. 163.

Je ſais que Vaſquin Philleul, & l'évêque Suarez, après lui, prétendent, ſur cette médiocrité de lieu indiquée par Pétrarque,

que Laure naquit dans un des fauxbourgs de la ville d'Avignon, alors bien moins conſidérable & d'une moindre étendue qu'elle n'eſt aujourd'hui. Il peut ſe faire, après tout, que Laure de Noves fût effectivement née dans un faubourg d'Avignon; & ce qui ſemble le perſuader, c'eſt que, dans une épitaphe que fit Pétrarque pour elle, & que je rapporterai bientôt, il la fait naître & mourir dans un bourg d'Avignon: *in borgo d'Avinione nacque é mori.* Philleul & Suarez vont plus loin; rapportant tout au ſyſtème qui ſuppoſe Laure iſſue de la maiſon de Sade, ils la font naître précisément dans un quartier d'Avignon qui portoit alors le nom de cette famille *de Sadone;* quartier dont le Rhône & la Sorgue formoient une eſpèce d'île ſéparée du reſte de la ville, & qui eſt maintenant celui de l'égliſe collégiale de la Magdeleine: mais cette idée n'a pas plus de fondement que celle de l'origine de Laure, qu'on fait ſortir de la maiſon de Sade, & tombe par conſéquent d'elle-même. Laure peut être née dans l'un des anciens faubourgs d'Avignon, où ſes parens pouvoient fort bien avoir une maiſon pour y paſſer une bonne partie de l'année, & le reſte dans leur terre de Noves; mais vouloir déterminer dans quel faubourg, c'eſt chercher à fixer les plus grandes incertitudes. Quoi qu'il en ſoit, le lieu de la naiſſance de Laure eſt un point fort indifférent à celui que je diſcute, ſoit qu'on veuille la ſuppoſer à Noves, ſoit qu'on la fixe dans un des faubourgs d'Avignon.

Pétrarque parlant enſuite de l'extraction de Laure, dit qu'elle étoit iſſue de parens diſtingués; *nobil ſangue,* dit-il [a] en un endroit; *ſanguine nota vetuſto,* dit-il [b] ailleurs. Ceci convient parfaitement à Laure de Noves: ſur quoi je ferai obſerver que la famille de Noves étoit très-ancienne, & connue dès le XII.[e] ſiècle. Pons de Noves ſe trouva préſent avec Barral de Baux, vicomte de Marſeille, & pluſieurs ſeigneurs Provençaux, à la conceſſion des franchiſes du monaſtère de la Celle près de Brignolles, qui fut faite en 1189 par Alfonſe II comte de Provence. On voit auſſi la même année un Audibert de Noves, juge d'Avignon, lequel fut encore juge & chancelier du

[a] *Petrarc. part. I, ſon. 178.*

[b] *Epiſt. ad. Jac. Colomna, epiſc. Lombarienſ.*

Hiſtoire de la Nobl. du comt. Venaiſſ. t. III, p. 173.

Ibid. & p. 174.

du comté Vénaiſſin pour le comte de Toulouſe, en 1201 & 1221. Ce n'eſt pas tout : le propre contrat de mariage de Laure de Noves ne nous préſente que des idées d'une noble extraction ; on y donne à Audibert de Noves ſon père, la qualité de chevalier, *miles ;* & à Jean de Noves ſon frère, celle de damoiſeau, *domicellus.* Perſonne n'ignore que c'étoient-là les gradations ordinaires dans les familles d'une nobleſſe avérée.

Conſidérons encore que les facultés de cette famille ne répondoient pas moins à l'idée de nobleſſe que nous en donne Pétrarque. Je vois dans le même contrat de mariage de Laure de Noves, qu'on lui conſtitue en dot la ſomme de ſix mille tournois d'argent du roi de France, marqués à un *O* rond, qui lui avoit été léguée par ſon père : ſomme très-conſidérable pour le temps. Il n'eſt pas, juſqu'aux habits nuptiaux, qui ne répondent à l'état d'une famille noble & aiſée. On lui donne un habit verd complet, un autre d'écarlate, avec une fourrure blanche & griſe, & autres ornemens & aſſortimens convenables ; on lui donne enfin une chaîne ou ceinture d'argent & un lit de plumes.

Au reſte, s'il étoit permis d'ajouter à ces preuves du mariage de Laure, qu'on a cru juſqu'ici être reſtée fille, un nouveau degré de certitude, je dirois, & cette obſervation, je la dois à M. l'abbé de Sade, de la même maiſon que le mari de cette illuſtre dame, & de qui nous aurons bientôt une ſavante vie de Pétrarque ; je dirois que Pétrarque lui-même nous en a laiſſé un témoignage invincible dans ſes entretiens ſur le mépris du monde, où il introduit S.t Auguſtin pour interlocuteur. Il y eſt dit expreſſément que Laure avoit une ſanté affoiblie, & que ſon corps étoit épuiſé par la maladie & par ſes fréquens enfantemens : *Morbo & crebris partubus corpus exhauſtum.* Le mot *partubus,* de ce paſſage, qui eſt en abrégé dans les manuſcrits, & ainſi exprimé, *ptbus,* comme l'a le premier remarqué M. l'abbé de Sade, dans ceux de la bibliothèque du Roi, & comme j'en ai moi-même été pleinement convaincu par l'examen que nous en avons fait enſemble ; ce mot,

Petrach. de contemptu mundi, dialog. 3.

dis-je, avoit mal-à-propos été interprété par celui de *perturbationibus*, qui se rapporteroit à des chagrins & à des troubles de l'ame, & on l'a imprimé de même dans toutes les éditions de Pétrarque : mauvaise explication, qui a laissé jusqu'ici dans l'oubli une preuve du mariage de Laure.

Suivons les autres circonstances de la vie de cette illustre dame, & voyons si elles se rapportent avec celles de la maîtresse de Pétrarque, telles qu'il les a lui-même mentionnées dans ses vers. On vient de voir que Laure fut mariée avec Hugues de Sade en 1326; dès-lors elle quitta sans doute la terre de Noves, & habita depuis & constamment à Avignon, où étoit fixée la résidence de son mari. Pétrarque, qui a eu soin d'instruire la postérité du premier instant où son amour prit naissance, nous apprend en différens endroits, que ce fut le 6 d'avril de l'an 1327, qu'il vit Laure, pour la première fois, dans l'église de Ste Claire d'Avignon, & qu'il en devint aussitôt amoureux. Cela est très-conforme à l'époque du changement d'habitation de Laure, fixée en cette ville-là depuis son mariage.

Petrac. part. 1, son. 47 & 175, & Triomph. di mort. cap. 1.

M. de la Bastie a avancé que ce fut à la campagne que Pétrarque rencontra Laure pour la première fois, & cela d'après quelques passages de ce Poëte, dans lesquels il insinue qu'il rencontra cette beauté sur les bords d'une rivière où il se promenoit tout seul. Mais ne faut-il pas reconnoître dans ces passages les licences poëtiques? Pétrarque se promenoit sans doute sur les rives de la Sorgue, qui étoit le chemin que Laure avoit à prendre pour arriver de sa maison à l'église de Ste Claire; & ce fut-là qu'il la rencontra pour la première fois: de-là ces rives fleuries, cette herbe, ce gazon, qui entrent dans son récit.

Mém. de l'Ac. des Inscr. t. XV, p. 766 & suiv.

A cette réponse, joignons un témoignage plus fort & plus précis: c'est Pétrarque lui-même qui me le fournit. On conserve dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, un Virgile manuscrit, qui est sorti de la bibliothèque publique de Pavie, & qui avoit autrefois appartenu à Pétrarque, sur lequel est une note écrite de sa propre main, qui porte expressément que ce fut

dans l'églife de S.[te] Claire qu'il vit, pour la première fois, la belle Laure; note qu'il écrivit à l'occafion de la mort de cette dame, & qui rappelle en deux mots la naiffance, les fuccès & la fin de fes amours. Vellutello, Gefualdo, le Tafſoni, & après eux M. de la Baftie, rejettent cette note, parce qu'ils la difent écrite après coup; mais nous leur oppoferons, pour en établir l'authenticité, un manufcrit de la bibliothèque du Roi, qui contient les poëfies Tofcanes de Pétrarque, & à la fin duquel eft tranfcrite la note dont je parle ici, comme fidèlement copiée fur le Virgile de Pétrarque, gardé alors dans la bibliothèque de Pavie; je la joins ici *(b)*, pour qu'on puiffe encore mieux en juger. Ce manufcrit, que M. l'abbé Sallier a eu la bonté de me communiquer, eft de la fin du XIV.[e] fiècle ou du commencement du XV.[e], & par conféquent très-voifin du temps où Pétrarque vivoit, & où l'on étoit fort en état de reconnoître, par fa véritable écriture, la fidélité de la note. Il fut envoyé de Venife au célèbre Grollier de Lyon, par le Libraire Jean-François Afolano, ainfi que nous l'apprend une autre note écrite en Italien fur le premier feuillet qui lui fert de contre-page.

(b) Memorabilia quedam de Laurâ, manu propriâ Francifci Petrarce fcriptâ in quodem codice Virgilii in Papienfi Bibliothecâ reperta. Copié fur un manufcrit de la bibliothèque du Roi, coté n.° 7771, dans les derniers feuillets.

Laura, propriis virtutibus illuftris, & meis longùm celebrata carminibus, primùm oculis meis apparuit fub primum adulefcentie mee tempus, anno Domini M. CCC. XXVII, die VI menfis aprilis, in Ecclefia fancte Clare Avinioni, horâ matutinâ. Et in eadem civitate, eodem menfe aprilis, eodem die fexto, eâdem horâ primâ, anno autem M. CCC. XLVIII, ab hac luce lux illa fubtracta eft, cùm ego fortè Verone effem; heu! fati mei nefcius.

Rumor autem infelix per litteras Ludovici mei me Parme reperit anno eodem, menfe maii, die decimo nono, manè. Corpus illud caftiffimum ac pulcherrimum in loco fratrum Minorum repofitum eft ipfâ die mortis, ad vefperam.

Animam quidem ejus, ut de Africano ait Seneca, in cœlum unde erat rediiffe mihi perfuadeo.

Hec autem ad acerbam rei memoriam, amarâ quâdam dulcedine fcribere vifum eft : hoc potiffimùm loco qui fepe fub oculis meis redit; ut fcilicet nihil effe debere quod ampliùs mihi placeat in hac vitâ, & effracto majori laqueo tempus effe de Babilone fugiendi, crebrâ horum infpectione, ac fugaciffime etatis extimatione commonear. Quod previâ Dei gratiâ facile erit, preteriti temporis curas fupervacuas, fpes inanes, & inexpectatos exitus acriter ac viriliter cogitanti.

La beauté de Laure répondoit auſſi très-bien à tout ce qu'en dit Pétrarque dans ſes vers; je ſais qu'on a quelques portraits d'elle qui véritablement ne juſtifieroient pas cette idée; mais j'en juge par celui qu'on a mis à la tête de la nouvelle édition des Œuvres de ce Poëte, commentées par Louis Caſtelvetro, imprimées à Veniſe en 1756, gravé d'après l'original de Gentile Bellini, qui eſt entre les mains des ſeigneurs Nani à Veniſe. Je vois, par ce portrait, que Laure avoit le viſage rond, les yeux à fleur de tête, la bouche petite, les ſourcils très-bien faits, & le nez dans une agréable proportion, avec beaucoup de douceur & de modeſtie répandues ſur ſon viſage. Pétrarque nous apprend d'ailleurs qu'elle avoit les cheveux blonds, la peau très-blanche, & qu'elle étoit d'une taille & d'un port remplis de majeſté.

Jean Noſtrad. vies des Troubad. p. 115. César Noſtrad. hiſt. de Provence, part. III, page 364. Hanfrid. hiſt. de Prov. p. 106 & ſuiv.

Laure de Noves ne fut pas moins recommandable par la délicateſſe de ſon eſprit que par les charmes de ſa beauté: auſſi ce fut-là le double lien qui forma l'eſclavage & la paſſion de Pétrarque. Nous ferions tort à ce Poëte, Philoſophe tout enſemble, & le plus beau génie de ſon ſiècle, ſi nous le ſuppoſions épris d'un amour auſſi fort & auſſi éperdu que le ſien, & qui n'auroit pas eu ces deux objets pour principe. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit alors le temps où il venoit de ſe former en Provence une cour de politeſſe, composée des dames du pays les plus diſtinguées autant par leur goût pour la poëſie & pour la belle Littérature, que par leur naiſſance & leur rang. Ce ſeroit peu connoître nos hiſtoires, que d'ignorer que cette aſſemblée portoit le nom de *Cour d'amour,* & qu'on y prononçoit des arrêts ſur des différens élevés entre Amans; arrêts qui ont ſervi de modèle à ceux que nous avons de Martial d'Auvergne, accompagnés d'un commentaire Latin très-ſavant & très-curieux de Benoît le Court, habile Juriſconſulte. Ce nouveau Tribunal qui fit alors tant de bruit dans le monde, & dont la mémoire n'eſt pas encore perdue, tenoit ſes principales aſſiſes à Romanil, château du diocèſe d'Avignon, mais ſitué dans la viguerie de Taraſcon, au midi de Noves, & au-delà de la Durance, lequel appartenoit à la maiſon de

Gantelmi, & entra dans celle de Sade par le mariage d'Étiennette Gantelmi avec Barthélemi de Sade. Cette Étiennette, élevée dans les Belles-Lettres, étoit elle-même de la Cour d'amour, & attira dans ſon château les aſſiſes de ce tribunal. Hugues de Sade, qui venoit d'épouſer la belle Laure, étoit ſon neveu. Comme elle trouva dans cette nièce d'alliance un heureux génie & beaucoup de goût pour la Poëſie, on juge bien qu'elle ne tarda pas à l'aſſocier à une ſi brillante cour; elle donna même tous ſes ſoins pour perfectionner ſes riches & heureuſes diſpoſitions: c'eſt de l'une & de l'autre que Jean & Céſar Noſtradamus ont fait l'éloge, en adoptant toutefois l'erreur de la plupart des écrivains, qui ſuppoſent Laure iſſue des Sade. « Laure iſſue de l'illuſtre famille de Sade, dit le premier, dans ſes vies des Troubadours, gentil-femme d'Avignon, ſi célébrée par François Pétrarque, & par d'autres poëtes Provençaux, fleuriſſoit à Avignon en 1341; elle fut élevée aux bonnes Lettres par Phanette Gantelme, dame de Romanil, ſa tante, noble & notable dame d'Avignon: elles romançoient l'une & l'autre promptement, continue-t-il, & en toutes ſortes de poëſies provençales; & tout ainſi qu'Étiennette, comteſſe de Provence, & Alaſie, vicomteſſe d'Avignon, & autres dames Provençales, qui avoient brillé par leur ſavoir; de même, celles-ci furent en réputation dans tout le pays. Phanette Gantelme avoit beaucoup d'enthouſiaſme & de vivacité; elle & ſa nièce Laure étoient de la cour d'amour d'Avignon. » Céſar Noſtradamus en fait un éloge encore plus détaillé; c'eſt ſous l'année 1341. « Laurète, dit-il, fille de Paul, de l'illuſtre famille de Sade, chevalier très-honorable d'Avignon, tant célébrée par le divin poëte Tuſcan, & par aucuns poëtes Provençaux, fleuriſſoit de ce temps, aux louanges de laquelle tous ces excellens & ſublimes eſprits ont rendu leurs noms immortels & leur mémoire recommandable; car le nom de cette damoiſelle a été tellement illuſtré par Pétrarque ſous le nom de *Laure*, qu'il applique diverſement, tantôt au vent doux que les Latins appellent *aura*, tantôt à l'arbre du laurier, qu'il ſemble qu'elle ſoit encore vivante, & qu'on la ſente

Jean Noſtrad. vies des Troub. p. 115.

Céſ. Noſtrad. hiſt. de Prov. part. III, page 364.

» eſmouvoir & trembler dans ſes héroïques & inimitables ſonnets.
» Auſſi fut-elle apprinſe aux bonnes Lettres par la curioſité & noble induſtrie de Phanette des Gantelmes, ſa tante, dame de Romanin, non loin de S.[t] Remy, appartenant encore à ceux de Sade; laquelle ſe tenant en Avignon de ce même temps, eſtoit pareillement une fort illuſtre & notable dame; ces deux gentils-femmes, continue notre hiſtorien, eſtoient douées de beaucoup de qualités excellentes; car elles eſtoient humbles en leur parler, ſages & conſidérées en leurs actions, honneſtes en leur converſation, fleuriſſantes & accomplies en toutes vertus, admirables en bonnes mœurs, de beauté très-élégante, de port & maintien gracieux & modeſte, & tant bien nourries, que chacun eſtoit eſpris de leur amour; toutes deux romanſoient promptement en toute ſorte de rithme provençale, ſuivant ce qu'en a eſcrit le Monge des Iſles d'or, & ſelon leurs propres œuvres, qui rendent un très irréprochable teſmoignage de leur doctrine & capacité. » On voit qu'il faut entendre, par ce que diſent ici ces deux écrivains, non point que cette Laure fut la propre nièce d'Étiennette Gantelmi, mais ſa nièce d'alliance; au moyen de quoi tout ſe concilie & ſe rapporte très-bien aux monumens. Au ſurplus celle que ces hiſtoriens nomment Phanette, n'eſt autre qu'Étiennette; de *Stephaneta* on a fait *Phaneta* & *Phanette,* ainſi que le pratiquent encore les Italiens, parmi leſquels ces ſortes de diminutifs ſont extrêmement en uſage.

De ces témoignages il réſulte que Laure de Noves fut un des beaux génies de ſon temps, & qu'elle doit certainement avoir une place parmi les dames de la Cour d'amour; cependant M. de la Baſtie ne peut pas ſe le perſuader, parce que Pétrarque ne la loue pas ſur ce talent, & qu'on ne trouve pas une ſeule pièce attribuée à Laure dans le grand nombre de poëſies provençales que les recueils manuſcrits nous ont conſervés, tandis qu'on y en trouve tant des Poëtes qui ont vêcu avant elle, que de ſes contemporains & de ceux qui ſont venus depuis: mais ces raiſons ne fourniſſent qu'une preuve négative, qui ne doit rien conclure en cette occaſion. Laure aimoit la poëſie, & elle

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 769.

peut fort bien avoir fait des vers, quoiqu'elle ne nous en ait point transmis; en est-il resté de toutes celles qui formoient la Cour d'amour? Au surplus le témoignage des deux Nostradamus, que j'ai rapporté plus haut, détruit entièrement ce que soutient ici M. de la Bastie; ces deux écrivains de Provence ne disent-ils pas, en termes positifs, que Laure de Sade & sa tante *romançoient promptement, & en toutes sortes de poësies & rithmes provençales!* Je sais qu'il ne faut pas toujours faire fonds sur les récits de Jean Nostradamus, qui se trouvent souvent remplis de fables & d'anachronismes, qu'il puise dans des sources peu exactes; mais en cette occasion son témoignage doit avoir plus de poids, parce qu'il ne dit rien sur le talent de Laure pour les vers, & sur l'usage qu'elle en a fait, que d'après le témoignage d'un auteur à peu près contemporain, qui est le Monge des Isles d'or. M. de la Bastie ajoute que la Cour d'amour n'étoit formée que de femmes, & que Laure étant restée fille, ne pouvoit y avoir place; tout ce que j'ai dit ci-devant prouve le contraire; on a vu que Laure de Noves étoit mariée, & que par conséquent rien n'empêchoit qu'elle ne fut de la Cour d'amour.

Remarquons au surplus que cette étroite union, formée entre Laure & la dame de Romanil, venoit sans doute depuis l'enfance de la première; la terre de Romanil & celle de Noves étoient trop voisines pour n'avoir pas occasionné ces liens; je crois même qu'on peut, sans pousser trop loin la conjecture, se persuader que ce voisinage & cette union occasionnèrent le mariage de Laure avec le neveu de la dame de Romanil; & ceci répand un nouveau jour sur l'origine de cette célèbre beauté. On peut y joindre encore une autre circonstance; je remarque que dans le même temps florissoit un poëte Provençal de la même famille que Laure, & qui pouvoit être son oncle ou son frère, appelé Ricard de Noves, chevalier, que César Nostradamus dit être de Noves même, au bord de la Durance, à deux lieues d'Avignon, & dont le roi Robert, comte de Provence, avoit les œuvres parmi celles des autres poëtes Provençaux. N'est-il pas à présumer que le goût de la

César Nostrad. hist. de Provence, part. III, page 379.

poësie, cultivée avec tant de succès par Ricard de Noves & par notre Laure, qui avoit suivi ce goût à l'exemple & sur les invitations de ce chevalier, son parent, fut le premier germe de l'amitié établie entre Laure de Noves & Phanette Gantelmi?

Les poësies de Pétrarque nous présentent par-tout des idées de campagne, de ruisseaux, de prairies, de vallons; de-là M. de la Bastie conclut que rien n'y ressemble à la ville d'Avignon; que Laure n'a pas passé sa vie à la ville, mais plutôt avec sa famille, dans le même village où elle étoit née & où elle mourut. Ce Savant ne nous dit rien néanmoins sur ce village, il n'a osé le déterminer. Vasquin Philleul, avant lui, avoit été plus hardi; ce traducteur de Pétrarque, qui ne paroît pas adopter le mariage de Laure avec le seigneur de Cabrières, & qui la suppose restée fille, après s'être fait un systême particulier de sa résidence à Cabrières, près de Vaucluse, rapporte au village de ce nom toutes les descriptions de Pétrarque: mais je n'ai qu'une observation à faire pour renverser tout ce systême; c'est que la terre de Cabrières dont il est ici question, n'a jamais été dans la maison de Sade; que cette terre appartenoit, du temps de notre Laure, à la maison de Chabaud; que de-là elle passa dans celle de Montjoie, & enfin dans celle d'Ancésune, où elle est encore aujourd'hui.

Mém. de l'Acad. des Inscriptions, t. XVII, p. 417 & suiv.

Hist. de la Nobl. du comté Venaiss. t. III, p. 163 & 201.

Si nous nous arrêtions aux interprétations forcées qu'on veut donner à tous les différens endroits de Pétrarque qui peuvent présenter des idées de campagne, nous pourrions placer le séjour de Laure dans le lieu de Saumane, qui appartient à la maison de Sade: la position de cette terre favoriseroit aussi-bien le systême de ces interprétations que celle de Cabrières; car Saumane est situé au nord de la fontaine de Vaucluse, & à trois cents toises, qui est à peu près un demi-quart de lieue, de la maison ou château de Pétrarque. Mais il se présente à cet égard une difficulté insurmontable; la terre de Saumane n'étoit point alors dans la maison de Sade; elle n'y est entrée que par le don qu'en fit le pape Nicolas V, en 1451, à Baudet, c'est-à-dire Raibaudet ou Raibaud de Sade II du nom, qui en prit possession le 14 de novembre de la même année.

Archiv. de la maison de Sade.

Ce

Ce n'eſt donc point à une terre ou campagne qu'il faut appliquer ce que dit Pétrarque du ſéjour & des rencontres de Laure, c'eſt à Avignon même que toutes ces deſcriptions ſe rapportent. Laure habitoit la maiſon de ſon mari, qui renfermoit un grand emplacement au-deſſous du palais des Papes; emplacement qui eſt depuis devenu un quartier très-peuplé de cette ville, mais qui alors contenoit des jardins & des prairies, & qui portoit le nom de Sade. La proximité de la Sorgue, qui traverſe Avignon & ſe jette dans le Rhône, où non loin de-là ſe jette auſſi la Durance, fournit à Pétrarque toutes ces idées de campagne, de fleuves & de ruiſſeaux, qui juſqu'ici ont tant exercé ſes Commentateurs. Cette maiſon qu'habitoit Laure ſe trouvoit d'ailleurs dominée par un rocher élevé & très-eſcarpé, ſur lequel eſt placée l'égliſe métropolitaine d'Avignon : c'étoit de ce rocher que Pétrarque alloit épier le moment où Laure ſe promenoit dans ſes jardins; & ce ſont ces heureux momens qu'il dépeint avec tant de délicateſſe dans ſes vers, & qui ont produit juſqu'à trois cents dix-huit ſonnets & quatre-vingt-huit chanſons, dont la variété, quoique toujours pour un ſeul & même objet, fait le plus grand éloge de la fécondité de génie de cet excellent Poëte.

Qu'on ne nous diſe pas que Pétrarque n'auroit point choiſi la retraite de Vaucluſe, ſi la préſence de celle qui faiſoit toute ſa paſſion ne l'y eût attiré; cette objection ne peut avoir ici la moindre force: nous ſavons que ce poëte n'eut d'autre vue, en ſe retirant à Vaucluſe, que de jouir du repos & de la tranquillité, & de ſe conſacrer tout entier à l'étude des Lettres. Perſonne n'ignore qu'Avignon étoit alors devenu le ſiége des Papes; Pétrarque y avoit paſſé dix années, dans le tumulte d'une ville livrée aux agitations & aux mouvemens inſéparables des Cours des Souverains; dégoûté d'ailleurs de la Cour Romaine, contre laquelle il déclame en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, il ne cherchoit qu'à ſe conſoler dans cette ſolitude : ce n'eſt pas tout, il nous apprend expreſſément lui-même, dans quelques-unes de ſes lettres, qu'il vouloit travailler à s'affranchir de la paſſion qui l'occupoit depuis ſi long-temps. Il y travailla néanmoins

Petrarch. epiſt. l. I, 6; & famil. l. VIII, 3.

bien inutilement; ſon amour l'y ſuivit, & la ſolitude ne fit que l'enflammer davantage: ce fut en 1336 qu'il ſe retira dans cette eſpèce de déſert. Il paroît bien, en effet, que Pétrarque ne s'étoit retiré à Vaucluſe que pour ſe livrer à l'étude; nous ſavons que dans cette paiſible retraite il compoſa la plus grande partie de ſes ouvrages: de ce nombre ſont ſes deux livres *de la vie ſolitaire*, ſon *Traité ſur l'emploi du loiſir dans la vie religieuſe*, ſes *Bucoliques*, en douze églogues, beaucoup de lettres, & une partie de ſes poëſies Toſcanes.

Cependant Pétrarque, toujours livré à ſon amour pour la belle Laure, quittoit quelquefois ſon déſert pour la venir voir à Avignon: ſes vers roulent ſans ceſſe ſur ces fortunés momens; j'y vois, entr'autres choſes, qu'il l'accompagna un jour juſqu'au port de la Durance, & ceci eſt à remarquer. A Noves il y a un port ſur cette rivière, pour paſſer du comté Vénaiſſin dans la Provence; quoique Pétrarque ne nomme pas le lieu, on voit clairement que ce fut à ce port de Noves qu'il accompagna Laure: cette dame, iſſue de la famille de ce nom, alloit ſans doute viſiter ſes parens dans leur château. Caſtelvetro, commentateur de Pétrarque, faute de connoiſſance des lieux, prend mal-à-propos ce voyage de Laure pour un voyage fait dans des pays lointains.

Petrarc. part. I, bellat. 2.

Caſtelver. comment. in rim. del Petrarc. tom. I, part. I, p. 40.

Enfin M. de la Baſtie, toujours ſur le fondement de quelques vers de Pétrarque trop interprétés à la lettre, ſuppoſe que Laure eſt morte à la campagne dans le même village où elle eſt née, & nie par conſéquent tout ce qui s'eſt dit de ſon tombeau placé dans l'égliſe des Frères mineurs d'Avignon. Pluſieurs raiſons vont détruire cette idée; le témoignage de Pétrarque, ſur ce point, eſt bien précis; nous le puiſons encore dans la note manuſcrite du Virgile de la bibliothèque Ambroſienne, dont j'ai parlé plus haut. Après avoir dit que Laure étoit morte en 1348 le 6 d'avril & le matin, qui étoient le même jour & la même heure où ſon amour avoit pris naiſſance, Pétrarque ajoute que ſon corps fut porté le ſoir même du jour de ſa mort dans l'égliſe des Frères mineurs. Mais nous avons quelque choſe de plus fort encore, & c'eſt ici le trait de conviction le plus

Mém. de l'Acad. des Inſcriptions, t. XVII, p. 419.

puiſſant que j'aie à préſenter: Laure, mariée dans la maiſon de Sade, choiſit pour ſa ſépulture le tombeau de la famille qui étoit dans cette égliſe; elle le déclare dans ſon teſtament en termes exprès.

Allons plus loin. Ce teſtament fut fait à Avignon le 3 d'avril de l'an 1348 : or Laure, & ceci perſonne ne le nie, mourut le 6 du même mois & de la même année, c'eſt-à-dire, trois jours après ſon teſtament; diſons de plus, que c'étoit alors qu'une peſte cruelle & générale, dont l'hiſtoire fait mention, déſoloit le pays & la plus grande partie de l'Europe, où elle régna près de trois ans; & que ceux qui en étoient atteints, mouroient le troiſième jour: or c'eſt de cette maladie que Laure mourut; dès qu'elle s'en ſentit frappée, elle fit ſon teſtament le jour même, ce fut le 3 d'avril; & en ſubiſſant les ſymptomes & les gradations de cette peſte, elle en mourut le troiſième jour, qui fut le 6 du même mois. Qui refuſera de reconnoître ici cette évidence, à la faveur de laquelle on découvre l'identité de Laure de Pétrarque avec Laure de Noves, mariée à Hugues de Sade?

Arch. de la maiſ. de Sade.

Au ſurplus, il étoit naturel à cette dame de demander d'être enterrée aux Frères mineurs; c'étoit-là le tombeau de la famille de ſon mari, tel qu'on l'y voit encore ſubſiſtant dans la ſeconde chapelle qui eſt à main gauche, en entrant par la principale porte de l'égliſe; nous en avons la preuve conſtatée par tous les teſtamens de la maiſon de Sade, où l'on voit ſans ceſſe la même élection de ſépulture; nous y trouvons, entr'autres, le propre mari de Laure, Hugues de Sade, demander d'être enterré dans la même égliſe des Frères mineurs, par ſon teſtament fait à Avignon le 13 de novembre de l'an 1364, & il y fut en effet inhumé, comme en fait foi ſon épitaphe gravée contre le mur qui joint le tombeau. C'étoit encore la même ſépulture de cette famille plus d'un ſiècle après; je vois Pierre de Sade ſe la choiſir auſſi par ſon teſtament du 26 de juillet de l'an 1480.

Ibid.

Une preuve ſi convaincante aſſure en même temps l'opinion qui fit attribuer à Laure le tombeau découvert à Avignon

dans l'églife des Cordeliers, en 1529, par Maurice de Sève, antiquaire de Lyon, ainfi que le rapporte l'évêque Suarez. Ce ne fut que par les renfeignemens de la famille qu'on fut affuré que Laure y étoit enterrée; car il faut obferver qu'il n'y a jamais eu d'épitaphe pour elle fur ce tombeau; on n'y voit que celle de fon mari, dont je viens de parler, & où il n'eft nullement fait mention de Laure. Quoi quil en foit, dans ce tombeau fut trouvée une boîte de plomb, où étoit renfermé un fonnet Italien fait en forme d'épitaphe en l'honneur de Laure, dont je parlerai bientôt; & de plus, une médaille de même métal, qui portoit empreinte la figure d'une femme tenant un voile qui voltigeoit par-deffus fa tête, fur lequel étoient écrites ces quatre lettres initiales, M. L. M. I. lettres que l'antiquaire Lyonnois, qui faifoit la découverte, interpréta par ces mots, *Madona Laura morta jace.* Je fais, & je conviens avec M. de la Baftie que ceci pouvoit auffi-bien fe rapporter à toute autre qu'à Laure, & regarder quelque femme diftinguée de la maifon de Sade, enterrée dans ce tombeau long-temps avant ou peut-être après Laure: auffi n'ai-je garde d'employer un pareil moyen pour fortifier les preuves de ce que j'ai avancé fur l'origine de cette dame; mais il eft vrai de dire que cette mauvaife interprétation, ni la médaille même, n'ont rien de commun avec le tombeau des Sade, placé dans l'églife des Cordeliers; il eft certain qu'on ne fauroit nier la preuve de l'exiftence & de la pofition de ce tombeau, qui ne peut être plus évidente, après ce que j'ai rapporté du teftament de Laure & de l'ufage pratiqué dans la famille de fon mari.

Quelques années après, c'eft-à-dire au mois de novembre de l'an 1533, le roi François I.er étant venu à Avignon, à fon retour de Marfeille, où il s'étoit rendu pour conclure le mariage de Henri duc d'Orléans, fon fecond fils, avec Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, eut la curiofité de voir le même tombeau, comme par une efpèce d'hommage que ce grand Prince vouloit rendre aux Lettres, en la mémoire du Poëte & de fon héroïne. Il fit donc ouvrir ce tombeau, & l'on

y trouva dans la boîte de plomb le ſonnet Italien dont j'ai parlé, ainſi que le rapportent tous les hiſtoriens du pays, qui néanmoins ne diſent rien de la médaille. Au ſurplus, ils conviennent que ce ſonnet eſt l'ouvrage de Pétrarque qui, ſur la nouvelle de la mort de Laure, l'envoya d'Italie pour être mis dans ce tombeau. Fantoni, de qui nous avons une hiſtoire d'Avignon & du comté Vénaiſſin, écrite en Italien, & publiée en 1678, rapporte cette pièce d'après une hiſtoire manuſcrite d'Avignon, compoſée par Valladier; elle mérite d'avoir ici ſa place.

Qui riposſan le caſte e felici oſſa
Di quell' alma gentile e ſola in terra.
Aſpro e dur ſaſſo orbe teco hai ſo terra.
E il vero honor, la fama, e belta ſcoſſa. *Fantoni, hiſt. dell Avin. t. II, p. 357 & ſuiv.*

Morte ha del verde Lauro ſuelta e ſmoſſa
Freſca radice, e il prémio di mia guerra
Di quatro luſtri e piu, ſe ancor non erra
Mio penſier triſto, e i chiude in poca foſſa.

Felice pianta in borgo d'Avinione
nacque e mori; e qui con eſſa giace
E penna, e ſtil, l'inchioſtro, e la ragione.

O delicati membri, ò viva face
Che ancor mi cuoci e ſtruggi, inginocchione
Ciaſcun preghi il Signor ti accetti in pace.

François I.er ayant ſatisfait ſa curioſité, & voulant honorer de quelques grains d'encens la mémoire de l'illuſtre dame dont il voyoit les cendres ſous ſes yeux, compoſa à ſa louange les deux quatrains ſuivans, qui, quoique déjà très-connus, ne ſauroient être trop reproduits.

En petit lieu comprins vous povez veoir
Ce qui comprend beaucoup par renommée;

Plume, labeur, la langue & le ſçavoir
Furent vaincus par l'aymant & l'aymée.

O gentille ame! eſtant tant eſtimée,
Qui te pourra louer qu'en ſe taiſant!
Car la parole eſt toujours réprimée
Quand le ſujet ſurmonte le diſant.

Ce Prince fit mettre ces quatrains, avec le ſonnet de Pétrarque, dans la boîte de plomb, qui fut remiſe dans le tombeau. C'eſt-là tout ce que les hiſtoriens du pays nous apprennent de ce trait honorable de François I.er en faveur de Laure. Je remarquerai cependant, & ceci mérite d'être relevé, que deux Poëtes du temps ont donné à entendre que le Roi alla plus loin, & qu'il fit ériger un nouveau tombeau ou réparer l'ancien; l'un, qui eſt Clément Marot, dit [a] que François I.er *honora* Laure *de tombe ſomptueuſe;* & l'autre, qui eſt Melin de S.t Gélais [b], intitule ainſi les vers qu'il fit à ce ſujet: *Sur le ſépulcre de Madame Laure refaict par le Roi en Avignon.* Mais ces Poëtes ſe ſont trompés: deux raiſons invincibles démontrent l'erreur; l'une eſt le ſilence de l'hiſtoire dans le pays même où la choſe s'eſt paſſée; & l'autre, l'inſpection ſeule du tombeau, qui ne préſente aucune trace de réédification.

[a] *Clém. Marot, épigr. p. 352, édit. de 1700.*
[b] *Melin de S. Gelais, Œuvr. poëtiq. p. 195, édit. de 1574.*

Quoi qu'il en ſoit, on peut ſurement induire de tout ce que je viens de rapporter ſur la dernière ouverture du tombeau de Laure, faite par les ordres & ſous les yeux de François I.er, qu'on ne doutoit point alors de la poſition de ce tombeau dans l'égliſe des Cordeliers d'Avignon: de-là il réſulte encore que M. de la Baſtie n'eſt nullement fondé dans le doute qu'il a élevé ſur cette inhumation, en eſtimant qu'on pourroit auſſi-bien dire que cette dame mourut dans le même village où elle étoit née.

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 765, & tome XVII, p. 416.

Laure de Noves laiſſa pluſieurs enfans; elle en nomme huit dans le teſtament dont j'ai parlé plus haut; & ceci ſe trouve parfaitement conforme avec ce que j'ai rapporté de

Pétrarque, qui parle d'un corps épuisé par de fréquens enfantemens, *crebris partubus.* De ces huit enfans, il y eut cinq garçons, savoir, Hugues de Sade, dit *le jeune,* qui se maria & laissa postérité; Pierre & Audibert, tous deux chanoines de l'église métropolitaine d'Avignon; Jacques & Jean; & trois filles, qui sont Augière, Garsinde & Hermesinde. Quant à Hugues de Sade son mari, qui lui survéquit, il se remaria avec Verdaine de Trentelivres, *de Trigintalibris,* dont il eut aussi plusieurs enfans.

Qu'on ne regarde donc plus la belle Laure comme un objet idéal, imaginé par Pétrarque pour la chanter dans ses vers; comme une beauté purement poëtique, qui n'a jamais existé. Quelques critiques ont voulu se le persuader & le faire accroire aux autres; mais tout ce que je viens d'établir dans ce Mémoire, prouve que leur idée n'a pas le moindre fondement. N'avoit-on pas vu produire cette idée du vivant même de Pétrarque? Voyons comment il s'en plaignoit, & avec quelle force il la repoussoit: c'est dans une Lettre adressée à Jacques Colomne, évêque de Lombez, dont le fragment se trouve *(c)* à la fin du manuscrit qui contient ses poësies Toscanes, conservé à la bibliothèque du Roi, le même dont j'ai déjà fait mention. « Il n'est pas possible, dit-il à ce Prélat, de contrefaire long-temps l'amoureux & le passionné; s'agiter & se « tourmenter gratuitement pour paroître insensé, seroit la plus « grande des folies. Après tout, continue-t-il, s'il est facile de «

(c) Fragmenta cujusdam epistole ejusdem Francisci Petrarce ad Jacobum de Columna, Lumbariensem episcopum. Copié sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi, coté n.° 7771, dans les derniers feuillets.

Quid ergò ais finxisse me mihi speciosum Laure nomen ut esset & de quâ ego loquerer, & propter quam multi de me loquerentur. Re autem verâ in animo meo Lauram nihil esse nisi fortè poeticam, ad quam aspirare me longum & indefessum studium testatur. De hac autem spirante Laura cujus formâ captus videor, manufacta esse omnia, simulata suspiria.

In hoc uno utinam jocareris; simulatio esset utinam, & non furor! sed crede mihi; nemo sine magno labore diu simulat. Laborare autem gratis, ut insanus videaris, insanie summe est. Adde quòd egritudinem gestibus imitari bene valentes possumus; verùm pallorem simulare non possumus. Tibi pallor, tibi labor meus notus est.

» prendre les manières d'un malade, il n'en eſt pas de même
» de la pâleur & de cet air défait & abattu qui le caractériſent:
or vous connoiſſez, lui dit-il, mes agitations & ma pâleur. »

Qu'on ne cherche pas non plus, comme a fait Jérôme Squarzafichi, à dénigrer par des impoſtures la mémoire de Laure; qu'on ne diſe pas que Pétrarque refuſa d'épouſer Laure, malgré les ſollicitations du pape Benoît XII; que Laure indignée de ce refus, épouſa un autre mari; qu'on ne diſe pas enfin avec Nicolo Franco, ſur des lettres ſuppoſées, que Laure ne laiſſa pas, après ſon mariage, d'entretenir un commerce ſcandaleux avec Pétrarque. Tout nous annonce dans les écrits de ce Poëte, l'eſtime la plus parfaite pour la vertu de Laure; on y voit qu'il l'aima dans toute la pureté de ſentimens que mérite une femme d'honneur; il la regretta long-temps, & il n'en étoit pas encore conſolé dix ans après que la mort l'eut enlevée.



Tabula Geographica viae a fortalitio Ustkamenogorensi, ad rudera Ablaikitensia.



E. Haussard sculp.





E. Haussard Sculp.

Fond Blanc. Lettres Noires. Thibeth

1 te ciu tam ce tonh par tak pa in te ra va bor cio de qui

talis lex omnibus exaudire considerata est........................platea convocationis Legis talis

Ka re ʒi — Sexagesima quarta

Fond Noir. Lettres dorées. Thibeth

2 tson ka Sob tanh den Sgiuh cio tsam ken chi pen Saon monh

Perseverancia

Ka ciu Timpa — Decima

Fond Blanc Lettres Noires. Mongol.

Titre ou Numero de la Feuille

Premiere ligne

3. Mongol

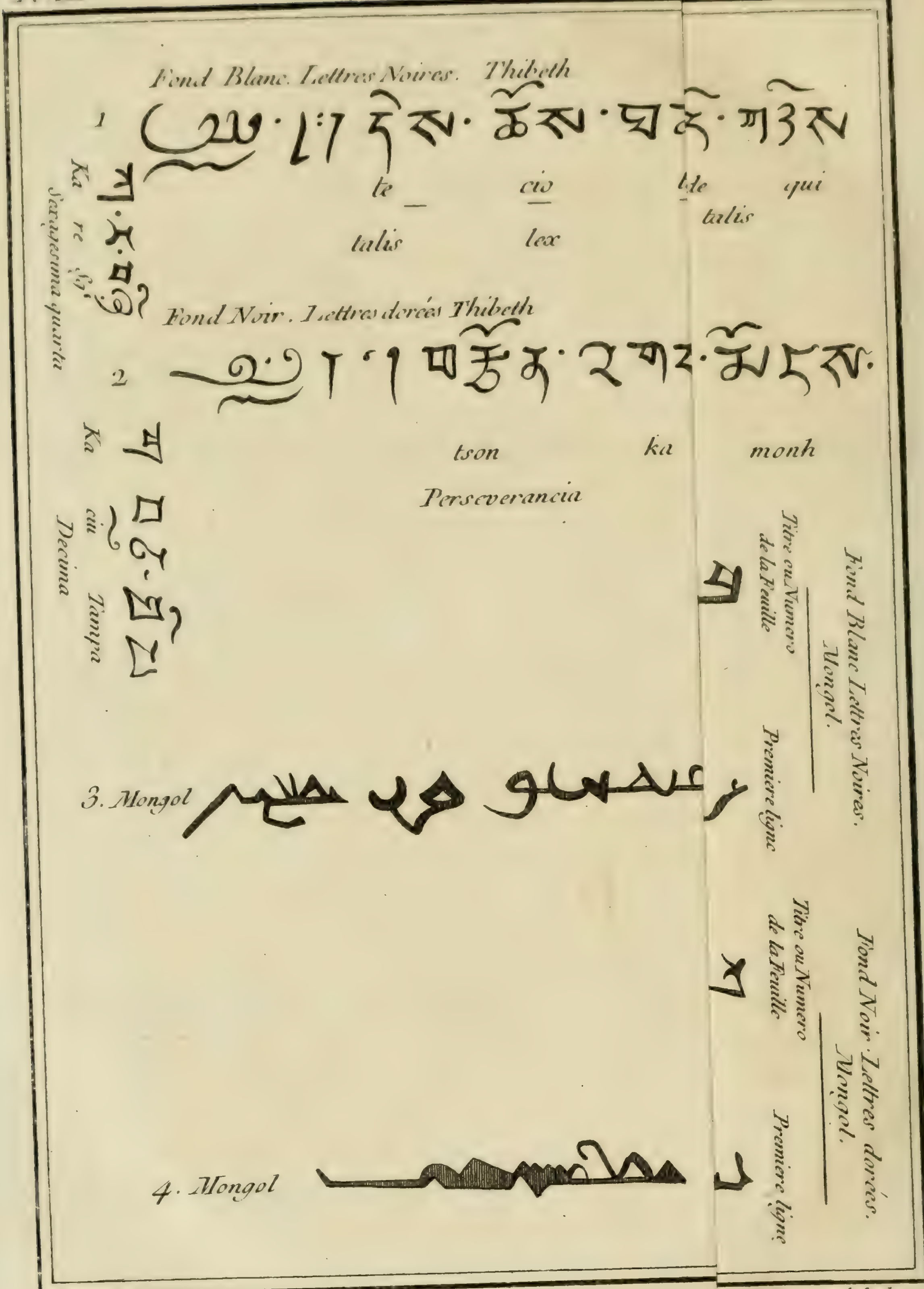
Fond Noir Lettres dorées. Mongol.

Titre ou Numero de la Feuille

Premiere ligne

4. Mongol

F. Haussard Sculp.



E. Haussard Sculp.

DESCRIPTION D'UN VASE ET DE QUATRE MANUSCRITS NOUVELLEMENT TROUVÉS EN SIBÉRIE.

Par M. le Préfident DE BROSSES.

CES objets finguliers, qui m'ont paru dignes de curiofité, me furent communiqués l'année dernière par un gentil-homme de Ruffie, M. le baron de Straganoff, fils du comte de Straganowie; celui-ci ayant fait part à M. Muller de l'effai d'explication qu'on va lire, & que je lui donnai en converfation, j'ai reçu de Péterfbourg une longue lettre de ce favant Profeffeur, relative tant à la Géographie peu connue des lieux où les manufcrits ont été trouvés, qu'aux manufcrits mêmes que M. Muller y a recueillis en grand nombre, comme il le rapporte dans un Mémoire donné à l'Académie de Péterfbourg, auquel il me renvoie par fa lettre. 18 Mars 1755.

Un payfan a trouvé le vafe en labourant la terre, dans le grand duché de Permie, fitué à l'occident de la Sibérie, & au fud-oueft du grand fleuve Petzora, qui fe décharge dans l'Océan feptentrional près de la Zemble: le foc de la charrue a percé le vafe par le milieu, par un affez grand trou marqué dans le deffein. La hauteur de ce vafe eft d'un pied quatre pouces; fa figure en burette de facriftie, ou aiguière fans anfe, n'eft pas défagréable; il eft d'argent, relevé en boffes par différentes figures; le fond eft doré, & les figures relevées en boffes ne le font pas; le pied & le cou, cifelés en zigzag, font entourés de cordons perlés; le ventre eft fort chargé d'ouvrages, d'un goût de travail affez conforme à celui des autres antiquités barbares, tel qu'on le voit dans les anciens monumens Étrufques, Teutons, Celtiques ou Gothiques; il eft même meilleur, l'air de tête de la principale figure étant d'un affez bon caractère, & ne manquant pas de correction. Si cette urne étoit une

antiquité des Scythes, il faudroit aſſurément la mettre au nombre des monumens les plus rares; quelques indices peuvent auſſi faire conjecturer qu'elle eſt l'ouvrage d'un ancien peuple Sabéïſte, adorateur des aſtres; mais il eſt encore plus vraiſemblable que l'urne eſt d'un temps plus moderne: il ſe pourroit auſſi que le travail qu'on y voit, ne fût qu'une invention arbitraire de l'ouvrier. La principale figure eſt celle d'une femme debout, ſur une baſe longue & étroite qu'elle touche à peine de la pointe du pied gauche; elle eſt vêtue d'une robe extrêmement juſte au corps, qui laiſſe apercevoir tout le nu, ſerrée de même au bras, bordée au poignet, faiſant au milieu du corps une ceinture dentelée ou frangée d'en bas, & ſur l'eſtomach un feſton pliſſé, tout-à-fait ſemblable au jabot d'une chemiſe d'homme; le bord de la robe, près du cou, eſt orné de deux fils de perles rattachés dans le milieu par une groſſe pierrerie quarrée, taillée à facettes, au-deſſous de laquelle un ornement en feuillage tombe ſur le ſein de la figure. Cette robe eſt toute parſemée de petits ronds grenus, ou un peu radieux par les bords, diſpoſés avec quelque ſymétrie; ſon extrémité, collée en partie ſur les jambes, vole de côté & d'autre à plis gothiques; au-deſſous des genoux & ſur les épaules elle eſt rehauſſée de quatre cercles gaudronnés, entourant un lozange percé au milieu d'un petit rond: les jambes & les pieds ſont nus, entourés au-deſſus de la cheville d'un cordon treſſé. Outre le vêtement ci-deſſus décrit, la figure porte plus bas que le deſſus des cuiſſes juſqu'au genou une ſorte de jupon ou de tablier parſemé de petits ronds grenus par les bords, ayant chacun un point au milieu; le tablier, ſans être attaché, s'alonge de côté & d'autre comme par des rubans juſque ſur les bras de la femme, où il eſt porté au plis du bras, d'où il s'échappe en ſe rélargiſſant en forme de manches pendantes, ouvertes dans leur longueur, comme on le voit dans quelques habits d'eſpagnols.

Cette femme porte ſur la main droite un gros oiſeau de proie; on ne peut voir ce qu'elle tient de la gauche, le vaſe étant troué en cet endroit: ſon cou eſt nu, les traits de ſon

viſage aſſez beaux; les yeux paroiſſent petits, un peu à la chinoiſe; elle porte aux oreilles des pendans ornés de deux poires parallèles; elle eſt coiffée en cheveux, avec un ſerre-tête d'un double rang de perles qui fait le tour du viſage; ſes cheveux volent à droite & à gauche en deux flocons ondés, terminés par deux groſſes papillotes ou linges carrés aſſez vilains, qui ont quelque choſe de nos bourſes à cheveux. Derrière ſa tête eſt un limbe rond, ſemblable à celui qu'on met à nos Saints, parſemé de petits ronds diſpoſés ſymétriquement en triangles trois à trois: elle a ſur la tête une aſſez groſſe perle, & au deſſus de la perle un aſſez grand diſque ciſelé en petites figures, qui peuvent être des caractères d'écriture orientale, mais que je croirois plus volontiers n'être qu'une moſaïque du goût de l'ouvrier.

Cette grande figure eſt au milieu d'une eſpèce d'architecture, formée de chaque côté par deux colonnes accouplées, dont le fuſt eſt orné de feſtons à l'arabeſque, portées ſur une baſe à trois gradins parſemés de ronds, ſurmontées de même de leur chapiteau entièrement ſemblable à la baſe: deux enfans nus, le genou plié ſur les chapiteaux, ſoutiennent des bras & de la tête le ceintre qui ferme l'architecture, formé par un petit reſſaut de l'orfèvrerie, ſur lequel ſont douze oiſeaux ſemblables à des cailles, ſix de chaque regard: le deſſus, au-delà du ceintre juſqu'au cordon du goulet, eſt rempli par des feuillages d'ornemens, & par une ciſelure aſſez bien faite dans le goût gothique. La grande figure eſt accompagnée de deux autres figures nues; l'une porte un taureau ſur ſes épaules, l'autre eſt placée en l'air d'une manière hardie, dans une attitude aſſez ſavante; elle a un ruban en bandoulière, & paroît tenir quelque choſe de la main droite, qu'on ne peut voir parce que c'eſt l'endroit du trou. Il faut encore remarquer, au-deſſous de la baſe & des colonnes, deux paons en regards, & deux figures d'enfans nus, l'un deſquels a les genoux pliés & les bras croiſés ſur la poitrine, comme en adoration devant la grande figure qu'il regarde. Tels ſont les principaux objets repréſentés par les boſſages, dont je pourrois circonſtancier encore plus les caractères, s'ils

ne l'étoient déjà trop; la ſimple vue du deſſein que je joins ici, & qui eſt très-fidèle, valant mieux que la deſcription la plus détaillée.

Quoiqu'on puiſſe croire, à la rigueur, que tout cet ouvrage n'eſt qu'une invention arbitraire de l'ouvrier, il eſt encore plus vraiſemblable de juger qu'il a rapport à quelque idée particulière à la Nation chez laquelle il a été fait: on a déjà trouvé, près de la Sibérie, des monumens antiques relatifs à quelque allégorie, à quelque point de la croyance des peuples du pays; ils ſont gravés dans le quinzième volume des antiquités du Père Montfaucon. On en fit la découverte en 1721, dans le pays des Kalmouks, à l'orient de la mer Caſpienne, tandis que le Czar Pierre étoit campé, avec ſon armée, près d'Aſtracan: M. Schumacker, Bibliothécaire de ce Prince, en envoyant les deſſeins à l'Académie, nous apprend qu'on trouve dans les tombeaux & dans les cavernes du pays, toute ſorte d'inſtrumens & d'ornemens ſervant tant au culte divin qu'au ménage; ſavoir, des haches, couteaux, vaſes, urnes, lampes ſépulcrales, pendans d'oreilles, bagues, boucles, figures d'hommes & d'animaux en bronze, or & argent de différentes façons. L'une de ces figures, qui paroît être celle d'une Reine ou d'une Divinité, a, comme la figure principale de notre vaſe, un vêtement fort juſte au corps, qui deſcend juſqu'au bas de la jambe; la jambe & les pieds nus, entourés de même au-deſſus de la cheville d'un cordon treſſé; elle en a auſſi aux poignets. Une autre belle figure de Divinité porte un collier tout pareil : notre figure tient un épervier ſur ſa main; celle-là poſe le pied ſur une oie, énigme, dit le P. Montfaucon, relative à quelque ſuperſtition du pays. Dans un autre monument on voit un Prêtre les bras croiſés ſur la poitrine, tenant un cœur dans ſes mains, marque certaine d'adoration; nous voyons ici quelque choſe de pareil ſur une des petites figures du vaſe. Il y a donc lieu de ſoupçonner que l'ouvrage de notre vaſe eſt, ainſi que les monumens découverts en 1721, relatif à quelque ancien myſtère de religion: on conjectureroit volontiers que la principale figure repréſente le Soleil, ou la Lune, ou le Ciel même;

le limbe dont la tête est entourée marque d'une manière peu équivoque que l'on a voulu représenter une divinité, il est même le caractère d'une divinité céleste ou lumineuse; les ronds un peu radieux dont ses vêtemens sont parsemés, ont rapport aux étoiles, & le disque qu'elle porte au-dessus de la tête en a beaucoup à la Lune: elle tient sur la main un épervier, hiéroglyphe reçu chez les anciens Égyptiens pour signifier le retour des saisons & des vents étésiens: les cailles, oiseaux de passage, sont propres à servir d'un pareil symbole; les paons à queue étoilée viennent bien au sujet; mais l'épervier y est sur-tout convenable, car, au rapport de l'Égyptien *Horus Apollo,* dans ses explications des hiéroglyphes, cet oiseau non-seulement désigne le retour des saisons, mais il est aussi le symbole de Dieu & du Soleil: *Deum cùm designare volunt,* dit-il, *aut sublimitatem aut præstantiam, accipitrem pingunt. Deum quidem quòd fæcundum sit ac diuturnæ vitæ hoc animal, tum etiam quòd solis præter cæteras volucres simulacrum esse videatur, utpote peculiari quadam atque occultâ naturæ vi intentissimis in ejus radios oculis prospiciens. Inde fit, ut solem interdum tamquam visûs tutorem ac dominum accipitris formâ pingant.* *Art. 6.*

On voit, dans les anciens monumens orientaux des fêtes Mithriaques consacrées au Soleil *(a)*, des figures assez semblables à celle qu'on trouve ici, portant un bœuf sur ses épaules: ne pourroit-on pas dire aussi que cette figure représente ici la Terre avec l'animal qui la cultive, & que l'autre figure placée en l'air représente l'air? Il seroit peut-être encore mieux désigné par ce qu'il tient à la main droite, si le trou fait au vase n'empêchoit de le discerner; ces deux symboles se trouveroient ici dans leur place pour accompagner la divinité céleste, pour rendre hommage à l'astre qui les éclaire & les vivifie. Enfin l'espèce d'architecture ou de portique de temple sous lequel est la divinité, & l'enfant dans une attitude d'adoration, servent

(a) Voy. dans Thom. Hyde, *de Relig. veter. Persar.* & ailleurs divers bas-reliefs & pierres gravées relatives aux fêtes Mithriaques, & représentant le sacrifice d'un taureau.

à confirmer la conjecture que l'on a voulu repréſenter ici quelque choſe de relatif au culte religieux du pays.

Le peu que nous ſavons de la religion des anciens Scythes n'auroit rien qui ne fût d'accord avec cette idée, ſi le vaſe étoit de la haute antiquité, ce que j'ai néanmoins quelque peine
L. IV, c. 59. à croire. Hérodote nous apprend que la principale divinité des Scythes s'appeloit chez eux *Tabiti;* c'étoit, ajoute-t-il, la même que les autres Orientaux appellent *Eſta* ou *Veſta:* or perſonne n'ignore que l'ancien culte de Veſta eſt le Sabéïſme, c'eſt-à-dire l'adoration du feu, du ſoleil & des aſtres; religion anciennement établie chez tous les peuples Orientaux voiſins des Scythes; ce qui ſuffiroit, indépendamment du récit d'Hérodote, pour nous donner lieu de préſumer que la même religion étoit dominante en Scythie. Cet auteur nomme, parmi les autres divinités de ce peuple, *Artimpaſa,* qu'il dit être *Uranie* ou *la céleſte; Papaios* & *Apia,* qui, à la ſeule inſpection des noms, paroiſſent ſignifier le *père* & la *mère;* mais qu'Hérodote explique par *Jupiter* & *Tellus,* c'eſt-à-dire, ſelon les idées des Grecs, *l'air* & *la terre.* Il ſemble donc, en ſuivant la même conjecture, que la principale figure repréſente *Tabiti* ou *Artimpaſa,* c'eſt-à-dire Veſta ou Uranie, ſoit qu'on veuille entendre par-là le Soleil ou la Lune; & que les deux petites figures qui l'accompagnent peuvent être *Papaios* & *Apia,* c'eſt-à-dire l'air & la terre. L'une de ces figures tient par les pieds un bœuf qu'elle ſemble offrir en victime; Hérodote dit de même, en parlant du rite des ſacrifices offerts par les Scythes aux divinités ci-deſſus nommées: *Victima ipſa primoribus implicita pedibus ſiſtitur.* Mais il eſt très-douteux, quoiqu'Hérodote le diſe encore ailleurs poſitivement, que dans le pur Sabéïſme, tel qu'étoit celui des anciens Perſes, on ait jamais offert au Soleil des ſacrifices ſanglans: il faudroit donc ſuppoſer ici que les Scythes s'étoient relâchés de la pureté du culte, & quelques monumens des fêtes Mithriaques nous montrent en effet, que divers peuples voiſins des Perſes avoient dégénéré du pur Sabéïſme, qu'ils chargeoient de ſuperſtitions étrangères. Au reſte

je m'arrête peu ſur un eſſai d'explication purement conjecturale, dans l'idée où je ſuis que, quoiqu'il ſoit poſſible que l'urne ſoit une antiquité des Scyhtes, il eſt plus vraiſemblable qu'elle eſt d'un temps fort poſtérieur, quoique l'ouvrage en ſoit toujours, à ce que je crois, relatif à la religion du pays; car nous apprenons d'Évert Iſbrand, ambaſſadeur Ruſſe à la Chine, que les *Woguhzoi,* peuples idolâtres limitrophes de la Permie, où le vaſe a été déterré, adreſſent leur culte au Soleil & à la Lune, lui offrant des vaches, dont ils mangent la chair, & ſuſpendent les peaux dans les bois, aux lieux les plus élevés.

Je le crois d'autant plus volontiers, que j'apprends de M. Muller qu'on trouve des peintures de même genre dans le pays des Kalmouks, voiſin de la Sibérie; on lui en apporta quatre peintes ſur bois, qu'il a fait graver, & dont le goût ne s'éloigne pas beaucoup de celui de la figure qu'on voit ici, & s'approche davantage de celles qui ont été données dans le ſupplément de Montfaucon; elles ſont entourées d'ornemens groſſiers, d'un goût participant du gothique & de l'arabeſque: une d'entre elles eſt aſſiſe les jambes croiſées, un limbe derrière la tête, entourée juſqu'à mi-corps de nuages & d'un cercle rempli de traits en rayons, comme ſi l'on eût voulu peindre la ſphère du feu; l'eſpace au-deſſous d'elle eſt rempli par des ornemens en branchages ou herbages; plus bas encore on voit une mer, & la queue d'un poiſſon qui ſort de l'eau; aux deux angles d'en haut le peintre a repréſenté de chaque côté un Soleil & un flambeau allumé. On ne peut guère douter qu'on n'ait voulu figurer ici la divinité qui régit l'Univers, entourée des quatre élémens, le feu, l'air, la terre & l'eau.

Les images ſur papier ſont beaucoup plus rares que celles qui ſont peintes ſur bois & vernies; M. Muller n'en a pu recouvrer qu'une, qu'il acheta d'un ſoldat de la garniſon d'Uſtkamenogor; elle eſt peinte en or, ſur du papier noir, repréſentant une femme aſſiſe les jambes croiſées à l'orientale, tenant en main quelque choſe qui a la forme d'un cœur; ſa tête eſt entourée d'un limbe, ce qui marque aſſez que c'eſt une divinité: ſur quoi l'on peut obſerver que cette ancienne coutume, uſitée

dans le Chriſtianiſme, d'entourer d'un limbe les têtes des figures de Saints, vient des Orientaux; & que cet uſage, qui doit être très-ancien auſſi chez ces peuples ſeptentrionaux, chez qui les uſages ne changent preſque jamais, nous ramène toujours à l'ancienne religion de l'Orient, c'eſt-à-dire au culte du Soleil & au Sabéïſme. Depuis que l'uſage de repréſenter la divinité par des idoles fut introduit, le limbe étoit l'attribut le plus convenable que l'on pût choiſir pour déſigner que la divinité repréſentée étoit le Soleil ou la Lune ; il y a donc grande apparence que le limbe eſt devenu par-là un attribut générique de la divinité, quelle qu'elle fût, & que ce ſigne habituel, par lui-même indifférent, s'eſt introduit dans le Chriſtianiſme, ainſi que divers autres uſages de l'Orient, où la vraie religion a pris naiſſance.

On trouve de ces images Kalmouques en divers lieux voiſins de la Sibérie; 1.° dans un ancien temple aujourd'hui nommé la *tour Kalbaſſum,* édifice d'une ſtructure meilleure qu'on ne s'attendroit à la trouver dans ce pays barbare: c'eſt un bâtiment carré, ſurmonté d'un dôme à vingt pans, dont douze ſubſiſtent encore; la face du côté de la porte, & le mur qui la ſoutenoit, ne ſont tombés que depuis peu d'années: les murs ont trois pieds d'épaiſſeur, quatre braſſes de haut juſqu'à la naiſſance de la voûte, percée au ſommet par un trou rond qui éclaire le bâtiment; ils ſont de briques fort rouges, enduites en dedans d'un mortier blanc; il y a dans chaque muraille trois niches, propres à placer des ſtatues. Ce temple, ſitué ſur la rive orientale de l'Irtiſch, à peu de diſtance des ruines de certains mauvais bâtimens de briques ſéchées au Soleil, qu'on appelle les *ſept pins* ou les *ſept palais,* eſt éloigné de quatre-vingt-dix lieues de Jamiſzew. Il y a bien des choſes à réformer, tant à cet égard qu'à beaucoup d'autres, dans la carte de Tartarie de Guillaume de l'Iſle, très-ſavant homme d'ailleurs; & quelque petite choſe auſſi dans celle de Vitſen, & dans la Sibérie de M. d'Anville, où le temple ſe trouve placé à une moindre diſtance de Jamiſzew que des ſept palais: il le place auſſi, comme de l'Iſle, à l'occident de l'Irtiſch; mais M. Muller me marque poſitivement qu'il eſt à l'orient.

2.°

2.° On en trouve dans la ville d'Ablakit, dont je remets à parler ci-après. Ce qu'on y voit aujourd'hui de principal, sont trois bâtimens de briques, l'un desquels est une chapelle carrée, pleine d'idoles & de figures peintes sur la muraille; ce sont des images monstrueuses d'hommes & de femmes à plusieurs têtes ou à plusieurs bras, comme celles que l'on trouve dans l'Inde, peintes en détrempe au simple trait, sans aucune ombre, les unes en couleur de pourpre, les autres en jaune ou en vert. Au milieu de la chapelle il y a un piédestal carré peint en fleurs, sur lequel il y avoit une idole un peu plus grande que le naturel, représentant un homme debout, les jambes écartées, vêtu à la Chinoise, ayant une tête monstrueusement grosse à proportion de son corps. L'idole a été brisée depuis peu, soit par accident, soit exprès, par les chasseurs qui entrent dans ce lieu; on voit, par les morceaux, qu'elle étoit faite d'osier enduit d'argile, blanchi avec une terre semblable au tripoli, assez commune sur les bords de l'Irtisch: il y a autour des murs seize autres piédestaux de deux coudées de haut, sur lesquels il y avoit sans doute autant d'autres statues plus petites; le plafond est tout de petites planches carrées, d'environ une coudée, peintes en figures de femmes ornées de colliers, comme celle que l'on voit ici, la gorge, les bras & les pieds nus; quoiqu'on ait pris beaucoup de ces planches, il en reste encore une centaine, du nombre desquelles étoient les quatre qui ont été données à M. Muller.

3.° On trouve encore de ces figures peintes sur bois & vernies dans de vieux bâtimens au-dessous du mont *Altay*, près du lac *Sanschin*, d'où le *Tez* tire sa source.

49 deg. de lat. 117 deg. de longit. dans la carte de M. d'Anville.

4.° Dans une caverne creusée à main d'homme, voisine de la ville de *Crasnojar*, sur le *Jenisca*, à trois lieues de l'endroit où ce fleuve reçoit le *Dschakul*, rivière omise dans nos cartes. L'extérieur de la caverne est pareillement orné de figures en bas-reliefs, auxquelles les peuples voisins viennent tous les ans rendre leur culte. On peut encore citer dans ce genre quantité de figures taillées sur la pierre, représentant, à ce qu'il paroît, des histoires anciennes, qui se voient, au

Relat. d'Isbr. Ides.

rapport d'Adam Brant, dans certaines villes ruinées des Mongols-chinois, entre la grande muraille & le désert Cobi. Je ne sais où ce voyageur a pris que, selon la tradition, ces villes avoient été ruinées par Alexandre, dont le nom même n'est probablement jamais parvenu en ces contrées.

Voilà ce que j'ai pu recueillir, & ce que j'ai appris par la lettre & le Mémoire du savant professeur de Péterſbourg, sur une matière assez curieuse par elle-même, & dont les objets peuvent, à ce qu'il me semble, servir de pièces de comparaison avec celle que je présente ici. Avant que d'en venir aux quatre manuscrits trouvés dans les ruines d'Ablakit, il ne sera pas inutile de parler de la position de cette ville.

Il n'en est fait aucune mention dans le grand Atlas de Russie nouvellement dressé, & sur ce que j'en avois marqué mon étonnement dans les remarques communiquées à M. Muller, il me répond que c'est une de ces fautes inséparables d'un premier crayon. Je n'entrerai point dans le détail des recherches que j'avois faites pour en déterminer la position, ni dans celui de la petite carte que j'avois dressée, en comparant ensemble une carte allemande, celle de Witzen, celle d'Isbrand Ides, & celle de de l'Isle; elles deviennent inutiles depuis que M. d'Anville a donné sa Sibérie, & que j'ai reçu de M. Muller la petite carte particulière que l'on voit ici, dressée de sa main avec exactitude *(b)*. La ville d'Ablakit, c'est-à-dire

(b) Cette carte est accompagnée des remarques géographiques suivantes : « Le nom de la petite rivière » *Becajou,* sur laquelle vous croyez, » me dit-il, qu'Ablakit étoit située, » pourroit avoir été corrompu de celui » de *Beska,* que portoit autrefois la » rivière, objet de notre recherche; la » distance des lieux entre la forteresse » d'*Ustkamenogorskaia* & *Ablakit* n'é- » tant que de quatre-vingts werstes, [l'ambassadeur Isbrand compte cinq wersstes pour une lieue d'Allemagne] » on voit d'abord combien ce dernier » lieu doit être éloigné de l'endroit où » la rivière *Becajou* est représentée : il en résulte aussi que l'ancienne ville « n'est pas, comme vous vous le per- « suadez, dans le voisinage du grand « lac que l'Irtisch traverse; quelques « Géographes, par une faute qui ne « peut être appuyée d'aucune bonne « autorité, ont donné à ce lac le nom « de *Kisilbas,* comme si c'étoit le lac « des Perses : [les Tartares appellent « les Persans *Khysylbach, Têtes rouges,* à cause des turbans rouges qu'ils portent, comme sectateurs d'Ali, pour se distinguer des autres Musulmans de la secte d'Omar.] L'an- « cien nom tartare de ce lac est *Kisal-* « *pou,* que les Kalmouks ont depuis «

temple d'Ablay, tire son nom d'Ablay, prince Kalmouk de la tribu des Koskots, qui ayant été depuis chassé de cette contrée, en 1671, mourut fort vieux à Astracan. Ayant fait venir des ouvriers de la Chine, il fit construire & entourer de murailles deux édifices de pierre, au bord méridional d'une petite rivière qui coule au sud-ouest de l'Irtisch, où elle se perd, selon Witzen; cet auteur la nomme *Karbouga:* M. Muller est d'avis différent, il dit que les Russes la nomment *Beska,* & aussi Ablakit, comme la ville. Les Mongoux & les Kalmouks nomment *kit,* mot qu'on peut traduire par celui de *temple* ou de *monastère,* les bâtimens destinés à la résidence de leurs Prêtres; ils y ajoutent, pour les distinguer, le nom du Prêtre ou celui du Prince qui a fait construire l'édifice: ne pourroit-on pas conjecturer que les noms de *Kittes, Scythes, Cathoci, Chutéens, Katay, &c.* si communs dans les relations anciennes & modernes de ces contrées, sont dérivés

» changé en celui de *Norsaissan, lac noble,* dont l'Atlas Russien a fait, par inadvertence, *Korsana.* Ce lac est assez éloigné d'Ablakit; on voit que l'ambassadeur Russe mit vingt-trois jours de marche de l'un à l'autre: quelque lente ou détournée qu'on suppose sa route, elle confirmeroit la distance qui se trouve entre deux, si elle ne nous étoit déjà d'ailleurs assez connue. De l'Isle a placé une ville de *Barkoc, résidence du prince Ablay, sur la rivière Karbeka,* d'où vous avez conjecturé que *Karbeka* étoit la même rivière que *Becajou,* & *Barkoc* le même endroit qu'Ablakit; mais Witzen, dans son rare & précieux ouvrage sur la Tartarie, distingue le camp d'Ablay, qu'il nomme *Boerchoc,* des villes fortes de ce Prince: d'autre part *Karbouga* & *Beska* sont deux rivières différentes, la première tombant dans l'Irtisch au-dessous de l'autre; l'Ambassadeur Russe mit douze journées de chemin de l'une à l'autre. [Cet ambassadeur Russe, dont parle ici M. Muller sans le nommer, est un autre qu'Évrard Isbrand Ides, que nous connoissons, envoyé à la Chine en 1692, de la carte & du narré duquel de l'Isle s'est beaucoup servi dans sa Tartarie; par les deux relations différentes de son voyage, l'une angloise, l'autre françoise, que j'ai sous les yeux, toutes deux traduites de deux relations en hollandois, on voit qu'en allant & au retour il a passé par la Sibérie, à Solkamsk, à Tobolsk, à Zurgut, fort loin des lieux dont il est ici question.] Selon moi, la rivière *Karbouga* est la même qu'on nomme à présent *Gurbanzar* ou *Zar-gurban,* nom qui signifie *trois bœufs,* parce que, dit-on, dans une caravane de Kalmouks, qui alloient de leur pays en Sibérie, trois bœufs se noyèrent à son passage. Il faut supposer ou que le nom ait été entièrement changé, ou que de *Gurban* il s'est fait *Karbouga,* en y ajoutant une terminaison russe; au moins il n'y a pas d'autre rivière, entre le *Zar-gurban* & «

de cette racine, d'autant mieux que les Grecs Éoliens ont pu dire Σκύθαι au lieu de Κύθαι, comme ils ont dit Σκίμβροι au lieu de Κίμβροι, au rapport d'Étienne le Géographe? Les ruines d'Ablakit ont le nom de *ville*, par l'habitude où l'on eſt en ce pays d'appeler ainſi tous les lieux où il y a quelque bâtiment de marque: la plupart des maiſons, dont il ne reſte preſque pas de veſtiges, étoient de bois, quelques-unes ornées en dedans, à ce qu'il paroît, de tapiſſeries de ſoie, dont on a trouvé des Lat. 48 deg. 47 min. Long. 99 deg. 5 min. lambeaux: la ville eſt au pied des montagnes, dans une plaine agréable, aujourd'hui tout-à-fait déſerte, & abandonnée aux cerſs & autres bêtes ſauves qu'on y trouve en quantité. Ceux qui l'habitoient ci-devant étoient des *Kalmouks,* auſſi nommés *Éluths,* qui ſont une nation Mongole, & non pas une nation de *Taatſes* ou *Tartares*, comme nous le croyons communément, & comme l'ambaſſadeur Ruſſe Iſbrand l'aſſure en termes exprès, tant des Mongols que des Kalmouks; mais il eſt plus juſte de s'en rapporter à ceux qui paroiſſent avoir

» *Ablakit,* tant ſoit peu grande, ou diſtinguée par quelque nom plus approchant. La rivière de Zar-Gurban tombe dans l'Irtiſch, à cinquante werſtes au-deſſus de la fortereſſe *Sempalatnaia;* & la diſtance de *Sempalatnaia* à *Uſtkamenogorskaia* eſt comptée pour cent quatre-vingt-deux werſtes: donc, en comprenant la diſtance entre *Uſtkamenogorskaia* & *Ablakit,* il y a, de l'embouchure de la rivière *Gurban-zar* à *Ablakit,* deux cents dix werſtes. L'embouchure de cette rivière dans l'Irtiſch n'eſt qu'à trente-cinq werſtes des habitations d'un Lama, ou prêtre Kalmouk, que viſita l'ambaſſadeur Ruſſe, & qui nous ſont connues ſous le nom de *Sem-palati.* Quant au lac que vous appelez *Balcali,* c'eſt ſans doute le lac *Balgaſch,* qui reçoit la grande rivière *Ili,* la principale du pays des Kalmouks, près de laquelle leur Souverain fait ordinairement ſa réſidence. Pour mieux aſſurer la poſition géographique d'*Ablakit,* en degrés de longitude & latitude, je veux ajouter ici une petite carte, dreſſée ſur des obſervations que je vais rapporter: depuis Tobolsk juſqu'à la fortereſſe d'*Uſtkamenogorskaia,* j'ai fait faire des opérations géométriques le long du fleuve Irtiſch; pour en rectifier les cartes, j'ai fait prendre, par-tout où le temps le permettoit, des hauteurs méridiennes du Soleil; j'ai envoyé d'*Uſtkamenogorskaia* des gens à Ablakit, non-ſeulement pour en tirer les manuſcrits, mais auſſi pour obſerver, à l'aide d'une petite bouſſole de poche, les directions & inflexions du chemin, & eſtimer ſa longueur par le temps qu'ils y emploieroient: cette petite carte étoit deſtinée à entrer dans ma deſcription du voyage de la Sibérie; mais je puis m'en paſſer, & vous en laiſſer l'uſage, au cas que vous jugiez à propos de vous en ſervir. »

été depuis mieux informés là-dessus. Le nom de Kalmouks leur est venu des Tartares; c'est, disent quelques auteurs, un mot injurieux par lequel leurs voisins les désignent; selon d'autres il revient à celui de *sagittarius, archer*, étant composé de l'arabe *kalm* & du turc *ok*, termes qui tous deux veulent dire une *flèche (c)*.

Les manuscrits trouvés dans les ruines d'Ablakit, que m'a fait voir M. le baron de Straganoff, sont quatre rouleaux d'une feuille chacun; on en verra ici l'échantillon, par la copie figurée de la première ligne de chaque feuille; l'enveloppe porte qu'on les croit écrits en langues & caractères de Tangut & des Kalmouks; ils sont en effet en deux langues différentes, deux de chaque espèce, & dans chaque un en lettres d'or sur papier noir, un en lettres noires sur papier blanc; mais l'un n'est pas copie de l'autre: le premier est composé de quatre feuilles de papier noirâtre, de coton (à ce qu'il semble) collées ensemble pour ne faire qu'une feuille renforcée, sur laquelle on a collé, si adroitement qu'à peine peut-on s'en apercevoir, huit bandes écrites sur du papier de soie d'un noir luisant très-fin & très-lisse, formant huit lignes écrites d'un fort beau

(c) « Les *Éluths* ne diffèrent des » *Kalmouks* que comme une partie » diffère du tout, ou comme une » famille de tout un peuple; les Tar- » tares appellent *Kalmouks* quelques » branches de la nation *Mongale*, dont » chacune, sans se réunir sous quelque » domination commune, porte un nom » différent, leurs langue, religion & » manière de vivre étant par-tout les » mêmes: on a tort de les nommer » *Tatars*, ceux-ci étant tout-à-fait » différens des premiers en langue, » religion & manière de vivre. Entre » ces branches les *Éluths*, ou, pour » mieux se conformer à la pronon- » ciation Kalmouque, les *Œlots*, qui » sont les *Virats* d'Abulgasi, s'étant » soumis quelques autres branches de » la même nation, & ayant conquis » la petite Boucharie avec une partie » de la grande, ont formé, au sud de » la Sibérie, l'État souverain dont je parle. Une autre branche des Kal- « mouks sont les *Khoshots*, dont le « prince *Ablai* étoit le chef; une autre « les *Dorbets*, faisant tous deux à pré- « sent un corps de nation avec les « *Œlots*: une autre branche, nommée « *Torgots*, a ses habitations sous l'o- « béissance de la Russie, aux environs « de la Wolga. Outre ces quatre bran- « ches, il y a encore des Kalmouks « dans le pays de *Kokonor*, sur les « frontières du Thibet, qui sont de la « dépendance du Dalai-lama, & gou- « vernés par de petits Souverains, qui « leur sont donnés par ce Grand- « prêtre. Enfin entre les *Œlots* il y « a une tribu particulière nommée « *Dzongar*, qui ayant donné depuis « plus d'un siècle des Souverains à « tout ce peuple, a occasionné le nom « de *Sengozzi*, dont on a commencé « en nos jours d'appeler ce peuple en « Russie. » *Lettre de M. Muller.*

caractère, bien diſtinct & bien rangé: de ces huit lignes, la troiſième & la ſixième ſont en lettres d'or, les ſix autres en lettres d'argent, de ſorte qu'alternativement il y a deux lignes en argent & une en or. Le revers de la page eſt formé d'une manière entièrement pareille, pour le lire on retourne la feuille, non pas de côté comme chez nous, mais en la renverſant du haut en bas, ce qui met de ſon vrai ſens l'écriture du revers: ceci montre auſſi que l'uſage n'eſt pas en ce pays de relier enſemble les feuilles d'un livre, car on ne pourroit tourner ainſi les pages ſi les feuillets ne reſtoient toujours détachés, & l'écriture du revers des pages couſues enſemble ſe trouveroit toujours à l'envers. Le ſecond, en la même langue, eſt écrit avec de l'encre ſur du papier de toile (à ce qu'il ſemble) en dix lignes fort longues, & autant au revers; car ces deux rouleaux Thibets ſont larges & de peu de hauteur: l'écriture en eſt encore plus belle & plus nette que celle du précédent; ce n'eſt, de même, qu'une feuille détachée d'un plus long écrit, ainſi que les deux ſuivans, du moins autant qu'on en peut juger.

Le troiſième rouleau, en une autre langue, eſt un feuillet composé dans l'intérieur d'une feuille de fin papier blanc de ſoie ou de coton, recouvert de deux feuilles de papier bleu collées deſſus, ſur leſquels on a recollé, en laiſſant quatre grandes marges bleues, deux feuillets de papier noir liſſé & très-fin, non par bandes d'une ligne chacune, mais tout d'une pièce. Le bord intérieur des marges, près de l'écriture, eſt réglé par un cadre de raies rouges; la feuille eſt en hauteur, très-longue & étroite; le manuſcrit eſt d'une grande beauté, fort bien conſervé; l'écriture eſt en lettres d'or, facile, courante & difficile à copier. Le quatrième, écrit en la même langue avec de l'encre, ſur du papier de ſoie liſſé, fort, & fait de quatre ou cinq feuilles minces collées, eſt d'une forme ſemblable à celle du précédent; il eſt réglé en noir dans les marges: l'écriture, très-bien conſervée, eſt d'une main hardie & courante, fort difficile à lire ainſi qu'à copier, les traits étant courts, épais & enchevêtrés.

Les deux premiers rouleaux ſont certainement écrits en langue de Thibet, ainſi que je l'ai reconnu ſans peine à l'aide

d'un vocabulaire latin-thibet, écrit de la main d'un miſſionnaire Italien, & le même dont M. Fourmont a fait uſage en une ſemblable occaſion. L'écriture Thibétienne eſt la même que la Tangutique *(d)*; on trouve un grand nombre de ces

(d) Bayer reconnut les feuilles Thibétiennes, envoyées à l'Académie par le Czar, pour être écrites en langue de Tangut, dont un Mongol, nommé Gabriel, lui tranſcrivit à la hâte un alphabet. Les caractères Tangut ſont en uſage dans le Thibet, dans le royaume d'Ava, & dans une grande partie des Indes; les caractères de Bengale paroiſſent même en être dérivés: Bayer *(Supplem. act. eruditor. t. IX, pag. 20)* les regarde les uns & les autres comme tirant leur origine des lettres Brachmanes; ce qui paroît très-vraiſemblable, car on rencontre encore parmi les caractères Tangutiques pluſieurs caractères Brachmanes, qui ne ſont que point ou peu altérés, tels que *ma, pa, na*. De plus, le génie des deux langues eſt le même par rapport à la manière d'écrire; l'une & l'autre a des lettres mobiles & quieſcentes, l'une & l'autre ajoute les voyelles *A E O* au-deſſus des lettres, & la voyelle *U* au-deſſous; l'une & l'autre exprime le frôlement *R̲* par une petite ligne au-deſſous du caractère auquel il doit être joint. Selon le ſentiment du même auteur, l'écriture Tangutique eſt la même qu'Arabſiade nomme *Delbergiin*, en uſage dans le Katay, qu'il place dans le pays à préſent appelé Tangut & Thibet. Rubruquis ne paroît pas avoir penſé de même: « Au Katay, dit-il *(chap. 39)*, on écrit avec un pinceau, & dans une figure on « fait pluſieurs lettres & caractères comprenant un « mot chacun; ceux du pays de Tébeth écrivent « comme nous, de gauche à droite; ceux de Tangut écrivent de droite à « gauche, comme les Arabes, & en montant en haut multiplient leurs lignes: « les Jugurs écrivent de haut en bas, ... multipliant leurs lignes de gauche à « droite; les Tartares ont pris les lettres & l'alphabet de ceux-ci *(Id. c. 27)* ». On voit que Rubruquis diſtingue ici quatre eſpèces d'écritures; par celle du Katay, il entend ſans doute les caractères figurés à la Chinoiſe: il dit vrai ſur celle de Thibet, mais il ſe trompe ſur celle qu'il nomme de Tangut; ce qu'il en dit convient à l'écriture des Tartares Mantcheoux, conquérans de la Chine, ainſi qu'on le peut voir dans un modèle que le P. Bouvet, miſſionnaire Jéſuite, avoit donné à M. Leibnitz; il eſt inſéré dans le rare ouvrage de Chamberlayn, contenant le recueil des oraiſons dominicales en toutes langues: *Legitur a dextra ad ſiniſtram, ab imo ad ſummum paginæ*, dit Wilkins. Sans cet exemple, on n'auroit jamais pu ſe figurer qu'aucune Nation dirigeant horizontalement ſes lignes, ſe fut aviſée de les multiplier de bas en haut, en repaſſant la main ſur ce qu'on vient de tracer, ce qui eſt fort extraordinaire. L'écriture que Rubruquis appelle *des Jugurs*, eſt celle des Mongols & Kalmouks, en laquelle deux de nos rouleaux ſont écrits; j'y reviendrai bientôt.

tangut.	brachmane
ma	ma
pa	pa
na	na
ga	ga
la	la

Lettre canine R

tangut.	brachmane
bra	bra

papiers dans les ruines du temple d'Ablay; au rapport de M. Muller, du côté septentrional de la Chapelle dont j'ai parlé plus haut, il y a une espèce de grande archive garnie de tiroirs amovibles, ci-devant pleins de manuscrits Tanguts & Mongoux, que les soldats & les chasseurs ont jetés çà & là sur le pavé; quoiqu'on en ait enlevé une bonne partie, quoiqu'on s'en soit servi dans le pays pour envelopper des marchandises, ou pour boucher les trous des fenêtres, il en reste encore assez pour charger dix chevaux: on n'y trouve plus guère de ceux de Tangut, écrits en or ou en argent sur noir; leur singularité les a fait prendre les premiers; ceux qui restent sont écrits en caractères noirs sur du papier blanc, quelques-uns en caractères rouges, ou en rouge & noir, les uns en lettres unciales ou carrées, les autres de ce petit caractère courant que les Tanguts appellent *schar:* il y en a quelques-uns d'imprimés, mais quoiqu'on ait trouvé des planches d'impression Mongole, on n'a point trouvé de feuilles imprimées en cette langue; il y a aussi quelques livres reliés en écorces de bouleau: M. Muller n'ayant pu visiter lui-même ces ruines tandis qu'il étoit dans le pays, y envoya un homme qui lui rapporta plus de cinq cents feuilles écrites en Tangut & en Mongol. Voici par quelle raison on trouve tant de manuscrits en ce lieu, fort distant du Thibet, & en quelques-autres pareils; les peuples d'origine Mongole, qui les habitoient, professent presque certainement la même religion que ceux du Thibet, chez qui le grand *Lama,* patriarche de cette religion, fait sa demeure; car *Adam*
Chap. 10. *Brant* rapporte que depuis *Naum*, ville Mongole-chinoise, entre la grande muraille & le fleuve *Sangar,* jusque près de la Chine, le pays est habité par des Mongols ou Tartares qui croient au *dalay-lama,* ou grand-prêtre de Kutugta; il dit même avoir vu parmi eux une religieuse Mongale. Ce grand-prêtre, qui est apparemment un vicaire du grand *Lama,* ou un patriarche particulier des Mongoux, fait sa résidence à *Kutag,* près du cours de la rivière de *Selingha,* au-dessus de la ville du même nom: ce *Lama,* sur la fin du siècle dernier, se nommoit *Kutugt;* il étoit aussi chef de la nation Mongale,
avec

avec ſes deux frères, & s'étoit mis ſous la protection de l'empereur de la Chine, pour ſe défendre contre *Buſukhtu*, khan des Kalmouks. Les prêtres de Tangut ou de Thibet, dont pluſieurs ont paſſé chez les Kalmouks, ne pouvant s'accommoder de la vie errante de ceux-ci, ni habiter toujours ſous des tentes, bâtiſſent des édifices permanens dans les lieux les plus fréquentés; tels ſont ceux que Gerbillon a vus chez les Mongols, & ceux qu'on trouve aujourd'hui chez les Kalmouks, dans le pays de qui il y a depuis long-temps de tels édifices, qu'ils nomment *kît:* c'eſt-là que ces Prêtres demeurent avec leurs diſciples, vivans dans le célibat, ainſi que nos Moines; c'eſt-là qu'ils ramaſſent tous leurs livres, qu'ils célèbrent leur culte religieux, & qu'ils tiennent leurs idoles, ſoit peintes ſur bois, ſur du papier, ſur du linge, ou ſur la muraille; ſoit ſculptées en bois ou en terre graſſe, ſoit de métal jeté en fonte: quand on abandonne un lieu pour toujours ou pour long-temps, on emporte ce qui eſt reſſerré dans ces bâtimens, & l'on en va conſtruire ailleurs un autre. Ces manuſcrits ſacrés ſont en ſi grand nombre que lorſque *Galdan Zerin*, aujourd'hui prince des Kalmouks, change de camp, il en emporte avec lui la charge de cent chameaux; il en reçut un jour en préſent, de l'Empereur actuellement régnant à la Chine, la charge de quarante chameaux; & ſon père en avoit eu autant d'un autre prince Tartare ſon voiſin. Tous ces écrits ſont en langue Tangute, bien plus uſitée pour le culte religieux que les langues vulgaires, chez les Kalmouks & chez les Mongoux, ainſi que la langue latine l'eſt à cet égard par toute l'Europe Catholique Romaine: ces écrits ſont, pour la plupart, tracés en caractères d'or ou d'argent, ſur du papier bleu turquin noirâtre. Quand il arrive quelque guerre ou quelqu'invaſion ſubite, les Prêtres s'enfuient les premiers, abandonnant tous leurs livres dans les temples, où ils reſtent quelquefois fort long-temps avant qu'on les trouve: c'eſt encore le Mémoire & la lettre de M. Muller qui me fourniſſent ces derniers détails. Les Ruſſes ont trouvé pluſieurs chapelles remplies de ces papiers, dans les courſes qu'ils ont faites en Sibérie, près du fleuve Irtiſch, ou près du

Iſbr. Ides, ch. 20.

Jéniſca; entre autres vers les *ſept Palais*, où l'on trouve encore quelques reſtes de papiers pourris (& d'où l'on croit que venoient ceux que le Czar Pierre envoya à notre Académie); dans les ruines d'Ablakit, lorſqu'ils firent bâtir en ces contrées la fortereſſe d'Uſtkamenogor; & dans la caverne près de Craſnojar.

Le plus curieux, ſans doute, ſeroit de ſavoir ce que contiennent ces manuſcrits ſinguliers; on ne peut guère douter qu'ils n'aient rapport à la religion des Kalmouks. Un de mes amis (M. Jehannin de Chamblane, Conſeiller au Parlement de Dijon) qui a une ſagacité ſingulière pour les choſes difficiles & énigmatiques, entreprit d'en deviner quelques paſſages à l'aide de mon vocabulaire Thibet: voici ce qu'il m'en dit. « Le manuſcrit Thibet à fond blanc, lettres noires, eſt marqué » en marge *ka, re, ſgi; re ſgi*, en Tangut, » ſignifie *ſoixante-quatre:* l'autre Thibet à » fond noir eſt marqué en marge *ka, ciu,* » *tampa; ciu tampa* ſignifie *dix:* les Tan- » guts numérotent vraiſemblablement ainſi » toutes les feuilles qu'ils écrivent, car dans » la première qui parut de cette écriture, & » qu'on voit gravée dans les actes de Lip- » ſic, je lis en marge *ſgia, ghia chia ghie;* » ces trois derniers caractères ſignifient » *cent quatre-vingt-huit*. J'avois cru d'abord » que la lettre *ka*, qui ſe trouve au commencement du numéro » de nos deux rouleaux, ſignifioit *columna* (rouleau), c'eſt, en » effet, la vraie ſignification de cette lettre quand elle eſt ſeule; » mais voyant que le numéro de la feuille de 1722 commence » par *ſgia*, au lieu de *ka*, il me paroît plus vraiſem- » blable que la lettre ſeule avant le chiffre montre à quel volume » ſe doit rapporter la page numérotée: peut-être les Tanguts » marquent-ils le nombre de leurs volumes en ſuivant l'ordre » de leurs lettres, comme les Hébreux marquent le nombre de » leurs pages; il faudroit un plus grand nombre de pièces de

Voyez la Figure.

ka re sgi

ka ciu tâpa

Juillet 1722.

sgia ghia chia ghie

comparaison pour constater cette conjecture. La couleur différente du fond & des caractères des deux rouleaux, paroît se rapporter à ce que dit Bayer, que les Tanguts ont deux espèces de livres, les uns nommés *kara bitschik, nigri libri*, qui sont les livres profanes; les autres nommés *gusgh bitschik, albi libri*, qui sont les livres sacrés. Cette couleur noire ou blanche doit-elle se rapporter aux lettres, ou au fond du papier? c'est ce qu'on ne peut décider qu'après avoir expliqué les deux feuilles; il paroît néanmoins plus vraisemblable que le caractère argenté, sur un fond noir, doit être consacré au culte religieux, les feuilles de cette espèce paroissant écrites avec plus de soin & de magnificence.

kara bitschik.

gusgh bitschik.

Les troisième & quatrième rouleaux sont en caractères Mongales, le premier en Mongale ordinaire, l'autre en Mongale carré; Bayer met la même différence en ces deux espèces de caractères, qu'entre l'Arabe & le Cufique: le Mongale se lit perpendiculairement, de haut en bas, les lignes multipliées de gauche à droite. Les deux rouleaux sont, comme ceux de Tangut, numérotés en marge; &, ce qu'il y a de singulier, en tête des deux chiffres, en caractères Mongales, on voit le *ka* Tangut, qui se trouve aussi en tête du chiffre des deux feuilles Thibétiennes: ceci paroît confirmer ce que je viens de dire, que les Tanguts marquent chaque volume selon l'ordre de leurs lettres. Les Mongales, qui ont emprunté la langue Tangut pour ce qui a rapport à la religion, ont aussi vraisemblablement adopté l'usage de numéroter de lettres Tangutiques les volumes même écrits en leur propre langue *(e)* ».

(e) Quod attinet Zagatheos, illis est scriptura quæ vocatur Oigurea, & illa est Mongulorum nomine celebris. Numerus litterarum est quatuordecim; & hac scripturâ scribunt omnia diplomata regia, & mandata, & diplomata patentia, & epistolas, & registra, & tabulas, & calendaria, & carmina, & historias, & monumenta, & syngrapha, & rationes, & omnia quæ tractantur, in negociis judicii, & legis Gengiscanicæ. (Arabsiad. ap. Bayer. ibid.) Celui-ci trouve la source de cette écriture Mongale dans les voyelles Parthes, dont les Guèbres de l'Inde se servent pour lire les livres de Zerdusht, & que Bayer juge être assez modernes,

M. Jehannin a transcrit de sa main la première ligne de chacun de ces quatre rouleaux, en caractères originaux, tels qu'on les voit dans la figure, avec les lettres correspondantes; il traduit, ou du moins il soupçonne qu'on peut traduire ainsi la première ligne du manuscrit Thibet à fond blanc, lettres noires, *Talis lex omnibus exaudire considerata est in platea convocationis legis talis;* il discerne, dans l'autre feuille Thibet à fond noir, les mots *perseverantia, anima, ingenium, anima increata;* sur-tout le mot *anima* y est fréquemment répété, tellement qu'il y a tout lieu de croire que l'ouvrage roule sur l'immortalité de l'ame, sujet que la philosophie Thibétienne se plaît sur-tout à traiter; nous en avons déjà eu en France un exemple.

On peut se rappeler que le Czar Pierre le Grand, durant son séjour à Paris, étant venu à l'Académie, & ayant pris plaisir à se faire expliquer ses exercices ordinaires, envoya, peu après son retour, quelques feuillets épais, longs & étroits, d'une écriture inconnue, faits d'écorce d'arbre, & vernis, que ses soldats avoient trouvés avec des figures dorées, argentées ou en bronze, dans des tiroirs d'ébène, parmi les ruines d'un vieux château du pays des Kalmouks *(f)*. God. Rulham crut d'abord que c'étoit un ouvrage des anciens mages Perses; d'autres les

Voy. Hist. de l'Acad. des B. Lett. tome V.

dérivées du Cufique & de l'Estrangelo, & tout autres que les lettres des anciens Perses, qui, à ce qu'il croit, se servoient du Phénicien ou du Syrien, des caractères de Tadmor ou de ceux de Persépolis. On peut croire aussi que les caractères Mongales viennent du Syriaque, ayant été apportés aux Mongoux par les prêtres Nestoriens de Syrie, vers le temps de Genkiskan; de-là vient probablement qu'on les a nommés caractères *Jugurs*, c'est-à-dire *étrangers:* car je me rappelle d'avoir lu, dans divers voyageurs ou extraits de chroniques Tartares que je n'ai plus sous la main, que le mot *Vigur* ne désigne autre chose qu'*étranger*, & qu'il n'y a jamais eu, comme quelques gens le croient, de nation particulière qui portât le nom de *Jugurs, Vigurs* ou *Oigurs.*

(f) In more fuit Siberiæ præfecto, subinde homines quosdam, rudes quidem & agrestes, Tobolska versùs mare Caspium in Tartariam, Russorum imperio obnoxiam, emittere, eo consilio, ut rudera & sepulcra vetera clam atque adeo noctu, ut ne rescifcerent incolæ, diligenter scrutarentur. Hi igitur, postquam passim in sepulcris idola quædam, aurea, argentea, ærea, detexissent, tandem centum & vigenti circiter milliaria Germanica progressi versùs mare, ædificii splendidissimi rudera offenderunt, quæ cùm ingressi essent, sub terra repererunt conclavia, quorum strata imò & latera lapide nitidissimo (glasiert) *composita erant. Conspiciebantur hîc*

attribuèrent, avec plus de probabilité, au ſiècle de Tamerlan, qui avoit habité dans ces contrées; M. Fourmont, qui les reconnut pour être écrites en Thibet, en fit la traduction; c'étoit, du moins ſelon ſa verſion, un fragment détaché de quelque diſcours oratoire dans le goût Tartare, caractériſé par des figures hardies, par des répétitions en forme de refrains, & par une morale aſſez ſenſée ſur l'autre vie, faiſant l'objet principal du diſcours. L'auteur perſuadé de l'immortalité de l'ame, en donnoit quelques preuves métaphyſiques, entre autres que la réminiſcence des évènemens paſſés & la crainte de l'avenir, formoient un argument égal pour l'exiſtence paſſée & pour l'exiſtence future; il ajoutoit quelques comparaiſons, toutes tirées du cheval, qui eſt l'animal que les Tartares eſtiment le plus. La pièce fut écrite en Thibet avec ſes propres caractères, en Thibet avec des caractères latins, en langues Latine, Françoiſe & Moſcovite, puis renvoyé au Czar avec cette lettre de M. l'abbé Bignon, en date du 1.er février 1723, imprimée dans les Mémoires de Péterſbourg, & qui devroit avoir place dans les nôtres. « A force de recherches enfin nous avons découvert un dictionnaire en langue Latine & en langue « de Thibet, ayant les mêmes caractères que ceux de la feuille « qui m'avoit été remiſe par ordre de Votre Majeſté; par ce « ſecours, il nous a été permis de pénétrer dans cette eſpèce de « myſtère, ou d'expliquer l'énigme, ſi j'oſe me ſervir de cette « expreſſion: nous ne nous flattons pas d'avoir tout éclairci. Le « dictionnaire dont j'ai l'honneur de vous parler, Sire, n'ayant «

illìc nigræ quædam ex ebeno ciſtæ, quibus apertis ruſtici illi pro theſauris carbones, ut rebantur, ſcriptos nempe codices invenerunt, è quibus quinque folia ſecum abſtulerunt. . . . Folii ſi amplas ſatis margines computemus, longitudo erat 27 ¼ & latitudo 7 ¾ pollicum : materia conſtabat ſatis craſſa, ad modum pergameni ſed papyracea, & ubi rumperes, quaſi lanea aut bombycina, cinerei coloris, ad morem codicum Orientalium lævigata; inductus erat utrique lateri color ſubfuſcus, in medio, ubi ſcriptura exſtabat, nigricans : litteræ verò candido ſplendidiſſimo & ad argenteum accedente colore. (Act. Lipſienſ. ann. 1722, pag. 375.) On trouve à la même page des actes de Leipſick, une feuille Thibétienne gravée en caractères originaux, ſans lettres latines, ni verſion; c'eſt la même qui fut traduite par Fourmont, & dont M. Muller a auſſi fait graver les premières lignes.

» été fait que fort à la légère, par un voyageur, il y manque un » grand nombre de mots & de phraſes, ſans leſquels il n'eſt pas » poſſible de ſuivre parfaitement un diſcours étendu. Cependant, » après bien des réflexions, nos interprètes y ont trouvé une » eſpèce de ſens, & il n'eſt pas à douter qu'ils n'allaſſent beaucoup » plus loin, s'ils avoient un plus grand nombre d'ouvrages : Votre » Majeſté pourra ſe convaincre par elle-même de la juſteſſe de leurs » obſervations, par la copie figurée que je me donne l'honneur » de lui envoyer; Elle y verra les caractères inconnus auparavant, » rendus par les caractères des langues vulgaires de nos pays, & » au-deſſous l'explication mot à mot de ces mêmes caractères » en latin : à côté eſt ce que nous avons appelé le ſens, qui eſt » plutôt une paraphraſe qu'une traduction fidèle; nous avons cru » devoir en agir ainſi, à cauſe de la grande obſcurité du texte. Si » cet échantillon avoit le bonheur de plaire à Votre Majeſté, Elle » pourra dans la ſuite nous rendre plus habiles, & par conſéquent » plus en état de faire, par nos progrès dans ces connoiſſances, quelque choſe de plus digne de lui être préſenté ».

Je n'ai pas vu la traduction de Fourmont, dont on a probablement conſervé une copie dans nos regiſtres; mais je trouve ce qui ſuit dans la *Synopſis harmonica* d'Henſelius.

Initium Orationis funebris pro immortalitate animæ, lingua Tangutica ex Bayeri muſæo Sinico, ejuſdem, ut videtur, quam Petro Magno Imperatori Ruſſico interpretatus eſt Furmontius.

Par ſciou ſou i Crupa te touh ſem
Attrita fortitudine quiſnam brevis equus frigoris vita

cian r'nam la pen par ſgie ne
deſtruatur (pro) ſpiritu in (eſt) putredo contritus orat ne !

di ghetam cie ſcio
hoc (eſt) irriſio omnes vident.

Ce Latin n'a guère moins d'obſcurité pour moi que du Tangut; & on en trouvera autant dans l'autre traduction de la même pièce qu'on va voir; car M. Muller n'eſt rien moins que d'accord que la verſion de Fourmont ſoit bonne. « Quelques » Kalmouks, parmi leſquels étoient, dit-il, un Prêtre, *Sacri-* » *ficulus,* étant venus à Péterſbourg en 1731, je voulus apprendre

d'eux quelque chose de l'écriture Tangutique, qu'ils savoient « lire ; il me parut qu'ils ne prononçoient qu'un petit nombre « de mots, comme M.[rs] Fourmont voudroient qu'on les pro- « nonçât, & il y a grande apparence que le Dictionnaire dont « ils se sont servis, est fort imparfait. Quoique mes Kalmouks « n'entendissent que peu de mots de la langue du Tangut, ceci « commença de me rendre suspecte la traduction envoyée de « France. Je l'emportai avec une copie de l'original dans un « voyage de curiosité que j'allois faire en Sibérie. Durant le « séjour que je fis à Selinga, ville à l'extrémité de la Sibérie, « sur les confins des Tartares Kalkas, j'allai, à quatre-vingts lieues « de-là, voir au camp d'un prince Mongol, un prêtre Tangut, « qui passoit pour habile, à qui je montrai cette version; il écrivit « les mots de l'original comme ils doivent être prononcés, & « traduisit quelques lignes en langue Mongole ; & je ne pus « trouver alors quelqu'un capable de traduire le Mongol en une « langue qui me fût connue. Ce n'est pas qu'il n'y eût là des « Russes qui entendissent le Mongol, & qui me servoient d'in- « terprètes; mais ils me dirent que n'étant pas accoutumés à ce « langage sublime des écrits de Tangut, ils ne savoient pas rendre « en notre langue ce que le Prêtre avoit traduit du Tangut en « Mongol d'une manière fort obscure, autant qu'ils en pouvoient « juger. Depuis mon retour, un Mongol du Collége impérial « de Péterssbourg, élevé parmi les Prêtres de sa nation, & fami- « liarisé avec le langage qu'ils emploient dans leurs rits sacrés, « m'en a fait une version en Moscovite, qui n'est pas bien intel- « ligible, mais qui cependant paroît assez bien faite. » M. Muller la donne en langue Latine, traduite du Moscovite, qui l'étoit du Mongol, qui l'étoit du Tangut.

" *Firma conscientia mediante omnia parvi pendendo in principio viventi cuicumque auxilium oritur inde. Quibus consummatis, futurum quid, nemini notum est. Religio tota namque religionis explicatio. Magnates autem intellectu (suo) ea non comprehendunt. Religio tota videlicet omnia (continet) religionis explicatione. Incorporeorum explicatio verè prædicata est: semper ab occultatione id*

dependet: semper omnes id invenire possint..... Attestation du prêtre Mongol: *Ante ex Tibetica lingua scriptum hoc in Mongolicam linguam vertit (apud) Selengiensem subditum principem Lobsanum (commorans) Gelum Zordschi Lama vertit. Scripsit Datschin Bandi scripsit.*

Ceci suffit pour montrer combien les deux versions sont différentes l'une de l'autre, le temps & plus de connoissance nous apprendront laquelle mérite d'être préférée; mais si mon vocabulaire, qui est le même dont M. Fourmont s'est servi, n'est pas bon, comme M. Muller a lieu d'en juger sur le rapport du prêtre Tangut, nous sommes sans ressources à cet égard, car je ne sache pas qu'il y en ait d'autre en France. Au reste, on ne doit pas beaucoup s'étonner que les deux versions latines soient si peu intelligibles: outre que le passage des expressions par tant de langues ne les rend que plus obscures, outre que les syntaxes de ces langues de l'Orient ultérieur s'éloignent beaucoup des nôtres, & qu'en général toute traduction servile de mot à mot, où l'on s'attache plus à rendre le terme que l'idée, est nécessairement mauvaise; la matière est du genre de celles où souvent on ne s'entend pas soi-même, bien loin de se pouvoir faire entendre aux autres. Quand le discours roule sur des objets extérieurs & physiques, on l'entend par-tout, parce que les originaux de comparaison se trouvent par-tout à peu près les mêmes; ce qui n'est pas dans les matières dogmatiques & intellectuelles, dont les originaux sont dans l'esprit des hommes, & sur lesquelles chaque Nation a ses idées, qui n'ont quelquefois rien de commun avec celles des autres peuples. Si quelques-uns de nos livres, rituels, ascétiques ou cathéchistiques, tomboient entre les mains des Mongoux, ils ne les comprendroient pas, même traduits en leur propre langue; j'en donnerai un exemple singulier, par lequel je finis ces remarques: c'est une version du *Pater* en langue d'Europe, faite par un Siamois sur une traduction Siamoise; elle est rapportée par Witkins, dans sa préface; j'admire les curieux efforts qu'a dû faire cet Indien pour venir à bout, à force de vocabulaires & de

de comparaiſons des langues, de traduire notre prière dominicale en langage mélangé de tous les dialectes dérivés du latin. *Pater noſter eſtar Ciel, nombre Dios da ripuation toda parte: (g) Deus regna quæſo donner trouver à nous: Donner ſuir conformement cœur Dieu royaume terre, également Ciel: Nourriture nous toujours prier donner trouver à nous aujourd'hui: Quæſo pardonner péché nous comme nous pardonner perſonne faire peché à nous: Ne nous donne tomber dans cauſe de péché: Délivre dehors de malheur todos.*

(g) Pour mieux expliquer cette phraſe, *ſanctificetur nomen tuum*, ſi difficile à traduire, le Siamois, par forme de commentaire, ajoute à ſa traduction ces paroles-ci, *offerecer Dios loores*; il a probablement voulu dire, *offerre Dios laudes.*



RECHERCHES
SUR
LES CHRÉTIENS ÉTABLIS A LA CHINE
DANS LE VII.e SIÈCLE.

Par M. DE GUIGNES.

Lu le 7 Déc. 1753.

DANS mon Mémoire ſur les philoſophes Samanéens, & dont celui-ci peut être regardé comme une ſuite, j'ai dit que les Indiens, qui avoient eu anciennement connoiſſance de J. C. & de la religion Chrétienne, attribuoient à leur dieu *Viſchnou* pluſieurs des évènemens qui ne peuvent appartenir qu'à J. C. & que, par une ſuite néceſſaire du ſyſtème de la métempſychoſe, auquel ces peuples ſont fort attachés, ils ont regardé J. C. comme une nouvelle manifeſtation de leur Dieu: j'ai dit encore que les Manichéens avoient puiſé dans l'Indianiſme quantité d'erreurs, & que depuis leur établiſſement dans l'Inde, ils y avoient laiſſé beaucoup de traces du Chriſtianiſme: de-là j'ai conclu que les Indiens, par leur commerce ou avec les premiers Chrétiens, ou avec les héréſiarques poſtérieurs, ont formé une eſpèce de Chriſtianiſme monſtrueux, qu'ils ont réuni à leur propre religion, avec laquelle il ne paroît plus faire qu'un corps.

Ailleurs que dans l'Inde, je veux dire dans la Tartarie, dans la Chine & dans le Japon, où les peuples paroiſſent moins ſuperſtitieux, la religion de *Fo,* ou des contemplatifs Indiens, n'a paru, aux yeux de pluſieurs Savans, qu'un Chriſtianiſme défiguré. Quelques Miſſionnaires ont été ſurpris de trouver dans la doctrine & dans les cérémonies des Lamas ou Bonzes *Foïſtes* de la reſſemblance avec le Chriſtianiſme; ce n'eſt pas là ce que je me propoſe d'établir dans ce Mémoire; je crois devoir aller plus loin, & ſoutenir que les Chrétiens mêmes, c'eſt-à-dire les Neſtoriens, & tous ceux qui ont fait profeſſion de Chriſtianiſme, de quelque ſecte qu'ils puiſſent être, ont été

Trigault, p. 90. M. de la Croze, Rec. de Diſſert.

confondus, dans les livres Chinois, avec les bonzes de *Fo*, & qu'ils y ont été désignés sous le même nom.

Ce principe une fois établi, nous devons conclure naturellement que toutes les fois qu'il est fait mention dans les annales Chinoises des bonzes de *Fo*, ce qui arrive souvent, il ne faut pas croire que cela regarde toujours la religion Indienne, mais que quelquefois il s'agit du Christianisme : c'est ce que j'entreprends de prouver dans ce Mémoire, en faisant voir que les Chrétiens établis à la Chine dans le VII.[e] siècle sont connus dans ces Annales, mais qu'ils y portent le même nom que les bonzes de *Fo*: par-là ce Mémoire pourra répandre de nouvelles lumières sur l'histoire de la dispersion du Christianisme, & détruira les objections que plusieurs Savans ont faites contre l'ancienneté de son établissement dans la Chine. On sait que les Missionnaires ont avoué qu'il n'étoit fait aucune mention des Chrétiens dans les annales Chinoises; appuyé sur ce témoignage, M. de la Croze s'est élevé contre un fameux monument, & a cru y apercevoir des preuves de supposition de la part des Missionnaires modernes; c'est aussi le sentiment de M. de Beausobre, dans son histoire du Manichéisme.

Renaudot, anc. Relat. p. 250.

L. 1, c. 5, p. 295.

Nous ne pouvons douter qu'avant l'établissement des missions qui subsistent aujourd'hui dans la Chine, il n'y en ait eu de plus anciennes, je veux dire sous le règne des Mogols, qui ont possédé cet Empire pendant environ quatre-vingt huit ans; nous en trouvons un témoignage authentique dans les relations des voyages faits ou à la Chine, ou en Tartarie par Plan Carpin, Rubruquis, Marco Paulo, & les autres voyageurs des XII.[e] & XIII.[e] siècles : au rapport de Haiton, écrivain contemporain, *Mangou-khan* avoit reçu le Baptême des mains d'un Évêque qui étoit Chancelier du roi d'Arménie; son successeur *Cublai-khan*, qui étoit devenu le maître absolu de toute la Chine, avoit imité cet exemple; & Marco Paulo, qui vivoit dans le même temps, dit avoir vu dans plusieurs villes de la Chine, des églises & un grand nombre de Nestoriens. Il est vrai que, selon Rubruquis, ces Nestoriens mêmes étoient moins Chrétiens que Mahométans ou payens, ils avoient oublié le

Cap. 14.

Haiton.
Jean de Mandeville.

C. 4, l. II.

Syriaque, qui étoit leur langue naturelle; ils époufoient plusieurs femmes, &, à l'exemple des Mufulmans, ils avoient tranfporté au vendredi la célébration du dimanche: ils faifoient ordonner Prêtres leurs enfans au berceau, & dans certains temps de l'année ils alloient offrir de l'encens aux cavales de l'Empereur. Si les prêtres Neftoriens tiennent une conduite fi oppofée à la religion, que devons-nous penfer du Chriftianifme des Khans mogols? nous devons cependant avoir une idée plus favorable de celui de la Chine, où les peuples font bien éloignés de cette barbarie que nous voyons régner parmi les Tartares; mais quel que puiffe être ce Chriftianifme, il eft toujours certain qu'il étoit établi à la Chine dans le XII.e fiècle; nous le trouvons
Mafoudy. encore dans des temps plus reculés, & vers l'an 867. Mafoudy nous apprend qu'un rébelle Chinois ayant pris cette année la ville de *Canfou,* aujourd'hui *Canton,* il y périt fix vingt mille Mahométans, Juifs, Chrétiens & Parfis, qui y demeuroient pour leur négoce. Voilà le témoignage étranger le plus ancien que nous ayons de l'établiffement des Chrétiens à la Chine; mais l'an 1625 on en a découvert un, dans le pays même, beaucoup plus authentique.

En creufant dans un village près de la ville de *Siganfou,* capitale de la province de *Chenfy,* on trouva une très-grande pierre, au haut de laquelle étoit une croix, & enfuite une infcription qui en occupoit toute l'étendue; une partie étoit en caractères Chinois, & l'autre en caractères Syriens majufcules, appelés communément *ftranghelo:* le Magiftrat du lieu, qui crut devoir la conferver, la fit tranfporter dans un temple de Bonzes.

L'infcription Syriaque portoit que ce monument avoit été élevé pendant que *Anan-yefou,* patriarche des Neftoriens étoit fur le fiége, l'an 1092 des Grecs (de J. C. 781) par les mains de *Mar-yazed-buzid,* prêtre & chorévêque de *Chumdan,* fils d'un autre Prêtre venu de *Balkh,* ville du *Tokhareftan:* on voit enfuite les fignatures d'un grand nombre de prêtres Neftoriens.

Nous apprenons, par l'infcription Chinoife, que ce monument fervoit à conferver la mémoire de l'établiffement de

la très-illuſtre loi du *Ta-tſin*, & qu'il avoit été érigé par *Kim-tcim*, bonze d'une pagode de *Ta-tſin*: aux yeux d'un Chinois cette inſcription a dû paroître avoir été l'ouvrage des bonzes de *Fo*, auſſi eſt-ce dans un de leurs temples qu'on la fit tranſporter.

Tout ce qui ſuit contient les principaux dogmes de la religion Chrétienne; il y eſt rapporté qu'*Aloho*, c'eſt-à-dire Dieu en langue Syrienne, créa le Ciel & la Terre, & que Satan ayant ſéduit le premier homme, Dieu envoya le Meſſie pour délivrer les hommes du péché originel; qu'il naquit d'une Vierge dans le pays de *Ta-tſin*, & que des Perſans vinrent l'adorer, &c.

Qu'il me ſoit permis de faire ici une réflexion ſur le titre de ce monument, & de faire remarquer que le Prêtre qui en eſt le fondateur, ainſi que tous ceux qui ont ſigné, y prennent le titre de *Sem*, nom ſous lequel on déſigne ordinairement les bonzes de *Fo*: on y donne auſſi aux égliſes le nom de *Su*, qui eſt celui que portent les temples de *Fo* ou pagodes. La langue Chinoiſe n'eſt pas deſtituée de termes propres à exprimer un temple, & les Chrétiens devoient en choiſir un qui ne les confondît pas avec des Idolâtres, pour leſquels ils devoient avoir quelque choſe de plus que du mépris. Puiſque ces Neſtoriens ont pris un nom qui leur devenoit commun avec les bonzes de *Fo*, nous devons conclure de-là que les hiſtoriens Chinois, toujours peu inſtruits de ce qui regarde les étrangers, ont dû confondre ces Chrétiens avec les bonzes: l'examen de quelques endroits des Annales, comparés avec le monument, nous fournira des preuves de ce que j'avance.

Les Chrétiens prennent, dans le monument, le nom de Bonzes venus du *Ta-tſin*, pays ſitué à l'occident de la mer Caſpienne, & qui comprend la partie orientale de l'empire Romain, & non la Judée ſimplement, comme l'ont prétendu quelques auteurs Européens, qui n'ont point examiné aſſez à fond les géographes Chinois. Si l'on trouve, dans les Annales, qu'il ſoit fait mention de Bonzes venus des mêmes pays occidentaux, ſi les hiſtoriens Chinois attribuent à ces Bonzes ce que les auteurs du monument attribuent aux Chrétiens, ſi les

Kircher.

temps & les lieux s'accordent parfaitement, on ne pourra nier que les faits énoncés dans les Annales concernant les Bonzes, n'aient rapport à ces Chrétiens Nestoriens qui eux-mêmes prenoient le nom de Bonzes.

Kircher. Chin. illust.

Le monument Chinois nous apprend que sous le règne de l'empereur *Tai-tçong*, la neuvième des années appelées *Tchin-kouan (a)*, l'an de Jésus-Christ 635, il vint à *Siganfou* un homme du *Ta-tsin* nommé *Olo-pouen*, qui étoit doué de toutes sortes de vertus; l'Empereur envoya au-devant de lui un de ses Officiers, qui le conduisit au palais Impérial, où l'on examina les livres apportés par cet étranger : ils furent approuvés, & l'Empereur donna un édit en faveur du Christianisme; cet édit est daté de l'an 638; l'Empereur y fait l'éloge de la religion des Chrétiens, & annonce à ses peuples l'estime qu'il en faisoit.

Ven-hien-tum-kao. Kam-mo. Tçu-chi-tum-kien. Hum-kien-lou. Kam-kien-pou.

Si nous jetons les yeux sur une foule d'écrivains Chinois qui ont écrit l'histoire de la dynastie des *Tam*, qui régnoit alors, nous apprenons que dans les mêmes années *Tchin-kouan*, il vint des pays occidentaux à la Chine un personnage recommandable par ses vertus, & à la religion duquel l'Empereur étoit fort attaché. Cet homme singulier, auquel on donne le titre de Bonze, avoit, dit-on, par ses prières le pouvoir de ressusciter les morts: il trouva des obstacles à la Cour, mais cela ne put empêcher, comme le remarquent les historiens, que la religion de *Fo* ne fît des progrès considérables dans

(a) C'est un usage à la Chine de ne point appeler l'Empereur par son propre nom; en montant sur le trône il en prend un qui a rapport à quelqu'évènement ou à quelqu'autre chose; par exemple, *le Victorieux*, *la brillante Paix, &c.* Lorsqu'il ne veut plus le porter, il le change, de sorte que pendant le cours de son règne, il prend successivement cinq ou six noms différens : dans les actes publics on date de ces noms, ainsi l'on dit, la première, la seconde ou la troisième année de *la brillante Paix*, ou *du Victorieux*, & ainsi de suite à mesure que les noms changent: c'est-là ce qu'il faut entendre par les années de *Tchin-kouan*, & autres semblables.

Kam-hi, si connu en Europe, n'est de même qu'un de ces noms changeans, & non le vrai nom de l'Empereur; mais il faut remarquer que les Princes de la dynastie régnante ont conservé, pendant tout leur règne, celui qu'ils avoient pris en montant sur le trône.

l'Empire, principalement à cause de la protection que l'Empereur lui accordoit.

Il paroît que ce fait, rapporté par les historiens Chinois, est le même que celui que nous venons de tirer du monument; de part & d'autre un Bonze d'occident arrive dans le même temps à la Chine, & l'Empereur le prend sous sa protection: il est difficile d'imaginer que deux faits différens se trouvent accompagnés des mêmes circonstances. Et ce qui ajoute un nouveau témoignage en faveur de ce bonze Chrétien venu de *Ta-tsin*, c'est qu'il est rapporté dans un écrivain Chinois, que *Ven-hien-tum-kao.* l'an 643 de J. C. c'est-à-dire huit ans après l'arrivée d'*Olo-puen*, on vit venir à la Chine des Ambassadeurs du *Ta-tsin:* on aperçoit par-là qu'il y avoit une liaison particulière entre la Chine & le pays des Bonzes du monument, ou la Syrie & les environs; & comme ces Chrétiens arrivoient à la Chine par le midi, c'est-à-dire par les Indes, ç'a été un nouveau motif pour les Chinois de les confondre avec les ministres de la religion Indienne.

Nous lisons encore dans le monument que l'empereur *Kao tçong*, *Kircher. Chin. illust.* successeur de *Tai-tçong*, honora beaucoup *Olo-puen* & les Chrétiens: de même, les Annales nous apprennent que *Kam-mo.* cet Empereur étoit fort attaché à la religion des Bonzes. Mais voici un fait plus circonstancié, & dans le monument & dans les Annales, & par conséquent plus propre à nous convaincre.

Il est dit, dans le premier, que dans les années appelées *Kircher. Chin. illust.* *Chim-lie*, vers l'an 698 de Jésus-Christ les bonzes de *Che* tinrent de mauvais discours contre les Chrétiens à *Tum-tcheou;* dans le même temps nous apprenons de plusieurs historiens *Kam-mo. Kam-[illegible]-pou. Tsu-chi-tum-kien.* Chinois que l'impératrice *Vou-chi*, alors maîtresse absolue de l'Empire, s'étoit retirée dans le palais de *San-yam* avec des bonzes de *Fo;* que l'on en murmura; qu'on s'efforça de les décrier, en disant que *Fo* étoit une divinité des barbares, & que ses Bonzes n'étoient que des imposteurs. Ceci se passa dans la province de *Honan*, où est situé *Tum-tcheou*, & arriva dans

les années *Chim-he;* conséquemment le temps & le lieu, & tout ce qui suit s'accordent avec le monument.

Il ne reste qu'à expliquer ce que l'on entend ici par bonzes de *Ché*, que l'on paroît distinguer des bonzes de *Fo;* ces bonzes de *Ché* doivent être les disciples de *Ché-kia* ou *Cha-ca,* philosophe Indien auquel les historiens Chinois donnent aussi le nom, ou plutôt le titre de *Fo*, terme qui semble indiquer en général les divinités étrangères.

Kircher. Chin. illust.

Je finis ce parallèle entre le monument & les Annales, par un autre fait rapporté dans le premier, & par lequel nous apprenons que l'empereur *Tai-tçong*, qui commença à régner l'an 763, & qui est différent du premier *Tai tçong* dont j'ai parlé, envoyoit tous les ans des parfums pour célébrer la naissance de Jésus-Christ, excitoit les autres à faire de bonnes œuvres, & fournissoit de quoi entretenir les peuples de la très-illustre loi. Conformément à ce récit, nous lisons dans les annales Chinoises que ce même Empereur envoyoit à certaines fêtes des présens au temple de *Fo*, qu'il respectoit fort les Bonzes, qu'il se retiroit avec eux dans leurs temples, & qu'il en nourrissoit continuellement un certain nombre.

Kam-mo. Tçu-chi-tum-kien.

Une suite d'évènemens dont les circonstances sont si conformes, nous porte à croire que les Chinois ont confondu la religion Chrétienne avec celle de *Fo*, & qu'ils ont donné aux Chrétiens le nom de Bonzes; nous devons en être d'autant plus persuadés, que les auteurs du monument ont pris ce titre.

L'histoire Chinoise, du temps des Mogols maîtres de la Chine, nous fournit encore des témoignages favorables au sentiment que je propose: nous avons vû plus haut que *Mangou-khan* & *Cublai-khan* avoient embrassé le Christianisme; dans les Annales, au contraire, on ne cesse de faire des reproches à ces Princes d'être trop attachés à la religion des bonzes de *Fo*, & de les avoir protégés trop ouvertement. Parmi les plus fameux Bonzes venus des pays occidentaux, que *Cublai* avoit auprès de lui, il est fait mention d'un nommé *Hai-sue*, dont on loue la charité & l'exactitude à s'acquitter de ses devoirs envers

envers ſon dieu *Fo;* ce Bonze étoit du royaume de *Fou-lin*, pays ſitué à l'oueſt de la mer occidentale; le P. Gaubil ſoupçonne qu'il étoit Chrétien, & peut-être Franc ou Européen. Le nom de *Fou-lin*, qui eſt une altération de celui de *Franc*, indique ici la partie de l'Aſie poſſédée par les Francs dans le temps des Croiſades: que peut être ce bonze de *Fo*, ſinon un Chrétien d'occident?

En remontant à des temps plus anciens, nous apercevons encore des preuves de cette erreur, dans laquelle les Chinois ſont tombés au ſujet des Chrétiens; nous liſons dans un auteur Chinois, qu'il y avoit en Perſe deux ou trois cents temples de *Fo*, que ſous le règne de *Vou-ti*, empereur des *Leam*, qui commença à régner l'an 502 de Jéſus-Chriſt, les Perſans offrirent à ce Prince une image de *Fo*. Jamais le culte de cette divinité Indienne n'a été établi dans la Perſe, & ſi par haſard il y a eu quelques Bonzes, jamais ils n'ont pu y avoir un ſi grand nombre de temples. Nous ſavons, au contraire, que le Chriſtianiſme y a été très-floriſſant: nous apprenons de Coſmas Indicopleuſtes, qu'il y avoit alors dans l'iſle de Taprobane ou de Céylan une égliſe pour les Chrétiens Perſans; cette Iſle étoit un entrepôt pour le commerce entre la Chine & la Perſe, il y abordoit quantité de vaiſſeaux de la Chine & des Indes. On ſent par-là combien il a été facile aux Chrétiens de pénétrer dans les pays les plus orientaux, & que ces bonzes de *Fo*, venus de Perſe en ce temps, ne peuvent être que des Chrétiens de la Taprobane ou de la Perſe même.

Leam-chu.

Coſmas Indicopleuſtes.

Un autre hiſtorien Chinois nous apprend que dans le pays d'Igour il y avoit un temple ou pagode de *Mani*, bonze de Perſe, ce qui ne peut s'entendre que des Chrétiens, ou, s'il eſt permis de haſarder une conjecture, des Manichéens, *Mani* étant le nom oriental de Manès, que l'on dit être Perſan d'origine. Mais voici quelques autorités encore plus déciſives. Le même auteur rapporte que ſous le règne de l'empereur *Chin-tçong*, qui monta ſur le trône l'an 1068, il vint à la Chine des Ambaſſadeurs de la part de Michel Céſar, prince du pays de *Fou-lin*, qui offrirent des préſens à l'Empereur.

Ven-hien-tum-kao.

Il ajoute que ce prince de *Fou-lin* ſe rend tous les ans, à la troiſième lune, dans le temple de *Fo;* que les monnoies de ce pays ſont d'or & d'argent, qu'elles ne ſont point percées comme celles de la Chine, & qu'elles portent la figure de *Fo* avec le nom du prince régnant. Ce Michel eſt celui que l'on connoît ſous le nom de Michel Ducas, & l'on conſerve encore dans les cabinets de ſes monnoies, ſemblables à celles qui ſont décrites dans les annales Chinoiſes. Peut-on exiger des témoignages plus forts & plus capables de nous perſuader que les Chinois ont confondu le Chriſtianiſme avec le Foïſme, & qu'ils ont donné à Jéſus-Chriſt le nom de *Fo!*

Pour ne rien négliger de ce qui peut établir le ſentiment que j'ai embraſſé, il me paroît néceſſaire de rapporter ici en entier une ordonnance de l'empereur *Vou-tçong,* donnée l'an 845 de Jéſus-Chriſt, contre les Bonzes de *Fo;* elle ſervira à nous convaincre que les Chrétiens Neſtoriens, auteurs du monument, étoient alors établis dans la Chine, & qu'ils y étoient connus ſous le nom de Bonzes, comme ils ſe ſont déſignés eux-mêmes. Il paroîtra ſans doute ſurprenant que l'on n'ait pas fait juſqu'à préſent uſage de cette pièce, qui ſe trouve traduite & imprimée dans le recueil du P. du Halde: elle exiſte en original dans un magnifique recueil qui eſt à la Bibliothèque du Roi, & dont je me ſuis ſervi pour faire quelques remarques & m'aſſurer de la traduction. Voici cette ordonnance, dans laquelle on reconnoîtra ſans peine les Chrétiens.

Ku-ven-yuen-kien.

Du Halde, t. II,

« Sous nos trois fameuſes dynaſties, jamais on n'entendit » parler de *Fo;* c'eſt depuis les dynaſties des *Han* & des *Goei* » que cette ſecte, qui a introduit les ſtatues, a commencé à ſe » répandre à la Chine; depuis ce temps-là ces coutumes étran- » gères s'y ſont inſenſiblement établies, ſans qu'on y ait aſſez » pris garde; tous les jours elles gagnent encore; les peuples en » ſont malheureuſement imbus, & l'État en ſouffre; dans les » deux Cours, dans toutes les villes, dans les montagnes ce ne » ſont que Bonzes des deux ſexes: le nombre & la magnifi- » cence des bonzeries croît chaque jour; bien des ouvriers ſont » occupés à faire leurs ſtatues de toute matière; il ſe conſume

quantité d'or à les orner; nombre de gens oublient leur Prince « & leurs parens pour se ranger sous un maître Bonze; il y a « même des scélérats qui abandonnent femmes & enfans, & vont « chercher parmi les Bonzes un asile contre les loix : peut on rien « de plus pernicieux? Nos anciens tenoient pour maxime que « s'il y avoit un homme qui ne labourât point, & une femme « qui ne s'occupât point aux soieries, quelqu'un s'en ressentoit « dans l'État, & souffroit la faim ou le froid; que sera ce donc « aujourd'hui qu'une infinité de Bonzes, hommes & femmes, « vivent & s'habillent des sueurs d'autrui, & occupent une infi- « nité d'ouvriers à bâtir de tous côtés, & à orner à grands frais « de superbes édifices? Faut-il chercher d'autre cause de l'épui- « sement où étoit l'Empire sous les quatre dynasties *Tçin, Sum,* « *Tçy, Leam,* & de la fourberie qui régnoit alors. «

Quant à notre dynastie *Tam,* les Princes qui en ont été « les fondateurs, après avoir employé heureusement la force des « armes pour rendre à l'État son ancienne tranquillité, s'occu- « pèrent à le régler par de sages loix; & pour en venir là, bien « loin de rien emprunter de cette vile secte étrangère, dès la « première des années *Tchin-kouan* [l'an 627] *Tai-tçong* se « déclara contre elle; mais il y alla trop mollement, & le mal « n'a fait qu'augmenter. Pour moi, après avoir lu & pesé tout « ce qu'on m'a représenté sur ce point, après avoir délibéré « mûrement avec gens sages, ma résolution est prise; c'est un « mal, il y faut remédier; tout ce que j'ai d'Officiers éclairés & « zélés dans les provinces, me pressent de mettre la main à « l'œuvre: selon eux, c'est tarir la source des erreurs qui inondent « tout l'Empire; c'est le moyen de rétablir le gouvernement « de nos anciens; c'est l'intérêt commun; c'est la vie des peuples: « le moyen après cela de m'en dispenser? Voici donc ce que « j'ordonne: 1.° que plus de quatre mille six cents grandes bon- « zeries, qui sont répandues de côté & d'autre dans l'Empire, « soient absolument détruites; conséquemment que les Bonzes, « hommes & femmes, qui habitoient ces bonzeries, & qui « montent de compte fait à deux cents soixante mille, retournent « au siècle, & payent leur contingent des droits ordinaires. «

» En ſecond lieu, qu'on détruiſe auſſi plus de quarante mille » bonzeries moins conſidérables, qui ſont répandues dans les » campagnes; conſéquemment que les terres qui y étoient atta- » chées, & qui montent environ à un million de *tçing*, ſoient » réunies à notre domaine, & que cent cinquante mille eſclaves » qu'avoient les Bonzes, ſoient mis ſur le rôle des Magiſtrats, » & ſoient cenſés être du peuple. Quant aux Bonzes étrangers, » venus ici pour faire connoître la loi qui a cours en leurs » royaumes, ils ſont environ trois mille, tant du *Ta-tſin* que » du *Mou-hou-pa*, mon ordre eſt auſſi qu'ils retournent au ſiècle, » afin que dans les coutumes de notre Empire il n'y ait point » de mélange: hélas, il n'y a que trop long-temps qu'on diffère » à remettre les choſes ſur l'ancien pied! pourquoi différer » encore? c'eſt choſe conclue & arrêtée; vû la préſente ordon- nance, qu'on procède à l'exécution. »

Kam-mo. Tçu-chi-tum-kien.

D'autres hiſtoriens Chinois nous apprennent qu'en conſé- quence de cet arrêt, on envoya dans toutes les provinces des Officiers pour annoncer la deſtruction de la religion de *Fo.* On fit renverſer les temples, tous les revenus furent confiſqués, & employés à réparer les bâtimens publics; les cloches & les figures d'airain furent remiſes à la fonte, & on en fabriqua des monnoies; on laiſſa ſeulement, par ordre de l'Empereur, dans chacune des deux Cours, deux temples & trente Bonzes, & dans les autres endroits un temple & quelques Bonzes.

Il réſulte de cette ordonnance qu'il y avoit alors à la Chine des bonzes du *Ta-tſin,* c'eſt-à-dire des Chrétiens Neſtoriens, les mêmes que ceux qui ont fondé le monument, & qui prennent le titre de bonzes du *Ta-tſin;* cette preuve eſt ſans replique. Il réſulte encore que mal-à-propos on a avancé qu'il n'étoit fait aucune mention des Chrétiens dans les Annales; on voit, au contraire, qu'il en eſt parlé ſouvent, mais qu'on ne s'en eſt point aperçu, faute d'avoir obſervé qu'ils y étoient déſignés ſous le nom de bonzes de *Fo,* & que J. C. lui-même y étoit confondu avec cette divinité Indienne; c'eſt ce qui reſte à conclure de tout ce que j'ai rapporté.

Le ſens de l'ordonnance que je viens de citer eſt ſi clair,

& les Chrétiens y ſont ſi bien caractériſés, qu'il eſt inutile de faire à cet égard de longues remarques; je dirai ſeulement qu'elle eſt conforme à ce qui eſt dit dans le monument, de la faveur que l'empereur *Tai-tçong* accordoit aux Chrétiens, c'eſt ce qu'on inſinue adroitement, en faiſant entendre qu'il agit trop mollement contre les Bonzes. L'Empereur ordonne enſuite aux Bonzes ſes ſujets d'abandonner le *Foïſme;* c'eſt ce que ſignifient ces paroles, *retourner au ſiècle:* il donne le même ordre aux Bonzes étrangers, ou du *Ta-tſin* & de *Mou-hou-pa;* j'ignore ce que peuvent être les bonzes du *Mou-hou-pa*, mot qui ſe lit dans un autre auteur *Mou-hou-yao.* *Tçu-chi-tum-kien.*

Quoi qu'il en ſoit, cette ordonnance n'eut pas tout le ſuccès qu'on s'étoit propoſé; elle n'avoit été obtenue qu'à la ſollicitation des ſectateurs de *Lao-tſu*, protégés par l'Empereur; mais l'année ſuivante ce Prince étant venu à mourir, les Bonzes revinrent en crédit. *Kam-mo.*

C'eſt donc en vain que l'on s'eſt appuyé du ſilence des Annales, au ſujet des Chrétiens, pour attaquer l'authenticité du monument Chinois; elles font mention des Chrétiens du *Ta-tſin*, qui ſe diſent en être les fondateurs. C'eſt ainſi que toutes les objections que M. de la Croze a faites contre ce monument s'éclipſeront à meſure que nous en ferons l'examen; je ne m'attacherai cependant point à réfuter celles qui ne me paroiſſent avoir aucune ſolidité, & ſur leſquelles il n'inſiſte pas; telle eſt celle où, fondé ſur la netteté & la beauté de la gravure, il attaque l'ancienneté du monument; celle qu'il tire encore de ce que les caractères Syriens ſont des lettres majuſcules appelées *ſtranghelo*, dont les Chrétiens de l'Inde ſe ſervent, & à l'occaſion deſquels il conjecture que les Jéſuites de *Vaipicota* ont fourni à leurs confrères de la Chine les noms Syriens pour fabriquer le monument. Le caractère Syrien *ſtranghelo* paſſe pour être un des plus anciens caractères employés par les Syriens, & c'eſt celui dont on ſe ſert plus volontiers ſur les inſcriptions, comme les Arabes font à l'égard du caractère *kouſique.* *Rec. de Diſſert. ſur diſ. ſujets.* *Amira, gram. Syriac. p. 2.*

Mais voici ſur quoi il inſiſte le plus; ce monument, ſelon lui,

eſt composé avec beaucoup d'art; on a évité d'y parler du Pape, de la tranſſubſtantiation, & des autres dogmes qui auroient pu faire naître des ſoupçons; mais on fait venir des Miſſionnaires de la Judée à la Chine dans un temps où la Judée étoit déſolée par les incurſions des Mahométans, & on leur donne des caractères Syriens, quoiqu'il y eût déjà long-temps que toutes les égliſes de la Paleſtine avoient reçu l'uſage de la langue grecque. M. de la Croze paroît n'avoir pas fait attention que la déſolation de la Judée, loin de nuire à la diſperſion des Miſſionnaires, a dû au contraire les obliger à chercher un aſile, comme après la priſe de Conſtantinople les Savans paſsèrent en Italie & en France. A l'égard des caractères Syriens, abandonnés par les égliſes de la Paleſtine, M. de la Croze auroit dû fixer en quel temps ils ont été abolis, & quand ils ont recommencé à être en uſage, puiſque tous les Syriens s'en ſervent encore dans leur office, & paroiſſent s'en être toujours ſervis. Au reſte, il eſt inutile de répondre à ces objections, puiſqu'il n'eſt fait mention de la Judée & de la Paleſtine que dans les traductions qui ont été faites du monument; dans le texte il ne s'agit que du *Ta-tſin*, grand pays qui comprend tout ce qui eſt ſitué entre la mer Méditerranée & la mer Caſpienne, où ſe trouve Babylone, réſidence du patriarche des Neſtoriens.

L'inſpection du texte fait tomber également l'objection ſuivante; il s'agit des Rois-Mages qui viennent adorer J. C. M. de la Croze prétend que ce n'eſt que depuis le XIIe ſiècle que l'on a donné aux Mages le titre de rois. Sans entrer dans le fond de cette diſpute, & pour réſoudre en deux mots toute la difficulté, je dirai que dans le texte Chinois il n'eſt fait aucune mention de rois, & qu'il eſt ſeulement rapporté que des Perſans vinrent offrir des préſens.

Enfin pour dernière objection, M. de la Croze dit qu'il eſt parlé dans le monument du Purgatoire, dont le nom étoit alors inconnu; il accuſe de mauvaiſe foi les PP. Kircher & le Comte d'avoir donné au texte un autre ſens, pour faire éclipſer ce mot; ce texte cependant dit ſimplement que J. C.

ôta la poussière & les ordures, c'est-à-dire, que par ses prédications il parvint à purifier les hommes & à leur faire abandonner le crime.

Voilà toutes les objections que M. de la Croze a proposées contre le monument Chinois, & je crois y avoir suffisamment répondu. Je passe à une autre qui se trouve dans l'histoire du Manichéisme de M. de Beausobre, & qui est plus spécieuse que solide: il est dit dans le monument que J. C. laissa après lui vingt-sept livres; ce sont les quatre Évangélistes, les Actes des Apôtres, les quatorze Épitres de S.t Paul, celle de S.t Jacques, les deux de S.t Pierre, les trois de S.t Jean, l'Épitre catholique de S.t Jude & l'Apocalypse: M. de Beausobre, en examinant si les Manichéens admettent l'Apocalypse, s'appuie sur un catalogue des livres de l'Écriture dressé par Ébed-Jésu, où il n'est fait aucune mention de ce livre & de quatre autres Épîtres, ce qui ne donne plus le nombre de vingt-sept; & concluant de-là que les Syriens n'admettent que vingt-deux livres du Nouveau Testament, il prétend en tirer une preuve invincible de la supposition du monument Chinois.

L. 1, c. 5, p. 293.

Bibl. Orient. d'Assem. t. III.

Je remarquerai à cette occasion, qu'il ne faut pas faire un grand fonds sur ces catalogues, pour juger des livres que les Syriens admettent comme canoniques; on n'aperçoit aucune unanimité dans ces catalogues: dans celui de Barhebræus on omet les Paralipomènes, Esdras, Judith, Esther, Tobie, les Machabées & Baruc, pendant que nous voyons Jacques d'Édesse donner un ordre différent à la suite des livres de l'Écriture, & admettre la plupart de ceux dont Barhebræus ne parle pas; il en est de même des livres du Nouveau Testament, & l'Apocalypse qui se trouve omise dans le catalogue d'Ébed-Jésu, est mise au nombre des livres canoniques par S.t Éphrem: on ne peut donc regarder le catalogue d'Ébed-Jésu comme le vrai canon des livres de l'Écriture, & la conséquence de M. de Beausobre n'est pas exacte. D'ailleurs, dans le monument on ne fait aucune énumération de ces livres, on en parle en historien, on indique seulement le

nombre de ceux qui nous viennent des Apôtres; or ils ſont au nombre de vingt-ſept, qui ont tous été traduits en ſyriaque par des Syriens: les Jacobites ſe ſervent particulièrement dans leur office, de la verſion de Thomas d'Héraclée, dans laquelle on trouve les Épîtres qui ne ſont point dans une autre verſion plus ancienne, que l'on appelle la *verſion ſimple*, & qui eſt, à ce que l'on prétend, du temps des Apôtres.

Aſſeman. Bibl. Orient. tome II, p. 94.

Toutes les autres objections que l'on pourroit faire contre l'authenticité du monument ne paroiſſent pas plus ſolides; ceux qui l'ont élevé étant Neſtoriens, ont employé l'époque dont les Neſtoriens ſe ſervoient, c'eſt-à-dire, l'ère des Grecs uſitée chez tous les Orientaux, qui ne comptent point par les années de Jéſus-Chriſt. Ils ont fait auſſi uſage des époques Chinoiſes, parce qu'ils écrivoient pour des Chinois, & que c'étoit principalement pour cette nation qu'ils élevoient le monument: c'eſt ce qu'il eſt facile de voir, lorſque l'on jette des yeux attentifs ſur cette inſcription; on n'y aperçoit aucune autre époque étrangère qui puiſſe faire naître des ſoupçons. Il eſt vrai que la mauvaiſe traduction, ſouvent interpolée, qui ſe trouve dans Kircher, a occaſionné des objections que l'on n'auroit jamais oſé produire, ſi l'on avoit conſulté le texte; c'eſt ce qui a trompé M. de la Croze.

Cette inſcription eſt ſimple & naturelle; elle ne porte aucun caractère de menſonge; elle n'eſt point une de ces fraudes pieuſes qu'on s'eſt toujours trop aiſément permiſes. On voit un Prêtre appelé *Olo-puen,* nom Syrien défiguré par les Chinois, & dans lequel on reconnoît encore le ſon d'*Olo* ou *Aloho,* c'eſt-à-dire *Dieu,* qui dans la langue ſyriaque entre ſouvent dans la compoſition des noms d'hommes. Il arrive à la Chine & y eſt reçu; peut-être ceci ſouffriroit-il quelque difficulté, ſi l'on n'étoit inſtruit du grand commerce qu'il y avoit alors entre les Chinois & les peuples de Perſe, d'Arabie, & même les Romains. Il n'étoit point difficile alors de parvenir au milieu de l'empire de la Chine; les Neſtoriens n'alloient point dans un pays inconnu. Dans le même temps les Arabes étoient occupés à détruire l'empire des Perſes, & après la mort de

Jazdejerd,

Jazdejerd, son fils, en conséquence des traités faits entre la Chine & la Perse, s'étoit rendu à la cour de la Chine: le dessein de l'Empereur étoit de le renvoyer à la tête d'une puissante armée, pour le remettre sur le trône. Tout ceci nous indique de grandes liaisons; mais ce qui est encore plus singulier, c'est que le Mahométisme étoit déjà à la Chine, & qu'il précède, de l'aveu même des historiens Chinois, l'arrivée d'*Olopuen* en 635 : pouvons-nous croire que les Chrétiens aient attendu si long-temps à y pénétrer?

Tam-[illegible]. Abulfeda. [illegible]. [illegible]. Diarbekri.

Yeum-chi.

Nous apprenons encore des historiens Chinois, que les Arabes avoient un Cadhi à *Canton*, pour leur commerce, qu'ils en furent chassés dans la suite, parce qu'ils eurent la hardiesse de mettre le feu à cette ville, & qu'ils n'eurent la permission d'y rentrer que quelque temps après : ainsi nous ne devons point être étonnés que les empereurs de la Chine aient reçu favorablement des étrangers, qu'ils étoient accoutumés de voir; nous devons plutôt conclure qu'il est impossible que le Christianisme ait alors été ignoré des Chinois, & que le fameux monument n'est point une pièce supposée, puisqu'il y avoit, dans le temps de son établissement, un grand nombre de Chrétiens à la Chine, dont les Annales ont parlé en différens endroits, en les désignant sous le nom de bonzes de *Fo*.

Ven-hien-tum-kao.

Je joindrai encore ici, aux témoignages que j'ai tirés des Annales en faveur de l'établissement du Christianisme à la Chine, les preuves que M. Assemani nous fournit dans sa Bibliothèque orientale, par lesquelles nous apprenons qu'il y a toujours eu des Chrétiens à la Chine depuis l'arrivée de ceux qui ont fondé le monument : l'an 714 de J. C. il parle d'un métropolitain de la Chine; vers l'an 778 & 820 les Nestoriens envoyèrent des Évêques dans ces parties orientales de l'Asie; en 852 il est encore fait mention de plusieurs métropolitains établis à la Chine long-temps après.

Assemani. Bibl. Orient. tome IV, p. 523.

Renaudot, rel. des Ind. p. 26[illegible].

Ce seroit ici le lieu d'examiner en quel temps les Chrétiens ont commencé à y pénétrer; c'est une question curieuse, mais qu'il n'est pas aisé d'éclaircir, parce que les Chinois n'entrent pas dans d'assez grands détails sur ce qui regarde les pays

étrangers: cependant après avoir considéré attentivement toute l'histoire de la Perse, de la Tartarie & de la Chine, depuis le premier siècle, je suis porté à croire que les Chrétiens n'ont pas été long-temps sans y aller.

Asseman. t. IV, p. 25 & suiv. p. 436.

Une foule d'auteurs, tant Grecs que Syriens, paroissent ne pas douter que St Thomas n'ait pénétré dans l'Inde pour y prêcher la religion Chrétienne, après l'avoir annoncée aux Parthes & aux peuples de la Bactriane; on dit aussi que St Barthélemi y pénétra. Joignons à ces témoignages authentiques cette ardeur que les premiers Chrétiens avoient de porter l'Évangile chez les infidèles. On ne peut se persuader qu'ils aient négligé l'Inde, si connue alors & si fréquentée, en conséquence du commerce qui étoit entre ses habitans, les Syriens, les Perses & les Arabes. Or dans ce même temps les Chinois envoient chercher dans l'Inde les livres d'une religion qui se trouve être celle de *Fo*, & en l'introduisant dans la Chine, ils introduisent le culte des idoles. Après ce que j'ai rapporté plus haut, on pourroit être tenté de croire que cette ambassade, envoyée dans l'Inde par l'empereur *Mim-ti*, regardoit le Christianisme, qui y étoit prêché par les premiers Chrétiens; que les Ambassadeurs le firent connoître à la Chine, mais qu'insensiblement & faute d'un assez grand nombre de Missionnaires, il dégénéra en un culte idolâtre, & se trouva confondu avec la religion Indienne, comme nous avons vu que les Chinois le confondoient encore dans le VIIe siècle; ainsi ces peuples auroient eu connoissance du Christianisme dès l'an 65 de J. C. Mais il est certain que vers l'an 337 les Chrétiens étoient en grand nombre dans cet Empire, puisqu'un Bonze du *Ta-tsin*, c'est-à-dire, sujet de l'empire Romain, qui se faisoit nommer *Heou-tse-kouam-jo*, à la tête d'un grand nombre de partisans, voulut se faire déclarer empereur, se faisant regarder comme successeur de *Fo*, c'est-à-dire, de J. C.

Tsin-chou.

Quoi qu'il en soit, dans le Ier siècle les Chinois étoient en relation avec les nations occidentales; leurs armées s'étoient avancées jusque vers la mer Caspienne, de sorte qu'indépendamment de la route des Indes, qui étoit cependant la plus

facile, les Missionnaires pouvoient s'y rendre par la Tartarie: à peine avoient-ils quitté les frontières du pays des Parthes, qu'ils devoient se trouver sur celles des Chinois, dont la domination s'étendoit jusqu'aux environs de Kaschgar & de la Bactriane. On ne peut donc s'imaginer que les premiers Chrétiens dispersés dans la Perse & dans les Indes, aient négligé de porter à la Chine la connoissance de l'Evangile, pendant qu'une foule de négocians y portoient leurs marchandises.

Dans la suite quelques sectes Chrétiennes, qui avoient puisé dans les Indes quantité d'erreurs, ont aussi passé à la Chine, & ont contribué à défigurer ce premier Christianisme & à le faire confondre avec celui des Indiens.

Dans le VII.e siècle les Nestoriens y établirent une nouvelle mission, mais ces Chrétiens tombèrent insensiblement, comme les premiers, dans une espèce d'idolâtrie mêlée de Christianisme, suivant le portrait que j'en ai rapporté d'après Rubruquis, & cela parce que le nombre des Missionnaires n'étoit pas suffisant, dans un si vaste empire, pour instruire les peuples & maintenir dans la religion ceux qui l'avoient embrassée, & parce que les Empereurs ne l'ont point protégée jusqu'au point de détruire les autres religions, qui prévalurent sous les règnes suivans: ajoutons à cela le mépris que les Chinois ont toujours eu pour les étrangers, & leur attachement pour les anciens usages.

Si j'ai négligé de rapporter dans ce Mémoire plusieurs autres indices de l'établissement du Christianisme à la Chine, cités dans les relations modernes de nos Missionnaires, c'est qu'ils m'ont paru trop incertains, & que j'ai cru devoir leur préférer les témoignages authentiques qui sont tirés des Annales mêmes du pays: ceux-ci dissipent toutes les difficultés, nous épargnent plusieurs discussions, & nous conduisent par la voie la plus courte au but que je me suis proposé.

Fin du Tome trentième.




a39003 009721068b
AS
162
.P3A530
1764
Acad.des
inscr.et
belles
lettres,
Paris.
Mémoires de
littérature,30

